182

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE
1959

SIREY
22, RUE SOUFFLOT, PARIS Ve

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LXIX

COMITÉ DE DIRECTION

REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE

SIREY
22, Rue Soufflot, PARIS 5e

1959

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

THÉORIE DES TARIFS DOUANIERS POUR UN MONDE DYNAMIQUE

Depuis 1930 environ, on a quelque peu négligé la théorie de la protection douanière, accordant plus d'attention à la dévaluation monétaire, aux contrôles des changes et aux restrictions quantitatives d'importations. Le fait a au moins deux causes :

1) relativement à quelques-uns des contrôles susmentionnés, la protection douanière a permis si peu que ce fût — la persistance d'échanges, et le maintien du mécanisme des prix ;

2) les droits de douane ont été rigides, rarement révisés et ne convenaient pas pour des conditions particulières d'économie ou de balance des payements. De plus, tant que la théorie classique du libre-échange demeurait indiscutée, il y avait peu d'encouragements à se préoccuper d'un autre système. Mais la situation fut heureusement bouleversée par les problèmes nés de la dépression, des déséquilibres dans les balances de payements et du développement des régions en retard du globe.

Il nous semble que les plans actuels pour l'intégration économique de l'Europe Occidentale, et dans une moindre mesure les discussions tarifaires aux Etats-Unis, constituent une occasion favorable de reconsidérer la théorie des tarifs douaniers. Bien que les apports théoriques des dernières dizaines d'années n'aient pas infirmé la théorie traditionnelle du commerce extérieur, ils l'ont tout de même approfondie, prouvant l'intérêt accru que lui portent les chercheurs dans le monde actuel.

En ne nous arrêtant qu'aux arguments les plus sérieux qui aient été proposés en faveur de la protection douanière, nous aborderons la question de quatre points de vue. D'abord nous examinerons celui de « l'industrie naissante » ; nous passerons

aux effets douaniers sur la distribution fonctionnelle du revenu national ; sur les *terms of trade* (termes d'échanges) et finalement sur les revenus et l'emploi. Evidemment, ces différents aspects sont en liaison étroite. Le premier est lié à la distribution fonctionnelle ; les *terms of trade* dépendent des revenus et de l'emploi ; et il y a une influence mutuelle significative entre les *terms of trade* et les problèmes des pays en processus de développement économique.

I

L'argument protectionniste de l'industrie naissante a fourni autrefois le seul motif intellectuellement satisfaisant en faveur d'une réglementation des importations. Comme il est demeuré le seul qui permette — théoriquement — un accroissement du bien-être de *tous* les pays en relations commerciales, beaucoup de pays (par exemple en Amérique du Sud, en Asie) y ont recouru pour justifier leurs contingentements d'exportations et d'importations. Ceux-ci étaient provoqués par des efforts en vue d'accélérer le développement économique par l'industrialisation et la diversification de la production. En conséquence, l'argument a revêtu l'aspect plus large du développement économique national.

Presque tous les théoriciens soulignent qu'il est possible, en principe, d'accélérer le développement d'industries particulières ou de l'ensemble de l'industrie par des mesures protectionnistes telles que les restrictions d'importations ou les subventions. Mais ils signalent également que les avantages obtenus par la réussite d'une industrie protégée sont compensés par des pertes de revenus temporaires durant la période de protection (1).

En 1931 encore, Manoilescu (2) notait que partout les pays industrialisés atteignaient une meilleure productivité et de plus hauts revenus que les pays agricoles. Les déplacements de populations agricoles vers les zones industrielles étaient manifestes. Il proposait (pour la Roumanie) un système de protection plutôt sélectif que généralisé ; applicable aux seules industries dépassant la productivité moyenne du pays à l'époque considérée. Loin de diminuer le commerce international, l'industrialisation le

1. Gottfried Haberler, « A Survey of International Trade Theory », *Special Papers in International Economics*, nº 1 (Princeton, 1955).
2. M. Manoilescu, *The Theory of Protection* (London, 1931).

favorisait, car elle augmentait la quantité des marchandises disponibles pour les échanges.

Citons un cas hypothétique où la protection pourrait s'envisager : soit une industrie B ayant une productivité plus grande que l'industrie A. Les travailleurs préfèrent s'engager dans l'industrie A, où le travail est plus agréable et où, par suite de la situation dans des petites villes en dehors des grands centres, la vie coûte moins cher. Il faut dans B des salaires plus élevés pour compenser ses désavantages et attirer les ouvriers. Le rapport des frais de production de B et A ne correspond pas à ce rapport de salaires. Si B produit des articles qu'on peut aussi importer, toute protection qu'on lui accorde améliorera l'attribution des ressources et élèvera le revenu national.

Ainsi, dans les pays où la population est dense et produit peu, avec un emploi « déguisé » dans l'agriculture par exemple, un mouvement vers un travail plus productif peut être justifié. Mais un choix consciencieux d'industries, surtout riches en occasions de travail, s'impose pour une productivité maximum et pour que la protection désavantage le moins possible les autres pays, ainsi que les consommateurs nationaux ; ceux-ci autrement risqueraient de devoir acheter des articles qui auraient pu être fabriqués à meilleur compte à l'étranger.

Lorsque la population est peu dense — c'est aussi le cas de nombreux pays sous-développés — il se pourrait que le potentiel productif le plus élevé continuât à être dans l'agriculture et non dans l'industrie. La solution de leurs problèmes serait peut-être alors d'améliorer leurs techniques agricoles et leur capital social, par exemple en ce qui concerne les routes et les ports.

La thèse de Manoilescu a été très critiquée (par exemple par J. Viner, B. Ohlin, G. Haberler). De nombreuses objections ont tendu à en démontrer l'inapplicabilité. Le choix d'industries à protéger a été le plus souvent arbitraire. Dès que l'on admet en pratique les mesures en faveur de l'industrie naissante, la protection tend à s'élargir déraisonnablement. Une industrie peut en être étouffée, retardée dans son évolution, succomber à l'inertie, au manque d'efficience, aux monopoles. La protection tend à se prolonger indéfiniment, même si l'industrie en question a passé heureusement le cap des débuts, et cela d'autant plus qu'elle s'est révélée capable de survivre par elle-même. Alors la protection entraîne, tant qu'elle dure, une perte pour l'ensemble

du pays et en particulier pour les industries qui n'auront pas été favorisées de la même manière. Certains préféreraient remplacer la protection par les subventions, dont le coût est évident et calculable. C'est un procédé moins régressif en tant qu'il ne tombe pas entièrement à la charge des consommateurs du produit en question. D'autre part, la protection douanière pourrait élever le prix du produit de manière à l'interdire à tous sauf à une clientèle très limitée, ce qui restreindrait étroitement le marché ; faute de débouchés, cette industrie n'attirerait plus les investissements.

On a critiqué particulièrement la thèse de Manoilescu d'après laquelle dans tous les pays les revenus par tête sont plus élevés dans l'industrie que dans l'agriculture et, par conséquent, un Etat peut accroître ses revenus réels par tête par la protection douanière faisant passer une notable partie de main-d'œuvre de l'agriculture dans l'industrie. On suggère qu'il existe des pays à prédominance agricole qui sont très prospères, et qu'à l'intérieur même d'un pays donné il se présente des variations. La différence entre les revenus individuels urbains ou ruraux pourrait s'expliquer en partie par la natalité plus forte de la campagne. D'autre part, un revenu en numéraire n'est pas un revenu réel. Les paysans produisent leur propre nourriture et possèdent généralement leur toit. Il y a, par contre, des aspects négatifs d'un gain à la ville : plus grandes dépenses vestimentaires pour le travail, frais de formation professionnelle, coût des transports, loyers élevés. Il y a aussi une préférence psychologique pour la vie à la campagne. Il y a un élément de monopole dans l'imposition de droits de douane sur les articles manufacturés. Les industriels peuvent exploiter la population par leurs prix trop hauts. Les syndicats peuvent imposer par la force une haute rémunération du travail. Même les gouvernements peuvent percevoir des taxes qui pèsent lourdement sur la population rurale pour soutenir partiellement la population urbaine.

Il est très possible que dans de nombreux pays le domaine le plus prometteur d'un développement économique rapide soit celui de l'agriculture. Une meilleure santé, une meilleure instruction seraient les premiers pas vers un niveau de vie plus élevé. On pourrait laisser au capital privé et aux entrepreneurs la décision des investissements industriels. Ainsi l'industrialisation serait la conséquence et non la cause de la prospérité. Tel pays

aura des possibilités de développement s'il peut utiliser davantage de certains facteurs dont il dispose afin de placer sa population actuelle à un plus haut niveau de vie en améliorant les revenus par tête, ou il pourra augmenter de population sans diminuer ces niveaux. Ce n'est pas une loi historique que le progrès technique soit plus rapide dans l'industrie que dans l'agriculture. Ce dont les pays aspirant à se développer ont besoin, c'est d'instruction et de formation professionnelle adaptée à une agriculture modernisée.

On cite souvent l'Amérique comme exemple des bienfaits de l'industrialisation obtenue par une forte protection douanière. En réalité, ce sont certains facteurs très spéciaux qui ont rendu une telle politique acceptable. L'Amérique est un vaste territoire continental, riche en ressources naturelles variées. Elle est isolée par deux océans et la barrière naturelle de la distance a limité les échanges de marchandises. Les capacités de sa population hétérogène étaient telles qu'elles ont en partie compensé la perte due au coût du protectionnisme. Seule l'U. R. S. S. est en mesure de concurrencer l'Amérique, et elle est en train de le faire à force de plans.

Certains pensent que l'idée de Keynes relative à l'efficience marginale du capital interviendrait dans la controverse entre partisans et adversaires du libre-échangisme (3). Cette idée permet d'expliquer l'adoption du libre-échange par le Royaume-Uni au milieu de XIXe siècle. La baisse de prix des matières premières et du travail (par l'importation de nourriture à meilleur marché) à la suite de l'abrogation des « Corn Laws » permit des investissements dans une industrie où l'on trouvait désormais des intérêts accrus. L'agriculture en fut affaiblie, mais ses possibilités d'expansion étaient plus limitées. Ailleurs à la même époque, ainsi en Amérique, ce fut le protectionnisme qui augmenta l'efficience marginale des investissements. Quelques disciples de Keynes estiment, en accord avec Manoilescu, que l'amélioration du niveau de vie dépend du progrès technique. Les plus grands profits vont à l'industrie et l'agriculture traîne en arrière. Ainsi, le protectionnisme est la meilleure politique à long terme pour un Etat s'il veut jamais s'industrialiser.

D'où vient le besoin de protection ? De ce qu'une entreprise

3. Cf. Tibor de Scitovszky, « A Reconsideration of the Theory of Tariffs », *Review of Economic Studies*, IX (1942).

industrielle requiert des « économies externes » : main-d'œuvre capable, disponible en suffisance ; possibilités de transports et de communications ; ressources scientifiques et techniques. La première entreprise à s'implanter ne trouve rien de tout cela. Elle doit aider à le créer. Sa productivité marginale individuelle est donc inférieure à sa productivité marginale sociale. Jusqu'à leur égalisation le protectionnisme peut intervenir pour compenser la différence.

Le débat sur les avantages et désavantages du protectionnisme est toujours ouvert. Nous entendons dire, d'une part, que les effets nocifs du protectionnisme, particulièrement lorsqu'ils sont renforcés par un monopole dans le pays, ont été dûment notés ; mais on n'a pas tenu compte suffisamment de l'importance accordée naguère à l'industrie naissante. D'autre part, on déclare que l'usage de droits de douane, de restrictions commerciales et de contrats d'échanges pour encourager l'industrialisation est un procédé fortement recommandé dans les rapports des Nations Unies. Des mesures de protection ont été conseillées sous prétextes d'industrie naissante, de marché élargi, ou de bien d'autres motifs. Tout en admettant les droits de l'industrie naissante, nous pensons que sa protection devrait être limitée dans le temps et dans l'espace et soumise à un contrôle assez rigoureux par une organisation internationale. Nous doutons qu'il soit sage d'encourager des pays en voie de développement à se charger d'attribuer les ressources, de diriger les investissements et de régir le commerce extérieur ; ce sont des mesures de valeur douteuse en elles-mêmes qui étouffent l'initiative privée, et que souvent les gouvernements sont incapable d'organiser d'une manière quelque peu rationnelle.

Ce dont on semble avoir besoin pour s'attaquer au problème actuel du développement économique, c'est d'un cadre plus vaste de science sociale avec des considérations dépassant le simple « *homo oeconomicus* » : par exemple citons les problèmes démographiques et en particulier l'attitude à l'égard du « birth control » ; ou encore le besoin d'investissements sociaux ou la fourniture d' « économies externes ».

Dans les cas où la protection peut s'admettre, la plupart des économistes s'accordent à préférer les subventions aux taxes douanières. Le public sait qui bénéficie de la protection et combien il en reçoit. Elle peut être accordée à ceux qui ont de grands frais

de production et refusée à ceux qui, produisant à bon compte, auraient reçu en cas de protection douanière les avantages d'un véritable monopole. D'autre part, il devient possible de faire pression sur les industriels pour qu'ils améliorent leurs techniques. Enfin les subventions sont d'une administration plus aisée. Un système de subventions ne s'étendra probablement pas, comme un système douanier général, à l'ensemble de toutes les marchandises. En fait, il peut en beaucoup de cas remplacer avantageusement la protection douanière — système auquel de nombreux pays ont recouru sans aucun discernement, sans égard sur les effets nuisibles qu'il exerce sur les coûts de production d'autres industries et même sur le coût de la vie.

II

La théorie classique affirmait que l'échange de marchandises se produisait entre deux pays à cause des différences dans les coûts de production. Elle ne considérait que le facteur travail, admis comme ayant une disponibilité constante chez les deux partenaires.

Ainsi un pays se spécialisait dans la production d'articles dans lesquels il possédait un avantage relatif et exportait ce qui dépassait ses besoins intérieurs. Par contre, il importait ceux qu'il produisait à un prix relativement moins favorable. Cette spécialisation tournait au bien de l'un et l'autre pays. Le problème du partage des gains du commerce entre les groupes à l'intérieur de l'économie nationale ne se posait pas puisqu'il n'y avait pas qu'un seul facteur, le travail. C'est ainsi qu'on rationalisa la politique du libre-échange intégral.

Durant la période d'entre-deux guerres, Heckscher et Ohlin (4) abordèrent d'un autre point de vue le problème du commerce international. Ce commerce résulterait d'une différence de ressources en facteurs économiques entre des régions du monde — autres sortes et autres qualités de travail, de capitaux, de sol et de climat, de gisements minéraux, d'institutions sociales et de structures de la demande suivant le goût des acheteurs. Dans ces régions diversement pourvues, il existait des différences dans le

4. Eli Heckscher, « The Effect of Foreign Trade on the Distribution of Income », *Ekonomisk Tidskrift*, XXI (1919) ; Bertil Ohlin, *Interregional and International Trade* (Cambridge, Mass., 1933).

prix de ces facteurs et dans celui des produits fabriqués. De plus, ces facteurs intervenaient en proportions différentes suivant les marchandises produites.

Avec l'établissement du commerce international, chaque pays centrait sa production sur les marchandises requérant les facteurs les plus abondants, donc les moins coûteux, important les marchandises dépendant au contraire des facteurs qui étaient rares et coûteux. Ainsi le pays A avec ses vastes terres se vouerait à l'agriculture et commercerait avec le pays B, bien pourvu de capital et de main-d'œuvre, dont il recevrait les produits manufacturés. Que se passe-t-il alors ? Dans le pays agricole A, la demande s'accroît pour le facteur abondant, la terre, et diminue pour les facteurs rares, capital et travail. L'inverse se produit dans le pays industrialisé B. Ainsi s'établit un mouvement d'égalisation concernant les facteurs de la production dans l'ensemble des pays en relations commerciales.

Le pays A, où le capital et le travail sont relativement rares en comparaison de la terre, pourrait être spécialisé dans la production du blé au moment où commencèrent ses échanges avec B. B, où les ressources sont réparties en proportion inverse, s'est alors spécialisé en machines agricoles. A, réduisant sa fabrication de machines, libéra du capital et du travail qui devinrent superflus, n'étant pas employés dans la même mesure dans la culture du blé. La demande agit sur les prix, le prix du capital et du travail devait tomber. S'ils étaient mobiles le capital et le travail pouvaient quitter le pays ; en cas d'immobilité, devenir sans emploi ou même à la longue devenir plus rares. Comment les retenir dans le pays ou les employer sans réduire leur prix ?

Une politique nationale pouvait décréter l'imposition de droits protecteurs, par exemple sur les machines. Heckscher considérait qu'il y avait là probablement l'argument le plus fort qu'on pût trouver en faveur d'un protectionnisme permanent. Les facteurs superflus allaient retrouver de la demande. Toutefois ce serait aux dépens du facteur plus abondant et immobile. Ainsi les droits de douane peuvent modifier relativement la distribution du revenu entre les facteurs de la production. L'accroissement net de la demande de capital et de travail dans l'industrie protégée résulte du fait qu'ils y trouvent plus d'emploi que dans la production du blé. En d'autres termes, le libre-échange pourrait nuire à un certain facteur tandis que la protection pourrait en

améliorer le rendement. En règle générale, le libre-échange augmentera les revenus du facteur abondant, la protection du facteur rare. On peut ainsi justifier en théorie par des considérations de bien-être la protection d'un certain groupe à l'intérieur d'une économie.

Il peut même se présenter que l'ensemble du revenu national et donc celui des particuliers soit accru par la protection douanière. Ce résultat est obtenu en accordant une prime, sous la forme de protection, aux facteurs mobiles, le travail et le capital, ce qui en accroît la demande et les disponibilités aux dépens du facteur immobile, la terre. Supposons qu'à cette nouvelle combinaison factorielle corresponde une plus grande productivité. Voilà un argument en faveur des restrictions commerciales, par les pays actuellement sous-développés, en vue d'améliorer le sort de leur population laborieuse et d'attirer les capitaux étrangers.

Quelques économistes (5) avancent que le facteur rare pourrait souffrir absolument aussi bien que relativement sous un régime de libre-échange, ce qui modifie encore la position de ce régime. Suivant leur schéma, dont la méthodologie ne nous arrêtera pas, on suppose que deux pays échangent deux produits, du blé et des montres ; et que les deux facteurs intéressés, travail et capital, sont en quantités fixes, pleinement employés, et mobiles à l'intérieur des pays. On admet encore que les pays sont petits et ne peuvent donc influencer *les terms of trade* ; et qu'en supprimant les droits de douane on contractera l'industrie protégée mais sans la détruire, c'est-à-dire que la spécialisation ne sera que partielle.

Supposons que le pays A se centre sur la production du blé. Le capital y compte plus que le travail. Avec la suppression des droits de douane, la main-d'œuvre se transférera dans la culture du blé. On exportera du blé et les montres seront maintenant fournies en grande partie par les importations. Entre le capital et le travail libérés par l'industrie horlogère, ce sera le travail qui deviendra excédentaire et ses revenus devront baisser.

Admettons maintenant que le pays continue à fabriquer des montres. Le travail y intervient proportionnellement davantage que le capital. Avec la suppression des restrictions et l'établissement du commerce, les travailleurs, comme nous l'avons dit

5. Cf. W. F. Stolper and P. A. Samuelson, « Protection and Real Wages », *Review of Economic Studies*, IX (1941).

plus haut, passeront au blé. Mais entre le capital et le travail libérés, moins de capital reste disponible pour la production des montres, dans laquelle le revenu du travail déclinera à son tour. En conséquence, d'une plus grande liberté d'échanges, il y a eu perte absolue pour le travail. L'argument « pauper labor » possède, si l'on admet toutes les suppositions énoncées plus haut, un certain grain de vérité.

Les économistes classiques n'ignoraient pas ces effets à l'époque de l'abrogation des « Corn Laws ». Un conflit faisait rage entre la nouvelle classe industrielle désireuse d'obtenir des matières premières à meilleur compte et des produits alimentaires pour diminuer le prix du travail et les propriétaires terriens dont la part de revenu national devait forcément se réduire lorsqu'on importerait de la nourriture et des fibres textiles de l'étranger. Le libre-échange nuisait au facteur rare, la terre. On trouva alors une explication dans la théorie de la rente due à Ricardo.

Au même moment, en Amérique, on prétendait couramment en faveur du protectionnisme que les droits de douane maintiendraient ou élèveraient les salaires réels des travailleurs ; et de même, ce qui était plus évident, qu'ils accroîtraient les revenus des fabricants dans les industries naissantes. En 1929, l'Australie recourut à la protection douanière pour la même raison, en en faisant une tactique commerciale permanente. Dans les deux cas cette protection visait à favoriser les facteurs rares, travail et capital.

Ainsi la théorie de Heckscher et Ohlin, selon laquelle le commerce international résulterait d'inégalités de ressources factorielles, a permis aux économistes d'expliquer les revenus des facteurs au sein de l'économie nationale. Par des interventions sous forme de droits de douane, les revenus de ces facteurs pouvaient être modifiés en vue du bien commun. Mais le gain pour un facteur signifiait la perte pour un autre. Le revenu national global pouvait demeurer inchangé ou décliner. Dans le seul cas où une prime était accordée à un facteur à peine mobile aux dépens du facteur immobile, terre, ce revenu pouvait augmenter. Mais qu'il y eût gain ou perte sur le plan national, l'économie internationale y perdait.

Mais il y a d'autres moyens que les tarifs douaniers, si l'on admet ces vues sur la distribution factorielle. Accordons que le libre-échange accroisse (ou simplement ne diminue pas) le revenu

national ; il sera alors toujours possible par des impôts, des subventions ou d'autres mesures, de redistribuer le revenu national de manière à empêcher qu'une classe quelconque subisse une diminution de part ou une réduction absolue de revenus. Il ne s'ensuivrait aucune perte pour l'économie nationale ou internationale.

La théorie de la distribution fonctionnelle du revenu pourrait beaucoup pour rationaliser des attitudes actuelles à l'égard des systèmes douaniers. Ce sont les industries à forte contribution de travail qui réclament le plus la protection douanière. D'autre part, les industries à forte participation de capital, avec forte demande dans le domaine des exportations, ont maintenant intérêt à abaisser les barrières douanières alors qu'autrefois, quand le capital était rare, elles réclamaient des tarifs élevés.

III

L'argument *terms of trade* en faveur de la protection douanière a été commun lui aussi. Selon la théorie classique qui portait sur deux marchandises à coûts constants, les « termes d'échange » étaient aisés à définir. La précision disparaît lorsque le calcul s'étend à un grand nombre de marchandises, avec variation des qualités, des coûts, de la composition des importations et exportations ; mais avec l'emploi des nombres indices les tendances des *terms of trade* relatives aux produits sont approximativement calculables. Mentionnons aussi le concept des conditions factorielles de commerce (*factoral terms of trade*), tenant compte des variations de productivité.

La notion des *terms of trade repose* sur l'offre et la demande réciproques ou sur les élasticités de l'offre et de la demande des pays importateurs et exportateurs. Pour l'imposition de taxes douanières visant à restreindre les importations, les circonstances idéales seraient une demande intérieure élastique jointe à une offre étrangère rigide. Du point de vue des exportations l'idéal serait, au contraire, une demande étrangère rigide et une production nationale élastique.

Le pays étranger verra diminuer, du fait de la barrière douanière, à la fois le prix et le volume de ses exportations. Si sa propre demande est rigide il continuera à importer les quantités habituelles et au prix habituel : il sera donc obligé de payer

davantage et d'être moins payé qu'avant. Le pays protégé recevra plus d'argent et en versera moins : ses *terms of trade* se seront améliorés.

En fait, le pays protectionniste pourra devoir élever le prix de ses exportations. Les matières premières importées auront peut-être à subir des droits, et le remplacement des anciennes importations par une production indigène accrue pourra lui aussi augmenter le prix des produits d'exportation. L'effet est donc doublement favorable. Il y a toutefois des conséquences à retardement. Nous en arrivons ici à l'influence du protectionnisme sur l'emploi et sur les revenus. Toute amélioration de la balance commerciale par suite de celle des *terms of trade* accroîtra les activités et revenus intérieurs. Malgré leur prix plus élevé, il apparaîtra une demande de produits importés. Ainsi quelques-uns des avantages de la protection seront faussés.

L'argument *terms of trade* en faveur du protectionnisme s'est déplacé dans une autre direction. Le pays imposant les droits a été comparé à une entreprise ayant acquis un monopole, avec le pouvoir de restreindre le volume et de fixer les prix de la production. Même dans la concurrence par voie de monopole le particulier ou le pays peuvent améliorer temporairement leur situation, tout en provoquant presque certainement des représailles.

Si les tarifs douaniers peuvent améliorer les *terms of trade* et accroître le bien-être dans le pays qui les perçoit, ils feront empirer l'état de quelque autre pays. Mais comme le gain d'un pays ne peut se mesurer contre la perte d'un autre, il n'y a pas de présomption que les restrictions commerciales diminueront toujours le bien-être du monde dans son ensemble. On peut en conclure que si tous les pays sauf un sont libre-échangistes, il sera avantageux pour celui-là de ne pas l'être (6).

La politique rationnelle pour un pays est de profiter de ses avantages stratégiques pour exploiter l'étranger et augmenter au maximum sa part des ressources du monde. Le fait qu'un pays élève des barrières douanières signifie que les représailles seront utiles à un deuxième. Ensuite chaque pays à son tour élèvera ses tarifs pour s'assurer une place plus favorable sur le marché mondial. La raison exigerait de modérer cette augmentation tari-

6. Cf. P. A. Samuelson, « Welfare Economics and International Trade », *American Economic Review*, XXVIII (1938).

faire. Qu'un pays puisse y parvenir malgré la pression de certaines influences, c'est une autre affaire. Mais si tous les pays cédaient à cette surenchère, ils en souffriraient tous.

Tôt ou tard cela conduirait à une situation où les tarifs atteindraient de tels plafonds et où le commerce serait si ralenti qu'elle amènerait à des accords bilatéraux suivis de négociations tarifaires. Si un intérêt abstrait, égoïste, semble pousser chaque pays, même en dehors de l'influence de ses groupes économiques influents, vers la protection douanière, il semble donc qu'il soit de la nature même d'un système général de libre-échange de tendre à se désintégrer : la liberté du commerce international ne pourra être garantie que par une convention internationale.

Cette théorie des représailles a été critiquée comme non réaliste. On lui objecte que les gouvernements sont des organisations politiques, et qu'on ne saurait affirmer que leur but, à l'instar de celui d'une entreprise privée, se limiterait à la poursuite du gain maximum. Les autorités ont d'autres soucis que la recherche du profit aux dépens d'autres pays. Même s'il n'en était pas ainsi, et du fait que la politique tarifaire agit certainement sur la distribution interne, les taux fixes ne représentent pas l'exploitation maxima de l'étranger mais la concession maxima aux organisations nationales influentes.

En défense de la théorie des représailles on affirme qu'outre la politique délibérée de révision des tarifs dans l'intérêt économique de la nation, les pays disposeront des autres techniques de la concurrence de monopole : différenciation (différences dans la qualité, l'emballage et l'étiquetage de la marchandise) et politique de vente (conditions de crédit plus favorables, sélection des voies de distribution).

Les *terms of trade* présentent deux aspects : à long terme et à court terme. Les nations agricoles du monde se sont souvent plaintes de ce que ces *terms* les défavorisaient relativement aux nations industrialisées, mais c'est peut-être parce qu'elles confondaient *terms* avec « gain » du commerce (*the gains from trade*).

Si un pays à *terms of trade* favorables accroît le volume de ses importations proportionnellement plus que les autres, il ne s'ensuit pas que leur utilité pour lui augmente dans la même mesure. Si les pays producteurs de matières premières voient leur prix d'exportation diminuer par rapport à ceux des pays industriels, cela provient de ce que ceux-ci ont une plus grande élasticité de

prix et de revenu ; cette élasticité peut être compensée en partie au moyen de l'augmentation de l'utilité des importations dans les pays sous-développés.

Voilà qui ne serait pas en faveur du protectionnisme comme moyen d'améliorer les *terms of trade* et par conséquent la prospérité nationale. Même si cette amélioration se produisait, ce serait aux dépens du reste du monde. De plus, il faudrait un commerce extérieur d'un volume considérable pour agir sur le prix des marchandises. Les élasticités de prix ont été faibles. D'autre part, le protectionnisme tend à diminuer le volume des échanges ; un pays cherchant à le mettre en jeu y perdrait comme l'ensemble des autres.

IV

L'influence particulière la plus importante qui ait agi sur la théorie contemporaine du commerce et de la finance au niveau international est née de l'analyse du revenu et de l'emploi nationaux. De même que le mercantilisme a été détrôné par la doctrine classique, de même celle-ci l'a été par la théorie de Keynes. L'école classique, basée sur l'hypothèse du plein emploi, se préoccupait de l'utilisation la plus économique des facteurs de la production et de la division maxima du travail sur le plan international. Ses partisans postulaient que seules étaient nécessaires les exportations suffisant à payer les importations, et se demandaient si des importations marginales valaient l'abandon d'exportations marginales. Dans leur schéma théorique les tarifs douaniers permettaient de fabriquer dans le pays des articles qui pouvaient l'être plus économiquement à l'étranger, mais l'hypothèse du plein emploi rendait inutile un tel transfert de production. Voilà pourquoi finalement l'école classique recommandait le libre-échange.

La doctrine de Keynes, examinant les crises dans des économies ouvertes, accepta la possibilité d'un équilibre au-dessous du plein emploi. En conséquence, elle recommandait des injections (injections d'argent, par le moyen d'exportations) aussi bien que le colmatage des fuites (fuites d'argent causées par les importations) en temps de déflation et de stagnation économique. De telles circonstances justifiaient le recours aux taxes douanières comme à un moyen approprié de ramener la prospérité. En

théorie, le multiplicateur de commerce étranger a favorisé les primes à l'exportation et les restrictions d'importations.

Si l'on a pu comparer les exportations à une injection, c'est parce qu'elles provoquent un plus grand afflux de fonds : elles doivent normalement conduire à des dépenses supplémentaires de l'importateur au profit du revenu et du degré d'emploi du pays exportateur. Vues du pays A (comptant en francs) une injection se produit évidemment lorsque des étrangers libèrent leurs réserves en francs. Si des habitants de A échangent leurs francs pour des comptes dans des banques étrangères, sans les dépenser, et si les étrangers payent leurs importations d'A au moyen des francs acquis de la sorte, il y a eu libération de francs — attribuables à des exportations. Si des habitants de A utilisent leurs économies pour acheter des titres étrangers au lieu de les investir dans le pays, il y a encore libération. Dans la mesure où un pays favorise ses exportations ou accorde des crédits ou de l'aide, ou encore subventionne la production en vue de l'exportation, il crée dans sa population des possibilités d'emploi. Dans ce sens, une balance commerciale favorable (ou moins défavorable) a le même effet que des investissements internes accrus.

On montre de la même manière la similitude des importations avec une fuite de devises. Dans la mesure où A importe, les étrangers n'ont pas à financer de la manière décrite plus haut les achats qu'ils lui font. Plus A importe, moins les étrangers ont besoin de réaliser des titres pour pouvoir emprunter ; moins ils ont à prélever sur leurs réserves de francs ; moins ils ont à échanger de leurs propres devises contre des francs. Si les importations égalent en valeur les exportations, il n'y aura plus d'injection résultant du financement des exportations. Si les importations dépassent les exportations, il y aura fuite. Le premier cas (injection, ou réparation de la fuite) est le but de toutes les restrictions d'importations, y compris les droits de douane. On recherche une balance commerciale plus favorable, avec ses effets sur le degré d'emploi.

Comme conséquence de l'imposition autonome de droits de douane il pourra y avoir maintien ou affermissement d'une production nationale menacée par la concurrence étrangère. On peut même concevoir, en l'absence de représailles, une influence secondaire heureuse sur les industries exportatrices. Mais il est évident que ces effets requièrent l'élasticité des revenus du pays impor-

tateur et une forte élasticité de la demande étrangère d'importations.

Il serait utile, pour conclure, de souligner le fait historique que le sens unique des barrières douanières ne saurait durer. Elles tendent à réduire le commerce à un volume et à une répartition correspondant à une régression de l'économie mondiale — affectant également le pays protectionniste (7). Un moyen plus rationnel d'améliorer les revenus et l'emploi consistera en programmes de travaux publics, en réductions d'impôts, en développement du crédit. En d'autres termes, un pays peut retirer tous les avantages de son commerce extérieur et importer tout ce qu'il est capable de payer, sans provoquer de crise intérieure (déflation), pourvu qu'il compense l'excédent d'importations par une politique favorisant la consommation et les investissements (8).

Comme les pages précédentes l'ont suggéré, les dernières modifications de la théorie générale du libre-échange et en particulier de celle des tarifs douaniers sont à la racine des problèmes de notre monde dynamique et instable. Les crises économiques et politiques ainsi que les plans de stabilisation et de développement ont incité les gouvernements à poursuivre des tactiques indépendantes à un moment donné, à se permettre de la « défense économique » à un autre, et dans les deux cas à isoler leur économie de celle du reste du monde. Les deux dernières décades ont démontré l'existence de conflits entre les idéaux sociaux de stabilité, de progrès économique, de justice, de liberté. L'isolationnisme économique peut accroître leur compatibilité. L'importance accordée à des considérations à court terme et aux intérêts particuliers des pays a servi la cause du protectionnisme contre celle du libre-échange. Il est hors du cadre de cet article de prouver que *dans l'ensemble* la théorie classique reste saine et valable, bien que certains de ses aspects aient été discrédités et demandent une modernisation.

KAREL HOLBIK,

Professeur d'Économie politique
à la Boston University
(Boston, Mass. U.S.A.)

7. Il convient de noter la possibilité suivante : si la fourniture de la marchandise importée est non élastique, la barrière douanière peut nuire surtout aux producteurs étrangers ; du point de vue national du pays protectionniste c'est probablement très désirable.

8. Ceci implique naturellement que si des pays maintiennent à de hauts niveaux leur emploi et leurs revenus nationaux, ils facilitent le libre-échange, échappant aux difficultés et aux risques inhérents au protectionnisme.

LA PENSÉE ÉPISTÉMOLOGIQUE DE GIOVANNI DEMARIA

En dépit des courants doctrinaux que les circonstances, les tempéraments, les climats imposent à la pensée économique, le développement des théories offre une continuité marquante. Le juridisme détrôné, la science économique apparaît. Le penseur relaie le précepteur, et Quesnay pose le principe d'une relation objective entre les phénomènes.

Depuis, le vocabulaire surtout a changé : aux yeux de l'histoire bien des découvertes sont réminiscences. La préoccupation, en tout cas, est restée la même ; témoins, après Robbins et Moore ainsi réconciliés, Samuelson à la recherche du « principe fondamental de généralisation » perçant la théorie générale qu'implique l'existence d'analogies entre les traits centraux des théories partielles (1), P. Dieterlen et son « dénominateur commun » (2), H. Bartoli et sa « science objective » (3).

Accéder à la schématisation totale, point d'intégration des connaissances, est une ambition qui justifie les inlassables recherches jusqu'ici entreprises. Il est vrai que l'idée de cause, coupable du monisme classique est, de Cournot à Schumpeter, écartée au profit de la relation fonctionnelle, puis réhabilitée dans l'étiologie d'un Sauvy ; vrai également que des esprits aussi éminents que M. Allais et J. Rueff réaffirment un déterminisme dont les implications avaient fait la gloire de l'école de Lausanne et que la philosophie de Bergson tout autant que la pensée de Keynes semblaient avoir à jamais relégué.

De ces contradictions, seul le sceptique tire argument. Pour qui croit à la validité — à la vocation éminemment humaine — d'une science économique, il n'y a là que témoignage d'une vitalité prometteuse. Et si les sectarismes d'école nuisent, par intro-

1. *Foundations of economic analysis*, Harvard University Press, 1955, p. 3.
2. *Au delà du capitalisme*, Paris, P. U. F., 1946, pp. 10, 99.
3. *Science économique et travail*, Paris, Dalloz, 1957, p. 113.

duction de corps étrangers, à l'avancement de l'économie politique, c'est, selon l'image de Dieterlen, que celle-ci « en est encore à chercher son Claude Bernard, son Lavoisier, son Descartes » (4).

Tout cela conduit à la nécessité d'une synthèse : tâche liminaire dont l'accomplissement a suscité, chez G. Demaria plus que chez nul autre, un arbitrage constructif où l'élaboration des concepts se fonde sur la jonction des disciplines aujourd'hui parties intégrantes de la science économique.

Recours à ces disciplines n'est pas emprunt. L'économiste n'agit pas par présomption lorsque — fût-ce au détriment de sa dialectique — il prétend expurger son sujet et, rejetant les analogies, le doter d'un appareil conceptuel spécifique qui s'adapte à la réalité économique, entité spécifique. Faire appel à des outils logiques forgés ailleurs est, par contre, une nécessité de l'homme dans son effort pour appréhender le réel et, partant, la réalité économique, entité logique.

I. — LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

Une économie exclusivement quantitative, telle qu'à la suite de Pareto (5) beaucoup la conçoivent, est, malgré les apparences, une petite affaire. Idéalisations simplificatrices et logique courante assistée des mathématiques permettent de saisir toute la complexité des relations de mutuelle dépendance. Et si le risque du procédé, inhérent au cadre de raisonnement que les prémisses ont sommairement tracé, peut paraître faible, c'est que les résultats sont grisants. Mettre au jour des lois sans défaut, regardées comme des lois universelles, n'est pas pour créer le climat d'humilité propice à la retouche. Tenterait-on d'expliquer par là ce que le non-adepte critique ? Les bons esprits, en effet, veulent bien voir une excuse ; les autres, par contre, soulignent une paresse. Le méthodique, indifférent, se pose la question primordiale du « contenu ».

Le problème est introduit avec la prise en considération des participations à la réalité économique (6). Etudier « l'ensemble des biens économiques, leurs relations et interrelations avec le

4. *Au delà du capitalisme*, *op. cit.*, p. 3.
5. Le Pareto du *Cours* et du *Manuel*, non celui du *Traité*.
6. Cf. G. Demaria, *Principi generali di logica economica*, Milan, CEA, 1944, p. 73.

monde extérieur » est l'objet de l'Economie ; étudier : *a*) le monde des biens économiques, objet absolu, *b*) les relations entre ces biens et *c*) les interrelations avec le monde extérieur, objet relatif. Ces trois composantes mettent en cause des quantités *mathématiques, pseudo-mathématiques* — ou quantités mathématiques impropres — et *non-mathématiques* (7) : les relations économiques ne sont pas exclusivement quantitatives (8).

Dans la mesure où l'on peut accéder à la détermination du sens et de l'ampleur de leur variation, les quantités sont mathématiques et objet de l'algorithme. Elles sont impropres lorsque seul leur sens de variation peut être établi. Les quantités non-mathématiques se soustraient, par définition, au raisonnement mathématique. Dire qu'elles touchent la conscience et la volonté pure (9), en les opposant à celles qui, tantôt propres, tantôt impropres, concernent la partie animale de la nature humaine (10), revient à insister sur l'importance que revêt l'intervention de l'homme dans l'analyse économique. Au delà de l'*homo oeconomicus* — un exemple pris dans la foule des physionomies latines — et de toutes les théories qu'il inspire, se situe l'homme, celui qui participe *effectivement* à la réalité économique. L'homme que le physiologiste tente de quantifier, l'homme inattendu présent à l'histoire, aujourd'hui bâtisseur — qu'il soit l'innovateur de Schumpeter (11) ou le créateur de Bartoli — et destructeur demain (12).

Doué de mémoire et apte à prévoir, l'homme est incarnation de l'esprit. Intégrant la prospective au souvenir, il lie le passé et le futur dans le présent. L'Economie lui doit la spécificité de son temps.

Fait d'hétérogène, ce temps admet toutes les analogies (13), il se prête à toutes les illusions. Actions et réactions de l'homme

7. *Ibid.*, p. 6.

8. Sur les tempéraments qu'appelle l'utilisation du terme de « *quantité économique* », cf. L. Robbins, *Essai sur la nature et la signification de la science économique*, Paris, Lib. de Médicis, 1947, p. 64.

9. Cf. G. Demaria, *Principi, op. cit.*, p. 7.

10. *Ibid.*, p. 8 et pp. 77-91 « la Théorie des émotions morales et matérielles ».

11. Auquel ressemble beaucoup l'*imprenditore moderno* de Demaria, « élément inventif et dynamique de l'économie capitalistique ». Cf. « Studi sull'attivita dell' imprenditore moderno », *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, avril 1929.

12. Cf. « Le Leggi dello sviluppo pro capite nelle economie contemporanee », *Giornale degli Economisti*, mars à juin 1956.

13. Cf. G. Demaria, « Di un principio di indeterminazione in economia dinamica » *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, sept. 1932, p. 603 ; A. Marchal, *Méthode scientifique et science économique*, Paris, Lib. de Médicis, 1952, t. I, pp. 20-36.

concernent un comportement difficilement saisissable. Les réponses aux stimuli sont-elles mieux connues parce qu'il est établi qu'à côté de l'homme, dit de Descartes, ressortissant à un « rationalisme vide », existe un homme de Pavlov au « rationalisme plus étroitement déterminé » ? (14). Schumpeter, en distinguant la réponse « d'adaptation », prévisible, de la réponse « de création » (15), intelligible uniquement *ex-post,* situe bien la difficulté centrale, celle qui tient les mathématiques, à plus forte raison la logique courante, en échec.

« J'ai senti la nécessité, écrit G. Demaria dans la préface à ses *Principi,* de formuler les problèmes-base de l'Economie en montrant avec la plus grande circonspection qu'ils n'emportent pas toujours le même type de logique. Le but essentiel qui a inspiré toutes mes études a été en fait celui de prouver les limitations de la méthode traditionnelle qui utilise des termes différentiels sous forme de dérivées simples et partielles et d'équations aux dérivées ordinaires et partielles d'où l'on déduit, par intégration, les conformations fonctionnelles inconnues. »

Aux prises avec la discontinuité caractérisant le mouvement économique (16), une pluralité de logiques tend donc à s'imposer, même si elle n'exclut pas, pour autant, l'indétermination. Dans sa globalité, le processus économique ne présente-t-il pas cependant une continuité à l'image de la vie qu'il exprime ? La question est de celles qui soulèvent le problème de la science ; et en des termes qui n'impliquent pas le seul observateur et la méfiance qu'à juste titre il inspire. La désagrégation née du besoin de comprendre crée des discontinuités artificielles qui trahissent l'essence du changement qu'est la vie. « Ce qui apparaît divisé et immobile au même moment n'est que le schéma que nous nous sommes fait des changements économiques, ce sont les dissociations que nous créons au moyen de la représentation diagrammatique. Non pas la réalité qui consiste en changements sans fin » (17). « Une *continuité mouvante* nous est donnée, disait Bergson, où tout change et demeure à la fois ; d'où vient que nous dissocions ces deux termes, permanence et changement, pour

14. Cf. P. Naville, « Les schémas du comportement », *Revue Economique,* mai 1953, p. 401.
15. Cf. A. Chabert, « Schumpeter et la méthode économique », *Economie Appliquée,* juill.-déc. 1950, p. 463.
16. Cf. G. Demaria, « Di un principio », *op. cit.*, pp. 597, 628.
17. *Ibid.*, p. 598.

représenter la permanence par des corps et le changement par des mouvements homogènes dans l'espace ? » (18).

Ainsi donc, dans cet affrontement, la préoccupation dominante, celle qui précède la réunion des matériaux d'interprétation et des formes d'expression, concerne la méthode par laquelle la pensée est susceptible d'atteindre objectivement le réel.

II. — L'APPROCHE DE LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

Affirmer, avec H. Noyelle (19), que « toute science est d'observation d'abord », ne conduit pas à prononcer le triomphe de l'empirisme. En Economie, c'est souligner le rôle et reconnaître l'œuvre de l'histoire et de la statistique appliquées à dégager le *fait économique*. C'est insister aussi sur la nécessité scientifique de cette première approche, sur le soutien qu'elle propose et la limitation qu'elle impose aux mécanismes intellectuels.

Chez G. Demaria, observation devient *récognition* (20) et processus à deux phases : — La description présente les propriétés sensibles des faits observés. Générique, elle est effort pour saisir des relations universelles en dépassant l'expérience immédiate de la description individuelle. — La classification groupe en classes et catégories (21) les composantes de la réalité économique et prépare le terrain pour la synthèse et la spéculation.

En tant qu'instrument d'analyse, la récognition possède une valeur indissociable de celle qui lui est acquise au service de la déduction et de l'induction. Le déploiement de moyens toujours plus raffinés ne dispense pas, en effet, d'une méditation qui se doit pénétrante et fréquemment reprise. La recherche de la certitude cède-t-elle à l'impatience ? C'est pour se vouer à la certitude d'un échec. La capacité de pénétration se montre étroitement dépendante du soin avec lequel les données observables ont été recueillies ; et cela, pour les deux démarches de l'esprit.

Il n'est donc pas question d'apporter *a priori* son mot à la querelle. Qui veut atteindre le réel doit se soumettre au réel : en faire son point de départ, ne s'en pas écarter. Est-ce tellement

18. Cf. *Matière et mémoire*, Paris Alcan, 1896, p. 219.
19. Cf. « La politique devant la science », *Revue Economique*, janv. 1953, p. 64.
20. *Principi, op. cit.*, p. 4.
21. L'économiste doit distinguer la classe de la catégorie qui est une classe d'une importance théorique toute particulière. Cf. *Principi, op. cit.*, p. 6.

évident ? Que l'on songe aux assauts réitérés des tenants de l'économie pure et — ce qui ne gâte rien — à la noble ambition qu'ils nourrissent d'élever la science économique au rang de science exacte.

Dès lors on comprend mieux la passion qui anime le dénombrement des erreurs méthodologiques : au delà de la déduction, au delà de l'induction, se trouvent impliqués des écoles, des aptitudes, des penchants, des habitudes avec lesquels il faut compter, contre lesquels il faut lutter.

Rien de cela chez G. Demaria. La foi dans l'outil statistico-inductif qu'il exprime jusqu'en 1936 (22) ne se retrouve pas dans les *Principi*. Reste, en revanche, qui sous-tend l'appréciation des risques des deux procédés, l'analyse logique du problème.

Ce problème, le simplifions-nous à l'excès en le ramenant précisément à l'étude de ces risques : risque d'inconsistance propre à la déduction (23), risque d'inadéquation propre à l'induction (24) ? Dans la mesure où la récognition a été scrupuleusement conduite, nous ne le pensons pas. Si l'on admet, en effet, que les deux pièces primordiales de la déduction, les données et les relations, procèdent du réel, seule la recherche des inconnues est incertaine ; de même que seule l'inférence inductive lorsque le datum est réputé valable.

Quel que soit son type (25), qu'elle soit *syllogistique*, c'est-à-dire purement formelle, et ressortisse à une logique de la plus pauvre espèce, ou *comparative* et s'exprime au moyen d'une fonction, la déduction doit être consistante. Il ne faut pas, ici non plus, croire à l'évidence. Combien de mesures de politique économique s'avèrent-elles inopérantes faute de détermination logique (26) et combien de recherches tournent-elles court car la déduction sur laquelle elles se fondent est contradictoire, impossible, insuffisante ou plus que suffisante ?

Contradiction ou impossibilité concernent l'incompatibilité des

22. Cf. « Saggio sugli studi didi namica economica », *Rivista Internazionale di Scienze Sociali*, 1930, p. 256 ; « Osservazioni sulla teoria statistica delle serie dinamiche, *Giornale degli Economisti*, déc. 1935 ; « Correlazioni economiche nel tempo », in *Rendiconti del Seminario Matematico e Fisico di Milano*, vol. X, 1936.

23. *Principi, op. cit.*, pp. 64-68.

24. *Ibid.*, p. 11-13.

25. *Principi, op. cit.*, p. 7. Cf. également A. Piatier, *L'Observation économique*, Centre de Documentation Universitaire, 1950 et A. Marchal, *Méthodie scientifique et science économique, op. cit.*, t. I, p. 39, note 1.

26. Cf. C. Bresciani-Turroni, *Introduzione alla politica economica*, Turin, Einaudi, 1944 ; *Corso di economia politica*, Milan, Giuffre, 1957, t. II, p. 19.

relations que le langage analytique rend plus directement perceptible. Insuffisance et plus que suffisance résultent de l'inégalité entre le nombre des relations et celui des inconnues, infériorité des premières sur les secondes en cas d'insuffisance, supériorité en cas de plus que suffisance (27).

Est-ce à dire qu'une fois pris en conscience la nécessité du réel et le risque d'inconsistance, le processus déductif porte à une certitude absolue ? La réponse est de celles que, malgré tout, il vaut mieux relatives. Le privilège de la déduction est de calculer avant d'expérimenter, alors que l'induction n'est que *tentative* d'étendre à d'autres cas ce qui vaut pour certains. Insoluble hors de l'expérience, elle se révèle d'autant moins positive que l'expérience est fréquemment impossible et trop souvent limitée. D'où le risque d'inadéquation.

Et d'où, impliquée par la « vérité » que l'intuition, l'analogie ou un probabilisme plus prudent (28) dégagent, l'acceptation inconditionnée — qu'un ordre régit les faits observés, — que rien n'advient chaotiquement, — que toute la réalité, observée ou non, se soumet à un type d'ordre (29). Affirmation à la fois irrecevable et provocante, dans un monde où la raison se sait brimée par la vie, œuvre de l'homme, cet « être indirect » (30) qui, paradoxalement, n'a que sa raison pour contacter le réel. Et les expériences nouvelles qui, pour l'induction, sont autant de preuves

27. Un exemple typique de déduction inconsistante par insuffisance est celui du monopole bilatéral. Rapport d'échange et quantités échangées sont indéterminables sur la base de la seule connaissance des utilités marginales attribuées aux biens à échanger : une infinité de solutions apparaîtrait. Aussi faut-il tenir compte des forces contractuelles qui créent une relation complémentaire. La surdétermination se présente à propos du blocage des prix. La fixation autoritaire d'un prix a pour résultat de supprimer une des inconnues du problème, cependant que demeurent toutes les relations de cause et d'interdépendance qui régissent le marché et qui, en régime libéral sont insuppressibles. Cf. *Principi*, *op. cit.*, p. 67.

28. G. Demaria distingue trois types d'induction. L'induction est *intuitive* quand on affirme que ce qui vaut pour un fait observé vaut pour tous les faits non observés. Elle est *probabilistique* ou *stochastique* quand l'univers des faits connus et inconnus est limité et que les faits observés représentent une partie connue de cet univers ; de là une probabilité finie ou tout au moins non indéterminable que ce qui a été observé pour certains cas vaille également pour les cas non observés d'où a été tiré l'échantillon, pourvu qu'il n'y ait pas de raison (*a priori* ou empirique) de penser que les faits non observés sont différents. Constitue une catégorie spéciale de l'induction probabilistique, l'induction de ressemblance due a R. A. Fisher. L'induction, enfin, peut être *analogique*, ou généralisante par analogie. Cf. *Principi*, *op. cit.*, p. 10 ; également A. Piatier, *op. cit.*, et A. Marchal, *op. cit.*, p. 39, note 1.

29. *Principi*, *op. cit.*, p. 11.

30. L'expression, probablement de P. Wust, est citée par J. Lacroix, « L'insécurité humaine », *Le Monde*, 26 juillet 1958.

et d'espoirs ne parviennent pas à surmonter l'inconnu. C'est que la réalité en continuel devenir est une inépuisable réserve de questions renouvelées à un rythme qui ne laisse pas à l'esprit le temps de les résoudre. « Nous sommes devant un rapport, écrit G. Demaria. Le numérateur représente le nombre croissant de preuves nouvelles. Au dénominateur se trouve le nombre continuellement croissant des faits à prouver. Ce second mouvement procède plus rapidement que le premier. Le rapport reste donc inférieur à l'unité et la certitude absolue ne peut jamais être atteinte au moyen de la méthode inductive » (31).

La solution par référence à une « simplicité idéale », plus à portée de l'esprit, a été largement essayée par des auteurs de marque. Les succès obtenus, incontestables au plan du raisonnement, le sont au détriment du réel : la réalité économique est un complexe où voisinent le déterminé et l'indéterminé, l'absolu, le limité et l'empirique. C'est ce que les matériaux d'interprétation doivent s'efforcer de souligner.

III. — LES MATÉRIAUX D'INTERPRÉTATION DE LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le combat qui l'oppose au réel, l'esprit cherche l'ordre. Ce que découvre la science économique, c'est, ensemble, un ordre et un chaos (32). Deux résultats, semble-t-il, bien distincts mais que la pratique permet d'intégrer en une conception plus féconde : uniformité du tout et flexibilité du détail (33).

Cette sorte d'imprécision structurée semble se tenir à égale distance des positions officielles. L'anti-intellectualisme moderne (34), comme la philosophie « du temps » enseignent que la réalité se modifie sans fin dans une irréversible succession de phénomènes : originalité et spontanéité dominent le cours du temps. Le contraire, bien qu'il conduise à la négation de la conscience, de la volonté, de la mémoire et de la vie, et de ce quelque chose qui agit dans l'avenir sans être lié au passé, est

31. *Principi, op. cit.*, p. 13.
32. *Ibid.*, p. 14.
33. *Ibid.*, p. 35.
34. Entendons surtout W. James dont Bergson a été le porte-parole et ce dernier dont la philosophie pénètre, depuis 1931, l'œuvre de Demaria.

pourtant affirmé par le déterminisme qui proclame la prédisposition des phénomènes et la stérilité du futur (35).

Admis le principe selon lequel les conditions du processus dynamique ne sont pas *toutes* contenues dans le passé et la réalité *tout entière* ne peut être expliquée connaissant les seules formes de son activité passée, il faut faire une place à une conception qui tienne compte du surgissement de faits nouveaux dont la détermination *a priori* est tout à fait impossible. Ces faits nouveaux, G. Demaria les nomme « entéléchiens » (36) (37).

L'évolution serait donc soumise à deux actions : une action « mécanique » à laquelle répond la conception déterministe fondée sur une logique monovalente ; une action « vitale » ressortissant à l'indéterminisme et, sous ses aspects divers de logiques polyvalente, stochastique, probabilistique ou synthétique, à la logique « vitaliste ».

Comme le note, en effet, H. Bartoli (38), « l'entéléchie ne nie pas le déterminisme. Elle le limite et le situe ». Entre le « rationalisme naïf » (39), sous-produit des grands rationalismes classiques et l'exubérance statistique, entre la causalité à résonances métaphysiques et l'empirisme, la voie est donc ouverte.

Le principe d'indétermination (40)

Elle est barrée par une triple indétermination, indétermination logique, indétermination statique, indétermination dynamique,

35. Laplace n'affirme-t-il pas, comme le rappelle G. Demaria (ibid., p. 37) que toute l'histoire du monde pourrait être connue si l'on possédait les équations d'équilibre du monde dans son état initial ? Cf. également J. Ullmo, *La pensée scientifique moderne*, Paris, Flammarion, 1958, p. 165.

36. *Principi*, *op. cit.*, p. 36 ; *Di un principio di indeterminazione*, *op. cit.* ; « Le basi logiche dell'economia dinamica nel clima scientifico odierno », *Giornale degli Economisti*. janv. 1939 : *Prime linee di economia dinamica*, Turin, Lit. Gili, 1939.

37. T. Bagiotti fait remarquer que celui qui tient à approfondir le contenu des vocables peut n'être pas toujours avec la leçon aristotélique d'entéléchie (ἐντελέχεια), celle-ci signifiant nature de ce qui porte sa fin en soi, c'est-à-dire perfection dans l'état d'être. On peut penser que, chez G. Demaria, entéléchie est employée dans le sens où l'entendait Leibniz, lequel, selon l'interprétation de E. Barbaro (perfectihabia), appelait ainsi ses monades puisqu'elles contenaient absolument la fin organique de leur développement. Ainsi se trouverait réhabilitée la leçon médiévale ἐνδελέχεια dans le sens dynamique de durée. Cf. « Note alle teorie dell'interesse e del capitale », *Rivista Italiana di Scienze Commerciali*, sept.-déc. 1953, p. 560, note 104.

38. *Op. cit.*, p. 119.

39. Cf. J. Ullmo, *op. cit.*, et sa présentation dans *Le Monde* du 5 août 1958 : « L'aventure de la raison dans la science moderne ».

40. « Je dirai seulement que dans plusieurs pages se trouvent de mes apports personnels, tant de terminologie que de substance et, en premier lieu, la théorie de

dont la présence rend vaine toute tentative d'enfermer dans un schéma mental, aussi ajusté soit-il, la complexité et la multiplicité fuyante de la réalité économique.

Due à l'imperfection de l'intelligence, l'indétermination *logique* (41) s'inscrit dans l'univers des événements de type déterministe tout autant que dans l'univers des événements de type indéterministe. Elle apparaît avec l'impossibilité d'établir, de mesurer, d'observer ou, simplement, de définir exactement. Elle est donc d'abord *inexactitude*. Puis, elle devient *incertitude* et vise la méthode au travers du résultat.

Ce résultat est-il — en matière de statique — constitué d'un ensemble de solutions affectées du même degré de probabilité ? Une indétermination *statique* surgit, d'autant plus courante que l'approfondissement de la réalité économique et l'évolution historique de ses composantes ont conduit à l'élargissement des données et des concepts. Aujourd'hui, les seuls « éléments économiques » de naguère ne suffisent plus à résoudre les problèmes (42). Le rejet du schéma de concurrence parfaite, le passage du capitalisme atomique à un capitalisme moléculaire au sein duquel les décisions des unités complexes ont leur poids maximum, remettent en vogue la zone d'indétermination et le monopole bilatéral (43), suscitent l'étude des macrodécisions (44) et introduisent les théories du prix concret utilisant les courbes épaisses d'offre et de demande (45), les rencontres stratégi-

l'indétermination sur laquelle je réfléchis depuis des années, c'est-à-dire depuis 1929, quand, pour l'*Encyclopédie italienne*, j'écrivis « Dynamique économique » à la demande de mon maître toujours vénéré, Gustavo Del Vecchio. Cette théorie était loin d'être acceptée à Florence et c'est seulement par la suite qu'elle fut graduellement appliquée. En économie, son introduction put sembler une tentative ambitieuse, mais pour moi sa fécondité ne fait pas de doute si bien que j'en arrive à affirmer que mes études restent ou tombent avec elle ». Demaria, Préface aux *Principi*.

41. *Principi, op. cit.*, p. 43.

42. *Ibid.*, p. 429.

43. C'est à la théorie du monopole bilatéral que G. Demaria revoit, « pour éviter d'inutiles répétitions », l'étude de l'indétermination statique. Cf. également C. Bresciani-Turroni, *Corso di economia politica, op. cit.*, p. 9 ; — J. Lacroix, « Essai de généralisation de la théorie du monopole bilatéral », *Revue Economique*, avril 1951, p. 219.

44. Cf. F. Perroux, « Les macro-décisions », *Economie Appliquée*, avril-juin 1949.

45. Cf. J. Marchal, *Cours d'économie politique*, Paris, Lib. de Médicis, 1952, pp. 535, 544, 548.

ques (46) ou les notions de forces contractuelles et d'effet de domination (47).

Nécessaire, la connaissance du passé et du présent ne suffit pas à dévoiler les données du futur. S'y oppose l'indétermination *dynamique* liée à l'existence des faits entéléchiens (48). Ceux-ci, temporellement et spatialement libres de leur manifestation de par l'entéléchie qui modifie les vitesses et suspend les énergies, découlent en partie du mouvement et du fait antérieur et ressortissent en partie à la masse créatrice potentielle et à la génération spontanée qui résident dans les choses. Prix de la liberté, de la volonté, des passions et des caractères, produit d'états psychologiques innombrables autant que de l'évolution de l'esprit, ils prennent forme de phénomènes historiques, de découvertes ou d'inventions. Pas plus issus du néant que du transcendant, ils composent un monceau d'événements inséparables et imperméables à l'analyse causale (49).

L'entéléchie apporte donc l'explication du discontinu et de la non-prédétermination ; par là, de l'existence d'événements échappant à toute systématisation mécanique. Ne convient-il pas alors, afin de retrouver la prévisibilité liée à l'idée déterministe (50), de dégager, puis représenter, le rôle du « non-mécanisme » propre aux faits entéléchiens, en le rapportant, moyennant un calcul adéquat de l'indétermination, à un appareil mécanique doué, en tant que tel, de propriétés permanentes et de répétabilité ? (51).

46. Ou « stochastiques et conjecturelles », par opposition aux « rencontres iréniques qui, pour les premiers penseurs, étaient seules dignes du nom d'*économiques* et qui correspondaient aux notions classiques de marché et d'échange ». Cf. H. Guitton, « Les rencontres économiques », *Revue Economique*, nov. 1955, p. 858.

47. Cf. F. Perroux, « Esquisse d'une théorie de l'économie dominante, *Economie Appliquée*, avril-sept. 1948, p. 253.

48. *Principi, op. cit.*, p. 47. — G. Di Nardi, « Il relativismo nella scienza economica », *Giornale degli Economisti*, nov.-déc. 1951 ; « Le istanze innovatrici della dinamica economica », *Rivista Italiana di Scienze Commerciali*, sept.-déc. 1953.

49. H. Bartoli ajoute à l'indétermination dynamique des quantités économiques, une indétermination dynamique des institutions : « Il y a une zone d'indétermination institutionnelle due aux transformations possibles des institutions... Nous pouvons pressentir les réformes institutionnelles, nous ne pouvons pas prévoir avec une approximation suffisante quand elles se feront et quel contenu elles auront ». *Op. cit.*, p. 121.

50. Non pas, évidemment, à un Déterminisme-Dogmatisme mais au Déterminisme-Méthode. Cf. J. Ullmo, *op. cit.*, p. 164.

51. *Principi, op. cit.*, p. 48. Considérons une relation de phénomènes, spatiale ou temporelle. Obtenue sur la base d'une explication mécaniciste, elle contient un certain arbitraire, puisque n'y figurent pas les faits nouveaux non systématisables *a priori*. Dans l'espace ou le temps i, l'événement de cette relation ne peut assumer une grandeur prédéterminée, mais variera entre les quantités L_i, maximum, et l_i,

Les uniformités, la biographie

Compromis entre l'esprit et les choses qui nous ramène à cet effort de la pensée pour ordonner le monde : effort d'identification à base de statistiques, effort de construction à base de logique (52).

Il faut se bien garder contre les illusions. Plus que nul autre, l'ordre qui émerge ainsi de la réalité économique est sujet au défaut. Non qu'il soit conditionné, qualité hautement scientifique (53), mais que né d'une action réciproque — et, de ce fait, perturbatrice — entre le sujet qui observe et l'objet observé, il soulève le grand problème des sciences sociales, celui de la coexistence bien trop pacifique de deux connaissances, l'une objective, l'autre subjective, que sépare une équation personnelle (54). Connaissance subjective, équation personnelle, « climat d'opinion » pour Whitehead, « bias idéologique » pour Schumpeter et Hayek sont des euphémismes alors qu'ils affectent, au delà de l'interprétation des statistiques, l'arrangement et la construction du corps central de l'analyse théorique (55) et s'exercent dans un domaine où, parce qu'ils s'engagent, les esprits s'égarent, où l'objectivité ne dépend pas exclusivement « de l'intelligence, de la pénétration et de l'honnêteté du penseur en tant

minimum. En nombre K_i, ces quantités ont chacune une probabilité $\frac{1}{K_i}$ d'être, et $\frac{K_i - 1}{K_i}$ de n'être pas. Là réside donc le degré d'arbitraire propre à l'affirmation que les faits considérés auront une certaine grandeur donnée par l'analyse déterministe. Etendant cette formule à plusieurs points de l'espace ou plusieurs instants, n par exemple, il vient :

$$\lambda = \frac{K_1 \times K_2 \times \ldots K_n - 1}{K_1 \times K_2 \times \ldots K_n} = 1 - \frac{1}{K_1 \times K_2 \times \ldots K_n}$$

donnant le degré d'indétermination de la relation conçue selon un schéma déterministe. Une telle logique tend à montrer les ramifications possible des événements c'est-à-dire leur degré de liberté à l'intérieur d'un complexe virtuel d'effets. Il est évident que l'analyse déterministe accorde une seule valeur à l_i. La statistique économique et sa théorie des nombres indices substitue à cette valeur, avec un certain arbitraire, une moyenne indiquée par $\overline{l_i}$. La représentation adoptée ici tient compte, en revanche, de l'existence de fonctions non uniformes.

52. R. Barré distingue des lois *logiques* découlant de l'analyse qualitative ou abstraite et des lois *statistiques* fournies par l'analyse quantitative. Cf. *Economie politique*, coll. Themis, P. U. F., 1957, t. I, p. 50.

53. Cf. J. Ullmo, *op. cit.*, p. 45.

54. Cf. *Principi*, p. 15 ; — Von Hayek, *Scientisme et sciences sociales*, Paris, Plon, 1953, pp. 15, 25, 32 ; — A. Marchal, *op. cit.*, p. 177.

55. Cf. L. Robbins, *op. cit.*, p. 70.

qu'individu » (56), la subjectivité, exclusivement de la connaissance, mais d'un mixte d'ignorance (57), de stratégie et de mauvaise foi qu'expliquent, s'ils n'excusent point, l'intérêt de la question et la répugnance qu'il y a pour l'homme à tout traiter comme des choses.

Science d'un ordre à faire, selon H. Guitton (58), l'économie politique livre, effectivement, un ordre « perçu » à côté de l'ordre « vrai ». Ce n'est donc que par efforts répétés, recoupements et critique incessante (59), que se repèrent les relations statistiques susceptibles de préluder à des lois.

Qu'ils se présentent dans un certain rapport à un moment donné, se succèdent à travers le temps dans une séquence immuable, tout au moins prédéterminée, ou soient spatialement et temporellement soumis à certaines relations fixes, les phénomènes économiques sont ordonnés (60). Trois types d'ordre ont ainsi à être pris en considération, auxquels G. Demaria assortit l'uniformité de coexistence, l'uniformité de succession et la biographie (61).

Renié le scepticisme de l'école historique, ses « vagues régularités » et ses « lois contingentes », affirmés, en revanche, les succès de l'économétrie positive, ces notions mènent-elles — sous les réserves qui viennent d'être formulées — à l'interprétation *totale* de la réalité économique ? On verra que les uniformités définissent un ordre *élémentaire* qu'elles parcourent dans ce qu'ensemble il a de strict et de variable, cependant que la biographie s'adresse aux ordres *complexes* (62) ; c'est assez dire que, juxtaposées et combinées, nous mettant ainsi sur la voie du système, elles reflètent, intelligible, l'image de tout ce que la science économique s'applique à mettre au jour.

Absolues, les uniformités — spatiales ou temporelles, de coexistence ou de succession — se réfèrent à un ordre lui-même

56. H. Bartoli, *op. cit.*, 0. 73.
57. Due, en partie seulement, à l'indétermination logique.
58. Cf. *L'objet de l'économie politique*, Paris, Rivière, 1951, p. 93.
59. Cf. J. Lhomme, « Note sur le contrôle des élaborations statistiques », *Revue Economique*, avril 1951, p. 209.
60. *Principi*, *op. cit.*, p. 14.
61. Pour R. Barre, « l'économie politique s'efforce de parvenir à des uniformités de caractère général, définissant des relations de succession et de similitude entre phénomènes économiques ». *Op. cit.*, t. I, p. 49.
62. Bien entendu, elles sont aptes à décrire le fonctionnement tout autant que la structure, à donner autant qu'une image conjoncturelle une image architecturale de l'économie. Cf. H. Bartoli, *op. cit.*, p. 165.

absolu ; elles font appel à une logique monovalente qui, analytiquement, les exprime au moyen de fonctions uniformes, du type $y = f(x)$. *Limitées,* elles présentent, au contraire, un certain degré de mutabilité impliquant logique polyvalente (63), en particulier stochastique ou probabiliste, et fonctions non uniformes du type $\overset{(m)}{y} = f(x)$ (64). Ce degré de mutabilité, qui fait limite, est évidemment variable : plus il s'élève et plus l'uniformité s'écarte d'un type d'ordre pour — en dernière limite — atteindre le chaos ; à l'autre extrêmité se situe l'uniformité limitée qui peut — en première approximation — être traitée à la manière d'une uniformité absolue.

Pour l'économiste, les uniformités de *coexistence* qui régissent à un certain instant deux ou plusieurs phénomènes ou classes de phénomènes (65) sont des relations d' « interdépendance spatiale » ou de « mutuelle dépendance ». C'est sous ces étiquettes que, pièce essentielle de la statique de l'équilibre, elles ont déjà fait brillante carrière et assuré maintes gloires.

Non moins importantes, mais plus complexes, sont les uniformités de *succession* (66). Concernent-elles un couple de phénomènes ? deux séries de phénomènes ? Elles peuvent, respectivement, être de *type causal* — absolu ou limité — ou bien constituer une *corrélation* de succession, également absolue ou limitée.

Composant l'uniformité causale, le premier terme, dans le temps, est la cause, le second (ou les autres) l'effet. Théoriquement, l'affirmation de l'existence d'un lien causal succède au repérage d'une relation qui permette une inférence entre la cause et l'effet. Relation qui se doit absolument inévitable et indissoluble, en ce sens que l'effet doit suivre immanquablement et quelles que soient les circonstances qui accompagnent le surgis-

63. Cf. P. Blanche, *Introduction à la logique contemporaine,* Paris, A Colin, 1957, p. 82 ; — J. Piaget, *Traité de logique*, Paris, A. Colin, 1949.
64. Pour chaque valeur de x, il vient m valeurs de y ; en d'autres termes, y est d'ordre m. On peut dire aussi que y présente m degrés de liberté. A noter que cette expression de y ne se confond pas avec celle de fonctionnelle. La variable y comme fonctionnelle d'un ensemble de variables x_1, x_2, ... en nombre infini, c'est-à-dire comme fonctionnelle de x (t), dans l'intervalle (a, b) est représentée par $Y = F\left[\overset{a}{\underset{b}{x(t)}}\right]$. Cf. *Principi, op. cit.*, p. 17.
65. *Principi, op. cit.*, p. 16.
66. De leur nature temporelle et de l'irréversibilité qui donne au temps sa fonction d'ordination caractéristique, il résulte que les termes de la relation ne possèdent pas la propriété commutative de l'addition. L'uniformité de succession est un « *lex continua.* Cf. *Principi*, p. 18.

sement de la cause ; autrement dit, doit valoir le principe du *tertium non datur*. Reprenant la terminologie de P. A. Samuelson (67), une telle uniformité est « complete causally determinate » et appartient à une théorie « dynamique et causale » entièrement déterminée par ses relations initiales (dans le sens le plus large) de telle sorte que son comportement dépend uniquement du temps écoulé depuis l'établissement de ces relations.

Dans la pratique, cependant, cause et effet sont des phénomènes complexes. Rien, en tout cas, n'incite à les concevoir autrement : comment, de manière à la fois rigoureuse et exclusive, imputer à un phénomène antécédent un phénomène conséquent, alors que nous sommes en butte aux indéterminations logique et dynamique et qu'il nous faut « tenir présente l'essence de la successivité continue des événements qui, temporellement comme spatialement, sont liés entre eux » ? (68).

Nous voilà loin des énoncés traditionnels du principe de causalité — tout fait a une cause, les mêmes causes produisent les mêmes effets — qui, selon J. Ullmo, « se ressentent encore de la conception préscientifique d'une série linéaire de cause et d'effet enchaînés, découpant dans le monde des causalités indépendantes » (69). Se dégage, à leur place, une position nuancée, dotée de plus de force explicative, comme avec celle de notre auteur le sont celles d'un Ullmo, d'un Brunschwicg, d'un Samuelson.

L'idée — pour la rappeler sommairement — est qu'il ne saurait être question de traiter chaque phénomène comme un commencement absolu, qu'en revanche, les relations fonctionnelles rigides n'excluent point les relations souples, probabilistiques, ce qui, affirme J. Ullmo, est suffisant à répondre à une tendance humaine fondamentale (70), et qu'une fois pris *négativement* le principe de causalité, comme le fait L. Brunschwicg (71), il faut revenir en arrière, vers un moyen terme.

Il semble à P. A. Samuelson, dans une première analyse, que le développement temporel des phénomènes économiques puisse être distingué en deux types de systèmes : — « dynamique et causal » dont, nous venons de le voir, le comportement dans le

67. Cf. *Foundations of economic analysis*, *op. cit.*, p. 317.
68. *Principi*, *op. cit.*, p. 20.
69. *Op. cit.*, p. 143.
70. *Ibid.*, p' 139.
71. Dans *L'Expérience humaine et la causalité physique*, Paris, Alcan, 1922, pp. 509 et suiv. — Cf. également J. Ullmo, *op. cit.*, pp. 133, 143.

temps est déterminé par sa configuration initiale ; — « dynamique et historique », sorte de système causal incomplet. Les relations fonctionnelles y sont rigides, restent invariables au cours du temps dans le système causal, tandis qu'elles se modifient dans le système historique. Puis, il lui apparaît que, soumise à l'intervention de « chocs erratiques » liés aux manœuvres du hasard, une importante classe de phénomènes ne trouve pas sa place dans le schéma. Ce qui l'amène à spécifier deux nouveaux types de systèmes : — « stochastique et non historique », non pas stochastique et causal puisque, cette fois, les relations ne sont plus rigides, mais probabilistes ; — « stochastique et historique » dans lequel se modifient d'une manière essentielle avec le temps, soit la structure du système, soit les univers qui caractérisent les variables de hasard (72).

On remarquera que dans la mesure où l'économiste adopte l'idée d'une division du travail qui le fait se cantonner à l'*endogène,* il cesse toute spéculation une fois atteintes les causes « non économiques ». Avec cette conséquence que nombre de systèmes qui s'acheminaient vers le type « causal » se trouvent du même coup, puisqu'incomplets, rejetés vers le type « historique ». Doit-on le déplorer ? J. Ullmo, en affirmant ailleurs que « tout énoncé sur la totalité des choses n'est pas un énoncé scientifique » (73), donne un avant-goût de la réponse *scientifique.* Et P. Dieterlen dans sa présentation du Trade Cycle de J. R. Hicks, parlant de « conception épurée » à laquelle il semble opposer un « faux réalisme » trop courant, apporte à un débat qui pourtant n'est pas prêt d'être clos, le point de vue *économique* (74).

Retournant à notre auteur, il faut remarquer, à son tour, la place privilégiée qu'avec F. Enriques il accorde aux *conditions* causales circonscrivant les faits dans les limites de certaines variations intéressantes (75). Remarque que suggère — avec le concept qui lui est lié — la grande importance relative de la dernière des trois catégories de causes qu'il nous invite à distinguer (76) :

72. Cf. *Foundations, op. cit.*, pp. 314 et suiv.
73. *Op. cit.*, p. 141.
74. *Revue Economique*, avril 1951, p. 238. Cf. également « La pensée économique en France », mai 1953, p. 430.
75. Cf. F. Enriques, *Les problèmes de la science et de la logique*, Paris, Alcan, 1909, p. 205 : « Quand on dit que cause et effet sont des phénomènes se succédant d'une façon invariable, on sous-entend toujours *certaines conditions.*
76. *Principi, op. cit.*, p. 20 ; « Correlazioni economiche nel tempo », *op. cit.* ; *Mate-*

— causes *simples* (absolues ou limitées) qu'il appelle aussi *originatrices* et que la physique-chimie présente à l'état pur ;

— causes *téléologiques* (77) ou *organisatrices,* nombreuses dans la réalité économique et sociale et dont les effets présentent une nature stochastique qu'ils tiennent de la variabilité des grandeurs que peut assumer la finalité ;

— et causes, originatrices ou organisatrices, *conditionnées par un distributeur de propagation,* lequel n'est autre que ce « complexe de conditions » « dans lequel s'insère l'agir des agents économiques ».

Au sein de la réalité économique en mouvement règne la confusion ; les forces se perdent et se retrouvent et s'amplifient, les effets, d'abord distincts, se fondent, et l'analyse reste sans prise devant des individualités nouvelles. L'issue réside dans la détermination du propagateur, diffuseur ou rétenteur, des zones et des moments (78) de son action. Concevables en nombre infini, de tels distributeurs affectent les périodes et les espaces et utilisent tout ce qui, des structures, des institutions et des comportements, caractérise le milieu dans lequel ils agissent. En pratique, il faut les distinguer selon qu'ils constituent une somme ou un ensemble.

On dira, plus généralement, que plusieurs causes constituent une *somme* dans la mesure où il est possible d'expliquer mécaniquement le surgissement des effets. Où, par contre, dominent les formes organiques de succession, les effets ne sont jamais égaux à la somme des actions causales déterminantes, et il convient de parler d'un *ensemble* de causes. Cette distinction se confond avec celle existant entre causes homogènes et causes hétérogènes (79), la même qu'opère le praticien entre l'*addition arithmétique* et l'*agrégat.*

riali per una logica del movimento economico Milan, La Goliardica, 1953, Cf. également F. Brambilla qui, dans la « Teoria degli effetti cumulativi », in *Rendiconti dell'Istituto Lombardo di Scienze e Lettere,* 1937, fournit divers exemples de distributeurs.

77. Cf. « Osservazioni sulla teoria statistica delle serie dinamiche », *op. cit.* ; — Von Hayek, *op. cit.,* p. 127, note 20.

78. On distinguera ainsi un distributeur initial, un distributeur final et, le plus fréquent de tous, un distributeur étalé dans le temps de durée de la cause.

79. *Principi,* p. 22. Sont, par exemple, à considérer comme une somme de causes les achats d'arbitrage qui élèvent le cours d'un bien sur une place donnée, au niveau du cours pratiqué sur une autre place. L'intervertion de l'ordre des achats ne modifierait pas l'effet. Les causes en question sont *homogènes.* Bien différent est l'effet résultant de créations successives de monnaie. Il serait absurde se basant sur l'aug-

Simultanées, les diverses causes appliquées à produire le même effet peuvent être, aussi bien, alternatives. Ce qu'enseigne le traditionnel et interminable exposé des causes du cycle et le cortège de théories dont il est assorti. Tout comme plusieurs effets concomitants, alternatifs ou successifs peuvent être imputés à une cause unique (80). Preuve de l'impossibilité où nous sommes d'appliquer l'apodictique déductive et de la nécessité consécutive de recourir à la logique polyvalente qui nie la validité du principe du tiers exclu selon lequel, hors de l'être et du non-être, rien n'est plus concevable.

Parmi toutes les relations temporelles, certaines sont immédiates, d'autres s'étirent entre une ou plusieurs causes et une constellation de faits successifs, certaines sont des relations causales, d'autres s'en écartent pour constituer des corrélations, des biographies.

La *corrélation* est ce lien indissoluble qui se présente pendant une certaine période entre deux quantités considérées dans leurs manifestations successives (81). Son repérage se fonde sur un tri préalable des séries d'événements temporelles. Sommes-nous en présence d'une série *historique,* ensemble non homogène, illogique ? Elle est à rejeter (82). D'une série *dynamique* composée d'éléments « dynamiquement ordonnés » ? Reste à la confronter avec une autre série dynamique. Les investigations, pour être plus systématiques, porteront sur des séries séculaires, cycliques, saisonnières, voire erratiques, et viseront à dégager les liens qui

mentation du niveau général des prix qui aurait pu être constaté à la suite de la première injection de monnaie, de faire une somme pour dégager l'effet global. Les causes en question sont *hétérogènes.*

80. Le problème se pose alors d'établir à quel moment les effets successifs d'une même cause pourront être considérés comme épuisés et jusqu'à quel point leur recherche devra être poussée. On peut en faire une question purement pratique liée à l'objet de la recherche ; comme Pareto le suggère, une question de convenance. Utilisant les matériaux de G. Demaria, qui sont aussi une méthode, la réponse devient évidente : il convient de pousser la recherche « jusqu'à ce qu'on se trouve en présence de phénomènes ressortissant à un type d'ordre différent ou plus général, qui pourra être un ordre de nature diverse ou analogue à celui observé ». Cf. *Principi,* p. 28.

81. *Ibid.*, p. 29. Un lien de corrélation existe entre deux quantités envisagées dans le temps, A_1, A_2, A_3, ... et B_1, B_2, B_3, ... par exemple, si elles sont liées de telle sorte qu'à A_1 corresponde B_1, à A_2, B_2, etc... Ce qui est le cas des quantités demandées et des prix d'un même bien.

82. La corrélation qui se fonderait sur elle serait « sans signification ». G. Demaria la qualifie aussi, et plus généralement, d' « empirique ». Cf. également L. Robbins, *op. cit.*, p. 67.

peuvent les unir entre elles ou à des séries dynamiques d'une autre nature logique.

Avec la *biographie,* type d'ordre embrassant des événements concomitants et successifs entre lesquels court une relation générale unificatrice, nous atteignons, dans l' « extracausal » et l' « extracoexistentiel », les émergences complexes (83). Non que la biographie ne contienne des relations de coexistence ou de succession mais que, mutuellement unies ou conditionnées par un ordre de type supérieur, celles-ci soient absorbées dans la structure de l'ensemble, la constellation, la totalité des événements.

Le concept s'impose donc chaque fois qu'afin de déterminer la nature rationnelle des événements et la loi d'organisation du tout, la juxtaposition de coexistences et de successions est tentée en vain. Son absence à l'esprit, pourtant, explique les mutilations que tant de théories font subir à la réalité. Disons à la réalité monétaire, marquant ainsi que l'inflation constitue l'exemple de biographie le plus significatif.

On observera, en conséquence, que la biographie n'est entièrement définie qu'avec l'épuisement temporel et spatial des événements qui la composent. Et que c'est seulement alors que peut être dégagée sa formule explicative (84).

Pour son établissement, une telle formule exige une logique « synthétique » (85) qui, au delà des localisations et des relations élémentaires, s'applique à la *totalité,* à la *globalité* (86). Logique qui doit être à la fois finie et discontinue puisque chaque biographie ne possède qu'une seule formule unificatrice et que toute extrapolation est impossible.

Les divers types d'ordre que définissent, avec la biographie, les uniformités de coexistence et de succession, qu'elles soient

83. *Principi, op. cit.*, p. 33.

84. « Si le taux d'inflation est une donnée repérable, le taux de développement, faute d'indicateurs adéquats, ne peut être jaugé qu'avec un long recul, une fois décanté l'aléa de la conjoncture ». P. Dieterlen, « La monnaie, auxiliaire du développement », *Revue Economique*, juillet 1958, p. 545.

85. Dont les principaux instruments sont la théorie des ensembles et la théorie des fonctions de variables complexes.

86. Nul, mieux que M. Weber, n'a montré la nécessité d'une logique synthétique. G.Demaria va jusqu'à affirmer « sans crainte de contradiction » que toute son œuvre se base sur la reconnaissance de cette nécessité. Cf. également Von Hayek, *op. cit.*, p. 36.

absolues ou limitées, ont ceci en commun qu'ils sont *réels*. Sous cet aspect, ils s'opposent donc à l'ordre *formel* auquel se réfèrent les uniformités *empiriques* (87).

En évidente contradiction avec la terminologie, de telles uniformités sont « abstraites ». Caractéristique essentielle, les phénomènes qu'elles joignent se présentent suivant un ordre qui est tel, non du point de vue de la stricte nécessité, mais d'une forme subjective de la pensée. Casuel, purement esthétique ou, plus généralement, « non systématique », il ne saurait résister à une vérification impersonnelle. De cette confusion qui, initialement, se crée ainsi entre le sujet et l'objet, il s'ensuit que la vérité saisie est anormale, la loi, indépendante des phénomènes qu'elle doit régir. Dégagée par l'histoire, cette loi est toujours « empirique », démentie par la raison, elle n'est jamais « vraie ».

La mise en garde déborde largement le cadre dans lequel G. Demaria la situe. Et il est hors de doute que les observations méthodologiques que le problème suggère à L. Robbins (88) ne soient partagées par notre auteur. Une pensée qui — en renversant le « paradoxe » de G. Bachelard (89) — ne rectifie pas, ne régularise pas, ne normalise pas, a fort peu de chances, en effet, de se voir, un jour, associée à cette « grande synthèse » dont — les matériaux d'interprétation qu'il propose l'auront montré — « il a senti et inspiré le dessin » (90). Pas plus que, faute de rigueur envers le réel, de parvenir à la satisfaction de ce besoin profond que l'homme a du système (91) et qu'il atteint dans l'abstraction.

87. *Principi, op. cit.*, p. 49. Relevons les prix de n produits pendant une certaine période et disposons les sur un diagramme cartésien. Joignons les extrêmes des ordonnées représentatives par une courbe. Supposons que cette courbe soit une sinusoïde. Nous ne pouvons évidemment pas dire que la loi d'événement des phénomènes observés soit une uniformité réelle de cœxistence sinusoïdale, car si nous considérons une autre période et construisons le même diagramme, nous verrons certainement que la courbe n'est plus une sinusoïde.

88. *Op. cit.*, pp. 106 et suiv. et notamment pp. 112-120. En sens contraire, cf A. Sauvy, *La prévision économique*, « Que Sais-je » ?, 1943, p. 66.

89. Cf. *Le rationalisme appliqué*, Paris, P. U. F., 1949, p. 112.

90. Cf. G. Di Nardi, « Le istanze innovatrici della dinamica economica », *op. cit.*, p. 524.

91. « L'économiste a besoin d'un système qui réponde à la fois au besoin architectonique de la pensée et à la réalité qu'il observe ». H. Bartoli, *op. cit.*, p. 181. Cf. également J. Lacroix, *Marxisme, Existentialisme, Personnalisme*, Paris, P. U. F., 1955, p. 55.

IV. — LES FORMES D'EXPRESSION DE LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

Dernier moment de la logique économique, toute expression de la vérité scientifique se fonde sur l'abstraction. Avec la définition, l'hypothèse, la fiction, le schéma de référence, la théorie et le système, nous passons en revue ses divers *degrés* (92). En fait — et pour être moins abrupt — il y a que la science *montre* d'abord ce dont elle parle, dans ce premier temps elle définit, et qu'elle *construit* (93) ensuite, en requérant, dans ce second temps qui conduit au système, à la fois l'hypothèse, la fiction, le schéma de référence et la théorie.

Définir, c'est substituer à certains objets concrets des objets ou individus logiques qui puissent être traités de façon indépendante de la réalité propre au « definiendum ». Qu'elle soit *simple* (verbale) ou *symbolique,* cette définition est d'autant plus « idéale » qu'elle précise mieux les voies de la mesure (94). Ce qui introduit le problème de la « dimension logique » des quantités mesurées.

Deux quantités sont de la même dimension logique lorsque leur rapport ne varie pas avec la modification des unités de mesure dans lesquelles elles s'expriment. Ce qui, pratiquement, signifie qu'une quantité économique étant mathématiquement reliée — dans une uniformité de coexistence ou de succession, par exemple — à une autre quantité, si l'on change les unités de mesure les paramètres doivent être modifiés par application d'un « réducteur logique », dans le cas où les quantités ne sont pas de la même dimension logique (95).

92. *Principi, op. cit.*, p. 53.
93. Cf. J. Ullmo, *op. cit.*, pp. 17 et suiv.
94. J. Ullmo exprime la même idée en ces termes : « On ne peut se fier aux mots pour évoquer dans la pensée d'autrui ce qui est voulu : il faut mettre l'autre en possession d'un procédé régulier pour retrouver, par ses propres moyens, ce qui est en question, pour l'atteindre à coup sûr par sa propre démarche. La mesure n'est que l'exemple le plus simple d'un tel procédé ». *Op. cit.*, p. 18,. Cf. également J. R. Boudeville, « La mesure en économie politique », *Revue Economique*, mai 1953, p. 436.
95. a. La demande d'un certain bien x est en relation linéaire avec le prix y, de telle façon que $y = a - bx$; $a = 125$, $b = 0{,}025$. Pour un prix de 100 centimes, la demande sera de 1000 grammes : $100 = 125 - 0{,}025 \times 1000$. Si le prix est exprimé en francs et la demande en kilos, les paramètres a et b ne peuvent plus être maintenus car la relation $1 = 125 - 0{,}025 \times 1$ est impossible. Les deux quantités ne sont pas de la même dimension logique. b. Soit la fonction $y_0 = f(x_0)$; y'_0 la dérivée. Du

Les définitions symboliques diffèrent selon les théories auxquelles elles appartiennent. C'est le caractère qui les oppose à la définition simple et qu'elles ont en commun avec les hypothèses.

Si elles servent, en effet, de guide à l'induction, celles-ci constituent principalement la base des systèmes déductifs. Leur adoption dépend, en substance, du « climat d'opinion » du chercheur, de sa culture, des conditions particulières de lieu et de temps dans lesquelles il opère, des instruments de recherche dont il dispose. C'est ce climat d'opinion — responsable tout autant des inspirations apologétiques que des options sur la méthode d'analyse et le cadre de lecture — qu'il faut juger d'abord, dégageant les positions logiques qui se trouvent soutenues, mesurant leurs implications. Reste alors à obtenir l'accord du réel qui « valide » l'hypothèse, celui de l'expérience qui la « vérifie ».

Ce qui ne veut pas dire que toute hypothèse erronée, et par conséquent invérifiable, soit à rejeter. Certaines des fictions qu'elles constituent ainsi sont parfaitement justifiées par les services qu'elles rendent à la connaissance. Songeons au *coeteris paribus*, au calcul infinitésimal. Cette constatation que l'esprit ne peut plonger dans le réel sans conventions, sans *fictions*, s'étend, avec la démarche pour percevoir le mouvement économique dans sa continuité, son intensité et sa généralité, à des symboles, à des *schémas de référence*.

L'espace n'est pas une chose en soi. Ce n'est qu'un moyen pour exprimer l'ensemble des relations existant à un moment donné entre les quantités observées. C'est un schéma de référence. C'est, en même temps, une fiction car une quantité n'existe pas dans des seuls liens instantanés (96), mais dans ses relations avec elle-même et d'autres quantités à différents moments. Tout comme le temps qui sert à mesurer objectivement des vitesses de variation, disparaît avec la considération de l'ensemble des relations existant entre tous les phénomènes aux instants qui

changement de l'unité de mesure de x et y en x_1 et y_1, tel que $x_1 = x_0$ h et $y_1 = y_0k$, il résulte que la nouvelle dérivée y'_1 est $\frac{k}{h}$ fois y'_0. Le rapport $\frac{k}{h}$ est le réducteur logique du théorème énoncé. Cf. *Principi*, *op. cit.*, p. 69.

96. Nous serions en présence d'une économie « euclidienne » — comme l'est la statique walraso-parétienne — puisque son objet serait l'étude d'un espace sans temps, ou espace euclidien.

ont précédé et à ceux qui suivront, pour devenir ces relations mêmes (97).

Définitions, hypothèses, fictions, schémas de référence, *formalisent* la réalité ; théories et systèmes l'*expliquent*.

Pour la théorie, il s'agit surtout d'expliquer une certaine donnée dans ses rapports de coexistence ou de succession avec d'autres quantités. Parfaite, elle serait un *théorème* démontrant l'existence d'une uniformité. C'est précisément cette possibilité d'une perfection graduelle qui distingue les *théories* des *uniformités,* lesquelles sont des *lois*.

Les théories, enfin, se joignent dans un système qui, ainsi, n'est qu'une théorie complexe embrassant plusieurs théories particulières (98), mais reliées de façon telle qu'elles soient d'un seul tenant, que, partant de l'une, les autres puissent être atteintes. Cette « connexion » constitue la condition absolue du système en sous-entendant à la fois compatibilité mutuelle, relations nécessaires et consistance.

Rien ne dit — pour tenir compte de la tendance unifiante de l'esprit, de l'ambition et du risque d'enthousiasme — que tous les faits doivent s'y projeter. Plutôt, la proposition inverse se déduit du caractère non nécessairement parfait des théories qui le composent. De toute manière, comme le dit J. Lacroix, « c'est l'interdépendance des vérités qui les fait systématiques et non leur degré de généralité » (99).

Si nous voulons renoncer à un savoir fragmentaire, il nous faut, sans autre, accueillir le système. Constater des coexistences et des successions sans les expliquer laisse la connaissance sur un empirisme qui, finalement, la nie. Mais il nous faut pareillement, si nous voulons éviter l'esprit de système pour un esprit de vérité (100), ne pas manquer que — selon la distinction de Cournot — l'ordre *logique* n'exclut pas l'ordre *rationnel,* que si le premier consent le système, le second le rejette comme étant hors des choses, hors de la réalité et de l'histoire.

97. A l'extrême se situe le concept « réel » d'*espace-temps* élaboré par Minkowski et qui embrasse toute la réalité en mouvement. Tandis que l'espace nie la continuité du temps, que le temps nie les relations spatiales, l'espace-temps groupe, en effet, les relations spatiales et temporelles qui existent entre toutes les quantités. Il repose sur une géométrie non euclidienne, celle de Riemann. G. Demaria le place au centre de sa « dynamique ». Cf. *Principi, op. cit.*, p. 60.

98. Un tel système est *théorique*, par opposition au système *scientifique*, complexe d'uniformités (le système solaire, par exemple) Cf. *Principi, op. cit.*, p. 63.

99. *Op. cit.*, p. 52.

100. *Ibid.*, p. 57.

***

Voudrait-on l'oublier, comment le faire en conscience ? Dans ce domaine qui se doit propre au réel, où sévit l'indétermination logique, le surgissement de l'entéléchien, agent de l'indétermination dynamique est conçu — si l'on peut dire — pour rompre tout système théorique préconstruit (101). Il rappelle à l'observateur que l'humilité est une attitude pratique, par conséquent féconde (102). Il stimule le désir de connaître, connaître l'histoire, le mouvement qui s'en dégage et l'homme qui les fait.

Là où l'historicisme a échoué en ne s'intéressant pas à une théorie de l'entéléchie et ne se proposant pas de dégager le lien qui unit l'irrationnel et le mécanisme naturaliste de la matière (103), G. Demaria souhaite que la science se penche. Dans la pensée vitaliste, depuis les réflexions philosophiques de Bergson, de Whitehead ou Croce, jusqu'aux variables casuelles d'Eddington, aux associations biologiques de Volterra et, surtout, aux quanta de Planck, il trouve les raisons de croire à la possibilité d'une construction scientifique de la dynamique économique.

Dans la découverte de cette « harmonie », qui, malgré tout, domine le mouvement économique, qu'il attribue aux résistances rencontrées, à la rationalité, au but qu'il faut atteindre, au fait qu'une seule impulsion régit plusieurs phénomènes à un même moment, et qu'il définit comme une *solidarité en action* des divers changements (104), il trouve la méthode (105) : — individualisation des variables qui se meuvent en solidarité et des liens qui les régissent dans le mouvement ; pour cela, désintégration des séries dynamiques et extraction des composantes « décisives » ;

101. Cf. G. Di Nardi, *op. cit.*, p. 519.

102. Les jugements sur les études relatives à l'indétermination furent, un temps, très partagés. La publication de l'une d'entre elles — son auteur le rappelle dans la Préface aux *Principi* — fut interdite parce qu'elle apparut contraire à la philosophie thomiste.

103. Cf. *Materiali per una logica del movimento economico, op. cit.*, pp. 57 et suiv., dans lesquels G. Demaria insiste sur ce qu'il appelle la « pauvreté de l'historicisme ». On rapprochera sa critique de celle de Von Hayek, *op. cit.*, pp. 71 et suiv., où, après avoir rappelé que le mouvement s'est appuyé sur l'impression que « l'histoire est la seule voie qui puisse mener à une théorie scientifique des phénomènes sociaux », il conclut sur l'affirmation que le nom d'école historique « a été usurpé par la doctrine bâtarde qui mérite le nom d'historicisme et qui n'est en vérité ni de l'histoire, ni de la théorie ».

104. Cf. « Di un principio di indeterminazione », *op. cit.*, p. 632.

105. Cf. « Le basi logiche dell'economia dinamica », *op. cit.*; *Materiali per una logica del movimento economico, op. cit.*

— repérage des biographies et détermination des degrés de liberté des uniformités de succession permettant de dégager les conditions de stabilité des systèmes ; — parallèlement, classification des faits entéléchiens et recherche de cette « propriété de l'économie qui constitue une constante qualitative entéléchienne » (106) et qu'en dépit de la créativité caractéristique de l'acte humain, la réalité économique doit recéler.

Rejoignant Bergson qui, avec l'image du devenir qu'il s'était forgée, anticipait certains caractères du quantisme (107), G. Demaria se tourne vers la physique, maintenant rénovée, pour tenter de dégager cette « constante » qui, semblable à celle de Planck, permette de raccorder le schéma déterministe de la mécanique économique traditionnelle à la variabilité dynamique (108).

L'œuvre n'est pas achevée. Elle ne le sera pas par son initiateur (109). Mais chacun y participe qui — à quelque sphère qu'il appartienne — lève des indéterminations logiques et qui, fut-ce par de « simples images d'Epinal » (110), en isolant les propagateurs, étudiant les faits et les comportements, restreint le champ de l'indétermination dynamique. C'est que, indissolublement théorique et appliquée, l'économie politique de G. Demaria est une synthèse qui n'illustre pas un compromis.

JEAN-CLAUDE MENARD.

106. « Le basi logiche », *op. cit.*, p. 33.
107. Cf. *Matière et mémoire, op. cit.*
108. Cf., in *Studi Keynesiani*, « La teoria keynesiana dei cicli economici » Milan, Giuffrè, 1953, p. 229.
109. « Sa construction ne pourrait être l'œuvre d'un seul, pas plus qu'elle ne pourrait être réalisée en peu d'années. Dégager l'essence du devenir économique à travers la recherche de régularités empiriques dans le développement et la dégradation des systèmes ; l'individualisation des multiples connexions de solidarité dans le mouvement des composantes macroscopiques ; la récognition et la typisation des facteurs entéléchiens dans les processus économiques temporels pour fixer les limites aux champs d'oscillation entre lesquelles se manifeste la discontinuité, avec des sauts dans les dimensions des variables dépendantes, même si elles sont liées au stade initial des systèmes, ce sont là des problèmes ardus qui ouvrent un immense champ de recherches et dont l'exploration requiert nécessairement l'apport de nombreux chercheurs et la construction de nouvelles méthodes de recherche. G. Di Nardi *op. cit.*, p. 520.
110. L'expression est de P. Dieterlen. Cf. *Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de 1948 à 1952*, Paris, A. Colin, 1954, p. 179.

L'ÉCONOMIE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Plan.

INTRODUCTION

Le paradoxe luxembourgeois.

DÉVELOPPEMENT

A. Le milieu naturel, social, historique

B. L'économie interne

I. *La sidérurgie.*

1. Production.
2. Importance dans l'économie.
3. Effets sur d'autres secteurs.
4. Problèmes : *a*) de la sidérurgie.
   b) nationaux.

II. *Autres industries et artisanat.*

Importance.
Difficultés.
Solutions.

III. *L'agriculture et la viticulture.*

C. Les relations économiques extérieures

I. *Structure du commerce extérieur.*
II. *U. E. B. L.*
III. *Benelux.*
IV. *C. E. C. A.*
V. *Canalisation de la Moselle.*
VI. *Marché Commun et Euratom.*

CONCLUSION

Forces et faiblesses d'un petit Etat.

S'il est vrai qu'il n'existe plus en Europe occidentale un seul pays qui soit à la taille du monde moderne, que dire du petit Luxembourg, pays minuscule et paradoxal à l'âge des avions supersoniques et des grands espaces économiques ?

Le Luxembourg couvre près de 2.600 kilomètres carrés, moins qu'une province belge ou qu'un département français ; il a 315.000 habitants, soit moins du tiers de Bruxelles, un dixième de Paris. Il mesure 57 km de l'Ouest à l'Est et 82 km du Nord au Sud. Un chasseur à réaction le traverse en cinq minutes dans sa plus grande dimension. Il faut, pour traverser le Luxembourg à pied, le temps qu'il faut pour traverser les Etats-Unis en avion. Il s'agit donc d'un personnage apparemment anachronique, mais qui à bien des égards se trouve à la hauteur du monde moderne. Le nombre des chômeurs au Luxembourg est compris entre 10 et 20 unités ; ils constituent une curiosité à tel point qu'ils ont été photographiés par Life. D'après les statistiques des Nations Unies, le revenu par tête d'habitant au Luxembourg est un des plus élevés du monde. La C. E. C. A. a publié, en janvier 1957, une étude sur les revenus réels des travailleurs de la Communauté. Il en résulte que si l'on représente par l'indice 100 le revenu réel d'un ouvrier de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise, le revenu des ouvriers des autres pays est le suivant :

Belgique	89
Allemagne	74
France	72
Pays-Bas	69
Italie	65

Dans les mines de fer les revenus sont les suivants :

Luxembourg	100
France	87
Allemagne	46
Italie	45

Avant la guerre on relevait volontiers que le Luxembourg vivait la vie heureuse des peuples sans histoire. Depuis 1940 il a été mêlé douloureusement aux événements internationaux.

Mais même aujourd'hui il révèle encore certains traits heureux, tels que l'absence presque totale de grèves, l'absence totale de chômage et de misère, l'absence de taudis.

Examinons d'un peu plus près ce pays curieux afin de comprendre comment il vit et quelles sont ses perspectives d'avenir.

Après un coup d'œil sur les conditions du milieu naturel, social

et historique, nous étudierons d'abord les différents secteurs de l'économie interne, puis nous aborderons les relations économiques extérieures et les grandes étapes de l'histoire économique du pays. Une difficulté de méthode : quoique minuscule, l'économie du Luxembourg est celle d'un Etat souverain et en possède la complexité. Pour pouvoir en donner une vue d'ensemble il faudra traiter beaucoup de questions de façon incidente.

A. **Les milieux naturel, social et historique**

I. — Le milieu naturel.

Il a déjà été fait allusion aux dimensions du pays. Au point de vue *géographique et géologique,* le pays comprend deux parties nettement distinctes :

le *Nord,* prolongement des Ardennes, composé de vieux terrains dévoniens et schisteux pauvres en chaux et en phosphore, très accidenté, d'une altitude moyenne de 450 m, assez humide et froid ;

et d'autre part le *Sud* appelé encore le Bon-Pays, plus récent au point de vue géologique, composé essentiellement de terrains triassiques sablonneux et calcareux et comprenant au Sud-Ouest une étroite bande ferrugineuse. L'altitude moyenne du Bon-Pays est d'environ 250 m, il est moins accidenté que le Nord et il y fait moins froid.

Les conditions naturelles sont plutôt *défavorables* à l'économie.

Le sous-sol luxembourgeois ne contient ni charbon, ni pétrole, ni uranium, ni cuivre, ni aluminium, ni aucune autre richesse, à une seule exception près : les gisements de fer de la Lorraine ont un petit prolongement en territoire luxembourgeois. C'est un minerai titrant moins de 28 % en moyenne, donc moins que le minerai lorrain, beaucoup moins que le minerai normand ou tunisien, sans parler du suédois ; mais pour le Luxembourg il constitue la richesse essentielle.

Au point de vue des transports les conditions naturelles sont moins favorables que dans les pays voisins, à cause de l'éloignement relatif de la mer, de l'absence — provisoire — de voies navigables et de la difficulté d'une exploitation économique de voies ferrées sur un territoire aussi réduit.

Le sol agricole enfin est moins généreux que celui des pays voisins, à tel point que le Luxembourg n'a jamais osé entrer dans une union économique sans demander un régime spécial pour son agriculture. Il semble résulter des statistiques que le rendement moyen par hectare en froment, en seigle, orge, avoine, pommes de terre est inférieur au Luxembourg à ce qu'il est en Belgique, en Allemagne, en France, en Suisse, aux Pays-Bas, au Danemark.

On est tenté de dire que le pays a le charme touristique des régions pauvres ; effectivement, d'après les statistiques du revenu national, l'industrie touristique est la sixième industrie du pays.

II. — Au point de vue du *milieu social* le Luxembourg a la chance d'être situé au centre d'une région industrielle internationale fortement peuplée. Mais considéré en lui-même, il souffre d'un double handicap :

Sa population de 315.000 âmes n'offre à son industrie qu'un marché intérieur infime.

Le déclin de la natalité (taux brut de natalité en 1957 : 15,4) et le vieillissement de la population luxembourgeoise depuis le début du siècle posent actuellement deux problèmes graves :

la pénurie de main-d'œuvre, surtout de main-d'œuvre qualifiée, l'importance de plus en plus marquée de l'élément étranger dans la population luxembourgeoise.

Si l'on tient compte, en outre, des tendances irréversibles à la réduction de la durée du travail, il devient évident que la situation du marché du travail n'est pas favorable du point de vue de la croissance économique. L'admission de travailleurs étrangers qualifiés est une solution du problème de la pénurie de main-d'œuvre. La Communauté économique européenne se propose justement d'organiser la liberté de circulation et d'emploi des travailleurs. Mais au Luxembourg des considérations sociales et politiques s'opposent actuellement à une politique d'immigration trop libérale, car le pourcentage des étrangers dans l'industrie, qui de 1952 à 1957 est passé de 20,7 à 27 % de l'ensemble de la main-d'œuvre, est déjà beaucoup plus élevé que dans les autres pays de la Communauté. C'est pourquoi il est prévu dans le protocole relatif au Grand-Duché de Luxembourg que lors de l'établissement des règlements relatifs à la libre circulation des travailleurs, la Commission européenne tiendra compte de la situation démographique particulière de ce pays.

III. — Le milieu historique.

Etant donné les faibles dimensions du marché luxembourgeois, il n'est pas étonnant que les relations économiques internationales soient un élément important de la vie du pays.

Parmi les grandes dates de l'histoire économique du Luxembourg il faut citer une invention technique, plusieurs unions économiques et la canalisation de la Moselle.

Trois ans à peine après son accession à l'indépendance politique, le Luxembourg, en 1842, devient membre du Zollverein allemand. A cette époque le pays est très pauvre ; il est vrai qu'il possède des minerais de fer, mais leur teneur en phosphore les rend impropres à la fabrication de l'acier.

Ce n'est qu'à partir de 1877 que l'invention d'un ingénieur anglais, Gilchrist Thomas, va permettre la déphosphoration de la fonte et donc l'exploitation du minerai luxembourgeois. Economiquement la naissance du Luxembourg date de l'invention de Thomas. Rarement une invention conditionna de façon aussi frappante l'essor d'un pays. Thomas ne pensait sans doute pas si bien faire ; il ne manqua à la fortune de Thomas que d'être Luxembourgeois — il serait vénéré aujourd'hui comme le père de la prospérité de la patrie ! Son invention eut des effets dans tous les domaines de la vie économique du Luxembourg ; elle conditionna le développement progressif d'une grande industrie moderne, la naissance de petites industries complémentaires, la mise en valeur, grâce aux scories Thomas, de terres agricoles jusque-là extrêmement pauvres, le développement du réseau ferroviaire, et enfin l'établissement de relations extérieures et d'un réseau mondial de comptoirs commerciaux.

Au XXe siècle la date la plus importante de l'histoire économique du Luxembourg, c'est la conclusion, en 1921, de l'Union économique belgo-luxembourgeoise. Entre les deux guerres c'est le seul exemple d'une union économique couronnée de succès.

Après la IIe guerre, le rayon des intégrations s'étend : c'est en 1944 la conclusion du Benelux, en 1948 l'O. E. C. E., en 1952 la constitution de la C. E. C. A., en 1956 le traité sur la Moselle, et actuellement le pays vit sous les premiers signes d'un marché commun européen. L'histoire économique devient commune à un nombre croissant de pays.

Ces quelques considérations générales expliquent l'existence du

petit Luxembourg en tant qu'Etat souverain. Les Luxembourgeois ont pour devise : « Nous voulons rester ce que nous sommes » — et cela est très bien. Mais il faut y ajouter un petit grain de sel : au Luxembourg 80 % des capitaux sont des capitaux étrangers, 11,7 % de la population sont des étrangers, la Société Nationale des Chemins de fer luxembourgeois est une société internationale puisque la France et la Belgique détiennent ensemble 49 % des parts de la Société ; enfin, la politique commerciale extérieure et la politique monétaire sont dirigées par la Belgique. Le Luxembourg est donc déjà un petit marché commun !

B. L'économie interne

Chapitre I. — La sidérurgie

Production.

A l'époque où se situe l'invention de Thomas, en 1877, le Luxembourg produisait à peine 100.000 tonnes de fonte, inutilisable pour la production de l'acier.

En 1957, il a produit près de 3,5 millions de tonnes d'acier contre 6,3 millions de tonnes en Belgique. Cela fait plus de 10 t par tête d'habitant, soit 15 fois plus qu'aux Etats-Unis.

Importance économique.

Cette production représente plus de 60 % de la production industrielle totale et près de 70 % de la valeur ajoutée de la production industrielle totale.

La sidérurgie occupe plus de 20.000 ouvriers, soit plus de la moitié de la main-d'œuvre industrielle totale, et environ 15 % de la population active. L'investissement dans la sidérurgie atteint 81 % des investissements industriels.

Les rémunérations payées par la sidérurgie sont les plus élevées au point de vue de leur valeur unitaire et représentent environ 65 % des rémunérations payées par l'ensemble de l'industrie.

La sidérurgie exporte 95 % de sa production ; elle fournit à elle seule environ 88 % de l'exportation totale du Luxembourg et est responsable d'une rentrée massive de devises qui profite à l'U. E. B. L. et qui rend possible le niveau de vie élevé du pays. Au point de vue de la balance commerciale, les importations de la sidérurgie comprennent des minerais, du coke, des matières réfractaires et des équipements. L'exportation comprend les pro-

duits sidérurgiques, les scories Thomas et même du minerai. Au point de vue de la balance des comptes, la sidérurgie intervient dans le débit par des transferts de salaires et de dividendes ; du côté crédit, on note le solde de sa balance commerciale et les revenus de ses participations dans des industries étrangères.

Les investissements massifs de la sidérurgie ont été financés presque exclusivement par voie d'autofinancement. La principale société Arbed, n'a pas contracté d'emprunt depuis trente ans. Les deux autres sociétés, Hadir et Rodange, viennent cependant d'émettre des obligations.

Effets indirects sur l'économie du pays.

a) *Agriculture.* — La sidérurgie a conditionné le développement de l'agriculture et le relèvement du niveau de vie des campagnes, à deux points de vue.

Les scories Thomas, sous-produit de la fabrication de l'acier, constituent un engrais de très grande valeur qui a permis de féconder les terres ardennaises autrefois extrêmement pauvres et de rapprocher ainsi les niveaux de vie du Nord et du Sud du pays. Les scories Thomas sont fournies à l'agriculture à un prix de faveur garanti par le traité U. E. B. L. et qui est à peine actuellement la moitié du prix mondial.

D'autre part le relèvement du pouvoir d'achat des masses ouvrières et la concentration démographique ont créé des débouchés à la production agricole.

b) *Industrie.* — De nombreuses industries sont nées dans le sillage de la sidérurgie. Il suffira de mentionner les minières de fer, les carrières à chaux et à dolomie, les fonderies et ateliers de construction nés des besoins en matières premières et en équipements de l'industrie lourde ; les industries de transformation des sous-produits : cimenterie etc.

c) *Energie électrique.* — La sidérurgie est encore actuellement le plus gros fournisseur de courant électrique qu'elle produit à l'aide du gaz de haut-fourneau. De faibles quantités d'énergie électrique sont également produites dans d'autres centrales thermiques à base de charbon.

La production qui est d'environ 1,2 milliard de kwh a plus que doublé au cours des dix dernières années. Mais l'offre est

dépassée de plus en plus par la demande. Cela tient à la modernisation des différentes branches de production et notamment de la sidérurgie dont l'autoconsommation est d'environ 88 % ; cela tient encore à l'électrification des chemins de fer et au relèvement général du niveau de vie.

C'est pourquoi les usines sidérurgiques ont décidé de renforcer leurs moyens de production d'électricité d'une puissance de 56.200 kw.

Mais il devient indispensable de faire appel à l'énergie hydroélectrique. Il existe plusieurs projets dont deux — le barrage de la Haute Sûre de 8.000 kw et l'usine au fil de l'eau de 4.000 kw à Rosport sont en voie d'achèvement. Les deux centrales fourniront l'énergie que réclamera l'électrification des chemins de fer luxembourgeois.

Parmi les autres projets il faut citer l'usine électrique au fil de l'eau à construire sur la Moselle canalisée, et la grande station de pompage sur l'Our près de Vianden qui doit être réalisée avec le concours de la BIRD, et qui est appelée à jouer un rôle dans l'interconnexion des réseaux européens. Sa puissance installée sera en définitive de 640.000 kw.

D'ici 1975 les besoins supplémentaires seront couverts par l'aménagement hydroélectrique complet des rivières luxembourgeoises et, probablement aussi, à partir de 1965, par un apport d'énergie nucléaire.

D'après les chiffres fournis par les trois Sages de l'Euratom, l'énergie hydraulique permettra, dans quelques années, de combler environ 6 % des besoins énergétiques (en équivalent charbon) du Luxembourg — contre 0,2 à 0,3 % en Belgique et plus de 10 % en France.

d) *Transports.* — La sidérurgie est encore le meilleur client des chemins de fer luxembourgeois, car les combustibles, les minerais et les produits métallurgiques constituent environ 90 % du tonnage transporté. En raison de l'exiguïté du réseau, la situation des C. F. L. est extrêmement difficile ; les tarifs détiennent un triste record : ils sont les plus élevés d'Europe. On pourrait donc dire que c'est la sidérurgie qui subventionne les C. F. L. et les maintient en vie.

e) La sidérurgie a mis sur pied un réseau mondial d'agences commerciales, alors que le Luxembourg n'a que sept missions

diplomatiques. On est tenté de voir dans la sidérurgie la plus importante ambassade du Luxembourg.

f) *Etat et collectivité.* — Enfin la sidérurgie est le support financier de l'Etat. Les statistiques semblent démontrer que les charges fiscales luxembourgeoises par tête d'habitant sont les plus élevées d'Europe. Exprimée en % du revenu national, la charge fiscale atteint près de 30 %. Cette situation est partiellement due à la grande force contributive des sociétés sidérurgiques luxembourgeoises. Il est encore intéressant de noter que les impôts directs représentent au moins 60 % de la charge fiscale globale ; en effet, les droits de douane sont modérés (tarif Benelux), la taxe sur le chiffre d'affaires (ou taxe de transmission) est très faible.

Les rentrées massives d'impôts ont donné à l'Etat la possibilité de mener une politique sociale généreuse. Mais il ne suffit pas de distribuer quand les affaires vont bien. Il faut encore avoir une politique de conjoncture. Cette politique comporterait au moins deux aspects assez difficiles à réaliser dans une démocratie : en période de prospérité, le remboursement anticipatif de la dette publique et la constitution de réserves, — le fonds de crise n'est actuellement que de quelques centaines de millions de francs ; d'autre part, l'étalement dans le temps des grands programmes de travaux publics (surtout routes).

Les développements que nous venons de consacrer à l'industrie sidérurgique se résument admirablement dans cette formule : le Luxembourg est un don du fer comme l'Egypte est un don du Nil. Mais hélas ! le Nil coulera toujours alors que le minerai de fer...

Problèmes.

Ce tableau brillant n'est cependant pas sans ombres. Quelques problèmes graves se posent à la sidérurgie elle-même, et ensuite, à l'ensemble du pays.

Problèmes de la sidérurgie

L'avance dont le pays jouit au point de vue social est le fruit d'une politique technique à longue vue qui a fait des entreprises luxembourgeoises des ensembles intégrés à la hauteur du progrès

technique. Mais cette industrie est vulnérable à deux points de vue : elle est à la merci de la conjoncture internationale, et elle subit une concurrence extrêmement forte de la part de tous les pays voisins : France, Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne. Or, elle paie des salaires plus élevés, elle est défavorisée au point de vue des approvisionnements (coke, minerai pauvre) et au point de vue des transports et se maintient essentiellement grâce à son avance technique. Il est donc compréhensible qu'elle ait envisagé avec les plus grandes appréhensions l'installation de la C. E. C. A. qui allait peut-être permettre à d'autres entreprises de rattraper leur retard technique, et la canalisation de la Moselle dont l'effet devait être de donner aux entreprises lorraines un avantage différentiel en matière de transports.

La sidérurgie luxembourgeoise souffre d'un troisième handicap : Elle n'est compétitive que si elle emploie ses propres minerais, luxembourgeois et français. Si le lit de fusion devait comprendre, dans une large proportion, des minerais à importer sur de grandes distances, les usines ne seraient peut-être plus rentables. La production actuelle de 3,5 millions de tonnes semble être un plafond qui ne pourra probablement pas être dépassé ; il ne sera donc plus possible d'accroître la productivité par l'augmentation de la production. Les minerais indigènes seront épuisés dans un avenir rapproché ; heureusement les mines de Lorraine contiennent encore d'importantes réserves.

Problèmes nationaux

La position dominante de l'industrie sidérurgique crée de graves problèmes pour l'économie nationale. Il serait intéressant d'élaborer à ce sujet une théorie de l'industrie dominante, tout comme sur le plan international. M. François Perroux a construit la théorie de l'économie dominante.

Du fait de sa productivité supérieure, l'industrie sidérurgique est capable de consentir des salaires et des avantages sociaux que les autres secteurs ne sont pas à même d'accorder à leur personnel. L'industrie sidérurgique est à la base du niveau de vie élevé du pays ; dans l'optique des petites et moyennes entreprises, elle est un facteur redoutable de renchérissement de la main-d'œuvre.

Voici les chiffres relatifs aux salaires horaires bruts moyens dans plusieurs secteurs :

	1955 — fr. belges	1956 — fr. belges	1957 — fr. belges
Minières de fer	46	48,9	52,4
Industrie sidérurgique	37,21	39,9	44,1
Energie électrique, gaz, eau	34,13	35,5	36,8
Industries chimiques	30,26	29,7	32,5
Industries des fabrications métalliques.	30,72	32,8	35,2
Bâtiment	26,64	27	27,8
Industrie du cuir	26,15	25,8	27,9
Industrie du bois	25,49	26,4	27,9
Industrie du tabac	20,49	21,2	22,1
Industrie textile (et habillement)	16,81	17,4	18,1

Par rapport à 1948 (indice 100), l'indice du coût de la vie était en 1956 à 122, l'indice des salaires sidérurgiques à 151, l'indice des salaires dans les industries petites et moyennes à 138.

Les salaires de l'artisanat et de l'agriculture se situent plutôt dans la partie inférieure que dans la partie supérieure du tableau. Le secteur public présente, même lorsque les salaires ne sont pas parmi les plus élevés, l'attrait d'une grande sécurité de l'emploi.

Il est facile de deviner le résultat de cette situation différentielle : c'est une migration de la main-d'œuvre en direction des services et entreprises de l'Etat, des communes, des chemins de fer et de la sidérurgie. Tout comme les bonnes familles bourgeoises ont l'ambition de voir leurs fils établis comme médecin, avocat, notaire, l'ouvrier a l'ambition de se caser à l'Arbed, chez l'Etat, au chemin de fer.

La moyenne et la petite industrie, l'artisanat, l'agriculture perdent leur main-d'œuvre et surtout la main-d'œuvre qualifiée péniblement formée et sont progressivement vidés de leur substance.

Récemment la réduction de la durée du travail dans la sidérurgie et les minières a encore aggravé le problème.

Il est donc évident que la position dominante de la sidérurgie recèle de graves dangers pour l'équilibre économique et sociologique du pays. Il n'en reste pas moins vrai que l'existence de cette industrie comporte plus d'avantages que d'inconvénients ; la coexistence d'une industrie à forte productivité et d'autres secteurs dont la productivité est bien plus faible, donne au pays plus de poids et de bien-être que ne lui en donnerait l'existence d'un grand nombre d'industries à productivité moyenne.

Chapitre II. — Autres industries et artisanat

La position dominante de la sidérurgie ne doit pas faire oublier l'importance sociologique et économique des autres branches de la production.

L'industrie de l'acier occupe environ 20.000 ouvriers, mais les autres industries en occupent autant, le nombre total de personnes travaillant dans l'artisanat est même plus élevé ; 35.000 personnes travaillent dans l'agriculture.

Grosso modo on peut dire que 40 % de la population vivent de l'industrie et de l'artisanat, 25 % de l'agriculture, 20 % du commerce et des transports et 15 % d'autres services.

Les tableaux suivants indiquent la part des différents secteurs dans le produit intérieur brut au coût des facteurs en 1957 (en prix courants) :

	%	
Agriculture et sylviculture	8,6	
Industries extractives	3,1	
» manufacturières	45,1	(dont Sidérurgie 31.5)
Electricité, gaz, eau	1,0	
Bâtiment	6,7	
Transports	7,1	
Commerce, Hôtels, Restaurants, Banques, Assurances	12,7	
Propriété immobilière	3,5	
Adm. publique, défense nationale	10,3	
Gens de maison, autres activités tertiaires et erreurs statistiques	2,0	
	100,0	

Ou encore :

	%	
Secteur primaire	12	(contre 16 % en 1937-38)
Secteur secondaire	52	
Secteur tertiaire	36	
	100	

A titre de complément, voici les montants absolus de la valeur ajoutée par les principales branches *industrielles* (en 1955) :

Branches industrielles	Valeur ajoutée en million de fr.
Industrie sidérurgique (y compris les scories Thomas)	4.083
Industrie du bâtiment	619
Minerais de fer et autres industries extractives	486
Constructions métalliques, fonderies, pièces de forge	370
Industrie chimique et industrie du caoutchouc (non compris les scories Thomas)	202
Industrie touristique autour de	190-205
Industries des produits minéraux non métalliques (ciment, chaux, plâtre, briques, béton, faïence, céramique)	192
Electricité, gaz, eau	161
Brasseries et malteries	112

Il a déjà été fait allusion à certaines difficultés dans lesquelles se débattent les petites et moyennes entreprises.

On pourrait grouper ces *difficultés* comme suit :

a) Il y a d'abord des difficultés intrinsèques tenant aux moyens réduits dont disposent ces entreprises. Il leur est souvent impossible d'entretenir un réseau d'agences à l'étranger ; il leur est difficile de se tenir au courant de tous les progrès techniques. Enfin, des difficultés financières les induisent parfois à négliger les investissements. Dans plusieurs industries moyennes, les investissements nécessaires n'ont pas été faits ; le vieillissement de l'équipement ne tarde pas à poser des problèmes très aigus.

b) Le voisinage de la sidérurgie crée des problèmes d'un autre ordre. Le niveau élevé des salaires sidérurgiques tend à créer une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les autres secteurs et à faire augmenter les prix de revient.

c) Il convient de mentionner enfin les difficultés tenant aux faibles dimensions du pays. Le marché intérieur est restreint ; l'absence de ducroire et d'institutions spécialement conçues pour le financement de l'exportation se fait sentir dans la lutte pour les marchés extérieurs. Les milieux d'affaires se plaignent de la législation fiscale actuelle qui est peu favorable aux investissements. Une réforme fiscale est en cours.

Quelle pourrait être la *solution* de ces problèmes ? A cet égard la politique de l'Etat et la politique des entreprises sont complémentaires.

Sur le plan extérieur, l'Etat doit contribuer énergiquement à toute action tendant à une libération des échanges. Sur le plan intérieur, l'Etat se doit d'encourager la création d'industries nouvelles et modernes ou la conversion d'entreprises anciennes par une législation fiscale favorable aux investissements et par une organisation appropriée du crédit. Il est important encore que l'Etat résiste aux exigences protectionnistes tendant à barrer l'accès à certaines professions ; de telles réglementations ne sauraient être favorables à la productivité.

De leur côté, les entreprises doivent garder le contact avec les progrès techniques réalisés à l'étranger, constituer les réserves nécessaires au renouvellement et à la modernisation de leur outillage, convertir au besoin certaines productions. Souvent le rattachement d'une petite entreprise à une grande société même étrangère constitue la seule chance de survie. Cette intégration

industrielle lui assure des débouchés, lui permet de se tenir au courant des derniers progrès techniques et constitue une garantie financière en période difficile.

CHAPITRE III. — L'agriculture

L'agriculture représente peut-être le problème le plus difficile de la politique économique luxembourgeoise.

Contrairement à l'industrie, elle vit dans l'isolement protectionniste.

Le protectionnisme agricole se manifeste sur le plan intérieur par une législation dirigiste qui soustrait l'agriculture aux mécanismes du marché et par d'importants subsides, destinés à garantir les prix et les revenus agricoles. Le protectionnisme agricole est garanti internationalement par un ensemble imposant de dispositions telles que :

dans l'U. E. B. L. : l'article 13 du traité de 1921 prévoyant des subsides en faveur des deux agricultures, et les accords de 1935 prévoyant la possibilité d'un isolement des marchés agricoles ;

dans le Benelux : le protocole agricole du 21 octobre 1950 (et la liste C) qui permet au Luxembourg d'isoler son agriculture, ainsi que l'article 67 du Traité instituant l'Union économique Benelux ;

dans le G. A. T. T. : la décision du 3 décembre 1955 par laquelle les parties contractantes autorisent l'agriculture luxembourgeoise à déroger aux règles du G. A. T. T. ;

dans la Communauté Economique Européenne, le Protocole concernant le Luxembourg qui autorise le Grand-Duché, « en raison de la situation particulière de son agriculture », à maintenir des restrictions quantitatives à ses frontières pour les principaux produits agricoles. Toutefois, le Gouvernement luxembourgeois s'est engagé à prendre toutes les mesures susceptibles d'augmenter le pouvoir compétitif de son agriculture, en vue d'en rendre possible l'intégration graduelle dans le Marché commun.

Pendant longtemps la production nationale était inférieure à la consommation nationale. Mais actuellement il y a des excédents de beurre, de froment, de viande — ce ne sont pas des excédents aux prix mondiaux, mais des excédents aux prix dirigistes ; pour les exporter il faudrait leur attribuer des subsides une seconde fois.

A quoi tiennent ces prix élevés ?

En dehors des conditions géologiques et climatiques défavorables, le problème agricole est un problème de structure sociale. Dans une démocratie il est très difficile d'échafauder une politique sur la constatation qu'il y a trop d'exploitations, surtout lorsqu'il y a trop de petits paysans. Au Grand-Duché de Luxembourg une surface cultivée de 136.000 hectares est divisée en 216.000 parcelles de 63 ares en moyenne ; une exploitation moyenne se compose de presque 9 îlots de terre. Le morcellement est encore bien plus accentué qu'en Belgique où la surface moyenne par parcelle dépasse 1 hectare et où l'exploitation ne comprend en moyenne que 6 îlots. Vu d'en haut, le paysage agricole ressemble à une mosaïque ou à une peinture abstraite. Un voyage en avion de Bruxelles à Luxembourg est très instructif à cet égard.

Le morcellement est fort coûteux, car il cause de nombreuses pertes de temps et un gaspillage inouï de main-d'œuvre et de machines.

Les petites exploitations ne sont plus guère rentables, elles subsistent grâce aux subsides. Les grandes et moyennes exploitations travaillent dans des conditions meilleures.

Mais alors qu'il y a trop de paysans, les grandes exploitations manquent de main-d'œuvre.

La mécanisation des entreprises est assez poussée. Mais mécanisation n'est pas synonyme de rationalisation. Le suroutillage des entreprises alourdit les prix de revient au lieu de les réduire.

Comment remédier à toutes ces difficultés ?

L'évolution économique contribue dans une certaine mesure à la solution du problème.

On constate aujourd'hui une réduction progressive du nombre des exploitations agricoles par la disparation des petites et même parfois des très grandes entreprises. Mais le problème ne se résoudra pas tout seul.

Le Marché commun européen obligera l'agriculture luxembourgeoise à adopter des mesures vraiment révolutionnaires. Il faut envisager plusieurs mesures complémentaires telles que le remembrement obligatoire et non plus seulement volontaire, la réforme du droit successoral agricole et l'action coopérative, la réforme de l'enseignement professionnel agricole qui doit permettre aux petits paysans dont l'exploitation n'est plus rentable

de trouver ailleurs une occupation lucrative à titre d'ouvrier qualifié et non pas de simple manœuvre.

La viticulture

La viticulture connaît certains problèmes analogues à ceux de l'agriculture. Sa position à l'égard des accords internationaux est la même.

Il faut relever qu'après la première guerre mondiale une politique dirigiste de reconversion s'est traduite par des résultats remarquables au point de vue de l'amélioration des qualités et a rendu possible la subsistance de la viticulture dans la nouvelle union économique belgo-luxembourgeoise.

Dans le cadre de l'Europe des Six, la viticulture luxembourgeoise continue à jouir d'un régime spécial à l'intérieur du Benelux : les vins naturels luxembourgeois non mousseux sont exempts de droits d'accise sur le territoire des trois pays.

C. Les relations économiques extérieures

Chapitre I. — Structure du commerce extérieur

I. — Importance relative

Le Luxembourg exporte : plus de 95 % de sa production sidérurgique, 60 % de la production des autres industries, 80 % de sa production totale.

Dans aucun autre pays industrialisé, la dépendance à l'égard du commerce extérieur n'est aussi prononcée qu'au Luxembourg.

Voici quelques chiffres à l'appui de cette affirmation :

1952	Importations : Revenu national	Exportations : Revenu national
Luxembourg	93,7 %	118,2 %
Belgique	38,8 %	37,5 %
Pays-Bas	47,7 %	45,5 %
Royaume-Uni	25,7 %	19,9 %
France	15,2 %	13,3 %
Suisse	25,7 %	23,3 %
Etats-Unis	3,7 %	5,2 %

L'intensité des échanges est à la base du standard de vie élevé, mais elle crée une grande vulnérabilité qui dicte au Luxembourg sa politique économique : celle de l'intégration.

II. — Importance absolue

En 1956, la valeur des exportations luxembourgeoises de biens et de services s'est élevée à quelque 18,6 milliards de francs belges, celle de ses importations à environ 16,6 milliards. Ces chiffres suggèrent deux réflexions :

Le Luxembourg exporte en dehors de l'U. E. B. L. pour un peu plus de 12 milliards de francs, soit près de 10 % des exportations totales de l'U. E. B. L. Etant donné que le rapport des populations n'est que de 1/29, on voit encore une fois que le Luxembourg dépend bien plus fortement des marchés extérieurs que la Belgique.

La balance commerciale globale est excédentaire. Elle l'est presque toujours, mais la valeur du solde varie en fonction du prix de l'acier. En 1952 le solde actif était de 3,5 milliards, en 1953 il n'était que de 330 millions, en 1956 d'environ 2 milliards.

III. — Répartition géographique

Voici, dans l'ordre de leur importance, les principaux fournisseurs et clients du Luxembourg en 1957 :

Fournisseurs :	I.	Allemagne	36,7 %
	II.	Belgique	33,1 %
	III.	France	15,1 %
	IV.	Pays-Bas	7,25 %
Clients :	I.	Belgique	22,1 %
	II.	Allemagne	19,1 %
	III.	Pays-Bas	11,2 %
	IV.	France	6,3 %

En 1957, l'Allemagne a, pour la première fois, déclassé la Belgique comme fournisseur du Luxembourg.

Chapitre II. — L'U. E. B. L.

Pendant trois quarts de siècle, de 1842 à 1919, le Luxembourg avait vécu à l'intérieur du Zollverein allemand. Il dénonça cette union en 1919, estimant que la violation de la neutralité luxembourgeoise par l'Allemagne avait rendu son engagement caduc. Dès lors se posa le problème d'une nouvelle orientation économique : le Luxembourg n'ayant que deux voisins en dehors de l'Allemagne, il s'agissait de faire un choix. Interrogés par la voie du referendum, 90 % des Luxembourgeois se prononcèrent pour l'union économique avec la France et 10 % seulement pour la

Belgique. Les raisons de cette préférence n'étaient pas seulement sentimentales au moment où la France s'auréolait du prestige d'une victoire estimée définitive. La France, qui représentait un marché intérieur presqu'aussi grand que celui de l'Allemagne, venait de s'accroître de l'Alsace-Lorraine qui, sous le Zollverein, constituait un débouché essentiel de l'économie luxembourgeoise.

Mais pour faire un mariage il faut être deux ; la France ne voulut pas du partenaire luxembourgeois. Ainsi naquit l'union économique belgo-luxembourgeoise, mariage de raison qui ne devait pas tarder à se renforcer par les liens d'une solide amitié. Seuls en 1921, les vignerons de la Moselle avaient voté en faveur de l'union avec la Belgique. Ils avaient vu juste. Le vin de Moselle et le quetsch allaient jouer leur rôle dans le rapprochement de deux peuples également épris de ces produits.

Le Luxembourg a dû entrer dans cette union avec une rapidité foudroyante, sans période de transition de douze ans.

Eléments de l'union

Les principaux aspects de l'union sont :

l'union douanière comportant la suppression des douanes intérieures, un tarif extérieur commun, une caisse commune des recettes douanières et une réglementation douanière commune ;

la politique commerciale commune ;

l'intégration monétaire.

L'intégration générale est plus poussée que dans n'importe quelle autre union économique, mais du fait de la grande différence de taille entre les deux partenaires, l'U. E. B. L. présente quelques traits particuliers. L'intégration est réalisée par des concessions et même par une délégation de souveraineté consenties par le Luxembourg au profit de la Belgique. C'est ainsi que le tarif extérieur commun adopté en 1921 fut le tarif belge, la réglementation douanière belge fut de même étendue au Luxembourg. Le franc belge est la monnaie du commerce extérieur de l'Union et la Banque Nationale de Belgique centralise les paiements extérieurs de l'Union. En matière de politique commerciale commune, la Belgique joue un rôle dirigeant, les délégués luxembourgeois aux négociations n'étant admis qu'à titre d'observateurs.

Il y eut quelques difficultés de fonctionnement au début. Il n'a jamais été possible d'unifier la taxe de transmission : en Bel-

gique où elle est élevée le Ministre des Finances s'oppose à son abaissement ; au Luxembourg où elle est bien plus faible, le commerce s'oppose à tout relèvement. Mais dans l'ensemble, l'union donne entière satisfaction aux partenaires.

Son principal effet a été la réorientation du commerce luxembourgeois de l'Allemagne vers la Belgique. La Belgique joue non seulement un rôle de fournisseur à l'égard du Luxembourg, mais aussi le rôle d'intermédiaire commercial. Ainsi s'explique le fait que la balance commerciale du Luxembourg est largement déficitaire à l'égard de la Belgique. En 1956, le Luxembourg a importé de Belgique pour 6 milliards de francs et il y a exporté pour 4 milliards. L'exportation comprend avant tout les produits sidérurgiques, les scories Thomas, le minerai de fer, les boissons alcooliques et autres, les pneus, les peaux et les cuirs. Les importations sont plus diverses. On y relève les machines électriques, radio-électriques et mécaniques, le matériel de transport, les produits chimiques et pharmaceutiques, les produits minéraux : charbon, coke, dolomie, sel, soufre, pierres, les mitrailles, les produits finis en métal, les textiles, les produits alimentaires, tabacs, légumes, fruits, cafés, les bois, les meubles et enfin également des pneus, des peaux et des cuirs.

Au point de vue psychologique et politique, l'union a encore fourni la preuve que l'intégration économique peut donner d'excellents résultats et créer aussi une solide amitié.

On pourrait être tenté de croire qu'une union entre un grand et un petit partenaire ne profite qu'au petit. Il n'en est rien, comme cela résulte d'ailleurs des chiffres relatifs à la balance commerciale. D'un autre côté, la sidérurgie luxembourgeoise a contribué puissamment à renforcer les réserves en devises de l'U. E. B. L. Enfin, l'union donne à la Belgique un poids accru dans les négociations commerciales et dans les organismes de coopération commerciale internationale.

L'U. E. B. L. entre dans sa 37e année. Les textes qui la définissent sont épars et en partie dépassés. Aux termes de l'article 94 du traité Benelux signé à La Haye le 3 février 1958, il est prévu que :

« Les Gouvernements belge et luxembourgeois procéderont à un examen de l'ensemble des conventions et accords constituant entre eux l'Union économique et notifieront au Gouvernement

néerlandais le résultat de cet examen avant d'arrêter les dispositions dont ils pourraient convenir. »

Au cours des négociations qui vont s'ouvrir, les deux Gouvernements mettront à jour les dispositions du traité relatives à la politique commerciale, à l'agriculture, aux chemins de fer, à l'établissement, mais ils devront aussi se demander s'ils entendent pousser plus loin l'intégration en matière de taxe de transmission, de politique monétaire, de financement du commerce extérieur. Car bien que les résultats de l'U. E. B. L. dépassent tout ce qui a été réalisé ailleurs, il reste encore du pain sur la planche !

Chapitre III. — Benelux

Après l'étude de l'U. E. B. L., le problème Benelux se réduit aux relations entre le Luxembourg et les Pays-Bas. Comme on le sait, l'Union Benelux n'est pas un problème facile, non seulement à cause de la différence des politiques économiques, mais aussi parce que les salaires et les prix hollandais sont de beaucoup inférieurs aux salaires et prix luxembourgeois (et belges).

L'agriculture luxembourgeoise est autorisée à maintenir pour une durée indéfinie son régime de protection dans le Benelux.

Mais dans l'industrie la concurrence joue plus ou moins librement. Certaines industries luxembourgeoises comme celles de la chaussure, du meuble et du textile souffrent de la concurrence hollandaise.

Les différences de salaires se sont un peu réduites au cours des dernières années, mais restent toujours très marquées. Voici des indices de salaires horaires, majorés des cotisations sociales patronales obligatoires, et mesurés par rapport aux salaires hollandais :

	1953			1956		
	Be	Ne	Lux	Be	Ne	Lux
Construction	131	100	139	111	100	107
Sidérurgie	144	100	160	131	100	148
Autres industries manufacturières	146	100	174	127	100	135

Malgré ces écarts de salaires, les échanges entre le Luxembourg et les Pays-Bas ont eu tendance à augmenter et le Luxembourg

exporte plus vers ce pays qu'il n'importe en provenance de la Hollande.

Voici quelques chiffres illustrant l'évolution de l'importance relative de ce commerce dans l'ensemble du commerce extérieur luxembourgeois :

	1936-38	1948	1952	1957
Exportations	4,5 %	9,8 % (1949)	10,0 %	11,16 %
Importations	(?)	4,67 %	5,8 %	7,25 %

Cette expérience devrait suffire à apaiser les craintes de ceux qui pensent que le Marché commun à six ne peut pas réussir parce que les salaires ne sont pas partout les mêmes.

Chapitre IV. — Le Luxembourg et la C. E. C. A.

Le Luxembourg a engagé 80 % de sa production industrielle dans cette première expérience européenne que constitue la C. E. C. A. ; pour aucun de ses cinq partenaires l'enjeu n'était aussi considérable. Il risquait d'y perdre son avance technique et le contrôle de ses investissements, bases de la prospérité et de l'avance sociale du pays. Les syndicats ouvriers redoutaient l'immigration massive de main-d'œuvre étrangère. Nous savons aujourd'hui que l'action de la C. E. C. A. est progressive et que des transformations précipitées ne sont pas à craindre.

Il est fort difficile de connaître exactement les effets de l'action de la Haute Autorité sur l'économie luxembourgeoise.

Comme dans l'U. E. B. L. et le Benelux, les échanges à l'intérieur de la Communauté se sont accrus ; c'est par là que se manifeste le plus visiblement la suppression des barrières commerciales. Notons cependant qu'il est important pour les industries sidérurgiques de maintenir en même temps leur place sur les marchés d'outre-mer où par surcroît, les prix sont souvent plus favorables, du moins en période de haute conjoncture.

Le résultat le plus tangible de l'action de la Haute Autorité, c'est l'institution de tarifs dégressifs internationaux en matière de transports ferroviaires, qui se solde pour la sidérurgie luxembourgeoise par une économie annuelle très sensible. Il n'est pas étonnant dès lors que les milieux d'affaires où se recrutaient les

principaux détracteurs de la C. E. C. A., aient mis une sourdine à leurs critiques.

Le bilan de la C. E. C. A. est positif.

La production sidérurgique luxembourgeoise s'est accrue depuis l'institution de la Communauté ; mais son importance relative, qui était de 7,1 % en 1952, est tombée à 5,9 % en 1957.

C'est là un phénomène un peu inquiétant qui explique en partie la lenteur de la croissance économique du Luxembourg.

Faut-il y voir une confirmation des craintes exprimées à Luxembourg lors des discussions sur le traité C. E. C. A. ? Il semble plutôt que ce retard relatif s'explique par certaines limitations qui s'imposent à la production luxembourgeoise en ce qui concerne les disponibilités en minerai et en main-d'œuvre, et par la politique de prudence des sociétés sidérurgiques soucieuses d'améliorer la qualité et de diversifier la gamme de leurs produits plutôt que de créer une vaste capacité qui péserait trop lourdement sur l'économie du pays en cas de récession.

Chapitre V. — Le Luxembourg et la Canalisation de la Moselle

Par son incidence sur les prix des transports sidérurgiques et sur la rentabilité des transports ferroviaires, le problème de la canalisation comme celui de la C. E. C. A. devait toucher une corde extrêmement sensible de la vie du Luxembourg.

La canalisation de la Moselle constituait une revendication très ancienne de la sidérurgie lorraine et l'une des questions pendantes entre la France et l'Allemagne. Lorsque fut posé le problème du retour de la Sarre à l'Allemagne, l'occasion semblait favorable pour résoudre d'un coup deux grands problèmes qui risquaient d'envenimer les relations entre la France et l'Allemagne, à savoir la Sarre et la Moselle. Mais pour la Moselle il y avait malheureusement un tiers intéressé : le petit Luxembourg devenait ainsi, malgré lui, l'arbitre de la paix entre ses deux puissants voisins.

Il eût été indéfendable qu'il s'opposât au règlement du contentieux franco-allemand qui est un des résultats les plus heureux de la politique européenne d'après guerre. Mais en échange de son assentiment il devait exiger qu'il fût tenu compte de ses intérêts légitimes. Or la canalisation de la Moselle risquait de porter un coup très dur à deux secteurs de son économie.

Les chemins de fer luxembourgeois qui mènent une existence sans plaisir seraient définitivement ruinés si le canal leur ravissait le transport du coke et de l'acier.

La sidérurgie luxembourgeoise, très vulnérable par rapport à la conjoncture internationale, risque d'être dangereusement concurrencée par la sidérurgie lorraine située plus près du canal et qui jouit donc de conditions de transport plus avantageuses.

C'est pourquoi, au cours des négociations, le Luxembourg a demandé certaines compensations, notamment la construction en territoire luxembourgeois d'un port relié par une ligne de chemin de fer électrifiée au bassin sidérurgique luxembourgeois : c'est ce qu'on a appelé « le canal de jonction par rail ».

On espère que de cette façon les chemins de fer luxembourgeois pourraient même réaliser un surcroît de recettes parce que la distance des usines sidérurgiques au canal est supérieure à la distance qui sépare les usines de la frontière belge (direction Anvers). Il est vrai qu'ils devront baisser leurs tarifs, que les recettes provenant des transports en transit et des transports de coke diminueront ; mais ces moins-values seront compensées par des transports accrus d'acier.

Chapitre VI. — Le Luxembourg et le Marché commun

Malgré ses imperfections et ses faiblesses, le projet de Marché commun européen constitue actuellement la dernière chance de l'Europe.

L'intégration de l'économie luxembourgeoise dans le Marché commun présentera des problèmes différents selon les secteurs. L'acier et l'agriculture constituent les cas extrêmes.

L'économie luxembourgeoise est déjà en majeure partie européenne parce que 80 % de la production industrielle du pays sont intégrés dans la CECA.

A l'autre extrémité le marché commun posera le problème de l'agriculture luxembourgeoise dans toute son acuité.

Pour de nombreuses industries moyennes qui souffrent d'une crise de débouchés — chimie, céramique, cuir, fonderies, construction métallique — le Marché commun réalise le vieux rêve de l'union douanière franco-belgo-luxembourgeoise et de l'accès

à l'Alsace-Lorraine. Le Luxembourg n'a d'ailleurs pas peur de la concurrence allemande ; il ne faut pas oublier que si l'Allemagne est un grand producteur, elle est aussi un grand consommateur.

Il n'en reste pas moins que pour certaines industries — textile, chaussure, meuble, industries alimentaires, le Marché commun apparaît comme un danger très grave. Mais dans l'ensemble l'effet du marché commun sur l'industrie moyenne sera positif. La politique économique luxembourgeoise devra tendre à la création de nouvelles entreprises viables et modernes pendant la période de transition.

Quel sera l'effet probable du Marché commun sur le niveau des *prix ?*

On sait que le tarif douanier de la future communauté, étant la moyenne des quatre tarifs actuels, sera plus élevé que le tarif douanier du Benelux.

Il résulte d'une enquête effectuée par le Ministère des Affaires Economiques du Luxembourg que les matières premières et équipements nécessités par l'industrie et l'artisanat luxembourgeois proviennent des pays de la Communauté à concurrence de 90 %.

Comme les biens acquis à l'intérieur de la Communauté seront moins chers en raison de la suppression des droits de douane, les prix des biens d'investissement et des matières premières devraient donc baisser plutôt qu'augmenter.

En ce qui concerne les prix des biens de consommation, l'effet probable du Marché commun est plus difficile à apprécier. En tout cas, l'association des territoires d'outre-mer et la constitution d'une *zone de libre échange* produiraient des effets favorables également dans ce domaine.

Nous avons déjà examiné les problèmes que soulèvent l'intégration de l'agriculture luxembourgeoise dans le Marché commun, et la libre circulation de la main-d'œuvre.

On pourrait encore se demander si l'U. E. B. L., le Benelux et la C. E. C. A. conservent une raison d'être après la constitution du Marché commun. La réponse se trouve dans le vieux proverbe : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Ces unions constituent des réalisations concrètes fort avancées ; la formation du marché commun ne porte pas préjudice à leur existence ni même à leur développement.

Euratom

L'attitude du Luxembourg à l'égard d'Euratom est dictée par des considérations politiques et économiques générales ainsi que par la situation énergétique du pays.

En tant que membre de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, il participe au financement du budget de fonctionnement, de recherches et d'investissement ; l'organe exécutif d'Euratom ne comprend pas de commissaire de nationalité luxembourgeoise, mais le Luxembourg est autorisé à accréditer auprès de la Commission un représentant qualifié. Le Luxembourg porte un intérêt très vif aux activités de la Communauté notamment au développement de la recherche, à la formation des spécialistes, et à la diffusion des connaissances ; au marché commun des radioisotopes et à la protection sanitaire ; mais le problème de la production ou de l'importation d'électricité d'origine nucléaire ne se posera qu'après 1965. On a calculé que même en 1975, les besoins du Luxembourg en énergie nucléaire ne dépasseraient pas 0,2 % de l'ensemble des besoins des six pays soit l'importance relative de sa population dans la Communauté. Le pays ne possède pas en ce moment d'industrie électro-mécanique pouvant se transformer en industrie nucléaire ; d'autre part, il n'a pas pris d'engagement formel quant à une participation aux entreprises communes.

Conclusion

Il est possible à présent de dégager quelques *conclusions* relatives à la viabilité économique du Luxembourg, à l'explication de son niveau de vie et à ses perspectives d'avenir.

I. Le Luxembourg a fourni la preuve qu'un tout petit Etat peut-être *viable :* malgré la complexité du monde moderne, les frais généraux de fonctionnement de ce petit Etat n'ont pas, jusqu'à présent, été prohibitifs.

Ainsi le budget des Affaires Etrangères du Luxembourg représente moins de 1 % du budget de l'Etat alors qu'en Belgique il représente environ 1 %. Il est vrai que l'Etat luxembourgeois semble absorber une plus forte proportion du revenu national que l'Etat belge ou l'Etat français : mais il est probable aussi que le rôle de l'Etat en tant que redistributeur du revenu national est plus accentué au Luxembourg.

Mais ce petit Etat est en partie intégré dans des ensembles plus importants. Et d'autre part, selon le mot de M. Michel Rasquin, tage une grande industrie qu'un petit pays. La sidérurgie déter- ancien Ministre des Affaires Economiques, le Luxembourg est peut-être davantage une grande industrie qu'un petit pays. La sidérurgie détermine de nombreux aspects de la vie du pays : le niveau de vie élevé, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, la politique libre échangiste.

II. Malgré sa petitesse et malgré la vulnérabilité de son économie, le Luxembourg occupe au point de vue social l'une des *premières places* en Europe. Cela tient à plusieurs raisons dont surtout les trois suivantes :

La petitesse n'est pas en soi un obstacle à la prospérité ; tout dépend des ressources d'un territoire. La Lorraine isolée aurait peut-être un niveau de vie supérieur au niveau de vie moyen de la France. Les ressources du Luxembourg quoique réduites ont été suffisantes jusqu'à présent.

Depuis la guerre, le Luxembourg a bénéficié de circonstances propices ; il a connu le plus souvent des termes d'échange très favorables relativement à l'avant-guerre. Ceci lui a permis d'améliorer sensiblement les salaires et le niveau de vie. Cette évolution est due à des prix à l'exportation élevés plutôt qu'aux quantités échangées.

Enfin, sans l'intégration à des espaces économiques plus vastes — Zollverein d'abord, ensuite U. E. B. L. — le Luxembourg n'aurait peut-être pas pu survivre.

III. Au risque de terminer sur une note pessimiste, il faut cependant attirer l'attention sur les limites du bien-être au Luxembourg. La petitesse facilite certains problèmes, mais elle en crée d'autres très graves dont notamment celui de la *croissance*.

Il est vrai que le niveau de vie est fort élevé au Luxembourg ; mais si on compare dans les pays européens de l'O. E. C. E., les taux d'accroissement de la production industrielle, de la production de fonte et d'acier, de la production d'énergie électrique, de la population et du produit national, on constate que depuis le début du siècle, le rythme du développement économique du Luxembourg a été inférieur à celui de la plupart des autres pays industrialisés. Ce qui fait la prospérité du Luxembourg, c'est plus

le prix longtemps favorable de l'acier qu'un développement vertigineux de la production.

Il n'est donc pas sûr que le Luxembourg puisse maintenir sa position en pointe. Il ne pourra survivre qu'à condition de poursuivre une politique dynamique de modernisation et de productivité, une politique de transformation révolutionnaire de certaines structures et à condition de se joindre résolument à toutes les initiatives visant à créer en Europe les conditions d'une concurrence effective dans un espace économique étendu.

G. ALS,

ÉCONOMIE DU LUXEMBOURG

Bibliographie

A. — **Publications du Ministère des Affaires Économiques.**

Bulletin statistique trimestriel (Statistiques, Aperçu de la législation économique).

Annuaire statistique (dernière édition : 1955).

Bulletin économique mensuel (statistiques courantes et brèves études).

Cahiers économiques du service d'études (20 cahiers parus à la fin de 1958 sur divers sujets : fortune nationale, revenu national, comptabilité nationale, revue annuelle de l'économie, échelle mobile, logement, artisanat, etc.).

B. — **Publications du Service Information et Presse du Ministère d'État.**

I. — Compilation de documents officiels relatifs aux grands traités :

Le Luxembourg et le Plan Marshall (1949).

Le Luxembourg et le Plan Schuman (oct. 1952).

Le Luxembourg et l'Euratom (1958).

Le Luxembourg et la Communauté Economique Européenne (1958).

II. — Le Bulletin de Documentation du Service Information et Presse a publié un certain nombre d'études sur des questions

financières, sur les problèmes de l'énergie (gaz, électricité) et des transports (canalisation de la Moselle, rail et route, etc.).

C. — **Collection « Études économiques »**, éditée par la Banque Internationale à Luxembourg. Il s'agit d'articles consacrés à l'évolution économique du Luxembourg, republiés sous forme de tirés à part.

D. — **Livres.**

Paul WEBER. — Histoire de l'économie luxembourgeoise (1950).
Carlo HEMMER. — L'économie du Grand-Duché de Luxembourg:

Tome I. — Les conditions naturelles et sociales. La production primaire (1948).
Tome II. — L'industrie sidérurgique (1953).

E. — **Rapports et divers.**

Fédération des Industriels du Luxembourg :

Rapport annuel.
Echo de l'Industrie (organe hebdomadaire).

ARBED. — Rapport annuel.

NOTES ET MEMORANDA

SUR L'INVESTISSEMENT

Toujours utiles, toujours bienvenus les *Bilans de la Connaissance Economique* ont changé de caractère. Les deux premiers volumes, ceux consacrés à *La Monnaie* (par Robert Mossé lui-même) à *L'Objet de l'Economie Politique* (par Henri Guitton) étaient extrêmement condensés.

En présentant la collection qu'il dirige, Mossé nous avait prévenus : « Comme ceux qui le suivront (ce premier fascicule) a pour objet de présenter, dans un domaine nettement délimité, avec concision et clarté, une esquisse de l'évolution de nos connaissances au cours des cinquante dernières années. »

Quoiqu'il s'en défendît, mais au contraire nous l'en louons, ces premiers ouvrages étaient apparentés au « digest » et, par là-même, facilitaient grandement l'initiation du débutant, comme la recherche du spécialiste désireux, dans le minimum de temps, de se rafraîchir la mémoire ou de trouver les références essentielles qui lui permettraient de remonter aux sources. Mais, peu à peu, la nature de la collection s'est modifiée ; les ouvrages se sont allongés et les théories analysées, au lieu d'être présentées sous une forme schématique — et qui naturellement les déformait quelque peu en leur donnant des arêtes plus vives que celles qu'elles comportent réellement — ont été largement développées avec leurs nuances et leurs cheminements. On serait donc en présence de véritables traités si les auteurs n'avaient pas continué à respecter l'un des principes essentiels du bilan : s'abstenir de se placer eux-mêmes au centre de la question pour laisser avant tout la parole aux autres.

C'est Robert Mossé lui-même qui, dans son étude sur *Les Salaires*, a amorcé l'évolution. Celle-ci semble achevée, avec *L'Echange International* de Michel Moret. *L'Investissement* de Pierre Dieterlen (1) est entièrement conforme à ces nouveaux canons qui présentent certes des avantages, mais dont on peut se demander s'ils ne sont pas quelque peu boiteux.

(1) *Bilans de la connaissance économique* (tome VI) Pierre Dieterlen : *L'Investissement*, suivi d'observations de Tibor Scitovsky et Jacques Peyrega et d'une bibliographie analytique et critique de Claude Zarka (1 vol. de 362 p., Paris, Marcel Rivière, 1957).

*
**

Nul mieux que P. D. n'était en tout cas qualifié pour aborder un tel sujet, nouveau, mal connu, ambigu. L'auteur est d'une érudition exceptionnelle : il a tout lu, tout compris, tout retenu, tout classé, et le nombre de ses références en bas de pages donne le vertige à l'ignorant que je suis.

Certaines éruditions sont stériles ; celle de P. D. est au contraire d'une très grande fécondité puisque l'auteur est bien autre chose qu'un collectionneur de théories. Il ne cesse de penser par lui-même et de méditer sur les grands problèmes de notre temps. Sans jamais se substituer aux autres, il ordonne sans peine les théories les plus diverses, voire les plus opposées. De surcroît, ses préoccupations se situent au confluent de la finance et de l'économique, et l'investissement est justement à ce confluent. Riche enfin d'une expérience bancaire pratique, il n'a cessé de suivre l'évolution concrète en maintenant des contacts étroits avec les responsables des grandes entreprises, et de la Banque. A quoi il faut encore ajouter les qualités de sagesse et de modération qui sont précieuses à l'égard d'un sujet qui a été l'occasion de tant de développements extravagants.

*
**

Je ne veux pas souligner longuement les mérites de l'ouvrage : ils sont évidents. P. D. fait le tour de nos connaissances, au moins pour ce qui est des régimes capitalistes. En effet, aucune étude n'est consacrée à l'investissement en Union Soviétique ainsi que le signalent Scitovsky dans ses Observations (p. 234) et Henri Guitton dans la note qu'il a consacrée à l'ouvrage (*Revue Economique*, 1958, p. 669-670). L'un et l'autre rappellent que les matériaux nécessaires étaient insuffisants et le second précise : « A moins de faire un médiocre traité de scolastique, on ne peut bien parler que de ce que l'on connaît. Nous connaissons mal l'économie soviétique. Nous risquons en tout cas de ne pas la connaître objectivement ». Ceci est vrai.

Cependant, la connaissance sûre et profonde qu'a P. D. des mécanismes économiques lui aurait permis d'utiliser et d'interpréter les analyses maintenant assez nombreuses et souvent remarquables qui, consacrées à l'économie soviétique ou à celle des satellites, visent directement ou indirectement l'investissement.

La nature et l'importance de la lacune sont parfaitement circonscrites par Scitovsky : « On cherche, mais on cherche en vain la contrepartie socialiste des concepts capitalistes de taux d'intérêts et d'efficacité marginale du capital ; et notre curiosité touchant les principes pratiques et théoriques qui guident l'investissement en Russie soviétique reste insatisfaite » (p. 234).

Il est déjà important de disposer de la somme de nos connaissances sur les investissements de ce côté-ci du rideau de fer et nous devons

être particulièrement reconnaissants à P. D. d'avoir ordonné ses développements avec une grande rigueur en 6 chapitres :

I. — Définitions et typologie ;
II. — Les déterminants de l'investissement ;
III. — Ses effets ;
IV. — Ses moyens ;
V. — Ses limites ;
VI. — Les politiques d'investissement.

J'ai particulièrement apprécié les développements par lesquels P. D. a montré combien il était malaisé de définir l'investissement. Où commence et où finit l'investissement ?

La notion, claire en apparence, se prête mal à une définition précise. Dès qu'on cherche à la circonscrire, ses contours s'évanouissent : « Pourquoi l'achat d'une maison par une entreprise immobilière serait-elle un investissement et ce même achat par un particulier ne le serait-il pas ?... Où tracer la frontière et en vertu de quel principe ? A vrai dire, aucune règle logique ne peut être invoquée, ni aucune frontière nette tracée. C'est affaire de commodité, d'opportunité dirons-nous. Théoriquement, l'investissement confine à la consommation ; le processus dynamique d'investissement se termine au moment de la consommation. S'agit-il d'un bien de consommation durable, il *se conjugue* avec elle ; d'un bien non spécifique comme une voiture qui sert indifféremment à l'activité professionnelle et à la promenade, il *alterne* avec elle (p. 31). L'auteur va même jusqu'à admettre que « l'achat de farine par le boulanger est un investissement » (p. 23).

Approuvant Robertson, il exclut, par contre, l'accumulation involontaire de stocks de produits finis (p. 22). Cette remarque est essentielle, mais P. D. a omis de tirer la conséquence inéluctable qui en découle. Puisque les produits alimentaires que je me suis abstenu de consommer en renonçant à dîner ne constituent pas un investissement, ma frugalité correspond à une épargne qui n'est équilibrée par aucun investissement et l'égalité comptable I = S se trouve ruinée. Nous reviendrons sur ce point.

Je tiens, par contre, à louer sans mélange l'auteur d'avoir levé, de façon définitive je crois, une équivoque qui pèse sur beaucoup trop de travaux, en France notamment. *Il n'y a pas de multiplicateur instantané ;* dès lors, le multiplicateur statique de Keynes correspond seulement à une réalité enregistrée ex-post sans référence expresse au temps, mais également sans que ce temps ait été exclu. Voici la lumineuse note de P. D. sur ce sujet : « Il importe de rectifier à ce propos une erreur commise par des professeurs chevronnés : « Timeless » ne signifie pas « instantané » mais « abstraction faite du temps ». A l'encontre de ce qu'avancent ses détracteurs ignorants, Keynes n'a jamais imaginé que l'action du multiplicateur fut *instantanée*. Mais comme son analyse est statique, elle n'envisage pas les délais » (p. 109, note 10).

Je me suis, sur ce point, trop souvent battu avec des collègues éminents pour ne pas enregistrer avec satisfaction la concordance de mes vues avec celles de P. D.

Autre mise au point utile : l'interaction du multiplicateur, de l'accélérateur « se heurte à une objection logique : l'accélérateur n'agit qu'en l'absence de facteurs oisifs ; le multiplicateur ne revêt au contraire sa pleine signification qu'en situation de sous emploi, donc en présence de facteurs oisifs (p. 116) ». Mais l'auteur fait observer que la contradiction n'est pas absolue. Aux situations concrètes qu'il évoque, ajoutons celle-ci : grâce au progrès technique les équipements utiles deviennent insuffisants, alors que le chômage continue de sévir. Comme cette situation n'est pas réalisée au début de la dépression, peut-être faut-il trouver là une des raisons pour lesquelles la reprise se manifeste souvent après une stagnation très longue et, au début, avec hésitation.

⁂

Je pourrais signaler bien d'autres développements ingénieux, utiles et souvent nouveaux. Mais il est temps que j'expose la réserve principale, capitale à mes yeux, qu'appelle ce beau livre.

J'ai écrit en commençant : « L'auteur est d'une érudition exceptionnelle : il a tout lu, tout compris, tout retenu, tout classé ». Le scepticisme naît d'une connaissance trop complète, d'une trop riche expérience. P. D., qui n'ignore pas que toute théorie est incomplète et imparfaite, juge inutile de dénoncer les erreurs qu'il a relevées au cours de ses innombrables lectures. Il est intéressé, moins par la spécificité des théories que par leur orientation d'ensemble, leur signification profonde. Un résultat reste souvent valable même s'il n'a été dégagé qu'au travers d'un raisonnement contestable ou vicieux. La route est peut-être mal tracée, pleine de fondrières, peu importe si elle permet d'arriver. Sans doute aussi faut-il, dans cette présentation, faire la part du tempérament personnel. P. D. est bienveillant et conciliant. Tibor Scitovsky a bien noté ce caractère : « Avec une grande érudition et une impartialité olympienne, il place côte à côte théories rivales et explications de rechange ; dans certains cas, il fournit la première occasion d'une coexistence pacifique à des doctrines concurrentes qui, jusqu'à présent, s'étaient seulement affrontées en batailles. J'admire son impartialité et sa tolérance... Je crains aussi que détachement et impartialité, bien que bénéfiques, ne le soient pas sans mélange ; et qu'une approche plus partisane n'ait aussi ses avantages.

« Cette dernière opinion peut bien être de ma part une prévention personnelle. Si j'avais entrepris la tâche difficile de l'auteur, j'aurais consacré — et probablement gaspillé — beaucoup de temps et de place à prendre parti et à soutenir la supériorité de telle doctrine ou approche sur d'autres, quant à sa plus grande vérité, utilité, réalisme, facilité d'utilisation ou aptitude à expliquer les problèmes du jour » (p. 235).

« Cette impartialité olympienne » l'a conduit à marquer un grand détachement à l'égard des analyses techniques qui, me semble-t-il, demeurent l'élément le plus important de notre science, parce que le plus spécifique en même tant que le plus exaltant pour l'esprit. Du fait que ces discussions ne tiennent que peu de place, que l'auteur ne s'affirme pas sur les points les plus contestés, l'exposé souffre d'une certaine monotonie. Le texte manque un peu de ces points forts si utiles pour fixer l'attention du lecteur.

Prenons un exemple. P. D. connaît certainement mieux que nous toutes les controverses sur l'égalité I = S et (p. 134) présente avec pénétration et sagesse le jugement nuancé qui, dans la réalité concrète, doit être aujourd'hui porté sur elle.

J'eusse voulu qu'il s'empoignât avec la question sur le plan de l'analyse et notamment qu'il nous montrât au moins que Keynes utilise alternativement deux conceptions de cette égalité qui sont sans le moindre lien entre elles et que, dans chacune de ces deux optiques, la proposition, loin d'être générale, n'est vérifiée que dans des hypothèses très strictes.

Il y a chez Keynes :

1° Une identité comptable instantanée qui vise uniquement l'investissement-stock et qui est purement formelle puisque, comme nous l'avons vu, elle vise aussi bien les stocks involontaires (qui pour P. D. ne seraient pas des investissements) que des stocks volontaires ; cette identité n'est vérifiée qu'avec une stabilité absolue des prix.

La portée économique de cette identité comptable est nécessairement nulle. Mais elle est fort dangereuse et, par exemple, un homme de la qualité exceptionnelle de Claude Gruson, parce qu'il croyait à la valeur générale de la proposition, fut conduit naguère à des exercices de virtuosité fort contestables en tentant de l'appliquer aux équipements.

2° Une égalité entre l'épargne courante et les équipements courants réalisés *ex-post* lorsque la société retrouve un équilibre. Cette égalité ne peut donc jamais être postulée au départ et peut du reste être atteinte par d'autres mécanismes que ceux décrits par Keynes (effet Pigou, notamment).

Je pense que P. D. sera d'accord avec ces deux analyses. Sans doute même est-ce justement parce qu'il les estime trop banales qu'il néglige de les exposer et de les justifier. Mais où les trouver dans un ouvrage français ? Et, de toute façon, ne devaient-elles pas être rappelées dans un ouvrage classique consacré aux investissements ?

Je profite de l'occasion pour chicaner P. D. d'avoir approuvé Kalecki pour son affirmation selon laquelle dans l'égalité (approximative) : Profits = Investissements + Consommation des capitalistes. « C'est l'investissement qui détermine le profit beaucoup plus que l'inverse » (p. 61).

Je ne pense pas qu'il soit en droit d'invoquer en faveur d'une telle interprétation l'autorité de Tinbergen dont le point de vue me paraît justement inverse. Cette proposition n'est-elle pas infirmée notamment par l'exemple des pays sous-développés ?

⁂

Conformément à l'usage, ce Bilan est suivi des observations de deux auteurs qui apportent un complément précieux, mais tous deux ont jugé inutile de rattacher leurs développements au texte de l'auteur principal. Il est fâcheux que le lecteur se trouve en présence d'une simple juxtaposition d'analyses.

Tibor Scitovsky centre tous ses développements sur les raisons pour lesquelles le problème des investissements a été quasi négligé en France ; son exposé intéressant et ingénieux se situe dans une optique keynésienne orthodoxe. Pour des raisons multiples : importance du secteur agricole, poids des dépenses publiques, faiblesse corrélative de la propension à épargner, déficit budgétaire, l'insuffisance des investissements n'aurait pas présenté la même importance et n'aurait pas entraîné les mêmes conséquences néfastes que dans les pays anglo-saxons.

De son côté, J. Peyrega décrit les raisons pour lesquelles les schémas keynésiens s'appliquent mal dans les pays sous-développés. Utilisant et complétant Rosenstein-Rodan et Fontaneau, il souligne l'importance des investissements de base et leurs caractères propres : indivisibilité, origine publique des fonds, productivité réduite, manque de spécificité, développement par bonds. Notons que, sous une forme cursive, ces questions n'avaient pas été négligées par P. D. (p. 170).

Etablie par Claude Zarka, la bibliographie n'a pas la prétention d'être exhaustive ; elle couvre seulement quarante-quatre études, mais chacune d'elles fait l'objet d'un résumé substantiel qui permet de suivre l'essentiel de l'analyse technique.

Ce livre fait donc honneur et au Directeur de la collection, Robert Mossé, et à tous ceux qui y ont collaboré ; en premier lieu, malgré nos quelques réserves, à P. D., qui vient à nouveau d'affirmer non seulement son sens de la mesure mais sa maîtrise sur le double plan de la théorie et de la connaissance concrète des faits.

René Courtin.

LA THÉORIE DU TEMPS ET DE L'INCERTITUDE DE SHACKLE (1)

On ne connaît malheureusement pas assez en France les idées très profondes de G. L. S. Shackle sur la « surprise potentielle ». Elles renouvellent toute la théorie de l'avenir et des décisions économiques. Elles méritent une très grande attention.

Nous avons déjà rendu compte du livre de base du Prof. Shackle, *Expectation in Economics*, paru en 1949 et qui a connu une 2e édition

(1) *Uncertainty and Business decisions, edited* by C. E. Carter, G. P, Meredith, G. L. S. Shackle. Liverpool University Press, 2e edition, 1957, 158 pages.
Shackle (G. L. S.), *Time in Economics*. North-Holland, Publishing Company, Amsterdam, 1957, 111 pages.

dès 1952. L'intuition qui a été au principe de ce livre nous avait déjà parue profonde, mais nous avions eu alors quelque peine à en comprendre toute la substance. Le temps a fait son œuvre de clarification, de maturation. Voici que l'œuvre de S. se développe. Nous nous référons ici à deux publications de 1957 : la première est une œuvre collective, issue d'un colloque tenu à Liverpool en 1953, la seconde constitue la reproduction de leçons données aux « Professor Dr de Vries Lectures » à l'Université d'Amsterdam en 1957.

Le fait d'un colloque consacré au problème *Incertitude et Décisions économiques* révèle la place tenue par la pensée de S. en Grande-Bretagne. Au colloque participaient un certain nombre de professeurs de logique, de philosophie, de psychologie, de probabilité et d'économique. C'est leurs rapports qu'il nous est donné de méditer. Le Prof. Shackle dont la théorie formait le centre des discussions était naturellement présent, mais selon un trait de son caractère, très attachant, il est un modeste, un effacé. Il n'occupe pas la première place dans ce colloque ; ses interventions sont cependant parmi les plus vivifiantes. Lisez par exemple la page 105, vous aurez l'occasion de découvrir l'essentiel de sa pensée.

Les mathématiques ont montré par la théorie des probabilités comment on pouvait déduire la connaissance des événements futurs à partir des événements passés, lorsqu'il s'agit d' « aggregates ». Mais cette technique n'est pas applicable pour rendre compte des décisions d'un sujet unique. La connaissance des rapports de fréquences n'a rien à voir avec l'incertitude. L'individu ne peut choisir que par rapport à des expériences *imaginées* et non par rapport à des expériences *réalisées.* Il faut donc mettre sur pied une nouvelle technique pour expliquer la décision d'*un* sujet en face de l'incertitude. Cette technique, c'est tout l'apport de notre auteur. Elle est expliquée, commentée, critiquée de multiples manières dans ces nouveaux ouvrages. L'article de Watkins (p. 107) en montre très bien la signification. S. lui-même trouve, en transmettant sa pensée à de nouveaux auditoires (*Time in Economics,* p. 38 et s.), des expressions de plus en plus accessibles de sa théorie. On verra ainsi quel sens il faut donner aux termes de *belief* et de *disbelief,* comment la *possibilité* diffère de la *probabilité,* et la « *belief* » de la *crédibilité.* Le nœud essentiel de la théorie réside dans la notion de « disbelief » ou de « potential surprise ». Ce n'est pas la probabilité que l'on s'efforcera de mesurer : c'est la « potential surprise ». Un modèle est alors proposé qui se « visualise » même dans un relief dont la photographie est donnée en première page du volume collectif. Nous disons : un relief, car il s'agit bien de représenter un phénomène à trois dimensions ; x représente les revenus possibles, $z = -x$ les pertes possibles, y le degré de *disbelief* ou de *potential surprise* attaché à chaque x, $y(x)$; enfin φ, lui-même fonction de x et de $y(x)$, représente une surface, précisément le relief, c'est-à-dire le comportement de l'individu à l'égard des différents couples $x\ y$ (le contour de la surface exprime le tempérament de l'individu) ; $\bar{y}$ (surligné) la surprise maximum, c'est-à-dire l'impossibilité, y nul la

surprise nulle, c'est-à-dire la certitude. La décision correspond à une position intermédiaire. Selon une procédure qui fait penser à la colline des plaisirs de Pareto, on conçoit deux points d'équilibre, appelés « focus outcome » : ce sont ceux où la courbe y (x), correspondant à un plan personnel particulier, est tangente à la surface φ.

Dans ses conférences d'Amsterdam, le Prof. Shackle, tout en réexposant sa théorie, s'élève sur le plan philosophique. C'est une très prenante philosophie du temps, de la durée qui est en jeu, telle qu'elle ressort des méditations d'un économiste. J'aimerais pouvoir reprendre ici les développements sur le « solitary moment » ou le « moment in being », sur les grandes questions : « Are decisions creative or predictable ? » ; « Duration as an objective and as a subjective idea ». Je m'en tiendrai seulement à la conclusion : dès que l'on introduit le temps dans la théorie, le temps compris comme celui du sujet, le temps des désirs, des incertitudes, des possibles, des décisions, alors toute la théorie se transfigure. On se demande même dans cette optique quelle est la valeur des théories des enchaînements mécaniques certains (la théorie quantitative par exemple, p. 97). On voudrait alors que la théorie du Prof. Shackle soit mieux connue, mieux comprise, généralisée, en particulier en France où l'on aimerait que l'auteur vienne la rendre accessible à nos esprits (comme il l'a fait en Hollande). On a parlé d'une révolution keynésienne, puis d'une révolution chamberlinienne. Je voudrais qu'on puisse à propos de l'Ecole de Liverpool, aussi, parler bientôt d'une révolution « shacklienne ».

Henri GUITTON.

QUESTIONS D'ÉCONOMIE TROPICALE (1)

Cet ouvrage, ainsi que l'indique l'auteur dans un bref avant-propos, est issu d'un Cours professé à l'Ecole de droit (aujourd'hui Faculté) de Dakar durant deux années consécutives. La plupart des exemples dont il s'inspire ont donc été tirés d'observations faites sur place — ce qui confère à ses développements un intérêt tout particulier, même lorsqu'ils ne présentent pas un caractère spécifiquement africain (voire même tropical).

Une Introduction, relativement courte, porte sur la présentation des « données » des « économies » de l'Afrique occidentale française : celles du milieu naturel (étendue, diversité, hostilité), puis celles du peuplement humain, examinées surtout sous leur angle socio-ethnographique. Les aspects institutionnels y figurent en bonne place, sans toutefois faire l'objet d'une analyse approfondie (ainsi en est-il, par exemple, de l'influence, absolument fondamentale selon nous, des facteurs religieux sur la vie économique africaine). Toutefois, l'auteur

(1) Capet (Marcel), *Traité d'économie tropicale. Les économies d'A. O. F.* ? 1 vol., in-8°, 1958, 348 p., Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

retient que l'événement décisif de l'histoire contemporaine des pays étudiés a bien été le fait de la colonisation. Aussi tout le reste du livre est-il articulé autour de cette notion centrale.

Des deux parties dont il se compose, la première est consacrée à l'examen de « l'adaptation des individus » à la situation nouvelle issue de cet événement, la seconde aux « résultats » (de ladite situation).

La division des développements de la première partie a pour base le classement, aujourd'hui largement répandu (sans doute avec exagération, selon nous), des activités économiques en trois secteurs, auxquels l'auteur en ajoute même un quatrième, consacré à l'action des pouvoirs publics. Le secteur « primaire » est présenté comme « rural », les deux suivants englobant des activités qualifiées d' « urbaines », ce qui pourrait appeler quelques réserves (notamment en ce qui touche le commerce, les transports et l'activité minière).

Pour ce qui concerne les activités agricoles (et assimilées), toute l'étude est centrée autour du village, justement présenté comme la cellule de base de l'économie traditionnelle, même lorsque celle-ci a été largement pénétrée par les techniques et la mentalité du capitalisme commercial et monétaire. L'intervention des pouvoirs publics fait l'objet de longues et intéressantes considérations, parmi lesquelles méritent d'être tout particulièrement soulignées celles qui concernent les diverses formes de l'activité coopérative (lesquelles se sont presque toujours soldées par des échecs) ainsi que les « grands ensembles » du type : Office du Niger, sur le compte desquels l'auteur s'exprime avec une indulgence qui ne manquera pas de surprendre.

Il nous semble que la politique dite du paysannat, sur laquelle tant d'espoirs avaient été fondés, eût pu mériter un examen plus poussé. Mais il faut convenir que ce n'est pas en A. O. F. qu'elle a reçu ses formes les plus significatives.

Le chapitre sur les « activités urbaines » s'ouvre par une analyse des diverses « insuffisances » auxquelles se heurte en Afrique tropicale le fonctionnement des entreprises de type moderne. Il n'est pas douteux que, dans leur ensemble, elles concourent à rendre le prix de revient beaucoup plus élevé que dans les pays plus évolués. Signalons l'intérêt tout particulier que présentent, à notre avis, les considérations relatives à l'évolution des structures commerciales ainsi que celles qui concernent le développement des transports.

Les problèmes posés par la généralisation progressive de l'emploi de l'instrument monétaire ainsi que par le recours à des techniques de crédit pas toujours bien adaptées aux particularités locales auraient mérité de plus amples propos. Mais peut-être est-il encore trop tôt pour tirer les conclusions définitives des tâtonnements qui se poursuivent encore dans ce domaine (notamment avec l'expérience des crédits dits sociaux).

L'action des pouvoirs publics, qualifiée de « quaternaire », comme on l'a dit, est ici présentée tout d'abord sous son aspect spécifiquement financier (ou plutôt budgétaire), puis dans ses buts, ramenés à la politique de développement, concrétisée elle-même par les plans d'investis-

sements (publics). Sur ce dernier point, le rôle de la « métropole » apparaît comme prédominant et nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir formulé en ce qui les concerne un jugement nuancé et objectif. Loués par les uns, bafoués par les autres, ils ne méritent en vérité ni excès d'honneur, ni indignité.

Les résultats de cette activité composite, si fortement marquée au sceau de la présence coloniale, sont examinés dans la deuxième partie du livre, en une division tripartite, qui distingue l'économique du social, puis du politique. Mais on ne sera pas surpris que l'économique ait absorbé de beaucoup la part la plus importante.

Conduisant son analyse sur un double plan, à la fois théorique (voire géométrique) et statistico-comptable, l'auteur se penche successivement sur les caractéristiques des marchés et des prix pour les principaux produits faisant l'objet de l'activité économique locale, puis sur les réalités comptables globales, telles qu'elles résultent de données élaborées pour l'année 1951 (mais dont l'origine n'est pas précisée), enfin sur les divers aspects de l'évolution survenue « depuis dix ans », c'est-à-dire, en fait, en cours de la période 1945-1954.

Sur le premier point, trois caractéristiques se trouvent retenues comme essentielles, à savoir: 1) l'importance du secteur d'auto-consommation, dont la valeur (?) est chiffrée pour 1951 à un total de 82 milliards de francs C.F.A. (soit 74 pour l'auto-production agricole et 8 pour l'artisanat) sur une production interne brute évaluée pour l'ensemble de l'A. O. F. à 222 milliards — 2) le rôle fondamental tenu par les facteurs exogènes, d'origine essentiellement métropolitaine et de nature principalement publique — 3) enfin, la « non-intégration » des activités locales, d'où résulte que la production locale marchande à usage interne demeure faible et que « le circuit économique n'est pas bouclé » — p. 262 — (bien qu'à notre sens il doive nécessairement l'être d'une façon ou d'une autre).

Aussi sur un plan purement territorial, l'auteur estime-t-il possible de distinguer pour toute la Fédération de l'A. O. F. au moins cinq économies différentes, constituées par les formations suivantes : Sénégal-Mauritanie ; Guinée ; Côte d'Ivoire-Haute-Volta ; Dahomey-Niger ; Soudan — chacune d'elles pouvant être schématisée par un axe fondamental, en principe articulé sur un port (sauf, bien entendu, en ce qui concerne le Soudan) et relié au reste du pays par une série de bretelles intérieures.

Quant à l'évolution économique au cours de la première décennie qui a suivi la fin de la seconde guerre mondiale, notre collègue l'estime caractérisée à la fois par l'augmentation des quantités produites et des prix unitaires, donc par une forte croissance des valeurs à répartir, ainsi que par certains changements, mais au demeurant assez limités, dans la structure et l'organisation. Les traits traditionnels se sont maintenus dans l'ensemble, à savoir : la prédominance des activités primaires, la faible et lente extension des activités secondaires, animée surtout par la mise en exploitation des ressources minières et énergétiques, enfin une « non-intégration géographique et économique », à

laquelle il paraît bien difficile de remédier rapidement. Une telle entreprise pourrait sans doute constituer l'une des tâches de la nouvelle Communauté franco-africaine, ce que l'auteur laisse d'ailleurs entendre dans la partie politique de ses développements.

La seule conclusion du livre, qui ne comporte aucune référence bibliographique pas plus qu'aucun commentaire critique des nombreuses données statistiques dont il fait état, est un appel à de nouveaux travaux. Nous souhaitons que celui-ci soit entendu. Il serait regrettable qu'un tel effort de réflexion demeurât sans suite. Car ses mérites sont grands, bien que la nature et l'ordonnance des propos aient parfois de quoi surprendre. Il convient, certes, de rendre un hommage justifié au labeur d'un jeune auteur qui n'a pas craint de consacrer les rares loisirs des deux premières années de sa carrière universitaire à la construction de cette synthèse inédite et souvent provocante, parfois risquée, peut-être, mais toujours enrichissante.

Gaston Leduc.

RÉFLEXIONS SUR UN LIVRE DE V. MARRAMA : « ESSAI SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PAYS ARRIÉRÉS » *

1. L'orientation de la politique italienne vers les pays arriérés, dans les dernières années, a pu surprendre les observateurs non avertis. Nul n'a oublié l'aisance du Palais Chigi lors de la crise de Suez, ni l'audace des accords pétroliers avec l'Iran. En vérité, le *mare nostrum* se cherche une nouvelle définition depuis la dernière guerre. Libéré de toute hypothèque « colonialiste », le dynamisme italien s'est attaqué avec vigueur, sur le plan intérieur, à la mise en valeur du sud de la péninsule — grave problème auquel il faudra bien que l'Europe s'intéresse un jour sérieusement — puis a découvert que son expérience en matières de « zones » arriérées pourrait aussi bien servir aux « pays » arriérés. De là à penser que, sur le plan économique et politique, l'Italie pourrait jouer un rôle de médiateur entre les pays « arriérés » et les grandes puissances, il n'y avait qu'un pas. Et voici maintenant cet « essai sur le développement économique des pays arriérés », qui traduit les mêmes préoccupations sur le plan de la recherche pure. Dans le contexte italien de ces dernières années, cet effort de pensée n'est pas isolé, comme le prouvent les nombreuses références bibliographiques du livre de V. Marrama. A Naples, à Rome, à Sienne, à Turin ou à Milan, l'université italienne ou les Instituts économiques spécialisés poursuivent un effort de réflexion sur le développement.

La belle synthèse réalisée par le professeur Marrama intéressera le

* V. Marrama. *Saggio sullo sviluppo economico dei paesi arretrati*. Edizioni Scientifiche Einaudi, Torino, 1958, 396 pages.

public économique français à plus d'un titre. En premier lieu, l'économiste français y retrouvera cet ordonnancement dans l'exposition chère à la tradition universitaire latine, qui est le fruit de la maîtrise de la langue et de la pensée. Comme le beffroi de Sienne, évoqué dans l'introduction, la pensée s'élève avec vigueur, parfois au prix de certaines simplifications. Tous ceux qui ont pu admirer l'architecture du modèle témoigneront que l'auteur a su nous conserver dans son livre la noblesse de l'édifice et la pureté de ses lignes.

Le ciel toscan, si aimable soit-il, ne porte pas à la mièvrerie. Sans être aussi radicale que les attitudes d'un La Pira, la pensée de l'auteur heurtera bien des idées courantes de la littérature internationale, en particulier le néo-malthusianisme si répandu chez les auteurs anglo-saxons. La position du livre, à cet égard, est très proche d'un important courant de la pensée française. L'auteur refuse de se prononcer sur les avantages ou les désavantages de la limitation des naissances, mais il affirme avec force que cette question ne saurait être considérée comme le nœud du problème. Autrement dit, dans la course entre population et revenu, il convie les économistes à rechercher avant tout les conditions d'un développement rapide du revenu.

La même attitude se rencontre sur la question des facteurs « extra-économiques » de développement, sur laquelle insiste toute la littérature anglo-saxonne. On ne saurait nier l'existence de ces facteurs, ni leur influence négative sur le développement économique : manque d'instruction, formation technique insuffisante, préjugés sociaux, mauvaise organisation politique, etc. Mais l'auteur se demande avec raison, comme pour l'influence du taux d'accroissement de la population, si l'existence d'entraves extra-économiques au développement est une explication suffisante de l'absence du développement. Et de conclure par la négative, ouvrant ainsi la voie à la recherche des facteurs proprement économiques de développement. Si féconde soit-elle, cette position est parfois affaiblie, à notre sens, par l'affirmation sous-jacente qu'il existe une ligne claire de démarcation entre facteurs économiques et extra-économiques. Ce genre de distinction, à laquelle nous ont habitué trop de néo-classiques, comporte le danger bien connu de nous ramener au postulat de l'homo-oeconomicus et à la théorie de l'équilibre. Fort heureusement, il n'en est rien ici, et, consciemment ou non, l'auteur nous entraîne parfois dans de larges digressions que d'aucuns qualifieraient de « sociologiques » et qui renouvellent au contraire l'étude des comportements économiques.

2. En tout cas, la thèse centrale du livre se situe très loin du néo-classicisme. Pour Vittorio Marrama, la théorie de l'équilibre est foncièrement impuissante à nous expliquer pourquoi, au xx[e] siècle, certains pays voient leur revenu par tête augmenter régulièrement, alors que d'autres progressent plus lentement, stagnent, ou même régressent. Le problème capital du développement est d'expliquer cet écart, qu'on peut croire croissant d'année en année, entre le revenu par tête dans les deux groupes de pays, et la réponse est à chercher, selon l'auteur,

dans l'existence — ou l'absence — *d'un processus d'accumulation des capitaux.* C'est donc dans la dynamique de l'économie qu'il faut rechercher l'explication du développement.

En quoi consiste ce processus ? L'auteur fait intervenir pour l'expliquer deux notions fondamentales :

— d'une part le taux net de l'épargne, ou, pour être plus précis, le taux net de formation du capital : rapport de l'investissement annuel au revenu annuel ;

— d'autre part le rapport marginal capital/produit, c'est-à-dire le rapport des investissements annuels à l'accroissement supplémentaire de revenu qui en découle.

La liaison entre revenu annuel par tête, taux de formation du capital, rapport capital/produit et taux d'accroissement de la population est représentée par l'identité déjà classique dans la littérature internationale (1) :

$$D = \frac{S}{K} - r$$

où D représente l'accroissement annuel relatif du revenu par tête, S le taux net de formation du capital, K le rapport marginal capital/produit et r le taux d'accroissement annuel de la population.

Cette équation, comme on l'a dit, est une simple identité, mais devient un modèle mathématique lorsqu'on fait des hypothèses sur les liaisons existantes entre S, K et le revenu par tête D. A ce sujet, on peut supposer :

a) que le rapport marginal capital/produit est un paramètre lié au niveau de développement. Les Nations-Unies, dans un rapport désormais célèbre (2), ont proposé le chiffre de 5,5 pour les pays sous-développés, contre 3 aux Etats-Unis. Autrement dit, il faut faire en moyenne un investissement supplémentaire de 5,5 dans les pays sous-développés, contre 3 aux Etats-Unis, pour dégager un revenu supplémentaire de 1. Ce chiffre de 5,5 a provoqué bien des polémiques, qui sont discutées dans l'ouvrage. L'auteur, pour sa part, suggère plutôt un ordre de grandeur de 3,5 à 4 sur la base d'études récentes.

(1) Cette identité s'établit simplement en partant de la définition du revenu par personne :

$$y = \frac{Y}{P}$$

où Y est le revenu annuel et P la population.

On a log y = log Y — log P, d'où par dérivation :

$$\frac{dy}{y} = \frac{dY}{Y} - \frac{dP}{P} \text{ c'est-à-dire :}$$

$$D = \frac{dY}{Y} - r, \text{ avec les notations du texte.}$$

En divisant le numérateur et le dénominateur de dY/Y par dC, accroissement annuel du capital, on a l'identité cherchée, car $\frac{dC}{Y} = S$ et $\frac{dC}{dY} = K$.

(2) Mesures à prendre pour le développement économique des pays insuffisamment développés. Nations Unies, 1951, ST/ECA/10.

b) le taux de formation du capital est une fonction croissante du revenu par tête. Ici nous retombons sur le terrain solide de la loi d'Engel, qui lie le taux d'épargne au niveau de revenu, à condition toutefois de compliquer un peu le schéma. Il faut d'abord remarquer que, en l'absence d'aide extérieure, le taux de formation du capital a pour limite supérieure le taux de l'épargne. En second lieu, une chose est de dire, avec Engel, que le taux d'épargne augmente, d'une famille à l'autre du même pays à une époque donnée, une autre est de dire que, pour un pays le taux d'épargne augmente à deux époques successives lorsque le revenu moyen par tête augmente. Entre les deux propositions, il y a non seulement le passage de la micro à la macro-économie, mais l'introduction du facteur temps. L'ouvrage contient, épars, des exposés forts intéressants sur ces problèmes, notamment sur la distinction entre investissements productifs et improductifs, et sur l'influence capitale de la répartition du revenu, mais on peut regretter que la liaison entre taux de formation du capital, taux d'épargne et revenu, ne soit nulle part posée en termes généraux, comme l'exigerait la manipulation de la formule. Quoi qu'il en soit — et qu'on accepte ou non le taux net de formation du capital de 5 % proposé par les Nations Unies pour les pays sous-développés, on admettra sans peine que ce taux est faible dans les pays à bas revenu.

Ceci posé, une première étape du raisonnement consiste à montrer ce qu'on peut appeler avec l'auteur le *cercle vicieux du sous-développement* : à revenu faible, taux de formation du capital faible, et haut rapport capital/produit : la fraction S/K est à peine supérieure ou peut même être inférieure à l'accroissement démographique r, surtout dans les pays à basse mortalité et haute natalité. En conséquence, l'augmentation du revenu par tête D est faible et peut même être négative. Il n'y a donc aucune chance pour que s'établisse de soi-même le processus d'accumulation du capital qui permettra à ces pays d'augmenter leur revenu par tête. Le raisonnement joue en sens inverse dans les pays développés, et l'écart entre les revenus par tête, dans les deux groupes de pays ira croissant.

Toujours dans la même optique, le rapport des Nations Unies a chiffré l'augmentation des investissements annuels qui serait nécessaire pour maintenir à sa valeur actuelle l'écart entre le revenu par tête des pays développés et sous-développés. Pour cela, on cherche dans la formule précédente à obtenir un taux d'accroissement annuel du revenu (D) de 2 %, égal à ce qu'on trouve aux Etats-Unis. Avec K, rapport capital/produit égal à 5,5, l'équation, où r est pris égal à 1,25 % pour la moyenne des pays, nous montre que la formation du capital doit être de 18 % du revenu annuel, au lieu des 5 % observés. L'aide que les pays développés devraient ainsi apporter aux peuples sous-développés, pour combler la différence de 13 %, serait de l'ordre de 13 milliards de dollars annuels.

La partie originale de l'ouvrage consiste à développer une série de propositions dans le sens d'une révision du calcul précédent. L'hypothèse la plus importante est que les gouvernements des pays sous-

développés, *au moyen d'une planification appropriée,* doivent pouvoir abaisser le rapport marginal capital/produit de 3,5 ou 4 à 2,5. En même temps des mesures seront prises pour épargner une fraction croissante du revenu supplémentaire créé. Le taux d'épargne pourrait ainsi s'élever de 5 à 5,5 %. On arrive donc à la conclusion que l'aide extérieure pour réaliser un accroissement annuel du revenu par tête de 2 % (et maintenir ainsi constant l'écart actuel avec le revenu par tête des Etats-Unis) pourrait être limitée à une fraction de l'ordre de 2,5 % (au lieu de 13 %) du revenu, soit quelques 2,5 milliards de dollars.

Faisant ensuite un large tour d'horizon statistique, l'auteur constate que les investissements utiles consentis par les pays développés à l'ensemble des pays sous-développés ne dépassent pas actuellement 7 à 800 millions de dollars par an. Et de conclure « le problème le plus urgent qui se présente aux hommes responsables du monde, et spécialement du monde développé, est de savoir quelles mesures adopter pour combler la différence de 1,7 à 1,8 milliards de dollars entre les besoins et les transferts actuels de capitaux vers les pays sous-développés ».

3. L'analyse précédente pourrait laisser croire que l'ouvrage se borne à un calcul statistique basé sur une explication « mécaniste » du développement. En vérité il n'en est rien et on peut s'en féliciter car les estimations chiffrées sont, à notre sens, la partie criticable de l'ouvrage. On retrouvera sans doute bientôt, à ce propos, dans la presse économique, le même concert de critiques qui accueillirent en son temps le rapport des Nation Unies. Nous nous bornerons ici à émettre quelques réserves sur ces calculs, en restant dans le cadre des hypothèses formulées par l'auteur, que nous examinerons ensuite.

En premier lieu, l'analyse globale, appliquée à l'ensemble des pays sous-développés, n'aurait de sens que s'il existait une volonté politique uniforme de développement dans ces pays. Des analyses régionales auraient à ce sujet beaucoup plus de valeur si tant est qu'on peut discerner en Afrique tropicale, en Amérique latine, dans le Moyen-Orient ou dans le Sud-est asiatique des structures politiques uniformes. En réalité, le développement des pays sous-développés sera sélectif ou il ne le sera pas. Pour s'en convaincre, il suffit d'imaginer une distribution uniforme des 2 miliards et demi de dollars supplémentaires faite par quelque organisme international à tous les pays sous-développés au prorata du revenu national. On imagine sans peine le gaspillage qui s'en suivrait. Ceci n'est pas une objection purement théorique, car si l'on admet la nécessité d'une aide des pays développés aux sous-développés, une des moindres difficultés ne sera pas de déterminer des modalités à la fois équitables et efficaces pour cette aide.

En second lieu, s'il est permis d'isoler par la pensée les seuls facteurs économiques de développement, il ne faut pas oublier que dans la réalité un gouvernement, même armé d'une volonté de planification, se heurtera dans la phase d'exécution à tous les facteurs extra-économiques. Ainsi, il devra tenir compte, par exemple, du manque d'am-

biance technique et de la difficulté de former en une seule génération des cadres techniques qualifiés ; quel sera alors le coût des « ratés » qui se produiront obligatoirement du seul fait de l'insuffisante qualification des techniciens ? Par quel coefficient faut-il multiplier les 2,5 milliards d'aide dégagés par le calcul théorique pour donner vraiment leur chance aux gouvernements des pays sous-développés ? Tous ceux qui ont pratiqué l'assistance technique dans ces pays, même en Afrique tropicale française où les conditions techniques sont relativement bonnes, savent sur quels aléas il faut compter pour réaliser un projet quelconque. Cette critique, n'enlève pas sa valeur au calcul purement économique, mais elle minimise l'écart entre les 13 milliards proposés par les Nations Unies et les 2,5 milliards de l'ouvrage.

4. Il faut ensuite examiner la validité des propositions de l'auteur et en premier lieu la possibilité d'abaisser le rapport marginal capital/produit à la valeur 2,5. Peu d'indications pratiques nous sont données sur la manière d'y arriver, mais deux idées essentielles sont exprimées. D'une part, c'est par une planification dirigée par l'Etat qu'on peut arriver à un tel résultat, de l'autre, cette planification doit s'efforcer de combiner étroitement les projets à haute rentabilité et les projets à basse rentabilité. Sur le premier point, c'est presque à un acte de foi qu'on nous convie. Le chapitre destiné à la critique du calcul des Nations Unies admet explicitement qu'il existe une liaison inverse entre le rapport marginal capital/produit et le niveau du revenu. Mais ceci nous précise-t-on, est une observation effectuée dans les cas où n'intervient pas l'Etat. Une planification appropriée doit permettre de rompre cette liaison et d'obtenir un rapport capital/produit « planifié » beaucoup plus faible. La seule justification qui nous est offerte est une allusion, sans autre analyse, à « certains plans d'Amérique latine, au premier plan quadriennal du Pakistan et aux deux plans quinquennaux indiens ». Encore prend-on la précaution de nous dire en note qu'en ce qui concerne l'Inde, le chiffre de 2,5 est le rapport capital/produit espéré par le planificateur et non un rapport observé *a posteriori*.

Le doute s'insinue donc, dans l'esprit du lecteur, et il se renforce à la lecture d'autres pages du livre, en particulier de l'annexe consacrée à l'étude du développement du mezzogiorno italien. Voici une « zone » arriérée, dans un pays développé c'est-à-dire un cas particulièrement privilégié. Pas de pénurie de devises pour limiter l'importation de biens d'équipement, pas de problèmes d'assistance technique, car toutes les ressources en ingénieurs du reste de l'Italie sont disponibles. Et cependant, le rapport marginal capital/produit pour les 1300 milliards de lires dépensées par l'Etat en douze ans, s'établit au niveau élevé de 8,4. Ce chiffre est assorti de deux commentaires. En premier lieu, nous dit-on, il s'agit là seulement des investissements de l'Etat et l'ensemble des investissements semble avoir un rapport capital/produit de l'ordre de 2,8. On regrette que plus de détails ne nous soient donnés à ce sujet, mais la seconde explication surtout attire l'attention : « Si, dans une région arriérée particulière, il est démontré

que l'absence « d'économies externes » représente un sérieux goulot d'étranglement et que, d'autre part, des investissements modestes de rendement élevé ont déjà été épuisés pour une grande part dans le passé... il faut s'attendre à ce que les investissements publics s'orientent vers des projets à haut rapport capital/produit. »

Voici sans doute la question-clé soulevée : l'abaissement recherché du rapport capital/produit ne peut-être obtenu que s'il existe des « économies externes » (1) permettant de réaliser des investissements à effet immédiat.

L'auteur pense qu'à cet égard, l'Italie du sud se trouve dans une situation différente de la généralité des pays sous-développés. Son argumentation vaut la peine qu'on s'y arrête. Il ne conteste pas que, dans tous les cas, l'absence d'infrastructure soit un goulot d'étranglement, mais, à la différence de la plupart des pays sous-développés, l'Italie du Sud serait dans une phase de développement agricole où tous les investissements directement rentables, dans l'état actuel des structures, ont été réalisés. Ceci serait dû à la haute pression démographique, au niveau technique assez élevé des paysans, à l'influence du Nord de l'Italie, etc... Il s'ensuit que seule une action coûteuse sur les structures (réforme agraire, industrialisation, etc...) permettrait de faire un pas en avant, et ceci expliquerait le haut rapport capital/revenu des premiers investissements réalisés par l'Etat (2).

Quelle est donc, en comparaison, la situation de l'agriculture de la « généralité » des pays sous-développés ? On cherchera en vain une réponse dans le livre, comme on l'a déjà regretté ; bien plus, il semble que sur ce point capital, très peu de travaux aient été effectués, et ce ne sera pas le moindre mérite du livre d'ouvrir des discussions. Il faudrait sans doute distinguer plusieurs situations de sous-développement. Il y a, en bas de l'échelle, des pays du type Afghanistan, Arabie Séoudite, Ethiopie, etc., où toute infrastructure de développement fait défaut : pas de routes, équipement administratif négligeable, et en particulier aucun réseau de vulgarisation agricole. Existe-t-il dans ces pays des techniques à haut rendement permettant de démarrer le processus de développement agricole ? On peut en douter, bien que la question soit rarement posée. En général, la plupart des experts appelés à conseiller ces pays se prononcent automatiquement pour la mise en place d'une infrastructure. Au-dessus on peut citer le cas des pays mieux dotés, Extrême-Orient, Egypte, Afrique tropicale où un équipement urbain, administratif, routier est déjà en place. C'est sans doute dans ces zones que la question mériterait ample examen, et on

(1) L'expression « économies externes » est peut-être utilisée ici en dehors de son sens initial, mais désigne clairement les équipements d'infrastructure (travaux publics, routes, équipement médico-social, équipement administratif, urbain, etc...) indispensables à la réalisation d'investissements directement rentables (mise en valeur de nouvelles terres, industrie minière ou de transformation, etc...).

(2) On pourrait ici objecter que, dans plusieurs zones, la réforme agraire du Sud de l'Italie s'est étendue à des terres où existaient des possibilités inexplorées d'irrigation (Ente Lucania, Ente Selle, certaines terres de la Maremma, etc...).

reprendra plus loin dans cet article l'exemple de l'Afrique de l'Ouest. Les rapports d'experts ne manquent pas, où l'on préconise dans ces pays la réalisation d'investissement immédiatement rentables avec l'infrastructure existante : politique de mise en valeur de nouvelles terres déjà peuplées et reliées aux centres, distribution massive de semences améliorées, etc.. Il y a malheureusement, semble-t-il, peu d'exemple où une telle politique ait été suivie à fond, et l'on ignore ce que serait le coût réel de tels investissements au regard du gain de production (notamment coût des réseaux complémentaires de communication etc.). Enfin, en haut de l'échelle, on trouvera certains pays d'Amérique latine à qui l'auteur à peut-être pensé en établissant un parrallèle avec l'Italie du Sud. Mais la différence fondamentale n'est-elle pas, plus que dans les phases historiques du développement, dans la densité de population et l'épuisement des terres marginales ?

En conclusion, il semble encore difficile d'affirmer, *a priori,* qu'il soit possible de doser, dans la généralité des pays sous-développés, travaux d'infrastructure et investissements à effet immédiat, de manière à abaisser dès le départ le rapport capital/produit. La suite du livre, et notamment les intéressantes pages concernant l'utilisation du sous-emploi agricole et la réforme agraire, n'écarte pas définitivement le doute, comme on va le voir.

5. Un des chapitres de l'ouvrage nous parle d'un type d'épargne utilisable dans l'agriculture pour des investissements d'infrastructure : le potentiel de travail que représente le sous-emploi saisonnier dans l'agriculture. On nous cite à ce propos les travaux réalisés à Ceylan sous le vocable désormais classique en anglais de *community development projects.* Il s'agit d'aménagements locaux effectués par les travailleurs agricoles ; les locaux de réunion, écoles, routes, et locaux d'hygiène représentent, en valeur, 80 % des investissements, les 20 % restant se partageant entre centres industriels et puits. En somme, mise à part cette dernière catégorie, il s'agit surtout d'investissements à effet différé, alors que l'abaissement du rapport capital/produit exige avant tout des investissements à effets immédiats. Ce n'est donc pas sur ce genre d'investissements qu'il faut compter, sur le moyen terme, pour pratiquer la politique de planification préconisée. Il reste à savoir si l'exemple de Ceylan est significatif ? Quels sont en particulier les résultats de l'expérience indienne, où les *community development projects* représentent un des piliers du deuxième plan quinquennal ? Le problème est capital car la main-d'œuvre saisonnière des campagnes représente une ressource extrêmement générale dans les pays sous-développés, où l'agriculture est soumise plus qu'ailleurs au rythme des saisons en raison du sous-équipement.

Toujours dans le domaine agricole, l'auteur nous parle de la réforme agraire, et de ses effets possibles sur le taux de l'épargne. La réforme agraire, nous dit-on, ne saurait se contenter d'être une redistribution des terres, et doit s'assortir d'une politique de crédit agricole, de vulgarisation agricole, et d'une organisation du marché. Ces pages du

livre sont parmi les plus intéressantes, car elles ont l'accent de la sincérité de quelqu'un qui a vu de près les problèmes de réforme agraire en Amérique latine et en Italie. Mais précisément parce que l'auteur a raison, on est fondé à penser qu'une telle réforme doit avoir un coût extrêmement élevé. Il suffirait pour s'en convaincre de visiter la zone de réforme agraire en Italie du Sud, ou telle zone expérimentale en Syrie ou Iran (1). Dès lors, partout où la réforme agraire représente le goulot d'étranglement en matière de développement agricole, au Moyen-Orient et en Amérique latine, on ne peut s'empêcher d'être inquiet sur la valeur du rapport capital/produit des investissements accompagnant la réforme.

Que faut-il retenir, en définitive, de la possibilité de ramener par la planification, le rapport capital/produit à 2,5 ? Tout d'abord l'idée est à conserver en tant que ligne directrice à adopter par le planificateur. Que ce dernier se serve, pour établir l'ordre de priorité des projets, des méthodes d'analyse partielle ou totale esquissées par l'auteur dans la dernière partie de l'ouvrage, le but est clair : doser au mieux les projets à haute et à faible productivité de manière à assurer la rentabilité économique maxima à l'ensemble des investissements. Nul ne contestera, sur ce point, que les suggestions de l'ouvrage sont fécondes. Quant à admettre le chiffre de 2,5 pour le rapport capital/produit, sur l'ensemble des pays sous-développés, seuls les optimistes, semble-t-il, suivront jusqu'au bout le Professeur Marrama, et beaucoup ne le feront que sous bénéfice d'inventaire.

Toutes ces critiques ne font que renforcer l'idée exprimée par l'auteur d'une aide internationale pour amorcer le processus d'accumulation des capitaux. Cette aide, on en retrouve la nécessité dans une autre série extrêmement intéressante de chapitres sur la balance des paiements des pays sous-développés. Si, comme on nous le dit, environ 40 % des biens d'équipement et matières premières nécessaires sont à payer en devises, il faudra profondément bouleverser les échanges internationaux. A court terme, il serait hautement désirable de stabiliser les cours des produits exportés par les pays arriérés, et l'auteur retrace pour nous la série décevante des efforts faits jusqu'ici dans ce sens. A long terme, on constate la lente détérioration de la capacité d'importation des pays exportateurs de matières premières et l'on retrouve un autre cercle vicieux du sous-développement : sans devises, pas d'équipement, donc pas de développement et mauvaise position pour acquérir des devises. Pour les pays qui, comme l'Inde, rencontrent actuellement ce facteur limitatif dans le développement, il ne fait pas de doute qu'une assistance financière sous la forme de dons ou de prêts à long terme serait nécessaire.

6. L'aide financière des pays plus développés aux moins développés, si elle est rare, existe cependant. L'appendice de l'ouvrage nous retrace

(1) Par exemple les zones où travaillent depuis plus de dix ans les experts de la Near East Foundation, et où sont réunies toutes les conditions précédentes sauf les mesures de redistribution des terres.

à grands traits le développement du Mezzogiorno italien. Par contre, l'expérience française dans le développement de l'outre-mer est passée sous silence, ou même, si l'on en juge par quelques phrases sur les investissements européens en Afrique, est mise au rang des « investissements géographiques » faits par l'Amérique pour se créer des sources de matières premières. Ne jetons pas la pierre à l'auteur : Combien d'économistes français savent que la France a consenti en dix ans plus de crédits pour le développement économique de l'outre-mer que l'Italie en douze pour le Mezzogiorno ? Combien pourraient retracer le bilan des deux premiers plans quadriennaux en Afrique tropicale ? Pourraient-ils d'ailleurs le faire, étant donné la grande misère des renseignements chiffrés sur l'outre-mer ? Ce n'est pas le lieu de combler ici cette lacune, mais il a semblé intéressant de livrer quelques réflexions qui permettraient de situer l'effort français, particulièrement en Afrique de l'Ouest, dans la ligne des propositions de « l'essai sur le développement ».

En particulier, quelle a été la position du planificateur français au regard d'une des propositions fondamentales de l'ouvrage, à savoir l'abaissement du rapport capital/produit ? Encore que ce concept n'ait jamais été employé, l'idée de « rentabilité » des investissements en a tenu lieu plus ou moins consciemment. Cette idée s'est surtout développée en 1952, à la charnière entre les deux premiers plans quadriennaux, lorsque de vives critiques se sont élevées contre la politique d'infrastructure qui avait été l'idée maîtresse du premier plan quadriennal. L'effort d'investissement, volontairement, s'était porté pendant les quatre premières années sur le réseau de communication (routes, terrains d'aviation, voies ferrées) et sur l'équipement urbain. En vérité, pouvait-il en être autrement et ne retrouve-t-on pas ici la même nécessité (qui a soulevé en Italie les mêmes critiques) de créer d'abord ces « économies externes » sans lesquelles aucun investissement rentable ne peut se développer ?

L'erreur, si erreur il y avait, était sans doute qu'on avait trop espéré de ces investissements, soit qu'on ait oublié leur caractère de rentabilité différée, soit qu'on ait surestimé leur pouvoir d'attraction sur les capitaux privés. Si l'on songe que les investissements publics du Sud Italie, dans une région où, du moins, l'équipement urbain existait de longue date, se sont établis à 8.4, à combien plus aurait-on dû s'attendre en Afrique tropicale ?

La théorie de l'« essai » éclaire donc le jugement qu'on peut porter sur le premier plan quadriennal. Qu'en est-il du second, où en principe, on aurait dû ralentir les investissements à effets différés et provoquer ou attirer les investissements à effets immédiats ? Bien que le bilan ne soit pas définitif, on peut affirmer sans crainte que le deuxième plan n'a pas donné tout ce qu'on en espérait. Il faut distinguer ici l'industrialisation du développement agricole. Sur le premier point, il ne fait pas de doute qu'on ait surestimé le rythme possible d'industrialisation. Les capitaux privés, qui se sont volontiers portés sur le secteur commercial, n'ont pas suivi au même rythme dans

l'industrie de transformation. Là même où l'Etat s'est substitué au secteur capitaliste en créant des usines, le résultat a été souvent décevant. Il serait intéressant, sur ce chapitre, de mettre en parallèle, toutes proportions gardées (1), l'Italie du Sud et l'Outre-mer français. De part et d'autre, on se heurte à des difficultés considérables dans l'industrialisation. L'auteur de l'« essai » nous parle de l'absence de coordination entre tous les organismes financiers et économiques étatiques ou semi-étatiques en Italie. La même chose se vérifierait sans doute dans l'Outre-mer français, mais ceci n'est qu'un facteur parmi beaucoup d'autres. Il semble que les facteurs humains, par exemple l'absence d'un marché du travail qualifié, et politiques jouent un rôle important et que le démarrage d'un processus d'industrialisation soit nécessairement très lent.

Se tournant vers l'agriculture, la différence entre les méthodes de planification italiennes et françaises apparaît capitale. Nul doute que les Italiens ne soient dans ce domaine à la pointe des techniques. En quelques années, les plaines côtières du sud-Italie se sont transformées : irrigation, bonification des terres, travaux de génie civil sont allés de pair avec une politique hardie de crédit agricole, d'encadrement des producteurs, de modernisation de l'équipement, sans compter d'admirables réussites sociales. Le paysage du Sud-Italie est marqué d'une empreinte humaine ineffaçable, dont l'ampleur est révélée au visiteur dès le survol de la zone. Au regard de cet effort, l'agriculture africaine des territoires français n'a pas avancé, à quelques brillantes exceptions près. Les faibles crédits consentis à l'agriculture ne le permettaient sans doute pas, et l'on touche ici à un des aspects fondamentaux de la planification. On n'a pas encore mesuré le prix d'un effort massif de développement agricole dans l'Outre-mer, et, l'aurait-on fait, qu'on peut se demander si on l'aurait payé. Les Services agricoles restent les parents pauvres d'une famille de corps techniques où l'argent est trop souvent réparti en fonction de considérations de « puissance administrative » des différents Services. Il faut également le dire, le développement agricole n'est pas aussi spectaculaire que la construction d'un bâtiment public, d'un pont, ou d'un hôpital, et il faut, pour le mesurer, des investigations statistiques coûteuses. L'image d'Epinal du « bâtisseur d'Empire » a peut-être trop souvent diverti sur des constructions spectaculaires des crédits qui auraient été plus rentables ailleurs.

Ces critiques une fois faites, la vraie question, comme on l'a déjà dit, est celle de savoir si le développement agricole méritait une priorité plus grande, compte tenu de l'effort qu'il faudrait y consentir. L'exemple d'une réussite exceptionnelle, celle du café et du cacao de Côte d'Ivoire, vaut la peine d'être médité. On a dit fort injustement que l'expansion continue de ces cultures, dans la fôrêt de Côte d'Ivoire, s'était faite indépendamment des crédits du plan. En fait, il est exact

(1) Si l'Italie du Sud, dont le niveau de vie est beaucoup plus élevé que l'Afrique, a tant de mal à s'industrialiser, ne devrait-il pas en être *a fortiori* de même de l'Afrique de l'Ouest ?

que cette expansion avait commencé avant le démarrage du plan. La montée des cours a provoqué, dans une population paysanne, une fièvre de défrichement. La main-d'œuvre faisant gravement défaut, un courant d'immigration spontané s'est fait jour et les facteurs de production se sont trouvés réunis : le travail et un sol fécond. Cependant, après le premier élan de la production, le goulot d'étranglement était la création d'un réseau de grandes routes pour écouler d'énormes surplus, un réseau de pistes forestières pour faciliter le défrichement, et tout un investissement urbain, commercial et bancaire. Tout cela, autorités publiques et capitaux privés l'ont compris et ont consenti les investissements sans lesquels l'économie se serait essoufflée. Le Service de l'Agriculture, de son côté a encouragé l'amélioration du matériel végétal et des Services connexes, comme celui du conditionnement, se sont attaqués au problème de l'amélioration de la qualité des produits. Tous ces investissements peuvent être qualifiés d'investissements de « déblocage » pour utiliser une terminologie créée par le Professeur Marrama dans un intéressant article (1). Il s'agit, dans une région où sont déjà réunis les facteurs de production, de lever les goulots d'étranglement. Ceci s'oppose aux investissements d'« ouverture » qui créent eux-mêmes les conditions du développement.

La question est donc de savoir si on a systématiquement inventorié les régions où des crédits de « déblocage » permettraient un développement d'effet limité, sans doute, par comparaison avec la Côte d'Ivoire, mais à haute productivité. L'idée a été lancée, et fait son chemin. On a compris qu'il fallait renoncer à vouloir créer de toutes pièces des « ilôts de prospérité » où seraient réalisées, à coup de milliards, toutes les conditions d'équipement et de niveau technique de l'agriculture européenne. On se propose de concentrer tout l'effort de vulgarisation sur des investissements simples, à haut rendement (meilleures variétés, améliorations de techniques culturales, etc.), mais il faut encore réaliser cette densité minima d'agents d'encadrement en deçà de laquelle les efforts se diluent. On retrouve ici une idée très voisine de celle des *community development projects*, et il est réconfortant de voir la convergence de pensée des planificateurs travaillant dans des ambiances aussi différentes que l'Inde, le Sud-Italie ou l'outre-mer français. Il reste, encore une fois, qu'on se fait peut-être des illusions sur le rythme auquel le progrès agricole peut se faire. Partout au monde, le paysan est lent à réagir, et l'agriculture africaine ne se laissera pas transformer d'un coup de baguette.

On a tout dit du caractère arriéré de l'agriculture africaine, et notamment des techniques d'agriculture itinérante. On est revenu, sans doute, à une meilleure intelligence de cette agriculture, en reconnaissant qu'elle a du moins le mérite de former un tout logique, mais il est certain que le niveau technique est très faible, parmi les plus faibles du monde. On a également souligné que le régime foncier tribal gênait considérablement le progrès technique, par le seul fait qu'il relâche

(1) « Sviluppo economico, produttività del capitale, e programmi di investimenti ». *Studi Economici*. N° 5, sept-oct. 1957.

le lien individuel entre le paysan et la terre, et ceci est également vrai. Et cependant, et c'est sur cette note positive que se terminera ce tour d'horizon, des facteurs très favorables au développement agricole existent en Afrique de l'Ouest, à savoir d'une part l'existence de races paysannes, avec tout ce que cela implique d'attachement au sol et d'acharnement au travail, et, d'autre part, la distribution très peu inégale des terres et l'existence d'une classe moyenne. Il est inutile de s'étendre sur le premier point ; tous ceux qui ont approché les Malin-Kés, les Sénoufos, les Baoulés, et tant d'autres, ne leur refuseront pas le titre de paysans. Le second est moins connu, mais se confirme d'année en année au fur et à mesure que s'étendent les investigations sur l'agriculture africaine et les budgets ruraux. On citera par exemple les enquêtes effectuées par les Services de statistique au Sénégal, au Soudan, en Côte d'Ivoire, ou encore l'enquête faite en 1955-56, au Ghana, sur les budgets des planteurs de cacao. La concentration des revenus nets peut être mesurée sur la courbe de Lorentz, où l'indice de concentration de Gini est de l'ordre de 0,3. On pourra utilement comparer ce chiffre avec ceux cités par V. Marrama : 0,4 pour les Etats-Unis, 0,5 pour Porto-Rico, 0,58 pour le Brésil, 0,60 pour El Salvador, etc. On constate donc qu'en Afrique tropicale, même dans les régions où s'est établie une économie de profit, les revenus ruraux restent très également distribués. Il en est *a fortiori* de même dans la plupart des zones d'économie de subsistance. L'Afrique a été préservée, grâce au système tribal, des latifundia.

Les conséquences en sont capitales, à la fois dans le domaine politique et économique. L'étonnante maturité politique des leaders africains de l'Ouest s'explique en grande partie par l'existence de cette « bourgeoisie » rurale, habituée bien avant l'apparition de l'économie moderne, à gérer des intérêts collectifs. Sur le plan économique, l'absence de latifundia fera à l'Afrique tropicale l'économie d'une réforme agraire du type Amérique latine ou Moyen-Orient. Surtout, l'existence de classes moyennes se traduit par une épargne spontanée. A ce sujet, il faudrait résolument détruire la fable de l'Africain incapable de prévisions économiques et d'épargne. L'ambition de milliers de chefs de famille ruraux est de transmettre à leurs héritiers un « trésor » familial accru, sous forme d'or ou de tête de bétail, etc. Que cette épargne soit mal employée est un fait incontestable, mais qu'a-t-on fait pour la mobiliser ? La seule existence d'un réflexe d'épargne est en soi une valeur, qui n'existe pas dans les populations asservies. L'Afrique de l'Ouest, si pauvre soit-elle par son niveau de vie, est une terre d'hommes libres.



Les conclusions de ces commentaires sur le livre de V. Marrama ne peuvent être qu'interrogatives : un « essai » appelle des développements ultérieurs. Le mérite fondamental de l'ouvrage est d'abord dans la manière de poser le problème du développement : Au conseil désinvolte des malthusiens, « limitez vos naissances », contre lequel s'in-

surgent les peuples de Bandoeng, se substitue celui, plus encourageant, de planifier et de créer un processus d'accumulation des capitaux. D'autre part, ce conseil aux moins développés se double d'un appel aux plus développés en vue d'une aide financière. Une telle attitude de pensée débouche sur un problème de morale internationale qui est inscrit en filigrane dans l'ouvrage, et qui sera mieux compris en France qu'ailleurs. Si le malthusianisme plonge ses racines dans une « avarice des nations » (1), il reste à prouver, comme l'a tenté V. Marrama, que l'aide internationale implique des sacrifices supportables pour les économies développées. Nous croyons l'auteur trop optimiste lorsqu'il propose quelque 1.7 milliard de dollars additionnels. Faut-il admettre le chiffre proposé par les Nations Unies, environ 8 fois plus élevé et qui représente à peine 2 ou 3 pour cent du revenu des pays développés ? Faut-il aller plus loin encore ? Tous ceux qui partagent avec l'auteur sa philosophie du développement chercheront à répondre à ces questions, élargissant avec lui la voie du seul dialogue fécond avec les peuples qui aspirent à se développer.

J. Royer.

NOTE SUR L'ÉQUILIBRE ENTRE L'ENCAISSE ET LES PLACEMENTS

I. — « Qu'après plusieurs millénaires d'une épargne individuelle ininterrompue le monde ait accumulé si peu de biens de capital, il ne faut pas l'expliquer à notre avis par la tendance de l'espèce humaine à l'imprévoyance, ni même par les destructions causées par la guerre, mais bien par l'importance des primes de liquidité attachées autrefois à la possession de la terre et aujourd'hui à celle de la monnaie » (2).

Ces quelques lignes traduisent l'opposition que fait Keynes entre l'épargne mise sur le marché financier — c'est-à-dire les placements — et la liquidité. Dans la pensée de cet auteur, lorsqu'un individu a pris la décision d'épargner, autrement dit de ne pas dîner (p. 226), il doit encore choisir la forme sous laquelle il conservera son épargne, son droit à une consommation future (p. 181). Ce choix est précisément arbitré — à quantité de monnaie constante — par le taux d'intérêt, prix de la renonciation à la liquidité (p. 182). C'est celui-ci qui équilibre le risque d'incertitude qui pèse sur les créances avec le rendement attendu de ces créances.

II. — L'histoire économique de la France de 1948 à 1957 ne semble pas confirmer une pareille opposition entre la liquidité et les placements. Elle suggère plutôt un ajustement permanent de l'épargne placée sur le marché financier à la liquidité.

(1) Fr. Perroux, « De l'avarice des nations à une économie du genre humain ». *Semaines sociales de France*, 1952.
(2) Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie.* Traduction Jean de Largentaye, p. 259. Paris, 1955.

Certes, il n'est pas possible de trouver une liaison valable entre la quantité de monnaie en circulation et les placements effectués. Alors que l'augmentation annuelle de monnaie a peu varié durant cette période, les placements étaient au coefficient 3,2 en 1957 par rapport à leur niveau de 1948.

C'est qu'en réalité, il vaut mieux considérer non pas la variation de l'encaisse globale, mais la valeur annuelle de l'encaisse oisive ; celle qui n'est pas utilisée aux transactions commerciales. C'est en effet l'encaisse oisive qui représente le véritable excédent de monnaie.

Les éléments à comparer sont portés dans le tableau ci-joint. Ils comprennent :

1° *L'encaisse oisive.* Celle-ci a été calculée, malgré la fragilité des statistiques disponibles, séparément pour les ménages et les entreprises en partant des années où le rapport de la quantité de monnaie aux transactions semble avoir été minimum et où par conséquent toute l'encaisse est censée avoir servi aux transactions. Soit : 1951 pour les entreprises ; 1948 pour les ménages. Les coefficients obtenus permettent de calculer chaque année l'encaisse de transactions. La différence entre celle-ci et l'encaisse totale représente l'encaisse oisive (1).

Les encaisses respectives des entreprises et des ménages correspondent aux définitions données dans le *Rapport sur les comptes de la Nation.* 1949-1955. Tome II. Méthodes, p. 253 : Billets : 1/3 entreprises ; 2/3 ménages. Comptes courants bancaires attribués aux entreprises ; comptes de chèques aux ménages.

Les dépenses des entreprises comprennent les montants inscrits au débit de leurs comptes d'exploitation (y compris les achats) et d'affectation de la comptabilité nationale. Elles sont égales aussi aux recettes de ventes (chiffre d'affaires) jointes aux recettes diverses et diminuées du revenu brut non distribué. Pratiquement les chiffres d'affaires ont dû être tirés des statistiques fiscales.

PLACEMENTS ET ENCAISSE
(milliards de francs)

Années	Augmentation de l'encaisse totale	Placements nets en créances	Encaisse oisive
1948	491	354	130
1949	541	355	320
1950	417	358	500
1951	566	321	280
1952	493	606	320
1953	470	583	650
1954	640	845	810
1955	671	931	1.100
1956	616	1.163	1.280*
1957	567	1.143	1.250*

*Chiffres provisoires.

(1) Cf. méthode peu différente *in* DIETERLEN, *Quelques enseignements de l'évolution monétaire française de* 1948 *à* 1952. Paris, 1954, p. 64 et sq.

Les dépenses des ménages ont été obtenues en ajoutant leur consommation et leurs règlements divers inscrits dans leurs comptes d'exploitation ou d'affectation.

On a pris la valeur absolue de l'encaisse oisive, car la diminution de cette encaisse ne signifie pas qu'il n'y a plus d'excédent de monnaie, mais que cet excédent devient moins important.

2° *Les placements nets.* Ils ont été calculés à partir des statistiques fournies par le Conseil National du Crédit (1). Ils sont constitués par :

— les dépôts à terme et bons de caisse,
— les dépôts dans les caisses d'épargne,
— les bons du Trésor,
— les souscriptions aux émissions à long terme françaises et étrangères,
— les émissions d'actions et parts de S. A. R. L.,
— les bons de la Caisse nationale de crédit agricole,
— l'augmentation des réserves mathématiques des compagnies d'assurances.

III. — La liaison entre ces deux grandeurs ainsi définies — encaisse oisive et placements — paraît assez significative (cf. graphique ci-joint). L'écart le plus important est situé en 1952, année où l'encaisse oisive a été faible et où cependant les placements ont progressé très rapidement. Néanmoins la corrélation entre l'encaisse oisive et les placements des particuliers et des entreprises s'élève pour l'ensemble de la période considérée à 0,95. La droite de régression correspondante serait donnée par l'équation :

$$y = 1{,}21\ x - 142,$$

dans laquelle

y représente l'encaisse oisive et
x les placements nets,

l'unité étant le milliard de francs.

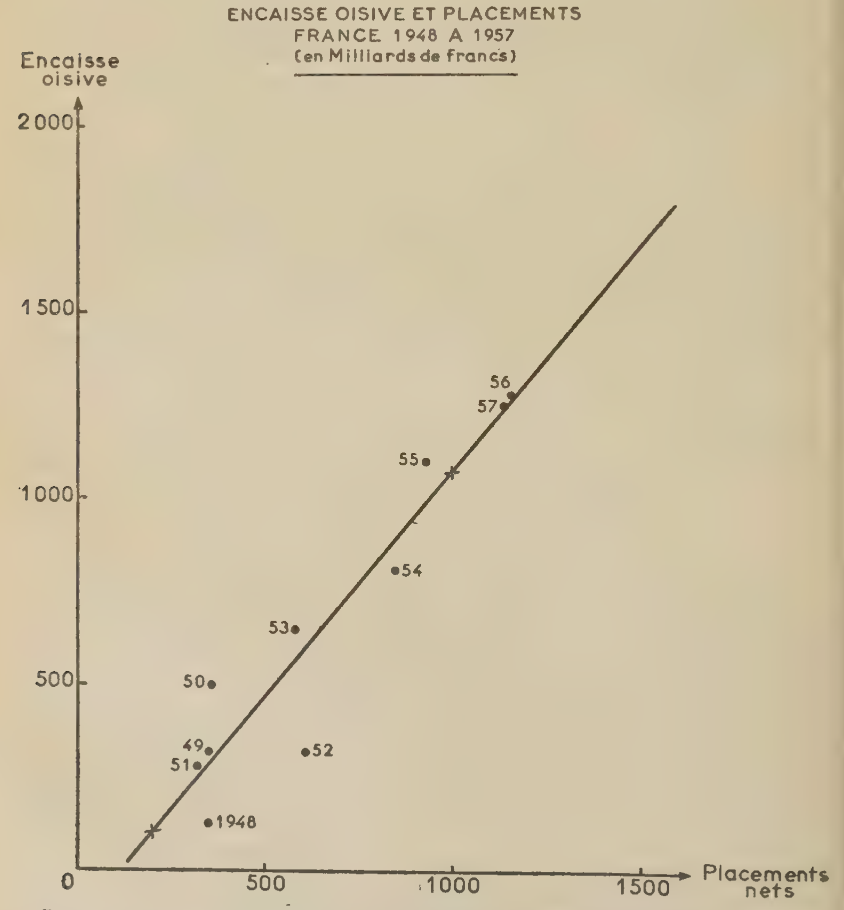
Il existe donc un parallélisme entre placements en créances et encaisse excédentaire. Il faut d'ailleurs considérer que l'emprunt *Pinay* de 1952, auquel est dû une bonne partie de l'écart constaté cette année-là, a été le premier effort effectué après la libération pour mobiliser les valeurs thésaurisées. Cet emprunt n'a été souscrit qu'en partie en argent frais, le reste ayant été fourni par des valeurs anciennes et surtout par de l'or qui, bien que non compté dans l'encaisse oisive, n'en joue pas moins un rôle analogue. L'écart de 1952 entre encaisse et placements est donc moins important qu'il n'apparaît à première vue.

En revanche, en 1955, les agents économiques ont consacré à leurs placements des sommes supplémentaires qui ne constituent pas à

(1) Cf. *Douzième rapport annuel du Conseil National du Crédit*, annexes n° 62 et 63. Paris, 1958.

proprement parler de l'épargne, mais qui sont considérées comme telles par les sociétés et les particuliers. La capitalisation boursière a, en effet, augmenté cette année-là, non seulement du fait des émissions nouvelles, mais aussi du fait de la hausse des cours des valeurs mobilières qui traduit l'augmentation de la demande de valeurs boursières des épargnants. On constate ainsi une élévation très importante de 41 % de l'indice des valeurs à revenu variable cette année-là, succédant à la hausse de 33 % en 1954.

Enfin, une partie des discordances observées est sans doute imputable aux mouvements importants qui ont affecté les capitaux en provenance de l'Outre-Mer et dont il n'a pas été possible de faire état, faute d'informations suffisantes.



Cette relative régularité des placements par rapport à l'encaisse oisive suggère l'idée que le montant des placements est dépendant dans une certaine mesure du volume de l'encaisse oisive, dont il servirait à

assurer l'équilibre, les détenteurs d'encaisse portant sur le marché des capitaux une fraction de leur encaisse excédentaire au fur et à mesure de la constitution de celle-ci.

***

Si le parallélisme observé ici pouvait être confirmé par d'autres recoupements, l'opposition indiquée par Keynes ne serait pas justifiée. L'importance de l'encaisse oisive déterminerait quasi automatiquement le volume de l'épargne placée.

Le taux de l'intérêt dans ces conditions aurait une importance moindre que celle que lui attribuaient Keynes et même les classiques. Ce taux influe certainement sur les investissements des entreprises. Car la hausse du taux de l'intérêt entraîne automatiquement une hausse équivalente du taux minimum de rentabilité admissible pour une opération d'investissement.

Il n'est pas sûr en revanche que les épargnants y soient aussi sensibles. Tant que leur confiance dans la monnaie n'est pas ébranlée, ceux-ci paraissent chercher à placer une fraction sensiblement constante de leurs excédents de trésorerie.

Par conséquent, l'abondance monétaire, dans la mesure où elle n'entraîne pas une augmentation trop rapide de la consommation avec la hausse des prix, favorise doublement les investissements : en stimulant le désir de placements des entreprises et des particuliers et en diminuant le coût des emprunts.

G. de Verdière.

A LA MANIÈRE DE... MARSHALL

LA BELLE ET LA BÊTE par JOAN ROBINSON

« Digest » par G.-H. B.

Il était une fois, en 1922, à Cambridge une petite étudiante, qui allait devenir une grande économiste. Ce n'était pas au temps où les bêtes parlaient, mais on lui serinait, après la retraite du Maître, le cours de Marshall, mélange de prédications et d'utilité marginale, tant et si bien, qu'excédée, elle rédigea un jour avec une amie Dorothy Morison (Mrs B. B. Braithwaite) un conte économique : « la Belle et la Bête » selon les principes de cet enseignement. Comme Mrs Robinson est également une femme très intelligente (quel accaparement !), elle le republia dans ses Collected Economic Papers, *beaucoup plus tard.*

Un texte de ce genre présente l'intérêt de toute bonne caricature : faire ressortir en les grossissant les traits généraux de ce qu'on veut caricaturer. Cet exemple devrait être imité par de jeunes économistes doués d'humour. La publication que nous en faisons ici, n'en semble

pas non plus déplacée : nul n'ignore qu'en 1917 la grave Riforma Sociale *publia, sous la signature d'un austère économiste, M. Ricci, une « tragédie économique » en 5 actes, avec chœurs et ballet au second.*

Nous avons notablement réduit le texte sous forme de « Digest », et ceci, en vertu des théories mêmes de l'authoresse : certes, l'utilité totale, qu'on en tirera sera diminuée, mais l'utilité marginale de la dernière ligne augmentera notablement. Or, étant donné la haute valeur des autres articles paraissant dans cette livraison, c'est là la meilleure façon de rendre maxima la satisfaction que le lecteur retirera du fascicule entier.

G.-H. B.

Il y avait un jour un marchand, père de trois filles ; ce chiffre peut sembler bien faible, mais l'utilité marginale qu'un individu retire d'un stock de biens, diminue à mesure qu'il s'accroît ; or, le marchand avait remarqué que l'utilité marginale des filles diminue avec une rapidité surprenante.

Attendu que lui-même avait été élevé par des parents au caractère le plus sérieux, il craignait que ses enfants, nés après qu'il fut devenu riche, ne fussent par trop abandonnés aux soins des domestiques dont la nature morale ne serait sans doute pas de la même fibre que celle des parents qui l'avaient éduqué. Encore qu'il puisse y avoir, parmi les domestiques, des personnes de nature fine, ceux qui vivent chez des particuliers très riches sont aptes à préférer les objectifs les plus bas de la vie à ses buts supérieurs. Il les élevait donc lui-même dans les voies de la plus haute moralité.

Or, vers l'époque où ses filles atteignaient l'âge nubile, il décida d'entreprendre un voyage commercial à l'étranger, car, pour ce qui était de ses opérations dans son pays, la limite des profits lui paraissait atteinte : tout nouvel investissement dans ce domaine, n'aurait pas compensé ses frais ; en d'autres termes, le principe de substitution le poussait à investir son capital et ses efforts, dans une nouvelle sphère d'activité.

Il fit venir ses filles et leur expliqua qu'il entreprenait ce voyage en vue d'en tirer un grand profit. « Mais, poursuivit-il, comme il n'a jamais été dans mes habitudes de permettre aux exigences du commerce de l'emporter sur les impératifs de ce qu'il y a de supérieur dans ma nature, j'entends vous rapporter un cadeau, et je le ferai d'autant plus volontiers qu'à la réflexion le sacrifice que ceci impliquera, sera relativement faible, en égard à la décroissance de l'utilité marginale de la monnaie, conséquence de l'augmentation future de mon revenu ».

La première fille choisit des bijoux, sachant que la satisfaction totale est maxima, quand les utilités marginales sont égales. Or, elle était animée d'un grand désir d'ostentation, qui est augmenté, dans les classes supérieures par la coutume et l'émulation.

La seconde choisit une robe, d'où nous pouvons inférer que, pour elle, la dépréciation du futur se manifestait à un taux plus élevé que chez son aînée : il y a lieu, en effet, d'admettre que le revenu

psychique provenant d'une robe sera obtenu durant une période plus courte que celui provenant de bijoux.

Quant à la troisième, elle hésita en considération du sacrifice à faire pour elle par son père. Notons ici que l'économiste ne prétend pas mesurer directement les phénomènes psychologiques eux-mêmes, mais seulement indirectement par leurs effets extérieurs. Il ne cherche pas non plus à mettre en balance les tendances supérieures de notre nature avec les tendances inférieures, l'amour de la vertu avec le désir de possessions agréables. Elle choisit donc une simple rose.

Le voyage du marchand eut tout le succès qu'il s'en était promis ; non seulement, son commerce lui rapporta un profit qui, juste, l'aurait incité à poursuivre son entreprise, mais encore, un surplus qu'il considéra comme la contrepartie des risques, qu'il assumait, et comme une rente due à ses capacités exceptionnelles.

A l'étranger, il acheta les cadeaux pour ses deux premières filles, mais pour la troisième, il attendit d'être de retour dans son pays ; d'abord en raison de sa préférence pour les produits nationaux (toutes choses à peu près égales d'ailleurs) et aussi en considération des difficultés et du prix des transports des marchandises périssables.

Mais, une fois de retour, il dut se rendre compte que la production des roses est sujette à des fluctuations saisonnières et que ce bien de consommation n'était pas disponible. Etant donné le déplaisir qu'il éprouvait lui-même à ne pouvoir se procurer la fleur, il était disposé, non seulement à payer un prix très élevé, mais encore à déployer des efforts pénibles en vue de l'obtenir ; en ce sens, on peut dire que la désutilité de ce travail faisait partie du prix qu'il aurait été disposé à payer.

Le marché des roses lui paraissait n'avoir, eu égard à l'état des voies de communications qu'un caractère local. Il se mit donc à parcourir la contrée en quête de la fleur désirée jusqu'à ce qu'il arriva quelque part, à une roseraie dont le propriétaire avait l'apparence d'une bête. Auprès de celui-ci, il s'informa du prix des roses.

Or, la Bête avait, à l'insu du marchand, une connaissance surnaturelle de l'avenir. Sachant, de plus, qu'elle occupait sur le marché une position de monopole pour les roses, elle réclama un prix étrange : la première chose qu'à son retour chez lui le marchand apercevrait. Ce dernier, considérant que sa demande pour une rose était d'une remarquable inélasticité, accepta avec courage et confiance, nobles qualités, qui peu à peu, se sont établies dans la tradition commerciale du monde civilisé. Mais certains individus doivent leur prospérité, non pas à ces caractéristiques d'une nature supérieure, mais bien à d'autres, beaucoup moins admirables. En l'occurence, le gain, envisagé par la Bête, n'était nullement justifié par un travail constructif, ou parce qu'elle assumait la fonction économique de supporter des risques. On sait, en effet, que le spéculateur, qui prévoit intelligemment l'avenir, et agit en conséquence rend un notable service au public, mais, lorsque, à cette prévision, s'ajoutent des informations d'ordre surnaturel, un tel spéculateur est en position d'augmenter malhonnêtement ses propres gains, aux frais des autres membres de la communauté moins infor-

més : de telles spéculations constituent de déplorables obstacles au progrès.

Le lecteur aura déjà deviné que la première chose aperçue par le marchand à son retour fut sa troisième fille. Un instant, il eut l'idée de répudier ses engagements. Mais, élevé dans cette forte et noble tradition, qui a peuplé le monde de négociants de la plus stricte honnêteté, il se dit que l'organisation de l'industrie moderne peut seulement être maintenue au sein d'une société par une exécution rigide des contrats, base de tout progrès économique : chaque membre de la communauté commerciale doit s'abstenir grâce à une scrupuleuse intégrité, de céder aux moindres séductions de la fraude. Il s'en ouvrit donc à sa fille.

Celle-ci, en raison du courage développé en elle par la discipline d'une éducation vraiment libérale, se livra à une analyse de la position où elle se trouvait : la désutilité du travail qu'elle allait être obligée d'accomplir ne semblait qu'à peine contrebalancée par la satisfaction de venir en aide à son père. En effet, le désagrément d'un travail peut provenir : soit de la fatigue physique, ou mentale, soit du fait d'être associé dans un milieu malsain, à des compagnons répugnants ; or, l'emploi qu'elle avait à envisager présentait indubitablement cette dernière caractéristique, et peut-être aussi, la première.

S'agissant des relations conjugales avec la Bête, la satisfaction que cause l'obéissance filiale lui paraissait une rémunération à peine suffisante.

Le prix du marché qui permet d'obtenir du co-contractant une certaine dépense en efforts est le prix d'offre effectif pour ce montant d'efforts. Mais, quand l'emploi est répugnant, le nombre de ceux susceptibles d'accepter la transaction, est souvent si faible qu'un bas prix ne permet pas d'égaliser l'offre à la demande.

En vue de déterminer avec précision le degré de désutilité de cette besogne, elle finit par demander : « Père, la Bête est-elle poilue ? » Celui-ci lui assura que le degré de pilosité de la Bête ne dépassait pas le niveau usuel chez ce genre de personnes. Cela fut la considération marginale qui fit que la jeune fille se résigna à l'accepter pour mari, car un (faible) accroissement supplémentaire de désutilité l'aurait emporté sur la satisfaction d'obéir à l'auteur de ses jours.

Lors du mariage, à peine la Bête eut-elle pris la Belle par la main que l'époux se transforma en un Prince Charmant.

O miracle de la théorie de la rente ! La transaction que la Belle avait acceptée comme marginale, allait lui fournir une rente du producteur réellement prodigieuse ; la désutilité du travail envisagé par elle, devenait une quantité négative. La situation était semblable à celle que l'on retrouve pour ces travaux d'ordre intellectuel où, après que l'effort pénible que l'on doit faire au début est surpassé, le plaisir et l'excitation qui se manifestent ensuite ne cessent plus d'augmenter, jusqu'à ce qu'ils doivent être stoppés, en raison de la nécessité, ou de la prudence. Quant au Prince, il allait pouvoir jouir d'une rente du consommateur non moins énorme, puisqu'en échange d'une simple rose,

JOAN ROBINSON.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DE L'ALGÉRIE

Les douloureux événements dont l'Algérie est le théâtre depuis le 1er novembre 1954 ont amené de nombreux spécialistes à se pencher sur les problèmes dont la solution commande, dans une assez large mesure, l'équilibre économique et social de ce pays.

Certaines études, fondées sur les résultats d'enquêtes sérieuses, ont été dominées par le souci de dégager des suggestions constructives.

Trop souvent, en revanche, des préoccupations d'ordre doctrinal ou politique, ont inspiré des articles, des reportages qui soulignent certains traits isolés de ce qu'il est convenu d'appeler le « Drame Algérien » ont fourni à l'opinion publique métropolitaine et étrangère des indications incomplètes et même parfois assez éloignées des réalités.

En fait, pour pouvoir dresser un tableau objectif et complet de la situation, pour déterminer valablement les origines du déséquilibre qui se manifeste sur toute l'étendue du Maghreb, il est indispensable d'analyser les différents facteurs naturels et humains qui, depuis des années, ont dominé l'évolution de ce pays.

Ainsi, dans le cadre limité de l'économie rurale qui, seule sera retenue dans ce propos, allons-nous être amenés à évoquer successivement :

I. — Le milieu naturel.
II. — L'évolution des structures économiques et humaines au cours des 125 dernières années.
III. — La situation actuelle.

Nous nous efforcerons, en terminant, de dégager les résultats qu'il est permis d'escompter de la mise en œuvre du plan d'équipement et de modernisation adopté par les pouvoirs publics.

I. — Le milieu naturel

L'Algérie est formée, dans son ensemble, d'un immense bourrelet montagneux parallèle au littoral, avec quelques dépressions formées d'alluvions profondes et riches et quelques zones de hautes plaines de fertilité inégale.

L'étendue, représentée par des sols vraiment riches dont le relief permet l'utilisation de moyens puissants, est limitée.

Une large part du territoire, lorsqu'il ne doit pas être laissé à l'état de parcours, de peuplements forestiers ou alfatiers, est d'une culture difficile et, en raison de la diversité des sols, son aptitude à produire est très inégale.

Les conséquences de la topographie et d'une fertilité souvent limitée,

sont en outre aggravées, dans de nombreuses régions, par les caprices du climat :

Si dans le Tell, en principe, règne effectivement un climat humide et chaud avec une saison pluvieuse et une saison sèche semblable à celui des diverses contrées méditerranéennes, en revanche, les autres régions sont plus ou moins soumises à l'action saharienne : une pluviométrie insuffisante ou mal répartie, de fortes gelées en hiver ou au printemps des coups de sirocco plus ou moins violents anéantissent souvent les récoltes les plus prometteuses.

La répartition des terres, telle que la présentent les statistiques officielles, souligne au surplus la pauvreté du sol d'Algérie :

Les 210.000 km² représentant la superficie de l'Afrique du Nord se composent de :

Terres improductives	55.000 km² soit 26 %
Zones forestières	30.000 km² soit 14 %
Terres utilisées par l'agriculture	125.000 km² soit 60 %

Encore convient-il d'observer que les terres réputées « utilisées par l'agriculture » comprennent, à concurrence de 57.000 km², des parcours et pâturages et que, sur l'ensemble des terres arables (68.000 km²), 24.000 km² sont en repos chaque année.

Ainsi 44.000 km² seulement sont cultivés annuellement, soit 21 % du territoire de l'Algérie du Nord.

Si nous rapprochons ces chiffres de ceux concernant la métropole, nous voyons qu'en définitive, l'Algérie du Nord, avec une superficie égale à celle de trente-cinq départements français, ne dispose que des produits agricoles cultivés sur une surface équivalente à celle de dix départements français et doit nourrir une population égale à celle de dix-sept départements français.

II. — Évolution des structures économiques et humaines

Nous n'avons que peu de renseignements, pour la période antérieure à 1830, sur la nature et l'importance des productions végétales et animales des territoires qui constituent aujourd'hui l'Algérie.

Il est permis, toutefois, d'après les documents peu nombreux et incomplets qui nous sont parvenus, d'admettre qu'avant l'arrivée des Français, les produits essentiels étaient fournis par la culture des céréales, l'arboriculture et l'élevage.

Quelle était l'importance des troupeaux : il est difficile de le dire.

Concernant la culture des céréales, nous sommes un peu mieux renseignés :

La région d'Alger et du Beylik de Titteri ne récoltait pas, semble-t-il, assez de grains pour sa propre consommation ; les Beys étaient contraints de faire venir des blés des autres Beyliks.

Dans le Beylik de Constantine et dans celui d'Oran, par contre, les quantités de blé étaient, certaines années, supérieures aux besoins des

populations locales, alors des ports de Bône, de La Calle à l'Est, de ceux d'Oran et d'Arzew à l'Ouest, partaient des navires à destination de la France et de l'Angleterre.

Mais ces exportations, épisodiques et très inégales, étaient réduites et l'on peut admettre qu'à l'époque considérée l'Algérie ne produisait guère plus de grains qu'il en était nécessaire pour assurer les besoins d'une population limitée à moins de 2 millions 600.000 âmes.

La culture des céréales marqua une légère régression au cours des années qui suivirent immédiatement la conquête, mais avec le retour au calme, les emblavures reprirent leur importance antérieure.

En 1860, la production des céréales alimentaires était évaluée à sept millions de quintaux. Au cours des années qui suivirent l'exploitation de nouvelles terres et la mise en œuvre de techniques culturales améliorées en milieu évolué entraînèrent une rapide progression ; c'est ainsi qu'en 1900 la récolte s'éleva à dix-huit millions de quintaux.

Faute de nouvelles terres disponibles et, également pour une certaine part en raison de l'attachement de l'agriculture traditionnelle à ses pratiques ancestrales, cette progression s'est ralentie depuis cinquante ans et la production dont l'importance varie d'ailleurs d'une campagne à l'autre en fonction des conditions climatiques, se situe en moyenne aujourd'hui aux environs de 20 à 22 millions de quintaux pour des ensemencements de l'ordre de 3.500.000 hectares contre 2.700.000 en 1900 et 980.000 seulement en 1860.

Les éléments fournis par les statistiques officielles nous indiquent au surplus quelle a été, par nature de céréales et pour chaque type de culture, l'évolution de cette production :

		1860	1910	1954
		qx	qx	qx
Blé dur	*Cultures :*			
	Musulmanes	2.560.000	4.700.000	5.400.000
	Européennes	480.000	1.800.000	3.300.000
Blé tendre	*Cultures :*			
	Musulmanes	90.000	552.000	803.000
	Européennes	80.000	1.827.000	2.445.000
Orge	*Cultures :*			
	Musulmanes	3.711.000	7.581.000	8.372.000
	Européennes	300.000	1.628.000	2.059 000
		7.221.000	18.088.000	22.379.000

L'augmentation de la production des céréales qui continuent à couvrir les surfaces les plus étendues (80 % des cultures pratiquées) s'est accompagnée du développement ou de l'introduction de nouvelles spéculations qui, nous le verrons, occupent aujourd'hui une place importante tant sous l'angle de l'emploi que de la part qu'elles représentent dans le revenu global de l'Algérie.

Les légumes secs, pratiquement inexistants en 1830, se sont progressivement étendus et pour modestes que soient encore les surfaces qui leur sont consacrées (120.000 hectares contre 60.000 seulement il y a trente ans), ils fournissent des récoltes dont la valeur dépasse aujourd'hui deux milliards.

Les cultures arbustives ont vu leur importance s'accroître considérablement surtout depuis une trentaine d'années : leur développement a porté principalement sur les agrumes dont l'étendue dépasse 35.000 hectares (contre 7.500 en 1928).

De même le patrimoine oléicole est passé de trois millions d'arbres en 1890 à onze millions actuellement, cependant que s'étendaient les plantations de figuiers (neuf millions d'arbres) et d'espèces fruitières diverses (caroubiers, abricotiers, primeurs, pêchers, amandiers, poiriers, pommiers...) qui couvrent aujourd'hui plus de 20.000 hectares.

Les cultures maraîchères, jadis très limitées, ont vu leur importance s'accroître au fur et à mesure qu'augmentaient les besoins locaux (légumes de pleine saison) et que se développait l'exportation des primeurs : elles couvrent aujourd'hui plus de 75.000 hectares, soit plus de deux fois la surface qui leur était consacrée il y a vingt-cinq ans.

Le vignoble, pratiquement inexistant avant 1870, a connu un essor particulièrement rapide à la suite de la dévastation du vignoble métropolitain par le phylloxera.

En 1900, les plantations représentaient 155.000 hectares ; en 1928, 220.000 hectares et actuellement, avec 390.000 hectares, la production moyenne est supérieure à 15 millions d'hectos.

Les cultures industrielles, enfin, se sont développées avec des fortunes diverses, mais couvrent néanmoins près de 50.000 hectares contre moins de 20.000 il y a trente ans.

Le tabac, dont la progression a été particulièrement marquée grâce notamment à l'action des Tabacoops, occupe 35.000 hectares.

Le coton, dont l'évolution a enregistré de grandes variations, est cultivé sur 10.000 hectares.

Les plantes à parfum, après avoir connu un certain essor, sont en régression.

Les plantes sucrières et alcooligènes (3.500 ha) enregistrent une certaine progression.

Productions animales. En l'absence d'éléments statistiques pour la période antérieure à 1914, il est assez difficile de préciser quelle a été l'évolution des productions animales.

Dans l'ensemble, l'effectif des différentes espèces s'est régulièrement accru au cours des cinquante dernières années et atteint les chiffres suivants :

Chevaux et mulets	450.000	contre	300.000
Bovins	900.000	contre	800.000
Ovins	7.000.000	contre	5.000.000

Malgré tout la progression a été relativement limitée et le déficit en produits animaux risque de constituer, longtemps encore dans les productions naturelles de l'Algérie, l'élément de déséquilibre le plus important.

Il n'en demeure pas moins que, dans son ensemble, le revenu agricole a sensiblement quintuplé au cours des 125 dernières années, ce qui, dans un pays comportant une progression démographique normale, aurait permis une sensible élévation du niveau de vie.

Essayons maintenant de dégager les traits dominants de cette évolution :

1° *Mise en valeur du sol*

Avant 1830 une grande partie de la population se trouvait concentrée dans les zones montagneuses et boisées du Nord-Est de l'Algérie. Dans le reste du pays l'insuffisance et l'irrégularité des pluies, la pauvreté des sols dans un relief tourmenté ne permettait, le plus souvent, avec un peuplement clairsemé, que de faibles récoltes de céréales ou de médiocres élevages transhumants.

Les basses plaines pourvues des meilleures terres, mais trop sèches dans l'Oranais ou marécageuses et insalubres près d'Alger et de Bône, étaient peu habitées, en partie également pour des raisons d'insécurité.

L'installation de quelques 25.000 colons qui, sous le régime de la colonisation officielle, ou par des acquisitions amiables, s'implantèrent sur 2.500.000 hectares, se traduisit d'une part par la mise en valeur des plaines sublittorales qui par un travail acharné sont devenues les terres les plus riches de l'Algérie et d'autre part, par l'exploitation rationnelle, grâce à des techniques modernes appropriées de certaines hautes plaines occupées jusque-là par de maigres pacages ou de pauvres cultures d'orge ou de blé dur.

Par ailleurs, la nécessité de pourvoir aux besoins d'une population chaque année plus nombreuse... amena les cultivateurs autochtones à étendre leurs cultures dans des zones antérieurement réservées au parcours ; cette extension, parfois, excessive entraîna une dispersion des populations rurales sur la plus grande partie du territoire en même temps qu'une augmentation des emblavures qui, en milieu musulman, passèrent de 900.000 hectares en 1860 à plus de 2.500.000 hectares en 1956.

2° *Evolution des productions*

Dans leur très grande majorité et en dépit de certains échecs retentissants, notamment dans le cadre de la colonisation officielle, l'agriculture européenne parvint, en prenant des risques importants, à tirer pleinement parti des ressources naturelles.

Partout où la pluviométrie ou les ressources en eau souterraine le permettaient, elle réussit à implanter des cultures riches (vigne et

agrumes notamment) qui aujourd'hui, sur moins de 550.000 hectares, fournissent une part importante du revenu agricole.

Ailleurs, en recourant à des techniques adoptées au milieu en utilisant de puissants moyens d'exploitation (Dry farming), elle a pu enregistrer des rendements qui, pour être modestes, sont sensiblement supérieurs à ceux obtenus antérieurement sur les mêmes terres.

En revanche, pour des raisons multiples, l'agriculture et l'élevage traditionnels n'ont pas, dans leur ensemble, suivi l'exemple que leur fournissait la colonisation. Si les fellahs ont augmenté leurs emblavures, s'ils ont effectué de nouvelles plantations, si les pasteurs ont augmenté l'effectif de leurs troupeaux, ils sont demeurés fidèles — dans leur grande majorité — aux pratiques ancestrales : si l'on excepte la culture du tabac, le maraîchage et dans certaines zones la culture de la vigne pour lesquelles une remarquable évolution s'est produite, il est permis de dire que le travail du sol, en milieu musulman, est à peu près le même qu'il y a 125 ans, ce qui explique d'ailleurs la faiblesse relative des rendements (4,8 qx à l'ha en moyenne contre 8,5 qx en culture européenne).

3° *Evolutions des populations*

En 1830 nous l'avons vu, la population de l'Algérie, essentiellement agricole, pouvait être évaluée à 2.500.000 âmes. Aujourd'hui elle en atteint 9.600.000 dont 8.450.000 pour la seule population musulmane. Un taux de fécondité exceptionnellement élevé joint à une diminution régulière de la mortalité au fur et à mesure des progrès et de la diffusion de l'assistance médicale ont eu pour effet de doubler depuis soixante ans l'effectif des « consommateurs ».

Aujourd'hui le taux annuel d'accroissement n'est pas éloigné de 3 % et, en milieu musulman le pourcentage des moins de 20 ans dépasse 50 %.

C'est, est-il besoin de le souligner, dans cette démographie galopante qu'il faut rechercher les causes essentielles du déséquilibre économique et social de l'Algérie.

Assurément l'extension des cultures, l'accroissement des productions, ont depuis 125 ans, augmenté les ressources disponibles.

Par ailleurs, le développement de nouveaux secteurs (commerce, industries, mines...) a eu pour effet de majorer sensiblement le revenu national et d'appeler vers les centres urbains (dont la population a triplé depuis 1910) un certain nombre de ruraux.

Il n'en demeure pas moins que la plus grande partie de la population musulmane doit encore actuellement trouver ses moyens d'existence dans l'exploitation d'une terre souvent ingrate et qu'en Algérie, comme dans la plupart des pays sous-développés, le revenu agricole représente encore une part importante du revenu national (33 % contre 15 % en métropole).

III. — Situation actuelle

L'activité agricole est en Algérie exercée par deux communautés dont les conceptions, les méthodes, les objectifs sont, dans l'ensemble, nettement différents.

Essayons, en partant de la situation à fin 1954 (dernière année avant l'apparition du terrorisme), de dégager leurs caractères dominants :

1° *Répartition des exploitations d'après leur superficie et leur standing*

D'après les évaluations de l'administration cette répartition serait approximativement la suivante :

	Exploitations européennes Nombre	Exploitations musulmanes Nombre	Surfaces correspondantes européennes (ha)	Surfaces correspondantes musulmanes (ha)
Moins de 10 ha	8.300	437.000	22.000	1.378.000
De 10 à 50 ha	5.600	167.000	135.000	3.185.000
De 50 à 100 ha	2.600	16.500	190.000	1.100.000
Plus de 100 ha.......	6.300	8.500	2.040.000	1.600.000
	22.800	629.000	2.387.000	7.263.000

Sous réserve du caractère assez arbitraire de la distinction entre musulmans et européens (il existe des exploitations appartenant à des musulmans qui sont conduites suivant des méthodes modernes et des fermes possédées par des européens qui sont encore au stade de la culture extensive) ces chiffres appellent quelques observations :

1° Les exploitations européennes relativement peu nombreuses comprennent pour une assez large part (près de 40 %) des petites fermes de type familial, consacrées pour la plupart au maraîchage dans les zones littorales.

2° Les exploitations d'une étendue supérieure à 100 hectares couvrent 85 % des terres appartenant aux européens ; mais, faut-il le rappeler, la superficie cultivée n'est pas en rapport direct avec l'importance des ressources dont dispose l'exploitant ;

10 hectares d'agrumes en Mitidja ou dans la plaine de Bône, assurent un revenu net plus élevé qu'une ferme de 200 hectares dans le Sersou ou sur les Hauts-Plateaux Constantinois.

En fait, d'après diverses évaluations qui nous paraissent serrer d'assez près la réalité, les exploitations dites « européennes » peuvent quant aux ressources qu'elles assurent sur une période de dix années, à leurs propriétaires, être numériquement classées comme suit :

180 à 200 très grandes exploitations appartenant pour la plupart à des Sociétés
4 à 5.000 exploitations moyennes dont la rentabilité est satisfaisante
10 à 11.000 exploitations à caractère familial
5 à 6.000 exploitations plus ou moins marginales (surtout fermes à céréales)

En milieu musulman, la situation est toute différente.

Les grandes exploitations sont peu nombreuses avec certains domaines très étendus dont l'exploitation le plus souvent extensive est assurée par les Khammès.

Si par ailleurs 180.000 fermes moyennes peuvent assurer à ceux qui les cultivent des ressources modestes mais suffisantes, le plus grand nombre est composé de ténements qui, si l'on excepte certaines zones privilégiées où peuvent être pratiquées des cultures riches (tabac, maraîchage, vigne, fruitiers...) ne peuvent fournir, même en année favorable, à l'exploitant plus de 50 à 60.000 francs en moyenne pour faire vivre une famille dont l'effectif dépasse souvent 8 à 10 personnes.

Nous trouvons là un des aspects les plus dramatiques du sous-développement et du surpeuplement.

2° *Structure juridique des terres — Régime agraire*

Si dans leur grande majorité les terres cultivées par les agriculteurs européens sont pourvues de titres réguliers assurant une propriété divise indiscutable, il n'en est pas de même pour les terres exploitées par l'agriculture traditionnelle, soumises encore à un régime foncier qui entrave singulièrement la mise en valeur :

2.070.000 hectares de terres « melk » ne sont susceptibles que d'un droit de jouissance variable avec les usages locaux avec, en outre, des terres collectives dévolues à des institutions religieuses (Habous).

4.500.000 hectares de terre « melk » peuvent appartenir en toute propriété à ceux qui les utilisent. Mais en fait, leur morcellement ou l'état d'indivision dans lequel elles se trouvent entre des propriétaires nombreux constituent des obstacles sérieux à toute amélioration des pratiques culturales.

A titre d'indicatif sur les 629.000 exploitations appartenant à des musulmans, 130.000 seulement sont d'un seul tenant, 360.000 sont constituées de deux à cinq parcelles. Les autres comprennent de six à trente et une parcelles.

Sous un autre angle, le mode d'exploitation le plus répandu, est le faire-valoir direct pratiqué sur plus de 500.000 fermes.

Le fermage et le métayage du type européen sont en usage sur 35.000 domaines.

Enfin, près de 100.000 exploitants musulmans emploient 155.000 « khamès » qui sont, en fait, des ouvriers engagés à l'année et dont la rémunération est représentée par une part de récolte (1/5 en théorie).

3° *Répartition des cultures et valeur des productions*

En 1954, les différentes activités agricoles se sont établies comme suit :

	Cultures européennes ha	Cultures musulmanes ha	Revenu brut	
			européen milliards	musulman milliards
Céréales	877.000	2.350.000	26	29
Légumes secs	50.000	74.000	1,3	1
Fourrages artificiels	40.790	14.090	2,5	1,2
Cultures industrielles	17.110	27.120	1,5	2
Cultures maraîchères	38.850	36.600	10,1	4,8
Arboriculture fruitière	59.190	144.890	11,4	8,8
Vignoble	366.430	40.000	51,7	6
Production animale			10	39
	1.449.370	2.686.700	114,5	91,8

Ainsi sous l'angle de l'efficacité l'agriculture évoluée a fourni en 1954, sur 1.450.000 hectares des produits végétaux d'une valeur de 104 milliards, tandis que sur 2.686.000 hectares effectivement cultivés, l'ensemble des productions de l'agriculture traditionnelle représentait moins de 53 milliards.

Cette différence considérable tient d'une part à l'étendue des cultures riches (vigne, agrumes, maraîchage...) dans le secteur européen et d'autre part à la qualité des techniques, à l'importance des moyens mis en œuvre par ce dernier dans ses différentes activités.

Il convient d'ailleurs d'observer que l'écart entre les revenus bruts obtenus par chacune des deux communautés, ne traduit pas la différence entre les revenus nets dont elles disposent.

Si pour l'agriculture traditionnelle qui exploite avec des moyens réduits... les charges atteignent environ 15 % seulement de la valeur des produits obtenus, en revanche l'agriculture évoluée enregistre des frais qui dépassent souvent 70 % du prix d'une récolte moyenne.

Notons, enfin que les populations rurales musulmanes trouvent dans les salaires versés par les agriculteurs européens à leurs ouvriers permanents et saisonniers des ressources supplémentaires de l'ordre de 30 milliards chaque année.

Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des ressources dont disposent les quelque 5,2 millions d'hommes, de femmes et d'enfants, qui vivent dans le bled, ne dépasse pas au total, en année moyenne 115 à 120 milliards.

Les conséquences d'un niveau de vie moyen extrêmement bas s'accompagnent d'un *sous-emploi* dont la gravité s'accuse chaque année :

La population active agricole masculine peut être évaluée à 2.700.000 unités :

650.000 sont des chefs d'exploitation
155.000 des khamnès
140.000 des pasteurs
170.000 des salariés permanents.

Les autres (1.600.000) correspondent à la main-d'œuvre familiale, aux ouvriers saisonniers et à la masse grandissante des sous-employés dont l'effectif paraît aujourd'hui se situer aux environs de 800.000.

Perspectives d'avenir

Le tableau assez sombre que nous venons de brosser souligne que malgré les efforts d'équipement réalisés tant par la puissance publique que par les initiatives privées, malgré l'augmentation des productions, malgré le développement de nouvelles activités, la croissance économique n'a pu suivre la croissance de la population.

A la suite des travaux de la commission présidée par M. MASPETIOL, le Ministère de l'Algérie, s'est attaché à dresser un plan d'expansion décennal dont le double objectif est :

a) l'amélioration de l'emploi et du niveau de vie pour les habitants de l'Algérie.

b) la mise en valeur des ressources naturelles de l'Algérie au profit de la zone franc.

Il n'est pas dans notre propos d'analyser cet important travail auquel ont participé les différents services de l'ancien Gouvernement Général.

Bornons-nous à indiquer que les possibilités d'accroissement pour la production agricole ont été évaluées à 40 % seulement pour les dix prochaines années.

C'est donc sur le développement d'autres secteurs, plus particulièrement par une large politique d'industrialisation que pourront être obtenus, de l'avis des auteurs du plan, une élévation sensible et continue du niveau de vie de la population en même temps que la résorption du sous-emploi.

Examinons comment ont été déterminées les perspectives d'expansion dans les diverses activités intéressant l'agriculture et l'élevage :

L'écart entre les revenus nets dont disposent, en moyenne, les éléments actifs des secteurs évolués et traditionnels autorise à penser qu'une répartition plus égalitaire suffirait à améliorer le sort des populations les plus défavorisées.

En fait, d'après les calculs auxquels s'est livrée l'administration, il apparaît que si les ressources actuellement disponibles étaient également réparties entre tous les membres de la population active mascu-

line, chacun d'eux ne disposerait pour faire vivre toutes les personnes à sa charge que d'un revenu de l'ordre de 104.000 francs par an.

Si l'on observe au surplus que l'agriculture évoluée distribue en moyenne à l'unité de surface, sous forme de salaires, une somme supérieure au revenu obtenu par les fellahs sur des terres comparables, on voit que seul un accroissement des ressources disponibles par le développement de la production, peut permettre l'élévation du niveau de vie recherchée.

Dans cet esprit les auteurs du plan préconisent tout d'abord l'extension des cultures intensives riches qui fournissent des revenus élevés et exigent un nombre important de journées de travail (1).

Mais cette extension ne peut intéresser qu'un nombre relativement limité de régions, aussi un large effort est-il prévu également pour introduire dans l'agriculture traditionnelle des méthodes d'exploitation qui ont fait leur preuve dans l'agriculture évoluée.

Enfin une place particulière est réservée au développement de l'élevage qui, pratiqué presque toujours sous une forme extensive, ne fournit que des revenus très faibles.

Les effets escomptés en fin de période correspondent à une augmentation de 45 milliards pour la production végétale et de 20 milliards pour la production animale ; ce dernier chiffre devrait d'ailleurs, croyons-nous, pouvoir être très largement dépassé. D'autre part l'accroissement prévu de l'emploi est de 18 %.

Les actions à entreprendre pour obtenir ces résultats ont été groupées en quatre catégories en fonction des obstacles à surmonter :

— *Obstacles dus au milieu naturel* : Travaux hydrauliques, défense et restauration des sols, recherches techniques.

— *Obstacles dus au milieu humain* : Vulgarisation et encadrement — Réforme agraire et remembrement.

— *Obstacles dus à l'insuffisance d'équipement des exploitations* : Equipement individuel et collectif.

.. *Obstacles dus à des facteurs commerciaux* : Conditionnement et conservation des produits.

La réalisation de ces différentes actions implique, d'après le plan,

(1) Voici, à titre documentaire quelques chiffres moyens :

Nature des cultures	Revenu brut à l'ha	Nombre de journées de travail à l'ha
Céréales	30.000	10
Riz, coton, betteraves (irrigués)	150.000	100
Vigne	200.000	100
Agrumes (irriguées)	400 à 500.000	150
Cultures maraîchères	400 à 500.000	200

pour la période considérée des investissements publics et privés de l'ordre de 656 milliards.

En vérité, dans un pays pauvre dans l'ensemble, mais à la différence d'autres pays sous-développés, déjà pourvu d'une forte infrastructure, le problème qui se pose selon nous, est moins d'apporter des capitaux nouveaux, que de faire venir de l'extérieur des hommes capables de faire naître et fructifier le capital improductif.

En Algérie désormais, comme l'a justement fait observer M. de Cambiaire (1), il ne saurait s'agir d'écrémer les possibilités de mise en valeur, mais de forcer une nature ingrate, de former à des disciplines nouvelles les quelques 800.000 cultivateurs ou éleveurs qui, fidèles à des pratiques ancestrales ne tirent que de maigres produits des terres qu'ils exploitent.

Une œuvre considérable reste à accomplir pour déterminer les structures économiques et sociales les mieux adaptées pour étudier, réaliser et exploiter les actions indispensables pour éduquer, former, encadrer des populations qui dans leur grande majorité, ignorent tout des techniques modernes.

Cette œuvre nécessitera sur tous les plans, un large effort d'organisation dans le cadre d'une politique suivie et cohérente.

Elle nécessitera plus encore le concours de plusieurs milliers de spécialistes (ingénieurs, techniciens, administrateurs...) pleinement conscients de la portée humaine et sociale des tâches qu'ils seront appelés à remplir.

Pierre Rouveroux

(1) De Cambiaire : *Quelques observations au service du Plan d'Expansion Economique et Sociale.*

REVUE DES LIVRES

Cours, traités et manuels

Bach (George Leland), *Economics : An Introduction to Analysis and Policy*, 2e éd., 1957, 846 p. Englewood Cliffs, New Jersey. Prentice Hall inc.

Economics — Economic analysis — Introduction to economic analysis and policy : ces pavillons inévitablement presque identiques des manuels et textbooks généraux n'en couvrent pas moins des « marchandises » nettement différenciées par leur orientation et leur structure. A ce double point de vue, l'ouvrage de B. se caractérise par son excellente « organisation », par sa méthode d'approche pragmatique et, peut-être surtout, par son objectivité exceptionnelle.

Le plan général de B. est analogue, dans ses grandes lignes, à celui adopté par Samuelson dans son manuel bien connu, dont la quatrième édition vient de sortir des presses, les deux ouvrages ayant d'ailleurs un air de famille incontestable, bien que les deux auteurs aient fréquemment placé l'accent sur des points différents. Après avoir défini les objets et les bases de l'analyse économique et consacré un chapitre à l'art de « penser juste » en cette matière, le lecteur étant mis en garde contre les erreurs logiques les plus courantes, B. aborde immédiatement le complexe macroscopique du revenu national, de l'emploi et de la croissance économique, chaque problème étant successivement considéré sous son éclairage « monétaire » et sous son éclairage « réel ». La troisième partie « microscopique » est consacrée au marché, au système des prix et à l'affectation des ressources, en distinguant les conditions d'équilibre à court terme et à long terme. La quatrième partie traite de la répartition du revenu national, en insistant spécialement sur les modalités de fixation des salaires et sur le rôle joué, en cette matière, par les syndicats et par l'Etat.

Dans une cinquième partie sont exposés les problèmes d'économie publique.

L'économie internationale fait l'objet de la sixième partie, relativement condensée. Enfin, l'auteur a groupé, dans une septième partie, trois chapitres respectivement consacrés à la « sécurité sociale » (qui, d'ailleurs, aurait pu être rattachée à l'économie publique), aux pays sous-développés et à la comparaison des systèmes économiques américain, britannique et soviétique.

Nous ne pouvons nous étendre sur le contenu de ce cadre. Notons toutefois comme particulièrement originaux et suggestifs les développements consacrés aux répercussions économiques de la publicité en concurrence monopolistique, aux avantages et inconvénients des oligopoles, à l'incidence économique des différents types d'impôts et des différentes modalités de financement des charges sociales.

Cependant, plus généralement, l'ouvrage de B. se distingue par sa compo-

sition minutieusement étudiée, la mise en place des matières dans leurs grandes lignes et dans leur détail étant conçue de telle sorte que l'étudiant est conduit, d'étape en étape, du général au particulier, les différents éléments de l'analyse s'enchaînant les uns aux autres sans solutions apparentes de continuité. L'étude des principales formes du marché, à partir de la concurrence retenue comme critère, peut, notamment, être considérée comme un modèle de progression didactique.

La méthode d'approche, essentiellement pragmatique, adoptée par B. consiste à associer intimement, dans chaque cas d'espèce, l'exposé des problèmes et solutions théoriques à celui des situations concrètes dans lesquelles des solutions plus ou moins empiriques ont été appliquées ou proposées pour résoudre de tels problèmes. Certes, tous les auteurs de textbooks valables s'attachent à établir de telles liaisons entre la théorie abstraite et la réalité vivante et complexe. Mais il est rare qu'ils appuient avec la même rigueur que B. chacun de leurs raisonnements sur les données fournies par l'histoire économique ou par la statistique contemporaine, un tel procédé d'exposition étant, à n'en pas douter, particulièrement propre à éveiller chez les néophytes le réflexe économique et à leur faire prendre conscience des limites, souvent méconnues, fixées à l'action logique par les contraintes physiques, psychologiques ou sociales.

Enfin, et peut-être surtout, *Economics* se caractérise par un effort d'impartialité, par un refus de toute apologétique tels qu'il est, dans la plupart des cas, difficile, sinon impossible, de discerner les préférences de l'auteur pour l'une ou l'autre des conceptions ou des thèmes qu'il expose. Presque à chaque page B. s'arrête pour dire à son lecteur : « Tels sont les éléments contradictoires du procès. Je ne saurais aller plus loin sans risquer une affirmation dogmatique ou un jugement de valeur. A vous de prononcer, si vous vous en croyez capable, le verdict après avoir mûrement pesé le pour et le contre. » Et lorsque, par exception, B., dans le chapitre consacré aux droits de douane, indique nettement sa préférence pour l'argumentation libre échangiste, il ne manque pas de mettre en garde le lecteur par la note suivante : « Nous avons à dessein rédigé cette section en termes plus « unilatéraux » que ce n'a été le cas dans le reste de l'ouvrage. En l'étudiant, attachez-vous à découvrir s'il n'existe pas, en sens opposé, des arguments valables dont nous n'aurions pas fait état. »

En conclusion, sans aucunement négliger d'asseoir ses développements sur une infrastructure théorique solide, faisant état des outils d'analyse les plus modernes (y compris ceux empruntés à l'économie de gestion), B. s'est essentiellement proposé, moins d'amorcer la formation d'économistes professionnels voués à la recherche, sinon à l'action, qu'à exercer ses lecteurs à s'orienter méthodiquement à travers la forêt touffue des réalités quotidiennes, à acquérir en cette matière le sens des proportions et des liaisons et à « penser juste » en se gardant des impulsions émotives, des préjugés, des slogans routiniers qui empêchent de raisonner objectivement sur des questions telles que les salaires, les charges fiscales, les droits de douane ou, à plus forte raison, l'efficacité économique respective du système capitaliste ou du système communiste. Or l'auteur, il est permis de l'affirmer, a largement tenu les promesses formulées par lui, à ce triple point de vue, dès le seuil d'*Economics*.

Gaël Fain.

Ouvrages généraux de théorie économique

Bye (Raymond T.), *Social Economy and the price system* (*An Essay in Welfare Economics*), 356 pages. New-York, Mac Millan.

Le livre de Raymond B. est de lecture agréable et d'un intérêt certain. Il nous donne l'exemple de ces études assez rares qui, sans être de ce haut degré d'abstraction, tantôt extrêmement riche, mais tantôt simple jonglerie de l'esprit, n'est pas non plus une simple description de fait ou une doctrine sans fondement.

L'exposition du plan général de l'ouvrage permet d'en donner une idée : l'auteur part de sa définition d'une économie sociale, expression qu'il adopte parce qu'elle met en relief la fonction essentielle du processus économique : utiliser de façon la plus efficiente possible les moyens limités dont on dispose pour satisfaire les besoins humains. Il affirme vouloir faire une contribution à l'économie de bien-être, sans toutefois prétendre avoir de cette économie une conception purement, et peut-être étroitement, scientifique. Il admet honnêtement que ses critères d'une économie sociale contiennent une grande partie d'appréciation personnelle, tout en estimant qu'ils peuvent être assez largement admis par tous. Une économie sociale doit assurer de façon satisfaisante la sélection des besoins, la répartition des revenus, le choix entre le présent et le futur, la détermination des quantités à produire et l'efficience de la production. Notons, comme exemple, les critères que retient l'auteur sur la détermination de la quantité des biens à produire. Elle doit répondre aux principes suivants : maximisation de la différence entre l'utilité du produit et la désutilité de sa fabrication, et plein emploi des capitaux et de la main-d'œuvre.

Nous voici prévenus, et si nous ne partageons pas, au moins en gros, ces points de vue, les conclusions postérieures nous serons également étrangères.

Partant de ces prémisses, M. B. s'attache à étudier dans quelle mesure le système des prix assure ainsi la sélection des besoins et toutes les autres fonctions précitées. Mais quel système de prix ? Il y en a trois qui tendent plus ou moins à se référer au prix « normal », et un quatrième dit de « manipulation » des prix. Les premiers chapitres s'attachent à l'étude du fonctionnement de prix « normaux ». Ils sont rédigés en forme très accessible tout en comportant de nombreuses références aux théories récentes comme aux plus anciennes. L'un conclut que la sélection des besoins ne peut pas s'opérer de façon « optimum » par le système des prix sans tenir compte de la répartition inégale des revenus, un autre que le mécanisme des prix a un rôle important dans l'allocation des facteurs, un autre que le mécanisme du taux d'intérêt fonctionne de façon très peu satisfaisante et présente peut-être le côté le plus faible du système des prix. Les chapitres suivants (IX à XI) s'attachent davantage aux systèmes s'écartant du prix normal. Dans cette optique, le dernier chapitre nous paraît très riche d'enseignements quand il montre comment les marxistes, dans le système collectiviste, restent attachés au coût-travail, car ils n'ont pas su voir dans le coût le rôle comptable permettant l'allocation des ressources, mais sans aucun rôle dans la répartition des revenus.

Jane Aubert-Krier.

Henderson (J. M.), *The Efficiency of the Coal Industry,* An application of Linear Programming. Harvard University Press, 1958, 146 pages.

Je voudrais fortement conseiller à ceux qui ont l'intention de se former pratiquement à la programmation linéaire non seulement de lire, mais d'approfondir, la plume à la main, cet excellent livre. L'auteur est un disciple des professeurs Léontief, Chipman et Dorfman.

La méthode d'analyse ouvre déjà de précieux horizons théoriques. Dans le style des travaux de Lerner et de Bain, H. prend le régime de concurrence parfaite comme une norme par rapport à laquelle seront mesurées les déviations de la réalité. Les normes concurrentielles expriment l'efficience parfaite, l'optimum. Les déviations donneront des expressions de l'inefficience. Ce type d'analyse s'exprime dans le moule de la programmation linéaire : c'est le langage matriciel et vectoriel. Par exemple la formule :

$$\Sigma_{h=1}^{2} \ \Sigma_{i=1}^{n} \ x_{ij}^{h} = dj$$

exprime la demande de charbon dj du district $j = 1, 2, \dots n$ et x_{ij}^{h} la quantité de charbon extraite du dépôt h dans le district i et livrée dans le district j.

A X B est une relation fondamentale où A est une matrice technique, X le vecteur-colonne des livraisons, B le vecteur-colonne des demandes et capacités. Evidemment ces échantillons de notations ne suffisent pas à comprendre le modèle, mais elles montrent le début des opérations.

En fin de compte il faut retenir que se posent deux problèmes de programmation : dans le premier les variables sont choisies de manière à minimiser les coûts totaux (extraction et transport) de satisfaction de la demande en face des restrictions de capacité. Les variables du second problème sont les prix et les « royalties » : la solution est celle qui maximise le revenu total.

Les données ont été choisies pour trois années d'après-guerre : 1947 (très haut niveau de la demande), 1949 (niveau déprimé), 1951 (niveau modéré). Le modèle est ainsi recalculé trois fois. Il comprend 37 équations et 190 variables, correspondant à 22 dépôts (lieux d'extraction) et 14 lieux de consommation. La comparaison des résultats théoriques avec les résultats pratiques conduit à des mesures de l'inefficacité. L'inefficacité a une composante séculaire et une composante cyclique. L'auteur estime que cette composante séculaire excède la composante cyclique.

Nous nous laissons entraîner dans ce simple compte rendu à reproduire les traits essentiels de la recherche tellement nous la trouvons stimulante. C'est que cette recherche dépasse de beaucoup le problème du charbon. Elle a une valeur générale, progressive. Comme l'auteur le montre (Appendice B, *A Short model for Agriculture*) elle s'applique bien à l'agriculture. Elle pourrait s'appliquer à beaucoup d'autres industries, notamment aux industries minérales : aluminium, cuivre, ciment, acier.

Vraiment quel merveilleux champ d'études pour nos jeunes chercheurs !

Henri GUITTON.

Ischboldin (B), *Economic Synthesis.* New Book Society of India, New Dehli, 1958, 543 pages.

L'auteur de cet ouvrage, dont les publications antérieures ont été principalement en langue allemande, est actuellement professeur à Saint-Louis University (U. S. A.). Ce livre paraît à New Dehli ; il est dédié à la mé-

moire du grand économiste indien Brij Narain et du « grand économiste germano-américain Schumpeter ». Il voudrait être un lien entre l'Est et l'Ouest. Dans la biographie qu'il donne de lui-même, M. I. fait figurer la mention « Agrege Sc. Œc. University of Paris, France, 1937 » : je ne sais comment interpréter cette mention. Je vois bien que notre présent auteur a subi heureusement l'influence française : il nous est dit, p. 534, que l'Ecole dite de Bonn (Spiethof) « had certain relation with French synthetic movement in Paris, represented especially by Gaston Pirou et François Perroux ». Nogaro, Aftalion, Simiand, Rueff sont cités, également Bouniatian. Cournot est utilisé dans la théorie des prix.

Il s'agit d'une sorte de traité en raccourci de toute l'économie politique : 23 chapitres groupés, on ne sait trop pourquoi, en deux parties. C'est une manière d'encyclopédie rapide, où les grands problèmes sont passés en revue. Un chapitre est consacré à la distinction Statique-Dynamique, mais rien n'est dit sur le cycle et la croissance. Les théories statiques du prix sont exposées sans qu'il soit jamais fait usage de figures. Le titre de l'ouvrage révèle la préoccupation de l'auteur : tenter de réconcilier l'enseignement classique « momentanément déclassé », et le courant de pensée de Keynes moderne, populaire mais « somewhat arrogant ». Cet ouvrage ne nous est pas destiné, mais nous pouvons y puiser, sur tel ou tel point bien connu, d'utiles modes élémentaires de présentation.

Henri GUITTON.

Cahiers du Bureau universitaire de Recherche opérationnelle, n° 1 et n° 2. Institut de Statistique de l'Université de Paris, 1957.

La recherche opérationnelle a cessé d'être quelque chose de mystérieux pour les économistes de langue française. Ce n'est plus un assemblage verbal à la mode (combien de choses ne sont-elles pas devenues opérationnelles ?) que l'on prononce sans être capable de dire ce qu'il signifie. Depuis que paraît la *Revue de recherche opérationnelle* (4[e] trimestre 1956), aux couleurs vives alternées, depuis que le président de la *Société française de recherche opérationnelle* (S.O.F.R.O.), notre ami G.-Th. Guilbaud, nous a expliqué ce qu'elle était, nous autres Français ne sommes plus excusables ou de l'ignorer ou de la dénigrer. A vrai dire, cette recherche devrait être facile, et elle apparaît encore comme très difficile. Guilbaud a bien fait de mettre en exergue de son étude introductive les mots de Méphistophélès dans Faust : « Zwar ist es leicht, doch ist das leichte schwer ».

Si quelques-uns de nos lecteurs prenaient l'idée de travailler ces nouveaux Cahiers, j'ai l'impression qu'ils se diraient peut-être : « la recherche opérationnelle ? n'est-ce pas un nouveau nom donné aux mathématiques de l'économie, toujours inaccessibles à l'économiste de formation littéraire ? » Ce jugement ne serait malheureusement pas complètement faux, en première approximation. Mais je voudrais qu'en plus longue durée il soit de plus en plus erroné. Car, au fond, les problèmes traités par le groupe que dirige Guilbaud intéresse au premier chef l'économiste. Je forme le vœu que l'économiste fasse l'effort pour comprendre de quoi parle l' « opérationnaliste », si l'on pourrait risquer ce barbarisme, et qu'en contrepartie également le mathématicien fasse tout l'effort voulu pour rendre son langage accessible au non-mathématicien.

De quoi s'agit-il en ces premiers cahiers ? De la recherche de programmes d'approvisionnement ou de production (B. Roy), du problème du renouvellement des stocks (M. Barbut) ; problème considéré comme un jeu entre

le gestionnaire et la nature, dans lequel il s'agit de choisir un vecteur et une matrice, et à trouver une stratégée optimale pour le gestionnaire qui répond aux « coups » de la nature. Toute l'originalité de ces premiers cahiers revient à mettre au point une *programmation dynamique,* dans le style de Richard Bellman aux Etats-Unis (*Dynamic Programming,* Princeton, 1957) dont Guilbaud est en somme l'homothétique français.

En essayant de comprendre l'esprit, et un peu la technique, de cette programmation, je me réfère encore à ce que dirait Guilbaud dans son introduction (n° 1 *de la Revue de Recherche opérationnelle*) : « Il ne s'agit ni de mathématiques, ni de psychologie, ni d'aucune des catégories classiques... il faudrait faire collaborer des gens qui n'en ont pas tellement l'habitude... il faudrait organiser des échanges entre spécialistes et non-spécialistes. » Comme j'avais alors applaudi, comme je m'étais réjoui ! Voici que l'angoisse me prend : les premiers écrits de « recherche opérationnelle » ne sont encore qu'une nouvelle manière de hautes mathématiques de l'économie. Puisse cette peur ne correspondre qu'à un état transitoire !

Henri GUITTON.

The Challenge of Development. A Symposium held in Jerusalem, June 26-27, 1957, Jérusalem, 1958, 233 pages.

Il s'agit de la publication des rapports présentés au Colloque sur le Développement tenu à Jérusalem, les 26 et 27 juin 1957 à *the Eliezer Kaplan School of Economics and Social Sciences of the Hebreu University.* Onze personnalités participaient au Congrès, dont six d'Israël. Parmi les six autres, Simon Kuznets, François Perroux, Talcott Parsons, Richard Kahn. La présentation et la conclusion (*The Function of Government in Economic Development*) sont faites par Alfred Bonné de l'*Hebreu University.*

La littérature sur le développement s'enrichit d'année en année. On ne doit plus être excusable d'ignorer les critères du phénomène, d'en connaître les multiples aspects, d'en supputer l'avenir. Mais évidemment on est avide, en ce domaine tant rebattu, de vues profondes et vivifiantes. La qualité des participants du présent colloque incite à s'imprégner de leurs analyses.

Ainsi s'attachera-t-on à comprendre ce qui fait la spécificité et l'avantage de la croissance pour les petites nations : c'est Kuznets, représentant cependant d'une grande nation, qui est ici notre guide. Don Patinkin est un théoricien de la monnaie et de l'intérêt : une nouvelle fois il fait le point du problème inflation-développement sous le titre : *Secular Price Movements and Economic Development.* La monnaie n'est pas neutre dans une croissance, mais il s'agit de savoir par quels mécanismes elle agit. Le gouverneur de la Banque d'Israël, David Horowitz, précise lui-même comment il conçoit des mesures monétaires appropriées.

On est heureux de pouvoir lire en français l'importante contribution de F. Perroux : « Les Pôles de développement et l'économie internationale ». Son langage ne cesse d'être innovant, pour donner un relief rajeuni à de très vieux problèmes. Il pousse plus avant son idée mère des pôles de développement, destructeurs ou constructeurs de nations : unité motrice dans un territoire fermé, unités motrices dans des territoires couplés, nations « foyers », nations « affiliées », nature des effets d'entraînement selon le type d'environnement ; on devine par ces seules évocations quelle peut être la portée de cette analyse.

T. Parsons est le sociologue à la mode de Harvard, dont il fut question chez nous au Congrès des économistes de langue française de juin 1958, à la suite du rapport de R. Barre. Ses présentes réflexions (*On the institutional Framework of economic Development*) élargissent le problème qu'avait posé Max Weber : le capitalisme moderne est-il essentiellement un phénomène de l'Occident ? La question est de taille en effet quand on envisage l'avenir des pays sous-développés non-occidentaux. La position de la Russie Soviétique, entre l'Orient et l'Occident, est particulièrement à considérer dans cette optique. Les pages de Parsons sont à lire avec attention. La conclusion se rapporte à Israël qui joue le rôle de carrefour. Israël a dans le développement une vocation intermédiaire.

R. F. Kahn, professeur au King's College de Cambridge, commence très opportunément son article par la parole de l'Ecriture : « il ne sera donné qu'à celui qui a » : toute son argumentation tourne autour du choix entre la consommation et l'investissement, entre l'immédiat et le lointain, en analysant les différents plans quinquennaux d'Italie, de Grèce, de l'Inde, du Pakistan, en donnant place importante aux idées fiscales de Kaldor. Très intéressante est son interprétation de l' « imperfect employment », concept plus important que celui de « total employment ».

Cet ouvrage doit figurer en bonne place dans la collection des travaux contemporains sur le développement.

Henri GUITTON.

Histoire des faits économiques

Merle (Dr Louis), *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution*, 1 vol., in-8°, 1958, 252 p. Paris, S. E. V. P. E. N. (Ecole pratique des Hautes Etudes, VIe Section, Centre de Recherches historiques, publié avec le concours du C. N. R. S.).

Voici un ouvrage qui, dans un cadre volontairement limité, se révèle remarquable par la rigueur de la méthode, la précision et la minutie des analyses, l'ampleur et la netteté des conclusions.

Constatant l'état de misère où vivait en 1789 la Gâtine poitevine (les agglomérations les plus importantes en sont Parthenay et Bressuire), l'auteur cherche à en retracer l'histoire, dépouillant pendant trente ans minutes notariales, chartriers seigneuriaux, dossiers judiciaires. Il constate que la crise qui a suivi les désastres de la Guerre de Cent Ans, de même que celle déclenchée au XVIe siècle par la baisse du pouvoir d'achat de la livre, ont conduit la noblesse de la région, cherchant le maintien et même l'accroissement de ses revenus, à rechercher plus ou moins consciemment et à réaliser un vaste rassemblement des terres. Ce rassemblement s'est poursuivi pendant tout le XVIe siècle et une bonne partie du suivant, époque où marchands et bourgeois ont participé à l'extension du mouvement.

Dans un seul domaine, semble-t-il, celui des techniques culturales, ce rassemblement n'a apporté aucun changement notable : les assolements sont restés les mêmes, l'élevage ne s'est pas développé. Dans tous les autres domaines, des transformations profondes en ont été la conséquence.

L'exploitation type a cessé d'être la petite tenure des censitaires ; elle a été désormais représentée par la métairie ; peu fréquente autrefois, celle-ci a fini par occuper les trois quarts du territoire.

L'aspect géographique s'est modifié : on s'est mis à enclore les champs

et la multiplication des clôtures a fait prendre à la région le caractère bocager qu'elle présente encore aujourd'hui et qu'elle ne présentait pas auparavant, tout au moins au même degré.

La répartition de l'habitat s'est transformée. Le rassemblement des tenures a fait disparaître un grand nombre de lieux habités et réduit nombre de villages, jadis composés de plusieurs feux, à une métairie abritant une seule famille (les habitants de ces villages se sont trouvés chassés de leur demeure ; il est difficile de préciser ce qu'ils sont devenus ; mais il est probable que ce phénomène n'est pas sans rapport avec le paupérisme dont le Poitou eut tant à souffrir aux XVI[e] et XVII[e] siècles).

La généralisation du système du métayage fit apparaître un nouveau type social : le fermier général. Le plus souvent bourgeois ou marchand, quelquefois cultivateur, le fermier général sert d'intermédiaire entre le métayer et le seigneur foncier, auprès duquel il joue souvent le rôle de banquier.

Les clauses véritablement draconiennes qui furent imposées aux métayers les convertirent rapidement en simples ouvriers agricoles incapables de se procurer par leurs propres moyens les bestiaux nécessaires à la mise en culture des terres qui leur étaient remises en location. Leur appauvrissement progressif au cours de ces trois siècles a converti cette catégorie sociale en un véritable prolétariat dont la condition instable constitue l'une des caractéristiques de son état.

La création des métairies augmenta par contre les revenus de la petite et de la moyenne noblesse et leur permit de se maintenir sur leurs terres ; les gentilshommes gâtineaux y étaient encore nombreux en 1789.

Par ailleurs, elle semble expliquer pour une grande part la stagnation dans laquelle la région est restée plongée du XI[e] au XVIII[e] siècles. Que pouvait-on attendre de ces pauvres métayers à la condition instable ?

Ainsi, c'est trois siècles d'histoire économique et sociale que l'auteur est parvenu à reconstituer ; que de régions attendent un tel historien !

Pierre FROMONT.

Géographie économique

Beaujeu-Garnier (J.) et Gamblin (A.), *Images économiques du monde 1958*, 1 vol., in-12, 1958, 203 p. Paris, S. E. D. E. S.

Voici un essai tenté par deux géographes pour mettre à la disposition des enseignants et des chercheurs dans le délai le plus rapide possible les chiffres que les annuaires statistiques généraux ne donnent qu'avec un grand retard.

Les grandes divisions de ce petit volume sont : la population ; les grands produits (blé, coton, fer, etc.) ; les transports (automobiles, navires, trafic des ports et des Grands Lacs) ; statistique par pays (pour chacun : les principales productions, les importations et les exportations, une page de commentaire) ; articles spéciaux (records des travaux publics français, C. E. C. A., Viet-Nam Nord et Viet-Nam Sud). Un index clôt le recueil.

Paru au cours du 4[e] trimestre 1958, ce petit annuaire, qui en est à sa troisième année, donne les chiffres de 1957, toujours précédés d'un rappel des chiffres des années précédentes, qui leur donnent toute leur valeur.

Pierre FROMONT.

Démographie

Beaujeu-Garnier (Mme J.), *Géographie de la Population*, tome II, 1 vol., in-8°, 1958, 574 p. Paris, Editions Génin, librairie de Médicis.

Le tome I faisait attendre un tome II ; par la rapidité de sa publication, par la qualité de ses développements, ce dernier comble tous les espoirs. Il est consacré à l'Afrique, à l'Asie et aux pays socialistes : plan bâtard qui repose sur deux principes de classification, l'un géographique, l'autre politique et non sur un seul, mais qui, à la lecture, ne choque pas, tant la vie circule intensément à travers toutes ces pages.

L'Afrique ? « Continent peu peuplé »; quelques entassements, mais surtout des vides, que l'auteur explique en analysant « l'inhospitalité du continent, l'hostilité biologique des milieux africains, les maléfices humains ». Dans le détail, on est surpris par notre ignorance, aussi bien pour le passé (le type négro-africain ne représenterait que 2 % de la population) que pour le présent (le chapitre sur la politique raciste de l'Afrique du Sud m'a paru le seul chapitre pauvre de l'ouvrage). Les conclusions sont désabusées : « Dans cette société noire qui s'effondre, non par sa propre évolution mais sous une influence venue de l'extérieur, l'homme noir se trouve à peu près seul. Le Blanc lui apporte, sans grand désintéressement, aide sanitaire et transformation économique ; il ne lui a pas encore fourni une civilisation de rechange » (p. 131). « Elargissant la juste conclusion de Gourou, il faut affirmer que l'Afrique sera peut-être une bonne action ; elle sera difficilement une bonne affaire économique » (p. 167).

Le Moyen-Orient ? « carrefour de continents », « espace sous-développé : beaucoup d'enfants, beaucoup de morts ». Et vingt pages de premier ordre sur l'expérience israélienne : histoire, politique, géographie, économie, tout est utilisé pour décrire ce qui apparaît déjà comme une véritable épopée, et aussi pour en tirer une leçon qui, tout comme la précédente, est quelque peu désabusée : « Cet exemple prouve combien il est difficile de permettre à une population assez nombreuse de vivre, avec un niveau de vie occidental, dans un pays du type moyen-oriental... A certains égards, la leçon peut servir aussi pour la Péninsule indienne, certaines régions d'Afrique tropicale ou d'Amérique latine ; elle montre l'ampleur, peut-être surhumaine, de l'effort à fournir. Israël est une expérience-clé pour les nations que préoccupe la misère des hommes. Il n'est pas dit que la réponse doive être entièrement positive » (p. 234-34).

L'Asie des moussons ? « un monde à part » (p. 241). On en retiendra tout spécialement le chapitre sur le Japon qui présente une monographie particulièrement dense et réussie du problème démographique tel qu'il se pose dans cet archipel. La nouvelle politique de restriction des naissances est traitée avec beaucoup de précision ; on pense que la population qui était de 89 millions en 1955 atteindra un maximum en 1995 avec 108 millions et déclinera ensuite (99 millions en 2005). « Aussi conscient que l'on puisse être des difficultés économiques du Japon, comment ne pas être effrayé d'une telle détermination ? » (p. 294).

Un autre chapitre très évocateur est consacré « au triangle indien », « sorte de sous-continent » (p. 363), monde à part mais aussi « monde de la diversité » (p. 364), un « entassement nuancé » (p. 369) ; « de la vie à la mort, le chemin y est court »; à 20 ans, 44 % des jeunes d'une génération sont déjà morts (aux Etats-Unis : 11 %) ; la durée moyenne de la vie ne

dépasse pas 31,5 ans pour les hommes (p. 379). Régime alimentaire misérable, dû en grande partie à une mauvaise organisation : « La présence de millions d'animaux sacrés est nuisible tant à l'agriculture qu'à l'hygiène : 50 millions de singes ravagent les récoltes et mangent les fruits, pendant que les enfants se disputent les épluchures ; 200 millions de bovins hantent la vie de l'Hindou » (p. 385). Un jugement nuancé, mais finalement très sévère sur l'œuvre des Anglais : « Si l'on compare le niveau économique et culturel des anciennes provinces britanniques et des Ex-Etats autonomes, statistiques et témoignages concordent pour mettre en évidence la plus grande prospérité des secondes » (p. 391). Une incertitude : le demi-milliard d'hommes qui vivent dans la péninsule indienne subiront-ils l'influence de leur voisine, la Chine ?

Les Pays d'expérience socialiste ? C'est la Russie, les démocraties populaires, la Chine. Quelques points communs importants : la rapidité des transformations spatiales, économiques, sociales ; mais des points de départ différents, des degrés d'évolution inégaux.

En Russie, une population pleine de vitalité ; les événements qui se sont succédé chez elle depuis 1930 lui ont coûté 30 à 40 millions de pertes ; le taux de natalité reste élevé, la mortalité recule grâce aux innovations sanitaires du nouveau régime (en 1937, 1 médecin pour 1.650 habitants ; en 1956, 1 pour 666) ; la famille est protégée, les villes et les « cités urbaines » se multiplient, des régions désertes sont mises en valeur, la structure sociale de la population se modifie rapidement ; « on trouve des femmes dans toutes les branches d'activité et dans tous les métiers, même les plus durs ; dans l'agriculture, elles forment 46 % de la main-d'œuvre totale, dans l'industrie 45 % » (p. 447).

Sur la Chine, un avertissement préliminaire : « Un pays de 600 millions d'âmes qui a eu son premier recensement en 1953 ne peut guère fournir matière à comparaisons ou interprétations valables » (p. 407) ; mais aussi une description et une analyse minutieuse aussi bien des mécanismes de l'accroissement démographique et de ses conditions que de ses résultats (les villes chinoises, l'entassement rural, l'expansion chinoise hors de Chine) ; et ensuite un tableau de la récente révolution communiste et de ses premiers résultats, et de ses premiers doutes : « La Chine, aussi ouvertement que le Japon et l'Inde ses voisins asiatiques soumis au même cruel danger de surpeuplement a pris position contre la liberté de la reproduction » (p. 530).

On jugera facilement par ces évocations de la grandeur de la fresque qui se termine par un « essai sur la population du monde ».

Pierre FROMONT.

Statistiques

Jeanneney (Jean-Marcel), *Tableaux statistiques relatifs à l'Economie française et l'Economie mondiale*, 1 vol. in-8°, 1957, 201 p. Paris, Librairie Armand Colin (Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques).

Ce cahier publie et met à jour les statistiques représentées graphiquement dans le livre de l'auteur paru en juin 1956, sous le titre : « Forces et faiblesses de l'Economie française ».

On y trouve donc en 107 tableaux les données chiffrées relatives à la

population (française et mondiale), au développement des productions, aux variations des prix, aux relations économiques internationales, aux revenus, au domaine de la monnaie, du crédit et des finances publiques, aux structures de l'économie française.

L'auteur s'adresse par là aux étudiants, hommes d'affaires, fonctionnaires ou hommes politiques dont le nombre va heureusement croissant « qui ont le désir et le souci de raisonner sur les problèmes économiques à partir de chiffres cernant d'aussi près que possible la réalité ».

Pierre FROMONT.

Agriculture et économie rurale

Bublot (Georges), *La production agricole belge ; étude économique séculaire 1846-1955*, 1 vol. in-8°, 1957, 419 p. Louvain (éd. E. Nauwelaerts).

Cet ouvrage est publié sous les auspices de l'Institut de Recherches économiques et sociales de Louvain. Son auteur, agrégé de l'enseignement supérieur en sciences agronomiques, est maître de conférences à l'Université catholique de cette ville.

Comme l'indique le sous-titre, il s'agit d'une étude de longue durée ; or, en agriculture, les conclusions de longue période sont beaucoup plus valables que les conclusions de courte période. Par ailleurs, l'analyse est conçue exclusivement en termes d'économie globale ; son point de départ n'est pas l'exploitation mais le total des fermages, le total des salaires, le total des dépenses d'engrais, etc... Aucune étude de ce genre n'a encore été faite en France. Aussi, malgré une forme compacte et austère, cet ouvrage présente un intérêt de premier ordre.

Voici, par exemple, comment, dans une première partie, l'auteur étudie ce qu'il appelle l'évolution structurelle du coût global.

Il essaie d'abord de préciser l'importance comparée des différents éléments du coût dans le coût global : la part de la terre a diminué de moitié, s'abaissant de 20 à 10 % ; la part du travail garde une valeur sensiblement constante (55 % et 45 %), car si les salaires ont haussé, le nombre de travailleurs a diminué ; la part des engrais a décuplé (passant de 0,8 % à 8 %), la part des aliments du commerce pour le bétail est passé de 1,4 à 10,8 %, la part des semences est tombée de 8,1 à 2,6 %.

L'auteur est alors en mesure de comparer l'importance de ce qu'il appelle le coût premier et le coût second, ce que nous appelons généralement frais variable et frais fixes. Il observe une augmentation des frais fixes : de 33,4 % à 58,1 %. Et il affirme que cette augmentation ne provient pas, comme on pourrait le croire, du développement du matériel, mais de l'accroissement du travail de la famille, c'est-à-dire des salaires non payés. Ce phénomène traduit ce qu'il appelle le renforcement de la structure familiale de l'agriculture belge.

Ce dernier phénomène lui paraît d'ailleurs avoir dépassé le point optimum en ce sens que les petites exploitations sont accablées d'une main-d'œuvre excédentaire et par suite partiellement sans emploi : sur les petites exploitations inférieures à 5 ha, là où il faut 100 unités de travail, 190 sont disponibles : les membres de la famille sont amenés à se croiser les bras une heure sur deux. Ainsi, s'explique la disparition progressive de ces petites exploitations.

Mais par un paradoxe que l'auteur n'explique pas, les grandes exploitations ne résistent pas mieux : celles qui dépassent 30 ha ne parviennent

pas à maintenir leurs positions. Par contre, la moyenne exploitation de 5 à 20 ha est gagnante.

On voit que si la méthode originale utilisée par l'auteur ne parvient pas à rendre compte de tous les phénomènes, du moins fait-elle progresser sérieusement l'explication de certains.

Pierre FROMONT.

Granott (Dr A.), *La politique agraire mondiale et l'expérience d'Israël.* Préface du professeur François Perroux. Paris, P. U. F., 1957, in-8°, 303 p., 1.200 fr.

Ouvrage décevant sur un problème captivant que l'auteur semble pourtant connaître à fond.

Un tracteur à chenilles illustre la couverture et laisse prévoir des développements techniques et économiques. En fait, les développements restent politiques et juridiques et sont d'ailleurs presqu'uniquement conduits sur le plan historique. L'auteur estime que l'Etat d'Israël est en avance sur les autres pays du seul fait qu'il a adopté le système de la nationalisation de la terre (le 1/10 à peine de la superficie du pays appartient à des propriétaires privés), dont il tient la supériorité pour un fait évident ; sa grande terreur est que certaines parcelles s'en échappent, car elles ne pourraient tomber qu'entre « les mains de spéculateurs ». Pourtant, son érudition qui est réelle doit lui permettre de savoir qu'un certain nombre de pays parmi les plus évolués ne confient la terre ni à l'Etat ni à des spéculateurs et qu'ils n'ont pas lieu de s'en plaindre.

Les 150 premières pages sont consacrées à l'histoire d'Israël ; l'état de choses actuel est supposé connu et est traité par allusions. L'auteur y explique de la façon suivante l'intérêt tout particulier porté par son pays à l'agriculture : les Juifs, en tant que peuple dispersé (Juifs de la Diaspora), n'étaient que rarement agriculteurs ; or, ils avaient compris que leur patrie, une fois reconstituée, ne pourrait pas vivre indépendante si elle ne commençait par se donner une agriculture puissante et efficace : « L'inclination des pères du Sionisme à voir dans l'agriculture la pierre d'achoppement de l'édifice national est en soi fort compréhensible. Ils voulaient réparer le défaut le plus caractéristique de la vie des Juifs en exil : le détachement complet des choses de la nature. L'agriculture était le remède destiné à obtenir la guérison spirituelle et temporelle d'Israël... La stabilité politique d'Israël et son autonomie économique qui dépendent l'une de l'autre ne peuvent être réalisées que si l'agriculture en tant que moyen de subsistance d'une grande partie de la population constitue le but essentiel » (p. 14-15). L'auteur pense que la proportion des agriculteurs qui est aujourd'hui de 16 % pourra probablement dans l'avenir être portée à 20 %.

Après une longue digression sur « la ville et son rôle dans la société », l'auteur insiste sur « la réduction de l'étendue de l'unité agricole moyenne » (p. 118) ; il s'en réjouit, sans donner les raisons de sa satisfaction. L'Etat possédant la terre mais ne la cultivant pas, l'affermage est une pièce maîtresse du régime agraire d'Israël ; M. G. en analyse très impartialement les nombreuses difficultés.

Un nouveau détour nous mène en Europe orientale, dans le Bassin méditerranéen, en Asie, en Amérique latine pour observer les mesures prises afin d'obtenir une meilleure distribution des terres, et nous ramène finalement en Israël pour entendre l'auteur énoncer et développer, en 12 pro-

positions, la politique agraire qu'il préconise pour son pays : une traduction imparfaite la rend malheureusement difficile à saisir dans le détail ; M. G. souhaite manifestement que la politique actuelle soit poursuivie.

Pierre **Fromont**.

Malassis (Louis), *Economie des exploitations agricoles. Essai sur les structures et les résultats des exploitations de grande et de petite superficie*, in-8°, 302 p., Paris, Librairie Armand Colin, 1958.

Cet ouvrage, qui fait partie de la collection « Etudes et Mémoires » publiée sous la direction du Centre d'études économiques, a pour objet, comme l'indique dans sa préface M. Pierre Fromont, de préciser nos connaissances touchant la structure comparée de l'exploitation selon ses dimensions. Il est divisé en cinq titres, respectivement dénommés : Structure sociale et superficie des exploitations, Structure technique et superficie des exploitations, Structure financière et superficie des exploitations, Structure économique et superficie des exploitations, Rendements et revenus et superficie des exploitations. C'est donc à une analyse très complète que procède M. M. L'auteur, après ce premier livre, passera à l'élaboration d'une théorie des exploitations agricoles, puis appliquera ses conclusions à la pratique dans un livre sur la gestion des exploitations agricoles.

Il est à peine nécessaire de faire ressortir l'utilité d'études ainsi entreprises. L'option en faveur de telle ou telle taille d'exploitation est bien souvent faite en fonction de préférences préalables, parfois d'opinions politiques, de préjugés et de passions. L'œuvre réalisée par M. M. nous donne la possibilité d'asseoir nos choix sur des données objectives, des calculs de corrélation statistique, qui voisinent d'ailleurs avec des observations psychologiques et sociologiques soigneusement notées et souvent éclairantes. Une forte corrélation inverse est décelée, par exemple, entre la densité de la population et la dimension des exploitations agricoles. De même, lorsque la superficie de l'exploitation augmente, le rapport de la main-d'œuvre familiale ou de la main-d'œuvre féminine à la main-d'œuvre totale diminue. Voici maintenant des corrélations de caractère plus technique : le cheptel de rapport par exploitation augmente relativement moins vite que la superficie ; il en résulte que la densité du cheptel par hectare diminue quand la surface de l'exploitation augmente. Les productions nécessitant beaucoup de main-d'œuvre : cultures légumières et fruitières, vignes, plantes sarclées, production laitière, sont relativement plus importantes dans les petites exploitations. Tandis que, du point de vue technique, l'équipement des petits domaines est bien souvent insuffisant, l'optique change quand on se place du point de vue financier, ce qui ne constitue d'ailleurs pas pour ces petits domaines un avantage : le montant des investissements par hectare en cheptel mort y est élevé, « bien souvent, la petite exploitation est techniquement sous-équipée et économiquement suréquipée ; elle surpaye ses terres, a relativement trop de bâtiments ; elle est plus difficile à bien gérer que la grande ».

Pour ce qui est du produit brut, celui que donnent les petites exploitations est, à l'hectare, plus élevé que celui donné par les grandes. La diminution du produit brut en fonction de la superficie résulte surtout d'une modification dans l'orientation donnée à la production et, dans bien des pays où le savoir n'est pas suffisamment répandu, ne s'oppose pas au fait de l'infériorité technique de la petite entreprise.

Les petites exploitations sont particulièrement sensibles aux variations des prix des produits de l'élevage et les grandes à celles des prix des produits de la culture. Mais voici que des considérations relatives aux prix, nous pouvons passer à celles qui sont relatives aux coûts, comme aussi aux revenus.

La structure artisane de beaucoup d'exploitations agricoles conduit à porter en charge, à leur compte de gestion, le coût de participation de la famille paysanne, qu'il s'agisse du travail de direction ou du travail d'exécution. Mais ces éléments du coût agricole sont en même temps des éléments du revenu de la famille paysanne. Le revenu agricole de cette famille est égal à la différence entre le produit brut total de l'exploitation et son coût proprement monétaire. L. M. l'exprime ainsi : total des valeurs (monétaires ou en nature) que la famille paysanne peut consommer, sans diminuer la capacité de production de l'exploitation, et qui provient de la participation de cette famille à l'activité agricole sous forme de travail (de direction et d'exécution), d'apports de capitaux (totalité ou partie du capital-domaine et du capital d'exploitation) et de la fonction d'entreprise assumée par l'exploitant. L'auteur passe au crible les différents éléments constitutifs de ce revenu, du niveau de vie des agriculteurs, comme aussi — ce qui est très différent — des résultats physiques, économiques et financiers de l'entreprise. On ne s'étonnera pas de ce qu'en de tels chapitres il donne des formulations particulièrement précieuses. En voici quelques-unes : lorsque la superficie augmente, l'excès relatif de main-d'œuvre diminue et le pourcentage des exploitations efficientes augmente. La productivité du travail augmente avec la superficie, mais relativement moins que celle-ci : elle tend à devenir constante. Quand la superficie de l'exploitation augmente, la superficie disponible, l'équipement, les dépenses de production et le produit brut par travailleur augmentent jusqu'à une certaine limite ; la valeur ajoutée par travailleur croît ainsi que le produit du travail, jusqu'à cette même limite. Mais aussi : lorsque la superficie de l'exploitation augmente, s'il est vrai que le revenu par homme et par an augmente, le revenu agricole par exploitation croît moins que proportionnellement, le revenu par hectare diminue. Finalement, dans les conditions actuelles de la production, la petite exploitation est plus intéressante pour la société que pour les producteurs eux-mêmes.

Certes tout n'est pas nouveau dans de telles assertions. Mais ce qu'il y a dans le livre de particulièrement remarquable, c'est la variété des aspects retenus qui donne à la discussion du problème une allure très complète, c'est la rigueur de l'analyse, c'est encore la richesse des informations, l'abondance des chiffres et des graphiques. L'expérience est à la fois française et étrangère, suisse et danoise notamment. Elle s'appuie sur des documents comptables soigneusement tenus. En conclusion, les principales relations statistiques entre superficie, structure et résultats peuvent être résumées comme suit : lorsque la superficie de l'exploitation augmente, le nombre de travailleurs, le capital investi, le coût, le produit brut total et le produit brut provenant de l'élevage diminuent par hectare ; le rendement économique et le taux de rentabilité augmentent (jusqu'à une certaine limite), ainsi que la productivité, le revenu et le niveau de vie du travailleur.

Le livre de M. M. est indispensable à celui qui veut approfondir le problème des dimensions optima de l'exploitation rurale.

André GARRIGOU-LAGRANGE.

Rau (Allan), *Agricultural Policy and Trade Liberalization in the United States 1934-1956*, 1 vol. in-8°, 1957, 160 p. Genève (Librairie E. Droz) et Paris (Librairie Mignard) (Collection Etudes d'Histoire économique, politique, sociale).

Ainsi, une maison de Genève et une maison de Paris ont réuni leurs efforts pour éditer un ouvrage en langue anglaise ; aucune explication n'est fournie sur ce qu'il faut bien appeler une anomalie.

Tel qu'il est, cet ouvrage étudie ce qu'il appelle le conflit entre la politique agricole des Etats-Unis et leur politique relative au commerce international. D'un côté, une politique protectionniste qui se traduit principalement par de hauts prix (obtenus par des méthodes qui, dans le détail, peuvent varier avec les époques), et de l'autre un désir d'élargir toujours davantage les ventes à l'étranger. D'un côté, des droits à l'importation et des mesures de soutien des prix, de l'autre des subventions à l'exportation. C'est l'histoire des mesures prises dans ces deux directions depuis 1934 que retrace l'auteur.

Signalant que le problème n'est pas spécial aux Etats-Unis et se pose également dans un certain nombre d'autres pays hautement industrialisés, l'auteur expose, en quelques développements concis, les solutions concevables : un marché libre pur et simple, un marché libre avec des subventions directes aux producteurs (système simple et souple que l'auteur estime moins coûteux que le système actuel), un système de « forward prices » (avec paiement de subventions ou avec soutien élastique des prix) ; ces « prix à venir » seraient annoncés suffisamment à temps pour que les agriculteurs puissent décider en connaissance de cause l'orientation qu'ils donneront à leur production ; leur niveau sera tel qu'ils doivent provoquer une offre égale à la demande probable ; c'est ce que les plans européens appellent souvent « prix de campagne » — un régime d'exode rural qui, en réduisant le nombre de travailleurs agricoles permettrait d'élever le revenu de ceux qui resteraient (en fait, le nombre des travailleurs agricoles est tombé de 9,5 millions en 1940 à 7,5 en 1950, à 6,6 en 1955) — réduction des superficies productives (cf. la « banque du sol » du Président Eisenhower en 1956) — une politique d'accroissement de la demande (cf. distribution de lait aux enfants des écoles, etc.).

Une grande quantité de faits et d'idées sont donc remués par l'auteur. Et cependant, malgré le ton objectif qu'il garde, son silence obstiné envers le protectionnisme industriel américain est quelque peu inquiétant : ce protectionnisme n'est-il pas non plus un des obstacles que rencontrent les exportations des Etats-Unis ? Pourquoi se garder vis-à-vis de lui de la moindre allusion ?

Pierre Fromont.

Matières premières

Ludwig (Marie), *Internationale Rohstoffpolitik*, 1957, 128 p. Zurich, Polygraphischer Verlag.

Par « politique internationale des matières premières », L. entend l'ensemble des mesures gouvernementales visant, par voie d'accord concerté, à pallier les conséquences inhérentes à la pénurie ou à la pléthore de tels ou tels produits naturels faisant l'objet de larges transactions dans le cadre de l'économie mondiale. Après avoir dénombré les multiples institutions, allant de l'O. N. U. à la « Confédération internationale des Betteraviers

Européens », qui, à des titres divers, se préoccupent de ces problèmes et rapporté les principes généraux sur lesquels pourrait être fondée une politique ménageant à la fois les intérêts des producteurs et les consommateurs (mais les intérêts de la chèvre sont-ils réellement compatibles avec ceux du chou ?), l'auteur analyse les principales modalités d'intervention qui ont été ou pourraient être mises en œuvre à cet effet : accords multilatéraux favorisant l'écoulement de quantités spécifiques à des prix compris entre un maximum et un minimum ; contingents contractuels fixant les quantités minimales et maximales à produire et à exporter ainsi que, réciproquement, à importer ou à consommer ; constitution de stocks-tampons, cette méthode régulatrice étant particulièrement efficace, mais posant des problèmes de financement extrêmement ardus. Enfin, L. décrit les principales expériences tentées, dans cet ordre d'idées, depuis une trentaine d'années en ce qui concerne le blé, le caoutchouc, l'étain, le sucre, le café, le riz, le thé (une convention analogue relative au coton étant restée mort-née).

Cependant, constate L., ces expériences n'ont été rien moins qu'encourageantes. Si elles ont, dans certains cas, retardé l'heure des adaptations inévitables, celles-ci en ont été le plus souvent rendues d'autant plus sévères, alors que, en l'absence de toute intervention étatiste, le retour à l'équilibre aurait pu se réaliser à moindres frais. De telles mesures sont d'ailleurs extrêmement difficiles à mettre en œuvre pour de multiples raisons : intérêts divergents des pays producteurs et des pays consommateurs, inconvertibilité de certaines monnaies, lourdeur des mécanismes contractuels qui empêche toute adaptation rapide à l'évolution conjoncturelle. Enfin, le concept d'accord international portant sur les matières premières dissimule peut-être une contradiction irréductible. En effet, un tel accord vise, par définition, à régulariser les prix du marché, alors que son existence même empêche de tels prix de se former.

En conclusion, L. repousse tout effort de stabilisation des marchés de matières premières qui, pour être couronné de succès, impliquerait inévitablement un système d'économie dirigée à l'échelle mondiale.

Quant à une politique internationale des matières premières fondée sur les principes de l'économie de marché, elle se manifesterait moins dans des textes de loi que dans des mesures pragmatiques d'observation et d'encouragement. Les interventions étatistes ne sont justifiables que dans les cas exceptionnels de situations ultracritiques, notamment de disette. Cependant une politique internationale des matières premières favorisant le libre jeu des forces du marché aurait précisément pour effet de créer des conditions telles que de telles situations ne se reproduiraient plus, tout au moins dans des circonstances normales, les interventions des Etats devenant, par conséquent, superflues.

Cependant, pour prévenir le retour des difficultés très graves qu'une récession modérée de l'économie des U. S. A., en 1957-1958, a causées aux pays producteurs de matières premières (comme a pu s'en convaincre à ses dépens le vice-président Nixon lors de son voyage en Amérique du Sud) suffirait-il de s'en remettre au libre jeu des lois concurrentielles qui, à notre connaissance, n'ont jamais cessé de régir dans une large mesure les marchés des matières premières ? Et les pays producteurs éprouvés ne seront-ils pas tentés d'écouter de préférence les sirènes du planisme ? Il est assez surprenant de constater que L. n'a, dans son ouvrage, pas consacré le moindre développement à la politique des matières premières suivie par la deuxième puissance économique mondiale, à savoir la Russie, et, plus généralement, par le bloc des Etats communistes. Or, pour employer une expres-

sion de M. Sauvy, il est toujours dangereux d'oublier que le capitalisme a désormais un « concurrent » et de perdre notamment de vue, en ce qui concerne les matières premières, que Manchester ou Lille ne sont plus les seuls débouchés des cotons égyptiens ou soudanais et que, réciproquement, les ventes d'étain ou d'autres minerais soviétiques ou chinois peuvent aisément bouleverser les prévisions de prix formulées par les meilleurs conjoncturistes occidentaux...

Gaël Fain.

Monnaie et crédit

Fousek (Peter G.), *Foreign Central Banking : The Instruments of Monetary Policy*, in-8°, 1957, 116 p., Federal Reserve Bank of New York.

Cette brève monographie vient à son heure puisqu'elle traite des politiques de crédit appliquées par les banques centrales. La Banque Fédérale de Réserve de New-York a déjà publié quatre études relatives aux politiques et aux techniques monétaires, mais limitées aux Etats-Unis. Le présent exposé concerne tous les pays. Il met en relief une évolution nette : de plus en plus les pouvoirs publics et les dirigeants des Instituts centraux font confiance à divers procédés de contrôle du crédit pour limiter l'ampleur des fluctuations économiques, lutter contre l'inflation, promouvoir l'expansion ; non seulement ils utilisent les moyens traditionnels, mais encore ils en inventent de nouveaux.

Cinq méthodes sont examinées tour à tour par l'auteur ; elles ont pour objet l'escompte, le « marché ouvert », la consistance des réserves, le rapport de liquidité et la sélection des crédits.

L'escompte mérite la première place dans cette énumération. Historiquement il a été le premier instrument de la politique de crédit et son rôle est resté primordial jusque vers 1930, il a connu ensuite une période de déclin, mais sa reprise est éclatante depuis 1955. Toutefois plus de la moitié des banques centrales prêtent sous forme d'avances un montant supérieur à celui qu'elles fournissent par la voie de l'escompte. Ce fait doit être attribué à une certaine désaffection dont les effets de commerce sont l'objet et à l'accroissement dans les portefeuilles de titres de l'Etat susceptibles de servir de garantie dans les opérations de prêt des banques centrales. Dans certains pays, les variations du taux de l'escompte officiel conservent une importance psychologique considérable, car elles indiquent dans quel sens la banque centrale désire que les banques commerciales modifient leur propre taux.

Les opérations sur le marché ouvert constituent le principal instrument de contrôle du crédit aux Etats-Unis, mais elles se heurtent ailleurs à de grands obstacles, notamment à l'absence d'un marché organisé. En France et aux Pays-Bas elles ont surtout servi à régulariser les fluctuations journalières survenues sur le marché. On sait qu'en Angleterre elles sont utilisées comme annexes de la politique d'escompte pour contraindre les établissements de crédit à suivre dans ce domaine les indications de la Banque Centrale.

La modification de la consistance des réserves est un procédé plus brutal que celui des opérations sur le marché ouvert, mais elle se substitue à ces dernières là où le marché n'est pas organisé. Elle n'était guère utilisée qu'en Amérique latine avant 1930 et elle s'est surtout généralisée depuis 1953. Elle est devenue la principale méthode de contrôle de crédit aujourd'hui dans certains pays sud-américains, au Pérou par exemple.

La fixation d'un rapport minimum de liquidité était autrefois destinée à protéger les déposants. La Belgique la première en fit un procédé de contrôle quantitatif du crédit après la deuxième guerre mondiale. L'Italie et la France ont suivi son exemple en 1947 et 1948. En France, le rapport s'est appliqué d'abord aux accroissements de dépôts, puis après 1956 à leur totalité.

La politique sélective enfin est la plus difficile de toutes. Elle tend à devenir un instrument de direction économique et revêt des formes très diverses. En France elle s'est traduite par des différenciations dans les taux d'escompte de manière à favoriser les exportations.

Outre ces cinq méthodes il en existe quelques autres, notamment celle qui prend la forme de directives données par la Banque Centrale aux établissements de crédit et qui risque d'être inefficace lorsque ces derniers sont puissants et jaloux de leur indépendance.

L'instructive brochure dont nous venons de donner l'analyse se termine par des considérations générales sur les marchés monétaires qui se sont beaucoup développés à l'époque contemporaine.

Louis Baudin.

Finances publiques

Kimura (Motokazu), *Conditions for direct taxation and other essays.* N° 17 de la collection « Economics series of the Science Council of Japan », 1958, 130 p., Tokyo, Government Printing Bureau.

M. K., Professeur à l'Université Hitotsubashi de Tokyo, a eu une excellente idée en rassemblant sous le titre « conditions for direct taxation and other essays » six articles qu'il a rédigés de 1951 à 1956 dont un est la reproduction d'une Conférence faite à Atami : 5ᵉ article. L'ensemble n'est pas homogène comme le reconnaît l'auteur dans la préface, mais il permet de disposer d'un aperçu fort intéressant des problèmes économiques, financiers et fiscaux que le Japon a eu à affronter et à résoudre au cours de la période qui s'étend de 1868 — début de l'Ere Meiji — à 1956. Le titre est trompeur. Si trois des articles concernent plus spécialement des problèmes fiscaux (conditions for direct taxation, p. 1 à 32 ; taxation and capital accumulation, p. 33 à 67 et un projet inachevé, la taxe sur la valeur ajoutée au Japon, p. 90 à 112), trois autres ont une portée beaucoup plus générale et intéressent l'ensemble de l'économie japonaise (fiscal policy and industrialisation in Japan, 1868-1895, p. 68-69 ; the economic development and the western impact in Japan, p. 113-120 et recent developments in Government expenditure in Japan, p. 121-130).

Les deux premiers articles publiés en 1952 et 1953 sont plus spécialement théoriques, ce qui ne veut pas dire qu'ils le soient exclusivement car les considérations historiques et statistiques abondent. M. K. y examine en fait la validité des recommandations de la Mission Shoup (rapport d'août 1949). Compte tenu des caractéristiques de l'économie japonaise et de ses besoins considérables en capitaux après la capitulation de 1945, l'auteur, tout en reconnaissant la logique de l'ensemble des réformes fiscales préconisées par Carl S. Shoup, ne les partage pas toutes dans la mesure où le stade de développement capitaliste atteint au Japon ne peut être assimilable à celui des Etats-Unis. Il décrit par ailleurs, de même que dans l'article sur la T. V. A. — article traduit par B. Ducros et publié en 1956 dans la *Revue de Science financière* — les raisons de l'échec des réformes fiscales préconisées par C. Shoup.

A notre avis, l'article relatif à la révolution industrielle opérée au Japon de 1868 à 1895 est fort passionnant car il expose avec précision l'ensemble des techniques fiscales et financières qui en ont assuré le succès. C'est un article que tous les économistes qui se penchent sur les problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés devraient lire avec attention. Au total « Conditions for direct taxation and other essays » regroupe des considérations théoriques de nature financière et fiscale, des développements historiques judicieux et de nombreuses statistiques (de population, de revenu national, de prix, de fiscalité, de finances publiques...), le tout étant axé sur l'économie du Japon depuis près d'un siècle.

Tout en louant le Professeur M. K. de son initiative, on peut souhaiter que de nombreux économistes — tout au moins ceux qui s'intéressent à l'économie japonaise et aux problèmes du développement économique des pays sous-développés — consacreront quelques heures à la lecture, lecture par ailleurs facile, des excellentes pages qu'il a regroupées.

François VISINE.

Musgrave (R. A.) et Peacock (A. T.), *Classics in the theory of public finance*, 1 vol., 1958, 244 p., Macmillan.

R. A. M. et A. T. P. sont parmi les économistes anglo-saxons ceux qui accordent une attention particulière aux problèmes de finances publiques. C'est un fait bien connu que les anglo-saxons qui ont la réputation d'être d'excellents économistes n'ont jusqu'ici octroyé à leurs travaux qu'une place très secondaire aux problèmes financiers dont à ceux plus spécialement des Pouvoirs publics. L'inflation des dernières années et la place grandissante des finances publiques dans l'économie, place caractérisée notamment par la relation des dépenses publiques et des recettes fiscales avec le Produit National ont amené les auteurs à rassembler dans un volume les meilleures pages qui exposent les grandes lignes de la pensée classique dans le domaine des finances publiques avec un accent marqué d'ailleurs sur la fiscalité. En conséquence, à l'exception de quelques pages d'introduction et de présentation (p. IX à XIX) dans lesquelles R. A. M. et A. T. P. exposent leurs préoccupations et les grandes lignes des articles réunis, l'ouvrage consiste en la reproduction de 16 « morceaux choisis » placés chronologiquement et qui couvrent approximativement la période 1883-1931. Un seul, celui de F. Y. Edgeworth est publié dans sa langue originale anglaise (cf. the pure theory of taxation, p. 119 à 136) ; les 15 autres sont des traductions en anglais avec une nette prédominance d'auteurs de langue allemande (9 articles) et de langue italienne (4 articles). Parmi les auteurs de langue française qui ont étudié les problèmes financiers et fiscaux, seul est pris en considération P. Leroy-Beaulieu (extrait du *Traité de la Science des Finances*, vol. I, livre II, chapitre I, p. 146 à 162, 7e édition). Pour les auteurs de langue allemande, on relève : A. Wagner (p. 1 à 15) ; L. Von Stein (p. 28 à 36) ; Knut Wicksell (p. 72 à 118) ; Erik Lindahl (p. 168 à 176 et p. 214 à 232) ; E. Sax (p. 177 à 189) ; F. Von Wieser (p. 190 à 201) ; R. Goldscheid (p. 202 à 213) et H. Ritschl (p. 233 à 241). Pour les auteurs de langue italienne, on trouve : M. Pantaleoni (p. 16 à 27) ; U. Mazzola (p. 37 à 47) ; G. Montemartini (p. 137 à 151) et E. Barone (p. 165 à 167). A signaler enfin la traduction d'une partie de l'ouvrage paru en néerlandais d'Arnold J.-C. Stuart (p. 48 à 71). Certes, il est toujours difficile, lorsqu'on fait une glane d'auteurs et d'articles sur un sujet déterminé, d'effectuer un

choix qui ne prête pas à critique. Toutefois, et sans faire preuve d'aucun chauvinisme, on est surpris de constater que les auteurs d'expression française qui aient approfondi les problèmes que collationnent R. A. M. et A. T. P. n'aient pas eu une place plus importante dans l'ouvrage (13 pages consacrées à un auteur d'expression française sur 240 que contient l'ouvrage, soit environ le vingtième, c'est somme toute très peu si on songe qu'il s'agit de problèmes qui concernent les finances publiques et la fiscalité...).

Sous cette réserve, l'initiative des éditeurs est à souligner. Elle rendra sans doute de grands services aux professeurs et étudiants d'Outre-Manche et d'Outre-Atlantique qui auront moins d'excuse d'ignorer les théories classiques des finances publiques.

François VISINE.

Congrès de l'Institut International de Finances publiques, Vienne, septembre 1957. Les distorsions économiques d'origine fiscale. Rapporteur général **Maurice Lauré.** 1 vol., 271 pages. Etablissements Emile Bruylant, Bruxelles, 1958.

Le Congrès annuel de l'Institut International de Finances publiques qui s'est tenu à Vienne en septembre 1957 a consacré ses travaux à un sujet fort intéressant et de brûlante actualité par suite notamment des problèmes que pose le Marché Commun, à savoir : « les distorsions économiques d'origine fiscale ». C'est à Maurice Lauré que devait incomber la tâche délicate de rapporteur général. Compte tenu de la compétence en la matière de M. Lauré et de ses travaux antérieurs sur des sujets voisins, nul n'était mieux placé que lui pour présenter un rapport digne du plus grand intérêt.

Dans le rapport général qui représente environ le tiers de l'ouvrage, M. Lauré donne au préalable une définition combien nécessaire de la « distorsion économique d'origine fiscale ». C'est à notre avis la partie fondamentale de l'ouvrage, car l'acceptation ou le rejet de la définition proposée par le rapporteur général, commande le nombre et l'intensité des distorsions. Le terme de « distorsion » impliquant l'indésirable (cf. rapport de M. Schendstock, p. 187), il était au préalable nécessaire de définir ce qu'est une « situation économique normale ». Pour M. Lauré, une situation économique est normale lorsqu'elle satisfait le mieux aux aspirations ci-après (p. 20).

« Obtenir le maximum de production pour un travail donné ;

« Atténuer (à des degrés divers selon les collectivités examinées) l'inégalité de la répartition. »

On ne peut pas concevoir d'économie sans fiscalité, par contre on peut abstraitement « imaginer que l'Etat puisse répartir l'impôt à la mesure des services rendus par la collectivité aux contribuables » (p. 22). Partant de cette définition qui correspond au concept abstrait de la neutralité fiscale, quoique la neutralité soit un mythe, M. Lauré lui adjoint trois critères d'appréciation (p. 25 à 26) : le critère d'efficacité économique, celui d'efficacité sociale et celui d'indifférence. En examinant ces critères, on constate que le rapporteur général aboutit à un concept « de neutralité fiscale » relativement extensif, car si le critère d'indifférence est limitatif, par contre les critères d'efficacité économique et d'efficacité sociale sont susceptibles d'élargissement.

Après avoir défini les distorsions, M. Lauré examine successivement celles provoquées par les régimes de discrimination explicite ou implicite institués

par la législation fiscale (1re partie) et celles provoquées par la fraude et l'évasion fiscales (2e partie). L'examen de chacune des distorsions est accompagné d'une recommandation, recommandation reproduite également dans une troisième partie de synthèse (cf. les 17 recommandations, p. 79 à 81 dont 9 relatives aux impôts indirects, 5 aux impôts sur le revenu et 3 à la fraude et à l'évasion fiscales). Les rapports nationaux établis sur un plan identique donnent à l'ensemble une cohésion qu'il est souvent difficile de trouver dans les travaux d'un Congrès. Cette cohésion facilite d'autant la lecture de l'ouvrage. Ce mérite revient au rapporteur général qui avait pris le soin de remettre aux rapporteurs nationaux un questionnaire précis avec même une échelle de quotation pour définir l'intensité des distorsions (cf. p. 87 à 250 pour le contenu des rapports nationaux des pays ci-après : Allemagne, U. S. A., Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Uruguay).

Au total, l'ouvrage constitue un document excellent de référence pour toute personne qui s'intéresse à la fiscalité dans ses rapports avec l'économie. Toutefois, on peut regretter que le texte des interventions n'ait pu être reproduit. L'excellente synthèse de M. Masoin (synthèse des discussions, p. 253 à 258) ne remplace pas le contenu des interventions des multiples personnalités citées et notamment elle ne permet pas d'avoir une vue suffisante des prises de positions qui différaient de celles exposées par M. Lauré. Un accident technique en a été la cause. Même compte tenu de cette lacune, les travaux de 1957 du Congrès de l'Institut International de Finances publiques n'en conservent pas moins une grande valeur scientifique. Ils constituent un apport de compétence sur un sujet complexe et tout au moins ils ont le mérite d'avoir posé clairement le problème des distorsions économiques d'origine fiscale.

François VISINE.

Bibliographie

Lepointe (Gabriel) et Vandenbossche (André), *Eléments de bibliographie sur l'Histoire des institutions et des faits sociaux, 987-1875*, in-8°, 1958, 232 p. Paris, Editions Montchrestien.

Cet ouvrage, édité avec le concours du C. N. R. S., relate les publications de langue française qui correspondent du point de vue documentaire au programme d'Histoire des institutions et des faits sociaux de seconde année de licence. Il comporte 3 324 références. Nous y trouvons d'abord un classement alphabétique des auteurs de livres et articles, puis un regroupement par matières. C'est ce dernier qui permet à l'économiste de trouver dans l'ouvrage les éléments d'une précieuse documentation. Quant aux dates de parution concernant les références citées, elles vont de 1926 à 1956. On y trouvera des rubriques assez générales du genre : Agriculture, Banques... et d'autres beaucoup plus spécialisées telles que Bureau de charité, Bureau des finances, Caisse d'amortissement. L'œuvre réalisée par les professeurs Lepointe et Vandenbossche avec la collaboration de jeunes chercheurs donne un bel exemple de travail d'équipe, humble et opiniâtre, susceptible de rendre grand service à de nombreux juristes et économistes.

André GARRIGOU-LAGRANGE.

Le Gérant : Patrice VERGÉ.

Dépôt légal effectué en 1959 (1er trimestre).

4190. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 2-1959

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LE ROLE D'ÉMILE BOREL DANS LA THÉORIE DES JEUX

INTRODUCTION

Je ne me suis occupé du Calcul des Probabilités et de ses applications qu'assez tard. C'est ce qui explique pourquoi les brèves Notes qu'Emile Borel a publiées de 1921 à 1926, sur la théorie des jeux psychologiques, m'avaient échappé.

Après la publication en 1928 d'un important mémoire sur ce sujet par Von Neumann et après l'apparition en 1943 du grand et mémorable traité sur cette même question par Von Neumann et Morgenstern, certaines circonstances m'ont fait rencontrer les deux premières Notes de Borel sur le même sujet, puis la troisième, puis la quatrième et la cinquième. Or, dans la littérature considérable consacrée récemment aux applications économiques de la théorie des jeux psychologiques, les références aux travaux antérieurs ne remontent, en général (1), pas plus loin dans le passé que le mémoire publié en 1928 par Von Neumann.

Il m'a donc paru utile de montrer que, dans ce domaine, *comme dans tant d'autres, Emile Borel a été un initiateur* (2).

(1) Par exemple, la bibliographie publiée par Kuhn et Tucker (*Ann. Math. Studies*, n° 24, Princeton, 1950).

(2) Il n'en restera pas moins que c'est à Von Neumann et à Morgenstern qu'on doit une théorie beaucoup plus complète et beaucoup plus poussée dans les détails, que celle qui a été esquissée par Borel.

Les traductions

Ces Notes de Borel ont été, bien entendu, écrites en français. Puisqu'un grand nombre d'ouvrages et de mémoires parus postérieurement sur le même sujet ont été écrits en anglais, nous avons pensé qu'on rendrait sans doute service aux auteurs et aux lecteurs de ces publications, en leur faisant connaître les Notes de Borel sous forme d'une traduction en anglais. C'est ce que nous avons fait dans « Econometrica » (1), où ont paru :

I. d'abord les trois Notes de Borel (2) ;

II. puis un commentaire que j'avais rédigé, pour essayer de mettre en lumière quelques-unes de celles des idées figurant dans ces Notes, qui, consciemment ou non, ont été reprises plus tard par ses divers successeurs.

Ces traductions ont été suivies de remarques de M. von Neumann lui-même. C'est grâce à l'intelligence et au dévouement du Dr L.-J. Savage, que ces traductions ont été effectuées d'une manière entièrement adéquate. Nous l'en remercions très vivement, à nouveau.

De nombreux auteurs, même français, continuant à ignorer l'apport initial d'Emile Borel, dans leurs citations et leurs références, il nous a paru, à M. Henri Guitton, rédacteur de cette Revue, et à moi-même, qu'il conviendrait de rappeler les Notes de Borel dans leur version originale en français, ainsi que le texte original de nos commentaires et la traduction des observations de M. von Neumann (3). On trouvera donc ici : 1. la nouvelle publication des Textes des 3 Notes de Borel ; 2. leur commentaire ; 3. les dernières observations de M. von Neumann sur ces Notes et les remarques qu'elles suscitent aujourd'hui.

(1) 1953, p. 95-96, p. 118-124.

(2) Il nous a paru inutile de faire traduire les deux autres notes de Borel publiées par lui sur ce sujet de 1921 à 1926 et qui sont suffisamment résumées dans la cinquième. Leur référence bibliographique est d'ailleurs donnée à la fin de cette étude.

(3) Plusieurs mois après avoir décidé en principe, sur la demande de M. Henri Guitton, une publication des textes français originaux ici présentés, nous avons appris avec regret la mort du grand savant qu'était von Neumann.

Nous remercions la rédaction de la Revue « Econometrica » de nous avoir autorisés à publier les textes originaux et les traductions des Notes parues dans cette Revue.

I

TEXTES DES TROIS NOTES D'ÉMILE BOREL

1. — La théorie du jeu et les équations intégrales à noyau symétrique gauche

(Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 19 décembre 1921, tome 173, p. 1304-1308)

Considérons un jeu où le gain dépend à la fois du hasard et de l'habileté des joueurs et bornons-nous au cas de deux joueurs A et B et d'un jeu symétrique, de sorte que si A et B adoptent la même méthode de jeu, leurs chances sont égales. On peut se proposer de rechercher s'il est possible de déterminer une méthode de jeu meilleure que les autres, c'est-à-dire qui donne au joueur qui l'adopte une supériorité sur tout joueur qui ne l'adopte pas. Précisons d'abord ce que nous devons entendre par une méthode de jeu ; c'est un code qui, dans toutes les circonstances possibles (supposées en nombre fini), fixe exactement ce que le joueur doit faire. Dans la plupart des jeux usuels, le nombre des méthodes possibles est extrêmement grand, mais cependant toujours fini. Si le joueur A adopte la méthode C_i et B la méthode C_k, le calcul des probabilités permet de calculer la probabilité de gain de A, que nous appellerons a et celle de B qui sera $b = 1 - a$; nous poserons

$$(1) \qquad \begin{cases} a = \dfrac{1}{2} + \alpha_{ik} \\ b = \dfrac{1}{2} + \alpha_{ki} \end{cases}$$

les nombres α_{ik} et α_{ki}, compris entre $-\dfrac{1}{2}$ et $+\dfrac{1}{2}$ satisfont à la relation

$$(2) \qquad \alpha_{ik} + \alpha_{ki} = 0$$

La symétrie du jeu s'exprime par les relations

$$(3) \qquad \alpha_{ii} = 0$$

Nous dirons qu'une manière de jouer C_i est mauvaise, si α_{ih} est négatif ou nul quel que soit h ; nous exclurons les manières de jouer mauvaises ; après cette exclusion, il pourra y avoir d'autres manières de jouer qui seront devenues mauvaises ; ce sont les manières C_j telles que α_{jk} soit négatif ou nul quelle que soit la manière C_k non précédemment exclue comme mauvaise ; nous continuerons cette exclusion jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de manière de jouer mauvaise ; il pourra arriver alors qu'il y ait une manière de jouer indifférente C_o telle que α_{ok} soit nul quel que soit k ; nous laisserons provisoirement ce cas de côté ; les manières de jouer C_h qui subsistent sont alors telles que α_{hk} est positif pour au moins une valeur de k ; s'il existait une manière de jouer C_h telle que α_{hk} soit toujours positif ou nul, cette manière de jouer serait la meilleure. Dans le cas où cette meilleure manière n'existe pas, on peut se demander s'il n'est pas possible, à défaut d'un code choisi une fois pour toutes, de jouer d'une manière avantageuse en variant son jeu. Si l'on veut formuler une règle précise pour varier le jeu, cette règle ne faisant intervenir que les faits observés dans le jeu, et non pas des remarques psychologiques sur le joueur auquel on est opposé, cette règle équivaut forcément à un énoncé tel que le suivant : la probabilité pour que, en un moment donné du jeu, A adopte, pour fixer sa conduite à ce moment, le code C_k est p_k ; la probabilité analogue pour B pourra être désignée par q_k et, en désignant par n le nombre des codes qui subsistent, on a

$$(4) \qquad \sum_{1}^{n} p_k = 1 \qquad \sum_{1}^{n} q_k = 1$$

La probabilité de gain de A est, en tenant compte de (1), (2), (3) et (4),

$$\sum_{1}^{n} \sum_{1}^{n} \left(\frac{1}{2} + \alpha_{ik}\right) p_i \, q_k = \frac{1}{2} + \alpha$$

en posant

$$(5) \quad \alpha = \sum_{1}^{n} \sum_{1}^{n} \alpha_{ik} \, p_i \, q_k = \sum_{i=1}^{i=n} \sum_{k=1}^{k=i-1} \alpha_{ik} \, (p_i \, q_k - p_k \, q_i)$$

Dans le cas particulier où $n = 3$, cette formule devient :

$$\alpha = \begin{vmatrix} p_1 & p_2 & p_3 \\ q_1 & q_2 & q_3 \\ \alpha_{23} & \alpha_{31} & \alpha_{12} \end{vmatrix} \tag{6}$$

Si, comme nous le supposons, aucune des trois manières de jouer C_1, C_2, C_3 n'est mauvaise, on voit immédiatement qu'aucune des trois n'est meilleure que les autres ; les trois nombres α_{23}, α_{31}, α_{12} sont donc de même signe ; il est facile de trouver des nombres positifs p_1, p_2, p_3 satisfaisant à la relation (4) et tels que α soit nul quels que soient les nombres q_1, q_2, q_3. Il est donc possible d'adopter une manière de jouer permettant de lutter avec des chances égales contre tout joueur ; cette manière de jouer consiste, avant de prendre une décision quelconque, à tirer au sort dans des conditions qui attribuent respectivement les probabilités p_1, p_2, p_3 aux codes C_1, C_2, C_3. Mais il est aisé de voir que, dès que n dépasse 7, cette circonstance ne se présentera que pour des valeurs particulières de α_{ik} ; en général, quels que soient les p, il sera possible dans (5) de choisir les q de manière que α ait un signe fixé d'avance. Lorsqu'il en est ainsi, quelle que soit la variété introduite par A dans son jeu, du moment que cette variété est définie, il suffit que B la connaisse pour qu'il puisse varier son jeu de manière à avoir un avantage sur A ; la réciproque est également vraie ; nous devons en conclure que le calcul des probabilités ne peut servir qu'à permettre l'élimination des manières de jouer mauvaises et le calcul des α_{ik} ; pour le surplus, l'art du jeu dépend de la psychologie et non des mathématiques.

Il est aisé d'étendre les considérations précédentes au cas où les manières de jouer forment une infinité continue ; si l'on veut embrasser à la fois les cas du continu et du discontinu, il faudra remplacer les relations (4) par des relations telles que les suivantes :

$$\begin{cases} \displaystyle\int_{-\infty}^{+\infty}\int_{-\infty}^{+\infty} d\,\varphi\,(x, y) = 1 \\ \displaystyle\int_{-\infty}^{+\infty}\int_{-\infty}^{+\infty} d\,\varphi_1\,(x_1, y_1) = 1 \end{cases} \tag{7}$$

les fonctions croissantes φ et φ_1 dépendant, par exemple, de deux variables, et les intégrales étant définies au sens de Stieltjes. Ces fonctions définissent les manières de jouer des joueurs A et B ;

la probabilité de gain est définie par une fonction symétrique gauche $f(x, y, x_1, y_1)$, c'est-à-dire que la relation (2) est remplacée par :

(8) $$f(x, y, x_1\, y_1) = -f(x_1, y_1, x, y).$$

La valeur de α est alors donnée par l'intégrale de Stieltjes :

(9) $$\alpha = \int_{-\infty}^{+\infty}\int_{-\infty}^{+\infty}\int_{-\infty}^{+\infty}\int_{-\infty}^{+\infty} f(x, y, x_1, y_1)\, d\varphi(x, y)\, d\varphi(x_1, y_1)$$

De nombreux problèmes sur un tel jeu peuvent donc être ramenés à l'étude d'équations intégrales à noyau symétrique gauche ; ce noyau dépend des conventions du jeu, tandis que les formes diverses des équations intégrales dépendent des problèmes posés.

Parmi les jeux pour lesquels les manières de jouer forment une double infinité continue, l'un des plus simples est le suivant : A et B choisissent chacun trois nombres positifs dont la somme est égale à 1 :

(10) $$\begin{cases} x + y + z = 1 \\ x_1 + y_1 + z_1 = 1 \end{cases}$$

et chaque joueur range dans un ordre déterminé les nombres qu'il a choisis. A gagne si deux des nombres choisis par lui sont supérieurs aux nombres correspondants de B, c'est-à-dire si l'on a :

(11) $$(x_1 - x)\,(y_1 - y)\,(z_1 - z) > 0,$$

et perd dans le cas contraire ; la partie est nulle si l'inégalité (11) se transforme en égalité. On peut naturellement généraliser de bien des manières en remplaçant (10) et (11) par d'autres relations.

Une forme très simplifiée de ce jeu, intéressante à étudier comme illustration de ce qui précède, consiste à supposer les nombres x, y, z, x_1, y_1, z_1, entiers positifs satisfaisant aux relations :

(12) $$\begin{cases} x + y + z = 7 \\ x_1 + y_1 + z_1 = 7 \end{cases}$$

Le gain ou la perte dépendent toujours du signe du produit (11). Le nombre 7 est le plus petit des entiers pour lequel le jeu ne comporte pas des manières simples de jouer supérieures à toutes les autres. En prenant des entiers assez élevés, on obtiendra

des cas où aucune manière complexe de jouer ne peut éviter la perte contre un adversaire qui connaît cette manière de jouer et en tient compte.

Les problèmes de probabilités et d'analyse que l'on pourrait se poser à propos de l'art de la guerre ou des spéculations économiques et financières ne sont pas sans analogie avec les problèmes relatifs aux jeux, mais avec un degré de complication en général bien plus élevé. Pour leur solution pratique, l'esprit géométrique doit être aidé par l'esprit de finesse. Le seul conseil que le géomètre puisse donner, en l'absence de tout renseignement psychologique, au joueur A dont l'adversaire B cherche à utiliser les remarques précédentes, c'est de varier son jeu de telle manière que les probabilités attribuables par un observateur extérieur à ses diverses manières de jouer ne soient jamais définies ; la fonction $\varphi(x, y)$ doit donc varier à chaque instant, et varier sans suivre aucune loi ; on peut douter qu'il soit possible d'indiquer un moyen effectif et sûr de mettre en action un tel conseil ; il semble que, pour le suivre à la lettre, il faudrait une incohérence totale d'esprit, alliée, bien entendu, à l'intelligence nécessaire pour éliminer les méthodes que nous avons qualifiées de mauvaises.

Remarque de l'éditeur. — Cette Note a été reproduite d'après l'ouvrage suivant : E. Borel, *Eléments de la Théorie des Probabilités,* 3e éd. Cours de la Faculté des Sciences de Paris, Paris, Hermann, 1924, p. 199-204.

Remarques dues à M. Guilbaud. — Le texte précédent reproduit la Note insérée aux Comptes rendus de l'Académie des Sciences (tome 173, p. 1304-1308) avec deux modifications :

1° une erreur typographique :

dans l'alinéa qui suit l'équation (6) on lit (texte des C. R.) :

« mais il est aisé de voir que, dès que n dépasse 3, cette circonstance ne se présentera que pour des valeurs particulières... »,

et dans les *Eléments* le chiffre 3 a été remplacé par 7 ;

2° la note suivante figurait dans le texte des C. R. avant l'équation (11) :

« on peut, pour concrétiser ce jeu, supposer que x, y, z désignent des nombres de cartes choisies librement par chaque joueur — ou bien distribuées par des combinaisons où interviendraient à la fois le hasard et la volonté du joueur — ; le jeu de A se compose donc de x trèfles, y carreaux, z cœurs, et A gagne B s'il l'emporte numériquement dans deux des couleurs. »

2. — Sur les jeux où interviennent le hasard et l'habileté des joueurs

(Association française pour l'avancement des Sciences, 47e session. Bordeaux, 1923, p. 79)

On sait que le calcul des probabilités a ses origines dans l'étude de problèmes relatifs aux jeux de hasard ; c'est peu à peu que par l'étude des problèmes simples qui se posent à propos du jeu de dés ou même du jeu plus élémentaire encore de pile ou face, on a été conduit à imaginer les méthodes par lesquelles peuvent être traités des problèmes plus complexes. Il est en effet particulièrement avantageux d'essayer, pour ainsi dire, tout nouvel outil mathématique, en l'utilisant d'abord dans les cas les plus simples parmi ceux auxquels il peut s'adapter. L'étude des jeux dans lesquels interviennent à la fois le hasard et l'habileté des joueurs me paraît de même pouvoir fournir l'occasion de recherches mathématiques dont les applications pourront dépasser les limites du domaine restreint auquel est limité cette première étude ; elles pourront s'étendre aux questions très nombreuses dans lesquelles des inconnues psychologiques figurent en même temps que des inconnues algébriques ; mais, avant de penser à cette extension, il convient de s'attacher tout d'abord à l'étude approfondie des cas particuliers les plus simples ; la présente communication est une simple introduction à cette étude.

Le seul auteur qui ait étudié un cas particulier du problème que nous envisageons est Joseph Bertrand, dans le passage de son calcul des probabilités qu'il consacre au tirage à cinq au jeu du baccara ; il y distingue nettement le côté purement mathématique du problème du côté psychologique, car il se demande, d'une part, si le ponte a avantage à tirer à cinq lorsque le banquier connaît la manière de jouer du ponte et, d'autre part, si le ponte a avantage à tirer à cinq en laissant croire, s'il le peut, au banquier que ce n'est pas son habitude ; il pose également les mêmes questions pour le non-tirage à cinq. Mais, comme on s'en rendra compte par ce qui va suivre, cette étude est extrêmement incomplète ; d'une part, Bertrand ne recherche pas ce qui arriverait si le ponte tirait à cinq dans une certaine fraction du nombre total des coups et, d'autre part, il ne recherche pas si l'opinion qu'a le banquier sur le tirage à cinq du ponte n'influe pas sur la manière de jouer du banquier dans certains cas où le ponte n'a pas cinq, ce qui peut avoir comme conséquence de procurer un avantage à l'un ou

l'autre des joueurs dans l'ensemble du jeu. On voit, par ces brèves indications, combien est complexe le problème abordé par Bertrand, malgré la simplicité rudimentaire du jeu de baccara ; nous n'y reviendrons pas ici et laisserons à plus forte raison de côté les autres jeux de cartes, pour nous borner à des jeux aussi simplifiés que possible. Nous admettrons qu'il n'y a que deux joueurs et que le jeu est symétrique par rapport à ces deux joueurs (1).

L'un des plus simples parmi ces jeux est le suivant (2) ; chacun des joueurs choisit à son gré, d'une manière indépendante et cachée, l'une des trois lettres A, B, C ; si les deux joueurs ont choisi la même lettre, le coup est nul ; sinon on convient que A gagne B, que B gagne C et que C gagne A. Il est bien clair, et ceci sera vrai de tous les jeux symétriques, qu'aucun des deux joueurs n'a une situation privilégiée par rapport à l'autre ; il est d'autre part évident en raison même de cette symétrie, qu'il n'est pas possible de formuler des conseils permettant à l'un des joueurs de gagner à coup sûr, car si son adversaire suivait les mêmes conseils, il devrait aussi gagner à coup sûr.

Nous n'insisterons pas sur la remarque évidente que l'un des joueurs gagnera sûrement s'il connaît la manière dont va jouer l'autre joueur ; nous devons admettre que les deux joueurs font, comme nous l'avons dit, leurs choix d'une manière indépendante et secrète. Mais, si nous cherchons à nous représenter le mécanisme psychologique de ce choix, nous sommes conduits à le rattacher à la notion de probabilité : à un instant donné, d'après ses dispositions antérieures, un joueur J choisira A, ou B, ou C, avec des probabilités respectives x, y, z dont la somme est l'unité. Nous pouvons matérialiser cette condition en nous représentant une urne dans laquelle se trouvent un grand nombre de boules marquées A, B, C, dans ces proportions, ou plus simplement en imaginant que le joueur J s'est constitué un jeu de cartes, marquées chacune de l'une des lettres A, B, C et tire au hasard une carte de ce jeu (il peut aussi battre le jeu et prendre ensuite les cartes dans l'ordre où elles se présentent) ; les nombres x, y, z sont alors les rapports entre les nombres des cartes A, B, C dans le jeu dont se sert J. Nous supposerons que nous considérons un

(1) La symétrie par rapport aux deux joueurs n'est généralement pas réalisée dans les jeux de cartes, où l'un des joueurs, alternativement, est premier en carte ; la symétrie existe toutefois si l'on joue deux parties dans chacune desquelles chaque joueur est premier en carte à son tour.

(2) Ce jeu est connu au Japon sous le nom de jeu du papier, des ciseaux et de la pierre ; le jeu de la *Morra* fait partie de la même famille.

intervalle de temps assez court et un jeu composé d'un nombre assez grand de cartes pour que ces rapports x, y, z puissent être regardés comme constants (1). Supposons de même que le joueur J' ait un autre jeu, dans lesquels les cartes A, B, C figurent dans les proportions x' y' z' dont la somme est égale à l'unité. Quel est le gain probable de J à chaque coup ? Si nous prenons pour unité l'enjeu que J' verse à J si J' a amené B par exemple tandis que J a amené A, la probabilité pour que ces événements se produisent est xy' et c'est là l'espérance mathématique de gain pour J qui résulte de cette éventualité ; si J amène B et J' amène A, c'est J qui perd 1 et la probabilité de cette éventualité est $x'y$; l'espérance mathématique de J est donc $-x'y$ pour cette éventualité. En raisonnant de la même manière pour les combinaisons BC et CA on trouvera que l'espérance mathématique totale de J est, pour chaque coup :

$$E = xy' - x'y + y'z - y'z + zx' - z'x,$$

Elle est nE au bout de n coups ; d'après la loi des grands nombres, J finira par gagner si E est positif, par perdre si E est négatif, tandis que si E est nul, la partie s'équilibrera en moyenne comme si les joueurs jouaient à pile ou face (et avec les mêmes restrictions).

La valeur de E peut également s'écrire :

$$E = x(y' - z') + y(z' - x') + z(x' - y').$$

On peut donner pour déterminer le signe de E une règle géométrique que nous laisserons à nos lecteurs le soin de démontrer. Considérons un triangle équilatéral ABC dont la hauteur est prise pour unité de longueur, G son centre de gravité et M et M' les deux points dont les distances aux côtés BC, CA, AB du triangle sont respectivement x, y, z pour M et x', y', z' pour M' ; la quantité E est positive si le triangle GMM' a même disposition que le triangle ABC et négative dans le cas contraire (2) ; E est nul lorsque les trois points GMM' sont en ligne droite, ce qui a lieu

(1) Dans le cas général, il y aurait lieu de considérer x, y, z comme des fonctions du temps; ces fonctions ne seraient d'ailleurs pas nécessairement les mêmes suivant l'*échelle* à laquelle on considérerait le jeu, c'est-à-dire suivant que l'on porterait son attention sur des groupes de 100 cartes consécutives, ou de 1.000 cartes, etc. Ceci se rattacherait à une étude du mode de battage des cartes ; nous n'y insisterons pas.

(2) Dire que GMM' et ABC ont la même disposition, c'est dire que l'on tourne dans le même sens lorsque l'on parcourt les périmètres de ces triangles dans les sens GMM' et ABC.

en particulier lorsque deux d'entre eux coïncident. On voit que si M' est connu et distinct de G, la droite GM' divise le triangle ABC en deux régions ; si M est dans l'une de ces régions, E est positif ; dans l'autre région, E est négatif. On pourrait baser la discussion sur ces remarques géométriques ; nous emploierons de préférence les remarques arithmétiques suivantes.

Si les différences $y' - z'$, $z' - x'$ $x' - y'$ ne sont pas toutes nulles, elles ne peuvent pas être toutes les trois du même signe, puisque leur somme est nulle. On sera ainsi amené à distinguer deux cas suivant que deux de ces différences sont positives et une négative, ou inversement. Supposons d'abord que l'on ait

$$\begin{aligned} y' - z' &= h \\ z' - x' &= k \\ x' - y' &= -h-k, \end{aligned}$$

les nombres h et k étant positifs ; la valeur de E s'écrira :

$$E = hx + ky - (h+k)z.$$

Si le joueur J se propose de rendre E maximum, il devra tout d'abord prendre $z = 0$;

Si h est plus grand que k, E sera maximum pour $x = 1$; si au contraire $h < k$, E, sera maximum pour $x = 0$, $y = 1$. Il est clair que si le jouer J adopte une de ces solutions, c'est-à-dire joue exclusivement A ou B, il ne tardera pas à attirer l'attention de J' qui pourra modifier son jeu en conséquence. Le joueur J devra donc, s'il a été assez habile pour connaître x', y' z', faire ses efforts pour que J' ne connaisse pas x, y, z ; il essayera donc de conduire son jeu de manière à rendre E le plus grand possible tout en satisfaisant à cette condition de ne pas éveiller l'attention de l'adversaire.

Si l'on suppose $x' = y' = z'$, on aura, quels que soient x, y, z : $E = 0$.

Le joueur J' est ainsi assuré de ne pas perdre systématiquement, quelle que soit la manière de jouer de J ; le jeu est devenu équitable ; mais, réciproquement, il n'a aucune chance de gagner systématiquement, quelque extravagante que soit la manière de jouer de J.

Arrêtons-nous d'abord un instant sur le cas où le joueur J est un tenancier de jeux qui, suivant l'usage, s'est réservé un léger avantage sur les pontes J'. Nous admettrons que dans le cas où J a A, J' ayant B, au lieu de toucher 1, J touche une somme s

légèrement supérieure à 1 ; la différence $s - 1 = \varepsilon$ est la prime du tenancier ; dans toutes les autres combinaisons, l'enjeu est 1 ; dans cette hypothèse la valeur de E devient

$$E = sxy' - x'y + yz' - y'z' + zx' - z'x.$$

Nous pouvons nous demander comment J doit jouer pour gagner à coup sûr une même somme quelles que soient les manières de jouer des pontes J' ; on trouve aisément :

$$x = \frac{1}{s+2} \qquad y = \frac{1}{3} \qquad z = \frac{2}{3} - \frac{1}{s+2}$$

Si la prime du banquier est de 1 franc sur 10 francs, c'est-à-dire s'il touche 11 francs au lieu de 10 quand il tire A, le ponte tirant B, on devra prendre $s = 1{,}1$ et l'on trouvera que le banquier devra pour profiter de cet avantage, combiner un jeu de 93 cartes avec 30 A, 31 B et 32 C ; son gain moyen par partie sera la 93ᵉ partie de l'enjeu, qui est ici 10 francs, soit 10 francs en 93 parties ; tel est l'avantage du banquier ; s'il prenait $x = y = z$, c'est-à-dire un jeu de composition égale, 31 A, 31 B et 31 C, il suffirait au ponte de ne jamais jouer B pour que l'avantage du banquier soit nul. Nous supposons ici que le banquier a fixé sa manière de jouer une fois pour toutes, tandis que les pontes sont libres de varier leur jeu.

Plaçons-nous maintenant dans le cas où le nombre des manières de jouer au lieu d'être égal à 3 (A, B, C) comme nous l'avons supposé jusqu'ici est égal à un nombre quelconque n. Le nombre des joueurs étant toujours égal à 2 nous admettons que chacun d'eux peut jouer $A_1, A_2, \ldots A_n$.

D'après les conventions du jeu, lorsque le premier joueur joue A et le second A_k, le gain du premier est α_{ik} ; cette convention entraîne l'égalité $\alpha_{ik} + \alpha_{ki} = 0$ si nous supposons le jeu symétrique.

Si nous supposons que la probabilité pour que le premier joueur joue A est x_i, tandis qu'elle est y pour le second joueur, le gain moyen (espérance mathématique) du premier joueur à chaque coup est

$$G = \sum_{i=1}^{n} \sum_{k=1}^{n} x \, y_k \, \alpha_{ik}. \tag{2}$$

On doit observer que si l'on écrit, pour abréger (2) sous la forme

$$G = \sum_{i=1}^{i=n} x_i Y_i, \tag{3}$$

les Y_i étant des formes linéaires en Y_i, il n'est pas possible de trouver des valeurs positives des y_i tels que les Y_i soient tous de même signe et non nuls ; en effet, si de telles valeur des Y existaient, G serait positif pour toutes les valeurs positives non toutes nulles des x et en particulier des $x = y$ ce qui est absurde, puisque d'après (3), G est alors nul.

Mais il peut fort bien arriver qu'il existe des valeurs des y, les unes positives et les autres nulles, telles que les Y soient les uns positifs et les autres nuls, à condition toutefois que de deux y et Y de même indice, y_i et Y_i, l'un au moins soit nul quel que soit i ; en effet, si l'on prend $x_i = y_i$, l'expression (3) de G est alors nulle. C'est cette circonstance qui fait la difficulté de l'étude générale de l'expression G ; cette étude se présente sous des formes différentes, suivant que n est pair ou impair, en raison des propriétés des déterminants symétriques gauches.

Dans le cas où il y a cinq manières de jouer, il ne se passe rien d'essentiellement nouveau par rapport au cas où il y a trois manières de jouer.

Je terminerai par quelques considérations générales sur la manière dont se pose le problème pour n quelconque. J'admettrai sans démonstration que pour n assez grand il est possible de choisir les constantes de telle manière qu'il ne soit pas possible de trouver des valeurs positives et non toutes nulles des y de telle manière que tous les Y soient tous positifs ou nuls (ou bien tous négatifs ou nuls). Dans ces conditions, quels que soient les y, du moment qu'ils sont déterminés, les x peuvent être choisis de telle manière que G soit positif. C'est là une conséquence qui vaut qu'on s'y arrête un instant.

Précisons tout d'abord en langage ordinaire le fait analytique que nous venons d'énoncer. Quelle que soit la manière de jouer du second joueur (c'est-à-dire quels que soient les y), du moment que cette manière de jouer est déterminée, le premier joueur peut s'arranger pour gagner à coup sûr, s'il connaît la manière de jouer du second joueur, c'est-à-dire la probabilité pour que ce

second joueur joue de telle ou telle manière. Ceci dépasse beaucoup la remarque évidente d'après laquelle le premier joueur pouvant jouer A, B, C gagnera sûrement un coup déterminé s'il sait comment joue le second joueur. Nous admettons que personne ne sait comment jouera le second joueur ; il ne le sait pas lui-même ; il déterminera son jeu en tirant au sort dans une urne de composition déterminée, la seule chose qui importe, c'est que la composition de cette urne soit déterminée, c'est-à-dire que l'idée que le second joueur se fait du jeu et de la manière de le jouer ne soit pas influencée par des circonstances extérieures, dont la principale serait évidemment le jeu du premier joueur. S'il en est ainsi, on est conduit à admettre, à moins que ce second joueur n'ait un esprit totalement incohérent, que les probabilités pour qu'il joue de telle ou telle manière doivent être considérées comme intrinsèquement déterminées. La connaissance de ces probabilités, pour le premier joueur, est un problème d'observation qui se double d'un problème de psychologie ; c'est ce problème de psychologie qui est le problème principal des jeux où interviennent à la fois le hasard et l'habileté des joueurs ; pour y exceller, il faut être, d'une part, habile aux combinaisons et d'autre part bon psychologue et ce second point est peut-être plus important encore que le premier.

Le joueur qui n'observe pas la psychologie de son partenaire et ne modifie pas en conséquence sa manière de jouer doit forcément perdre vis-à-vis de son adversaire dont l'esprit est assez souple pour varier son jeu en tenant compte de celui de l'adversaire. C'est pour cela que tous les traités d'écarté, de bridge, etc., ne peuvent jamais suffire pour enseigner à jouer ces jeux d'une manière supérieure ; ils permettent sans doute d'éviter des fautes grossières, c'est-à-dire les manières de jouer qui seraient toujours désavantageuses ; mais il n'est pas douteux que si un joueur suit strictement toutes les règles d'un excellent traité, et si son adversaire le sait, cet adversaire peut le gagner en modifiant en conséquence sa manière de jouer. Il serait inextricable de soumettre au calcul, dans toute leur complexité, les questions posées par ces jeux, mais l'étude des problèmes simples, comme ceux que nous avons traités, permet de se faire une idée de ce qui se passe dans des cas plus complexes.

Il serait possible, bien entendu, d'appliquer les considérations précédentes à des questions autres que les jeux de hasard, par

exemple à l'art de la guerre ; la conclusion à laquelle on serait ainsi conduit serait encore la même : la connaissance de la psychologie de l'adversaire doit à chaque instant entrer en ligne pour modifier les règles de conduite que l'on adopte.

3. — Sur les systèmes de formes linéaires à déterminant symétrique gauche et la théorie générale du jeu

C. R. Acad Sc. 184, séance du 10 janvier 1927, p. 52-54
Note de M. Emile Borel (séance du 4 janvier 1927)

Dans deux Notes récentes, j'ai indiqué un problème d'algèbre qui se pose à propos des systèmes d'équations linéaires à déterminant symétrique gauche d'ordre impair auxquels on est conduit par la Théorie générale du Jeu. Diverses communications que j'ai reçues à propos de ces notes, et notamment une intéressante lettre de M. E. B. Schieldrop, m'ont convaincu que j'avais eu tort de ne pas rappeler avec précision le problème de la théorie du jeu auquel se rapportent ces systèmes ; en me contentant de renvoyer à mes publications antérieures, j'ai rendu difficile la tâche de mes lecteurs et je ne les ai pas mis suffisamment en garde contre certaines solutions banales qui devaient être écartées. Aussi voudrais-je revenir une dernière fois sur ce sujet en m'efforçant d'éclaircir les difficultés qui m'ont été signalées.

1. Considérons deux joueurs A et B qui jouent à un jeu parfaitement symétrique (1). Admettons qu'il existe pour ce jeu, n manières de jouer :

$$C_1, C_2, \ldots, C_n.$$

chacune de ces manières de jouer est un code plus ou moins complexe fixant la conduite du joueur dans toutes les circonstances possibles du jeu, circonstances dont nous supposerons le nombre total fini. Lorsque le joueur A adopte le code C_i et le

(1) Il existe fort peu de jeux entièrement symétriques, une légère dissymétrie existant presque toujours au début du jeu. Pour appliquer nos considérations à un jeu tel que les échecs, par exemple, il faudrait convenir de considérer comme une partie unique l'ensemble de deux parties successives, dans lesquelles le trait appartiendrait alternativement à l'un et à l'autre joueur. Le jeu ainsi défini est parfaitement symétrique.

joueur B le code C_k, le gain probable de A à chaque partie est désigné par a_{ik} ; la symétrie du jeu entraîne les relations :

$$a_{ik} + a_{ki} = 0$$

Supposons maintenant que les joueurs A et B varient secrètement leurs manières de jouer, les probabilités respectives pour qu'ils adoptent le code C_i dans une partie donnée étant x_i et y_i Le gain probable de A sera alors, pour chaque partie :

$$G = \Sigma\, a_{ik}\, x_i\, y_k$$

les indices i et k étant des indices de sommation.

2. Nous dirons que la *tactique* d'un joueur A consiste à choisir une fois pour toutes les probabilités x_i ; le problème qui se pose est le suivant : le joueur B peut-il choisir une tactique, c'est-à-dire choisir les y_k de telle manière que le joueur A, s'il connaît cette tactique, ne puisse cependant pas adopter de son côté une tactique rendant G positif ? Si ce choix pour B est impossible, la conclusion sera que tout joueur A qui connaîtra la tactique de son adversaire gagnera sûrement à la longue, et que par suite, le seul moyen pour B de ne pas perdre est de varier constamment les probabilités y_k, c'est-à-dire d'avoir une tactique incohérente ou tout au moins constamment influencée par l'idée qu'il se fait de la tactique de A.

3. Pour choisir entre les deux alternatives précédentes, on observe que la valeur de G s'écrit :

$$G = \sum_i x_i\, Y_i$$

en posant :

$$Y_i = \sum_k a_{ik} y_k$$

Si l'on peut trouver des valeurs positives non toutes nulles des y_k annulant tous les Y_i, ces valeurs annulent G quels que soient les x_i et le joueur B est sûr de ne pas perdre : il rend le jeu équitable en choisissant ces valeurs des y_k.

Si de telles valeurs des y_i annulant tous les Y_i n'existent pas, on peut rechercher des valeurs des y_i les unes nulles, les autres positives, annulant certains des Y_i ; on peut observer alors (1), que l'on a, quel que soit i :

$$y_i\, Y_i = 0,$$

(1) Voir mes *Eléments de la Théorie des probabilités*, 3e édition, p. 213 (Paris, Hermann, 1924).

dans le cas où les Y_i non nuls sont tous de même signe. S'il n'en était pas ainsi, en effet, l'hypothèse $x_i = y_i$ qui annule identiquement G devrait en même temps donner à G le signe commun des Y_i non nuls, ce qui est contradictoire.

4. Le problème qui se pose est donc le suivant : *déterminer les a_{ik} tels que, quels que soient les y_i positifs ou nuls, il y ait des Y_i non nuls et n'ayant pas tous le même signe.*

Dès lors le joueur A peut, en choisissant convenablement les x, donner à G le signe qu'il veut, c'est-à-dire gagner sûrement en moyenne. Ce problème, insoluble (1) pour $n = 3$ et $n = 5$, me paraît être également insoluble pour $n = 7$. Il serait intéressant, soit de démontrer qu'il est insoluble en général, soit d'en donner une solution particulière.

II

COMMENTAIRE DES TROIS NOTES D'ÉMILE BOREL

Nous commencerons d'abord par la reproduction d'un premier commentaire que nous avions donné à Bruxelles, devant la Société belge de Philosophie des Sciences en 1951 au cours d'une conférence sur : le Calcul des Probabilités dans les Sciences sociales (2). Puis suivront quelques précisions complémentaires.

I. — PREMIÈRES OBSERVATIONS

Dans une note de 1921, Emile Borel (— 1 —) (3) écrivait : « Les problèmes de probabilité et d'analyse que l'on pourrait se « poser à propos de l'art de la guerre ou des spéculations éco- « miques ou financières ne sont pas sans analogie avec les pro- « blèmes relatifs aux jeux, mais avec un degré de complication « en général plus élevé. » Mais dans l'esprit de Borel, il ne s'agit pas seulement des problèmes de jeux étudiés à l'origine du Calcul des Probabilités et où le gain ne dépendait que du hasard. Dès le

(1) Voir le livre cité.
(2) Le texte ci-dessus reproduit une partie d'une conférence publiée — avec d'autres — dans l'ouvrage : « Théorie des probabilités : exposés sur ses fondements et ses applications » (publié dans la Collection de Logique mathématique, série B), 195 pages, chez Nauwelaert et Gauthier-Villars, 1952.
(3) Les numéros figurant entre deux traits renvoient à la liste bibliographique donnée en fin d'article.

début de cette même note, Borel envisage une catégorie nouvelle de problèmes : « Considérons, dit-il, un jeu où le gain dépend à « la fois du hasard et de l'habileté des joueurs ». Dans une note ultérieure (Borel (— 2 —)) reproduite à la page 204 de l'édition de 1924 d'un de ses ouvrages (Borel (— 3 —)), Borel généralise sa pensée première sous la forme suivante : « L'étude des jeux « dans lesquels interviennent à la fois le hasard et l'habileté des « joueurs me paraît de même pouvoir fournir l'occasion de « recherches mathématiques dont les applications pourront « dépasser les limites du domaine restreint auquel est limitée « cette première étude : elles pourront s'étendre aux questions « très nombreuses dans lesquelles des inconnues psychologiques « figurent en même temps que des inconnues algébriques ; mais « avant de penser à cette extension, il convient de s'attacher tout « d'abord à l'étude approfondie des cas particuliers les plus « simples ; la présente note est une simple introduction à cette « étude. »

Ainsi, des 1921, Borel indiquait la portée que pourrait avoir dans l'étude des problèmes *militaires, économiques, financiers et psychologiques,* pour tout dire, des problèmes sociaux, une théorie minutieuse de ceux des jeux de hasard où intervient l'habileté du joueur. Il entreprenait en même temps de résoudre les premiers problèmes de cette théorie des jeux, tout en signalant que « le seul auteur qui ait étudié un cas particulier du pro- « blème » qu'il « envisage, est Joseph Bertrand dans le pas- « sage (1) de son *Calcul des Probabilités* qu'il consacre au « — Tirage à cinq au jeu de baccara — ; il y distingue nettement « le côté purement mathématique du problème, du côté psycho- « logique ».

Mais le problème considéré par Bertrand était très complexe et à cette première prise de contact avec un problème d'une nature entièrement nouvelle, la solution de Bertrand ne pouvait être que très incomplète. Et pour Bertrand, il s'agissait seulement d'un jeu de cartes particulier.

Sept années (2) après le premier mémoire de Borel sur ce sujet apparaissait le premier mémoire consacré par von Neu-

(1) *Calcul des Probabilités,* Paris, 1889, problème XIX, p. 39-42.
(2) C'est en 1926 et quelques jours après la quatrième Note (le 7 décembre), soit cinq ans après la première Note de Borel, que von Neumann présentait oralement devant la Société des Sciences de Göttingue les résultats imprimés ensuite dans son mémoire de 1928. Plus tard, en 1934, R. A. Fisher (— 1 —) étudiait, comme Joseph Bertrand, un jeu psychologique particulier.

mann (— 1 —) à la même catégorie de jeux de hasard. Ce mémoire allait être suivi de travaux considérables où la théorie de ces jeux était développée et appliquée à une nouvelle théorie économique, théorie exposée dans le grand ouvrage de von Neumann (— 2 —) et Morgenstern (— 2 —). Ainsi se trouvait établie la justesse des vues prophétiques de Borel (1) et forgé un nouveau maillon dans la chaîne des progrès de la Science économique.

D'ailleurs, entre temps, c'est-à-dire entre la publication du premier mémoire que von Neumann consacre uniquement aux jeux, et celle de la première édition (1943) du livre de von Neumann et Morgenstern, où apparaissent les applications économiques, Borel (— 7 —) prolongeait dans son livre de 1938, les résultats de ses premières notes sur les jeux de hasard où interviennent le hasard et l'habileté du joueur. Précisant la possibilité qu'il y avait signalée de l'application de ces jeux à l'art de la guerre, il cite ceux qu'il appelle jeux de stratégie et qui sont du type suivant : « si deux armées ennemies ont en présence sur « n terrains d'opérations T_1, T_2, ... T_n des effectifs égaux « m_1, m_2, ... m_n et que chacune dispose de renforts totaux « égaux R, le problème se pose de répartir ces renforts de ma- « nière à s'assurer la supériorité numérique sur le plus grand « nombre de théâtres possibles ». Emile Borel cite deux problèmes économiques qui sont du même type que ce jeu militaire : « Soient deux marchands disposant de stocks... ; nous « supposons que chez les deux marchands, les stocks ont même « composition, même valeur, et que les prix de vente fixés sont « identiques. Supposons maintenant que chaque marchand soit « disposé à faire un rabais sur ses prix, le sacrifice consenti « étant le même chez chaque marchand... Si chaque marchand « cherche à répartir son sacrifice de manière à avoir de meil- « leurs prix que l'autre sur le plus grand nombre possible d'ar- « ticles, nous sommes conduits à un problème tout à fait ana- « logue à celui du jeu de stratégie. On peut citer des formes « différentes de la même question, par exemple, le cas de deux « entrepreneurs, qui, concourant pour un certain nombre d'adju- « dications, cherchent à en enlever le plus grand nombre en « répartissant leur rabais de la manière la plus judicieuse. »

(1) Dans son mémoire de 1928, von Neumann cite la note (— 6 —) de Borel de 1927. Dans son traité de 1947, il cite seulement, de Borel, son livre (— 5 —) de 1937.

Dans son livre — qui se termine par une importante note de Jean Ville simplifiant considérablement la démonstration d'un théorème fondamental de von Neumann — Emile Borel se contente, en ce qui concerne l'économie, des remarques générales citées plus haut et de ces deux exemples. Mais on voit aussitôt que le programme général qu'il propose est très large et peut être appliqué de bien des manières, non seulement en utilisant une théorie des jeux, mais même en dehors de cette théorie.

D'autre part, il faut bien reconnaître que si l'on veut arriver à une théorie précise, on doit choisir l'une de ces manières, adopter certaines hypothèses, certaines conventions qui devront être plausibles pour être acceptées au moins provisoirement, mais qui ne sont pas inéluctables.

C'est dans ce cadre, à la fois plus précis et par là-même plus étroit, qu'on doit placer l'œuvre mémorable de von Neumann (— 2 —) et Morgenstern (— 2 —).

Sous les hypothèses qui, d'après les auteurs mêmes, sont discutables, mais qui se rapprochent plus de la réalité que celles de la théorie classique, ces deux savants donnent à la théorie économique une forme qui conduit à une théorie mathématique entièrement nouvelle. Cette dernière est très difficile et est loin d'être achevée. Nous avons ici deux limitations de la théorie :

I. — On pourrait imaginer d'autres théories visant au même but : faire entrer en ligne de compte dans chaque décision individuelle les présomptions sur les autres décisions individuelles ;

II. — Admettant cependant les postulats particuliers aux deux auteurs, ces postulats conduisent à des problèmes mathématiques qui ne sont actuellement résolus que dans des cas particuliers.

D'ailleurs, dans la théorie des jeux de hasard psychologiques, rien n'impose absolument les postulats mathématiques qui exprimeront l'intervention de l'habileté des joueurs. Il faut cependant choisir. Dès sa première note Borel se propose « de rechercher « s'il est possible de déterminer une méthode de jeu meilleure « que les autres, c'est-à-dire qui donne au joueur qui l'adopte « une supériorité sur tout joueur qui ne l'adopte pas ». Et il précise qu'il appelle méthode de jeu « un code qui dans toutes « les circonstances possibles (supposées en nombre fini) fixe « exactement ce que le joueur doit faire ». C'est dans des termes presque identiques que le regretté Wald (— 1 —) décrit le sens attribué plus tard par von Neumann à la « stratégie » choisie par

un joueur : « By a strategy of a player is meant a complete plan « which specifies what choices he should make in every possible « situation. »

Borel indique dans sa seconde note : « ... nous devons admettre « que les deux joueurs font leurs choix d'une manière indépen- « dante et secrète ». Et de même (selon le commentaire de Wald) dans la théorie ultérieure de von Neumann, « Each player chooses « a strategy in complete ignorance of the choice of its opponent ».

Comment les probabilités entrent-elles dans les jeux psychologiques ? Elles le font de deux manières.

D'abord dans la répartition, qui est aléatoire, des cartes entre les joueurs. D'autre part, dans sa première note, Borel citant des jeux où il est « possible d'adopter une manière de jouer permet- « tant de lutter avec des chances égales contre tout joueur », explique que « cette manière de jouer consiste, avant de prendre « une décision quelconque, à tirer au sort dans des conditions qui « attribuent respectivement » des probabilités déterminées aux différents « codes » possibles.

Dans d'autres cas, ajoute-t-il, « quelle que soit la variété intro- « duite par A dans un jeu, du moment que cette variété est « définie, il suffit que B la connaisse pour qu'il puisse varier son « jeu de manière à avoir un avantage sur A ».

L'œuvre de von Neumann et Morgenstern, poursuivie bien au delà des notes initiatrices d'Emile Borel, est beaucoup trop riche pour que nous puissions l'analyser ici en détail. A ceux qui n'ayant pas les moyens de lire attentivement les 641 pages de leur deuxième édition, mais qui voudraient cependant en avoir une idée plus précise que celle que nous donnons ici, nous recommandons la lecture des analyses en anglais dues à Hurwicz (— 1 —), Marschak (— 1 —), Wald (— 1 —) et Stone (— 1 —) et plus récemment, en français, par Guilbaud (— 1 —).

***

II. — Précisions complémentaires

1. *Théorème du Minimum-Maximum*

Dans les commentaires qui précèdent, le fameux théorème du Minimum-Maximum n'a même pas été mentionné, parce que nous nous adressons aux économistes et que c'est là un théorème

de mathématiques pures. Mais puisqu'il intervient dans la théorie des jeux psychologiques, nous en dirons quelques mots.

C'est Borel qui, le premier, a signalé l'importance qu'il y aurait dans cette théorie à savoir si ce théorème, appliqué à n manières de jouer, est vrai quel que soit n. Il l'a d'ailleurs démontré pour $n = 3$ et $n = 5$. Mais il ne l'a prouvé que pour ces valeurs. A von Neumann revient le mérite d'avoir dissipé le doute qui subsistait, en donnant, dès son mémoire de 1928, une démonstration valable quel que soit n. (Il a même pu dans la deuxième édition de son livre donner une démonstration élémentaire en poussant plus loin la simplification due à Ville.) Il a ainsi pu établir la théorie des jeux sur un fondement solide.

Il faut, au contraire, reconnaître que Borel avait commencé par douter de la généralité du théorème. Mais on assiste en lisant successivement ses notes de 1921 à 1927 à un changement graduel d'opinion (1). Ayant démontré le théorème pour $n = 3$ dans sa première note (1921), Borel doute qu'il soit exact pour $n > 3$. L'ayant démontré ensuite pour $n = 5$, il doute qu'il soit exact pour $n > 5$. Mais déjà, en 1924, il émet l'opinion que le théorème est vrai pour $n = 7$. Enfin, en 1927, il dit qu'il serait intéressant de le démontrer en général pour n quelconque ou de donner un exemple particulier où il serait faux.

On voit que c'est l'hypothèse où il serait toujours vrai qui est maintenant présentée la première.

D'ailleurs peu importe. Même si Borel avait, avant von Neumann, établi le théorème du Minimum-Maximum dans toute sa généralité, non seulement l'originalité profonde de ses notes au point de vue économique n'en eût pas été augmentée ni même touchée, mais il n'en serait résulté aucun enrichissement de l'ensemble des découvertes purement mathématiques par lesquelles Borel s'est acquis une réputation mondiale. Il aurait, comme von Neumann, simplement enfoncé une porte ouverte. En effet, je tiens de MM. Ville et Guilbaud, que le même théorème et même des théorèmes plus généraux avaient été démontrés indépendamment par plusieurs auteurs aussi bien avant Borel qu'avant von Neumann.

(1) C'est pour cette raison qu'il ne nous a pas paru nécessaire de reproduire deux Notes qui ne faisaient qu'enregistrer ces variations d'opinion sans rien toucher au point de vue de l'économique.

D'ailleurs M. Guilbaud a attiré mon attention sur la note de 1926 où Borel signale que : « peut-être l'étude des propriétés « géométriques... pourrait-elle être utilisée pour la solution de « la question posée » (il s'agit de la validité du théorème du Minimum-Maximum). Or, Guilbaud observe que le théorème de Stiemke (dont peut être déduit le théorème de von Neumann) — ou ceux des autres auteurs cités plus haut en note, p. 11 — a une interprétation géométrique presque évidente.

2. *La théorie économique nouvelle*

Les apports propres de von Neumann et Morgenstern s'étendent bien au delà du théorème du Minimum-Maximum. Dans leur ouvrage de 1947, complété en 1949, apparaissent, entre autres, d'une part, l'étude mathématique du cas général de plus de deux joueurs, et d'autre part une théorie économique très développée (allant bien au delà des quelques exemples, donnés par Borel, d'application économique de la théorie des jeux). Les deux auteurs, pour édifier leur théorie, ont eu besoin non seulement de la théorie des jeux psychologiques dont Borel fut l'initiateur mais aussi (sous la forme d'une théorie des coalitions) d'une théorie du partage social. Cette dernière théorie, qui trouve peu d'applications dans les jeux de société, en a beaucoup en Economie (voir, par exemple, une théorie de l'inflation par Nyblen, etc.).

D'après M. Guilbaud qui m'a communiqué les explications de ce paragraphe, c'est en cette théorie des coalitions que consiste l'apport particulièrement original dans le domaine économique de l'ouvrage de von Neumann et Morgenstern.

Aussi riche que soit la contribution de von Neumann et de Morgenstern, nous ne pouvons la considérer que comme s'insérant dans l'évolution progressive de l'Economie mathématique. Leur œuvre n'est ni un commencement, ni une fin. Nous ne saurions, en effet, adopter l'attitude dédaigneuse des deux auteurs pour l'œuvre des grands initiateurs de l'Economie mathématique (attitude faisant une exception singulière en faveur de l'Ecole autrichienne. Mais on peut deviner l'origine sentimentale de cette exception). Les objections faites aux travaux des prédécesseurs sont de la même nature que celles qu'on peut présenter contre toute théorie : aucune théorie ne tient compte de tout. Il s'en trouvera toujours une autre pour mieux faire. Mais la précédente

conservera sa valeur comme une approximation moins poussée. C'est ce qui arrivera à l'œuvre de von Neumann et Morgenstern.

Elle sera un jour dépassée. Mais, associée aux notes initiatrices d'Emile Borel, elle restera certainement dans l'histoire de la Science économique comme ayant apporté des résultats précis et ouvert des horizons nouveaux.

III

DERNIERS ÉCHANGES J. VON NEUMANN. — M. FRECHET

1. — Observations de J. Von Neumann

Avertissement de M. Fréchet. — J'ai communiqué mon commentaire ci-dessus avant sa publication à M. von Neumann. Celui-ci m'a envoyé ses observations (en anglais), qui ont été imprimées dans le même numéro d'*Econometrica* que mon commentaire. On en trouvera ci-dessous une traduction en français.

Traduction

Je pense qu'il n'est pas souhaitable, pour le principe, qu'un auteur participe à une controverse en plaidant *pro domo,* puisque le jugement qu'il porte sur une œuvre à laquelle il a contribué est nécessairement subjectif. Dans le cas présent, j'espère que ma partialité sera quelque peu compensée par mes sentiments d'amitié et de respect pour le Professeur Fréchet. Je me trouve en désaccord profond avec son jugement sur l'évolution de la théorie des jeux. En raison de l'importance considérable que j'attache à son opinion, je voudrais proposer la mienne, qui est différente, aux lecteurs d'*Econometrica,* dans la mesure où elle a un caractère mathématique. Je la résumerai ainsi :

1° E. Borel est le premier auteur à avoir dégagé la notion d'une stratégie, pure ou complexe, bien qu'il n'ait pas dépassé le stade du jeu à deux personnes.

2° La signification de ce concept chez lui fut profondément limitée parce qu'il ne sut pas démontrer le théorème déterminant

ce qu'est le « Minimax », ni même le supposer exact. Autant que je puisse en juger, il ne pouvait exister de théorie des jeux sur ces bases, sans ce théorème. En le supposant inexact, Borel admettait ce fait que la théorie des jeux telle que nous la connaissons aujourd'hui était impossible.

3° Il en résulte que Borel ne saurait guère être « l'inventeur » de la théorie. J'avais moi-même élaboré mes idées sur le sujet avant d'avoir lu ses notes ; dont les conclusions négatives sur le point fondamental (le théorème de « Minimax » qui seul rend les concepts employés incontestablement opérationnels) auraient été, au départ, décourageantes. Je suis un peu étonné que le Professeur Fréchet considère le seul désir de mathématiser des concepts stratégiques et la simple définition formelle d'une stratégie pure, comme la tâche principale d'un « inventeur » dans ce domaine. Durant toute la période en question je pensais qu'il n'y avait rien à publier avant que ne soit démontré le théorème minimax.

4° L'opinion émise par le Professeur Fréchet, que le théorème fondamental sur l'existence de stratégies correctes (communément appelé aujourd'hui, théorème minimax) était bien connu et donc sans rapport avec le sujet, me paraît injuste. Il est vrai que nous connaissons maintenant plusieurs variantes simples et directes de ce théorème découlant de divers théorèmes plus ou moins classiques sur les ensembles convexes. Cette relation peut maintenant sembler très évidente pour quiconque a eu connaissance de la théorie dans sa forme actuelle. M. O. Morgenstern et moi-même, dans notre présentation de 1943, nous sommes efforcés pour des raisons didactiques de souligner cette relation. Toutefois, la chose ne se présentait pas du tout ainsi en 1921-1938. Le théorème et sa relation à la théorie des ensembles convexes n'étaient nullement apparents ainsi qu'en témoignent les faits suivants :

a) en 1921 et ultérieurement Borel suppose que le théorème est, ou risque d'être faux ;

b) en 1928 je démontre le théorème en observant sa relation à la théorie des points fixes mais pas encore à celle des ensembles convexes ;

c) en 1935 je le généralise (pour les besoins de la théorie des prix et de la production) en utilisant de façon encore plus explicite la méthode des points fixes ;

d) il a fallu attendre dix ans après ma première démonstration, avant que J. Ville ne découvre en 1938 la relation aux ensembles convexes ;

e) même à présent cette relation ne dit pas tout, ni ce qu'il y a de plus simple sur ce théorème ainsi qu'en témoignent depuis 1945, les travaux de S. Kakutani, J. Nash, G. Brown et les miens.

C'est une erreur courante et facile à commettre, que de considérer après coup les développements ultérieurs d'une évolution mathématique comme beaucoup plus évidents et rationnels qu'ils ne l'étaient au départ.

Je n'ai pas besoin de souligner que je n'éprouve que de l'admiration pour l'œuvre et le génie de Borel et que c'est un honneur pour un mathématicien de se rattacher de façon positive à ses travaux et d'avoir œuvré dans un domaine qu'il avait lui-même parcouru. Cependant, pour les raisons indiquées ci-dessus, les mérites que le Professeur Fréchet lui attribue en ce qui concerne la théorie des jeux à deux personnes, ne me semblent pas justifiés (1).

John von NEUMANN,
Institute for Advanced Study
Princeton, New Jersey

Il est certainement utile d'exposer les arguments contraires à la thèse que j'ai soutenue ci-dessus. Je remercie le Professeur von Neumann, à qui j'avais communiqué ma thèse, d'avoir présenté les arguments qui précèdent. Je le remercie aussi d'avoir fait connaître des faits qui s'ajoutent à mon commentaire, et notamment le fait important qu'il avait élaboré ses idées concernant la théorie des jeux avant d'avoir lu les notes de Borel.

Comptant avant tout sur ces notes de Borel, je laisse au lecteur le soin de juger.

M. FRÉCHET.

---

2. — Remarques de M. Fréchet au sujet des observations de Von Neumann

Dans la création de la théorie des jeux psychologiques, il me semble qu'il faut distinguer plusieurs phases d'égales importances.

(1) Cette traduction est due à l'obligeance de M. E. Lisle.

I. — D'abord, former le projet, follement audacieux, de donner une traduction mathématique à l'intervention de la psychologie des joueurs. Combien d'économistes et de mathématiciens auraient reculé devant cette entreprise, estimant que l'habileté des joueurs était en dehors du domaine des mathématiques ?

II. — Ayant conçu ce projet, construire un système d'hypothèses réalisant ces deux conditions contradictoires ; d'être plausibles (de ne pas trop s'éloigner de la réalité) et, d'autre part, de se prêter à une traduction mathématique qui, à son tour, posait un problème mathématique.

III. — Résoudre ce problème purement mathématique.

IV. — S'apercevoir que l'ensemble d'hypothèses adopté en vue d'une théorie des jeux psychologiques pouvait s'étendre à des domaines pratiques très différents : art militaire, économie politique, etc.

Les observations de von Neumann, traduites plus haut, concèdent qu'Emile Borel a, en effet, été un initiateur en ce qui concerne les phases I et II. Les citations faites dans mon commentaire précédent prouvent que Borel a été aussi un initiateur en ce qui concerne la phase IV (qui, en fait, s'est présentée à son esprit et a été explicitement indiquée par lui en même temps que les phases I et II).

Or, nous nous adressons dans cette *revue* comme dans *Econometrica*, à des économistes pour qui ces trois phases I, II, IV sont à la fois plus intéressantes et plus accessibles que la phase III et qui attribueront à Borel un grand mérite pour les avoir réalisées, avec succès, le premier.

Ils noteront cependant avec intérêt l'information que nous donne von Neumann. « J'ai développé mes idées sur ce sujet avant d'avoir lu ses notes ». Toutefois, comme il cite une de ces notes [de Borel] dans son premier mémoire, nous devons conclure que, s'il a mûri dans son esprit les idées développées dans son mémoire, indépendamment de Borel, il connaissait les idées de Borel *avant* de *rédiger* son mémoire.

Reste la phase III, purement mathématique. Il est naturel que von Neumann s'étende particulièrement sur cette phase puisque c'est la seule où Borel ne l'ait pas entièrement précédé. Toutefois, il y a deux observations à présenter. D'une part, s'il est exact que

Borel n'ait pas démontré le théorème minimum-maximum dans le cas général, il l'a démontré dans les cas les plus simples et d'autre part, il est excessif de dire simplement que Borel ne croyait pas qu'il soit exact dans le cas général. J'ai au contraire montré dans mes commentaires comment Borel avait peu à peu modifié son opinion à cet égard (1).

Maurice FRECHET.

(1) Pour être complet il faut dire que Borel est devenu maire, puis conseiller général et qu'enfin il a été élu député en 1924 et l'est resté jusqu'en 1936. Dans la période d'apparition de ses Notes sur les jeux de 1921 à 1928, il a donc été pris de plus en plus dans la politique. De sorte qu'après avoir jeté au vent les phases I, II, IV les plus originales, il n'a plus eu le temps d'étudier en détail le problème mathématique qui restait à résoudre.

Liste bibliographique des auteurs cités

Emile Borel [1]. *La théorie du jeu et les équations intégrales à noyau symétrique gauche,* C. R. t. 173, 1921, p. 1304-1308.

[2]. *Sur les jeux où interviennent le hasard et l'habileté du joueur,* C. R. Congrès A. F. A. S., 1923. Ces deux notes (la seconde avec de légères modifications), sont reproduites aux pages 199-203 et 205-221 des

[3]. *Eléments de la Théorie des Probabilités,* 3e édition, 1924, chez Hermann (épuisée).

[4]. *Sur les jeux où le hasard se combine avec l'habileté des joueurs* (C. R., t. 178, 1924, p. 24-25).

[5]. *Un théorème sur les systèmes de formes linéaires à déterminant symétrique gauche* (C. R., t. 183, 1926, p. 925-926).

[6]. *Sur les systèmes de formes linéaires à déterminant symétrique gauche et sur la théorie générale des jeux,* C. R., t. 186 (10 janv. 1927), p. 52-54.

[7]. *Applications aux jeux de hasard,* Fasc. II, Tome IV du Traité du Calcul des Probabilités et de ses applications, 1938, chez Gauthier-Villars.

[8]. *Sur les jeux psychologiques et l'imitation du hasard* (Note 1, p. 251-263 dans « Eléments de la théorie des probabilités », 289 pages, chez Albin Michel, 1950).

C. Colson [1]. *Cours d'Economie politique* (Edition définitive, Livre VII, Chap. II).

Divisia [1]. *Rôle de la statistique dans les nouveaux problèmes de l'Economie politique.* Actes du colloque international sur la Statistique, tenu à Genève en 1938.

W. Firey [1]. *Mathematics and Social Theory* (Social Forces, vol. 29, 1950, p. 20-25).

R. A. Fisher [1]. *Randomisation and an old enigma of card play,* Mathematical Gazette, 1934, vol. XVIII, p. 294-297.

Fréchet [239]. *Nouveaux essais d'explication de la répartition des revenus* (Rev. Inst. Intern. Statistique, 1945, 16-32).

[243]. *Possibilités et limites de l'emploi des mathématiques dans les Sciences Sociales* (Bull. Inst. Intern. Statistique, 1947, 14e Année, p. 1-15).

[260]. *Les mathématiques en économie politique* (Revue des Sc. Economiques, 23e Année, 1948, p. 147-160).

[265]. *Les mathématiques dans les sciences humaines* (Collection : Les Conférences du Palais de la Découverte, 1949, 27 pages).

[271]. *Les ensembles statistiques renouvelés et le remplacement industriel* (*Cas d'une durée d'usure limitée*) (Quatrième cahier 168 pages, 1950, des « Leçons de Statistique Mathématique » chez Constans).

[280]. *Les ensembles statistiques renouvelés et le remplacement industriel. Méthode stochastique et cas d'une durée d'usure illimitée* (Cinquième Cahier en préparation des « Leçons de Statistique mathématique »).

[294]. *Emile Borel, initiateur de la théorie des jeux psychologiques et de ses applications* (Econometrica, 1953).

G. T. Guilbaud [1]. *La théorie des jeux. Contributions critiques à la théorie des valeurs* (Economie appliquée, tome II, 1949, p. 275-320).

[2] *Les problèmes de partage, les mathématiques de la répartition* Economie appliquée, 1953).

K. G. Hagstroem [1]. *Pure Economics as a Stochastical Theory* (Econometrica, vol. 6, 1938, p. 40-47).

Trygve Havelmo [1]. *The probability approach in Econometrics* (Econometrica, vol. 12, Supplement 1944 (p. 1-118).

L. Hurwicz [1]. *The Theory of Economic Behavior* (American Economic Review, vol. 35, 1945, p. 909-925).

C. Kaysen [1]. *A Revolution in economic Theory ?* (The review of Economic Studies, vol. XIV, 1946-47, p. 1-45).

H. G. Landau [1]. *On dominance relations and the structure of animal societies. I. Effect of inhérent characteristics* (Bull. of Mathematical Biophysics, vol. 13, 1951, p. 1-19).

J. Marschak [1]. *Neumann's and Morgenstern's approach to static economics.* The Journal of Political Economy, vol. LIV, 1946, p. 97-115.

M. Morgenstern [1]. *Wirtschaftsprognose,* Vienne, 1928, p. 98.

[2]. voir von Neumann 2.

J. von Neumann [1]. *Zur Theorie des Gesellschaftspiele.* Math. Ann. vol. 100, 1928, p. 295-320.

J. von Neumann and
O. Morgenstern [2]. *Theory of games and economic behaviour. University Press,* 1943, 1st Edition ; 1947, 2d Edition, XVIII-641 pages.

J. R. N. Stone [1]. *The theory of games.* The Economic Journal, vol. LVIII, 1948.

Wald [1]. *Book reviews : Theory of games...* (Review of Economic Statistics, vol. XXIX, 1947, p. 67-52).

SUR UN POINT D'HISTOIRE : LE NIVEAU DE LA STABILISATION POINCARÉ

L'article qui suit a été écrit pendant l'été 1958. Je l'avais rédigé pour tenter de rendre aux discussions, déjà passionnées et souvent aveugles, sur le cours du franc, une objectivité qui leur faisait grandement défaut. Je voulais montrer comment le problème avait été résolu dans le passé et apporter la sanction de l'expérience aux considérations théoriques qui en avaient fourni la solution.

Mais à la fin de septembre 1958, j'ai été chargé de la présidence du Comité d'Experts qui devait étudier le problème financier français.

Evoquer les avis que dans la modeste sphère d'un jeune « chargé de mission » j'avais été amené à formuler, trente années plus tôt, eût provoqué hypothèses et conjectures sur les recommandations que le Comité allait remettre au Gouvernement.

J'ai donc demandé à la *Revue d'Economie Politique* de différer une publication, qui est, aujourd'hui, de nouveau, dépourvue d'inconvénient. Elle éclaire, rétrospectivement, le problème qu'une fois de plus — et, espérons-le, pour la dernière fois — les experts ont dû résoudre. Elle a, en outre, cet avantage de préciser les considérations que certain d'entre eux, même après trente années d'expérience, tenait pour décisives et qui ont motivé, cette fois encore, ses avis et ses choix.

Le texte ci-après est celui de l'article dont la publication avait été retardée.

Les jeunes ne savent pas l'intensité des passions qu'a éveillées, entre 1926 et 1928, le problème de la stabilisation du franc. La quasi-totalité de l'opinion voulait une solution dont nous savons maintenant qu'elle était irréalisable : le retour à la parité de 1914.

(1) *Souvenirs d'un Gouverneur de la Banque de France.* Emile Moreau. Lib. de Médicis, 1954.

J'ai évoqué dans la préface aux souvenirs du Gouverneur Moreau (1) *les aspects psychologiques de la controverse. Pour la situer je ne peux mieux faire que de reproduire la page de ses mémoires où le Gouverneur lui-même résume, en date du 30 mai 1928, le « drame de la stabilisation » :*

« Ce mot « drame » surprendra, appliqué à un événement qui, après le relèvement financier et monétaire accompli en deux ans, était dans la nature des choses. L'équilibre budgétaire était assuré depuis juillet 1926, la Trésorerie de l'Etat se trouvait en super-équilibre, l'assainissement du bilan de la Banque de France allait être réalisé, les élections d'avril 1928 venaient de consacrer le triomphe de M. Poincaré et des idées de sagesse qu'il représentait. La situation politique était stabilisée, les finances publiques étaient stabilisées. Quoi de plus naturel, dans ces conditions, qu'on stabilisât à son tour la monnaie, qui depuis dix-huit mois déjà était fixée, en fait, à un niveau immuable ?

Les choses n'étaient pas si simples. Le redressement de 1926-1928 avait rendu, à ceux-là mêmes qui désespéraient de leur pays et de ses capacités de relèvement aux heures sombres de juillet 1926, la confiance..., trop de confiance même.

Des esprits distingués soutenaient qu'on pouvait ramener le franc à sa parité d'avant-guerre, au même titre que la livre sterling. Comme c'était tentant en effet d'annuler ainsi les effets de la guerre et de l'après-guerre et de payer les rentiers de l'Etat avec la monnaie dans laquelle ils avaient prêté ce qui représentait pour eux bien souvent toute une vie de labeur acharné.

A ceux-là, la spéculation internationale semblait donner raison puisqu'elle ne se lassait pas d'échanger ses dollars et ses livres contre des francs, dans l'espoir que ceux-ci seraient finalement revalorisés.

Raymond Poincaré, qui était l'honnêteté même, et qui avait, à un point peu commun chez les hommes politiques, le souci de l'intérêt public et de la gloire de la France, était au fond de son cœur avec les revalorisateurs.

Mais moi, j'avais le rôle ingrat de représenter les techniciens, ceux qui savaient qu'après la saignée financière des dernières années, il était impossible de retrouver la parité du franc de germinal.

Je savais que, comme l'avait établi le Comité des Experts dès 1926, il n'était pas possible de revaloriser le franc au-delà de

certaines limites sans imposer un effort de réadaptation particulièrement douloureux à l'économie nationale Si nous sacrifiions les forces vives de la nation à sa richesse acquise, nous compromettions le redressement accompli et nous préparions, à plus ou moins bref délai, une contre spéculation sur notre monnaie.

Or la parité de 125 francs pour une livre avait été tenue depuis de longs mois. L'économie nationale paraissait y être adaptée. C'est donc à ce cours qu'il fallait stabiliser sans retard.

C'est ce que je fus obligé de dire à M. Poincaré au début de juin 1928, en mettant dans la balance de son jugement la menace de ma démission.

La partie était difficile à jouer. Car j'avais contre moi le sentiment de ce qu'il y avait de plus noble dans le pays. Là était le véritable drame. A ceux qui me disaient avec le Président du Conseil : « Il faut que l'Etat tienne ses engagements, il ne faut pas appauvrir les classes moyennes », j'étais obligé de répondre : ce n'est pas possible, il faut stabiliser. Aussi respectable que soit le passé, il faut songer à l'avenir de la France. »

La loi du 25 juin 1928 — qui stabilisait légalement le franc au cinquième de sa valeur d'avant-guerre — témoigne du succès des efforts du Gouverneur. Ses mémoires constituent, pour l'histoire, le journal de la stabilisation. Mais s'ils précisent tous les aspects politiques et psychologiques du problème que posait le retour à la convertibilité métallique, ils ne contiennent que peu de renseignements sur les conditions dans lesquelles le niveau auquel elle a été établie — 125 francs pour la livre sterling, 25 francs pour le dollar — avait été choisi.

Ce niveau était pratiquement celui de la stabilisation de fait assurée par la Banque de France depuis décembre 1926. Les mémoires du Gouverneur Moreau ne font allusion au choix de ce niveau qu'en date du 20 décembre 1926 :

« Dans l'après-midi, survient un événement décisif pour l'orientation de notre politique monétaire. M. Barnaud, directeur-adjoint du Mouvement Général des Fonds, me téléphone avec angoisse que le Trésor est débordé par les ventes de devises étrangères et qu'il ne peut plus arrêter la hausse du franc. La livre est tombée au-dessous de 120 francs et si l'on achète des quantités considérables de devises, sa baisse risque de s'accentuer au delà de toutes proportions raisonnables.

Malgré que je ne sois pas autorisé à intervenir par le Conseil général, je prends une décision que je considère d'intérêt public. Pour éviter un véritable désastre économique, pour empêcher l'arrêt de nombreuses entreprises industrielles et commerciales et le chômage qui s'en suivrait forcément, je réponds à M. Barnaud que je prends la place du Trésor sur le marché des changes et que je prie le ministère des Finances de me laisser manœuvrer comme je l'entendrai.

Après avoir raccroché le récepteur, je réunis immédiatement dans mon cabinet MM. Leclerc, Rist, Verdier et Platet. Nous décidons de défendre coûte que coûte le cours de 120 francs la livre et de faire un barrage pour empêcher la hausse ou la baisse de notre monnaie. M. Verdier se met au travail immédiatement. Nous sommes obligés d'acheter 930.000 livres pour faire remonter le cours du sterling à 120 francs. Pour nous garantir contre les mouvements du marché de New-York, nous passons, en fin de journée, un ordre d'achat de 100.000 livres sur cette place. J'ai toute confiance en M. Verdier, qui connaît à fond son métier, et qui est très fin et très honnête. S'il est possible de rétablir la situation, M. Verdier réussira.

Dans la soirée, M. Poincaré me fait porter ses remerciements par M. Moret. En outre, M. Moret me demande, au nom du Trésor, de lui acheter 40 millions de dollars avant la fin de l'année. Cette opération va encore nous charger en devises, mais j'avais promis de le faire et je tiendrai ma promesse.

D'ailleurs, j'estime qu'aux cours actuels de la livre et du dollar la Banque de France ne prend pas un risque considérable : la revalorisation du franc au delà du cours de 120 serait une catastrophe nationale, et je ne puis croire que malgré ses désirs secrets et ses conseillers intéressés M. Poincaré s'y laisse entraîner. » (*pages 182-183*).

Ce témoignage marque l'importance de l'événement qu'ont constitué la communication de M. Barnaud et le consentement implicite d'abord, exprès ensuite, de M. Poincaré.

Mais ce que M. Moreau ne savait pas, c'est que M. Poincaré s'était depuis longtemps préoccupé, sur la suggestion de ses collaborateurs techniques et notamment de son chef de cabinet, M. Du Buit, — et malgré ses inclinations personnelles — du problème de la stabilisation.

En août 1926, jeune Inspecteur des Finances, j'avais été chargé de mission à son Cabinet, pour y faire une étude sur le niveau optimum d'une éventuelle stabilisation du franc. Mon rapport avait été remis à M. Poincaré le 20 novembre 1926, alors que la livre était à environ 130 francs sur le marché. Il concluait à la nécessité de stabiliser le franc à un niveau fixant la livre sterling entre 120 et 145 francs.

J'ai appris, vingt années plus tard, que la thèse de la stabilisation avait trouvé un allié décisif en la personne de M. Léon Jouhaux, alors secrétaire général de la C. G. T. Celui-ci m'a confirmé qu'il avait à l'époque rendu visite plusieurs fois à M. Poincaré, pour attirer son attention sur les risques de chômage qu'une hausse excessive du franc serait susceptible d'entraîner. M. Rist, alors Sous-Gouverneur de la Banque de France, m'a affirmé que l'intervention de M. Jouhaux avait été le facteur décisif dans le succès final des efforts du Gouverneur Moreau. En tout cas elle explique qu'au cours de ma mission, à une date que je n'ai pu préciser, mais qui se situe au cours du mois d'octobre 1926, M. Poincaré m'ait demandé de faire porter tout spécialement mon enquête sur le niveau des salaires. « Je désire savoir, m'avait-il dit, quel est, pour chaque industrie, le niveau minimum du change à partir duquel elle devrait réduire ses salaires pour conserver ses débouchés. »

Ce souci marque qu'il avait déjà à l'esprit — certainement sur la suggestion de Léon Jouhaux — le lien inévitable qui unit le niveau monétaire au niveau des salaires nominaux. En reconnaissant que le niveau des salaires fixe pour la monnaie une sorte de plancher au-dessous duquel on ne saurait descendre, Raymond Poincaré a évité à la France le chômage permanent qui a ravagé l'Angleterre entre les deux guerres.

C'est là un principe fondamental, de valeur permanente qui a fait de la stabilisation de 1928 un exemple et une leçon qu'aucun programme d'assainissement financier ne saurait ignorer.

Le texte qui suit est la reproduction exacte du rapport qui présentait au Président du Conseil, Ministre des Finances, le résultat des recherches entreprises sur ses instructions. Il importe, pour l'interpréter, de ne pas oublier qu'en 1926 les informations statistiques étaient, dans nombre de domaines, rares, difficiles à obtenir, et la théorie monétaire elle-même, beaucoup moins avancée qu'aujourd'hui.

Note sur le choix d'un cours de stabilisation

Si l'on ne peut, en aucune façon, prétendre fixer *a priori* un cours de stabilisation, il est néanmoins certaines considérations générales qui paraissent susceptibles de guider le choix entre les différents cours possibles.

On ne se propose pas ici de les indiquer toutes, mais seulement celles d'entre elles qui tirent leur origine de la considération du niveau des prix du moment.

Nous ne nous faisons pas illusion sur la précision du criterium qu'elles nous livrent, criterium qui permet de fixer seulement un ordre de grandeur et laisse toute leur importance aux considérations d'opportunité ou de tactique financières, lesquelles ne seront pas envisagées ici.

Au cours de ces développements nous tiendrons pour établi que la stabilité d'une devise, à quelque cours qu'elle s'établisse, doit avoir pour effet de diminuer grandement la prime d'exportation caractéristique des périodes de dépréciation continue.

Or, cette disparition peut se réaliser soit par baisse des changes, soit par hausse des prix intérieurs.

Dans le premier cas, la stabilisation aura profité aux rentiers et, d'une manière plus générale, aux possesseurs de créances libellées en francs ; dans le second, au contraire, elle aura été faite faite à l'avantage des détenteurs de stocks et des débiteurs.

Il est hors de doute que dans toute la mesure où l'on y peut recourir sans danger, tant pour l'économie nationale que pour le succès de l'opération, le premier de ces deux processus est plus conforme à l'intérêt général. Chercher à le mettre en œuvre, c'est tendre vers un cours de stabilisation aussi voisin que possible de celui qui répondrait au niveau des prix du moment.

	Indice des prix de gros 100 en juillet 1914	Indice des prix de détail 100 en juillet 1914
Angleterre	154 (août)	162 (août)
Suède	147 (id.)	156 (id.)
Suisse	146 (id.)	157 (id.)
Allemagne (100 en 1913)	127 (id.)	146 (id.)
Pays-Bas	141 (juillet)	
Etats-Unis	154 (août)	153 (id.)
Moyenne	145	155

Pour le déterminer, il conviendrait de comparer le niveau de ces prix au niveau mondial ou, d'une manière plus précise, au niveau pratiqué dans les pays soumis au régime de la circulation métallique.

Ce niveau toutefois, n'est pas uniforme, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessus, lequel fait état des derniers chiffres connus.

Le chiffre que l'on obtiendra pour le cours des devises étrangères répondant à la parité des prix sera, toutes conditions égales, d'autant plus élevé que sera plus réduit celui auquel on pensera voir se fixer les prix-or en France après la stabilisation. Pour prendre à cet égard toutes sûretés et ne pas négliger la possibilité de maintenir en France un niveau de prix inférieur au niveau mondial, nous admettrons dans ces développements que le niveau des prix-or se trouve défini par celui des prix de gros allemands, soit 127, hypothèse qui paraît légitime lorsqu'on remarque que le niveau des prix en France paraissait, avant la guerre, inférieur au niveau des prix des autres pays européens.

	Valeur de l'indice français le 20 nov. (base 100 en juillet 1914)	Valeur correspondante de l'indice allemand en sept. 1925 (valeur juin 2 points)	Cours de stabilisation répondant à la parité des prix allemands	Valeur probable à laquelle s'élèverait l'indice si l'on stabilisait la £ au cours du franc			Observations
				100	125	150	
I. *Prix de gros :*							
Indice général..........	716	127	140	508	635	762	
Indice des produits nationaux.................	710	122	145	488	610	732	
Indice moyen des denrées alimentaires	658	127	127	508	635	762	
Indice des aliments végétaux	743	120	152	480	600	720	
Indice des aliments animaux	546	134	100	536	670	744	
Indice moyen des matières industrielles	766	126	150	504	630	756	
Indice des minéraux et métaux	778	126	152	504	630	756	
Indice des textiles	741						
II. *Prix de détail*	618	145 (1) 127 (2)	105 120	580 508	725 635	870 762	

(1) Indice des prix de détail allemands.
(2) Indice des prix de gros allemands.

Quoi qu'il en soit, le tableau ci-dessus fait connaître, pour les différents indices existants, d'une part le cours de stabilisation qui devrait être réalisé pour porter le niveau moyen des prix du moment à la parité des prix allemands, d'autre part les valeurs que prendraient les divers indices considérés si après stabilisation au cours de 100 frs, 125 frs ou 150 frs pour une livre sterling (coefficients 4,5 et 6) les prix-or français venaient à s'établir à la parité des prix allemands.

	Salaire horaire moyen en France Oct. 1926 exprimé en frs	Salaire horaire moyen en Allemagne exprimé en frs or 1 fr. 25 pour 1 RM	Cours de stabilisation répondant à la parité du salaire allemand	Valeur à laquelle devrait s'élever le salaire horaire français pour être à la parité des salaires allemands si l'on stabilisait la livre au cours de francs			Observations
				100	125	150	
	Frs	Frs	Frs	Frs	Frs	Frs	
III. *Salaires* :							
Salaire moyen en France pour 21 professions de la région parisienne	4,81	1,00	120	4	5	6	
Industries métallurgiques (chiffres de juillet 1926)	5,30 (1)	1,15 (2)	115	4,60	5,75	6,90	
Mines	735 (3)	135 (3)	136	540	675	810	

(1) Salaire horaire moyen payé en juillet 1926 aux ajusteurs des industries mécaniques, aux mouleurs à la main des fonderies d'aluminium de cuivre et de fer, aux monteurs en bronze. Chiffres fournis par l'Union des industries métallurgiques et minières et publiés par elle dans le *Journal de l'Usine* du 16 octobre 1926.

(2) Salaire des ouvriers qualifiés de l'industrie métallurgique en août 1926 (*Wirtschaft*, octobre 1926, p. 714).

(3) Coefficients d'augmentation relativement à 1913 des salaires français et allemands. Le premier chiffre a été fourni par le Comité des Houillères et fait état de la dernière augmentation réalisée en novembre 1926. Le second résulte des chiffres publiés par le bulletin d'informations économiques et financières du Haut Commissariat de la République française dans les provinces du Rhin, 1er novembre 1926, p. 37.

Les résultats qui figurent dans le tableau ci-dessus et les éléments à l'aide desquels ils ont été obtenus appellent quelques observations.

Si l'on prend la moyenne des cours répondant à la parité des divers indices de prix de gros français, on obtient 138 frs pour une livre sterling. Il y a lieu de remarquer que ce cours est

abaissé surtout par la faible valeur de l'indice des aliments animaux, et que la considération du niveau des prix industriels conduirait pour la livre sterling, à des cours supérieurs à 150 frs.

A l'indice des prix de détail correspondraient des cours sensiblement plus faibles : 107,50 si on voulait l'établir à la parité des prix de détails allemands, 125 si l'on se contentait de la maintenir à la parité des prix de gros.

On peut se demander s'il ne serait pas légitime d'accorder plus d'importance à ce dernier chiffre qu'au premier. L'indice des prix de détail allemands s'est fixé en effet à un cours sensiblement supérieur à l'indice des prix de gros, du fait de la baisse appréciable dont celui-ci a été l'objet au cours de l'année 1925. Etant donné le très large écart qui sépare en France les indices de gros et de détail, il semble que l'on ne doive pas envisager un renversement du type allemand, et que l'on puisse espérer voir pendant longtemps encore les prix de détail rester à un niveau inférieur au niveau des prix de gros.

Au surplus, il est essentiel de retenir que l'indice des prix de détail en France n'a qu'un sens très limité, puisqu'il ne comprend que 13 articles dont onze alimentaires — et que l'on ne saurait par suite en tirer des renseignements complets sur l'économie générale du pays, et notamment sur les prix industriels.

Pour calculer le niveau de stabilisation répondant à la parité des salaires allemands, une difficulté se présente, tenant à ce fait, qu'il n'est pas calculé en France d'indice de salaires, et que les documents fournis par l'enquête annuelle de la statistique générale (oct. 1926) n'ont pas encore été dépouillés.

On a cherché à parer à cette lacune en utilisant au prix d'une correction globale les résultats fournis par l'enquête de 1925.

A cet effet on a fait procéder à un dépouillement rapide pour 38 professions masculines des renseignements adressés à la Statistique générale de la France par les conseils de prudhommes de 40 départements. Le résultat obtenu révèle en moyenne pour octobre 1926 une augmentation de 16 % relativement aux salaires d'octobre 1925.

On a alors calculé les salaires horaires moyens d'octobre 1926, en affectant de ce coefficient de hausse les chiffres publiés en 1925.

Pour déterminer le niveau des salaires allemands, on a recouru aux éléments publiés dans la revue *Wirtschaft und Statistik*

d'octobre 1926, p. 714. Le salaire horaire qui figure sur la première ligne du tableau précédent est une moyenne des salaires horaires payés en septembre 1926 aux ouvriers qualifiés et non qualifiés.

Pour les industries métallurgiques, les valeurs des salaires français ont été fournies par l'Union des Industries métallurgiques et minières, laquelle les a d'ailleurs publiées dans le numéro de l'Usine du 16 octobre 1926. Les salaires allemands ont été encore extraits de la revue *Wirtschaft.*

Enfin, pour les Mines, les chiffres utilisés constituent des coefficients de hausse, les salaires moyens de l'année 1913 étant représentés par l'indice 100. Leur origine est indiquée en note au-dessous du tableau III.

Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus (115 frs, 120 frs, 135 frs) se groupent autour du cours moyen de 125 frs pour une livre sterling. Toutefois, il y a lieu de remarquer que les salaires actuels peuvent être légèrement supérieurs aux salaires retenus pour le calcul des indices de la région parisienne ou des industries métallurgiques, lesquels datent d'octobre et juillet 1925. Dans les mines d'ailleurs. où l'on a tenu compte de la dernière hausse réalisée, le coefficient (136 frs) apparaît plus élevé.

On ne peut se dissimuler d'ailleurs, l'extrême difficulté qu'il peut y avoir à préciser des indices de salaires, la rémunération ouvrière comprenant, outre le salaire de base, divers éléments variables qui en modifient sensiblement le montant.

La comparaison d'autre part avec le salaire allemand ne saurait avoir, du point de vue qui nous occupe, un sens précis que si elle s'effectuait à égalité de rendement, ce qui n'est le cas en aucune façon.

Pour toutes ces raisons, on est amené à n'admettre qu'avec les plus expresses réserves les résultats qui viennent d'être signalés, résultats qui plus encore que les précédents, ne peuvent révéler qu'une zone de parité assez large, nullement un cours précis.

Compte tenu de toutes ces observations, on peut résumer comme suit les résultats de la présente étude :

Si l'on voulait stabiliser *actuellement* (20 novembre 1926) à la parité des prix de gros allemands, il faudrait fixer le cours de la livre sterling à 145 frs environ. A la parité des prix de détail correspondrait un cours d'environ 120 frs, et à celle des salaires un cours compris entre ces deux limites.

Il est essentiel d'ailleurs de ne pas perdre de vue le caractère provisoire de ces résultats.

Les prix de gros en effet, suivent de très près la parité des changes. Du 2 octobre au 20 novembre, rapportés à la base 100 en juillet 1914, l'indice général a baissé de 803 à 716 et l'indice des produits nationaux de 749 à 710.

De même l'indice des prix de détail, dont la valeur moyenne en septembre était de 590, a atteint le 4 novembre son maximum, soit 635, pour retomber le 20 du même mois à 618.

Si nous insistons ici sur la mobilité de ces divers éléments, c'est pour bien marquer qu'ils ne sauraient fournir d'indications rigides quant au choix d'un cours de stabilisation. Il est hors de doute qu'en fait ils s'adapteront en quelques mois au niveau de stabilité qui se trouvera réalisé, seule peut être mise en question la plus ou moins grande facilité de cette adaptation, et l'intensité des troubles économiques auxquels elle pourra donner lieu.

Nous rappelons en outre que nous n'avons en aucune façon prétendu justifier ici un cours de stabilisation. Nous avons voulu montrer seulement à quels cours répondaient approximativement les diverses parités actuelles, écartant systématiquement toutes autres considérations qui peuvent soit permettre de choisir entre ces diverses parités, soit même conduire à leur préférer pour des fins économiques ou sociales, un cours qui en soit sensiblement différent dans un sens ou dans l'autre.

Jacques RUEFF.

PROGRAMME DE STABILISATION ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET SOCIALE POUR LA FRANCE [1]

Conditions d'établissement d'une économie et d'une société libres et stables en France (libéralisme social)

A la mémoire d'Etienne Mantoux, brillant économiste français, mort en 1945 sur le champ de bataille, sans avoir eu l'occasion de contribuer par de sages conseils au relèvement de sa bien aimée patrie.

Sommaire

Introduction

1. Introduction d'un franc or 100 % et prohibition légale de toute forme de monnaie artificielle.

2. L'usage d'un type auxiliaire (monnaie de crédit couverte à 100 % par certains produits français faisant l'objet d'un commerce international (blé, soie, bois, vins et liqueurs, automobiles, etc.).

3. Une banque centrale complètement indépendante.

4. Démonstration pratique de la manière dont un régime monétaire réel peut être introduit en France dans les circonstances actuelles.

5. La loi de la stabilité des transactions économiques sur les marchés des changes étrangers, à la bourse des valeurs et sur le marché des marchandises.

6. La loi de justice économique incorporée dans une loi constitutionnelle sur le taux normal du profit, ou la loi de l'équilibre entre les prix et leur coût marginal.

7. La loi de la stabilité des banques.

8. La loi de l'équilibre permanent du budget de l'Etat.

9. La loi de la limitation de la dette publique conformément aux décisions atteintes par un referendum.

10. La loi de la limitation de la bureaucratie à sa capacité normale.

11. La décentralisation administrative.

12. La loi de l'équilibre des transactions avec l'étranger et de la balance des paiements. L'emploi de tarifs libéraux.

13. La loi de la stabilité du gouvernement pendant une législature.

14. Instruction de la nation française sur le nouveau régime de « libéralisme social » reposant sur : Liberté, Justice et Stabilité.

(1) Pour la traduction en français l'auteur veut exprimer ses remerciements à Mlle M. Apchié, Paris.

Programme complet de démocratie intégrale (libéralisme social). Réformes économiques, sociales et financières afin d'établir et de conserver en France une économie et une société libres et stables.

Introduction

Les vieilles méthodes ou subterfuges politiques ne marchent plus en France ou dans aucun autre pays libre du monde occidental. Les peuples de France et des autres pays occidentaux ont assez souffert d'une « inflation rampante » et de l'intervention arbitraire du Gouvernement. La seule manière de réussir avec 43 millions de soi-disants « français farouchement individualistes » (1) en réalité d'hommes qui n'oublient pas leurs droits naturels n'est pas de leur demander de nouveaux sacrifices. « L'austérité » ne présente aucun attrait pour un être humain ou une nation qui atteint les limites de l'endurance.

Les citoyens de France et du monde libre cherchent une occasion de voir des conditions normales de stabilité dans la liberté, afin de jouir de plus de liberté d'action et d'initiative pour résoudre leurs problèmes personnels comme bon leur semble, c'est-à-dire sans direction ou intervention du Gouvernement. Aucun homme libre ne se trouvera jamais heureux tant qu'il sera entouré d'une chaîne de règlements arbitraires ou d'instructions inutiles d'une bureaucratie oligarchique. Dans de telles conditions, un homme libre ne peut jamais atteindre le maximum d'« ophelimité » expression technique utilisée par le célèbre sociologue italien Pareto, qui en langage courant signifie l'optimum de bien-être résultant de la réalisation du maximum de revenu et de son usage le plus efficace.

Mais les peuples du monde occidental ne veulent pas seulement plus de liberté d'initiative pour résoudre au mieux leurs problèmes personnels, ils veulent aussi voir la justice économique et sociale « d'équité » (mais non point de parts égales comme quelques doctrinaires de l'égalitarisme faussent la question), c'est-à-dire justice de parts « équitables » en œuvre dans la vie quotidienne, en tout temps et pour chaque citoyen, sans égard à sa condition comme simple ouvrier, juge, homme d'affaires ou fonctionnaire.

(1) *New-York Times Magazine,* 25 mai 1957.

La France a assez expérimenté le régime de l' « économie dirigée » par le Gouvernement maintenant depuis plus de vingt ans, mais il n'en est rien résulté, si ce n'est une bureaucratie croissante, une continuelle augmentation des impôts et des difficultés financières pour le budget de l'Etat aussi bien que pour le budget de tout citoyen industrieux. Il n'est pas surprenant que la majorité des français ne réagissent pas avec plus d'enthousiasme à de nouveaux projets lorsqu'ils s'aperçoivent qu'il n'y a rien de nouveau mais que c'est toujours la même vieille chanson... le Gouvernement doit intervenir davantage et il faut augmenter les impôts.

La France n'a pas besoin d'un nouveau *Colbert*, mais d'un Ministre des Finances du calibre de *Turgot*. Le mémorable Turgot fut Ministre des Finances pendant vingt-trois mois. Il trouva les caisses publiques vides et l'Etat lourdement endetté. Son programme de redressement fut : « Ni faillite, ni augmentation d'impôts, ni emprunt, mais économie ! ». Pendant son ministère, chaque mois une sorte d'impôt fut abolie (23 en tout) et quand il partit les caisses publiques n'étaient plus vides et beaucoup de dettes avaient été remboursées.

Turgot nous donne un exemple frappant. Si les impôts sont peu nombreux et si le niveau de l'impôt ne dépasse pas des limites normales, le Ministre des Finances n'a pas besoin de s'inquiéter, car le peuple paiera volontairement des impôts normaux. Il est encore temps (bien que nous soyons à la onzième heure) de suivre l'exemple du mémorable Turgot, qui a ouvert une ère nouvelle dans les finances publiques et l'économie nationale — une ère de liberté opposée aux arbitraires règlements antérieurs de colbertisme.

La France de 1958 ne s'est pas encore complètement remise des dommages de la seconde guerre mondiale et des contradictions héritées du passé. Depuis la guerre, il est vrai, la France a fait des progrès à bien des égards, mais la croissance économique ne s'est pas développée dans des conditions normales. L'usage de la monnaie artificielle (crédit) surtout a été l'instrument le plus nuisible qui a produit l'instabilité économique et financière pendant la croissance de l'économie française.

En effet, la monnaie artificielle (crédit) émise soit pour des objets privés, soit pour le compte de l'Etat, a faussé le taux de l'intérêt qui, dans une société libre, doit remplir deux fonctions essentielles.

1. Maintenir l'équilibre entre « investissements » et « épargnes ».

2. Aider les hommes d'affaires à découvrir et à conserver une proportion normale entre investissements dans la production de « biens capitaux » et dans celle de biens de consommation.

Toutes les fois qu'on utilise la monnaie artificielle (crédit), le taux de l'intérêt est artificiellement bas pendant la période de « boom » et artificiellement élevé au cours d'une dépression. Dans les deux cas, un taux artificiel d'intérêt rompt tout équilibre possible entre « investissements » et « épargnes ». En outre, ce même taux artificiel d'intérêt produit automatiquement une disparité, une disproportion anormale entre les investissements dans la production de « biens capitaux » et dans celle de « biens de consommation ».

Jetons un coup d'œil sur ce qui se passe lorsque de la monnaie artificielle (crédit) est mise en circulation. Puisque ce genre de monnaie est fort peu coûteux, toute nouvelle émission « de crédits » par des banques équivaut à un affaiblissement de la valeur d'une unité monétaire auparavant en circulation. Puisque la valeur d'une unité monétaire diminue, la prochaine conséquence est que le prix payé pour l'usage de la monnaie à savoir le taux d'intérêt doit baisser aussi. C'est ainsi qu'un taux normal d'intérêt après l'émission de monnaie artificielle (crédit) devient artificiellement bas. Dès que le taux d'intérêt est artificiellement bas, un déséquilibre de toute l'économie nationale est inévitable. D'abord, les « épargnes » tendront à diminuer et les « investissements » à s'accroître. En ce cas, plus le taux de l'intérêt est bas, plus grand est l'écart ou la disparité entre les deux grandeurs. En effet, les gens économes inclineront moins à épargner (le taux de l'intérêt est trop bas) et les gens d'affaires au contraire seront portés à demander plus de capital qu'auparavant. Maintenant, tant que les banques sont autorisées à ou qu'elles peuvent prêter ce que nous pouvons appeler du capital « artificiel » sous forme de « chiffres vides » dans leurs propres livres (purs crédits), on pourrait dire que point n'est besoin d'épargnes. A cet égard Keynes avait raison dans sa théorie du multiplicateur de ne pas plus s'occuper des épargnes que si elles n'existaient pas.

Mais ce n'est pas tout. Quand le taux de l'intérêt est artificiellement bas, les hommes d'affaires sont amenés à investir

relativement plus dans la production de « biens capitaux » et relativement moins dans celle de « biens de consommation ». Cette production relativement moindre de biens de consommation n'est qu'une autre forme du phénomène de « surconsommation », bien que les gens en réalité n'aient peut-être pas consommé autant qu'auparavant. Les erreurs de calcul ne devraient pas être considérées comme une sorte d'insuffisances personnelles, ou « individuelles » de la part des hommes d'affaires, dans un régime capitaliste ou libéral. Ce n'est pas vrai, bien que ce soit l'explication répétée dans la plupart des manuels d'économie politique. Les erreurs de calcul précitées ont été commises parce que nos méthodes modernes de banque, au lieu de fournir un taux d'intérêt « naturel » (normal) au sens de Wicksell, comme régulateur jette au contraire sur le marché un taux d'intérêt artificiellement bas. Le mal n'est donc pas dans la conduite d'hommes d'affaires individuels mais dans les imperfections du système bancaire moderne.

Pendant une période de hausse, un taux artificiel d'intérêt produit une disparité entre investissements et épargnes d'une part, et investissement dans la production de biens capitaux et de biens de consommation de l'autre. C'est la définition classique d'un déséquilibre économique et financier pendant une crise à caractère d'inflation. C'est la maladie dont la France souffre aujourd'hui.

On entend aisément que lorsque cette disparité entre les deux vitalement importantes données économiques attend un point maximum d'endurance, le type de déséquilibre et de crise se renverse. Les gens commencent à s'apercevoir que quelque chose ne va pas dans l'ensemble de l'économie et ils perdent confiance dans les banques. La plupart des gens commencent à liquider leurs chèques, à retirer leurs dépôts et c'est là ce que les banques ne peuvent supporter trop longtemps. Les banques ne peuvent jamais dans le régime actuel payer tous les chèques et rembourser tous les dépôts. Le manque de confiance sur le marché est la perte de toute organisation moderne des banques. Sans la confiance du public, les banques ne peuvent mettre en circulation aucune monnaie artificielle (crédit). Dans ces circonstances « le run sur les banques » est fatal. Beaucoup de banques font alors faillite et les autres ne consentent aucun crédit. En un mot, la monnaie de crédit s'évanouit comme un mauvais esprit à la

lumière du matin, lorsque les gens ouvrent les yeux et voient combien fragile est le fondement de l'organisation moderne des banques reposant sur la confiance. La valeur de l'unité monétaire augmente et le taux d'intérêt suit son exemple. La nature du déséquilibre et de la crise fomentée dans ces conditions est le contraire du type d'inflation à savoir un type de déflation.

Nous ne nions pas l'existence des phénomènes anormaux tels que « sur consommation », « sur importation » ou excédent « de dépenses » de la part du Gouvernement, « sur plein emploi » et « une hausse » des prix pendant une inflation, ou le contraire : « sur épargne », « sur exportation » « insuffisance de dépenses de la part du Gouvernement », « chômage » et « une baisse des prix » pendant une déflation. Ce sont des faits très réels qu'aucun économiste de profession ne niera. Nous discutons seulement des causes premières de ces phénomènes anormaux. Un économiste keynésien en donnerait une explication psychologique, par exemple la tendance à sur épargner pendant une dépression, ou à sur consommer ou à vivre au-dessus de ses moyens pendant une période d'expansion, ou bien il appliquera le principe bien connu du « multiplicateur ». Voilà comment de nos jours s'est répandue dans beaucoup de milieux scientifiques la drôle d'idée d'après laquelle, par exemple, les sujets britanniques et les citoyens français seraient portés à vivre au dessus de leurs moyens, c'est-à-dire à sur consommer ou à sur importer pendant les temps prospères, ou pencheraient à s'enrichir rapidement c'est-à-dire à accumuler trop de biens ou à sur épargner pendant une dépression. Ce n'est pas vrai, et puisque ce type de raisonnement provient du grand Keynes, il faut affirmer avec force que Keynes, à cet égard, a été victime de la méthode traditionnelle (empirique) d'analyse en confondant des « symptômes » (effets) avec les « causes internes » des faits observés. Ce qu'il a observé, d'un coup de maître, est vrai, mais l'explication qu'il a donnée est fausse. Un autre grand penseur avant lui, Karl Marx, fut victime de la même méthode empirique d'analyse et de même en prenant les « manifestations extérieures » de la question sociale pour des « causes internes » et par conséquent en recommandant avec véhémence une fausse politique dirigée contre les « effets » du mal, mais non contre les causes réelles internes. Un tiers de la population du globe aujourd'hui doit souffrir à cause d'une erreur méthodologique commise par Marx, et les

deux autres tiers du monde sont aussi condamnés à souffrir de la même erreur méthodologique commise par Keynes. Il est grand temps, croyons-nous, de la corriger en remplaçant ou complétant la méthode traditionnelle d'analyse et de diagnostic par une nouvelle d'un caractère scientifique (théorique). Suivant la nouvelle méthode l'explication est tout à fait différente. L'« inflation » ou la « déflation » n'est point « l'effet » des faits anormaux de multiples fois répétés que nous avons spécifiés ci-dessus, elle en est plutôt la « cause ».

Ici, croyons-nous, il devient clair de comprendre quel problème cardinal est la recherche d'une « monnaie stable ». On peut dire probablement sans exagérer qu'il est possible de juger une société libre et stable à l'existence ou à la non-existence d'une monnaie stable. On ne peut à la longue atteindre et conserver complètement ni la justice d'équité ni la stabilité, sans une monnaie stable. Même la forme de gouvernement démocratique, autonome que nous aimons tellement dans le monde occidental ne peut fonctionner efficacement sans monnaie stable. Quelque part et de quelque manière, elle est faussée si et quand la monnaie n'est pas stable.

A cet égard nous devrions apprendre davantage du passé. La fausse monnaie (pièces consistant en métaux vils recouverts d'un mince placage d'argent ou d'or) contribua beaucoup à la ruine du grand Empire romain. La monnaie artificielle sous la forme du butin rapporté d'Asie par Alexandre-le-Grand produisit une longue inflation en Grèce, non sans irréparables dommages pour la civilisation et la culture grecque. La monnaie artificielle sous forme de fausses pièces d'or et d'argent « type nouveau » contribua fort à la décadence de la vie patriarcale et pacifique du Moyen Age. La monnaie artificielle sous la forme de « prises de guerre de métaux précieux » en provenance des nouvelles colonies amena la ruine sociale et économique de l'Espagne. Les assignats français démolirent l'économie et les finances publiques de la France à ce moment là. Inutile de rappeler au lecteur la fabuleuse inflation de monnaie artificielle (crédit) sous forme de papier monnaie en Allemagne après la première guerre mondiale ou en Hongrie après la seconde.

Nous voudrions attirer l'attention de l'opinion publique en France et dans le monde occidental sur le fait que l'introduction d'armes atomiques — tant à l'Ouest qu'à l'Est — qui menace

maintenant l'humanité tout entière d'une horrible pensée d'autodestruction a été financée aussi par de la monnaie artificielle de crédit (à bon marché).

En résumé, la France de 1958 souffre surtout des douze contradictions suivantes, économiques, sociales et politiques.

1. L'usage de monnaie artificielle (de crédit) incompatible avec une économie et une société libres.

2. La pure spéculation à la bourse des valeurs, sur les marchés des changes étrangers et à la bourse du commerce.

3. Les monopoles privés et publics.

4. Une organisation instable des banques.

5. Une fiscalité oppressive.

6. Une dette publique qui va toujours croissant.

7. Une bureaucratie improductive.

8. La centralisation administrative.

9. Des hauts tarifs monopolistiques.

10. La représentation proportionnelle.

11. Des interventions coûteuses et inutiles de la part du gouvernement dans les affaires privées des citoyens.

12. Des syndicats ouvriers à la structure monopoliste.

A la lumière de ces grands maux, c'est notre profonde conviction que la majorité des français — sans égard à leur affiliation personnelle ou politique — accepteraient un programme de réformes qui vise à restaurer et à remettre sur pied l'économie française, les finances publiques et la société sous le pavillon de trois grands principes Liberté, Justice et Stabilité. De plus, le nouveau programme ne comporte aucune nouvelle augmentation d'impôts, aucun emprunt intérieur ou extérieur, ou aucune ingérence perpétuelle du gouvernement, ou direction par une bureaucratie improductive ou oligarchique, ou aucun accroissement de tarifs déjà hauts. Nous refusons de croire que la nation qui a tant contribué à la civilisation et la culture modernes, la nation qui a produit un Quesnay ou un Turgot, hommes éminents qui ont posé les fondements de la science économique (en introduisant l'idée de lois économiques), ne soit pas capable aujourd'hui de résoudre ses actuelles difficultés économiques et financières.

Dans le respect total des trois grands principes de l'Occident, patrimoine chrétien, Liberté, Justice et Stabilité (Ordre et Paix),

la France se relèvera promptement de son actuelle crise économique et financière. Le reste résultera de la libre et volontaire coopération des quarante-trois millions de français, puisque toutes les réformes proposées ci-dessous reposent sur leur propre intérêt (en tant qu'individus), de la stabilité du gouvernement français, pour le bien de la nation française comme un tout. La France à éprouvé autrefois une sanglante révolution en 1789, pour restaurer la Liberté, non pour la seule nation française, mais pour toutes les nations du monde. Maintenant la France a une occasion d'accomplir une révolution paisible et tranquille pour prouver à l'humanité qu'on peut vivre dans une société non seulement libre, mais aussi « juste » et « stable ».

Voici les solutions que nous proposons pour cette tranquille et féconde révolution d'un nouveau régime de « démocratie intégrale » et de « libéralisme social ».

1. *L'introduction d'un franc or* 100 % *et la prohibition légale de toute monnaie artificielle.*

Cela paraît une audace presque incroyable de recommander aujourd'hui un pur étalon-or — après que le grand Keynes et son école ont « vendu » au monde l'idée fausse suivant laquelle l'or est un grand mal qui fut largement responsable de la grande dépression de 1929-1933. Nous pensons que c'est une fausse conclusion parce que la grande dépression a été fomentée non par l'usage de monnaie réelle (solide, stable), sous forme d'or (comme Keynes le prêchait), mais par l'usage de monnaie « artificielle » de crédit (à bon marché, fragile, instable) comme nous l'avons démontré tout au long dans notre ouvrage en allemand (1).

A ce sujet, nous voudrions prouver davantage que Keynes se trompait complètement lorsqu'il condamnait l'or comme un usurpateur dans une société libre, alors qu'à la vérité, ce n'est point la monnaie d'or mais la monnaie artificielle (de crédit) qui était et qui est toujours la réelle usurpatrice, l'intruse. D'abord, nous voulons prouver une fois de plus que la monnaie « réelle » ou monnaie « marchandises » (que ce soit sous forme d'or, d'argent ou de toute autre marchandise adéquate) est le seul type de mon-

(1) Rugina, Angel N., *Geldtypen und Geldordnungen*, Fundamente fur eine echte allgemeine Geld und Wirtshaftstheorie, Kohlhammer Verlag, Stuttgart, West Germany, 1949.

naie qui convienne à une économie et à une société libres et stables. Lorsque le fondateur de l'école de Lausanne, Léon Walras, construisit sa loi de la formation des prix d'équilibre, outre le mécanisme de libre concurrence, il indiqua expressément la nécessité d'utiliser seulement de la monnaie réelle qu'il appelait numéraire. En effet, après avoir exposé comment joue la loi de l'équilibre général en égard à un marché régi par la libre concurrence, Walras tirait expressément la conclusion « si on a crié des prix en numéraire, la condition d'équilibre général a été remplie *ipso facto* » (1) (2).

Nous devons reconnaître que Walras ne voyait pas la différence organique dans la nature et le mode de fonctionnement entre monnaie « réelle » et monnaie « artificielle » (de crédit), simplement parce que de son temps la « monnaie de crédit » (pouvoir d'achat abstrait, chiffres sur les livres de banque) n'étaient pas considérés du tout comme de la monnaie. Jusqu'à la fin du XIXe siècle et même jusqu'en 1929, certains économistes refusaient de croire que quelque chose d'artificiel, d'abstrait, des nombres purs, pouvait être considéré comme de la monnaie. Il fut un temps où, selon les conceptions dominantes, la monnaie devait être quelque chose de matériel que vous pouvez toucher, comme une pièce ou un billet de banque. Aujourd'hui tous les économistes acceptent que notre monnaie prenne la forme abstraite de crédits purs dans une proportion supérieure à 90 %.

Mais il faut rendre hommage à Walras puisqu'il voyait très clairement que la monnaie réelle ou monnaie marchandise appartient organiquement à une économie et à une société libres et stables (2). Le concept Walrasien de l'équilibre général repose en fait sur deux grandes hypothèses la « libre concurrence » et l'usage exclusif de monnaie réelle ou monnaie marchandises, ou, ce qui revient au même, « tous les prix exprimés en termes de numéraire », dans son propre vocabulaire. Nous sommes étonnés que tant d'économistes citent Walras ou invoquent l'école de Lausanne, mais qu'aucun — à notre connaissance — n'ait soulevé cette question cardinale dans la science économique, à savoir qu'un marché de libre concurrence ne peut fonctionner norma-

(1) Walras, Léon, *Eléments d'Economie Politique Pure*, éd. définitive La Librairie Générale de Droit et de jurisprudence, Paris, 1952 p. 135.

(2) Lorsque Walras construisait la loi de l'équilibre général, il rappelait souvent la marchandise « *m* » qui servait de « numéraire », Walras employait l'expression prix cotés en francs métalliques, c'est-à-dire sans doute en monnaie réelle (stable) (*ibid.* p. 309).

lement au sens d'atteindre et de maintenir des prix d'équilibre — à moins que tous les échangistes n'utilisent la même monnaie — numéraire, disait Walras, monnaie « réelle » ou « monnaie marchandise » dans notre terminologie.

Nous savons maintenant que nous avons besoin d'un régime de monnaie réelle qui puisse assurer l'équilibre des prix. Est-ce possible aujourd'hui ? Avons-nous assez d'or et d'argent au monde pour introduire un étalon or ou argent 100 % partout où l'on désire la stabilité monétaire ? C'est encore une vieille controverse entre économistes. Nous sommes convaincus qu'il y a aujourd'hui au monde assez de métaux précieux pour introduire un tel étalon pur. Nous pouvons appuyer notre opinion en ajoutant que ce qui importe dans une économie nationale n'est point la quantité absolue de la monnaie en circulation. En effet une grande quantité de monnaie produira un niveau élevé des prix et une petite quantité de monnaie l'abaissera, sans aucun signe d'inflation ou de déflation tant qu'on utilisera seulement de la monnaie « réelle ». On verra plus tard lorsqu'on en viendra à l'application pratique comment peut être institué et mis en circulation le franc or 100 %.

2. *L'usage d'un type auxiliaire* (*commun*) *de monnaie de crédit réel couvert à 100 % par certaines marchandises françaises figurant dans le commerce international* (*blé, soie, bois, vins et liqueurs, automobiles, etc.*).

Pour donner plus d'élasticité au régime monétaire et pour permettre aux Français de voir que c'est la majorité d'entre eux et non le Gouvernement ou la banque centrale, ou les autres banques, qui décide quotidiennement de la quantité efficace de monnaie, il serait, à notre avis, bon d'autoriser légalement l'émission et l'utilisation de ce que nous voudrions appeler monnaie « réelle » de crédit et qui n'a rien à voir avec le type actuel de monnaie « artificielle » de crédit. En soi, c'est une autre forme de monnaie réelle, une sorte de monnaie d'appoint, qui au lieu d'être garantie par la monnaie ou la marchandise étalon officiel, l'est au même degré, c'est-à-dire à 100 % par certaines marchandises « courantes » ou les plus utilisées figurant dans le commerce international. Comment pratiquement dans la vie quotidienne les deux sortes de monnaie fonctionnent-elles dans les affaires et toutes les autres activités de tout le pays ? Il faut d'abord que

l'administration de l'émission des deux sortes de monnaie soit confiée à une banque centrale qui soit indépendante.

3. *Une banque centrale complètement indépendante.*

Par banque centrale indépendante nous entendons une institution qui fonctionne — conformément à une loi ou à des règlements monétaires — pour fournir le pays donné de monnaie réelle, sans aucune dépendance à l'égard de ou intervention de la part du Ministère des Finances, ou des banques ou d'aucune autre institution. Cette banque indépendante, analogue à la banque d'Angleterre avant 1945, a deux fonctions essentielles :

1. Fournir de la monnaie réelle au fur et à mesure des besoins du jour et après les décisions et la voix de la majorité du peuple.

2. Veiller à maintenir en tous temps la stabilité de l'étalon officiel des valeurs ainsi que de toute l'organisation monétaire et prendre les mesures nécessaires à cet effet.

La banque centrale indépendante doit être administrée selon de sains principes économiques.

Puisque nous devons avoir deux sortes de monnaie en usage, il serait, croyons-nous, bon de diviser la banque centrale en deux départements avec une administration séparée mais une direction unifiée.

Le département A de la Banque de France serait, dans notre cas, chargé d'émettre de la monnaie sous forme de pièces d'or ou de billets ou de dépôts intégralement couverts par de l'or. Une monnaie réelle d'appoint pourrait être instituée par des pièces d'argent dans les mêmes conditions de contenu 100 % pur, bien entendu avec l'autorisation des alliages techniques pour donner la résistance nécessaire aux pièces d'or et d'argent.

Le département B de la Banque de France émettrait seulement de la monnaie « réelle » de crédit c'est-à-dire des billets de banque ou des dépôts intégralement couverts par certains produits français figurant dans le commerce international comme le blé, la soie, le bois, le vin, les liqueurs, etc. Ces produits devraient être normalisés et déposés dans des magasins spéciaux, administrés par la Banque de France et dispersés dans tout le pays pour la commodité du public, c'est-à-dire près du lieu d'origine des produits respectifs. Aussitôt que ces produits seront présentés aux magasins de la banque centrale, la direction de la banque les paiera au prix officiel du marché, moins tous les frais de manipulation, et, bien entendu, un certain pourcentage de

risque minimum impliqué dans ce genre d'opérations. Le département B de la banque centrale ne recherchera point de bénéfice, exactement comme le département A. Ces biens deviennent la propriété de la banque centrale d'une manière conditionnelle. La loi oblige la banque centrale, département B, à accepter de convertir à tout moment et sans aucune condition tous billets ou dépôts résultant de ces opérations en l'une des nombreuses marchandises admises en garantie de ce type de monnaie de crédit « réelle ».

Les billets de banque couverts intégralement par de l'or, de l'argent ou toute autre marchandise normalisée auraient absolument les mêmes forme, modèle et qualité de papier à une seule différence près, à savoir, qu'il y aurait une spécification sur la nature de la garantie qu'elles ont (or ou en « autres marchandises normalisées »). Autrement dit, pour éviter des confusions, des malentendus et d'autres difficultés possibles, la loi devrait expliquer que, bien que la monnaie « officielle » et la monnaie « courante » soient utilisées avec la même valeur pour toutes sortes de transactions dans les affaires officielles ou privées, elles ne sont et ne peuvent être interchangeables sans condition. En pratique, naturellement les deux formes de monnaie circuleront et changeront de mains sans aucune demande de préférence (l'une pour l'autre) tant que les principes de ce régime monétaire seront respectés.

La condition essentielle, que la présentation de l'or, de l'argent ou d'un quelconque des produits normalisés à transformer en monnaie soit liée au coût effectif de cette opération, remplit la fonction essentielle d'amener et de maintenir l'équilibre entre le secteur monétaire et le secteur marchandises de l'économie nationale. En effet, tant que les gens pourront vendre de l'or, de l'argent et d'autres marchandises sur le marché ordinaire avec un taux de profit raisonnable, normal, ils préféreront le faire plutôt que de se précipiter sur la banque centrale. Dans de telles conditions de prix d'équilibre on n'a pas besoin de plus de monnaie et par conséquent dans notre régime de monnaie réelle la quantité de monnaie en circulation ne variera point, encore que la production d'or et d'autres marchandises puisse augmenter.

Lorsque les gens, cependant ne pourront obtenir de transactions raisonnables sur le marché ordinaire, c'est-à-dire lorsqu'on observera une tendance à une baisse plus ou moins générale des

prix, pour diverses raisons qui ne nous intéressent pas ici, les mêmes gens préféreront aller à la banque centrale et accepter une réduction de prix égale au coût supplémentaire, peut-être 2 % ou 3 %. De cette manière ils seront sûrs de pouvoir vendre leurs marchandises. En conséquence, de la nouvelle monnaie sera créée, et mise en circulation et la baisse générale des prix ne pourra dégénérer en déflation ou dépression. Mais lorsqu'il y aura à un autre moment une tendance oppressive à une hausse générale des prix, alors encore les mêmes gens iront peut-être à la banque centrale, y déposeront les billets et les dépôts qu'ils ont dans les banques et sans aucune perte ils recevront la même marchandise à un prix relativement plus bas que celui du marché. Dès qu'ils préféreront agir ainsi, la quantité de monnaie en circulation diminuera automatiquement et la précédente hausse générale des prix ne pourra dégénérer en inflation ou en période d'activité excessive et malsaine.

C'est le mécanisme caché et pourtant très efficace du régime de monnaie réelle avec une élasticité normale qui peut donner à un pays quelconque une monnaie stable. Il y a pourtant une difficulté de nature technique dans le système qui en soi n'a pas de rapport avec la structure d'un système praticable. La monnaie réelle que nous proposons n'est pas un instrument parfait, mais aucune institution humaine n'est parfaite. La difficulté technique se trouve dans la condition que le prix de l'or, utilisé comme matière de l'étalon officiel, soit flexible et cependant équilibré de manière à montrer en tous temps cette position voisine du point d'équilibre où le prix égale le coût marginal exactement comme toute autre marchandise sur un marché libre. Nous ne discuterons pas ici cette difficulté technique, qui en soi se réfère seulement à l'or utilisé comme matière de l'étalon officiel des valeurs. Pour plus de détails sur cette question nous pouvons renvoyer à des études antérieures (1).

4. *Démonstration pratique de la manière dont un régime de monnaie réelle peut être introduit en France dans les circonstances présentes.*

Quelle est la procédure pratique que la France devrait maintenant suivre pour appliquer une monnaie réelle, stable ? C'est le problème que nous voulons discuter ici.

(1) Rugina, A., Pourtant la monnaie neutre est possible (« Undes kann doch neutrales Geldgeben ») in-Weltw. Archiw Bd. 67-1951 Heft 2 p. 57 * — 68 *

D'abord, le Gouvernement français devrait décider d'une date déterminée où la réforme va être appliquée et publier d'avance tous les détails de l'opération. Avant qu'on ait convenu de la date, tous les prix devraient être libres. Nous devons donc connaître les données suivantes.

1. La quantité de monnaie artificielle (de crédit) en circulation émise soit par la Banque de France, soit par les autres banques. Le but est de connaître le volume réel, à cette date, des billets de banque et des dépôts en banque non couverts. Cela peut se faire sans grandes difficultés par une coopération volontaire de toutes les banques. Supposons qu'à la veille du jour X (de l'introduction de la réforme) nous trouvions en France 24.997,5 milliards de francs de monnaie de crédit non couverte.

2. Nous supposons que la quantité de réserves d'or (pièces, lingots et devises or) possédées par la Banque de France ou par l'Etat français, qui en elles-mêmes sont la propriété de la nation française au jour X, est représentée par 625 tonnes d'or, ou, autrement dit, équivaut à 625 milliards de milligrammes d'or.

3. La quantité d'or contenue dans une unité monétaire, soit dans un franc-or.

Nous supposons que le gouvernement français ait décidé d'avoir le franc-or égal à 250 milligrammes d'or à 9/10 de fin. Les réserves d'or sus-dites auront donc automatiquement une valeur de 2,5 milliards de francs. C'est la quantité de monnaie réelle sous forme officielle qui au jour X remplacera toute la monnaie artificielle de crédit, sans oublier qu'il faudrait ajouter 2,5 milliards pour avoir le total de 25.000 milliards de francs de la circulation monétaire et des réserves de la France à la veille du jour X.

Changer 25.000 milliards en 2,5 milliards signifie que nous appliquerions un taux d'échange de 10.000 anciens francs (artificiels) pour un nouveau franc or. Le taux d'un nouveau franc-or pour 10.000 anciens francs devrait s'appliquer sans aucune discrimination que l'ancienne monnaie provienne de particuliers, de banques ou d'établissements publics.

Il y a une autre procédure clef qui devrait s'appliquer en même temps que la réforme, à savoir que tous les prix, tous les impôts, toutes sortes de droits ou d'obligations, de nature nationale ou étrangère devraient être réduits dans la même proportion de 1 pour 10.000 automatiquement. Ainsi nous éviterions toute

confusion ou dommage envers quiconque réside dans ce pays ou fait ordinairement du commerce avec ce pays. Dans le passé, des réformes analogues ont fait un tort incalculable à des citoyens innocents soit par de savantes discriminations en faveur de l'Etat ou des banques, soit — ce qui était encore pire — par l'absence de dispositions légales à l'effet de réduire tous les prix, impôts, droits et obligations proportionnellement à la nouvelle quantité de monnaie. Dans notre cas, débiteurs et créanciers sont traités de la même manière juste, équitable.

Les secteurs privé et public de l'économie française pourront franchir le jour X sans aucune perturbation parce que au jour X il n'arrive rien d'autre que l'opération chirurgicale d'enlever et de déraciner un cancer. En termes économiques simples, la monnaie artificielle (instable) est remplacée par la monnaie réelle, stable.

Le *départementA* de la Banque de France est chargé de l'opération. Quiconque dès ce moment présentera de l'or à ce département pourra recevoir des pièces d'or, des billets de banque convertibles en or, ou des dépôts en banque convertibles en or au prix de 4.000 francs-or pour 1 kilog d'or, *moins* la somme des frais effectifs. Le prix officiel est en ce moment de 4.000 francs le kilog. Le prix variera peut-être au bout d'un certain nombre d'années, mais la teneur du franc français demeurera stable à 250 milligrammes d'or pour un franc tant que la nation française voudra d'une unité monétaire de cette valeur.

Le *département* B de la Banque de France devrait s'apprêter à commencer ses opérations tout de suite après le jour X. La Banque centrale devrait être autorisée à utiliser une émission spéciale de billets pour financer la construction des bâtiments nécessaires pour les magasins dans tout le pays. Le gage de cette émission spéciale de billets sera les nouveaux bâtiments et les billets ne seront pas convertibles, mais transformés plus tard en une sorte de capital régulier du département B de la Banque de France. Toute sorte de différence positive (gains) résultant de la bonne administration de la part du département B devrait être utilisée plus tard pour détruire cette émission spéciale, ou retirer le capital, s'il y avait eu une émission de capital.

Il y aura de nouvelles affaires et de nouveaux emplois avec ces magasins spéciaux pour permettre à l'économie française de fonctionner à plein, mais il n'y aura pas de risque d'inflation ou de déflation. Nous ne savons pas, et nous n'avons pas lieu de

nous en inquiéter, combien de monnaie « réelle » de crédit entrera en circulation avec le dépôt au département B de la Banque de France des marchandises internationales qui auront été choisies. En principe, nous pourrions indiquer qu'autant de monnaie réelle de crédit entrera en circulation que la majorité des français le voudront, dans les limites naturelles de ce qu'ils peuvent se permettre d'avoir. En tout cas, la monnaie « réelle » de crédit, comme on l'a montré précédemment a un mécanisme autonome dans son fonctionnement et n'étant pas légalement convertible en franc-or officiels, son émission n'affectera pas directement la valeur de l'étalon officiel. Les français auront enfin l'occasion d'être aussi industrieux qu'ils peuvent l'être pour atteindre le maximum d'ophelimité (Pareto), c'est-à-dire l'optimum de bien-être, exprimé en termes économiques et sociaux. Ces solides fondations économiques et sociales sont toujours le terrain nécessaire pour permettre le développement d'une vraie culture et pour améliorer les êtres humains dans des sociétés organisées.

C'est la première condition pour restaurer l'équilibre et la stabilité de l'économie française et du budget de l'Etat français. Tant que l'on conservera ce régime de monnaie réelle, la France ne courrera aucun risque d'inflation, ni de déflation, en supposant bien entendu toutes les autres réformes qui sont présentées plus loin dans notre projet. Pour réaliser le régime nouveau de monnaie stable, la France n'a besoin d'aucun emprunt intérieur ou extérieur, et elle n'est pas obligée de dépenser ses réserves au Fonds monétaire international ou à l'Union européenne des paiements.

Aussi important est le fait que tous les produits normalisés déposés dans les magasins de la Banque de France et contre lesquels on a mis en circulation la monnaie réelle de crédit représentent un capital social et économique de valeur à la libre disposition de la nation française à tout moment.

5. *La loi de la stabilité des transactions économiques sur le marché des devises étrangères, à la bourse des valeurs, et sur le marché des marchandises.*

La libre et pure spéculation (appelée marché à terme, en réalité institution du jeu) sur les devises étrangères comme sur les autres marchés des valeurs ou des marchandises, est l'ennemi intérieur numéro 2 de la France. Il est étonnant de voir qu'aucun

des grands économistes (1) n'analyse la différence entre les transactions « réelles » (gens qui ont épargné quelque argent et cherchent sincèrement un bon et sûr placement, en monnaies étrangères, actions ou obligations) et la pure spéculation (transactions « abstraites ou à terme ») qui n'a rien à voir avec la demande et l'offre « réelles » du capital.

En régime de monnaie stable, si seules étaient autorisées à la bourse de Paris et partout dans le monde occidental des transactions réelles, alors nous pourrions être sûrs que les prix des devises étrangères, des actions, des obligations ou de toute marchandise internationale auraient seulement des fluctuations « normales », « naturelles » ou « simples » autour de la tendance permanente vers des taux d'équilibre résultant d'une égalité entre demande et offre de capital.

La spéculation pure, appelée par euphémisme « marché à terme », toutes les fois qu'elle est laissée libre, à cause du fait que « rien de réel » n'est vendu ou acheté (les positions étant des chiffres « vides » ou « imaginaires » de demande et d'offre de devises étrangères d'actions, d'obligations, de marchandises) aboutit logiquement à des fluctuations « artificielles » des prix. Les cours de la bourse monteront ou descendront suivant le parti de spéculateurs qui est le plus fort à un moment donné. Si les spéculateurs à la hausse sont les plus forts, alors inévitablement les prix monteront. Ensuite ces prix artificiellement enflés sont acceptés immédiatement comme prix officiels non seulement aux alentours de la bourse mais dans tout le pays et, s'il s'agit de marchandises internationales ces prix « artificiels » fixés à Paris, Londres ou New-York s'imposent à tout le monde libre.

Si, à un autre moment le groupe qui spécule à la baisse se trouve le plus fort, alors les cours de la bourse retomberont. Aucune puissance au monde ne peut empêcher cette baisse « arti-

(1) Une notable exception est Alfred Marshall qui dans ses *Principles of Economics* (8e édition, p. 99) en note écrivait textuellement : On comprendra naturellement que « la loi de la demande » ne s'applique pas à la demande dans une campagne entre groupes de spéculateurs.

Ailleurs Marshall voyait que « une grande part de cette spéculation s'associe avec une stratégie antisociale et même avec une manipulation malfaisante des sources sur lesquelles les capitalistes se règlent » (*ibid.*, p. 119). Mais s'il pouvait voir que la spéculation représente une institution « antisociale », il n'était pas capable de recommander une solution énergique et efficace sauf d'apprendre aux spéculateurs comment pratiquer une sorte de « chevalerie économique » (*ibid.*).

ficielle » des prix d'affecter toute une économie nationale, ou même tout le monde libre fomentant très facilement une dépression et du chômage. En fait, c'est ainsi qu'a commencé la grande dépression de 1929.

Dans ces conditions nous recommandons que l'on promulgue en France une loi constitutionnelle de stabilité pour les transactions économiques sur les devises étrangères, à la bourse des valeurs, à la bourse du commerce. Cette loi devrait obliger toutes les opérations sur ce marché à présenter un caractère « réel », c'est-à-dire qu'on devrait permettre seulement des transactions réelles. Les « options » spéculant sur la structure à venir des prix (que personne ne connaît ou ne peut anticiper avec exactitude) devraient être déclarées « illégales », comme toute autre forme de jeu organisé avec des peines sévères en cas d'infraction. Si dans une société libre on ne peut interdire à des citoyens privés de faire entre eux des paris sur de futurs événements, c'est à cause du caractère très personnel de tels paris. Mais la même société libre ne peut permettre à ce mal individuel de se muer en mal social en organisant le jeu comme un commerce d'où tirer un revenu régulier ou des gains iniques. Que nous le nommions « marché à terme » ou « pure spéculation » ou bien « options », il n'importe car en réalité nous avons affaire à un type d'institution de jeu qui sur le marché des devises étrangères à la bourse des valeurs ou sur le marché de tout autre marchandise représente une source de variations « artificielles » des prix et par conséquent constitue un dommage pour la société dans un pays libre. Si dans les sports et les courses de chevaux, par exemple, le jeu organisé n'est pas encore considéré en général comme contraire à l'ordre social c'est parce que dans cette sorte d'activité les prix des marchandises quotidiennes ne sont pas intéressés comme dans le cas de transactions analogues sur les devises étrangères, dans les bourses des valeurs et du commerce. Au nom de la justice économique et sociale, nous ne pouvons laisser un pays de millions de gens industrieux souffrir par le fait de variations artificielles des prix causées par des transactions à terme uniquement pour favoriser les intérêts acquis de quelques gros joueurs. Ce sont les raisons pour lesquelles nous croyons qu'une loi de stabilisation des marchés des devises étrangères, de la bourse des valeurs et de la bourse du commerce, dans le sens indiqué ci-dessus s'impose dans toute société libre.

6. *La loi de la justice économique d'équité incorporée dans une loi constitutionnelle du taux normal de profit, ou la loi de l'équilibre entre les prix et leur coût marginal.*

Le mal du monopole (pouvoir économique d'élever les prix au-dessus de leur coût marginal et d'engendrer ainsi un bénéfice supplémentaire monopolistique) doit lui aussi nécessairement être déraciné, si nous voulons avoir la paix sociale en France ou dans un pays quelconque du monde occidental. Jusqu'à présent, les législations de toutes sortes qui remettent le contrôle des monopoles directement dans les mains du Gouvernement ont échoué. La difficulté se trouve dans le fait que le mal du monopole et ses principales causes n'ont pas été décelées précisément. On croit plus ou moins généralement que le mal du monopole dérive de l'existence de grandes entreprises. Cette opinion n'est pas tout à fait juste, et nous donnerons un exemple pour illustrer notre position. Lorsque Henry Ford conçut l'idée de fabriquer des voitures au plus bas coût possible et de les revendre au plus bas prix possible, il n'avait rien d'un monopoleur, tant qu'il suivait réellement en pratique ce principe, même s'il gagnait peut-être des millions de dollars. La raison de notre position est simple. Le plus bas prix possible en régime de concurrence parfaite égale le plus bas coût possible, appelé scientifiquement « coût marginal » ou « coût total moyen de l'unité » où l'on comprend un taux normal de bénéfice. Henry Ford, donc, avec son principe de faire des affaires au plus bas prix possible, agissait en accord avec la règle fondamentale d'un régime de concurrence parfaite, et, par conséquent, il n'avait rien d'un monopoleur. Nous pouvons en conclure aisément que toute grande entreprise qui — *librement* ou *contrainte par la loi* — suit le principe des affaires de Ford ne devrait jamais être considérée comme un « monopole au nom de la justice.

A la lumière de cet exemple nous pouvons définir le monopole comme toute entreprise, grande ou petite, qui est capable d'user et use d'un pouvoir économique (par des procédés directs ou indirects) pour élever ou maintenir des prix au-dessus du niveau du coût marginal et réaliser ainsi un bénéfice supplémentaire, injuste. Une petite entreprise dans un coin reculé d'une ville ou d'une région, peut être en réalité un monopole au même degré qu'une grande entreprise qui fait de la stratégie du marché. Dans les deux cas, un bénéfice supplémentaire, injustifié, est pris du

revenu courant (actuel) des consommateurs et s'accumule dans une seule main ou dans un petit nombre de mains, soulevant ainsi dans une société libre la question dite « sociale » ou l'envenimant. En conclusion les monopoles — petits, moyens ou grands — sont un grand mal social qui empêche une société libre de devenir stable.

Nous pensons que l'on peut résoudre une fois pour toutes le vieux problème des monopoles en général en votant une loi constitutionnelle de justice économique d'équité. Cette loi obligerait tous les entrepreneurs individuels, les sociétés privées ou publiques et quiconque échange quelque chose exprimée en monnaie — soit temporairement soit à titre de profession — à respecter cette loi de justice économique et à calculer le prix en sorte qu'il se compose de tous les éléments de coût réellement rencontrés, plus un taux normal de bénéfice spécifié par la loi. L'application de cette loi permet de réaliser la règle fondamentale d'un véritable marché de concurrence d'égaliser les prix avec leurs coûts marginaux, comme Walras l'a montré dans son système classique d'équilibre général.

Pour suivre le principe de justice économique d'équité, la loi devrait déterminer le taux normal de bénéfice par rapport soit au capital soit au montant des avoirs nets engagés.

TABLEAU I DES TAUX LÉGAUX DE BÉNÉFICE NORMAL

Montant des avoirs nets ou du capital	Taux légal de bénéfice
Jusqu'à 50 nouveaux francs or	10 %
entre 50 et 100 francs or	8 %
entre 100 et 250	6 %
entre 250 et 1.000	5 %
entre 1.000 et 10.000	4 %
entre 10.000 et 50.000	3 %
entre 50.000 et 100.000	2 1/2 %
au-dessus de 100.000	2 %

Cette échelle ne doit être prise que comme exemple. Les chiffres, bien entendu, doivent être ajustés aux réalités françaises. Malheureusement, nous ne disposons pas ici de statistiques concrètes d'où tirer des taux mieux adaptés à l'économie française.

La grande discussion qui surgit d'ordinaire entre syndicats ouvriers et grandes sociétés sur la tendance toujours montante des salaires et des profits prendra fin.

Tant qu'un entrepreneur individuel ou une société suit la loi de justice économique d'équité, il ne peut y avoir aucun droit légal à des pratiques répréhensibles de l'un ou de l'autre côté. Le concept de conventions collectives doit être revisé à la lumière de la nouvelle loi de justice économique d'équité.

Nous comprenons que dans le type actuel d'économie et de société capitalistes, où l'usage de la monnaie artificielle, des monopoles, etc., produit des variations « artificielles » des prix et par conséquent une disparité entre le revenu « courant » (nominal) et le revenu « réel » (naturel), y compris les salaires, les syndicats ont un droit légitime à organiser et défendre la classe ouvrière collectivement contre d'éventuelles injustices. Dans les nouvelles conditions, les injustices sociales disparaîtront et par conséquent le statut actuel des syndicats devra s'adapter à la nouvelle situation.

Nous pensons que les syndicats devraient subsister et jouer le rôle de chiens de garde pour faire respecter la loi de justice économique d'équité. Toutefois le droit de grève devrait être limité au cas où il a été prouvé devant les tribunaux que la société ou l'entrepreneur dont il s'agit a violé la loi de justice économique.

7. *La loi de stabilité des banques.*

Les banques sont des institutions fort utiles et remplissent des fonctions essentielles dans une société et une économie libres et stables. Mais l'usage de la monnaie artificielle (de crédit) a perverti l'organisation contemporaine des banques. En effet celles-ci sont responsables d'injecter dans la vie économique de notre temps deux dangereux éléments d'instabilité, la monnaie artificielle (de crédit) et le pouvoir économique illégitime (monopoles dans le monde économique et financier). Pour guérir les maux hérités du passé dans notre organisation bancaire, nous croyons nécessaire de voter encore une autre loi constitutionnelle qui obligerait toutes les banques et établissements de crédit (privés ou publics) à respecter et observer les règles suivantes de banques stables :

1. Les banques ont la fonction primordiale de servir d'intermédiaires entre ceux qui épargnent et ceux qui investissent.

2. Elles sont chargées d'assurer la flexibilité du taux d'intérêt et de l'adapter aux conditions du marché : le taux d'intérêt du marché devrait donc correspondre au point où la demande de

capital (investissement) égale l'offre (épargne). Nous pouvons considérer un tel taux comme le taux d'équilibre de l'intérêt, car tous les économistes contemporains regardent cette égalité comme une condition fondamentale de l'équilibre général.

3. Pour remplir la fonction définie au point (2) d'une manière équitable conformément à la loi de justice économique, on devrait obliger toutes les banques à rendre publique, à tout moment, dans un lieu visible une liste des taux d'intérêts demandés pour les crédits (investissements) et payés aux épargnes, en conservant pour elles-mêmes un bénéfice normal sous la forme d'un écart de disons : 1 % entre les deux taux. Cette disposition empêchera les banques ou toutes autres agences de crédit de devenir ce qu'on appelle des institutions « usuraires », un grand mal dans le passé.

Voici un exemple à titre d'essai d'une telle liste.

TABLEAU 2 *des taux d'intérêt usités par les banques et autres institutions de crédit en France à la date du...*

	Taux d'intérêt officiels	
Durée	Demandés pour les avances	Accordés aux épargnes
jusqu'à 3 mois......	6 %	5 %
6 —	6 1/2 %	5 1/2 %
12 —	7 %	6 %
2 ans	8 %	7 %
5 ans	9 %	8 %

Dans ces conditions, on a de bonnes raisons de croire que les français se sentiront incités à épargner le plus possible. Naturellement, si le public épargne plus qu'il ne faut pour couvrir la demande de capital, ces taux fluctueront vers le haut et vers le bas jusqu'à ce que soit atteint le taux d'intérêt d'équilibre pour chaque marché. Quant aux hommes d'affaires, ils ont maintenant une monnaie stable et le taux d'intérêt d'équilibre les guidera d'une manière juste eu égard à la répartition du capital disponible (épargnes) entre la production de biens capitaux et celle de biens de consommation.

Tant que le taux d'intérêt reste souple, et qu'il s'adapte aux conditions réelles du marché, nous ne devons pas nous inquiéter du problème de l'équilibre entre investissements et épargnes ou de la proportion normale entre les deux grandes sortes d'inves-

tissements. Le taux d'équilibre de l'intérêt règlera les deux questions sans grandes perturbations ni surcroît de contrôles coûteux pour l'économie nationale.

4. Pour compléter la réforme bancaire, la même loi de stabilité devrait obliger toutes les banques et institutions de crédit à garder en tous temps pour les dépôts dits à vue une garantie de 100 % en monnaie officielle ou en monnaie réelle de crédit, d'après la nature du dépôt. Dans le passé, les dépôts à vue ont produit le plus de trouble. Le public apportait son argent et croyait que les banques sauvegardaient réellement ces dépôts, alors qu'en réalité elles conservaient seulement une réserve minime (imposée par la loi ou la coutume), et avant la grande dépression, cette réserve obligatoire atteignait les taux ridicules de 2 % ou même 1 %.

Dans les nouvelles conditions de cette réforme bancaire le phénomène très redouté dit « run » sur les banques devient impossible. L'encaisse pour couvrir tous les dépôts à vue dans l'ensemble des banques est toujours là et personne ne peut y toucher excepté le déposant qui, seul, a le droit de tirer un chèque sur cette somme ou de la retirer. Les banques demanderont une rémunération pour rendre ce service au public. Il y a une chose qui arrivera sûrement. Par le fait des taux normaux d'intérêt égaux à la productivité marginale du capital, le public sera porté à conserver sous forme de dépôts à vue en banque seulement un montant *minimum* nécessaire pour couvrir de petites dépenses en attendant le renouvellement de ses revenus réguliers.

D'autre part, les banques ne pourront plus financer des monopoles ou la recherche atomique de nouvelles armes pour détruire l'espèce humaine. Elles ne seront qu'une institution de plus vouée (comme d'autres institutions) au service réel et au bien-être d'une collectivité ou d'un pays.

8. *Loi de l'équilibre permanent du budget de l'Etat.*

Avant tout, nous devons nous débarasser de la contribution forcée. Un tel concept est étranger dans une société réellement démocratique et libre. Comment pouvons-nous avoir une méthode de contributions librement consenties en accord avec la voix de la majorité du peuple ? C'est un problème fondamental que nous devons nous poser quant aux contributions des citoyens dans une société libre et démocratique. De grands penseurs dans

la science financière comme les italiens de Viti de Marco, ou Luigi Einaudi, ou les suédois Knut Wicksell ou Eric Lindhal, ou l'autrichien Emil Sax, ont depuis longtemps montré qu'un tel régime de contributions librement consenties est souhaitable, et constitue le concept de finances publiques qui appartient organiquement à une société libre et démocratique.

La confusion de la première guerre mondiale, la grande dépression de 1929-1933, puis la seconde guerre mondiale ont encouragé de nombreux économistes à préconiser plus d'intervention de l'Etat et, par conséquent, plus de dépenses publiques pour des objectifs légitimes et illégitimes. En effet, un nouveau courant d'idées néo-mercantilistes et socialistes a fait du concept d'impôt le point de vue dominant dans le monde occidental, alors qu'en réalité l'idée opposée de « contribution volontaire » repose sur le véritable principe démocratique des finances publiques. Surtout dans les dix dernières années il y a eu une vague de critiques « injustes » d'idées saines et de doctrines parfaitement valides des finances publiques qui avaient été professées par de grands penseurs classiques.

Mais nous n'avons pas seulement de saines doctrines des finances publiques qui démontrent indubitablement qu'un régime de contributions librement consenties est le seul qui convienne à une société libre. Il y a, en outre, un exemple vivant dans le pays pacifique et bien-aimé de la Suisse où les citoyens jouissent du droit démocratique de décider directement par referundum si une certaine dépense publique ou un impôt en discussion sera ou non appliqué. Il y a aussi des Etats dans la Fédération des Etats-Unis comme celui de New-York où l'on emploie le même procédé pour certains projets.

Que faut-il faire en France pour introduire un régime de contributions librement consenties en accord avec la voix de la majorité ? Pour résoudre ce problème assez difficile, notre programme recommande la marche suivante :

1. Le prochain budget de l'Etat, avec une indication précise de tous les principaux articles de dépenses publiques et avec au moins un contre-projet présenté par les partis politiques de l'opposition, devrait être soumis à un referendum, et être valide pour une législature. La compétition entre les divers partis politiques de l'opposition et le gouvernement au pouvoir s'intéressera à la question cardinale. Combien de services publics devraient-ils

être utilisés pendant la prochaine législature et quels sont les moyens les plus efficaces pour les obtenir au plus bas niveau possible d'impôt ? Ce « plus bas niveau possible d'impôt » peut être aisément « identifié » avec la notion de « coût marginal » des services publics. Nous pouvons voir maintenant que les principes de l'« utilité marginale » et du « coût marginal » s'appliquent non seulement aux secteurs privés mais aussi aux secteurs publics de l'économie, dès l'instant que nous utilisons de la monnaie réelle et que nous avons un régime de contributions librement consenties. En effet, par l'usage du referendum la majorité du peuple décidera des *limites naturelles* de l'impôt au point où l'« utilité marginale » des services publics égale le « coût marginal » pour le public, c'est-à-dire, le « plus bas niveau possible » d'impôt.

Dans un Etat démocratique et bien équilibré nous devrions veiller à ce que le pouvoir fût partagé proportionnellement et n'offrît point d'occasion de décisions arbitraires. Selon ce principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs, la majorité des français décidera seulement du montant légal des dépenses publiques pour l'Etat, le département ou la commune.

2. Le parlement français (pour le budget de l'Etat) aura le pouvoir de lever des impôts mais jusqu'à concurrence de la « *limite naturelle* » de dépenses publiques qui aura été d'avance approuvée par la majorité.

Il ne devrait y avoir aucune discussion sur cette séparation des pouvoirs eu égard au budget de l'Etat, car dans une société réellement démocratique une seule et même institution — le parlement — ne devrait pas être autorisée à accumuler *un pouvoir absolu* en décidant à la fois du niveau des dépenses publiques et de celui de l'impôt. Le parlement français, surtout, devrait se rappeler un autre grand patrimoine spirituel de la France, le principe de la séparation des pouvoirs, formulé par l'immortel Montesquieu comme un des piliers de toute société libre. Le principe de la contribution consentie et de la séparation des pouvoirs eeu égard aux impôts et aux dépenses publiques n'est rien qu'une conclusion de la règle de Montesquieu.

3. Nous pensons, en outre, que la France a besoin de revoir entièrement l'actuelle fiscalité. Les genres d'impôts en France — comme dans tous autres pays du monde occidental — sont si nombreux et si compliqués que personne ne peut jamais juger

la nécessité ou l'inutilité d'un impôt spécifié. A cet égard ce projet propose d'abolir immédiatement tous, *absolument tous les impôts* sauf deux :

a) Un impôt universel et proportionnel de 20 % au maximum sur tous les revenus dépensés (dépenses) devrait remplacer la multitude des impôts actuels. La loi devrait obliger tout entrepreneur individuel, toute société ou toute personne échangeant quelque chose contre de l'argent à comprendre dans le calcul du prix normal un taux de 20 % comme impôt général ou recette publique. La loi devrait les obliger à livrer à bref délai toute somme reçue à titre d'impôts et à la créditer au compte du gouvernement dans une banque. Pour de petites sommes on peut utiliser des timbres spéciaux. Ainsi le Gouvernement recevra ses recettes publiques en même temps que les autres facteurs de production comme le travail, le capital, la terre ou le travail de direction. Quand les impôts sont aussi élevés que la « limite naturelle » (décidée par la majorité du peuple conformément au principe de l'utilité marginale et du coût marginal) le gouvernement est un facteur de production comme les autres. Par conséquent, il a droit au revenu public qui devrait découler du processus économique en même temps que les sources de revenu privé (salaires, intérêt, rente et profit normal). Il n'y aura plus d'impôt sur le revenu en France et les épargnes seront exemptes d'impôt. Les entrepreneurs ne paieront plus aucun impôt supplémentaire sur le profit. Ils ont toutefois une grande responsabilité envers le gouvernement, c'est-à-dire envers le bien de la société, à savoir assurer que tous les impôts rentrés soient livrés à temps à l'administration. Il y a bien d'autres détails sur cette méthode simple et efficace d'impôt ; mais on ne peut y insister ici. Il y a une mesure que l'on ne devrait pas oublier : l'impôt de 20 % sur les dépenses ne doit être payé qu'une fois par an pour toute transaction regardant un seul et même produit ou service.

Sans doute, la méthode de l'impôt sur les dépenses est-elle simple et efficace, mais cet impôt pèse lourdement du point de vue de la justice et de l'équité sur les familles nombreuses. C'est pourquoi notre projet recommande de conserver un autre grand impôt progressif et avec des exemptions à la base pour compenser les injustices auxquelles on vient de faire allusion.

b) Un impôt général et progressif sur les biens immobiliers.

De cet impôt général et progressif devrait être exempté *un*

minimum de propriété calculé d'après le nombre de membres d'une famille en sorte que l'avantage résultant de cette exemption à la base compense la gêne provoquée par l'impôt général de 20 % sur les revenus dépensés. L'impôt général et progressif sur la propriété au delà du minimum exempté devrait suivre une échelle assez lentement ascendante afin d'encourager tout citoyen à accumuler de la richesse.

Telles sont les fondations d'un édifice de contributions librement consenties en France où le nombre des contributions serait réduit à deux. Ainsi tout citoyen peut juger que les impôts payés (coût marginal des services publics) égalent l'utilité marginale de ces services (productivité sociale et économique du Gouvernement). Si, parfois, il y a une trop grande disparité entre les deux, alors on a à en décider au prochain referendum après la fin de la législature.

Voilà comment nous devrions avoir une stabilité permanente du budget de l'Etat et un taux « normal » ou d'équilibre de l'impôt conformément au principe démocratique de la voix de la majorité.

9. *La loi de limitation de la dette publique conformément aux décisions atteintes par referendum.*

Le mal de la dette publique toujours croissante est aussi dangereux que la fiscalité oppressive. Pour dompter ce mal, le présent projet recommande une loi constitutionnelle interdisant au Gouvernement d'emprunter (sur les marchés intérieur ou étranger) sans avoir consulté formellement la voix de la majorité par un referendum. *Cela* résoudrait le problème à l'avenir.

Quid de l'énorme dette existante de l'Etat qui maintenant menace perpétuellement la stabilité financière de n'importe quel gouvernement ? Nous ne pouvons voir pour le moment aucune autre solution efficace si ce n'est d'introduire un impôt extraordinaire et progressif à l'échange d'anciens francs contre de nouveaux francs or.

On devrait affecter le résultat de cet impôt extraordinaire à retirer immédiatement un montant correspondant de dettes publiques, dans le pays et en dehors du pays. Peut-être serait-ce une bonne idée de prendre toute la dette à l'étranger et de s'en débarrasser une fois pour toutes de la manière spécifiée ci-dessus. Quant à la dette intérieure, le mieux est probablement d'arranger un autre impôt extraordinaire sur les biens immobi-

liers, payable tous les ans pendant les vingt-cinq ou cinquante prochaines années. Tout ce que le gouvernement recevra chaque année devrait être affecté à réduire du même montant la dette publique.

En tout cas, la leçon du passé et du présent est d'arrêter ce jeu contagieux et périlleux de contracter de plus de dettes publiques — à l'intérieur et à l'étranger. Avec le temps ces dettes s'accumulent et elles engendrent une intolérable situation financière qui contraint à user d'une fiscalité oppressive.

10. *La loi de la limitation de la bureaucratie à sa capacité normale.*

Il y a deux sortes de bureaucraties, et de notre temps, il est très difficile de les distinguer l'une de l'autre. L'une représente le personnel et le matériel nécessaires pour accomplir des services publics exigés et approuvés par la majorité. Nous pouvons l'appeler le volume « normal » de bureaucratie. Au delà de cette limite, la bureaucratie devient « improductive » et représente un mal social et économique.

La loi du referendum sur les dépenses publiques résout en même temps le problème de la capacité « normale » de bureaucratie. Naturellement l'application de cette loi demandera le licenciement de beaucoup d'employés et la fermeture de beaucoup de bureaux inutiles. Un programme d'assistance avec un traitement payé, par exemple, pour trois mois d'avance aidera à adoucir la situation de ceux qui devront quitter une fonction publique.

11. *La décentralisation administrative.*

Le problème que l'on discute n'est pas simplement de s'opposer à la centralisation comme telle, parce qu'il y a en effet des services publics qui sont administrés plus économiquement par le pouvoir central (par exemple la défense nationale) mais s'il y en a d'autres que les départements ou les communes rendent plus économiquement (et c'est la décentralisation). C'est un problème très grave, avec des conséquences étendues : à savoir comment pouvons-nous conserver une proportion normale entre les services publics rendus par l'Etat, les départements ou les communes ? Un régime vraiment démocratique — nous le savons — doit reposer sur une coopération continue entre le gouvernement central et les administrations locales.

A présent il y a une tendance malsaine vers de plus en plus de centralisation, de plus en plus d'interventions du gouvernement central. Cette tendance malsaine a mis le gouvernement central dans une position assez anti-démocratique, monopolistique ; en effet il accapare la plus grande partie des recettes publiques de la nation et les municipalités ainsi que les administrations des départements sont condamnées à réduire leur activité ou à tomber sous la dépendance du gouvernement central. Cette évolution affaiblit les autorités municipales et départementales et met en péril la société démocratique. Aucune nécessité historique, contrairement à ce que prétendent par exemple les économistes et sociologues marxistes, ne justifie l'existence de forces se mouvant vers une « société de masse » et vers un gouvernement central de plus en plus grand.

Pour contenir le mal des excès de la centralisation administrative, le présent projet recommande la distribution automatique de tous les impôts (l'impôt général de 20 % sur les dépenses et l'impôt progressif sur la propriété) dès la source en trois parties par exemple :

40 % pour l'Etat ;
30 % pour le département ;
30 % pour la commune.

Ainsi les trois formes d'administration auront leur propre source financière de recettes, seront indépendantes les unes des autres et, puisqu'elles seront en concurrence naturelle sous les yeux vigilants de l'opinion publique, elles tâcheront d'employer les deniers publics le plus efficacement possible. Bien entendu, l'échelle ci-dessus n'est qu'un exemple qu'il faudrait adapter aux réalités économiques et sociales en France. Toutefois, c'est, croyons-nous, un moyen de faire fonctionner efficacement la démocratie depuis l'administration municipale jusqu'au Gouvernement central en évitant automatiquement les dangers de l'excès de centralisation.

12. *La loi de l'équilibre du commerce extérieur et de la balance des paiements. L'usage de tarifs libéraux.*

Comme nous l'avons indiqué auparavant, il y a un autre grand mal de nature néo-mercantiliste, qui a réussi dans tous les pays capitalistes à élever une solide forteresse : des tarifs élevés, protecteurs (monopolistiques) oppressifs.

Les hommes d'affaires, et ce qui paraît surprenant, les chefs des syndicats aussi, croient plus ou moins généralement que si un pays n'a pas de tarifs élevés ou s'il ne les applique pas, il se condamne au chômage et à la misère parce que, dit-on, la concurrence des produits étrangers nuit à l'économie nationale. Maintenant, cette idée dans le cadre du projet que nous présentons est complètement fausse.

Selon ce projet, la concurrence des produits étrangers est limitée à une capacité naturelle (normale) et ne peut nuire à aucun type d'activité nationale qui soit économiquement efficace. De ce fait, toute activité inefficace dans le pays est condamnée à disparaître. La loi du taux normal du profit ne tolère aucune sorte d'affaires anti-économique.

Mais ce n'est pas tout. Les produits étrangers, pour pouvoir faire concurrence aux nôtres, doivent subir des coûts supplémentaires de transport, de risque et d'assurance, et l'impôt de 20 % sur les dépenses (dont il n'est pas possible de les exempter). Si tout cela ne suffit pas, il y a un dernier et décisif régulateur de toutes les transactions avec l'étranger, le taux de change.

Selon ce projet, les taux de change sont libres et souples, ils fluctuent en sorte que la parité ou un rapport normal entre les importations et les exportations dans les conditions d'équilibre de la balance des paiements se trouve assurée automatiquement dans toutes les circonstances excepté la guerre. Si le pays étranger qui veut vendre des produits en France n'achète pas un équivalent de produits français, alors le prix en franc du change de ce pays étranger s'élèvera et automatiquement les produits du pays étranger paraîtront plus coûteux et par conséquent ils ne pourront faire concurrence aux produits français.

De plus dans notre régime de monnaie réelle, rien n'oblige la Banque de France au delà d'une convertibilité inconditionnelle à vendre de l'or en quantités illimitées à toute entreprise important des marchandises. Le temps est passé où le change se dépréciait et où la loi obligeait la Banque à vendre de l'or à ses clients en quantités illimitées au taux officiel jusqu'à ce que l'épuisement de toutes ses réserves d'or fût imminent. Importer et exporter est affaire privée. Payer des importations ou se faire payer pour des exportations est aussi affaire privée. La Banque de France a pour tâche principale d'assurer la stabilité de la monnaie. L'or est libre sur le marché, et si les commerçants en ont besoin, ils peuvent l'acheter au prix, quelqu'il soit, coté sur

le marché ordinaire. L'étalon officiel des valeurs est séparé du prix commercial de l'or. Les fluctuations des prix de l'or et des changes étrangers assureront que les commerçants n'importeront pas trop et n'exporteront pas trop peu. Le calcul économique dans les transactions avec l'étranger deviendra exact aux conditions réelles et l'équilibre de la balance des paiements se réalisera en toutes circonstances sans autre règlement ou direction de l'Etat.

La concurrence étrangère — quand elle est possible — remplit une importante fonction dans une société et une économie libres et stables. Avant tout les commerçants sur le marché intérieur se tiendront en alerte pour vendre des produits et des services peu coûteux et de bonne qualité. S'ils sont trop chers et n'offrent pas une bonne qualité, ils ne tarderont pas à être éliminés. Finalement, la concurrence étrangère contraindra les entrepreneurs nationaux à produire les objets de la meilleure qualité et à les vendre au plus bas prix possible, c'est-à-dire au « coût marginal », y compris un taux normal de bénéfice. Les masses de consommateurs dans un pays dont les tarifs sont libéraux peuvent obtenir les produits au plus bas prix possible. C'est-à-dire que la concurrence est *compatible* et conduit tous les pays échangistes vers des niveaux de vie plus élevés.

En conclusion, ce projet recommande que la France abandonne, par une loi constitutionnelle, les impôts et charges de toutes sortes sur les importations et les exportations et établisse seulement un « droit statistique » (c'est-à-dire un tarif réellement libéral) sur toutes les transactions avec l'étranger afin de couvrir les frais de l'administration d'un service statistique chargé d'enregistrer toutes les transactions avec l'étranger.

La situation peut être modifiée seulement en temps de guerre ou par représailles contre les procédés dits de « dumping ».

13. *La loi de stabilité du gouvernement pendant une législature* (1).

En considérant que le gouvernement français comme dans bien d'autres pays européens n'a pas au parlement une majorité nette ou cohérente du fait de la multiplicité des partis politiques, nous pensons qu'il est grand temps de changer la représentation proportionnelle dans la loi électorale. Au lieu de la méthode traditionnelle ce projet recommande d'introduire la majorité absolue

(1) Entre temps ce problème a été résolu en France dans le sens indiqué ici.

en tant qu'elle a été liée avec la stabilité économique et sociale. Il faudrait expliquer la réforme électorale au peuple français et il en déciderait lui-même dans un referendum.

14. *Instruction de la nation française sur le nouveau régime de « libéralisme social » fondé sur la liberté, la justice et la stabilité.*

Avec ces réformes, la nation française, croyons-nous, va pouvoir jouir enfin de conditions normales d'équilibre sur tous les marchés intérieurs, dans le budget public et dans la balance des paiements internationaux. Il y aura plus de liberté individuelle et d'initiative qu'à aucun moment de ce siècle. La France sera la première nation moderne à introduire le principe de justice économique et sociale sur le même plan que le principe de liberté individuelle, permettant ainsi de réaliser une société libre et stable. Le capitalisme subsistera mais il sera purgé de tous les éléments et institutions irrationnels et nuisibles, hérités du passé mercantiliste et perpétués depuis lors. En réalité, il y aura un nouveau régime social et économique « le libéralisme social » fondé sur : la liberté, la justice et la stabilité, c'est le régime que nous avons manqué d'instituer pendant l'époque pacifique de la seconde moitié du XIXe siècle.

L'introduction pacifique de la justice sociale et économique viendra enfin compléter la révolution française de 1789 pour la liberté individuelle. Nous croyons fermement l'*esprit latin* (1) capable même dans des temps aussi orageux et turbulents que les nôtres de donner à l'humanité une preuve vivante de la possibilité d'une société libre et stable. D'autres nations souffrant des mêmes maux suivront, nous en sommes sûrs, l'exemple de la France et montreront aussi à ce monde troublé un nouvel espoir et un nouvel esprit d'optimisme, à savoir que, non seulement le « mal » mais aussi le « bien » peut se propager d'un pays à l'autre.

La France dans le nouveau régime de « libéralisme social » peut devenir le premier membre d'un grand, libre « *marché commun » de l'Europe* sans aucune nouvelle « organisation centrale ».

Si toutefois le gouvernement français doute des résultats d'un tel projet, nous proposons d'appliquer toutes ces réformes d'abord dans un petit espace, dans le département du Pas-de-Calais, par exemple pendant six mois.

(1) En français dans le texte.

On devrait inviter des savants étrangers à venir assister à cette unique expérience économique et sociale, conduite d'une manière scientifique, c'est-à-dire conformément à des principes fondamentaux, et non à des décisions plus ou moins arbitraires. Longtemps, les spécialistes ont prétendu qu'on ne peut pas expérimenter en matières sociales et économiques. Le fameux « New Deal » du Président Roosevelt n'était-il pas une expérience sociale et économique ? Les plans quinquennaux en Russie n'en sont-ils pas aussi ? Les plans de quatre ans d'Hitler n'en étaient-ils pas ? Mussolini avec ses réformes n'expérimentait-il pas sur la nation italienne ? Nous présentons un projet qui, au contraire de ces expériences, devrait reposer sur la consultation directe du peuple français. Aucune des réformes recommandées ne devrait être appliquée, à moins que le peuple français n'ait d'abord été informé et consulté.

Malheureusement, le temps n'est plus aux discussions académiques. Nous avons atteint un tournant de l'histoire de l'humanité. Chaque jour l'inflation rampante et les autres maux érodent les derniers espoirs, énergies et institutions du monde libre. Pour faire voir dans les proportions exactes ce que l'inflation rampante de monnaie artificielle (de crédit) a fait en France pendant les quarante dernières années, voici les faits rapportés de Paris sous le titre « *40 ans d'inflation en France* » (1). A cause de l'inflation constante, le coût de détacher et d'inscrire les coupons de beaucoup d'obligations d'avant la guerre dépasse maintenant la valeur de ces coupons. La même chose est arrivée aux retraites et pensions des anciens combattants de la première guerre mondiale. Les frais de papier pour payer les pensions dépassent les pensions elles-mêmes. Des 1.160.000 bénéficiaires de moins de 65 ans, 160.000 encaissent maintenant des pensions qui ne valent que 11 cents ; 500.000 touchent 25 cents par mois et les autres 75 cents. [us = 1.000 cents].

On ne saurait mieux dépeindre le ridicule et grotesque tableau financier et ce que l'inflation rampante peut, à la longue, faire à une nation. Aux apologistes du déficit budgétaire, de l'usage du crédit « à bon marché » et du taux d'intérêt artificiellement bas, tous, à ce qu'ils disent, avec l'intention d'activer les affaires, d'accélérer la croissance économique (sans prendre garde que par de telles mesures le mal de l'inflation s'aggrave toujours davantage), nous voudrions rappeler une très opportune citation

(1) *U. S. News and World Report*, 23 août 1957, p. 87.

d'un discours du gouverneur de la Banque de France, M. Wilfrid Baumgartner « Le niveau maximum d'activité n'est pas le niveau optimum d'activité ». Cette pure pensée classique « d'optimum » (justes proportions, qualité) et non de maximum d'activité économique (quantité par tous les moyens) devrait nous guider pour redécouvrir les sains principes d'équilibre économique et social établis par des hommes comme Walras, Pareto, Menger, Jevons, de Viti de Marco, Einaudi, Wicksell, Lindhal et l'immortel Marshall, pour ne citer que quelques-uns des géants de la tradition classique. Tous ces grands penseurs ont travaillé laborieusement pour nous donner un précieux capital spirituel et un point de départ d'où chercher une meilleure vie dans la liberté, la justice et la stabilité.

Nous sommes moralement obligés envers la génération future de faire tout le possible pour mettre fin au temps des bombes atomiques financées par la monnaie artificielle (crédit) pour l'intérêt d'un petit nombre sans aucune consultation du peuple qui doit payer sous la forme d'une fiscalité oppressive. Finissons-en avec l'inflation de type « chaude ou froide » comme le professeur Röpke de Genève nous y invitait récemment (1).

Nous ne pensons pas que nos solutions soient parfaites. Mais il faut toujours se rappeler que ces solutions ne devraient pas être tenues secrètes, puis transformées en une nuit en faits accomplis, comme toutes les réformes des dernières décennies. Nous voulons y insister aussi fortement que possible ; ces solutions proposées ici et d'autres idées qui peuvent venir doivent être publiées et discutées afin que la majorité des Français soit d'avance informée des projets du gouvernement.

Pour finir nous ne saurions trouver de meilleurs termes que le sage conseil d'un grand homme d'Etat américain, Thomas Jefferson, lorsqu'il écrivait : « Elevez et informez la masse du peuple. Permettez aux gens de discerner qu'ils ont intérêt à conserver l'ordre et la paix et ils les conserveront. Eclairez le peuple et l'oppression du corps et de l'esprit disparaîtra comme les mauvais esprits aux premières lueurs du jour » (2).

Angel N. RUGINA,

Professeur d'Économie Politique
et Finances
à la Niagara University, N. Y., U. S. A.

(1) Wilhelm Röpke, dans *Universitas*, revue allemande des lettres et des sciences, volume 1957, numéro 2.

(2) *Thomas Jefferson on democracy à mensor book*, publié par K. Padover, copyright 1939. D. Appleton Century Company, Inc. p. 23.

CHRONIQUE DE CONJONCTURE

La Revue *présente chaque année à la fin du premier semestre un* Annuaire *qui récapitule l'ensemble des événements de l'année antérieure arrêtée en principe à fin décembre. Elle consacre les plus grands soins à cette présentation, et nous ne cessons de constater combien nos lecteurs apprécient cet* Annuaire.

Dans cette révision annuelle nous avons introduit une chronique terminale relative à la conjoncture française dans la conjoncture européenne et dans la conjoncture mondiale. *Commencée par M. Piatier, poursuivie par M. Barre, elle sera cette année assurée par M. Guglielmi.*

Mais dans un Annuaire *il s'agit évidemment de conjoncture achevée. Or l'assemblage de ces deux mots peut surprendre dans la mesure où la conjoncture est d'abord une étude de la conjonction des variables orientée vers le futur* (conjoncturus). *La chronique annuelle est une analyse de conjoncture passée, destinée à éclairer la marche que l'on a suivie.*

De plusieurs cotés une question nous a été posée. Pourquoi la Revue *ne s'intéresse-t-elle pas aux faits en train de se produire ? Pourquoi se borne-t-elle à parler prudemment de la conjoncture effectuée ? Sans doute parce qu'elle est revue d'idées plus que revue d'observation, plus surtout que revue d'actualité. Parce que sans doute également la prévision est une tâche éminemment difficile et toujours risquée.*

*Malgré cette préférence de prudence, nous avons voulu retenir quelque chose de cette suggestion. Précisément nous avons demandé à M. Guglielmi, consacré depuis plusieurs années à ce genre d'observation, de nous donner, en dehors de la récapitulation de l'*Annuaire, *une chronique de conjoncture semestrielle. Deux fois par an* (*dans le n° 2 et dans le n° 6*) *la* Revue *voudrait proposer cette chronique sous la forme la plus simple et la plus claire possible.*

Si nos désirs se réalisent, cette chronique comporterait chaque fois un petit nombre de graphiques significatifs relatifs à un petit nombre de pays. Elle mettrait à jour, de numéro à numéro, ces tableaux de bord simplifiés. Au surplus elle choisirait dans l'ensemble des problèmes français et extérieurs à la France, les événements les plus notoires, susceptibles de permettre un jugement sur l'évolution économique de l'heure.

Nous remercions M. Guglielmi d'avoir bien voulu accepter la charge de cette délicate présentation et M. Carrère de nous faire bénéficier de sa compétence de statisticien.

N. D. L. R.

Une chronique de conjoncture comporte une difficulté majeure : donner à l'événement sa dimension exacte dans l'histoire ; placer les faits dans leur perspective véritable. Les notes qui constitueront cette chronique ne prétendront pas fournir des « baromètres » de la conjoncture. Elles essaieront simplement de situer quelques problèmes économiques dans une perspective d'ensemble. En quelques pages on ne saurait présenter un inventaire détaillé des faits : on tentera de souligner quelques faits capitaux qui s'enchevêtrent, s'interpénètrent et dont l'impulsion semble commander la tendance économique. Cependant, ces éléments majeurs formant la conjoncture économique varient de période en période jusqu'à paraître, parfois, exercer des influences contradictoires. Aussi bien, l'attitude trop souvent admise de considérer la conjoncture en fonction des faits passés conduit-elle à des erreurs. Enregistrer le passé n'équivaut pas à prévoir les retournements de tendance. Nous retiendrons, dans nos interprétations, les faits présents plus que ceux du passé.

I

Rien ne prouverait mieux la nécessité de tenir compte des perspectives d'ensemble que les erreurs d'interprétations de la conjoncture commises au cours de l'année 1958. On a exagéré le ralentissement du rythme de l'expansion économique en ne considérant que les chiffres « records » atteints en 1957 ; une comparaison avec la moyenne 1952-1957 eût donné des résultats bien différents. Il convient de dégager l'action d'un certain nombre de facteurs.

1° Aux éléments de fléchissement de la conjoncture s'oppose un facteur d'expansion économique qui détermine la tendance de fond de la période actuelle. Il englobe les transformations radicales des techniques de production de l'énergie et des moyens de production. Les Etats-Unis poursuivent leurs efforts pour réaliser les premiers l'ensemble des transformations qu'implique cette nouvelle révolution industrielle ; mais il ne faudrait pas sous-estimer, dans ce domaine, le potentiel européen. La réalisation des nouvelles techniques garantit le maintien des activités des industries de biens de production. D'autre part, on ne saurait négliger le rôle, très stimulant pour l'économie, joué par le développement des pays neufs.

2° Toutes les industries n'évoluent pas et ne fluctuent pas au même rythme. Dans la mesure où certaines industries participent uniquement à la révolution technique, elles sont indépendantes de la conjoncture à court terme. Telles sont les industries liées à l'énergie nucléaire et à l'électronique. Certaines industries dépendent du rythme d'usure du matériel qu'elles produisent (constructions navales clas-

siques ; chemins de fer ; aviation). Or, dans la branche des transports le développement de vastes espaces (Chine, Inde, Amérique du Sud, Afrique) garantit, aux centres industriels, une très forte demande potentielle. Il reste le groupe des industries entretenant, à la fois, des liens avec les industries de biens de consommation et les industries de biens de production (industries métallurgiques ; industries chimiques). Ce groupe paraît beaucoup plus vulnérable à la conjoncture à court terme dans une structure économique où les industries produisant des biens de consommation occupent une place importante.

3° Situé dans ces perspectives d'ensemble le ralentissement économique observé en 1957-1958 prend l'aspect d'un « palier » dans le mouvement d'expansion. Il n'atteint pas indistinctement tous les secteurs de l'activité économique. Les industries de biens de production ont maintenu leur rythme d'expansion ; au plus, elles se montrèrent plus réservées, pendant quelques mois, dans leurs commandes espérant profiter de certains ajustements des prix. Le ralentissement économique paraît lié à l'action de facteurs agissant à court terme : à un renversement de la tendance sur les marchés des biens de consommation. Ce renversement semble lui-même provoqué par le développement de la puissance de production des industries de biens de consommation (appareils ménagers ; constructions automobiles ; constructions mécaniques légères). A l'augmentation des quantités produites ne correspondait pas une baisse des prix. D'où l'accroissement des stocks et de la concurrence. Toutefois, le ralentissement du rythme d'expansion dans les industries des biens de consommation se produisit à partir des niveaux les plus élevés de la production, de l'emploi et des prix. D'autre part, on n'a pas constaté au cours de l'année 1958 de baisse très sensible des prix des biens de consommation, ni une baisse sensible de l'ensemble des revenus. Il s'agit donc bien d'un « palier » économique à un niveau très élevé, à partir duquel une nouvelle expansion se développe depuis le dernier trimestre 1958 aux Etats-Unis.

II

Les perspectives économiques des Etats-Unis se situent dans le cadre d'une expansion fondée sur la nouvelle révolution des techniques industrielles. On estime que la reprise est assurée — à partir d'un niveau très élevé de la production. On prévoit une production d'acier record pour 1959 : cette augmentation ne correspond pas simplement à la constitution de réserves en vue des grèves possibles, en juin, dans les aciéries. La demande des métaux de base augmente régulièrement. Les investissements reprennent dans tous les secteurs. Les hésitations des prix du pétrole n'empêchent pas de nouveaux investissements dans la recherche et dans les constructions de navires pétroliers. Le chômage décroît lentement sous l'influence — ou malgré l'influence — de la modernisation des techniques de production. On tente, parfois, d'expliquer l'expansion actuelle par les craintes « d'inflation » qui pousseraient les acheteurs bien plus que par des considérations de

développement économique. C'est oublier que dans toute période de changement rapide des techniques de production on constate un accroissement considérable de la demande des biens et des services. L'entrepreneur est toujours disposé à payer des prix plus élevés s'il acquiert la certitude de réaliser des profits importants en produisant des biens nouveaux et recherchés. D'où la demande de prêts, de crédits à des taux élevés dans les nouvelles industries ; d'où la hausse des prix, des salaires et des revenus. En fait, le phénomène « inflation » aux Etats-Unis, actuellement, apparaît comme l'effet normal dans une période de révolution dans les techniques de production : la hausse des prix prélude à un accroissement de la puissance de production et à une augmentation des quantités de biens de consommation à répartir.

Cependant, l'or serait-il la seule matière première à ne pas enregistrer la tendance à la hausse qui, à travers des fluctuations plus ou moins amples, emporte les prix des matières premières depuis 1939 ? Poser ainsi la question traduit, évidemment, un parti pris : l'ensemble des experts ne le partage pas. Dans un article récent Sir Roy Harrod relance le débat sur la réévaluation du prix de l'or. Il critique l'opposition déterminée des Etats-Unis. Il pose le problème dans le cadre d'un accroissement nécessaire des liquidités pour la reprise des relations internationales multilatérales. On comprend l'intérêt d'une telle mesure pour l'Union Sud Africaine ; pour les réserves de la zone Sterling ; indirectement, peut-être pour favoriser un réajustement du cours de la Livre Sterling. Cette fois, l'argumentation de Sir Roy s'accompagne d'une double action sur le marché de l'or. Depuis le 20 mars 1959 le marché à terme de l'or est réouvert à Londres. Plus récemment, M. Donge, Ministre des Finances de l'Union Sud Africaine, déclarait que la Banque Centrale vendra, désormais, de l'or aux particuliers en dehors de la zone Sterling, si les prix côtés à l'extérieur sont plus avantageux que ceux de Londres. Des offres semblables sont faites par le Canada. Il semble que tout se passe comme si l'on tentait de provoquer l'amplification d'un mouvement psychologique renforçant les craintes sur une dévaluation du dollar.

Les données de la conjoncture américaine exercent une influence prépondérante sur la conjoncture économique mondiale. Les pays de l'Europe Occidentale ont accusé, au cours du second semestre 1958, le contre-coup du ralentissement de l'activité économique mondiale. (« palier » de l'économie américaine ; baisse des prix des matières premières ; réduction des plans de développement). Les pays de la Communauté Economique Européenne paraissent avoir moins subi les influences du ralentissement (malgré les difficultés charbonnières en un sens assez favorables à l'Allemagne) que la Grande-Bretagne. Cependant, l'effort de modernisation et d'équipement des industries européennes, n'ayant pas encore atteint les niveaux techniques de l'économie américaine, garantit le maintien des facteurs d'expansion liés à la production des biens d'équipement. Cet effort a amorti, en Europe, les effets du ralentissement économique mondial.

III

La conjoncture française semblait « aller à contre-courant » durant le premier semestre 1958. En fait, les politiques d'interventions et de subventions masquèrent, en partie, pendant un certain temps la tendance, tandis que les nouvelles mondiales incitaient les acheteurs à plus de réserve. Après les mesures monétaires et financières prises à la fin du mois de décembre 1958 une certaine confusion s'établit entre les conséquences attribuées à ces mesures et le ralentissement observé dans l'activité économique française. Il convient, tout d'abord, d'éclaircir les données de ce problème ; elles nous conduiront à une meilleure appréciation de la conjoncture économique.

1° Jusqu'en octobre 1958, certaines activités industrielles (forges, acier, produits chimiques) ont enregistré un rythme d'expansion sans précédent et, pour 1958, en contradiction avec la tendance mondiale. Cependant, dès le début du second trimestre 1958, le bâtiment, les industries d'appareils ménagers, les industries de constructions mécaniques et électriques ont éprouvé un ralentissement dans leurs activités parfois même des difficultés d'écoulement des stocks. Le ralentissement d'activité dans les industries de biens de consommation atteignait, peu à peu, le secteur des industries produisant le matériel d'équipement des premières industries. Conséquences : la réduction de l'emploi par suppression des heures supplémentaires, par réduction de la journée de travail, plutôt que par licenciements — les industriels, ne prévoyant pas une très longue période de ralentissement préférèrent, dans la plupart des cas, garder leurs ouvriers. Ainsi, la pression conjuguée d'une augmentation de la production et d'une réduction de la demande due à plusieurs facteurs — hésitations à entreprendre sous l'influence de la « récession » américaine ; attente d'une baisse des prix ; réduction des revenus de certaines catégories de consommateurs — jouèrent dans le sens d'un ralentissement économique depuis le mois de juin 1958, donc, bien avant que les mesures économiques et financières de décembre 1958 n'exercent leurs effets.

Le ralentissement de l'activité économique en France ne diffère pas, dans sa nature des ralentissements observés aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne. Il n'existe qu'un décalage dans le temps d'un même phénomène. Il s'agit d'un ralentissement dans le rythme d'expansion de la production des biens de consommation. Ce ralentissement se manifeste nettement de novembre 1958 à janvier 1959 ; il est inégal suivant les secteurs d'activités.

2° Dans ces conditions comment se présentent les perspectives réelles de l'économie française ? Pour les apprécier nous distinguerons l'aspect intérieur et l'aspect extérieur de ces perspectives.

Les données les plus récentes sur *l'activité économique intérieure* indiquent une reprise ; celle-ci se manifeste inégalement suivant les secteurs d'activités. Dans le domaine de l'énergie deux faits méritent

de retenir l'attention au cours du premier trimestre 1959 : — l'augmentation de la production et de la consommation de tous les produits pétroliers par rapport à 1958 ; — le maintien de la production de charbon au niveau de 1958. Les commandes reprennent dans la sidérurgie (forges ; acier), plus particulièrement dans les entreprises produisant de l'équipement pour les industries pétrolières (tubes soudés) et pour les industries chimiques. Ces dernières industries continuent à se développer ; on constate les progrès des matières plastiques et la mise en route de nouvelles installations (caoutchouc synthétique). Dans le secteur des constructions mécaniques la reprise paraît devoir être plus lente : on enregistre, actuellement, les répercussions du ralentissement de l'activité économique de la fin de 1958. Ainsi, s'explique une certaine stagnation dans la production des métaux. Cependant, l'industrie automobile prévoit des ventes favorables au printemps malgré des hausses de prix de 2 à 5 % destinées à répercuter les hausses de caoutchouc, de l'aluminium et de l'acier. Les perspectives demeurent très favorables dans les industries mécaniques de précision (roulements ; matériel d'optique ; matériel de régulation et de contrôle). Dans le secteur du bâtiment on observe, également, une reprise. Mais il semble qu'une discrimination de plus en plus sévère s'établira dorénavant entre les H. L. M. et les nouvelles sociétés conventionnées qui bénéficieront d'aides financières et de prêts importants, et les sociétés « spéculatives » qui sévirent ces dix dernières années au détriment des finances publiques et des usagers. Enfin, sous l'influence de la réduction des stocks on enregistre une certaine reprise des ordres de commande dans les industries textiles. Ces divers facteurs entraînent une augmentation de l'emploi.

La réduction de l'emploi, au cours du second semestre 1958 et en janvier 1959 a entraîné un tassement des revenus. Cependant on constate l'accroissement des épargnes : ce qui peut traduire, à la fois, un mouvement de réserve de certains acheteurs et un désir de constituer des liquidités en cas d'une nouvelle réduction de l'emploi. Il convient de noter que l'activité des grands magasins et des magasins populaires a été très favorable au cours du premier trimestre 1959 — avec un léger ralentissement en mars par rapport aux mois de janvier et février — ; tandis que l'activité des commerces indépendants accuse une nette régression bien que l'on constate une amélioration des trésoreries. Cet ensemble d'observations surprend, à l'abord. Toutefois, il paraît s'expliquer par le ralentissement très inégal de l'activité économique et la relative stabilité des prix depuis le second semestre 1958 : ainsi, dans son ensemble, le pouvoir d'achat n'a pas sensiblement diminué.

L'impression de reprise s'affirme lorsqu'on examine *les tendances des relations avec l'extérieur,* tendances trop souvent méconnues ou sous-estimées. Durant toute l'année 1958 les exportations françaises n'ont cessé de se développer. La dévaluation du franc exercera encore pendant plusieurs mois un effet stimulant aussi bien sur la demande

des pays de la Communauté Economique Européenne que sur celle des autres pays. Sans doute, quelques prix auront tendance à augmenter légèrement ; nous n'en perdrons pas, pour autant, notre avantage. Le raffermissement des cours des produits sidérurgiques sur les marchés mondiaux est favorable aux exportations de la sidérurgie française dans tous les domaines (forges ; produits laminés ; fils ; tôles fortes ; poutrelles ; machines ; tubes soudés) ; les délais de livraison augmentent depuis le mois de mars. Les prix de la fonte française supportent la comparaison avec les prix de nos partenaires de la C. E. C. A. Les prix de l'acier français, malgré une hausse de 8 %, restent encore largement inférieurs aux prix allemands et belges. Une augmentation de 2 % des aciers Thomas serait pratiquement sans répercussion sur les prix intérieurs. Les exportations de la mécanique de précision (matériel d'optique, de contrôle ; matériel de bureau), des constructions électriques, des constructions mécaniques, des produits chimiques, des automobiles demeurent très prospères. Même dans le domaine des textiles on observe une reprise des exportations ; mais celles-ci s'effectuent à des prix inférieurs aux prix de revient. Les perspectives des exportations des produits agricoles paraissent très favorables. L'accord céréalier à long terme conclu avec l'Allemagne 19 février 1959) prévoit pour l'année 1959 l'exportation de 6.500.000 quintaux de blé à un prix légèrement supérieur aux cours mondiaux. Les exportations de porcs permettent de maintenir un solde favorable dans nos échanges de viandes. Les prévisions de récoltes excédentaires permettent d'espérer une nouvelle amélioration de ces perspectives agricoles.

Ainsi, il semble bien que la France ne se borne pas — comme on l'affirme souvent — à exporter des produits alimentaires et des matières premières. Il ne paraît pas que l'on puisse simplement expliquer le développement des exportations par la réduction de la demande intérieure. Dans une certaine mesure l'équilibre de la balance commerciale pourra se maintenir malgré la reprise probable des importations. Les importantes rentrées de devises enregistrées au cours du premier trimestre 1959 apporteront un soutien efficace à cette tendance.

3° En fonction des constatations précédentes les perspectives de l'économie française se laissent mieux apercevoir. Il semble que la reprise de l'activité économique peut fort bien commencer, en France, par le maintien et l'accroissement de la demande extérieure. L'introduction progressive de la Communauté Economique Européenne favorisera ce mouvement. Dans ce cadre, une observation attentive des faits nous révèle la préparation d'une nouvelle expansion des investissements nécessaires aux industries aspirant à se maintenir à l'avant-garde des progrès des techniques nouvelles (1). Cette nouvelle expan-

1. Il convient de souligner l'importance de la constitution de nombreuses sociétés d'investissement se proposant la Communauté Economique Européenne comme champ d'activité : Europa I en Allemagne ; Europa Valor et Eurit en Suisse ; Eurunion groupant des banques européennes ; Eurofund aux Etats-Unis.

sion des investissements, favorisée par la liberté des échanges, devrait permettre à la France de poursuivre la modernisation et la transformation de sa puissance de production dans le cadre de l'économie européenne. Dans ces conditions un second facteur de reprise paraît assuré au cours du deuxième semestre 1959 dans la mesure même où la reprise mondiale enregistrée plus haut s'affirmera.

Ainsi, parviendra-t-on à une reprise du développement de l'économie française par les exportations et les investissements et non par l'illusion d'une « relance » de la consommation capable simplement d'accentuer une hausse des prix défavorables, à la fois, aux exportations et à la reprise des investissements dans les secteurs des biens de production. L'accroissement des revenus réels dépend de l'expansion des techniques industrielles nouvelles et non l'inverse.

L'ensemble des données économiques intérieures et extérieures nous conduit à conclure, dans un sens optimiste, à la consolidation de la reprise (1). Sans doute, celle-ci ne s'opérera-t-elle pas sans des réformes de structures exigées par le changement des techniques de production aussi bien que par l'extension du cadre géographique entraînée par la mise en application de la Communauté Economique Européenne. Pendant de nombreuses années on a confondu, en France, protection de l'homme, des travailleurs, avec le maintien d'activités périmées. Or, les techniques modernes permettent de protéger le revenu des travailleurs sans s'attarder au temps des diligences. Le temps semble venu de donner la liberté à des marchés faussés par le maintien de contrôles et « d'organisations » sans objet dans une économie en pleine expansion.

*
**

Nous n'avons retenu dans cette chronique que les éléments généraux de l'activité économique. Nous ne méconnaissons pas le rôle capital joué, à certaines périodes, par les facteurs politiques. Dans une période où les forces idéologiques s'opposent aussi violemment qu'aujourd'hui les facteurs politiques apparaissent souvent plus déterminants que les facteurs économiques. La tension internationale jouera comme un stimulant de l'expansion économique des Etats-Unis, mais elle perturbera les plans de développement raisonnables dans les pays neufs. Cependant, les impératifs économiques de développement, à l'Est comme à l'Ouest, paraissent laisser espérer que, comme au XIXe siècle, l'économique finira par l'emporter sur le politique.

12 avril 1959.

J. L. GUGLIELMI, P. CARRERE.

1. Il convient de ne pas interpréter la tendance générale en fonction des secteurs arriérés et voués à la disparition ; mais en fonction de perspectives générale de développement dans le cadre européen.

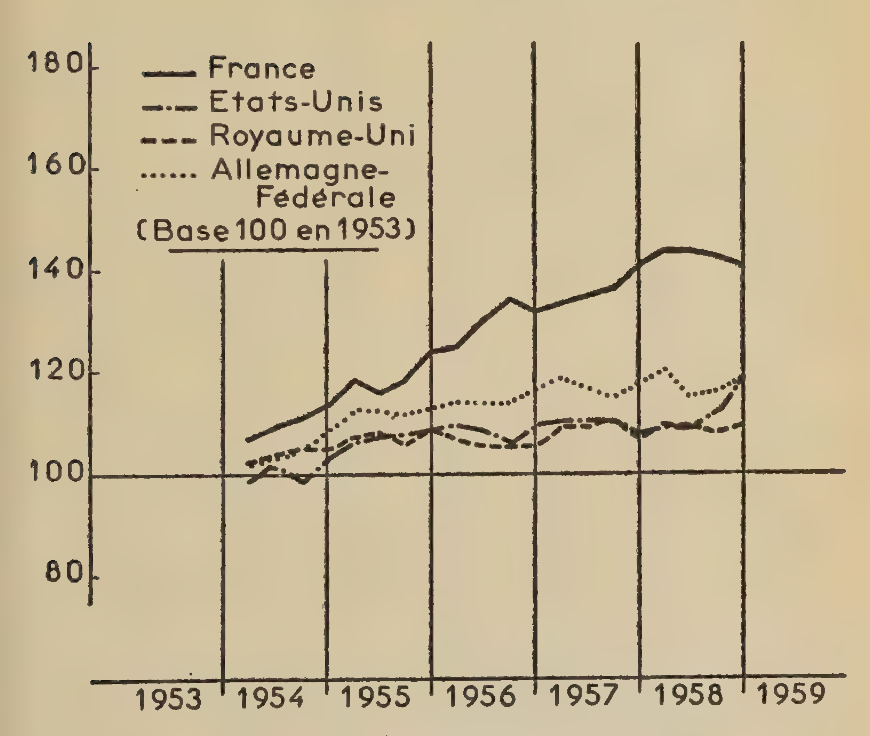
Indices généraux de la Production industrielle
Indices de l'emploi

	France	U. S. A.	U. K.	d'Allemagne
1954 : 1er trimestre......	107	99	103	103
2e »	109	101	104	104
3e »	111	99	105	105
4e »	114	103	105	—
1955 : 1er trimestre......	118	106	107	113
2e »	116	107	108	—
3e »	118	107	106	112
4e »	124	108	108	—
1956 : 1er trimestre......	125	109	107	114
2e »	131	108	106	—
3e »	134	106	106	114
4e »	132	109	106	—
1957 : 1er trimestre......	134	110	109	118
2e »	135	110	109	—
3e »	136	110	110	115
4e »	141	108	108	—
1958 : 1er trimestre......	144	109	109	120
2e »	144	109	109	115
3e »	143	112	108	116
4e »	142	118	109	119

Salaires horaires dans les Industries
Indices des Prix à la consommation

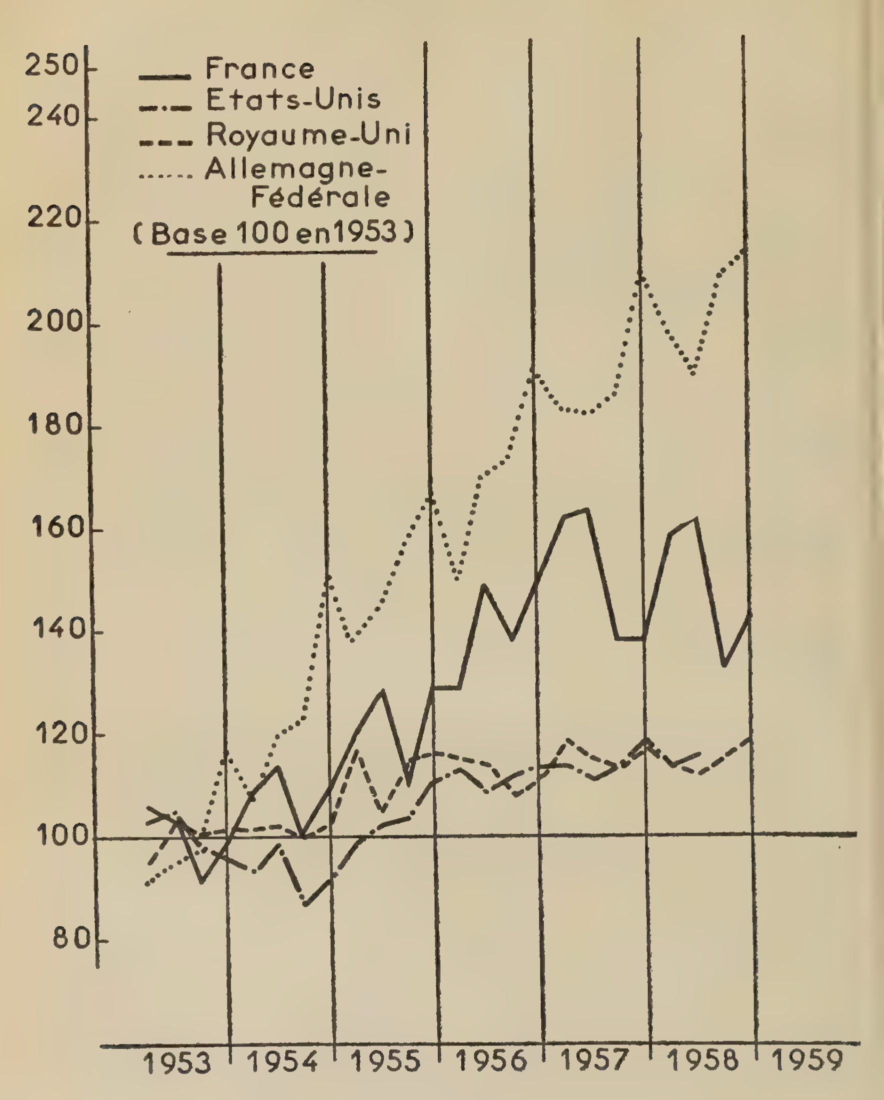
	France	U. S. A.	U. K.	d'Allemagne
1954 : 1er trimestre......	105	101		100
2e »	106	102	112	102
3e »	107	101		103
4e »	109	103	104	104
1955 : 1er trimestre......	110	105		105
2e »	112	106	106	108
3e »	116	107		108
4e »	117	107	106	109
1956 : 1er trimestre......	118	109		110
2e »	119	110	110	113
3e »	122	109		114
4e »	123	111	110	115
1957 : 1er trimestre......	125	112		119
2e »	128	111	111	123
3e »	129	110		123
4e »	127	112	112	124
1958 : 1er trimestre......	122	111		123
2e »	123	111	112	127
3e »	124	112		128
4e »	125	112	113	

Indices généraux de la production
Indices de l'emploi



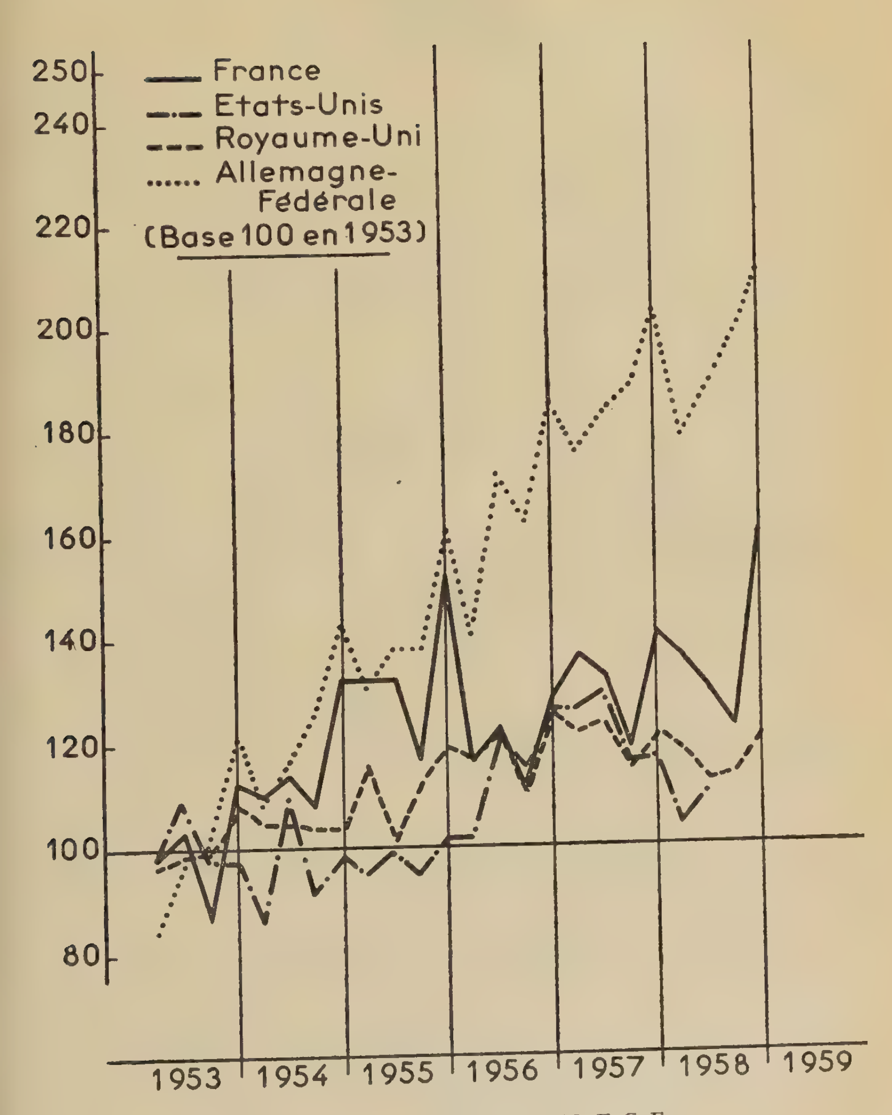
Source : *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

Indices de volume
Importations totales



Source : *Bulletin statistique de l'O.E.C.E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

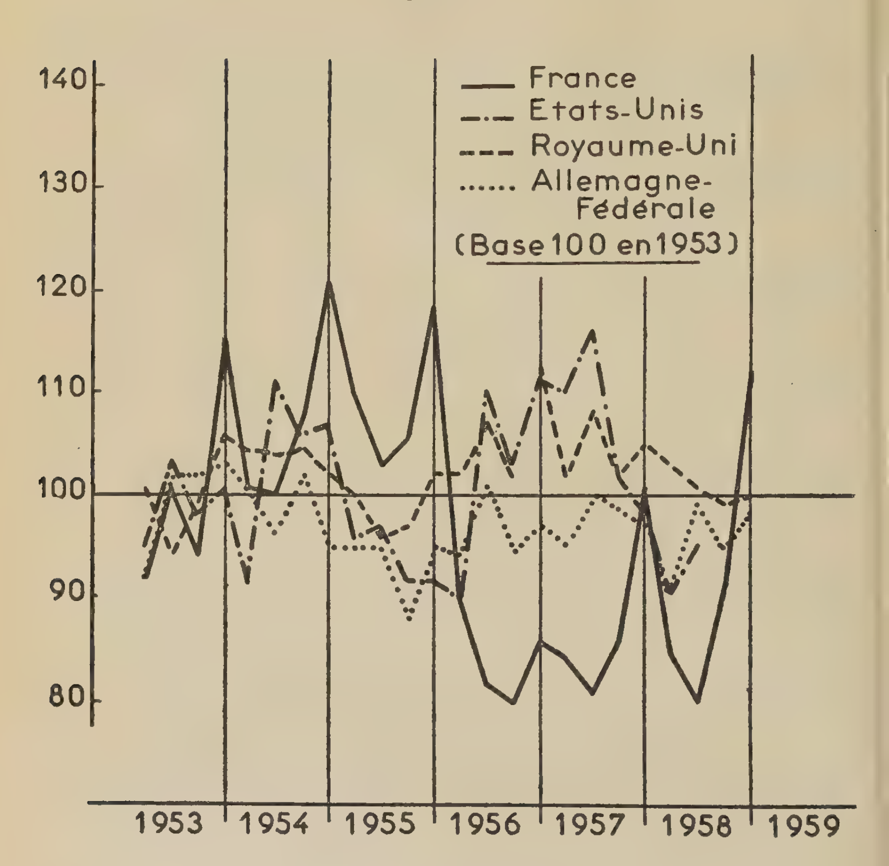
Indices de volume
Exportations



Source : *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

Indices de volume

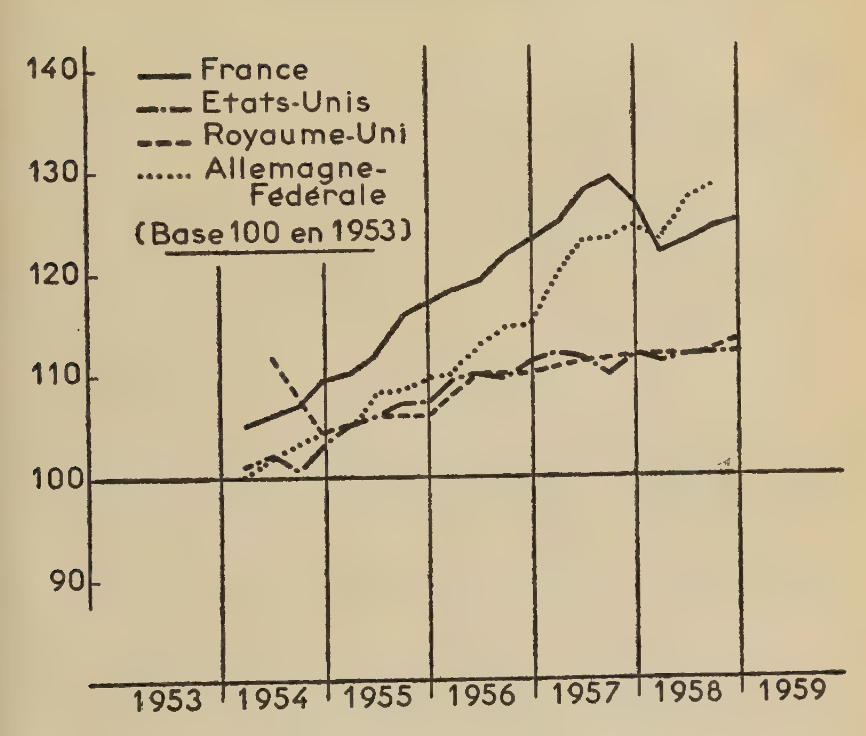
Exportation
Importation



Source : *Bulletin statistique de l'O.E.C.E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

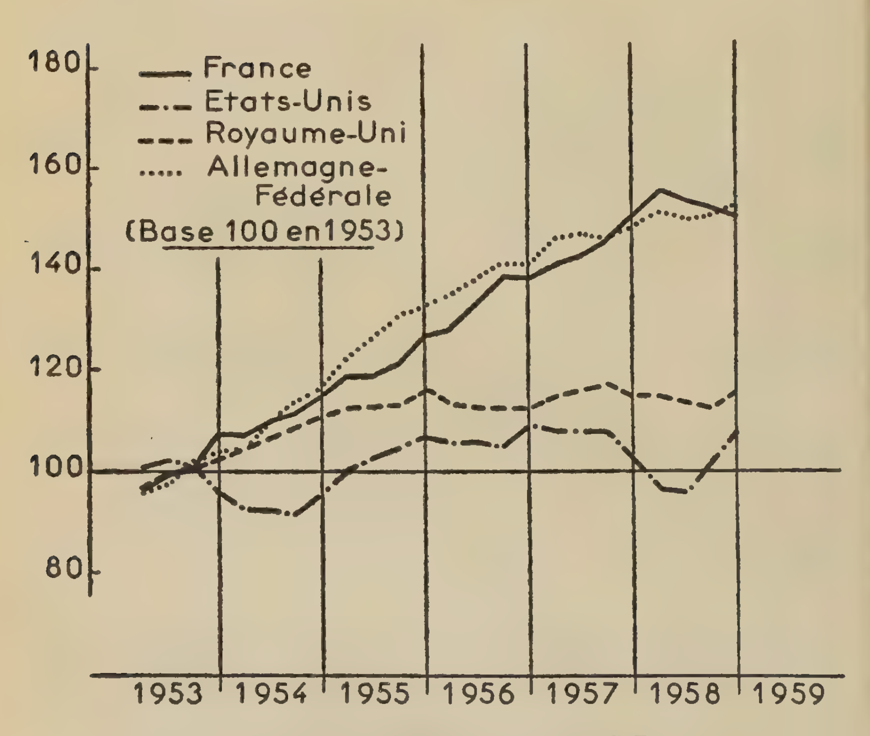
Salaires horaires

Indices des prix à la consommation



Source : *Bulletin statistique de l'O.E.C.E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

Indices généraux de la production industrielle



Source : *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

NOTES ET MEMORANDA

WILLIAM E. RAPPARD : IN MEMORIAM (*)

Né le 22 avril 1883 à New York, Suisse par nationalité, résidence et patriotisme, internationaliste par ses plus profondes convictions, William E. Rappard, que la mort a emporté, dans son sommeil, le 29 avril 1958, fut un des plus marquants et des plus connus parmis les économistes de langue française. Bien qu'il parlât et écrivit l'anglais et l'allemand aussi bien que le français, et qu'il se trouvât chez lui aussi bien à l'Université de Harvard, qu'au All Souls College, Oxford et à son Alma Mater de Genève dont il fut professeur et par deux fois Recteur, c'est à Paris, à la Faculté de Droit, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques (1), aux réunions annuelles des Economistes de Langue Française, que l'économiste en lui s'épanouissait le plus.

Homme de disciplines diverses, William Rappard était reconnu comme leur égal non seulement par les économistes les plus écoutés, mais aussi par les plus éminents jurisconsultes internationaux, les grands spécialistes de sciences politiques, de l'histoire économique et de l'histoire constitutionnelle de la Suisse. Lui-même se considérait surtout comme un économiste, non certes dans le sens restreint et technique des « économétriciens » et des « macro-économistes » des dernières décennies de notre science, mais dans le sens plus humaniste et plus large qui était celui de l'« économie politique » des maîtres du XIX[e] siècle et des Landry, Colson, Rist, Rueff et tant d'autres au XX[e]. Pour bien situer les choses disons de suite que, parmi les économistes de langue anglaise c'est Jacob Viner de Princeton et Lionel Robbins de Londres avec lesquels il se sentait avoir une affinité particulière.

Tandis que la plupart des écrits de Rappard dans le domaine des sciences politiques et des questions internationales ont été rédigés en langue anglaise, l'essentiel de son œuvre économique, le fut en français, « ma principale langue d'enseignement et de publication », pour citer une phrase du discours prononcé en juillet 1955 à l'occasion d'un dîner qui marquait son départ de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (2).

Sa thèse de doctorat, portant sur « Les Corporations d'Affaires au Massachusetts » fut écrite à l'Université de Harvard et achevée à Paris, en vue d'un doctorat en droit de l'Université de Genève. Elle parut chez

(*) Ces pages sont dédiées par leur auteur à ses collègues du congrès des économistes de langue française — et à la mémoire de ses membres disparus.

(1) Il était membre correspondant de l'Institut de France.

(2) Voir : *Hommage à William E. Rappard*, Genève, décembre 1955, p. 80.

Giard et Brière à Paris, en 1908. C'est pour la mettre au point et pour approfondir ses études économiques sous la direction des savants français que Rappard passa l'année académique 1907-8 à Paris, où le prin cipal de ses Maîtres fut Adolphe Landry. Il suivit pendant cette année des cours à la Faculté de Droit, à la Sorbonne et à la rue Saint-Guillaume. Il devait rendre hommage à Landry, deux ans plus tard, dans la Leçon d'Ouverture prononcée à l'Université de Genève en 1910 sur « Les Trois Disciplines Economiques ». Suivirent deux importants ouvrages sur l'histoire économique de la Suisse « Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse : L'agriculture à la fin de l'ancien régime » (Genève, 1912) et « La révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse » (Berne, 1914).

La carrière professionnelle de William Rappard débuta en 1909 lorsqu'il devint pour un an secrétaire du Bureau International du Travail, précurseur du B. I. T. actuel, alors situé à Bâle. Il fit son début académique à l'Université de Genève en 1910, enseigna à Harvard de 1911 à 1913 et revint pour de bon à Genève en 1913 comme titulaire des chaires d'histoire économique et de finances publiques. En 1915 il fut l'un des fondateurs de la nouvelle Faculté des Sciences Economiques et Sociales. Le volume qui fut publié pour commémorer son inauguration contient une longue étude de la plume de Rappard, intitulée : « L'économisme historique d'Adam Smith », bien intéressante à relire aujourd'hui (1).

La première guerre mondiale exerça sur la carrière et sur l'œuvre de William Rappard une influence très profonde. Chargé de missions importantes par le gouvernement helvétique, il traversa à deux reprises l'océan en 1917 et 18, négocia (avec grand succès) de l'approvisionnement de la Suisse avec le Président Wilson dont il acquit l'amitié personnelle et assista à la Conférence de la Paix comme observateur suisse. « La mission suisse aux Etats-Unis (Genève, 1916) et « Woodrow Wilson, Genève et la Suisse » (1956) (2) donnent — à quarante ans d'intervalle — le compte-rendu de Rappard sur cette phase de son activité publique. Dès lors la science et la vie publique se partagent le temps et les énergies de William Rappard. Dès lors aussi grandit son intérêt pour les questions de droit international et de « relations internationales ». Notons les titres de ses principaux ouvrages de ce dernier groupe : « International Relations as as viewed from Geneva » (1925), « Uniting Europe (1930), « The Geneva Experiment » (1931), « The Crisis of Democracy » (1938), « The Quest for Peace » (1940), dont le dernier surtout exerça une profonde influence outre-Atlantique durant et après la seconde guerre mondiale.

En 1927 William Rappard et le grand historien français, Paul Mantoux, fondèrent « à l'ombre de la Société des Nations » une école d'un genre nouveau, beaucoup imité depuis, l'Institut Universitaire de Hautes

(1) *Les Sciences économiques et sociales à l'Université de Genève*, Genève, 1916, pp. 123-161.

(2) « Centenaire Woodrow Wilson », *Centre Européen de la Dotation Carnegie*, Genève, 1956, pp. 29-74.

Etudes Internationales. L'auteur de ces lignes en a ailleurs rappelé l'histoire (1). Cette haute école était destinée à une étude poussée et conjointe de droit international, d'économie internationale, d'histoire diplomatique moderne et des institutions internationales. Sa direction (avec Mantoux jusqu'à la retraite de celui-ci en 1951) devint une des préoccupations les plus grandes de Rappard et une de ses plus grandes réussites. Lui-même, tout en élargissant et diversifiant son champ d'action et la portée de ses travaux personnels, resta fidèle à sa vocation d'économiste et d'historien. En tant que libéral convaincu, il porta son attention sur les relations qui s'établissent, dans les sociétés humaines, entre l'individu et l'Etat. En 1936, il consacra un gros volume de plus de 500 pages au sujet : « L'individu et l'Etat dans l'Evolution Constitutionnelle de la Suisse », ouvrage important tant par sa documentation que par la pénétration de sa pensée. Il fut, d'autre part, l'un des premiers à identifier et à dénoncer la menace du nationalisme économique, ennemi à la fois des droits de l'homme et de l'amitié des peuples. Notons notamment la conférence faite à Londres en 1936 sur « La commune menace des armements économiques et militaires », (2) et celle prononcée à l'Université de Harvard, la même année, sur « Le Nationalisme Economique » (3). Ces deux études — qui se complètent d'ailleurs — sont d'une importance toute particulière. A l'époque ou des disciples de Keynes voyaient dans le programme économique du Docteur Schacht l'application des idées keynésiennes sur la lutte contre le chômage, Rappard y vit quelque chose de bien différent : des préparatifs économiques à la guerre ! Il fit chemin faisant, la « rédécouverte » du « Geschlossene Handesstaat » de Fichte, livre obscur d'un philosophe célèbre, paru en 1800 et donnant une vue nette et précise de la politique d'autarcie économique dans tous ses aspects et dans toutes ses conséquences. L'œuvre de Frédéric List y trouva aussi une interprétation nouvelle et frappante. (La brillante conférence de Gaston Leduc : « La raison contre l'Autarcie », parue en 1938, trouva, d'ailleurs, en Rappard un lecteur plein d'admiration). Il convient aussi de mentionner, dans l'ordre présent de nos propos, le cours que Rappard fit à l'Académie de Droit International de la Haye, en 1938, sur « Le Nationalisme économique devant la Société des Nations » et la monographie, parue la même année dans les publications du *Geneva Research Center* sur « Post-war efforts for freer trade ».

La seconde guerre mondiale, coupant Rappard des contacts avec le monde extérieur, amena, pendant quelques années son repli sur l'histoire constitutionnelle de sa patrie. « L'Avènement de la Démocratie moderne à Genève », « Cinq siècles de Sécurité Collective, 1921-1798 : l'expérience de la Suisse sous le régime des pactes de secours mutuel »,

(1) M. A. Heilperin, « William E. Rappard : l'Universitaire », *Les Bastions de Genève*, n° 2, juin 1958, pp. 54-66.

(2) « The Common Menace of Economic and Military Armaments », *the Richard Cobden Lecture for* 1956, London, 1956.

(3) « Economic Nationalism », dans le volume *Authority and the Individual*, publié à l'occasion du troisième centenaire de l'Université de Harvard, Cambridge, Mass. 1936 (39 pp.).

« La Constitution Fédérale de la Suisse, 1848 », ces trois tomes parus respectivement en 1942, 1945, et 1948 sont un monument à la science, à l'industrie et au talent de leur auteur (1). Tout en voyageant peu pendant les « années terribles » de 1940 à 45, Rappard entreprit des missions diplomatiques pour son gouvernement à Londres et à Washington et se trouva à Alger (dont l'Université venait de lui conférer un doctorat *honoris causa*) au moment du débarquement allié en Afrique du Nord (2).

Rappard qui fut un adhérant enthousiaste — et un haut fonctionnaire de 1920 à 25 — de la Société des Nations, ne se trouva guère attiré vers l'Organisation des Nations Unies. Il reconnut de bonne heure le danger du nationalisme et de l'expansionisme des Soviets et ne put accepter comme valable une « sécurité collective » qui laissait l'Est de l'Europe sous le joug soviétique. Lui qui en 1919-20 passa le meilleur de son temps à persuader ses compatriotes à se joindre à la S. d. N. refusa son appui à l'O. N. U. Il envisageait volontiers l'idée d'une fédération des peuples libres (voir sa préface à l'ouvrage de Lionel Curtis, « Fédération ou Guerre », Paris et Neuchâtel, 1946), mais il trouvait la « Petite Europe » des « Six » trop restreinte et trop limitée pour pouvoir lui apporter son adhésion. Il fit état de ses réserves dans divers articles dont deux doivent ici être cités : « L'intégration économique de l'Europe et la Suisse (*Revue de Suisse*, juillet 1952, pp. 14-24) et « La construction européenne vue de Suisse » (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1954, pp. 588-600). De mes conversations avec lui je puis témoigner de sa sympathie pour l'OTAN et pour l'OECE ainsi que pour les projets de participation des dix-sept pays de l'OECE à une vaste entreprise commune de libération des échanges. Admirateur du Plan Marshall, il s'inquiétait du renouveau, ces dernières années, du protectionisme américain. Une liaison de plus en plus étroite entre le Vieux Monde et le Nouveau lui apparaissait comme indispensable pour l'avenir de la civilisation occidentale et pour le maintien de la paix. Déjà en 1916 il publia une plaquette sur les Etats-Unis sous le titre « Notre grande république sœur » ; et ses vues les plus récentes en la matière se trouvent exposées dans une conférence prononcée en automne 1954 aux Rencontres Internationales de Genève sur : « Les Etats-Unis et l'Europe ». (3) Le passage suivant qui en est extrait résume bien la pensée de l'auteur : « Accueillir avec gratitude des Etats-Unis tout ce dont la supériorité de leur productivité économique leur permet de nous doter, mais nous défendre jalousement de ce que la massivité même de cet apport comporte de menaces pour notre indépendance spirituelle ; et, d'autre-part, associer le plus largement possible les Etats-Unis aux bienfaits que nous vaut une civilisation plus ancienne et plus diverse que la

(1) Notons aussi son important ouvrage sur *Antoine-Elysée Cherbuliez et la propriété privée*, Zurich, 1941, une série d'études parue en un volume intitulé *La Carrière parlementaire de trois économistes Genevois : Sismondi, Rossi, Cherbuliez*, Genève 1941 et l'intéressante étude sur *La Conversion de Sismondi* (1943).

(2) Entre tant d'autres honneurs académiques qui furent rendus à Rappard, mentionnons les doctorats *honoris causa* des Universités de Harvard, Princeton, Pennsylvanie, Lyon et Californie.

(3) Parue dans le volume : *Le Nouveau Monde et l'Europe*, Genève, 1955, pp. 31-54.

leur : telle, me semble-t-il, est la formule d'une saine collaboration intercontinentale » (1).

L'œuvre écrite de William Rappard est beaucoup plus volumineuse que le feraient supposer les allusions, pourtant nombreuses, qui viennent d'être faites. Lorsqu'en 1953 parut, pour fêter ses soixante-dix ans, un volume rassemblant un choix de ses articles, intitulé « Varia Politica », la bibliographie qui y était jointe comportait 304 positions, dont 21 livres. Dans les cinq dernières années de sa vie toujours aussi active cette liste s'allongea encore d'un livre et d'un nombre d'articles et de monographies importantes. Ce livre, son dernier, eut son origine dans les travaux du congrès des économistes de langue française. Intitulé « A quoi tient la supériorité économique des Etats-Unis ? », ce volume parut aux Editions Médicis à Paris le jour même où son auteur présentait à la discussion du congrès son rapport sur « Le secret de la prospérité américaine » (mai 1954). La dualité des titres est expliquée dans les premières pages du livre, dont la version publiée dans la Revue d'Economie Politique (1954, pp. 289-432) est un fidèle résumé. Cette étude — très lue, discutée et traduite en plusieurs langues — fut suivie, en été 1957, par une longue conférence sur « Les conditions de la prospérité helvétique », présentée à l'occasion du 75e anniversaire de la Société Suisse des Industries Chimiques (et publiée par cette Société sous forme d'un grand in-quarto de 56 pages en fin d'hiver 1957-8, du vivant encore de son auteur). Ainsi les deux principaux travaux des dernières années de la vie de Rappard sont liés, directement ou indirectement, à sa collaboration amicale avec l'association des économistes de langue française. Il convenait de le noter à cette place (2). Il convient d'y noter également le grand intérêt que Rappard prit, dans les derniers jours de sa vie, aux fêtes commémoratives du bi-centenaire de Quesnay qui devaient avoir lieu prochainement — et qui eurent lieu en effet quelques semaines après sa mort. L'on trouva, dans la vaste chambre de travail de William Rappard à Valavrau, auprès du fauteuil où il avait coutume depuis des dizaines d'années de travailler, le volume des *Oeuvres* de Quesnay dans l'édition d'Auguste Oncken, ainsi que des notes et ébauches écrites de la main de Rappard. De toute évidence, ses dernières pensées avaient tourné autour du bi-centenaire. Ayant embrassé un vaste champ de problèmes au cours de sa longue, laborieuse et brillante carrière, William Rappard, à la fin de sa vie, était bien revenu à son « premier amour » : l'économie politique.

Michel A. HEILPERIN.

(1) *ibid.* p. 54.

(2) Parmi les travaux de Rappard de ses dernières années, notons également les trois études où il définit sa foi de libéral, son concept de libéralisme économique, sa philosophie des sciences morales : (1) « Sciences Morales et Action Politique », Extrait des *Annales de l'Université de Lyon*, 1952-53 ; (2) « On Reading von Mises », chapitre dans le volume *On Freedom and Free Enterprise*, New-York, 1956, pp. 17-33 ; (3) « Pourquoi le cas de M. Ludwig Erhard est-il si rare ? », chapitre dans *Wirtschaftsfragen der Freien Welt*, Frankfort a/ M, 1957, pp. 5-9. Notons aussi que ce grand libéral était l'un des fondateurs de la Société du Mont-Pelerin et un de ses membres les plus assidus et qu'il fut l'un des « patrons » de l'Internationale liberale.

CYCLES ÉCONOMIQUES ET STRUCTURES

Nous sommes bien en retard pour rendre compte du grand livre que Johan Akerman a consacré aux cycles (1).

Ce livre présente pour nous un intérêt spécial, non seulement parce que l'auteur est un ami de la France, mais parce que, analysant le cycle dans quatre pays seulement, il a retenu le nôtre aux côtés des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne.

Si importante soit-elle, cette considération apparaît toutefois secondaire par rapport à la portée générale de l'étude. Le cycle nous est en effet présenté dans une optique tout à fait inhabituelle aux lecteurs de Marx, de Haberler, de Keynes ou de Kaldor. J. A. a repensé entièrement le problème en se dégageant des catégories traditionnelles et nous invite avec conviction et véhémence à abandonner les sentiers battus et à le suivre. L'appel est trop pressant pour que nous n'y répondions pas, même si cette réponse devait être négative.



Le lecteur le moins informé ne peut qu'être frappé par l'étendue des connaissances et la largeur de vue de l'auteur. J. A. n'est pas seulement un économiste, c'est aussi un historien de l'économie, de la technique et de la politique ; la justesse de ses vues sur le déroulement des événements dans notre pays est notamment très frappante. C'est aussi un sociologue et un philosophe aux yeux duquel les théories de l'équilibre ou de la mécanique des flux sont radicalement incapables d'expliquer des phénomènes aussi complexes que les phénomènes économiques et tout spécialement les cycles.

Ce n'est pas à dire cependant que l'économique doive s'effacer devant l'histoire et la sociologie. Si nous avons bien compris l'auteur, dont la pensée sur ce point est très complexe, les mécanismes jouent nécessairement, ils correspondent à un enchaînement logique. Mais ces mécanismes et ces enchaînements sont affectés par les structures. Aborder l'étude des cycles en faisant abstraction des structures permet donc seulement de construire des modèles théoriques sans lien avec la réalité. Pour rendre compte de l'évolution concrète le modèle doit intégrer des paramètres sociologiques. On sait que cette position est défendue en France par André Marchal qui souligne lui-même l'influence qu'a exercée sur lui J. A. Celui-ci, de son côté, rend hommage

(1) L'ouvrage original complet a été publié en suédois en 1944 sous le titre général *Ekonomisk Téori*. Seul le tome II a été traduit en français par Mme Béatrix Marchal et Mlle G. Augot sous le titre *Structures et cycles économiques* et est lui-même divisé en deux tomes. P. U. F. Bibliothèque de la Science économique, 3 volumes faisant en tout 623 pages (tome I, constituant le premier volume, 1955 ; tome II constituant les volumes II et III, 1957).

dans sa préface à l'apport des économistes français qui ont mis en lumière l'interdépendance des phénomènes économiques, Quesnay, Cournot et Walras mais aussi à l'effort de la nouvelle génération qui, au pays d'Auguste Comte, de Durkheim et de Simiand, s'efforce d'intégrer les sciences sociales à l'économique.



Plus des deux tiers de l'ouvrage (chapitre IV couvrant les pages 237 à 568), sont consacrés à l'exposé historique des fluctuations dans les quatre pays, chaque cycle étant, conformément à l'usage, désigné par l'année de la crise qui le termine (?). L'étude s'étend du cycle qui se termine en 1825, jusqu'à celui qui s'achève en 1937. En tout 14 cycles, mais quelques indications brèves et suggestives sont données sur les cycles antérieurs à cette période.

En France cette analyse historique avait déjà été effectuée par Lescure. Mais J. A. est beaucoup plus complet, et pas seulement parce que, comme nous l'avons vu, il associe très habilement au déroulement de la conjoncture les événements politiques. Plus systématique que son prédécesseur il construit deux diagrammes dans lesquels les mêmes phénomènes sont suivis de période en période.

L'un est un graphique (diagramme de temps) concernant le taux d'intérêt des prêts et le cours des actions, la production et le prix de la fonte, la récolte et le prix du blé.

L'autre, d'une très grande ingéniosité mais difficile à consulter pour le non initié, est un diagramme de groupes qui constitue un indice d'essor et de déclin pour 8 groupes. Ce diagramme est dressé pour chaque cycle, au moins pour un pays. Un cercle figure les grandeurs normales. Du centre partent 8 rayons régulièrement distribués (ayant donc entre eux un angle de 45°) et dont chacun est représentatif d'un groupe : par exemple, les ouvriers dont l'indicatif disponible est le salaire nominal, les investisseurs dont l'indicatif disponible est le cours des actions et des obligations, etc... Pour chaque cycle le rayon se voit affecté d'une longueur représentative de l'essor relatif et du déclin relatif observés dans ce cycle. Les extrémités des rayons sont reliées par des droites — en trait plein pour l'essor, en pointillé pour le déclin — en sorte que chaque cycle est synthétisé par deux octogones dont les déformations par rapport au cercle théorique d'équilibre doivent permettre à un œil exercé de saisir les caractères spécifiques dominants du cycle.



La comparaison des différents diagrammes de temps et de groupes montre que les liaisons se transforment avec le temps. Par exemple (p. 579) aux Etats-Unis jusqu'en 1860-1870 « à une forte baisse de la récolte (de blé) correspondait une baisse relativement faible des prix et inversement. La loi de la demande, au sens classique, jouait ». Postérieurement à une forte diminution de la récolte dans la dépression

correspond une forte baisse des prix, et la même corrélation existe entre une faible diminution de la récolte et une faible baisse des prix... Même dans le domaine de l'agriculture, le « paradoxe de conjoncture » a succédé à la « loi du marché ».

Or, et ceci est sans doute la découverte majeure de l'auteur, en étudiant 19 diagrammes il découvre 26 limites structurelles. Celles-ci, loin de se répartir au hasard, se groupent le plus souvent les unes au cours du cycle de 1873, les autres au cours des cycles de 1920 et de 1929.

Ainsi la période étudiée doit elle être divisée en trois sous-périodes coupées par deux limites structurelles, l'une, de caractère technique, entre 1870 et 1880, l'autre de caractère politique, autour des années vingt (p. 587).

⁂

Cette analyse des faits est du plus haut intérêt et ne semble pouvoir être contestée. Les interprétations qu'en tire l'auteur et qui justifieraient les positions doctrinales prises au début de l'ouvrage nous apparaissent davantage sujettes à contestation.

J. A. est un hétérodoxe et s'insurge avec passion contre les canons de la tradition. Aucun spécialiste des cycles ne trouve grâce à ses yeux, ni Schumpeter (p. 18) ni Haberler et Tinbergen (p. 21) ni Wicksell (p. 31) ni Keynes (p. 39) ni Myrdal, Lündberg et l'école de Stockholm en général (p. 200) ni Harrod, Kalecki et l'école de Cambridge en général (p. 202).

Si différents soient-ils, ces auteurs — lointaine postérité de Ricardo — sont ensemble condamnés pour avoir ensemble procédé à une « analyse alternative » qui les a conduits à une conception endogène du cycle alors que la réalité ne pourrait être saisie, que par « une analyse causale ».

Des néo-classiques, seul Jevons trouve grâce à ses yeux, non bien sûr pour avoir fondé le marginalisme, mais pour avoir attribué les cycles aux taches solaires, phénomène essentiellement exogène.

Dès le début de l'ouvrage (p. 21) J. A. affirme en effet « que le concept d'équilibre intégral doit être éliminé de l'analyse causale » et que « la causalité apparaît comme un phénomème exogène ». Cette affirmation de principe serait justifiée par les résultats de l'analyse : les transformations de structures, phénomène essentiellement exogène, seraient les éléments explicatifs du cycle.

Tout ceci nous paraît beaucoup moins assuré que ne le pense l'auteur.

⁂

Restons en d'abord aux faits : il est sûr que les modifications observées dans le cycle n'auraient pu se produire si la société était demeurée en régime permanent de longue période et n'avait connu de ce fait ni croissance de la population, ni progrès technique, etc...

A cet égard, les modifications observées, et qui sont notamment marquées par les limites structurelles, sont nécessairement d'origine exogène, mais ces modifications présentent-elles vraiment un caractère spécifique et autonome et certaines d'entre elles au moins ne sont-elles pas les conséquences d'un autre phénomène beaucoup plus général ?

Tel nous semble être le cas du passage de l'agriculture de « la loi du marché » au « paradoxe de conjoncture ». L'élévation de la productivité et du niveau de vie, en réduisant l'importance relative et absolue du secteur primaire au bénéfice du secondaire, a donné au mécanisme d'amplification une puissance telle que les variations de la demande globale ont affecté le marché des denrées alimentaires.

De même, doit-on attribuer, comme le suggère J. A. plus du reste qu'il ne l'affirme, le nivellement progressif des revenus à l'action syndicale ? N'est-il pas plus simple de penser que les entreprises dynamiques, d'abord peu nombreuses, sont parvenues, à une époque d'ailleurs variable dans les différents pays, à utiliser la quasi totalité des bras disponibles ? A ce moment la productivité marginale, jusqu'alors demeurée très basse, s'est rapprochée de la productivité moyenne, ce qui, tout à la fois, a élevé les salaires réels et réduit les profits.

En bref, un seul phénomène général continu, le progrès technique, que l'on peut bien considérer comme exogène vis-à-vis du cycle, mais non vis-à-vis de l'évolution économique d'ensemble, suffirait à lui seul à rendre compte des transformations majeures en sorte que les limites structurelles observées, au lieu de présenter un caractère spécifique et causal, apparaîtraient elles-mêmes comme une conséquence de l'évolution d'ensemble.

***

Deux méthodes sont possibles pour analyser le cycle : l'une consiste à prendre le phénomène dans sa complexité, l'autre à aller du simple au complexe et donc à le décomposer en imaginant d'abord un état de régime à long terme au sein duquel jouent seulement des mécanismes endogènes, puis à réintroduire successivement les différents facteurs exogènes susceptibles d'altérer le cycle pur : guerres, production d'or, progrès technique, croissance de la population...

Les deux méthodes ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients : Henri Guitton préfère la première, je suis moi-même fidèle à la seconde qui a le mérite à mes yeux, en décomposant le problème, de montrer notamment que les facteurs exogènes, loin de se substituer aux phénomènes endogènes, se bornent à les stimuler ou à les entraver.

Mais ne ne conçois pas que l'on puisse par principe rejeter l'analyse endogène et J. A., loin de me convaincre, a bien plutôt renforcé une conviction fort ancienne. Dans les pages 209 à 221 l'auteur fait une classification systématique des phases (qui pour lui sont au nombre de 6) valables pour tous les cycles. Les phases 1 (fond de la dépression), 3 (essor), 4 (sommet de la haute conjoncture) et 6 (déclin) n'offrent pas de difficultés. Seules les phases 2 (reprise) et 5 (crise) appellent les recherches de l'auteur. Encore celui-ci reconnaît-il que

diverses interprétations *également justifiées* (p. 218) et de caractère nettement endogène sont possibles en sorte que « l'analyse causale » aura seulement, en s'appuyant sur la modification des structures, à faire un choix entre elles.

Ces considérations sont certainement fort justes, mais autorisent-elles l'auteur à brandir ses foudres contre tous ceux qui mettent l'accent sur ces mécanismes généraux plutôt que sur les facteurs qui, selon les circonstances, donnent priorité aux uns ou aux autres ?

***

Le plus paradoxal est que, tout en centrant son analyse sur les structures et en décochant ses flèches aux théoriciens de l'endogène, J. A. présente la théorie la plus mécaniste qui soit en suggérant que les cycles de différente durée s'engendrent les uns les autres, des plus courts aux plus longs, selon une progression géométrique allant de la variation saisonnière courte de six mois jusqu'au processus d'industrialisation qui s'étendrait sur plus de deux siècles. On aurait ainsi la série : 1/2, 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256. En bref la série cyclique serait assez comparable à la classification périodique des métaux de Mendeleieff. « La stabilité des cycles de conjoncture courts, longs et très longs est par elle-même une preuve de l'interdépendance des périodes : chaque période est engendrée par deux autres périodes de longueur égale à la moitié de la sienne » (p. 190).

Le malheur est que, comme l'observe l'auteur, « la période de trente deux ans du tableau manque totalement dans les statistiques économiques » (p. 191).

Il nous paraît aussi grave que, là où un parallélisme s'observe, il ne soit qu'approximatif. La longueur du cycle est variable. Où est « l'effet des nombres entiers » ? Et puisque, en fait, un cycle de conjoncture long Juglar couvre tantôt deux cycles courts Kitchin, tantôt trois, que devient la progression géométrique ?

On voudrait aussi une explication.

Le seul fait certain est que les points tournants des cycles de différente longueur (Kondratieff, Juglar, Kitchin) coïncident fréquemment dans le temps. Cette coïncidence n'implique nullement que ces cycles s'emboîtent les uns dans les autres et il est beaucoup plus vraisemblable qu'étant dus à des causes foncièrement indépendantes et ayant de ce fait des longueurs spécifiques elles aussi autonomes (stocks, pour le Kitchin, équipements et biens durables pour le Juglar, le Kondratieff n'étant qu'un pseudo cycle soumis à de simples phénomènes de récurrence) ils interfèrent les uns avec les autres, une chute des investissements suscitant par exemple, par contraction de la demande globale, un déstockage.

C'est à cet égard avec juste raison que l'auteur suggère que la tension monétaire qui s'observe assez régulièrement en automne peut susciter une crise majeure. Il serait plus juste, nous semble-t-il, d'indiquer que cette tension précipite une crise qui, à défaut de cette influence saisonnière, ne se serait produite que quelques mois plus tard. Il ne

s'agirait donc là encore que d'une interférence. Les grippes de l'hiver tuent beaucoup de vieillards, mais la grippe n'engendre pas la vieillesse.

Nous ne voyons pas non plus comment le prétendu cycle agricole de deux ans pourrait engendrer des cycles plus longs. Ce cycle, qui correspond au schéma du cobweb, ne peut apparaître que pour certains produits agricoles spécifiques et donc à l'échelle partielle en vertu de phénomènes d'accélération qui supposent eux-mêmes des substitutions. Ils ne se manifestent pas à l'échelle globale. Les substitutions sont alors impossibles et, quelles que soient les vicissitudes de la conjoncture, les agriculteurs utilisent à plein les forces productives à leur disposition. Parce qu'il est commandé par les fantaisies de la météorologie, le cycle agricole a une durée supérieure à deux ans, qu'il soit un cycle vrai (Jevons, Moore) ou plus vraisemblablement un pseudo cycle.

***

Ainsi nous semble-t-il que J. A. a pris deux positions extrêmes et difficilement conciliables entre elles, lorsque, tout à la fois, il conteste le principe même de l'analyse endogène propre à chaque catégorie de cycles et suggère une explication endogène valable pour l'ensemble des cycles, et de ce fait, infiniment plus ambitieuse.

Le mérite de l'auteur est cependant considérable.

D'abord en rompant avec les idées reçues et en nous obligeant à remettre en cause des positions trop confortables et qui nous paraissaient définitivement acquises.

Mais aussi en mettant en lumière ces faits de structure que nous, néo-classiques, avons trop tendance à négliger.

Ajoutons enfin que son ingéniosité et son érudition lui ont permis d'éclairer des faits jusqu'ici mal connus ou ignorés. Notons trois observations qui nous paraissent particulièrement fécondes :

Nous venons de souligner l'action trop souvent méconnue que l'auteur accorde aux fluctuations saisonnières sur le déclenchement des crises.

Il n'est pas moins important qu'il ait dégagé le fait que le champ visuel des entrepreneurs était plus étendu durant l'essor et se rétractait durant la crise, ce qui allonge la durée de la stagnation.

Enfin, si, aux yeux de tous, la guerre se présente bien comme une période d'inflation, il était utile de nous montrer que la paix tend à engendrer la déflation.

René Courtin.

LE ROLE DU BATIMENT DANS LA CONJONCTURE

L'observation italienne (1)

La question du rôle du bâtiment dans la conjoncture est loin d'être simple. Afin de la clarifier, il importe de distinguer d'abord entre les diverses branches de l'industrie du bâtiment.

Pour la construction de locaux à usage industriel et commercial, certains points paraissent d'ores et déjà pouvoir être considérés comme acquis. Elle est étroitement liée à la conjoncture générale. Quant au volume de la construction d'édifices publics, il est déterminé par des décisions de politique, qui d'ailleurs, sont loin d'être pleinement indépendantes ; elles dépendent de la situation financière, du mouvement de la population et de la construction de maisons d'habitation elle-même (2).

Mais justement, quant à la construction de maisons d'habitation, son rôle dans la conjoncture demeure très controversé. Selon les uns, le bâtiment constitue le facteur stratégique qui mène le jeu. En ce cas, la prévision du bâtiment permettrait de mieux prévoir la conjoncture générale. D'autres attribuent au bâtiment un rôle contra-cyclique. D'après une troisième opinion, très répandue, notamment en Amérique aujourd'hui, le bâtiment a ses cycles, propres, autonomes. Cette dernière thèse paraît confirmée par l'observation des Etats-Unis qui a mis en lumière de 1836 à 1925 cinq cycles du bâtiment chacun d'une durée d'environ dix-sept ou dix-huit ans (seize au moins et dix-neuf au plus) sensiblement supérieure à celle des cycles généraux dits de Juglar.

Mario Talamona vient de nous apporter une précieuse contribution à cet important sujet. Dans une première partie de son ouvrage il passe en revue et discute les diverses thèses en présence et les explications qui ont été proposées des fluctuations du bâtiment. Dans une seconde partie, il les confronte avec l'observation en Italie depuis l'unité nationale.

I. — Les hypothèses

On a tenté d'expliquer ces cycles longs du bâtiment par l'hypothèse de la durée de la période de production. D'après cette hypothèse, les cycles du bâtiment pourraient s'expliquer avant tout comme des manifestations du retard que l'on observe dans l'adaptation d'une capacité

(1) Talamona (Mario), *Fluttuazioni edilizie e cicli economici*, 1 volume de 285 pages. Istituto nazionale per lo Studio della Congiuntura. Rome, 1958.

(2) Talamona le signale p. 29 de son ouvrage. Pour une étude intéressante des relations statistiques entre la construction de maisons d'habitation et celle d'édifices publics : voir J.-M. Mattela et W.-R. Thompson. *Residential, Service Construction : a study of induced investment. Review of Economics and Statistics.* Novembre 1956.

effective à un niveau de capacité désiré. Celle-ci se règle sur les prévisions de la demande et des erreurs de prévision sont fatales. On reconnaîtra ici l'application d'un principe plus général exposé il y a déjà longtemps par Aftalion que d'ailleurs Talamona n'omet pas de citer. Les fluctuations sont amplifiées par le jeu du principe dit d'accélération, aperçu par Aftalion, et qui s'applique aux biens durables, soit de production, soit de consommation.

Selon Mario Talamona la solution du problème est à rechercher dans la complexité des mouvements endogènes et exogènes qui modèlent le rythme d'activité de cette branche d'industrie et dans la superposition des influences plus ou moins intenses de la conjoncture générale à un schéma élémentaire d'oscillations plus longues et relativement indépendantes de cette même conjoncture. La demande virtuelle est dominée par des mouvements exogènes, c'est-à-dire, dans la terminologie de l'auteur, indépendants du cycle général, mouvements de la population, influences de longue durée, changements de goûts quant au degré d'indépendance, ou d'intimité, au style d'architecture, etc. Les forces qui l'influencent présentent un caractère séculaire ou irrégulier. La demande effective de logements subit l'influence du cycle général par l'intermédiaire de multiples facteurs, notamment les revenus monétaires, les loyers des immeubles locatifs, l'amortissement des maisons achetées, l'intérêt des dettes hypothécaires pour les achats à crédit. L'influence cyclique s'exerce sur l'offre surtout par l'intermédiaire du coût de la construction et des taux d'intérêt. Les variations du taux d'intérêt tendent à suivre l'évolution du cycle général, parce que la demande globale de capitaux augmente en phase d'expansion et diminue pendant les dépressions. Cependant Mario Talamona reconnaît que la relation entre le cycle général et le bâtiment n'est pas à sens unique. « Bien que les constructions résidentielles ne gouvernent pas précisément le rythme des cycles généraux, elles représentent néanmoins un élément très important de l'activité générale et elles offrent un grand intérêt pour la connaissance et la prévision des fluctuations de la conjoncture » (1). La dynamique de la construction tend à renforcer l'évolution cyclique. L'essor du bâtiment pourra contribuer à arrêter une dépression générale ou à préparer la reprise générale.

II. — L'OBSERVATION ITALIENNE

1° *De l'industrie du bâtiment dans son ensemble.* — Dans la seconde partie de son livre, relative à l'étude empirique du bâtiment en Italie depuis l'unité nationale, Mario Talamona écarte les séries statistiques souvent utilisées des permis de bâtir parce qu'elles correspondent non à des constructions réalisées, mais à des intentions, à des projets. Il existe aussi en Italie des permis d'habitabilité délivrés par les administrations locales à des constructions terminées. Mais cette dernière

(1) Page 69.

série est incomplète, elle ne s'applique qu'assez récemment à toute l'Italie. L'auteur utilise les estimations contenues dans une publication de l'Institut italien de Statistique sur le revenu national et les comptes de la Nation, valeur de la production et produits nets de l'industrie du bâtiment, en Italie, de 1861 à 1956. Après élimination des variations du niveau général des prix, on trouve en Italie, de 1875 à 1955, huit maxima. Mais ils ne correspondent pas à des cycles réguliers d'une période de sept à huit ans. Un premier intervalle de sommet à sommet s'étend sur douze années de 1875 à 1887 ; le second, qui va de 1887 à 1893, dure six ans ; sa durée n'est donc que de la moitié de celle du précédent. Un long intervalle de dix-sept ans sépare le sommet de 1893 du sommet suivant atteint en 1910. A une petite crise cette année là succède dès 1911 une prompte reprise interrompue par la guerre de 1914. Entre les deux guerres après l'essor du bâtiment qui a suivi la fin de la guerre, on a observé un fléchissement en 1925, suivi d'une prompte reprise. Le bâtiment subit la crise de 1930, mais il se relève en 1937 pour faire une nouvelle chute en 1939. Depuis la fin de la dernière guerre, on assiste à une expansion à peu près continuelle en Italie comme dans les autres pays.

Mario Talamona reconnaît que la durée des variations est fort irrégulière. Mais, en fait, l'industrie du bâtiment, outre la construction des maisons d'habitation, comprend celle des locaux destinés à des usages industriels ou commerciaux, des édifices administratifs, les travaux publics.

2° *De la construction de maisons d'habitation.* — Mario Talamona cherche à isoler la construction de maisons d'habitation. Il utilise à cet effet une autre série statistique publiée dans le même volume de l'Institut italien de Statistique, celle des investissements bruts en habitations.

Il l'examine et se demande si l'on peut discerner des *oscillations spécifiques*. A première vue, la série présente des caractères analogues à ceux de la série précédemment utilisée, relative à l'industrie du bâtiment dans son ensemble. Des phases d'expansion longues mais irrégulières alternent avec des dépressions moins profondes ou plus brèves. On observe aussi avant la dernière guerre huit fluctuations. Talamona précise les points tournants qu'il a cru reconnaître dans l'évolution de la série. Selon ces données, un maximum avait été atteint en 1865 ; la crise avait été suivie d'une prompte reprise à partir d'un minimum touché dès 1867. Mais cet essor avait été rapidement interrompu par une nouvelle crise en 1869. La fluctuation de 1865 à 1869 serait une fluctuation courte de quatre années d'ailleurs parfaitement symétrique entre deux phases égales de dépression et d'essor. La prochaine phase de dépression, commencée en 1869, se termine en 1874 et elle est suivie d'une longue expansion jusqu'en 1896. Après 1894, recommence une nouvelle et longue expansion jusqu'en 1907. La reprise s'affirme à partir d'un minimum atteint en 1911 ; on enregistre un nouveau maximum en 1914. Donc avant la guerre qui

éclate cette année là, on compte quatre fluctuations, dont deux longues, qui se suivent de dix-sept et vingt ans, encadrées entre deux brèves de respectivement quatre et sept ans. Les quatre fluctuations observées ensuite sont relativement courtes. Après l'interruption de la guerre, une première et forte dépression porte le bâtiment en 1925 à des niveaux jusqu'alors inconnus. Une brève contraction se termine en 1929. Le bâtiment subit la crise de 1930, et reprend en 1933 pour faire une rechute en 1935.

La comparaison montre de grandes différences avec les Etats-Unis, où l'on trouve, en comptant de sommet à sommet, de 1870 à 1925, seulement trois longues fluctuations, à savoir, 1871-1890, 1890-1909, 1909-1925. Il semble que l'on puisse exclure, dans le cas de l'Italie, des cycles analogues du bâtiment d'une durée régulière relativement longue. Celle des fluctuations italiennes varie d'un maximum de vingt ans à un minimum de quatre années seulement et ne manifeste aucune régularité.

En revanche, Talamona réussit à dégager une tendance de développement assez prononcée. Les expansions durent plus longtemps que les contractions et elles sont plus amples.

Il étudie ensuite *le comportement du bâtiment dans le cadre du cycle général.* A cet effet, il entreprend d'établir une chronologie des cycles italiens d'après les séries globales du revenu national et de la dépense nationale, bien que ces séries soient assez peu sensibles. D'après les graphiques construits par l'auteur lui-même, les séries les plus sensibles paraissent être en Italie, comme ailleurs, celles de l'industrie métallurgique. Quoi qu'il en soit, il résulte de ces travaux que l'Italie a participé, bien que parfois avec quelque retard, aux grandes crises internationales de 1866, 1873, 1882, 1890, 1900, 1907, 1913, 1920, 1929 et 1938. En outre, Mario Talamona relève quelques crises mineures, propres à l'Italie, notamment la crise de la stabilisation de la lire en 1926. La participation du bâtiment aux cycles, assez inégale, est nettement plus marquée pour les expansions générales que pour les contractions générales. Ce fait témoigne de la tendance à l'expansion de longue durée de l'industrie du bâtiment en Italie. Et peut-être ce trait est-il encore celui qui frappera le plus l'attention de certains lecteurs des développements subtils de cet économiste à travers lesquels seule peut permettre de le suivre une connaissance directe et complète de son ouvrage.

M. APCHIE.

REVUE DES LIVRES

Cours, traités et manuels

Dehem (Roger), *Eléments de science économique.* Louvain, Institut de Recherches Economiques et Sociales. Editions E. Nauwelaerts, 1957, 218 p.

Parmi les efforts récents déployés par les économistes de langue française pour parvenir à une présentation simplifiée des problèmes économiques, l'ouvrage de M. D., Professeur à l'Université de Montréal, méritera d'être accueilli avec intérêt. Destiné à « initier suffisamment le profane à la compréhension du monde économique actuel, et à amener le futur économiste au seuil des matières spécialisées », il se présente comme une synthèse préalable visant « à informer et à faire comprendre ». L'auteur a, pour cela, voulu éviter autant de poursuivre des « raffinements théoriques sans importance que de faire du journalisme ou de l'encyclopédie ».

Ces objectifs précisés, M. D. divise son ouvrage en dix chapitres sans chercher à les relier par un thème général : objet et premières définitions, systèmes et structures, prix et productions, emploi et revenus, consommations et placements, monnaie et crédit, relations économiques internationales, comptabilité nationale, croissance, progrès et cycles, fonctions de l'Etat. Dans cette méthode d'exposition, l'économiste français reconnaîtra facilement l'influence anglo-saxonne et regrettera l'absence de transitions. Il appréciera cependant bien des développements, notamment ceux consacrés à la comptabilité nationale, aux structures bancaires comparées à la comptabilité nationale, aux structures bancaires comparées de la Belgique, du Canada, des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de la Suisse, aux institutions de l'intégration internationale parmi lesquelles la Communauté Economique Européenne, l'Euratom et même la zone de libre-échange sont rapidement analysées, à la croissance et aux cycles, au plein emploi qui est si peu étudié dans nos manuels et enfin à la politique économique à laquelle l'auteur a déjà consacré en 1952 une « critériologie » remarquable.

Dans tous ces domaines le lecteur trouvera des développements clairs et précis, des graphiques et des équations simples. Par contre, rien n'est dit sur l'économie socialiste. De même, le terme d'inflation ne figure pas, bien que le phénomène soit analysé suivant le schéma keynésien ; le sous-développement n'est cité que dans le cadre des institutions internationales du développement économique. La réflexion objective et autonome sur les problèmes économiques de notre temps, que l'auteur s'était fixé comme but, risque ainsi d'être rendue malaisée. Sur certains points, tels que les revenus, l'analyse est exclusivement théorique et non sociologique au sens que M. Jean Marchal donne à ces termes. Enfin les distinctions statique-dynamique, micro-macro sont délibéremment omises, seule la dualité des aspects *ex-ante* et *ex-post* est retenue.

Mais ce n'est peut-être pas tant dans son contenu que cet ouvrage prête à réflexion que dans sa forme ; ou plus exactement, il est un bel exemple

de l'influence qu'exerce la forme sur le contenu. M. D. a voulu réduire expressément au minimum l'érudition. Peu de noms et de controverses célèbres, dit-il, ont été mentionnés, parce que leur connaissance n'ajouterait rien à la formation économique fondamentale de l'étudiant. Les conditions de l'échange international qui sont un domaine si riche en théories sont, par exemple, analysées sans la moindre référence à un auteur dans le texte (sauf, en fin de chapitre, dans une bibliographie sommaire). Le spécialiste retrouvera, certes, les apports des différents économistes, mais le non-spécialiste aura l'impression d'une théorie définitive qui n'a prêté et ne prête pas à discussion, d'une théorie sans évolution et sans nuances. C'est en cela que l'ouvrage de M. D. qui aurait pu apparaître si facile à bâtir, présentait des difficultés pour l'auteur. Mais c'est en cela aussi que réside son intérêt car il pose tout le problème de l'enseignement de la science économique. Peut-on, au fond, la démocratiser, la rendre accessible à tout public cultivé sans en donner une idée trompeuse ? Peut-on introduire des degrés dans son enseignement et passer d'une science économique primaire à une science économique secondaire puis supérieure sans se heurter à un phénomène de no-bridge ? Est-ce que les controverses célèbres ne font pas partie de la formation économique fondamentale de l'étudiant ? Il faut savoir gré à M. D. d'avoir nettement pris position dans le débat et d'avoir fait apercevoir que si la première tâche de l'économiste est de faire toujours plus progresser la théorie économique, il est aussi une mission à laquelle il ne saurait faillir, surtout dans notre monde : celle d'en faciliter l'enseignement et mieux encore la diffusion.

J.-G. MÉRIGOT.

Histoire des doctrines économiques

Suaudeau (R.), *Les représentations figurées des Physiocrates*, 2e éd. 77 p., Sirey, 1958. *La doctrine économique de Columelle*, 35 p., Sirey, 1957.

M. S. nous a très opportunément offert une deuxième édition des « Représentations figurées des Physiocrates » en cette année 1958, où nous avons célébré le deuxième centenaire du *Tableau*. La première édition datait de 1947. La qualité de l'édition s'est améliorée. Le texte est le même, à cette différence près que M. S. a ajouté un supplément : c'est la présentation du triangle de d'Alembert, utilisant les coordonnées tri-linéaires, dont on retrouve aujourd'hui l'idée sous le nom de statistique triangulaire, et qui exprime ici la loi des proportions définies. On eût aimé trouver dans ces pages un commentaire moins succinct de ce triangle.

Nous sommes heureux de recommander ces représentations à tous ceux qui veulent retrouver dans le fameux zigzag le point de départ de la comptabilité nationale et du processus des séquences, dont M. S. nous dit très justement (p. 16) : « il eût été évidemment plus simple de substituer à tous les zigzags la formule générale :

$$\sum_{n=0}^{\infty} \frac{M}{2^n}.$$

M. S. est un historien. Il remplit son rôle en se bornant à nous soumettre les documents de base. C'est aux économistes de tirer de ces docu-

ments toute la substance théorique et pratique. Je crois que cette tâche n'est pas encore achevée, et qu'elle devrait exciter la sagacité de quelques-uns de nos jeunes.

M. S. est, comme historien, attaché aux Physiocrates. A partir des Physiocrates, il a l'heureuse idée de retrouver dans les siècles passés, les origines lointaines de la théorie de la productivité agricole. Il nous fait part de la découverte que lui fit faire en 1935, lors d'un passage à Clermont, le regretté G. Weulersse. Columelle serait le premier inspirateur de Quesnay. Columelle lui-même a mis au point ses idées (*De re rustica*) à partir de la thèse dite « antiqua » d'un certain Tremilius. Tremilius compare la terre à « une femme qui s'arrête d'enfanter, épuisée par la longueur de l'âge ». Columelle se scandalise de cette conception de la prétendue « lassitude » ou « usure » de la terre. C'est alors qu'il présente la théorie « nova ».

La vieillesse de la terre n'est pas la cause de la diminution de ses productions. Sans doute, la jachère améliore-t-elle le rendement des récoltes, mais cela n'a rien à voir avec la jeunesse. « On peut accroître la production des sillons si on ranime la terre en y épandant des engrais, en temps convenable et dans de justes proportions... C'est à cause de notre nonchalance que nos sillons répondent avec moins de libéralité à notre espoir. »

La terre est toujours généreuse, toujours créatrice, à condition que l'homme fasse le nécessaire pour rendre toujours possible cette création entretenue. Nous retrouvons ainsi et la thèse physiocratique, et déjà aussi en un certain sens la thèse ricardienne ; car l'effort de l'homme pour jouir de la création continuée va en croissant au fur et à mesure que l'on demandera davantage à la terre nourricière. N'est-ce pas la première idée du rendement décroissant ?

La doctrine de Columelle vaut bien la peine d'être méditée.

Henri GUITTON.

Varii auctores, *Bi-Centenaire du « Tableau Economique » de François Quesnay. Méré et Paris, 1er-3 juin 1958* (Association Française de Science Economique), Librairie Sirey, Paris, 1958, 48 pages, 300 fr.

Cette brochure, illustrée de reproductions du manuscrit original du « Tableau Economique » et de sa deuxième édition imprimée de 1759, ainsi que de deux portraits de François Quesnay, réunit les principales communications et les allocutions qui ont été prononcées ou écrites à l'occasion des cérémonies du Bi-Centenaire. On y trouve une douzaine de contributions françaises et étrangères.

M. Emile Roche souligne l'intérêt actuel de l'œuvre de François Quesnay. M. Léon Dupriez en montre la portée universelle. M. Akiteru Kubota la situe dans l'ensemble des théories économiques, M. Eric Schneider précise le sens de la tendance « quantitative » qu'elle manifeste. M. Wassili Leontieff rappelle comment Quesnay a insisté sur « l'unité nécessaire de la théorie et de l'expérience ». M. Joseph J. Spengler expose pourquoi les économistes américains d'aujourd'hui apportent beaucoup plus d'attention aux idées de Quesnay que ceux du XIXe siècle. M. Henri Woog présente Quesnay comme un précurseur de la théorie moderne de la circulation monétaire. M. Pierre Fromont met en valeur le caractère permanent d'un grand nombre de ses théories rurales. M. Paul Harsin analyse ce qu'on pense aujourd'hui de la doctrine fiscale des physiocrates. M. Louis

Baudin expose ce que fut la vie de Quesnay, depuis sa jeunesse paysanne jusqu'à ses succès à la cour, succès d'homme de science plus que de courtisan. Le texte de M. Pierre Huard, consacré à la carrière médico-chirurgicale de Quesnay, est accompagné d'une bibliographie. La brochure commence par un bref compte rendu des cérémonies de juin 1958, et fournit une liste des publications entreprises à l'occasion du Bi-Centenaire.

Histoire des faits économiques

Laurent (Robert), *Les vignerons de la Côte-d'Or au XIXe siècle*, 2 vol., in-8° (572 p. et 283 p.). Paris, 1957, Société Les Belles Lettres (publication de l'Université de Dijon, tome XV).

Ces deux volumes, dont le second est entièrement réservé aux annexes, représentent une thèse de géographie humaine soutenue en Sorbonne en mars 1955. Digne membre d'une famille déjà nombreuse, elle impose le respect par sa masse, l'ampleur, la conscience et la minutie de la documentation ainsi que par l'effort de synthèse qui permet de voir clair dans une histoire confuse.

L'auteur en effet s'est donné pour tâche de faire revivre une évolution qu'il mène depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'aux premières années du XXe siècle. Il y distingue plusieurs périodes et, pour chacune d'elles, essaie de préciser la situation démographique, la répartition de la propriété, l'état économique des vignerons. Les préoccupations proprement économiques y tiennent plus de place que les préoccupations géographiques. Il est surtout question des « facteurs du revenu », du « mouvement du revenu », du « pouvoir d'achat et niveau de vie ».

Dans chaque chapitre, des données intéressantes sont dégagées et établies avec soin.

La structure sociale du vignoble est complexe : petite, moyenne et grande propriété coexistent ; les « petits » ne peuvent vivre qu'en ajoutant au produit de leur vigne le salaire qu'ils gagnent en allant travailler les vignes du « moyen » et du « gros »; la position respective de ces différentes catégories se modifie avec les époques, mais, dans l'ensemble, les « petits » ne détiennent qu'une faible partie du vignoble et toujours la moins bonne : celle plantée en cépages ordinaires, tandis que les « vins fins » sont produits par les autres.

Tant que les moyens de communication demeurèrent rudimentaires, l'instabilité des revenus était la règle : en années de bonne récolte, les prix s'effondraient, en années de pénurie, les prix montaient, mais personne n'avait quelque chose à vendre. Le développement des chemins de fer apporta de profondes modifications à ce régime : le niveau des prix fut déterminé par le niveau de la récolte nationale, on put avoir bonne récolte locale et hauts prix.

Le début des voies ferrées fut particulièrement bénéfique pour la Côte-d'Or. La construction progressant à partir de Paris, la Bourgogne eut accès au marché parisien bien avant le Midi, et pendant plusieurs dizaines d'années bénéficia d'une rente de situation ; cette situation privilégiée fut prolongée par le fait que le phylloxéra, venant du Sud, n'atteignit la Bourgogne que quinze ans après avoir ravagé le Languedoc. Cette euphorie fournit les épargnes qui permirent la reconstitution du vignoble.

Mais, seuls les vins fins procurent l'aisance ; les vins ordinaires se vendent mal. « La grande masse des vignerons appartient toujours à la

catégorie mixte des petits propriétaires salariés. Bon an, mal an, ils ne retirent de leurs biens pas plus d'un tiers de la somme nécessaire à leur subsistance ; ce qui leur fait défaut, ils le gagnent en cultivant les vignes d'autrui ». L'ère du gamay, qui fut l'instrument d'émancipation des petits vignerons du XIX[e] siècle est close ; les friches commencent à s'étendre.

Tout cela est passionnant, et cependant une critique d'ensemble s'impose. Certes, une thèse de géographie humaine appartient au genre « sérieux », mais l'auteur a poussé ce caractère jusqu'à l'extrême limite. Son œuvre manque de vie ; l'homme en est pratiquement absent. Les chapitres sur le pouvoir d'achat et le niveau de vie ne peuvent faire illusion : ils ne nous renseignent pas sur la vie concrète des vignerons : comment sont-ils logés, comment se nourrissent-ils, quelles sont leurs distractions, comment sont-ils considérés par leurs compatriotes ? Cette thèse est un peu triste ; nous donnerions volontiers telle analyse d'un mouvement secondaire de prix pour l'écho de l'éclat de rire d'un vigneron ou d'une chanson de vendangeurs.

Pierre FROMONT.

Marc (Alfred), *L'évolution des prix depuis cent ans.* Collection : Que sais-je ? (1 vol. de 128 p.). P. U. F., Paris, 1958.

Malgré ses faibles dimensions, ce petit livre est fort complet et fort riche. Il fournit des indications concrètes précieuses et porte à la réflexion.

La partie principale présente un caractère technique : Comment les prix sont-ils observés ? Comment analyse-t-on et utilise-t-on les observations ? Comment sont établis les indices synthétiques ? Signalons à cet égard que l'auteur nous fournit les coefficients de raccordement pour les principaux indices de prix de gros et de détail. Des recherches ennuyeuses sont ainsi évitées à celui « qui veut suivre l'évolution des prix sur une période plus longue que celle de la vie des indices » (p. 67 et suivantes).

Le chapitre le plus vivant est sans doute celui qui est consacré à l'histoire et à la géographie des prix. C'est en moins de 40 pages un tableau synthétique très large de l'évolution économique mondiale.

Si l'étude de l'action exercée par les phénomènes monétaires sur le niveau général des prix est quelque peu négligée, la valeur hautement significative de la mesure du prix en temps de travail (que Fourastié, dont il faut s'étonner que le nom ne soit pas cité dans cet ouvrage, appelle le prix salarial) est heureusement soulignée.

Un suggestif tableau se rapportant à 80 produits donne, pour les années 1906 et 1954, les prix calculés en kilogs de pain et en heures de travail du chaudronnier (p. 114-115).

René COURTIN.

Mireaux (Emile), *Une province française au temps du Grand Roi : la Brie,* 1 vol., in-12° de 352 p. Paris, Hachette, 1958 (avec 4 appendices : prix du froment et de l'avoine ; mesures de surface et de capacité ; inventaire des biens d'un laboureur ; mémoire pour la ferme de Noisy-le-Grand).

L'auteur fut un de mes premiers maîtres. C'est encore une « leçon » que nous apporte ce tableau exemplaire de la Brie sous le règne de Louis XIV. Vie économique, vie sociale tels sont les deux aspects qu'en retient M.

Sous Louis XIV, la Brie est devenue essentiellement un pays agricole, l'activité industrielle, prospère au Moyen Age, a pratiquement disparu. Des grandes foires subsiste un commerce assez actif. Mais la Brie est avant tout

le grenier de Paris, lui fournissant à peu près la moitié de son ravitaillement en pain, et la presque totalité des avoines consommées par ses 17.000 chevaux (p. 177). Un contraste : une agriculture traditionnelle, utilisant des méthodes archaïques, mais une structure caractérisée par une majorité de grandes exploitations, cultivant par fermage, et utilisant un cheptel important : en un mot, par certains côtés, une agriculture proprement capitaliste. La terre n'appartient plus aux paysans, ils ont littéralement disparu devant les ravages de la guerre de Cent ans. Et lorsque, avec le XVI[e] siècle entre en scène la richesse mobilière en quête de placements, ce sont les classes riches, noblesse, clergé, bourgeois qui achètent la terre et en confient l'exploitation à la fraction la plus riche de la classe paysanne, les laboureurs. Ainsi, dès la moitié du XVII[e] siècle, la campagne briarde a pris définitivement sa physionomie moderne : « La grande propriété, composée de censives plus que de domaines seigneuriaux, aux mains de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie urbaine couvre la plus grande partie du sol. L'antique prépondérance de la propriété paysanne, caractéristique de la vie rurale au Moyen Age, a disparu. Un véritable capitalisme, issu du rôle croissant de l'argent dans la société, profitant du malheur des temps, s'est installé » (p. 96).

L'évocation de la vie sociale n'est pas moins saisissante. L'auteur décrit avec précision la structure de la société briarde, la vie au village et à la ville : hiérarchie villageoise et bourgeoisie rurale, nobles et châteaux, les gens d'église (on nous montre le grand Bossuet voulant rétablir la discipline dans les monastères se faire refuser l'entrée d'un couvent par une obscure mais obstinée mère prieure (p. 291).

Signalons surtout que M., qui est historien de formation et économiste de vocation, a essayé de rajeunir le « genre » y introduisant des préoccupations modernes. Préoccupations d'économie rurale : alors qu'aujourd'hui encore nous n'avons que des études timides sur la rentabilité des exploitations, l'auteur s'essaie à nous présenter les dépenses et les recettes d'une grande ferme (p. 142). Préoccupations du revenu national : un essai d'évaluation du revenu de la Brie est tenté ; un sixième environ est perçu par des classes riches non résidentes, et « reviennent au pays sous forme d'achats de blé, d'avoines, de bétail ou de bois ». L'auteur explique : « l'agriculture au XVI.[e] siècle, est la source de richesse la plus importante et de beaucoup. Dans ces conditions, il est inévitable qu'elle alimente, qu'elle subventionne économiquement parlant la vie urbaine. Sans cet apport, l'activité artisanale et commerciale des villes tomberait à peu de chose, et la campagne perdait elle-même un de ses principaux débouchés. La ville est sous le Grand Roi un compartiment économiquement sous développé » p. 222).

Et, pour terminer, une question d'importance : une thèse dont le succès est encore immense soutient que l'évolution de structures sociales est essentiellement commandée par l'apparition des techniques nouvelles dans le domaine de la production et des échanges. En Brie et dans bien d'autres régions françaises, entre le XIV[e] et le XVI[e] siècle, la terre a complètement changé de mains, passant du patrimoine des paysans à celui des classes riches. Or dans l'intervalle, aucune transformation de la technique agricole n'est survenue : l'outillage, les assolements, les méthodes de culture et d'élevage sont restées les mêmes (p. 83). La thèse marxiste est-elle vraiment capable de nous donner la clef de tous les problèmes d'histoire sociale ?

Pierre FROMONT.

Géographie économique

Caillot (Robert), *L'usine, la terre et la cité* (*L'exemple de Péage de Roussilon*), in-16, 1958, 207 p. Paris, Economie et humanisme, les éditions ouvrières, collection « Economie humaine ».

Ce livre est composé de deux parties : l'une analyse les changements apportés par l'implantation dans la vallée du Rhône et le développement d'une usine de produits chimiques drainant aux alentours environ 5.000 ouvriers à haut niveau de vie (20 % du budget à l'alimentation) et les dislocations provoquées par cette « masse industrielle posée dans sa zone, point de mire de l'envie et parfois de la haine, vache à lait et bouc émissaire d'une agglomération informe à cheval sur cinq départements ». Cette enquête, même incomplète, est passionnante et excellente. Bien des problèmes sont mis en lumière ; on ne peut qu'approuver le soin de montrer les interdépendances diverses qui ne sont pas à l'échelle des cadres existants ; les usines être obligées de faire ce qui aurait dû être réalisé par les communes, mais sans vues d'avenir et dépourvues d'argent, les ouvriers-paysans, la ségrégation des cités ouvrières, etc...

Quant à la deuxième partie elle vise à formuler la structure de la zone d'attraction de Péage, réalisant une expansion équilibrée par la création « d'instances territoriales » adaptées et aptes à « intégrer l'économique au territorial ». Cette partie ne peut manquer — et l'auteur s'en rend bien compte — de soulever des réserves. On ne peut certes que se rallier au souci de promouvoir des institutions à « taille humaine », d'y faire participer chacun en lui demandant un effort personnel et en lui donnant des responsabilités. Mais de multiples questions viennent à l'esprit : une réforme des structures est-elle suffisante ? N'est-il pas dangereux d'établir un ensemble qui repose presque uniquement sur les usines et qui se trouverait en porte-à-faux à la moindre récession de ces dernières ? En créant de nouvelles structures (syndicat intercantonal appuyé sur une société d'économie mixte, municipalités réformées et dotées de pouvoirs allant jusqu'à l'expropriation), ne risque-t-on pas de simplement cristalliser un état de fait du moment ? Est-il au pouvoir des municipalités de faire pénétrer « la liberté et l'égalité authentiques », d'éviter les crises industrielles ?

Néanmoins l'ouvrage, quoique un peu confus et enclin au verbalisme, n'est pas indifférent et suscite la réflexion. On peut regretter d'ailleurs que des observations justes, des remarques pertinentes soient noyées par l'abus d'un langage particulier, alourdies par des répétitions (ex., p. 45 et 108) et des digressions prêcheuses, coupées par des N.-B. au cœur même du texte, et encombrées par des analogies à un organicisme qui risque bien plus d'engendrer des confusions que des clartés.

F. TREVOUX.

Statistiques et descriptions

Vecchi e nuovi termini della Questione meridionale, 1 vol., in-8°, 1956, 244 p. Milano (Dott. A. Giuffrè, editore).

Cette publication de l'Association italienne de Science Politique et Sociale contient les actes du 2e Congrès National tenu par cette Association à

Palerme les 5-7 avril 1956, c'est-à-dire en fait une demi-douzaine de discours et une quinzaine de rapports.

Ces derniers sont consacrés pour la plupart à l'organisation des pouvoirs publics et de l'administration dans ses rapports avec le développement du Mezzogiorno. Ce n'est donc qu'indirectement qu'ils intéressent l'économiste.

Pierre **Fromont**.

Comptabilité nationale

Fuà (Giorgio), *Reddito nazionale e politica economica*, 1re édition, in-8°, 266 pages. Torino, Edizioni Scientifiche Einaudi, 1957.

L'ouvrage de G. F. témoigne de l'intérêt toujours croissant que les économistes italiens attachent aux problèmes posés par l'élaboration et l'utilisation d'une comptabilité nationale. L'enseignement majeur de cet ouvrage est de montrer combien ces deux séries de problèmes sont peu dissociables, les méthodes d'élaboration des statistiques du produit national devant dépendre étroitement de leurs utilisations projetées.

La première partie de cet ouvrage est consacrée aux problèmes méthodologiques. Il s'agit, en effet, pour l'économiste aidé par le statisticien de « définir et de classer les richesses » (chapitre 2), puis de préciser le sens et le contenu du « Concept de Produit National » (chapitre 3), de savoir ensuite si les évaluations de ce produit permettent d'opérer des comparaisons ou de porter des jugements sur l'opportunité de l'une des politiques économiques possibles (chapitre 4), de définir enfin les rapports qui existent entre « produit, dépense et revenu national » (chapitre 5). S'il faut louer l'auteur de la clarté avec laquelle il traite de l'ensemble de ces questions de méthode, il faut aussi ajouter que l'intérêt de ces développements est très inégal. Les problèmes posés dans les chapitres 2, 3 et 5, nous sont, en effet, devenus très familiers, qu'il s'agisse du problème des liaisons entre la comptabilité nationale et son cadre temporel et spatial, de la difficulté éprouvée pour définir la consommation, pour évaluer le produit national lui-même et certaines de ses composantes (l'amortissement par exemple). De même, les relations entre produit, dépense et revenu national sont désormais bien connues.

Ainsi, c'est le chapitre 4 intitulé « Comparaisons et Choix » qui constitue la partie la plus originale et la plus intéressante de ces développements méthodologiques. Ceux-ci sont, en effet, parmi les premiers qui contribuent, en examinant les relations nécessaires entre la science statistique et la théorie économique, à remplir ces « boîtes vides » évoquées, il y a longtemps déjà, par le Professeur Clapham. Deux questions majeures sont soulevées. Tout d'abord dans quelle mesure, quelle que soit la méthode d'évaluation du Revenu National employée, les statistiques permettent-elles d'effectuer des comparaisons, dans le temps et dans l'espace, des différents revenus nationaux ? Ensuite, dans quelle mesure les évaluations du revenu national nous livrent-elles un indice de toutes les combinaisons productives possibles ? La première de ces questions à son application immédiate à l'analyse de tout phénomène de croissance. La croissance implique, en effet, la création de nouveaux biens, l'amélioration de la « qualité » des biens anciens qui limitent les enseignements des évaluations en termes de valeur d'échange (ou prix de marché) habituellement opérées. G. F. se livre ici à une fort belle critique de la « déflation statistique » au moyen d'indices

du niveau général des prix. Une évaluation en termes de « valeur-travail » lui paraît impossible puisque l'additivité d'heures de travail dissemblables conduit « hors du champ des mesures en termes d'effort et de fatigue vers celui des mesures en termes de désir ». Mais réapparaît alors, sous son aspect pratique, le vieux débat entre l'ordinal et le cardinal puisque la comparaison entre de telles évaluations suppose implicitement « que nous pouvons bien définir un rapport entre les importances marginales des différents biens, mais non une échelle absolue des mesures de ces importances marginales ».

La deuxième question prolonge alors la première. Le revenu national, ainsi évalué en pratique, en termes de prix de marché, peut-il constituer un indice de toutes les productions possibles, nous renseigne-t-il sur la nature et la position d'une courbe d'indifférence collective ? (p. 106 et s.). L'auteur, s'il continue à illustrer le problème en faisant usage de deux biens, a l'extrême mérite de relier ici concepts théoriques et outils statistiques. La notion de « frontière de production », par exemple, est analysée avec précision. G. F. pense que la connaissance de cette frontière constitue une « exigence première ». Il n'en critique pas moins les solutions que Hicks avait proposées pour que les évaluations du revenu national permettent d'acquérir cette connaissance. En fait, l'existence même d' « une » frontière de production suppose que les ressources effectivement utilisées dans la production courante puissent être effectivement utilisées dans la production d'autres objets. De plus, ces ressources ne sont pas constantes. Ainsi, la frontière de production qui intéresse l'auteur reste variable. Il y a, en réalité, plusieurs de ces frontières qui dépendent non seulement de la quantité de ressources hétérogènes mais aussi de leur degré d'utilisation, c'est-à-dire de politiques économiques différentes.

L'examen de la mesure dans laquelle l'évaluation du Revenu national peut nous servir d'indicateur du bien-être social inclut le phénomène d'incertitude et celui, qui en est le corollaire, de la limitation de l'horizon économique du sujet. G. F. conclut alors à la relative validité du Revenu National comme critère du bien-être, dans la mesure où les « situations économiques » se modifient peu, c'est-à-dire où « la structure des besoins économiques, la possibilité de satisfaction gratuite, les coûts en travail » restent à peu près identiques.

On peut regretter, à ce stade de l'analyse, que l'auteur reste trop étroitement lié à l'analyse marginaliste traditionnelle sans déboucher sur une analyse plus dynamique, en termes de modifications et d'adaptations structurelles. C'est un peu le reproche inverse que l'on pourrait faire lorsque G. F. affirme que le choix d'une politique économique ne peut faire usage du critère de la maximation du flux de richesses évaluées en termes de valeur d'échange, de prix de marché. On ne saurait le contredire puisque le système des prix (abstraction faite du taux de l'intérêt) ne nous fournit pas « d'indications suffisantes pour résoudre les problèmes qui se posent : la répartition de ce flux dans le temps et sa distribution entre les différents sujets ». Mais alors pourquoi n'avoir pas abordé, comme l'a fait Ohlsson dans son ouvrage « National Accounting » le problème de l'évaluation en termes de valeurs subjectives ?

Dans la seconde partie, l'auteur traite des « questions actuelles qui se posent à propos du revenu national et du bien-être social ». Le chapitre 6 paraît un peu isolé au début de cette seconde partie. G. F. cite abondamment Keynes et Pigou, dont le rapprochement n'est pas fortuit, pour affirmer que le « revenu est devenu le centre des développements théo-

riques ». Retenons au passage cette définition que W. Röpke donnait de Keynes : « Cet économiste à la tête à l'envers... ». Les chapitres suivants sont consacrés à la politique financière, à l'efficacité et aux effets de la politique de réarmement, aux politiques sociales, au Plan Vanoni enfin.

De la politique financière, l'auteur indique les transformations en même temps que l'expansion continue. Il passe ainsi brièvement en revue les politiques financières anti-cycliques, celles destinées à lutter contre la stagnation, celles qui assurent la réalisation du plan d'un Etat collectiviste. Les développements consacrés à l'analyse des politiques de réarmement sont particulièrement bien venus. L'auteur examine, tout d'abord, le rapport désormais célèbre fait par Scitovsky, Shaw et Tarshis lors du réarmement américain. Il n'indique d'ailleurs pas ses préférences entre les deux politiques extrêmes envisagées par Scitovsky : la première faite de rationnements et de contingentements autoritaires, la seconde laissant libre jeu au système des prix tout en aménageant l'impôt pour le faire contribuer au financement des dépenses publiques croissantes. En ce sens, l'analyse du réarmement des nations européennes est à la fois plus complète et précise. La hausse des dépenses militaires a été différente suivant les pays : 30 % en Italie, 60 % en France et aux Pays-Bas, 90 % dans le Royaume-Uni. La nécessité de financer ces dépenses a provoqué d'importantes modifications dans la composition des recettes et des dépenses publiques. Ainsi, ce furent les investissements publics dans le secteur privé et les subventions qui supportèrent tout le poids de la compensation nécessaire.

L'analyse des politiques sociales et de leurs effets sur le revenu national fait l'objet des trois chapitres suivants (9, 10, 11). Les deux premiers de ces trois chapitres ne constituent que des commentaires des fameuses « Leçons de politique sociale » de Luigi Einaudi et des arguments d'un auteur moins connu, Ernesto Rossi, prêchant pour l'adoption d'un « plan radical de protection sociale ». Le mérite de G. F. est de poser, à ce propos, la question qui est de savoir si dans certains pays, la hardiesse des politiques sociales reste compatible avec l'entreprise privée et l'existence d'un taux de développement élevé. Le cas de l'Italie est, à cet égard, significatif : la consommation individuelle était égale, en 1956, à 17.000 lires. Aussi longtemps que le développement n'aura pas considérablement augmenté le niveau de revenu et de consommation, pense G. F., les politiques sociales devront, ou bien être négligeables pour ne pas étouffer le secteur privé, ou bien amener directement à la socialisation. Au surplus, les objectifs des politiques sociales varient en fonction de la situation de l'emploi. En Italie, le problème essentiel n'est pas d'assister mais de donner du travail, ou plutôt le devoir d'assistance est de faire du droit au travail une réalité. C'est dans ce contexte qu'il est possible d'affirmer que la meilleure politique sociale est une politique de développement.

Tel est précisément l'objet du Plan Vanoni auquel G. F. consacre le dernier chapitre de son ouvrage. Le plan Vanoni est, aux dires de l'auteur, une extrapolation d'une croissance passée qui s'est transformée en un objectif du Plan : celui d'une hausse annuelle de 5 % du revenu national italien pour la période 1955-64. Dans ce but, la nécessité de combattre le chômage et le déséquilibre entre le Nord et le Sud de la péninsule est bien vite apparue. Cependant, l'augmentation prévue de l'emploi ne constitue que la moitié de l'accroissement du revenu national désiré par les promoteurs du Plan. L'augmentation de la productivité doit y concourir pour l'autre moitié. On a donc prévu toute une politique d'investissements.

Les investissements bruts doivent atteindre, pour la période entière, 23,6 % du produit national net. De plus, leur distribution planifiée, se fera surtout en faveur du secteur industriel puisque celui-ci recevra 30,7 % de l'investissement total ; le secteur agricole 14 % environ, les investissements publics d'infrastructure 32,5 %, le commerce et les transports 15,8 %. L'augmentation annuelle des investissements bruts doit atteindre 7 % en moyenne pour toute la période.

A. COTTA.

Agriculture et économie rurale

Mendras (Henri), *Les Paysans et la modernisation de l'agriculture*, 1 vol., in-8°, 141 p., Paris, 1958. Centre National de la Recherche Scientifique, 12 cartes, 2 graphiques (Travaux du Centre d'Etude Sociologique).

Quelques contradictions apparentes, une couverture imagée pour grand public, et un texte souvent austère, un titre général et des développements qui insistent sur leur caractère très particulier et leur portée limitée. Mais pour le fond, un ouvrage du plus haut intérêt.

Il apporte le compte rendu d'une enquête pilote menée en 1954 et 1955 dans une région de la Haute-Alsace, le Sundgau, aux caractères très originaux : 84.000 âmes sur 100.000 ha, soit une densité de 84 habitants au km² — population en très faible diminution (baisse de 10 % en un siècle) — 35 % seulement de la population vivant de l'agriculture, tous les villages du Sundgau servent de dortoirs à des salariés qui vont travailler à Mulhouse, à Bâle et à Saint-Louis, dans le territoire de Belfort et dans le Doubs ou dans les usines du Sundgau lui-même (chaque jour, 7.000 personnes quittent le village pour aller travailler en usine, 1.500 pouvant être considérés comme obligés de consacrer aux transports un temps inacceptable), — le nombre des exploitations agricoles a fortement diminué depuis cinquante ans (9.800 en 1942 ; 7.500 à 8.000 en 1954), la dimension moyenne y est de 7 à 8 ha, mais l'éventail est tout de même assez largement ouvert, car on trouve à côté de cette exploitation type l'exploitation de 2 à 3 ha considérée comme exploitation de subsistance par son propriétaire qui va chaque matin travailler à la ville et l'exploitation de 20 à 40 ha avec tracteur. L'auteur prévoit dans l'avenir un agrandissement des exploitations de polyculture et une spécialisation des petites exploitations qui conduiront à doubler en moyenne la surface moyenne des exploitations ; elle passera à une quinzaine d'hectares, la moitié au moins des exploitants devra donc quitter l'agriculture, soit 3.500 à 4.000 familles. Cela étant, quels résultats a donnés l'enquête (254 questionnaires ayant été exploités) ?

70 % des agriculteurs interrogés avaient plus de 50 ans ; 72 % disposaient de moins de 15 ha ; les exploitations sont généralement suréquipées en moyens de traction ; l'agriculture fournit la totalité du revenu familial dans 44 % seulement des exploitations ; 80 % des agriculteurs interrogés n'ont bénéficié d'aucune formation professionnelle ; dans 80 % des cas, le père était lui-même agriculteur ; les deux tiers des agriculteurs vont au moins une fois par mois dans l'une des villes proches ; 95 % sont abonnés à un quotidien ; 80 % écoutent la radio dans laquelle ils voient un moyen d'information plus qu'une distraction ; 70 % avaient acheté un tracteur ou une autre machine agricole et 50 % seulement n'avaient réalisé aucune amélioration dans leur équipement ménager ; 35 % connaissaient un ingénieur des Services agricoles ; 53 % avaient réalisé un progrès technique vu chez un voisin ou dans une foire exposition ; 60 % jugent que leur

exploitation a une bonne dimension ; 70 % pensent que l'agriculture va vers une crise ; 95 % ne voient le salut que dans une intervention de l'Etat ; 20 % seulement entendent faire suivre à leurs enfants l'enseignement d'une école d'agriculture d'hiver.

De ces multiples et parfois surprenants résultats, l'auteur donne une interprétation. Elle est trop nuancée pour être résumée ici, elle repose sur la distinction entre l'en-groupe où les paysans portent des jugements cohérents et profonds et le hors-groupe, malconnu pour lesquels les jugements sont généralement superficiels et contradictoires. « En dernière analyse, l'attitude vis-à-vis du changement est étroitement liée au sentiment de participation à la société globale » (p. 105). Mais il faudra que l'auteur nous explique pourquoi ce sentiment de participation est particulièrement faible dans une région comme le Sundgau où l'activité industrielle est si intimement mêlée à l'activité agricole.

Terminons par une remarque. Les lectures des sociologues ruraux paraissent nettement orientées. Certains auteurs leur paraissent impurs : pas une allusion n'est faite à l'ouvrage fondamental de M. Roger Grand sur l'Agriculture en France, qui eût donné à l'auteur un sentiment de l'évolution plus large que celui qu'il semble avoir. De même, la thèse de M. Phlipouneau sur la vie agricole dans la région parisienne lui eût montré que le progrès agricole ne date pas de 1945, mais est de tous les temps. Les structures seules ont changé. Si M. M. n'a pas négligé la méthode des « comptes de village » que j'avais conseillée à notre collègue Wickham d'inaugurer, il ignore que notre collègue Raynaud de la Faculté de Strasbourg a publié dans les cahiers de l'I. S. E. A. une étude qui l'eut intéressé (publication mensuelle n° 65, mars 1958, numéro spécial) et que nous avons eu à la Faculté de droit de Paris une excellente thèse d'un étudiant américain, M. Hodson, dont j'ai donné un large compte-rendu à l'Académie d'Agriculture. (Le comportement psychologique de l'agriculteur français devant la modernisation. Compte rendu de l'Académie d'Agriculture, 17 janvier 1951). L'attitude des sociologues ruraux devrait-elle aussi faire l'objet d'enquêtes sociologiques ?

Pierre FROMONT.

Transports et travaux publics

Eckstein (Otto), *Water Resource Development : the Economics of Project Evaluation*, 1 vol., in-8°, 300 p. 1958, Harvard University Press, Cambridge (Massachussetts).

Ce travail a d'abord été présenté comme thèse en 1955 à l'Université de Harvard, et l'auteur reconnaît que depuis cette date le problème a peu évolué. C'est le problème où les économistes français ont fait figure de pionniers dès le XIXe siècle : comment évaluer l'utilité des travaux publics.

L'auteur retient quatre aspects de l'intervention de l'eau dans la vie de l'homme : le contrôle des inondations, la navigation, l'irrigation, la force électrique. En 1955, le gouvernement fédéral a dépensé 500 millions de dollars dans ces quatre domaines.

Comment sont prises les décisions des pouvoirs publics ? A la suite de calculs où l'on détermine le coefficient bénéfice-coût ; c'est le détail de ces calculs que l'auteur examine avec esprit critique, car dans l'ensemble il craint qu'on surestime les bénéfices et qu'on sous-évalue le coût. Il adopte, au point de départ, les définitions officielles : coût du projet (coût direct),

coût associé (coût complémentaire), bénéfices directs, bénéfices indirects et bénéfices « intangibles » (non exprimables en monnaie (p. 51). Il insiste à maintes reprises sur le choix du taux d'intérêt : en retenant un taux d'intérêt bas (par exemple, 2 %) on abaisse artificiellement le coût ; l'auteur accepte le procédé, mais à condition qu'on en tienne compte et qu'on exige, pour une décision positive, un rapport bénéfice-coût nettement favorable.

D'après le tableau qu'il donne pour 1957, plus de la moitié des projets présentait un coefficient bénéfice-coût inférieur à 1,6 et beaucoup dépassaient de peu le coefficient 1 (p. 274). Il craint que la marge soit un peu étroite. D'où l'intérêt permanent que présente le perfectionnement incessant des méthodes de calcul.

Signalons que, chemin faisant, l'auteur nous apporte des données de fait intéressantes. De 1927 à 1953, le montant annuel des dommages causés par les inondations s'est élevé à 160 millions de dollars (p. 111) : on distingue dommages « résidentiels », dommages « commerciaux » (aux usines, magasins...), dommages aux installations publiques (écoles, etc...), dommages agricoles (p. 127). Les voies navigables intérieures ont assuré, en 1955, 17 % du trafic (p. 162) ; les quantités transportées sont passées de 1928 à 1953 de 9,2 à 68,6 millions de tons-miles (p. 164). Les surfaces irriguées représentent 1/2 pour cent des surfaces cultivées et fournissent 2,8 % du total des récoltes (p. 194).

Pierre Fromont.

Renshaw (Edward F.), *Toward Responsible Government. An Economic Appraisal of Federal Investment in Water Resource Programs.* Un vol., in-8°, 168 p., 1957. Idyia Press, Chicago.

Décidément, les Américains connaissent déjà l'ère du monde fini. Avec Ekstein qu'il cite, l'auteur se demande si l'Etat fédéral ne gaspille pas les deniers publics à utiliser l'eau pour l'irrigation ; et pourtant il est né dans une ferme, et c'est la dépression des années 1930, jointe à la terrible sécheresse, qui a chassé son père de la terre.

Une première partie examine les dépenses provoquées par la mise en valeur, la force, le contrôle du flot, la navigation et la protection contre le manque d'eau. L'auteur ne cherche pas s'il y a gaspillage, mais il échappe difficilement à l'impression générale que le bénéfice obtenu apparaît très inférieur au coût consenti.

Dans la deuxième partie, l'auteur étudie avec le plus de minutie possible ce que rapportent les projets d'irrigation. Sur 43 projets présentés, un quart lui paraît justifié par l'excédent des recettes attendues sur le coût. Si l'on envisage les investissements projetés dans le bassin du Missouri et du Colorado, un seulement sur 30 projets présentés pour ces deux fleuves paraît mériter l'approbation avec un excédent des revenus sur le coût égal à 1 ; pour la plupart, la relation revenu-coût est inférieure à 0,5. Un de ces projets rapporte sans doute 6 % par an, mais les auteurs n'ont finalement payé que 21 % des dépenses d'irrigation ; le reste est laissé à la charge du Congrès. Or, celui-ci doit être éclairé et doit choisir en connaissance de cause.

On comprend, dans ces conditions, que les auteurs étudient de près les façons de calculer les revenus et le coût. Ici R. propose de comparer le prix de la terre non irriguée et celui de la terre irriguée sur le marché. Est-ce que la poussée démographique justifiera toujours un tel calcul ?

Pierre Fromont.

Commerce extérieur et politique douanière

Ellsworth (P. T.), *The international economy.* 1 vol., 1958, 513 p. The Macmillan Company, New York.

Sous le titre *The international economy* P. T. Ellsworth a fait paraître en 1950 un volumineux ouvrage plus spécialement consacré à l'histoire de la pensée et de l'évolution du commerce international (Du mercantilisme au laissez-faire ; la théorie du commerce international ; l'étalon-or ; le déclin de l'économie internationale ; la reconstruction...). Le nouvel ouvrage qui vient de paraître sous ce même titre n'est pas une réédition du précédent. Si on excepte les chapitres 3 et 4 (the transition to economic liberalism et the development of international trade theory) l'édition 1958 de « the international economy » est une synthèse entièrement nouvelle de la théorie moderne du commerce international, synthèse qui se réfère aux travaux les plus récents (notamment ceux de J. J. Polak, R. Nurkse, F. Machlup, S. Morris, T. C. Chang...). Comme l'explique l'auteur dans sa préface, par rapport à l'édition de 1950, la partie historique a été condensée alors que la partie théorique a été élargie (Cf. notamment p. 70 à 332 : la théorie moderne du commerce international : chapitres 5, 6 et 7 ; compétition et monopole : chapitre 8 ; revenu national et commerce extérieur : chapitre 13 ; la balance des paiements : chapitre 14 ; déséquilibre de la balance des paiements et ses ajustements : chapitres 17, 18 ; contrôle des changes : chapitre 19). Aussi, il en résulte que les neuf dixièmes de l'ouvrage constituent un complément à l'édition de 1950. Au total « the international economy » constitue un excellent ouvrage de synthèse et de référence. Chacun des chapitres est complété par une bibliographie courte et appropriée (Cf. selected références) et à la fin de l'ouvrage P. T. Ellsworth a annexé un index d'auteurs et de sujets, ce qui facilite d'autant la lecture de certains problèmes particuliers. La matière exposée par P. T. Ellsworth n'est pas neuve, les spécialistes du commerce international au courant des travaux les plus récents n'y puiseront pas beaucoup d'idées nouvelles mais ils disposeront désormais d'un ouvrage de synthèse très judicieusement harmonisé. A noter enfin au chapitre 27 un développement bref relatif au Marché Commun, à la zone de libre échange et à l'U. E. B. L. (Cf. p. 491 à 503).

François VISINE.

Épargne, màrché financier

Alamigeon (Pierre), Mulot (Robert), Plagnol (Eugène-Pierre), *Les investissements des entreprises*, in-8°, 250 p., Paris, Librairies techniques, 1958.

Sous un titre très actuel, ces auteurs ont entrepris de traiter un sujet très vaste et l'on conçoit que la tâche ait pu être partagée entre plusieurs techniciens. Comme dans tout ouvrage collectif, il existait un risque d'hétérogénéité mais il a pu être évité par une division particulièrement poussée des développements.

M. P. A. s'est plus spécialement attaché à fixer les limites du sujet en se chargeant de la première partie du livre consacrée à la définition

des investissements et de la dernière partie consacrée à la réalisation des investissements. Son exposé constitue en quelque sorte la philosophie des techniques étudiées par ses coauteurs.

Les biens investis peuvent tout d'abord être recensés d'après le bilan, mais le bilan est loin de donner un reflet exact et complet du patrimoine de l'entreprise et M. A. évoque le potentiel de développement des affaires. Il existe, en effet, à côté des investissements de remplacement, des investissements de perfectionnement. Il s'agit d'atteindre un optimum d'investissements — et ce n'est pas nécessairement un maximum.

L'auteur préconise un équilibre harmonieux entre les différents éléments humains et matériels de l'entreprise. Ces éléments internes doivent être conjugués, d'autre part, avec les facteurs externes, les approvisionnements et les débouchés. Il faut aussi tenir compte de la rentabilité. Entre le surinvestissement et le sous-investissement doit être trouvé un certain régime de marche. Il sera financé par différents moyens à choisir.

Nous abordons alors le domaine technique du financement des investissements où MM. R. M. et E. P. P. assurent respectivement, l'un, la partie juridique et financière, l'autre, la partie fiscale. L'importance de la fiscalité est à souligner dans la gestion des entreprises en un temps où les incidences de l'impôt sont de plus en plus directes sur la vie économique.

En premier lieu, l'autofinancement procure des moyens financiers en quelque sorte « secrétés par l'exploitation ». Ils sont conservés sous forme d'amortissements, de réserves et de provisions. La dépréciation monétaire et le poids de la fiscalité jouent un grand rôle dans ce domaine complexe et plein de soupçons.

Le financement des investissements par l'épargne regroupe en un même chapitre — peut-être trop arbitrairement — l'emprunt obligataire et l'augmentation de capital. Ces opérations sont envisagées du point de vue de l'entreprise avec leurs avantages et inconvénients respectifs. A signaler, les techniques nouvelles des obligations indexées ou convertibles.

Le financement des investissements par le crédit se rapporte au long terme et au moyen terme dans lesquels sont spécialisées de nombreuses institutions : Crédit National, Crédit Foncier, Caisse nationale des marchés, etc. Nous abordons déjà là un domaine semi-public et les dispositions réglementaires y sont abondantes. Pour guider l'usager du crédit, elles se trouvent présentées avec plus de précisions encore lorsqu'il est fait appel aux ressources publiques.

L'Etat s'est partiellement substitué à la Banque et à la Bourse depuis la fin de la guerre en raison de l'ampleur des besoins de reconstruction et de modernisation. Il a dû ensuite participer au développement de la productivité et de l'économie régionale. Autant d'aides multiples entre lesquelles des moyens d'orientation doivent être fournis. Que de dossiers à constituer !

La réalisation des investissements, envisagée en conclusion par M. A. après les techniques exposées par ses collaborateurs, pose des problèmes capitaux aussi bien sur le plan de l'entreprise que sur le plan de l'économie nationale. Nous sommes entrés dans une course à l'expansion. Il importe cependant de savoir où l'on veut aller avant d'engager des moyens financiers et M. A. rappelle les règles de sagesse fixées par les « champions de l'orthodoxie ».

Les nécessités pratiques sont plus fortes que la sagesse des principes, reconnaîtrons-nous avec lui. Il est des vérités d'expérience qui ne

s'enseignent pas. Mais il est des techniques qu'il faut connaître. Hommage doit être rendu à la compétence des auteurs de cet ouvrage destiné tout autant à l'édification du profane qu'à l'usage du financier.

Henry GERMAIN-MARTIN.

Finances publiques

Einaudi (Luigi), *Saggi sul risparmio e l'imposta,* 30 + 504 pages (éditions Giulio Einaudi), 1958.

Ce livre est le « volume I de la première série » des *Opere di Luigi Einaudi* ; bien que la Préface n'en dise rien, nous supposons que le Maître va donc publier au moins un choix de ses œuvres économiques principales, et qui sont innombrables : la carrière scientifique de Luigi Einaudi s'étend aujourd'hui sur près de 2/3 de siècle.

Le présent volume réunit quatre longues études publiées entre 1912 et 1929, concernant la taxation du revenu non dépensé, mais épargné, chose à laquelle l'auteur s'est toujours montré violemment opposé et son argumentation paraît convaincante, bien qu'aujourd'hui l'impôt frappe, plus que jamais, le revenu gagné, et non la dépense de celui-ci. On regrette seulement que, dans sa préface nouvelle, le doyen des Economistes Italiens n'ait pas parlé de cette magnifique invention ultérieure : l'impôt sur le revenu qui est employé à payer l'impôt, ce qui est une des nombreuses beautés des systèmes fiscaux contemporains français entre autres.

Encore qu'il ait aujourd'hui environ 84 ou 85 ans, le vénéré Luigi Einaudi a conservé toute sa vigueur combattive. La préface est datée « été 1958 », et elle met au point la question en discutant le livre de Kaldor *An Expenditure Tax* (1955), qui défend, lui aussi, l'impôt sur le revenu dépensé ; non sur le revenu gagné (on remarquera, à ce propos, p. 297, que, conséquent avec lui-même, L. E. n'admet pas que l'on taxe le revenu d'un milliardaire qui vivrait comme un pauvre ouvrier). Kaldor se réclame, en effet de Hobbes, de Mill, de Marshall, de Pigou, de Fisher et d'Einaudi.

Dans cette même préface l'auteur discute les réactions que peuvent avoir les gens « richissimes », en Angleterre, dont toutefois le revenu paye jusqu'à 99 % d'impôt.

Il montre (p. 26 et s.) qu'ils ont tout intérêt à dépenser leur capital (sans avoir à payer d'impôt sur cette dépense), plutôt que de l'épargner, pour en tirer un revenu qui n'est que le centième du revenu normal.

Ce gaspillage du capital est un des arguments que le Maître avait déjà mis en avant dès 1912 pour combattre l'impôt sur le revenu sous sa forme actuelle : en réalité, dit-il, il va à l'encontre des intérêts de ceux en faveur desquels on prétend le mettre en vigueur.

Dans le premier essai, il faut relever, en particulier, l'admirable § IV, où l'auteur montre comment, en fait (je dirais volontiers « en raison de la nature des choses ») le revenu épargné tend souvent à être exempté de l'impôt sur le revenu, soit légalement (exemption des primes d'assurance ; de la hausse des titres possédés par des sociétés, mais non encore vendus par elles, etc.), ou illégalement (fraudes fiscales).

Le second essai est un complément du second ; avec, en particulier, un examen de l'histoire de la théorie et de certains points de détail.

Le troisième est, de beaucoup, le plus bref, il traite de la méthodologie de la théorie.

Le quatrième est une « contribution à la recherche du meilleur impôt », où les thèses contraires à celles de l'auteur de de Viti de Marco sont longuement examinées et critiquées. Je recommande beaucoup (entre autres p. 255), l'examen de l'idée selon laquelle l'impôt sur le revenu acquis conduit à un état de déséquilibre et (p. 352 et s.), celui du fait que les cycles productifs, ou de consommation, ne correspondent pas à la division artificielle du temps en cycles annuels (Il y a ici, p. 9, une erreur d'impression à la table).

Si l'on veut bien, un instant, oublier l'ambiance « sociale », où nous sommes obligés de vivre, il est évident que la thèse d'Einaudi est amplement prouvée sur le terrain de la discussion purement économique, mais la démagogie est autre chose, et « Le législateur » doit en tenir compte. Mais même si on ne veut pas admettre les vues de celui qui a toujours été un fervent disciple de Smith, de Ricardo et de Mill, on trouvera à s'instruire à lire ce volume, rédigé avec la plus grande clarté.

Le grand mérite de Luigi Einaudi, en effet, consiste en ce qu'il s'est toujours refusé à hurler avec les loups (je veux dire les socialistes et socialisants de toutes espèces), même quand il était à la mode de le faire ; et que son idéal de liberté, ne l'a pas empêché de s'assimiler, au cours de sa longue carrière, les points de vue scientifiques nouveaux, dans la mesure où ils étaient utiles pour saisir la réalité (voir, par exemple, les remarquables observations touchant l'équilibre fiscal, en rapport avec l'équilibre politico-social selon Pareto, p. 276).

Ajoutons que la présentation matérielle du volume est excellente et qu'il en va de même de son index, qui rendra de grands services.

Nous attendons donc avec impatience les autres volumes des écrits de ce vénérable Maître.

G.-H. Bousquet.

G. Stefani, *Problemi tributari nell'economia del Benessere* (*La copertura dei costi di produzione*). Padoue, Cedam, 1958, 145 p.

Il a quelque temps, ici même, je déplorais, à propos d'un ouvrage de M. Little, l'ignorance où se trouvent les Anglo-Saxons des ouvrages en langue italienne, entre autres relatifs à l'économie de bien-être, qui, disais-je, retiens au delà des Alpes, l'attention des théoriciens. Or, voici qu'un nouvel ouvrage sur ces questions vient d'y être publié.

Dans un premier chapitre, M. Stefani rappelle entre autres, quelques thèses fondamentales défendues en la matière, depuis J. Dupuit jusqu'à nos jours. Ses propres recherches se basent sur l'article fameux de Hotelling (1938) : « On peut considérer comme en dérivant directement deux ordres de recherches : l'un de caractère économique (la vente des produits à leur coût marginal), l'autre de caractère fiscal (la supériorité de l'impôt sur le revenu, en vue de faire supporter à la collectivité la couverture du déficit, qui en est la conséquence) » (p. 9).

Dans le chapitre II (« Le critère de la vente au coût marginal »), il examine la valeur de l'assertion, que Hotelling dit avoir trouvée chez Dupuit, selon laquelle le maximum de bien-être général est atteint quand toutes choses sont vendues au coût marginal, la question se posant avant tout (§ 5) pour les entreprises publiques, ou d'utilité publique. Il y a, dit-il, des difficultés à appliquer le principe d'égalisation du prix de vente, au

prix de production marginal, soit en longue, soit en brève période. D'ailleurs il est déjà difficile de déterminer ce coût marginal lui-même et il rappelle alors, citant M. Barre (p. 55), qu'il y a à envisager au moins trois coûts marginaux. C'est pourquoi (§ 10), la discussion touchant la vente au coût marginal lui apparaît comme quelque peu stérile. L'auteur est de ceux pour lesquels l'idée du bien-être collectif à atteindre au moyen de la vente au coût marginal, est une « boîte vide » (« empty box », terme employé dans une polémique célèbre contre Pigou).

Mais il y a autre chose : si une entreprise publique vend au prix marginal, ce sera, en fait, à coût décroissant, vu l'énormité des frais fixés, d'où nécessité de couvrir le déficit par le moyen de l'impôt, et là encore, se pose la question de savoir, en vue d'obtenir le maximum de bien-être, si l'impôt sur le revenu doit être préféré. Je relève ici la très intéressante controverse entre Pantaleoni et Barone, et on est frappé du nombre de savants italiens qui se sont occupés de la question. M. Stefani passe ensuite aux auteurs étrangers, et à la discussion Hotelling-Frisch. Il estime (p. 91) qu'à l'étranger, la discussion a manqué de rigueur, mais que, dans ces derniers temps, elle s'y est un peu rapprochée de la réalité des faits concrets.

Dans le dernier chapitre, l'auteur s'efforce (p. 112) d'« avoir une vision d'ensemble en tenant compte, simultanément, des usagers des services et bien fournis par les entreprises opérant dans lesdites conditions hypothétiques, et des contribuables, — plus ou moins identiques aux usagers, — qui participent à la couverture du déficit ». Il formule ainsi (§ 24) quelques déductions, et qui ne l'intéressent que secondairement, relatives à la pratique touchant la vente au prix marginal. Elle n'est qu'un des critères possibles pour chercher à réaliser le maximum de bien-être collectif » (p. 139).

Cet ouvrage, assez clair (mais il pourrait l'être, je crois davantage encore) doit, certes, retenir l'attention de ceux qui s'occupent de ces questions ardues et subtiles. Il ne m'appartient pas d'en juger le fond, du point de vue où l'auteur s'est placé ; mais, comme dans le cas de Little, — et si M. Stefani a, lui, le mérite de connaître la littérature internationale sur la question, je formule le regret que ces auteurs se préoccupent si peu de citer, et d'utiliser aussi, les données de la réalité économique, par exemple : ce qui concerne la politique de vente des entreprises nationalisées, les faits psychologiques, etc. Ils ne discutent que des théories.

Ceci dit, dans le cadre étroit où doit, paraît-il, se cantonner l'économie de bien-être, ce livre a sa place. L'auteur semble être un débutant, et, dans ce cas, nous lui souhaitons de continuer dans la voie théorique, où il s'est engagé ; il semble bien doué.

G.-H. Bousquet.

Le Gérant : Patrice Vergé.

Dépôt légal effectué en 1959 (2e trimestre).

72. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 5-1959

REVUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PIERRE FROMONT

(1896-1959)

Après plusieurs mois d'une douloureuse maladie dont il avait compris le caractère fatal, Pierre Fromont nous a quittés le 18 mai, le lundi de la Pentecôte, dans la soirée. Quoique ce numéro ait déjà été mis en page, nous n'avons pas voulu qu'il parût sans qu'y fût joint un bref hommage à l'économiste, au collaborateur fidèle de notre Revue, en attendant une étude approfondie de sa pensée et de son œuvre.

Sans avoir jamais perdu de vue l'économie générale, Pierre Fromont avait centré ses études sur l'économie rurale et, dans cette branche si importante de notre science, s'était peu à peu, mais irrésistiblement, imposé comme un Maître, en sorte que tout naturellement l'Académie d'Agriculture l'avait appelé à siéger dans son sein.

Bien loin de correspondre à de simples circonstances contingentes, cette spécialisation répondait chez Pierre Fromont à une véritable vocation.

Terrien, très profondément enraciné à la terre de ses ancêtres, il était brillamment entré à l'Ecole Normale Supérieure dans la perspective de faire carrière de géographe. La voie à suivre lui étant apparue exagérément longue, il s'était reporté sur l'économie. Mais il resterait fidèle à la terre : c'est à son terroir, le Pays d'Othe, qu'il consacre sa thèse de doctorat en droit.

A la Faculté de Droit de Rennes où il est chargé de cours en 1926 et où il revient comme agrégé en 1928, à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes, tout en conti-

nuant à suivre avec soin les problèmes d'économie générale et en manifestant un intérêt passionné pour l'histoire des doctrines et des faits économiques, c'est à l'économie rurale qu'il consacre l'essentiel de ses recherches.

Appelé à la Faculté de Droit de Paris en 1942, puis à l'Institut National Agronomique, il aura la possibilité de se spécialiser plus étroitement encore que par le passé.

Le premier tome de son gros traité d'Economie Rurale, *publié en octobre 1957 et qui, hélas, n'aura pas de suite, est ainsi le couronnement de toute une vie consacrée à l'étude, à la méditation et à l'enquête.*

Géographe, économiste, agronome, Pierre Fromont était aussi démographe. Son livre Démographie économique *publié chez Payot, en 1947, lui avait permis de préciser les relations de l'homme et de la terre, particulièrement étroites dans le domaine de l'agriculture puisque c'est à l'égard de la production des denrées alimentaires que l'expansion démographique pose les problèmes les plus redoutables.*

Voyageur toujours curieux et avide, il ne s'était pas borné à interroger sans fin nos paysages français qu'il comprenait en quelque sorte de l'intérieur ; ses voyages et missions, en Roumanie, au Brésil et en Egypte, en élargissant sa vision, lui avaient permis de dégager avec une admirable maîtrise ce que chaque situation concrète comporte tout à la fois de général et de spécifique.

C'est en se plaçant par rapport à l'homme qu'il aborde tous les problèmes. Cette grande conception humaniste que Pierre Fromont a portée en lui dès son adolescence, il ne cesse de l'affiner au cours de la vie ; elle marque toute son œuvre, non seulement dans son orientation générale, mais dans son analyse comme dans les solutions qu'il recommande.

Reprenant une vieille tradition abandonnée en France depuis le milieu du XIX[e] *siècle il centre toute l'économie rurale sur l'exploitation agricole : « Tout part de l'exploitation agricole, tout y aboutit »* (1).

C'est à l'exploitation familiale, la seule qui soit à l'échelle humaine, que vont ses sympathies. Et sa méfiance est aussi grande à l'égard des technocrates qui, au nom de la rationalité

(1) *Economie Rurale*, p. 10.

de la productivité, réclament des bouleversements de structures sans se préoccuper de leurs conséquences sociales, qu'à l'égard des démagogues de la 3e République qui n'ont su faire au cultivateur que le cadeau empoisonné du protectionnisme et du malthusianisme. Pour lui, la promotion des agriculteurs ne peut être obtenue que par leur formation sur le triple plan moral, intellectuel et technique. En se désintéressant de cette formation, les dirigeants de notre pays ont commis la plus lourde des fautes.

Mais cette promotion a pour condition une diminution continue de la proportion des agriculteurs dans la population active. Cette « loi de la population agricole décroissante » que l'auteur pose en conclusion de son ouvrage est impliquée par la satiabilité des besoins alimentaires, en sorte que tout progrès se retourne contre ceux qui l'ont accompli : « Les paysans savent que le mot (d'expansion) n'a pas pour eux le même sens que pour les travailleurs de l'industrie ; il leur apporte non la promesse d'une aurore nouvelle, mais celle d'un soir où il faudra abandonner à jamais la ferme où ils sont nés » (1).

Cette évidence, si désastreuse fut-elle, Pierre Fromont n'a jamais cherché à biaiser avec elle. Au contraire, dès la page de garde de son gros livre, il prend soin de rappeler discrètement que l'effort productif ne se justifie qu'en fonction des besoins qu'il permet de satisfaire, en plaçant en exergue cette belle formule de St-Augustin : « Tu donnes du pain à qui a faim, mais mieux vaudrait que nul n'ait faim ».

Si l'humanisme est un des traits de la personnalité de Pierre Fromont, l'honnêteté de sa pensée est un des traits de sa personnalité morale, à quoi il faut ajouter la tolérance, la délicatesse des sentiments, une bienveillance naturelle qui le rendaient accueillant à tous, à ses étudiants plus particulièrement, et qui faisaient de son amitié un bien vraiment sans prix !

Pierre Fromont était très profondément attaché à notre Revue. Il y publia de très nombreux articles et, succédant à Augé-Laribé, assura régulièrement depuis 1933 la chronique agricole dans notre Annuaire La France Economique.

Nous lui confiions aussi le compte rendu de la plupart des ouvrages d'économie rurale et il assumait cette tâche souvent ingrate avec une conscience et une ponctualité sans défaut.

(1) *Op. cit.*, p. 8.

Là comme ailleurs, il fut fidèle jusqu'au bout. Miné par la maladie, alité, il consacra ses dernières forces à des analyses bibliographiques. Six d'entre elles figurent dans notre précédent numéro.

Pierre Fromont repose aujourd'hui dans l'Aube à Rigny-le-Ferron, son village natal, au centre de ce petit Pays d'Othe qu'il a tant aimé et qui a inspiré toute son œuvre. Les champs de blé enserrent le petit cimetière à mi-hauteur dans un creux du coteau et, à l'heure des suprêmes adieux, les alouettes chantaient haut dans le ciel.

René COURTIN.

LES CONDITIONS D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL POUR LES PAYS DU MARCHÉ COMMUN (*)

Introduction :

1°) Pays sous-développés et régions sous-développées ; 2°) Les disparités régionales de développement ; 3°) La synthèse des théories de l'espace et de la localisation et de la théorie de la croissance ; 4°) Le développement régional, facteur d'intégration économique.

Première partie :

Sous-développement régional et désintégration nationale

A. *Les facteurs de la désintégration* : 1°) Les coûts d'infrastructure et les économies externes ; 2°) Les processus cumulatifs de croissance et de décroissance.

B. *Le coût de la désintégration* : 1°) Coûts financiers ; 2°) Coûts économiques ; 3°) Coûts sociaux.

Deuxième partie :

Intégration européenne et développement régional

A. *Le marché commun, facteur d'aggravation des déséquilibres régionaux* :
1°) La concurrence sur le marché des produits ; 2°) La mobilité des facteurs de production.

B. *Le développement régional, condition de succès du marché commun* :
1°) Réadaptation des travailleurs et conversion des entreprises ; 2°) Coordination des investissements.

Troisième partie :

L'intégration des économies régionales

A. *La région, espace homogène* : 1°) L'analyse des structures et des flux régionaux ; 2°) L'élaboration des programmes de développement régional.

B. *La région, champ de forces* : 1°) Activités motrices et développement induit ; 2°) Les flux de capitaux, de biens et de services.

Conclusion

(*) Rapport introductif au Congrès des économistes de langue française.

INTRODUCTION

Sous-développé par rapport à quoi ? Au possible ? Au nécessaire ? Aux autres ? interroge M. Moussa, au début d'un livre récent (1).

Appliquée par lui aux pays, la question vaut tout autant pour les régions.

Dans les deux cas, en effet, le problème est toujours de remédier à une insuffisante utilisation des ressources en hommes et en capital.

1. Point n'est besoin d'insister sur les caractéristiques des économies sous-développées qui ont été si clairement analysées par le Professeur G. Leduc, au cours d'une précédente session de ce Congrès (2) : Déséquilibre démographique, sous-exploitation des ressources naturelles connues, insuffisance du capital d'équipement, primauté du secteur primaire, rigidité de l'offre des services et des produits et sensibilité aux pressions inflationnistes, tendance au déséquilibre des balances extérieures, toutes ces caractéristiques se retrouvent, *mutatis mutandis*, dans les *régions insuffisamment développées* au sein de pays évolués, aussi bien que dans les *pays globalement attardés.*

1. Pierre Moussa ; « Les nations prolétaires », *Presses Universitaires de France,* 1959, p. 1.

2. G. Leduc ; « Le sous-développement et ses problèmes », Rapport introductif au Congrès des Economistes de langue française (mai 1952), *Revue d'économie politique,* Mai-Juin 1952, p. 144-155.

Parmi les nombreux travaux publiés depuis lors, citons seulement :
— Cahiers de l'I.S.E.A. (Institut de Science économique appliquée) :
Série F : *Niveaux de développement et politiques de croissance,* et Série L : *Economies régionales.*
— Hazzlewood ; *The economics of under-developed areas,* Londres 1954.
— U. Papi et divers : *Teoria e politica dello sviluppo economico,* Giuffré, Milan 1954.
— N. S. Buchanan and H. S. Ellis ; *Approaches to economic development,* the XXth Century Fund, New-York, 1955.
— F. Vito et divers ; *I problemi dello sviluppo economico, con particolare riguardo alle aree arretrate,* ed. Vita e pensiero, Milan, 1956.
— G. Myrdal ; *Economic theory and under-developed regions,* Duckworth, Londres 1957.
— V. Marrama ; *Teoria dello sviluppo economico delle regioni arretrate,* Einaudi, Rome, 1957.

Certes, le sous-développement régional présente des caractères propres que P. Bauchet a eu raison de mettre en relief (3). Dans une région sous-développée d'un pays avancé, il existe toujours une certaine quantité de capital industriel et de main-d'œuvre utilisable après une adaptation relativement rapide et une infrastructure générale (bâtiments, voies de communication) qui font défaut dans un pays possédant, seulement, en fait de main-d'œuvre, une puissance de travail brute et, en fait de capital, ses richesses naturelles. Il est certain aussi que le sous-développement régional n'apparaît au grand jour que lorsque le rythme du progrès économique de la nation s'est accéléré, et la région dite sous-développée présente, semble-t-il, un simple retard sur le développement des autres régions.

Mais nous pensons, cependant, que la différence avec les pays sous-développés n'est pas de nature, mais de degré (4). La meilleure preuve n'en est-elle pas que des pays sous-développés dans leur ensemble, comme le Brésil, peuvent comprendre des régions d'une économie très avancée, tel l'Etat de Sao Paulo, voire d'une économie presque épuisée, comme certains cantons de l'Etat de Rio de Janeiro (5).

Plus importante, d'ailleurs, nous paraîtrait la différence d'encadrement institutionnel et politique qui oppose le système clos du pays au système ouvert de la région infra-nationale. Elle complique singulièrement, nous le verrons, l'analyse des flux de produits et de capitaux, en provenance ou à destination de la région, et rend plus aléatoires les efforts tendant à renforcer l'intégration économique du système.

Mais, pour le surplus, la différence est surtout dans le degré d'évolution d'un même processus. Le développement des pays sous-développés est essentiellement une politique de démarrage de la croissance, tandis que celui des régions sous-dévelop-

3. P. Bauchet ; *Les tableaux économiques : Analyse de la région lorraine*, Ed. Génin, 1955, p. 7-9.

4. Après avoir, un temps, adopté avec P. Bauchet, le point de vue inverse (Cf. J. Lajugie « Décentralisation industrielle, reconversion, aménagement du territoire », *Revue juridique et économique du Sud-Ouest*, série économique, n° 2, 1956, p. 4, note 3), point de vue dont une analyse plus approfondie nous amène à discuter le bien-fondé.

Le point de vue unitaire est, d'ailleurs, celui des théoriciens les plus récents du sous-développement qui parlent toujours indifféremment de pays sous-développés ou de régions sous-développées et leur appliquent la même analyse, tels G. Myrdal : *op. cit.* et V. Marrama : *op. cit.*

5. G. Leduc, *loc. cit.*, p. 144.

pées est une politique de rééquilibre spatial de la croissance. La politique du rééquilibre inter-régional est « une politique de la seconde phase du développement économique » (6).

Retenons à titre de première approche, la définition de J. H. Furth : « Une région est sous-développée si elle n'utilise pas ses ressources en richesses naturelles, en main-d'œuvre et en capital, selon les méthodes les plus économiques de la technologie moderne » (7).

Ce concept de sous-développement est donc tout à fait contingent. Il varie suivant les époques et le degré de connaissance des hommes. Il se définit par rapport à des ressources connues à un moment donné et susceptibles d'être effectivement utilisées, dans l'état existant des techniques (8). « Le Pôle Nord, à l'heure actuelle est d'un degré de pauvreté égal au zéro absolu ; dans la mesure où il n'y a rien, il n'est pas sous-développé. Mais on commence à se demander déjà si le Pôle Sud n'est pas sous-développé » (9). De même, tel massif montagneux, aride et improductif, de France ou d'Italie sera simplement considéré comme économiquement stérile jusqu'au jour où la découverte

6. Selon la formule d'André Piatier, dans sa préface à l'ouvrage de J. L. Fyot et J. Y. Calvez, *Politique économique régionale en Grande-Bretagne,* A. Colin, 1956, p. 8.

7. J. H. Furth, *Notes sur quelques problèmes du développement économique,* Cahiers de l'Institut de science économique appliquée, Série F : Niveaux de développement et politique de croissance, fasc. n° 3, p. 2.

Cette définition est plus générale que celle de O. Lange : « Une économie sous-développée est une économie dans laquelle le stock de biens capitaux disponibles est insuffisant pour employer la totalité de la force de travail disponible dans le cadre des techniques modernes de production ». (Cahiers de l'I.S.E.A., Série G, n° 2 : *Quelques problèmes de planification économique dans les pays sous-développés,* p. 21).

Elle recoupe celle de G. Leduc « On pourrait dire d'une économie qu'elle se trouverait au plein de son développement lorsque toutes les ressources productives, naturelles et humaines, susceptibles d'être mises en valeur, auraient été complètement utilisées. Il ne s'agirait donc pas seulement de la réalisation d'un état de « plein emploi » — notion essentiellement statique — mais d'une situation caractérisée par l'utilisation, en un certain état des connaissances techniques, de l'intégralité du potentiel productif d'un pays déterminé ». *Loc. cit.*, p. 141.

8. D'après cette conception, sous-développement et pauvreté ne seraient pas nécessairement liés. Un pays peut être, à la fois, développé et pauvre, c'est sans doute le cas de l'Islande ou riche et sous-développé tel que Koeit. Toutefois, dans la plupart des cas, les concepts de pauvreté et de sous-développement paraissent aller de pair et de nombreux auteurs n'hésitent pas à assimiler entièrement régions pauvres et régions sous-développées, tels les membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies dans l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en* 1954. Genève, 1955, ch. 6, p. 154-195.

9. André Philip, *L'Europe et les pays sous-développés,* Cours d'économie sociale comparée, 1958-59, Les Cours de droit, Paris, p. 5.

inattendue d'un gisement d'uranium ou la révélation de possibilités d'expansion touristique le feront entrer dans la catégorie des zones sous-développées.

C'est dire aussi que toutes les régions pauvres n'ont pas vocation au développement économique, vérité première qu'il n'est sans doute pas superflu de répéter, tant est grande à l'heure actuelle la tendance à sacrifier, en ce domaine, aux revendications sentimentales, au dépens d'une analyse sereine des faits et des potentialités.

2. Il n'est guère de nation, en effet, qui ne s'efforce aujourd'hui de remédier aux *disparités régionales*, car il n'est de pays qui n'en soit à quelque degré affecté.

Si les Etats-Unis, avec l'expérience de la vallée du Tennessee (10) et la Grande-Bretagne, avec la politique des zones déprimées (11) avaient, dès l'entre-deux guerres, pris conscience du problème et si, en France, J. F. Gravier conserve le mérite d'avoir créé l'effet de choc nécessaire pour secouer l'apathie du « désert français » (12), c'est à la Commission économique pour l'Europe de l'O. N.U. qu'il revient d'avoir montré, dans son rapport de 1954, la généralité du phénomène (13).

Prenant comme critère le niveau relatif du revenu par habitant, c'est-à-dire la proportion existant entre le revenu de la région et le revenu moyen du pays (14), elle établissait une carte particulièrement suggestive qui faisait apparaître, à la fois l'existence d'inégalités régionales de développement dans

10. Cf. D. E. Lilienthal ; *Democracy on the march* et R. Foch : *La haute autorité de la vallée du Tennessee*, Presses Universitaires de France, 1952.

11. Political and economic planning : *Report on the location of industry in Great-Britain*, Pep, Londres 1939 et *Reports of the Commissionner for the special areas*, His majesty's stationery Office, 1935-1936.

12. Avec son ouvrage *Paris et le Désert français*, Flammarion, Paris (1re édition 1947, réédité en 1958), suivi de *Mise en valeur de la France*, Flammarion, 1949 et *Décentralisation et progrès technique*, Flammarion, 1953.

13. Nations-Unies, Division des Etudes et programmes de la Commission économique pour l'Europe : *Etude sur la situation économique de l'Europe en 1954*, Genève 1955, Chapitre 6 : Les problèmes du développement économique régional et la localisation des industries en Europe, p. 155-195.

14. Cet indice n'est valable évidemment qu'à titre de première approximation. Cependant, dans la mesure où le revenu moyen par habitant dépend, lui-même, des facteurs qui caractérisent le degré de développement économique d'une région ou d'un pays et dans la mesure où il est lié à la productivité individuelle, il peut être considéré comme un indice valable de ce degré de développement.

tous les pays européens et l'ampleur inégale de ces disparités régionales d'un pays à l'autre (15).

Il en ressort que les régions sous-développées sont situées à la périphérie de l'Europe : l'extrême nord de la Scandinavie, le Nord et une partie de l'Ouest des Iles Britanniques et, surtout, l'Ouest de la France et le Sud de tous les pays d'Europe méridionale (Portugal, Espagne, Italie, Yougoslavie, Grèce).

C'est dire qu'il existe en Europe un foyer de développement constitué par la plus grande partie de l'Angleterre et par les bassins du Rhin et de ses affluents, soit, en gros, le noyau industriel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, augmenté de ses prolongements naturels Outre-Manche, et que les autres régions d'Europe sont d'autant moins développées qu'elles sont plus éloignées de ce foyer.

Mais il apparaît aussi que les écarts sont beaucoup plus accentués dans les pays pauvres que dans les pays riches. De vastes régions de certains états d'Europe méridionale accusent un revenu par habitant inférieur de plus d'un tiers à la moyenne nationale, alors qu'en Suède, en Allemagne, dans les pays du Benelux, les différences sont beaucoup moins fortes. Et, non seulement les écarts sont plus grands dans les pays pauvres, mais ils tendent à s'y aggraver car, disposant de moyens d'investissement limités, ces pays ont naturellement tendance à les affecter aux régions les mieux pourvues en ressources naturelles et en équipement d'infrastructure, c'est-à-dire aux régions dans lesquelles ils peuvent être plus rapidement productifs et le plus largement rentables. Ceci ne peut évidemment qu'accentuer les déséquilibres.

La situation n'est guère différente en dehors des pays d'Europe occidentale. Qu'il s'agisse de l'U. R. S. S. et des Etats satellites ou qu'il s'agisse des Etats-Unis et des pays du Continent américain, la croissance la plus spectaculaire s'accompagne toujours d'îlots plus ou moins vastes de stagnation, voire de régression et il n'est point de gouvernement qui puisse aujourd'hui se désintéresser du rééquilibre régional.

Les mesures prises, à cet égard, dans les différents pays, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point (16). Rappelons seulement que, sous une extrême diver-

15. O.N.U. Commission économique pour l'Europe, *op. cit.* Carte 2, P. 156
16. On trouvera une utile documentation sur la politique de développement

sité de vocables qui confondent trop souvent les fins et les moyens, elle peuvent se ramener à deux types principaux : Certains pays ont établi des plans d'aménagement régional intéressant une partie plus ou moins étendue de leur territoire ;

régional des six pays du marché commun et de la Grande-Bretagne dans l'ouvrage de P. Romus ; *Expansion économique régionale et communauté européenne*, Sythoff-Leyde, 1958, p. 17-279.

Pour des études particulières, on consultera avec profit :

— *Sur l'U.R.S.S.*

H. Chambre « Aménagement régional et plan quinquennal soviétique ». *Revue de l'Action populaire*, mai 1956, p. 578-590.

Les régions économiques en U.R.S.S., Cahiers de l'I.S.E.A., série G, n° 5.

— *Sur la Grande-Bretagne.*

Robson P., *Growth of employment and diversification of industry in the development areas*, Oxford economic papers, février 1956.

J. L. Fyot et Y. Calvez, *Politique économique régionale en Grande-Bretagne* Paris, A. Colin, 1956.

— *Sur la Belgique.*

Horn J. « Quelques aspects du régionalisme économique du Royaume », *Revue de l'Institut Solvay*, 1955, n° 1.

Kaisin A., *Perspectives et propositions d'expansion économique*, Service d'études et de coordination économique, Bruxelles, 1956.

— *Sur l'Allemagne.*

Hermann W. « La politique de localisation de l'industrie en Allemagne occidentale », *Revue des Sciences économiques*, Liège, mars 1958.

— *Sur l'Italie.*

C. Arena, Il Mezzogiorno d'Italia area arretrata, dans l'ouvrage collectif : *Teoria e politica dello sviluppo economico*, Ed. Giuffré, Milan, 1954.

Vecchi et nuovi termini della questione meridionale. Atti del secondo congresso nazionale di scienze politiche sociale (Palermo 1956), Ed. Giuffré, Milan 1956.

— *Sur la France.*

J. Milhau, *Les objectifs et les principes d'une politique des économies régionales* et M. Byé, *Rapport sur les moyens d'une politique des économies régionales*, Etudes et travaux du Conseil économique, n° 35, Presses universitaires de France, 1957.

J. Lajugie « Décentralisation industrielle, reconversion, aménagement du territoire ». *Revue juridique et économique du Sud-Ouest* (Série économique), n° 2, 1956, p. 355-412.

L. Gorny, *Les économies régionales en France*, Dotec, Paris 1958.

— *Sur les Etats-Unis.*

Seymour E. Harris, *International et interregional economics*, New-York, 1957.

J. G. Fyot « Les zones de crise aux Etats-Unis, problème de politique économique régionale ». *Economie appliquée*, 1957, n° 4, p. 597-617.

— *Sur le Brésil.*

J. R. Boudeville « Contribution à l'étude des pôles de croissance brésiliens ». *La sidérurgie du Minas Gerais*, Cahiers de l'I.S.E.A. Série F, n° 10, 1957.

d'autres consacrent seulement des moyens plus limités à des fins strictement localisées, telles l'implantation décentralisée d'industries de transformation.

Des résultats appréciables ont été obtenus dans de nombreux cas. Sans doute auraient-ils pu être plus importants encore si les efforts accomplis avaient été moins empiriques et moins fragmentaires, s'ils avaient été précédés d'une analyse plus approfondie des structures et fondés sur une appréciation plus rigoureuse de l'efficacité présumée des moyens mis en œuvre.

Jusqu'ici le développement régional a, trop souvent, été considéré comme une simple recette de politique économique ; il convient de le faire admettre par tous comme catégorie essentielle de la théorie économique.

3. Les progrès récents de l'analyse économique apportent des instruments d'analyse qui permettront cette consécration : il n'est que de réaliser la synthèse des *théories de l'espace et de la localisation et de la théorie de la croissance.*

L'introduction du facteur spatial dans l'analyse (17), la distinction maintenant classique faite par le Professeur François Perroux entre l'espace homogène, l'espace polarisé et l'espace plan ont permis le passage de l'économie ponctiforme à l'économie dimensionnelle (18).

L'attention générale portée, depuis quelques années, aux phénomènes de longue période et aux changements à long terme dans le progrès technique, la production, les prix et les revenus a permis, par ailleurs, de préciser les facteurs du développement et les conditions de la croissance de l'économie (19).

17. Nous n'insisterons pas sur cet aspect fondamental du problème qui doit être traité dans le rapport conjoint du Professeur F. Vito : *La théorie économique spatiale et les principes de la politique régionale.*

Rappelons seulement les contributions essentielles de :

F. Perroux, *Economic space : Theory and application*, Quarterly journal of economics, février 1950. Traduction française : *Les espaces économiques*, Economie appliquée, Paris 1950, n° 1, P. 225-244.

W. Isard, *The general theory of location and space economy*, Quarterly Journal of économics, nov. 1949, P. 476-506 ;

E. H. Hoover, *The location of economic activity*. Mc Graw Hill, New-York, 1948.

Sur les précurseurs, cf. Cl. Ponsard, *Histoire des théories économiques spatiales*, A. Colin, 1958.

18. Cf. C. Ponsard, *Economie et espace, essai d'intégration du facteur spatial dans l'analyse économique*, Sedes, Paris, 1955.

19. Nous n'insisterons pas davantage sur ce point qui a fait l'objet des

Il convient maintenant de combiner les concepts ainsi forgés et d'élaborer une véritable « dynamique spatiale » (20), applicable à tout problème d'aménagement onéreux d'une surface.

Une insertion plus précise du temps dans l'analyse moderne a permis de passer de l'idée d'équilibre général à celle de croissance harmonisée ; de même, l'introduction de l'espace dans le schéma explicatif devrait-elle permettre de dégager les principes d'une croissance « étalée », dont le développement régional serait l'une des conditions essentielles (21).

C'est dans ce sens que l'on a pu parler de « l'économie régionale, espace opérationnel », et la dire « liée non seulement aux problèmes gouvernementaux d'aménagement et de développement du territoire, mais encore aux problèmes industriels d'études de marché et de localisation des entreprises » (22).

A vrai dire, nous préférons, sur ce point, nous en tenir au terme de « développement régional » qui nous paraît seul assez compréhensif pour englober ces divers problèmes et qui permet

débats de ce Congrès en 1958. On se reportera avec profit aux rapports de :

R. Barre, *Structures sociales et croissance économique* ; *sur les limites d'une théorie économique de la croissance.* Revue d'économie politique, mars-avril 1958, p. 379-405.

A. Masnata, *Structures sociales et croissance économique sous les régimes socialistes-collectivistes*, id., p. 405-433.

Cf. aussi : Lewis A., *The Theory of economic growth*, Allen and Unwin, 1955 ;

H. d'Herouville, *Réflexions sur la croissance*, numéro spécial d'*Etudes et conjoncture* (I.N.S.E.E.), nov. 1958,

et la série F. des Cahiers de l'I.S.E.A. : *Niveaux de développement et politique de croissance.*

20. A. Piatier, Préface à l'ouvrage précité de C. Ponsard, p. VIII.

21. Un intéressant effort a été tenté par M. C. Bussy pour analyser les caractères spécifiques de la croissance régionale dans : « *Les phénomènes de croissance à l'échelle régionale* ». (Thèse doctorat es-sciences économiques, Bordeaux, 1957, ronéotypée). On en trouvera la partie essentielle dans la Revue juridique et économique du Sud-Ouest, série économique, n° 1, 1958, p. 41-83, sous le titre : « *Morphologie des phénomènes de croissance à l'échelle régionale* ».

22. J. R. Boudeville, *L'économie régionale espace opérationnel*, Cahiers de l'I.S.E.A., Série L, Economies régionales, n° 3, p. 3.

De même, C. Ponsard précise : « En permettant de dégager les différentes définitions économiques de l'espace, l'intégration méthodique de ce facteur dans l'analyse économique ne revient pas à y introduire pour autant un simple élément descriptif, mais un concept opérationnel.

L'espace n'est pas économiquement neutre. L'introduction du facteur spatial dans l'analyse économique ne revient pas à conférer des cadres à des contenus économiques dont il suffirait de circonscrire les limites. Si, à certains degrés inférieurs d'abstraction où les faits d'observation ne sont disponibles qu'à l'intérieur de circonscriptions données, des découpages sont imposés à l'analyse qui ne correspondent qu'exceptionnellement aux structures des espaces économiques, il n'en reste pas moins que le facteur spatial conserve l'intérêt d'un concept de type opérationnel ». (*op. cit.*, p. 449-450).

de distinguer nettement le plan des fins de celui des moyens (23).

De quoi s'agit-il, en effet ? Essentiellement, d'assurer une mise en valeur rationnelle de l'espace et l'utilisation optima des ressources naturelles, en vue à la fois d'un développement économique harmonieux et de l'élévation humaine des populations.

En termes concrets, cela doit se traduire par l'élévation du revenu par habitant dans les zones attardées. Certes, on peut assigner d'autres objectifs à la politique de développement régional : amélioration de l'emploi, accroissement des investissements, augmentation de la consommation, mais ce sont là, soit des moyens, soit des conséquences de l'élévation du revenu net par tête.

Le premier problème, en effet, est de rompre « le cercle vicieux de la pauvreté » qui empêche les régions sous-développées de dépasser le stade de l'économie de besoin et de voir leur activité se diversifier et s'amplifier.

On connaît l'analyse faite par Nurske de l'équilibre de sous-développement (24) : L'offre du capital est déficiente, l'insuffisance de l'épargne qui résulte du faible niveau de revenu réel limitant la formation du capital nouveau. La demande de capi-

23. Nous adoptons la distinction faite par le R. P. Lebret, directeur d'Economie et humanisme, entre les trois concepts de mise en valeur, de développement, d'aménagement.

La notion de *mise en valeur* se rapporte aux ressources naturelles (sources d'énergie, minerais, sol) et aux équipements qui en sont les moyens (équipements de base, équipements industriels ou agricoles, équipements en services). Elle est prise, le plus souvent, dans une acception purement matérialiste, tendant à augmenter la production, à accroître les profits mais sans référence à la valorisation humaine des populations.

Le *développement* est un concept plus dynamique, procédant de comparaisons entre divers pays. En outre, ici intervient un facteur humain, un facteur de civilisation car le niveau technique des populations joue un rôle primordial. Le développement devient ainsi le progrès cohérent et harmonisé, à la fois sur le plan technique et sur le plan humain. Il est un objectif dont la décentralisation industrielle, la reconversion des entreprises, l'expansion décentralisée constitueront seulement les moyens.

L'aménagement du territoire est la technique de mise en valeur et de développement dans le cadre d'unités territoriales naturelles ou politiques plus ou moins vastes. Il suppose une intervention volontaire pour assurer une mise en valeur rationnelle et un développement harmonieux en vue de l'utilisation optima des ressources et de l'élévation humaine des populations.

L. J. Lebret, *L'aménagement problème économique, problème humain*, Economie et humanisme, mai-juin 1953, p. 1-7.

Cf. aussi J. Lajugie, *Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ?* Les Cahiers de Bruges, 1958, II, p. 6-9.

24. R. Nurske, *Problems of capital formation in under-developed countries*, Blackwell, Oxford, 1953.

tal ne l'est pas moins, les occasions d'investissement étant rares et l'incitation à investir inexistante.

De ce fait, « une économie sous-développée se présente avec une structure primaire et dualiste ; son fonctionnement est caractérisé par l'instabilité et la dépendance, elle peut difficilement rompre le cercle vicieux de la pauvreté » (25).

On trouve dans cette définition de Raymond Barre tous les traits caractéristiques de ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui la désintégration.

La région sous-développée est un ensemble économique non intégré et cette insuffisante intégration des structures régionales est à l'origine de la désintégration des économies nationales et de l'économie internationale.

4. « Dans la hiérarchie des mots obscurs et sans beauté dont les discussions économiques encombrent notre langue, le terme *d'intégration* occupe un bon rang » (26).

Fulgurante aura été la fortune d'un terme, pratiquement inutilisé en économie politique, il y a seulement quinze ans et aujourd'hui si largement répandu.

« Littéralement, nous dit Gunnar Myrdal, le terme intégrer ne signifie rien d'autre que la réunion des parties en un tout » (27). Autrefois réservé aux sciences sociales et aux études de civilisation, il servait à caractériser des rapports sociaux stables dans une communauté stationnaire. L'expression est employée aujourd'hui dans un sens tout différent. « Elle implique un objectif de changement social, au lieu d'équilibre statique ; plus spécifiquement elle vise l'adaptation interne et mutuelle de communautés nationales rapidement mises en contact d'interdépendance beaucoup plus étroite » (28).

Et le Professeur F. Perroux de préciser : « Le terme d'intégration paraît désigner l'acte de donner cohésion à une société humaine ou à quelques-unes de ses activités, celles par exemple qui ont rapport à la production, à l'échange et à la consommation des services utiles aux hommes. L'acte d'intégrer

25. R. Barre, *Le développement économique : Analyse et politique*, Cahiers de l'I.S.E.A. Série F, n° 11, p. 4.
26. F. Perroux, *L'Europe sans rivages*, Presses Universitaires de France, 1954, p. 419.
27. G. Myrdal, *Une économie internationale, Presses Universitaires de* France, 1958, p. 10.
28. *Id.*, p. 13.

rassemble des éléments pour en former un tout ou bien il augmente la cohésion d'un tout déjà existant » (29).

Il en résulte, évidemment, que l'intégration d'une économie pourra être plus ou moins parfaite, pourra présenter des degrés différents (30). Elle pourra être attendue du jeu des forces spontanées d'un marché national ou international. Elle pourra être recherchée en cas d'échec des mécanismes spontanés, dans la création d'institutions spécialement conçues en vue d'assurer une plus étroite cohérence des structures nationales ou internationales (31).

A son degré le plus élevé, considérée du point de vue de l'idéal à atteindre, l'intégration économique, pour reprendre encore une heureuse formule de Gunnar Myrdal est « la réalisation du vieil idéal occidental de l'égalité des chances » (32), et peut être envisagée à tous les échelons.

Appliquée aux relations sociales à l'intérieur d'un pays, elle signifie l'assouplissement des rigidités sociales qui empêchent les individus de choisir librement leurs conditions de vie et de travail. Sur le plan international, elle est la réalisation du même idéal de l'égalité des chances dans les relations entre peuples de nations différentes.

Or, le sous-développement régional est un puissant élément de désintégration des économies nationales et de l'économie internationale.

La faiblesse du revenu net par habitant et, surtout, des écarts entre revenus des diverses régions dépassant l'ampleur qui peut être raisonnablement tolérée entre membres d'une même communauté, empêchent la circulation régulière des flux de biens et de services qui, seule, peut vivifier le corps social.

La croissance du revenu global se trouve freinée par l'insuffisante contribution des régions arriérées à la formation du pro-

29. F. Perroux, *Id. ibid.*

30. Comme l'a bien montré J. Weiller, *Les degrés de l'intégration et les chances d'une « zone de coopération » internationale,* Revue économique, 1958, n° 2, p. 233-255.

31. « Considérée comme un processus dirigé vers un but, c'est-à-dire du point de vue de l'idéal à atteindre, l'intégration économique, à son niveau le plus élevé, se présente comme la mise en place d'une organisation sociale, fondée sur une technique politique efficace, grâce à laquelle les individus peuvent organiser, de leur plein gré, leur vie en commun, par le développement d'une politique appropriée à la réalisation de cet idéal ». G. Myrdal, *op. cit.,* p. 16.

32. *Id.,* p. 13.

duit national, voire par la nécessité de distraire une partie de celui-ci pour compenser leurs déficiences.

On objectera sans doute qu'il est communément admis de considérer le XIX[e] siècle comme ayant été une période d'intégration satisfaisante et d'attribuer à la première guerre mondiale et aux événements ultérieurs la « désintégration » de l'économie internationale et de certaines économies nationales.

C'est limiter indûment le champ de vision. Si l'on a pu parler d'économie mondiale intégrée au XIX[e] siècle, c'est seulement en négligeant toute la partie de la planète, plus des trois quarts à l'époque, qui n'appartenait pas au groupe des nations évoluées.

C'est prendre seulement en considération les économies dominantes entre lesquelles existait un réseau de flux réels et monétaires assurant un niveau assez élevé d'interdépendance. C'est faire abstraction des pays sous-développés que leur pauvreté condamnait, vis-à-vis des nations leaders, à un état de dépendance qui n'avait rien de commun avec une véritable intégration.

Mais c'est ignorer également les régions attardées qui, au sein même des pays évolués, ne participaient pas à l'essor de la production et ne bénéficiaient pratiquement pas de l'amélioration du niveau de vie.

C'est seulement dans la mesure où ces disparités auront été atténuées qu'une véritable intégration pourra être espérée sur le plan national, comme sur le plan international

Notre intention est de montrer que le développement régional peut être un facteur déterminant de cette double promotion mais aussi qu'il doit être conçu en fonction de cet objectif, sous peine de constituer un obstacle au progrès économique et au progrès social, au lieu d'en être un instrument.

Nous verrons successivement :

I. Comment les disparités régionales de développement sont un facteur de désintégration des économies nationales.

II. Comment l'ouverture du Marché Commun risque d'aggraver ces déséquilibres dans les pays membres et pose, pour eux, le problème du développement régional en des termes nouveaux et plus impérieux.

III. Comment, pour être efficace et avoir des effets durables, une politique de développement régional doit tendre, à la fois, à assurer une meilleure intégration de la région aux espaces plus larges dont elle relève et à donner à la région une cohérence interne plus grande, à en faire un ensemble économique plus étroitement intégré.

PREMIERE PARTIE

SOUS-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DÉSINTÉGRATION NATIONALE

« Dans la course au progrès, le peloton s'est étiré. Il ne s'agit pas de pénaliser ceux qui sont en tête (la plupart des règlements sportifs accentuent d'ailleurs la disparité en accordant des bonifications aux premiers). Mais le but à atteindre est, d'abord, d'aider les attardés, de regrouper le peloton en les faisant progresser plus vite, ce qui améliore la moyenne nationale. Après quoi le peloton regroupé pourra faire un nouveau bond en avant » (33).

Cette image sportive d'André Piatier reflète parfaitement l'option fondamentale qui est celle de toutes les politiques de développement régional. Veut-on simplement procéder à une redistribution géographique d'un produit national qui resterait à peu près stationnaire ou veut-on, au contraire, en faire un instrument d'accroissement du produit global ?

La décentralisation des activités telle qu'elle a été souvent pratiquée dans divers pays ne peut guère dépasser le premier objectif. Il est même à craindre qu'une politique de redistribution du produit national qui aurait seulement pour objet d'assurer à chacun, sur place, un emploi rémunérateur, n'aboutisse, soit au maintien de graves disparités régionales de revenus et de niveaux de vie, soit à un abaissement de produit total et à une uniforme médiocrité dans tout le pays (34).

33. A. Piatier, Préface à l'ouvrage précité de J. L. Fyot et J. Y. Calvez, *Politique économique régionale en Grande-Bretagne*, p. IX.

34. Comme le Professeur J. M. Jeanneney l'a bien montré dans son article : « A la recherche de principes pour une politique nationale de déve-

Une certaine mobilité de la main-d'œuvre est indispensable pour rendre possible une répartition des activités qui soit facteur, à la fois, d'expansion régionale et de croissance nationale.

Mais cette mobilité confiée au seul jeu du marché et des intérêts particuliers n'assure pas, l'expérience l'a prouvé, une répartition pleinement satisfaisante des activités car, à côté des coûts privés seuls retenus par les chefs d'entreprises pour déterminer la localisation de leurs activités, interviennent des coûts collectifs et indirects que, seule, peut prendre en considération une politique de développement régional nationalement coordonnée. « La politique régionale ne prendra tout son sens que si elle est considérée non comme un démembrement de la politique nationale, mais comme un moyen de mettre en œuvre des forces capables de servir celle-ci » (35).

Le problème est donc de mieux harmoniser les taux de croissance des diverses régions et, même, de permettre à certaines zones de rattraper leur retard sans nuire à la progression du revenu national mais, au contraire, en faisant de ce rajustement un facteur supplémentaire d'augmentation ultérieure du revenu global.

loppement des économies régionales », *Revue économique,* Nov. 1956, n° 6, p. 867-868 :

« Une politique conservatrice des structures démographiques se proposera de maintenir ou d'implanter les activités productrices les mieux adaptées aux conditions locales, pour assurer à tous, sans déplacement, un travail rémunérateur.

Mais alors de deux choses l'une :

— Ou le plein emploi de la main-d'œuvre s'accompagnera de disparités régionales de revenus, qui risquent d'être fortes. En effet, même si le choix des productions a été parfaitement opéré en toutes régions, la productivité des efforts humains sera moindre en certains lieux qu'en d'autres et pour que les régions défavorisées par la nature puissent affronter la concurrence sans aide de l'Etat, il faudra que les salaires et autres revenus y soient inférieurs à ce qu'ils seront ailleurs.

— Ou les habitants de ces régions obtiendront, au nom de la solidarité et de la justice, des revenus à peu près égaux à la moyenne nationale. De multiples moyens peuvent être mis en œuvre pour cela : tarifs de transport préférentiels, prise en charge par l'Etat des frais d'infrastructure, aides diverses aux entreprises locales : primes, bonifications d'intérêt, etc...

Mais cette amélioration du niveau de vie de certaines régions au delà de ce que permet leur propre production ne peut se faire qu'aux dépens d'autres, par prélèvement sur celles où la productivité du travail est particulièrement élevée. Il est à craindre qu'en outre, ces transferts abaissent le produit national total, car les entreprises les plus productives étant surimposées, se trouvent privées de capitaux utiles à leur développement et leurs dirigeants risquent d'être découragés d'entreprendre ».

35. M. Byé, Rapport précité sur : *Les moyens d'une politique des économies régionales,* p. 100.

Quels sont donc les facteurs de désintégration contre lesquels il faut lutter ?

Quels sont les avantages à attendre d'une intégration nationale plus étroite ?

A. — Les Facteurs de la désintégration

A quoi tiennent les disparités régionales de développement ?

L'étude précitée de la Commission économique pour l'Europe invoque, pour expliquer ces inégalités, à la fois, des facteurs naturels (climat trop rigoureux ou trop chaud dans les régions périphériques, distance et difficultés plus grandes de transport) et des facteurs historiques et techniques (l'installation des usines à proximité des gisements de fer et de charbon, lors de la révolution industrielle ayant entraîné une concentration de main-d'œuvre et d'équipement qui ne s'est pas encore sensiblement modifiée malgré l'apparition de nouvelles sources d'énergie et de nouveaux modes de transport). D'autre part, elle relie la plus grande ampleur de ces inégalités dans les pays pauvres à la prédominance d'une activité agricole. Dans les régions les plus pauvres d'Europe, les revenus de la population proviennent de l'agriculture et d'une agriculture excessivement primitive (36).

C'est là constatation bien plus qu'explication.

Il reste à dire pourquoi n'a pas joué la loi libérale selon laquelle la concurrence devait avoir pour effet, dans la longue période, sinon d'égaliser, du moins de réduire les inégalités existant entre les revenus des divers pays, et *a fortiori* entre ceux des diverses régions d'un même pays.

L'analyse classique, on le sait, postule que si, dans un pays sous-développé, les salaires sont plus bas que dans un pays industrialisé, il sera avantageux d'y envoyer des machines pour obtenir des produits fabriqués et d'employer sur place la main-d'œuvre, à un coût bien moindre que dans le pays d'origine des machines. Cette concurrence internationale donnera lieu à un mouvement international de capitaux vers la main-d'œuvre la plus avantageuse et elle devrait, à la longue, réduire les inégalités existant entre les revenus moyens nationaux.

A plus forte raison devrait-il en être ainsi entre les régions d'un même pays, la mobilité du capital n'étant alors freinée par aucun obstacle législatif ou fiscal.

36. O.N.U. Commission économique pour l'Europe, *op. cit.* p. 189-193.

Pourquoi les entrepreneurs du XIXe siècle n'ont-ils pas agi de cette façon ? Pourquoi n'avons-nous pas assisté à un vaste mouvement d'industrialisation dans les pays sous-développés et dans les régions attardées ?

Deux éléments semblent avoir joué un rôle décisif : Les coûts d'infrastructure et les économies externes, d'une part, les processus cumulatifs de croissance ou de décroissance déclenchés par l'essor des centres privilégiés, d'autre part.

1. *Les coûts d'infrastructure et les économies externes*

Rosenstein-Rodan, qui pose le problème en termes particulièrement nets (37), y répond par la prise en considération du coût d'installation de l'infrastructure de base (*social overhead costs*), préalable indispensable à tout effort d'industrialisation.

« Un entrepreneur examinant le projet d'un établissement textile aux Indes au XIXe siècle, et aujourd'hui dans bien des pays sous-développés, aurait vu que les salaires étaient plus bas, que les biens d'équipement coûtaient à peu près la même chose qu'aux Etats-Unis ou en Angleterre. Il aurait vu aussi que, pour établir une fabrique, il aurait besoin non seulement d'équipement directement investi dans son établissement mais aussi de biens capitaux auxiliaires, de voies de communication, de stations électriques, de tous ces services publics et industries auxiliaires que je me permets d'appeler le capital fixe social. Ce capital ne s'installe qu'à grandes unités ; il est indivisible. On ne construit pas un pour cent d'un chemin de fer ; ou bien on construit toute la ligne de plusieurs centaines de kilomètres, ou bien on ne construit rien du tout. Ce qui veut dire qu'il y a un certain minimum de capital fixe social qu'on doit créer avant qu'il y ait une possibilité d'industrialisation ».

Le problème est le même pour les régions sous-développées. On sait qu'aujourd'hui on évalue le montant des sommes nécessaires à la mise en état de réceptivité industrielle d'une zone agraire (construction de voies de communication, de logements, de services annexes, amenée d'eau, de gaz, d'électricité, etc...) à quatre ou cinq fois le coût de l'investissement direct. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison de l'attrait qu'exercent sur les chefs d'entreprise, les grandes concentrations urbaines par-

37. P. N. Rosenstein-Rodan, « Les besoins en capitaux dans les pays sous-développés », *Economie appliquée*, n° 1-2, 1954, p. 81.

faitement équipées. La recherche des « économies externes » dues à un environnement favorable (38) est l'un des facteurs principaux de l'hypertrophie des agglomérations parisiennes ou londoniennes.

C'est, au fond, une application partielle de la thèse des auteurs italiens qui, tels Ugo Papi, attribuent la formation des zones arriérées à une forte disproportion des facteurs de production par rapport à la combinaison techniquement optimale. Cette disproportion qui peut venir soit d'un excès ou d'une insuffisance de population par rapport aux autres facteurs, soit plus généralement d'une insuffisance d'épargne, se traduit par des coûts de production plus élevés dans la région attardée qui, de ce fait, ne peut « accrocher » aux mouvements d'expansion dont bénéficient les zones plus favorisées (39).

En effet, à partir des inégalités originelles de développement, dues soit à une localisation favorable, soit à des circonstances purement fortuites, vont jouer ces processus cumulatifs de croissance ou de décroissance, si bien analysés par Gunnar Myrdal dans « *Economic theory and under-developed regions* » (40) et au résultat desquels les mouvements de travail, de capital, de biens et de services, loin de contrecarrer la tendance naturelle à l'inégalité régionale vont accélérer l'expansion des régions favorisées et accentuer la stagnation ou le déclin des autres.

2. *Les processus cumulatifs de croissance et de décroissance*

La thèse de Myrdal, que nous suivrons sur ce point, est que le libre jeu des forces du marché a pour conséquence d'aggraver les inégalités régionales plutôt que de les réduire.

38. Le même raisonnement est valable pour les « économies externes technologiques » qui apparaissent lorsque l'*output* d'une firme dépend non seulement des facteurs de production qu'elle utilise mais aussi des facteurs utilisés par d'autres firmes et de leurs *outputs* et pour les « économies externes pécuniaires » qui apparaissent quand le profit d'une firme est affecté par l'interconnexion des secteurs productifs qui fait qu'un investissement réalisé dans un secteur rend plus profitables les investissements dans les autres :
T. Scitovsky « Two concepts of external economies », *Journal of political economy*, avril 1954, p. 143-152.

39. Ugo Papi « Théorie du développement économique et de la formation des zones arriérées », à paraître dans la *Revue juridique et économique du Sud-Ouest* (série économique) n° 4, 1959.
Cf. aussi : F. Vito : Lo stato presente della teoria dello sviluppo economico e della teoria delle aree arretrate e il caso dell'Italia, dans l'ouvrage collectif précité : *I problemi dello sviluppo economico*, p. 1-30.

40. G. Myrdal, *op. cit.*, p. 23-38.

Les centres qui, du fait de conditions naturelles privilégiées ou par simple accident historique, ont vu démarrer plus tôt leur expansion ont ensuite pu, par le jeu d'économies internes et externes accumulées (41), renforcer et alimenter leur croissance continue aux dépens des autres villes ou régions, condamnées à la stagnation ou à un déclin relatif.

Les centres en expansion, en attirant à eux marchandises, services, capitaux, vie intellectuelle et sociale, exercent deux séries d'effets sur les autres : des effets d'appauvrissement et des effets d'entraînement, mais ceux-ci sont, en général, loin de compenser ceux-là.

— Les *effets d'appauvrissement,* (*backwash effects*), se manifestent à la fois par le jeu de facteurs économiques et de facteurs non économiques.

C'est, pour les premiers :

— L'émigration des éléments jeunes et actifs de la population.

— L'émigration des capitaux, le système bancaire captant les épargnes des régions pauvres pour les orienter vers les régions en plein essor.

— L'impossibilité pour les industries de soutenir la concurrence des régions développées qui disposent de marchés plus vastes et travaillent dans la zone des rendements croissants.

— La stagnation de l'agriculture qui demeure l'activité prédominante, mais dont le niveau de productivité est très faible.

Parmi les facteurs non économiques, retenons :

— L'insuffisance des services publics (routes, voies ferrées, etc.), conçus en fonction de la demande effective mais non des besoins réels.

— L'insuffisance des services d'hygiène qui compromettent

41. Au sens le plus large du terme, incluant, par exemple, une population ouvrière formée à des spécialités diversifiées, des moyens de communication faciles, l'esprit d'expansion et d'entreprise (G. Myrdal, *op. cit.*, p. 27).

On retrouve la même idée dans le rapport des experts du Bureau international du Travail : *Les aspects sociaux de la coopération économique européenne,* Genève 1956, p. 17.

La spécialisation internationale est due, pour une bonne part, à des circonstances historiques. Du fait que les économies internes et, plus encore, les économies externes provenant de la spécialisation exigent du temps pour atteindre leur ampleur maximum, les entreprises et les régions qui se sont mises les premières à produire des articles donnés voient leur rendement s'intensifier, tandis que d'autres entreprises en d'autres pays éprouvent une difficulté croissante à se faire une place dans le même domaine.

la productivité de la population et celle des services d'éducation qui la condamnent à un sous-développement intellectuel, facteur supplémentaire de stagnation et de régression.

Myrdal insiste particulièrement sur l'importance de ces facteurs « non économiques », trop négligés jusqu'ici par la théorie économique. Il voit, dans ces « effets de frustration de la pauvreté » un des facteurs principaux du processus cumulatif de décroissance (42).

— Des *effets d'entraînement,* (*spread effects*), jouent, cependant, en sens inverse, car les centres en expansion transmettent aux autres régions un certain mouvement centrifuge d'essor.

Les régions périphériques vont tirer profit de débouchés accrus pour leurs produits agricoles et ressentir un stimulant général au progrès technique.

Les régions plus éloignées en bénéficieront, elles aussi, dans la mesure où elles sont en état de fournir les matières premières aux industries des centres en expansion. Elles peuvent même voir s'implanter des industries de biens de consommation si ce premier mouvement attire chez elles un nombre suffisant de travailleurs.

Ces effets d'entraînement peuvent, dans une certaine mesure, balancer les effets d'appauvrissement. Cependant, en aucun cas, il n'en peut résulter un état d'équilibre stable, car tout changement dans les forces du marché déclenchera un mouvement cumulatif d'essor ou de régression.

Il peut se faire que toutes les régions d'un pays bénéficient d'effets d'entraînement suffisants pour compenser les effets d'appauvrissement si l'impulsion initiale a été assez puissante et si la propagation centrifuge joue effectivement. Le problème des inégalités régionales devient alors un problème de taux d'expansion différents entre les diverses régions. Mais, le plus souvent, même dans un pays en voie de développement rapide, de nombreuses régions seront « à la traîne », en stagnation ou en régression et elles seront plus nombreuses dans ces deux dernières catégories si l'évolution est confiée aux seules forces du marché.

42. Tout le système de valeurs des populations de ces régions est tellement imprégné de pauvreté et d'esprit arriéré qu'elles deviennent même moins sensibles aux aspirations d'une société progressive (G. Myrdal : *op. cit.* p. 30).

Les effets d'entraînement sont, en effet, d'autant moins ressentis par les régions attardées que celles-ci sont plus pauvres. L'étude des disparités régionales en Europe occidentale et méridionale montre, nous l'avons vu, qu'elles sont plus accentuées dans les pays pauvres que dans les pays riches. Nous retrouvons ici le cercle vicieux de la pauvreté et nous pressentons déjà les pertes et charges résultant pour la nation, de l'existence de régions trop inégalement développées.

B. — Le coût de la désintégration des économies nationales

On peut, cependant, se poser une question préalable : Ne vaudrait-il pas mieux, après tout, prendre son parti des écarts régionaux de développement ? Le coût d'une politique corrective ne dépasse-t-il pas les pertes et charges résultant de ces disparités ?

Si le problème se posait en termes de rentabilité purement monétaire, la réponse serait sans doute affirmative. On peut admettre que les entreprises, en se laissant guider par la seule recherche de la maximation du profit et par la comparaison des coûts éventuels dans les divers emplacements possibles, parviendraient, dans l'ensemble, sauf défaut d'information ou erreur de calcul individuel, à la localisation optimale du point de vue de la productivité directe et de l'intérêt individuel de la firme.

Mais des éléments extra-économiques doivent être pris en considération, qui mènent aux conclusions inverses. Si l'on pose le problème en terme d'intérêt général ou d'économie de bien-être, les coûts supportés directement par les entreprises ne sont que l'un des éléments de la répartition souhaitable des activités productrices. Il faut tenir compte aussi des coûts indirects et collectifs qu'entraîne une localisation spontanée (43).

Certains de ces coûts correspondent à des charges ou à des pertes plus ou moins quantifiables. D'autres, de nature qualitative, échappent à l'évaluation chiffrée mais n'en sont pas moins importants (44).

43. J. M. Jeanneney, « A la recherche de principes pour une politique régionale de développement des économies régionales ». *Revue économique*, n° 6, p. 870.

44. Malgré la difficulté tenant aux nombreux éléments non quantifiables, un intéressant effort d'évaluation de ces coûts, avec référence particulière

Nous les regrouperons en coûts financiers, coûts économiques et coûts sociaux.

1. *Les coûts financiers*

Les coûts financiers sont, à la fois, ceux de la congestion des zones urbaines hypertrophiées et ceux de l'anémie des régions dépeuplées.

On sait que, dans les agglomérations urbaines dépassant une certaine taille, le coût des services publics (eau, gaz, voierie, transports en commun, police, assistance) augmente plus que proportionnellement à l'accroissement de la population (45). S'y ajoutent les pertes dues au temps nécessaire pour les déplacements de la résidence au lieu de travail et les frais supplémentaires que ces déplacements impliquent pour les particuliers et les collectivités (46).

S'y ajoutent encore les différences sensibles dans les frais de construction et d'équipement qui font qu'en 1954, par exemple, l'installation d'un ménage nouveau coûtait 4,25 millions dans

au Sud-Ouest de la France, a été tenté par Marc Penouil, « Notes sur quelques aspects de la politique d'aménagement du territoire », *Cahiers de l'I. S. E. A.*, Série L, n° 4, p. 4-17.

45. Les études américaines analysées par R. M. Lillibridge, « Urban Size : an assesment », *Land Economics*, nov. 1952, p. 341, évaluaient entre 150.000 et 200.000 habitants la taille optima des agglomérations, pour laquelle le coût des services publics par habitant passe par un minimum.

En France, des études de l'Inspection des Finances et du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme tendraient à fixer ce niveau optimum à 50.000 habitants, mais ce chiffre ne peut pas être pris trop à la lettre car, au coût des services municipaux, il conviendrait d'ajouter celui des services publics pris en charge par l'Etat et qui varie d'une ville à l'autre (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme : *Pour un plan national d'aménagement du territoire,* Paris, 1950 ; p. 10).

Dans la dernière édition de « *Paris et le Désert français* », J. F. Gravier envisage un plafond beaucoup plus élevé puisqu'il considère qu'une agglomération n'est plus à l'échelle humaine et devient un « monstre urbain » coûteux lorsque son agglomération excède 300 km_2 ou sa population trois millions de personnes. Dans la pratique, précise-t-il, des symptômes de saturation apparaissent dans toutes les villes de plus de deux millions d'habitants (p. 195-6). En sens inverse, il avance le chiffre de 350.000 habitants comme représentant le seuil démographique en deça duquel une cité peut difficilement connaître la plénitude de la vie urbaine (p. 202).

On doit admettre, avec lui, que des analyses plus approfondies seraient souhaitables sur ce point.

46. En 1958, les employeurs parisiens ne versaient-ils pas, à ce titre, non seulement une indemnité de 800 francs par mois à chaque salarié, mais une contribution de 600 francs par mois par salarié, pour atténuer le déficit de la Régie Autonome des Transports Parisiens, soit au total quelque 35 milliards par an (J. F. Gravier, *op. cit.*, p. 93).

l'agglomération parisienne contre une moyenne de 2,75 millions dans une ville de province (47).

De leur côté, les régions dont le sous-développement se traduit par un niveau inférieur du revenu moyen, contribuent très faiblement aux recettes fiscales de la nation et doivent même être, partiellement, prises en charge par elle (48).

2. *Les coûts économiques*

Le coût économique du sous-développement correspond à la réduction du produit national imputable à une localisation irrationnelle de la production et à la faible productivité de certaines zones.

Les régions sous-industrialisées, non seulement sont privées et privent la nation de la source de richesse et de revenu que constitue l'activité industrielle, mais voient réduire, par là même, leur contribution au revenu des secteurs primaire et tertiaire.

L'insuffisance de leur industrialisation entraîne le retard de leur agriculture à laquelle manque le stimulant d'un secteur dynamique. Les régions du Nord et de l'Est de la France (49) sont là pour démontrer que, contrairement à un préjugé encore trop répandu, l'existence d'une industrie puissante ne constitue pas une entrave au maintien d'une importante activité agricole mais, au contraire, un adjuvant à l'expansion d'une agriculture moderne et progressive.

Dans les régions sous-développées, au contraire, l'agriculture qui reste l'activité de base, accuse une productivité très inférieure à la moyenne nationale et à celle des régions agricoles

47. *Id.*, p. 192. En tenant compte de tous les éléments directs et indirects, individuels et collectifs, J. F. Gravier estime à deux millions au minimum la charge supplémentaire qu'impose à l'économie nationale l'immigration d'un ménage dans l'agglomération parisienne par rapport à l'immigration dans un centre provincial (*Id.*, *ibid.*).

48. En 1954, en France, le rendement des impôts par habitant, qui était de l'ordre de 77.000 francs pour la France entière et atteignait 101.000 francs dans le département du Rhône et 115.000 francs en Seine-Maritime, ne dépassait pas 12.100 francs dans le Gers et 10.540 francs en Corse.

Dans 26 départements, la charge fiscale est inférieure de plus de 70 % à la moyenne nationale (J. M. Jeanneney : *Forces et faiblesses de l'économie française*, A. Colin, Paris 1956, p. 250) et J. M. Jeanneney : *Tableaux statistiques relatifs à l'économie française et à l'économie mondiale*, A. Colin, 1957, p. 175-176).

49. R. Gendarme, *La région du Nord*, A. Colin, Paris, 1954, p. 225 et F. Van Graefschepe, « L'agriculture et l'industrie, leurs relations dans la région du Nord », *l'Economie*, nov. 1955.

évoluées des autres pays d'Europe (50), par suite de conditions d'exploitation inadaptées : non utilisation d'une fraction importante du territoire agricole, technique agronomique arriérée, insuffisance des investissements (engrais, amendements, matériel) (51).

Il en résulte, dans ces régions, une faiblesse grave de la productivité par travailleur qui, dans le cas extrême en France, celui de la Corse, atteint à peine le tiers de la moyenne nationale et le sixième du département le plus favorisé, la Seine (52).

De ce fait, la contribution de ces régions au produit national reste faible. En France, 26 départements n'assurent-ils pas, à eux seuls, 65 % de la production nationale de biens et de services, les 63 autres n'apportant pas plus des 35 % restants (53).

3. *Les coûts sociaux*

Les coûts sociaux, de leur côté, sont les uns d'ordre individuel, les autres d'ordre collectif.

Ce sont d'abord ces « coûts de l'homme », dont le Professeur F. Perroux a fortement souligné l'importance dans le sous-développement (54) et qui correspondent, à la fois, aux dépenses nécessaires pour assurer l'accroissement de valeur du capital national par la formation d'une population active nombreuse et qualifiée et au risque de diminution de valeur de ce capital par suite d'une réduction de la population.

Sur le plan quantitatif, les régions sous-développées peuvent-elles assurer l'amortissement du capital humain ? S'il n'est pas

50. Dans le Sud-Ouest de la France, au sens le plus large du terme (toute la région au Sud de la Loire, sauf les départements côtiers et la Méditerranée occidentale), en 1950-3, la production par hectare, sur la base 100 pour la France entière, ne dépasse pas 85 contre 130 dans le Nord, 170 en Allemagne occidentale et 200 au Danemark.

O. N. U., Commission économique pour l'Europe, *op. cit.*, p. 207, tab. 86.

51. On trouvera des indices caractéristiques de ces divers éléments d'infériorité dans l'étude précitée de M. Penouil, *op. cit.*, p. 12-13.

52. L'écart varie (base : moyenne française = 100), de 33 dans la Corse et 58 en Lozère à 133 dans le département du Nord et 173 dans la Seine, d'après les indices établis par l'Institut national de la statistique et des études économiques : « L'espace économique français », n° spécial d'*Etudes et Conjoncture*, 1955, p. 86-87 et table 76. Ces indices appellent, en raison de leur mode de calcul, d'expresses réserves, mais semblent valables comme ordre de grandeur.

53. *Id.*, p. 51.

54. F. Perroux, « Trois outils d'analyse pour l'étude du sous-développement », Cahiers de l'*I. S.^e E.^e A.*, Série F, n° 1, p. 48-70 et « Note sur les coûts de l'homme », *Economie appliquée*, n° 1, 1952, p. 139-150.

possible d'établir une liaison générale entre le développement économique et l'accroissement démographique naturel, certaines régions sous-développées étant en même temps surpeuplées, la balance migratoire est, par contre, très nette. Les zones sous-développées sont les zones de forte émigration de jeunes, les départs étant d'autant plus nombreux que le taux d'accroissement naturel est plus élevé et le sous-développement plus accusé, et elles ne reçoivent guère que des individus âgés, revenant finir leurs jours dans leur village d'origine (55). Elles supportent, de ce fait, une double charge au profit des zones en expansion : entretien et formation des jeunes, entretien des vieillards.

Sans doute, sur le plan national, n'y a-t-il pas là forcément une perte puisque la main-d'œuvre ainsi fournie est utilisée. Le phénomène n'en est pas moins à la base d'une accentuation des déséquilibres régionaux et certains considèrent qu'il peut, à lui seul, justifier une sorte de péréquation des charges (56).

Par voie de conséquence, sur le plan qualitatif, les zones sous-développées accusent, en général, un vieillissement plus accentué de leur structure démographique qui accroît encore la charge supportée par la population active et constitue un frein à leur croissance (57).

Les coûts collectifs, enfin, se traduisent essentiellement par une baisse du genre de vie de la population, par l'existence de fléaux sociaux (logements insuffisants, alcoolisme, criminalité)

55. Le tableau de la balance des migrations d'électeurs par tranches d'âge que donne l'Annuaire statistique de la France (Ed. 1956, p. 39-40) est, à cet égard, tout à fait éloquent :

Un département comme la Dordogne, sous-développé et sous-peuplé, accuse, pendant la période 1950-1952, une balance annuelle moyenne de 332 départs d'individus de 21 à 44 ans et de 159 retours de personnes de plus de 45 ans.

Le Finistère, département sous-développé et surpeuplé, est, de son côté, débité de 1.350 départs de 21 à 44 ans et de 82 retours de plus de 45 ans.

En sens inverse, la Seine enregistre 5.325 arrivées d'adultes de 21 à 44 ans et 6.090 départs de gens de plus de 45 ans.

56. M. Penouil, *op. cit.*, p. 10. J. Isaac : *Economics of migration*, Ed. Kegan, Londres, 1947, p. 228-30. A. S. Lotka et L. Dublin : *The money value of a man*, Ronald Press, New-York.

57. En France, les plus faibles pourcentages de personnes de plus de 65 ans se trouvent dans le Nord et dans l'Est (Moselle : 8,1 % ; Pas-de-Calais : 9,1 % ; Calvados : 9,2 % ; Meurthe-et-Moselle : 9,6 %). Les plus forts pourcentages se rencontrent dans le Centre et le Centre-Ouest (Creuse 19 %; Ariège 18,6 % ; Nièvre : 17,3 %).

Cf. la carte établie par l'I. N. S. E. E. dans : *L'Espace économique français*, Ed. 1951, carte 21-06.

et par l'inadaptation psychologique des individus à leur situation.

Pour les zones congestionnées, le problème du logement se pose en termes tragiques à une population excédentaire qui devra, soit recourir à des lotissements de banlieue de plus en plus éloignés du lieu de travail et des centres culturels et exigeant des déplacements qui désorganisent la vie familiale, soit s'entasser dans des taudis insalubres, sans air et sans lumière, avec toutes les conséquences déplorables que cela peut impliquer au point de vue de l'hygiène et de la santé, comme au point de vue moral.

De leur côté, les zones déclinantes ou dépeuplées souffriront d'une anémie, non seulement sur le plan économique, mais sur le plan humain. Elles connaîtront un climat débilitant et stérilisant qui jouera comme un processus cumulatif de décroissance. L'exode des élites vers les centres urbains ou vers la capitale en aggravera la stagnation intellectuelle.

Pour être de nature qualitative, ces coûts et ces pertes n'en constituent pas moins une lourde charge pour la communauté nationale.

On pourrait songer à dresser, en face de ces postes négatifs du bilan, les avantages à attendre d'une « relocalisation » plus favorable des activités ; entendons par là, à la fois, la décentralisation éventuelle de certaines activités mais aussi, et surtout, l'implantation rationnelle d'entreprises nouvelles.

On pourrait, également, tenter d'évaluer le coût de cette relocalisation, son « coût véridique », selon la formule du Doyen Jeanneney (58), mais le caractère purement qualitatif de nombreux éléments et l'insuffisance actuelle de l'information statis-

58. C'est-à-dire en ne se contentant pas des coûts comptables et monétaires directement supportés par les entreprises, mais en tenant compte de tous les coûts indirects pris en charge, volontairement ou inconsciemment, par les entreprises elles-mêmes, l'Etat ou les collectivités locales, par suite d'exonérations fiscales, de subventions ou de la fixation arbitraire de certains prix par des monopoles.

M. Jeanneney a dressé la liste des coûts indirects d'établissement ou de fonctionnement et des avantages et inconvénients non chiffrables qui devraient être pris en considération : A la recherche de principes pour une politique nationale de développement des économies régionales, *Revue économique*, nov. 1956, n° 6, p. 870-5 et 880.

Cf. aussi l'analyse de M. Penouil (*op. cit.* p. 17-21) qui distingue les coûts de l'approvisionnement et de la mise en valeur, les coûts de ventes, les coûts de transfert.

tique et comptable empêchent l'établissement d'un bilan véritablement décisif.

C'est seulement lorsque les efforts actuellement tentés pour élaborer des comptabilités économiques régionales et des tableaux économiques régionaux (59) auront permis de dégager, de façon plus certaine, les flux inter-régionaux de produits, de services et, spécialement, de capitaux, que l'on pourra espérer parvenir à des conclusions plus précises (60).

Retenons, pour l'instant que le sous-développement régional, manifestation de la désintégration de l'économie nationale, entraîne pour celle-ci de lourdes pertes et compromet la réalisation de l'égalité des chances, telle que nous l'avons définie plus haut. Non seulement, les zones sous-développées ne participent pas à la croissance du produit national ni aux échanges intra — et inter — nationaux mais elles détournent à leur profit, une partie du revenu des régions progressives, sans, pour autant, assurer à leurs habitants un niveau de vie équivalent.

Retenons, aussi, que l'analyse des causes des disparités régionales mène à admettre la nécessité de lier, étroitement, les programmes régionaux de développement à un plan national.

Une coordination nationale s'impose, dans l'intérêt des régions et dans l'intérêt de la nation.

Elle est dictée, à la fois, par le caractère arbitraire et incertain de la délimitation des régions, par l'extension sur plusieurs régions de certains grands ensembles appelés à tenir une place décisive dans le développement régional, par le fait que les problèmes généraux de tarification des services publics ne

59. Sur ces efforts, cf. *infra*, p. 51-2.

60. C'est aussi la conclusion de M. Jeanneney (*loc. cit.*, p. 875) : « En l'état actuel de l'information statistique et comptable française, notre connaissance des coûts d'une localisation est très déficiente. Rares sont les entreprises qui en ont fait l'étude et aucune publication n'a rassemblé des calculs de prix de revient comparés. Aucune étude systématique n'a été faite non plus des coûts indirects, ni de l'ensemble des investissements extérieurs à l'usine même, qui sont nécessaires lorsque s'implante dans une région un établissement occupant 100, 1.000, 5.000 ouvriers, etc..., ni des frais de transport du personnel en divers cas typiques (usine située dans une ville moyenne fournissant toute la main-d'œuvre, usine située à la campagne et utilisant du personnel dispersé à dix ou vingt kilomètres à la ronde, usine située dans une très grande ville et dont une partie du personnel vient de banlieue), ni non plus la courbe des coûts par habitant des services publics et privés, en fonction de la dimension des agglomérations et de la densité régionale de la population. C'est très regrettable. Même si les recherches effectuées sur ces sujets ne fournissaient que des ordres de grandeur, elles seraient précieuses. A défaut, on en est réduit à des conjectures, fondées sur des bribes d'information ou même sur de simples impressions ».

peuvent être réglés qu'au plan national et, enfin, par la nécessité de déterminer, entre les multiples vocations possibles des diverses régions, celles qui correspondent aux potentialités des marchés ouverts (61).

Le « pointillisme » qui aboutirait à reconstruire ou à rééquiper chaque unité géographique pour elle-même, sans se soucier de l'environnement et du total national ajouterait des dangers nouveaux à ceux qui existent déjà pour la croissance future de tous les participants (62).

Chaque programme régional doit être considéré comme une partie d'un ensemble plus vaste : le Plan national. « Pour que ce plan national soit lui-même cohérent, il faut que les divers programmes régionaux, au lieu de s'ignorer ou de se gêner mutuellement, soient compatibles entre eux et liés comme les diverses parties d'un même ensemble organique » (63).

Cette coordination s'impose plus que jamais en fonction du marché commun européen et des perspectives, les unes plus favorables, les autres plus inquiétantes, qui s'ouvrent, de ce fait, aux régions sous-développées d'Europe.

DEUXIEME PARTIE

INTÉGRATION EUROPÉENNE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Au moment même où elles prenaient conscience du danger des disparités régionales de développement économique et s'efforçaient d'y remédier, la plupart des nations d'Europe occidentale s'engageaient dans une politique d'intégration économique de l'Europe tendant à la réalisation d'un marché commun où

61. M. Byé, *Rapport* précité au Conseil économique, p. 100-101.
62. A. Piatier, Préface à l'ouvrage précité de J. L. Fyot et J. Y. Calvez, p. 9.
63. J. Milhau, *La mise en œuvre des programmes d'action régionale et la notion de région de programme*. Rapport présenté au Conseil économique le 20 novembre 1958, publié dans la Revue de l'*économie méridionale*, oct.-déc. 1958, p. 291.

Dans le même sens, M. Jeanneney (*op. cit.*, p. 880-881) demandait l'établissement d'un plan national ayant pour objet « de rendre compatibles et complémentaires les développements économiques régionaux », afin d'éviter les double emplois et d'empêcher que l'aménagement industriel du territoire ne soit « le prix de la course ».

serait assurée, à terme plus ou moins rapproché, la libre circulation des hommes, des capitaux et des produits.

Il pourrait sembler, à première vue, qu'il y ait antinomie entre la poursuite simultanée de ces deux politiques. En fait, elles ne sont pas contradictoires mais bien complémentaires, chacune ne peut réussir que si elle s'éclaire des perspectives de l'autre.

Sans doute, le problème ne se présente-t-il pas exactement dans les mêmes termes pour les pays qui s'en sont tenus aux efforts de coopération de l'O. E. C. E. (64) et, pour ceux qui ont décidé d'aller jusqu'au degré d'intégration réalisé par la C. E. C. A. et prévu par la Communauté économique européenne (65).

Ni les uns, ni les autres, cependant ne peuvent poursuivre désormais une politique de développement économique régional sans la situer dans les perspectives ouvertes par ces initiatives, dont certaines incidences risquent d'aggraver les déséquilibres existants. Les responsables de la politique économique européenne ne peuvent davantage ignorer les inégalités régionales accusées par les Etats participants et dont la réduction est indispensable au succès de l'œuvre entreprise.

64. L'O. E. C. E. a mené deux séries d'efforts en faveur des régions sous-développées d'Europe, en particulier de celles qui sont situées dans les pays méditerranéens.

Tout d'abord, l'Agence européenne de productivité a élaboré un programme spécial pour ces régions et a mis des spécialistes à la disposition des pays intéressés. Elle a également créé, en Sardaigne, une zone pilote de développement dont elle entend tirer des enseignements pour la mise en route de projets semblables dans d'autres régions.

En second lieu, les plans de développement des pays membres sont examinés par l'O. E. C. E., des mesures sont recommandées aux gouvernements des autres pays, et, si possible, des décisions prises pour faciliter l'exécution de ces plans.

O. E. C. E., Huitième rapport : *L'Europe aujourd'hui et en 1960,* Paris, 1957, vol. I, p. 93-4.

65. La Commission de la Communauté économique européenne considère que le problème de la croissance économique harmonisée se serait posé en toute hypothèse en Europe et aurait dû trouver une solution, même à défaut de l'établissement du Marché Commun, mais elle estime que celui-ci modifie les termes dans lesquels le problème se pose. Il augmente l'urgence du problème, en mettant les économies plus étroitement en contact les unes avec les autres. Il ouvre la voie à des solutions économiquement plus avantageuses, en élargissant le marché. Enfin, le Traité reconnaît expressément la légitimité des politiques régionales. *Premier Rapport général sur l'activité de la Communauté,* 1958, p. 45.

A. — Le marché commun, facteur d'aggravation des déséquilibres régionaux

L'avantage attendu, au point de vue économique, d'une plus grande intégration entre les pays d'Europe occidentale est l'amélioration de la productivité. L'établissement d'un marché unique, en intensifiant la concurrence, devrait vaincre les résistances opposées, par certains secteurs, aux perfectionnements techniques et aux innovations. Elle devrait, par là même, rendre possible une répartition plus rationnelle des forces productives, chaque pays se spécialisant dans les productions pour lesquelles il est le plus doué et cette redistribution des industries s'accompagnant des avantages de la production de masse.

Encore faut-il, pour que l'on puisse parler d'intégration, que la spécialisation provoquée soit telle qu'elle réalise une égalité suffisante entre les niveaux de développement et les niveaux de vie des divers pays (66). C'est la simple transposition sur le plan international du principe que nous venons de dégager sur le plan national.

De même qu'aucun pays ne peut être considéré comme possédant une économie bien intégrée tant que subsisteront des écarts excessifs entre les niveaux de développement et les niveaux de vie de ses différentes régions, de même, pour l'Europe occidentale, la véritable pierre de touche permettant de juger la valeur des efforts d'intégration économique sera la réduction des écarts entre le paupérisme rural des régions méridionales et les niveaux de vie des régions industrielles du Nord.

Mais, de même aussi qu'il n'est guère possible, l'expérience l'a prouvé, de résoudre le problème des déséquilibres régionaux, à l'intérieur d'un pays, en s'en remettant seulement aux mécanismes du marché, de même sur le plan européen ne peut-on attendre le résultat du seul jeu d'un marché unifié. Au contraire, le fonctionnement même du marché commun, dans la mesure où il sera conforme aux dispositions du Traité de Rome, ne peut manquer de désavantager les régions sous-développées, du fait d'une concurrence accrue sur le marché des produits et d'une plus grande mobilité sur le marché des services.

66. O. N. U., Commission économique pour l'Europe ; *Etude sur la situation économique de l'Europe depuis la guerre*, Genève 1953, p. 255.

1. — *La concurrence sur le marché des produits*

Le libre jeu de la concurrence sur un marché élargi étant l'un des objectifs fondamentaux assignés à la Communauté économique européenne (67), tous accords et pratiques qui tendraient à en fausser le jeu étant expressément prohibés (68), il est bien évident que les producteurs bénéficiant des coûts de production les plus bas vont se trouver singulièrement avantagés.

Certes, les monopoles et oligopoles qui dominent certains secteurs des plus importants, et qui survivront vraisemblablement aux condamnations officielles (69), empêcheront que les mécanismes et les quasi-automatismes de l'élargissement du marché jouent d'une manière générale et régulière à la baisse des coûts et des prix (70).

Il n'en reste pas moins que ces entreprises et ces groupes, dans la mesure même où ils continueront à dominer le marché, et l'expérience de la C. E. C. A. est là pour montrer la faible efficacité des dispositions anti-cartels, pourront exploiter au maximum la position privilégiée que leur donne, en matière de coûts, leur puissance de production et leur organisation.

L'élimination des droits de douane et des restrictions quantitatives leur permettra de porter leur effort sur des marchés nationaux jusque-là peu perméables à leur action et les entreprises marginales qui ne survivaient qu'au prix de coûteuses protections douanières ou de subventions ont toutes chances d'être éliminées, si elles ne parviennent à réaliser, en temps voulu, une opportune reconversion.

Or, ces entreprises sont précisément caractéristiques des zones sous-développées qui apparaissent comme prédisposées à donner naissance à des distorsions générales ou spécifiques.

En intensifiant, à la fois, la concurrence entre industries et

67. *Traité instituant la Communauté économique européenne*, article 3.

68. *Id.*, Article 85.

69. Dont l'application est, d'ailleurs, rendue singulièrement aléatoire par les réserves de l'alinéa 3 de l'article 5 du Traité, lequel exclue de l'interdiction générale de l'alinéa 1er du même article, les accords et pratiques « qui contribuent à améliorer la production ou la distribution des produits ou à promouvoir le progrès technique ou économique, tout en réservant aux utilisateurs une partie équitable du profit qui en résulte ».

70. F. Perroux, *Les formes de la concurrence dans le Marché Commun*, « Revue d'économie politique », numéro spécial sur « Le Marché Commun et ses problèmes », janv.-févr. 1958, p. 355.

la concurrence entre firmes d'une même industrie (71), le marché commun déclenchera des pressions extrêmement puissantes à la concentration au profit des branches et des entreprises les plus avancées et, par conséquent, au profit des régions déjà industrialisées.

2. — *La mobilité des facteurs de production*

La mobilité accrue des facteurs de production qui est aussi l'un des objectifs essentiels du Traité (72) risque d'aller dans le même sens et non, comme le postule le schéma classique ou néo-classique, dans la voie d'une redistribution plus harmonieuse des forces productives.

Certes, le mécanisme ricardien de la spécialisation internationale d'après les coûts comparés, fondé sur l'hypothèse de l'immobilité des facteurs entre pays, semble perdre de sa portée sur un marché européen libre (73). On pourrait donc s'attendre à voir le surplus d'épargne des pays et des régions avancés se déverser sur les plus attardés où ils pourraient trouver des occasions d'investissement à plus grande rentabilité, assurant l'égalisation des productivités marginales et réalisant ainsi la meilleure répartition possible des forces productives.

Mais, en réalité, comme l'a bien montré M. M. Byé, peu suspect en matière européenne, les flux de financement intra-européens risquent fort de ne pas être conformes au schéma attendu, car

71. Selon le schéma tracé par F. Perroux, (*loc. cit.*, p. 355-6) : « Dans les espaces où la concurrence est effectivement possible, les industries concourent entre elles pour accroître chacune sa participation particulière à la demande globale ou à l'accroissement de celle-ci. Chacune d'entre elles augmente son débit (sa participation effective à la demande globale), en abaissant ses coûts et ses prix, pour une élasticité donnée de la demande de son produit par rapport au prix. L'industrie « meilleure » sous ce rapport réalise des profits supranormaux, conquiert les moyens de procéder à de nouvelles recherches et à de nouveaux investissements jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par une industrie concurrente ou par la saturation de la demande...

Soit maintenant une industrie déterminée, composée de petites et moyennes entreprises situées sur plusieurs territoires nationaux mais dans une zone où la concurrence est spatialement possible, compte tenu des coûts de franchissement. Une partie de la clientèle reste peut-être attachée à la petite ou moyenne entreprise en raison de la proximité territoriale et de la différenciation, mais une partie (ou la totalité) de la clientèle peut-être ravie à la petite ou moyenne entreprise en question ».

72. Article 3 (*c*) et 2ᵉ partie, Titre III : La libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

73. Cf. à cet égard, l'intéressant débat ouvert par M. Byé à la suite du rapport d'un groupe d'experts du B. I. T. auquel il appartenait. Bureau International du Travail : *Les aspects sociaux de la Coopération économique européenne*, Genève 1956, p. 145-167.

ils vont être contrecarrés par divers éléments dont les plus importants nous paraissent être l'existence de secteurs de développement clos et les effets de polarisation (74).

Il existe, dans l'économie moderne, d'importants *secteurs de financement* clos (75), dans lesquels l'épargne tend à se réinvestir sur place, au lieu de se propager. En France, en 1956, près de la moitié des investissements métropolitains civils étaient effectués sur ressources d'autofinancement (76). En Europe, dès 1951, à l'exception de quelques placements suisses, la plus grande partie du financement international prenait la forme d'investissement direct, c'est-à-dire d'opérations réalisées au sein d'un même groupe de firmes disposant de filiales aux implantations territoriales variées (77).

En fait, l'épargne d'entreprise quitte rarement sa branche d'origine ou le groupe de branches intégrées correspondant à son origine (sidérurgie-charbon, par exemple) (78).

« Déjà, sans égard aux frontières, dans cette région étroite du Nord-Est qui rassemble beaucoup des productions européennes, chaque groupe d'industrie tend à former un secteur de financement clos » (79). Ces mobilités internes aux branches ne pourront que s'intensifier dans la Communauté des six.

Des sociétés européennes ou extra-européennes qui avaient antérieurement créé des filiales dans divers pays d'Europe, pour ne pas se heurter à l'obstacle des barrières douanières nationales, peuvent être amenées à réinvestir dans une zone où l'industrie sera plus centralisée, surtout si elles ont déjà leur siège dans cette région (80).

74. M. Byé « Localisation de l'investissement et Communauté économique européenne », *Revue économique*, mars 1958, n° 2, p. 192-9.

75. Notion déjà analysée par le Professeur Byé dans un rapport au Colloque de l'Association internationale de Science économique à Rio de Janeiro, en 1957 et publié sous le titre : « Le rôle du capital dans le développement économique ». *Economie appliquée*, 1958, n° 3, p. 49-447.

76. Commissariat général au Plan de Modernisation et d'Equipement : *Rapport annuel sur l'exécution du Plan*, 1956, Tableau 13, p. 21.

77. Organisation de Coopération économique : *Les investissements intra-européens*, Paris 1951, p. 21-22.

78. Aujourd'hui déjà, précise M. Byé, les chances sont toujours plus grandes de voir les réserves sociétaires formées en France dans le pétrole, l'industrie chimique ou l'industrie textile gagner les usines analogues situées en Belgique ou en Allemagne que s'employer en France dans la brasserie ou la construction électrique. (*Localisation de l'investissement..., art. cit.* p. 194.

79. M. Byé, *id. ibid.*

80. O. N. U. *Commission économique pour l'Europe* : *Rapport sur la situation économique de l'Europe en 1956*, Genève 1957, ch. IV, p. 20.

Il n'y a donc pas de raison d'espérer que le capital quittera automatiquement les régions industrialisées pour se diriger vers les régions insuffisamment développées, s'il n'est pas pris de mesures positives pour encourager ces transferts.

— *Des effets de polarisation* vont jouer, également, dans le sens d'une distribution centripète des capitaux, tendance qui ne s'enregistre pas seulement à l'intérieur des nations, mais aussi en économie internationale.

Nous retrouvons ici l'analyse bien connue du Professeur F. Perroux, esquissée dans *l'Europe sans rivages*, développée dans sa contribution au numéro spécial de la Revue d'économie politique sur *Le marché commun* et reprise dans le Tome II de *La coexistence pacifique* (81).

L'Europe des six contient des points privilégiés de développement actuel et virtuel. Ce sont les centres de production de l'industrie lourde, les grands ports et nœuds de trafic, les places financières où se condensent sources d'énergie, capitaux fixes, réseaux de transport, transactions sur capitaux, monnaies et services, informations (82).

« Le développement et la croissance consécutifs à la réalisation du marché commun renforceront les principaux pôles de développement dans la mesure où joueront les rentabilités sur les marchés spatialement très imparfaits et soumis aux concurrences monopolistiques » (83).

Et c'est l'image, maintenant familière, de la « Lotharingie industrielle » (84), comprenant la plus grande partie des vallées du Rhin, du Rhône et du Pô et le Nord-Est de la France, et dans laquelle viendront s'agglomérer des activités économiques de plus en plus intenses. L'abaissement des barrières douanières donnera la plus grande vigueur et la plus grande efficacité au pôle du charbon et de l'acier et à ce qui s'y rattache immédiatement, c'est-à-dire à l'ensemble Rhur-Benelux-Lorraine. Les

81. F. Perroux, l'*Europe sans rivages*, Presses Universitaires de France, 1954, p. 239-281 et p. 530-585.
« Les formes de concurrence dans le Marché Commun », *Revue d'économie politique*, janv.-févr. 1958, p. 356-362.
La coexistence pacifique, Presses Universitaires de France, 1958, t. II, « Pôles de développement ou nations » ?
82. F. Perroux, *art. cit.* de la *Revue d'économie politique*, p. 356-7.
83. *Id.* p. 357.
84. La formule semble trouver son origine dans la contribution de M. André Thiéry à l'ouvrage collectif : *Estudios sobre la Unidad economica de Europa*, Madrid 1957, t. VI (cité par F. Perroux, *loc. cit.*, p. 358).

agglomérations de consommateurs et de main-d'œuvre attireront dans cette zone les industries de transformation de l'acier, les industries textiles, les industries alimentaires et celles du caoutchouc. Les tendances à l'agglomération et à la concentration seront renforcées par la canalisation de la Moselle, la présence des grands ports du Benelux, par les capitales et places de Bruxelles et de Paris.

Certes, l'absorption de l'épargne périphérique par les pôles de développement n'intervient pas de façon permanente et universelle. Mais il semble bien que les conditions en soient réunies dans le « centre de gravité » de la Communauté européenne (85). Les mécanismes du marché peuvent donc y déclencher une concentration des investissements susceptible de déterminer des spécialisations nationales inégalement favorables au développement du territoire, sans qu'aucun mécanisme d'adaptation assure la compensation automatique de ces inégalités (86). De ce fait, on doit admettre, avec M. Byé, qu'un « processus cumulatif peut aggraver la détérioration structurelle des espaces périphériques » (87).

C'est bien ce que redoutait aussi la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations-Unies, écrivant, dès 1957, que les avantages attendus des projets de marché commun et de zone de libre échange risquaient, à longue échéance, de se répartir de façon inégale entre les pays membres, les changements qu'amènerait vraisemblablement leur réalisation en ce qui concerne la localisation des industries devant renforcer la tendance à la concentration et à la centralisation (88). En outre, précisait la Commission, la suppression des barrières douanières entre pays déjà fortement industrialisés et pays à prédominance agricole risque d'aggraver les spécialisations de la manière la plus fâcheuse pour les seconds, en les confirmant dans leur rôle d'exportateurs de produits agricoles et d'importateurs de produits manufacturés. « Cela revient à dire que l'écart entre les niveaux de développement économique des régions européennes à revenu élevé et des régions à

85. M. Byé ; *loc. cit.*, p. 198.
86. Ces points seront approfondis dans une thèse en préparation à la Faculté de droit et des sciences économiques de Bordeaux, par M. H. Bourguinat, sur *« Espace français et marché commun européen »*.
87. *Idem*, p. 201.
88. O. N. U. Commission économique pour l'Europe : *Rapport sur la situation économique de l'Europe en 1956*, Genève 1957, ch. IV, p. 20.

revenu faible continuerait à s'accentuer, ce qui, en matière d'intégration économique, ne saurait être considéré comme une réussite » (89).

On ne saurait mieux dire, et c'est pour pallier ce danger qu'une politique consciente et réfléchie de développement régional doit compléter, voire compenser, les incitations du marché commun.

B. — Le développement régional, condition de succès du marché commun

Renforcer l'unité des économies des Etats membres et « en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées » est l'un des objectifs fondamentaux figurant dans le Préambule du Traité de Rome.

En fait, tous les commentateurs qui raisonnent sur le marché commun, tel qu'il découlera de l'application des dispositions de ce traité aux faits actuels et aux structures existantes et non sur un modèle abstrait d'économie pure (90), sont d'accord pour considérer qu'une politique concertée est nécessaire pour parvenir à ce résultat qui ne peut être attendu du seul fontionnement du marché (91).

Particulièrement caractéristique est la position de Mr. J. Rueff qui a dégagé, à ce propos, le concept de « marché institutionnel », un marché qui « crée une zone géographique où le comportement des individus est régi, dans une large mesure, par le méca-

89. *Id.*, p. 21, les experts du B. I. T. concluaient dans le même sens en 1956 : « Il n'y a donc pas de raison d'espérer que le capital fuira automatiquement les régions industrialisées pour se diriger vers les régions insuffisamment développées. S'il n'est pas pris de mesures positives pour encourager un tel mouvement, les capitaux resteront toujours rares dans ces régions et l'écart existant entre le niveau économique de ces dernières et celui des autres contrées ira peut-être en s'accentuant ». B. I. T., *Les aspects sociaux de la Coopération économique européenne*, Genève 1956, p. 21.

90. Nous pensons, par exemple, à l'analyse donnée par M. Allais des « Fondements théoriques, perspectives et conditions d'un marché commun effectif » (*Revue d'économie politique*, janv.-févr. 1958, p. 56-100), analyse tout à fait valable au degré d'abstraction où elle se situe mais à propos de laquelle l'auteur prend la précaution de souligner lui-même « la différence qui peut exister entre un marché commun *effectif*... et certaines conceptions du marché commun qui n'ont en réalité rien de commun, sinon le vocable avec le Marché Commun ».

91. Le Professeur F. Perroux donne (*art. cit.*, p. 344, note 20), une liste impressionnante d'auteurs qui adoptent cette position en usant de langages différents et en partant de principes analytiques divers.

nisme des prix » mais qui « se distingue du marché manchestérien en ce sens que, s'il est une zone de « laisser-passer », il n'est pas une zone de « laisser-faire » (92).

Des institutions, dotées de pouvoirs définis, sont en effet prévues par le Traité lui-même pour créer le marché commun et en assurer le fonctionnement. Ces dispositions seront-elles suffisantes pour réduire l'écart entre les diverses régions d'Europe et pour faire bénéficier les plus attardées de l'élévation escomptée du produit réel ?

Les mesures envisagées à cet égard sont relatives, les unes à la réadaptation des entreprises et des travailleurs, les autres à la coordination des investissements.

1. — *Réadaptation des travailleurs et conversion des entreprises*

Déjà la Haute Autorité de la C. E. C. A. avait eu à se préoccuper des incidences régionales de l'Ouverture d'un marché commun du charbon et de l'acier. Dans certaines zones, la concurrence entre produits des pays-membres pouvait mener des entreprises à cesser leur activité ou à l'orienter différemment et faire envisager l'émigration des travailleurs privés de leur emploi. Les mesures de rationalisation de la production, en provoquant la fermeture de puits de mines insuffisamment productifs ou d'installations périmées devaient aller dans la même voie.

En sens inverse, dans les régions dotées de gisements plus riches ou d'un équipement plus satisfaisant, l'augmentation de l'emploi pouvait poser des problèmes de logement délicats.

La Haute Autorité n'était pas désarmée devant ces problèmes, le Traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier lui permettant d'apporter son aide financière pour la reconversion des entreprises et la réadaptation du personnel ou pour la construction de logements (93).

En fait, depuis 1953, dix-neuf demandes seulement d'aides

92. J. Rueff, « Une mutation dans les structures politiques : Le marché institutionnel des communautés européennes », *Revue d'économie politique*, janv.-févr. 1958, p. 6 et 7.

93. *Traité instituant la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier*, Titre III, ch. III, art. 54 et 56 et *Convention relative aux dispositions transitoires*, art. 23.

pour la réadaptation des travailleurs ont été présentées par les gouvernements allemand, belge, français et italien. Seize ont été retenues, intéressant cinquante-deux entreprises (94).

Des modalités appropriées à la situation particulière et au contexte économique et social des entreprises en cause ont été recherchées dans chaque cas. Sous des formes diverses (95), le but reste de faciliter le réemploi de la main-d'œuvre et d'aider les travailleurs pendant la période d'attente située entre le moment du licenciement et le début dans la nouvelle activité.

L'esprit général du Traité instituant la C. E. C. A. postulait que cette nouvelle activité soit recherchée par la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre.

Mais la Haute Autorité s'est très vite heurtée à tous les obstacles d'ordre psychologique et sociologique qui freinent cette mobilité et dont l'essai de transfert des mineurs français du Centre-Midi en Lorraine a fourni un éloquent exemple (96).

Par ailleurs, une telle politique eût risqué de priver, sans contre-partie, des régions déjà déclinantes, de leurs activités traditionnelles et d'aggraver leur stagnation. Aussi la Haute Autorité s'est-elle orientée plutôt, soit vers une aide aux entreprises existantes pour éviter des licenciements, par une modernisation et une concentration de leur équipement, soit vers la mise en route d'activités nouvelles par création ou transformation d'entreprises (97).

Mais si la naissance de nouvelles industries dans une région peut être facilitée par des prêts ou des garanties financières de la C. E. C. A., le rôle essentiel en ce domaine reste aux Etats,

94. Dont six charbonnages, 25 entreprises sidérurgiques et une usine de fer. Au 1er février 1958, environ 18.600 travailleurs avaient effectivement bénéficié des aides de réadaptation : 13.100 en Italie, 3.500 en France, 1.800 en Allemagne et une soixantaine en Belgique.

C. E. C. A. : *Sixième rapport général sur l'activité de la Communauté* 1958, vol. II : La situation économique et sociale de la Communauté et l'activité de la Haute Autorité, p. 202-203.

95. Destinées à faciliter le réemploi dans l'ancienne ou dans une nouvelle profession, sur place ou dans une autre région : indemnité de rééducation professionnelle, indemnité de réinstallation, remboursement des frais de transport et de déménagement, indemnité d'attente, mise en congé temporaire. (*Id. ibid.*).

96. C. E. C. A. *Quatrième rapport général sur l'activité de la Communauté*, 1956, p. 215-6. Cf. aussi C. E. C. A. Etudes et documents : *Obstacles à la mobilité et problèmes sociaux de réadaptation*, Luxembourg, 1956.

97. Parmi les travailleurs bénéficiaires des aides de réadaptation, près de trois mille ont dû leur maintien au travail ou leur réemploi à des initiatives de cet ordre, suscitées, soit par les gouvernements, soit par les entreprises sidérurgiques ou minières elles-mêmes. *Id. Sixième rapport*, p. 208.

le problème échappant, elle le reconnaît elle-même, à la compétence de la Communauté et dépassant ses moyens d'action (98).

Au surplus, au cours des récentes années, une conjoncture particulièrement favorable a limité l'importance des effectifs mis en cause par des reconversions d'activités, la production réalisée à l'aide de certains équipements désuets s'étant révélée encore rentable momentanément. On ne saurait donc tirer de cette expérience limitée des conclusions trop optimistes et les événements tout récents du Borinage belge semblent bien montrer qu'en période de contraction de la demande, des difficultés sérieuses sont à redouter en ce domaine (99).

Malheureusement, les rédacteurs du Traité de Rome, sous l'influence peut-être des dispositions euphoriques d'une période d'expansion, paraissent avoir sous-estimé ce danger.

Sans doute, un Fonds social européen est-il institué en vue « d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs dans le marché commun et de contribuer ainsi au relèvement du niveau de vie » (100).

Son concours (101) est prévu, à la fois, pour octroyer des aides aux travailleurs dont l'emploi est réduit ou temporairement suspendu par suite de la conversion de l'entreprise et pour assurer le réemploi productif des travailleurs en chômage par la rééducation professionnelle et par des indemnités de réinstallation (102).

Même à supposer qu'en dépit des conditions très restrictives mises à son intervention, le Fonds parvienne à assurer effectivement le réemploi rapide des travailleurs touchés par les

98. *Id. ibid.*

99. La Haute Autorité est parfaitement consciente du fait que la réadaptation des travailleurs est un problème permanent dont les solutions ne peuvent pas être improvisées. Aussi a-t-elle fait entreprendre par des experts l'étude des perspectives régionales d'emploi dans divers bassins critiques afin de déterminer leurs chances de renouveau industriel et les mesures d'assainissement ou de reconversion éventuellement nécessaires.

Trois sont achevées et publiées ou en cours de publication dans la collection *Etudes et documents* de la Haute Autorité, celles intéressant :

— Les régions d'Aquitaine et d'Auvergne, par J. F. Gravier ;

— La Ligurie, par Orlando d'Alauro ;

— Le Limbourg néerlandais, sous la direction du Dr J. Winsemius.

Deux sont en cours d'élaboration : celle de la région de Charleroi (Belgique) et celle de la Basse-Saxe (Allemagne).

100. *Traité instituant la Communauté économique européenne*, Troisième partie, Titre III, Ch. II, art. 123.

101. Limité à 50 % des dépenses consacrées aux mêmes fins par l'Etat demandeur ou par un organisme de droit public en dépendant (art. 125).

102. Art. 125.

mesures de conversion ou atteints par le chômage, on peut s'interroger sur l'aptitude de ces mesures à éviter la dévitalisation des régions menacées par l'ouverture du marché commun. En effet, c'est seulement en promouvant à l'intérieur de la communauté la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs que le Fonds a pour mission d'améliorer les possibilités d'emploi (103).

N'est-ce pas encourager les tendances à la concentration et à la centralisation analysées plus haut ? N'est-ce pas faire bon marché du développement, voire de la survie des régions naturellement défavorisées ?

Sans doute, objectera-t-on que c'est la seule politique économique saine, que cette concentration est une condition de rentabilité. « C'est là confondre rentabilité privée et productivité nationale » (104). C'est prendre en considération seulement les coûts de production supportés directement par les entreprises et négliger tous les coûts « externes », ces coûts du déséquilibre régional (coûts financiers, coûts économiques, coûts sociaux) dont nous avons montré le poids pour la nation.

Il appartiendra aux dirigeants de la Commission européenne d'interpréter aussi largement que possible les dispositions du Traité relatives au Fonds social européen et de les compléter par une politique hardie d'investissement, si l'on ne veut pas voir s'ajouter, dans certaines régions, aux « chômeurs structurels » et aux « chômeurs invisibles du secteur agricole » (105) les travailleurs désormais sans emploi des entreprises marginales.

2. — *Coordination des investissements*

Fort heureusement, les dispositions concernant la Banque européenne d'investissement, semblent, dans leur laconisme, offrir des possibilités d'action plus efficaces.

Figurent expressément dans ses attributions le financement de projets visant la modernisation ou la conversion d'entreprises ou la création d'activités nouvelles appelées par l'établissement

103. Art. 123.
104. M. Byé ; *art. cité,* p. 207.
105. Communauté économique européenne : *Exposé sur la situation sociale dans la communauté,* 1958, p. 27.

progressif du marché commun et même celui de projets relatifs à la mise en valeur des régions moins développées (106).

Cette formule très générale doit permettre à la Communauté, à condition qu'elle le désire, d'entreprendre une véritable « politique régionale ».

Encore faut-il que les projets retenus par la Banque le soient en fonction, à la fois de leur nature et de leur localisation et que leur opportunité soit appréciée dans une optique européenne du développement.

Comme l'a fortement souligné M. Byé, « Intégrer, ce n'est pas additionner. C'est accroître sur un espace donné la compatibilité des plans d'un ensemble de centres de décision appelés à former un seul système économique. Intégrer, c'est rendre compatibles divers plans d'investissements » (107).

Ces plans d'investissements, précise-t-il, ce sont d'abord ceux des firmes ou des groupes dotés du « pouvoir économique », mais ce sont aussi ceux des nations qui composent l'Europe des Six. C'est à partir des intégrations nationales réalisées ou en cours de réalisation qu'il faut chercher une intégration européenne.

On est ainsi amené à envisager un programme européen d'investissement qui ait pour objectif d'assurer, à la fois, la compatibilité et la complémentarité des programmes nationaux, dans la perspective d'une croissance à long terme (108).

Un tel programme est nécessaire, et nous retrouvons encore une fois le Professeur F. Perroux, pour déterminer « les axes de développement intérieurs et extérieurs qui, par des effets de jonction et des effets d'agglomération, engendreront des nœuds de trafics et des zones de développement largement indépendantes des territoires nationaux » (109).

106. Sous forme de prêts ou de garanties octroyés sans recherche de but lucratif. Titre IV, art. 129.

107. *Art. cit.*, p. 189.

108. Avant même l'ouverture du marché commun, Scitovsky estimait que « L'existence de grandes différences régionales à l'intérieur de certains pays suggère que la mobilité des ressources ne suffit pas à assurer leur déplacement et leur déplacement dans la bonne direction et que, en conséquence, une part de l'investissement dans le développement régional devra être publiquement planifiée et contrôlée ».

T. Scitovsky : Economies of Scale and european integration, *American economic review*, mars 1956, p. 90.

109. F. Perroux, *art. cit.*, p. 374. L'auteur préconise un projet de développement européen comportant comme pièce essentielle un réseau de transports et de travaux publics européens et servi par une centrale d'Investissement

Ainsi seulement pourraient être assurés, sur l'espace commun, la propagation des effets engendrés par les pôles de croissance, existants ou à venir, et le développement des régions les plus défavorisées (110).

On objectera, peut-être, que l'établissement d'un « plan » de ce genre suppose une autorité supra-nationale. L'O. E. C. E., à ses débuts, considérait l'élaboration de plans d'investissement coordonnés, entre les pays, comme l'un des principaux éléments du programme de relèvement européen. Malgré les conditions favorables que constituait alors l'apport des fonds de l'aide américaine, les résultats pratiques furent à peu près nuls, faute d'une autorité capable d'arbitrer entre les prétentions rivales des Etats. C'est pourquoi l'Organisation fut alors conduite à mettre l'accent sur la libération des échanges, dans l'espoir que la suppression des restrictions quantitatives à la circulation des marchandises favoriserait une répartition géographique des industries plus conforme à l'intérêt général.

On sait qu'il n'en fut rien et le besoin d'une planification internationale des investissements se fait sentir de plus en plus impérieusement, surtout dans les secteurs de base (111).

Or, si la Haute Autorité de la C. E. C. A. a été dotée de pouvoirs supra-nationaux et a pu, dans son secteur, élaborer des plans de production et d'investissement, la Commission européenne de la Communauté économique en a été soigneusement privée et semble insuffisamment armée pour procéder de même.

Evidemment, il ne saurait être question, en l'état actuel des institutions, d'établir un plan européen d'aménagement ayant un caractère coercitif, prohibant certaines implantations industrielles pour en imposer d'autres jugées plus favorables.

Il ne peut s'agir que d'un programme indicatif, fixant les

que la Banque européenne d'investissement ne lui paraît pas avoir les moyens d'être ou de devenir (p. 372).

110. *Id. ibid.*

111. Comme les charbonnages, l'électricité, la sidérurgie où les immobilisations sont coûteuses et ne donnent des résultats qu'après de longs délais et où toute erreur d'orientation des investissements entraîne des pertes d'autant plus importantes. Dans l'industrie manufacturière, en général, les possibilités d'établir une planification internationale des investissements sont, bien entendu, beaucoup plus réduites. Il devrait, tout au moins, être possible de parvenir à un accord permettant d'éviter un éparpillement non rentable des investissements destinés à accroître la capacité de production de nouveaux articles ou à faciliter l'exploitation de nouveaux procédés industriels.

O. N. U. *Commission économique pour l'Europe : Etude sur la situation économique de l'Europe depuis la guerre*, 1953, p. 261.

objectifs souhaitables et prévoyant des stimulants appropriés, mais la seule confrontation, au sein d'un organisme international, des objectifs d'investissement des diverses industries et des divers pays pourrait déjà avoir une influence considérable sur les décisions d'investissement qui seraient ensuite prises (112).

A vrai dire, si les moyens d'une telle politique ne sont peut-être pas expressément mis à la disposition de la Communauté par le Traité, il semble bien qu'ils soient implicitement postulés par les objectifs qui lui sont assignés.

Comment « Promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté » (113), comment « contribuer au développement équilibré et sans heurt du marché commun dans l'intérêt de la Communauté » (114), sans le pouvoir d'assurer une coordination effective de la politique des Etats-membres ?

Les commentateurs les plus qualifiés sont d'accord sur ce point (115) et la Commission européenne semble bien résolue à s'attaquer au problème, aussitôt réunis les éléments d'information nécessaires (116).

112. De même, estime la Commission économique pour l'Europe, des études internationales des tendances de l'offre et de la demande pour des industries-clés ou des produits-clés seraient d'une utilité certaine car elles fourniraient des données de caractère international pouvant servir de base pour les études que les différents pays poursuivent, chacun de leur côté, au sujet du développement industriel. En outre, elles permettraient d'orienter les décisions que doivent prendre les milieux d'affaires et les gouvernements en matière d'investissement à long terme : *op. cit.*, p. 261-262.

113. *Traité instituant la Communauté économique européenne*, Première partie : *Les principes*, art. 2.

114. Troisième partie, Titre IV, art. 130.

115. Citons seulement M. P. Uri, dont on connaît le rôle essentiel dans l'élaboration du texte du Traité de Rome :

« Un développement industriel à pôles multiples qui répond aux préoccupations de chacun des pays et qui est une des conditions de succès de l'intégration, ne dépend que d'une coordination des politiques, c'est-à-dire d'une communauté d'objectif et d'une complémentarité de moyens. Mais, dans ce cas, comme dans les autres, une coordination suppose une unité suffisante dans la conception d'une politique économique d'ensemble, de ses buts et de ses limites ».

P. Uri « Harmonisation des politiques et fonctionnement du marché commun », *Revue économique*, mars 1958, n° 2, p. 186.

116. La Commission de la Communauté économique européenne a précisé, en ces termes, sa position, dans son *Premier Rapport général sur l'activité de la Communauté*, 1958, p. 44-45.

« L'expansion harmonisée ne peut d'aucune manière être envisagée *a priori* comme un processus synchrone et uniforme dans lequel les différences régionales se maintiendraient intégralement.

Il n'y a certes pas lieu d'aller à l'autre extrême et de considérer que les

Au total, nous nous permettrons de reprendre, à ce sujet, les conclusions auxquelles nous étions parvenus, dès 1956 (117) : Promouvoir le développement régional en oubliant les projets d'établissement d'un marché commun et en négligeant ses répercussions prévisibles sur la structure de l'économie française ne pourrait qu'aboutir à un gaspillage d'efforts et de capitaux, à des investissements faisant double emploi, à la mise en place d'équipements demain peut-être inutiles.

En sens inverse, poursuivre l'intégration économique de l'Europe et la réalisation d'un marché commun sans se préoccuper d'en pallier les conséquences à l'échelle régionale ne pourrait que compromettre cette politique aux yeux d'une opinion publique légitimement sensible aux bouleversements structurels qu'elle peut provoquer, qu'elle est même destinée à provoquer. Ces conséquences n'ont de chance d'être acceptées et les fruits de cette politique n'apparaîtront que si les gouvernements prennent soin de compenser par des investissements judicieusement orientés les transferts d'activité attendus, dans certains secteurs et dans certaines régions, de l'ouverture du marché commun.

La mise en valeur des régions sous-développées ou leur reconversion est le complément nécessaire d'une politique d'intégration européenne.

TROISIEME PARTIE

L'INTÉGRATION DES ÉCONOMIES RÉGIONALES

« L'essentiel dans tout effort d'intégration économique est la mesure où l'on obtient la compatibilité des projets et des plans formés par des hommes concrets et par leurs groupes historiques » (118).

Etats membres soient destinés à aligner exactement leurs structures et à égaliser leurs niveaux de vie. Mais les écarts doivent se réduire.

Le développement harmonieux sera donc un développement différencié des pays membres et de leurs principales régions, tant sous l'angle des rythmes d'expansion globale que sous l'angle des redistributions professionnelles et des changements de structure qu'elles impliqueront ».

117. Dans notre étude « Décentralisation industrielle, reconversion, aménagement du territoire ». *Revue juridique et économique du Sud-Ouest* (Série économique), n° 2, 1956, p. 411.

118. F. Perroux, *L'Europe sans rivages,* page 559.

Compatibilité des programmes de développement régional avec le plan national et le plan européen de développement telle est une des conditions de succès des « politiques régionales » ; la compatibilité des divers projets envisagés pour chaque région, la cohérence interne des programmes d'action régionale n'est pas moins nécessaire.

« Le résultat optimum sera atteint, écrit M. V. Marrama, chef du service de la coordination des programmes à la F. A. O., lorsque le programme assurera à la région un revenu net maximum, avec les ressources en main-d'œuvre, en matériaux et en capitaux disponibles. Nous aurons, à l'autre extrême, un programme d'investissement apportant simplement un revenu net, c'est-à-dire permettant de réaliser un gain net sur le coût du programme, mais non pas un gain maximum.

Entre l'optimum et le minimum, il y a toute une série de possibilités qui s'approchent plus ou moins du maximum selon le degré d'intégration des différents projets du programme. En théorie, un programme parfaitement intégré donnerait le résultat optimum. Mais cela ne peut se faire sans un système de planification intégrale » (119).

Ce n'est évidemment pas de cela qu'il s'agit pour les pays du Marché commun. Pour eux, on cherchera « à atteindre l'objectif optimum en tentant, avec plus ou moins de succès, d'intégrer les différents projets qui ont une rentabilité économique propre dans un plan cohérent de développement régional » (120).

Comment concilier une intégration satisfaisante des structures et des flux sur le plan régional avec les intégrations non moins souhaitables à l'échelle supra-nationale ?

Le problème semble difficile à résoudre dans la mesure où l'intégration d'un ensemble spatial donné risque toujours de se faire aux dépens des autres. N'est-il pas possible, cependant, de chercher, par une politique rationnelle et délibérée de développement régional, à éviter les ruptures et à atténuer les distorsions que provoquerait inéluctablement le libre jeu du marché élargi ?

119. Vittorio Marrama, « L'évaluation économique des plans et projets de développement régional », Communication au séminaire de la Société française d'Economie Rurale (Paris, 21 janvier 1957), publiée dans *Economie Rurale*, n° 32, avril 1957, page 4.
120. *Id. ibid.*

Certes, on ne saurait l'oublier, les mesures appropriées ne pourront être déterminées, dans chaque cas particulier, qu'après étude des conditions spéciales à chaque région. Une typologie des régions sous-développées est nécessaire pour préciser les caractéristiques structurelles et les potentialités de chacune d'elles et pour déterminer le type de croissance approprié (121). Quelques principes généraux, valables dans la majorité des cas, semblent, cependant, pouvoir être dégagés.

Tous ceux qui s'inquiètent des disparités régionales sont, d'ailleurs, d'accord sur la nécessité d'une politique s'exprimant dans des plans, disons plutôt des programmes pour éviter tout malentendu et pour n'effaroucher personne, des programmes traçant les grandes lignes du développement escompté, en fixant les objectifs et en suggérant les moyens (122).

A quelles conditions, ces programmes seront-ils susceptibles de faire du développement régional un facteur d'intégration, à la fois au sens matériel et au sens sociologique du terme, sur les trois plans : régional, national, européen ?

Le problème, d'après ce que nous avons déjà vu, se ramène à assurer la croissance du revenu net moyen de la région, tout en diminuant la charge que représente pour la nation le sous-développement régional et en compensant les effets aggravants à redouter, à certains égards, du Marché commun. Il s'agit, à la fois, pourrait-on dire, de faire de la région un ensemble économique intégré et d'assurer son intégration aux espaces suprarégionaux dont elle fait partie.

En fonction de ce double impératif, on peut assigner aux politiques régionales deux objectifs :

121. Une analyse typologique pourrait être menée à partir des divers critères permettant de classer les régions d'après :

— *le critère du peuplement* : région sous-développée et sous-peuplée, région développée et sous-peuplée, région développée et surpeuplée ;

— *le critère de l'étendue* : grande ou petite région ; micro-zone ou macro-zone ;

— *le critère de l'évolution* : région en stagnation, région en régression, région non développée ;

— *le critère des ressources* : région sans vocation naturelle, région à vocation agricole, région industrialisable mais sans industrie motrice, région disposant d'industrie motrice.

122. G. Myrdal définit les plans de développement qui sont maintenant mis sur pied par presque tous les pays sous-développés comme des programmes de « stratégie pour les gouvernements, combinant des interventions systématiques de l'Etat avec le jeu des forces du marché, de manière à donner une impulsion décisive au processus social ». *Economic theory and under-developed regions*, page 79.

— Faire de la région un espace homogène, c'est-à-dire, un ensemble caractérisé par des éléments structurels relativement comparables et par des relations étroites et continues entre ces divers éléments.

— Faire de la région un champ de forces susceptible de déclencher des flux de biens et de services assurant l'interdépendance de l'espace régional et des espaces supra-régionaux (123).

A. — La Région, espace homogène

« Un programme d'action régionale, soulignait J. Milhau dans son dernier rapport au Conseil économique, doit présenter une véritable cohérence interne ; entendons par là que les mesures proposées doivent former un tout efficace et harmonieux, se compléter mutuellement, être liées les unes aux autres de manière à réaliser une véritable convergence de tous les efforts vers le but qu'on se propose » (124).

On ne saurait espérer parvenir à un degré de cohérence satisfaisant sans une analyse préalable approfondie des structures et des flux régionaux. C'est à partir de là seulement que pourront être déterminés les objectifs de développement valables pour chaque région et les moyens à mettre en œuvre pour en renforcer l'homogénéité.

1. — *L'analyse des structures et des flux régionaux*

La recherche des éléments d'homogénéité de la région pose, à la fois, le problème de la délimitation du cadre géographique pour lequel chaque programme devra être conçu et celui du repérage des grandeurs économiques régionales caractéristiques.

La délimitation des régions de programme

La cohérence interne des programmes serait grandement facilitée si le cadre géographique au sein duquel ils sont établis

123. Nous nous référons ici, bien entendu, aux divers concepts de l'espace économique analysés par F. Perroux et trop connus maintenant pour qu'il soit nécessaire de les discuter.

Cf. F. Perroux, « Les espaces économiques », *Economie appliquée*, n° 1, 1950, pages 225-244 et « *L'Europe sans rivages* : Les enseignements de l'analyse des espaces économiques », p. 329-419.

124. J. Milhau, « La mise en œuvre des programmes d'action régionale et la notion de région de programme », Rapport présenté au Conseil Economique le 25 novembre 1958, publié dans la *Revue de l'Economie Méridionale*, n° 24, octobre-décembre 1958, page 291.

correspondait, à peu près, à de véritables régions économiques, à supposer qu'on puisse en déterminer. Mais on sait combien les limites des régions économiques, qui sont loin de coïncider toujours avec les régions naturelles (125), sont difficiles à appréhender. Walter Isard n'hésite pas à dire que le concept même de région est trompeur, car c'est une généralisation de l'esprit, dont le choix dépend du problème particulier à étudier et il n'existerait pas de séries fixes de régions significatives valables pour tous les problèmes (126). Au surplus, les régions économiques apparaissant moins « comme des territoires à production définie » que « comme un ensemble de phénomènes solidaires les uns des autres, très complexes et aussi très variables » (127) ; leurs limites sont essentiellement mouvantes et ce caractère ne pourra qu'être aggravé par les répercussions de l'ouverture du marché commun.

C'est pourquoi, on est bien obligé, le plus souvent, de s'en tenir au cadre dicté par les circonscriptions administratives de chaque pays, plus ou moins arbitrairement regroupées (128).

Sans vouloir insister sur ce point qui mériterait, à lui seul, une longue étude, soulignons seulement, à la lumière de l'expérience française des quinze dernières années qu'à défaut d'un

125. Nous avons, plus longuement, traité ce point dans une étude sur « L'Economie du Sud-Ouest », publiée dans les *Annales de la Faculté de Droit de Bordeaux*, supplément au n° 3-4, 1950, pages 10-11. Sur les contributions plus récentes des géographes à la notion de région, cf. J. R. Boudeville : *op. cit.* pages 8-13.

Sur les conceptions économiques de la région, cf. les ouvrages précités de C. Ponsard.

Nous adopterions volontiers, pour notre part, la définition de la région donnée par R. Gendarme (*op. cit.* p. 5) : « La région sera une aire formant une entité économique et sociale relativement homogène, dont l'activité sera menée par un certain nombre d'activités essentielles à cette aire mais qui sera rattachée par de multiples liens à d'autres espaces ».

126. Walter Isard, *Some emerging concepts and techniques for regional analysis*, Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft, 1953, pages 240-9.

127. Selon la formule de M. Henri Hauser, pour qui « une région, c'est un équilibre assez instable entre des éléments très changeants ». Il en résulte que « soumises comme toutes choses aux lois de l'évolution », ces divisions régionales se défont et se refont, suivant les changements qui se produisent dans les relations des hommes ; dans Vidal de la Blache : « *Les divisions régionales de la France* », Alcan, Paris, 1913, page 12.

128. En France, les 90 départements ont été regroupés en 22 régions de programmes d'action régionale, par arrêté interministériel du 28 novembre 1956, pris en exécution du Décret 55.873 du 30 juin 1955. On en trouvera la liste au Journal Officiel du 8 décembre 1956 et la carte dans le *Rapport Annuel* du Commissariat général au Plan pour 1956, P. 349.

M. Jeanneney propose un regroupement plus large en 7 régions et 16 sous-régions : « Les Economies Régionales et l'Aménagement du Territoire », *Les Cours de droit*, Paris, 1955-1956, pages 11-15.

« découpage » rationnel du territoire, qui n'est peut-être qu'une vue de l'esprit, l'uniformisation des circonscriptions régionales des diverses administrations intéressées à la vie économique constitue une condition préalable à toute action efficace (129).

L'ahurissante juxtaposition de puzzles que constituent les limites des diverses circonscriptions dépendant de la même capitale provinciale (130) et, plus encore, le labyrinthe administratif que crée, pour les départements charnières, leur rattachement à plusieurs centres principaux (131) offrent un premier exemple et un exemple particulièrement net des obstacles qu'opposent certaines structures au développement régional.

On peut admettre, certes, que la circonscription des Rectorats d'Académie ne soit pas celle des Cours d'Appel et que celle-ci ne coïncide pas avec les Directions régionales de l'Agriculture ou de la Santé, mais que les Régions économiques (au sens administratif du terme) ne coïncident pas avec les Directions régionales de l'I. N. S. E. E., elles-mêmes différentes des Directions régionales du Travail comme des directions ou inspections de l'Agriculture, du Tourisme, des P. T. T. et des Inspections générales de l'Economie nationale constitue un défi au bon sens. C'est la source d'un gaspillage d'efforts au stade de la documentation, chaque service ayant à rassembler et à ventiler les données statistiques intéressant sa propre zone. Au stade de l'action, cela se traduit par des doubles emplois ou des lacunes également préjudiciables.

L'homogénéisation des frontières de chaque région est néces-

129. On trouvera dans l'ouvrage de L. Gorny, « *Les économies régionales en France* », Ed. Dotec, Paris, 1958, (Annexe IV, planches I à XXIV), une impressionnante collection de cartes qui montre quelle aberrante incohérence présentent, à l'heure actuelle, les circonscriptions régionales des administrations ayant à connaître de la vie économique, sociale et culturelle de la France.

130. En 1950 déjà, nous avions dénombré (*op. cit.*, p. 20-1). 23 circonscriptions régionales ayant Bordeaux pour centre et couvrant, trois, quatre, cinq, six, voire douze départements.

131. Particulièrement éloquent est l'exemple du département du Cher, cité par M. Gorny, *op. cit.*, p. 37.

Son chef-lieu Bourges est le centre de plusieurs circonscriptions administratives régionales : Eaux et forêts, Génie rural, Région économique, Circonscription judiciaire. Mais Bourges dépend de Paris pour la Radiodiffusion nationale, pour la répression des fraudes, pour le Travail et la main-d'œuvre, pour la circonscription académique. Elle dépend d'Orléans pour l'Inspection des lois sociales en agriculture, pour l'Office national interprofessionnel des céréales, pour l'institut national de la Statistique et des études économiques, pour la Sécurité sociale, pour les P.T.T. Elle est rattachée à Clermont-Ferrand, pour l'arrondissement minéralogique, et à Dijon pour la région militaire et l'Inspection générale de l'Administration.

saire pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes cohérents de développement. Elle est même déjà souhaitable pour faciliter les études préalables nécessaires (132).

La connaissance de la région :

Des recherches méthodiques sont nécessaires, en effet, pour dégager les éléments de structure et de flux caractéristiques d'un ensemble régional homogène. Un diagnostic sérieux doit, en tout état de cause, précéder la prescription. Il s'agira donc de déterminer non seulement les caractères économiques généraux de la région mais aussi les liaisons entre les grandeurs économiques spécifiques, les effets de leurs modifications éventuelles sur les variables dont l'action est déterminante en matière de développement régional. Plusieurs degrés de précision peuvent être envisagés dans cette recherche, selon l'appareil statistique et méthodologique dont on dispose.

L'analyse des structures comporte, d'abord, *l'inventaire* des données géographiques, démographiques, techniques, sociales de la région : ressources du sol et du sous-sol disponibles dans l'immédiat et dans le futur ; volume et répartition qualitative de la population (par âge, par catégories socio-professionnelles) et perspectives d'évolution ; centres de calcul de production et de consommation (entreprises privées, administrations, etc.) ; activités primaires, secondaires, tertiaires.

Cette analyse par secteurs et par zones permet, à la fois, de dégager les traits spécifiques de la région par rapport à l'ensemble national et d'évaluer ses possibilités futures par des projections sur l'avenir, en fonction d'hypothèses probables d'évolution (133).

Un pas de plus est franchi avec l'étude des *relations existant entre les centres urbains et les zones rurales* d'une région, selon une technique d'enquête imaginée par A. Piatier (134). Il s'agit

132. On se réjouira sans réserves de la décision récente tendant à une harmonisation des circonscriptions administratives régionales (Décret n° 59.171, du 7 janvier 1959), en souhaitant seulement qu'elle soit, sans tarder, transposée dans les faits.

133. Nous citerons, simplement, à titre d'exemples de ce genre de recherches, les travaux du Centre d'études et de recherches économiques et sociales de la région du Nord, ceux de l'équipe d'Economie et humanisme et ceux du Centre d'expansion Bordeaux-Sud-Ouest publiés sous le titre : « *Contribution à l'inventaire économique du Sud-Ouest* » dans la collection de l'Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest.

134. Les principes en ont été exposés dans un article du Professeur A. Piatier

ici de déterminer, à partir des habitudes d'achat et de vente des populations rurales, quels sont les principaux centres d'attraction commerciale d'une région (centres principaux, centres secondaires, petits centres) pour les principales catégories de produits et de services. Ces centres qui, en général jouent, à la fois, le rôle de marché et celui de centre d'approvisionnement à l'égard des communes « attirées », constitueront des lieux privilégiés d'implantation éventuelle d'activités motrices, susceptibles d'irradier par des canaux déjà existants l'environnement dépendant (135).

Enfin, la dernière étape correspondrait à l'établissement de *comptabilités régionales* et de *tableaux économiques régionaux et inter-régionaux* permettant d'analyser les flux réels et monétaires, les flux de biens et de services, qui vivifient les structures et définissent, en fin de compte, l'activité de la région considérée (136).

Ainsi serait-il possible de préciser les quantités globales significatives à l'échelle de la région (production, consommation, revenu, épargne, investissements, etc...), de dégager les interréactions de ces grandeurs entre elles et de rechercher les équilibres souhaitables entre ces agrégats, en les envisageant moins dans une optique statique que dans une optique dynamique de développement (137).

publié, en langue italienne, dans la revue *Studi di Mercato*, en juillet 1956 et reproduit dans la *Revue juridique économique du Sud-Ouest* (série économique), n° 4, 1956, sous le titre : « L'attraction commerciale des villes : une nouvelle méthode de mesure », pages 575-603.

135. Après une enquête d'essai menée dans le Loir-et-Cher et dont les résultats sont exposés dans l'article précité d'A. Piatier, cette méthode, définitivement mise au point lors du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences à Périgueux, en juillet 1957, est en cours d'application dans diverses régions françaises.

Nous en dirigeons personnellement la mise en œuvre dans les six départements du Centre d'Expansion Bordeaux-Sud-Ouest. Les résultats des enquêtes intéressant la Gironde et la Dordogne ont été publiés dans la *Revue juridique et économique du Sud-Ouest* (série économique), n° 2 1958 et n° 2 1959.

136. Suivant les principes d'analyse input-output de Léontieff, appliqués à l'analyse régionale par Walter Isard dans : « Interregional and regional input-output analysis ; A model of a space economy », *Review of economic statistics*, novembre 1951, pages 316-328 et : « Regional commodity balances, and interregional commodity flow », *American economic review*, mai 1953, principes introduits en France par J. M. Jeanneney. *Rapport général au Congrès de l'Economie Alpine*, Grenoble, A. P. A. F. 1954 et P. Bauchet : « *Les tableaux économiques, analyse de la région lorraine*, Médicis, 1955.

137. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer sur cette question au tout récent article de notre collègue J. G. Mérigot « Sur la voie de recherches nouvelles : les Comptabilités régionales » (*Revue de science financière*, 1959, n° 1, pages 60-76), qui constitue une excellente mise au point des travaux

Le calcul des agrégats régionaux caractéristiques faciliterait l'établissement d'un diagnostic en fournissant des indicateurs utiles de l'activité de la région qui permettraient d'en apprécier le degré de développement et le rythme de croissance relatifs par rapport aux autres régions et à l'ensemble national. L'enregistrement des mouvements de produits, de capitaux, de revenus entre les divers secteurs, au sein de la région mais aussi entre les activités des diverses régions, permettrait de mesurer l'interdépendance des diverses activités.

La connaissance des prix de revient comparés par branches d'activité et par zones géographiques, des marchés actuels ou potentiels (régionaux, nationaux, internationaux), des conditions de l'emploi actuelles et prévisibles permettraient de préciser les conditions de développement de la région en déterminant les possibilités d'implantation d'activités nouvelles ou d'orientation des activités existantes.

Bon outil de prévision à court terme, la comptabilité régionale serait, enfin, un utile instrument au service de la programmation régionale. « Véritable test de cohérence dans la mesure où elle assure la vérification de la compatibilité technique (par le jeu des coefficients) et économique (par la confrontation des grandeurs économiques significatives : production et consommation, épargne et investissement par exemple) de toutes les prévisions et hypothèses retenues, la comptabilité régionale réintroduira davantage de rationalité dans la détermination des objectifs et dans le choix des moyens » (138).

La généralisation de tableaux économiques régionaux et leur combinaison avec les tableaux nationaux déjà établis par les divers pays et, mieux encore, avec des tableaux inter-industriels du type de celui que vient de dresser l'O. E. C. E. (139), faciliterait singulièrement la détermination des orientations souhaitables et la fixation des priorités dans le temps et dans l'espace. Elle permettrait de rechercher l'effet de développement optimum qui peut être atteint, dans chaque région, à partir de quantités, forcément limitées, d'investissements et des facteurs de production disponibles.

français récents en la matière, dont il fournit une exhaustive bibliographie.

138. J. G. Mérigot, *op. cit.*, page 70.

139. O. E. C. E., *La structure de l'économie européenne en 1953 : Essai d'établissement d'un tableau de relations inter-industrielles des pays de l'O. E. C. E.* par E. S. Kirschen et divers.

Ce sont là, malheureusement, des perspectives encore lointaines. Si des tableaux économiques régionaux de haute valeur ont pu être réalisés aux Etats-Unis, il ne semble pas que, dans la plupart des pays du Marché commun, on ait dépassé le stade des ébauches. Ebauches particulièrement méritoires étant donné la pauvreté de la documentation disponible et qui doivent être poursuivies avec ténacité mais dont il n'est pas possible d'attendre l'achèvement pour entreprendre la programmation du développement régional (140).

2. — *L'élaboration des programmes de développement régional*

Une bonne définition de ce que peuvent être, dans les pays d'Europe occidentale, les objectifs d'un programme de développement régional et les méthodes de son élaboration, paraît celle donnée par l'Introduction du Programme d'action régionale de la région « Lorraine » (141).

« Instrument de prévision à long terme, de sélection des tâches et de convergence des efforts dans le cadre régional comme l'est le plan lui-même à l'échelon national, chacun des programmes doit servir :

a) A orienter dans une optique commune et de façon cohérente le développement économique de la région ;

b) A coordonner en vue de ce développement l'action des différentes administrations et à faire notamment donner priorité parmi les investissements publics susceptibles d'être prochainement réalisés dans les départements intéressés à ceux qui pourront y contribuer ;

c) A guider les particuliers, les organisations professionnelles et les collectivités locales pour l'utilisation des multiples formes

140. Nous invoquerons, à nouveau G. Myrdal : « *Economic theory and under-developed regions* », page 86 :

« J'insiste sur la nécessité de fonder le plan sur l'étude et même sur l'étude de certaines relations fonctionnelles du système social parmi les moins accessibles : les coefficients de « causalité circulaire » entre tous les éléments du système...

Mais en même temps il faut souligner qu'un plan national est une stratégie pour l'action. Un gouvernement chargé de promouvoir le développement économique n'est pas en mesure d'attendre que la connaissance devienne aussi complète et aussi certaine qu'il serait désirable. Il doit faire la meilleure appréciation possible des faits et des relations et décider sur cette base ».

141. *Région de Lorraine, programme d'action régionale*, brochure n° 1108 éditée par l'Imprimerie des Journaux Officiels, 1957, page 16.

d'encouragement et de soutien par lesquelles l'Etat est disposé à stimuler la mise en valeur régionale ».

Instruments d'orientation et de coordination des efforts, ces programmes peuvent contribuer précisément à renforcer les éléments d'homogénéité de la région. Encore faut-il, pour cela, que leur préparation soit subordonnée à certaines conditions, politiques et techniques.

Conditions politiques

Le programme sera « une création continue et une œuvre de longue haleine » (142). Il est donc indispensable qu'il bénéficie dans son élaboration initiale et dans ses ajustements successifs, en cours d'exécution, d'une collaboration permanente et confiante entre le secteur public et le secteur privé, comme aussi du concours des initiatives locales et de l'autorité centrale (143).

Les programmes régionaux devant être nécessairement intégrés dans un plan national, coordonné et harmonisé, cela implique fatalement le concours des services administratifs, nationaux et locaux, qui souvent disposent seuls des éléments d'information nécessaires et qui, seuls, peuvent replacer les problèmes régionaux dans la perspective des impératifs nationaux.

Mais, à ce stade déjà, la consultation des éléments les plus représentatifs des communautés locales est nécessaire (144). Le développement régional ne relève pas, nous l'avons vu, d'une planification autoritaire, d'un programme imposé. Il constitue, bien plutôt, une tendance, une discipline volontairement consentie. Il ne peut se réaliser par la seule voie bureaucratique. Certes, le programme n'en peut être élaboré qu'avec le concours des services techniques compétents mais il ne peut s'achever que s'il devient la préoccupation constante des individus et des groupes qui vivent sur le territoire.

L'intervention des autorités centrales est nécessaire pour coordonner des initiatives souvent désordonnées, pour arbitrer

142. *Idem*, page 17.

143. Cf. notre contribution aux Cahiers de Bruges, 1958, II : « *Qu'est-ce que l'aménagement du territoire* ? » pages 9-10.

144. Notre collègue J. Milhau a fort justement insisté sur la nécessité de procéder à des consultations aussi larges que possible, lors de l'élaboration des programmes régionaux, *Rapport précité* du 25 novembre 1958, pages 286-288 : « Une bonne méthode consultative, précise-t-il, ne doit oublier personne ».

des prétentions parfois incompatibles et, enfin pour rendre obligatoires les décisions arrêtées. Elle est nécessaire mais non suffisante. L'adhésion des populations intéressées est indispensable pour assurer l'application des programmes tracés et pour garantir leur efficacité (145).

Conditions techniques

Cela admis, on peut évidemment concevoir plusieurs degrés dans la rigueur scientifique qui préside à leur préparation.

Le résultat optimum sera atteint, estime M. Marrama, dans la mesure où l'on parviendra à intégrer les divers projets qui ont une rentabilité économique propre dans un plan d'ensemble cohérent de développement régional (146). Et il distingue trois méthodes possibles dans la préparation de ces programmes :

— La méthode idéale serait sans doute une méthode d'analyse totale, fondée sur des hypothèses relatives au développement futur du revenu national. Par le calcul de la demande escomptée des divers produits, on estime les investissements nécessaires pour les différents secteurs de l'économie et, par analyse de ces secteurs, on parvient à un programme d'investissement spécifique. Cette analyse, très complexe, nécessite un grand nombre d'informations, à la fois statistiques et qualitatives, qui sont loin, nous l'avons vu, d'être toutes disponibles dans l'état actuel des recherches (147).

— A l'autre bout de la chaîne, la méthode d'analyse des projets spécifiques renonce à toute idée d'établissement des priorités. Elle se borne à l'étude de la rentabilité de projets spécifiques de développement qui peuvent ensuite être insérés dans un document d'ensemble mais sans que celui-ci présente le caractère d'un véritable programme cohérent et hiérarchisé.

145. Sur le principe de l'adhésion, cf. encore J. Milhau, *Rapport au Conseil Economique* du 22 janvier 1957, page 32.

146. V. Marrama, *loc. cit.*, p. 4. M. Marrama a repris et développé ces points dans son bel ouvrage : *Saggio sullo sviluppo economico dei paesi arretrati, Einaudi*, 1958, p. 307-357.

147. L'auteur cite, comme exemples de cette méthode, sur le plan national les analyses de l'E. C. A. F. E. à Bangkok, de l'E. C. L. A. à Santiago et certaines applications pratiques aux Indes, sur le plan régional les essais théoriques de P. Bauchet pour la Lorraine et de la Svimez pour l'Italie du Sud.

Il indique parmi les difficultés que pose son application à l'échelon régional, l'insuffisance des connaissances sur le niveau de consommation et l'élasticité de la demande. On peut ajouter l'absence de tableaux économiques régionaux valables et la quasi-ignorance des relations inter-industrielles.

— Entre les deux, la méthode d'analyse partielle essaie de déterminer les secteurs généraux d'investissement et de sélectionner les projets spécifiques d'après leur rentabilité (148), en se fondant sur les indications données par l'évolution historique de la région et par les grandes lignes de développement qui ont été tracées, au cours des ans, par ses organes publics ou semi-publics.

Moins ambitieuse et plus empirique que la première, moins fragmentaire et plus scientifique que la seconde, cette méthode est sans doute la plus généralement valable dans les conditions actuelles.

Elle peut être faite selon la technique de l'évaluation des bénéfices et des coûts, maintenant suffisamment au point, pour permettre de dresser un bilan économique des divers projets envisagés et d'établir entre eux une liste préliminaire de priorité (149).

Mais il est bien évident que l'ordre définitif des priorités devra être modifié sur la base des éléments qualitatifs et des coûts collectifs que nous avons analysés dans notre première partie et dont il faut tenir compte. Cela mène à prendre en considération, par exemple, les compléments d'infrastructure (tels que réseaux de transport, institutions de crédit) (150) dont dépendent le succès et même la simple réalisation des investissements de développement. Cela mène à apprécier l'effet de ces projets sur la répartition du revenu pour donner la préférence à ceux qui contribueront davantage à atténuer les inégalités préjudiciables au développement, leur effet sur l'emploi et les mouvements de population pour donner, selon la structure démographique de la région, la préférence à ceux qui demandent plus ou moins de main-d'œuvre ; on tiendra compte aussi du

148. Sur les critères d'investissements, cf. :

A. E. Kahn, « Investiment criteria in development programs », *Quarterly journal of economics*, 1951, p. 38-62.

H. B. Chenery : « The application of investment criteria », *Quarterly journal of economics*, 1953, p. 76-96.

Galenson (W.) et Leibenstein : *Investment criteria, productivity and economic development*, *Quarterly journal of economics*, 1955, p. 343-70.

Et l'ouvrage collectif : (Tinbergen et divers) : « *Investment criteria and economic Growth*, Center for international studies, Cambridge, 1955.

149. Sur cette méthode, cf. V. Marrama, *loc. cit.*, pages 5-11.

150. Les premiers en vue de briser les petites économies fermées et autarciques et de relier des zones jusque-là parfaitement étanches, les secondes en vue de développer une économie monétaire et de constituer un milieu de propagation des flux monétaires. (Barre, *op. cit.*, page 58).

rapport entre le coût de chaque projet et l'ensemble des fonds disponibles ce qui peut mener à renoncer provisoirement à un projet qui absorberait une trop forte part de ces fonds au profit d'un groupe de projets plus modestes, pouvant avoir des résultats équivalents (151).

C'est seulement après ces rajustements que l'on peut espérer aboutir à une « liste finale intégrée » (152) des investissements nécessaires pour doter la région des pôles de développement principaux et secondaires qui deviendront les foyers d'une croissance économique mieux répartie géographiquement.

B. — La région champ de forces

L'intégration interne de la région et son intégration aux espaces supra-régionaux ne seront assurés que dans la mesure où seront établis des liens étroits et continus d'interdépendance, d'une part entre ses principaux foyers d'activité et l'arrière-pays qui les environne, et, d'autre part, entre la région et les espaces qui la recouvrent.

Cela suppose l'établissement d'un réseau d'échanges réciproques entre ses diverses unités, comme entre elles et les autres régions. La région champ de forces réunit plusieurs pôles hétérogènes de développement en un réseau d'activités interdépendantes par la création de flux réguliers de capitaux, de biens et de services, canaux par lesquels se diffusera une croissance étalée.

1. — *Activités motrices et développement induit*

Croissance étalée, nous entendons par là une croissance aussi largement répandue que possible sur tout le territoire de la région, sensible dans tous les secteurs de l'activité économique et bénéficiant au plus grand nombre de ses habitants.

Il n'est point question, faut-il le préciser une fois de plus, de prétendre uniformiser productivités et niveaux de vie. La vie économique ne se développe jamais d'une manière uniforme sur

151. Ces points vont être développés dans une thèse en préparation à la Faculté de droit et des sciences économiques de Bordeaux par Mr J. Delmas-Marsalet sur : « *La programmation des investissements dans les économies sous-développées* ».
152. V. Marrama : *op. cit.*, page 12.

l'étendue d'un territoire donné. Il s'agit seulement d'atténuer des disparités préjudiciables, par leur ampleur, à la croissance du produit global.

La décentralisation industrielle telle qu'elle a été conçue à certaines époques n'est pas susceptible, à elle seule, de résoudre le problème de façon durable (153). Le transfert dans les zones moins développées d'établissements industriels des zones congestionnées peut, dans certains cas, aboutir à des implantations économiquement fragiles parce que ne bénéficiant ni d'une infrastructure et d'un environnement leur assurant des économies externes suffisantes, ni de l'ambiance stimulante et du marché nécessaires à leur essor.

Il n'y a pas lieu de reprendre ici le débat, maintenant dépassé entre la politique du « saupoudrage » des investissements et celle qui tend à leur concentration sur des emplacements et des activités judicieusement déterminés (154).

L'accord est, à peu près, unanime sur l'idée que « L'émiettement des crédits d'équipement sur d'importantes étendues provoquerait finalement une moindre amplification induite des

153. Nous nous permettons de renvoyer sur ce point à notre étude précitée : « Décentralisation industrielle, reconversion, aménagement du territoire », *Revue juridique et économique du Sud-Ouest* (série économique), n° 2, 1956, pages 379-409.

154. Si certains géographes continuent à souhaiter une plus grande dispersion des implantations industrielles (cf. M. Phlipponeau : « *Le problème breton et le programme d'action régionale* », A. Colin, Paris 1957, pages 146-157) ; la plupart des économistes sont d'accord pour en signaler les dangers. Citons seulement :

J. M. Jeanneney, *loc. cit.*, pages 876-880 :

« Une concentration d'activités nombreuses et diverses dans une même région est bénéfique. La forte densité humaine qui en résulte fournit aux industries des débouchés proches importants. Des entreprises qui sont mutuellement clientes les unes des autres étant voisines, les frais de transport se trouvent réduits. La réunion d'offres et de demandes de toutes sortes en un faible espace favorise une saine concurrence qui prémunit contre des profits abusifs et stimule la recherche des progrès techniques. Une gamme variée d'emplois est offerte, ce qui facilite une bonne adaptation des travaux aux aptitudes de chacun. Enfin, cette concentration est favorable à la constitution d'un centre culturel vivant.

Ces considérations invitent à proscrire une politique économique dont l'objectif, plus ou moins nettement formulé, serait de répartir aussi également que possible les industries à travers tout le territoire national ».

M. Byé, *Rapport* précité au Conseil économique, 22 janvier 1957, page 102 : « Un saupoudrage industriel... se traduirait par la mort à brève échéance des établissements « parachutés » en des lieux ingrats. Les conséquences de cette mort, demain, seraient pires que celles qui auraient pu être enregistrées ».

J. Milhau, « La théorie de la croissance et l'expansion régionale », *Economie appliquée*, n° 3, 1956, pages 353-354 :

« Ce n'est pas en arrosant une région régressive d'une pluie régulière de subventions que l'on renversera la tendance ».

revenus régionaux que la concentration du même volume de crédits sur un nombre limité de zones stratégiques, où le taux d'efficacité des investissements sera relevé par un effet de masse et par des accroissements indirects de l'activité régionale » (155).

Les pôles de développement

On ne discute plus guère, en effet, le schéma du professeur F. Perroux suivant lequel la solution est à chercher dans une expansion décentralisée, à partir d'activités motrices susceptibles de constituer des pôles de développement (156). Nous ajouterons seulement qu'il doit s'agir d'activités dont l'effet d'induction soit plus grand que l'effet de polarisation, de manière à entraîner une diffusion et une diversification de l'activité.

Joueront ce rôle d'unités motrices des entreprises dominantes auxquelles les achats de biens de toute espèce requis par leur fonctionnement et les revenus qu'elles distribuent donnent vocation de susciter l'éclosion et l'essor :

— d'industries d'amont les approvisionnant en matières premières et en biens d'équipement ;
— d'industries d'aval utilisant leurs propres produits pour les parachever ou pour les transformer ;
— d'activités tertiaires (commerces, services, transports) et d'industries latérales, par l'attraction qu'elles exercent sur des activités nouvelles (157).

L'unité motrice agit sur ces diverses activités, non seulement par une série de relations quasi mécaniques, mais par son impulsion psychologique, « en créant un climat », en faisant naître une volonté d'action et d'innovation dans un milieu inerte, prisonnier de ses routines, de ses structures. Le pôle de crois-

155. H. Krier, « *L'orientation de la structure industrielle de la Bretagne* ». *Bulletin de conjoncture régionale de Rennes*, n° 1, 1956, page 46.

156. Cf. F. Perroux : note sur la notion de « pôles de croissance », *Economie appliquée*, n°s 1, 2, 1955. p. 307-18 et ouvrages précités.

157. Lesquelles espèrent trouver dans le voisinage des grandes entreprises certains facteurs ou certaines facilités de production. L. Davin : *La dynamique économique de la région liégeoise*, brochure ronéotypée, A. S. B. L. Le Grand Liège, 1959, p. 29-30.

Cette influence rayonnante des industries motrices, précise encore M. Davin, peut-être *effective*, — si elle est déterminante pour l'expansion des secteurs annexes et provoque chez eux un rythme d'activité croissant — ou *potentielle*, — lorsqu'elle est susceptible de tels effets moyennant certaines adaptations.

sance a un effet « déstabilisant » (158) ; il introduit le mouvement et la vie dans un milieu somnolent, élément qui a une importance capitale en milieu rural (159).

Le Professeur Perroux vient de développer dans *La coexistence pacifique* (160) les moyens par lesquels les unités motrices agissent, en période longue de croissance, sur leur environnement, par conséquent sur la dimension du produit réel global, sur sa structure, sur les types d'organisation pratiqués et sur les progrès économiques : action par les coefficients techniques de production, action par les profits liés, action par les blocs d'investissement, action par les agglomérations territoriales de capital et d'autres moyens de production.

Par tous ces moyens, l'unité motrice exerce, à la fois, des effets d'entraînement et des effets de stoppage (161) correspondant, à peu près, aux effets d'entraînement et aux effets d'appauvrissement dans lesquels G. Myrdall voit l'un des principaux facteurs d'aggravation des déséquilibres régionaux (162). Il s'agira donc de choisir ces activités et de leur aménager des structures d'accueil telles que les effets d'entraînement soient plus forts que les effets de stoppage.

L'implantation d'une industrie motrice, même révélée opportune par l'analyse économique et le calcul des entrepreneurs, va se heurter, bien souvent en effet, à des fortes résistances de structure. Les unes tiennent à l'attachement sentimental à certaines activités traditionnelles qui fait obstacle à tout effort d'innovation, d'autres à des institutions juridiques et administratives qui paralysent les réalisations (163). On pourrait parler,

158. F. Perroux, *Note sur la notion de pôle de croissance, loc. cit.*, p. 313.

159. J. Milhau donne l'exemple tout à fait caractéristique des premiers travaux réalisés par la Compagnie Nationale du Bas-Rhône — Languedoc : « L'importance des chantiers, le caractère spectaculaire de certains travaux, la foule de visiteurs et les nombreux commentaires suscités dans la presse, tout donne aux populations le sentiment d'un renouveau. On a l'impression de passer d'une économie de tranchées à une économie de mouvement et c'est un esprit nouveau qui se dégage peu à peu des populations entraînées par cette évolution ». (*Rapport au Conseil Economique*, du 25 nov. 1958, *loc. cit.*, p. 298).

160. F. Perroux, *La coexistence pacifique*, Tome II, *Pôles de développement ou nations ?* P. U. F. 1958, p. 302-311.

161. F. Perroux, « Note sur le dynamisme de la domination », *Economie appliquée*, 1950, n° 2, p. 257.

162. Cf. *supra*, p. 19-20.

163. On pourrait donner sans doute, à propos de toutes les régions, des exemples éloquents de résistance des « structures mentales » contre lesquelles doivent lutter les protagonistes de l'expansion régionale.

De la résistance des « structures administratives », on trouvera un bon

en transposant l'heureuse formule de Jean Weiller, de « préférences régionales de structure » (164) qui constituent un frein particulièrement efficace aux conversions d'activité ou aux créations d'activités nouvelles jugées nécessaires.

De ce fait, il existe pour les régions industrialisées un« seuil de croissance » que seules peuvent leur faire franchir des unités motrices assez puissantes pour vaincre les inerties et les routines attachées à chaque niveau de développement.

Le choix des activités motrices

On peut, d'ores et déjà, prévoir quels seront, dans l'optique du Marché Commun, les nouveaux axes de développement principaux des pays membres. Ils sont dessinés par la participation à ce marché de l'Italie et de l'Afrique, par l'augmentation de l'importance des sources d'énergie importées d'au delà des mers, par le besoin, pour équiper l'Afrique, d'une industrie d'outillage produisant en grand et implantée à proximité des ports (165). Le plus évident est celui qui joint la Rhur à la Méditerranée en suivant le couloir rhodanien.

Leur équipement nécessáire en système de transports, en nœuds de trafic, en zones industrielles permettra d'envisager, tout au long de ces axes, l'implantation des pôles nationaux de développement qui, relayés par des pôles régionaux, rayonneront sur les régions avoisinantes.

Mais de tels axes naturels de développement ne bénéficieront qu'à certaines régions privilégiées. Pour les autres, plus ou moins excentrées par rapport aux nouveaux foyers de l'activité européenne, il appartiendra de rechercher comment pourraient être conçus des pôles compensateurs : industries de base, activités agricoles hautement spécialisées, métropoles provinciales constituant des foyers de rayonnement culturel ou les sièges de pouvoirs administratifs largement décentralisés.

exemple dans le *Rapport de la Cour des Comptes*, pour les années 1955 et 1956, avec les observations de la Cour sur les Sociétés d'économie mixte d'équipement qui se superposent, comme maître d'œuvre des aménagements régionaux, aux administrations traditionnelles (p. 27-28).

On lira aussi avec intérêt la réponse du Ministère de l'Agriculture et celle du Ministère des Finances (p. 133-137).

164. Sur les « préférences nationales de structure », cf. J. Weiller : *Problèmes d'économie nationale et internationale*, T. II, p. 282-302, Presses Universitaires de France, 1950.

165. M. Byé, *Rapport cité*, p. 103.

Une réalisation comme celle du canal du Bas-Rhône Languedoc est l'exemple type d'un pôle de développement régional « imaginé » et dont le succès tient à sa parfaite intégration au milieu (166). Le pipe-line du gaz de Lacq aurait pu jouer le même rôle si une politique aberrante n'en précipitait l'arrivée aux portes de l'agglomération parisienne (167). Dans bien des cas, la politique des grands aménagements régionaux préconisée par l'O. C. C. E. (168) sera sans doute la formule la plus valable, à condition d'être axée sur quelques actions-clés, déterminées en fonction, à la fois, des ressources locales et des besoins du marché européen.

« L'expérience montre, on ne doit pas l'oublier, qu'une action régionale indifférenciée manque de vigueur et n'aboutit qu'à des résultats décevants...... Dans une terre trop piétinée, une graine ne germe pas » (169).

Industrie clée (170) ou complexe industriel (171), industrie nouvelle ou activité traditionnelle (172), résultat d'une découverte géologique (Lacq), d'une innovation technique (Marcoule) ou d'une décision des pouvoirs publics (Canal du Bas-Rhône

166. J. Milhau, « La théorie de la croissance et l'expansion régionale, *Economie appliquée*, n° 3, 1956, p. 358-366 : De la théorie à la pratique : l'exemple du Bas-Languedoc.

Le dernier numéro de la Revue d'économie méridionale (n° 24, oct.-déc. 1958) contient une excellente série d'études de Mr. Ph. Lamour, P. Bauzil, R. Carbonnières, R. Corbière sur les aspects techniques et économiques de la mise en valeur du Bas-Rhône-Languedoc.

167. Cf. notre article : « Le gaz de Lacq et l'expansion économique régionale en France, *Revue des sciences économiques de Liège, juin 1958 et Centre* d'Expansion Bordeaux-Sud-Ouest : Contribution à l'inventaire économique du Sud-Ouest : Tome III, *Le gaz de Lacq et l'énergie industrielle dans le Sud-Ouest*, par B. Biet, Ed. Bière, Bordeaux 1957.

168. O. E. C. E. Agence européenne de Productivité : *Nécessités et méthodes du développement économique régional* par Ph. Lamour, 1958.

Cf. aussi Ph. Lamour : « La mise en valeur intégrale dans les aménagements régionaux, *Revue de l'Economie méridionale*, n° 4, oct.-déc. 1938, p. 400-5.

169. J. Milhau ; Rapport au Conseil économique du 25 novembre 1958, p. 299.

170. L'industrie-clé est celle qui induit dans la totalité d'un ensemble, un accroissement de débit global beaucoup plus grand que l'accroissement de son propre débit.

F. Perroux : « Note sur la notion de pôle de croissance », *loc. cit.*, p. 315. Cf. aussi P. N. Rasmussen : « A disgression on the concept of key-industry », dans *Intersectorial relations*, Amsterdam, 1956.

171. F. Perroux caractérise le complexe industriel par trois éléments : l'industrie-clé, le régime non-concurrentiel du complexe, le fait de l'agglomération territoriale. (*Id.*, p. 315-9). Cf. aussi J. Chardonnet : *Les grands types de complexes industriels*, A. Colin, Paris, 1953.

172. « L'industrie nouvelle est motrice, mais une industrie peut être motrice sans être nouvelle ». F. Perroux : *La coexistence pacifique*, Tome II, p. 312.

Languedoc), l'activité motrice sera choisie en fonction, à la fois, des conditions locales et de l'orientation de la demande globale.

Le choix doit être opéré en considération des ressources naturelles, anciennement connues ou nouvellement découvertes, de la région et des autres facteurs de production disponibles (capital et main-d'œuvre, dont l'importance relative reste un élément d'appréciation essentiel) (173), mais aussi en fonction des besoins du marché local, et en tenant compte de l'élasticité de la demande et de ses possibilités d'expansion dans le cadre du marché national et, maintenant, du marché européen qui s'ouvre.

C'est dire que ces activités motrices doivent être recherchées dans des branches correspondant à des besoins croissants, dans des secteurs dynamiques en pleine expansion, axés sur les progrés les plus récents de la technique la plus évoluée.

Evidemment, ce seront, le plus souvent, des activités industrielles, susceptibles d'augmenter plus rapidement les revenus distribués au profit des activités tertiaires régionales (services, transport, commerce) et du secteur primaire dont ils élargiront les débouchés.

Dans certains cas, cependant, il faudra bien, faute d'autre vocation ou faute des moyens suffisants pour implanter des industries qui exigeraient des investissements plus importants, essayer de faire démarrer la croissance régionale à partir d'une modernisation et d'une spécialisation de l'activité agricole (174).

173. Pour le débat bien connu sur le choix entre activités à plus ou moins haute intensité de capital, cf :

R. Nurske, « *Problems of capital formation in under-developed countries* », Oxford 1955. M. Dobb : « Note sur le degré d'intensité capitalistique des investissements », *Economie appliquée,* 1954, n° 3-4, p. 299-319.

J. Mouly ; « Note sur les proportions des facteurs et l'intensité capitalistique des investissements dans les pays sous-développés, *Cahiers de l'I. S. E. A.* Série F, n° 3, p. 65-72.

A. Barrère ; « L'analyse des relations entre le capital et la production », Rapport au Congrès des économistes de langue française, 1955, *Revue d'Economie politique,* mai-juin 1955, p. 373.

Hirschman (A. O.) et Sirkin (G.) : *Investment criteria and capital intensity once again,* Quarterly journal of economics, 1958, p. 469-472.

174. Nous ne reprendrons pas, non plus, ici, le débat sur la priorité à donner soit à l'agriculture, soit à l'industrie dans le développement, car il n'est pas susceptible, à notre avis, de recevoir une réponse de portée générale, la solution dépendant des conditions (naturelles, humaines, techniques, financières) particulières à chaque région. Cf. sur ce point, deux séries de contributions caractéristiques :

a) Dans l'ouvrage collectif : *Teoria e politica dello sviluppo economico.* C. Arena : *Il Mezzogiorno d'Italia, area arretrata,* p. 497-528 et dans un autre

L'ouverture du marché commun offre, à cet égard, des perspectives inattendues à certaines régions du Sud de l'Europe, mais, ici, plus encore peut-être que dans le cas précédent, des études approfondies de marché, (marché national et marché européen), sont nécessaires pour déterminer les orientations souhaitables (175).

De toute façon, développement industriel et modernisation agricole doivent être poursuivis de façon concomitante et coordonnée, les deux secteurs s'épaulant mutuellement et se servant de débouchés, et leur interdépendance préparant l'établissement d'échanges intra-régionaux diversifiés (176).

2. — *L'intensification des flux de capitaux, de biens et de services*

Ainsi pourront être créés, au sein de la région, et entre elle et l'extérieur, des flux réguliers de biens et de capitaux (177) qui en nourriront la croissance et la relieront, de manière continue, à l'économie nationale et à l'espace européen.

Les flux des capitaux, qui interviendront à l'occasion du

ouvrage collectif : *I problemi dello sviluppo economico*, E. Calcaterra : *L'alternativa agraria all'industrializzazione nello sviluppo economico*, p. 149-159.

b) W. H. Nicholls : « *Investment in agriculture in under-developed countries*, « *American economic Review*, Proceedings », 1955, p. 58.74 et H. B. Chennery : *The role of industrialisation in the development programs*, *id.*, p. 40-58.

175. Un bon exemple des études de marché nécessaires pour éviter des orientations inopportunes est fourni par le travail réalisé par M. Y. Laulan, au Collège d'Europe à Bruges, sous la direction du Professeur Tinbergen : « *Les marchés agricoles dans le Marché Commun* ; *un exemple* : *la pomme à couteau* », 1 brochure, collection de l'Institut d'Economie régionale du Sud-Ouest (à paraître dans la Revue juridique et économique du Sud-Ouest, série économique n° 3, 1959).

176. La présence d'une industrie dynamique et puissante dans une région agit sur le développement de l'agriculture par divers canaux :

— Accroissement de la mobilité de la main-d'œuvre qui impose une adaptation.

— Accroissement des revenus résultant de la demande de produits agricoles à usages industriels.

— Accroissement des investissements dans l'agriculture, par suite du développement du système bancaire et de la réalisation d'investissements par des industriels propriétaires fonciers (osmose de capitaux).

— Développement d'une mentalité favorable au progrès, à l'observation des résultats obtenus dans l'industrie (psychose du progrès technique, osmose des innovations). (Marc Penouil : *op. cit.*, p. 16).

177. Sans parler, bien entendu des mouvements de personnes intensifiés, à la fois, par l'appel aux cadres et au personnel spécialisé que la région doit demander à l'extérieur et par les déplacements de ses propres habitants facilités par l'augmentation des revenus.

financement des investissements (178), seront l'occasion de faire participer au développement régional des capitaux extra-régionaux et même internationaux.

Pour les investissements d'infrastructure, dont l'essentiel est à attendre de fonds publics, la part du financement local semble devoir être réduite.

Elle est limitée par l'étroitesse des ressources de la fiscalité locale, tenant à la fois au caractère centralisé des systèmes fiscaux et à la faiblesse de l'activité des régions à développer, comme par la capacité d'emprunt réduite des collectivités locales.

Dans l'immédiat, un concours actif des autorités centrales est indispensable. Résultat d'un débat entre le centre et la périphérie pour la distribution territoriale de l'investissement public, il semble devoir jouer un rôle croissant dans l'équipement des zones sous-développées et draîner vers elles des capitaux qui compensent la tendance naturelle de l'épargne de ces zones à aller chercher ailleurs des investissements rapidement rentables.

Dans le proche avenir, il n'est pas exclu de penser, nous l'avons vu, que les organismes dirigeants du marché commun soient amenés à prendre en charge, totalement ou partiellement, une part de ces investissements d'infrastructure, assurant ainsi une coopération des capitaux des pays membres à l'effort de développement régional (179).

Quant aux investissements directement productifs, attendus surtout de capitaux privés et, pour une plus faible part, de capitaux publics, leur origine est plus variée.

Elle ne pose guère de question pour certaines industries motrices à caractère de monopole ou d'oligopole, pour lesquelles

178. On trouvera dans les ouvrages collectifs italiens précités, plusieurs études consacrées à divers aspects du problème du financement du développement régional.

— Dans *Teoria e politica dello sviluppo economico*, par M[rs] F. Caffe, Glauco Della Porta, V. Selan, G. Gera, A. Salvi (p. 271-417).

— Dans *I Problemi dello sviluppo economico*, par M[rs] C. Brescia (p. 103-149) et F. Feroldi, S. Lombardini, G. Mazzochi (p. 203-357).

Cf. aussi : J. H. Adler ; *Politiques monétaire et fiscale du développement économique*, Cahiers de l'I. S. E. A. Série F, n° 3, p. 17-35 et F. Bloch-Lainé « *Les moyens d'une politique de développement économique régional* », 3e partie : Financement, *Revue économique*, n° 6, nov. 1956, p. 890-895.

179. Quatre premiers projets de financement viennent d'être approuvés par la Banque européenne d'Investissement, dont trois intéressent l'Italie du Sud et la Sicile (Construction d'une centrale thermique et d'usines destinées à la production de l'éthylène). La participation de la Banque représente une vingtaine de millions de dollars. (*Le Monde*, 21 mars 1959).

l'affectation des moyens de financement est liée à la décision même d'investissement émanant d'une grande unité, souvent inter-territoriale (180). C'est là un apport d'argent frais extérieur à la région.

Mais s'agissant de l'implantation décentralisée ou de la création locale d'industries de transformation de moyenne importance, le principal problème est de retenir l'épargne locale et de l'inciter à s'investir sur place. En l'absence de Bourses régionales puissantes, le résultat a été recherché dans la création d'intermédiaires financiers servant de relais entre les investisseurs régionaux et le marché national des capitaux, telles les Sociétés de développement régional. Certes, les Banques régionales pourraient jouer un rôle dans le même sens. Mais elles ne sont pas toujours suffisamment actives dans les régions sous-développées et, si elles ne se sont pas intéressées jusqu'ici à l'expansion régionale, il y a peu de chances qu'elles changent de politique, sans un incitant énergique.

De toute façon, une large intervention du secteur public est à prévoir sous forme de prêts, de bonifications d'intérêt, de primes d'équipement, ou tout au moins d'exonérations fiscales. Elle est le prix de la réduction des charges directes et indirectes que le sous-développement régional fait peser sur la communauté nationale. Mais la part demandée aux collectivités locales et celle attendue du Trésor public peuvent varier sensiblement selon les pays (181).

M. J. Labasse a bien montré (182) le rôle que jouent ces liaisons financières dans la vie d'une région développée, comme la région lyonnaise. A côté de capitaux locaux depuis longtemps investis dans les affaires et entretenus par l'autofinancement, des capitaux extra-régionaux sont intervenus dans des investissements de complémentarité, de concentration ou d'inter-connexion. Trois foyers principaux les ont alimentés : Lyon, Paris et la Suisse ; un foyer régional, un foyer national, un foyer interna-

180. Cf. M. Byé : « L'autofinancement de la grande unité inter-territoriale et les dimensions temporelles de son plan », Rapport au Congrès des économistes de langue française, 1957, *Revue d'économie politique*, mai-juin 1957, p. 269-313.

181. On trouvera dans l'article de J. L. Fyot ; « Les zones de crise aux Etats-Unis », *Economie appliquée*, 1957, p. 597-617, un curieux exemple de financement, presque exclusivement local, des investissements nécessaires dans les régions déclarées « depressed areas » aux Etats-Unis.

182. J. Labasse : *Les capitaux et la région*, A. Colin, Paris, 1955, p. 463-502.

tional, entre lesquels se sont tissés, au cours des ans, des liens maintenant indissolubles, car à la fourniture de capital originel répond, partiellement du moins, la contre-partie du revenu distribué.

Dans la mesure où, grâce à des stimulants appropriés, les capitaux au sein du Marché commun, s'évaderont des secteurs de financement clos tout en échappant à l'attrait des zones de polarisation, des liens du même ordre sont susceptibles de s'établir entre les pays membres, intégrant leurs régions les moins développées à un marché financier auquel elles étaient restées, jusqu'ici étrangères.

Les échanges de produits et de services

Par le jeu des relations inter-sectorielles et inter-industrielles qu'elle déclenche, l'activité motrice agit comme un puissant facteur de diversification et de multiplication des échanges intra-régionaux. Par les flux de produits qu'elle attire et distribue, la région développée anime les zones dont les caractères complémentaires sont les plus accentués.

Les relations intra-régionales dépendent, avant tout, de l'intensification des relations techniques s'instituant entre les entreprises. M. Davin voit dans ces relations le véritable élément propulseur de la croissance régionale (183). C'est d'elles que dépendent les réactions en chaîne à susciter au départ des activités motrices. Leur multiplicité qui conditionne la mesure du développement final, dépend de la diversification de la structure industrielle.

L'enquête à laquelle il a fait procéder dans la région de Liège a révélé que les relations d'échange entre les entreprises de cette région n'atteignent pas l'intensité souhaitable. Maintes possibilités restent inexploitées, soit par ignorance, soit par absence de certaines activités. Il en résulte une somme de dépenses (prospection à l'étranger, frais de transport, rentes de monopole, etc...) qui détournent de la région une part non négligeable des revenus qui y sont créés (184).

183. Louis Davin : *La dynamique économique de la région liégeoise*, étude ronéotypée, A. S. B. C. Le Grand Liège, 1959, p. 25-27.

184. L'auteur préconise, en particulier, pour intensifier les relations inter-industrielles l'extension de la sous-traitance qui permet à de petites entreprises de s'associer au plan de production d'entreprises principales, en réalisant la « quasi-intégration » étudiée par J. Houssiaux : « Quasi-intégration et

Valable pour une région aussi industrialisée que celle de Liège, cette analyse l'est plus encore pour une région sous-industrialisée. C'est dire la nécessité de favoriser, par les moyens appropriés, l'implantation d'industries de transformation qui constitueront le relais nécessaire aux industries de base pour la diffusion de leurs effets bénéfiques.

L'absence d'un équipement industriel suffisamment diversifié pour capter les effets des pôles de développement et en assurer la propagation dans le milieu régional risquerait d'aboutir à la formation d'économies dualistes, non intégrées, qui seraient simplement traversées par les flux de biens et de revenus exportés par les pôles vers les régions déjà industrialisées.

Au surplus, mieux que les industries lourdes à plus haute intensité de capital, les industries légères permettent d'absorber la main-d'œuvre disponible dans les régions surpeuplées.

Enfin, beaucoup d'entre elles bénéficieront d'une demande accrue par l'instauration du Marché Commun qui sera surtout favorable aux produits évolués, plus protégés jusqu'ici que les matières brutes.

Les échanges inter-régionaux. — Or, certains auteurs, tel que D. C. North, n'hésitent pas à faire du potentiel d'exportation de la région le critère de son degré de développement (185). Pour lui, les premières étapes du développement régional sont marquées par le dépassement de l'économie fermée de subsistance au profit de spécialisations agricoles susceptibles d'alimenter un commerce inter-régional, puis d'activités industrielles qui permettent de l'intensifier. L'étape finale de la croissance régionale serait atteinte quand une région se spécialise dans les activités tertiaires produisant pour l'exportation. La région parvenue à ce stade exporte vers les régions moins évoluées du capital, des travailleurs qualifiés et des services spécialisés (186).

On voit, effectivement, des régions qui se sont développées autour d'activités motrices de haute qualité technique, devenir

rôle des sous-traitants dans l'industrie », *Revue économique*, n° 2, p. 221-248 et *Quasi-intégration, croissance des firmes et structures industrielles*, Revue économique 1957, n° 3, p. 385-412.

185. D. C. North ; « Location theory and regional economic growth », *Journal of political economy*, 1955, p. 251.

186. *Id.*, p. 244-248.

des centres de formation de spécialistes à rayonnement national ou même international. La vocation scientifique de l'Université de Grenoble, née de l'équipement hydro-électrique de la région alpine, en est un exemple caractéristique.

Il est évident que toutes les régions ne peuvent envisager cet aboutissement. Du moins s'agit-il, pour elles, de rompre l'isolement matériel et moral qui, comme le cercle vicieux de la pauvreté, est à la fois la conséquence du sous-développement et un facteur d'aggravation des disparités régionales.

L'intensification des mouvements inter-régionaux d'hommes, de marchandises et de capitaux au sein du Marché Commun et de ses prolongements africains est le moyen d'y parvenir. Il ne suffit certes pas qu'elle soit inscrite dans les principes du Traité de Rome pour la croire réalisée, mais c'est dans ce sens que l'on a pu dire, à la fois que la région « était appelée à renaître dans l'espace européen » (187) et que « la réussite du Marché Commun dépendait essentiellement du développement d'économies régionales capables d'une diffusion optimale de revenus » (188).

En effet, les industries d'exportation sont des activités motrices types. Nées, elles-mêmes, d'importations dans une région, elles influent, par le canal des services qu'elles acquièrent et des revenus qu'elles diffusent, sur toutes les activités régionales, y compris les activités « résidentielles » et font naître des industries auxiliaires.

On sera donc amené à orienter dans ce sens la création d'industries nouvelles. Encore convient-il de ne pas oublier, l'expérience récente vient de le montrer, que le renversement de la tendance conjoncturelle risque de perturber la politique de développement régional. Au moment même, en France, où la politique des « zones critiques » semblait abandonnée, des symptômes de récession ont imposé l'adoption de mesures beaucoup plus énergiques que celles de 1955, en faveur des régions menacées d'un ralentissement d'activité (189).

Il ne s'agit plus seulement ici de promouvoir des implanta-

187. R. Gendarme ; *op. cit.*, p. 275.

188. « Sans que cela implique nécessairement un parfait égalitarisme » (L. Davin, *op. cit.*, p. 22).

189. Arrêté du 27 mars 1959 portant définition de zones spéciales de conversion (*J. O.* 28 mars 1959) et Décret du 2 avril 1959 relatif à l'octroi de la prime spéciale d'équipement (*J. O.* 3 avril 1959).

tions nouvelles plus rationnelles ou de favoriser des reconversions souhaitables. Le problème immédiat est d'éviter l'aggravation du chômage, en venant en aide aux zones menacées.

C'est un élément que l'on peut déplorer mais que l'on ne peut ignorer, car il constitue l'une des données du problème.

Le développement régional est une politique de croissance susceptible d'améliorer la mise en valeur du territoire dans le long terme. Pour les hommes concrets qui vivent sur le territoire, le problème se situe dans le court terme. La nécessité d'harmoniser la croissance dans le temps peut imposer de ralentir le rythme d'application des mesures qui tendent à mieux l'étaler dans l'espace.

CONCLUSION

Telles paraissent être les conditions nouvelles dans lesquelles se pose le problème du développement régional pour les pays qu'affecte directement l'ouverture progressive du Marché Commun européen.

Il restera, quand la Commission européenne aura pu rassembler les informations nécessaires, et un Institut européen des économies régionales pourrait, à cet égard, jouer un rôle utile, à en préciser les méthodes et les instruments.

Nous voudrions seulement, pour conclure, présenter deux observations :

1. — Une politique de développement régional peut être un facteur efficace d'intégration économique, en contribuant à atténuer des disparités aussi préjudiciables à la croissance du revenu global qu'aux conditions de vie des régions défavorisées.

Mais le développement régional ne peut être isolé de la croissance des ensembles territoriaux plus vastes auxquels appartient la région. Développement régional n'est pas synonyme de régionalisme économique et, à plus forte raison, d'autarcie.

Pour être efficace, une politique de développement régional doit s'assigner, pour objectif, à la fois, de réaliser une meilleure intégration de la région aux espaces plus larges dont elle relève et de lui donner une cohérence interne plus grande, d'en faire un ensemble économique plus étroitement intégré.

Cette plus grande homogénéité des genres de vie et cette plus étroite interdépendance économique des diverses régions ne peuvent être assurées que dans la mesure où seront rendus compatibles les plans des différents centres de décision de l'espace européen.

En effet, un développement régional sain et durable ne saurait, sauf exception, être le fruit de mesures disparates et non coordonnées. L'attachement sentimental à une région est une condition souhaitable de son essor ; il n'en saurait être la condition suffisante. Le choix empirique des activités et des localisations a peu de chances d'en provoquer aujourd'hui le démarrage, s'il ne l'a pas assuré jusqu'ici. L'expansion régionale ne se confond pas avec le renouveau folklorique.

Le développement régional doit être fondé sur des bases théoriques solides, sur une confrontation rigoureuse des objectifs souhaitables et des moyens disponibles, afin de permettre l'utilisation optimale des ressources rares. Il exige une politique consciente et volontariste, des mesures à la fois cohérentes sur le plan régional et coordonnées aux plans supra-régionaux.

2. — Il ne faut, cependant, pas demander à la science économique plus qu'elle ne peut donner. Elle peut indiquer la valeur respective des diverses options possibles. Encore faut-il laisser une large place à l'intuition dans la détermination des hypothèses à creuser et à l'appréciation dans le choix des décisions à prendre.

Les aspects extra-économiques du développement sont plus importants que le souci de l'efficacité économique maxima et les programmes de développement doivent être appréciés non seulement sous l'angle de la technique économique, mais en considération de leurs répercussions sur des structures régionales qu'il s'agit d'orienter vers le progrès économique et social et non de détruire.

Moyen d'assurer, par une intégration plus satisfaisante, une plus complète égalité des chances entre les habitants d'un même ensemble économique, la politique de développement régional est une manifestation de cette solidarité entre les hommes dont on a longtemps attendu la réalisation des mécanismes du marché.

Faisant appel à la coopération de toutes les ressources

nationales et, bientôt sans doute, à une mise en pool, au moins partielle, des ressources continentales, elle associe à l'effort de promotion des régions attardées les zones plus favorisées par la nature ou par l'histoire.

C'est pourquoi les décisions à prendre ne peuvent être dictées par un calcul économique prenant en considération seulement les critères matériels de rentabilité.

La politique de développement régional relève, pour partie tout au moins, des échelles de valeur de l'économie de don.

Elle s'inscrit tout naturellement dans la ligne des efforts entrepris, depuis quinze ans, pour faire bénéficier de plus larges fractions de la population mondiale des niveaux de vie correspondant aux possibilités de la technique moderne.

L'atténuation des inégalités régionales en Europe doit, en fin de compte, être envisagée comme une contribution au développement mieux équilibré des régions du monde (190).

31 mars 1959.

Joseph LAJUGIE.

190. Nous remercions bien vivement tous ceux qui nous ont aidé à réunir la documentation nécessaire à la rédaction de ce rapport et à l'élaborer, et spécialement MM. Marc Penouil, Jacques Delmas-Marsalet et Henri Bourguinat, chargés de cours et de travaux pratiques à la Faculté de Droit et des sciences économiques de Bordeaux.

L'ORGANISATION DE LA ZONE-FRANC ÉVOLUTION RÉCENTE ET VUES D'AVENIR (1)

La zone-franc est certainement à l'heure actuelle (mi-mars 1959) à un tournant de son évolution. Deux séries d'événements autorisent une telle constatation. Ce sont :

1° les changements profonds intervenus au cours des mois récents dans le statut politique de la plupart des « Pays et Territoires » qui se trouvent associés à la France au sein de la zone. Des cendres de l'« Union française » vient de naître la nouvelle « Communauté » qui groupe avec la « République française » douze autres Etats membres (2). Mais un nouvel Etat : la

(1) La présente note n'avait pas d'autre but, que de servir d'introduction partielle à l'échange de vues auquel a été consacré le colloque organisé à Royaumont le 18 avril 1959 par les soins de l'Association française de science économique. Elle ne contient à dessein que de très brèves références statistiques celles-ci ayant été examinées plus en détail dans le rapport de Monsieur P. Moussa. Les propos qui suivent portent donc à titre principal, sinon exclusif, sur les aspects institutionnels de la question.

Nous avons volontairement écarté de notre texte les références bibliographiques. Un exposé plus approfondi de notre point de vue pourra être trouvé tant dans notre Cours de Doctorat à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Paris sur les zones monétaires — Année 1957-58 (Cours publié en ronéotypie par les soins des : *Cours de droit*) que dans deux études récentes, l'une sur « *les problèmes actuels de la zone-franc* » (insérée dans le : *Bulletin d'information et de documentation de la Banque Nationale de Belgique* du mois de mai 1958) et la seconde sur : « *le destin de la zone franc* », parue dans la revue : *Banque* de décembre 1958.

Rappelons une fois pour toutes, l'ouvrage bien connu de Messieurs F. Bloch-Lainé et autres sur la *zone-franc* ainsi que les propos consacrés à la matière par notre collègue et ami Maurice Byé dans son récent : *Précis des relations économiques internationales*, Chapitre XI — (Paris, Dalloz, 1959).

(2) Rappelons que ces douze Etats (tous organisés sous la forme républicaine) sont les suivants : Mauritanie, Sénégal, Soudan, Niger, Haute-Volta, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Congo, République centrafricaine (ex-Oubanghi), Tchad et Madagascar.

Les anciens Territoires d'Outre-Mer qui ont volontairement demandé le maintien de leur statut sont les suivants : Archipel des Comores, Côte des Somalis, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie et dépendances, Polynésie française (l'archipel des Nouvelles Hébrides demeure en condominium franco-britannique).

Les quatre départements d'Outre-Mer sont : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion.

Rappelons également que le Sahara ne forme pas une entité politique

Guinée s'est délibérément placé, dès le départ, en dehors de cette formation, tout en déclarant vouloir demeurer membre de la zone-franc (et en signant avec la France un accord à cet effet en date du 7 janvier dernier). Les deux Etats du Togo et du Cameroun, jusqu'ici placés sous le régime d'une tutelle internationale dont l'exercice se trouvait confié à notre pays, sont eux-mêmes sur le point d'accéder à l'indépendance complète et, par conséquent, de récupérer sur le plan monétaire les pleines attributions de leur souveraineté nationale. Quant à la Tunisie et au Maroc, c'est chose faite, comme on le sait, depuis 1955 pour le premier de ces pays et 1956 pour le second. Leur appartenance à la zone-franc a été reconnue par voie d'accord, fort détaillé en ce qui concerne la Tunisie (convention économique et financière franco-tunisienne du 3 juin 1955), mais limité, pour le Maroc, à une simple déclaration de principe inscrite dans la déclaration commune d'indépendance franco-marocaine du 2 mars 1956 ;

2° le nouvel agencement des relations de la zone avec le monde extérieur, tel qu'il résulte ou tend à résulter de mesures telles que l'entrée de la France dans la « Communauté économique européenne » et l'association de certains « Pays et Territoires d'Outre-Mer » à la dite Communauté (Traité de Rome d'avril 1957), de la dissolution plus récente (fin décembre 1958) de l'*Union Européenne des Paiements* dans laquelle toute la zone se trouvait intégrée et de la substitution à la dite Union des dispositions de l'*Accord monétaire européen* du 5 août 1955, et enfin de l'élargissement de ces relations résultant du retour à un régime général de convertibilité des avoirs-francs en toutes monnaies étrangères, du moins au bénéfice des « *non-résidants* » dans la zone.

Cette dernière réserve est assurément d'une très grande importance : car c'est elle qui nous autorise à parler encore d'une zone-franc, du moins dans le présent. On sait ce qu'implique l'existence d'une telle formation et nous ne nous y appesantirons pas :

1° Dans les rapports entre les monnaies groupées au sein de la zone, sous l'égide de la « monnaie-pilote » qui lui confère son nom, il s'agit essentiellement de la libre et réciproque con-

particulière. L'Organisation Commune des Régions sahariennes (O.C.R.S.) est une création de caractère purement administratif, sans implications monétaires particulières.

vertibilité, à taux fixes, sans autorisation ni limitations (assortie, en général, d'un mécanisme de soutien mutuel permettant d'assurer en tout état de cause la contre-partie des transferts et le respect de la fixité des parités de charge) (1).

Il n'est certes pas indispensable que la définition des unités monétaires des « Pays et Territoires » membres de la zone soit effectuée par référence exclusive à l'unité-pilote, ni que les parités officielles de change à l'intérieur de la zone soient considérées comme intangibles. Certains esprits estiment même qu'il serait préférable de les laisser fluctuer librement au gré des offres et demandes de transferts. Mais nous ne saurions, pour notre part, souscrire à ce jugement : une certaine fixité de ces parités nous semble indispensable au bon fonctionnement de la zone.

2° Dans les relations avec le « reste du monde » nous devons insister sur l'existence d'une réglementation *unique* des rapports de change, laquelle ne saurait souffrir, dans chacun des pays membres, que des dérogations de minime importance, sur la mise en « pool » et la gestion commune des réserves de change (sauf exceptions convenues à l'avance et strictement limitées), enfin sur la coordination permanente des politiques commerciale et financière de chacun des Etats membres pleinement indépendants, ou plutôt sur l'unité de principe d'une telle diplomatie.

Mais le comportement récent de plusieurs des gouvernements d'Etats indépendants associés à la zone s'est traduit, à diverses reprises, par une méconnaissance, voulue ou inconsciente, de la plupart de ces principes. D'autre part, on peut se demander ce qu'apporte de nouveau sur la matière l'entrée de douze Etats africains, aux côtés de la République française, dans la « Communauté » instaurée par le Titre XII de notre nouvelle Constitution. Expliquons-nous d'abord sur ce dernier point. Noux examinerons ensuite le cas des Etats politiquement indépendants.

Pour ce qui touche la « Communauté », il semble que sa création ne devrait pas entraîner de modifications sensibles à ce qui a fonctionné jusqu'à présent. Le premier élément de cette Communauté est la République française elle-même, qui groupe autour de la vieille Métropole européenne un ensemble territorial

(1) Technique des Comptes d'opérations et des Comptes d'avances dans le sens Outre-Mer-France. Possibilité pour les Instituts d'émission des « Pays et Territoires » associés de couvrir *ad infinitum* leurs émissions locales par des avoirs-francs dans le sens France-Outre-Mer.

composé de l'Algérie, des quatre départements d'Outre-Mer (1) et des Territoires d'Outre-Mer ayant opté pour le maintien du *statu quo.* Tous ces pays demeurent inclus dans la zone-franc, à l'exception de la Côte française des Somalis, qui n'en fait plus partie depuis 1949. D'ailleurs peut-on vraiment parler d'une « zone » (au sens où cette expression implique référence à une *pluralité* monétaire), puisque la République ne peut assurément posséder qu'un seul gouvernement, maître et responsable de *sa* politique monétaire ? (Mais il s'agit là d'une précision de vocabulaire).

Venons-en maintenant au point le plus important de notre question : la mise en route de la « Communauté » va-t-elle apporter des modifications à l'ancien état de choses ? Nous ne le pensons pas. Mais il faut insister quelque peu.

L'article 78 de la Constitution mentionne expressément parmi les attributs de la compétence de la Communauté « *la monnaie* » ainsi que « *la politique économique et financière commune* ». Il résulte donc de ce texte que toutes les questions relatives à l'organisation ainsi qu'au fonctionnement de la zone relèvent désormais de la Communauté et non point, comme autrefois, des seules autorités de la République. Il est certain que le changement est important et que ses conséquences pratiques devront être précisées, notamment en ce qui concerne les attributions respectives du Conseil exécutif et du Sénat de la Communauté. Le premier de ces organes a pour mission (art. 82 de la Constitution) « d'organiser la coopération des membres de la Communauté sur le plan gouvernemental et administratif ». Il semble donc que la réglementation commune du contrôle des changes lui sera désormais subordonnée, de même que l'exercice de la politique monétaire, au sens le plus large (par exemple, en ce qui concerne les modifications éventuelles du statut des Instituts d'émission opérant à l'intérieur de la Communauté).

A plus forte raison, une modification des parités de change entre les monnaies des Etats membres de la Communauté ne pourrait-elle être décidée sans son accord préalable ou par une autorité non pourvue d'une délégation expresse de pouvoirs à cet égard. L'opportunité politique exigerait sans doute l'accord préa-

(1) Signalons la création récente de « l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer » (Ordonnance n° 59.74 du 7 janvier 1959). Le statut monétaire des dits départements ne s'en trouve pas autrement modifié.

lable des Etats intéressés. Ces remarques visent en particulier le cas des francs toujours dénommés « coloniaux » (C. F. A. et C. F. P.). Nous ne voyons d'ailleurs aucune raison pertinente de toucher aux parités actuelles, tant que les modalités d'association économique et financière des Etats et Territoires en cause avec la France resteront ce qu'elles sont (1).

De toute façon, nous pouvons considérer que l'adhésion à la Communauté implique désormais renonciation de la part de chacun des Etats membres à l'exercice d'une politique monétaire particulière. Il n'est certainement pas possible, par exemple, d'abandonner à l'un de ces Etats le droit incontrôlé de recourir, pour quelque motif que ce soit, à l'émission monétaire, pas plus que celui d'intervenir en toute liberté dans la réglementation des opérations de change, ou de conclure pour son propre compte des conventions commerciales et des accords de paiements. Tous les problèmes de ce genre ressortissent désormais à la compétence de la Communauté. Mais sans doute conviendra-t-il de préciser les modalités de participation des autorités locales à l'exercice en commun de cette compétence. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point (2).

(1) Notre collègue Emile James, dans une communication à l'Académie des sciences morales et politiques en date du 16 juin 1958, a cependant émis l'opinion que « l'on s'oriente vers un raffermissement du franc français par rapport au franc africain ». Mais depuis lors est intervenu en décembre le nouvel « alignement » du franc métropolitain, lequel a été aussitôt appliqué, tant au franc C.F.A. qu'au franc C.F.P. Cette extension a été décidée de façon unilatérale par le gouvernement français. Elle était alors fondée en droit, puisque la Communauté n'était pas encore organisée et, selon nous, économiquement opportune. Elle n'en a pas moins provoqué des protestations officielles dans les Territoires intéressés. Dorénavant, une telle procédure ne serait plus régulière.

(2) Il nous semble donc que si un Etat de la Communauté estimait contraire à ses intérêts de continuer à participer à la gestion monétaire et économique commune, il lui faudrait nécessairement cesser d'appartenir à la Communauté (selon la procédure prévue par l'article 86 de la Constitution), afin de pouvoir sortir de la zone-franc.

En d'autres termes l'appartenance à la Communauté entraîne nécessairement la présence au sein de la zone (sauf exception expresse). Il n'en est pas de même en sens inverse : la zone-franc comprend effectivement des Etats politiquement indépendants qui ne sont pas membres de la Communauté.

A cet égard un rapprochement s'impose avec la zone-sterling, envisagée dans ses rapports avec le *Common-wealth*. Seuls le Canada et, dans une certaine mesure, l'Union sud-africaine ne sont pas inclus dans la *sterling-area*. Par contre celle-ci comprend un certain nombre de pays non membres *du Common-wealth*.

Une réunion des ministres des finances des Etats de la Communauté a eu lieu à Paris, dans le courant du mois de mars. Selon les informations publiées dans la presse, les décisions à intervenir auraient été renvoyées au début de mai.

***

Il faut maintenant nous pencher sur le cas des Etats indépendants. Ceux-ci sont aujourd'hui au nombre de trois : Tunisie, Maroc et Guinée. Et il est vraisemblable que le Togo et le Cameroun viendront dans peu de temps compléter la liste (1). Les modalités de leur appartenance à la zone n'ont été précisées, nous l'avons dit, que pour la Tunisie (Convention de juin 1955) et la Guinée (Protocole d'accord de janvier 1957). Avec le Maroc, nous en sommes toujours au régime de la déclaration générale du 2 mars 1956.

Tels qu'ils se dégagent des textes précédents, les principes de l'appartenance à la zone sont les suivants : définition de la monnaie « associée » par référence au « franc français », la parité étant fixée (et donc ne pouvant être modifiée que) par voie d'accord ; libre transférabilité réciproque, avec recours éventuel à un mécanisme de soutien mutuel : on semble s'orienter (Tunisie — Guinée) vers le dépôt des avoirs en francs français détenus par les Instituts d'émission locaux, non plus au Trésor, mais à la Banque de France, celle-ci pouvant consentir des facilités de crédit dans la limite d'un maximum convenu à l'avance ; engagement des Instituts d'émission locaux de ne pas déroger dans leur politique de crédit (tant public que privé) aux règles imposées par la discipline générale de la zone ; établissement en commun des programmes d'importation et négociation coordonnée des accords commerciaux, dans le cadre des dits programmes ; gestion en commun des réserves de change, par l'intermédiaire du Fonds de stabilisation des changes de la zone-franc ; application dans tous les pays de la zone d'une réglementation des changes identique, le contrôle étant assuré sur place par un service local, lui-même rattaché à l'Institut d'émission et placé sous la surveillance d'une autorité centrale (Comité monétaire de la zone-franc).

(1) Nous avons expliqué, dans notre étude précitée sur : *les problèmes actuels de la zone-franc*, les raisons pour lesquelles il n'est plus possible de considérer les Etats d'Indochine (Vietnam Sud, Cambodge et Laos) comme affiliés à la zone.

Mais la question soulève actuellement — (mars 1959) — de grosses difficultés pratiques avec le Gouvernement de Saïgon qui réclame, selon la presse, le bénéfice de la convertibilité de ses avoirs-francs et refuse d'acquérir des francs non-convertibles. Nos relations avec le Vietnam du Sud vont s'en trouver gravement affectées, si un accord n'intervient pas à bref délai (ce qui a été fait depuis lors).

Ces dispositions représentent un ensemble apparemment cohérent et logique. Certaines d'entr'elles sont parfois considérées comme trop libérales, telle l'abandon à l'Etat associé de la direction de son Institut d'émission et de la gestion (même contrôlée) de son service des changes ; ou encore la possibilité de négocier et de conclure des accords séparés de commerce et de paiement (même dans le cadre d'une programmation générale établie à l'avance pour l'ensemble de la zone). On peut avancer en effet que le fait pour la France d'accorder aux membres de la zone-franc — et ceci en permanence et sans aucune exception — un soutien financier en francs et un concours net en devises fortes implique pour ceux-ci, en contrepartie, l'obligation de se soumettre à l'exercice sur place, par des autorités purement françaises, des pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement interne de la zone et au maintien de son équilibre avec le reste du monde. Il est certain que si une trop grande liberté d'action est accordée aux gouvernements des Etats associés, il est à craindre que ceux-ci n'en profitent pour poursuivre une politique monétaire et conclure des accords avec l'étranger qui n'auraient d'autres résultats que de mettre à la charge de la France la couverture des déficits (tant en francs qu'en devises) qui viendraient à se révéler, alors qu'il serait trop tard pour les éviter.

Il nous semble personnellement que tout est dans la manière dont les contrôles des autorités centrales de la zone pourront s'exercer sur les politiques locales ainsi que dans la rapidité des moyens d'intervention au cas où celles-ci s'avéreraient devoir mettre en péril les équilibres à sauvegarder.

Mais en fait, à en juger par l'expérience, ce n'est point d'un excès de libéralisme dont se réjouissent les gouvernements des Etats associés. Ils se plaignent au contraire d'une trop grande rigueur et les violations des principes ci-dessus rappelés tendent à se multiplier. Rappelons rapidement les plus marquantes.

Au lendemain du dernier alignement monétaire, les gouvernements du Maroc et de la Tunisie se sont refusés à imposer à leurs monnaies la réduction de valeur au change décidée à Paris (sans qu'ils aient été préalablement consultés). Ils ont donc procédé unilatéralement à une modification de la parité de ces monnaies par rapport au franc et ils ont même fait suivre cette décision d'une série de mesures qui constituaient autant d'entorses à la règle de la libre transférabilité à taux fixe. Certes la création,

d'accord avec la France, d'un Institut d'émission purement tunisien et les projets annoncés de transformation du statut (fixé par l'Acte international d'Algésiras) de la Banque d'Etat du Maroc ne constituent pas des mesures susceptibles de porter atteinte à l'unité de la zone, car tout dépendra de la manière dont ces Instituts nouveaux conduiront leur politique. Par contre on ne peut en dire autant des entraves apportées aux transferts sur la France. Si celles-ci devaient se prolonger, il faudrait alors convenir que les Etats en cause se sont volontairement (et irrégulièrement) exclus de la zone (1).

La question des accords commerciaux appelle des remarques du même genre. Pour ce qui concerne le Maroc et la Tunisie, il semble qu'au début tout au moins, ces accords aient été conclus avec l'assentiment préalable, formel ou implicite, de la France. Nous ne sommes plus aussi sûr qu'il en soit toujours ainsi. En tout cas, la jeune Guinée ne s'est pas gênée pour en prendre immédiatement à son aise, notamment avec un certain nombre d'Etats communistes. L'accord de paiement qu'elle vient récemment de conclure avec la Pologne, sans que la France ait été seulement tenue au courant, constitue une violation certaine d'un engagement souscrit seulement quelques jours auparavant (article 6 de l'accord monétaire).

Mais il y a plus encore : dans une déclaration officielle, le Président Bourguiba a récemment annoncé l'intention de son gouvernement de réclamer pour la Tunisie la libre disposition de « ses devises ». C'est ici le principe de la gestion en commun des réserves de change qui se trouve mis en cause. Certes nous ne

(1) Nous n'évoquerons ici que pour mémoire le problème de la réévaluation en monnaie locale des avoirs-francs détenus par les Instituts d'émission marocain et tunisien. La logique voudrait que cette réévaluation fût à la charge des Etats locaux (et non, certes, à celle de la France, qui n'avait pas assorti ces avoirs d'une garantie de change !).

La question semble précisément avoir été soulevée par le Vietnam-sud. Mais nous avons déjà souligné qu'à notre avis, cet Etat ne peut plus être considéré comme faisant partie de la zone. Rappelons que les gouvernements de Saïgon et de Vientiane se sont refusés à dévaluer leurs monnaies à la suite des mesures décidées à Paris en décembre et ont alors procédé à un rehaussement des parités officielles par rapport au franc (de 12 à 14 francs 10 pour la piastre et de 5,20 à 6 francs 17 pour le kip.). Mais il existe d'importants écarts avec les cours des marchés « libres ». Par contre aucune décision de ce genre n'a été prise au Cambodge, du moins à notre connaissance.

En ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, nous rappelons que le premier de ces pays a établi un contrôle des transferts sur le reste de la zone-franc (en fait assez souple, semble-t-il), tandis que le second s'est borné à imposer un prélèvement de 10 % sur les dits transferts.

croyons pas, pour notre part, que cette règle soit absolument irréfragable ; et que certaines exceptions, soigneusement définies et délimitées à l'avance, ne puissent être admises (1). Mais elles doivent nécessairement conserver un caractère dérogatoire. Faute de quoi la zone, envisagée comme un organisme de soutien mutuel, n'aurait plus de raison d'être.

Les faits que nous venons de rappeler nous paraissent donc concluants. Si les gouvernements de certains Etats indépendants associés à la zone considèrent que les engagements souscrits pourront être enfreints chaque fois qu'ils l'estimeront nécessaire ou encore que chaque membre demeure libre d'interpréter comme bon lui semble les obligations qui découlent pour lui de son appartenance à la zone, tout en réclamant d'autre part le maximum de droits et d'avantages, mieux vaut dans ces conditions envisager un repliement géographique de cette zone sur les Etats de la Communauté, avec la participation des seuls Etats indépendants dont les gouvernements se montreront résolus à ne pas agir d'une manière désinvolte et à respecter scrupuleusement la discipline commune.

Certes, il ne s'ensuivrait pas que la France dût pénaliser l'Etat qui se serait prononcé pour l'indépendance monétaire en lui supprimant toute forme d'assistance, tant technique que financière. Nos relations actuelles avec les Etats d'Indochine démontrent clairement le contraire. L'un de nos premiers soins devrait être de conclure avec un tel Etat une convention commerciale et un accord de paiement. Mais il va de soi que tous nos concours financiers devraient être en principe effectués en francs non convertibles et sans doute assortis d'une exigence de « liaison » quant à leur transformation en fournitures.

Nous aurions sans doute à faire valoir en contrepartie des exigences relatives au statut des investissements français ainsi qu'aux possibilités de rapatriement des revenus et des capitaux.

Il n'est pas impossible que tel Etat, à la suite de son départ, cherche à s'affilier à une autre zone. Mais encore faudrait-il qu'il y fût accepté ! Nous n'aurions d'ailleurs pas à nous offusquer d'une telle attitude et nous n'avons rien à en redouter sur le plan

(1) Rappelons qu'une disposition de l'accord franco-guinéen prévoit (article 7) qu'« au cas où la Guinée obtiendrait des prêts en devises étrangères, celles-ci pourraient être remises à sa disposition selon des modalités à déterminer dans chaque cas particulier ». (Il est curieux qu'il n'ait pas été aussi fait mention des dons).

matériel : quel que soit celui (ou ceux) des Etats en cause avec lequel nos relations monétaires viendraient à se relâcher, nous ne pourrions *dans le présent,* qu'y gagner une économie de devises et une réduction de nos concours gratuits sur fonds publics (1).

Certes il ne serait pas déraisonnable d'envisager que dans un certain avenir tel de ces Etats eût pu devenir pour la zone un apporteur net de devises. Un tel espoir pourrait alors inciter à l'indulgence à l'égard des incartades présentes. Mais tout porte à craindre qu'une fois acquise la certitude de pouvoir disposer par lui-même d'un excédent en devises, le gouvernement en cause ne réclame sans délai la libre disposition de ses réserves de change. Il serait pour le moins imprudent de compter que l'exemple actuel du Ghana, gros créancier sur Londres et important fournisseur de dollars au « pool » de la « *sterling area* », puisse trouver chez nous beaucoup d'imitateurs.

***

La situation que nous venons de décrire est donc loin d'être satisfaisante. Elle appelle non seulement une mise au point, mais bien un véritable redressement.

Procédons donc à une reconnaissance sommaire des perfectionnements souhaitables et des moyens pratiques de les réaliser.

1° Conviendrait-il en premier lieu d'envisager une sorte de constitutionnalisation des principes généraux qui président au fonctionnement de la zone, ce qui reviendrait en somme à rédiger les statuts de cette sorte de « club monétaire » que représente la zone, afin de les présenter à l'acceptation expresse de tous ses membres ? La suggestion en a parfois été faite. Mais il nous semble qu'il ne serait sans doute pas nécessaire de faire preuve d'un tel souci de formalisme. Précisons quelque peu. Dans le

(1) Rappelons que pour l'année 1957, les déficits généraux nets en devises (revenus, tant commerciaux que financiers, et capitaux) couverts par les ressources du Fonds de stabilisation des changes de la zone, se sont élevés à la contre-valeur de 24,1 millions de dollars, monnaie de compte pour le Maroc, 7,3 millions de dollars pour la Tunisie (compte tenu de l'aide américaine à ces deux pays), 3,1 millions de dollars pour le Togo et 2 millions de dollars pour le Cameroun.

Les comptes de la Guinée ne sont pas dissociés de ceux de l'A.O.F., qui enregistrent un important déficit (environ 31,1 millions de dollars monnaie de compte). Certes la Guinée peut sans doute compter sur d'importants investissements privés, de caractère industriel. Mais leur montant demeure aléatoire, impossible à chiffrer pour le moment. (Les indications fournies ci-dessus sont extraites du 5e rapport annuel du Comité monétaire de la zone-franc).

cadre de la Communauté, telle qu'elle a été organisée par le Titre XII de notre Constitution, le recours à une telle procédure paraît bien inutile. C'est aux organes de cette Communauté, répétons-le, qu'il appartient, en exécution de la mission qui leur est impartie, d'organiser et de conduire la « politique monétaire, économique et financière commune ».

Par contre, les relations de la Communauté avec les Etats indépendants simplement associés au sein de la zone demandent certainement à être éclaircies. La Convention monétaire de 1955 avec la Tunisie est en partie devenue caduque. Celle qui devrait nous lier au Maroc n'a jamais été conclue. Enfin l'accord avec la Guinée vient d'être violé, alors que son encre n'avait même pas eu le temps de sécher. Aucune zone monétaire ne pourrait à la longue survivre à de tels manquements. Son fonctionnement convenable demeure subordonné à la reconnaissance par tous ses membres de la nécessité d'un partage équitable des sacrifices reconnus nécessaires et à l'acceptation unanime de certains abandons de souveraineté. Une zone dans laquelle chaque membre entendrait agir à sa guise et sans aucun contrôle est proprement impensable.

Est-il nécessaire, pour le reconnaître, de convoquer une conférence économique et monétaire à laquelle seraient représentés tous les Etats souverains de la zone et où pourraient eux-mêmes avoir accès tous les Etats de la Communauté ? On y songe, dans certains milieux (1).

Il nous semble que les pouvoirs publics devraient réserver une audience favorable à une telle proposition.

Cette conférence, nous dit-on, aurait « à définir les droits et les devoirs des Etats membres de la zone, ainsi que les abandons de souveraineté qu'ils doivent consentir ».

Elle aurait aussi à faire le point de la situation et à se tourner vers l'avenir : l'évolution de ses relations avec le monde extérieur devrait y faire l'objet d'un examen spécialement approfondi.

Il s'agirait donc de reprendre au compte de la zone-franc une expérience déjà faite à plusieurs reprises dans le cadre de la zone sterling. Nous pensons en effet que l'heure est venue d'une confrontation en commun des résultats acquis, des griefs formulés et des espérances éprouvées même s'il ne devait en résulter qu'un accord peu explicite sur des principes généraux et au

(1) Cf. article de F. Charbonnier, dans *La Vie Française*, n° du 13 mars 1959.

risque de provoquer certains départs. Car il est grand temps de mettre fin à certaines équivoques, dans l'intérêt de toutes les parties en cause, ne serait-ce que pour limiter dans l'avenir les risques de déconvenue.

2° L'un des buts de cette conférence devrait être de préciser les modalités pratiques de gestion des intérêts généraux de la zone. L'affaire pourrait d'ailleurs être préalablement mise au point dans le cadre de la Communauté. Mais elle devra être nécessairement évoquée, en second lieu, à l'échelle de la zone dans son ensemble. A cet égard, il nous semble évident qu'une réforme profonde de l'organisation et des attributions du Comité monétaire de la zone-franc, faussement qualifié à plusieurs reprises dans des textes officiels « d'organe directeur central », s'impose à bref délai. Nous pensons que les Etats d'Outre-Mer de la Communauté devraient y avoir accès autrement que par le truchement du Président de leur Institut d'émission et que la représentation des Etats indépendants devrait y être renforcée.

Certains estiment aussi que ses attributions pourraient être élargies. Elles n'ont eu jusqu'ici qu'un caractère purement consultatif, en dehors de la fonction de contrôle du crédit et de l'organisation bancaire dans ceux des pays et territoires de l'ex Union française qui n'entraient pas dans la sphère de compétence réservée tant au Conseil national du crédit (pour la France métropolitaine) qu'au Conseil algérien du crédit (pour l'Algérie).

On peut se demander si ce n'est pas à un tel organisme que devrait être désormais confiée la charge d'élaborer la réglementation du contrôle des changes, applicable précisément à l'ensemble de la zone, ainsi que celle de veiller à son exécution. Les « avis du Comité monétaire » seraient ainsi appelés à prendre la place de ceux de « l'Office des changes », et recevraient alors valeur exécutoire.

Mais il nous faut avouer qu'une réforme de ce genre appelle une sérieuse réflexion préalable. Car du fait de sa position au sein de la zone, la France ne peut pas ne pas être appelée à jouer dans ce nouvel organisme un rôle important sinon prédominant. Les décisions pourraient-elles y être prises à la simple majorité ? Pour les plus graves d'entr'elles, l'unanimité serait-elle requise ? Ne conviendrait-il pas, au moins dans certains cas, de conférer le droit de veto à la représentation française ? Quelle y serait la position exacte des douze Etats africains membres de la Communauté, s'il était décidé de les admettre tous ?

Ce ne sont pas, on le voit, les sujets de perplexité qui font défaut.

3° Certains auteurs, et non des moindres, envisagent d'aller encore plus loin. On trouve, par exemple, chez notre collègue Maurice Byé l'affirmation de la nécessité d'une « harmonisation des croissances et des politiques économiques » à l'échelle de la zone. Ceci appellerait une « révision de la structure de la zone » qui devrait reposer sur un certain nombre de principes, à savoir : « l'adaptation réciproque des plans et programmes de développement, l'adaptation des organes de financement (F. I. D. E. S.) à l'ensemble de ces plans et programmes, l'adoption de politiques communes à la zone pour la stabilisation des revenus des producteurs de matières premières ou des cours de ces matières, la subordination de l'aide de la France à un certain nombre de conditions fixées par convention, mais non attentatoires à l'indépendance, telles que le libre accès aux matières premières, la poursuite de l'équilibre budgétaire, la définition des emplois d'affectation » (1).

Nous nous excusons de ne pouvoir entrer ici dans un commentaire détaillé de ces intéressantes propositions. Elles devront nécessairement retenir l'attention des membres du Colloque. Il nous semble en tout cas qu'elles débordent largement de la sphère des attributions, même élargies, du Comité monétaire de la zone. Faudrait-il alors prévoir la constitution d'une autorité économique commune à la fois à la Communauté proprement dite et aux Etats indépendants affiliés à la zone et qui aurait notamment pour mission d'harmoniser les « plans et programmes de développement » ? Comment articuler son action avec celle du Comité monétaire ? L'intervention des organes de financement, tels que le F. I. D. E. S. (préalablement réadapté aux formules nouvelles de la Communauté) devrait-elle être étendue à ces Etats indépendants ? Comment agencer une politique de stabilisation des « revenus » ou des « cours » au bénéfice des producteurs de « matières premières » et par quel mécanisme assurer son financement ? (2).

(1) Cf. *Précis des Relations économiques internationales*, *op. cit.*, p. 416.

(2) Cette tâche est remplie aujourd'hui par des « *Caisses de stabilisation des prix* », créée par le Décret n° 54. 1. 021 du 14 octobre 1954. Il en existe dans un certain nombre d'« Etats » et de « Territoires ». Elles sont spécialisées par produits. Si leurs ressources propres sont insuffisantes, elles peuvent être financées par des prêts de la « Métropole », réalisés par l'intermédiaire

Cette dernière question risque de dépasser largement les limites de la zone, s'il s'agit de produits d'exportation (café, cacao) dont les prix d'achat aux producteurs s'établissent en fonction des cours internationaux. Faudrait-il alors l'évoquer à une échelle plus étendue, à commencer par celle de la Communauté Economique Européenne ? Mais il restera à faire accepter par nos partenaires les propositions concrètes qui pourraient être élaborées dans ce sens.

***

Nul ne peut encore dire quel sera l'avenir de la zone dans ses relations avec le monde extérieur. Certes, on voit se dessiner des articulations nouvelles, surtout depuis les réformes de décembre dernier.

Les dispositions monétaires des accords de Rome créant la Communauté Economique Européenne sont, il faut bien le reconnaître, des plus imprécises et ne témoignent pas d'un excès d'audace chez ceux qui les ont adoptées. Il n'y a donc certainement rien à attendre de ce côté-là avant longtemps. Notre ami Maurice Byé affirme que « la liaison de la zone-franc à une région plus vaste (Communauté Economique Européenne) est de nature à faciliter le financement de l'Aide, en même temps qu'à élargir les débouchés et à élever le revenu des Pays d'Outre-Mer » (1).

Nous ne demandons qu'à le croire. Mais il faut noter qu'aucune liaison spécifique entre la « zone-franc » et la C. E. E. n'a été aménagée jusqu'à présent. En fait, comme nous l'avons montré dans une autre étude (2), pour ce qui touche les « Pays d'Outre-Mer » liés à la France, il convient de distinguer entre l'Algérie et les Départements d'Outre-Mer, d'une part, qui se trouvent intégrés dans la Communauté (avec certaines particularités) et, d'autre part, les « Territoires et Etats d'Outre-Mer » qui, eux, ne lui sont qu'associés. Nous ne pensons pas que la formation de la « Communauté » ait changé quoi que ce soit à ces dispositions. Il reste que ceux des Etats de cette Communauté qui deviendraient indépendants auraient sans doute à confirmer leur position vis-à-vis

du « *Fonds national de régularisation des cours des produits d'Outre-Mer* » (D. du 2 février 1955), lui-même géré par la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer (aujourd'hui : Caisse Centrale de Coopération économique).

(1) Cf. *op. cit.*, p. 416.

(2) Cf. : « L'association des pays d'Outre-Mer au marché commun ». *Revue d'Economie politique*, 1958, n° 1.

de la petite Europe des six (1) et que, de toute façon, le Maroc et la Tunisie n'en font point partie, bien que le Traité de Rome ait prévu la possibilité de leur accession.

Mais, nous ne saurions trop le répéter, la Communauté Economique Européenne n'est en rien, du moins pour le moment, une formation de caractère monétaire, exception faite des répercussions que l'élargissement des contingents commerciaux exercera progressivement sur la situation de la balance des paiements des pays membres et associés.

Toutefois il est bien certain que les Etats et Territoires de la zone qui sont associés à la C. E. E. ou y sont intégrés vont tirer bénéfice de l'entrée en scène du Fonds européen de développement pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer ainsi que de la mise en application progressive des réductions tarifaires et de l'élargissement des contingents. Procédera-t-on, à l'échelle européenne, à une confrontation des « plans et programmes de développement » ? Nous l'ignorons. Nous croyons cependant savoir que des études seraient en cours dans le but de mettre en application une politique de stabilisation des prix des matières premières, sans doute dans le cadre des dispositions des articles 38 et 39 du Traité de Rome relatives à une politique agricole commune.

A l'échelle de l'Europe des dix-sept, la zone-franc se trouve aujourd'hui soumise aux dispositions de l'Accord monétaire européen, qui vient d'entrer en vigueur du fait de la mise en liquidation de l'Union Européenne des Paiements. Il ne nous paraît pas nécessaire d'entrer dans les détails. Chacun sait que ces dispositions sont beaucoup plus restrictives que celles qui prévalaient autrefois et marquent une tendance très nette vers le retour aux automatismes.

Quant aux relations de la zone avec le reste du monde libre, elles viennent d'être singulièrement assouplies du fait du retour à la convertibilité générale des avoirs-francs au bénéfice des « non-résidants ». N'y aura-t-il pas là une incitation au départ pour les gouvernements des Etats qui semblent aujourd'hui hésiter sur la décision à prendre, puisque les partants n'auraient plus

(1) L'accord monétaire franco-guinéen renvoit, dans son article 11, à un « accord particulier qui fixera les modalités d'intervention de la France en faveur de l'association de la République de Guinée au bénéfice des dispositions du Traité organisant la Communauté Economique Européenne ».

à subir la discipline commune imposée aux « résidants » ? Leur maintien au sein de la zone en devrait donc être rendu plus attrayant, si tant est que la France estime, de son côté, y trouver son avantage.

Il va sans dire enfin que le jour où la convertibilité externe redeviendrait totale, la zone elle-même ne serait plus qu'un souvenir historique. Il resterait cependant qu'à l'égard des « Pays et Territoires » qui lui demeureront politiquement associés, sous une forme ou sous une autre, la France continuera à faire office d'élément « directeur » et à assurer des « effets d'entraînement », dans le domaine monétaire comme dans les autres. Mais il faut bien noter que sa position vis-à-vis de l'Outre-Mer n'a cependant rien de comparable à celle de l'Angleterre vis-à-vis de ses partenaires de la « *sterling-area* ».

Devons-nous conclure, comme l'affirmait récemment un auteur, que la zone-franc n'est plus dès maintenant qu'un « mythe périmé » (1) ? Ce serait nous montrer bien pressés de la porter en terre ! Car elle vit encore et tout pronostic sur son avenir, même rapproché, nous semble hasardeux. Que certains lui aient prêté des mérites qu'elle n'a pas et aient fondé sur elles des espoirs que l'événement semble devoir démentir, c'est chose certaine. Ils attendaient sans doute beaucoup trop de la seule monnaie. Celle-ci n'est, après tout, qu'un instrument inventé par des hommes et qu'il appartient à ceux-ci de mettre au service de leur « politique ». Elle peut constituer un bon ciment : mais il y faut les mœllons, et le reste.

Gaston LEDUC.

(1) Cf. Gilbert Gontier, « Un mythe périmé : la zone-franc ». Revue « *La Nef* », numéro d'octobre 1958.

FONCTIONNEMENT ET ÉQUILIBRE DE LA ZONE FRANC

La présente note introductive, qui délaisse les questions institutionnelles traitées par ailleurs par le Professeur Gaston Leduc, se place du point de vue des données de fait.

Ces données sont examinées autour de deux idées fondamentales :

— la Zone Franc est compacte, c'est-à-dire que l'importance relative des courants d'échanges internes à cette Zone est assez considérable par rapport aux courants externes ;

— l'équilibre interne des comptes de la Zone Franc repose sur un déficit commercial très sensible des pays d'outre-mer, compensé par un déséquilibre dans l'autre sens en matière de mouvements de capitaux.

Ces deux traits, qui caractérisent assez nettement la Zone Franc par rapport aux autres grandes zones monétaires du monde, sont étudiés du double point de vue de la situation actuelle et des perspectives d'avenir, si incertaines que puissent être ces dernières.

I. — COMPACITÉ DE LA ZONE FRANC

En 1957, les divers pays de la Zone Franc ont effectué, au sein du reste de la Zone Franc, des importations et exportations atteignant les pourcentages suivants de leurs importations et exportations totales :

	Importations	Exportations
France	24 (1)	35 (2)
Maroc	50	63
Tunisie	74	66
Algérie	75	86
A. O. F.	72	79
Togo	58	89
Cameroun	69	65
A. E. F.	66	66
Madagascar	78	71
Nouvelle Calédonie	52	62
Polynésie	40	52
Saint-Pierre et Miquelon	20	38
Départements d'outre-mer	82	97

(1) Soit 539 milliards de francs.
(2) Soit 656 milliards de francs (3,6 % du montant de la production française).

En ce qui concerne les pays d'outre-mer, c'est bien entendu les échanges avec la Métropole qui constituent l'essentiel du total des échanges avec la Zone Franc, à l'importation comme à l'exportation.

Comment s'explique cette compacité ?

A la fois par des dispositions d'ordre législatif ou administratif, et par des données de fait.

Je ne m'étendrai pas longuement sur les dispositions d'ordre législatif ou administratif ; elles reposent avant tout sur le contingentement des importations étrangères à l'intérieur de la Zone Franc, qui organise, volontairement ou non, une priorité permanente d'écoulement en faveur des produits issus de la Zone. A ce moyen d'action fondamental s'en ajoute, dans beaucoup de cas, un autre : en France, en Algérie, dans les départements d'outre-mer, dans les pays de l'ancienne A. O. F., y compris la Guinée, ainsi que, sous certaines réserves, en Tunisie, les produits issus du reste de la Zone entrent en franchise douanière, ce qui constitue en leur faveur une préférence caractérisée (1).

A ces dispositions législatives et administratives, s'ajoutent des données de fait. Les économies sont largement complémentaires. Il est banal de dire que la France échange avec les pays d'outre-mer produits manufacturés contre denrées alimentaires et matières brutes (cela ressort assez nettement des chiffres ; pour la période 1953-1956, les exportations métropolitaines vers l'outre-mer ont concerné pour 71 % des produits manufacturés ; ses importations en provenance de l'outre-mer ont concerné pour 66 % des produits alimentaires, pour 30 % des produits bruts à usage industriel).

Mais cette vue est trop schématique ; la France métropolitaine est elle-même productrice de denrées alimentaires et de matières premières industrielles. Le caractère complémentaire des économies française et ultramarines est mieux souligné si l'on examine *quelles* matières alimentaires ou brutes produit l'outre-mer.

Or, l'outre-mer fournit à la Zone Franc certains produits dont la Métropole est dépourvue, ou presque dépourvue : dans le

(1) Par contre, cette règle ne s'applique pas au Maroc ; d'autre part, les pays d'A. E. F., le Cameroun, le Togo, Madagascar, les Comores et la Côte des Somalis n'ont pas de tarif douanier.

domaine minéral, manganèse, nickel, chrome, plomb, zinc, cuivre, phosphates ; dans le domaine végétal, blé dur, agrumes, arachides, huile d'olive, bananes, cacao, café, coton. En d'autres domaines, les productions ultramarines complètent celles de la Métropole pour des produits dans lesquels la Zone Franc est déficitaire : pétrole, maïs, tabac et, certaines années, sucre.

Les productions d'outre-mer qui viennent accentuer une situation française excédentaire sont en nombre plus réduit : bauxite, fer, orge, vin et, certaines années, sucre.

La présence dans la Zone Franc, à côté de la France, d'un certain nombre de pays d'outre-mer a donc pour effet de renforcer notablement l'assise de cette Zone dans le domaine des grandes matières premières. Notamment, c'est uniquement ou presque uniquement grâce à l'outre-mer que la Zone Franc produit 30 % des phosphates de chaux du monde, 30 % du blé dur, 15 % du cacao, 10 % de l'huile d'olive, 6 ou 7 % de l'arachide et du café ; c'est, pour une partie notable, à cause de la production d'outre-mer que la Zone Franc produit 35 % du vin de l'ensemble du monde, 15 % du fer, plus de 10 % de la bauxite, près de 10 % de l'orge.

Il serait d'ailleurs fort inexact de mettre sur le même plan toutes les matières qui viennent d'être évoquées. La puissance qu'elles confèrent à celui qui détient un pourcentage important de la production mondiale est fort inégale selon les cas, ainsi d'ailleurs que selon les données de la conjoncture. En très gros, il est permis de dire que la détention des produits minéraux cités ci-dessus est bénéfique d'une manière à peu près constante, alors que dans le domaine végétal les conséquences de la richesse de la Zone Franc sont plus incertaines ; on a connu, dans les dernières années, certaines périodes au cours desquelles ces produits végétaux pouvaient, non seulement être trouvés aisément sur les marchés étrangers, mais encore dans des conditions de prix dont la Zone Franc n'offrait pas l'équivalent ; de plus, il est arrivé fréquemment qu'on puisse se les procurer dans le cadre d'accords commerciaux ou d'opérations compensées en devises faibles, dans des conditions telles que la restriction des achats à l'étranger de ces produits avait en fait pour conséquence de limiter les possibilités d'expansion industrielle de la France à l'étranger. Il est juste d'ajouter cependant que dans les périodes de pénurie, la possibilité d'un approvisionnement privilégié

retrouve tout son intérêt ; d'autre part, toutes les fois où l'on tend à une certaine libéralisation des échanges dans le monde, comme cela a été le cas dans les toutes dernières années, les avantages de la position d'acheteur dans certains pays antérieurement à devises faibles, se trouvent atténués ou réduits à néant.

⁂

Comment faut-il envisager qu'évoluera, dans l'avenir, cette compacité de la Zone Franc ? A certains égards, l'évolution économique des pays d'outre-mer a pour effet de renforcer la complémentarité. Mais en sens inverse, toute une série de faits convergent pour réduire, dans un avenir plus ou moins rapproché, cette compacité.

C'est évidemment le développement pétrolier de l'outre-mer, c'est-à-dire en fait du Gabon, et surtout du Sahara, qui contribue le plus nettement à renforcer la complémentarité des productions. Le pétrole est aujourd'hui l'un des grands produits de base qui manquent le plus à la Zone Franc ; les perspectives sahariennes (et secondairement gabonaises) permettent dès maintenant d'envisager, dans l'espace d'un petit nombre d'années, la satisfaction intégrale des besoins pétroliers de cette zone (1). A un moindre degré, le développement de la production de caoutchouc dans certains pays d'Afrique Noire (Côte d'Ivoire en particulier), l'accroissement de la production de coton, et tout particulièrement son implantation éventuelle à Madagascar, la mise en exploitation — vraisemblablement très prochaine — du manganèse de Franceville (Compagnie minière de l'Ogooué), l'éventualité — à vrai dire fort incertaine — de l'exploitation des mines de cuivre de Mauritanie, sont des faits ou des possibilités à signaler dans le même sens.

Aux divers projets qui viennent d'être énumérés correspondent

(1) Dans le domaine énergétique, il convient de mentionner également un élément de complémentarité d'une nature un peu spéciale puisqu'il ne concerne pas un *produit*. L'électro-industrie demande des quantités massives d'énergie à bon marché ; la France, et d'une façon générale l'Europe continentale (sauf la Scandinavie), s'avèrent désormais incapables de les fournir. L'Afrique tropicale, par contre, possède des virtualités hydro-électriques à la fois considérables et bon marché ; d'où la réalisation du barrage de la Sanaga en vue de l'installation de la Compagnie camerounaise de l'aluminium Péchiney-Ugine ; d'où les projets du Konkouré (Guinée) et du Kouilou (Congo). L'énergie électrique ne se transportant pas sur de longues distances, c'est évidemment l'industrie qui vient s'installer à proximité des sources possibles d'énergie.

d'importantes économies de devises fortes : plus de 300 millions de dollars pour le pétrole (2), plusieurs dizaines de millions de dollars éventuellement pour les autres produits mentionnés.

Toutefois, plusieurs autres grands projets miniers et industriels d'outre-mer auront pour effet, non de combler un déficit matières de la Zone, mais de renforcer éventuellement une situation excédentaire et exportatrice. Ainsi en est-il pour les projets intéressant le fer (Gara Djebilet au Sahara, Fort-Gouraud en Mauritanie, Tchibanga et Mékambo au Gabon, Simandou et monts Nimba en Guinée et Côte d'Ivoire), les phosphates (Phosphates de Taïba au Sénégal, Mines du Bénin au Togo), la bauxite (Guinée) ainsi que la production d'alumine (Guinée) et d'aluminium (Guinée, Congo). Ces projets sont tournés vers le monde extérieur, où se dirigera une grande partie de la production ; dans la plupart des cas d'ailleurs, les capitaux étrangers constituent une part importante, parfois majoritaire, du financement.

Ajoutons que, pour certains produits dont la Zone Franc est actuellement déficitaire, la production attendue de certains grands projets peut dépasser les possibilités de la consommation française et retourner la situation de la Zone Franc en la rendant exportatrice nette. Ainsi en est-il pour le pétrole, dans la mesure où il est permis d'espérer que la production saharienne dépassera notablement les besoins de la Zone Franc. De même le manganèse de Franceville écoulera vers l'étranger une fraction très importante de sa production.

Du fait des projets qui viennent d'être évoqués dans les alinéas précédents, la Zone Franc a des raisons d'attendre des rentrées importantes de devises fortes, qu'il est difficile d'évaluer exactement car les projets envisagés plus haut ne se réaliseront pas tous nécessairement dans les années qui viennent (c'est ainsi qu'en matière de fer il serait vain d'espérer la réalisation quasi simultanée de toutes les opérations mentionnées ci-dessus). Il n'est cependant pas chimérique de considérer comme possible des rentrées nettes de devises fortes de l'ordre de 50 à 100 millions de dollars au titre du fer, 25 au titre du manganèse, 10 au titre des phosphates, plusieurs dizaines et peut-être plus de

(2) La France dépense actuellement 280 millions de dollars pour l'achat de brut à l'étranger, mais il y a lieu de tenir compte de l'augmentation constante des besoins, (la consommation de la Zone Franc, qui a atteint 22 millions de tonnes en 1955, doit atteindre, d'après les prévisions des experts, 34 millions en 1961 et 39 à 45 en 1965).

200 millions de dollars au titre de l'ensemble bauxite-alumine-aluminium, à quoi il faut peut-être ajouter 100 à 200 millions de dollars pour les exportations de pétrole.

Ce ne sont pas seulement les matières premières nouvelles qui se dirigeront vers l'étranger ; même les matières premières traditionnelles de l'Afrique tropicale sont l'objet, de toute nécessité, d'exportations grandissantes. Avant la dernière guerre, deux produits d'Afrique Noire seulement, le cacao et les bois, étaient l'objet d'une exportation systématique vers l'étranger. Dans les dernières années, nous avons vu successivement bananes, café, puis arachides atteindre le point où la courbe de la production de la Zone Franc coupe et dépasse la courbe de la consommation de cette même Zone. L'exportation systématique est devenue nécessaire pour le café et les bananes ; elle tend à le devenir également pour les corps gras.

C'est d'ailleurs cette situation qui donne un intérêt tout particulier à l'association des pays d'outre-mer au Traité de Rome, puisque les produits d'outre-mer pourront être admis sur le marché des Six en franchise de droits de douane, donc avec une préférence tarifaire, et dans certains cas dans le cadre d'organisations européennes de marchés, dont le principe est posé par le Traité.

Mais ce n'est pas seulement en tant qu'exportateurs que les pays d'outre-mer sont conduits à ouvrir les yeux sur le monde extérieur, c'est aussi en tant qu'importateurs. On sait que l'association au Traité de Rome comporte pour les pays d'outre-mer l'obligation d'accroître (en moyenne de 20 % par an) les contingents d'importations en provenance des partenaires européens de la France ; à la limite, les Français ne bénéficieront d'aucune préférence par rapport aux autres membres de la Communauté économique européenne.

En dehors même du cadre des Six, il est probable que des mesures éventuelles de libéralisation des échanges dans des cadres plus vastes auraient pour conséquence l'élargissement des possibilités d'importation dans les pays d'outre-mer, en provenance des autres nations industrielles du globe.

Il convient d'ajouter que l'évolution politique a déjà conduit plusieurs Etats de la Zone Franc (Maroc, Tunisie, Guinée), et en conduira peut-être d'autres ultérieurement, à conclure des accords commerciaux particuliers avec des pays étrangers, ce

qui, bien évidemment, joue dans le sens d'un élargissement à la fois des possibilités d'importation en provenance de l'étranger et des possibilités d'exportation vers l'étranger.

Compte tenu des différents éléments qui viennent d'être analysés (1), on peut considérer que la compacité de la Zone Franc est appelée à s'atténuer, du fait même du développement économique et politique des pays d'outre-mer intéressés. Cette observation ne doit pas cependant donner lieu à des conclusions excessives : d'abord parce qu'une partie importante de la Zone Franc continue à faire partie soit de la République, soit de la Communauté, et demeure étroitement liée à la politique commerciale française ; d'autre part parce qu'en tout état de cause les courants commerciaux sont affectés d'une assez grande inertie, toutes les fois du moins où une volonté politique passionnée n'intervient pas pour en brusquer la conversion ; enfin parce que, pour des pays en voie de développement, l'accroissement des relations commerciales avec l'étranger, s'il réduit l'importance relative des échanges avec la Métropole, peut se concilier avec le maintien, voire l'accroissement, de l'importance absolue desdits échanges.

De toute manière, cette évolution, difficilement évitable, ne comporte pas, pour la France, seulement des inconvénients. Une protection excessive à l'intérieur de la Zone Franc en faveur des produits issus de celle-ci risque d'engendrer l'assoupissement. Je n'en veux pour preuve que l'évolution des prix à l'exportation de divers biens d'équipement français : sur la base 100 en 1949, les machines exportées vers l'étranger étaient, en 1955, à l'indice 134, les machines exportées vers l'outre-mer à l'indice 189 ; de même, pour les constructions électriques les deux indices étaient 161 et 193, pour les autos et tracteurs 123 et 162.

(1) Parmi les différents facteurs analysés ci-dessus en tant que susceptibles d'influer sur la compacité de la Zone Franc, on n'a pas fait état de l'éventuel développement industriel des pays d'outre-mer ; ce dernier ne risque-t-il pas de tarir certains courants d'échanges en matière de produits manufacturés ? A vrai dire, à l'échelle, non pas de telle ou telle branche particulière mais de l'économie tout entière, il serait inexact de soutenir que l'industrialisation réduit les courants d'échanges ; elle a toutes raisons, au contraire, de les accroître mais en modifiant la nature des produits concernés. Aux biens de consommation se substituent peu à peu les biens de production. Il est vraisemblable que la composition des exportations de la France vers les pays d'outre-mer tendra à ressembler à celle des exportations de la France vers les pays de type latino-américain.

II. — ÉQUILIBRE INTERNE DE LA ZONE FRANC

Le second trait caractéristique de la Zone Franc sur le plan économique réside dans le déséquilibre commercial interne, compensé par des mouvements financiers. Le solde des échanges commerciaux entre les divers pays d'outre-mer de la Zone Franc, d'une part, la France d'autre part, est le suivant en 1957 :

Maroc	—	5,4	milliards de fr.
Tunisie	—	11,6	—
Algérie	—	165,8	—
A. O. F.	—	11,9	—
Togo	+	0,8	—
Cameroun	—	5,6	—
A. E. F.	—	12,7	—
Madagascar	—	18,4	—
Territoires d'outre-mer	+	2,9	—
Départements d'outre-mer	—	4,3	—
Total	—	232	(1)

Dans la plupart des cas, les déficits de ces pays d'outre-mer vis-à-vis de l'ensemble de la Zone Franc (et non pas seulement de la France) sont du même ordre de grandeur que les chiffres précédents (2).

Au total, le déficit cumulé des pays d'outre-mer vis-à-vis de l'ensemble de la Zone Franc a atteint 248 milliards en 1957. Ce chiffre est du même ordre de grandeur que celui des années précédentes ; la moyenne du déficit des pays d'outre-mer sur la Zone Franc au cours des cinq années qui ont précédé 1957 est environ de 200 milliards.

En outre, les comptes des pays d'outre-mer avec l'étranger sont, dans l'ensemble, déficitaires, ce qui a pour effet de rendre leur déséquilibre commercial global encore plus important que leur déséquilibre à l'intérieur de la Zone Franc. C'est ainsi qu'en 1957 tous les pays d'outre-mer, sauf un (3), ont une balan-

(1) Différence entre le total des exportations françaises à destination des pays d'outre-mer (656 milliards) et le total des exportations des pays d'outre-mer à destination de la France (424 milliards). Ce dernier chiffre ne coïncide bien entendu pas avec celui qui figure en page 351 (note 1) comme mesurant les importations françaises en provenance des pays d'outre-mer, car les importations sont évidemment comptées en valeur caf et incluent notamment frêt et assurances.

(2) Seule exception notable : le Maroc est excédentaire de 5,7 milliards sur les autres pays d'outre-mer, ce qui contrebalance et au-delà son déficit sur la France métropolitaine.

(3) Il s'agit de la Tunisie, qui a un excédent sur l'étranger égal à 2,1 milliards, ce qui ne constitue qu'une légère atténuation au déficit des comptes entre la Tunisie et le reste de la Zone Franc.

ce déficitaire vis-à-vis de l'étranger, le déficit cumulé des pays d'outre-mer atteignant 102 milliards.

Cette situation déficitaire de la balance commerciale des pays d'outre-mer, notamment vis-à-vis de la France, est relativement récente, postérieure à la dernière guerre. Avant celle-ci, un déséquilibre existait dans l'autre sens. La présente situation déficitaire est étroitement liée à l'accroissement massif des transferts publics d'origine française en direction des pays d'outre-mer. Ces transferts nets ont atteint, en 1957, 637 milliards (1), dont 486 en direction de l'Afrique du Nord, 131 de l'Afrique Noire, 18 des départements d'outre-mer, et 2 des territoires d'outre-mer.

Si l'on rapproche ces chiffres de transferts publics, de ceux qui mesurent le déficit de la balance commerciale, on constate que les transferts publics sont dans l'ensemble plus importants que les déficits commerciaux. L'excédent ainsi provoqué ne se retrouvant que partiellement dans l'augmentation des avoirs francs des Institut d'émission, enregistrée dans le compte de compensation des monnaies de la Zone Franc, il apparaît que les ressources extérieures des pays d'outre-mer ont servi pour une part importante — et qui a crû dans les dernières années — à effectuer des transferts de caractère privé, dans le sens d'un mouvement des pays d'outre-mer vers la Métropole. Ainsi en 1957 l'Afrique du Nord accuse un excédent de transferts publics sur le déficit commercial, égal à 303 milliards, dont 106 seulement se retrouvent dans la variation des avoirs francs ; en ce qui concerne l'Afrique Noire, l'excédent des transferts publics est de 83 milliards, dont 2 se retrouvent dans les variations des avoirs francs. On estime que les fonds provenant des pays d'outre-mer représentent près de 15 % du total des capitaux neufs apportés chaque année sur les marchés monétaire et financier de la France.

Cette importance des transferts privés vers la France conduit parfois certains observateurs à des thèses excessives. Du fait que ces transferts privés probables atteignent un ordre de grandeur comparable, en ce qui concerne l'Afrique Noire, et fort supérieur, en ce qui concerne l'Afrique du Nord, au chiffre des investisse-

(1) Dont, en gros, la moitié pour des dépenses militaires, un quart pour des dépenses civiles de fonctionnement, et un quart pour les investissements civils. Le chiffre des dépenses publiques françaises d'investissement dans les pays d'outre-mer a varié, dans les dernières années, entre 125 et 150 milliards de francs courants par an.

ments publics d'origine française, on est tenté de dire que l'apparent effort français d'investissement se borne en réalité à un mouvement d'aller et retour qui ne coûte rien à la France et ne rapporte rien aux pays d'outre-mer.

Certes, il serait tout à fait inexact de considérer, comme on le fait trop souvent, que le poids des pays d'outre-mer pour la nation française est mesuré par le montant des dépenses publiques (éventuellement complété par le chiffre des investissements privés). La véritable ponction exercée sur le produit national français au bénéfice des pays d'outre-mer est plus exactement mesurée par le solde déficitaire de la balance des biens et services des pays d'outre-mer. Toutefois, cette vue n'est pas absolument exhaustive. Il convient d'ajouter que même si les transferts privés venaient contrebalancer exactement l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'équipement assumées outre-mer par la Métropole, l'opération ne serait blanche ni pour la France, ni pour les pays d'outre-mer.

Ni pour la France : si les capitaux sortent sous forme publique et rentrent sous forme privée, ces deux mouvements ne pourraient être considérés comme s'annulant que dans un monde où il serait aisé de transformer des capitaux privés en capitaux publics ; or l'on sait que s'il est facile de transformer des capitaux publics en capitaux privés, le mouvement inverse est très dur dans un pays où l'on estime que le plafond fiscal est largement atteint.

Ni pour les pays d'outre-mer : le transit de capitaux n'est pas sans importance pour le développement économique ; on a notamment constaté que l'entrée des sommes versées au titre de l'aide à l'équipement provoque des investissements fort supérieurs à la valeur des dons ou prêts eux-mêmes : un effet multiplicateur se manifeste, d'où il suit que lors même que les entrées et sorties de capitaux se balanceraient exactement, le pays considéré ne serait plus dans la même situation après qu'avant le transit de ces capitaux : l'effet produit serait comparable à celui que l'on connaît dans le phénomène chimique de la catalyse, où le catalyseur est nécessaire à l'accomplissement du phénomène chimique, encore qu'il se retrouve en quantité égale, ou à peu près égale, à la sortie.



Si dans cette seconde partie nous nous posons, comme dans la première partie, le problème de l'avenir, nous sommes conduits aux constatations suivantes, qui sont modestes et prudentes :

1° L'existence d'un déséquilibre dans la balance des biens et services entre un pays industrialisé et des pays en voie de développement, n'a rien d'anormal ; il est conforme à l'éthique moderne des relations entre pays évolués et tiers monde.

2° D'importantes tendances risquent de se manifester dans le sens d'une aggravation de ce déficit, et par conséquent de cette ponction sur le produit national français. Même si l'on fait abstraction des opérations militaires, il y a lieu de noter que le maintien du rythme récent de croissance des pays d'Afrique Noire, la volonté éventuelle d'imprimer à l'Algérie une cadence de développement accéléré, doivent normalement se traduire par des dépenses accrues. On peut considérer comme de caractère plus accidentel mais non pas comme d'une importance négligeable, les facteurs qui tendent à alourdir les dépenses budgétaires de fonctionnement dans les pays d'outre-mer, et par conséquent les demandes d'aide à la France métropolitaine (citons à cet égard notamment l'étoffement des pouvoirs publics dans les nouveaux Etats africains, et surtout l'éclatement des anciens groupes de territoires, grâce auxquels une certaine péréquation se faisait entre pays riches et pays pauvres).

3° Ces considérations paraissent de nature à suggérer à la France une politique consistant à associer de plus en plus largement les autres grandes nations industrielles à l'effort fait par elle en Afrique. L'association des pays d'outre-mer au Traité de Rome, l'intérêt nouveau suscité par les questions africaines aux Etats-Unis, permettent d'envisager la réussite d'une telle politique dans la mesure où elle saura ménager les étapes nécessaires.

Il convient de noter que si les autres grandes nations industrielles consacraient des sommes accrues aux pays sous-développés du monde, même en dehors de la Zone Franc, cette évolution aurait pour la France une heureuse conséquence : sans alléger certes la charge absolue qui pèse sur elle, elle aurait pour résultat de diminuer l'importance relative du handicap que la charge africaine constitue pour la France dans la compétition internationale.

PIERRE MOUSSA.

PROLÉGOMÈNES A L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE

1. — A l'occasion de la rentrée universitaire de l'automne dernier, la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris a créé un cours dit de « *philosophie économique* » (1). En me confiant cet enseignement nouveau, — que déjà j'avais eu l'occasion d'assurer une première fois, voici quelques années, à l'Université de Poitiers, — mes collègues m'ont fait un honneur non moins redoutable que flatteur ; ils m'ont gratifié de l'une de ces rares et fortes joies que chaque fois procure l'affrontement d'un risque neuf : comme de proche en proche il en advient , qui jalonnent l'existence, et la font aimer.

Je vais ici m'efforcer — pour les soumettre aux lecteurs de la Revue, de dégrossir les premières réflexions — toutes provisoires encore — que m'a suggérées ce début d'enseignement.

2. — Alors que la philosophie de l'art, ou la philosophie du Droit, ou la philosophie de l'histoire, ou la philosophie politique se peuvent chacune prévaloir d'une longue et riche tradition, la

(1) A vrai dire, l'intitulé officiel du cours est : « philosophie et sociologie économiques ». Mais cette formule résulte d'une simple erreur matérielle de transmission, qui s'est produite entre l'Assemblée de la Faculté de Droit et le Ministère de l'Education Nationale. Après en avoir longuement délibéré, la section des économistes de la Faculté avait opté pour « philosophie économique » tout court. Ce titre abrégé répondait très précisément à mon projet. La sociologie sans doute est enseignée en France dans le cadre de la section de Philosophie des Facultés des Lettres (« et Sciences Humaines »). Non plus cependant que la philosophie, telle que je l'entends, ne ressortit précisément aux Belles-Lettres, la sociologie ne relève en quoi que ce soit de la philosophie. Ce sont là deux disciplines parfaitement extérieures l'une à l'autre. Il eût à mon sens été fâcheux de les accoupler dans l'intitulé d'un cours. A moins que l'on n'entendît suggérer que l'économique, la sociologie, la philosophie se rangeassent — précisément dans cet ordre — sur une même ligne qui irait du plus précis au plus vague, du plus scientifique au plus disert ? C'est exactement contre une telle représentation des choses que j'entends témoigner. Mon projet consiste à mettre la philosophie et l'économique en relation réciproque *directe* : en *sautant à pieds joints* par-dessus la sociologie (à supposer, ce dont je ne veux rien croire, que celle-ci se trouvât sur le chemin).

philosophie économique surgit devant nous un peu comme le prêtre Melchisédech : sans lignée, sans héritage. Elle n'a pas encore reçu cette citoyenneté scientifique dont pourtant, à l'endroit de tant de spécialités artificielles et creuses qui déferlent en avalanche, notre temps se montre si déraisonnablement prodigue. Toujours sans doute a-t-il existé des philosophes qui se sont essayés à des réflexions économiques. Et depuis qu'il y a des économistes, certains d'entre eux, à chaque époque, ont ici ou là philosophé de leur science. Mais la philosophie économique n'a pas réussi pour autant à prendre consistance didactique. Jamais, nulle part — à ma connaissance — on ne l'à reconnue officiellement comme objet spécifique de recherche et d'enseignement. Pourquoi ? Voilà bien dès l'abord un stimulant sujet d'étonnement ! Simple oubli ? Il serait étrange. Serait-ce que la philosophie économique souffrirait de quelque tare essentielle, qui s'opposerait à ce qu'elle vînt à terme ? (2) Nous ne le saurons qu'à l'usage. D'abord il faut tenter l'expérience : entreprendre de constituer une philosophie économique. Tout sur cette voie est à faire encore, et c'est bien pourquoi l'aventure me fascine. Il n'est pas aujourd'hui si commun de se trouver un beau jour en face d'une terre vierge, non encore retournée ni labourée, qu'à peine au cours des temps ont effleurée d'épisodiques et distraits coups de bêche. Un domaine où chaque pas fait en avant sera découverte, où l'on risque certes de s'égarer, — voire de rencontrer le loup, — mais non du moins de répéter à tout instant — « empruntant la matière et empirant la forme », comme Montaigne redoutait de faire — ce que mille autres ont dit et disent.

3. — S'il est vrai qu'elle n'a guère de passé, peut-être la philosophie économique commence-t-elle à se donner un présent. Dénuée de naissance, elle semble sous nos yeux en train de naître. La récente création d'un enseignement de philosophie économique à la Faculté de Droit de Paris n'est rien moins qu'un

(2) La véritable raison du phénomène me paraît principalement historique, et donc (partiellement du moins) contingente. Du temps où tout homme d'étude était philosophe, personne ne s'intéressait aux questions économiques, qui n'étaient pas même conçues encore. Puis — avant même que l'on ait inventé l'économie politique — il a cessé d'être vrai que tous les hommes d'étude fussent philosophes. De fait, fort peu d'économistes l'ont été. La philosophie et l'économique ont en somme — au cours de l'histoire — *joué à cache-cache.*

accident isolé, une manifestation aberrante, un monstre au sens biologique de ce mot, ou bien encore — comme d'aucuns peut-être le supputent, qui sont à mon égard trop courtois et bons collègues pour aller sur ce point jusqu'au bout de leurs intuitions — l'aimable fantaisie d'un professeur nonchalamment attardé sur de palinodiques registres d'étude et d'enseignement. Elle figure seulement l'un de ces petits coups de bec répétés, par quoi la philosophie économique aujourd'hui cherche à briser sa coquille, et à s'épanouir au grand jour. J'évoquerai pêle-mêle quelques-uns de ces menus signes dispersés, qui pourraient annoncer une poussée générale. Avant la seconde guerre mondiale, dans son ouvrage consacré à l'universalisme d'Othmar Spann (3), mon collègue Jean Valarché appelait de ses vœux « le jour où nous admettrons la constitution en science autonome de la philosophie économique » (4). — Depuis plusieurs années l'Association Internationale de Science Economique projette d'organiser un colloque consacré aux rapports de l'économique avec la philosophie. Ce colloque s'est trouvé procrastiné d'année en année, faute d'amateurs apparemment. L'idée toutefois n'en est pas que je sache, abandonnée. — Avec Raymond Aron est entré à la Sorbonne, dans la section de philosophie, un philosophe qui se trouve être en même temps un économiste averti, et qui — en fait de formation théorique fondamentale, en fait d'attention quotidienne à l'actualité économique — ne le cède en rien aux spécialistes de la matière. Depuis qu'il enseigne de l'autre côté de la rue Saint-Jacques, nul ne saurait plus insinuer que lorsque l'on s'y mêle de philosopher de la vie ou de la science économiques, on le fasse en profane et superficiellement. — Au cours de ces dernières années, plusieurs thèses de philosophie ont au reste été soutenues devant la Faculté des Lettres de Paris, par des philosophes, sur le problème économique. Citons : « *Dimensions*

(3) Othmar Spann peut-être est le seul auteur du XXe siècle dont l'œuvre et dont le projet intellectuel aient été précisément de philosophie économique. Mais je doute hélas que ce mélange très indigeste et très verbal qu'il a composé de romantisme, de kantisme, et surtout de néothomisme, avec une théorie économique purement catégorique et très peu scientifique puisse être considéré comme une réussite, et soit de nature à illustrer la cause de la philosophie économique (qu'il n'en a pas moins eu le mérite d'embrasser).

(4) Jean Valarché : *L'Universalisme*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1945, p. 201. Cf. également sur Spann l'étude de M. Hans Friedel : *La Contribution économique de l'école universaliste d'Othmar Spann*, thèse (dactylographiée) soutenue devant la Faculté de Droit de Paris, sous la présidence du professeur Robert Goetz, décembre 1958.

de l'homme et science économique », de Jean-Louis Fyot (5), et « *Méthodologie économique* », de Gilles-Gaston Granger (6). Faut-il confesser que la lecture de ces ouvrages déroute encore un peu l'économiste, et lui laisse quelque gêne ? Preuve que le dialogue qu'elles engagent a besoin d'être poursuivi quelque temps encore, avant que philosophes et économistes soient parvenus à mettre leurs problèmes — et leurs intelligences — en vraie, directe, et fructueuse communication. — A cet effet d'autres thèses de philosophie économique se préparent en Sorbonne : par exemple celle de M. Jean Dubergé qui s'intitule : *Science positive des formes et classification des doctrines économiques* (7) ; celle de M. Cusinier sur « l'acte économique » (8), celle de M. Chanier sur le *Welfare* (9) etc... — Sous les auspices de l'Institut de Science Economique Appliquée, de François Perroux, paraît depuis un an une série de cahiers qui s'intitulent « *Recherches et Dialogues philosophiques et économiques* ». Trois livraisons déjà ont été mises en circulation : les deux premières ronéotypées, la troisième imprimée (10). Dans l'Avant-Propos du premier cahier de cette série — dont il est à la fois l'initiateur, l'animateur, et le directeur — Jean Lacroix se défend de prétendre « constituer peu à peu une philosophie économique, qui prétendrait naître de la science pour la régenter ». Mais il ajoute : « Le problème de la nature et de la méthode de ce qu'on appelle les « sciences humaines » est devenu le centre de l'épistémologie ; c'est indéniablement en économie politique qu'il se pose avec le plus d'acuité. Une liaison plus précise, voire organique, avec les philosophes apparaît donc souhaitable » (11). —

(5) Presses Universitaires de France, Bibliothèque de Philosophie Contemporaine, 1952.

(6) Presses Universitaires de France, Bibliothèque de Philosophie Contemporaine, 1955.

(7) Sous la direction du Professeur Etienne Souriau. Il s'agit d'une thèse complémentaire. La thèse principale de M. Jean Dubergé portera sur la psychologie fiscale. Il la prépare sous la direction de M. Jean Stoetzel.

(8) Sous la direction de Paul Ricœur.

(9) Sous la direction de Raymond Aron.

(10) Les trois livraisons déjà publiées de « *Recherches et Dialogues philosophiques et économiques* » constituent des numéros spéciaux de la série trimestrielle des *Cahiers de l'Institut de Science Economique appliquée* (série M n° 2, n° 55, mai-décembre 1957 ; série M, n° 2, n° 73, décembre 1958 ; série M n° 3, n° 75, décembre 1958 (Paris, Presses Universitaires de France).

(11) L'avant-propos du troisième cahier (décembre 1958) indique, toujours sous la plume du directeur Jean Lacroix : « Le succès des deux premiers cahiers a montré que notre effort était compris et suivi. Cette publication est en train de prendre un développement qui était imprévu au départ... ».

Au fil de l'Exposé des Motifs, daté du 30 juin 1958, d'un projet d'ordonnance ayant pour objet la création d'une *Fondation Nationale des Sciences Economiques et Sociales,* je relève la remarque que voici, qui intéresse notre propos : « ... Les tentatives des Universités américaines, sans doute les plus avancées en ce domaine... (du regroupement des diverses « sciences humaines »)... se heurtent cependant à l'insuffisance, en Amérique, des sciences jugées mineures (l'histoire, la géographie) et à une *intervention plus qu'insuffisante de la philosophie.* » Pourtant c'est aux Etats-Unis qu'enseignent Friedrich Hayek, O. H. Taylor, d'autres encore dont les œuvres clament leur soif d'une clarification philosophique des fondements de notre science. En Allemagne aussi bien, en Italie peut-être surtout une concentration d'attention s'opère aux carrefours philosophico-économiques. De toutes parts il apparaît qu'une discipline nouvelle et organique est en train de se chercher (12).

4. — Que la philosophie économique aspire à naître, cela ne saurait suffire pour qu'on lui dût reconnaître le droit à la vie. La procréation des spécialités neuves a pris de nos jours un rythme galopant qui sérieusement menace l'ordre, la continuité, l'unité, la sérénité de l'intelligence, et justifie que l'on adopte, vis-à-vis de celles qui se présentent à l'entrée, une attitude sévè-

(12) Au moment où je corrige les épreuves du présent article, me parvient la livraison d'avril 1959 de « *La Table ronde* », intitulée « *Réalités économiques* » Elle s'ouvre sur une grande étude de mon éminent collègue M. Marcel de Corte, professeur à l'Université de Liège, sur les « *Nécessités d'une philosophie de l'économie* ». La bien tranchante condamnation que M. de Corte porte contre la « science économique classique », et ce finalisme moraliste, d'inspiration néothomiste, que d'un bout à l'autre acerbement prêche son article sont la directe antithèse de la philosophie économique nominaliste, conventionaliste, et probabiliste dont personnellement je rêve. Sur *les* « nécessités » dont il affirme qu'elles commandent toute philosophie économique, nous sommes en désaccord profond. Notre complet accord sur *la* nécessité d'une philosophie économique ne m'en est que plus précieux. La même livraison de *La Table Ronde* contient un bref et remarquable article de mon collègue et ami M. Jean Pucelle, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Poitiers, intitulé « *Philosophie de la Monnaie* ». Les problèmes métaphysiques que soulève *l'institution* monétaire y sont clairement dégagés et analysés. Mais M. Jean Pucelle, qui cite et commente Marcel Mauss, Max Weber, Levy-Brühl et surtout Georg Simmel, ne mentionne ni Jean Bodin, ni Adam Smith, ni Ricardo, ni Thornton, ni Hartley Withers, ni Keynes, ni Don Patinkin, ni Bertrand Nogaro, ni Jacques Rueff, ni Emile James : on chercherait vainement dans son étude le nom d'un seul économiste, et la moindre allusion à une quelconque théorie économique de la monnaie. C'est si l'on veut de la « philosophie sociologique ». Mais, après cet article, la philosophie *économique* de la monnaie reste entièrement à faire.

rement malthusienne. Si souvent le pullulement des nouveautés scientifiques qui font de plus en plus touffues les affiches blanches qu'on voit aux portes des universités n'exprime que puérile néomanie, petites vanités personnelles, calculs mesquins d'hommes d'étude épris de célébrité, qui complotent de se faire connaître à moindres frais, plutôt qu'à labourer de vieilles terres, en accolant à leur patronyme le titre de telle spécialité qu'ils inventent, et feront docilement cultiver par leurs élèves. Longtemps, sans rencontrer de concurrence, l'inventeur d'une science nouvelle n'en demeure-t-il pas à bon compte « le plus éminent spécialiste » ? C'est ainsi que l'on s'engage et s'emballe sur la pente funeste de ce qu'Auguste Comte appelait la « spécialité dispersive », et que l'on pulvérise la pensée. Sur toute neuve « matière » (!!) de recherche et surtout d'enseignement pèse donc *a priori* le préjugé défavorable. Devant qu'au royaume des sciences lui soit consenti le droit de cité, il lui faudra plaider sa cause, et la gagner : montrer qu'elle n'exprime pas un vain engouement, qu'elle seule peut colmater une brèche de la pensée, combler une lacune de la formation des élèves. Tel est à mon avis — bien entendu — le cas de la philosophie économique. Voici maintenant quelques-unes des justifications qui peuvent légitimer son vouloir être.

a) L'autonomie des diverses disciplines intellectuelles est une convention heuristique, épistémologique et didactique féconde, et partant louable. Mais si la compartimentation du savoir (13) devait se cristalliser, elle signifierait une démission de l'intelligence, dont l'ambition fondamentale est de comprendre, c'est-à-dire de relier ; d'embrasser le plus possible de connaissances en une seule perspective. L'inéluctable spécialisation de la recherche appelle l'antidote d'une exploration plus intense des frontières qui séparent les unes des autres les diverses disciplines, et la naissance de *disciplines mixtes* qui se proposent pour objet soit l'étude des relations réciproques entre les domaines respectifs de deux spécialités distinctes, soit la projection sur le domaine

(13) L'une de ses conséquences les plus funestes, c'est qu'elle permet à chaque discipline de se constituer son propre langage, en vase clos, arbitrairement, en usant des mêmes mots dont les autres à leur tour s'emparent pour infléchir dans d'autres directions leur signification traditionnelle. C'est ainsi que la compartimentation du savoir disloque et démolit le langage, et avec lui la pensée.

de telle spécialité, des problèmes, des catégories, des perspectives d'une autre. Telle la philosophie économique.

b) Que l'on ait ou non lieu de s'en féliciter, les préoccupations économiques prennent à notre époque une place de plus en plus envahissante dans la vie des individus et des sociétés, comme aussi dans l'inquiétude intellectuelle du monde cultivé. Au cas où les philosophes persisteraient à les négliger — à n'en parler que latéralement, superficiellement, et sans compétence éclairée — ils risqueraient d'y perdre le minimum d'audience qu'il faut à toute recherche pour se maintenir vivante. Si donc le philosophe entend continuer d'intéresser ses contemporains, il est nécessaire que lui-même désormais s'intéresse à l'économique.

c) Rompre le relatif silence dans lequel il se confine encore sur les problèmes économiques ne constitue au reste pas seulement, pour le philosophe, une opportune concession diplomatique, qu'il faudrait consentir à la grossièreté de l'époque. A toute philosophie qui n'a rien à dire sur la vie ni sur la science économique, quelque chose manque à coup sûr. Du point de vue philosophique même, c'est là le signe d'une carence, qui laisse soupçonner une erreur. Le philosophe ne saurait être en repos, tant qu'il n'est pas parvenu à faire en son système une place à tout ce qui existe, y compris la vie et la science économiques. Ses problèmes à lui sans doute sont éternels : ce qui seul le peut garder de tourner en rond, c'est une constante attention à ce qui change, et pour autant au jour le jour renouvelle le visage des vieilles questions : l'histoire, les sciences, la vie économique. Aussi bien la philosophie économique représente-t-elle peut-être aujourd'hui l'une des chances privilégiées qui s'offrent à la philosophie tout court, pour se maintenir elle-même vivante.

d) L'économique n'a pas moins besoin du philosophe, que lui d'elle. Chez Quesnay disciple de Malebranche, chez Adam Smith élève de Shaftesbury et ami de David Hume, chez les Mill père et fils, fervents de Bentham, elle est née naguère en tant que science d'inspirations philosophiques, qui directement ont informé son propos liminaire et commandé ses premiers pas. Depuis lors, l'histoire de la pensée économique paraît avoir été celle d'un progressif éloignement par rapport à cet arrière-plan initial, et d'une corrélative exhaustion de son contenu fondamen-

tal. De Marx à Lénine (14) et à Staline, la dégradation philosophique est manifeste. Elle ne l'est pas moins sur la lignée qui va de John Stuart Mill (dont la philosophie déjà n'était point des plus profonde) à Keynes, et à l'école du Welfare. Or cette désaffection pour la philosophie, cette croissante et satisfaite ignorance en quoi les économistes se complaisent de ses plus élémentaires notions, font que de moins en moins ils ont souci d'éclaircir les postulats implicites de leur propre recherche. La pensée économique et la réflexion philosophique progressent indépendamment l'une de l'autre. Il en résulte une foule montante de quiproquos et malentendus, et de troublants asynchronismes. Si l'on se proposait d'expliciter la philosophie sous-jacente à presque toute l'économique anglo-saxonne contemporaine, on serait sans doute amené à conclure que depuis le début du XX[e] siècle rien en fin de compte n'a beaucoup changé. Au fond les économistes d'aujourd'hui se représentent encore les choses à la façon des « utilitaires » : seulement leur utilitarisme est plus vague, plus superficiel, à certains égards plus simpliste que ne l'étaient celui de Bentham et celui de Stuart Mill. Que les productions économiques les plus *up to date* demeurent implicitement suspendues à la plus *out of date* des perspectives philosophiques, n'y aurait-il pas là de quoi faire réfléchir un peu les économistes ? Coupée de la philosophie, l'économie politique risque au reste de perdre le sens même de son objet, de son idéal scientifique, des valeurs engagées à son domaine d'études. Nous la voyons menacée de se dissoudre et dégrader en une multitude de techniques autonomes, sans relation les unes aux autres (telles la conjoncture, l'économétrie, la comptabilité nationale, la technique de la planification, etc...) qui vite deviendraient réciproquement hermétiques, et lui feraient perdre toute unité. De l'aventure de la Tour de Babel, seul peut-être le recours à la philosophie peut garder l'économie politique, et lui garder le caractère et la dignité d'une science.

e) Le seul système économico-philosophique qui se puisse prévaloir de quelque profondeur et de quelque ampleur sans

(14) « Au sens philosophique et culturel, Lénine fut un réactionnaire, un homme terriblement arriéré, inférieur même à la dialectique de Marx... Cela eut des conséquences sur le caractère de la révolution russe : cette révolution fut le désastre et le tombeau de l'insigne culture russe. Elle provoqua le suicide de l'intelliguentzia. » (Nicolas Berdiaev : *Essai d'autobiographie spirituelle.* Editions La Barque du Soleil, París, 1958, p. 192).

doute est présentement le marxisme. Les écoles de pensée économique autres que marxistes paraissent aussi peu soucieuses de se définir des prémisses philosophiques, que les philosophies autres que marxistes de discerner les applications économiques dont elles se pourraient prolonger. A l'exception peut-être du néo-thomisme ? Mais dont on peut estimer que les excroissances qu'il a projetées dans la direction politico-économique ne sont pas ce qu'il a produit de plus substantiel, ni de plus heureux... Et, quelle chose étrange, de voir chez nous les existentialistes de l'école de Jean-Paul Sartre ou de Merleau-Ponty incliner à des options proches du marxisme, dès qu'ils s'égarent aux abords du problème économique ! On aperçoit bien certes ce qui les dérive de ce côté-là : l'aversion qu'ils ressentent pour cet ordre économique statique dont ils imputent l'idéal à l'économie politique classique ; l'horreur que leur inspire une représentation mécanique de la société ; l'attrait qu'exerce sur eux le « dynamisme » de la vision marxiste du monde ; le besoin peut-être aussi de compenser, par une option qu'ils croient humanitaire, ce que leur ontologie peut avoir de trop sèchement intellectuel. Tout de même, l'existentialisme en métaphysique représente un idéalisme extrême ; et c'est un individualisme absolu, qui souvent dans ses affirmations frise le solipsisme (15). A voir nos existentialistes complaisamment tourner autour du matérialisme historique et du communisme totalitaire comme la mouche autour de la flamme, comment ne pas flairer l'inconséquence et la distraction ? La philosophie économique de l'existentialisme sans nul doute est à penser encore. D'une manière plus générale, il semble que le temps soit venu d'enlever au marxisme le quasi-monopole philosophique dont si légèrement nous lui avons ainsi laissé le bénéfice. L'attrait qu'il continue d'exercer sur tant de philosophes (malgré les limites philosophiques manifestes de sa métaphysique — ou de son antimétaphysique — de l'aliénation) comme sur tant d'économistes (malgré les fondements dépassés, voire erronés, de sa théorie économique : tels la valeur-travail, la plus-value, ou l'improductivité du capital constant) provient

(15) Sommé, un jour de 1943 — par Gabriel Marcel, si je me souviens bien — d'avouer qu'il ne croyait au fond que ni rien ni personne existât en dehors de lui-même, Sartre répondit par cette jolie pirouette : « Disons à tout le moins, si vous voulez, que l'existence n'est possible que sur la Rive Gauche... ».

sans doute, pour une large part, de ce que seul présentement il paraît répondre à l'exigence d'une — quelconque — philosophie économique, qu'éprouvent intensément beaucoup d'esprits. N'est-il pas grand temps pour les non-marxistes d'édifier une philosophie de l'économie capitaliste : à la fois philosophiquement plus profonde et plus moderne que le marxisme, et économiquement plus humaine ?

f) La nature et l'esprit de l'enseignement économique se transforment sous nos yeux substantiellement et rapidement, sous l'empire de deux tendances fondamentales, — souvent alliées, clairement toutefois distinctes l'une de l'autre — que l'on peut appeler la tendance mathématicienne d'une part, et d'autre part la tendance « néocaméraliste » (16). Celle ci vise à faire de la science économique une science d'application (17), conçue et édifiée pour « guider l'action » (18) des responsables de la politique des Etats, voire de celle des grandes firmes. Il serait erroné, non moins que ridicule, de s'en aller prendre le *contrepied* de ces deux tendances, et de porter condamnation sur l'économie mathématique, ou sur les techniques de l'économie appliquée. Si toutefois l'on entend éviter qu'elles émoussent dangereusement le sens de l'*autonomie* de la science économique, et celui du *désintéressement* scientifique, sans doute importe-t-il de leur apporter, dans notre enseignement, un *contrepoids* qui

(16) Sur le « néocaméralisme » de toute une importante école d'économistes contemporains, on trouvera quelques développements dans le cours que j'enseigne cette année : *Notes de philosophie économique*, Les Cours de Droit, 1959.

17) Rendant compte de deux ouvrages récents qui tentent d'esquisser une philosophie de la technique (Pierre Ducassé : *Les Techniques et la philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958 ; et Gilbert Simondon : *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1958), Jean Lacroix écrit (dans le Monde du 26 février 1959) que la philosophie doit aujourd'hui reconnaître et consacrer « le statut actuel de science appliquée, c'est-à-dire de science qui comporte en elle-même, dans sa théorie, ses conditions d'application qui l'informent du dedans ». Selon Jean Lacroix, cette impulsion utilitaire à laquelle elle s'abandonne, cette norme de l'application à laquelle elle subordonne sa recherche ne signifient pas que la science appliquée représente définitivement, au regard de l'idéal scientifique, une dégradation de la science spéculative traditionnelle. La catégorie du « fonctionnement opérationnel », celle de la « technique efficace » peuvent à la longue — pourvu que savants et philosophes concourent à les dignifier — recevoir leurs titres de noblesse scientifique. « Au XVII[e] siècle, en faisant passer la science de la mémoire au jugement, Descartes l'avait intégrée à la culture... Il est beau et nécessaire de faire aujourd'hui pour la technique ce que Descartes avait réussi pour la science. »

(18) L'expression est d'André Marchal.

soit à la mesure de leurs envahissantes prétentions. Paraphrasant Bergson, on pourrait dire que plus de mathématiques et plus de technique appliquée appellent dans nos programmes la contrepartie d'un « supplément d'humanisme ». Ce mot sans doute éveille d'emblée, chez tout économiste, une réaction de défense. Que de fois n'a-t-on point brandi l'humanisme, le « sens de l'humain », la « primauté de l'homme » pour s'évader du plan scientifique au plan sentimental, pour excuser à bon marché le défaut de rigueur théorique d'une analyse, pour justifier telle politique malthusienne, antiéconomique, propre par conséquent à appauvrir les hommes ! En l'occurrence cependant c'est plutôt de l'humanitarisme qu'il s'agit, qui n'est point l'humanisme, et dont volontiers j'accorde qu'il est exécrable. L'humanisme certes ne se saurait confondre davantage avec la philosophie. Aux côtés de l'étude du langage et de celle de l'histoire toutefois, la philosophie traditionnellement est mise au rang des disciplines « humanistes » (19). La sauvegarde de l'équilibre fondamental de notre science implique aujourd'hui que dans la formation des économistes, leur place soit âprement défendue, et même s'il se peut élargie.

5. — D'une part donc, s'il entend conserver audience en notre temps, le philosophe se doit pencher sur l'économique. D'autre part, à l'économie politique, pour se comprendre elle-même, il importe de garder contact avec ce foyer de l'esprit, avec ce cœur de toute pensée, qu'est la philosophie. Et voilà qui recommande la philosophie économique.

Après la chose elle-même, il me revient à présent de justifier l'étiquette. Le choix du titre d'un enseignement toujours est délicat. Il préjuge à l'avance d'options qui n'ont pas toujours été d'emblée clairement aperçues. Il demeure longtemps exposé à la discussion.

On aurait pu songer à dire « philosophie de l'économie politique », ou « philosophie de la science économique ». En écartant cette dénomination, j'ai simplement voulu marquer que ce n'est point uniquement de la connaissance, mais aussi de la chose de la vie économique qu'il va s'agir de philosopher.

(19) Sur l'humanitarisme et sur l'humanisme en économie politique, on trouvera quelques développements et analyses dans mon cours de cette année : cf. Daniel Villey : *Notes de philosophie économique*, 1958-59, *Les Cours de Droit*, pp. 57 sqq.

Alors, pourquoi pas « philosophie de l'économie », comme on dit bien : « philosophie du Droit », ou « philosophie de l'art » ? J'ai craint cette fois que la facture de l'expression ne rappelât importunément l'ingrat précédent des « philosophies de l'histoire ». Les constructions simplistes auxquelles on a donné ce nom prétendaient résumer toute l'histoire des hommes en un modèle linéaire, à la manière de l'Auguste Comte de la théorie des trois états, voire du marxisme à tout le moins vulgaire. A les entendre, l'histoire tout entière serait mue par une seule série de phénomènes (selon le marxisme, par l'évolution des modes techniques de production ; selon Comte, par celle des « formes de l'esprit humain ») ; elle serait à sens unique, et le rôle de la philosophie de l'histoire précisément consisterait à déterminer ce « sens », afin d'annoncer ce que doit être l'achèvement, la « fin» de l'histoire. C'est d'une frappante unanimité que philosophes, historiens et sociologues s'accordent à tenir pour vains les échafaudages de ce genre (20). Si pointilleux et ombrageux qu'il se montrent d'ordinaire dans leurs réciproques relations, il n'est rien tel qu'évoquer les philosophies de l'histoire pour que comme par miracle aussitôt — sur leur dos — tous se réconcilient. Qu'est-ce qui donc a déconsidéré de la sorte la philosophie de l'histoire, telle que pourtant elle fut au XIX[e] siècle tant à la mode ? C'est qu'elle n'est à vrai dire ni de l'histoire, dans l'acception scientifique de ce mot, ni *moins encore* de la philosophie. Son ambition ne consiste nullement à éclairer, à la lumière de l'histoire, un quelconque problème philosophique. Elle est de construire une sorte de synthèse totale de l'histoire, qui dépasse tout à fait les données, les horizons, les moyens de la science historique. Un tel propos n'a rien à voir avec la philosophie. Il serait très concevable certes que la philosophie pût recevoir quelque lumière de l'histoire, mais non pas ainsi. Il faudrait alors se demander non plus quel est le « sens » de l'histoire (entendu comme une *direction* uniforme qu'*a priori* l'on suppose au deve-

(20) Georges Gurvitch, dans *Continuité et discontinuité en histoire et sociologie*, (in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 1957) préconise « la politique de la main tendue entre sociologie et histoire... L'ennemi commun des deux est la philosophie de l'histoire, qu'elle soit métaphysico-dogmatique ou fondée sur l'idéalisme critique » (p. 84). On voit que G. Gurvitch ne condamne pas seulement les « philosophies de l'histoire » dont nous contestons ci-dessus le principe, mais aussi bien *la* philosophie de l'histoire telle que nous la croyons légitime et fructueuse.

nir historique), mais bien quelle est sa *signification* (philosophique), et quelle est celle de la connaissance historique. Hegel a posé ainsi le problème, et de nos jours Arnold Toynbee, Raymond Aron (21), Henri Marrou (22), Jean Daniélou (23), Karl Jaspers (24). Pour distinguer leurs œuvres des « philosophies de l'histoire » du XIX[e] siècle, faudrait-il à leur propos parler de « philosophie historique » ?

Ainsi ai-je été pour ma part conduit à dire : « philosophie économique ». Et non que l'expression n'émette elle aussi quelque résonance fâcheuse. Elle pourrait évoquer la « philosophie scientifique » que prône le « positivisme logique » — de Bertrand Russel, de Hans Reichenbach (25), de beaucoup d'autres — et que nous voyons tant à l'honneur en Grande-Bretagne, dans les pays scandinaves, et dans nombre d'universités nord-américaines. La « philosophie scientifique » ainsi entendue — qui se dresse contre ce qu'elle appelle « la philosophie classique » (celle qui va jusqu'à Hegel inclus) n'est en réalité que négation de la philosophie, à laquelle les positivistes logiques ne reconnaissent plus aucun objet spécifique. Son séculaire propos fondamental est d'eux purement et simplement renié. Elle ne sera désormais à leurs yeux qu'un service auxiliaire commun de toutes les sciences : l'arsenal d'outils logiques où chacune à son gré viendra puiser. Totale démission de la philosophie devant les sciences : *Finis philosophiae* !

En adoptant le terme de « philosophie économique », nous n'entendons certes lui proposer pour idéal rien de semblable. Assez disputé toutefois de ce contentieux sur les titres. En eux-mêmes sans doute ils importent peu : mais c'est en écoutant les résonances des mots que l'on pénètre l'essence des choses.

6. — Ainsi la discussion que nous venons d'esquisser du nom de notre discipline nous met-elle sur la voie, sinon déjà de déga-

(21) Raymond Aron : *Introduction à la philosophie de l'histoire, essai sur les limites de l'objectivité historique*, Paris, Gallimard, 1938.

(22) Henri Marrou : *De la connaissance historique*, Editions du Seuil, 1954.

(23) Jean Daniélou, *Essai sur le mystère de l'histoire*, Editions Du Seuil, 1954.

(24) Karl Jaspers : *Origine et sens de l'histoire* (*Von Ursprung und Ziel der Geschichte*), Plon, 1954.

(25) Hans Reichenbach : *L'avènement de la philosophie scientifique*, Flamarion, 1955.

ger ce que doit être la philosophie économique, du moins de clairement marquer ce qu'elle n'est pas.

a) Elle n'est pas, elle ne doit pas être une collection de *réflexions générales*, de propos plus ou moins profonds sur la vie et la science économiques. Non que de tels propos et réflexions soient à proscrire, voire à sous-estimer le moins du monde. La littérature, la prophétie, la poésie sont de nobles genres, et que l'on peut sans paradoxe estimer plus — objectivement — que la philosophie (26). Seulement la philosophie est absolument autre chose. Elle implique un effort intellectuel méthodique appliqué à des problèmes précis. Ce n'est rien moins qu'en relâchant les contraintes de l'esprit scientifique que l'on devient philosophe. Le principe de la philosophie n'est pas de prendre ses distances par rapport aux données de l'expérience et aux rigueurs du raisonnement : c'est d'appliquer un traitement systématique à des questions particulières, qui sont les questions philosophiques.

b) La philosophie économique n'est pas non plus, elle ne doit pas être une *synthèse* de la science économique. Non qu'un tel effort de synthèse ne soit opportun. Mais il ressortit à l'économie politique, et non à la philosophie. C'est aux économistes qu'il revient de construire des systèmes de pensée économique. La philosophie est autre chose. Elle n'a rien à voir avec la synthèse. Son propos essentiel n'est pas de mise en ordre, mais de création. Créer c'est séparer. (Comme ce mot « séparer » — Dieu sépara... — revient avec insistance dans le récit du premier chapitre de la Genèse !). Détacher les problèmes philosophiques, discerner ce qui les caractérise et fait autonomes, les constituer en domaine d'étude distinct et spécifique, les analyser et les éclairer en eux-mêmes et pour eux-mêmes, voilà la tâche de la réflexion philosophique.

Donc la philosophie économique ne consistera ni en prolégomènes à l'économie politique, ni en propos d'étape sur l'itinéraire de la science économique, ni à faire le point de ses résultats. Ce ne sera ni de l'économie politique littéraire, ni de l'économie politique synthétique. Ce ne sera pas du tout de l'économie poli-

(26) En général, on peut fort bien considérer que toute science n'est jamais qu'une forme d'art inférieure : parce que des règles trop rigides souvent y étouffent l'esprit créateur, et pour ce que le plus souvent la science n'est pas clairement consciente de ce qu'elle a de gratuit.

tique. La philosophie économique, c'est de la philosophie. *Les problèmes propres de la philosophie, projetés sur le domaine propre de l'économie politique.*

7. — Maintenant il nous reste, en trois étapes : *a*) à préciser une notion de la *philosophie* ; *b*) à discerner comment les problèmes philosophiques peuvent être projetés sur le domaine d'étude d'autres disciplines : donc à définir une conception de la *philosophie des sciences* ; *c*) à suggérer enfin comment — dans la ligne des options que nous aurons effectuées — se peut concevoir cette philosophie d'une science particulière, qu'entend être la *philosophie économique*.

Tel sera le plan de la présente étude.

DE LA PHILOSOPHIE

8. — Rien sans doute n'illustre plus éloquemment — si l'on peut dire — la désaffection de notre temps pour la philosophie, que la manière dont il a vulgarisé (27) l'usage de son nom. On accommode aujourd'hui la philosophie à toutes les sauces : de préférence aux plus allongées, et aux plus fades. Moins on l'enseigne et cultive, plus on l'invoque à tout propos, et mal à propos. Ici l'on qualifiera de « philosophe » l'homme conciliant, bonhomme, exempt d'inquiétude, parfaitement vide de toute pensée : sorte de végétal immobile, sans réaction, indifférent à toutes choses. Ailleurs on baptisera « philosophiques » n'importe quelle de ces généralités vagues et creuses, à quoi se complaisent les hommes d'action au repos. Ayant eu récemment l'occasion de visiter près de Wilmington les usines et les laboratoires de la Du Pont de Nemours, je me suis entendu exposer — par un jeune cicérone spécialiste des « *public relations* » — en quoi consistait « *the philosophy of the firm* » : satisfaire les clients, entretenir des relations loyales avec les concurrents, mettre les ouvriers à l'abri de la tentation du communisme, etc... Ailleurs enfin — à l'autre extrême — on mélangera la philosophie avec la religion, et l'on parlera — pour signifier le plus souvent qu'on ne leur attache aucune importance, et qu'elles ne sauraient faire obstacle

(27) Pour ce paragraphe et pour le suivant (qui traitera de la philosophie des sciences), j'ai ci-dessus pour une large part repris et résumé plusieurs développements déjà publiés, sous une forme plus étendue et plus lâche, dans mes *Leçons de Démographie*, tome II, Editions Montchrestien, 1958, pp. 110 à 140.

à l'adhésion de quiconque à tel club de joueurs de belote — des « *opinions-philosophiques-et-religieuses* » des citoyens, comme si l'on usait là d'une redondance.

Je vais prendre le contrepied direct d'un tel galvaudage de la philosophie. Il s'agira d'en définir une conception étroite, précise, rigoureuse. Et d'abord de marquer clairement la place de la philosophie dans la connaissance, de l'y situer avec netteté ; puis de dresser le catalogue de ses problèmes, et d'inventorier son contenu.

9. — Chacun cultivant une naturelle tendance à proposer de la philosophie une définition qui ne convienne strictement qu'à son seul propre système, nous devons nous attendre à trouver à peu près autant de définitions différentes de la philosophie, qu'il y a de philosophes. Au hasard des lectures que j'ai pu faire et de conférences entendues, j'ai glané quelques formules qui m'ont semblé piquantes et suggestives. Chacune est brève, mais révélatrice de la pensée de son auteur. En voici trois, sans ordre et sans commentaires. « La philosophie — ai-je entendu un marxiste (28) dire — c'est le pressentiment joyeux de l'avenir humain ». Karl Jaspers écrit que c'est l'art de répondre aux questions des enfants (29). Et Merleau-Ponty : « Philosopher c'est s'appesantir » (30). J'avais pour ma part naguère imaginé cette définition : « L'objet de la philosophie, c'est tout ce qui dans la raison dépasse le raisonnement, et tout ce qui dans l'expérience excède des données des sens ». J'ai réfléchi ensuite, et considéré qu'un tel propos méconnaissait la part qui reste dévolue au raisonnement logique et discursif (voire à l'expérience sensible ?) dans l'œuvre propre de la recherche philosophique.

Au risque non douteux d'une giboulée de vérités premières, reprenons maintenant les choses de plus haut. Si l'on essaye de concevoir dans son ensemble ce qu'a été, depuis l'origine de la civilisation humaine, ce que l'on pourrait appeler « l'aventure méta-animale de l'homme », on notera qu'elle s'est déployée dans trois directions : *a*) la recherche de Dieu ; *b*) la connaissance

(28) Il s'agit d'un professeur de philosophie, qui fut chargé, voici quelques années, de prononcer le discours d'usage à la distribution des prix du Lycée de garçons de Poitiers. S'il advenait qu'il se reconnût ici, je le prierais de vouloir bien m'excuser d'avoir oublié son nom.

(29) Karl Jaspers : *Introduction à la Philosophie*, Paris, Aubier 1951, p. 4.

(30) Conférence prononcée à l'amphithéâtre Descartes de la Sorbonne, sous les auspices de la Maison des Lettres, le 12 mars 1959.

des choses extérieures, et de leurs lois ; *c*) la quête d'une expérience spirituelle, esthétique, et morale, le discernement d'une norme de conduite, la définition d'un art de vivre. Donc, trois objets que l'homme, pour s'élever au-dessus de la condition animale cherche à appréhender : Dieu, le monde, sa propre vie. Trois pôles vers quoi se tend son effort de dépassement, et que l'on peut respectivement appeler : le pôle théologique, le pôle scientifique, et le pôle ascétique.

« Le plus simple croquis — on prête ce mot à Napoléon — en dit plus long qu'un long rapport ». Nous figurerons ce qui vient d'être dit par un triangle isocèle : ses angles représenteront chacun de nos trois « pôles », et sa surface couvrira l'ensemble du « projet supra-animal de l'homme ».

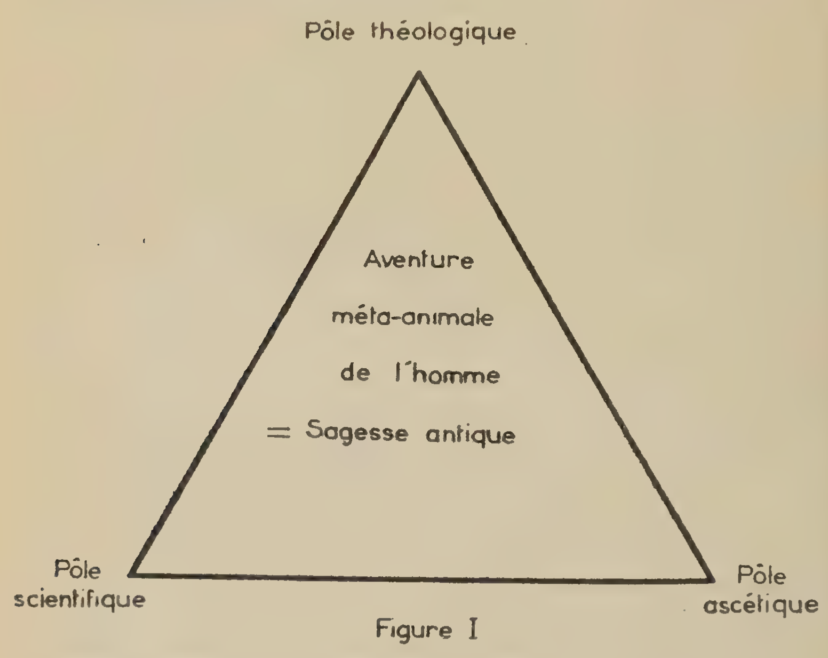


Figure I

L'image des pôles spontanément suggère des attractions opposées, des tensions. Il s'en manifeste certes de nos jours entre la religion et la science, entre la science et la morale, voire entre la théologie et la mystique (ou bien encore entre la religion dogmatique et l'idéal éthique de l'autonomie de la volonté). De telles tensions n'ont toutefois pas été primitivement ressenties, du moins comme aiguës et dramatiques. De l'âme antique, les trois pôles ne sont pas aperçus comme antagonistes les uns des autres.

Sans doute la pensée de Pythagore incline-t-elle davantage au pôle théologique, celle d'Aristote au pôle scientifique, celle des stoïciens au pôle ascétique. Ce qui néanmoins surtout frappe les Anciens, c'est l'unité de la grande aventure, ce sont les réciproques affinités de ses trois démarches fondamentales. La connaissance de Dieu communique l'intelligence des choses, elle inspire une droite conduite, qui confère le bonheur. L'intelligence de la nature conduit à Dieu, et à la « justice », inséparable de la connaissance. Les stoïciens ne classaient-ils pas la logique et la physique parmi les vertus ? L'unité de la vie spirituelle de l'homme, telle qu'on la contemplait dans l'Antiquité, s'exprime par l'unicité d'un mot : la Sagesse. Telle que sans doute nous l'entendons aujourd'hui, la « sagesse » plutôt ressortirait au pôle ascétique. Mais la Sagesse, autrefois, couvrait toute la surface de notre triangle. Elle signifiait indissolublement crainte de Dieu, piété, prière, intelligence, science, habileté, bienveillance, courage, équité, fidélité au devoir, bonheur de l'âme et même prospérité matérielle. Telle était, en Grèce comme en Judée, la Sophie : le philosophe alors n'était nul autre que celui qui l'aime et cultive.

Sans doute, à l'intérieur de la philosophie ainsi entendue au sens le plus large — et dans lequel elle recouvre non seulement la totalité du savoir, mais toute l'expérience spécifiquement humaine, — commence-t-on dès l'Antiquité à distinguer ce qu'Aristote appellera la « philosophie première », c'est-à-dire à peu près la métaphysique. La *philosophia prima*, c'est si l'on veut comme un cœur qui se presse quelque part au centre de notre triangle. Mais aux frontières vagues et mal délimitées. Sa notion manifeste une première obscure impulsion vers une certaine spécialité de la philosophie. Mais qui ne la coupe pas clairement du reste, ni vraiment ne consacre encore son autonomie. Ce n'est qu'une sorte de prémonition de ce qui va se passer par la suite.

Ce qui se passera, c'est qu'au voisinage de chacun de nos trois pôles, du champ de la philosophie sera soustraite une surface triangulaire, qui proclamera son autonomie, et se détachera de l'ensemble.

La première de ces amputations s'est produite au pôle théologique. Elle fut l'œuvre du christianisme. Pour les chrétiens, ce que nous pouvons savoir de plus important sur Dieu, nous ne le tenons pas de la raison, de la philosophie : mais de la Révélation. La philosophie dès lors s'arrête en route sur le chemin qui

mène à la connaissance des choses divines. Elle se prolonge de quelque chose qui n'est plus elle : la théologie révélée. On disputera copieusement sur la position de la frontière qui sépare l'une de l'autre. Pour Saint Thomas d'Aquin par exemple, l'existence de Dieu sera une vérité philosophique, au lieu que la Trinité n'a pu être connue des hommes que grâce à la Révélation.

Le second acte sera la sécession — d'avec la philosophie — des sciences de la nature. Elle fut l'œuvre des deux ou trois siècles durant lesquels se développa le message intellectuel de la Renaissance, mais elle ne s'affirme vraiment tout à fait qu'au XIXe siècle. Un gros bloc, un nouveau triangle se détache alors de ce qui naguère avait été la philosophie.

C'est — au moins dans l'ensemble — plus tardivement, et souvent avec plus d'hésitation qu'au pôle ascétique aussi bien se sont manifestées des forces centrifuges. La science politique de Machiavel, le droit positiviste, la morale de Nietzsche et celle de Durkheim, le yoga, la psychanalyse, l'hygiène, autant d'exemples de techniques autonomes de l'expérience psychique ou de la conduite des individus et des sociétés, qui chacune à son heure ont coupé leurs liens avec la Sagesse.

Et nous aurons alors la figure que voici :

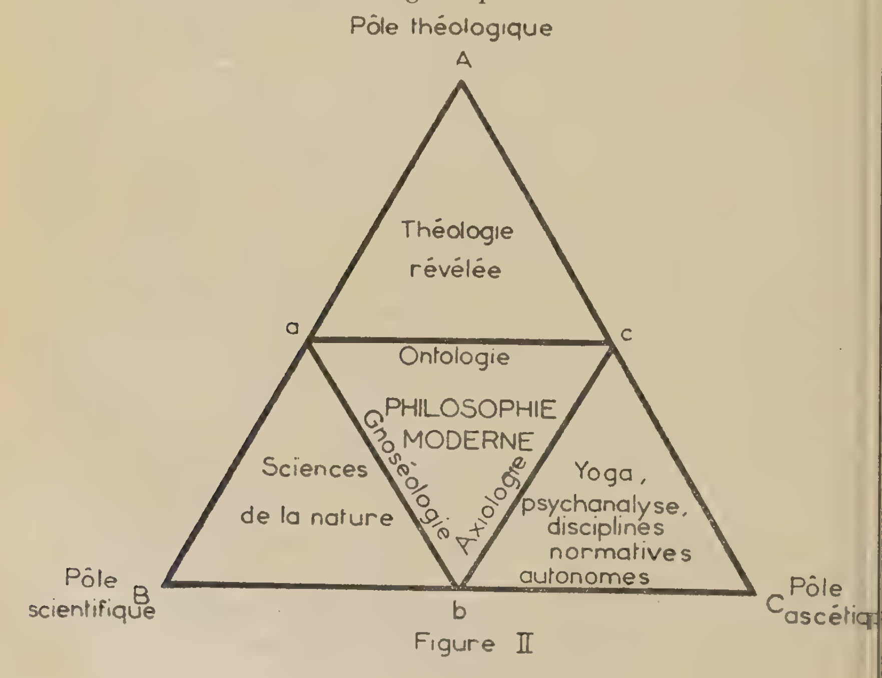


Figure II

10. — Donc la philosophie n'est plus coextensive à la vie mentale des hommes. Il existe au delà de son horizon d'autres disciplines de l'esprit, sur lesquelles elle n'a plus juridiction. Elle bute contre trois frontières qui ne sont plus celles, indistinctes, de l'âme humaine : mais qui d'avec elle délimitent trois zones de pensée qui lui sont devenues extérieures. Que contient-elle désormais ? Trois chapitres, trois problèmes essentiellement : chacun d'eux trouvant sa place aux abords de l'une des frontières qui viennent de lui être tracées.

a) Du côté de la frontière théologique se situera le *problème de l'être,* objet de l'*ontologie.* Qu'est-ce qu'être ? (c'est le premier problème de la philosophie, il la résume tout entière). Qu'est-ce que ne pas être ? Peut-il y avoir du néant, du vide ? Le néant est-il exclusif de l'être, ou, au contraire, intime à l'être de l'être ? Comment, sous quel mode sont les divers êtres qui sont ? Que sont l'essence, l'existence ; la forme, la matière ; l'acte, la puissance ; la substance, l'accident ; le *Dasein,* le *Mitsein,* etc... ? L'être est-il un ou multiple, homogène ou hétérogène, continu ou discontinu ? Quelle sorte de réalité possèdent les essences, les relations, les ensembles, les idées générales ? Y a-t-il des degrés dans l'être, voire des « quantités d'être » qui puissent en quelque sorte faire l'objet d'une mesure cardinale ? Y a-t-il une hiérarchie qualitative des êtres, ou des modes d'être, et quel en est le principe ? Y a-t-il antinomie entre l'être et le changement, y a-t-il un être du mouvement, n'y aurait-il d'autre être que le mouvement ? L'on pourrait à l'envi poursuivre cette litanie de questions à la fois premières et subtiles — en quelque sorte vertigineuses — et qui sont tout ensemble les plus simples et les plus malaisées à sonder (31).

b) Aux confins de la philosophie avec les sciences de la nature, nous trouvons le *problème philosophique de la connaissance,* objet de la *gnoséologie.* Qu'est-ce que connaître ? Qu'est-ce que nous pouvons — et ne pouvons pas — connaître ? Quels sont nos divers modes de connaître ? Comment se raccordent-ils mutuellement ? Quelle est leur respective valeur ? « L'amour est-il un moyen de connaissance ? » Quelles sont les rapports du vrai au réel ? Quel rôle dans la connaissance revient au sujet qui con-

(31) On trouvera une hallucinante série de variations sur ces thèmes dans le livre du regretté A. J. Maydieu (Dominicain), intitulé *Le Désaccord,* (Paris, Presses Universitaires de France, Bibliothèque de Philosophie contemporaire, 1952). Ce livre a été écrit pour témoigner — contre certains phénoménologues — du caractère inéluctable du problème de l'être.

naît, quel à l'objet connu ? Dans l'intelligence que nous avons des choses, qu'est-ce qui vient des choses, quoi de notre intelligence ? Pourquoi cette conventionnelle reconstruction du réel que nous appelons science nous donne-t-elle pouvoir sur les choses, etc... ?

c) Aux frontières de la philosophie avec les disciplines normatives autonomes, au voisinage du pôle ascétique, nous situerons le problème des *valeurs*, objet de l'*axiologie*. Qu'est-ce qu'une valeur ? Qu'est-ce qu'une norme ? Qu'est-ce qu'une fin ? Et que signifient, chacune par rapport aux deux autres, ces trois notions si souvent et fâcheusement confondues ? Y a-t-il une solution de continuité entre la constatation (et l'explication) d'une part, et d'autre part l'appréciation des phénomènes ? Etre et valoir, est-ce la même chose, ou deux choses différentes et irréductibles l'une à l'autre ? Peut-on connaître sans (implicitement) valuer ? Dans quelle mesure cette séparation que la science entend perpétrer entre l'intelligence et la valuation est-elle pur artifice heuristique et didactique, dans quelle mesure explicite-t-elle au contraire une dichotomie, une hétérogénéité fondamentales ? En quel sens l'appréciation des valeurs est-elle subjective, objective ? Les valeurs préexistent-elles à notre valuation, de telle sorte que nous n'ayons qu'à les *reconnaître*, ou bien sont-ce nos jugements qui *créent* les valeurs ? Les valeurs sont-elles rationnelles, ou conventionnelles ? Quelle est la valeur de nos valeurs ? Procèdent-elles toutes d'une seule valeur, suprême et absolue, qui puisse servir en quelque sorte de valeur de référence universelle, ou bien y a-t-il un irréductible pluralisme des valeurs ? Quels peuvent être les principes d'une classification des valeurs ? Y a-t-il une hiérarchie objective et absolue des valeurs ? Sont-elles en mutuelle harmonie, ou rivales les unes des autres ? Comment apprécier, du point de vue d'une valeur donnée, celle des autres valeurs ? Quelles sont les relations entre les valeurs diverses que nous reconnaissons, entre le Bien, le Beau, le Vrai ; entre les valeurs morales, esthétiques, intellectuelles, hédonistiques, personnelles et politiques, temporelles et éternelles, etc... ?

Non décidément, la philosophie ne consiste pas en un quelconque *sursum mentes* à propos de n'importe quoi. Elle est l'étude systématique de trois problèmes spéciaux : le problème *ontologique*, le problème *gnoséologique*, le problème *axiologique*.

La triple nature de son objet explique les forces centrifuges qui la travaillent, et les querelles qui opposent les écoles. Husserl sera du côté de l'ontologie, Brunschvicg du côté de la gnoséologie, Eugène Dupréel du côté de l'axiologie. L'âme de la philosophie toutefois n'est pas d'opposer les uns aux autres les trois problèmes qui la constituent : c'est au contraire de les conjoindre ; de les traiter comme n'en étant qu'un seul sous trois faces différentes. Le philosophe examinera comment chacun d'eux englobe les deux autres, de telle sorte que l'ontologie, la gnoséologie, l'axiologie ne seront pas trois compartiments séparés de la philosophie, mais bien plutôt trois angles, sous lesquels indifféremment il lui sera possible d'aborder son unique problème.

La question de l'être, par exemple, domine et inclut celle de la connaissance, et celle de la valeur. Pour ce qui est de la connaissance, c'est bien évident : *esse est percipere aut percipi.* L'être ne nous est donné qu'en notre être qui connaît, et en l'être des choses que nous connaissons. Pour transiter de ce que nous connaissons jusqu'au réel qui est — c'est cela essentiellement, l'objet de l'effort ontologique — d'abord il faut bien connaître l'opération de la connaissance, et se demander si au delà de la réalité propre de notre connaissance il existe une réalité extérieure connue, et quelle elle est. Le problème de l'être est celui d'un partage à effectuer entre le noumène et le phénomène. Il est inséparable du problème gnoséologique. Mais tout aussi bien de l'axiologie. Est-il si facile de distinguer l'être de la valeur ? La valeur, ce n'est tout de même pas une mince couche de peinture que chacun de nous choisirait selon son goût pour en badigeonner la surface de l'être objectif. La valeur est inhérente à l'être, intime à sa substance. C'est d'un seul et même acte qu'une chose quelconque *est*, et qu'elle *vaut*. Leibniz assimilait l'échelle des valeurs à celle des « quantités d'être ». Et le problème des valeurs est en premier lieu celui de *leur être*, celui de la *nature* (unique ou plurielle, rationnelle ou conventionnelle, etc...) de l'univers des valeurs.

Tout aussi bien que de l'ontologie, on pourrait cependant partir de la théorie de la connaissance, et considérer qu'elle commande et inclut la philosophie tout entière. Les choses n'étaient pour Platon que des ombres des idées divines : en purifiant notre connaissance de toutes ses scories sensibles, en nous élevant à la pure contemplation des vérités géométriques, nous accédions à

la communion de l'être par excellence, qui était Idée, en qui l'être et le connaître se confondaient en quelque sorte, de telle manière qu'en Lui se trouvait surmontée la dualité du sujet connaissant et de l'objet connu. Plus près de nous, Descartes se fonde sur l'expérience de la connaissance pour s'assurer qu'il y a de l'être, et que d'abord son propre être est — *Cogito, ergo sum* —. Pour lui toute la philosophie se résume en un *Discours de la Méthode*, c'est-à-dire en un discours de la connaissance, etc... Connaître, d'autre part, ce n'est pas seulement reconnaître et atteindre l'être : c'est aussi bien valuer. Chaque fois que j'affirme un fait, une loi, un théorème, une opinion quelconque, je leur impute pour autant une *valeur de vérité*. La raison — M. André Lalande l'a fortement montré (32) — est typiquement une valeur. Elle fait l'objet de notre part d'une option axiologique, partiellement libre, comme est aussi bien libre — mais seulement partiellement — tout autre quelconque acquiescement à une valeur. Dans quelle mesure maintenant pouvons-nous vraiment séparer la valuation du point de vue de la valeur de vérité de la valuation au regard des autres valeurs ? Lorsque je dis : « il fait beau » — remarque M. Paul Césari (33) — j'énonce sans doute un jugement de fait, un jugement de réalité, un jugement d'existence. Pourtant cette simple expression — que j'emploie sans y penser même — inclut un autre jugement, un jugement de valeur esthétique ou hédonistique : elle implique que je tienne un paysage ensoleillé pour plus agréable aux yeux que n'est un paysage de temps couvert ou de pluie. L'intelligence sans doute s'efforce à dissocier, à sérier les valeurs : primitivement, spontanément c'est d'un seul et même acte mental que nous connaissons et que nous apprécions.

Le problème de l'être facilement paraît de nos jours un peu usé et passé de mode. La discussion du problème de la connaissance s'est peut-être un peu figée dans le moule de quelques grandes controverses classiques. Aussi certains philosophes s'avisent-ils aujourd'hui de renouveler la philosophie, en mettant précisément au premier plan de sa recherche le problème des valeurs. Sans doute cette promotion contemporaine de l'axiologie est-elle heureuse, stimulante, enrichissante. Il ne se faudrait point toutefois faire par trop d'illusions sur sa portée nova-

(32) André Lalande : *La raison et les normes*, Paris, Hachette, 1948.
(33) Paul Césari : *La valeur*, Presses Universitaires de France, 1957, p. 6.

trice. Il s'agit d'un changement de perspective, plus que d'un déplacement de l'objet de la recherche philosophique. Et d'un retournement de vieux problèmes, plutôt que de la substitution, qui leur serait faite, d'un nouveau. La hiérarchie que M. Eugène Dupréel propose des êtres (34) se fonde sur les mêmes critères qui lui servent aussi bien pour caractériser et classer les valeurs (35) : la *consistance* et la *précarité*, considérées comme corrélatives l'une de l'autre (36). Une fois que l'on a plus ou moins et d'une façon ou d'une autre identifié la valeur et l'être, alors tous les problèmes dont à propos des valeurs il sera débattu — lorsqu'on se demandera si la valeur est substantiellement unique ou irréductiblement plurielle, s'il y a des valeurs permanentes ou si les valeurs changent, si elles nous préexistent ou si nous les créons, s'il y a ou non des valeurs absolues, s'il existe une hiérarchie objective des valeurs, etc... tout cela dans une large mesure n'est que nouvelle présentation de problèmes déjà connus et controversés au chapitre de l'ontologie ou de la théorie de la connaissance (37). En un sens, on peut regarder l'axiologie contemporaine comme une sorte d'ontologie honteuse, et qui change de nom pour tromper sur son âge.

C'est donc ainsi que je proposerai que l'on se représente la philosophie : non comme une synthèse totale du savoir humain, non comme un univers de réflexions générales, mais comme une discipline *spéciale* de l'intelligence, portant sur un objet *spécifique*, clairement délimité, fondamentalement un sous les trois faces différentes qu'il est susceptible de revêtir. Et certes il y a mille manières de définir autrement la philosophie ! Loin de moi le ridicule projet d'imposer celle-ci ! Mais c'est celle-ci qui maintenant va nous servir d'arrière-plan, pour les besoins de la conception que nous proposerons de la philosophie des sciences, puis de la philosophie économique.

(34) Cf. Eugène Dupréel : *La pragmatologie*, Publication de l'Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, les Editions du Parthénon, 1955.

(35) Cf. Eugène Dupréel : *Esquisse d'une philosophie des valeurs*, Paris, Félix Alcan, 1939.

(36) Sur la consistance et la précarité, comme caractères fondamentaux de l'être et de la valeur, ch. Daniel Villey : *Leçons de Démographie*, tome II, Editions Montchrestien, 1958, p. 267 sqq.

(37) Peut-être en somme le problème philosophique fondamental est-il : unité ou multiplicité ? homogénéité ou hétérogénéité ? Continuité ou discontinuité (de l'être, de l'être avec la connaissance, du savoir, de l'être avec la valeur, du connaître avec le valuer, du monde des valeurs).

DE LA PHILOSOPHIE DES SCIENCES

11. — Donc la philosophie n'est plus l'empire universel du savoir. Elle jouxte désormais des voisins indépendants. Les conflits de bornage, la surveillance des frontières, le soin des relations extérieures vont devenir l'une des préoccupations majeures du philosophe.

Sur la frontière ontologico-théologique, il lui faudra disputer de l'identité, de la dualité, voire de la réciproque incompatibilité du dieu des philosophes et des savants, face au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Quelle sorte de tête se peuvent-ils bien faire l'un à l'autre ? Peut-on parler, comme l'a fait Jaspers (38), d'une « foi philosophique », et quels alors seraient ses rapports à la foi religieuse ? Quel est, au regard de la théologie révélée, le degré d'autonomie de la philosophie ? Peut-elle justifier ou infirmer les enseignements de la Révélation ? Certaines positions philosophiques sont-elles incompatibles avec la doctrine chrétienne ? Y a-t-il *une* philosophie chrétienne ? Ou bien encore une zone restreinte de systèmes et de thèses philosophiques, seuls susceptibles de s'accorder au dogme chrétien ? Et dans cette hypothèse, comment tracer les limites d'une telle zone ?

Aux confins axiologico-ascétiques, on confrontera « l'expérience métaphysique » aux expériences mystiques, on disputera des fondements de l'obligation morale, et des relations du royaume du devoir avec ceux de l'être et du connaître ; on jaugera philosophiquement aussi toutes ces finalités autonomes que définissent opérationnellement les diverses disciplines normatives indépendantes, on posera le problème de leur justification, de leur réduction possible ou impossible à une seule fin suprême et axiale, de leur possible ou impossible hiérarchisation...

Enfin sur les communes limites de la théorie de la connaissance et des sciences de la nature habite la « philosophie des sciences ».

La philosophie des sciences est une discipline hybride, et pour autant ingrate. Quinconque s'y adonne risquera fort de ne trouver aisément crédit ni chez les savants, ni parmi les philosophes. Il ne faudrait surtout pas qu'elle ne fût que prétexte pour enlever à la science sa précison, et à la philosophie sa profondeur ! Nous garderons présent à l'esprit ce péril, cependant que nous allons tenter de définir son projet.

(38) Cf. Karl Jaspers : *La Foi philosophique*, Plon, 1953.

12. — Il s'agit de situer la philosophie des sciences relativement à la philosophie tout court d'une part, d'autre part aux sciences dont elle philosophe. Le problème peut se formuler de la façon suivante. Au moyen âge la philosophie englobait tout le savoir rationnel et expérimental, elle n'excluait que cela seul que nous ne pouvons connaître que par révélation divine. Cependant, depuis deux à trois siècles, les diverses sciences de la nature, puis les sciences humaines, se sont successivement détachées de la philosophie, elles lui ont refusé l'allégeance, elles ont proclamé qu'elles entendaient secouer sa tutelle. Ce qui maintenant est seul laissé à la philosophie, comment le situer par rapport à l'objet des diverses sciences ? Les sciences séparées d'elle ont-elles encore quelque chose à lui apporter ? Peut-elle les éclairer encore ? Quelles relations peuvent désormais s'établir entre le savoir philosophique et le savoir scientifique ?

A ces questions répondent plusieurs conceptions différentes, et qui ne se laissent pas toutes concilier avec la définition que nous avons retenue de la philosophie.

Qu'est-ce qu'un philosophe des sciences (39) ?

1° On peut se le représenter tout d'abord comme un *savant ubiquiste*. Son rôle consiste alors à rassembler en son esprit le plus possible de connaissances relevant du plus grand nombre possible de sciences spéciales, afin de les confronter les unes aux autres, et de les coordonner autant que faire se pourra, pardessus les cloisons qu'au savoir a faites la spécialisation. Au milieu de cette *diaspora* des spécialités scientifiques qu'ont déclenchée tant l'extension des connaissances humaines que les exigences techniques de la recherche, il sera le témoin de l'aspiration pérenne de l'esprit à l'unité de la connaissance. Dans cette grande bataille contre l'ignorance, où chaque science particulière n'a jamais en vue que sa propre tactique isolée, il est celui qui s'efforce de penser à l'échelle stratégique. Il regarde, il écoute à la ronde toutes les sciences ; il tâche tant bien que mal de faire un peu le chef d'orchestre, pour éviter la cacophonie, pour tenter d'harmoniser entre elles les diverses partitions. En permanence il amorce le rassemblement, la coordination provisoire des résultats les plus généraux de l'effort propre des

(39) Cf. sur toutes ces questions René Poirier : « *Science et Philosophie* », *Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, année 1955, 2e semestre. (Pour les développements qu'on lira ci-dessus, je me suis très largement inspiré de cette communication).

diverses sciences. La philosophie des sciences ainsi se proposerait en quelque sorte l'anticipation — encore partiellement conjecturale — d'une science achevée, unifiée, totale.

Une telle conception de la philosophie des sciences me paraît à la fois trop ambitieuse, et pas assez. Elle est trop ambitieuse en ce sens qu'il apparaît de moins en moins aisément concevable qu'un seul esprit puisse acquérir un savoir à la fois sérieux, et encyclopédique. Le philosophe des sciences qui se va donner un tel projet ressemblera tout au plus à la femme idéale selon le bonhomme Chrysale. « Savoir un peu de tout » sans doute est fort précieux pour acquérir la réputation d'un causeur agréable, mais ne saurait définir le programme d'une discipline. Alors la philosophie des sciences menace de n'être guère autre chose qu'un compendium de généralités à propos de n'importe quoi, ou, comme le dit M. René Poirier, « un recueil des lieux communs » des diverses sciences. Une telle conception induit le philosophe des sciences en perpétuelle tentation de superficialité, voire de verbiage : qui trop embrasse, mal étreint. Mais d'un autre côté, elle pèche aussi par défaut d'ambition. Elle suppose en effet que le philosophe des sciences attende des sciences seules (non de la philosophie) et leur emprunte toute la substance de sa réflexion. Coordinateur des leçons dernières des diverses sciences, on ne voit pas que l'objet de sa recherche ait quoi que ce soit de proprement philosophique (40). Ainsi entendue, la philosophie des sciences serait démission de la philosophie devant les sciences.

2° On peut se représenter le philosophe des sciences comme l'occupant épisodique, le gardien temporaire, ou l'*administrateur provisoire des terres irrédentes* des diverses sciences. On suppose que les sciences ont vocation de *tout* connaître, de cela

(40) A l'arrière-plan de la conception que nous évoquons ci-dessous de la philosophie des sciences, on a pu reconnaître cette interprétation de la philosophie tout court que nous avons déjà contestée, et qui confond la philosophie avec la synthèse. Herbert Spencer écrivait en ce sens : « *Knowledge of the lowest kind is ununified knowledge ; science is partially unified knowledge ; philosophy is the completely unified knowledge* ». (Herbert Spencer, *First Principles*, 2e partie, chapitre I, § 37 ; cité dans le *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, d'André Lalande, septième édition, 1956, p. 775). Et le regretté Dominique Parodi : «L'idée centrale, et en même temps le grand sens traditionnel du mot philosophie me paraît être l'idée d'effort vers la synthèse totale. La philosophie n'est-elle pas une conception d'ensemble de l'univers ,ou de l'universalité des choses, concernant à la fois les phénomènes et l'esprit, et présentant les deux caractères essentiels d'être une connaissance à la fois unitaire et réfléchie ? » (*Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, d'André Lalande, septième édition 1956, p. 773).

du moins qui est connaissable (pour l'esprit humain), mais que chacune d'elles se trouve assez loin encore d'avoir déblayé tout le terrain qui lui revient de droit. Aux marges du territoire déjà scientifiquement exploré et colonisé subsiste une *fronteer*, au sens états-unien de ce mot : une marche. Un lot de questions que les méthodes scientifiques précises ne sont encore capables ni de résoudre, ni même de capter ; qui pour autant demeurent du domaine des hypothèses conjecturales, de l'intuition, voire des supputations imaginatives ou littéraires. Le rôle du philosophe des sciences serait, en attendant, de prendre en charge ces territoires-là, afin d'en amorcer quelque premier et grossier défrichement.

Une telle manière de voir concède au philosophe des sciences le rôle flatteur de l'éclaireur, du pionnier. Mais en revanche elle le condamne à reculer sans cesse devant les sciences en progrès. Jamais il ne pourrait construire que sur le terrain d'autrui. On lui refuserait pour sa part toute propriété perpétuelle. La philosophie des sciences, ainsi conçue, postule à terme l'obsolescence de la philosophie (41).

3° On peut encore, du philosophe des sciences, faire un pur *épistémologue,* dont la besogne propre consisterait à faire l'inventaire, l'étiquetage, le catalogage, la classification des diverses sciences. Selon leur objet, selon leur structure scientifique aussi. Sa mission serait en somme l'organisation du savoir scientifique. Il serait spécialiste de l'architecture de la science.

Mais où donc est ici la philosophie ?

4° Dans le philosophe des sciences on peut voir un *psychologue de la recherche scientifique.* L'objet d'étude de ce savant d'une espèce particulière serait le comportement des autres savants, dans leur activité scientifique. Il s'agit alors de scruter — et si possible de percer — le secret intime de l'invention, celui des opérations qui concourent à la construction, à l'exten-

(41) Il semble que ce soit sous l'empire d'une inspiration de ce genre que M. Gaston Bouthoul propose ce qu'il appelle une « *métasociologie* », et qu'il définit comme un compendium de généralités sociologiques encore conjecturales. (Cf. Gaston Bouthoul, *Traité de Sociologie,* tome II, Payot, 1954, p. 19 sqq). La « *métasociologie* » de M. Gaston Bouthoul mériterait mieux peut-être de s'appeler « prosociologie ». Est-il possible d'éluder l'impression que, malgré les fleurs sous lesquelles il la noie, il en fait en quelque sorte le refuge de la sociologie préscientifique, voire infrascientifique ? Ce n'est pas sur un tel modèle que nous essayerons de concevoir la philosophie économique !

sion de l'édifice de la science. Le philosophe des sciences serait en sorte le critique du « spectacle de la science » en formation (42), comme dit M. René Poirier, qui écrit encore : « Il s'est développé une psychologie des profondeurs de la science, une psychanalyse de la création scientifique, de l'invention, de l'esprit scientifique pris dans son devenir, dans son renouvellement total, son renoncement général au passé, dans toutes ses nuances et son inspiration, qui est l'œuvre originale et si passionnante de G. Bachelard » (43).

Passionnante, à coup sûr ! Mais vraiment la philosophie ne serait-elle rien d'autre ?

5° Voisine de l'inspiration de M. G. Bachelard est la conception qui fait du philosophe des sciences un *spécialiste de la méthode* : le codificateur des divers procédés heuristiques qui conviennent et réussissent aux diverses sciences ; le théoricien qui introduit de la méthode dans le maquis des méthodes, voire des techniques. La philosophie des sciences aurait alors pour objet la forme des sciences, non leur matière ; leur structure, non leur contenu ; leur démarche, non leurs résultats. Peut-être en de certaines mains finirait-elle par se réduire à quelque recueil de recettes de cuisine à l'usage des savants de toutes spécialités.

C'est là tirer encore à l'excès la philosophie des sciences vers son pôle scientifique, et l'éloigner plus qu'il ne sied du champ d'investigation propre de la philosophie.

13. — Nous avons, pour notre part, défini la philosophie comme une discipline spéciale, particulière, autonome, ayant pour objet l'examen conjoint de trois problèmes intimement liés, et qui ne relèvent en tant que tels d'aucune autre science : le problème de l'être, le problème de la connaissance, le problème de la valeur. Partant de là, nous proposerons de voir dans le philosophe des sciences une sorte de *ministre des affaires étrangères de la philosophie,* chargé de ses relations avec les diverses disciplines scientifiques, spéciales comme elle et comme elle souveraines.

(42) Cf. René Poirier : « Science et Philosophie », *Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 4e série, année 1955, 2e semestre, p. 79).

(43) Cf. René Poirier : « Sur la crise de la Philosophie des Sciences », *in Recherches et Débats*, publication du Centre catholique des Intellectuels français, volume intitulé : *La science peut-elle former l'homme ?*, août 1955, p. 100 sqq.

Au lieu donc de nous représenter les choses comme si la philosophie englobait en quelque sorte l'ensemble des sciences (44), ainsi qu'on le pourrait représenter par ce schéma :

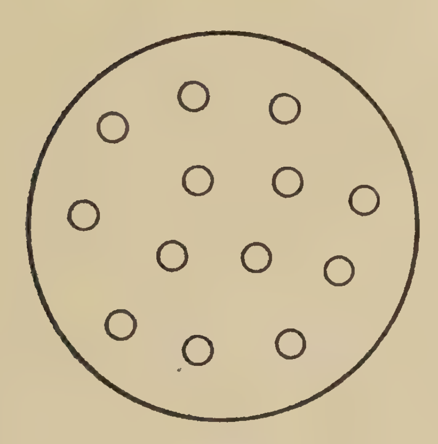


Figure III

(où le grand cercle figure la philosophie, et chacun des petits cercles inclus dans le grand, une discipline scientifique particulière)

(44) Soit que la philosophie, discipline première, *contienne* de droit les diverses sciences (conception antique et médiévale) soit que les sciences additionnées les unes aux autres et ensemble intégrées *constituent* la philosophie (selon l'idéal des partisans contemporains de la « philosophie scientifique »).

— au lieu tout aussi bien de regarder la philosophie comme coiffant les diverses sciences, les couronnant, les dominant (45), comme on pourrait le figurer de la sorte :

Philosophie

Sciences particulières

Figure IV

nous inclinerons à schématiser la réciproque situation de la philosophie et des diverses disciplines scientifiques par une figure linéaire horizontale, du type :

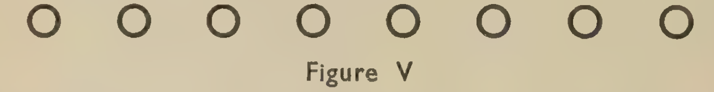


Figure V

où la philosophie se trouve représentée par l'un quelconque des petits cercles juxtaposés, parmi les autres dont chacun figure une discipline particulière (46).

(45) Soit que l'on tienne que le rôle de la philosophie consiste à extraire de toutes les sciences particulières, pour les rassembler, leurs leçons de portée générale, soit qu'on la charge d'édicter une méthode scientifique fondamentale, qui se démultiplierait et diversifierait et spécifierait ensuite, pour s'adapter aux besoins propres de chacune d'elles.

(46) Il est remarquable que les trois conceptions que nous distinguons ci-dessus des rapports de la philosophie aux sciences rappellent assez fidèle-

Ainsi la philosophie des sciences aura pour objet *un secteur parmi d'autres des liaisons interépistémologiques horizontales* que comporte le tissu du savoir : celui des liaisons entre la philosophie d'une part, et d'autre part les diverses sciences. Elle étudiera les relations qui peuvent être nouées entre une discipline autonome et souveraine — la philosophie — et d'autres disciplines également autonomes et souveraines : les sciences de la nature, et celles de l'homme. Cette perspective exclut toute arrière-pensée d'une quelconque hiérarchie des disciplines intellectuelles. On supposera que la philosophie renonce à tout impérialisme totalitaire, même à toute royauté sur les autres sciences. Depuis qu'est proclamée la république des sciences, si prééminente qu'au milieu de ses compagnes elle puisse apparaître en dignité (47), elle n'est plus qu'une citoyenne parmi les autres. Seulement en République les relations entre individus constituent la trame essentielle des rapports sociaux.

Ainsi conçue, la philosophie des sciences est de la philosophie : non de la science. Un ministre des affaires étrangères ne siège au cabinet des ministres que de son propre pays. Des gouvernants étrangers, il rencontre seulement ses homologues les autres ministres des affaires étrangères, pour des conférences où chacun représente sa propre nation souveraine. Aussi bien est-ce à des philosophes qu'il convient en principe de cultiver la philosophie des sciences. L'histoire montre que si nombre de philosophes furent en même temps de grands savants (48), peu de savants en revanche, même parmi les plus grands, ont su être bons philosophes (49). La leçon de l'expérience, c'est qu'il est

ment les trois étapes successives des mathématiques, telles que les caractérise Pierre Boutroux (dans *L'idéal scientifique des mathématiciens*, nouvelle édition, Presses Universitaires de France, 1955). Pour les Grecs, d'abord, la mathématique est la connaissance par excellence : c'est par elle que l'homme atteint à l'éternel immuable, à l'absolu divin. Puis, avec Descartes, et lorsqu'advient l'ère de l'algèbre, surgit une autre conception : la mathématique devient alors essentiellement un langage, à l'usage de toutes les sciences, et Leibniz conçoit l'idéal d'une « caractéristique universelle ». Enfin Pierre Boutroux enseigne que la mathématique contemporaine relève d'une troisième perspective : elle devient une discipline particulière, une science comme les autres parmi les autres, avec son champ d'investigation propre et autonome : parallèle et analogue à toute autre science.

(47) Si l'on veut — comme l'Evêque de Rome selon certaines théologies orientales — *prima inter pares* : parce que les problèmes qu'elle pose sont logiquement les premiers : et ceux qu'au premier chef on voudrait éclairer.

(48) Cf. Pierre Humbert : *Philosophes et Savants*, Paris, Flammarion, 1953.

(49) Combien par exemple certaines réflexions philosophiques d'Albert Einstein, ou — sur un registre plus modeste — celles de Leconte du Nouy paraissent pauvres et courtes !

salutaire pour un philosophe de s'initier aux sciences, mais périlleux pour l'homme de science de philosopher.

J'ai pour ma part claire conscience de n'être ni l'un ni l'autre : donc de la témérité de mon propre projet.

14. — L'ensemble des relations extérieures de la philosophie se compose de relations multilatérales et de relations bilatérales.

Les relations multilatérales concernent la philosophie de la science en général : la philosophie de l'œuvre de science. Son problème consiste à définir les critères de la connaissance scientifique, à la situer par rapport à d'autres éventuels modes de connaître, à discerner ce que la science est susceptible de nous faire atteindre de l'être réel, à jauger la valeur de la connaissance scientifique ; à caractériser et classer enfin les diverses sortes de sciences (sciences exactes et sciences conjecturales, sciences de la nature et sciences de l'homme, etc...).

Non seulement la philosophie de la science, mais avec elle sans doute la philosophie tout court toutefois *tourneraient en rond* s'il ne leur était donné de se renouveler sans cesse, grâce à ces contacts concrets dont leurs relations bilatérales avec chaque science particulière leur offrent la permanente occasion.

Faire la philosophie d'une science, ce sera projeter sur sa démarche mouvante, et sur le domaine factuel qu'elle explore progressivement, les problèmes propres de la philosophie : le problème de l'être, le problème de la connaissance, le problème de la valeur. Ce sera considérer l'objet de cette science, et la reconstruction scientifique qu'elle poursuit de sa matière, du point de vue du thème d'inquiétude particulier qui est celui de la philosophie (50).

Telle est aussi bien — pour la science et pour la vie économiques — l'ambition de la philosophie économique.

DE LA PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE

15. — Nous l'avons dit : ce ne seront ni des variations littéraires sur thèmes économiques, ni de la poésie, ni de la prophétie, ni

(50) La spécialité de la philosophie, que nous avons posée, est de point de vue, non de domaine. Le problème de l'être, le problème de la connaissance, le problème des valeurs sont des problèmes spécifiques, mais qui se présentent à propos de toutes choses. Il en résulte que la nationalité philosophique n'est pas une nationalité territoriale. Et que la philosophie, discipline spéciale, comme telle conserve néanmoins une sorte de vocation universelle. Le philosophe est partout chez lui, en même temps que partout chez les autres.

un compendium de réflexions générales, ni davantage une synthèse des conclusions de l'économie politique.

Je ne pense pas que l'on doive davantage confondre la philosophie économique avec ce que parmi les économistes on est traditionnellement convenu d'appeler les *doctrines*. Situer le plan propre de la doctrine économique n'est à tout prendre guère aisé. Mon maître Gaëtan Pirou opposait la doctrine à la science économique comme à la *wertfreie Wissenschaft* Max Weber opposait la *wertende Wissenschaft* (51). Selon Gaëtan Pirou, la science constate et explique objectivement ce qui est, au lieu que la doctrine apprécie et juge les institutions, et dicte ce qu'il faut faire. La science ne pose que des jugements d'existence et de causalité ; la doctrine, des jugements de valeur et des options politiques. La science se conjugue à l'indicatif, la doctrine à l'impératif (52). La science est spéculative ; la doctrine, normative. J'ai dit ailleurs (53) pourquoi ce critère de la doctrine ne me peut pas satisfaire. Non que je conteste l'opportunité, — ni même entende rétrécir la portée (54) — de la séparation que prônait Pirou, de l'explication d'avec l'appréciation. Je crois au contraire qu'une telle distinction est opportune, éclairante, et pleinement justifiée (à tout le moins en tant que règle du jeu de la pensée). Je doute seulement si le terme « doctrine » est vraiment celui qui convient pour désigner la réflexion économique normative. Pirou de la sorte lui a donné, au langage des économistes, une résonance qu'on ne lui entend point en d'autres disciplines. Lorsque l'on parle par exemple de la doctrine de la Trinité chez Saint Augustin, ou de la doctrine idéaliste de Berkeley, l'on n'entend manifestement suggérer rien moins, de la part de Saint Augustin ou de Berkeley, qu'une prise de position normative. Je ne puis accepter que la normativité soit le vrai critère de la doctrine. Il faut que ce soit autre chose qui la caractérise, et l'oppose à la science. Quoi donc ? Doctrine vient de *docere*. Une doctrine, c'est un enseignement. Un enseignement est l'œuvre d'un maître. Au lieu que la science se veut purement objective, apodictique, le plan de

(51) On dit aussi « *westsetzende Wissenschaft* ; ou encore *Normwissenschaft* (par opposition à *Seinswissenschaft*).

(52) Cette dernière expression a pour auteur Henri Guitton, exposant Pirou.

(53) Daniel Villey, *Doctrines et science économiques, Mélanges René Gonnard*, Pichon, 1946.

(54) Comme essaye de le faire Henri Guitton, par exemple dans son *Catholicisme social* (Paris, les Publications Techniques, 1945) et dans son livre intitulé *L'objet de l'économie politique* (Rivière, collection Bilans, 1931).

la doctrine sera celui du témoignage personnel. Une doctrine, c'est un système de pensée dont l'unité profonde reflète et exprime celle de l'esprit d'un penseur. L'homme de science se spécialise, il sépare les choses, pour davantage connaître. Au contraire la doctrine relie, pour mieux comprendre. Un auteur de doctrine économique, c'est donc un économiste qui rassemble toutes les conclusions de sa recherche scientifique pour les intégrer en un système de soi cohérent, et cohérent en outre avec l'ensemble de ses options personnelles, en tous domaines : avec sa propre *Weltanschauung,* si l'on peut dire. Or, la *Weltanschauung* est une notion qui n'a que des rapports vagues et lointains avec la philosophie, telle que nous l'avons définie.

Et l'on aperçoit bien dès lors en quoi le dessein de la philosophie économique se distinguera de celui des doctrines.

La doctrine économique part de l'économie politique, dont par delà le seuil de la science elle prolonge la réflexion. La philosophie économique part de la philosophie, dont elle projette les clartés — et les angoisses — sur la vie et sur la science économiques.

La doctrine économique juge et réforme l'état de choses économique à la lumière de l'ensemble des positions prises par son auteur, et par exemple de son interprétation de l'histoire, de ses opinions politiques ou morales. Elle estompe *toutes* les frontières qui séparent les uns des autres *tous* les divers domaines de la pensée. La philosophie économique explore *objectivement* et *seulement* l'une de ces frontières : celle qui fait contiguës la philosophie et l'économie politique.

Et sans doute sera-t-il vrai de dire que toute doctrine économique *postule entre autres choses* une philosophie, à tout le moins implicite. Mais à la réalité comme à la science économiques, la philosophie économique pose seulement et explicitement pour sa part les problèmes précis qui sont ceux de la philosophie (54 *bis*).

La philosophie économique sera par conséquent un genre à la

(34 *bis*) En bref, si l'on veut bien admettre avec nous que la philosophie consiste à se demander : *qu'est-ce qu'être* ? la philosophie économique se demande pour sa part : *a*) ce que la considération de la chose économique, de la démarche scientifique de l'économiste, et des conclusions de la science économique peuvent apporter de lumière au philosophe pour éclairer sa question *qu'est-ce qu'être* ? *b*) ce que les propos du philosophe sur la question *qu'est-ce qu'être ?* peuvent apporter de lumières à l'économiste, pour éclairer sa propre recherche.

fois plus objectif, plus précis, plus étroit, plus profond que la doctrine économique.

16. — La première difficulté qui se présente à un ministre des affaires étrangères est celle du réciproque hermétisme des langues. Il lui faut d'abord engager des interprètes et faire provision de dictionnaires. La philosophie économique appelle un grand travail liminaire de déblayage et de clarification linguistiques. Plus d'un vocable a suivi dans l'une et l'autre discipline deux itinéraires sémantiques totalement indépendants, et substantiellement divergents. Beaucoup de quiproquos naîtront au premier abord, pour ce que le philosophe et l'économiste ont contracté la longue habitude d'employer les mêmes mots dans des acceptions hétérogènes, et qu'il n'est plus aisé de raccorder réciproquement. Comment relier par exemple *la valeur,* telle que la mesure la théorie économique pure, aux *valeurs* dont nous entretient l'axiologie des philosophes ? Je m'y suis essayé naguère (55), sans parvenir à rien encore qui soit vraiment à la fois simple et clair. Il ne s'agit pas au reste de la valeur seulement. Nature, ordre, bien, progrès, équilibre, échange, choix, activité, etc... autant de mots dont usent l'une et l'autre disciplines. Et quelle relation peut-il y avoir entre la notion économique de structure, telle que la définissent François Perroux ou André Marchal, et ce que Merleau-Ponty baptise la « structure » du comportement ? Il n'est rien qui sache éclairer les concepts comme la confrontation des significations que revêtent les mêmes termes dans des contextes scientifiques différents. Une constante et ardente attention aux mots, un effort soutenu de raccordement des langages, la confection en permanence d'une sorte de vivant lexique interépistémologique, qui vise à rendre l'un à l'autre transparents le vocabulaire des philosophes et celui des économistes, voilà la première tâche de la philosophie économique. Que de lumières éclatent, que d'idées surgissent sous le soc qui laboure ainsi le champ des mots !

17. — Après le langage, la philosophie économique trouve dans l'histoire un vaste domaine d'études préliminaires. Nous la convierons pour une promenade à travers l'histoire parallèle — et

(55) Cf. Daniel Villey : *Leçons de démographie*, Tome II, Paris, Editions Montchrestien, 1958, p. 286 sqq., chapitre intitulé : « *De la valeur selon les philosophes à la valeur selon les économistes* ».

comparée — de la philosophie d'une part, et d'autre part de la pensée économique. Voilà un riche champ d'étude, encore largement inviolé (56), et qui sans nul doute recèle maint trésor insoupçonné. A la lumière des conjonctions, des interférences qu'une étude sérieuse et serrée — au besoin un peu érudite — sûrement permettra de mieux saisir, dans le passé, entre la vie au siècle le siècle de la philosophie, et celle des idées économiques, l'enseignement traditionnel de l'histoire de la pensée économique peut être clarifié, enrichi, proprement renouvelé : au grand bénéfice de l'intelligence des auteurs et de la valeur pédagogique des cours. C'est l'une des plus notables prestations que l'on puisse attendre de la philosophie économique.

Il faudra d'abord détacher les figures des quelques auteurs qui possèdent en quelque sorte la double nationalité d'économistes et de philosophes : Hume, Condillac, Adam Smith, Stuart Mill, Cournot, Marx, Proudhon peut-être... Je n'en vois guère d'autres pour l'instant. Leur pensée a fait jusqu'à présent l'objet de deux histoires parallèles, presque totalement séparées : l'une dans la littérature philosophique, l'autre dans la littérature économique. Il s'agit de mettre en communication ces deux histoires étanches, afin d'éclairer chacune des deux régions de chaque système à la lumière de l'autre. On devra pour chaque auteur mettre en lumière les consonances, les connexions, s'il y a lieu les incohérences que révélera la confrontation de sa philosophie avec sa pensée économique. Dans quelle mesure y a-t-il eu, à l'intérieur de l'esprit de l'auteur, continuité (ou au contraire compartimentation, séparation) des deux univers ? Quand est-ce qu'une idée philosophique préconçue (comme par exemple l'idée feuerbachienne de l'aliénation, chez Marx) s'est seulement ensuite plaquée sur le plan de l'économique, et prolongée en théorie économique ? Quant au contraire est-ce de la réflexion économique qu'a surgi l'inspiration d'une philosophie (comme peut-être on peut le voir chez Proudhon) ? En quoi le commerce de l'économie politique a-t-il infléchi la philosophie de la sympathie

(56) Je ne connais qu'une seule étude d'ensemble, qui esquisse une histoire de l'inspiration philosophique des diverses écoles de pensée économique. Il s'agit de l'article de O. H. Taylor, intitulé : « *Philosophies and economic theories* », et publié dans le recueil de *Collected papers* de l'auteur : *Economics and Liberalism*, Harvard Economic studies, 1955. — Le livre de Joseph Vialatoux intitulé « *Philosophie économique* » (Desclée de Brouwer, 1933) ne contient guère qu'une critique — d'inspiration néothomiste — du « naturalisme » sous-jacent à l'économique de l'école libérale classique.

chez Adam Smith, ou l'utilitarisme de Stuart Mill ? Subsiste-t-il une contradiction définitive entre la *Wealth of Nations* et la *Théorie des sentiments moraux* ? etc..., etc...

La philosophie économique sera conduite à mettre l'accent sur certaines figures de philosophes-économistes que l'historien des doctrines économiques volontiers tient pour secondaires, pour ce que leur œuvre proprement économique n'est pas toujours d'une originalité éclatante, mais dont — précisément en raison de l'impulsion philosophique qu'ils lui ont donnée — le rôle véritable dans l'histoire de la pensée économique fut important, demeure largement méconnu, appelle d'être réhabilité. C'est ainsi qu'il faudra se remettre à lire, et promouvoir des auteurs comme par exemple Bernard de Mandeville, Locke, Montesquieu, Bentham, Fichte, et bien sûr Hegel.

L'historien de la pensée n'a point seulement affaire à des auteurs. Il rencontre aussi bien, sur son chemin, des écoles, des courants de pensée, des traditions, des mentalités. Il y a une histoire conjointe à brosser des écoles philosophiques et des écoles de pensée économique. Qu'est-ce que les doctrines économiques médiévales doivent à Platon, à Aristote, à l'Ancien Testament, au Nouveau, aux Pères de l'Eglise ? Quels sont les liens du mercantilisme avec la philosophie de la Renaissance, avec les atomistes antiques, avec les sophistes, avec Machiavel, Hobbes, Bayle, etc... ? Ceux de la physiocratie avec Malebranche et avec les « Lumières » ? Ceux de l'école classique anglaise avec l'empirisme, avec l'associationnisme atomiste ? Ceux du saint-simonisme avec le positivisme ? Ceux du marxisme avec Hegel, et ceux de la seconde école de Vienne (Strigl) avec le kantisme ? Tout cela reste largement encore à explorer.

C'est souvent qu'un système de pensée économique naît d'une impulsion philosophique, mais qu'ensuite il la perd de vue. Ricardo n'a pris la plume, à l'inspiration de James Mill, que pour prolonger en théorie économique l'hédonisme de Bentham. Mais en chemin voici qu'il en a perdu la mémoire, au point qu'il s'est fait le champion d'une théorie objective de la valeur : celle de la valeur-travail. Il a fallu, pour que fût réparée cette inconséquence, attendre cinquante ans, et le marginalisme des premiers viennois. Les exemples sont nombreux de ce genre d'inconséquences, de distractions, de chassés-croisés, de jeux de cache-cache. Le philosophe-économiste trouvera dans ce genre une

ample pâture. Il s'attachera, le long de l'histoire des écoles de pensée économique, à suivre à la trace leur inspiration philosophique première, qui parfois se perd, puis un beau jour se retrouve ; et dévie, puis se redresse ; parfois aussi (comme ce fut le cas chez Marx, reprenant à partir d'autres prémisses philosophiques la théorie économique ricardienne de la répartition) cède tout simplement, avec éclat ou en sourdine, la place à une autre.

Le philosophe-économiste ne se contentera pas d'analyser ce que disent les auteurs, il interprétera leurs silences. Il tentera de dégager les prolongements implicites, en doctrine économique, de telle philosophie ; ou encore les présupposés philosophiques insconscients de telle expression de la pensée économique. Peut-on par exemple imaginer qu'il y ait des applications économiques définies du message philosophique de Bergson, de celui de Heidegger ? Ont-ils exercé, sur la pensée économique, quelque indirecte et subtile influence, qu'il soit possible de tirer au clair ? L'existentialisme d'un Sartre, celui d'un Merleau-Ponty, ne sont-ils pas logiquement gros de quelque chose d'autre, en fait d'options économiques, que ce « mandarinisme » où paradoxalement nous les voyons se débattre ? Et dans l'autre sens, y a-t-il un platonisme implicite de l'économie pure, un instrumentalisme implicite de l'économétrie — ou de Keynes — un probabilisme implicite dans la théorie des jeux, que l'on puisse dégager et formuler avec quelque précision ?

Toutes ces questions posées à l'histoire parallèle des idées peuvent apporter des leçons précieuses pour éclaircir un problème proprement philosophique, qui est celui de savoir dans quelle mesure économie et philosophie peuvent être tenues pour réciproquement autonomes. Jusqu'à quel point les liens qui unissent à telle philosophie tel système de pensée économique sont-ils nécessaires et rigides, ou bien au contraire contingents et lâches ? Toute option philosophique commande-t-elle logiquement une option économique corrélative, ou bien chaque philosophie est-elle susceptible de se donner indifféremment plusieurs sortes de prolongements au champ de la pensée économique ? Chaque doctrine économique postule-t-elle une philosophie bien déterminée, ou dispose-t-elle de plusieurs arrière-plans philosophiques de rechange ? Peut-on concevoir un système philosophique totalement transcendant à la pensée écono-

mique, une pensée économique philosophiquement neutre ? Jusqu'à quel point par exemple est-il légitime de tenter, — comme l'a fait Jean Marchal (57) —, de dissocier du matérialisme historique et de la philosophie de l'aliénation, la théorie marxiste de la répartition ? Peut-on concevoir un libéralisme économique affranchi des principes utilitaires ? etc... Ce ne sont point là seulement des questions d'espèce : il s'agit d'un problème fondamental de philosophie économique : elle ne le saurait éclairer qu'à la lumière de l'histoire.

18. — Loin de nous au demeurant l'intention de réduire la philosophie à son histoire. L'une des principales justifications de la philosophie économique, n'est-ce point l'ambition qu'elle nourrit de contribuer à *réactualiser* la philosophie, que tant des maîtres qui l'incarnent n'enseignent plus guère qu'au passé ?

Le cadre de la philosophie économique proprement dite sera naturellement celui que nous avons proposé pour la philosophie tout court ; ontologie, gnoséologie, axiologie.

L'ontologie économique, ce sera le problème de la définition *philosophique*, et celui de la signification *philosophique* de l'objet de l'économie politique.

La gnoséologie économique comportera l'examen des fondements et des postulats philosophiques de la science économique, l'analyse philosophique de sa forme scientifique, la précision philosophique du type et de la valeur de la connaissance qu'elle propose.

L'axiologie économique, ce sera un effort philosophique pour définir et pour apprécier les finalités autonomes que promeut la vie économique et que dégage la science économique ; et pour situer l'activité économique au monde des valeurs.

Point n'est question d'esquisser ici le résumé ni même le canevas de ce que pourrait être un cours complet de philosophie économique. Nous voudrions seulement suggérer, à chacun de ses trois chapitres, quelques-unes des questions qui la concernent en propre (58).

(57) Cf. Jean Marchal : *Deux essais sur le marxisme*, Paris, Editions Génin, *Librairie de Médicis*, 1955.

(58) Je ne puis en somme présenter ici autre chose qu'un cadre vide — J'énoncerai les problèmes, mais devrai m'arrêter au seuil de leur analyse, et taire les options qui commandent mon propre système de philosophie économique. Ingrate servitude d'un genre, que je dois accepter, et le lecteur me pardonner.

19. — Qu'étudie l'économiste ? Un dialogue de l'homme avec les choses, l'effort que l'homme poursuit pour conduire lui-même ce dialogue et pour se soumettre les choses, la résistance des choses, et comment, sans cesser jamais de lui faire obstacle, celle-ci progressivement cède devant l'industrie humaine. Tout cela ne fourmille-t-il pas de problèmes ontologiques ? Qu'est-ce, pour l'économiste, que l'homme (l'homme consommateur, qui a des besoins ; l'*homo faber*, l'*homo sapiens*, l'*homo œconomicus*) (59) ? Que sont les choses (pas seulement les choses matérielles, mais aussi le temps, l'espace, et leurs limites, et les déterminismes extérieurs à l'homme ?) Quelles sont les relations de l'homme aux choses, quels sont les modes et quelle est la mesure de leur mutuelle et réciproque dépendance ? Le combat de l'homme contre les choses est-il à sens unique ? Y a-t-il une loi de l'histoire, qui voudrait que l'homme s'affranchît progressivement des choses, jusqu'à ce qu'il les eût totalement domestiquées ?

La vie économique donc est l'entreprise de la raison des hommes contre la rareté naturelle. Deux notions dès lors caractériseront l'objet de l'économie politique : celle de *rareté*, celle de *rationalité*.

La philosophie de la rareté demeure largement à élaborer. Qu'est-ce que la rareté ? L'opposition que rencontre une volonté clairement consciente de ses fins, du fait d'une insuffisance des moyens, qui vient contenir ses prétentions. Qu'est-ce donc qui fonde la rareté, et les antagonismes qui lui sont corollaires ? Serait-elle l'expression d'une mutuelle incompatibilité métaphysique des êtres, comme l'imaginait le Marquis de Sade ? Ou bien ne traduit-elle que la finitude du milieu matériel qui sert de cadre à notre vie terrestre ? La rareté se manifeste à nous sous les visages de la souffrance (que Fourier voulait supprimer) ;

(59) Pour les classiques anglais, l'*Homo Œconomicus* est un homme au comportement purement hédonistique. Pour les néomarginalistes viennois, c'est un homme à la conduite purement rationnelle et calculée. Pour G. Th. Guilbaud, c'est un joueur, qui cherche par le bluff et la ruse à dominer ses partenaires oligopolistiques. (Cf. G. Th. Guilbaud : « La théorie des jeux, contributions critiques à la théorie de la valeur », *Economie appliquée*, avril-juin 1949). Pour beaucoup d'auteurs contemporains, c'est le ridicule accessoire obsolescent d'une théorie « microéconomique » dépassée. Et pourtant, toute forme de science économique, traitant de choses humaines, implique bien un faisceau d'hypothèses relatives à l'homme : elle postule donc un quelconque *Homo œconomicus*, qu'elle ne peut que gagner en clarté à mieux définir et à mieux connaître.

des contradictions, des incompatibilités, des rivalités d'intérêts (dont Marx promettait de libérer l'homme) ; enfin de l'injustice (qu'entreprit d'abattre Proudhon). Tout cela est-il injustifiable, *au sens ontologique du mot* ? Quelle peut être la signification philosophique des limites de ce monde ? Toute victoire de l'homme sur l'inhumain a-t-elle pour effet de l'exalter, de mieux réaliser son essence, ou bien n'y aurait-il pas — du point de vue même de l'homme — une sorte d'équilibre optimum entre lui et son milieu ?

L'homme affronte la rareté avec les armes de la raison calculatrice : du calcul. Qu'est-ce que le calcul, que signifie le calcul, peut-on percer le secret de son pouvoir, le mesurer, marquer ses frontières ? Comment définir, comment situer l'activité *calculée* — *i. e.* selon Henri Denis (60), l'activité économique — au regard de l'activité *spontanée* (instinctive, réflexe, infrarationnelle) et de l'activité *inspirée* (suprarationnelle) (61) ? Est-il vrai, comme l'a soutenu L. von Mises (62) que le signe spécifique de l'activité proprement humaine soit précisément le calcul ?

Une philosophie de la rareté (63), une philosophie de l'activité calculée seules peuvent éclairer les frontières de l'objet de la science économique. Dans la vie des hommes, qu'englobe-t-il, que laisse-t-il en dehors de lui ? Peut-on construire une écono-

(60) Henri Denis : *Introduction au problème économique*, Paris, Bibliothèque du Peuple, 1942, *passim.*

(61) Cf. François Perroux : « L'alliance de l'exigence abstraite et de l'exigence expérimentale dans l'économie positive : l'œuvre de G. Pirou », in *Revue d'Economie Politique*, 1947, n° 4.

(62) Ludwig von Mises : *Human Action*, Nehaven, ale University Press, 1949.

(63) A l'idée de rareté s'apparentent étroitement les notions des substituabilité et de complémentarité. C'est le fait de la rareté qui nous impose des choix : donc de faire jouer la substitution. Et la complémentarité raréfie la série des combinaisons entre lesquelles il nous est loisible de choisir. Le diptyque substituabilité-complémentarité, qui constitue l'un des axes majeurs de la théorie économique, me paraît très riche de résonances philosophiques. Alors que la substituabilité s'accorde avec l'idée de transcendance, toute doctrine immanentiste au contraire regarde Dieu et le monde comme plus ou moins réciproquement complémentaires. La substituabilité s'apparente à l'univers de la contingence, de la probabilité, de la liberté ; la complémentarité, à l'univers de la nécessité, de la raison contraignante, du déterminisme. Au plan de la doctrine économique, la substituabilité constitue le grand argument des libéraux, au lieu que la complémentarité retient davantage l'attention des dirigistes. L'idée de substitution appelle celle de lutte et de concurrence. L'idée de complémentarité appelle celle de solidarité, et d'organisation, etc...

mique des comportements instinctifs, réflexes, ou socialement conditionnés ? Une économique du désintéressement ? Une économique de la gratuité ? Tout ce qui compose ou modifie l'équilibre entre l'homme et la nature inhumaine concerne-t-il l'économiste ? Ou seulement les choix calculés que les hommes opposent à la rareté ? Quel est donc le concept fondamental de l'économie politique : richesse ? intérêt ? échange ? option ? coördination (par les mécanismes du marché, ou par un système de planification concertée) des fins et des moyens ? Selon que l'on va mettre en avant telle ou telle de ces diverses notions, on verra dans l'économie politique essentiellement une science des choses (des richesses) ou une science des hommes (de leurs intérêts, de leurs comportements, de leurs choix calculés) ; une science de la conduite individuelle ou une science de la société ; une science des conditions naturelles, de l'existence humaine, ou bien une science de l'intervention rationalisatrice de l'homme, individuel ou collectif.

L'analyse philosophique que l'on proposera de l'objet de l'économie politique commande le problème de sa situation. Ce qu'étudie l'économiste, est-ce un compartiment, un secteur séparé de la vie des hommes, de telle sorte qu'à chaque instant, chaque fois que nous changerions d'occupation, — et quitterions par exemple un moment notre travail pour écouter un disque, — nous sortirions de la zone de surveillance de l'économiste, ou y pénétrerions ? Ou bien est-ce un aspect particulier de notre vie tout entière, un point de vue, un angle propre d'observation ? (64) Comment spécifier le phénomène économique ? Est-il possible de lui définir une spécificité suffisante pour qu'à l'économie politique puisse être reconnue l'autonomie ? Pour qu'elle soit autonome, il ne suffit pas au demeurant que le phénomène économique soit précisément caractérisé. Encore faudrait-il que les enchaînements de phénomènes économiques fussent relativement directs, et pussent être aisément isolés. Lorsque je pousse une boule blanche de billard contre la boule rouge, un phénomène physique (le choc réciproque des deux boules) produit immédiatement un autre phénomène physique (la mise en mouvement de la boule rouge). Mais lorsque l'Etat se livre à une

(64) Cf. Francesco Vito : *Observations*, publiées dans Henri Guitton, *L'objet de l'Economie Politique*, Rivière, 1951 ; principalement le paragraphe intitulé : « *Secteur et aspect* », p. 124.

émission inflationniste de moyens de paiement, celle-ci n'engendre ses conséquences économiques (la hausse des prix) que par l'intermédiaire de toute une série de phénomènes extraéconomiques (prise de conscience du phénomène, revendications salariales, anticipations des vendeurs et des acheteurs...) Peut-on tenir pour neutres ces intermédiaires, et en faire abstraction ? Ou bien les intégrer à la théorie économique ?

20. — On voit ainsi comment l'ontologie économique — le problème de l'objet — insensiblement conduit à la gnoséologie : à l'examen de la nature et de la situation de l'économie politique, en tant que science.

Le premier problème dont la science économique provoque le philosophe, est celui de sa légitimité scientifique. S'il n'est de science que du déterminé, dans quelle mesure, en quel sens, les faits économiques, qui sont aussi des choix humains, peuvent-ils être tenus pour tels ? La science économique, serait-ce une entreprise fondée sur un postulat négateur de la liberté psychologique (65) ? J'ai bien connu des étudiants en Droit qui lui opposaient, en guise de fin de non-recevoir, cette question préalable. Le problème est très ancien sans doute, et cependant les coups de théâtre qui de nos jours se succèdent en cascade au domaine de la théorie physique et des autres sciences naturelles lui confèrent beaucoup d'effervescente actualité. L'indétermination (des éléments) est-elle compatible avec l'ordre, avec la régularité (à l'échelle de l'ensemble) ? Comment situer la liberté relativement à la motivation et aux habitudes (qui sont causalité) et relativement au hasard ? Qu'est-ce au reste que le hasard ? « Un autre nom de notre ignorance » ? Le signe pour nous d'une contingence fondamentale extérieure à nous-mêmes, d'une activité créatrice permanente encore à l'œuvre dans le monde ? Comment — que l'on n'éclaire tout cela — pourrait-on comprendre la signification des lois économiques ? L'ambition cruciale de toute science sans doute est de poser des lois. Mais quelle sorte de lois scientifiques formule l'économie politique ? Sont-elles exactes ou approchées, expriment-elles une nécessité

(65) Le seul économiste qui ait à ma connaissance entrepris un examen systématique de ce problème est Gaëtan Pirou, dans son *Introduction à l'Economie politique* (Sirey). Pirou tenait que la science est nécessairement déterministe, et qu'une économique scientifique est inconcevable, à moins que sur la base d'une absolue négation de toute liberté psychologique.

absolue, ou seulement une très grande probabilité ? On se souvient que Jean Lescure les répartissait en deux groupes distincts : le groupe des lois de l'économie fondamentale qui — disait-il — sont des lois causales et procèdent de la loi du moindre effort ; et d'autre part les lois du marché, qui sont des lois statistiques, et dérivent des lois des grand nombres.

La philosophie économique se penchera sur les disgrâces scientifiques particulières de l'économie politique. D'abord, ce défaut de spécificité de son objet (et cette indépendance toute relative des séquences de phénomènes économiques) qui mettent en cause son autonomie scientifique. Nous en avons parlé déjà. En second lieu (ce pourrait être un autre visage de la même disgrâce), l'on invoque souvent une particulière « complexité » du réseau des liaisons entre les phénomènes économiques, — au nom de laquelle Auguste Comte déjà situait la « physique sociale » à l'extrême fin de son catalogue des sciences (il les classait, on s'en souvient, par ordre de généralité décroissante, et de croissante complexité), — qui constituerait pour elle un handicap particulier, et pourrait expliquer son « retard » (?) sur les sciences de la nature. Qu'est-ce que la complexité d'une science, ou celle des relations qu'elle étudie ? La notion en est-elle claire et distincte ? Est-elle susceptible de mesure ? Quelle sorte, quel degré de résistance oppose-t-elle à l'œuvre de science ? En troisième lieu, l'économique partage avec l'astronomie (jusqu'à l'ère des spoutniks exclue) et avec certaines branches de la médecine (la médecine du cerveau, la médecine gynécologique, pour lesquelles l'expérimentation animale — même sur les singes anthropomorphes — ne donne que des résultats très insuffisants) l'inconvénient de ne pouvoir recourir à l'expérimentation proprement dite, c'est-à-dire se livrer à des expériences spécialement conçues et entreprises pour éclairer le savant. Là-dessus les partisans de l'économie théorique ou déductive fondent l'un des arguments majeurs qu'ils opposent traditionnellement aux positivistes. L'abstraction théorique, disent-ils, seule permet à l'économiste d'isoler mentalement l'action respective des divers facteurs, dont en pratique il est impossible de dissocier le jeu combiné. Le raisonnement hypothétique, à partir de postulats simples et que l'on se donne *a priori*, supplée en économie politique l'inaccessible expérimentation. Que penser de cette thèse ? Faut-il admettre, avec Oscar Morgenstern, que l'avène-

ment des calculatrices électroniques lui enlève dorénavant une grande partie de sa portée (66). Les calculs massifs — suggère Morgenstern — que sont capables d'effectuer certaines machines puissantes — comme, celle, baptisée *Econorama*, de J. D. Moony, ou celle à laquelle on a donné le nom de *Moniac*, œuvre de W. A. Philips et W. T. Newlyn) (67) suppléeront peut-être à l'avenir la théorie dans son rôle traditionnel d'*Ersatz* de l'expérimentation. La théorie était utile pour guider de ses hypothèses le travail du statisticien, pour lui dicter les choix qu'il lui fallait bien effectuer — aussi judicieusement que possible — parmi la masse quasi-infinie des calculs arithmétiquement possibles à partir des données dont il disposait. La théorie lui soufflait quels calculs pouvaient être instructifs, quels au contraire avaient chance d'être vains. Mais désormais les calculs autrefois les plus longs ne demandent plus qu'un temps négligeable. Ils ne coûtent presque rien. Le gaspillage de calculs n'a plus d'inconvénient. Il devient permis d'envisager que l'on entreprenne des calculs dans le noir, à tâtons, à l'aveuglette. « entièrement sans direction théorique ». Il n'y a plus aucune raison d'économiser les calculs. Et c'est alors peut-être de la théorie que l'on pourra faire l'économie. En somme, l'abaissement révolutionnaire des courbes de coût des calculs réduit presque à rien la productivité scientifique *marginale* de l'effort théorique. Les machines électroniques vont-elles enfin faire purement positive la science économique ?

L'analyse de ses disgrâces scientifiques propres éclaire la situation de l'économique au royaume des sciences. En quoi s'apparente-t-elle aux sciences de la nature (astronomie, physique, biologie), en quoi aux sciences de l'homme (psychologie, histoire, sociologie) ? Et quelle est la portée de cette opposition ? Pourquoi, en face des autres sciences de l'homme, l'économie politique revêt-elle depuis l'origine un caractère plus précisément scientifique ? Pourquoi a-t-elle été la première, pourquoi longtemps a-t-elle été la seule qui se soit prêtée au traitement mathématique, et pourquoi demeure-t-elle encore le

(66) Oskar Morgenstern : *Experiment and large scale computation in Economics*, dans *Economic Activity Analysis*, edited by Oskar Morgenstern, New York and London, 1954, p. 483 sqq. La même étude a été publiée en langue allemande, dans *Weltwirtschaftliches Archiv*, Band 76, 1956, Heft 2, p. 179 à 239, sous le titre « *Experiment und Berechnung grossen Umfangs in der Wirtschaftswissenschaft* ».

(67) La Revue *Fortune* analyse dans son numéro de mars 1952 les surprenantes capacités de ces deux machines.

terrain de choix de la mathématique humaine ? Est-ce en raison du caractère plus aisément quantifiable du fait économique ? Mais alors, que sont et que valent scientifiquement les instruments de cette quantification (le calcul en valeur, le prix comme mesure de la valeur, les comptes de la nation) ? D'autre part, l'économique n'est-elle science que de la quantité, ou bien y a-t-il aussi une économie politique qualitative, — et que faudrait-il entendre par là ?

Enfin, l'idéal scientifique de l'économiste est-il purement spéculatif ? L'économiste peut-il demeurer neutre devant les bénédictions et les fléaux sociaux qui font l'objet de son étude ? Doit-il se vouloir tel ? Y a-t-il au plan même de la science économique — comme le suggèrent Henri Guitton ou André Piettre — place pour un élément d'appréciation des choses qui soit intime au jugement d'existence et au jugement de causalité, indissociable de l'explication comme de la constatation ? Faut-il donc mettre l'économie politique au rang des disciplines normatives ?

21. — Je ne le pense pas. Mais c'est ici que la gnoséologie économique confine au troisième acte de notre scénario : l'axiologie. L'axiologie économique sera l'examen des valeurs que mettent en jeu la vie et la science économiques. Une confusion possible doit être d'emblée éludée : avec la théorie économique de la valeur. La question n'est pas ici — en tout cas elle n'est pas seulement ni principalement — de trancher entre la valeur-travail et la valeur-utilité, ni même de mettre au point quelque système de convertibilité, qui rende la valeur économique des biens et services automatiquement transférable en valeur philosophique. Elle est d'analyser les finalités particulières que dégage la science économique, de discerner leur signification, de les situer dans l'univers des valeurs.

Que si même en effet on l'entend dépouiller de toute arrière-pensée normative, et la veut absolument neutre, — pure de tout jugement de valeur — on ne saurait point empêcher que la science économique ait affaire à certaines fins particulières, qui gouvernent la conduite économique des hommes et celle des Etats : et que sans doute elle peut très bien pour sa part s'abstenir de juger — et décider de n'envisager que comme *causes* des actes qui leur sont ordonnés, ou comme *hypothèses de référence* pour ses analyses — mais non pas refuser de prendre en consi-

dération. L'intérêt personnel, l'intérêt social, la productivité, la richesse, l'équilibre, la croissance économique constituent des normes de ce genre. Ce sont autant de finalités propres au domaine économique, et que la réflexion économique nécessairement conçoit, isole et précise.

Il peut exister entre ces diverses normes des incompatibilités, des tensions : leur étude constitue l'une des tâches majeures de l'économiste. Toutefois, l'ensemble de ces normes économiques partielles gravite autour d'un axe central : le principe économique, la loi du moindre effort. Maximer quelque chose, que provisoirement nous appellerons le gain, en minimant quelque chose, que provisoirement nous appellerons la dépense. Comment concevoir une philosophie du principe économique ? (68).

Il consiste à maximer le gain, à minimer la dépense : il est double. Chaque fois que l'on ne peut accroître le gain qu'en accroissant aussi la dépense, ou réduire la dépense qu'en diminuant le gain, que donc décide le principe économique ? *Pratiquement* la solution des Arabes n'est pas ordinairement sur ce point celle des occidentaux. Mais théoriquement ? Et *philosophiquement*, est-il légitime de réduire cette dualité du principe économique, par exemple en considérant la peine comme une utilité négative ou « désutilité », symétriquement mesurable à sa contrepartie positive : la jouissance ?

Que maintenant s'agit-il de gagner, de maximer ? Le nombre des hommes ? Une quantité de satisfactions ? Le bien-être par tête ? Le bonheur ? La puissance ? Le rythme de la croissance ? La complexité d'un ordre ? Son intime harmonie ? L'emprise de l'humanité sur les résistances naturelles ? Et quoi de minimer ? La peine du travail ? L'insécurité ? Les privations qu'implique l'épargne L'inégalité sociale avec son cortège d'humiliations et de ressentiments ? Que valent, comme mesure de tout cela, les

(68) Ce qui rend le principe économique inconsistant, c'est le *no bridge*, sous toutes ses formes. Le problème du *no bridge* n'est pas seulement de théorie économique : c'est un problème philosophique, des plus profond et difficile. On le peut illustrer par le dialogue des deux chinois qui se rencontrent au bord de la rivière : « Comme les poissons sont heureux ! dit le premier. — Comment pourrais-tu savoir si les poissons sont heureux, rétorque le second chinois, puisque tu n'es pas poisson ? — Comment, dit alors le premier, peux-tu savoir si je ne suis pas poisson ? Tu n'es pas moi ! ».

mensurations « en nature » de la productivité, la comptabilité monétaire ?

Ainsi l'axiologie économique soumet-elle le principe économique à l'examen de sa cohérence interne. Elle tente de discerner ce qu'il comporte de fondamental, ce qui au contraire est en lui conventionnel. Elle s'efforce de préciser les limites logiques de l'arbitraire que peuvent contenir ses diverses expressions.

Puis elle entreprendra de le situer au monde des valeurs. Quelles relations par exemple entretient l'utile — si l'on veut bien accepter que ce mot résume les finalités autonomes de l'économie — avec l'agréable, et avec le vrai, le beau, le bien ? Il s'agit cette fois de valuer les valeurs économiques au critère des autres valeurs (69).

Des valeurs esthétiques, par exemple : et l'on philosophera sur la beauté et sur la laideur du travail, et de ses diverses modalités ; on s'interrogera — à la lumière des théories de la philosophie esthétique — sur la « poésie des grandes machines » ; on tentera — non sans s'être mis en garde contre tout esthétisme paresseusement conservateur — de discerner en quoi l'industrialisation, la démocratisation du confort, l'accélération du progrès technique, la multiplication des hommes qui accompagne la croissance économique nous font un monde plus beau, ou moins beau — ou beau d'une beauté nouvelle et différente — et ses beautés plus ou moins offertes aux hommes — qu'il n'en était autrefois.

On confrontera le principe économique aux valeurs morales. Quelles sont les couleurs éthiques de la pauvreté, de l'aisance, du confort, de l'opulence, de l'égalisation des conditions ? Du travail, du loisir, de l'entreprise, de l'innovation, du risque, de la sécurité ? De la rationalisation de la vie, de l'organisation économique, de l'association professionnelle, de l'industrialisation, des perfectionnements techniques ? Du changement, de la multiplication des hommes, de la domestication de la planète par l'humanité ? Y a-t-il une morale concrète impérative du comportement économique des individus, qui s'ajoute au principe de l'obéissance due aux lois civiles et pénales et du respect des contrats ?

(69) La définition de l'utile qu'avait posée l'école hédoniste classique confondait l'utile avec l'agréable. Mais cette indentification ne va pas de soi. Je tiens quant à moi pour l'autonomie — du moins instrumentale — de la finalité économique — de l'utile — au regard de toutes les autres fins, y compris la fin hédonistique. Cf. Daniel Villey : *Leçons de Démographie* (tome II), Editions Montchrestien, 1958, chapitre III.

Cela me semble à vrai dire contestable. Mais que si l'on tient pour une telle morale, que réprouve-t-elle, que commande-t-elle à qui dépense ou épargne, à qui investit, à qui entreprend, à qui gère une affaire ? Y a-t-il un critère éthique d'appréciation des systèmes économiques, et quels en peuvent être les éléments ? Y a-t-il une finalité morale de la politique économique ? Y a-t-il continuité ou discontinuité entre la morale intime et la morale économique de l'individu, entre la morale économique individuelle et la morale sociale ou politique ?

Entendons-nous bien : ce n'est pas plus le rôle de la philosophie économique d'élaborer une morale économique, que celui de la philosophie d'édicter un code de morale tout court. La morale est une discipline autonome, extérieure à la philosophie telle que nous l'avons définie. Mais le problème du fondement de l'obligation morale, et la discussion axiologique des principes de la règle morale relèvent de la philosophie. De même il n'appartiendra pas à la philosophie économique de déterminer le taux du « juste salaire », mais elle éclairera la question de savoir si la notion de juste salaire peut avoir un sens, et dans l'affirmative, quelles peuvent être en la matière les relations du point de vue de la « justice » au point de vue de la « justesse » (70). D'une manière plus générale, elle devra répondre à des questions comme celle-ci : le principe économique — la loi de l'efficience — a-t-il une valeur morale, ou la morale lui est-elle indifférente ? Dans quelle mesure la qualification morale d'un comportement économique ou d'une politique économique relève-t-elle de principes *a priori*, dans quelle mesure dépend-elle de leurs conséquences économiques (que seule la science économique permet de prévoir) ? Y a-t-il des principes de morale économique qui possèdent le caractère fondamental, et s'imposent sous tous les régimes ? Quelle est en revanche la part des règles de morale économique qui peuvent légitimement varier selon les temps, les lieux, les structures, et les cadres institutionnels ? Ces questions sont philosophiques, mais ne peuvent être valablement tranchées

(70) C'est Henri Guitton qui, dans son livre *Le Catholicisme social* a introduit le diptyque *justice-justesse*. Le taux du salaire est dans sa pleine « justesse » lorsque — égal à la productivité marginale en valeur du travail — il équilibre le marché de la main-d'œuvre, et le système économique en général. La « justice » du salaire, notion purement morale, est beaucoup plus malaisée à définir. Et plus encore la manière dont on pourrait — dès lors que l'on admet qu'ils ne coïncident pas — établir une communication entre le point de vue de la « justice » et celui de la « justesse ».

sans le secours de l'économie politique. Il n'est aujourd'hui pire dialogue de sourds que celui qu'engagent ensemble, chaque fois qu'ils se rencontrent, le moraliste et l'économiste. Et la morale économique sans doute continuera de piétiner dans la confusion, tant qu'entre eux ne sera pas intervenue la médiation éclairante de la philosophie économique.

A leur tour, les valeurs intellectuelles, esthétiques, morales devront ensuite être jaugées au critère de l'utile. Dans quelle mesure l'amour désintéressé de la vérité, le sens du beau, la vertu ont-ils des effets productifs, ou « malthusiens » ? Faut-il croire Mandeville lorsqu'il affirme qu'une société d'abeilles vertueuses périrait fatalement d'inanition ? Ou au contraire, à l'instar de Charles Dunoyer, classer la vertu (qu'il avait à vrai dire quelque tendance à purement et simplement confondre avec la restriction des naissances) parmi les facteurs de la production ?

J'hésite à poursuivre : toutes ces questions seulement énoncées paraissent si parfaitement banales ! Leur examen vraiment approfondi, proprement *philosophique* — en même temps qu'*économiquement éclairé* — n'est à vrai dire rien moins que tel. Et puis, composer un système de valeurs clair, consolidé, cohérent, — ce qui ne signifie rien moins que clos, ni figé — où l'économique trouve sa place, précisément située au regard de celles des autres valeurs, n'est-ce pas le projet intellectuel fondamental de tout homme qui pense et vit ?

22. — Je n'ai point entrepris, dans mon enseignement de cette année, de couvrir l'ensemble du domaine de la philosophie économique. Mon cours (71) a porté sur une question spéciale : l'examen de la notion d'*intérêt*, l'analyse du *jeu* dans lequel s'affrontent les intérêts. Ainsi ai-je tenté d'illustrer, par l'étude d'un problème particulier, les perspectives générales qui sont celles de la philosophie économique, et que je viens de dire.

L'intérêt, problème d'*ontologie* d'abord, puisqu'il s'est agi d'examiner ce qu'il est, et que je l'ai défini par « la maximation de la quantité d'être terrestre d'un sujet ».

Problème *gnoséologique*, puisqu'il y avait lieu d'entreprendre l'analyse critique du processus du discernement de l'intérêt, et

(71) Cf. Daniel Villey : *Notes de philosophie économique*, 1958-59, Paris, Les Cours de Droit, 158, rue Saint-Jacques, Paris.

que j'ai d'autre part tenté de restaurer l'intérêt dans son ancienne dignité de concept fondamental de la science économique. Sur le modèle de l'économie sociologique, ou de l'économie historique, ou de l'économie psychologique, pourquoi pas le projet d'une économique « symphérontologique » (72) fondée sur l'intérêt, et sur l'analyse des relations entre les intérêts ?

Problème *axiologique* enfin, puisqu'il a fallu jauger l'intérêt comme fin, comme valeur ; le situer par rapport au bien et au bien-être ; entreprendre sa justification morale et humaine ; celle aussi bien de la lutte des intérêts, et celle du *jeu* qui colore le climat de leur affrontement.

Et ce n'est qu'un exemple, bien sûr, sur lequel j'ai tenté seulement de me faire la main. Le programme de la philosophie économique est autrement vaste ! Mais en chacun de ses problèmes elle se reflète en quelque sorte tout entière.

23. — Un soir de la semaine dernière, Maurice Merleau-Ponty, pour introduire une très brillante et profonde et stimulante conférence (73), posait mélancoliquement cette question : « qu'est-ce donc qui a pris fin avec Hegel ? » Il émettait la crainte que ce ne fût tout simplement la philosophie. Comment — disait-il — conserver vivante l'inquiétude de l'*être* au milieu de cette frénésie du *faire* qui nous submerge ? Comment ce temps qui consacre le triomphe effréné de l'*artifice* pourrait-il garder le goût de scruter la *nature* des choses ? Grave question, dont, avec Merleau-Ponty, je ressens l'angoisse. Seulement, pour la philosophie qu'étouffe ainsi la montée de l'artifice, la voie du salut ne serait-elle pas précisément de saisir par les cornes — pour la maîtriser en lui imposant ses propres problèmes — cette *science de l'artifice,* qu'est l'économie politique ? Qu'importe si celle-ci se rebiffe, de toute cette jeune fierté sauvage dont l'enivrent ses vains succès. Il se pourrait que pour elle aussi la rencontre fût salvatrice. « Calme — lui dirait-on — cette fièvre qui t'agite. Ressaisis le contrôle de ta démarche. Assure fermement tes bases, avant de t'aller jeter en ces remous que fait le pullulement des neuves techniques — et qui te mènent où ? Je te vais redire une antique devise qui me fut imposée à la naissance. Elle a vu le jour aux mêmes rivages que moi, sous la clarté du

(72) Du grec : τὸ συμφέρον : l'intérêt.
(73) Donnée sous les auspices de la Maison des Lettres, à l'Amphithéâtre Descartes de la Sorbonne, le jeudi 12 mars 1959.

ciel attique. Ma sœur, connais-toi toi-même. Assume pour quotidienne compagne l'inquiétude de ce que tu es, de ce que tu cherches, de ce que vaut ce dont tu traites. Sache de quoi tu parles, où se trouve et comment se distingue cette portion de la vie des hommes qui te fut impartie à défricher ; sache ce dont tu es en quête, les limites de ce que tu peux connaître, et ce que précisément signifient de réel ces mesures que tu perfectionnes, ces théories que tu échafaudes, ces lois que tu établis ; sache ce que tu fais, et comment les richesses dont tu surveilles et souvent stimules la multiplication se colorent au regard des autres fins des hommes. Viens avec moi. J'exigerai de toi un labeur sévère et ingrat. Il te faudra sonder des problèmes profonds et difficiles, dont aucune formule jamais ne donnera toute faite la solution. Chez moi jour après jour tu retourneras le même champ. Mais tu verras comme chaque matin le renouvelle ! Et combien tu te sentiras légère, et comme tes yeux s'éclaireront, et que des ailes te pousseront aux flancs pour survoler ta propre terre. Tu domineras ce qui te dominait, cela que tu servais te servira. Ces outils qui naguère encombraient ta folle démarche, grâce à moi tu les feras désormais féconds pour l'œuvre de science.

Et moi, je te garderai d'être engloutie — avec tant de disciplines et tant d'hommes d'étude que j'y vois à présent sombrer — au sein des flots montants de la nouvelle barbarie. »

Daniel VILLEY.

Lozère-sur-Yvette, 23 mars 1959.

NOTES ET MEMORANDA

UNE APPROCHE NOUVELLE DES PHÉNOMÈNES DE RÉPARTITION

Jean Marchal et Jacques Lecaillon se sont engagés dans un travail gigantesque et qui n'a pas d'équivalent dans notre littérature économique contemporaine : rien de moins que l'établissement d'une véritable somme sur la répartition du revenu national. Déjà trois tomes sont parus, les deux premiers consacrés aux participants concernent l'un les salariés (1), l'autre les non salariés (2) ; le troisième, de caractère plus théorique, nous fournit un exposé et une discussion approfondis des modèles classique et marxiste (3). En tout, près de 1.500 pages, mais nous sommes encore loin du compte ; un quatrième tome est annoncé qui portera sur les modèles néo-classique, keynesien et post-keynesiens ; enfin un cinquième tome — qui ne sera pas nécessairement le dernier — rassemblera l'ensemble des résultats dégagés et fournira une synthèse générale.

Ces sèches indications objectives, si frappantes soient-elles, sont seulement d'ordre quantitatif ; elles ne rendent pas compte de la qualité de l'ouvrage qui est faite, tout à la fois, de l'érudition vraiment exceptionnelle des auteurs, de l'ingéniosité qu'ils déploient pour mettre en ordre et interpréter la masse énorme des documents qu'ils ont assemblés, de la rigueur de leurs analyses.

Mes louanges apparaîtront d'autant moins suspectes que je n'avais guère apprécié les premiers travaux d'approche auxquels s'était livré Jean Marchal. L'article qui annonce le travail d'ensemble d'aujourd'hui : *Approches et catégories à utiliser pour une théorie réaliste de la répartition* (4), notamment, m'avait quelque peu agacé car il me

(1) *La répartition du revenu national.* 1re partie. Les Participants, tome 1 : Les salariés. Editions M. Th. Génin, librairie de Médicis, 1 vol. de 667 p., Paris 1958.

(2) Les Participants, tome 2 : les entrepreneurs, agriculteurs, prêteurs, bénéficiaires de transferts, 1 vol. de 388 p., 1958.

(3) Les Modèles. Tome 3 : Le modèle classique, le modèle marxiste, 1 vol., 393 p., 1958.

(4) *Revue Economique*, mars 1952„ p. 147-182.

semblait que l'auteur tranchait avec une désinvolture d'autant moins justifiée qu'il n'apportait en faveur de ses catégories que des justifications bien minces. J'ai eu, d'autre part, l'occasion de signaler dans cette Revue que ses *Deux Essais sur le Marxisme* témoignaient à mes yeux d'une mauvaise conscience vis-à-vis de Marx et du marxisme qui m'avait peiné.

Il serait impossible de retrouver ces défauts dans l'ouvrage en cours de publication. Sans être nécessairement d'accord sur l'orientation de la recherche des deux auteurs, on ne peut que louer sans réserve leur objectivité, leur équité et leur sens de la mesure.

L'usage voudrait que nous consacrions cette note aux trois volumes parus ; nous croyons préférables de nous arrêter aux deux premiers qui constituent vraiment un tout. Le troisième, pour le moment tout au moins, se présente comme très largement indépendant de ceux qui l'ont précédé et sera plus utilement rapproché du suivant, lui aussi de caractère abstrait.

***

L'étude de J. M. et J. L. est centrée sur l'étude des comportements. La situation relative des différents groupes qui participent à la répartition du revenu national affecte leur comportement. Les auteurs sont donc conduits à étudier des situations toujours complexes et qui varient avec le temps.

Cette analyse suffirait, à elle seule, à justifier l'effort des auteurs qui ont dégagé une morphologie véritablement exhaustive des participants à l'activité économique. Prenons quelques exemples.

Nous avons vu que la distinction majeure de l'ouvrage est celle qui est faite entre salariés et non salariés. Il nous faut donc connaître l'importance relative de ces deux groupes dans les pays de capitalisme évolué, la variation de ce rapport dans la longue période, la composition par âge et par sexe des deux groupes, leur revenu, leur degré d'instruction et de culture, la valeur stratégique de leur position, etc...

L'étude de ces diversités est reprise à l'intérieur de ces deux grands groupes et nous apprenons ainsi à connaître par le détail les salariés, les entrepreneurs, les agriculteurs, les bénéficiaires de transferts, avec une minutie qu'explique le souci de ne rien omettre qui puisse être important pour rapprocher ou distinguer les différentes catégories et dégager les caractéristiques de leurs comportements.

Il est évidemment impossible dans une simple note de donner une idée même approximative de la richesse et de la variété des indications fournies. Que le lecteur se reporte à l'ouvrage et il sera certainement comblé.

***

C'est la suite de cet ouvrage qui m'inquiète et, tout en souhaitant commettre une erreur de diagnostic, je tiens à indiquer aux auteurs que, je les vois mal, ainsi partis, aboutir à une synthèse vraiment satisfaisante.

De toute façon, nous en sommes prévenus, cette synthèse ne sera valable que dans des circonstances déterminées de temps et de lieu. D'autre part, il me paraît peu vraisemblable, même pour ceux qui accepteront de se placer dans l'optique des auteurs, que leurs analyses puissent entraîner une pleine adhésion. Mais surtout j'ai crainte que leur optique elle-même soit trop étroite et qu'il ne puissent aboutir à la synthèse générale qu'ils ont l'ambition de dégager.

1° Les théories de la répartition construites jusqu'ici prétendent à l'universalité.

En réalité, certaines d'entre elles, c'est le cas de la théorie classique et de son héritière, la théorie marxiste, reposaient sur certains postulats implicites, notamment sur la tendance de la population à croître plus rapidement que les moyens de subsistance.

Plus rigoureux que leurs prédécesseurs, J. M. et J. L. ont estimé que, les structures affectant les conditions de l'équilibre, les phénomènes de répartition se présentaient différemment dans chaque type de société ; voulant faire œuvre positive, ils ont dû se restreindre en étudiant les seules économies de « capitalisme évolué ».

Mais, ainsi, ne perdent-ils pas beaucoup et la spécificité des structures qu'ils postulent est-elle suffisamment affirmée pour justifier leur dessein ?

a) Je reste pour ma part persuadé que la théorie néo-classique de la répartition, si elle n'a pas valeur universelle, éclaire les mécanismes dans toutes les économies de marché, qu'il s'agisse d'économie précapitaliste, capitaliste ou même collectiviste. Son inconvénient est de constituer un modèle purement abstrait, un cadre absolument vide. Mais ce cadre peut être rempli en y intégrant des paramètres concrets relatifs, par exemple, à l'abondance relative des terres et aux rythmes de la croissance démographique et du progrès technique. Cette théorie permet alors notamment, de comprendre à la fois les hauts salaires américains, la chute de la rente foncière en France et la misère des fellahs tunisiens (à l'inverse des théories classique et marxiste).

Je juge cependant avec J. M. et J. L. que cette théorie est grossière et a besoin d'être affinée en l'enrichissant d'éléments psychologiques et sociologiques. Mais la démarche inverse est-elle légitime ? Peut-on partir des comportements pour rechercher dans un deuxième temps comment ces comportements sont infléchis ou dominés par des éléments objectifs ? Il est plus satisfaisant, nous semble-t-il, d'aller du général au particulier que de partir du particulier pour, ensuite, venir buter sur le général.

b) Chacun conviendra du caractère décevant d'un modèle valable seulement pour le « capitalisme évolué » dont on ne sait où il commence dans le temps et jusqu'où il s'étend dans l'espace.

La recherche des auteurs porte sur le capitalisme « évolué » d'aujourd'hui et non sur le capitalisme « traditionnel » de 1860 (1).

(1) Tome 1, p. 12. Elle ne porte pas non plus, cela va de soi, sur la répartition future — celle de 1980 — date avancée, évidemment, à titre de simple hypothèse par les auteurs désireux de ne pas rester dans un vague excessif. Tome 1, p. 644.

Si le capitalisme évolué est caractérisé, ainsi que l'assurent les auteurs, par la réglementation de la propriété privée et l'apparition d'un important secteur nationalisé, à quelle époque s'est situé le passage d'un type à l'autre ? La logique voudrait que pour la France la coupure se plaçât en 1936. Mais, dans notre pays, les phénomènes de répartition se sont-ils si fortement modifiés depuis cette date ? Les auteurs sont muets sur ce point. Sont-ils en droit, de même, de classer la Belgique, la Suisse, le Canada et l'Allemagne du Dr Erhard dans le groupe de capitalisme évolué ?

Les pays sous-développés sont également exclus. Pourquoi ? Et où commence le sous-développement ? En Italie paraît-il (1). Ce classement de notre voisine nous paraît difficilement acceptable. Le revenu moyen italien est sans doute faible, mais plus encore il est sans signification du fait qu'il assemble des revenus régionaux extrêmement différents ; ceux perçus dans la plaine du Pô sont comparables à ceux touchés en France. En bonne logique, nos auteurs devraient construire deux modèles de répartition pour l'Italie, l'un, le modèle valable pour la France, serait appliqué au nord de la péninsule, l'autre, correspondant au Mezzogiorno, pourrait être étendu à Ceylan (?).

2° Gênés déjà pour identifier les pays de capitalisme évolué, les auteurs le sont davantage encore pour séparer et grouper les participants à la répartition en « catégories ».

A contempler le monde économique à la jumelle, les catégories sont peu nombreuses, — c'était là l'optique des classiques —, à l'examiner au microscope elles deviennent innombrables ; à la limite, chaque individu en constitue une. Où s'arrêter ?

Et même si l'on décide de se contenter de 10 à 12 catégories, comment constituer ces catégories, nécessairement composites ? Pour grouper les sous-catégories en catégories, des centaines de combinaisons sont concevables et justifiables.

Avec beaucoup d'honnêteté, les auteurs font part de leurs hésitations : faut-il distinguer parmi les salariés entre les manuels et les non-manuels ? Les fonctionnaires publics doivent-ils être séparés des cadres du secteur nationalisé et ces derniers de leurs homologues du secteur privé ? Peut-on grouper grands et petits exploitants agricoles, entreprises publiques et privées ?

Il faut bien trancher, mais comment se défendre de l'impression que la classification finalement retenue est arbitraire et aurait pu être différente ? Les auteurs sont bien près de le confesser lorsqu'ils écrivent par exemple : « Finalement, un modèle perfectionné devrait sans doute isoler les ouvriers agricoles et les domestiques. Mais il ne paraît pas interdit, dans une analyse plus rapide, quoique valable, de les regrouper avec les ouvriers d'industrie » (2).

Aux termes de leurs supputations les auteurs dressent le tableau

(1) Tome 1, p. 14.

(2) Tome 1, p. 647. De même, tome 2, p. 126, la distinction entre les entreprises publiques monopolistiques et les autres est écartée parce que, notamment « elle rendrait fort complexe la construction d'un modèle ».

qui, différent déjà de celui qu'avait établi J. M. en 1952 (2) suivant (1) ne peut être considéré comme définitif :

Groupes de participants déterminés par les procédés d'insertion dans l'économie	Catégories de participants à la répartition dotés d'un comportement homogène
I. Salariés.	1° Ouvriers (travailleurs manuels). 2° Salariés non manuels (employés et fonctionnaires). 3° Cadres des secteurs privé et nationalisé.
II. Titulaires de profits.	4° Entrepreneurs individuels de l'industrie et du commerce. 5° Sociétés privées et nationalisées. 6° Administrateurs de sociétés. 7° Membres des professions libérales.
III. Exploitants agricoles.	8° Exploitants agricoles.
IV. Prêteurs.	9° Prêteurs.
V. Bénéficiaires de transferts.	10° Bénéficiaires de transferts.

Peut-on admettre l'homogénéïté des comportements au sein de chacune de ces catégories ? D'autre part, dans certaines de ces catégories l'homogénéité du revenu ne fait-elle pas absolument défaut ? J. M. et J. L. réunissent M. Boussac et la mercière du coin, le grand fermier de Seine-et-Marne et le paysan de la Lozère, le directeur de ministère et l'employé aux écritures, le porteur d'Union Minière du Haut-Katanga et le titulaire d'un livret de caisse d'épargne. La théorie classique, fondée sur la nature économique du revenu touché, salaire, rente, intérêt ou profit, les distinguait au contraire fort utilement.

3° L'homogénéité du comportement à l'intérieur de chaque catégorie résulte dans une large mesure, les auteurs l'on noté avec soin, non seulement de l'homogénéité sociologique du groupe, de l'homogénéité de ses moyens de défense, mais encore de la pression économique plus ou moins forte qui s'exerce à son encontre et qui le porte à réagir.

(1) Tome 2, p. 381.

(2) En 1952, J. M. qui prenait soin d'indiquer que sa recherche n'était pas close, ne distinguait encore que six catégories de participants ; ces catégories ne recouvraient pas intégralement les catégories plus étroites qu'il a dégagées par la suite. Ces six catégories étaient les suivantes : travailleurs non qualifiés, cadres, fonctionnaires, entrepreneurs, agriculteurs et prêteurs.

Par exemple, les agriculteurs ont été amenés à s'unir pour lutter contre les conditions défavorables auxquelles ils sont soumis. Malgré l'organisation des marchés qu'ils ont arrachée aux pouvoirs publics, leur situation relative ne s'est pas améliorée depuis le début du XIX[e] siècle et, dans certains pays, s'est nettement dégradée depuis 1870.

C'est donc que l'action stimulante exercée par l'organisation des marchés a été contrecarrée par une action déprimante d'une autre nature qui a, à la fois, suscité la réaction des agriculteurs et réduit l'efficacité de cette réaction. Quelle est cette force ? Comment un certain équilibre s'est-il trouvé réalisé ? Je doute que nous le sachions jamais, car les 134 pages (du reste nourries et vivantes) consacrées à l'agriculture sont uniquement centrées sur l'analyse du comportement et la recherche de l'homogénéïté. Le phénomène fondamental de l'exode rural et l'analyse de ses causes sont expédiés en huit lignes (1).

Ce déséquilibre dans l'analyse de la situation de l'exploitant agricole est signalé à titre exemplatif. Il est absolument général. Les phénomènes économiques les plus importants ne sont jamais retenus pour l'action objective qu'ils exercent sur le marché mais seulement pour la réaction qu'ils provoquent de la part des intéressés. Un tel déséquilibre semble exclure toute synthèse ultérieure. Les deux facteurs qui interviennent sont-ils à égalité ? L'un est-il au contraire un bœuf, l'autre une alouette ? Dans ce cas, où est le bœuf et où est l'alouette ?

Pour arriver à quelque précision il faudrait que, dans le quatrième volume (consacré aux théories néo-classiques) ou dans le cinquième, les auteurs étudient en détail l'évolution économique des cinquante dernières années pour mettre de façon précise en balance jeu des mécanismes et réaction de groupes.

***

Ces observations pourraient porter à penser que notre point de vue est purement critique. Ce serait une erreur. Nous sommes reconnaissant à J. M. et J. L. d'avoir dénoncé le caractère exclusif et unilatéral de l'analyse classique. Comme ils le notent très justement, dans la théorie traditionnelle « l'action va toujours des prix de facteurs aux revenus concrets. Jamais elle ne peut aller des revenus concrets aux prix de facteurs » (2).

Mais, s'il est bien vrai que cette affirmation trop tranchée n'est pas acceptable, il serait plus inadmissible encore de retourner la proposition. Or les deux tomes que nous avons lus, et qu'elle que puisse être la pensée plus nuancée des auteurs, non seulement ne précisent pas

(1) Tome 2, p. 135. Sur ce point signalons une erreur théorique grave. Dans le tome 1, p. 335, les auteurs écrivent : « Cette loi (le recul relatif du secteur agriçole) résulte de ce que le rythme du progrès technique est plus rapide dans l'industrie que dans l'agriculture ». De toute évidence, si le progrès agricole était plus rapide et le progrès industriel plus lent l'exode rural serait accéléré.

(2) Tome 1, p. 18.

la part relative qu'il convient de reconnaître à chaque type de facteurs, mais encore tendent à persuader le lecteur que « l'action va toujours des revenus concrets au prix des facteurs, que jamais elle ne peut aller des prix des facteurs aux revenus concrets ».

Embarqués comme ils le sont, je ne vois ni quand ni comment ils parviendront à effectuer le redressement qui s'impose. Je peux, il est vrai me tromper... je souhaite de me tromper et d'avoir à reconnaître mon erreur.

René COURTIN.

UN MANUEL POUR LES INGÉNIEURS-ÉCONOMISTES

La collection où ont paru déjà Ohlin (*La politique du commerce extérieur*) et Hicks (*Valeur et Capital*) s'enrichit d'un nouveau et très important ouvrage (1). J'allais dire : c'est le premier ouvrage d'économétrie écrit en langue française par un français, pour des français. Mais je ne ferais peut-être pas plaisir à son auteur qui use avec discrétion de ce mot d'économétrie, et qui a peur, en l'utilisant, d'effaroucher ses lecteurs, ceux qui « associent l'économétrie à une conception « physique » de la science économique » (p. 60). Nous ne sommes pas de ceux-là, sans être pour autant un partisan acharné.

La « jaquette » du livre, qui se recommande déjà par sa belle présentation, nous rappelle, ou nous fait connaître, que l'auteur, né l'année où Poincaré stabilisa le franc, est sorti premier de l'Ecole Polytechnique, qu'il opta pour le corps des mines, et décida de se consacrer aux études économiques. Si nous l'avions ignoré, une immense et substantielle préface nous apprend qu'il est un disciple de M. Allais, en passe de devenir aussi grand que le maître. Je suis du reste convaincu que la parution de ce livre est pour tous les économistes un événement.



C'est un événement d'abord pour le public précis auquel il s'adresse, je veux parler de ces *ingénieurs-économistes* dont il est constamment question dans ces pages, comme s'il s'agissait de préciser leur mission et d'améliorer leur éducation. Ce n'est cependant pas la première fois que l'on nous parle du rôle économique des ingénieurs : le beau livre de M. Divisia reste en notre mémoire. La France s'honore d'être la patrie des Dupuit et des Colson. Divisia, Roy, Allais, Lesourne poursuivent la grande tradition. Mais il n'y avait pas encore de « manuel » à leur usage. C'est un tel manuel que J. L. a voulu écrire. Et notez bien le titre qu'il a choisi. Il aurait pu, pour sacrifier à la

(1) Lesourne (J.), *Technique économique et gestion industrielle*. Finance et Economie appliquée. Volume V. Dunod, Paris, 1958, 619 pages.

mode, prendre ceux de « Recherche Economique Opérationnelle » (p. XVII, M. Allais le loue de ne l'avoir point fait) ou de « L'Econométrie au service de l'Entreprise » (c'est le titre de la première partie). Pour éviter de céder à la magie des mots nouveaux, il a beaucoup plus simplement décidé du titre plus étroit, plus modeste de « Technique économique et Gestion industrielle », et il nous en donne les raisons.

Ce manuel est de type « opérationnel » ou « décisionnel ». Il n'est pas ouvrage de pure connaissance. Au moment où l'on découvre si justement que la connaissance et l'action ne doivent plus être dissociées, et qu'elles gagnent à s'enrichir l'une par l'autre, nous ne saurions assez louer J. L. d'avoir pris l'entreprise et ses problèmes comme centre de perspectives de la formation de ceux qui devront orienter les choix et les décisions des entrepreneurs (l'« exécutif » comme il est écrit p. 606). Ses remarques méthodologiques (p. 14 à 23) sont très pertinentes à cet égard. La comparaison de la grue miniature du jeu de Meccano fait très bien comprendre ce qu'est un « modèle ». Les non-mathématiciens voudraient toujours entendre des majors de Polytechnique se méfier des excès de l'« amour des mathématiques ». Je dirais presque qu'un mathématicien est d'autant plus grand à nos yeux qu'il sait sourire lui-même envers ses propres constructions. Combien J. L. a raison lorsqu'il conseille aux futurs ingénieurs ces deux qualités essentielles : la diplomatie et la simplicité !

L'« organisation générale » du livre (p. 8) est de type ternaire. Trois parties « consistantes », dictées par les divers aspects de l'entreprise : elle écoule sa production sur un marché dans le cadre d'une économie ; elle possède une structure de coûts qui répond d'une certaine façon aux modifications de la production ; les décisions sur la politique de la firme sont prises en combinant les informations concernant ces deux domaines (d'où le titre de Problèmes de synthèses). J'avoue ne pas voir très bien pourquoi, si l'économétrie est au service de l'entreprise dans la première partie, elle ne l'est pas aussi dans la deuxième et dans la troisième, mais au fond J. L. doit penser que les titres ont une importance mineure en cette affaire. Une faute d'impression a quelque saveur : la table des matières annonce : « de la compatibilité à l'économique » ; il faut lire : « de la comptabilité à l'économique ». Mais précisément l'auteur nous fait prendre conscience d'une certaine incompatibilité entre la comptabilité et l'économique, très judicieuse du reste, tant il est vrai que « quelques problèmes de la comptabilité sont de faux problèmes pour l'économiste ».

Il faudrait ici pouvoir dire combien le contenu de ces trois parties apporte un enseignement précieux sur des matières qui ne font pas encore l'objet d'un enseignement organisé : je songe en particulier au chapitre XII sur la *détermination* des *programmes optimums*, à la suite duquel une annexe donnant les *Eléments de calcul matriciel*, très courte du reste, est intéressante à signaler. Soulignons à ce point de vue, la curieuse anomalie qui a existé dans la formation des ingénieurs à qui on a longtemps enseigné la théorie des déterminants, sans parler de matrice (dans le cours de mathématiques spéciales). Le problème

traité au chapitre XI (*La régulation de la production et la gestion des stocks*) est le problème-type posé à l'ingénieur, sur lequel le non-ingénieur est encore à peine informé. Le mot de gestion est du reste tellement important qu'il figure dans le titre général.

Nous comprenons sans peine avec quelle joie, avec quel profit, le monde des ingénieurs peut saluer la parution de ce « manuel ».

***

Mais nous voudrions dire aussi en quoi cette apparition est un événement pour les économistes non-ingénieurs.

Il est fort utile que l'enseignement économique ne soit pas donné d'une manière uniforme et unilatérale. Il y a place pour tous sous le soleil économique. Personne ne doit prendre ombrage des développements donnés à la forme qui n'est pas la sienne. Tous doivent se réjouir des progrès de l'autre. En particulier les non-mathématiciens de l'économie à l'égard des mathématiciens. En l'occurrence, les économistes que je pourrais appeler « de tradition », pour ne pas dire les « littéraires », sont heureux de retrouver dans l'ouvrage de J. L. les analyses qui leur sont familières sur les marchés, les prix, les revenus, l'analyse de la demande, les fluctuations de la conjoncture, l'analyse des chroniques... c'est bien en quelque sorte un événement notoire de voir se développer, dans un public de techniciens, cette culture économique jusqu'alors diffusée principalement parmi les étudiants de nos universités.

Mais je dois ici, en toute vérité, faire une observation aussi objective que possible. Je suis frappé d'une certaine dissymétrie de présentation. Alors que les économistes, disons encore de tradition, essayent de s'informer de leur mieux sur l'apport nouveau et la pédagogie des économistes « techniciens », je n'ai pas l'impression que ces derniers aient le même souci de faire connaître à leurs élèves ce qu'ont pu faire avant eux, ou en même temps qu'eux, les économistes d'observance non-mathématique. Tout se passe en tout cas comme si J. L. ignorait ces derniers.

Qu'il me permette un exemple. Ayant eu la curiosité de rechercher dans l'index des noms cités les auteurs auxquels se référait notre auteur, j'ai fait les constatations que voici. Je ne parle pas des auteurs étrangers à la France qui sont en majorité : je n'en suis pas choqué, quoiqu'un peu humilié. C'est un fait qui s'impose. Je me borne à relever les auteurs français. Il est tout naturel que ce soient les maîtres ingénieurs-économistes qui l'emportent. Je cherche les autres, je n'en trouve qu'un, c'est Aftalion et je m'en réjouis. Mais ce qui m'attriste c'est de voir p. 134 qu'Aftalion n'est connu de J. L. que par un article paru en anglais (1927) dans *Review of Economic Statistics*. Il semble que l'auteur n'aurait pas connu Aftalion, s'il n'avait pas été Fellow Rockfeller, et qu'il n'a ainsi fréquenté directement, lui français, aucun des ouvrages de notre grand maître, évidemment écrits en langue française !

La parution de ce manuel pose à nos yeux un problème, celui des liaisons, des points de passage entre deux types d'enseignement économique qui se connaissent mal, qui ont parfois l'air de s'ignorer, alors qu'ils sont consacrés l'un et l'autre à des missions qui, pour être différentes, ont un fond commun indéniable.

Je ne pense pas du reste que la formation technique et la formation universitaire doivent renoncer à ce qui fait chacune leur originalité, leur personnalité propre, ni à l'inverse qu'elles doivent s'opposer l'une à l'autre. Je suis prêt à reconnaître du reste que la civilisation contemporaine se développe dans un sens et avec une vitesse qui donnent une avance certaine aux scientifiques sur les non-scientifiques apparents des facultés françaises de droit et de sciences économiques. Cette avance explique probablement les raisons pour lesquelles J. L. ne parle pas des économistes français non-mathématiciens ; il a eu, nous dirait-il probablement, assez de mal déjà à mettre un ordre didactique dans les apports récents de l'économétrie.

J'estime cependant que lorsqu'on entreprend une œuvre de portée générale, en même temps que l'on travaille pour ses proches, on doit penser aussi aux autres, à tous les autres, préoccupés par les mêmes problèmes, plus ou moins angoissants, de l'heure présente.

C'est à cause de la qualité de cet ouvrage que je fais part à J. L. des propres pensées de ceux qui ne sont pas ses proches, et qui, sans être appelés à devenir des ingénieurs-économistes, voudraient s'associer tout de même au même effort de recherche, d'intelligence et de réflexion, et par là même mieux profiter de son enseignement.

La finesse des remarques humaines qui accompagnent de-ci, de-là, ses analyses mathématiques, nous laisse espérer qu'il comprendra la portée de notre témoignage. Lui qui a fréquenté les milieux économétriques d'Outre-Pacifique ne nous contradira pas, je l'espère, si nous affirmons que l'esprit français a un rôle majeur à jouer dans l'application des méthodes économétriques aux problèmes économiques. Il s'agit de se plier bien sûr aux rigueurs du langage et des formules, mais il convient aussi d'avoir le sens des nuances, de chercher à clarifier et à assouplir pour être fidèle à la vocation de l'économique qui est avant tout d'adaptation humaine. Précisément les français devraient ici se donner la main pour réaliser ensemble cette vocation, de quelque horizon qu'ils viennent, mais en particulier de ces deux grandes familles d'esprit que forment aujourd'hui les ingénieurs-économistes et plus anciennement sans doute les économistes de l'Université.

Voilà en quoi l'apparition de ce grand ouvrage est aussi, pour nous, un événement.

Henri GUITTON.

Le Gérant : Patrice VERGÉ.

Dépôt légal effectué en 1959 (3e trimestre).

112. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 6-1959

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA FRANCE ÉCONOMIQUE EN 1958

AVANT-PROPOS

Durant l'année 1958 il est frappant que le déroulement de la conjoncture économique soit demeuré à peu près totalement indépendant de la conjoncture politique.

Et pourtant, au travers de quelles vicissitudes ne sommes-nous pas passés !

A la fin du premier trimestre une crise ministérielle d'une exceptionnelle durée accroît le mécontentement et persuade une fraction grandissante de l'opinion que le régime est incapable d'agir et de se réformer. Puis, à partir du 13 mai, des événements graves se succèdent à une cadence rapide ; l'insurrection algéroise et son triomphe facile dans l'ensemble de l'Algérie, le coup de force de Corse persuadent le Président Coty et le gouvernement Pflimlin d'abord, le Parlement ensuite, que la Quatrième République, si elle ne se résignait pas à s'effacer d'elle-même, serait abattue par un mouvement révolutionnaire auquel ni l'armée, ni les forces de police, ni les classes populaires ne s'opposeraient sérieusement.

Un ralliement général s'effectue ainsi autour du Général de Gaulle qui, pour la seconde fois au cours de l'histoire, prend figure d'homme providentiel. Confiance est faite au nouveau Président

du Conseil pour établir de nouvelles institutions qui assureront un gouvernement à la fois fort et démocratiquement contrôlé.

L'adoption le 28 septembre de la nouvelle constitution par près de 80 % des votants confère au referendum une allure de plébiscite et quelques semaines plus tard l'élection d'une Chambre Introuvable témoigne à nouveau de la confiance inconditionnelle accordée par la nation au chef qui, en quelques mois, a tout bousculé et tout reconstruit.

***

Il aurait été normal dans de pareilles conditions que, sur le plan économique, l'année ait été coupée en deux phases bien distinctes séparées par une brève période d'intense spéculation.

En fait, les mouvements spéculatifs ont présenté une très faible intensité et, si l'allure de la conjoncture se modifie effectivement en mai, cette évolution paraît sans lien direct avec les événements politiques.

Seuls les phénomènes témoignant traditionnellement d'une très grande sensibilité ont été affectés par les événements de mai et les variations enregistrées ont été modérées. C'est ainsi que, partant de 3.700 francs, le Napoléon ne dépasse que de peu le cours de 4.000 francs, très inférieur donc au cours de 4.350 francs atteint en novembre 1957. Variations plus faibles encore du dollar au marché parallèle qui passe seulement de 458 francs au plus haut en avril pour atteindre 466 en mai et redescendre (toujours au plus haut) à 448 en juin (chronique de M. H. L.). La sensibilité des valeurs françaises à revenu variable est encore plus réduite (chronique de M. Vigreux). Si l'indice général de mai (350) est plus élevé que les indices d'avril (345) et de juin (336), il est dépassé par ceux de janvier (399, maximum de l'année), de février, de septembre et de décembre.

Ainsi, le cours du dollar au marché parallèle et l'indice des valeurs à revenu variable sont-ils plus bas en juin qu'en avril. La faible poussée inflationniste de mai a donc été sans suite.

C'est même à ce moment que débute la récession. En juin l'indice de la production industrielle commence à décliner après avoir atteint en mai l'indice maximum de 168 (sans bâtiment, base 100 en 1952). Toutefois les indices mensuels restent supérieurs aux indices correspondants de l'année précédente. C'est seulement en décembre que l'indice de 1958 (159) tombe au-des-

sous de l'indice de 1957 (163). Mais, à partir de mai et à l'exception de juillet, les excédents de 1958 par rapport à 1957 deviennent très faibles (chronique de M. Palangié).

Cette évolution de la conjoncture apparaît comme la conséquence de la politique de redressement financier poursuivie depuis 1956, vraiment sans relâche puisque les mesures d'assainissement se succèdent de six mois en six mois. La loi du 13 décembre 1957 (Gaillard-Pflimlin), l'ordonnance du 31 juillet 1958 (de Gaulle-Pinay), enfin les mesures de redressement prises dans les derniers jours de décembre 1958 à la suite de la publication du rapport Rueff témoignent, par delà les bouleversements de la politique, de la continuité de la politique financière.

Ainsi la demande globale dont le gonflement a été d'abord modéré puis contenu a-t-elle été finalement maîtrisée. L'année 1958 marque donc le passage d'une conjoncture d'expansion et d'inflation quasiment continues à une stabilisation qui a dû être payée d'une récession très modérée en sorte qu'en 1959 le problème posé est double : la stabilisation acquise pourra-t-elle à la fois être maintenue et ne pas s'opposer à une pleine utilisation des forces productives ?

***

La population française continue de s'accroître à un rythme régulier (chronique de M. L. Buquet). L'excédent des naissances sur les décès a atteint en 1958 le chiffre de 305.000 habitants auxquels il y a lieu de joindre le solde positif des courants migratoires, soit 150.000 personnes. Le taux de reproduction nette pour 100 femmes témoigne d'une stabilité remarquable puisque de 1951 à 1957 il n'a jamais cessé d'être compris entre 124 et 126.

M. Houillier avait bien voulu, au début de l'année, accepter de suppléer Pierre Fromont déjà souffrant dans la rédaction de la chronique de la production agricole. La mort de notre fidèle collaborateur et ami va attacher M. Houillier à notre revue.

Le froid, la pluie et le manque d'ensoleillement au printemps, incomplètement compensés par un beau mois de septembre, expliquent la médiocrité de certaines récoltes. C'est ainsi que de 1957 à 1958 la production de blé tombe de 110,8 millions de quintaux à 95,7 et le rendement à l'hectare de 23,7 quintaux à 20,8. Après avoir été exportateurs de sucre en 1955 et 1956, importateurs en 1957, nous sommes en situation d'équilibre pour la cam-

pagne 57-58. La récolte de vin a été aussi assez faible, ce qui n'a pas empêché une chute des cours, il est vrai anormalement élevés. Seule la récolte des fruits a été exceptionnellement favorable, ce qui a suscité notamment un effondrement du cours de la pomme.

Grâce à la hausse des prix intervenue surtout à la fin de l'année 1957 le revenu global de l'agriculture, qui était demeuré stable de 1955-56 à 1956-57, s'est relevé de près de 25 % en 1957-58.

L'évolution des structures se poursuit. La diminution de la population active a été plus importante qu'il était prévu. En quantité, les achats d'engrais ont augmenté de 14 % mais, durant le second semestre, les acquisitions de matériel se sont nettement ralenties.

Nous avons déjà donné quelques indications relatives à l'évolution mensuelle de la production industrielle retracée par M. Palangié qui succède à M. Robert Joly.

Quoiqu'en 1958 la production d'ensemble ait augmenté de 6 % en moyenne, l'indice d'activité est resté stable ce qui témoigne de l'accroissement de notre productivité. Mais, durant le second semestre, les effectifs et la durée du travail ont tous deux légèrement décru (chronique de M. Lévy-Bruhl).

L'évolution annuelle par branche mérite aussi d'être relevée. D'une année à l'autre les accroissements les plus considérables s'observent pour le gaz (+ 24 %), les pétroles et carburants (+ 20 %), les industries chimiques (+ 14 %) et l'électricité (+ 10 %). Le textile, la presse et l'édition sont étalés alors que le bâtiment et les travaux publics déclinent de 1 % et les corps gras de 7 %.

Malgré le développement rapide de certaines sources d'énergie il est frappant que, sur une période plus longue (1952-1958), le rythme d'expansion de l'énergie (+ 50 %) ait été beaucoup plus modéré que celui de la production industrielle (+ 116 %). On insiste toujours sur le développement rapide du tertiaire ; il est aussi remarquable qu'au sein du secondaire le développement des valeurs soit beaucoup plus rapide que celui des poids, ce qui correspond à une diminution de la part des dépenses d'énergie.

Signalons que pour la première fois l'industrie automobile a fabriqué plus de un million de voitures : 1.122.000 (nous sommes au quatrième rang sur le plan mondial) sur lesquelles 360.000

ont été exportées (ce qui nous place derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni mais devant les Etats-Unis).

Dans le commerce, l'évolution du volume des ventes a été peu satisfaisante, l'élévation du chiffre d'affaires d'une année à l'autre (de 211 à 232) étant uniquement imputable à la hausse des prix. La chute est importante dans les commerces alimentaires et particulièrement dans la boucherie.

Comme dans l'industrie automobile c'est un record qui est enregistré dans la construction des logements (chronique de M. Piérard), 290.000 contre 274.000 en 1957, 236.000 en 1956, 210.000 en 1955. Et, cependant, pour éviter l'inflation de crédit, différentes mesures avaient restreint le montant global des prêts susceptibles d'être accordés, mais l'aide de la collectivité a pu être répartie de façon plus sélective.

La poursuite de cette politique, l'institution de sociétés conventionnées construisant des immeubles à usage locatif et bénéficiant de garanties substantielles relativement aux loyers qu'elles toucheront dans l'avenir permettent d'espérer que le chiffre de 300.000 logements sera atteint en 1959, en même temps que l'aménagement de la réglementation des loyers anciens aidera les propriétaires à entretenir et à moderniser leurs immeubles et poussera les occupants à se répartir de façon plus rationnelle.

Dans sa chronique des transports M. Fonlladosa qui remplace M. Nicolas, note que l'indice général des transports marchandises (rail-route) qui avait culminé en août 1957 (220, base 100 en 1938) est resté compris entre 200 et 210 de janvier à juin, puis a fléchi vers 185 en octobre.

Pour la S. N. C. F., la réduction d'unités trafic a été de 1,6 % en 1958 par rapport au chiffre record de 1957 et affecte les voyageurs dans une proportion légèrement plus forte que les marchandises. Par contre, en raison de l'expansion continue de l'agglomération parisienne, le trafic voyageurs de banlieue a légèrement augmenté.

Dans ce secteur également la modernisation se poursuit, le réseau électrifié représente maintenant 6.320 km, soit environ 1/7 du réseau général, mais supporte 50 % du trafic global. La rotation du matériel s'accélère en sorte que le nombre des locomotives, des voitures et des wagons a pu encore être réduit.

Comme il était naturel, la réduction du trafic a été plus impor-

tante pour les voies navigables (— 4 %) ; cependant le trafic des hydrocarbures a augmenté de 15 %.

Le trafic maritime a diminué de 2,8 % pour les voyageurs, mais est demeuré stable pour les marchandises.

Le trafic aérien des voyageurs a augmenté de 10 %, moins fortement que le nombre des mouvements d'avions (+ 13 %), ce qui traduit une diminution du nombre moyen des voyageurs transportés par avion. Il faut signaler l'exceptionnel développement du trafic de Tarbes (centenaire des apparitions de Lourdes) (accroissement 390 %) et la rapide progression de Mulhouse-Bâle (+ 40 %) et du Touquet (+ 35 %).

De brèves indications sont, pour la première fois, fournies sur les transports routiers. Le lecteur s'y reportera avec intérêt.

***

Les principales statistiques en valeurs n'ont de sens qu'en éliminant l'effet des variations de prix.

Alors que prix de gros et de détail avaient considérablement augmenté en 1957, ils se sont stabilisés en 1958.

De janvier à décembre l'indice des prix de gros (base 100 en 1949) était monté de 144,9 à 164,4 en 1957 ; il ne passe que de 166,4 à 166,9 en 1958. Si, là comme ailleurs, l'indice marque une pointe en mai les événements d'Algérie semblent avoir été moins décisifs que la rareté des pommes de terre (chronique de M. Marbot). Mais, dans l'ensemble, les denrées alimentaires qui, en 1957, étaient à l'origine de la poussée des prix sont restées stables.

Les prix de détail, par contre, qui avaient subi en 1957 une hausse plus lente que les prix de gros (+ 10 %) ont continué de monter, mais à un rythme qui s'est progressivement ralenti (janvier 1958 : 114,9, décembre : 121).

Naturellement les mesures financières prises en décembre et la dévaluation ont suscité une hausse au début de l'année 1959. Cette hausse est importante pour l'électricité (+ 18 % sur l'électricité à usage industriel), le charbon (+ 15 %) et l'acier (+ 10 %). Mais ces hausses, loin d'avoir des effets cumulatifs, se sont étalées et atteignent seulement 3,6 % en avril, tant pour les prix de gros que pour les prix de détail, ce qui est très inférieur à ce qui était généralement prévu.

On notera que, malgré la faiblesse des hausses enregistrées en

1958, les prix moyens de l'année sont très supérieurs aux prix moyens de l'année précédente en raison de la forte hausse intervenue durant les derniers mois de 1957. Les moyennes annuelles sont : pour les prix de gros de 149,7 et de 166,9, pour les prix de détail de 103,3 et de 118,9. Ainsi que nous le verrons, toutes les statistiques annuelles en valeur sont très différentes selon qu'elles sont établies en francs courants ou en francs constants.

Les primes d'assurances ont augmenté de 12 à 21 % selon les branches et donc plus que le revenu national en monnaie courante (chronique de M. Fourastié). La revalorisation du portefeuille se poursuit ainsi lentement, mais sans régression depuis les points bas de 1949-59. L'assurance-vie reste à la traîne, en raison non seulement du développement des pensions de retraite du cadre social et des dévaluations monétaires, mais de la part excessive des primes appelées à couvrir les frais et commissions (+ de 33 %).

Les salaires ont continué de monter (chronique de M. Levy-Bruhl). Le S. M. I. G. a été majoré à plusieurs reprises au cours du premier semestre de 1958 et au début de 1959. Quant à l'indice moyen des salaires horaires, tel qu'il ressort de l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, il est passé, sur la base 100 en janvier 1954, de 118,9 en janvier 1958 à 128,6 un an plus tard. Cette hausse de 8,2 % paraît à peu près correspondre à l'accroissement de la productivité en valeur (hausse des prix × accroissement de la productivité), mais elle est plus faible que la hausse du produit national en francs courants calculée par rapport à la moyenne des deux années. Pourtant, et malgré la légère réduction de l'emploi, la part des salariés dans le revenu national aurait légèrement augmenté en 1958 (59,7 % contre 59,4 en 1957).

Nombreux en tout cas ont été les travailleurs qui en fin d'année ont été touchés par une réduction de la durée du travail qui, en raison du mode de rémunération des heures supplémentaires, s'est traduite par une réduction plus que proportionnelle du salaire. Pour sauvegarder leur niveau de vie, les intéressés sont naturellement tentés de demander que la réduction du temps de travail soit compensée par une élévation de la rémunération horaire.

Cependant le climat social est demeuré calme (chronique de M. Lassègue). Les inquiétudes politiques suscitées par l'effondrement de la IVe République et la grande manifestation de la

Place de la Nation le 28 mai sont restées sans suite. Les résultats du referendum et les élections législatives ont montré qu'une partie importante de la classe ouvrière se détournait de la C. G. T. Mais à partir de janvier 1959 la rigueur des mesures financières a suscité de vives protestations et certains arrêts du travail ont été enregistrés dans les transports en commun de la région parisienne. La grève de la S. N. C. F. n'a été évitée que de justesse.

Le régime de la Sécurité sociale n'a pas subi les modifications majeures qui étaient attendues depuis longtemps (chronique de M. Antonelli) ; au contraire des mesures d'économie ont été prises en décembre. La plus impopulaire est certainement celle qui a créé une « franchise semestrielle » de 3.000 francs, supprimée du reste depuis. Par contre, une assurance-chômage a été constituée sur l'initiative du gouvernement par voie d'accord contractuel, la cotisation de 1 % des salaires étant payée à concurrence des 8/10 par les employeurs et 2/10 par les salariés.

Le produit national est passé en francs courants de 20.791 milliards en 1957 à 23.550 milliards en 1958. La hausse est donc supérieure à 13 % mais en francs constants elle n'est plus que de 1,8 %.

La répartition du revenu national entre les différents participants n'a pas subi de modification importante alors que quelques variations affectent l'utilisation du produit national. La réduction du déficit de la balance des revenus fait tomber la « cession nette de biens et services au reste du monde » de — 2 % à — 0,8 %. La consommation des ménages diminue légèrement, celle des administrations plus fortement, alors que la formation brute du capital s'élève de 19,2 % à 20,2 %.

***

M. le Doyen Colliard marque fortement que, malgré la rupture constitutionnelle, la continuité de la politique financière se poursuit. Comme les années précédentes, 1958 est une année de rigueur et d'austérité financière mais, malgré des promesses constamment renouvelées, aucune réforme fiscale de quelque envergure n'est amorcée : on reconduit des impôts spéciaux, on majore les impôts anciens, on crée des impôts nouveaux frappant essentiellement les contribuables ayant un train de vie élevé.

Ces mesures permettent, malgré l'alourdissement des dépenses

dû essentiellement à l'accentuation de l'effort en Algérie, de réduire l'impasse de trésorerie de 1.041 milliards à 690 milliards. Ce résultat est en général considéré comme satisfaisant : c'est l'impasse proportionnellement la plus faible (12 %) par rapport au total des dépenses à la charge du Trésor depuis 1952.

Il est plus intéressant encore de noter, à la suite de M. Visine, que cette impasse ne dépasse que de peu le montant des investissements à caractère économique qui sont estimés à 613 milliards. Il est également instructif et réconfortant d'observer que le financement du déficit n'a été assuré qu'à concurrence de 97 milliards par de la création de monnaie (contre 519 en 1957). L'Etat français s'est donc approché d'un véritable équilibre économique. On semble plus loin d'un équilibre monétaire à long terme car il paraît exclu que, chaque année, puisse être lancé un emprunt comparable à celui qui a été émis par M. Pinay et qui a produit 293 milliards d'argent frais.

La rigueur a également prévalu dans le domaine du crédit (chronique de M. H. L.) notamment par un relèvement du taux de l' « enfer » et du « super-enfer » du 17 avril au 16 octobre. L'expansion de la masse monétaire s'est cependant poursuivie mais n'a atteint que 454 milliards ce qui représente seulement un accroissement de 6,3 %. Chiffres absolu et surtout relatif sont sensiblement plus faibles que ceux des années précédentes.

Comme, en raison de la hausse des prix, le revenu national a fortement augmenté, le quotient $\frac{\textit{produit national brut}}{\textit{disponibilités monétaires}}$*, que l'ont peut considérer comme un indice de tension monétaire, qui avait régulièrement baissé de 1949 (3,49 %) jusqu'en 1956 (2,97), puis était remonté (3,05 en 1957), passe à 3,31 en 1958.*

Malgré des retraits massifs effectués en mai, les dépôts dans les caisses d'épargne ont augmenté de 16 % (chronique de M. Noireau).

Les porteurs de valeurs mobilières n'ont pas été favorisés (chronique de M. P. Vigreux). L'indice des valeurs à revenu fixe ou indexé passe de 129,1 en décembre 1957 à 131 en décembre 1958 pendant que les valeurs françaises à revenu variable baissent de 399 à 366. Les valeurs de pétroles, notamment, qui avaient été l'objet d'une poussée spéculative excessive, ont fortement rétrogradé. Si cependant on calcule les hausses intervenues depuis décembre 1938 c'est elles qui sont en tête de très loin (indice

15.000), suivies de très loin par la métallurgie, les assurances, les banques, les sociétés foncières (indices inférieurs à 6.000) ; en queue : l'agriculture, les carrières et salines et les plantations de caoutchouc (de 890 à 644).

La nécessité pour les entreprises de recourir à l'autofinancement ressort avec netteté des statistiques relatives aux émissions (chronique de M. Colmet-Daage). Alors que le Trésor, les collectivités locales, les groupements de sinistrés et les entreprises du secteur public de caractère économique ont attiré à eux 582 milliards de disponibilités, le secteur privé n'a tiré du marché que 268 milliards dont près des 2/3 sous forme d'émissions d'actions, un peu plus de 1/3 sous forme d'émissions d'obligations.

Il n'y a pas lieu de s'étonner dans de telles conditions que la part de revenu national consacrée aux équipements soit plus faible en France que dans la plupart des pays européens, même pauvres comme l'Italie.



Ce sont les difficultés des règlements extérieurs qui ont posé les problèmes majeurs. En raison du déficit exceptionnellement élevé de la balance des paiements courants de la zone franc en 1957, 1.411 millions de dollars, les réserves en devises sont pratiquement épuisées au début de l'année. Des crédits nous sont alors accordés de diverses sources, grâce à la mission de M. Jean Monnet, pour un montant de 655 millions de dollars. Ces crédits seront à leur tour à peu près totalement épuisés à la fin de 1958 (chronique de M. H. L.).

Et pourtant le déficit commercial s'est notablement réduit. Il tombe d'une année à l'autre de 491 à 360 milliards de francs (réduction de 24 %), mais cette amélioration, d'ailleurs très variable selon les zones monétaires (c'est une aggravation qu'on observe vis-à-vis des pays de l'O. E. C. E. n'appartenant pas à la zone sterling), demeure insuffisante.

Cette amélioration, il est cependant important d'en déterminer l'origine. MM. Weiller et Néel insistent très justement sur les effets bénéfiques de la chute des cours mondiaux des grands produits de base. Il semble également nécessaire de reconnaître l'efficacité de l'opération 20 % de 1957, si maladroite qu'elle ait été dans certaines de ses modalités et surtout de la réduction du

déficit budgétaire et de la compression relative de la demande globale qui en a été la conséquence.



L'effet des mesures financières des derniers jours de décembre ne pourra être pleinement apprécié que dans notre annuaire de l'an prochain. Ces mesures ont soulevé des critiques trop graves pour que nous puissions nous dispenser de porter sur elles un jugement très général, et donc sans discuter de l'opportunité de telle ou telle modalité secondaire.

L'heure d'une grande opération d'assainissement avait évidemment sonné : pour des raisons politiques, car la Vᵉ République avait à faire la preuve qu'elle rompait avec les errements de la IVᵉ ; mais surtout nous nous trouvions devant la perspective certaine de la persistance d'un déficit important de notre balance extérieure dont, à vues humaines et à défaut de nouveaux sacrifices, il était, malgré l'amélioration enregistrée, impossible de prévoir quand et comment il pourrait être résorbé. En même temps tout sursis nous était refusé car, une nouvelle fois, les caisses étaient vides et notre crédit ruiné.

L'objectif à atteindre était donc double : en rétablissant une situation fondamentalement saine à long terme le gouvernement ferait la preuve de son courage et de sa volonté et, à court terme, regagnerait l'indispensable confiance des milieux financiers internationaux.

Tous cependant ne voyaient pas la situation tel, notamment M. Chalandon, dont les suggestions de facilité étaient radicalement incapables de fournir une solution. Une politique d'austérité s'imposait. C'est elle qui a été choisie en raison, il faut le dire, d'un ensemble de circonstances dans une large mesure contingentes.

Mais cette austérité, par quelle technique l'imposer ? C'est ici que se place le débat entre partisans de méthodes « globales » et de méthodes « sélectives ».

Le comité des experts nommé par M. Pinay n'a pas conclu en faveur de méthodes globales en raison seulement des préférences doctrinales de son président M. Jacques Rueff. A quelques exceptions près, les hauts fonctionnaires du Ministère des Finances et

les responsables du crédit savaient qu'ils étaient incapables d'appliquer une politique sélective.

Par ailleurs, cette politique ne nous aurait pas permis de respecter les engagements que nous avions souscrits dans le cadre du Traité de marché commun. Cette considération était essentielle aux yeux de MM. Pinay et Rueff. Certes, d'autres parmi les hommes au pouvoir n'éprouvaient pour le Traité de Rome que peu de sympathie, mais par un curieux paradoxe le respect de ce Traité s'est à eux aussi imposé comme un impératif. Le rapprochement du général de Gaulle et du chancelier Adenauer n'aurait-il pas pris figure de faux-semblant s'il n'avait été matérialisé par un acte concret de solidarité ? Comment aussi aurions-nous pu éviter qu'avec ou sans nous nos cinq associés, définitivement découragés, abandonnent la petite Europe pour une zone de libre-échange pleine d'embûches et à laquelle nos industriels et nos syndicalistes s'opposent avec une égale conviction ?

Les résultats enregistrés depuis cinq mois constituent un succès éclatant : la hausse des prix a été plus faible que celle qui avait été prévue par les plus optimistes ; la balance commerciale s'est redressée et nos ressources de change se sont accrues de 1.100 millions de dollars. Mais la vigilance s'impose car nous sommes menacés à la fois d'inflation et de dépression. Comment obtenir que la demande globale soit, à prix constants, égale à l'offre globale de plein emploi ?

La reprise du processus inflationniste ne sera évitée qu'en maintenant la rigueur financière et en évitant des hausses inconsidérées de salaires.

Il ne fait aucun doute que la prolongation de la guerre d'Algérie, les aides à fournir aux Etats de la Communauté et à l'Algérie constituent de très lourdes charges. Dans sa chronique de l'Union française à la Communauté *M. Jean Rigotard, qui succède à M. Vibert et qui a dressé un tableau extrêmement large de la nouvelle situation institutionnelle et économique des Départements et Territoires d'Outre-Mer, de l'Algérie, des Etats de la Communauté et de ceux sous tutelle, a notamment souligné l'importance des charges impliquées par la réalisation du plan de Constantine. En cherchant à réaliser en cinq ans la moitié d'un plan d'experts établi pour dix ans on accroît singulièrement l'effort à accomplir durant les premières années car la croissance*

se développe normalement sous forme d'une progression non arithmétique mais géométrique.

*A long terme, l'autre risque est celui d'une inflation salariale. Des accords du type Renault qui garantissent une augmentation de salaire de 4 % par an sont de véritables machines à faire sauter la monnaie et peuvent en attendant susciter un resserrement progressif de la production et par là même une récession. Les accroissements de salaires doivent être, en effet, fonction de l'accroissement moyen de la productivité et non de son accroissement spécifique dans l'entreprise, la branche ou même le secteur. En fonction de l'expérience cependant brillante du XIX*e* siècle il paraît peu vraisemblable qu'à la longue un tel rythme de croissance puisse se maintenir dans des économies déjà largement développées.*

Le progrès technique si longtemps favorable aux adaptations économiques devient au contraire facteur de déséquilibre à partir du moment où il est l'objet d'anticipations optimistes.

Le retour au plein emploi et la reprise de la croissance dépendent certainement de facteurs nationaux. Mais la libération progressive des échanges donne à la conjoncture internationale un rôle grandissant.

Dans sa chronique, la conjoncture française dans la conjoncture européenne et mondiale, *M. Guglielmi qui succède à M. Barre, montre avec force « qu'il n'existe aucun lien entre les mesures économiques et financières (Rueff-Pinay) et le ralentissement de l'activité française. Le ralentissement se manifeste à partir de juin 1958. Il atteint son point le plus bas entre décembre 1958 et février 1959 avant, par conséquent, que l'on puisse attribuer quelques effets aux mesures édictées après le 28 décembre 1958 ».*

Ces mesures, au contraire, du fait qu'elles nous ont permis de nous intégrer plus étroitement au marché des Six et au marché mondial, nous paraissent écarter le retour à la situation de 1930-1938 lorsque la France, dernier pays à avoir été touché par la dépression, avait été aussi le dernier à bénéficier de la reprise parce qu'il s'était enfermé dans son hexagone.

Aux Etats-Unis l'amélioration de la conjoncture dès le dernier trimestre de 1958 et l'expansion extraordinaire de la sidérurgie témoignent d'une nette amélioration du climat. La reprise s'affirme également en Europe et paraît devoir être amplifiée par les

perspectives favorables ouvertes aux investissements par le marché commun.

Les pays de l'Europe de l'ouest qui, ces dernières années, ont bénéficié d'un taux de croissance remarquable — nettement plus élevé même que celui des Etats-Unis — paraissent appelés, grâce à la Communauté Economique « à combler leur retard en s'intégrant au type d'expansion issue de la nouvelle révolution des techniques ». Pour cela ils doivent continuer à jouer le jeu sans défaillance.

Cet avenir malheureusement n'est pas assuré. Des inquiétudes subsistent et même se précisent. La pression exercée en faveur d'une zone de libre-échange se conjugue étroitement avec certaines hostilités systématiques à l'égard de la « supranationalité ». Des options fondamentales devront être prises très prochainement qui, selon toute vraisemblance, engageront l'avenir pour de longues années.

René COURTIN.

DONNÉES GÉNÉRALES

LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE

Après avoir donné les précisions habituelles sur le mouvement de la population au cours de la précédente année, nous analyserons brièvement quelques études récentes ayant trait à la démographie française.

I. — LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

Aucun événement important n'a marqué le mouvement démographique en France au cours de l'année 1958. Mariages, naissances, décès se situent approximativement au niveau moyen des années antérieures. Cette stabilité relative infirme légèrement les prévisions, car les transformations attendues de la structure par âge devaient entraîner, en l'absence de mouvements migratoires et de changements dans le comportement de la population, une diminution progressive mais sensible du nombre des mariages et des naissances.

A. — La nuptialité

Le nombre des mariages (1) a été, l'année dernière, sensiblement le même qu'en 1957 et se situe pratiquement au même

(1) Les statistiques relatives au mouvement de la population sont extraites du *Bulletin hebdomadaire de statistique*, 10 janvier 1959.

niveau qu'au cours des trois années 1953-54-55. L'année 1956, avec 294.000 mariages, marque un creux dû au maintien en Algérie de soldats du contingent et au rappel de réservistes.

Bien que le taux de nuptialité soit en baisse (13,9 0/00 contre 14,1 0/00 en 1957) en raison de l'augmentation de la population métropolitaine, le nombre des mariages ne traduit pas la diminution que normalement devrait entraîner la diminution du nombre des gens en âge de se marier qui résulte de l'évolution de la structure par âge de la population. Il est possible que certains mariages, différés en 1956 par suite des événements d'Algérie, aient eu lieu en 1957 et 1958. D'autre part, il est probable que l'importante émigration constatée au cours des dernières années et comprenant notamment des Français venant d'Afrique du Nord ait contribué à porter le nombre des mariages au delà du chiffre antérieurement prévu.

B. — La Natalité

La même tendance à la stabilité se retrouve en ce qui concerne les naissances, qui ont été évaluées en 1958 à 805.000, chiffre sensiblement égal à l'évaluation faite la précédente année.

TABLEAU I

Evolution de la situation démographique

Années	Mariages		Naissances vivantes		Décès de tous âges	
	milliers	°/oo	milliers	°/oo	milliers	°/oo
1935-1937	280	13,3	630	15	643	15,3
1946	517	25,6	840	20,8	542	13,4
1947	427	21,0	867	21,3	534	13,1
1948	371	18,0	867	21	509	12,4
1949	341	16,4	869	20,9	570	13,7
1950	331	15,8	858	20,5	530	12,6
1951	320	15,3	823	19,6	562	13,4
1952	314	14,8	818	19,3	521	12,3
1953	308	14,5	801	18,8	553	13
1954	315	14,6	807	18,8	515	12
1955	313	14,5	802	18,5	523	12,1
1956	294	13,4	803	18,4	542	12,4
1957	310	14,1	812	18,4	528	12
1958 (1)	310	13,9	805	18,1	500	11,2

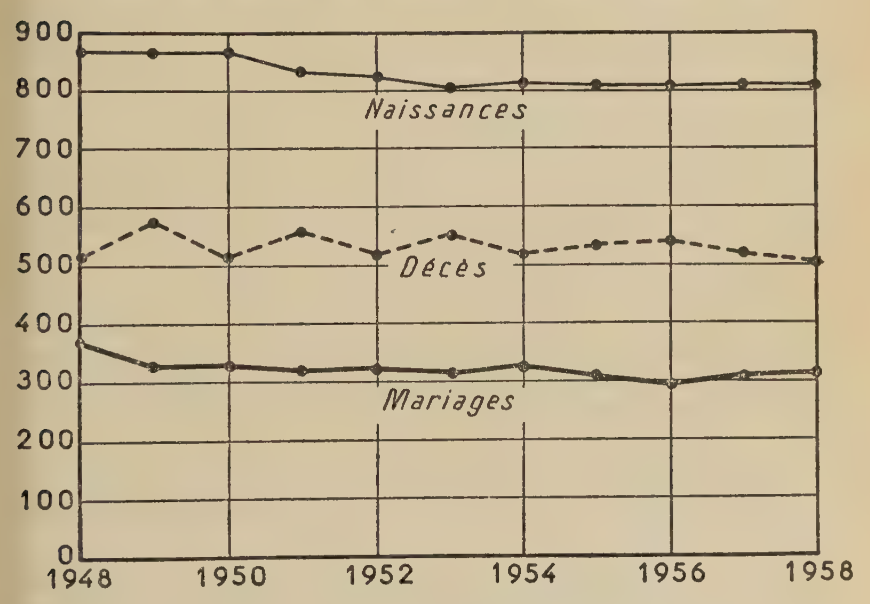
(1) Résultats estimatifs.

Cependant les transformations de la structure par âge laissaient prévoir une diminution sensible du nombre des naissances. L'immigration en provenance d'Afrique du Nord explique en partie que la diminution attendue ne se soit pas produite : on peut lui attribuer un supplément de quelques milliers de naissances.

La fécondité illégitime reste à peu près constante depuis quelques années. Par rapport à l'avant-guerre, elle a diminué au-dessous de 20 ans et augmenté pour tous les autres groupes d'âges.

GRAPHIQUE I

Nombre de naissances, de mariages et de décès de 1948 à 1958



C. — **La Mortalité**

En 1958, aucune circonstance défavorable (froid ou grave épidémie de grippe) n'est venue influencer la mortalité. Aussi le chiffre des décès s'inscrit-il au plus bas niveau enregistré en France : 500.000.

Le taux de mortalité, lui aussi en baisse (11,2), est cependant sensiblement plus élevé qu'en d'autres pays, puisqu'en 1956 le taux correspondant était 8,2 0/00 au Canada, 9,4 0/00 aux Etats-Unis, 7,8 0/00 aux Pays-Bas. L'état sanitaire de la France n'est

pas inférieur à celui de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal et cependant, dans ces pays, le taux de mortalité est descendu au-dessous de 12 0/00 avant le nôtre, mais chez nous, le nombre des vieillards est beaucoup plus élevé. Les statistiques françaises de la mortalité reflètent l'état particulier de la structure par âge de la population.

La mortalité infantile continue à décroître sensiblement : les décès d'enfants de moins d'un an n'ont été que de 28,1 0/00 nés vivants (contre 29,2 0/00 en 1957).

D. — La population totale de la France

L'excédent des naissances sur les décès a atteint, en 1958, le chiffre de 305.000 environ. Il est du même ordre de grandeur qu'au cours des années précédentes et correspond à un taux d'accroissement de 0,68 %.

D'autre part, l'I. N. S. E. E. évalue à 155.000 le solde positif des mouvements migratoires. Ce solde résulte d'une importante immigration de travailleurs étrangers et du rapatriement des Français de Tunisie et du Maroc.

Compte tenu du solde positif des migrations, le gain annuel s'établit à 460.000 personnes, de telle sorte que la population de la France au 1er janvier 1959 peut être évaluée à 44.750.000 habitants. Le taux d'accroissement global dépasse donc légèrement 1 %.

II. — LES TENDANCES DE LA POPULATION FRANÇAISE

Pour connaître la façon dont les taux de natalité et de mortalité actuels conditionnent l'évolution démographique future, il est nécessaire d'éliminer les influences particulières dues aux événements du passé. A cette fin, nous disposons de deux taux, calculés de façon différente, qui nous renseignent l'un et l'autre sur la tendance potentielle de la population. *Le taux de reproduction nette* indique combien 100 femmes mettent au monde de filles qui les remplaceront pour constituer la génération suivante et *le taux de Lotka* donne le pourcentage d'accroissement de la population stable qui aurait les mêmes conditions de fécondité et de mortalité que la population observée. Le tableau ci-dessous donne les valeurs de ces deux taux au cours des précédentes années :

Tableau II (1)

Années	Taux de reproduction nette pour 100 femmes	Taux d'accroissement de Lotka pour 100 habitants
1935-37	87	— 0,05
1951	126	+ 0,80
1952	125	+ 0,78
1953	124	+ 0,76
1954	125	+ 0,79
1955	124	+ 0,78
1956	125	+ 0,79
1957	126	+ 0,84

(1) Source : *Etudes statistiques*, 1958, nº 4.

Nous constatons que, si les conditions actuelles de fécondité et de mortalité en France restaient constantes sur une longue période, la population s'accroîtrait régulièrement de 0,84 % par an, du fait de son mouvement naturel. Le taux d'accroissement naturel effectif de la population française (0,68) se trouve être sensiblement inférieur au taux de Lotka, en raison de l'influence que les événements du passé exercent encore sur la composition par âge.

La publication par l'I. N. S. E. E. des données complètes relatives aux années 1957 et précédentes (1) a permis à MM. L. Henry et R. Pressat d'effectuer une étude particulièrement intéressante de l'évolution des données caractéristiques de la population française (2). Nous indiquons maintenant les principaux résultats auxquels ces auteurs sont parvenus.

A. — La tendance de la nuptialité

Les événements d'Algérie ont provoqué une perturbation dans les statistiques de la nuptialité. L'examen des mariages selon l'âge des conjoints révèle que, pour les femmes, la perturbation s'est limitée à l'année 1956 : la courbe de 1957 se superpose exactement à celle de 1955. Par contre en ce qui concerne les hommes, l'examen de la fréquence des mariages révèle un recul sensible de l'âge moyen en 1957 par rapport à 1955 : la fréquence

(1) *Etudes statistiques*, 1957, nº 4 et 1958, nº 4.
(2) *La situation démographique*, *Population*, 1959, nº 1.

des mariages est moindre au-dessous de 23 ans, elle est nettement supérieure entre 24 et 26 ans. Corrélativement, la diminution du nombre des mariages en 1956 avait porté sur les hommes dont l'âge était compris entre 22 et 25 ans.

Une intéressante comparaison entre le comportement actuel de la population et son comportement avant la guerre permet de découvrir que la proportion des célibataires est légèrement plus faible de nos jours. La diminution est de l'ordre de 10 %.

Par contre l'âge où le nombre des mariages est le plus élevé reste le même : 23 ans pour les garçons (au retour du service militaire), 20-21 ans pour les filles. Moins de filles se marient avant leur majorité, mais par contre les mariages entre 20 et 30 ans sont plus nombreux, de telle sorte que l'âge moyen du mariage (23 ans) est moins élevé qu'en 1930-1932. En ce qui concerne les garçons, la proportion des mariages avant 20 ans est maintenant légèrement plus élevée et l'âge moyen au moment du mariage se situe à 26 ans contre 26,5 ans au cours de la période 1930-1932. En résumé si la proportion des célibataires a sensiblement diminué, le comportement de la population française en ce qui concerne l'âge du mariage ne traduit pas de changements bien importants.

B. — La fécondité des couples

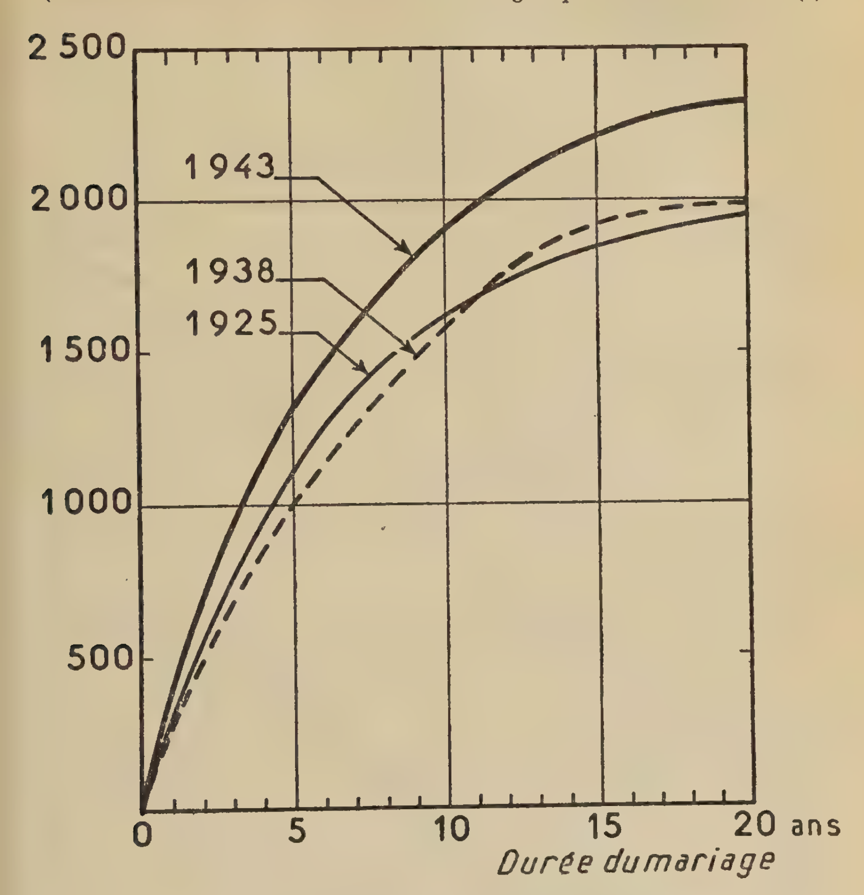
Eliminant l'influence de la composition par âge de la population par d'ingénieuses méthodes statistiques, MM. L. Henry et R. Pressat ont réussi à mettre en évidence les changements survenus dans le comportement des ménages.

Le trait dominant depuis 1940 est la fréquence beaucoup plus grande du passage du premier au second enfant. Comme aucune autre modification bien sensible n'est intervenue, le nouveau comportement a entraîné une diminution très marquée des familles à enfant unique et, corrélativement, une augmentation des familles de 2 enfants et plus. Le graphique suivant indique la descendance, année par année, des gens qui se sont mariés en 1925, en 1938 et en 1943.

GRAPHIQUE II

Descendance des promotions 1925, 1938 et 1943

(Nombre d'enfants nés vivants de 1000 mariages après différentes années (1)



C. — Les changements survenus dans la mortalité

Le taux de mortalité français est influencé par la composition par âge de la population : le pourcentage élevé de vieillards implique une mortalité élevée. Pour éliminer cette influence MM. Henry et Pressat ont cherché à mesurer l'évolution de la mortalité au moyen des tables de survie, qui peuvent être résumées dans une donnée de synthèse : la durée de vie moyenne ou espérance de vie à la naissance.

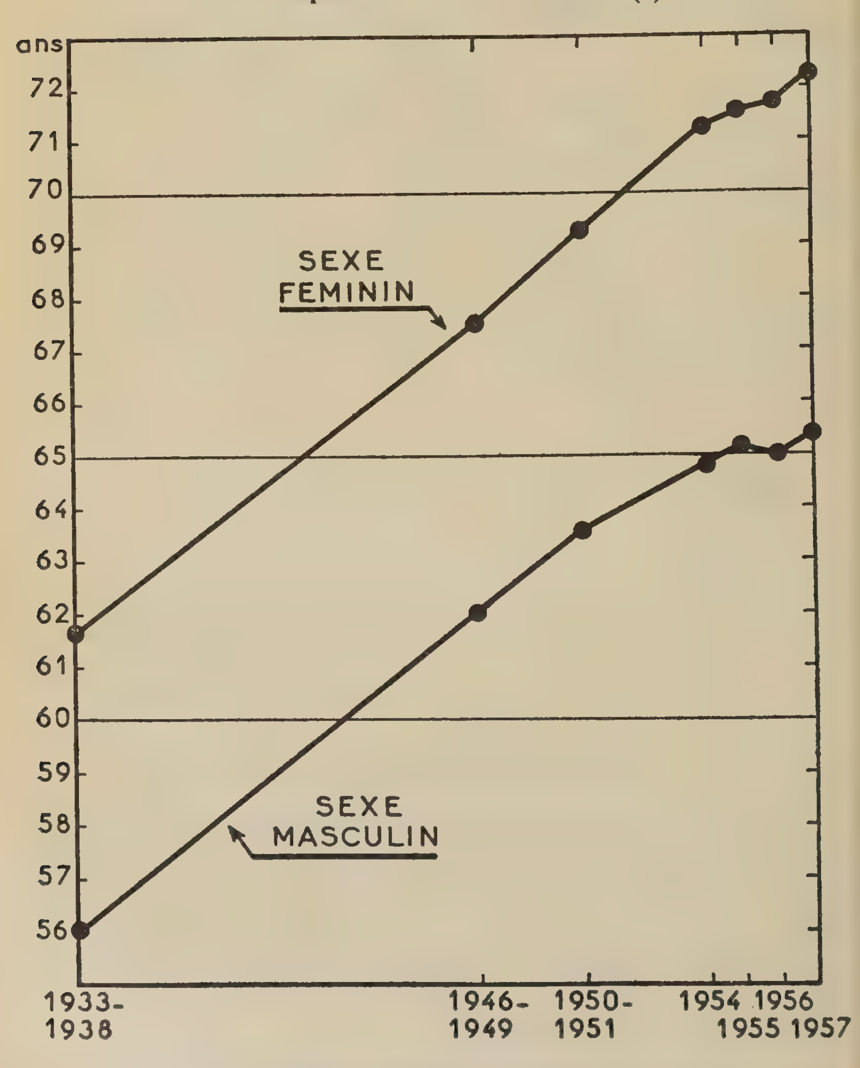
(1) Graphique extrait de la revue *Population*, 1959, n° 1, p. 122.

Le graphique III indique l'évolution de l'espérance de vie depuis 1933 jusqu'en 1957. On constate qu'en 1957 la durée de vie moyenne était de :

65,3 ans pour les hommes,
72,1 ans pour les femmes.

GRAPHIQUE III

France. Espérance de vie à la naissance (1)



(1) Extrait de la revue *Population*, 1959, nº 1, p. 125.

Ces chiffres nous situent au-dessus de l'Espagne et du Portugal, au même niveau sanitaire que l'Italie, le Japon, la Belgique, l'Allemagne occidentale, mais au-dessous des Etats-Unis, du Canada, de la Suède, de la Suisse, de l'Australie.

Les progrès de la durée de vie moyenne depuis la guerre s'expliquent essentiellement par la diminution spectaculaire de la mortalité infantile et de la mortalité aux âges jeunes. Les français de 60 ans n'avaient pas en 1957 une espérance de vie supérieure à ce qu'elle était 10 ans auparavant.

Un trait de la situation sanitaire française mérite l'attention : c'est la surmortalité masculine. Depuis 1950 les progrès de l'espérance de vie ont été sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes de telle sorte qu'en 1957, l'écart éntre la durée moyenne de vie des hommes et celle des femmes atteignait 6,8 ans. Cette surmortalité masculine est actuellement, selon toute vraisemblance, la plus élevée du monde : si elle atteint 6,3 ans aux Etats-Unis, elle n'est que de 3 ans dans les pays nordiques.

Le phénomène appelle une analyse attentive à laquelle ont procédé MM. Henry et Pressat. En s'appuyant sur des travaux antérieurs de M. Bourgeois-Pichat, ils ont pu tout d'abord établir que cette surmortalité est essentiellement due à des décès de caractère infectieux ou accidentel, M. Bourgeois-Pichat a eu, en effet, l'ingénieuse idée de calculer à part la mortalité due à ces causes ou *mortalité endogène* pour obtenir la mortalité résiduelle à laquelle il a donné le nom de *mortalité biologique.* En ne retenant que celle-ci la surmortalité masculine biologique serait de 1,9 an seulement.

L'analyse de la surmortalité masculine par groupes d'âges conduit à des résultats très instructifs. Tout d'abord, on constate depuis la guerre une élévation importante de la surmortalité masculine entre 15 et 35 ans, mais cette tendance disparaît complètement en calculant cette surmortalité sans tenir compte des accidents. En fait l'augmentation de la surmortalité chez les jeunes hommes est essentiellement due à l'augmentation considérable du nombre des accidents : entre 15 et 30 ans, la moitié des décès masculins leur sont imputables tandis qu'en ce qui concerne les femmes, la proportion est beaucoup plus faible (de 15 à 20 %).

En excluant la surmortalité masculine imputable aux accidents (c'est-à-dire principalement aux accidents de la circulation) il

apparaît que la plus grande fréquence des décès d'hommes se manifeste à partir de trente cinq ans et va en s'accentuant jusqu'à 60 ans. Cette surmortalité masculine anormalement élevée entre 35 et 60 ans est attribuée par MM. Henry et Pressat essentiellement à l'alcoolisme.

III. — RECENSEMENTS

L'I. N. S. E. E. a publié en 1958 des renseignements complémentaires tirés du recensement de 1954 et les résultats de recensements complémentaires effectués en 1956 dans certaines communes en rapide extension.

A. — Le classement socio-professionnel de la population

Ce classement, effectué par M. Brichler, consiste à rattacher l'ensemble de la population à différentes branches d'activité en tenant compte notamment de la profession du chef de famille (1).

Il ressort de cette étude qu'en 1954 la population française comprenait :

9.400.000 personnes dépendant de l'agriculture dont 2.150.000 des salariés agricoles.

4.300.000 des patrons de l'industrie et du commerce dont 1.616.000 de l'artisanat.

3.400.000 des employés de l'industrie et du commerce.

13.000.000 des ouvriers.

1.500.000 des professions libérales et des cadres supérieurs et enfin 5.700.000 personnes qui relèvent du groupe : retraités, retirés des affaires ou autres non actifs.

B. — Les recensements complémentaires (2)

En 1956, 107 communes choisies parmi celles dont la population s'accroît rapidement ont fait l'objet d'un recensement particulier. Il s'agit évidemment de communes situées à proximité des grandes villes et dans lesquelles d'importants programmes de logement ont été exécutés.

Ces recensements ont mis en évidence les faits suivants :

(1) *Etudes statistiques*, 1958, nº 1.
(2) *Etudes statistiques*, 1958, supplément.

— les ménages sont jeunes et ont beaucoup de petits enfants.

— l'équipement commercial est insuffisant pour les besoins des nouveaux habitants.

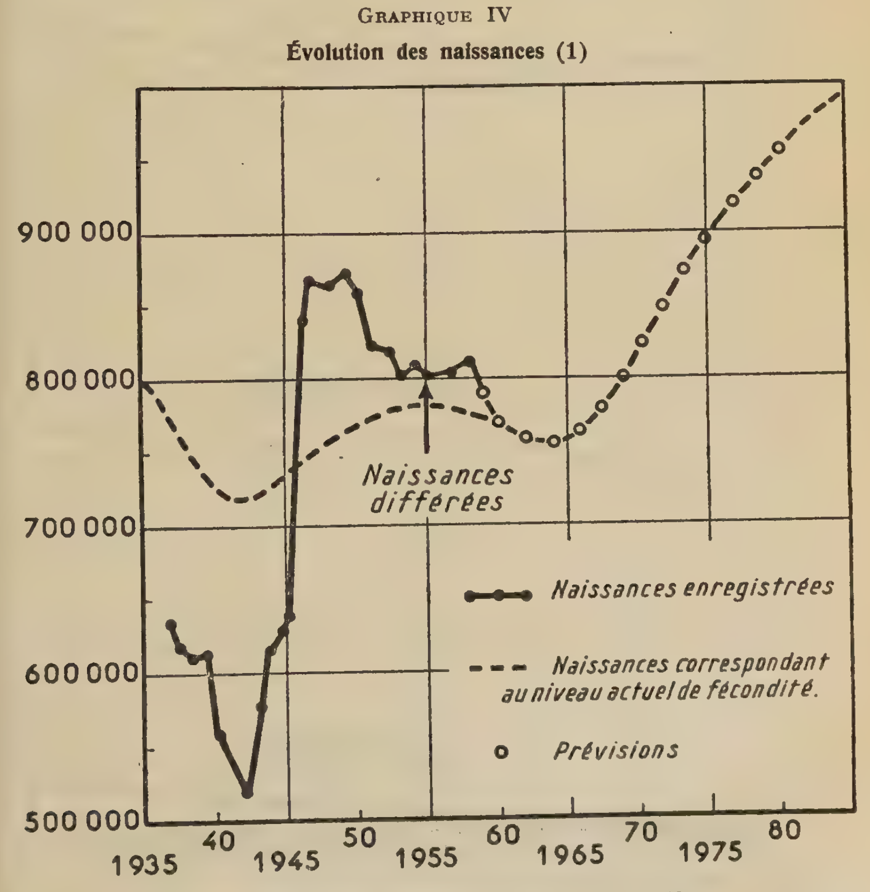
— les logements sont en général confortables bien qu'étroits et déjà beaucoup sont surpeuplés.

VI. — ÉVOLUTION NATURELLE DE LA POPULATION FRANÇAISE JUSQU'EN 1975

En s'appuyant sur certaines hypothèses de fécondité (maintien du comportement actuel des couples) et de mortalité (mêmes taux de mortalité par âge qu'au cours de la période 1952-56, sauf pour la mortalité infantile dont l'auteur a retenu la valeur atten-

Graphique IV

Évolution des naissances (1)



(1) Graphique extrait de la revue *Études statistiques*, n° 2, p. 53.

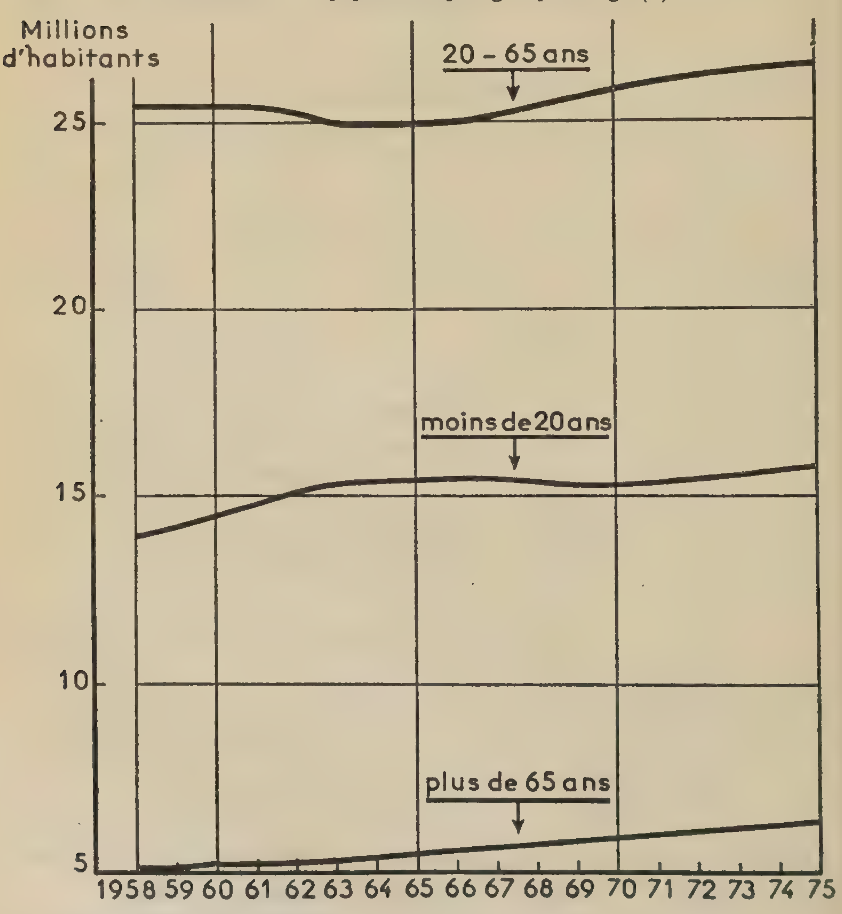
due en 1960) M. Febvay a calculé le mouvement naturel de la population française au cours des prochaines années (1).

Le graphique IV indique l'évolution des naissances et le graphique V l'évolution de la population divisée en trois grands groupes d'âge.

La courbe en traits pleins indique les chiffres de naissances enregistrées. A partir de 1946, elle se situe au-dessus de la courbe des naissances correspondant au niveau de fécondité : c'est la conséquence de la perturbation résultant des événements de la guerre de 1940-45. M. Febvay estime qu'en 1960 cette influence aura cessé de se manifester.

Graphique V

Évolution de la population par groupes d'âge (2)



(1) *Etudes statistiques*, 1958, n° 2.
(2) Graphique extrait de la revue *Études statistiques*, n° 2, p. 54.

Dans les conditions définies par les hypothèses de fécondité et de mortalité, la population française augmenterait de 8 % entre 1958 et 1975, soit de 3.650.000 personnes. L'effectif des moins de 20 ans atteindrait son maximum en 1966, à un niveau supérieur de 10 % à celui de 1958.

La population adulte (20-65 ans) décroîtrait jusqu'en 1966 et augmenterait par la suite. Le groupe des plus de 65 ans est appelé à augmenter régulièrement atteignant 6.150.000 personnes en 1975, soit 20 % de plus qu'en 1958.

L. BUQUET.

LES PRIX

SOMMAIRE. — I. L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DES PRIX : 1° *les prix de gros*, 2° *les prix de détail*, 3° *conclusion sur l'évolution d'ensemble.*

II. LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES : 1° *le marché de la viande*, 2° *le marché du vin : prix à la production, prix de détail*, 3° *les pommes de terre, les légumes verts, les fruits*, 4° *les indexations des prix agricoles.*

III. LES PRODUITS INDUSTRIELS : *les prix des matières premières (importées et nationales)*, 2° *les prix des combustibles et de l'énergie*, 3° *les prix des produits finis*,

IV. LA SITUATION AU PRINTEMPS 1959.

La situation s'était rapidement aggravée sur le front des prix au 2e semestre 1957, mais on a enregistré une nette détente en 1958 et le climat était même revenu à la stabilité à la fin de l'année dernière.

Cette stabilité n'allait-elle pas toutefois être très vite remise en cause, dès les premières semaines de 1959, du fait des mesures prises par le gouvernement fin décembre, et du fait en particulier de leurs incidences psychologiques ? Nous essayerons de voir comment se présente la situation au début de 1959 après avoir retracé les grandes lignes de l'évolution des prix en 1958 et analysé plus en détail cette évolution dans les principaux secteurs.

I. — L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE DES PRIX EN 1958

1° Les prix de gros

L'indice général des prix de gros avait beaucoup monté au 2e semestre 1957 (+ 2 % par mois en moyenne de juin à décembre), mais il est resté stable dans l'ensemble en 1958 et ses fluctuations ont été très faibles au cours de l'année, abstraction faite de sa pointe de mai (171,7) due aux seules pommes de terre. Son niveau s'établissait finalement à 166,9 fin décembre contre 166,4 fin janvier 1958 et 164,4 fin décembre 1957, alors qu'il s'était précédemment élevé de près de 20 points (+ 13 %) entre janvier et décembre 1957.

Indices des prix de gros (1)
(Base 100 en 1949)

	Indice général	Produits alimentaires	Combustibles et Energie	Produits industriels	
				Ensemble	Matières premières importées
Pondération	100	40	15	45	(6,3)
Moyenne 1949	100	100	100	100	100
1950	108,3	103,1	105,0	113,7	145,7
1951	138,2	119,7	126,7	158,7	212,0
1952	144,9	131,0	142,3	158,2	158,4
1953	138,3	125,3	138,5	149,8	145,2
1954	135,9	124,6	138,8	145,1	142,9
1955	135,7	122,6	139,5	145,9	141,7
1956	141,6	129,3	144,3	151,6	142,5
1957	149,7	135,2	161,0	158,9	151,7
1958	166,9	163,1	176,8	166,9	149,7
1958 Janvier ..	166,4	160,0	179,2	167,9	154,9
Février....	165,7	157,9	179,1	168,2	151,9
Mars	166,4	159,9	177,8	168,4	150,6
Avril	166,2	162,0	174,5	167,1	146,4
Mai	171,7	176,3	173,5	167,0	144,3
Juin	167,8	166,4	173,6	167,0	150,0
Juillet ...	165,9	161,7	173,6	167,2	150,6
Août......	167,3	164,9	174,8	167,0	150,2
Septembre	166,2	162,7	174,9	166,3	150,7
Octobre ..	166,1	162,2	178,5	165,5	146,3
Novembre	165,8	161,3	180,0	165,0	147,0
Décembre .	166,9	161,9	182,1	166,3	154,1

(1) Rappelons que les indices de prix de gros sont des indices de fin de mois.

La hausse rapide de l'indice général des prix de gros, en 1957, était due avant tout à la poussée des prix de gros *alimentaires*, mais celle-ci a très sensiblement ralenti dès les premiers mois de 1958 (l'indice du groupe n'a en effet progressé que de 4 % entre janvier et juin 1958 (1), contre 24 % précédemment entre juin 1957 et janvier 1958) et les prix n'ont pas beaucoup varié dans l'ensemble, par la suite, au 2e semestre. L'indice du groupe est même resté pratiquement stationnaire en fin d'année.

On a également enregistré en 1958 une détente très nette dans le secteur des prix de gros *industriels*, et l'indice du groupe s'est même légèrement orienté à la baisse. Il était ainsi revenu à la fin de l'année à un niveau inférieur à son niveau fin 1957 (166,3 contre 167,0), alors qu'il avait précédemment monté de 8 % entre décembre 1956 et décembre 1957.

(1) En faisant ici, comme précédemment, abstraction de la pointe de mai due pratiquement aux seules pommes de terre.

En ce qui concerne le groupe « *Combustibles et énergie* », par contre, l'indice a monté au 2ᵉ semestre 1958 alors qu'il avait précédemment reculé au début de l'année. Il n'y a là évidemment, en partie, rien que de très normal du fait de la baisse des tarifs industriels de l'électricité au printemps et du retour aux tarifs d'hiver en octobre-novembre ; mais, outre ce mouvement saisonnier d'une des composantes de l'indice, on a enregistré une hausse des carburants français au mois d'août et une hausse des charbons importés, fin décembre, après la dévaluation. L'indice se retrouvait ainsi à 182,1 à la fin de 1958 contre 179,0 à la fin de 1957, cette hausse d'un an sur l'autre restant toutefois très faible par rapport à celle de 18 % enregistrée précédemment entre décembre 1956 et décembre 1957.

2° Les prix de détail

La hausse des prix de détail avait été elle aussi très rapide au 2ᵉ semestre 1957, et *l'indice d'ensemble* (indice des 250 articles) s'était élevé de 2 points par mois en moyenne entre juin 1957 et janvier 1958, mais cette flambée des prix s'est progressivement

Indices des prix de détail
(Base 100 du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957)

	Indice général	Aliments et boissons	Produits non alimentaires		
			Ensemble	dont Produits manufacturés	dont Services
Pondération	1.000	508	492	276	169
Moyenne 1956	99,5	100,9	98,1	97,6	98,5
1957	103,3	103,5	103,1	102,7	102,6
1958	118,9	122,0	115,7	110,9	121,6
1958 Janvier	114,9	117,8	111,8	107,6	115,0
Février......	116,2	119,5	112,7	108,4	116,2
Mars	117,7	120,5	114,7	109,7	120,0
Avril	118,7	121,4	115,9	110,5	122,4
Mai	118,9	122,2	115,6	110,8	122,1
Juin	119,4	122,7	116,0	111,3	122,3
Juillet	119,8	123,2	116,3	111,5	123,0
Août........	120,1	123,9	116,2	111,4	123,0
Septembre ..	120,6	124,7	116,5	111,8	123,2
Octobre	121,0	125,0	116,9	112,4	123,5
Novembre ..	120,7	123,7	117,6	112,6	123,9
Décembre ...	121,0	124,0	117,8	112,9	124,0

ralentie pendant les premiers mois de 1958, surtout au 2e trimestre, et l'indice est resté pratiquement stationnaire à partir de l'été. Il a même légèrement baissé en novembre (et c'était la première fois depuis mai 1957 que l'on enregistrait la chose), mais il est revenu, en décembre, au même niveau qu'en octobre.

Les prix *alimentaires* avaient été (comme pour l'indice général des prix de gros) le principal facteur de la hausse rapide de l'indice d'ensemble des prix de détail en 1957, mais la détente signalée au stade du gros, début 1958, s'est très vite répercutée dans les prix de vente au détail, et l'indice du groupe « Aliments et boissons » a même eu légèrement tendance à baisser en fin d'année. Il restait néanmoins supérieur de 9 %, en décembre 1958, à son niveau de décembre 1957 (et il avait précédemment monté de près de 14 % entre décembre 1956 et décembre 1957).

La tendance générale restait, par contre, légèrement orientée à la hausse à la fin de 1958 pour les prix des *produits manufacturés* et des *services*, après s'être toutefois assez sensiblement amortie en cours d'année. L'indice du groupe des produits manufacturés n'a au total progressé que de 5 % pendant toute l'année 1958 (contre 4 % précédemment au cours du seul 2e semestre 1957) et, surtout, l'indice du groupe « services » ne s'est élevé que de 1,3 % entre avril et décembre 1958 contre plus de 20 % précédemment entre juin 1957 et avril 1958.

3° Conclusion sur l'évolution d'ensemble

Le mouvement de hausse enregistré depuis 1957 s'est donc progressivement amorti au cours de l'année dernière, et le niveau général des prix était stationnaire à la fin de l'année.

C'est alors que le Gouvernement a pris, au seuil de 1959, un ensemble de mesures qui modifiaient quelque peu ce climat de détente, par leurs répercussions sur les prix de nombreux biens et services. Dévaluation, accroissement des charges fiscales, suppression des détaxations, réduction des subventions, pour ne citer que les plus importantes de ces mesures (sous l'aspect évidemment de la conjoncture des prix) devaient en effet entraîner, dès les premiers jours de 1959, une série de hausses, et nous essayerons de voir comment se présente finalement la situation au printemps 1959, après avoir examiné plus en détail l'évolution des prix dans les principaux secteurs, en 1958.

II. — LES PRIX ALIMENTAIRES

L'évolution des disponibilités en viande et en vin, le relèvement des prix des produits agricoles indexés laissaient encore quelques inquiétudes à la fin du printemps 1958 quant aux perspectives des prix alimentaires, malgré l'amélioration déjà enregistrée depuis le début de l'année.

Mais le prix du beefsteak a sensiblement baissé à l'automne et la situation s'est nettement détendue sur le marché du vin. L'approvisionnement en fruits et légumes frais était d'autre part satisfaisant en fin d'année, et nous avons vu que l'indice des prix de vente au détail des « aliments et boissons » avait, finalement, légèrement tendance à baisser au 4e trimestre 1958.

1o Le marché de la viande en 1958

La viande était depuis 1957 l'un des principaux facteurs de la hausse enregistrée sur le groupe des produits alimentaires, mais la situation s'est détendue dans ce secteur à partir de l'été, avec la baisse des cours à la production. L'indice des prix de détail des viandes de boucherie (qui avait progressé précédemment de près de 30 % entre juin 1957 et août 1958) est ainsi revenu de 131,5 (1) en août 1958 à 127, 8 en décembre, mais il restait néanmoins, en fin d'année, supérieur de 13 % à son niveau fin 1957.

Le prix du *beefsteak* a en particulier nettement diminué à l'automne, revenant de 1099 francs le kilogramme au début de septembre (il n'était qu'à 855 francs en juin 1957 et 955 francs au début de 1958) à 998 francs mi-décembre, dans la région parisienne, pour se stabiliser finalement au voisinage de 1040 francs au 1er trimestre 1959 (soit au total une baisse de l'ordre de 5,5 % par rapport au début septembre).

Il convient de rappeler, à cet égard, que le Gouvernement a rétabli, le 8 septembre 1958, la liberté des prix de vente au détail de la viande de bœuf. Les cours ayant en effet très sensiblement baissé à la production entre mai et août (— 10 % sur le bœuf 2e qualité, en particulier), le Gouvernement accepta ce retour à la liberté des prix de vente au détail, conformément au désir des professionnels, moyennant l'engagement de ceux-ci d'effectuer

(1) Sur la base 100 pour la période allant du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957.

une baisse d'au moins 5 % sur les morceaux de grande consommation. La baisse fut très nette sur le beefsteak, à la suite de cela, au cours des premières semaines de septembre, mais elle se ralentit en fin de mois et les prix commencèrent de remonter au début d'octobre. Le Gouvernement dut alors aller jusqu'à la menace d'un retour à la taxation pour relancer la baisse, et cette menace fut d'ailleurs suivie d'un effet immédiat puisque certains bouchers diminuèrent leurs prix de 50 francs par kilogramme du jour au lendemain.

On a enregistré une nouvelle tension en décembre, mais le prix du beefsteak s'est finalement stabilisé, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, au voisinage de 1.040 francs le kilogramme au cours des premiers mois de 1959.

En ce qui concerne les autres viandes, les prix de détail étaient également orientés à la baisse, dans l'ensemble, en fin d'année, mais celle-ci est restée toutefois assez limitée et beaucoup plus faible que sur le beefsteak. Le *veau* était précédemment resté stationnaire depuis le début de l'année, alors que le *mouton* et le *porc* avaient augmenté au 1er semestre 1958.

2° Le marché du vin

La situation s'est également améliorée dans ce secteur à partir de l'été 1958. La tension y était précédemment très vive depuis l'automne 1957, à la suite du déficit considérable de la récolte 1957 par rapport à une récolte normale, et les cours à la production avaient finalement atteint des niveaux-records au début de l'été 1958 : 1100-1200 francs le degré-hecto en juin-juillet, alors que l'on était encore au voisinage de 700 francs en début d'année, et que l'on n'était qu'à... 350 francs pendant les premiers mois de 1957.

Mais les cours ont commencé de fléchir à la production en août 1958, lorsque la nouvelle récolte s'est annoncée bien meilleure que la précédente (tout en étant, cependant, assez médiocre), et le déblocage total de la récolte au début d'octobre (alors que les sorties des chais devaient être échelonnées, les années précédentes, pour soutenir les cours) a encore renforcé cette tendance à la baisse, ramenant les transactions au voisinage de 600 francs en fin d'année.

La hausse a été incontestablement moins forte au détail qu'à la production, jusqu'à l'été 1958, à la suite d'une part des mesures prises par le Gouvernement pour freiner la hausse (taxation des prix de vente des vins courants 10° en litres bouchés et 11° à la tireuse, importations de vins étrangers) et, d'autre part, de la vente d'une partie des stocks précédemment constitués par les commerçants ; elle a été néanmoins très sensible, l'indice d'ensemble des prix de vente au détail du vin rouge à Paris progressant en particulier de 20 % au 1er semestre 1958 (1), et cette montée des prix a finalement entraîné un net *recul des achats*.

La baisse enregistrée à la production s'est rapidement répercutée au stade du détail, et l'indice des prix de détail à Paris a baissé de 8 % entre septembre — niveau-record — et décembre. Les prix de vente au consommateur restaient néanmoins, à la fin de 1958, supérieurs de près de 14 % en moyenne à leur niveau fin 1957.

3° Les fruits et légumes

La situation avait été très difficile, au mois de mai 1958, en ce qui concerne les *pommes de terre*, devenues en particulier pratiquement introuvables à Paris. Les choses se sont toutefois rapidement améliorées par la suite, et les pommes de terre ont réapparu en quantité suffisante sur le marché au mois de juin. Les prix sont restés toutefois très rigides en fin d'année, à l'encontre du mouvement saisonnier habituel, et les relevés effectués par l'I. N. S. E. E. donnaient un prix moyen de 33 francs par kilogramme pour les dernières semaines de décembre, dans la région parisienne, contre 26 francs à la même époque en 1957 (et 20 francs en 1956).

En ce qui concerne les *légumes frais*, les tensions enregistrées au début de l'année se sont rapidement atténuées à la fin du 1er semestre 1958, et le niveau des prix a même été, dans l'ensemble, nettement inférieur au cours de l'été 1958 au niveau moyen de l'été 1957. Il s'est légèrement redressé par la suite, mais la production abondante des légumes verts a retardé les hausses saisonnières en fin d'année.

Les prix des *fruits frais* sont restés par contre à un niveau élevé jusqu'au milieu de l'année, mais ils ont nettement baissé dans

(1) La hausse a atteint 80 % au total entre l'été 1957 et l'été 1958.

l'ensemble à partir de l'automne. La récolte de fruits d'hiver, et en particulier des pommes, a été excellente en 1958.

4° Les indexations de prix agricoles

Le régime des prix agricoles avait été profondément remanié en 1957, avec l'adoption de la loi Laborbe fixant la détermination du prix du lait, et le système des « prix d'objectifs » et « prix indicatifs » pour plusieurs autres produits (dont le blé, la betterave, etc...), ces prix étant indexés simultanément sur l'évolution des salaires, des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles et des prix des produits non alimentaires de l'indice des 250 articles.

Mais ce système d'indexation constituait évidemment un facteur permanent de hausse, dans la mesure où il voulait précisément « rajuster » des prix en retard sur l'évolution moyenne, et les dangers en apparurent particulièrement graves en juin 1958 lorsque la hausse des prix du blé (du seul fait de cette indexation) parut un moment pouvoir remettre en cause les perspectives de stabilisation des prix alimentaires.

Le système était dès lors virtuellement condamné, et il ne survécut que jusqu'à la fin de l'année. Il disparut en effet dans le cadre général de la suppression des indexations de prix et salaires (à la seule exception du Smig).

Nous rappellerons ci-dessous comment on parvint, dans une première étape vers la suppression de ce système, à en atténuer les répercussions sur le prix du blé, en juin 1958, et sur le prix du beurre à l'automne.

a) *Le prix du blé*

Le prix indicatif du blé avait été initialement fixé à 3.300 francs le quintal pour 1958, mais il devait être réévalué en juin 1958, compte tenu de la variation du correctif indiciaire, et cela représentait une hausse de 359 francs (par quintal) par rapport au prix de la récolte 1957.

On pouvait toutefois penser, en juin 1958, que la récolte sur pied correspondrait d'ores et déjà à l'objectif initialement prévu par le Plan pour 1961. Le Gouvernement estima donc, dans ces conditions, que ce n'était pas le prix « indicatif » initialement fixé pour 1958 qu'il fallait réévaluer pour avoir le prix de la

récolte 1958, mais au contraire le prix « d'objectif » initialement prévu par le Plan pour 1961, c'est-à-dire 3.200 francs, et le prix du blé fut ainsi finalement fixé (compte tenu d'une correction indiciaire de 12,4 %) à 3.596 francs (le quintal) pour la récolte 1958, la hausse n'étant plus au total que de 246 francs par rapport au prix de la récolte 1957, au lieu des 359 mentionnés plus haut. Il convient toutefois de préciser que cette hausse atténuée aurait dû quand même entraîner une augmentation du prix du pain, et que celle-ci ne put être évitée à l'époque que par l'octroi d'une nouvelle subvention.

b) *Le prix des produits laitiers*

La loi Laborbe a été rigoureusement appliquée à l'automne 1958 pour le lait, entraînant en particulier, le 1er octobre, une hausse de 3 francs par litre du prix de vente au détail, mais le prix du gramme de matière grasse n'a pas été augmenté, car cela aurait impliqué, avec le relèvement du « prix-plancher » du beurre, une augmentation du prix de vente au consommateur et un accroissement des achats effectués pour soutenir les cours, alors que les stocks étaient déjà très importants.

III. — LES PRIX INDUSTRIELS EN 1958

La détente enregistrée sur les prix alimentaires, en 1958, ne doit pas pour autant faire négliger celle enregistrée également dans le secteur industriel. Le mouvement de hausse observé depuis 1957 paraissait stoppé au 2e semestre 1958, et l'indice des prix de gros des produits industriels avait même tendance à baisser en fin d'année.

1° Les prix des matières premières

Les cours avaient sensiblement reculé, en 1957 et au début de l'année dernière, sur les marchés internationaux, mais ils sont restés relativement stables à partir du printemps 1958 et jusqu'à la fin de l'année. *L'indice Reuter* qui avait précédemment baissé de 18 % entre janvier 1957 et mars 1958, est ainsi resté pratiquement stationnaire à la fin du 1er semestre 1958 et pendant le 2e semestre.

En ce qui concerne les prix de gros des *matières premières importées* en France, on a enregistré en juin 1958 un brusque renversement de tendance, l'indice s'étant redressé de 144,3 à la fin de mai (sur la base 100 en 1949) à 150,0 à la fin de juin, alors qu'il ne cessait de décroître précédemment depuis la fin de 1957. Il est ensuite resté stable au cours de l'été, et après avoir légèrement baissé à l'automne, il est brutalement monté à 154,1 fin décembre (à la suite des premiers effets de la dévaluation). Il restait toutefois, fin 1958, inférieur à son niveau fin 1957 (157,8).

L'indice des prix de gros des *matières premières d'origine nationale* est par contre resté orienté à la baisse pendant tout le 2e semestre 1958, après avoir été pratiquement stationnaire au 1er semestre.

Indices des prix de gros des matières premières industrielles

(Base 100 en 1949)

	Janv. 1958	Fév. 1958	Mars 1958	Avril 1958	Mai 1958	Juin 1958	Juill. 1958	Août 1958	Sept. 1958	Oct. 1958	Nov. 1958	Déc. 1958
Importées....	154,9	151,9	150,6	146,4	144,3	150,0	150,6	150,2	150,7	146,3	147,0	154,1
Nationales ...	213	213	214	211	213	210	209	208	207	206	207	206

2° Les prix des combustibles et de l'énergie

On avait enregistré en mai 1958 une baisse de 7 % sur les fuels à la suite de la baisse des cours sur le marché mondial, mais les prix de certains produits pétroliers ont été relevés en août suivant, du fait des mesures fiscales arrêtées par le Gouvernement (+ 3 % sur l'essence en particulier), et l'indice des prix de gros des *produits pétroliers* est ainsi revenu, au mois d'août, au même niveau qu'au début de l'année. Il est resté stationnaire par la suite jusqu'à la fin de l'année.

Les tarifs de l'*électricité* n'ont pas été modifiés en 1958 (en dehors évidemment des variations résultant de l'application de tarifs saisonniers pour l'industrie), ainsi d'ailleurs que les prix des *charbons français,* bien que les Houillères nationales aient demandé à plusieurs reprises un relèvement de leurs prix de vente (à la suite essentiellement de l'accroissement de leurs charges salariales depuis le mois d'avril), mais nous verrons que

les uns et les autres ont été fortement augmentés dès les premiers jours de 1959. Les prix des *charbons importés* ont d'autre part augmenté dans les derniers jours de 1958 (+ 16 % en moyenne), du fait de la dévaluation.

3° Les prix des produits finis industriels

La hausse des *prix de gros des produits industriels transformés* (les produits retenus étant d'ailleurs essentiellement des produits demi-finis) s'était quelque peu accentuée à la fin de 1957, mais l'indice est resté pratiquement stationnaire au cours de l'année dernière.

Indice des prix de gros des produits industriels transformés

(Base 100 en 1949)

Janv. 1958	Févr. 1958	Mars 1958	Avril 1958	Mai 1958	Juin 1958	Juillet 1958	Août 1958	Sept. 1958	Oct. 1958	Nov. 1958	Déc. 1958
161,1	162,1	162,5	162,0	162,0	161,5	161,8	161,7	160,9	160,8	159,9	160,3

Nous avons déjà vu, d'autre part, que l'indice des *prix de vente des produits manufacturés* a peu varié au 2e semestre 1958. Par conséquent, dans l'ensemble, les prix des produits industriels ont été stables depuis l'été jusqu'à la fin de l'année dernière.

Si l'on étudie plus en détail l'évolution des prix par grands groupes de produits, il apparaît que les prix de gros des *aciers laminés* n'ont pas varié au cours de l'année dernière, et l'indice des prix de détail des *appareils ménagers*, qui avait monté au 2e trimestre 1958 (+ 3 %), après être resté stable depuis la fin de 1957, est de nouveau resté stable au 2e semestre. Les appareils de chauffage et les récepteurs radio ont néanmoins régulièrement augmenté tout au long de l'année dernière, mais pour les réfrigérateurs, par contre, les prix de vente étaient légèrement inférieurs en fin d'année à ceux du début de l'année (diminution du taux de la taxe à la valeur ajoutée, en septembre).

L'indice des prix des *produits transformés utilisés dans la construction* est resté pratiquement stationnaire, en 1958, à partir du printemps. En ce qui concerne plus spécialement le *coût de la construction* d'un immeuble, dans lequel interviennent les divers éléments du prix de revient (matériaux, salaires, etc...) il n'a

monté que très lentement en 1958 (+ 2 % entre le 1er et les 4e trimestres).

Indice trimestriel du coût de la construction

(Base 100 au quatrième trimestre 1953)

	1955	1956	1957	1958
1er trimestre	101	111	122	137
2e trimestre	102	115	125	138
3e trimestre	104	119	128	139
4e trimestre	106	120	132	140

Les prix de gros des *fils et tissus textiles,* qui avaient fortement augmenté à la fin de 1957, n'ont cessé de baisser en 1958, se retrouvant finalement en décembre à un niveau inférieur de près de 11 % en moyenne à leur niveau de décembre 1957. Au stade de détail, par contre, les *vêtements,* le *linge,* les *articles de bonneterie* sont restés orientés à la hausse tout au long de l'année dernière, mais le mouvement s'est ralenti au 2e semestre. En fin d'année, la hausse était en moyenne de 5 à 7 % par rapport à la fin de 1957.

En ce qui concerne les prix de gros des *cuirs finis,* ils avaient augmenté au cours de l'été, après une légère baisse au 1er semestre, mais ils sont restés stationnaires en fin d'année, après avoir de nouveau légèrement baissé à l'automne. Les prix de vente des *chaussures,* précédemment stables depuis le printemps, ont par contre augmenté à partir de l'automne (près de 3 % entre août et décembre). Par rapport à décembre 1957, la hausse était en moyenne de 6 % à la fin de 1958.

En ce qui concerne plus particulièrement les produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles, l'indice spécial, trimestriel (qui intervenait pour l'indexation des prix indicatifs, ainsi que nous l'avons vu) a assez rapidement progressé au 2e semestre 1958, la moyenne annuelle de cet indice faisant ressortir une hausse de 8 % entre 1957 et 1958.

Enfin, l'indice annuel des prix des *spécialités pharmaceutiques* a baissé de 2,5 % en 1958, alors qu'il était stationnaire depuis plusieurs années, et l'indice des prix des *antibiotiques* a continué de reculer (— 5 % entre 1957 et 1958).

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Appareils d'équipement ménager (1) :							
Ensemble	152,2	149,4	147,1	147,2	148,5	152,7	161,5
dont : Réfrigérateurs	120,9	116,4	109,2	103,6	102,8	105,0	109,4
Aspirateurs-cireuses	142,8	142,2	141,7	142,0	143,4	141,6	149,2
Machines à laver	153,8	153,3	152,7	153,1	153,9	154,1	164,7
Petits appareils électriques	151,6	148,4	147,2	146,8	147,4	148,0	149,7
Machines à coudre	142,4	141,1	143,2	145,3	147,2	154,2	171,1
Récepteurs radio	143,6	141,4	138,1	136,2	136,9	140,4	153,1
Véhicules à moteur (camions, voitures, motos) (1)	149,3	147,0	145,6	143,7	147,3	153,2	161,1
Produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (1) :							
Ensemble	145,3	138,8	133,1	129,9	131,9	135,5	146,4
dont : Energie	115,2	113,5	114,0	113,0	112,6	121,7	125,2
Entretien et renouvellement des bâtiments	152,4	142,9	139,7	142,0	148,7	155,8	169,6
Engrais et antiparasitaires	147,1	137,8	132,7	125,0	125,3	124,3	133,4
Machinisme et outillage	151,2	150,4	138,5	136,3	139,5	144,9	160,9
Produits pharmaceutiques (1) :							
Spécialités	164	161	161	161	161	161	157
Antibiotiques	62	51	46	43	42	41	39

(1) Base 100 en 1949.

IV. — LA SITUATION AU PRINTEMPS 1959

Les mesures prises par le Gouvernement, fin décembre 1958, ont entraîné le relèvement de très nombreux prix dès les premiers jours de 1959. Dans le secteur alimentaire, les produits courants d'épicerie ont ainsi augmenté de 6 à 12 % en janvier (suppression des détaxations), le pain de 4 % (allègement des subventions), le vin de 15 francs par litre (relèvement de la taxe unique).

Dans le secteur industriel, les hausses des matières premières importées (du fait de la dévaluation), de l'acier (+ 10 % au total), des charbons (+ 15 %), de l'électricité (+ 18 % sur l'électricité à usage industriel, en particulier) remettaient d'autre part en cause la stabilité de *l'ensemble* des produits industriels, puisque le Gouvernement autorisait la répercussion intégrale, dans les prix de vente, des hausses d'origine fiscale.

Enfin, le relèvement des prix de nombreux services (transports, P. T. T., etc...) venait encore alourdir l'atmosphère au début de cette année.

Les indices ont donc brutalement monté en janvier 1959 :

+ 5 % sur *l'indice général des prix de gros,* stable en 1958 et qui passait ainsi brusquement de 166,9 fin décembre à 175,0 fin janvier, + 2,5 % sur le *niveau d'ensemble des prix de détail* dans l'agglomération parisienne, pratiquement stationnaire lui aussi au cours des derniers mois de 1958 et qui grimpait de 121 en décembre à 125 en janvier.

Certes, il ne s'agissait pas là, bien entendu, d'une poussée « spontanée » des prix eux-mêmes comme en 1957, mais au contraire d'une politique délibérée. N'allait-elle pas toutefois, par ses éventuelles incidences psychologiques, relancer le mouvement de hausse à partir de l'impulsion donnée par ses incidences mécaniques directes ?

Il apparaît, finalement, que seules les incidences mécaniques ont joué dans le sens de la hausse, et il n'y a eu, de ce fait, que passage d'un palier à un autre entre le 4e trimestre 1958 et le printemps 1959. L'indice du coût de la vie (indice des 250 articles), qui avait encore progressé légèrement en février, a même plutôt tendance à baisser au printemps 1959, à la suite des baisses enregistrées sur certains produits alimentaires et malgré le lent mouvement de hausse toujours observé sur les prix des produits manufacturés et des services.

	Déc. 1958	Janv. 1959	Févr. 1959	Mars 1959	Avril 1959
Indice général des prix de gros	166,9	175,0	174,1	173,3	172,9
Indice des 250 articles	121,0	124,0	125,7	125,4	125,4

Le climat est donc de nouveau à la stabilité à la veille de l'été, et les perspectives sont bonnes pour le reste de l'année. Les récoltes s'annoncent en particulier satisfaisantes, et la hausse des prix industriels devrait dans l'ensemble s'atténuer assez rapidement, d'autant plus que les chefs d'entreprises cherchent en général à éviter qu'une hausse trop forte de leurs prix ne vienne accroître les difficultés de vente qu'ils ont rencontrées au cours des derniers mois.

R. MARBOT.

LES COMPTES DE LA NATION

SOMMAIRE. — *Introduction.* — 1. *Les indicateurs globaux.* — 2. *La production et les investissements.* — 3. *La formation et l'emploi des revenus.* — 4. *Les administrations.* — 5. *Les échanges extérieurs.* — 6. *Les opérations financières.* — 7. *Vue d'ensemble.*

Introduction

Lorsque l'évolution économique se fait de façon régulière (que ce soit en hausse ou en baisse), le découpage des périodes successives n'introduit pas de difficultés particulières dans l'analyse des phénomènes ; par contre, au voisinage d'un retournement de la conjoncture la définition du début et de la fin de la période est fondamentale. A cet égard, l'utilisation de l'année calendaire pour examiner et comprendre les phénomènes économiques qui ont été observés au cours de 1958 est nettement mal adaptée ; en effet, l'évolution de l'année en question a été profondément influencée par des mesures qui ont été prises au cours des derniers mois de 1957, et les deux semestres de 1958 sont très loin de présenter une physionomie identique ; en fait, comme on le verra plus en détail dans la suite, la période des vacances a marqué une coupure profonde dans le rythme d'évolution.

Au cours de l'année 1957, on avait observé un déséquilibre de la balance des paiements d'une ampleur analogue à celui de l'année 1956, déséquilibre qui n'avait pu être couvert que par le recours systématique aux réserves de devises et, au mois de décembre, celles-ci étaient pratiquement épuisées à l'exception de l'encaisse-or de la Banque de France. D'autre part, le second semestre de l'année avait vu une hausse des prix rapide. Fin 1957, on se trouvait donc dans un climat d'inflation, sans réserve de devises et au milieu d'une conjoncture internationale assez faible et donc défavorable à une augmentation de nos exportations.

Les mesures qui ont été prises alors tout au long du deuxième semestre avaient pour objectif de redresser cette situation. Mentionnons principalement : l'opération 20 % commencée au mois d'août et achevée au mois d'octobre, l'établissement pour 1958 d'un budget plus rigoureux destiné à ramener le montant de l'impasse de 1.000 à 600 milliards, enfin des mesures bancaires destinées à resserrer les possibilités d'ouverture de crédits.

L'ensemble de ces mesures était destiné d'une part à redonner au taux de change une certaine signification en entérinant, sans oser le dire, l'évolution différente des prix français et étrangers au cours des années antérieures, d'autre part à ralentir l'expansion de façon à réduire le déficit de la balance commerciale par une action sur les importations de matières premières, enfin à freiner quelque peu l'évolution de la demande intérieure, aussi bien pour la consommation que pour l'investissement afin de stimuler les exportations.

L'ensemble de ces mesures ne pouvait pas avoir un effet immédiat ; c'est pourquoi nous les verrons agir peu à peu au cours de l'année 1958 et, dans la mesure où, pour les chefs d'entreprise, les congés annuels marquent une certaine discontinuité dans leur comportement, l'opposition entre le premier semestre et le dernier trimestre est extrêmement marquée. Aussi nous sera-t-il impossible de raisonner uniquement à l'aide de chiffres annuels et devrons-nous fréquemment faire appel à des indications trimestrielles de façon à mettre en lumière cette sorte de cassure observée au milieu de l'année ; de cette façon nous atténuerons le caractère artificiel du découpage d'une tranche de douze mois coïncidant avec l'année calendaire 1958.

Avant d'entrer dans l'analyse des phénomènes économiques nous voudrions enfin mentionner qu'il ne semble pas que l'évolution économique de 1958 ait été fortement marquée par les événements politiques qui se sont succédés au cours de l'année ; il est probable par contre que les nombreuses mesures prises en décembre par la voie d'ordonnances auront des effets multiples et complexes sur l'année 1959.

1° Indicateurs globaux

Tous les indicateurs globaux indiquent à la fois un très net ralentissement de l'expansion en 1958 et une certaine déformation de la structure de l'emploi du produit national.

A prix constants, le produit national, qui, rappelons-le, avait augmenté au rythme très rapide de 6 % au cours de chacune des trois années antérieures, n'a plus augmenté que de 2 %. Comme d'autre part des mesures ont été prises pour réduire le déficit de la balance des paiements, le volume des importations s'est situé légèrement au-dessous de celui de 1957 alors que celui des exportations de biens et services augmentait de 7 %, les disponibilités intérieures n'ont crû que de 1 % environ. La consommation des ménages est restée rigoureusement au niveau de l'année antérieure, du moins en moyenne annuelle, la consommation des administrations a fortement diminué (7 %), et la formation brute de capital fixe a pu continuer à progresser légèrement, de 2 % pour l'ensemble mais de 5 % pour les entreprises (avec, comme on le verra plus loin, une forte différence entre les deux semestres).

Enfin, le niveau des prix a continué à monter au premier semestre pour se stabiliser ensuite, d'où un niveau annuel supérieur d'environ 12 % à celui de 1957.

Tableau I

Evolution des ressources et emplois

	Aux prix courants (milliards de fr.)			Indices de volume	
	1956	1957	1958	1957/1956	1958/1957
Ressources :					
Production intérieure brute	16.487	18.436	20.992	106,2	102,0
Importations	2.104	2.355	2.566	106,8	99,0
Total	18.591	20.791	23.558	106,3	101,8
Emplois :					
Consommation des ménages	12.177	13.431	15.128	105,2	100,0
Consommation des administrations	906	1.045	1.051	108,5	93,2
Formation brute de capital fixe :					
des entreprises	2.297	2.739	3.125	112,2	105,0
des ménages	673	788	861	107,8	99,8
des administrations	400	447	425	102,5	88,0
Total	3.350	3.974	4.411	110,2	102,2
Ajustement	194	151	362	73,5	236,8
Emplois intérieurs	16.647	18.601	20.952	106,0	101,2
Exportation et solde des utilisations de services	1.944	2.190	2.606	108,6	107,0
Total	18.591	20.791	23.558	106,3	101,8

TABLEAU 2

Evolution des quantités globales de 1956 à 1958

	1956	1957	1958
	(En milliards de francs courants)		
Produit national brut	18.590	20.740	23.570
Revenu national	14.230	15.840	17.910
Dépense nationale brute	18.980	21.160	23.780
	(En milliards de francs aux prix 1954)		
Produit national brut	17.610	18.690	19.110
Dépense nationale brute	17.990	19.070	19.300
Dépenses de consommation privée	12.040	12.680	12.660
Dépenses de consommation des administrations publiques	2.590	2.760	2.740
Formation brute de capital	3.360	3.630	3.900

TABLEAU 3

Répartition du revenu national
(en pourcentage)

	1956	1957	1958
Rémunération des salariés	59,3	59,4	59,7
Revenus nets de la propriété et de l'entreprise allant aux ménages	35,3	34,3	34,2
Revenus nets de la propriété et de l'entreprise allant aux sociétés	5,7	7,0	6,9
Revenus nets de la propriété et de l'entreprise allant aux administrations	—0,7	—1,1	—1,1
Transferts divers	0,4	0,4	0,3
Revenu national	100	100	100

TABLEAU 4

Utilisation du produit national
(en pourcentage)

	1956	1957	1958
Consommation des ménages	68,2	67,4	66,7
Consommation des administrations	14,7	14,7	13,9
Formation brute de capital (y. c. stocks)	19,2	19,2	20,2
Cessions nettes de biens et services au reste du monde	—2,1	—2,0	—0,8
Produit national brut	100	100	100

N. B. — On sait que l'écart entre le produit national brut et la production intérieure brute représente essentiellement les services rendus par les salariés des administrations et les domestiques.

2° La production et les investissements

De 1954 à 1957, la production nationale avait connu un accroissement régulier de l'ordre de 6 % par an. Au contraire, la progression de 1958 a été beaucoup plus faible, soit environ 3 %, mais l'aspect le plus intéressant réside dans le contraste entre les deux semestres. La production industrielle en effet a continué au cours du 1er semestre à croître à un rythme analogue à celui observé au cours des deux années précédentes, le ralentissement ne se manifestant qu'après les congés annuels et devenant marqué au cours du dernier trimestre. On observe un phénomène analogue pour les prix dont la hausse se poursuit pendant les premiers mois, mais qui se stabilisent ensuite pendant le reste de l'année.

Avant d'entrer dans le détail de la production et de l'évolution des comptes d'exploitation, il faut se demander à quoi est dû ce retournement au milieu de l'année. Les fortes hausses des prix des derniers mois de 1957 et des premiers mois de 1958 ont provoqué une réduction sensible du pouvoir d'achat réel de la population et les contractions du crédit à la consommation ont agi dans le même sens ; aussi a-t-on observé dès le début de l'année un fléchissement de la demande de produits industriels, en particulier les produits textiles et les appareils ménagers. Les chefs d'entreprises, ayant pendant plusieurs mois escompté que l'amorce de dépression ne serait que passagère et que le gouvernement prendrait en temps voulu les mesures nécessaires pour relancer l'économie, ont continué à peu près jusqu'aux vacances à intensifier leurs efforts de production, il en est résulté un accroissement très sensible des stocks.

Par contre, lors de l'établissement, à la rentrée, de leur programme de production, ne constatant pas de raisons objectives à une reprise importante des affaires et voyant leur trésorerie oberrée par le financement des stocks de produits fabriqués, les chefs d'entreprise ont ralenti délibérément leur niveau de production et l'attitude emprunte d'un certain scepticisme vis-à-vis de l'expansion s'étant répandue au cours des mois précédents au sein de l'industrie, il en est résulté également un fléchissement de la demande des biens d'équipement. L'orientation du marché du travail semble bien indiquer d'ailleurs que le retournement a commencé à se faire un peu avant l'été, les indices de production n'enregistrant le phénomène qu'avec un léger retard car les en-

treprises achevaient les fabrications commencées mais réduisaient le démarrage des nouvelles fabrications. C'est ainsi que dès le mois de juillet, la hausse des effectifs par rapport au mois correspondant de l'année précédente est beaucoup plus faible qu'en janvier et en avril et la durée du travail marque une légère réduction contrastant avec les hausses des trimestres précédents. Ce phénomène de réduction de l'activité du travail s'est amplifié en octobre et continuait en janvier 1959. Si le nombre des chômeurs n'a commencé à croître qu'à la fin de l'année, c'est parce qu'on a observé une certaine réduction dans les entrées des travailleurs étrangers (85.000 contre 110.000 l'année précédente) et probablement une baisse de l'émigration rurale.

Examinons maintenant les divers secteurs de production dont la physionomie d'ensemble est retracée dans le tableau ci-dessous (variations en %) :

	1956/1955	1957/1956	1958/1957
Agriculture, industries agricoles et alimentaires	—1	+2	+3
Industrie	+7,5	+9,5	+4
Transports, services et commerces	+5	+6	+1,5
Ensemble des activités	+5	+7	+3

Grâce à des conditions atmosphériques favorables, la *production agricole* a pu croître d'environ 3 %. Cet accroissement a porté essentiellement sur les produits végétaux : si la récolte de céréales a été inférieure de 5 % en volume à celle de l'année précédente à cause d'une baisse sensible du rendement en blé, par contre la production de betteraves industrielles a notament augmenté, celle de vin est en très forte progression sur 1957 (tout en restant de beaucoup inférieure à la moyenne des années antérieures), enfin les productions fruitières ont été satisfaisantes alors qu'en 1957 la cueillette avait été mauvaise. En ce qui concerne la production animale la viande marque un léger recul tandis que la production laitière a augmenté.

Suivant les branches d'activité industrielles l'évolution a été variable, aussi bien en ce qui concerne le niveau annuel moyen comparé à celui de 1957 que la date approximative du retournement de l'évolution.

Quelques changements de rythme en cours d'année

	Variations par rapport au trimestre ou à la date de l'année précédente (en %)			
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Production industrielle	+10	+ 7,5	+ 3	+ 0,5
Effectifs (début du trimestre)	+ 2,4	+ 1,9	+ 0,9	— 0,2
Durée du travail (début du trimestre)	+ 0,1	— 0,2	— 0,7	— 1,1
Activité (début du trimestre)	+ 2,6	+ 1,8	+ 0,2	— 1,3
Industrie textile	+ 6	— 1	— 6	— 7,5
dont : laine	— 1,5	—12	—15	—10
coton	+ 9,5	+ 7,5	— 1	—12,5
textiles artificiels	+15,5	+ 7	+ 7	— 4
Machines-outils	+16,5	+ 8	— 4	— 4
Matériels électriques	+ 9,5	+ 5,5	+ 1	— 2
dont : appareils électro-domestiques	+12	— 5,5	—25,5	—31,5
Automobiles	+22	+21	+13	+ 7
Immatriculation de tracteurs agricoles neufs	+10	— 7	—28	—24
	Variations au cours du trimestre			
Taux de salaire horaire	+ 3,9	+ 2,4	+ 0,8	+ 0,9

Dès le deuxième trimestre, l'*industrie textile*, sous l'effet conjugué d'une réduction de la consommation intérieure et d'un fléchissement des exportations, a vu se ralentir fortement son activité qui avait connu en 1956 et 1957 des taux de progression exceptionnels. Ce recul a débuté plus tôt et a été particulièrement sensible dans l'industrie lainière tandis que les textiles artificiels et synthétiques ont continué leur progression jusqu'au 3e trimestre. On observe une évolution analogue dans l'industrie du cuir.

Les *industries mécaniques et électriques* fabriquant des biens de consommation durables ont subi également un recul important. Il faut noter toutefois que ces secteurs avaient bénéficié en 1957 d'un gonflement de la demande qui était, dans une certaine mesure, artificiel grâce à l'annonce de hausses des prix à la fin de l'année. L'industrie automobile a maintenu plus longtemps la progression de son activité. Sur le marché intérieur les commandes étaient fortes à cause des commandes passées depuis longtemps et qui ont pu être satisfaites grâce à une réduction des délais de livraison ; sur les marchés extérieurs, l'effort préparé depuis des années a continué à porter ses fruits : les ventes à l'étranger ont augmenté de 50 % ; toutefois au 4e trimestre, la

progression de la production s'est nettement ralentie, n'étant plus que de 7 % par rapport au mois correspondant de l'année précédente au lieu de 20 % pour le 1[er] trimestre. Les industries mécaniques et électriques travaillant pour l'investissement ont progressé jusqu'aux vacances et ce n'est qu'à la fin de l'année qu'un certain ralentissement d'activité s'est manifesté. Il faut toutefois mentionner l'exception du machinisme agricole qui a fléchi dès le milieu de l'année, en particulier à cause d'une forte réduction des ventes de tracteurs agricoles.

Les *industries chimiques* ont échappé en 1958 à la récession quasi générale grâce au développement de leurs ventes à l'extérieur et à la part de plus en plus grande prise dans de nombreux usages par les produits chimiques. Le rythme de développement très élevé enregistré au cours des années antérieures a pu être maintenu pour la fabrication des produits organiques.

Grâce aux délais de fabrication assez longs, l'activité du secteur du *bâtiment* et des travaux publics est restée en 1958 comparable à celle de 1957 avec une part plus importante de travaux de finition et un fléchissement du gros œuvre ainsi qu'une légère baisse pour les travaux publics.

Enfin, la stagnation de la consommation a entraîné une stagnation des services commerciaux ce qui explique que l'indice de l'ensemble des transports, services et commerce ne soit qu'à 1,5 % au-dessus du niveau de 1957.

Le niveau général des *prix à la production*, en hausse rapide

TABLEAU 5

Evolution des prix à la production

	Indices	
	1957/56	1958/57
Produits agricoles	102	116
Produits des industries agricoles et alimentaires	102	114
Produits énergétiques	115	109
Produits de l'industrie des métaux et de la mécanique	104	107
Produits chimiques et assimilés	101	106
Produits textiles et cuirs	107	104
Produits des industries diverses	104	113
Travaux du bâtiment et de génie civil	109	109
Transports	104	110
Services	106	113
Ensemble	105	110

à la fin de l'année 1957, a continué à augmenter au début de l'année 1958 puis s'est stabilisé manifestant même une légère tendance à la baisse en fin d'année. Mais l'emploi de cet indice global masque des évolutions très différentes suivant les produits. C'est ainsi que la hausse des prix agricoles a été très forte au cours du premier semestre puis a fait place à une baisse importante, ramenant finalement le niveau des prix à la production des denrées agricoles au voisinage de celui atteint à la fin de 1957. Pour les produits industriels on peut noter une stabilité tout au long de l'année pour les produits énergétiques, une certaine hausse pour les produits des industries mécaniques et une baisse pour les produits textiles (1).

Alors qu'au cours des deux années précédentes les taux horaires des *salaires* avaient augmenté d'environ 2 % par trimestre, le mouvement ne s'est poursuivi qu'au cours du premier semestre, amplifié d'ailleurs en début d'année pour rattraper un certain retard dû à la hausse des prix ; là aussi la coupure au milieu de l'année est particulièrement nette. Toutefois, comme la hausse était plus rapide à la fin qu'au début de 1957, la moyenne annuelle de 1958 se situe à environ 12 % au-dessus de celle de 1957 et compte tenu de l'évolution d'indices d'activité de la main-d'œuvre, on peut estimer à 14 % l'accroissement de la masse des salaires versés par les entreprises industrielles et commerciales.

En ce qui concerne la structure de l'ensemble des charges de ces entreprises, on peut constater une certaine déformation par rapport à 1957 : sur un total en hausse de 14 %, les salaires et charges sociales progressent de 14 %, les impôts indirects de 15 % et les revenus d'exploitation de 12 % seulement. D'ailleurs ces revenus d'exploitation constituent un ensemble très hétérogène au sein duquel il semble que les revenus de l'agriculture aient augmenté un peu plus que la moyenne et les revenus non distribués des sociétés un peu moins, ce qui, comme on le verra plus loin, a eu des répercussions importantes sur le financement des investissements.

Limitons-nous pour le moment à l'examen de l'évolution du volume de ces derniers. Le contraste est marqué avec les années

(1) On voit à quel point la seule considération des indices annuels peut risquer d'induire en erreur puisqu'on trouve un niveau supérieur à 100 pour des prix qui ont baissé du début à la fin de l'année.

TABLEAU 6

Compte d'exploitation des entreprises

Ressources	Valeur en 1958 en Mds	Indices	
		1957/1956	1958/1957
Production	20.230	112	114
Subventions d'exploitation	361	109	89
Autres ressources	1.091	128	115
Total	21.682	112	114
Emplois :			
Intérêts versés	552	127	117
Salaires et traitements bruts	6.717	113	114
Cotisations et prestations sociales	1.677	110	113
Impôts	3.933	113	115
Transferts divers	269	116	111
Revenu brut d'exploitation			
dont : entreprises individuelles	5.641	109	113
sociétés	2.893	116	111
Total	21.682	112	114

antérieures, l'accroissement n'étant que de 5 % à comparer à un taux annuel moyen de 12 % entre 1954 et 1957. Si les investissements continuent à croître un peu plus vite que la production intérieure brute, cette croissance est néanmoins faible. D'ailleurs les entreprises publiques ont maintenu un niveau d'investissement plus élevé que celles du secteur privé, ceci est dû en particulier à une croissance des investissements dans le secteur de l'énergie de 30 % environ grâce à des programmes de longue durée établis suffisamment longtemps à l'avance.

Pour de nombreuses entreprises privées, au contraire, il est vraisemblable que l'incertitude qui planait sur la conjoncture depuis le début de l'année, certaines restrictions budgétaires, la réduction des marges d'autofinancement, la difficulté des emprunts sur le marché financier, ont ralenti la réalisation de certains programmes et reculé la mise en œuvre de nouveaux projets.

Soulignons enfin la réduction des investissements agricoles, due probablement en partie à la médiocre récolte céréalière et peut-être aussi au fait que les agriculteurs manifestent un certain essoufflement après l'important effort d'équipement des années antérieures.

TABLEAU 7

Formation de capital fixe des entreprises

Années	Logement (1)	Matériel de transport	Machines agricoles (2)	Autres équipements	Total
1° Aux prix courants (milliards de francs)					
1956	152	453	140	1.552	2.297
1957	204	505	179	1.851	2.739
1958	234	564	188	2.139	3.125
2° Variations du volume (en %)					
1957/1956	123	106	122	112	112
1958/1957	105	106	96	106	105

(1) Constructions neuves et réparations.
(2) Tracteurs, motoculteurs, machines agricoles.

3° La formation et l'emploi des revenus

Entre 1957 et 1958, les revenus nominaux des ménages se sont accrus d'environ 12 %, pourcentage légèrement supérieur à celui des deux années précédentes, mais alors que l'amélioration du revenu réel disponible avait été de 8 % en 1956 et 6 % en 1957, la hausse de prix à la consommation a dépassé 12 % en 1958, d'où une légère tendance à la diminution du niveau de vie moyen des ménages ; si on tient compte de l'accroissement démographique de l'ordre de 1 %, il est certain que le revenu moyen par tête a été plus faible en 1958 qu'en 1957.

L'évolution des trois grandes masses de ressources s'est faite dans le même sens mais avec des ampleurs différentes. La masse des salaires s'est élevé d'environ 14 %, légèrement plus vite en ce qui concerne les versements des entreprises que ceux des administrations. Il est important toutefois de signaler que la masse salariale versée au cours d'un trimestre a augmenté pendant la première moitié de l'année, est restée stagnante au cours du 3e trimestre et a baissé d'un peu plus de 4 % au cours du 4e, amorçant un mouvement qui semble bien se continuer au début de 1959.

Les revenus des entreprises individuelles ont augmenté de 12 % environ mais la hausse des revenus des agriculteurs a été sensiblement plus forte tandis que ceux des entreprises non agri-

coles n'ont bénéficié que d'une progression de l'ordre de 7 %, ce phénomène étant dû en particulier à la réduction des transactions commerciales et à la situation particulièrement délicate des industries du textile et de l'habillement.

Alors qu'au cours des trois années précédentes les ressources provenant des prestations sociales et de l'assistance avaient augmenté plus vite que l'ensemble des ressources des ménages, leur

TABLEAU 8

Evolution des ressources des ménages

	En milliards de francs courants			Indices par rapport à l'année précédente		
	1956	1957	1958	1956	1957	1958
Salaires et traitements nets	6.169	6.945	7.921	111	113	114
Revenus bruts des entreprises individuelles	4.462	4.872	5.458	107	109	112
Intérêts, dividendes parts	533	567	629	113	106	111
Assistance et prestations sociales...	2.707	3.072	3.344	112	113	109
Dommages de guerre	142	128	91	90	90	71
Ressources diverses	861	912	1.045	110	106	115
Ressources brutes	14.874	16.496	18.488	110	111	112

Ressources de prestations sociales et d'assistance

	En milliards de francs courants			Indices	
	1956	1957	1958	1957/1956	1958/1957
Assurances sociales	469	539	608	115	113
Accidents du travail	104	121	133	116	110
Prestations familiales	721	779	829	108	107
Retraites	836	992	1.076	119	108
Total partiel	2.130	2.431	2.646	114	109
Assistance	477	534	588	112	110
Prestations sociales versées par les entreprises............................	100	107	110	107	103
Total général	2.707	3.072	3.344	113	109

hausse au cours de 1958 n'a été que de 9 %, soit un taux inférieur à celui de l'indice des prix à la consommation ; — ce ralentissement a porté particulièrement sur les prestations familiales et sur les retraites —

Quant à l'ensemble des autres ressources qui représente approximativement 10 % du total, il croît un peu plus vite.

L'évolution de l'emploi des ressources est caractérisé par :

— une stagnation de la consommation en volume ;

— une forte hausse des impôts directs qui ont augmenté de 30 % (la part des ressources brutes des ménages affectée au paiement des impôts est ainsi passée de 2,6 % en 1954 à 3,2 % en 1957, et 3,7 % en 1958) ;

— une légère augmentation de l'épargne en valeur nominale, inférieure toutefois à la hausse des prix.

A la différence des années précédentes, le volume de la consommation est resté sensiblement inchangé ; il en est résulté une modification de la structure de cette consommation qui ne manifeste d'ailleurs pas de distorsion par rapport à l'évolution des années précédentes. En volume, on observe une stagnation de l'ensemble des dépenses d'alimentation ainsi que celles consacrées à l'habitation (la hausse des loyers a donc été simplement contrebalancée par la réduction des achats d'ameublement et d'appareils domestiques). Les dépenses d'habillement et un certain nombre de dépenses diverses ont fléchi de 2 à 3 % (il est vrai qu'en 1957 les dépenses d'habillement avaient augmenté de 8 % soit plus que l'ensemble des dépenses de consommation). Enfin, les dépenses d'hygiène et soins, de transport, de culture et loisirs augmentent de 2 à 4 %.

TABLEAU 9

Evolution de l'emploi des ressources des ménages

	1956	1957	1958
	(en milliards de francs courants)		
Consommation	12.177	13.431	15.128
Salaires de domestiques et autres transferts	616	683	714
Impôts et cotisations sociales	527	633	799
Financement des investissements par les entrepreneurs individuels	400	470	520
Epargne brute	1.154	1.279	1.327
	(en indices par rapport à l'année précédente)		
Consommation	110	110	113
Salaires de domestiques et autres transferts	116	111	105
Impôts et cotisations sociales	123	120	126
Financement des investissements par les entrepreneurs individuels	114	118	111
Epargne brute	88	111	104

Comme on pouvait s'y attendre, la stagnation du pouvoir d'achat s'est traduite par une réduction de l'effort d'épargne. Si celle-ci a légèrement augmenté en valeur nominale, sa part dans les ressources des ménages est passée de 8,4 % en 1957 à 7,8 % en 1958 ; les sommes affectées à la construction ont augmenté de près de 10 %, tandis que les placements nets ont légèrement diminué. Il faut d'ailleurs rappeler une fois de plus que les évaluations sur l'épargne des ménages sont particulièrement fragiles et souligner d'autre part que ces chiffres globaux peuvent masquer des évaluations assez différentes suivant les catégories sociologiques ; malheureusement les informations dont on dispose sont encore actuellement tout à fait insuffisantes pour pouvoir élaborer des comptes par catégories sociologiques de ménages.

4° Les administrations

Les comptes des administrations sont marqués par la volonté délibérée de réduire le montant de l'impasse de façon sensible par rapport au niveau atteint en 1957 ; cet effort s'est traduit par une certaine compression des dépenses, et surtout par une forte hausse des recettes fiscales. Il en est résulté le changement de signe du solde du compte d'affectation ; après les deux années 1956 et 1957 caractérisées par les déficits de 159 et 150 milliards, on revient donc à une situation excédentaire comme en 1954 et 1955 ; mais alors que, pour ces deux années, cet excédent n'avait été respectivement que de 78 et 12 mds, en 1956, il s'élève à 391 mds.

La consommation nette des administrations reste pratiquement inchangée aux prix courants (ce qui traduit en réalité une diminution non négligeable). Cette stabilité est d'ailleurs le résultat d'une augmentation de la consommation civile de l'ordre de 10 % et d'une réduction de 6 % environ de la consommation militaire (qui représente environ les 3/5 de la consommation totale). Les traitements et salaires versés en métropole ont augmenté d'environ 13 %, le pourcentage étant plus élevé pour les traitements civils qui passent de 915 à 1.060 mds que pour les traitements militaires qui, en espèces et en nature, passent de 313 à 331 mds ; cela s'explique pour l'importance croissante des soldes militaires versées hors métropole : ainsi, de 1957 à 1958, les traitements versés en Algérie passent de 181 à 217 mds (alors qu'ils n'étaient que de 96 mds en 1955).

Les dépenses de transferts constituent un ensemble hétérogène dont le détail est donné dans le tableau 11. Les prestations sociales se sont accrues de 9 %, les dépenses d'assistance de 10 %, soit légèrement moins que le niveau des prix, et la disparition progressive des dommages de guerre continue. Mais l'élément probablement le plus intéressant est la faible hausse des subventions aux entreprises ; on se rappelle que celles-ci avaient augmenté d'un quart entre 1954 et 1955, et encore de plus de 20 % l'année suivante ; au contraire, entre 1956 et 1958, la hausse n'est que de 8 %, ce qui correspond en fait à une réduction en valeur réelle. Il s'agit là d'une caractéristique importante de la politique économique gouvernementale des deux dernières années.

Alors que les dépenses totales n'ont augmenté que de 8 %, les ressources totales se sont accrues de 16 %. On peut noter tout d'abord une hausse de 12 % des cotisations sociales, soit un chiffre plus fort que celui des prestations, ce qui explique que l'excédent de la sécurité sociale soit passé de 26 à 81 mds. Mais l'élément prédominant est l'accroissement notable des prélèvements fiscaux, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du produit national brut (ce dernier rapport n'ayant d'ailleurs qu'une signification limitée). Cet accroissement a été obtenu par une majoration du taux d'un grand nombre d'impôts différents ; toutefois, la tendance générale, conforme à la tactique des années antérieures, a été un renforcement plus marqué de la fiscalité directe (30 %) que de la fiscalité indirecte (15 %) ; la part de la première dans le total des ressources fiscales est ainsi passé progressivement de 22 à près de 28 % entre 1955 et 1958, la hausse étant plus forte pour les ménages que pour les sociétés et surtout que pour les entreprises individuelles (dont la contribution à la valeur ajoutée nationale a d'ailleurs probablement tendance à diminuer).

La formation brute de capital fixe des administrations, qui avait cru annuellement de 45 à 50 mds depuis 1954, a baissé de 22 mds, revenant à un montant de 425 mds (dont 272 pour les collectivités locales). Cette réduction recouvre d'ailleurs des mouvements divergents ; on constate ainsi un net accroissement des constructions scolaires et au contraire une diminution des grosses dépenses de voirie et des travaux d'adduction d'eau.

Cette légère baisse des investissements, jointe au retourne-

TABLEAU 10

Compte d'affectation des administrations

Année	Emplois						Ressources					
	Consommation	Traitements et salaires (1)	Intérêts	Dépenses de transferts (2)	Dépenses nettes à l'extérieur	Total	Cotisations sociales (3)	Impôts et taxes	Coopération internationale	Autres opérations	Excédents (—) déficit (+)	Total
1) En milliards de frs courants :												
1956	906	1.107	218	3.650	626	6.507	1.789	4.094	110	355	+159	6.507
1957	1.045	1.228	280	4.004	654	7.211	1.968	4.707	33	353	+150	7.211
1958	1.051	1.391	300	4.273	767	7.782	2.209	5.576	28	360	—391	7.782
2) En variations annuelles :												
1957/1956	115	111	128	110	104	111	110	115	30	99		111
1958/1957	101	113	107	107	117	108	112	118	85	102		108

(1) Versés en métropole seulement.

(2) Cotisations sociales, prestations sociales, impôts, assistance, dommages de guerre, subventions, coopération internationale, transferts divers.

(3) Cotisations ouvrières et cotisations patronales.

ment du solde du compte d'affectation, explique que les besoins de financement de l'ensemble des administrations soient passés de 597 mds en 1957 à 34 en 1958 ; il s'agit là d'une modification profonde, sur laquelle on reviendra plus loin ; retenons seulement ici que ce chiffre de 34 mds est la somme algébrique de 120 mds de besoins par les collectivités locales, de 81 mds de ressources par la sécurité sociale et de 5 mds de besoins par l'Etat et les établissements administratifs (Bien entendu, dans ces besoins ne sont pas comprises les ressources destinées à l'octroi de prêts par l'Etat aux entreprises).

TABLEAU 11

Principales dépenses de transferts

	1956	1957	1958
Prestations sociales (Sécurité sociale, Etat, Collectivités locales)	2.130	2.431	2.646
Assistance	477	534	588
Dommages de guerre	251	217	157
Subventions aux entreprises	652	667	700

TABLEAU 12

Evolution des ressources fiscales

(en milliards de francs courants)

	1956	1957	1958
Impôts directs payés par les :			
Sociétés	407	477	611
Entreprises individuelles	160	186	256
Ménages	424	521	680
Total	991	1.186	1.547
Impôts indirects :			
Taxes sur le chiffre d'affaires	1.647	1.854	2.085
Autres impôts indirects	1.456	1.667	1.944
Total	3.103	3.521	4.029
Total général	4.094	4.707	5.576

5° Les relations avec l'extérieur

Quatre phénomènes principaux ont commandé au cours de l'année l'évolution des échanges extérieurs :

— le renversement de la conjoncture mondiale dès la fin de 1957 ;

— le ralentissement de l'expansion intérieure ;

— l'accroissement des transferts publics vers les P.O.M. ;

— les diverses mesures restrictives qui ont été adoptées, en particulier la suspension de la libération des échanges et la suppression de l'allocation de devises aux Français se rendant à l'étranger.

Tous ces éléments ont joué dans le sens d'une amélioration de la balance des échanges extérieurs, soit en permettant de réaliser des économies en devises à l'importation, soit en stimulant une augmentation de nos exportations sur les pays d'outre-mer.

L'écart entre les importations et les exportations avec l'étranger a baissé entre 1957 et 1958 de 454 à 359 milliards de francs (soit en monnaie de compte de 1.386 à 855 millions).

Cette réduction est imputable exclusivement à la réduction des importations, complétée également par une baisse des dépenses nettes de frêt et de tourisme. La baisse des importations a surtout porté sur les matières premières et l'énergie. Cette diminution d'environ 15 % de la valeur des achats à l'étranger provient d'une part d'une baisse des cours des matières premières entraînée par le fléchissement de la conjoncture des économies européenne et américaine ; d'autre part, du ralentissement de l'activité industrielle qui s'est amplifié au cours du second semestre comme on l'a déjà vu. On peut estimer que le premier facteur explique environ les deux tiers de la baisse totale.

La réduction des dépenses nettes de frêt est également très

TABLEAU 13

Importations et exportations

(Milliards de francs courants)

(Millions de dollars monnaie de compte)

	Etranger		P. O. M.		Total	
	1957	1958	1957	1958	1957	1958
Exportations en milliards de francs	1.234	1.346	655	807	1.889	2.153
(en millions de $ monnaie de compte)	3.299	3.205	1.872	1.922	5.171	5.126
Importations en milliards de francs	1.728	1.705	539	650	2.267	2.355
(en millions de $ monnaie de compte)	4.685	4.060	1.540	1.547	6.225	5.608
Solde	— 454	—359	+116	+157	— 378	—202
(en millions de $ de monnaie de compte)	—1.386	—855	+332	+374	—1.054	—481

sensible ; alors que les recettes sont restées sensiblement constantes aux environs de 55 milliards de francs depuis 1956, les dépenses sont passées de 184 milliards en 1957 à 100 milliards en 1958 grâce pour une large part à la baisse des frêts mondiaux. Enfin, le solde des recettes et dépenses de tourisme est passé de — 28 à — 21 milliards de francs grâce à une hausse de 10 milliards de recettes et surtout à une baisse de 40 milliards de dépenses, imputable en grande partie à la suppression des allocations de devises intervenue avant la saison de tourisme de 1958.

Les exportations vers l'étranger manifestent par contre une regrettable stagnation ; cet aspect global est d'ailleurs le solde de deux mouvements en sens inverse : un recul des exportations de produits agricoles (25 %) et de demi-produits (12 %) et la hausse des exportations d'automobiles (30 %), de produits des industries électrique et mécanique (10 %) et des minerais de métaux non ferreux (6 %), le reste des exportations restant stable.

Au total, entre 1957 et 1958, le déficit courant avec l'étranger est passé de 1.200 à 350 millions de dollars et le déficit des opérations courantes de la zone franc de 1.350 à 500. Comme les réserves en devises étaient pratiquement épuisées à la fin de 1957, le règlement de ce solde n'a pu être assuré que par des concours extérieurs variés et exceptionnels comprenant 60 millions de dollars d'aide américaine, 60 de rapatriement d'or, 50 d'aide de la République fédérale d'Allemagne, 130 provenant de l'utilisation de droit de tirage sur le fonds monétaire international et 240 correspondant à des crédits accordés par l'Union européenne de paiement.

En ce qui concerne les opérations avec les pays d'Outre-Mer, on constate une parfaite stabilité des importations et une certaine hausse des exportations évaluée en valeur monnaie de compte. A prix constants et en francs, les importations augmentent de 50 % et les exportations de 12 %.

La faible croissance des achats outre-mer s'explique par le ralentissement de l'activité métropolitaine, compensé par l'apparition de nouveaux produits (pétrole du Gabon et du Sahara, l'aluminium du Cameroun. Les exportations sont au contraire explicables par la forte augmentation des transferts publics outre-mer, mais il est intéressant de noter que l'utilisation est très différente suivant les pays :

— les exportations vers les Etats indépendants de la zone franc (Maroc, Tunisie, Viet Nam, Cambodge, Laos) se sont stabilisées au niveau enregistré l'année antérieure. Comme il y a eu une certaine réduction des exportations vers ces pays, il en résulte en définitive que la tendance au rééquilibre comptable des échanges commerciaux avec le groupe de pays devenus indépendants s'est poursuivie et accentuée en 1958 ;

— avec l'Afrique Noire et Madagascar, on observe une tendance vers un équilibre mais qui se manifeste à la fois par une augmentation des ventes et des achats ;

— enfin avec l'Algérie on observe un très fort accroissement des importations (40 %) en provenance de la métropole qui s'explique en partie par l'augmentation des transferts publics (hausse de 22 % par rapport à 1957 pour l'Algérie et le Sahara) et une hausse beaucoup plus faible des importations.

Dans l'ensemble, les échanges entre la métropole et le reste de la zone franc se traduisent par un excédent qui a augmenté d'une quarantaine de milliards entre 1957 et 1958.

Mais les dépenses publiques dans les pays d'outre-mer se sont considérablement accrues ; leur solde net a augmenté de 90 mds, dont 35 à titre militaire en Algérie et 55 à titre civil, 30 en Algérie et 25 dans les autres pays.

Au total les paiements courants sont beaucoup plus élevés de la métropole vers le reste de la zone franc que dans le sens inverse, l'écart s'étant encore amplifié en 1958, ce qui a permis le maintien d'un fort courant des capitaux vers la métropole qui sera analysé ci-dessous.

TABLEAU 14

Commerce extérieur des produits et services

(en milliards de frs courants)

	Exportations			Importations		
	1956	1957	1958	1956	1957	1958
Produits agricoles et alimentaires	301	339	309	575	578	588
Energie	96	82	112	359	386	386
Produits des industries des métaux	644	733	798	499	579	588
Textiles et cuirs	298	316	315	293	305	257
Produits chimiques et divers	304	334	361	295	312	317
Services	223	222	271	—	2	2
Total	1.866	2.026	2.166	2.021	2.162	2.138

6° Les opérations financières

L'examen des opérations financières permet de prendre une vue synthétique des phénomènes précédemment analysés.

L'évolution par rapport à l'année précédente a été commandée essentiellement par la rigueur budgétaire et la rigueur monétaire ; la première était destinée à empêcher le montant de l'impasse de dépasser le chiffre fatidique de 600 milliards et elle s'est traduite à la fois par un ralentissement de la hausse des dépenses et surtout par une augmentation très considérable des recettes fiscales ; la rigueur monétaire s'est traduite principalement par le maintien du taux de l'escompte à un niveau élevé, et par la limitation des encours des crédits bancaires.

Le résultat de l'ensemble de ces mesures a été une réduction très forte des besoins de financement des administrations, mais inversement — et en quelque sorte en conséquence, — une augmentation des besoins de financement des entreprises, dont la marge qui existait entre leurs besoins globaux et leurs ressources propres s'est considérablement accrue.

Globalement d'ailleurs, l'épargne intérieure entendue au sens large a continué à ne pas être capable de couvrir les investissements métropolitains et, comme les années précédentes, il a été nécessaire de recourir à des sources exceptionnelles de financement ; les réserves de devises étant pratiquement épuisées au début de l'année, ces sources ont consisté essentiellement en des crédits étrangers et en un mouvement de capitaux en provenant du reste de la zone franc ; l'ampleur de ces divers postes est indiqué nettement au tableau 15.

Pour les entreprises industrielles, agricoles ou commerciales, à l'exclusion des établissements financiers, on observe une augmentation d'environ 600 mds des besoins pour le financement des investissements et de la hausse assez sensible des stocks. La hausse des revenus bruts non distribués a été d'un ordre de grandeur tout à fait différent (160 mds), tant à cause du ralentissement dans la progression de l'activité que de l'accentuation du prélèvement fiscal ; de même les ressources des autres origines n'ont pas, au total, été supérieures à celle de l'année antérieure : les émissions de valeur mobilière ont plafonné, limitées à la fois par les autorisations du Trésor et la capacité d'épargne du public, les avances du Trésor et des organismes spécialisés

n'ont augmenté que de 75 mds, ce qui ne compensait même pas la réduction du montant des nouveaux crédits bancaires conforme à la politique générale de rigueur monétaire. Aussi les entreprises n'ont-elles pu faire face à leurs besoins que par une très forte réduction du montant de leurs placements, c'est-à-dire en fait par une hausse beaucoup plus faible que les années précédentes de leurs encaisses ; les dépôts à vue dans les banques n'ont augmenté que de 78 mds au lieu de 298 entre 1956 et 1957, les comptes courants et les comptes de créditeurs divers ont subi une baisse de 49 mds, à comparer à la hausse antérieure de 173 mds ; seuls, les comptes de chèque bancaire ont continué à augmenter d'environ 125 mds. Le recours à l'endettement a ainsi rencontré en 1958 une limite sérieuse, dûe pour une large part aux mesures visant à limiter le volume des crédits bancaires, mais peut-être aussi à l'attitude des chefs d'entreprises en face d'une conjoncture médiocre risquant de devenir récessionniste.

Les apports nets des ménages au marché des capitaux ont, on l'a vu, diminué entre 1957 et 1958. Par contre, les besoins de financement des administrations ont été négligeables, ce qui contraste vigoureusement avec les années précédentes (il faut remonter à 1951 pour trouver un chiffre aussi faible).

Au total, les besoins de financement ont dépassé les ressources pour l'ensemble des agents métropolitains et l'équilibre n'a été obtenu que par la contribution du reste du monde ; il ne s'agit pas là d'un phénomène particulier à l'année 1958, on l'avait déjà observé, et même avec une ampleur plus forte, en 1956 et 1957. Cette contribution continue à prendre deux formes :

— des mouvements de capitaux en provenance du reste de la zone franc, mouvements facilités en 1958 par le gonflement déjà signalé des dépenses publiques outre-mer ;

— des prêts de l'étranger, qu'il s'agisse de prêts publics ou de prêts privés, de prêts de longue durée ou de simples prêts à très court terme.

7° Vue d'ensemble

S'il est toujours imprudent, tant qu'on ne dispose pas du recul suffisant, de parler d'un tournant dans l'évolution, il semble néanmoins que cette imprudence soit modique lorsqu'on se réfère à l'année 1958. Pour mieux discerner ce tournant, il est d'ailleurs bon de survoler une période de plusieurs années.

Depuis dix ans, l'évolution de l'économie française a présenté des phases successives assez différentes :

TABLEAU 15

Evolution des prêts ou des emprunts nets des divers agents

(en milliards de francs)

Années	Entreprises		Ménages		Compte public		Etranger		POM-Sarre	
	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+
1951	343	»	»	336	13	»	»	75	55	»
1952	195	»	»	394	319	»	»	129	9	»
1953	»	22	»	262	276	»	87	»	»	79
1954	»	29	»	403	227	»	293	»	»	88
1955	50	»	»	595	338	»	293	»	»	88
1956	345	»	»	461	559	»	»	192	»	231
1957	418	»	»	491	597	»	»	350	»	174
1958	821	»	»	466	34	»	»	175	»	274

TABLEAU 16

Opérations financières des entreprises industrielles, commerciales et agricoles

	1956	1957	1958
Investissements bruts et stocks	2.491	2.890	3.487
Placements moins recouvrements	808	939	476
Remboursement de prêts	151	219	201
Total des emplois	3.458	4.048	4.164
Revenu brut non distribué	1.935	2.229	2.392
Emission de valeurs mobilières	343	509	521
Crédits bancaires	510	443	304
Autres ressources	670	867	947
Total des ressources	3.458	4.048	4.164

TABLEAU 17

Compte de capital résumé des ménages

	1956	1957	1958
Epargne	1.154	1.279	1.327
Investissements (logements)	673	788	861
Prêts nets	481	491	466

— de 1949 à 1951, expansion en volume et forte hausse de prix ;

— en 1952 et 1953, ralentissement de l'expansion, stabilité des prix ;

— de 1954 à 1956, forte expansion, stabilité des prix ;

— en 1957 et premier semestre 1958, forte expansion, hausse des prix ;

— au dernier semestre 1958, stagnation, stabilité approximative des prix.

Au cours de cette période, la part du produit national consacrée aux investissements a fortement décru entre 1949 et 1953, puis a remonté jusqu'au début de 1958. Il n'y a qu'une année, 1955, où l'équilibre des échanges de biens et services avec le reste du monde ait été assuré ; mais tandis que de 1949 à 1955, le déficit avait, au travers de certaines fluctuations, tendance à diminuer, en 1956 et en 1957, il a atteint de nouveau des niveaux élevés.

Enfin le compte d'affectation des administrations a présenté, sauf en 1952, un excédent plus ou moins élevé jusqu'en 1955 ; en 1956 et 1957 le déficit a au contraire été important, et ce n'est qu'en 1958 qu'on a retrouvé un excédent, d'ailleurs très fort.

A première vue, l'année 1955 apparaît ainsi comme une année très satisfaisante d'expansion équilibrée, entre deux périodes plus troublées. Mais cette situation manifestait quelques signes de fragilité : l'équilibre des échanges extérieurs n'avait été obtenu que grâce à un faible pourcentage de libération et à des taxes compensatrices sur les importations, une forte poussée à la hausse des salaires s'était déclenchée en fin d'année, enfin on savait que le taux de change était à un niveau artificiellement bas, et donc que le stimulant aux exportations n'était pas aussi élevé qu'il aurait pu l'être. L'expansion équilibrée n'aurait pu être maintenue qu'au prix d'une politique rigoureuse, d'autant plus que les dépenses gouvernementales devaient augmenter par suite des opérations militaires en Algérie. Or, on a accepté une forte augmentation de l'impasse, d'environ 170 milliards ; au lieu de chercher le maintien du niveau des prix par une compression de la consommation (grâce à une fiscalité accrue), on l'a cherché dans des importations, qu'il s'agisse d'importations de choc pour stabiliser certains prix intervenant avec poids dans le mythique indice des 213 articles, ou qu'il s'agisse plus largement de permettre à la consommation de croître plus que la produc-

tion, cette politique de facilité avait évidemment le résultat heureux de créer un certain climat d'euphorie qui favorisait les investissements, mais elle ne pouvait avoir qu'un temps, limité à la durée de nos réserves en devises. Cette politique n'a d'ailleurs même pas eu tous les résultats cherchés, puisque dès les premiers mois de 1957 les prix étaient en hausse. On a été conduit ainsi à prendre à la fin de 1957 des mesures assez sérieuses rappelées au début de cet article, mesures d'autant plus sévères qu'on les prenait tard : on cherchait à rattraper le temps perdu en donnant un coup de barre plus brutal.

On a déjà observé que l'économie française réagit avec une certaine inertie aux impulsions qu'on lui applique. Encore une fois, il en a été ainsi, et les mesures prises au second semestre de 1957 n'ont commencé à avoir leurs pleins effets qu'au second semestre de 1958, avec une certaine amplification au début de 1959. Compte tenu de ce délai de réaction, il était délicat, à la fin de 1958, de décider s'il fallait prendre des mesures renforçant celles adoptées en 1957 ou s'il fallait dès cette date stimuler de façon délibérée une reprise de l'expansion. On doit constater que les décisions effectivement prises procèdent d'une vision nuancée, conjuguant des mesures destinées à stabiliser la monnaie et une certaine augmentation des investissements publics ou financés sur fonds publics.

Avril 1959. Pierre MAILLET.

DE L'UNION FRANÇAISE A LA COMMUNAUTÉ

SOMMAIRE

La constitution de la cinquième République, soumise aux suffrages des populations de l'Union française, lors du referendum du 28 septembre 1958, et approuvée par elles dans leur quasi-totalité, a modifié de façon fondamentale les rapports qui existaient jusqu'alors entre la métropole et les territoires d'Outre-Mer.

A la différence de ce qui se passait avec la constitution de 1946, les territoires d'Outre-Mer sont, pour la plupart, sortis de la République française. Mais ils forment avec elle une Communauté.

Ce n'est donc plus d'une évolution, comparable à celle instaurée par la loi du 23 juin 1956, qu'il faut parler, mais plutôt d'une révolution, comme il s'en produit rarement dans la vie des Etats modernes.

Une étude sur la situation économique des pays d'Outre-Mer ne saurait donc valablement être menée sans que l'on ait tracé auparavant le cadre institutionnel nouveau dans lequel elle doit s'inscrire.

I. — LE CADRE INSTITUTIONNEL

A. — De la Constitution de 1946...

La constitution de 1946, distinguait quatre catégories de pays d'Outre-Mer : les départements d'Outre-Mer, les territoires d'Outre-Mer, les territoires sous tutelle, les états associés.

— Le nom de *départements d'Outre-Mer* fut plus spécialement donné, après le vote de la loi du 19 mars 1946, aux anciennes colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion, qui constituèrent ainsi à l'égal des départements métropolitains, des collectivités publiques de droit administratif complètement intégrées dans la République française.

L'Algérie, elle aussi subdivisée en départements, rentrait dans cette catégorie, mais à la différence des départements d'Amérique et de la Réunion, elle était dotée d'une personnalité juridique particulière et disposait d'une administration propre et d'un budget autonome.

— Les *territoires d'Outre-Mer* qui comprenaient :

— En Afrique Occidentale : la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan, le Niger, la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Dahomey ;

— En Afrique Equatoriale : le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari, le Tchad ;

— Madagascar et dépendances ;

— l'archipel des Comores ;

— la côte française des Somalis ;

— la Nouvelle Calédonie ;

— les établissements français d'Océanie ;

— les îles Saint-Pierre-et-Miquelon,

faisaient partie de la République française mais disposaient d'un statut spécial qui leur laissait plus de liberté d'action que les départements sur les plans politique, administratif et financier.

Ils n'étaient pas régis, comme les départements d'Outre-Mer, par le principe de l'assimilation totale avec la métropole ; leur assemblée locale n'était pas un conseil général mais une assemblée territoriale ; le représentant du Gouvernement n'était pas

un préfet, mais un gouverneur dans chaque territoire, et un haut-commissaire à l'échelon fédéral.

Les territoires d'Outre-Mer n'en constituaient pas pour autant des collectivités de droit international : c'étaient des collectivités territoriales de droit interne et leur personnalité n'était nullement distincte de celle de l'Etat français.

Tout en les maintenant au sein de la République, la loi du 23 juin 1956, dite loi-cadre, a accru considérablement les pouvoirs propres des territoires d'outre-mer : création de conseils de gouvernement (véritables gouvernements dont les membres étaient des ministres), séparation des services administratifs entre Services *d'Etat,* relevant directement des hauts-commissaires et des chefs de territoires (cette dernière appellation remplaçant celle de gouverneur), et Services *territoriaux,* dépendant, eux, des conseils de gouvernement.

Enfin dans le système de la loi-cadre, les assemblées territoriales virent leurs attributions sensiblement étendues : élues au suffrage universel, au collège unique, elles élisaient les membres du conseil de gouvernement.

— La situation juridique des *territoires sous tutelle* (Cameroun, Togo) n'était pas la même que celle des territoires d'Outre-Mer, bien qu'ils eussent comme ceux-ci des représentants à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République. L'Etat français — dont ne faisaient pas partie le Cameroun et le Togo, — était cependant chargé de leur administration, mais *par délégation*, au nom de l'Organisation des Nations-Unies.

Le Conseil de Tutelle de l'O. N. U. exerçait sur cette administration un certain contrôle, notamment par l'envoi de missions d'enquêtes, et l'adoption de recommandations. De son côté, le Gouvernement français devait rendre compte régulièrement de sa gestion devant le Conseil de Tutelle.

Il faut noter que les territoires sous tutelle ont évolué progressivement, depuis 1956, vers le régime d'Etats sous tutelle.

On verra plus loin comment doit se poursuivre cette évolution.

— La dernière catégorie de pays d'outre-mer prévue par la constitution de 1946 était celle des *Etats associés*. Ce statut fut celui du Cambodge et du Laos qui n'avaient pas de représentants au Parlement mais des conseillers à l'Assemblée de l'Union française. En effet, les Etats associés ne faisaient pas partie de la République, mais ils lui étaient « associés » dans l'Union fran-

çaise. L'entrée dans l'Union française était marquée par un acte diplomatique, les Etats associés étant des entités de droit international.

La constitution de 1946 avait également prévu la participation des Etats associés au Haut-Conseil de l'Union française. On sait que cet organe politique fonctionna peu.

B. — ...A la Constitution de 1958

Le statut de département constituant par lui-même la forme suprême d'attachement, le lien le plus étroit qui puisse exister avec la République n'était susceptible d'aucune modification de nature à distendre ces liens. Le projet de constitution soumis au referendum ne fit donc nulle mention pour les départements d'outre-mer d'une possibilité d'évolution politique. A l'inverse, les départements d'outre-mer représentèrent pour les collectivités susceptibles d'évoluer l'exemple le plus poussé d'intégration à la République.

L'article 72 de la constitution confirme simplement en les plaçant en tête des collectivités territoriales, la place de choix des départements au sein de la République.

Toutefois l'article 73 indique — ce qui n'avait pas été prévu par la constitution de 1946 et l'on peut le regretter — que « Le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'Outre-Mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière ».

Si les départements d'outre-mer n'avaient pas de choix à faire quant à leur statut politique, par contre les territoires d'Outre-Mer pouvaient choisir entre plusieurs formules :

I. — Le premier alinéa de l'article 76 énonce : « Les territoires d'outre-mer peuvent *garder leur statut*, au sein de la République », étant entendu qu'ils ont (article 74) « une organisation particulière tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République ». Il est évident que la situation juridique des territoires d'Outre-Mer qui décident de garder le statu quo ne saurait être en deça de celle découlant de la loi-cadre du 23 juin 1956.

On sait que cette position est celle qui a été adoptée après le referendum, auquel ils avaient répondu de façon positive, par cinq territoires d'Outre-Mer :

— La côte française des Somalis ;
— l'archipel des Comores ;
— la Nouvelle-Calédonie ;
— la Polynésie française (ex-Etablissements français d'Océanie) ;
— les îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

On notera qu'en vertu de l'article 74 ce statut peut être modifié par une loi après consultation de l'assemblée territoriale intéressée.

II. — Les Territoires d'Outre-Mer avaient aussi la possibilité de choisir l'assimilation complète, de resserrer encore leurs liens avec la République, en devenant des *départements* d'outre-mer.

Aucun des territoires ne fit ce choix.

III. — Les territoires d'Outre-Mer pouvaient devenir des *Etats-membres de la Communauté*. La Communauté constitue, en effet, une des grandes innovations de la constitution et il est nécessaire d'en expliquer la genèse.

Lors de son voyage en Afrique Noire et à Madagascar, dans le courant du mois d'août 1958, le Chef du Gouvernement donna quelques éclaircissements sur les rapports nouveaux envisagés entre la métropole et les territoires d'Outre-Mer. C'est ainsi qu'il déclara le 25 août, à Brazzaville :

« Ce qui est proposé, c'est que la métropole et les territoires d'Outre-Mer forment ensemble une Communauté dans laquelle *chacun aura le gouvernement libre et entier de soi-même* et dans laquelle on mettra en commun un domaine qui, dans l'intérêt de tous, comprendra la défense, l'action extérieure, la politique économique, la direction de la justice, et de l'enseignement, les communications lointaines.

« Cette Communauté aura des institutions : le Président de la Communauté, le Conseil exécutif de la Communauté où se réuniront les chefs des gouvernements avec les ministres chargés des affaires communes, le Sénat de la Communauté formé par les représentants de tous les territoires et de la métropole et qui délibérera des affaires communes ; enfin une Cour arbitrale pour régler sans heurts les litiges qui pourraient se produire entre les uns et les autres ».

Ces paroles devaient se traduire dans les faits et être reprises presque mot pour mot dans la constitution.

Dès l'article premier, on peut lire :

« La République et les peuples d'outre-mer qui, par un acte de libre détermination, adoptent la présente constitution instituent une Communauté ».

Quant à l'article 76, il expose sans ambiguïté, l'option capitale qui est offerte aux territoires d'outre-mer : « ... s'ils en manifestent la volonté, par délibération de leur assemblée territoriale, ils deviennent, groupés ou non entre eux, Etats-membres de la Communauté ».

En choisissant de devenir des Etats-membres, les territoires d'Outre-Mer sortaient de la République qui ne comprend (article 72) que les communes, les départements, et les territoires d'Outre-Mer. Mais ils ne devenaient pas pour autant indépendants.

La constitution de 1946 n'avait pas prévu qu'entre le statut de territoire d'outre-mer et celui d'Etat associé il pût y avoir une formule intermédiaire. Cette absence de souplesse a singulièrement gêné sous la quatrième République une évolution rationnelle des pays d'outre-mer qui n'avaient le choix qu'entre le maintien de leur situation juridique dans un monde en pleine évolution, ou la rupture complète avec la République.

La loi du 23 juin 1956 remédia, en partie, à cette rigidité des textes constitutionnels, mais tôt ou tard, il aurait fallu réviser le cadre d'ensemble de l'Union française.

La plupart des territoires d'Outre-Mer ont opté pour ce statut d'Etat-membre de la Communauté, après avoir approuvé la constitution lors du referendum du 28 septembre, et se sont constitués en Républiques : Républiques du Sénégal, du Soudan, du Niger, de la Haute-Volta, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, République islamique de Mauritanie, pour les anciens territoires de l'Afrique Occidentale ; Républiques du Moyen Congo, du Gabon, du Tchad, République Centre-Africaine (ex. Oubangui-Chari) ; Madagascar, enfin, s'est constituée en République malgache.

IV. — La constitution a prévu la possibilité pour les Etats-membres d'une accession à l'indépendance.

L'article 86 le dit expressément : « *un Etat-membre de la Communauté peut devenir indépendant* ». La procédure d'accession à l'indépendance est la suivante : résolution de l'Assemblée législative de l'Etat intéréssé, confirmée par un referendum

local organisé et contrôlé par les institutions de la Communauté ; accord du Parlement de la République française et de l'Assemblée législative intéressée.

On sait que le territoire de la Guinée a procédé de façon différente, en supprimant l'étape d'Etat-membre de la Communauté. En effet, l'article premier de la constitution énonce qu'une Communauté est instituée entre la République et les peuples d'Outre-Mer « *qui adoptent la présente constitution* ».

Il suffisait donc à l'un de ces peuples de rejeter lors du referendum le projet de constitution pour sortir de la République sans entrer dans la Communauté, donc de devenir indépendant.

Ce fut le choix de la Guinée qui s'est érigée, sitôt après le referendum, en République indépendante, et a coupé, de ce fait, tous les liens qui l'unissaient jusqu'à présent à la France.

Mais un Etat même indépendant peut vouloir se rapprocher de la République française ou de la Communauté et la constitution de 1958 a envisagé cette éventualité, dans son Titre XIII, sans conteste un des plus courts puisqu'il ne comprend qu'un seul et bref article.

Ce titre XIII n'en a pas moins une grande importance puisqu'il traite des « accords d'association ». Il donne la possibilité à la République française seule, ou à la Communauté, c'est-à-dire à la République française plus les Etats-membres de conclure des accords avec les Etats « qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations ».

On remarquera que cette disposition peut jouer aussi bien pour un Etat comme la Guinée, que pour les Etats-membres qui viendraient à accéder à l'indépendance, ou pour tous autres Etats, notamment les pays occidentaux associés à la France dans le Marché Commun européen.

Signalons, enfin, que le Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides et le protectorat des Iles Wallis et Futuna ne font pas partie de la Communauté et sont liés à la France par des statuts internationaux particuliers.

C. — Le fonctionnement de la Communauté. Relations financières. Nécessité d'une solidarité de la zone franc

Le Titre XII de la constitution nous apprend ce que sera la Communauté et comment elle fonctionnera.

Et d'abord dans son article 77, il situe les Etats-membres sur

le plan politique : « Dans la Communauté... les Etats jouissent de *l'autonomie* ; *Ils s'administrent eux-mêmes et gèrent démocratiquement et librement leurs propres affaires* ». Donc liberté totale est laissée aux Etats-membres pour s'organiser intérieurement comme ils l'entendent : Gouvernement, Assemblées, Administration, droit interne.

Les Etats peuvent être groupés, au sein de la Communauté. La République du Sénégal et la République du Soudan ont été jusqu'à présent les seules à user de cette disposition qui leur a fait constituer la Fédération du Mali.

Cependant certains domaines ne sont pas laissés à la seule initiative des Etats : la Communauté suppose précisément que certaines affaires sont mises en commun. L'article 78 définit les matières qui sont de la compétence de la Communauté. Ce sont : la politique étrangère, la défense, la monnaie, la politique économique et financière commune, la politique des matières premières stratégiques. Sont également de la compétence de la Communauté, *sauf accord particulier*, le contrôle de la Justice, l'enseignement supérieur, l'organisation générale des transports extérieurs et communs et des télécommunications.

Le législateur n'a pas voulu enfermer la Communauté dans des règles trop étroites et immuables ; aussi des accords particuliers peuvent-ils étendre le domaine des compétences communes, ou, au contraire, régler tout transfert de compétence de la Communauté à l'un de ses membres.

Le Président de la République française préside et représente la Communauté.

La Communauté a pour organes un *Conseil Exécutif, un Sénat*, et une *Cour arbitrale*.

Le Conseil exécutif qui est présidé par le Président de la Communauté est constitué par le premier ministre de la République française, le chef de gouvernement de chacun des Etats-membres, et les ministres chargés pour la Communauté des affaires communes. Le Sénat est l'assemblée de la Communauté. Quant à la Cour arbitrale elle est compétente pour l'interprétation ou l'application des règles de droit s'imposant aux Etats-membres et découlant notamment des dispositions constitutionnelles relatives à la Communauté, des lois organiques qui s'y réfèrent et des accords de Communauté et autres conventions liant entre eux les Etats-membres.

Trois ordonnances promulguées le 19 décembre 1958, auxquelles on renverra le lecteur, ont défini les règles et le fonctionnement des organes de la Communauté.

Par contre il nous paraît utile, dans le cadre de cette étude, de nous arrêter quelques instants sur une des plus importantes parmi les affaires communes, celle concernant la politique économique et financière et la monnaie.

En effet, la Communauté peut être une des grandes chances de la Zone franc si elle est capable de coordonner la politique économique — au sens le plus large du terme — de la République et des Etats-membres : cette coordination souple mais indispensable n'a jamais été entreprise de façon systématique dans le passé et les productions tropicales ont été souvent développées, par exemple, depuis dix ans, sans étude suffisament poussée des débouchés et des prix de revient. Cette remise en ordre apparaît comme particulièrement urgente, au moment où entre en vigueur le Marché Commun auquel les pays d'Outre-Mer sont précisément associés.

L'existence d'une monnaie unique, garantie de la stabilité de l'ensemble, implique des règles communes en matière d'émission, de change, de crédit, ainsi que la gestion commune du fonds de devises étrangères. Jusqu'à présent le Comité monétaire de la zone franc a peu fait participer les pays membres de la zone aux décisions prises par la République et les réactions de certains d'entre eux, pour n'avoir pas été prévenus d'initiatives capitales, ont été parfois très vives. Faut-il dire pour cela qu'elles étaient injustifiées ? La Communauté devra sur ces sujets modifier les méthodes de travail qui étaient en vigueur jusqu'à maintenant. Il n'est pas normal qu'une dévaluation soit décidée unilatéralement par la République sans consultation des Etats qui auront à en subir le contre-coup. La zone franc ne doit pas comporter de fissures.

C'est pourquoi lors de la deuxième réunion du Conseil exécutif de la Communauté, plusieurs chefs de gouvernements africains sont intervenus pour que tout accord commercial intéressant leurs Etats ne soit négocié par le Ministère des Affaires étrangères de la Communauté qu'après étude préalable du dossier par les Comités spécialisés du Conseil exécutif.

Ceci dit, sous réserve des règles générales qu'il s'est imposé en optant pour la Communauté, chaque Etat a le droit d'établir

suivant ses besoins, sa politique économique personnelle. Ceci est particulièrement vrai au niveau de la tarification fiscale ou douanière, mais aussi en matière de politique des prix, de salaires, et d'élaboration des plans de développement.

De même, il est évident que dans le système de la Communauté, les principes de la libre circulation des marchandises et de la liberté des transferts financiers seront maintenus.

En matière de commerce extérieur, la République constitue le meilleur fournisseur et le meilleur client de la Communauté : la solidarité de la République et des Etats-membres dans ce domaine est donc une réalité et malgré l'existence d'un franc africain qui vaut deux francs métropolitains nous avons vu qu'il n'y avait qu'une monnaie.

Enfin il faut indiquer que les Etats-membres de la Communauté pourront désigner chacun deux représentants au Conseil économique et social, qui est, une institution de la République française et non de la Communauté.

D. — Les États sous tutelle

Deux ordonnances, en date du 30 décembre 1958, prises en vertu de l'article 92 de la constitution, ont fixé le statut du Cameroun et du Togo.

Le préambule de l'ordonnance concernant le Cameroun, déclare que la République française prend acte des résolutions votées les 12 juin et 24 octobre 1958 par l'Assemblée législative du Cameroun affirmant, d'une part, l'option de ce pays pour l'indépendance au terme de la tutelle, et d'autre part la volonté du peuple camerounais de voir le Cameroun accéder à l'indépendance le 1er janvier 1960.

Le régime édicté par l'ordonnance du 30 décembre est donc un régime provisoire mais d'ores et déjà il consacre la pleine autonomie interne du Cameroun et constitue la *dernière étape de l'évolution des institutions* avant la levée de la tutelle.

Le titre III précise que la République française assume la responsabilité de la politique monétaire et des changes, de la politique étrangère, de la sécurité frontalière et de la défense de l'Etat du Cameroun. La législation et la réglementation en ces domaines sont de la compétence des organes centraux de la République française.

Le Gouvernement de la République française est représenté au Cameroun par un Haut-Commissaire *qui est le dépositaire des pouvoirs de la République.* Celui-ci exerce dans le cadre des lois et règlements les compétences de la République française et assure les communications du Gouvernement camerounais avec le Gouvernement français.

Le titre IV intitulé « De la tutelle internationale » énonce qu'en raison des obligations assumées par le Gouvernement français, le Haut-Commissaire doit être tenu informé par le premier ministre du Cameroun du fonctionnement des institutions.

En application des résolutions de l'Assemblée législative, la France a proposé le 28 octobre 1958 à la Commission de tutelle des Nations Unies, que le Cameroun soit indépendant le 1[er] janvier 1960, après referendum sous contrôle de l'O. N. U. La Commission a adopté le 12 mars 1959 (par 56 voix contre 9 et 16 abstentions) une résolution favorable à la proposition française. L'Assemblée générale des Nations-Unies a fait sienne, à son tour, la recommandation de la Commission de tutelle et a adopté en conséquence une résolution décidant « *d'abroger l'accord sur le Cameroun français* », le 1[er] janvier 1960.

Le Togo a suivi une évolution parallèle à celle du Cameroun.

La Chambre des députés de Lomé a adopté le 23 octobre une résolution « proclamant l'option du peuple togolais en faveur de l'indépendance, et proposant que cette indépendance soit accordée au cours de l'année 1960 ». Le 27 octobre la même assemblée a adopté une motion demandant à la France *d'apporter au statut du Togo des modifications conformes aux exigences de la période séparant ce pays de l'indépendance.*

Le Gouvernement français a donné son accord pour que l'indépendance du Togo ait lieu au cours de l'année 1960, et notre représentant au Conseil de tutelle l'a fait savoir à cette instance internationale.

Les modifications souhaitées par la Chambre des Députés du Togo ont été inscrites dans l'ordonnance du 30 décembre 1958. En effet, l'article premier déclare : « *Le Togo est un Etat démocratique qui sera proclamé sur sa demande, République indépendante et souveraine, au terme du régime international de tutelle* ». Cependant, tant que le Togo restera placé sous le régime international de tutelle, la France assurera ses responsabilités d'autorité administrante, notamment par l'exercice d'un

droit de veto sur les lois togolaises et les décisions du gouvernement togolais.

La République française est représentée par un Haut-Commissaire. En attendant l'institution d'un Chef d'Etat togolais, c'est le Haut-Commissaire qui exerce le pouvoir de désigner le premier ministre ; le Haut-Commissaire a également accès au Conseil des Ministres.

L'ordonnance stipule enfin « qu'à la demande de la République togolaise, la République française assume la responsabilité de la diplomatie, de la monnaie, et de la défense, dans le cadre de conventions passées entre les deux pays ».

Il y a tout lieu de penser qu'après la levée du régime de tutelle, les anciens Etats sous tutelle profiteront des dispositions du titre XIII de la Constitution et passeront un accord d'association avec la Communauté.

E. — Situation de la Guinée. L'accord monétaire

Après le rejet de la constitution, le territoire de la Guinée s'est transformé en République indépendante.

Le gouvernement français a estimé qu'il appartenait à la Communauté de se prononcer sur l'attitude à adopter à l'égard du nouvel Etat. La mise en place des institutions de la Communauté exigeant un certain délai, les relations entre la France et la Guinée sont donc entrées dans une phase d'expectative.

La France a toutefois envoyé un chargé d'affaires auprès de la République guinéenne et la Guinée a désigné un ambassadeur auprès de la République française.

D'autre part des accords ont été conclus entre les deux pays dans le domaine des échanges culturels, de la coopération technique et administrative et de la monnaie.

L'accord monétaire qui nous intéresse plus particulièrement ici prévoit notamment les dispositions suivantes :

— La Guinée reste dans la zone franc mais il lui est reconnu le droit d'avoir un institut d'émission. Les avoirs en francs détenus par l'institut d'émission guinéen seront déposés à la Banque de France. En cas de dépassement de ces avoirs, la Banque de France pourra consentir des facilités de crédit à l'institut d'émission guinéen.

— La Guinée aura une monaie propre qui sera définie par rapport au franc français.

— Maintien du principe de la liberté des transferts et des échanges avec les pays de la zone franc ainsi que du principe des préférences et franchises réciproques en matière commerciale.

— La zone franc assurera les besoins en devises de la Guinée dans le cadre des opérations commerciales agréées, les recettes en devises de la Guinée étant versées au Fonds de stabilisation des Changes.

— En matière de commerce extérieur, les prévisions d'exportations et d'importations feront l'objet d'examens périodiques entre les deux pays. Des programmes généraux fixeront les plafonds globaux d'importations en provenance de pays tiers. Dans le cadre de ces programmes, et dans la limite qui les déterminent, le Gouvernement guinéen pourra conclure des accords commerciaux, *mais il informera préalablement le gouvernement français de toute négociation commerciale pouvant intéresser la Guinée.*

On remarquera simplement, d'une part, que cet accord monétaire est extrêmement avantageux pour la Guinée, d'autre part, que le gouvernement guinéen, contrairement à ce qui avait été décidé par l'article 6 a conclu un accord avec la Pologne (prévoyant notamment l'exportation de 50.000 tonnes de bananes sur ce pays) sans que la France ait été tenue au courant de ces négociations.

II. — LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

A. — Modifications au cadre administratif et au système de financement des investissements

Les départements d'Outre-Mer sont certainement au sein de la République les collectivités les plus difficiles à gérer et celles dont l'économie est la plus fragile. Il y a à cela de nombreuses raisons :

— l'éloignement de la métropole ;

— pour la Martinique, la Guadeloupe, et la Réunion, le fait d'être des îles (avec tout ce que cela comporte comme particularités) ; d'avoir une faible superficie pour une énorme population ; d'être situées dans des zones cycloniques qui vouent la terre à un nombre de cultures limité, celles qui sont capables de résister aux caprices de la nature ;

— pour la Guyane, le fait d'être un immense territoire (le 1/6 de la France) pratiquement vide d'habitants (28.000 : l'équivalent de la population de Vannes ou de Nevers).

A ces difficultés d'ordre géographique s'en ajoutent d'autres d'ordre administratif. Il est certain que le mode de gestion appliqué depuis la loi du 19 mars 1946 (loi de départementalisation) aux départements d'outre-mer, trop semblable à celui de la métropole, n'est pas à même de résoudre les problèmes difficiles de ces pays.

Pour être des départements, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion, n'en sont pas moins très différents des départements métropolitains. Le régime administratif qui a été mis en place se caractérise par une absence quasi totale de coordination entre les différents départements ministériels. Au lieu de favoriser l'unité d'action dans ces régions où l'administration est inséparable de la vie économique et sociale, on a laissé se multiplier les responsabilités.

La commission chargée d'élaborer en 1958, au Commissariat au Plan, le troisième plan des départements d'Outre-Mer n'a pas manqué de relever les contradictions et les dangers de ce système qui ne facilite pas les décisions rapides, en particulier lorsque celles-ci dépendent de plusieurs administrations à la fois.

Pour résoudre les problèmes des départements d'Outre-Mer, la commission du plan a estimé qu'une solution devait être trouvée d'urgence sur le plan administratif, et a proposé à cet égard deux formules :

— soit la création d'une structure administrative particulière aux départements d'Outre-Mer, qui permette l'unité des responsabilités à l'échelon central ;

— soit une coordination plus poussée entre administrations.

De nombreux experts pensent que seule la première formule serait efficace. Il est, un fait, en tout cas, que depuis dix ans, l'administration des départements d'outre-mer « se cherche ».

Différentes mesures ont été prises ces derniers mois qui ouvrent la voie à des réformes.

L'article 73 de la constitution, reconnaît, nous l'avons vu, la possibilité d'adapter le régime législatif et administratif métropolitain afin de le rendre plus conforme aux conditions particulières des départements d'Outre-Mer.

Par décret en date du 24 septembre 1958, il a été créé un poste de Secrétaire général pour l'administration des départements d'Outre-Mer. En fait, cette décision n'a pas modifié le régime administratif, le haut-fonctionnaire titulaire de ce poste ayant continué à dépendre du Ministère de l'Intérieur sans qu'ait été prévu le moindre regroupement de services.

Plus important est le texte (actuellement en préparation) qui vise à une coordination effective entre les administrations intervenant dans les départements d'Outre-Mer.

Enfin, le décret du 13 février 1959 relatif aux attributions du Ministre délégué auprès du Premier Ministre donne expressément à ce membre du Gouvernement des compétences propres, en ce qui concerne les départements d'Outre-Mer. Mais ce texte appelle lui-même différentes remarques parce qu'il laisse dans l'ombre des points essentiels.

Ce qui est sûr, c'est que le Ministre délégué reçoit les attributions antérieurement dévolues au Ministre de l'Intérieur, en ce qui concerne les départements d'Outre-Mer et que les services qui dépendaient jusqu'ici de ce dernier passent désormais sous son autorité.

D'autre part, on voit apparaître l'amorce d'une administration propre aux départements d'outre-mer puisque les services de la sous-direction des affaires d'outre-mer qui appartenaient précédemment au Commissariat Général à la Productivité, c'est-à-dire au Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques sont placés, en vertu de ce décret *sous l'autorité directe* du Ministre délégué, pour lés affaires concernant le Fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer (F. I. D. O. M.).

On remarquera que le décret est complètement silencieux sur le point de savoir qui préside le Fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer. Est-ce le Ministre délégué ? ou bien le Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques continuera-t-il à le présider, bien qu'il n'ait plus sous son autorité les services chargés des questions du F. I. D. O. M. ?

Nul ne le sait encore. Il serait pourtant souhaitable que des décisions en ce domaine intervinssent rapidement parce que des modifications d'une grande portée concernant le système de répartition des crédits du F. I. D. O. M. ont été prises par une ordonnance du 24 septembre 1958.

Désormais la répartition des crédits du F. I. D. O. M. s'effectue suivant deux modalités différentes :

1° les crédits concernant la section générale et ceux ayant trait à des opérations relevant du domaine de l'Etat (routes nationales, ports, etc...) sont regroupés dans une *section centrale.* La répartition des crédits de cette section s'effectue comme par le passé par le comité directeur du F. I. D. O. M.

2° les opérations concernant les collectivités locales relèvent d'une *section locale.* Chaque année, le comité directeur du F. I. D. O. M., dans le cadre des crédits d'équipement alloués aux départements d'Outre-Mer par la loi de finances, fixe le montant global des crédits de la section locale. Ceux-ci sont alors répartis dans chaque département sur proposition du préfet, *par une commission locale des investissements publics* (créée par l'ordonnance du 24 septembre), composée d'élus locaux et de notabilités du secteur économique et social.

On soulignera qu'au cours du second plan, les crédits affectés aux collectivités locales ont représenté en moyenne 30 à 35 % du total des crédits du F. I. D. O. M.

Cette ordonnance répond au désir de décentralisation maintes fois exprimé par les représentants des départements d'Outre-Mer. Des décrets d'application doivent fixer les règles de travail et le fonctionnement des commissions locales. Assez curieusement l'ordonnance ne prévoit pas le mode de désignation du président de ces commissions. Par contre, elle indique que c'est le préfet qui propose la répartition des crédits et qu'en cas de désaccord entre celui-ci et la commission, la question en litige est soumise à l'arbitrage du comité directeur du F. I. D. O. M.

La même ordonnance modifie la composition du Comité Directeur du Fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer. Désormais la majorité parlementaire (9 parlementaires en face de 7 fonctionnaires, outre le Ministre qui préside) comprend elle-même une majorité de parlementaires des départements d'Outre-Mer (6 sur 9).

D'autre part les deux sièges réservés aux Comité Directeur du F. I. D. O. M., aux représentants du Ministre de la France d'Outre-Mer sont supprimés. Mais entrent au Comité les représentants du Ministre des Travaux Publics et du Ministre de l'Agriculture.

On remarquera que n'en font pas partie : le Ministère de la Construction, le Ministère de la Santé Publique et le Ministère de l'Education Nationale, ce qui est assez anormal.

A vrai dire, il était difficile dans le cadre de l'ordonnance du 24 septembre 1958 de remanier profondément le Fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer. Mais cette réforme est à faire car le Fonds n'a pas d'existence propre et n'est qu'une émanation du F. I. D. E. S. Or le F. I. D. E. S. concernait les territoires d'Outre-Mer qui sont devenus, à part cinq d'entre eux, Etats-membres de la communauté : il est souhaitable que là aussi une réorganisation intervienne qui tienne compte entre autres choses de la différence des statuts politiques.

En ce qui concerne les investissements réalisés sur les Fonds du F. I. D. O. M. l'année 1958 — pourtant la première du III[e] plan des départements d'Outre-Mer — a accusé un net retrait par rapport à 1957. La conjoncture financière défavorable s'est traduite par une diminution très sensible des autorisations de programme qui n'ont été que de 4,2 milliards (6,7 milliards en 1957). Une diminution de cette ampleur, regrettable au moment du démarrage d'un nouveau plan qui demandait précisément que le rythme annuel des investissements soit de 8 milliards, a retardé de nombreuses opérations d'équipement considérées par le Plan comme prioritaires et urgentes. Un accroissement des crédits d'investissements pour les années 1960 et 1961 (ceux de l'année 1959 ayant été portés à 5,5 milliards, ce qui est nettement insuffisant) est indispensable si l'on veut que les objectifs du plan soient atteint dans quelques secteurs essentiels du développement : pêche, lancement du tourisme aux Antilles, paysannat, construction.

De son côté, la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer qui a pris le nom de *Caisse centrale de Coopération économique* (loi de finances du 31 décembre 1958) a effectué, en 1958, des versements d'un montant de 4.862 millions. Ce total se décompose ainsi :

Avances aux départements	278
Avances aux communes et aux organismes publics (constructions d'écoles, crédit agricole, chambre de Commerce)	964
Prêts à des entreprises privées	53
Prêts spéciaux à la construction	2.302
Avances aux sociétés d'Etat et d'économie mixtes	1.190
Participation au capital de sociétés	75

B. — Mesures fiscales en faveur du développement

En 1952, le Gouvernement avait pris un décret (13 février) accordant sous certaines conditions des allègements fiscaux aux sociétés ou entreprises des départements d'outre-mer qui investiraient une partie de leurs bénéfices dans des opérations présentant un intérêt certain pour le développement économique.

Deux décrets en date des 25 juin et 28 juin 1958 ont étendu les avantages prévus par le décret de 1952. A vrai dire ces deux textes ont été pris surtout pour aider le lancement du tourisme dans les départements d'Outre-Mer, ce qui n'empêche pas — du reste, comme par le passé — d'autres secteurs d'activités de bénéficier de leurs dispositions. Dans ces pays où l'industrialisation est particulièrement difficile — et limitée — par suite du manque de matières premières, il est apparu aux promoteurs du III[e] plan que l'industrie touristique, à condition qu'elle démarre dans des conditions analogues à celles des îles voisines (où la réussite est incontestable) pouvait amener un renouveau économique et provoquer la création de nombreuses affaires.

Le décret du 25 juin 1958 comporte donc à la fois des dispositions spéciales concernant l'équipement hôtelier et des dispositions générales s'appliquant à tous les investissements d'ordre économique. Voici en résumé les principaux avantages prévus par le décret ;

— Les droits de constitution de société sont réduits à 0,25 % pour les actes enregistrés avant le 1[er] janvier 1963.

— Les matériaux de construction et le matériel d'équipement hôtelier sont exonérés de la T. V. A. jusqu'au 31 décembre 1962.

— Les collectivités locales sont habilitées à exonérer de la taxe sur le chiffre d'affaires au taux majoré de 8,5 % et pour une durée ne pouvant excéder 15 ans les opérations faites par certaines entreprises (au premier rang desquelles figurent les entreprises hôtelières).

— Jusqu'au 31 décembre 1968, les bénéfices industriels et commerciaux réalisés dans les D. O. M. seront affranchis de l'impôt sur les sociétés dans la mesure où les entreprises qui les auront réalisés réinvestiront les dits bénéfices dans ces mêmes départements avant cette date.

— Les distributions faites par les sociétés créées avant le 1er janvier 1963 seront soumises pendant 10 ans à la taxe proportionnelle au taux métropolitain réduit des 2/3.

De portée plus limitée, le décret du 28 juin 1958 a pour but d'éviter la double perception des droits d'enregistrement et celle de la taxe sur le chiffre d'affaires dans le cas de revente par la société immobilière et touristique des départements d'Outre-Mer, (Société d'Etat) des terrains acquis par elle pour l'expansion touristique.

Enfin, une instruction du Ministre des Finances prévoit que les entreprises hôtelières et touristiques exerçant leur activité dans les départements d'Outre-Mer seront autorisées à amortir leurs immobilisations (matériel et mobilier) dans des délais réduits par rapport aux délais habituels. Les immeubles, par exemple, pourront être amortis sur une durée de 15 ans au *maximum* (au lieu de 20 ou 25 ans), en raison des conditions climatiques qui entraînent une usure plus rapide.

On peut considérer que ces différentes mesures entraînent une exemption d'impôts pendant dix ans, à l'exception de taxes secondaires telles que la patente, la contribution mobilière et la taxe sur les spectacles s'il y a lieu.

Ainsi se trouvent réalisées des conditions favorables qui permettront à la future industrie hôtelière des Antilles de s'engager, sous de meilleurs auspices, dans la compétition touristique de la zone des Caraïbes. Le nombre idéal de chambres de classe internationale à construire entre 1958 et 1961 a été évalué à 350 pour chacun des deux départements de Guadeloupe et de Martinique, soit un programme total de 700 chambres au titre du 3e plan d'équipement.

C. — La production agricole. Le commerce extérieur Le déséquilibre démographique

L'année 1958 n'a pas été bénéfique aux départements d'Outre-Mer. Les trois départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion ont en effet souffert des aléas du climat ce qui s'est traduit par une diminution sensible de la production. Les chiffres cités plus loin pour le commerce extérieur ne reflètent

donc pas exactement la situation économique car le volume des exportations s'est accru, en certains cas, des excédents de la campagne précédente.

A la Réunion la récolte de canne à sucre a été marquée par un très net recul cette année, par suite de deux cyclones survenus au mois de mars, suivis eux-mêmes d'une longue période de sécheresse ; il a été récolté : 1.483.000 tonnes de cannes ayant donné 164.700 tonnes de sucre contre 1.734.000 tonnes de cannes et 208.000 tonnes de sucre en 1957. Le taux d'extraction a lui-même légèrement diminué : 11,58 au lieu de 12,01. La production de géranium a diminué de 15 % en volume (89 tonnes contre 104) mais la hausse des prix en a accru la valeur (1.212 millions contre 1.062 en 1957). Il en est de même de la vanille : 44 tonnes contre 59 en 1957, mais pour une valeur de 167 millions contre 163. La consommation d'engrais est en accroissement avec un total de 21.600 tonnes. L'élevage de bovins est en régression et le cheptel porcin atteint par la maladie de Teschen est à reconstituer. La production de cultures vivrières impossible à déterminer paraît cependant correspondre aux besoins de l'autoconsommation mais elle manque de qualité et de variété. La culture de la pomme de terre commence à prendre et il en a été expédié quelques centaines de tonnes sur l'île Maurice.

La sécheresse qui a sévi au début de l'année 1958 (de janvier à mai) *à la Martinique* a sérieusement affecté les récoltes.

La canne à sucre est en nette regression par rapport à 1957 et la production sucrière avec 60.000 tonnes n'atteint que les deux-tiers du quota de production prévu par le plan sucrier (92.000 tonnes) ; un certain découragement s'est emparé des producteurs dont certains abandonnent la canne, ce qui peut avoir des conséquences sur le plan social, cette culture employant une nombreuse main-d'œuvre. D'un autre côté, la désaffection des petits planteurs pour la canne à sucre peut permettre de les orienter vers d'autres productions et rendre ainsi progressivement l'économie antillaise moins vulnérable.

La sécheresse n'a pas permis d'exporter les 150.000 tonnes de bananes un moment escomptées, et la production n'a été en réalité que de 100.000 tonnes. Les cours ont subi des fluctuations considérables passant de 135 fr. le kilog en juillet-août à 25 fr. en octobre. La production de conserves d'ananas a été de 7.000 tonnes.

La Guadeloupe, elle aussi, n'a pas été épargnée par les caprices du climat ; le département a subi en effet de juillet à septembre une série de tornades qui ont provoqué des perturbations dans les récoltes. La production de cannes a été de 1.336.000 tonnes et celle de sucre de 117.000 tonnes. La superficie plantée en bananiers est actuellement de 8.750 hectares : la production de bananes a été d'environ 100.000 tonnes.

D'une façon générale *les exportations* des départements d'Outre-Mer ont marqué le pas en 1958 puisqu'elles atteignent en valeurs 40,2 milliards pour 39,3 en 1957 et qu'elles accusent avec 623.000 tonnes une diminution de 35.000 tonnes par rapport à l'an dernier.

De leur côté les *importations* qui ont diminué en tonnage (688.000 tonnes en 1957, 658.000 en 1958) ont augmenté en valeurs (61,2 milliards en 1958, 55,3 en 1957) ce qui est une conséquence directe de la hausse des prix métropolitains. L'exemple le plus significatif de cette hausse est donné par la Réunion où pour des produits sensiblement identiques le volume des importations reste exactement le même d'une année à l'autre (211.000 tonnes) tandis que leur valeur passe de 18 milliards à 20,2 milliards, soit une augmentation de 12 %. Le même phénomène se remarque à la Guadeloupe (avec un pourcentage d'augmentation plus élevé encore qu'à la Réunion) et à la Martinique (mais là ce sont les valeurs qui stagnent : 17,4 en 1957 et 1958, pour une diminution de 33.000 tonnes).

La nature des produits importés ne varie guère : les départements d'Outre-Mer sont tributaires de l'extérieur pour presque tous les produits : équipement, produits finis, biens de consommation ; l'alimentation tient aussi une grande place, et l'on a vu ces dernières années importer jusqu'à des légumes frais de métropole. Il faut dire cependant qu'un effort est tenté depuis deux ans pour développer les cultures et l'élevage en vue de diminuer les importations de produits alimentaires.

Le tableau suivant donne pour les années 1957 et 1958 le montant, par département, des importations et des exportations.

Les *exportations* sont constituées comme toujours par les grandes cultures traditionnelles : sucre, rhum, bananes, ananas auxquelles il faut ajouter pour la Réunion l'essence de géranium le vétyver, la vanille.

Commerce extérieur des départements d'outre-mer années 1957-1958

Source : *I. N. S. E. E.*

Quantité : tonnes
Valeurs : millions de francs métropolitains.

	Importations				Exportations			
	1957		1958		1957		1958	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	V[illegible]
Réunion	211.020	18.010	211.078	20.299	226.630	13.705	199.333	1[illegible]
Martinique	237.889	17.455	204.197	17.433	189.885	12.915	176.197	1[illegible]
Guadeloupe	213.093	16.842	214.186	20.092	214.532	12.380	230.858	1[illegible]
Guyane	25.928	3.049	28.784	3.433	26.131	334	16.469	[illegible]
Total D. O. M.	687.930	55.356	658.245	61.257	657.178	39.334	622.857	40[illegible]

En ce qui concerne le sucre on enregistre une étonnante stabilité du volume exporté à la Martinique et à la Guadeloupe (et un accroissement en valeur) et une légère diminution en tonnage et en valeur à la Réunion. Pour le rhum on constate une chute générale en volume dans les trois départements que compense en partie une hausse des prix : ainsi en Guadeloupe malgré un moindre volume les exportations passent de 1.083 millions à 1.264. Quant aux bananes elles font un bond très important en Guadeloupe (+ 15.000 tonnes) mais stagnent en Martinique (94.500 tonnes).

On trouvera dans le tableau ci-contre les renseignements concernant le mouvement des principaux produits de 1957 à 1958.

L'économie des départements d'Outre-Mer, dont les bases sont déjà très étroites, voit encore aggraver sa fragilité et son déséquilibre par la pression qu'exerce à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, l'augmentation de la population.

On ignore généralement que le taux d'accroissement démographique des trois îles est *plus élevé que celui de l'Algérie* ; les études effectuées en 1958 par l'Institut national de la Statistique sur les perspectives d'évolution de la population aboutissent à des conclusions plus inquiétantes encore que celles auxquelles parvenait cet organisme en 1955.

Ainsi, les taux d'accroissement annuels, établis sur les documents les plus récents, sont actuellement de 3,38 % à la Réunion

Comparaison des exportations entre 1957 et 1958 pour différents produits

Source : *I. N. S. E. E.*

	Réunion				Martinique				Guadeloupe			
	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958
	Volume		Valeurs		Volume		Valeurs		Volume		Valeurs	
Sucre	196.676	191.183	11.014	10.706	59.190	60.501	3.317	3.492	113.023	113.661	5.827	6.829
Rhum	(1) 46.404	(1) 38.847	638	561	(2) 90.073	(2) 67.575	1.999	1.678	(3) 9.766	(3) 8.558	1.083	1.264
Bananes	—	—	—	—	96.579	94.343	6.081	5.581	79.427	94.097	5.045	5.587
Ananas	—	—	—	—	4.844	4.646	1.116	1.044	—	—	—	—
Essence de géranium	106	90	1.196	1.254	—	—	—	—	—	—	—	—
Vétyver	25	29	236	280	—	—	—	—	—	—	—	—
Vanille	59	44	328	334	—	—	—	—	—	—	—	—

Quantité : tonnes.
Valeur : millions de francs métropolitains (sauf indications contraires).
(1) Hectolitres à 55°.
(2) Hectolitres d'alcool pur.
(3) Tonnes.

(taux de 1955 : 3 %) de 2,97 % à la Martinique (taux de 1955 : 2,60 %), de 2,77 % à la Guadeloupe (taux de 1955 : 2,54 %).

Les calculs d'évolution de la population, effectués par l'I. N. S. E. E. sur ces nouvelles bases donnent les chiffres suivants :

	1958	1960	1970	1980	1985
Réunion	315.000	335.000	465.000	650.000	770.000
Guadeloupe	257.000	270.000	355.000	465.000	535.000
Martinique	264.000	285.000	380.000	510.000	590.000

Autrement dit en première approximation, la population doublera en 20 ans à la Réunion, et en 25 ans à la Guadeloupe et à la Martinique.

Le problème démographique des départements d'Outre-Mer est particulièrement aigu et l'on conçoit que la commision du III[e] plan ait demandé aux pouvoirs publics d'étudier d'urgence les possibilités d'une *émigration* portant sur des effectifs familiaux importants vers des pays moins peuplés (Guyane, Nouvelle-Calédonie). Faute de quoi l'on risque de se trouver dans quelques années devant des difficultés innombrables.

III. — L'ALGÉRIE

A. — Le plan de Constantine. L'industrialisation Les investissements

1958 a été pour l'Algérie l'année des grandes décisions économiques. Le discours prononcé au cours de l'été à Constantine par le Chef du Gouvernement, et dans lequel celui-ci traçait à l'Algérie des objectifs économiques et sociaux pour une période de cinq ans, a ouvert des perspectives nouvelles au développement et retenu l'attention des masses autant que celle des milieux industriels.

Les grandes lignes de ce plan quinquennal connu désormais sous le nom de « *plan de Constantine* » sont les suivantes :

1) Création de 400.000 emplois ;

2) Construction de logements pour un million de personnes ;

3) Aménagement des salaires et des traitements pour les porter à un niveau comparable à celui de la métropole ;

4) Mise en valeur agricole et attribution de 250.000 hectares de terres à des cultivateurs musulmans ;

5) Développement industriel, notamment par l'utilisation du pétrole et du gaz sahariens, et l'établissement de vastes ensembles métallurgiques et chimiques ;

6) Scolarisation des deux tiers de la population d'âge scolaire ;

7) Développement de l'équipement sanitaire.

A l'issue de la première réunion du Conseil supérieur du Plan de l'Algérie, quatre idées-forces ont été dégagées par le Délégué Général du Gouvernement à Alger :

1° *Le plan de l'Algérie constituera une partie du plan français.* Il est indispensable que ce plan ne s'élabore pas en marge du plan métropolitain en particulier au moment de l'entrée en vigueur du Marché Commun ;

2° *Ce plan est un plan de développement* et non pas comme le plan métropolitain un plan de modernisation et d'équipement ;

3° *Il n'y a pas de choix à faire entre la création de grands complexes, de petites ou moyennes entreprises, et le développement agricole.* Il faut selon le Délégué Général travailler dans les trois voies ; cette décision est sage ; tout au plus ajouterons-nous qu'il y a un immense travail à faire sur le plan agricole (formation de moniteurs et de conseillers ruraux, restauration des sols pour diminuer le ruissellement, petits travaux d'hydraulique) et qu'il faut commencer dès maintenant à l'entreprendre parce qu'il profitera tout de suite et directement à la masse musulmane ;

4° *La réalisation du plan devra associer toutes les fractions de la population algérienne.* Cela paraît être, en effet, une des conditions majeures de sa réussite.

Le plan de cinq ans a pris sa source dans un document tout à fait remarquable dont l'opinion a été assez lente à reconnaître les qualités et l'originalité, et qui fut élaboré dans les années 1956-1957 par une équipe de jeunes économistes et statisticiens de la Direction des Finances de l'Algérie : « *Perspectives décennales du développement économique de l'Algérie* ». Le programme de Constantine a pratiquement coupé en deux les objectifs définis pour chaque secteur par les *Perspectives décennales.* Cette méthode a l'avantage d'être concrète mais elle accroîtra certainement les difficultés de réalisation du plan car elle va imposer à l'économie algérienne une cadence d'expansion beaucoup plus accélérée que celle envisagée par les *Perspectives.* Mais elle peut agir aussi comme un stimulant en obligeant les

responsables de la mise en œuvre du plan à ne prendre aucun retard et à ne laisser dans l'ombre aucun problème pour atteindre les buts fixés.

En vue d'assurer la réalisation du plan le Gouvernement a pris en date du 3 janvier 1959 une ordonnance-programme qui stipule que les concours de l'Etat au Fonds d'équipement de l'Algérie comporteront pour les années 1959 à 1963 deux tranches annuelles :

— une tranche minimum de 100 milliards par an ;

— une tranche conditionnelle déterminée chaque année par la loi de finances.

Mais le Fonds d'équipement de l'Algérie qui avait été créé par une loi du 10 août 1957 n'avait encore jamais fonctionné. Deux décrets en date du 17 mars 1959 l'ont transformé en une « Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie », et ont réglé son organisation et son fonctionnement.

La Caisse d'équipement est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle regroupe en un compte unique l'ensemble des fonds d'origine publique qui concourrent au financement de l'équipement de l'Algérie. Elle est dirigée par un administrateur général sous l'autorité d'un comité directeur présidé par le Commissaire Général au Plan.

Les articles 2 et 9 du décret concernant l'organisation de la Caisse sont d'une grande importance : en effet, ils précisent que, malgré son autonomie, la Caisse est rattachée au Fonds de développement économique et social (F. D. E. S.) qui est l'organisme de financement de l'équipement en métropole. Si donc le Comité directeur de la Caisse se prononce sur les programmes annuels d'équipement de l'Algérie, c'est parce qu'il a reçu « délégation du Conseil de Direction du Fonds de développement », dans les mêmes conditions que les comités spécialisés de cet organisme. Cela est si vrai que si le Comité directeur de la Caisse se trouvait partagé devant une décision à prendre, la question devrait être soumise à l'arbitrage du conseil de Direction du F. D. E. S.

L'article 9 du décret du 17 mars définit sans ambiguïté cette hiérarchie des compétences : c'est le délégué général du Gouvernement à Alger (lequel est, avec le Secrétaire Général aux affaires algériennes, vice-président de la Caisse d'équipement) qui propose au Comité directeur de la Caisse le programme annuel

d'équipement ; ce programme est *délibéré* par le Comité directeur de la Caisse, mais il est *arrêté* par le Conseil de Direction du Fonds de développement économique et social. Enfin il est *approuvé* par le ministre chargé de l'Algérie et le ministre des Finances.

Il est évident que, pour arriver à dégager 400.000 emplois nouveaux en cinq ans, il faut que l'Algérie fasse un bond spectaculaire sur le plan industriel tant dans le secteur des petites et moyennes entreprises que dans celui de la grosse industrie. Le Gouvernement a compris que les industriels métropolitains ne viendraient en Algérie et que les industriels algériens n'étendraient leurs entreprises que si des avantages substantiels leur étaient consentis sur le plan financier.

Tel fut le point de départ du décret du 31 janvier 1958. D'après ce texte, les entreprises dont la création ou l'extension est reconnue nécessaire au développement économique de l'Algérie peuvent bénéficier d'un agrément — (accordé par une Commission d'industrialisation) — qui donne droit entre autres choses aux avantages suivants :

— Prime d'équipement égale au maximum à 40 % des investissements et versée, pour moitié dès leur réalisation, pour moitié en huit tranches annuelles.

— Exonération de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux pendant une période de dix ans.

— Remboursement de la taxe à la production perçue sur les biens d'équipement et ristourne sur la taxe à la production fixée dans la limite de 8 % du chiffre d'affaires.

Des concours financiers complémentaires (prêts, garantie), pourront s'ajouter à ces avantages. Enfin pour stimuler l'économie algérienne le gouvernement a décidé par un décret du 28 février 1959 que 15 % des commandes de l'Etat seront désormais réservées à l'industrie installée en Algérie. Seule, une aide de cette ampleur était de nature à permettre aux industries de franchir le cap difficile des années de démarrage. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elle sera appliquée sans discrimination. On peut indiquer en tout cas qu'à ce jour, aucune entreprise nouvelle n'a bénéficié du maximum de la prime d'équipement, soit 40 %.

Le nombre des entreprises désireuses de s'installer en Algérie s'étant très fortement accru depuis le lancement des travaux pré-

paratoires du plan de Constantine, le gouvernement a craint que le décret du 31 janvier 1958 soit d'un maniement difficile et compliqué et qu'il retarde les décisions d'agrément attendues par les industriels. Aussi a-t-il décidé de modifier ce texte pour le rendre plus simple et plus clair.

En effet, jusqu'à présent chaque dossier était étudié individuellement. Désormais les avantages financiers minima seront déterminés de façon forfaitaire par grandes catégories d'entreprises.

Ainsi toute entreprise qui s'intéressera à l'Algérie pourra tout de suite calculer — à partir de la métropole — le prix de revient de la fabrication qu'elle compte entreprendre, puisqu'elle pourra connaître de façon précise le quantum, et les avantages auxquels elle peut prétendre. On a résumé cette réforme en disant qu'on était passé « du vêtement sur mesure au vêtement de confection ».

Toutefois, les très grosses entreprises, qui exigent une très forte main-d'œuvre et les entreprises qui n'apporteront pas plus de vingt emplois nouveaux, ne seront pas soumises à ce régime général et feront l'objet d'un examen particulier.

D'autre part, pour favoriser l'emploi, la ristourne de la taxe à la production prévue à l'article 23 du décret du 31 janvier est remplacée par une prime à l'emploi versée chaque année pendant cinq ans sur la base du nombre de salariés effectivement occupés par l'entreprise pour l'activité agréée.

Le délai de versement des primes d'équipement est également ramené de huit ans à cinq ans. En outre, il a été décidé pour répondre aux impératifs d'une politique d'aménagement du territoire que la prime d'équipement et la prime à l'emploi varieraient pour chacun des groupes selon l'implantation géographique des entreprises. A cet effet l'Algérie a été divisée en trois zones.

Enfin sur le plan fiscal, des décisions très importantes ont été prises en vue d'aider l'industrialisation. C'est ainsi qu'il a été décidé de rembourser les charges sociales sur les salaires payés par certaines industries ; un arrêté du délégué général a déterminé dans la pratique les catégories d'entreprises qui pourront bénéficier de cet avantage. Nul doute que cette décision ait le meilleur effet dans les milieux industriels. Elle va se traduire cependant par une charge très sérieuse pour le budget. Elle est cependant dans la ligne du plan de Constantine qui vise à favori-

ser la création ou l'extension d'industries employant une main-d'œuvre nombreuse. Le remboursement ou la dispense de paiement des charges seront du reste différents suivant les régions où sont implantées les entreprises afin de garder un certain équilibre économique entre elles : autant il est souhaitable d'équiper les zones peuplées et sous-développées, autant il serait dangereux de pousser au suréquipement de régions déjà suffisamment pourvues.

Sur un autre plan, le gouvernement a pris récemment en faveur du développement de l'Algérie deux décisions capitales.

La première concerne le prix du gaz : il a été décidé que pour tous les gros utilisateurs industriels, le prix moyen du gaz sera de 3 francs 15 (prix maximum de 3 francs 60) par mètre cube. Pour les autres utilisateurs le prix se traduit par une baisse moyenne de 50 % du prix de la thermie. Ces prix s'entendent pour un gaz de pouvoir calorique identique à celui du gaz de Lacq, c'est-à-dire d'environ 8.500 calories par mètre cube.

On remarquera que ce prix est un des plus bas du monde.

D'autre part le Gouvernement a pris la décision de principe qu'une usine sidérurgique serait édifiée à Bône. On a vu que le Chef du Gouvernement y avait fait allusion dans son discours de Constantine. Cette décision est justifiée pour de nombreux motifs. A partir du moment où l'Algérie pouvait bénéficier d'une source d'énergie exceptionnelle — et bon marché — et de gisements de minerai de fer à Ouenza, il n'était pas déraisonnable techniquement de songer à créer un complexe sidérurgique. Le seul inconvénient c'est que cette énorme entreprise qui coûtera 100 milliards et qui produira environ 500.000 tonnes d'acier, va en fin de compte procurer un nombre d'emplois limité (15 à 18.000). Cependant l'on peut espérer que le mouvement économique provoqué par ce projet entraînera dans la région la création d'un grand nombre d'entreprises.

De toute façon, la SERISAL (Société d'études qui groupe 16 des plus importantes entreprises sidérurgiques françaises) a été chargée de fournir au Gouvernement avant le 1er juillet 1959 un devis définitif et un plan de financement complet.

On insistera également sur le fait qu'il n'y a actuellement qu'une seule usine sidérurgique dans le bassin méditerranéen et que la consommation des produits sidérurgiques dans cette partie du monde ne fera que croître dans l'avenir.

Jusqu'en 1959, le budget de l'Algérie commençait le 1er avril de chaque année et se terminait le 31 mars de l'année suivante. Depuis cette année, il coïncide avec l'année civile : c'est pourquoi le budget de 1959 ne comprend que 9 mois (avril à décembre). Ce n'est qu'en 1960 que le budget coïncidera entièrement avec les douze mois de l'année civile comme en métropole.

Pour l'année 1958, c'est l'ancienne procédure qui était en vigueur : c'est donc elle que nous suivrons ici plutôt que de recomposer fictivement une année civile 1958 en y incluant les trois derniers mois de l'exercice 1957. Dans ces conditions l'on peut dire, à la lumière des derniers chiffres connus, que les ressources dont a disposé l'Algérie en 1958 pour ses dépenses d'équipement se sont élevées à 186,3 milliards.

La part de la métropole dans ces ressources a été de 77,1 milliards. Cette part se divise elle-même en deux parties (subventions et avances) et a été accordée en deux fois : dans une première étape (décret du 31 décembre 1957) il a été ouvert à l'Algérie un crédit de 62,1 milliards se répartissant en 20,7 milliards au titre des subventions et 41,4 milliards au titre des avances. Au cours de l'été, le gouvernement a consenti un nouvel effort (connu sous le nom de plan exceptionnel) de 15 milliards (10 milliards d'avances, 5 milliards de subventions).

La décomposition du total des ressources se trouve dans le tableau suivant (arrêté au 1er février 1959).

(En milliards de francs.)

Ressources budgétaires :	
— concours de l'Etat	77,1
— ressources Algérie	16,4
— ressources mixtes	10,5
Emprunts et crédits bancaires :	
— long terme	31,8
— moyen terme	16,2
Autofinancement :	
— collectivités, chambres de commerce	4,8
— concours divers	29,5
Total	186,3

Ces crédits sont allés à concurrence de :

— 12,9 milliards à l'agriculture (forêts, paysannat, réforme agraire).
— 11 — à l'hydraulique.
— 41,9 — à l'energie et à l'industrie.
— 28,7 — aux communications et transports.
— 6,2 — aux travaux d'intérêt communal.
— 48,3 — à l'équipement scolaire et social (santé-travail).
— 9,5 à l'équipement administratif et l'habitat.
— 27,8 — à des dépenses diverses ou exceptionnelles (dommages causés par le terrorisme, reconstruction d'Orléansville).

B. — La production et le commerce extérieur

L'année 1958 a été marquée sur le plan agricole par des conditions climatiques défavorables qui ont amené dans certaines régions un retard important des semailles et parfois même une réduction des surfaces emblavées (8 % pour les céréales d'hiver). Toutes les cultures mais plus particulièrement les cultures maraîchères et l'agrumiculture ont beaucoup souffert des gelées tardives puis de la sécheresse. Par rapport à la campagne 1957, les résultats de cette année sont donc très moyens. La baisse des cours des principaux produits agricoles a été d'autant plus ressentie en fin d'année que les quantités récoltées étaient en diminution.

Hormis la production d'orge qui a augmenté d'environ 15 % (6.162.000 quintaux en 1957, 7.300.000 en 1958) les récoltes de toutes les autres céréales d'hiver sont plus faibles qu'en 1957. Le total de la récolte 1958 est de 19.382.000 quintaux contre 20.523.000 en 1957. Cette récolte s'étant avérée trop faible pour alimenter toutes les minoteries et semouleries locales, il a été nécessaire de recourir à l'importation ; mais comme la métropole n'était pas elle-même en mesure de fournir des quantités suffisantes, il a été fait appel à l'Espagne, à l'U. R. S. S., aux Etats-Unis et au Canada. Au 31 janvier 1959, il avait été ainsi importé en Algérie 537.000 quintaux de blé dur et 970.000 quintaux de blé tendre.

On enregistre également une diminution de la production pour le maïs, le riz, les pommes de terre, les betteraves sucrières (30 %) le tabac (20 %), les figues, les agrumes, le vin, les olives, comme on peut le voir dans le tableau ci-après :

Situation agricole de l'Algérie

Principales productions (en 1.000 quintaux)	Récolte 1957	Récolte 1958
Blé dur	9.818	8.386
Blé tendre	3.773	3.158
Orge	6.162	7.300
Avoine	770	538
Ensemble des céréales d'hiver	20.523	19.382

Principales productions (en 1.000 quintaux)	Récolte 1957	Récolte 1958
Maïs	72	63
Légumes secs	489	509
Riz paddy	56	40
Pommes de terre (printemps et été)	1.381	913
Pommes de terre d'hiver	1.046	1.126
Betteraves sucrières	132	90
Coton	6	6,6
Tabac à fumer	137	110
Figues fraîches	777	557
Agrumes	3.924	3.600
Vins et moûts (milliers d'hl)	15.286	13.827
Olives	1.850	1.385
Dattes	780	1.070

Les rendements ne sont satisfaisants que pour les légumes secs (dont la production s'est facilement écoulée), le coton, les pommes de terre d'hiver, les dattes).

En ce qui concerne le riz, malgré les pluies d'automne le rendement moyen s'est accru, mais la réduction des superficies a diminué par contre-coup le volume de la récolte.

La production du vignoble algérien est passée de 15.286.000 hectolitres à 13.827.000 (— 14 %).

La production de dattes présente cette particularité qu'elle revient avec une forte hausse (220.000 quintaux) au niveau des années 1949-50. D'autre part, les perspectives pour le liège ne sont pas plus favorables que l'an dernier et le *démasclage* a porté sur de très faibles quantités : 34.000 quintaux, soit le dixième d'une année normale. En ce qui concerne l'alfa les exportations des neufs premiers mois ont été plus importantes que l'an dernier (72.000 tonnes, contre 51.000), mais les conditions de sécurité rendent le ramassage difficile.

La production animale a été normale et l'état des différents cheptels reste bon. La consommation de viande en Algérie a augmenté : le poids en viande nette des bêtes abattues pour les neuf premiers mois (1957 et 1958) passe pour les bovins de 19.554 tonnes à 24.816 tonnes, et pour les ovins de 21.824 tonnes à 25.000 tonnes. Ceci s'explique par la présence des militaires mais aussi par l'élevation du niveau de vie des populations. Les exportations d'animaux sont elles aussi en forte augmentation.

En ce qui concerne l'industrie l'indice de la production a augmenté de 13 % de 1957 à 1958.

L'Algérie a connu une activité record dans le domaine de l'industrie de transformation de la construction : la production de

ciment s'est élevée de 711.000 tonnes à 820.000 tonnes ; celle de chaux de 68.000 à 84.000 tonnes, et celle de plâtre de 61.000 à 85.000 tonnes. En 1958, 10.000 logements ont été édifiés dans les campagnes et 18.000 dans les centres urbains.

La production de ciment et de plâtre est cependant nettement insuffisante en regard du nombre de logements à construire.

La production minière accuse une certaine stabilité pour les phosphates (565.000 tonnes) le minerai de zinc (53.500 tonnes) le minerai de plomb (14.700 tonnes) ; par contre la production de minerai de fer accuse une chute sensible : 2.301.500 tonnes pour les 12 mois de 1958. Rappelons que les exportations de 1957 étaient de 2.745.000 tonnes. Cette diminution en 1958 provient de ce que la sidérurgie européenne menacée de recession n'a pas absorbé les quantités prévues.

La production d'énergie électrique s'est élevée en 1958 à 1.114 millions de Kwh contre 1.016 en 1957. Dans ce total, la production d'origine thermique entre pour 706 millions de Kwh (687 en 1957) et celle d'origine hydraulique pour 408 millions de Kwh (329 en 1957).

La production de gaz ressort de son côté à 110 millions de m^3 contre 101 millions en 1957.

L'accroissement de 10 % pour l'énergie électrique est un signe de la reprise des affaires industrielles en Algérie. « Electricité et Gaz d'Algérie » a entrepris depuis deux ans un important programme de renforcement des postes de transformation afin de pouvoir répondre à la demande provoquée par l'industrialisation de l'Algérie.

Le commerce extérieur de l'Algérie se caractérise pour l'année 1958 par une augmentation du déficit de la balance.

En effet les importations sont passées de 4.163.000 tonnes en 1957 à 4.682.000 en 1958 et en valeurs de 383 milliards à 479 milliards. Ainsi en valeurs les importations ont fait de 1957 à 1958 un bond d'une centaine de milliards, soit une progression égale à celle que l'on a constatée de 1956 à 1957. Il est évident que ce mouvement s'explique avant tout par les besoins de l'armée mais il est aussi depuis six mois le signe de l'amorce du développement de l'Algérie.

Ainsi de 1957 à 1958, les importations de chaux et ciments, passent de 151.000 tonnes à 310.000 (elles ont augmenté de 100 %) ; celles de bois et d'ouvrages en bois, de 298.000 tonnes à

316.000 tonnes, celle d'engrais de 116.000 tonnes à 146.000. D'une façon générale les importations de produits finis destinés à l'équipement de l'agriculture se sont accrues de 60 %, celles de produits destinés à l'équipement industriel de 20 %.

Par contre, les *exportations* ont diminué en tonnage (5.788.000 tonnes au lieu de 6.331.000 en 1957), mais elles se sont redressées en valeurs : 205 milliards contre 172 ; c'est au poste des produits alimentaires et des boissons que la réduction en volume est la plus sensible (plus de 400.000 tonnes), ce qui s'explique entre autres par la diminution des récoltes de céréales et de vins ; cependant en raison de la hausse des prix, les valeurs s'accroissent pour ce poste de 25 %.

Le chapitre de l'énergie marque une avance spectaculaire (32.540 tonnes en 1957, 390.000 en 1958) due au pétrole, avec un montant de près de 4 milliards de francs.

La part de la métropole représente 84 % tant aux importations qu'aux exportations.

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations s'est abaissé de 44,85 % à 42,84 % et le déficit de la balance commerciale s'est agravé de 211 à 274 milliards, soit de 30 %.

La comparaison des chiffres du commerce extérieur de l'Algérie pour les années 1957 et 1958 par zone monétaire donne les résultats suivants (en milliards de francs).

	Importations			Exportations		
	1957	1958	Différence	1957	1958	Différence
Total général	383	479	+ 96	172	205	+33
Zone franc :						
Total	326,1	430,3	+104,2	146,8	183,6	+36,8
dont France	303	404	+101	137,2	173,7	+36,5
Autres pays	23,1	26,3	+ 3,2	9,6	9,9	+ 0,3
Zone sterling	4,5	3,5	— 1	8,7	10	+ 1,3
Zone dollar	25,8	16,4	— 9,4	0,74	0,35	— 0,39
Autres pays étrangers	7,9	10,3	+ 2,4	4,3	4	— 0,3

Source : Service des douanes de l'Algérie.

IV. — LE SAHARA

A. — Le cadre administratif et juridique

Les modifications institutionnelles intervenues à la suite de la création de la Communauté rendaient indispensable une adap-

tation des structures de l'Organisation commune des régions sahariennes (O. C. R. S.) telles que les avait conçues la loi du 10 janvier 1957.

Cette adaptation a été décidée par une ordonnance du 4 février 1959 et un décret du 21 mars 1959. En fait il s'agit d'une réforme, et d'une réforme de grande importance.

Désormais, l'O. C. R. S. n'englobe plus les zones sahariennes du Niger, du Soudan et du Tchad. La zone d'intervention de l'O. C. R. S. est, en effet, limitée à l'origine aux seuls départements de la Saoura et des Oasis. Cependant, l'O. C. R. S. est habilitée, sous réserve de l'approbation du gouvernement français, à préparer des conventions avec les Etats et territoires limitrophes qui accepteraient ses objectifs. Une première convention a été conclue avec le Niger.

D'autre part, et c'est le deuxième point fondamental de la réforme, l'O. C. R. S. a dorénavant pour objet la mise en valeur, le développement économique et la promotion sociale dans les zones sahariennes, à l'exclusion de tout transfert de compétence relevant du domaine politique pur : sont enlevés au Délégué général les pouvoirs qui lui accordaient une autorité territoriale ainsi que ses attributions spéciales dans le domaine de la défense et du maintien de l'ordre. L'ordonnance du 4 février *dépolitise* donc l'O. C. R. S.

Si l'ordonnance précitée ne fait que tracer le cadre et l'esprit de la réforme, le décret du 21 mars précise et complète les objectifs et les modes d'intervention de l'organisation. Ses dispositions concernent :

I. — *La mission de l'O. C. R. S. sur le plan économique et social* : l'accent est mis sur l'amélioration du niveau de vie des populations dans le cadre d'une évolution qui tienne compte de leurs traditions. Cette évolution doit se réaliser « en harmonie avec les programmes de développement du plan de modernisation et d'équipement ». C'est là une innovation heureuse qui va permettre une meilleure coordination des études et des travaux en cours ou à venir.

II. — *Les pouvoirs du Délégué général* : celui-ci exerce dans les départements sahariens les attributions antérieurement dévolues au Gouverneur général de l'Algérie. On notera que dans la loi du 10 janvier 1957 ces attributions pouvaient seulement lui être « déléguées » ; elles lui sont désormais « transférées ». Le

contrôle politique demeure l'exclusive du Ministre chargé du Sahara et des membres des assemblées parlementaires. Toutefois le Délégué général pourra être autorisé à se faire déléguer certaines compétences administratives normalement dévolues au Ministre du Sahara « en matière d'urbanisme et de centres de vie ».

III. — *La composition du Comité Technique* : celui-ci comprend dix-huit membres (huit représentants de divers départements ministériels dont le représentant du Ministre chargé de la coopération technique avec les Etats de la Communauté, neuf personnalités choisies en raison de leur compétence, le Commissaire Général au plan). La présence du Commissaire Général du Plan d'Equipement parmi les membres du Comité Technique atteste de l'orientation nouvelle de l'O. C. R. S.

IV. — *La Commission économique et sociale* : La Haute Commission créée par la loi du 10 janvier 1957 est supprimée ; elle est remplacée par une commission économique et sociale qui comprend, d'une part, les membres du Comité Technique, d'autre part, les députés, sénateurs, et présidents de conseils généraux des départements sahariens, ainsi que quatre députés, deux sénateurs, et deux membres du Conseil économique et social, désignés par leurs assemblées respectives. Elle ne comprend plus à l'origine de représentants des anciens territoires d'outre-mer (Niger, Soudan, Tchad, Mauritanie).

La Commission économique et sociale est un organe consultatif : elle est chargée de donner des avis sur les programmes d'investissements, sur les conventions, et d'une façon générale sur toutes mesures entrant dans le cadre de la mission de l'O. C. R. S.

V. — *Le Bureau d'organisation des ensembles industriels africains* : celui-ci change de nom et devient le Bureau d'investissements en Afrique. Il a désormais un rôle strictement financier. Il peut prendre des participations au nom de l'Etat, constituer des sociétés, donner des garanties, contracter des emprunts, accorder des prêts, conformément aux programmes de l'O. C. R. S., pour contribuer à la mise en valeur des régions sahariennes ou limitrophes.

On ne peut que se réjouir de l'ensemble de ces mesures qui font de l'Organisation commune des régions sahariennes l'élément moteur du développement au Sud de l'Algérie.

B. — L'effort d'investissement
Mesures propres à favoriser le développement du Sahara

La découverte du gaz et du pétrole a incontestablement poussé le Gouvernement à accroître son effort d'investissement au Sahara. Mais cet effort n'a été réellement coordonné et ne s'est étendu à tous les secteurs que depuis la création de l'O. C. R. S., l'autonomie et la centralisation dont jouit cette institution permettant une plus grande efficacité dans l'utilisation des crédits. L'année 1958 a cependant été une année de transition, certaines opérations ayant été décidées par l'Algérie préalablement à l'entrée en fonction de l'O. C. R. S.

L'O. C. R. S. a établi, courant 1958, un programme de deux ans, étalé en crédits de paiements sur trois ans, qui s'élève à 41 milliards de francs et qui s'entend comme suit :

Secteurs	Autorisations de programme (en millions de francs)		
	1958	1959	Total
Hydraulique	4.000	2.500	6.500
Routes	15.800	10.511	26.311
Aéronautique	1.500	2.500	4.000
Télécommunications	900	2.027	2.927
Equipement culturel et social	100	269	369
Urbanisme et logement	—	425	425
Etudes et recherches	250	200	450
Interventions financières	—	150	150
Total	22.550	18.582	41.132

Source : O. C. R. S.

Ce programme appelle les remarques suivantes :

— Un effort considérable (rythme annuel de 2,5 à 3 milliards) est entrepris dans le domaine de l'hydraulique, ce qui se conçoit aisément. Une vingtaine de forages profonds seront effectués dans la nappe Albienne. On sait que le coût d'un forage de cette nature revient à 100 ou 200 millions. Ces travaux concernent essentiellement le triangle Touggourt-Ghardaïa-Ouargla tandis que l'alimentation en eau des autres localités et l'irrigation des sols cultivables seront assurées par des opérations de moindre envergure.

Les forages effectués permettront ainsi l'implantation de cultures nouvelles qui amélioreront le niveau de vie des populations

sahariennes. Les plantations existantes sont en effet à régénérer et un projet très intéressant de modernisation et d'extension des palmeraies est en cours de réalisation. Le marché de la datte est d'ailleurs à réorganiser : les campagnes publicitaires auprès des consommateurs métropolitains et étrangers devraient être accrues parallèlement au travail entrepris sur le plan de la production si l'on ne veut pas avoir des déconvenues sérieuses dans quelques années.

— Le programme routier comprend la construction de 1.500 kilomètres de routes et l'aménagement de 3.000 kilomètres de pistes. L'idée directrice de ce programme consiste à équiper les trois axes principaux Nord-Sud (occidental, central, oriental) du Sahara afin de constituer une sorte d'ossature routière qui ne nécessiterait que des raccordements en cas de nouvelles découvertes.

— Les crédits consacrés à l'aéronautique concernent le renforcement et l'allongement des pistes sur une vingtaine d'aérodromes, l'aide à la navigation aérienne — reconnue comme particulièrement urgente — et la météorologie.

— Sur le plan culturel et social bien des choses sont à mettre au point : on insistera sur les projets visant à la formation professionnelle et l'enseignement technique ainsi que sur la création de dispensaires et de centres de soins (1).

Parmi les mesures prises en 1958 pour favoriser l'essor du Sahara, on doit relever l'ordonnance du 18 décembre 1958 créant des « *Sociétés sahariennes de développement* ».

Comparables aux sociétés de développement régional qui existent en métropole, les sociétés sahariennes de développement ont pour but de concourir au financement d'entreprises dont l'activité principale contribue directement à l'équipement ou à la mise en valeur du Sahara.

Elles doivent répondre aux conditions suivantes :

— capital minimum de 250 millions ;

— limitation des participations à 25 % du capital de la société pour une même entreprise et à 35 % du capital de la société dans laquelle est prise la participation ;

— signature d'une convention avec le délégué général de l'O. C. R. S.

(1) Un programme général d'électrification des oasis et de construction de logements doit d'autre part compléter les dotations actuelles.

Les sociétés sahariennes de développement sont autorisées à consentir des prêts, à cinq ans et plus, aux entreprises dans lesquelles elles prennent des participations au capital. Elles peuvent en outre donner leur garantie aux emprunts à cinq ans et plus contractés par lesdites entreprises.

Sur proposition du Délégué général de l'O. C. R. S., le ministre des Finances peut accorder la garantie de l'Etat aux emprunts émis par des sociétés sahariennes de développement. Une garantie de dividende minimum peut même être accordée au capital. L'ordonnance prévoit également un certain nombre d'avantages dans le domaine des exonérations fiscales.

On ne saurait passer sous silence à propos du Sahara la série d'ordonnances (datées du 22 novembre 1958) et de décrets (datés des 2, 4 et 11 décembre 1958) qui constituent le *Code pétrolier saharien* et dont l'élaboration a demandé de longs mois. Ces textes donnent une base juridique particulièrement solide au développement des activités de prospection, de production et de transport des hydrocarbures liquides et gazeux. Leur promulgation est un acte de portée internationale vis-à-vis de l'industrie pétrolière.

Le code pétrolier vise à fondre en un texte unique les différents régimes qui étaient jusqu'alors en vigueur au Sahara en tenant compte des conditions spéciales de la recherche et de la production de pétrole dans les zones désertiques. Les modifications introduites ont été conçues avec le souci de permettre, par le moyen d'engagements et de garanties réciproques, à des entreprises étrangères de participer en association avec des capitaux français à la mise en valeur du Sahara, dans un sens conforme à l'intérêt général.

Le code contient un certain nombre de dispositions intéressantes qu'il convient de signaler :

— La durée des concessions est fixée à 50 ans et la stabilité juridique et fiscale est assurée sur une période de 25 ans.

— Le cahier des charges est remplacé par une convention de concession qui en élargit le champ d'action et confère un caractère plus nettement contractuel aux relations entre les exploitants et la puissance publique.

— Le droit de transporter sa production jusqu'aux points de traitement et d'en assurer l'exportation est reconnu au détenteur de droits miniers.

— Le régime fiscal s'inspire des principes déjà réalisés dans d'autres pays producteurs de pétrole : il s'agit d'un taux spécifique de taxation qui s'analyse en un partage égal des bénéfices entre les pouvoirs publics et les capitaux investis dans l'entreprise. Il s'agit d'un impôt direct sur les bénéfices qui s'ajoute à la redevance sur la production ; celle-ci est fixée pour la valeur départ champs à 12,50 % pour le pétrole et à 5 % pour le gaz.

— Aucun droit de douane ne peut être appliqué aux matériels d'équipement et produits industriels lorsqu'ils proviennent du territoire douanier français et même sous certaines conditions de l'étranger.

C. — **Situation du pétrole et du gaz en 1958**

L'année 1958 a amplement confirmé l'importance des découvertes sahariennes, mais avant de parler des perspectives il paraît utile de faire le point et d'indiquer où l'on en est dans les différents domaines de l'exploration de la production et du transport.

EXPLORATION

Le volume des forages s'est accru en 1958 ; l'avancement réalisé, soit 113.000 mètres, traduit une augmentation de près de 100 % : 228.000 mètres en 1958 contre 115.000 en 1957. La découverte de Zarzaitine au mois de janvier 1958 sur les périmètres de la Compagnie de Recherches et d'exploitation de Pétrole au Sahara (C. R. E. P. S.) assure l'avenir de l'Est saharien puisqu'elle a suffi à tripler le volume des réserves probables dans cette zone. Sur les mêmes périmètres, le forage de Ouan Taredert à donné une intéressante venue d'huile au niveau d'une formation où l'on n'avait trouvé jusqu'alors que du gaz humide. En outre le sondage de la Compagnie des Pétroles d'Algérie (C. P. A.) implanté à 150 Kilomètres du nord de Fort-Flatters (Hamra II) a donné au cours d'un test une venue de gaz humide particulièrement importante (6.000 m^3 heure). Deux autres indices de pétrole ont été découverts, celui d'El-Adab-Larache en mai 1958 et celui d'Hassi-Mazoula ; mais la découverte la plus importante a été celle d'El Gassi au sud d'Hassi-Messaoud, où la S. N. P. A. a obtenu un débit d'huile de 300 m^3 jour.

Enfin, le 1er janvier 1959, un sondage effectué à Bordj-Nili non loin de Tilhrempt, dans le périmètre de la *Société Nationale de Recherche de Pétrole* en Algérie (Sn. Repal) a débité au cours d'un essai 8 m³ d'huile à l'heure. De nouveaux sondages vont permettre de déterminer l'importance du gisement et décideront de son exploitation. L'intérêt de cette découverte est accru par sa relative proximité d'Alger (environ 500 kilomètres).

PRODUCTION

La production de pétrole saharien (S. N. Repal-C. F. P. A.) a été de 440.000 tonnes en 1958. Au cours de l'année écoulée, la mise en production des gisements s'est poursuivie méthodiquement dans les différentes zones.

A Edjeleh (zone de la C. R. E. P. S.) 31 puits ont été forés en 1958, portant à 50 le nombre des puits en production : ainsi se confirme le chiffre déjà avancé de 30 millions de tonnes de réserve.

Sur la structure de Tiguentourine découverte en juin 1956 les huit nouveaux forages exécutés ont souligné la complexité de ce gisement et son caractère lenticulaire qui rend impossible une estimation générale des réserves. A Zarzaitine quinze nouveaux puits ont été forés depuis le début de 1958 montrant ainsi l'importance de ce nouveau champ qui a été reconnu sur la surface de 40 km² environ, et représente 100 millions de tonnes de réserves probables.

Sahara : production pétrolière en 1958 et prévisions de 1959 à 1963

(En millions de tonnes)	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Sahara :						
Hassi-Messaoud	0,4	1,6	8,2	11	12	14
Edjeleh	0	0	0,2	2,5	2,5	2,5
Zarzaïtine	0	0	0,2	2,5	3,5	3,5
Total	0,4	1,6	8,6	16	18	20

Source : Bureau de Recherches des Pétroles.

A Hassi-Messaoud 15 puits ont été terminés dans l'année, ce qui porte le total à 20 dont 19 définissent une aire productive de 650 km². Les réserves prouvées actuellement reconnues sont

de l'ordre de 240 à 280 millions de tonnes récupérables. Ce gisement est exploité conjointement par la SN REPAL et la CFPA (réserves probables (500 millions de tonnes).

En ce qui concerne le gaz, les sept forages terminés à Hassi-R'Mel (SNREPAL) permettent d'estimer à 800 milliards de mètres cubes les réserves probables. Hassi R'Mel est un gisement de « gaz humide » c'est-à-dire que l'on peut extraire de ce gaz une certaine quantité d'essence (170 à 190 grammes environ par m^3).

ÉVACUATION

Bien que les sources d'énergie du Sahara soient moins éloignées de points d'évacuation que certains gisements du Moyen-Orient, elles sont tout de même situées à des centaines de kilomètres de la mer. Hassi-Messaoud est à 664 kilomètres de Bougie et Edjeleh est à 780 kilomètres du port de La Skira, dans le golfe de Gabès.

Actuellement le pétrole d'Hassi-Messaoud est transporté jusqu'à Touggourt (soit 170 kilomètres) par un petit pipe-line de 6 pouces. De là, il est acheminé par voie ferrée en wagons-citernes jusqu'à Phillipeville. Le rythme d'évacuation est de 50 à 60.000 tonnes par mois.

La construction du pipe définitif a commencé et son achèvement est prévu pour la fin de l'été 1959. Il est entré fin mars en territoire algérien. Ce pipe qui sera de 24 pouces (64 cm) se déroulera d'Hassi-Messaoud à Bougie. Dès sa mise en pression il débitera 4,8 millions de tonnes par an en utilisant seulement deux stations de pompage. Par la suite deux autres stations seront installées entre les deux précédentes portant le débit à 14 millions de tonnes. C'est qu'en effet, il faut environ 85 à 90 puits productifs pour alimenter le pipe dont le coût oscillera aux alentours de 40 milliards de francs. Cette opération nécessitera par ailleurs l'aménagement du port pétrolier de Bougie (quais et sealines) ainsi que la construction de gros réservoirs de stockage, soit 420.000 m^3 à Bougie et 210.000 m^3 au départ, à Haoud El Hamra.

L'année 1958 a permis la conclusion d'un accord pour le passage en Tunisie du pipe d'évacuation du pétrole d'Edjeleh. Le tracé définitif aboutissant à la Skira a été arrêté en novembre 1958 ; les travaux commenceront au cours de l'été 1959 et le chargement du premier pétrolier est prévu pour octobre 1960. Il

s'agira également d'un pipe de 24 pouces dont la construction nécessitera 90.000 tonnes de tubes. Il comportera 4 stations de pompage et transportera en pleine capacité 13 millions de tonnes de pétrole brut. Son coût est évalué à 45 milliards.

L'évacuation du gaz d'Hassi R'Mel pose, elle aussi, de nombreux problèmes. Il est toujours possible de construire des feeders pour transporter du gaz mais l'affaire doit être envisagée en termes de rentabilité. Dans la partie de cette étude qui traite de l'Algérie on a lu les mesures qui ont été prises pour utiliser ce gaz à des fins industrielles et qui sont d'une importance considérable pour ce pays, mais du fait de la possibilité de produire 40 milliards de mètres cubes par an, soit sur le plan énergétique l'équivalent de la production totale des « Charbonnages de France », il est indispensable de chercher des débouchés plus lointains encore : on a donc songé à faire bénéficier l'Europe de cette source exceptionnelle d'énergie. Différents projets sont à l'étude, qui nécessiteront de longues et sérieuses mises au point : projet de transport par feeder franchissant la Méditerranée, transformation sur la côte algérienne en courant électrique qui serait ensuite envoyé par cables sous-marins, transport sous forme liquide dans des navires méthaniers. Cette dernière solution malgré les dangers qu'elle comporte voit un regain de publicité après l'expérience tentée et réussie par une compagnie étrangère ces derniers mois.

De toute façon il faudra prévoir un raccordement par feeder entre Hassi R'Mel et Hassi Messaoud, car pour un niveau d'extraction de 14 millions de tonnes de pétrole ce gisement pourrait donner 2,7 milliards de m^3 de gaz par an ; ainsi l'on pourrait compter sur une utilisation de gaz saharien de l'ordre de 42 à 43 milliards de m^3. On notera à titre d'information que la production des U. S. A. est de 300 milliards de m^3 et que celle de l'U. R. S. S. sera de 40 milliards en 1960.

Enfin pour l'année 1958, les dépenses concernant les recherches et l'exploitation du pétrole au Sahara se sont élevées à 54 *milliards* (33,3 pour l'exploration, 20,7 pour l'extension et l'exploitation).

V. — LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

A. — Situation juridique de la Polynésie. Investissements

Sur le plan politique, on a vu que cinq territoires d'Outre-Mer ont décidé de garder leur statut, celui qui avait été fixé par la loi du 23 juin 1956.

Cependant la Polynésie française a demandé à bénéficier d'un statut moins « lourd » que celui de la loi-cadre qui prévoyait la création d'un véritable gouvernement local avec des Ministres. Une ordonnance du 23 décembre 1958 a donc apporté certaines modifications au statut de ce territoire en ce qui concerne le Conseil de Gouvernement et l'assemblée territoriale.

Aux termes de cette ordonnance le Conseil de Gouvernement de la Polynésie est présidé par *un Gouverneur, chef du territoire*, assisté dans toutes ses fonctions par un Secrétaire Général. Il n'y a donc plus de vice-Président du Conseil de Gouvernement. Outre ces deux personnalités, le Conseil du Gouvernement comprend cinq « conseillers », toujours élus par l'Assemblée territoriale, mais qui n'ont pas rang et appellation de Ministres. En tant que dépositaire des pouvoirs de la République et représentant de celle-ci, le Gouverneur est le chef des services de l'Etat ; en tant que chef du territoire, il est le chef des services territoriaux. Le « Gouverneur, chef du territoire de la Polynésie française » peut déléguer tout ou une partie de ses atributions au Secrétaire Général du Conseil de gouvernement qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

L'assemblée territoriale de la Polynésie peut par un vote de censure pris à la majorité des 3/5 mettre fin aux fonctions de l'ensemble des Conseillers du gouvernement. Le chef du territoire peut démettre un conseiller de gouvernement mais l'ensemble du Conseil de Gouvernement ne peut-être démis collectivement que par décret pris par le Gouvernement de la République en Conseil des Ministres.

Les projets à soumettre à l'Assemblée territoriale sont arrêtés en Conseil de Gouvernement. Lorsque le gouverneur estime qu'une délibération du Conseil de Gouvernement excède les pouvoirs de celle-ci sur des matières touchant à la défense nationale, à l'ordre public, ou aux libertés il peut en saisir le Gouvernement et provoquer l'annulation de la délibération par décret pris sur avis du Conseil d'Etat.

En résumé, cette ordonnance qui correspond à la situation particulière de la Polynésie sur le plan géographique, organise un statut intermédiaire entre celui prévu pour les territoires d'Outre-Mer par la constitution de 1946 et celui de la loi-cadre du 23 juin 1956.

En ce qui concerne les investissements, il est possible de donner

quelques indications sur les crédits dont ont bénéficié de la part du FIDES et de la Caisse centrale de Coopération économique les Territoires d'Outre-Mer (à l'exception, pour les crédits de la section locale, de la Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre-et-Miquelon dont les tranches 1958-1959 n'ont pas encore été délibérées). Ont reçu :

au titre des *Sections locales* :

— la Polynésie française	627,7	millions	de francs
— la côte française des Somalis	144	—	—
— l'archipel des Comores	243,3	—	—

au titre de la *Section générale*

— la Polynésie française	27,5	—	—
— la Nouvelle-Calédonie	556,9	—	—
— l'archipel des Comores et Saint-Pierre et Miquelon	11	—	—

au titre de la *Caisse Centrale* :

— la Nouvelle-Calédonie	1.292	—	—
— Saint-Pierre-et-Miquelon	38	—	—

Ainsi en 1958 (1) les Territoires d'Outre-Mer ont reçu près de 3 milliards. Il faut préciser cependant que ce chiffre constitue un minimum car d'une part les crédits de l'exercice budgétaire 1958-1959 de la Section locale n'ont pas encore été accordés dans leur totalité d'autre part il reste certains crédits disponibles sur la Section générale.

Il faut ajouter, par ailleurs, que les dotations des Nouvelles-Hébrides et des Iles Wallis et Futuna (qui ont un statut spécial) ont été d'une centaine de millions.

Avant d'en terminer avec les investissements il faut signaler que la suppression du Ministère de la France d'Outre-Mer et le choix de la majorité des Territoires d'Outre-Mer pour la formule d'Etat de la Communauté doit entraîner normalement une réforme du F. I. D. E. S. qui devrait subsister pour les territoires d'Outre-Mer mais dont le Comité directeur et le fonctionnement doivent subir des modifications appropriées.

B. — **La production et le commerce extérieur**

La situation économique des Territoires d'Outre-Mer présente certaines analogies avec celle des départements d'Outre-Mer dans ce sens qu'eux aussi sont tributaires d'une ou deux productions de base. Les régions dans lesquelles ils se trouvent (la Nouvelle-

(1) Du 1er janvier au 31 décembre 1958 et non pas pour l'exercice budgétaire du FIDES qui va du 30 juin au 30 juin.

Calédonie vient encore récemment d'être affectée par un cyclône) gênent singulièrement leur expansion. L'effort réalisé depuis dix ans grâce au Fonds d'investissement permet cependant d'espérer un développement raisonné de l'agriculture dans les territoires du Pacifique, notamment en Nouvelle-Calédonie où les mines emploient une main-d'œuvre abondante qui fait défaut dans le secteur agricole. Mais il faut continuer l'œuvre entreprise dans tous ces pays en faveur de la modernisation de l'agriculture, du paysannat et de la formation de conseillers ruraux.

D'autre part, et c'est là qu'ils se différencient des départements d'Outre-Mer, certains des territoires d'Outre-Mer notamment les territoires de la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie sont des producteurs de minerai, qui constituent les 3/4 de leurs exportations.

Bien que l'on ne dispose pas pour tous les territoires des résultats complets du commerce extérieur pour l'année 1958, il est cependant possible d'avoir une idée assez exacte de leur activité.

Ainsi pour la *Polynésie* (12 mois 1958), on remarque que les importations se maintiennent en quantité (50.000 tonnes) mais s'accroissent en valeur (5,5 milliards contre 4,2 en 1957). La moitié seulement des importations effectuées par ce territoire provient de la zone franc, l'autre moitié provient par parties à peu près équivalentes de la zone dollar, de la zone sterling et des pays de l'Union Européenne des paiements. Les postes en accroissement (en volume) sont le ciment et les tissus de coton. Les produits pétroliers restent au même niveau (13.300 tonnes).

Les exportations (331.000 tonnes) sont constituées en fait par les phosphates de chaux avec 309.000 tonnes (314.000 en 1957) et le coprah en diminution (17.300 tonnes en 1958, 22.100 en 1957).

Le commerce extérieur des *Comores* (12 mois 1958) montre une certaine stabilité : aux importations, on enregistre 14.000 tonnes (13.000 en 1957) et 1.424 millions (1.218 millions en 1957) ; aux exportations, le même chiffre qu'en 1957 : 5.000 tonnes, et en valeur 1.130 millions (1.114 en 1957).

On peut en dire autant pour les importations de *Saint-Pierre et Miquelon* qui pour 11 mois marquent le même chiffre 30.000 tonnes (mais léger accroissement en valeur dû à la hausse des prix) tandis que les exportations marquent une très faible dimi-

nution (11.000 tonnes au lieu de 13.000 tonnes). On sait que ce territoire vit surtout des produits de la pêche.

On ne dispose que de renseignements incomplets sur la *Nouvelle-Calédonie*. Le commerce extérieur pour 11 mois de 1958 s'inscrit comme suit : aux importations, 408.000 tonnes contre 467.000 pour la même période de 1957 mais augmentation très nette des valeurs due comme pour les pays de la zone franc en 1958 à la hausse des prix (17,6 milliards contre 12,8 en 1957) ; aux exportations : 528.000 tonnes contre 1.187.000, ce qui se traduit évidemment par une baisse des valeurs : 10,5 milliards au lieu de 14 milliards. Cette chute des exportations s'explique par la diminution très importante des sorties de nickel qui constituent la base de l'économie calédonienne. Ainsi pour 11 mois, les expéditions de minerai de nickel ont été de 162.000 tonnes au lieu de 990.000 en 1957 ; celles de fontes de nickel ont également diminué (9.000 tonnes au lieu de 13.000). Par contre les exportations de mattes de nickel se sont maintenues à 8.000 tonnes et celles de minerai de fer sont passées de 120.000 tonnes à 300.000 tonnes, triplant ainsi les valeurs d'une année à l'autre : 220 millions au lieu de 75 millions. Le minerai de chrome a légèrement diminué : 43.000 tonnes au lieu de 49.000 tonnes en 1957.

VI. — LES ÉTATS DE LA COMMUNAUTÉ

A. — Les investissements

Les modalités de l'aide financière et technique

Les engagements autorisés du 1er janvier au 31 décembre 1958 par le Comité Directeur du FIDES pour l'équipement des Etats de la Communauté — ceux-ci ayant encore pour cette période le statut de Territoires d'Outre-Mer, — du Cameroun et du Togo, sont retracés dans le tableau suivant (en millions de francs).

Cette aide financière s'élève donc à environ 40 milliards au titre du FIDES et 10 milliards au titre de la Caisse centrale. Mais elle ne représente pas, là aussi, la totalité de l'effort envisagé pour 1958 qui est plus important : en effet, d'une part certaines opérations ont été différées par le comité directeur du FIDES pour complément d'examen, d'autre part, l'exercice budgétaire des sections locales chevauche sur deux années civiles ; enfin, les crédits ouverts à la section générale n'ont pas été entièrement utilisés.

Territoires	Sections locales du FIDES	Section générale du FIDES	Concours de la Caisse centrale de Coopération économique	Total
A. O. F. (1)	15.749,6	3.217,4	7.830,59	26.797,59
A. E. F.	6.816,8	2.623,9	1.153	10.593,7
Madagascar	5.427,8	1.002,2	145	6.575
Cameroun	4.600,6	302,4	770	5.673
Togo	804,7	25	352	1.181,7

(1) Guinée comprise.

La transformation des territoires d'Afrique Noire et de Madagascar en Etats de la Communauté nécessite une révision profonde des méthodes de financement des investissements. Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer, ou FIDES, avait été créé en 1946 : il correspondait à la conception des rapports Métropole-Outre-Mer définis par la constitution de la quatrième République et était marqué par une emprise accentuée du pouvoir administratif dans l'élaboration et la préparation des opérations. A compter du moment où les Territoires d'Outre-Mer évoluaient vers l'autonomie interne il n'était plus possible de procéder ainsi.

Après une période d'attente et de tâtonnements, le Gouvernement a pris, en date du 27 mars 1959, trois décrets décisifs qui fixent les modalités de financement des investissements dans les Etats de la communauté. A la méthode d'administration directe, puis semi-directe succède désormais celle de la coopération.

Selon le premier de ces décrets, le premier Ministre qui « dirige l'ensemble des rapports de la République avec les autres Etats-membres de la Communauté » est « chargé de l'action d'aide et de coopération de la République à l'égard de ces Etats dans les domaines économique, financier, culturel, social et technique ».

Il est institué, un « Comité interministériel pour l'aide et la coopération », présidé par le Premier Ministre.

Ce Comité qui dispose d'un Secrétariat Général — ce qui lui donne un caractère permanent — comprend obligatoirement :

— les Ministres d'Etat qui ont été chargés par délégation du Premier Ministre, des questions d'aide et de coopération ;
— le Ministre des Finances et des Affaires économiques
— le Ministre des Affaires étrangères.

Les Secrétaires d'Etat auprès du Premier Ministre, aux Finances, aux Affaires économiques sont convoqués aux séances du Comité. Les autres ministres intéressés et notament les ministres de la République chargés des affaires communes sont également appelés à y siéger pour les affaires qui les concernent.

Le Premier Ministre élabore et soumet au Gouvernement de la République les principes de la politique d'aide aux autres Etats-membres, et ceux de la coopération avec ces Etats.

En outre, il prépare les programmes généraux d'aide et de coopération et les soumet au comité interministériel et connaît de tous les projets pour lesquels des demandes de concours sont présentées par la République pour le compte des Etats de la Communauté à des organismes extérieurs. Il est *seul qualifié pour recevoir les demandes présentées* par les autres Etats membres de la communauté en vue d'obtenir soit l'aide directe ou indirecte ou la coopération de la République, soit le concours d'organismes extérieurs.

Heureuse initiative : le premier ministre dispose dans les Etats intéressés de *missions d'aide et de coopération.*

Pour l'exercice des attributions exposées ci-dessus, le premier Ministre a, sous son autorité, le secrétariat général du « comité interministériel pour l'aide et la coopération ».

Le secrétariat général instruit les demandes d'aide et prépare les projets de décision en liaison avec les services compétents. Il coordonne les mesures d'exécution de ces décisions et contrôle leur application.

Le FIDES est remplacé pour les Etats de la Communauté par un « *Fonds d'aide et de coopération* ». Les crédits de ce Fonds figurent au budget du Premier Ministre.

Il est créé un *comité directeur* du Fonds d'aide et de coopération. Ce comité est présidé par le Premier Ministre ou par le Ministre qui a reçu délégation à cet effet. On sait que c'est cette dernière solution qui a été adoptée puisque par un décret du 27 mars, c'est un Ministre d'Etat qui a été chargé de la présidence du comité directeur.

Le comité directeur prend les décisions relatives à l'utilisation des crédits inscrits au Fonds.

La composition du comité directeur est évidemment très différente de celle du comité directeur du FIDES. Il n'y a plus de représentation parlementaire, ce qui correspond à l'évolution

politique des anciens territoires, et l'influence des administrations financières y paraît plus forte qu'au comité directeur du FIDES. Le comité directeur comprend en effet :

— deux représentants du secrétariat général du comité interministériel pour l'aide et la coopération

— un représentant de chacun des Ministres d'Etat intéressés

— trois représentants du Ministre des Finances et des Affaires économiques

— le Commissaire Général au Plan

— le directeur de la Caisse centrale de Coopération économique

— deux membres du Conseil Economique et Social, désignés par le président de cette assemblée

— trois personnalités désignées en raison de leurs compétences par arrêté conjoint du Premier Ministre, du Ministre d'Etat, et du Ministre des Finances et des Affaires économiques.

Les ministres non membres du comité peuvent cependant, pour les affaires qui les concernent, y envoyer un représentant qui a voix délibérative.

Dans le même esprit, le comité directeur peut, sur l'initiative de son président, recueillir l'avis des représentants des Etats de la Communauté.

Il est intéressant d'étudier la situation faite au Ministre des Finances dans le domaine de l'aide et de la coopération.

Le Ministre des Finances, qui est un Ministre des affaires communes, suit l'ensemble des rapports économiques et financiers de la République avec les autres Etats. Le texte du décret du 27 mars précise qu'il connaît des projets d'aide et de coopération, sous l'angle de la politique économique générale et sous l'aspect financier, qu'il participe à leur instruction et qu'il suit l'exécution financière des décisions prises par le comité-directeur. Le Ministre des Finances peut disposer dans les Etats intéressés de conseillers financiers pour les affaires d'aide et de coopération.

Mais la disposition la plus importante concernant les attributions du Ministre des Finances est celle qui lui accorde la possibilité d'user *d'un droit de veto* contre les décisions du comité-directeur du Fonds d'aide et de coopération.

Lorsqu'une décision a fait l'objet dans le délai de huit jours d'une opposition du représentant du Ministre des Finances et

des Affaires économiques, l'affaire doit être portée, pour une deuxième délibération, devant le comité interministériel.

Enfin la Caisse centrale de coopération économique — ex-Caisse centrale de la France d'Outre-Mer — passe sous la *tutelle conjointe* du Premier Ministre et du Ministre des Finances et des Affaires économiques.

B. — **Situation de quelques productions tropicales en 1958**

Il est possible de donner quelques renseignements sur la façon dont se sont comportés en 1958 certains grands produits tropicaux.

Selon les chiffres donnés par la F. A. O. la production mondiale de cacao a été déficitaire en 1958 : 780.000 tonnes contre 900.000 l'année précédente. De ce fait les cours ont été avantageux et l'on a même enregistré quelques belles pointes. Ainsi en avril le cacao était en moyenne à 417,50 francs le kilo (prix CAF). En mai, il a atteint 467 francs. Vers la fin de l'été en raison de la récolte du Ghana, on a constaté une certaine tendance à la baisse qui a duré jusqu'en octobre (350 francs) mais en décembre les cours sont remontés jusqu' à 404 francs. Avec 65.000 tonnes (60.000 en 1957) le Cameroun a bénéficié d'une bonne récolte, mais la qualité a fait souvent défaut. La production de la Côte d'Ivoire, par contre a été particulièrement faible (45.500 tonnes contre 72.000 en 1957) par suite des mauvaises conditions climatiques (suivant les périodes, trop de sécheresse ou trop de pluie) et phytosanitaires. La campagne 1958-1959 ne s'annonce pas meilleure.

La récolte 1957-1958 de *café* a été moyenne ; moins bonne en tout cas pour l'A. O. F. que la précédente (110.000 tonnes au lieu de 130.000). Celle de 1958-1959 s'annonce meilleure et dépasserait même celle de 1956. La production de Madagascar s'est maintenue (48.000 tonnes), et celle du Cameroun a été de 21.000 tonnes. Le Togo marque une avance intéressante (4.500 tonnes) sans comparaison toutefois avec celle de 1958-59 : en effet la production de cette année est de 10.400 tonnes ; production encore jamais atteinte, comprenant du reste 50 % de café d'excellente qualité.

Les cours du café ont été moins soutenus en 1958 que l'année précédente, et le marché de l'arabica notamment a été très difficile. D'autre part l'écoulement de la production pose des pro-

blèmes sérieux. La consommation française encore en accroissement cette année risque d'arriver sous peu à saturation et la pression exercée par le Brésil sur le marché mondial freine de plus en plus les expéditions des pays d'outre-mer sur l'étranger.

1958 a été une année record pour *l'arachide*, la récolte a été de 805.000 tonnes pour la campagne 1957-1958 contre 712.000 pour la campagne 1956-1957. Les prévisions de la campagne actuelle portent sur 700.000 tonnes. L'écoulement de la récolte pléthorique de 1958 a d'ailleurs posé quelques difficultés. Il a été extrêmement lent, et les dernières ventes n'ont eu lieu que quelques jours avant l'ouverture de la campagne actuelle : 96.000 tonnes ont été vendues sur les marchés étrangers.

En ce qui concerne le *coton*, la production de 1958 a été beaucoup plus importante en A. E. F. et au Cameroun que pour la campagne 1956-1957, malgré une légère diminution des surfaces en culture (413.000 hectares contre 417.000). La production a été de 49.600 tonnes de coton fibre contre 40.400 en 1957, la part du Cameroun dans ce total ayant été de 7.019 tonnes. Le prix FOB moyen a été de 316 francs le kilog. En A. O. F. la production a été de 17.443 tonnes ; au Togo de 6.000 tonnes.

La récolte de *riz* qui était d'environ 20.000 tonnes en 1957 à Madagascar a fait un saut fort important en 1958. On note depuis plusieurs années une progression constante de la production de riz au Soudan, grâce aux efforts entrepris sur le plan de l'équipement. *En 1958* les superficies se sont élevées à 161.000 hectares dont 31.000 à l'office du Niger, correspondants à une récolte de 180.500 tonnes dont 50.500 à l'Office du Niger, soit un rendement moyen de 1 tonne à l'hectare, et de 1,6 à 1,7 sur les terres de l'office du Niger.

La principale zone de production demeure le delta central nigérien. Toutefois d'autres zones sont actuellement en pleine expansion.

La production *bananière* a subi des variations sensibles suivant les territoires : accroissement réellement important en Côte d'Ivoire (52.000 tonnes contre 38.700 en 1957), intéressant en Guinée (85.000 contre 76.800) ; diminution très sérieuse au Cameroun avec 71.000 tonnes contre 85.000 en 1957.

C. — Situation économique et commerce extérieur

1. — *Groupe de l'Afrique Occidentale*

Si l'année 1958 a été satisfaisante sur le plan agricole dans l'ensemble des pays de ce groupe, exception faite pour le Daho-

mey qui a souffert de la sécheresse, l'activité économique générale a montré par contre des signes évidents de ralentissement.

Les investissements publics n'ont pas diminué, mais ce sont les investisseurs privés qui ont adopté une attitude de réserve et ont hésité à s'engager. La diminution des importations de ciment dans les Etats de la Communauté durant l'année 1958 est à cet égard très significative, surtout si l'on songe que la production de ciment de l'Afrique occidentale est tombée de 158.000 tonnes à 148.000 tonnes. Cette position du secteur privé qui s'explique par une certaine inquiétude des milieux industriels devant l'évolution politique des territoires est passagère et la recession qui s'en est suivie devrait faire place normalement à une reprise des affaires, notamment sur le plan minier (exploitation des phosphates de Taiba au Sénégal, travaux pour la mise en valeur du gisement de manganèse du Grand Lahou, en Côte d'Ivoire).

Au reste plusieurs secteurs sont en expansion : ainsi la production d'huile d'arachide est passée de 122.000 tonnes en 1957 à 132.000 tonnes et celle de bière de 20.000 hectolitres à 29.000 ; la production d'allumettes a quadruplé.

En ce qui concerne la production minière, les chiffres (provisoires) publiés pour l'année 1958 par les services compétents donnent les résultats suivants : — phosphates d'alumine brut 105.000 tonnes (90.000 en 1957) ; sables titanifères : 41.000 tonnes ; minerai de fer : 414.790 tonnes ; bauxite : 330.000 tonnes.

Les chiffres complets du commerce extérieur pour l'année 1958 ne sont pas encore connus et l'on ne possède que pour quelques pays seulement des renseignements portant sur douze mois. Cependant, l'on peut dire que la balance commerciale de l'Afrique Occidentale présente les traits suivants :

— une déficit toujours important de l'ensemble « Sénégal-Soudan-Mauritanie »

— une réduction des déficits de la Haute-Volta et du Dahomey

— un accroissement de l'excédent de la Côte d'Ivoire.

Pour le groupe *Sénégal-Soudan-Mauritanie* (chiffres provisoires sur 12 mois), les importations se sont élevées à 787.00 tonnes représentant 87,5 milliards de francs, et les exportations à 748.000 tonnes d'une valeur de 57,6 milliards. En 1957 les exportations avaient été de 706.000 tonnes pour 49,9 milliards ; on enregistre donc une augmentation de 15 % en valeur.

Quant au *Niger* il a importé (12 mois) 39.400 tonnes pour une valeur de 4,6 milliards ; ses exportations ont été de 105.000 tonnes contre 75.000 tonnes en 1957, soit 40 % de plus, représentant 7,6 milliards contre 4,2 en 1957, soit 46 % de plus.

Les variations en volume d'une année à l'autre pour quelques produits à l'importation sont retracées dans le tableau suivant :

Importations de quelques produits

Période : 12 mois, quantité : tonnes	1957		1958		Différence	
Produits	Sénégal Soudan Mauritanie	Niger	Sénégal Soudan Mauritanie	Niger	Sénégal Soudan Mauritanie	Niger
Ciment	27.470	10.950	14.972	6.195	—12.498	—4.755
Véhicules automobiles (nombre)	4.723	333	3.866	332	— 857	— 1
Produits pétroliers ...	228.522	9.312	228.096	8.544	— 426	— 768
Tissus de coton	8.728	1.045	8.729	837	+ 1	— 208

Les exportations de base de ces pays étant constituées par les arachides et les huiles, le mouvement de ces produits a été retracé dans le tableau suivant :

Exportations des arachides

	Quantités (tonnes)		Valeurs (millions de francs)	
	1957	1958	1957	1958
Sénégal-Soudan-Mauritanie :				
Arachides décortiquées	247.287	329.599	23.754	28.394
Huile d'arachide brute	84.758	94.438	14.470	16.740
Huile d'arachide raffinée.........	13.059	12.849	2.366	2.478
Niger :				
Arachides décortiquées	57.374	87.005	4.194	6.426
Huile d'arachide brute	1.364	1.193	160	172

Malgré l'absence de chiffres complets pour l'année 1958, l'examen du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire, de la Haute Volta et du Dahomey pour les *dix premiers mois de l'année 1958* permet déjà de faire un certain nombre d'observations.

Avec 50,6 milliards les exportations de la *Côte d'Ivoire* l'emportent largement sur les dépenses de produits importés : 36,7 milliards. Le chiffre des exportations dépasse du reste pour dix

mois celui de l'année 1957 toute entière qui était de : 48,8 milliards. L'année 1958 a été bénéfique à la Côte d'Ivoire. Si l'on excepte le cacao qui est en baisse, la plupart des produits traditionnels d'exportation sont en hausse : café (31 milliards pour 10 mois) contre 28 pour 12 mois 1957, bananes (près de 2,2 milliards contre 1,5 pour 12 mois 1957), bois (225.000 tonnes pour 10 mois, contre 160.000 pour 12 mois 1957 et 122.000 en 1956), palmistes (15.500 tonnes pour 10 mois 1958 contre 10.500 tonnes pour 10 mois 1957, diamants (144.000 carats contre 83.000 pour 10 mois 1957).

Aux importations on note un faible accroissement des produits d'équipement, mais une augmentation de 20 % des produits énergétiques, de 10 % des matières premières, de 15 % des biens de consommation.

En 1958, la Côte d'Ivoire a accentué son excédent sur la zone franc (plus de 4 milliards) et la zone dollar, et diminué son déficit avec la zone sterling.

La comparaison du mouvement commercial de la *Haute-Volta* : pour les dix premiers mois de 1957 et de 1958 montre une progression des importations de 14 à 18.000 tonnes mais surtout une avance très importante des exportations (50 %). Cette avance est due en particulier à la commercialisation des arachides qui a triplé d'une année à l'autre ; la balance commerciale s'améliore : l'excédent s'accroît sur la zone sterling ; le déficit diminue un peu sur la zone franc et sur les autres pays, mais il persiste sur la zone dollar. On notera un certain bouleversement dans la nature des importations qui se traduit par une chute brutale des matières premières et des demi-produits, un doublement des biens de consommation tandis que les biens d'équipement stagnent, que les importations de produits énergétiques quadruplent et que celles des produits alimentaires s'élèvent de 23 %.

En ce qui concerne *le Dahomey*, on enregistre une stabilité frappante des importations (98.000 tonnes — 100.000 tonnes) et un accroissement de 20 % des exportations (68.000 — 83.000 tonnes). La balance commerciale du Dahomey, qui était déficitaire en 1957 sur la zone franc devient maintenant excédentaire ; le déficit se résorbe sur la zone dollar et sur les autres pays étrangers mais il s'accroît sur la zone sterling.

On citera pour mémoire la Guinée dont les importations pour

12 mois de 1958 sont *estimées* à 300.000 tonnes (soit 56 % de plus qu'en 1957) pour une valeur de 30 milliards (18,5 en 1957) ce qui s'explique par les travaux préparatoires à la réalisation du Konkouré, et les exportations à 810.000 tonnes (1.511.000 en 1957) représentant environ 10 milliards. Paradoxalement, la Guinée est le seul pays du groupe de l'Afrique occidentale où les investissements ne se sont pas ralentis et où les importations ont plus que doublé alors que le tonnage importé dans les autres pays a accusé une baisse de 4 %.

2. *Groupe de l'Afrique Equatoriale*

L'examen de la situation économique de l'Afrique équatoriale en 1958 nous confirme dans le fait que les quatre pays de l'ancienne fédération ont été moins touchés que ceux de l'Afrique occidentale par la récession. On notera toutefois un certain ralentissement des investissements, l'importation des biens d'équipement marquant un net retrait par rapport à l'an dernier. Ce phénomène est plus sensible du reste au Gabon mais il peut s'expliquer entre autres choses par le fait que la société des pétroles d'A. E. F. est arrivée au terme de son programme d'importation de gros matériel de forage et de matériaux de construction. Ces variations se retrouvent dans l'indice du commerce extérieur (base : indice 100 en 1957) ; ainsi aux importations l'indice passe :

à 158 pour les produits finis destinés à la consommation,
à 117 pour les produits énergétiques,
à 104 pour l'alimentation,

mais il tombe :

à 99 pour les demi produits,
à 85 pour les biens d'équipement et,
à 84 pour les produits bruts.

En ce qui concerne les exportations, l'indice enregistre partout des bonds importants :

303 pour l'énergie (en raison du pétrole),
180 pour les produits finis,
116 pour l'alimentation,
107 pour les produits bruts.

Seuls, les demi produits enregistrent une légère baisse (97).

Le commerce extérieur de l'A. E. F. en 1958 se présente de la façon suivante (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1957).

Exportations : 1.399.000 tonnes (1.051.000 tonnes) représentant une valeur de 39.776 millions (30.806 millions)

Importations : 433.000 tonnes (436.000) représentant une valeur de 58.918 millions (52.236).

Les exportations de bovins (unique exportateur, le Tchad, et en quasi totalité sur la Nigeria) qui constituent toujours un poste important se sont encore accrues en 1958 (20 %) : 62.292 têtes contre 52.305 en 1957. La production de café vert qui a atteint 5.900 tonnes (dont 5.500 tonnes pour l'Oubangui-Chari) a été exportée à concurrence de 5.396 tonnes (4.450 en 1957) : la majeure partie de cette production est absorbée par la métropole (4.431 tonnes, accroissement de 10 % par rapport à 1957), mais les ventes ont plus que doublé (121 %) sur l'Afrique du Nord, ce qui est un bon signe pour l'avenir.

La production de cacao a été de 2.900 tonnes (dont 2.700 tonnes pour le Gabon) ; les exportations s'accroissent de 10 % (2.655 tonnes en 1958, 2.440 en 1957) et sont expédiées en totalité sur la zone franc (50 % sur la métropole, 50 % pour les autres territoires). La campagne de 1959 s'annonce, par contre, comme très défavorable et donnera très certainement des résultats inférieurs en quantité et en qualité.

On enregistre par contre une baisse importante (25 %) des exportations d'arachides (base décortiquée) qui passent de 10.491 tonnes en 1957 à 7.861 en 1958 ; dont 5.744 tonnes sur la métropole, 1.805 sur l'Afrique du Nord.

En ce qui concerne les exportations d'okoumé brut (95 % du Gabon), la variation globale est faible : 560.688 tonnes en 1958, 551.241 en 1957 : on notera cependant que si le volume s'accroît avec la métropole (+ de 25.000 tonnes) il diminue de 18.000 tonnes avec l'Allemagne.

La production de coton-graines a été de 118.000 tonnes, soit 80.500 tonnes pour le Tchad et 37.500 tonnes pour l'Oubangui-Chari. Les exportations de coton-fibres sont avec 39.234 tonnes en augmentation de 12 % : (un tiers de l'Oubangui-Chari deux-tiers du Tchad) ; elles ont été absorbées en totalité par la métropole.

En ce qui concerne les ressources du sous-sol, il faut mentionner en premier lieu, le pétrole du Gabon. La production pour

l'année 1958 a été de 500.000 tonnes. La situation se présente maintenant de la façon suivante : Au Cap Lopez la « société des pétroles d'A. E. F. » a mis en évidence une structure productive dont l'importance est encore à déterminer, mais qui permet de sérieuses espérances. La délimitation des différents champs en exploitation est maintenant achevée à l'exception du Cap Lopez : à Pointe Clairette on compte 8 puits et la production attendue en 1959 sera d'environ 240.000 tonnes. A M'Bega on compte au total 31 puits parmi lesquels une douzaine permettront une exploitation d'un rythme égal à ceux de Pointe Clairette. Enfin à Ozouri on compte 16 puits et la production annuelle peut être estimée à 135.000 tonnes. Les forages effectués en 1958 représentent 166.000 mètres contre 113.000 en 1957. Les dépenses effectuées en 1958 dans les territoires d'Outre-Mer atteignent 18 milliards dont 14 pour les seuls travaux d'exploitation.

On peut donner quelques indications sur la production industrielle : la consommation d'énergie électrique s'est accrue de 14 % par rapport à 1957 ; 33 millions de Kwh en 1958 contre 29 millions. La production de bière dépasse 30.000 hectolitres sur lesquels l'Oubangui exporte 10.000 hectolitres vers le Tchad. Les briquetteries ont développé leur capacité. Les ateliers de réparation et les garages ont maintenu leur activité. Les industries de confection dans l'Oubangui ont accru la leur. Il faut signaler : à Bangui la création d'une usine de chaussures susceptible de fabriquer 450.000 paires par an.

La diminution des importation de ciments (20.000 tonnes en moins) affecte principalement le Gabon (— 9.000 tonnes et le Tchad — 7.000 tonnes).

Depuis quatre ans la production minière stagne : la production d'or (principalement du Gabon et du Congo) a encore baissé : 737 kilogs exportés en 1958 contre 942 en 1957 et 1.300 en 1956 et 1955.

Le minerai de plomb du Gabon a fait une remontée sérieuse (5.735 tonnes contre 4.000 en 1957) mais l'on en reste toujours au niveau de 5 ou 6.000 tonnes (chiffres de 1955 et 1956).

Les exportations de diamants (Oubangui-Chari) ont légèrement fléchi : 104.868 carats contre 110.550 en 1957 ; on soulignera à ce propos que les expéditions sur les Etats-Unis ont fait une chute brutale (26 %) tandis que celles sur la métropole se sont au contraire considérablement accrues (65 %).

En résumé, le déficit de la balance commerciale de l'Afrique Equatoriale se trouve réduite de 2,3 milliards par rapport à l'année 1957. Sur la zone franc, la réduction atteint 3,2 milliards ; sur l'étranger elle augmente de 900 millions ; avec les pays du marché commun elle reste excédentaire : 1 milliard en 1958 comme en 1957. La France demeure de loin le principal pays fournisseur et client (63 % du commerce global) ; l'Allemagne a sensiblement réduit ses échanges tandis que le commerce avec l'Italie et les pays-Bas progresse de près de 50 %.

Enfin, il faut indiquer que lors de la conférence qui s'est tenue au mois de janvier 1959 à Paris, les 4 Etats de l'ancienne fédération de l'A. E. F. ont décidé de conclure une Union Douanière à l'intérieur de laquelle la circulation des marchandises, des biens et des capitaux est libre. Cette convention ne fait pas obstacle au droit des Etats de passer des conventions avec d'autres Etats sous réserve de ne pas porter atteinte aux engagements conclus.

3. *République Malgache*

Contrairement à d'autres territoires, Madagascar ne possède pas de gisements miniers propres au développement d'une grande industrie à l'exception d'un important gisement de charbon malheureusement très difficilement exploitable. De ce fait l'économie de Madagascar se trouve tout naturellement orientée vers les productions agricoles qui fournissent 90 % de ses exportations. L'extrême variété des ressources agricoles (café, épices, pois, plantes à parfum, etc.) et les vastes perspectives qu'ouvre l'élevage assurent une incontestable vitalité à l'économie de la Grande Ile dont la population (en accroissement depuis 1950) atteint maintenant 5 millions d'habitants dont 4 millions vivent de la terre.

Le commerce total de Madagascar en 1958 a légèrement diminué en tonnage par rapport à 1957 (682.707 tonnes contre 694.728 mais a progressé de 10 % en valeur. On enregistre une chute très nette des importations (près de 25 %) en quantités, mais la hausse des prix les maintient pratiquement — en valeurs — à leur niveau de 1957, 53,1 milliards de francs en 1958, 52,3 en 1957. Par contre les exportations, qui étaient stationnaires en 1957, en valeurs et en tonnage (226.000 tonnes, 32 milliards) sont passées à 283,592 tonnes et à 40,6 milliards en 1958.

Le pourcentage de couverture des importations par les expor-

tations est de 76,4. On rappellera qu'il était de 62,1 en 1957, et de 70,6 en 1956.

Aussi en 1958, Madagascar améliore sa balance commerciale : le déficit n'atteint plus que 12,5 milliards de francs (il était de 13,5 en 1956) contre 19,8 en 1957.

Les traits généraux du commerce d'*importation* sont les suivants :

Une diminution de 30 % sur les matières premières, de 12 % des biens d'équipement, de 27 % des produits d'alimentation, de 20 % des produits de consommation.

On enregistre par contre une augmentation de 20 % des produits énergétiques.

Les produits affectés en diminution sont :

Le ciment (127.116 tonnes en 1957,79.676 en 1958),

Les produits chimiques (22.987 tonnes en 1957, 20.448 en 1958),

Les métaux et ouvrages en métaux (50.578 tonnes, 47.333),

Les machines agricoles.

Le poste chaussures marque lui aussi une chute très nette puisqu'il passe de 1.070 tonnes en 1957 à 105 en 1958.

Quant aux *exportations* elles se caractérisent de la façon suivante :

Diminution des exportations de matières premières (75.968 tonnes en 1957, 59.344 en 1958) ce qui s'explique entre autres choses par la baisse des exportations de graphite, mais augmentation des produits agricoles et alimentaires qui constituent les 3/4 des exportations de Madagascar.

Il convient de souligner à ce sujet qu'après le *café,* qui demeure et de loin le premier produit d'exportation (38 % avec 15,9 milliards contre 13,8 en 1957, le *riz* marque en 1958 une progression remarquable et prend la seconde place des exportations avec 58,220 tonnes (20.972 en 1957) et 4 milliards de francs (1,9 milliard en 1957) parmi les autres produits en accroissement il faut encore citer *la vanille* (438 tonnes en 1957 contre 418 et 2,9 milliards contre 2 milliards en 1957) *le girofle* (doublement en tonnage et en valeur : 1,7 milliard en 1958), *le maïs* (2.053 tonnes en 1957, 6.471 en 1958 et 197 millions contre 52) ; et enfin le cacao dont l'augmentation des prix favorisera l'extension (125 millions en 1958 contre 77 en 1957.

Les exportations de *conserves de viandes* se maintiennent en

valeur aux alentours de 750 millions (bien qu'elles diminuent en tonnage ; *l'arachide* accuse aussi une stabilité en tonnages (aux environs de 11.000 tonnes) et en valeurs (1 milliard).

Enfin il faut noter la progression de la *production sucrière* de Madagascar qui se traduit en 1958 par 39.153 tonnes de sucre exportées représentant 2,2 milliards de francs contre 21.354 tonnes en 1957 et 1,2 milliard.

On exprimera à ce propos le regret de voir Madagascar exportatrice de sucre alors que l'Ile de la Réunion sa voisine, en produit annuellement près de 200.000 tonnes qui sont exportées elles aussi en quasi totalité.

En résumé l'année 1958 a été favorable à Madagascar malgré une certaine réserve des importateurs, et l'augmentation des prix métropolitains. Il est à craindre qu'avec les deux cyclones successifs dont a été victime la Grande Ile aux mois de février et mars, l'économie malgache soit sérieusement perturbée en 1959.

VII. — SITUATION ÉCONOMIQUE DES ÉTATS SOUS TUTELLE

La hausse des cours mondiaux du cacao et du café et l'accroissement des sorties des principaux produits ont permis au Cameroun d'avoir une situation économique brillante en 1958. Pour la première fois depuis longtemps, la balance commerciale du Cameroun a été exédentaire, l'excédent portant notamment sur plus d'un milliard de devises.

Les statistiques du Commerce extérieur portant sur l'année complète donnent un total d'exportations de 373.000 tonnes d'une valeur de 44,6 milliards (contre 343.000 tonnes et 31 milliards en 1957).

Les importations ont atteint 370.000 tonnes d'une valeur de 43 milliards (contre 362.000 tonnes et 36,3 milliards en 1957), et se caractérisent dans l'ensemble par des variations favorables au développement : maintien des biens de consommation et de l'alimentation, accroissement des produits destinés à l'équipement et des produits énergétiques.

Les principaux produits exportés sont repris dans le tableau suivant ; on constatera qu'exception faite des bananes dont les sorties diminuent de 15 %, et des palmistes qui accusent une

légère baisse, ils sont tous en hausse. L'évolution politique du territoire n'a pas eu de répercussions fâcheuses sur l'activité économique.

Principaux produits exportés

	Quantités (1.000 t)		Valeurs (millions de francs)	
	1957	1958	1957	1958
Arachides (bases décort.)	7,7	14,6	502	942
Palmistes	14	13	678	718
Huile de palme	0,6	1	66	136
Café vert	16,9	26,5	5.600	9.930
Cacao	53	54,4	11.528	19.320
Coton	5,7	7	1.566	1.936
Bananes	85,2	73	2.740	2.344
Bois	122,6	152,3	1.992	2.564

Les statistiques dont on dispose à ce jour pour les importations du *Togo* ne portent que sur 10 mois. Comparées, à celles des dix premiers mois de l'année 1958, elles ne paraissent pas signaler de grands changements dans les approvisionnements de cet Etat : les produits pétroliers sont au même niveau (13.800 tonnes), le ciment est en léger accroissement, ainsi que les tissus de coton. Par contre les entrées de voitures et camions marquent une progression de 30 %.

Pour les exportations, on connaît les chiffres provisoires de l'année 1958. Les principaux produits exportés par le Togo sont les arachides et l'huile d'arachide (en hausse sensible par rapport à 1957), le cacao qui avec 6.500 tonnes marque un doublement des sorties, le café (qui a diminué de 30 %, mais dont la récolte prochaine s'annonce remarquable), le tapioca, le coton, le coprah, et les palmistes (11.512 tonnes en 1958).

La balance commerciale est déficitaire ; sur la zone sterling et les autres pays étrangers ; le déficit a disparu avec la zone dollar. La balance est très largement excédentaire sur la zone franc. Le plus gros client du Togo demeure la France qui absorbe 75 % de ses exportations. Mais les Etats-Unis ont acheté 14 % des produits du Togo en 1958 notamment le tiers de sa production de cacao et près de la moitié de sa production de fécule de manioc.

CONCLUSION

L'importance des réformes intervenues en 1958 et l'abondance des textes législatifs qui s'en est suivie, nous ont conduit cette année à accorder une large place aux institutions. Mais le fonctionnement des institutions ne saurait s'opérer en dehors des cadres de vie. Pour les pays d'outre-mer, ce cadre est fait avant tout d'espérances : espérance d'une économie équilibrée, d'un accroissement du niveau de vie, d'une victoire sur la maladie, l'ignorance, la faim.

Certes les membres de la Communauté nouvelle savent qu'ils ne partent pas du néant : malgré ce qu'ont pu écrire certains critiques amers, obsédés par la notion « d'hexagone français », la quatrième République a fait outre-mer œuvre utile dans le domaine économique. Il suffit pour s'en convaincre de savoir ce qu'était l'Afrique avant la guerre.

La loi du 30 avril 1946, véritable charte des plans d'équipement de ce qui fut l'Union française, a permis des réalisations capitales dans tous les secteurs. Par ailleurs, la souplesse des méthodes de financement, les facilités de crédit qui ont été consenties au secteur privé, ont incité les chefs d'entreprises à investir, à étendre leurs activités, à créer des industries là où il n'existait rien, tandis que les planteurs autochtones en modernisant leur équipement voyaient s'accroître leurs revenus.

Les grandes productions tropicales ont été soutenues sans défaillance par la métropole qui achète en outre bien davantage aux pays d'outre-mer que ceux-ci ne lui achètent, comme le faisait remarquer ici même Jean Vibert, l'an dernier.

Faut-il dire que cet ensemble économique construit progressivement depuis près de quinze ans, que ce réseau complexe de relations financières et d'échanges, présente un caractère de totale homogénéïté ? On n'oserait l'affirmer. Trop de décisions ont été prises sans confrontations ; trop de cloisons, dressées entre les différents membres de l'ensemble, ont empêché une organisation raisonnée des productions.

Répétons-le : il n'y a jamais eu de véritable politique économique à l'échelon de la zone franc : celle-ci reste à faire. On le sent mieux encore maintenant alors que le continent africain est entré dans la voie de l'autonomie.

Il faudra une sérieuse discipline aux membres de la Communauté pour que la Zone Franc affirme enfin une existence économique réelle. Et puisque la Communauté se met en place au moment où le gouvernement vient d'approuver le IIIe Plan quadriennal de la Métropole et des départements d'outre-mer, il nous paraît que c'est à l'occasion des plans de développement de l'Algérie et des Etats de la Communauté et du soutien que la Métropole pourra être amené à leur apporter qu'une première coordination peut s'opérer.

Jean RIGOTARD.

MONNAIE ET FINANCES

POLITIQUE ET LÉGISLATION FISCALES

SOMMAIRE. — I. **L'aspect financier** : *Recettes fiscales et expansion économique* ; *effort supplémentaire.* — II. **La technique fiscale** : *mesures d'aggravation fiscale* ; *mesures de détaxation.*

La politique fiscale de l'année 1958 ressemble fort à celles des deux années précédentes.

Il s'agit d'une politique de rigueur et d'austérité fiscales comportant tout à la fois certaines majorations d'impôts existants et création d'impôts nouveaux. Cette sévérité est la conséquence des choix politiques des gouvernements. Sur le plan politique, l'année 1958 devait être d'ailleurs troublée. La IVe République agonise pendant les premiers mois, sous un gouvernement Gaillard auquel succède un gouvernement Pfimlin que le coup d'Alger du 13 mai accule à la démission. Le gouvernement du Général de Gaulle est instauré le 1er juin. Mais malgré la rupture constitutionnelle la continuité de la politique financière demeure certaine.

Le budget de 1958 marque, comme l'indique le rapport financier qui accompagne le projet de loi de finances, « la volonté de poursuivre l'effort d'assainissement dans un plan cohérent de redressement économique et financier ».

Les charges budgétaires apparaissent inéluctables dans leur masse. Il s'agit de l'accroissement du poids de la dette, dans le secteur civil de l'accroissement des effectifs de l'Education nationale, d'une manière plus générale de l'augmentation des rémunérations publiques, de l'augmentation aussi de l'action sociale. A ces charges en quelque sorte normales de l'Etat s'ajoutent les dépenses « qu'entraîne la poursuite de l'action de l'établissement de l'ordre en Algérie » (1) et que la loi de finances ne fixe d'ailleurs pas isolément les comprenant, comme l'indique le rapport, « sans les différencier, dans l'ensemble des dépenses de la défense nationale » (2) qui dépassent 1.300 milliards, en diminution d'une

(1) Rapport financier annexé au projet de la loi de finances, *Statistiques et Etudes financières* n° 108, décembre 1957, p. 1340.
(2) Voir les tableaux annexés à la loi de finances de 1958.

cinquantaine de milliards par rapport à 1957, au prix du sacrifice des investissements et équipements.

L'accroissement des recettes fiscales résultant tout à la fois de la continuation de l'expansion économique et de la création de ressources nouvelles permet d'établir l'équilibre de la loi de finances compte tenu d'une impasse limitée à 600 milliards.

Mais les prévisions budgétaires initiales devaient être dépassées et des recettes nouvelles ont dû être créées par le nouveau gouvernement à la fin du mois de juillet 1958. Ainsi s'illustre une fois de plus le recours à la fin du premier semestre à de nouvelles ressources fiscales. L'année 1957 avait connu la loi du 26 juin, l'année 1958 comporte une ordonnance du 31 juillet, malgré le changement de régime politique les deux textes sont fort symétriques.

Analysées sur le plan de la fiscalité elle-même, les mesures maintenues ou prises manquent d'originalité et d'ampleur de vues. Il s'agit de vivre ou de vivoter. L'examen de la fiscalité de l'année 1958 sera fait en distinguant l'aspect plus proprement financier et l'aspect juridique.

I. — L'ASPECT FINANCIER

Ce qui caractérise la fiscalité de 1958, comme celle d'ailleurs de 1957, c'est l'accroissement des recettes. Cette augmentation est la conséquence de l'expansion économique qu'elle reflète et aussi la conséquence d'un effort fiscal supplémentaire.

A. — Recettes fiscales et expansion économique

Les prévisions fiscales pour l'exercice 1958 ont été établies à 4.223 milliards 550 millions. Les prévisions de l'exercice 1957 avaient été de 3.431 milliards. L'augmentation prévisionnelle est donc considérable, supérieure à 792 milliards.

Les résultats fiscaux de l'exercice 1957 devaient dépasser légèrement 3.684 milliards, comportant donc une plus-value de 253 milliards par rapport aux estimations.

Les estimations pour l'exercice 1958 sont aussi en augmentation de 539 milliards par rapport aux résultats définitifs de l'exercice 1957.

La prévision de l'accroissement de recettes reposait sur la double base de la poursuite de l'expansion et sur celle de l'évalua-

tion du produit en année pleine des mesures fiscales nouvelles créées en 1957 et applicables en 1958.

Sur le plan économique, l'évolution de la conjoncture a été appréciée dans le cadre des quatre hypothèses suivantes :

— augmentation de 10 % par rapport à 1956 des revenus de 1957 imposables en 1958 ;

— accroissement de 6 % des bénéfices taxables des sociétés ;

— production industrielle en progression de 12 à 13 % en valeur par rapport à 1957, l'effet fiscal retenu étant de l'ordre de 12,5 % ;

— progression de 10 % de la masse des salaires nominaux.

Appréciant sous l'angle fiscal cette évolution de la conjoncture, le rapport financier évaluait le surcroît des ressources fiscales à quelques 290 milliards (3).

Quant aux effets de la législation fiscale ils étaient estimés très largement à 400 milliards compte tenu, tout à la fois de l'incidence en année pleine de la législation fiscale antérieure, notamment de la loi du 26 juin 1957, et de la création de ressources nouvelles par la loi du 13 décembre 1957.

La comparaison entre les évaluations 1958 et les évaluations 1957 fait apparaître, selon les impôts dont il s'agit, les différences suivantes :

En matière de contributions directes et taxes assimilées l'augmentation escomptée est de 311 milliards, les produits étant évalués à 1.554 milliards 200 millions contre 1.243 en 1957.

L'augmentation de 311 milliards est évaluée en additionnant les augmentations partielles suivantes : taxe proportionnelle 26 milliards (206 contre 180), soit 13 % ; surtaxe progressive 131 milliards (480 contre 349), soit plus de 30 %. L'imposition des bénéfices des sociétés est évaluée à 372 milliards au lieu de 282, soit une augmentation de 90 milliards. Le produit du versement forfaitaire sur les traitements et salaires est estimé à près de 358 milliards au lieu de 305, soit une augmentation de 53.

En matière d'impôts indirects les évaluations concernant les taxes sur le chiffre d'affaires marquent une progression considérable passant de 1.294 milliards à 1.547, soit une augmentation de 253 milliards.

Les douanes comprennent aussi une large plus-value de plus de 73 milliards, les recettes passant de 464 à 537 milliards.

(3) *Op. cit.*, note 1, *supra*, p. 1342.

D'autres impôts moins importants sont aussi en augmentation, les produits de l'enregistrement (181 milliards au lieu de 148,5), les produits du timbre (88,2 au lieu de 64,5), seules parmi les recettes permanentes les contributions indirectes classiques accusent un fléchissement de 2.250 millions.

Le rapport financier appréciait dans l'ensemble à 300 milliards en 1958 les effets de la loi du 26 juin 1957 et à plus de 100 milliards les effets de la loi de redressement économique et financier du 13 décembre 1957 (4).

Le rapport financier, en chiffrant à 4.224 milliards les recettes et en évaluant le produit national brut à 21.700 milliards, précisait que le taux de prélèvement fiscal atteignait 19,4 %.

Ce taux représente une augmentation de plus de 1 % par rapport à celui de 1957 évalué à 18,1. L'augmentation est beaucoup plus considérable par rapport aux années précédentes.

Apprécié en valeur l'effort fiscal supplémentaire est fort important, il apparaît dans le tableau de l'évolution du taux de couverture des dépenses proprement budgétaires puisqu'il atteint en 1958 (prévisions) près de 88 % alors qu'il était de l'ordre de près de 80 seulement en 1957 et à peine de 74 en 1956 (5).

Malgré une charge fiscale fort accrue il est encore apparu nécessaire de demander un nouvel effort au cours de l'année 1958.

B. — **Effort fiscal supplémentaire**

Au cours de l'année 1958, pour assurer le respect de la limitation de l'impasse dans le cadre des indications de la loi de finances, il a fallu compenser par un effort fiscal nouveau une partie des crédits budgétaires supplémentaires devenus nécessaires.

A la fin du premier semestre 1958 des dépenses supplémentaires se sont élevées, pour l'année, à 250 milliards (105 milliards supplémentaires pour la défense nationale ; 35 milliards de dépenses civiles en capital, dont plus de 13 pour l'Algérie ; 102 milliards pour les dépenses civiles ordinaires).

Il a été possible de réévaluer les recettes en année pleine compte tenu de recouvrements qui au cours du premier semestre ont dépassé les prévisions de 125 milliards et de chiffrer la réévaluation globale à 190 milliards. Une dizaine de milliards a pu être

(4) *Eod. loc.*, p. 1344.
(5) *Eod. loc.*, p. 1345.

trouvée ou espérée dans des recherches d'économies et dans une participation du budget de l'Algérie au financement de certaines charges supplémentaires.

Mais il est apparu nécessaire d'obtenir une cinquantaine de milliards de recettes nouvelles. Ce fut l'objet de l'ordonnance n° 58-653 du 31 juillet 1958 relative à diverses mesures d'ordre fiscal. Les impôts créés concernent les possédants et les sociétés. On a toutefois renoncé à augmenter le taux des impôts à grand rendement, dans le domaine des impôts indirects, comme par exemple la T. V. A. ou le versement forfaitaire sur les traitements et salaires pour ne pas compromettre la stabilité des prix. Dans le domaine des impôts directs on n'a pas augmenté, non plus, le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en raison des augmentations antérieures de cet impôt.

Finalement, les ressources nouvelles devaient être assurées pour 35 milliards par des impôts directs dont 16 portant sur les sociétés, et pour 15 milliards par des impôts indirects, le rendement escompté étant prévu pour deux parts égales par l'aménagement de diverses taxes sur le chiffre d'affaires et par l'augmentation de la taxe sur l'essence (6).

Divers décrets postérieurs ont mis en œuvre les dispositions prévues par l'ordonnance du 31 juillet et l'ensemble des textes applicables pour l'année 1958 tout entière doit être étudié maintenant sous l'angle de la technique fiscale.

II. — LA TECHNIQUE FISCALE

L'année 1958, tout comme les deux années précédentes, a connu une fiscalité de rendement. La politique poursuivie est une politique de productivité fiscale, de recherche à tout prix du ren-

(6) L'estimation des mesures fiscales de l'ordonnance du 31 juillet est la suivante :

— Création d'une taxe civique sur les locaux d'habitation	16	milliards
— Contribution extraordinaire sur les sociétés (2 % sur les bénéfices imposables des exercices clos en 1957)	16	milliards
— Création de taxes somptuaires (résidences secondaires — yachts et bateaux de plaisance — chevaux de course)	3	—
— Aménagement de diverses taxes sur le chiffre d'affaires (disques, spiritueux, travaux immobiliers autres que ceux concernant des logements ou habitation répondant à des critères économiques et sociaux)	7,5	—
— Augmentation de la taxe sur l'essence (3 francs le litre)	7,5	—
Total =	50	milliards

dement. Les préoccupations de réforme fiscale ont totalement disparu, seules comptent les rentrées fiscales.

Les gros rendements sont recherchés, tant dans le domaine des impôts directs que dans celui des impôts indirects et les sociétés sont lourdement taxées.

La présentation juridique des textes fiscaux applicables à l'année 1958 reflète les changements politiques intervenus.

La fiscalité du premier semestre a été établie par le moyen d'une législation adoptée en 1957, selon la technique de la loi n° 57-1263 du 13 décembre 1957 « tendant au rétablissement de l'équilibre économique et financier » et qui est pour partie une loi-cadre conférant au gouvernement le droit de réaliser des réformes fiscales, d'adopter des textes fiscaux sous la forme de décrets en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'Etat, devant intervenir avant le 30 juin 1958. De cette délégation législative le gouvernement n'a d'ailleurs guère usé.

Après la constitution du cabinet du Général de Gaulle on a légiféré, dans tous les domaines, par ordonnance et les textes fiscaux sont soit des ordonnances, comme celle du 31 juillet, soit des décrets d'application.

Analysés enfin du point de vue de la politique fiscale générale, les textes de 1958, bien que l'année soit, dans l'ensemble, marquée par la rigueur fiscale, peuvent être classés en distinguant les mesures d'aggravation fiscale et les mesures de détaxation.

A. — Les mesures d'aggravation fiscale

Les mesures fiscales d'aggravation peuvent être distinguées en diverses rubriques : reconduction d'impôts spéciaux antérieurs ; majoration du taux et création d'impôts nouveaux ; élargissement de l'assiette de certains impôts et enfin lutte contre la fraude fiscale.

a) Reconduction d'impôts spéciaux

Au cours de l'année 1957 deux impôts spéciaux, de caractère exceptionnel, avaient été créés, le prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices (décret n° 335 du 18 mars 1957), le versement exceptionnel de 2 % sur les réserves des sociétés (décret n° 336 du 18 mars 1957).

Ces impôts, malgré les affirmations de 1957, ont été reconduits

pour l'année 1958, cette reconduction s'est d'ailleurs marquée d'un renforcement de la rigueur fiscale en la matière.

1° *Le prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices.* — Cet impôt a été reconduit aux termes de l'article unique, § 2 A, de la loi n° 57-1263 du 13 décembre 1957. Le taux a été maintenu à 20 % sur les suppléments de bénéfices réalisés par les entreprises industrielles et commerciales et les sociétés. Mais ce taux est porté — et c'est là une disposition nouvelle — à 45 % pour les bénéfices des entreprises effectuant des fournitures militaires ou travaillant pour la défense nationale, pour la partie, pouvant être évaluée forfaitairement des marchés passés par ces entreprises, afférente à des besoins exceptionnels créés par les opérations d'Algérie. Ce même taux de 45 % s'applique également aux bénéfices supplémentaires réalisés par les banques, établissements financiers, organismes publics et semi-publics de crédit ; sauf pour la partie de ces bénéfices dont il sera justifié qu'elle ne résulte pas, directement ou indirectement, de la fixation du taux de l'escompte de la Banque de France à un pourcentage égal ou supérieur à celui figurant à la décision du Conseil général de la Banque de France du 11 avril 1957 (4 %).

2° *Versement exceptionnel de 2 % sur les réserves des sociétés.* — Un impôt extraordinaire, exceptionnel, du taux de 2 %, frappant les réserves des sociétés autres que les réserves légales et les réserves de réévaluation avait été créé par le décret n° 336 du 18 mars 1957.

La loi du 13 décembre 1957 a posé le principe de la reconduction de cet impôt. Un décret n° 154 du 13 février 1958 a précisé les modalités. La réglementation nouvelle présente de très nettes analogies avec les dispositions concernant le versement de 1957, notamment en ce qui concerne la définition des réserves imposables, les réserves exonérées, les sanctions, le contentieux. Une différence, toutefois, doit être notée concernant l'assiette car le bilan de référence est différent. Le versement de 1957 est établi en partant du bilan définitif du dernier exercice clos avant la loi du 2 août 1956. Le versement de 1958 est établi en partant du bilan du dernier exercice clos avant la loi du 13 décembre 1957, tel que ce bilan est retenu pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

b) Majoration de taux d'impôts anciens

La fiscalité de 1958 n'a guère eu recours à la politique de majoration d'impôts anciens, mais quelques exemples doivent être cités. Dans le domaine des droits de timbre la loi n° 1263 du 13 décembre 1957 a autorisé le gouvernement, par décrets pris en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'Etat, devant intervenir avant le 30 juin 1958, à majorer de 10 % les droits de timbre existants. Le gouvernement a usé de cette autorisation par le décret n° 1333 du 28 décembre 1957.

L'augmentation du taux des taxes sur le chiffre d'affaires est, depuis quelques années, une pratique courante. Elle a été utilisée à diverses reprises en 1957, notamment par les décrets des 29 juillet et 25 septembre. Cette politique est poursuivie avec effet à partir du 1er janvier 1958 par la loi du 13 décembre et le décret n° 1340 du 28 décembre 1957. Le taux de la T. V. A. est porté à 27,50 % pour les ventes et importations de toute une longue série de produits de consommation non courante, alors que les textes antérieurs de 1957 adoptaient 25 %. De même le taux de la T. P. S. pour les salons de coiffure, les commerces d'antiquités passe de 12 à 15,50 %. Un régime particulier était conservé pour les artisans passibles de la taxe de 7,50 %. Toutefois, dans certains cas, les taux limites étaient respectivement de 24,50 et 3,50 %.

Un décret n° 685 du 4 août 1958 a supprimé ces taux limites et rétabli les valeurs maximales de 27,50 et 7,50 %. Il s'agit en quelque sorte d'impôts somptuaires (7). Par ailleurs, ce même décret, en application de l'ordonnance 653 du 31 juillet 1958, article 4, a étendu le domaine d'application des taux les plus élevés à des opérations entrant dans le cadre de travaux immobiliers, et d'aménagement et d'installation dont le décret donne la liste.

Mais l'ordonnance précitée a eu pour effet principal la création d'impôts nouveaux.

c) Création d'impôts nouveaux (8)

L'ordonnance du 31 juillet 1958 a créé *divers* impôts nouveaux, l'un porte uniquement sur les personnes morales.

1° Aux termes de l'article 3 de l'ordonnance est instituée une

(7) Voir dans cette *Revue* 1958 notre article sur la fiscalité de 1957, p. 713.

(8) Il n'est pas mentionné au texte la création d'un impôt très particulier, intitulé cotisation mensuelle à la charge des employeurs de la première zone de la région

contribution extraordinaire de 2 % sur les bénéfices des sociétés au titre de l'année 1957 ou des exercices clos en 1957. L'impôt doit être versé dans les vingt premiers jours de novembre 1958. Un décret n° 1022 du 30 octobre 1958 a fixé les modalités d'application.

En ce qui concerne les personnes physiques, l'ordonnance du 31 juillet 1958 a institué, pour l'année 1958 seulement, des taxes spéciales qui s'analysent en des impôts somptuaires frappant des contribuables ayant un train de vie particulier.

2° Une première taxe — il s'agit évidemment d'un impôt — est établie par l'article 1er de l'ordonnance à la charge des personnes physiques propriétaires de *résidences secondaires*. Une ordonnance n° 1074 du 7 novembre 1958 a complété les dispositions de l'ordonnance de juillet et prévu l'application de l'impôt aux personnes qui, sans être propriétaires, ont néanmoins la disposition, sous le couvert d'une personne morale d'une ou plusieurs résidences.

Un décret n° 1418 du 29 décembre 1958 a fixé les modalités d'application. L'impôt est dû par les personnes physiques ayant leur domicile en France, c'est-à-dire en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer. Le Français domicilié à l'étranger, en Algérie ou dans un territoire d'outre-mer ou Etat de la Communauté n'est pas imposable même s'il est propriétaire de plusieurs résidences en France. La base de la taxe est constituée par le revenu brut des résidences secondaires, déterminé comme en matière de taxe proportionnelle. Toutefois, la résidence secondaire n'est imposable qu'à la double condition que le contribuable l'occupe lui-même ou s'en réserve la jouissance pour lui et sa famille et que le revenu brut total soit supérieur à 100.000 fr. Le contribuable doit souscrire une déclaration et le montant de la taxe est égal à 10 % du revenu brut.

3° Un second impôt somptuaire frappe les propriétaires de yachts ou bateaux de plaisance, jaugeant au moins cinq tonneaux de jauge internationale. Il a été établi par l'article 1er de l'ordonnance du 31 juillet, complétée par les articles 1, 3, 4 de l'ordonnance du 7 novembre et le décret n° 1417 du 29 décembre 1958. Les contribuables sont soit des personnes physiques ayant leur

parisienne soumis au versement forfaitaire. Cet impôt exceptionnel a été prévu par la loi de finances du 30 décembre 1958 et un décret n° 124 du 10 février en a fixé les modalités d'application. Le taux était de 600 francs par salarié.

domicile en France, soit des sociétés et personnes morales qui ont en France leur siège ou le lieu de leur principal établissement. La taxe est égale à 100.000 francs pour les cinq premiers tonneaux, et à 75.000 francs pour chaque tonneau supplémentaire, il existe un régime spécial d'abattement pour vétusté. L'impôt est assis par voie de rôle et les propriétaires sont tenus de souscrire une déclaration.

4° Les mêmes textes législatifs et le décret n° 1416 du 29 décembre 1958 ont créé et aménagé un troisième impôt somptuaire frappant les propriétaires, personnes physiques ou morales, propriétaires de chevaux de course (9). L'impôt est de 100.000 ou 50.000 francs par cheval selon la localisation géographique du centre d'entraînement habituel (10).

L'article 2 de l'ordonnance du 31 juillet a enfin créé un autre impôt, appelé taxe civique et ce texte a été également complété par l'ordonnance du 7 novembre 1958. Cet impôt est dû par les personnes physiques assujetties en 1958 à la contribution mobilière. Sont exemptées les personnes économiquement faibles ayant bénéficié du dégrèvement de leur contribution mobilière en 1958 et les contribuables n'ayant pas été effectivement assujettis à la contribution mobilière en raison d'abattements pour charge de famille. L'impôt dont le mode de calcul est assez compliqué, est perçu par voie de rôle. La taxe n'est pas établie si le montant des droits est inférieur à 9.600 francs. Il existe un régime de décote pour les faibles montants d'impôt et un aménagement familial.

d) Mesures diverses de rigueur fiscale et lutte contre la fraude

La fiscalité de 1958 comporte des mesures de rigueur fiscale dans le domaine de l'élargissement de l'assiette de l'impôt et organise également une lutte plus efficace contre la fraude.

1° *Elargissement de l'assiette.* — Le procédé employé est le même qu'en 1957, il s'agit de l'aménagement du régime des décotes en ce qui concerne le régime fiscal des stocks, dans la

(9) Au sens fiscal le cheval de course est un cheval inscrit au Stud-Book, entraîné par une personne ayant l'autorisation d'entraîner et ayant pris part à une ou plusieurs courses publiques depuis le 1er janvier 1958.

Ne sont pas imposables les chevaux qui ne sont pas âgés de plus de trois ans et les chevaux arabes ou anglo-arabes.

(10) L'impôt est de 100.000 francs lorsque le centre d'entraînement habituel est situé dans les départements de la Seine, de la Seine-et-Marne, de la Seine-et-Oise et de l'Oise. Ailleurs il est de 50.000.

ligne des dispositions de la loi du 26 juin 1957. Le décret n° 1226 du 13 décembre 1957 a apporté des modifications au régime des dotations sur stocks tel qu'il résultait du décret du 27 mai 1954. L'article 2 de la loi de finances du 30 décembre 1958 valide les dispositions contenues dans le décret et le décret n° 268 du 17 mars 1958 a fixé les indices applicables à l'évaluation fiscale des stocks.

2° *La lutte contre la fraude.* — Deux mesures particulières sont destinées à rendre plus efficace la lutte contre la fraude.

L'une concerne l'évaluation forfaitaire minimum du revenu imposable d'après certains éléments du train de vie. Elle a été établie par l'article 10 de l'ordonnance du 31 juillet. Ce texte substitue un nouveau barème à celui figurant à l'article 168 du Code général. D'une part, pour des signes extérieurs déjà utilisés, il est prévu une majoration de l'évaluation forfaitaire correspondante, ainsi pour les domestiques et les voitures automobiles. D'autre part, il est retenu des signes extérieurs nouveaux tels que les yachts ou bateaux de plaisance, les avions de tourisme, les chevaux de course (11).

Le sens de l'utilisation des signes extérieurs n'est d'ailleurs pas modifié, l'évaluation forfaitaire ne joue que si le contribuable n'a pas déclaré un revenu net supérieur, il s'agit toujours d'un procédé de contrôle, au sens de l'article 168.

Une seconde mesure de lutte contre la fraude fiscale apparaît avec la modification du régime fiscal des bons de caisse qui avait été établi par l'article 27 de la loi du 25 juillet 1953. Un arrêté du 15 juillet 1958 modifie à cet égard l'article 198 B de l'annexe IV au Code en restreignant le champ d'application du régime spécial. Les intérêts des bons de caisse émis par les entreprises indus-

(11) Les majorations sont les suivantes : domestiques, première personne de sexe féminin âgée de moins de 60 ans, 400.000 francs d'évaluation forfaitaire au lieu de 200.000. Pour chaque personne du sexe féminin en sus et pour chaque personne du sexe masculin 800.000 francs au lieu de 300.000 pour chaque femme en sus, 400.000 pour le premier domestique homme et 500.000 pour chaque homme supplémentaire.

Pour les voitures automobiles 75.000 francs par CV au lieu de 50 mais la puissance est comptée pour moitié pour les véhicules de plus de cinq ans et non plus comme auparavant de plus de 10 ans.

Pour les yachts l'évaluation forfaitaire est de 1.500.000 francs pour les 10 premiers tonneaux et de 300.000 francs par tonneau supplémentaire, mais le navire doit jauger au moins cinq tonneaux pour donner lieu à évaluation. Pour les avions 50.000 francs par CV de puissance — pour les chevaux de plus de 3 ans 600.000 fr. réduit à 200.000 pour les écuries autres que celles situées dans les départements de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Oise.

trielles et commerciales ne peuvent bénéficier du régime de la retenue à la source de la taxe proportionnelle au taux normal (19,80 %) que lorsqu'il s'agit de bons nominatifs délivrés en contrepartie d'un prêt. Dans tous les autres cas la taxe proportionnelle est établie au taux de l'impôt sur les sociétés (45,60 %).

On doit noter, toutefois, que les mesures de lutte contre la fraude fiscale ont coexisté, dans la fiscalité de 1958, avec des mesures de faveur fiscale contre certains fraudeurs, qui s'inscrivent dans le cadre de mesures de détaxation.

B. — **Les mesures de détaxation**

Les mesures de détaxation peuvent être classées en deux catégories distinctes, les unes comportent un assouplissement fiscal dans le cadre d'une politique générale valable, d'autres sont des mesures de faveur à l'égard de fraudeurs fiscaux impénitents.

a) **La prime à la fraude passée**

L'ordonnance n° 544 du 24 juin 1958 a prévu que, pendant une période dont le terme est fixé par décret, aucune taxation ne frappera les avoirs en situation irrégulière à l'étranger qui seront convertis en francs selon certaines modalités. Les biens convertis en francs seront considérés comme en situation régulière au regard de la réglementation des changes et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation au titre des impôts, droits et taxes dont le fait générateur est antérieur à la mise en vigueur de l'ordonnance (12). Une instruction parue au *J. O.* du 6 juillet a précisé les incidences de cette mesure d'amnistie.

On ne saurait trop dénoncer ces textes. Avoir été un fraudeur audacieux et habile, avoir par hasard ou autrement échappé aux procédures administratives ou judiciaires pouvant atteindre les avoirs irréguliers ne constitue pas un titre à l'exonération fiscale. Il est particulièrement attristant de voir qu'une mesure aussi immorale a été prise, quelques jours après sa constitution, par un gouvernement qui affirme poursuivre une œuvre de salut national. Ce texte rappelle par trop les faiblesses, les complaisances ou les illusions qui furent à la base de la fameuse amnistie fiscale de 1951. Contre les fraudeurs il n'est qu'une attitude

(12) Le texte subordonne la faveur fiscale au fait qu'aucune procédure administrative ou judiciaire n'ait été engagée antérieurement.

d'homme d'Etat, l'impitoyable répression, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'avoirs à l'étranger. La prime aux fraudes passées est le meilleur encouragement à la fraude future.

b) Les véritables mesures de détaxation

D'autres mesures de détaxation sont mieux fondées.

1° *Les reconductions.* — Certaines mesures, tout d'abord, se bornent à maintenir des détaxations existantes.

Ainsi en matière de taxe de publicité foncière les exonérations maintenues par le décret du 30 avril 1955 portant réforme de la publicité foncière et qui devaient cesser d'avoir effet le 31 décembre 1957 demeurent en vigueur jusqu'au 31 décembre 1959 en vertu du décret n° 1332 du 28 décembre 1957.

De même, le décret n° 1334 du même jour proroge les dispositions du décret du 19 juillet 1957 du 31 décembre 1957 au 31 décembre 1958. Il s'agit de la possibilité de déduire du revenu global imposable à la surtaxe progressive les primes afférentes à des contrats d'assurances dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.

2° *Les mesures nouvelles.* — Des mesures de détaxation ont été adoptées en 1958. Elles permettent de favoriser le développement de certaines activités que l'on peut classer en quatre domaines : l'exportation ; la construction immobilière ; la recherche scientifique et technique ; le développement enfin de l'outre-mer.

α) En vue de favoriser les exportations un décret n° 131 du 10 février 1958 a prévu la possibilité pour le ministère des Finances et des Affaires économiques de conclure avec les groupements professionnels des accords comportant l'engagement de suspendre, en totalité, ou en partie, sur certains produits, l'application des taux majorés en matière de taxes sur le chiffre d'affaires.

Par ailleurs, une décision ministérielle du 5 mars 1958 a étendu, à toutes les entreprises titulaires de la carte d'exportateur instituée par un décret du 10 août 1957, un régime fiscal favorable, établi antérieurement par une décision ministérielle du 26 octobre 1957 pour les seules entreprises industrielles. La faveur fiscale concerne les mécanismes de l'amortissement. Les entreprises bénéficiaires peuvent pratiquer en franchise d'impôt, à la clôture

de chaque exercice, un amortissement complémentaire, s'ajoutant à l'amortissement normal (13).

Enfin, toujours dans le cadre de l'aide à l'exportation, divers textes (14) portent exonération de taxes sur le chiffre d'affaires pour des ventes ou des locations de caractère touristique (voitures-autocars) réglées en dollars ou diverses monnaies « fortes ». Un arrêté du 29 avril 1958 a d'ailleurs modifié ce régime se bornant à prévoir une détaxe de 10 % du montant des prestations hôtelières, vente de voyages touristiques, location de voitures ou autocars. On notera qu'en moins d'un mois, au cours du mois d'avril le régime a changé à deux reprises, ce qui ne saurait signifier une grande continuité dans la politique fiscale.

β) En matière de construction immobilière et de faveur fiscale le texte essentiel est l'ordonnance n° 876 du 24 septembre 1958 relative aux sociétés immobilières conventionnées. Il s'agit de sociétés anonymes dont le capital minimum est de 1 milliard, bénéficiant de l'agrément gouvernemental et s'engageant à réaliser un certain programme de constructions et de gestion d'immeubles locatifs à usage principal d'habitations. Quatre séries d'avantages fiscaux sont prévues pour ces sociétés. Elles sont, tout d'abord exonérées de l'impôt sur les sociétés pour la fraction de leur bénéfice net correspondant au revenu net des immeubles conventionnés, et pour vingt-cinq ans — les personnes morales qui souscrivent au capital de sociétés conventionnées ou aux augmentations peuvent procéder immédiatement à un amortissement déductible de l'impôt sur les bénéfices pour 50 % du montant de la souscription — les plus-values de cession des actions des sociétés conventionnées ne sont pas imposables s'il y a réinvestissement dans des sociétés de même nature, enfin les revenus de leurs actions, comme les intérêts des emprunts qu'elles peuvent contracter sont exemptés pendant vingt-cinq ans de la taxe proportionnelle. Il y a là un ensemble de mesures particulièrement favorables qui montrent l'intérêt attaché par le législateur à la constitution et au développement de ces sociétés.

γ) Une autre cause de faveur fiscale est l'investissement de capitaux privés dans la recherche scientifique et technique. L'or-

(13) Il est égal au chiffre obtenu en appliquant à l'annuité normale d'amortissement le rapport existant, au cours de l'exercice considéré entre le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation et le chiffre d'affaires global.

(14) Décisions ministérielles des 3 et 8 avril 1958. Avis n° 653 de l'Office des Changes.

donnance n° 882 du 25 septembre 1958 prévoit trois séries de mesures. En premier lieu, les investissements destinés à la recherche scientifique ou technique, répondant à des définitions fixées par décrets en Conseil d'Etat peuvent comporter, dès la première année de leur réalisation, un amortissement exceptionnel déductible de 50 %. Cet amortissement s'applique également à des souscriptions d'actions de sociétés agréées par le ministère des Finances. Une seconde faveur est la possibilité ouverte aux entreprises de déduire du montant de leur bénéfice imposable, dans la limite de 2/1.000 de leur chiffre d'affaires, les versements qu'elles effectuent au profit de sociétés ou organismes privés ou publics, tels que les établissements publics d'enseignement supérieur. La troisième faveur, enfin, est une timide transposition dans le droit fiscal français des formules bien connues du droit américain concernant les fondations. Les dons et legs consentis à certains établissements publics ou privés d'activité scientifique désintéressée sont exonérés des droits de mutation à titre gratuit, entre vifs ou à cause de mort.

δ) Un dernier cas d'exonération fiscale est particulièrement important, il s'agit du développement économique outre-mer. De telles préoccupations ne sont point, à vrai dire, nouvelles. Des allégements fiscaux avaient été prévus par un décret du 13 février 1952. Ils sont étendus par le décret n° 547 du 25 juin 1958 pris en vertu des dispositions de la loi du 13 décembre 1957. Le régime complexe de ces avantages concerne l'impôt sur les sociétés, le droit d'apport, enfin la taxe proportionnelle de distribution.



Techniquement analogue à celle des années 1956 et 1957 la politique fiscale de l'année 1958 possède aussi le même mérite, celui du courage et de l'effort fiscal, à un moindre degré toutefois en raison de la coupable complaisance manifestée à l'égard des fraudeurs habiles et impénitents par l'ordonnance du 24 juin 1958 qui a ouvert avec hâte, et d'une manière si regrettable, la politique fiscale du nouveau gouvernement.

Le courage fiscal, même s'il existe, est, d'ailleurs, devenu insuffisant. On pouvait penser que la vision d'ensemble des problèmes et l'imagination pour les résoudre faisaient défaut, sous la IVe République parce qu'il n'y avait plus, les dernières années au

moins, de gouvernement. Mais depuis juin 1958 l'exécutif a disposé des pouvoirs les plus étendus qu'il ait jamais possédés en France au xx[e] siècle. Le temps lui-même n'a pas manqué. Or, les ordonnances et décrets à contenu fiscal se sont bornés à de simples mesures procurant des rentrées supplémentaires, sans jeter les bases d'une réforme fiscale valable, dont on parle depuis longtemps, dont l'urgence est certaine, la nécessité en étant d'autant plus impérieuse que les besoins financiers sont plus importants.

Sans doute peut-on penser que la période de préparation puis de mise en place des institutions de la V[e] République n'était point favorable à une grande réforme et que celle-ci sera accomplie en 1959.

Il est à craindre, toutefois, que l'événement ne vienne démentir cette espérance si l'on songe à l'ordonnance portant budget de 1959 dont les maladresses et les outrances expriment plus l'improvisation que l'étude sérieuse et ne sauraient être considérées comme l'expression d'une fiscalité rénovée et réformée.

C.-A. COLLIARD.

LE BUDGET. LA TRÉSORERIE
LA DETTE PUBLIQUE

SOMMAIRE. — I. **Le budget** : *caractéristiques* ; *dépenses* ; *recettes*.
II. **La Trésorerie** : *charges et ressources*.
III. **La dette publique** : *intérieure et extérieure*.

Le budget de 1958 a été caractérisé par la volonté des gouvernements qui se sont succédés d'aboutir à un assainissement des finances publiques. Il a été dominé par la loi du 13 décembre 1957 « sur le rétablissement de l'équilibre économique et financier », loi qui fixait l'impasse budgétaire et des comptes spéciaux à 600 milliards. En dépit des circonstances (changement de régime, accentuation de l'effort en Afrique du Nord) et du ralentissement de l'expansion, cet objectif a été dans une large mesure atteint. *L'impasse de trésorerie* (1) *qui se montait à 1041 milliards en 1957 a été ramenée à 690 en 1958.* Cette limitation de l'impasse, jointe au succès des mesures prises dans le courant de l'été (emprunt 3 1/2 %), mesures qui par ailleurs ont rétabli une certaine confiance en la monnaie — ce qui a facilité le concours de l'épargne liquide au Trésor —, a permis de diminuer considérablement le recours à la création de monnaie pour le compte du Trésor. Cette création n'a atteint que *97 milliards en 1958 contre 599 en 1957, soit le sixième.* D'autre

(1) La notion d'*impasse de trésorerie* diffère de celle d'*impasse budgétaire prévisionnelle.* L'impasse de trésorerie résulte de la comparaison des dépenses et des recettes effectives au cours de l'année civile écoulée (gestion). L'impasse prévisionnelle budgétaire résulte de la comparaison des autorisations définitives pour l'exercice envisagé et des prévisions de recettes (exercice). En 1958, l'impasse de trésorerie a atteint 690 milliards ; par contre l'impasse budgétaire prévisionnelle n'a atteint que 605 milliards, (cf. Statistiques et Etudes Financières, mars 1959, p. 301). Du point de vue économique — relation finances publiques et conjoncture —, c'est seule la notion d'impasse de trésorerie qui doit être retenue.

part, les avances de la Banque de France ont été négligeables (4 milliards en 1958 contre 452 en 1957).

L'exécution du budget de 1958 a été en définitive moins difficile et moins inflationniste que celle du budget de 1957. Elle a été accompagnée au cours du deuxième semestre de nouvelles mesures fiscales et d'un renouveau de l'épargne ; ce renouveau a permis aux pouvoirs publics de faire largement appel au marché financier pour couvrir l'impasse de trésorerie, ceci ayant sa contrepartie dans l'expansion de la dette publique. Il en est résulté que la dette intérieure a augmenté de 545 milliards en 1958 dont 268 au titre de la dette amortissable. D'autre part, l'incidence des deux dévaluations successives et de l'aide consentie par l'Export-Import Bank et par le Gouvernement des Etats-Unis (accords Monnet-Dillon des 30 janvier et 5 mai 1958) explique que la dette extérieure ait augmenté de 386 milliards de francs.

Au total, la dette publique a augmenté en 1958 de 931 milliards et fin décembre 1958, elle atteignait 7.972 milliards (soit pratiquement le même montant que la masse monétaire — 7.980 milliards — ou encore environ le tiers du Produit National Brut).

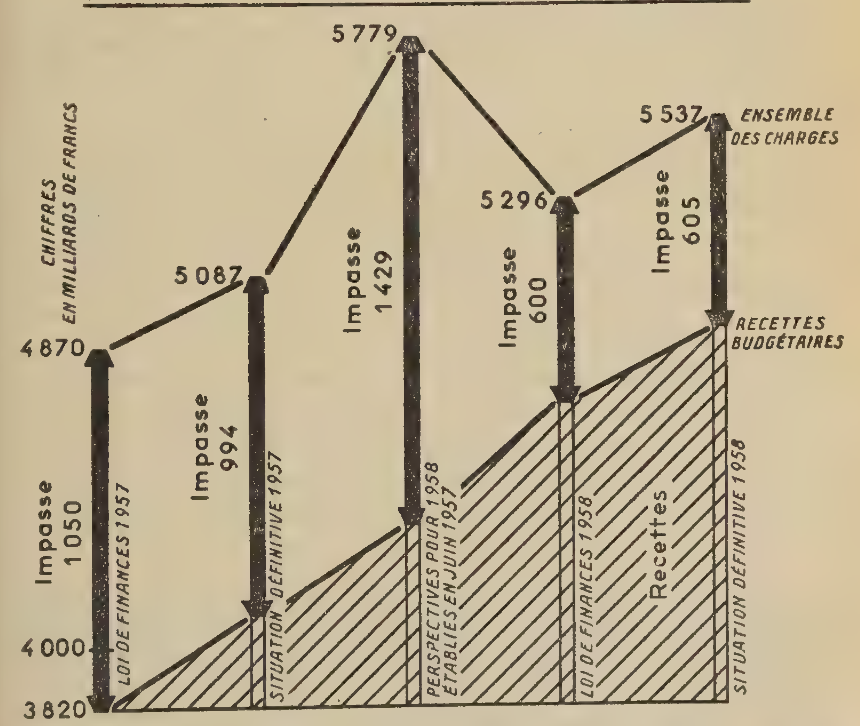
I. — LE BUDGET

A. — Les caractéristiques du budget de 1958

a) *Sur le plan législatif et réglementaire*, le budget de 1958 présente une assez grande complexité. Cette complexité résulte de trois séries de facteurs : la volonté gouvernementale de contenir « l'impasse budgétaire » aux environs de 600 milliards, le retard dans le vote complet de la loi de finances, enfin les circonstances (politiques, économiques et militaires).

Avant le dépôt de la loi de finances, le Gouvernement avait fait adopter le 13 décembre 1957 une loi tendant *au rétablissement de l'équilibre économique et financier* dans laquelle il était précisé que : « les dépenses du budget général et la charge entraînée par la gestion des comptes spéciaux ne pourront excéder de plus de 600 milliards le montant des produits et revenus ». Cette même loi contenait des dispositions fiscales portant création de 101 milliards d'impôts nouveaux. Cette loi a eu une incidence décisive sur le budget de 1958 car tous les gouvernements qui

se sont succédé se sont employés à la faire appliquer (2). La perspective budgétaire, initiale, telle qu'elle avait été établie en juin 1957, envisageait pour les charges budgétaires et de trésorerie un chiffre de 5.800 milliards, soit une augmentation de 900 milliards par rapport à la loi de Finances de 1957 et à l'époque, il n'était pas déraisonnable de prévoir pour 1958 une impasse budgétaire de l'ordre de 1.400 milliards. Pour ramener cette impasse à 600 milliards et compte tenu du supplément de recettes fiscales escomptées en 1958 — les 101 milliards d'impôts nouveaux créés le 13 décembre 1957 pris en considération —, il était nécessaire de fixer à 5.300 milliards le montant maximum des charges budgétaires et de trésorerie (c'est ce plafond que retint la loi d'assainissement du 13 décembre 1957). Pour atteindre cet objectif, il fallait réaliser des compressions substantielles dans les demandes de crédits présentées par les



(2) Cf. *Statistiques et Etudes financières* : décembre 1957, p. 1338 à 1345 ; avril 1958 p. 351 à 371 ; juillet 1958, p. 809 à 831 ; mars 1959, p. 295 à 320.

services dépensiers. Les compressions ne pouvaient pas porter sur certains postes (service de la dette publique, traitements, soldes et pensions) ; partant elles affectèrent plus spécialement les subventions et détaxations, les investissements et plus encore les dépenses militaires. Suite à ces compressions, le projet de la loi de finances prévoyait un ensemble de charges de 5.296 milliards (3) et une impasse de 600 milliards. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des grandes masses budgétaires, telles qu'elles apparaissent dans les différents documents au cours des années 1957 et 1958 (chiffres en milliards) et cf. le graphique correspondant.

Rubriques.	Loi de finances 1957	Situation définitive 1957	Perspectives 1958 (en juin 1957)	Projet loi de finances 1958 (dotations initiales) 1re partie	Situation définitive 1958
A. *Charges budgétaires* :					
1 civiles ordinaires	2.408	2.602	2.841	2.805	2.928
2 civiles en capital	695	655	795	682	697
3 militaires	1.362	1.364	1.523	1.326	1.450
Total	4.465	4.621	5.159	4.813	5.075
B. *Charges propres du Trésor.*	405	466	620	483	462
ENSEMBLE DES CHARGES ... (A + B)	4.870	5.087	5.779	5.296	5.537
RECETTES	3.820	4.093	4.350	4.696	4.932
IMPASSE PRÉVISIONNELLE ..	1.050	994	1.429	600	605

Les ajustements de crédits à opérer ne permirent pas au gouvernement de faire voter l'ensemble du budget de 1958 aux dates prévues par le décret organique du 19 juin 1956. Cependant, la 1re partie de la loi de finances (dotations par grandes masses) a été votée le 31 décembre 1957. Cette situation a entraîné la mise en œuvre de la procédure de répartition des crédits par

(3) Soit par rapport aux prévisions de juin 1957 une réduction de 483 milliards dont 36 au titre des dépenses civiles ordinaires, 113 au titre des dépenses civiles en capital, 197 au titre des dépenses militaires et 137 au titre des charges propres du Trésor. Cependant les prévisions de charges, contenues dans la loi de finances représentaient, par rapport à la situation définitive de 1957, une augmentation de 203 milliards pour les dépenses civiles ordinaires, de 27 pour les dépenses civiles en capital, de 17 pour les charges propres du Trésor et *une diminution de* 38 *milliards pour les dépenses militaires* (soit au total pour toutes les catégories un accroissement de 209 milliards).

décrets (article 62 du décret organique du 19 juin 1956) et, ajoutée aux événements politiques et aux nécessités de faire face à de nouveaux besoins (opérations militaires d'Algérie, événements d'Afrique du Nord, augmentation de certaines dépenses civiles ordinaires et d'investissements...), elle explique la cascade des textes qui ont donné au budget de 1958 sa contexture définitive (4).

b) *Les raisons d'ajustement et d'augmentation de crédits survenus en cours d'exercice.*

Le budget de 1958, par suite de la volonté de maintenir l'impasse à 600 milliards, avait été établi avec une grande sévérité. Il en est résulté que les circonstances et l'évolution de la conjoncture ont rendu d'autant plus indispensables certains ajustements.

Avant les événements de mai, la répartition des crédits applicable aux dépenses civiles en capital et aux dépenses militaires avait été approuvée par la loi du 29 mars 1958 ; cependant, la répartition des dépenses civiles ordinaires et des dépenses sur ressources affectées (celles du titre VIII) n'avait pas, à cette date, reçu de sanction légale.

Dès cette époque, une certaine incertitude régnait quant aux crédits définitifs à envisager. L'expansion économique et l'inflation poursuivaient leur rythme à une cadence plus accélérée que prévue, ce qui entraînait des plus-values sur les recettes escomptées mais aussi, par suite de la hausse des prix de la plupart des biens et services, la nécessité d'ouverture de nouveaux crédits. Dès fin février, il apparaissait qu'il convenait de majorer certains crédits pour un montant de 95 milliards, somme que l'on espérait compenser par certaines économies afin de ne pas modifier le plafond des dotations initiales (5).

Quatre mois plus tard, après les événements d'Afrique du Nord et leurs répercussions sur le plan de la métropole et compte

(4) Sans compter les arrêtés d'ouverture, d'annulation et de transferts de crédits et sans prendre en considération la loi définitive de règlement (non parue) les autorisations définitives de crédits pour 1958 résultent de 3 lois, de 15 décrets d'autorisation de dépenses en excédent de dotations de la loi de Finances et de 56 décrets de répartition.

(Cf. *Statistiques et Etudes financières* juillet 1958 p. 821 et mars 1959 p. 315 à 320).

(5) Cf. Premier rapport sur l'exécution du budget de 1958. *Statistiques et Etudes financières* avril 1958 p. 333 à 371 (plus spécialement p. 360 à 364 et 368 à 371).

tenu de leurs incidences sur les dépenses civiles et militaires, il apparaissait que les crédits devaient être majorés de 250 milliards, dont 108 pour les dépenses militaires, 102 pour les dépenses civiles ordinaires, 20 pour les dépenses civiles en capital et 20 pour les comptes spéciaux du Trésor (6). La révision des prévisions de recettes en fonction de la législation fiscale existante et compte tenu de l'évolution de la conjoncture, permettait d'espérer un supplément pour l'année entière de 190 milliards ; certaines majorations d'impôts à appliquer en Algérie et plus encore la modification de la réglementation des marchés de l'Etat devaient procurer 10 milliards. Au total, il apparaissait que le maintien de l'impasse budgétaire à 600 milliards exigeait 50 milliards de recettes fiscales nouvelles. La création de ces recettes fut décidée par l'ordonnance du 31 juillet 1958. Deux semaines plus tard (décrets d'avances des 13 et 14 août), les crédits budgétaires étaient majorés de 250 milliards. Au cours des quatre derniers mois de 1958, la stabilité relative de la conjoncture devait entraîner de très faibles ajustements de crédits. Les dotations budgétaires furent même réduites par rapport aux prévisions d'août de 8 milliards, ceci résultant essentiellement du décret du 12 décembre 1958 qui annula 31 milliards au titre des comptes spéciaux du Trésor.

c) *Le bilan des ajustements en cours d'exercice.*

En définitive, en dépit des difficultés particulières à l'exercice 1958, *l'objectif recherché lors de l'établissement du budget a été atteint*, puisque l'impasse budgétaire prévisionnelle a été maintenue aux environs de 600 milliards.

La multitude des textes intervenus en cours d'année, jointe à l'évolution de la conjoncture, a eu pour résultat final, par rapport aux prévisions initiales, d'augmenter les recettes de 236 milliards, les charges budgétaires proprement dites de 262 milliards et de diminuer les charges propres du Trésor de 21 milliards.

Le bilan global des modifications intervenues en cours d'année s'établit comme suit :

(6) Cf. Deuxième rapport sur l'exécution du budget de 1958. *Statistiques et Etudes financières*, octobre 1958.

Rubriques.	Loi de finances 1958 (milliards) dotations initiales (1re partie)	Autorisations définitives 1958 (milliards)	Différence	
			Milliards	%
A. *Charges budgétaires :*				
1 civiles ordinaires	2.805	2.928	+123	+4,3
2 civiles en capital	682	697	+ 15	+2,2
3 militaires	1.326	1.450	+124	+9,3
Total	4.813	5.075	+262	+5,4
B. *Charges propres du Trésor*	483	462	— 21	—4,3
Total des charges	5.296	5.537	+241	+4,0
Prévision de recettes	4.696	4.932	+236	+5,0
Impasse prévisionnelle	600	605	+ 5	+0,8

Comme le fait apparaître ce tableau, les modifications intervenues en cours d'année ont augmenté surtout les dépenses civiles ordinaires et les dépenses militaires (ceci résultant plus spécialement des décrets d'avances d'août).

L'augmentation des crédits affectés aux dépenses civiles ordinaires concerne plus spécialement les moyens des services (titre III : + 29 milliards) et plus encore les dépenses d'interventions (titre IV : + 100 milliards dont 66 au titre des subventions) ; par contre, les crédits prévus pour la dette publique (titre I) ont pu être réduits de 6 milliards.

L'augmentation des crédits affectés aux dépenses militaires concerne à la fois les dépenses de fonctionnement (+ 78 milliards) et les dépenses d'équipement (+ 46 milliards).

B. — **Les dépenses**

Le tableau I ci-après donne la répartition des dépenses budgétaires par grandes masses, en comparant les autorisations définitives de 1957 aux prévisions de la loi de finances de 1958 et aux autorisations définitives de 1958.

De 1957 à 1958, les charges budgétaires ont augmenté de 454 milliards (5.075-4.621), soit de 9,8 %, pourcentage comparable à l'augmentation constatée en 1957 sur 1956 (9,5 %) ; cette augmentation de 454 milliards est due à titre principal aux dépenses civiles ordinaires (326 milliards, soit 70 %) et dans une moindre mesure aux dépenses militaires (86 milliards) et aux dépenses civiles en capital (42 milliards). Il est à relever que les

dépenses en capital, qui de 1956 à 1957 n'avaient augmenté que de 7 milliards, ont subi une assez forte expansion relative. C'est l'inverse que l'on constate pour les dépenses militaires (augmentation de 109 milliards de 1956 à 1957 contre 86 de 1957 à 1958). Le tableau ci-dessous donne la décomposition des 454 milliards d'augmentation des autorisations définitives de crédits budgétaires (cf. colonnes 3 et 4).

Rubriques	Autorisations définitives 1957 (milliards)	Autorisations définitives 1958 (milliards)	Différence	
			Milliards	%
Dépenses civiles ordinaires	2.602	2.928	+326	+12,5
Dépenses civiles en capital	655	697	+ 42	+ 6,4
Dépenses militaires	1.364	1.450	+ 86	+ 6,3
Total	4.621	5.075	+454	+ 9,8

Tableau I

Dépenses budgétaires

Rubriques	1957		1958			
	Autorisations définitives (1)		Loi de Finances (2)		Autorisations définitives (2)	
	Milliards	%	Milliards	%	Milliards	%
I. *Dépenses civiles :*						
A : *Dépenses ordinaires* (Titres I à IV).	2.602	56	2.805		2.928	58
B : *Dépenses en capital*						
Titre V : Investissements exécutés par l'Etat	92	2	106		108	2
Titre VI A : Subventions et participations	246	5	290		306	6
Titre VI B : Prêts et avances	96	2	121		118	2
Titre VII : Réparation des dommages de guerre	221	5	165		165	3
Total des dépenses en capital	655	14	682		697	13
Total des dépenses civiles (A + B)	3.257	70	3.487		3.625	71
II. *Dépenses militaires*	1.364	30	1.326		1.450	29
Total des dépenses budgétaires (I + II)	4.621	100	4.813		5.075	100

(1) *Source : Statistiques et Etudes Financières*, janvier 1958, p. 6 et 11.
(2) *Source : Statistique et Etudes Financières*, mars 1959, p. 297. Pour la loi de Finances 1958, il s'agit des dotations initiales (1re partie).

Toutefois, ce tableau ne tient pas compte des dépenses sur ressources affectées, celles du titre VIII (cf. infra tableau VII), de

même qu'il ne prend pas en considération les dépenses du Fonds de Développement économique et social financées par le Trésor (cf. tableau V ci-après). L'ensemble des dépenses dites « civiles en capital » du tableau I ne concerne que les titres budgétaires V à VII. Si on y ajoute le titre VIII, les budgets annexes et les dépenses à la charge du Trésor, on obtient le tableau suivant :

Rubriques	1957	1958	Différence	
			Milliards	%
I. *Dépenses civiles ordinaires* (cf. Tableau II). Titres I à IV	2.602	2.928	+326	+12,5
II. *Fonds publics employés à des investissements, des prêts et subventions* (Titres V à VIII, budgets annexes, charges du Trésor, comptes spéciaux). Cf. Tableau III	1.138	1.312	+174	+15,3
III. *Dépenses militaires* (cf. Tableau VIII)	1.364	1.450	+ 86	+ 6,3
Total	5.104	5.690	+586	+11,4

(N. B.). Il s'agit des autorisations définitives (crédits de paiement).

Ainsi qu'il apparaît, les dépenses budgétisées ou à charge du Trésor ont augmenté, par rapport à 1957, de 586 milliards, soit de 11 % environ. Cette augmentation de 586 milliards se répartit comme suit : dépenses civiles ordinaires, 326 milliards, soit 56 % ; dépenses d'investissements, de prêts et subventions : 174 milliards, soit 30 % ; dépenses militaires : 86 milliards, soit 14 %.

a) Dépenses civiles ordinaires

Ainsi que le fait apparaître le tableau II ci-après, les dépenses civiles ordinaires ont augmenté d'un exercice à l'autre de 326 milliards, soit de 12,5 % (contre 12,3 % de 1956 à 1957 et 21 % de 1955 à 1956). La répartition de l'accroissement de 1957 à 1958 est la suivante :

Rubriques	En milliards	En %
Dette publique et pouvoirs publics	+ 35	+ 8,3
Personnel	+178	+18,9
Matériel et divers fonctionnement	+ 39	+21,8
Interventions : économiques	— 62	—17,9
sociales	+ 91	+16,5
diverses	+ 45	+42,8
Total	+326	+12,5

1° *La charge de la dette publique* proprement dite (dette intérieure et extérieure) a augmenté de 36 milliards (contre 49 de 1956 à 1957). Elle a atteint 326 milliards en 1958 contre 205 en 1955. Cette augmentation en trois ans de près de 60 % souligne l'endettement de l'Etat opéré au cours des dernières années.

2° *Les dépenses de personnel et d'équipement des services publics* ont poursuivi une marche ascendante beaucoup plus rapide qu'au cours des exercices précédents : par rapport à l'année précédente, augmentation en 1956 de 122 milliards ; en 1957, de 96 milliards ; en 1958 de 217 milliards. Cette forte augmentation constatée en 1958 par rapport à 1957 a de multiples causes : continuation du programme de remise en ordre des traitements de la fonction publique ; prise en charge des fonctionnaires français des cadres tunisiens et marocains (+ 11,2 milliards) ; augmentation des effectifs de l'Education Nationale (26.000 maîtres) ; création de deux budgets nouveaux : Algérie et Sahara ; accroissement de la charge des pensions, indemnités spéciales pour la police et dépenses de la sûreté nationale entraînées par les attentats en métropole et les événements politiques du printemps...

3° *Les crédits de subventions aux entreprises d'intérêt national* (S.N.C.F., R.A.T.P., aviation civile, marine marchande, voies navigables) ont été influencés notamment par l'article 18 de la convention du 31 août 1957 relatif à la subvention à verser à la S.N.C.F. (23 milliards de crédits supplémentaires octroyés en 1958 par rapport aux prévisions de la loi de finances). Il en est résulté que ces crédits ont augmenté par rapport à 1957 de 7,5 milliards. Par contre, les dépenses d'encouragements et d'interventions (aide à l'exportation, à l'agriculture, primes à la construction, mesures de stabilisation des prix (7)...) ont fléchi d'un exercice à l'autre de 69,6 milliards, si bien qu'au total le coût des interventions économiques (4e et 5e parties du titre IV) a diminué en 1958 par rapport à 1957 de 62 milliards. Rappel de l'évolution de ce coût depuis 1955 : (1955 : 331,5 milliards ; 1956 : 388,5 ; 1957 : 407,8 ; 1958 : 345,7).

4° *Les crédits d'interventions sociales* (assistance et solidarité, prévoyance) continuent d'augmenter sensiblement et atteignent en 1958 642,2 milliards, soit 82 % de plus qu'en 1955 (évolution depuis 1955 des crédits des 6e et 7e parties, du titre IV ;

(7) En faveur du lait, des pâtes alimentaires, du chocolat, confitures, riz, engrais...

TABLEAU II

Dépenses civiles ordinaires (Titres I à IV)

(milliards)

Titres et parties	1957 Autorisations définitives (1)	1958 Autorisations définitives (2)
Titre I. *Dette publique et dépenses en atténuation de recettes.*		
1re *partie* : Dette intérieure : dette perpétuelle et amortissable	130,2	142,2
2e *partie* : Dette intérieure : dette flottante	139,7	160,1
3e *partie* : Dette extérieure	20,8	23,9
4e *partie* : Garanties	26,7	3,6
5e *partie* : Dépenses en atténuation de recettes	90,3	108,7
Total pour le Titre I	407,7	438,5
Titre II. *Pouvoirs publics*	10,5	14,6
Titre III. *Moyens des services* :		
1re *partie* : Personnel, rémunérations d'activité	585,3	656,5
2e *partie* : Personnel, pensions et allocations	240,0	321,4
3e *partie* : Personnel en activité et en retraite et charges sociales	115,3	140,6
4e *partie* : Matériel et fonctionnement des services	65,4	72,0
5e *partie* : Travaux d'entretien	33,3	35,7
6e *partie* : Subventions de fonctionnement	65,5	70,9
7e *partie* : Dépenses diverses	14,7	39,1
Total pour le Titre III	1.119,5	1.336,2
Titre IV. *Interventions publiques* :		
1re *partie* : Interventions politiques et administratives	52,7	60,3
2e *partie* : Action internationale	15,3	48,3
3e *partie* : Action éducative et culturelle	37,3	41,8
4e *partie* : Action économique. Encouragements et interventions	240,5	170,9
5e *partie* : Action économique. Subventions aux entreprises d'intérêt national	167,3	174,8
6e *partie* : Action sociale. Assistance et solidarité	498,1	579,3
7e *partie* : Action sociale. Prévoyance	52,8	62,9
Total pour le Titre IV	1.064,0	1.138,3
TOTAL DES DÉPENSES CIVILES ORDINAIRES	2.601,7	2.927,6
Répartition en pourcentage du total :	%	%
Titre I	15,7	15,0
Titre II	0,4	0,5
Titre III	43,0	45,6
Titre IV	40,9	38,9

(1) *Source* : *Statistiques et Etudes financières*, janvier 1958, p. 22-23.
(2) *Source* : *Statistiques et Etudes financières*, mars 1959, p. 305-307.

1955 : 352,2 milliards ; 1956 : 496,2 ; 1957 : 550,9 ; 1958 : 642,2). Cette expansion reflète à la fois l'incidence de l'élargissement du concept de solidarité à l'échelon de la nation, du vieillissement démographique et des opérations militaires passées et en cours. Les postes les plus importants des crédits d'interventions sociales sont les suivants (en milliards pour 1958) : aide aux anciens combattants : 286 ; Fonds national de solidarité : 140 (même chiffre qu'en 1957) ; protection de la santé publique : 95.

En 1958, par rapport aux prévisions initiales, ces crédits ont du être augmentés de 11,2 milliards dont 2,5 pour la retraite du combattant, 1,5 pour le pécule des anciens prisonniers de guerre, 5 pour le service de la population et de l'aide sociale...

5° *Sous la rubrique des interventions diverses,* il convient de relever l'expansion des crédits liée à l'action internationale. La mise en place des institutions du Marché Commun a notamment joué en 1958 un rôle important. Au total, les crédits d'action internationale ont atteint 48,3 milliards en 1958, contre 15,3 en 1957, 11,1 en 1956 et 9,2 en 1955. La contribution aux dépenses de fonctionnement des organismes internationaux et européens a atteint 30 milliards contre 23 prévus au début de l'exercice.

b) **Dépenses d'investissements, prêts, subventions et participations** (8)

En 1958, l'ensemble des dépenses qui figurent sous les titres budgétaires V à VIII, au F.D.E.S. et aux comptes spéciaux ont atteint 1.312 milliards contre 1.138 en 1957 soit 15 % en plus (cf. tableau III ci-après). Ces dépenses, communément dénommées dépenses d'investissement, ont donc assez fortement augmenté. Si les secteurs des transports et de l'équipement administratif ont vu leurs moyens réduits, par contre les secteurs de l'agriculture (habitat rural et électrification rurale), de l'énergie (énergie atomique, recherche pétrolifère, E.D.F...), de l'équipement culturel (construction d'écoles) et du logement ont bénéficié de moyens budgétaires et de trésorerie accrus. Si on fait une distinction entre les dépenses des titres V et VI A (dépenses de subventions et de participations non sujettes à remboursement), celles du F.D.E.S. (titre VI B, charges propres du Trésor et

(8) Sur la nature de ces dépenses. Cf. 4e rapport du F. D. E. S. et *Revue d'Economie Politique* 1958 p. 726, 727, 735 et 746.

TABLEAU III

Ventilation de fonds publics consacrés à des investissements, prêts, subventions et participations

(Titres V, VI A, VI B, charges propres du Trésor, H. L. M., Titres VII, VIII budgets annexes, comptes spéciaux)
(autorisations de dépenses)
(milliards)

Rubriques	1957	1958	Variations 1958 sur 1957
1. Agriculture	122,1	163,8 (1)	+ 41,7
2. Energie et mines	166,9	237,2 (2)	+ 70,3
3. Transports et P. T. T.	149,0	143,7 (3)	— 5,3
4. Industrie, commerce et tourisme	54,8	62,9 (4)	+ 8,1
5. Logement et urbanisme	304,1	329,8 (5)	+ 25,7
6. Equipement social et culturel	108,6	141,5 (6)	+ 32,9
7. Equipement administratif et divers	24,2	20,3 (7)	— 3,9
Total	929,7	1.099,2	+169,5
8. Investissements hors Métropole	208,4	213,2 (8)	+ 4,8
TOTAL GLOBAL	1.138,1	1.312,4	+174,3

Sources : 4e rapport du F. D. E. S. Paris, 1959, p. 30 à 33.
(1) dont habitat rural : 43,3 ; matériel agricole : 47 ; électrification rurale : 39,7.
(2) dont énergie atomique : 68,3 ; recherches pétrolifères en métropole : 10,8 ; Gaz de Lacq : 26,4 ; E. D. F. : 122,5 ; Gaz de France : 19,5.
(3) dont routes et ponts : 33,6 ; voies navigables : 8,1 ; télécommunications : 49.
(4) dont sidérurgie : 17 ; décentralisation, productivité : 5,8.
(5) dont aménagement des villes : 19,3 ; construction : 230 ; reconstruction : 80,5.
(6) dont éducation nationale : 123,4 ; R. T. F. : 4 ; recherche : 5,4 ; équipement sanitaire : 10,8.
(7) dont dommages de guerre : 7,9 ; administration : 7,5.
(8) dont Algérie et Sahara : 99,5 ; Tunisie et Maroc : 8,6 ; T. O. M. : 90,5 ; D. O. M. : 10,9 ; Etats associés : 3,7.

H.L.M.), celles du titre VII (dommages de guerre), celles du titre VIII (dépenses sur ressources affectées) et celles résultant des comptes spéciaux, on peut faire les observations suivantes :

1° Les dépenses résultant des titres V et VI A ont fortement augmenté (+ 76 milliards de 1957 à 1958) et plus encore celles du F.D.E.S. (+ 108 milliards). Par contre, celles du titre VII ont fortement fléchi (— 56 milliards).

2° *Les dépenses remboursables, celles* du F.D.E.S. et des comptes spéciaux, ont atteint 616,9 milliards (526,1 + 90,8) en 1958 contre 472,7 (418,5 + 54,2) en 1957. Il en résulte un crédit

théorique (9) de l'Etat légèrement supérieur à 600 milliards au titre de l'exécution du budget de 1958.

3° *Les dépenses d'investissement à caractère de rentabilité économique certain* (titres V, VI A, VI B, charges propres du Trésor pour les seuls secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des mines, des transports, de l'industrie, du commerce et du tourisme) ont atteint 566 milliards en 1958 contre 482 en 1957. Ces chiffres résultent du tableau suivant établi à partir du 4e rapport du F.D.E.S.

Rubriques	1957	1958
Agriculture (métropole)	61,6	76,8
Energie et mines (métropole)	157,7	218,5
Transports (métropole)	62,4	58,9
Industrie, commerce (métropole)	17,5	34,6
Hors métropole	182,5	177,2
Total	481,7	566,0

Les chiffres contenus dans ce tableau ne tiennent pas compte des dépenses de construction (H.L.M.), de reconstruction (titre VII) ni des dépenses sur ressources affectées (titre VIII) ; de même ils excluent les dépenses d'équipement culturel, social et administratif et pour l'Outre-mer les dépenses de fonctionnement figurant sous le titre VI B (26,9 milliards en 1958). L'exclusion totale du titre VIII n'est pas exempte de critique car en ce qui concerne l'agriculture, la subvention à l'équipement agricole peut être considérée comme une prime très rentable d'investissement agricole.

Si on réintroduit cet élément dans les calculs (cf. tableau VII), soit 28 milliards en 1957 et 47 en 1958, il en résulte que l'on peut admettre que les *investissements à caractère économique assez certains ont atteint 510 milliards en 1957 et 613 en 1958.*

Il est intéressant de relever que ces chiffres sont voisins de ceux observés pour les dépenses remboursables qui déterminent le crédit théorique de l'Etat (613 contre 617 milliards en 1958). D'une façon plus générale, il apparaît que la politique budgétaire définie par la loi du 13 décembre 1957 et fixant le plafond

(9) En principe les prêts et avances du F. D. E. S. et les avances au titre des comptes spéciaux sont remboursables. Toutefois l'Etat peut supprimer l'obligation de remboursement (Cf. arrêté du 3 avril 1957 au sujet de dotations et *R. E. Po.*, 1958, p. 735). En 1958, une dotation de 41,2 milliards a été accordée à l'Electricité et au Gaz d'Algérie. Cf. note 4, Tableau IX ci-après.

de l'impasse à 600 milliards pour 1958 n'était pas dénuée de fondement. Bien au contraire, elle faisait preuve d'un grand réalisme que l'approche à la fois comptable et économique permet de justifier.

1. Dépenses effectuées sur les titres budgétaires V et VI A (cf. tableau IV)

Les dépenses des titres budgétaires V, VI A et VI B sont désignées communément par l'appelation B. R. E. (Budget de reconstruction et d'équipement). En fait, elles comprennent des dépenses de subventions et de participations non sujettes à remboursement (titres V et VI A) et des prêts et avances remboursables qui assurent le financement d'une partie des opérations du Fonds de Développement économique et social (titre VI B).

Lors de l'établissement du budget de 1958, la situation du B. R. E. faisait apparaître un total de crédits de 652 milliards, soit 188 de plus qu'en 1957. Ce chiffre fut ramené à 517 dans le projet définitif, puis, après les ajustements intervenus en cours d'année, porté à 532 (dont 414 pour les titres V et VI A et 118 pour le titre VI B).

Tableau IV

Dépenses de subventions et participations des titres V et VI A

(Crédits de paiement, chiffres en milliards)

Rubriques	1957	1958
1. Agriculture	24,1	34,4
2. Energie et Mines (Métropole)	42,3	50,5 (1)
3. Transports	55,6	52,1
4. Industrie et commerce	0,5	6,9
5. Logement et urbanisme	7,3	10,8
6. Equipement culturel et social	102,0	136,9
7. Equipement administratif et divers	11	11
Total	242,8	310,6
8. Investissements hors métropole	98,5 (2)	113,4 (3)
9. Autres dépenses et ajustements	—3 (4)	—1,6 (5)
Total budgétisé	338,3	414,4

Sources : 4e rapport du Comité de Direction du F. D. E. S., p. 30 à 33.

(1) non compris 8 pour les traitements du personnel du Commissariat à l'Energie atomique ;

(2) dont Algérie et Sahara : 22,2 ; Maroc et Tunisie : 0,2 ; T. O. M. : 54,8 ; D. O. M. : 6,7.

(3) dont Algérie et Sahara : 39,7 ; Maroc et Tunisie : 0,3 ; T. O. M. : 57,8 ; D. O. M. : 6,9.

(4) déjà compris dans VIB.

(5) ajustements de transferts.

Les crédits des titres budgétaires V et VI A ont augmenté de 1957 à 1958 de 22 % contre 25 % de 1956 à 1957. Cette continuation de leur expansion traduit l'effort poursuivi en faveur de l'agriculture (habitat, électrification), de l'énergie atomique (48,3 milliards de crédits en 1958), de l'aviation, de l'aménagement du territoire et des villes et plus encore de l'équipement scolaire et universitaire (108,4 milliards) et des investissements hors de la métropole (dont Algérie et Sahara : 39,7 milliards ; T. O. M. : 57,8).

2. Dépenses du fonds de développement économique et social (cf. tableau V)

Les opérations du F. D. E. S. sont financées par les crédits budgétaires du titre VI B, les prêts à charge propre du Trésor, les prêts H. L. M. et une fraction de la vente des certificats pétroliers (6 milliards en 1958, pour ce dernier poste).

En 1958, les opérations du F. D. E. S. ont atteint 526 milliards contre 418 en 1957, soit une augmentation de 108 milliards (+ 26 %) dont 22 pour le titre VI B, 56 pour les charges propres du Trésor et 30 pour les H. L. M.

Tableau V

Opérations du Fonds de Développement

(Crédits de paiement, chiffres en milliards)

Rubriques	1957			1958		
	Titre VI B	Charges propres du Trésor	H. L. M.	Titre VI B	Charges propres du Trésor	H.
1. Agriculture	14	23,5	—	27,4	15	
2. Energie et Mines (Métropole)	—	115,4	—	—	168 (1)	
3. Transports	—	6,8	—	—	6,8	
4. Industrie, commerce et tourisme	—	17	—	—	27,7	
5. Logement et urbanisme	—	—	140	—	—	169
6. Equipement culturel et social	—	—	—	—	0,5	
Total	14	162,7	140	27,4	218,0	169
7. Investissements hors métropole	70,5 (3)	13,5	5	63,8 (4)	15,0	5
8. Ajustements et divers non ventilés	11,5 (5)	1,3	—	26,9 (5)	—	
Total budgétisé	96	177,5	145	118,1	233	175

Sources : 4e rapport du Conseil de Direction du F. D. E. S., p. 30 à 33.

(1) dont E. D. F. et C. N. R. 122,5 ; Gaz de France : 19,5 ; Charbonnages : 15 ; En atomique : 12.

(2) non compris 60 au titre de consolidation de prêts spéciaux (chiffres figurant aux com spéciaux).

(3) dont Algérie : 32,8 ; Maroc et Tunisie : 29,9 ; T. O. M. : 7,5 ; D. O. M. : 0,3.

(4) dont Algérie : 48,1 ; Maroc et Tunisie : 7,6 ; T. O. M. : 7,8 ; D. O. M. : 0,3.

(5) part du crédit d'aide extérieure pour les dépenses de fonctionnement.

a) *Les crédits du titre VI B,* lesquels permettent des prêts et avances d'équipement par l'intermédiaire du F. D. E. S. a l'agriculture et aux P. O. M. ont sensiblement augmenté pour l'agriculture (+ 13,4 milliards de 1957 à 1958 soit presque le doublement). L'agriculture a donc bénéficié en 1958 de concours importants pour l'aménagement et l'équipement rural (électrification, adduction d'eau, abattoirs).

Les prêts hors de la métropole ont augmenté de 9 milliards (91 contre 82) mais en fait les prêts d'investissements ont fléchi (64 contre 70), ceci provenant du fait qu'une partie importante des prêts hors de la métropole est relative à des dépenses de fonctionnement (27 milliards en 1958 contre 11,5 en 1957). Les prêts d'investissement ont plus spécialement été destinés à l'Algérie (48,1 milliards en 1958 contre 32,8 en 1957).

b) *Les charges propres du Trésor* qui concernent plus spécialement le secteur de l'énergie ont été fortement influencées par le programe d'équipement de l'E. D. F. (programme hydraulique — Rhin, Durance — ; centrales thermiques pour consommer le gaz de Lacq ; centrales nucléaires — E. D. F. 1 ; E. D. F. 2 ; G 2; G. 3...). Les crédits du F. E. D. S. pour l'E. D. F. et la C. N. R. ont été portés de 81,8 milliards en 1957 à 122,5 en 1958. Un autre poste important à relever est celui des prêts à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer (15 milliards dont 11,3 pour les T. O. M. et 3,7 pour les D. O. M.).

c) *Les crédits H. L. M.* avaient été fixés à 155 milliards dans la loi de Finances. Ils ont été majorés de 20 milliards en cours d'année (décrets d'avances d'août 58) et atteignent en conséquence 175 milliards contre 145 en 1957 (soit 20 % en plus).

Le nombre des logements H. L. M. achevés en 1958 s'élève à 87.600 dont 68.700 pour la location et 18.900 pour l'accession à la propriété, au lieu de 73.200 en 1957, dont 54.500 pour la location et 18.700 pour l'accession à la propriété.

D'une façon plus générale, l'effort entrepris dans le domaine des H. L. M. est surtout net depuis 1957. (Evolution des paiements effectifs pour H. L. M. depuis 1952 ; chiffres en milliards : 1952 : 51,1 ; 1953 : 56 ; 1954 : 70 ; 1955 : 72,8 ; 1956 : 99,8 ; 1957 : 143,7 ; 1958 : 175).

3. Dommages de guerre : titre VII du budget (cf. tableau VI)

Les crédits consacrés au règlement des dommages de guerre sont en diminution sensible et n'atteignent que 165 milliards

contre 220 en 1957 (soit 25 % en moins). Sur ce total 65 milliards concernent la mobilisation et le remboursement des titres émis par la Caisse autonome de la Reconstruction (CAREC). Parmi les dépenses de reconstruction intervenues en 1958, les principales ont été les suivantes : indemnités de reconstruction d'immeubles (51), travaux de voirie (12,5), mobilier familial (7,5), reconstruction du réseau S. N. C. F. (6).

Tous ces chiffres sont inférieurs à ceux des années précédentes, ce qui est la conséquence de l'avancement des travaux de reconstruction.

4. Dépenses sur ressources affectées (cf. tableau VII)

Centralisées depuis 1954 dans le titre VIII du budget, les dépenses sur ressources affectées continuent leur expansion (158 milliards d'autorisations de dépenses en 1958 contre 141 en 1957, 130 en 1956). Les autorisations initiales fixées dans la loi

Tableau VI

Dommages de guerre (Titre VII)

(Milliards)
Crédits de paiement

Rubriques	1957		1958	
	Règlement en espèces	Remboursement de titres	Règlement en espèces	Remboursement de titres
1. Agriculture	11,3	24,3	6,1	26,3
2. Energie et mines	—	—	—	—
3. Transports	10,5	—	7,5	—
4. Industrie, commerce, tourisme	14,3	24,3	2	26,3
5. Logement et urbanisme	89,7	11,4	68,1	12,4
6. Equipement administratif et divers	11,1	—	7,9	—
Total	136,9	60	91,6	65
7. Investissements hors métropole	0,3	—	—	—
Ajustements	23,1 (1)	—	8,4 (1)	—
Total global	160,3	60	100,0	65
Total cumulé (chiffre du budget)	220,3		165	

Sources : 4e rapport du Conseil de Direction de F. D. E. S., p. 30 à 33 et p. 86.
(1) Reconstitution du mobilier familial, indemnités et travaux préliminaires et provisoires effectués par l'Etat.

TABLEAU VII

Dépenses, sur ressources affectées (Titre VIII)

(Milliards)

Rubriques	1957 Autorisations définitives (1)	1958 Autorisations définitives (2)
Fonds d'assainissement du marché de la viande	3,6	6,8
Fonds d'assainissement de la viticulture	12,6	11,4
Fonds d'assainissement du marché du lait	7,0	6,7
Fonds de prophylaxie des animaux	6,2	5,5
Baisse du prix des matériels agricoles	28,0	47,0
Assurance vieillesse agricole	17,8	19,1
Fonds national de progrès agricole	0,9	1,1
Total agriculture	76,1	97,6
Education Nationale, théâtres privés de Paris	0,03	0,03
Affaires économiques, production textile	4,9	6,5
Industrie et commerce. Soutien des hydrocarbures	23,0	26,9
Intérieur et travaux Publics. Fonds routier	37,4	27,2
TOTAL GÉNÉRAL	141,4	158,2

(1) *Source : Statistiques et Etudes financières*, janvier 1958, p. 22.
(2) *Source : Statistiques et Etudes financières*, mars 1959, p. 311.

de finances n'atteignaient que 125 milliards, elles ont été majorées en cours d'année de 33 milliards dont 24 au seul titre du remboursement de 15 % sur le prix des matériels agricoles. (Cf. décrets du 14 août 1958 et du 12 décembre). Par suite, c'est cette rubrique qui est de loin la plus importante ; elle représente en 1958 30 % des autorisations de dépenses du titre VIII. Viennent ensuite : le Fonds routier (17 %) ; le Fonds de soutien des hydrocarbures (17 %) ; l'assurance vieillesse agricole (12 %) ; l'assainissement de la viticulture (7 %). L'agriculture à elle seule absorbe au total plus de 60 % des crédits du titre VIII ; sa part est croissante en raison de la charge de subvention d'équipement (ristourne de 15 % sur le matériel) et de la création du Fonds de prophylaxie des maladies des animaux (1957) et du Fonds national de progrès agricole (1957).

Le montant des dépenses totales sur ressources affectées a atteint en 1958 147 milliards contre 142 en 1957 et 133 en 1956. Quant aux ressources, elles atteignent 156 milliards contre 141 milliards en 1957 et 137 en 1956.

c) **Dépenses militaires** (cf. tableau VIII)

Les crédits affectés aux dépenses militaires avaient été sensiblement réduits dans la loi de finances par rapport aux demandes des services dépensiers, si bien que leur niveau était inférieur de 38 milliards aux crédits définitifs atteints en 1957. (1.326 contre 1.364). La loi de finances du 29 mars 1958 (2e partie portant répartition des crédits) avait en outre prévu en son article 4 un montant de 18 milliards d'économies supplémentaires, ce qui devait ramener les crédits pour les dépenses militaires à 1.308 milliards. L'intensification de l'effort militaire en Algérie et le programme d'engins modernes devaient porter ce chiffre à 1.450 milliards (crédits définitifs). Il a été en effet nécessaire de renoncer aux économies prévues de 18 milliards et il a fallu de juillet à décembre (surtout décrets portant autorisation de dépenses en excédent des crédits ouverts des 13 août et 12 décembre) majorer les crédits de 124 milliards.

En définitive, par rapport à 1957 les crédits pour les dépenses militaires augmentent en 1958 de 86 milliards, soit de 6 % (contre 9 % de 1956 à 1957 et 30 % de 1955 à 1956). L'augmentation découle surtout de l'expansion des dépenses de fonctionnement (76 milliards), ceci résultant notamment de 60 milliards de cré-

TABLEAU VIII

Dépenses militaires

(Milliards)

Rubriques	1957 Autorisations définitives (1)		1958 Autorisations définitives (2)	
	Fonctionnement	Equipement	Fonctionnement	Equipement
I. *Défense nationale* :				
Section commune	138,7	46,5	188,7	60,0
Section guerre	413,2	166,9	418,7	150,3
Section air	143,3	193,7	143,4	215,8
Section marine	106,5	91,9	109,6	84,4
Total défense nationale	801,7	499,0	860,4	510,5
II. *France d'Outre-Mer*	55,3	7,9	72,6	6,6
Total général	857,0	506,9	933,0	517,1
TOTAL PAR ANNÉE	1.363,9		1.450,1	

(1) *Source : Statistiques et Etudes financières*, janv. 1958, p. 28.
(2) *Source : Statistiques et Etudes financières*, mars 1959, p. 312.

dits destinés uniquement à l'amélioration de la situation des personnels. Il convient de noter que la masse de crédits de 1.450 milliards doit être majorée de certains éléments figurant sous la rubrique « charges communes des budgets civils » et qui intéressent certaines dépenses de personnel et de charges sociales de caractère militaire. Ces éléments ont été chiffrés pour 1958 à 218,6 milliards (10). Il s'en suit que l'ensemble des crédits relatifs aux charges de la défense a atteint 1.668,7 milliards soit 30 % du total des autorisations de dépenses (5.537).

C. — **Les recettes**

Les résultats définitifs montrent que les recouvrements budgétaires ont excédé de 366 milliards les prévisions de la loi de finances, compte tenu des ressources affectées à diverses dépenses, et de 852 les résultats de 1957 (cf. tableau IX).

a) *Les produits fiscaux* ont augmenté d'une année à l'autre de 734 milliards (4.420 en 1958 contre 3.686 en 1957).

Cette augmentation résulte d'une évolution de la conjoncture plus satisfaisante que celle qui avait été prévue, de l'incidence en année pleine de la réforme de juin 1957, des ressources créées par la loi du 13 décembre 1957 et des 50 milliards de recettes fiscales supplémentaires décidées en juillet 1958 (ordonnance du 31 juillet : création d'une taxe civique ; contribution extraordinaire de 2 % sur le montant des bénéfices de l'exercice clos 1957 ; taxes somptuaires sur résidences secondaires, yachts, chevaux de course ; augmentation de 3 fr. par litre de la taxe sur l'essence ; aménagement de taxes assises sur le chiffre d'affaires).

Par grandes masses, l'évolution de 1957 à 1958 a été la suivante (chiffres en milliards).

Rubriques	Résultats 1957	Résultats 1958	Variations	
			En milliards	En %
Contributions directes	1.353	1.748	+395	+29 %
Enregistrement et impôts indirects	857	1.020	+163	+19 %
Taxes sur le chiffre d'affaires..	1.476	1.652	+176	+12 %
Total...............	3.686	4.420	+734	+20 %

(10) Cf. *Statistiques et Etudes financières*, mars 1959, p. 298 et 300.

TABLEAU IX. — **Recouvrements budgétaires**
(Milliards)

Rubriques	1957 Résultats (1)	1958 Prévisions (1)	1958 Résultats (2)
1. *Contributions directes :*			
Recettes sur rôles	568,4	686,0	770,2
Impôt sur les sociétés recouvré sans émission de rôle	362,0	372,0	494,3
Versements forfaitaires sur les salaires	321,2	357,7	374,1
Versements forfaitaires sur certaines recettes non commerciales	7,8	8,5	10,3
Taxe proportionnelle sur le revenu des valeurs mobilières	66,0	68,0	66,6
Taxe exceptionnelle sur les réserves des sociétés	27,7	62,0	32,4
Total contributions directes	1.353,1	1.554,2	1.747,9
2. *Enregistrement et impôts indirects :*			
Enregistrement	166,2	181,0	194,0
Timbre	75,2	88,2	88,9
Opérations de bourse	15,8	15,0	10,1
Impôt de solidarité nationale	0,6	0,3	0,5
Douanes	519,0	637,3	646,8 (3)
Contributions indirectes	78,8	75,6	78,2
Poudres à feu	1,4	1,3	1,4
Total enregistrement et impôts indirects	857,0	998,7	1.019,9
3. *Taxes sur le chiffre d'affaires :*			
Taxe sur la valeur ajoutée et prestations de services	1.375,7	1.547,0	1.530,9
Taxe sur les transports de marchandises	17,0	15,5	16,7
Taxes uniques (vins, viandes, cidres, cafés, thés)	82,9	108,2	104,1
Total taxes sur le chiffre d'affaires	1.475,6	1.670,7	1.651,7
TOTAL DES PRODUITS FISCAUX	3.685,7	4.223,6	4.419,5
4. *Exploitations industrielles*	92,6	71,6	70,3
5. *Domaine*	24,4	44,3	29,7
6. *Produits divers*	194,6	247,3	279,8
7. *Ressources exceptionnelles :*			
a) Contrepartie, dépenses, reconstruction et équipement	91,3 (4)	109,0	111,6 (4)
b) Aide américaine	4,7	—	—
8. *Fonds de concours :*			
(*a*) Ordinaires et spéciaux	80,9	—	96,4
(*b*) Coopération internationale	20,1	—	23,3
TOTAL DES PRODUITS NON FISCAUX	508,6	472,2	611,1
9. *Ressources affectées à diverses dépenses* (Titre VIII)	140,9	124,9	155,9
TOTAL DES RECETTES BUDGÉTAIRES	4.335,2	4.820,7	5.186,5

(1) *Source* : *Statistiques et Etudes financières*, juillet 1958, p. 824 à 831 et 868 à 872.
(2) *Sources* : *J. O.* 18 juin 1959. *Statistiques et Etudes financières*, Mai 1959, p. 573 à 577.
(3) Dont 38,5 à recouvrer en 1959.
(4) Compte non tenu des dotations en capital (650 milliards en 1957, Cf. *R. E. PO.* 1958, note sous tableau IX, p. 738 et 41,2 milliards en 1958 : dotation à l'Electricité et au Gaz d'Algérie).

Les contributions directes affectées par l'évolution de la conjoncture et par les mesures fiscales de juin 1957, décembre 1957 et juillet 1958, lesquelles ont mis l'accent sur l'imposition des sociétés (versement exceptionnel de 2 % sur les réserves, prélèvement temporaire de 20 % sur les excédents de bénéfice, exclusion de frais généraux à caractère somptuaire, réforme du régime des décotes et dotations sur stocks, contribution extraordinaire de 2 % sur les bénéfices de l'exercice clos 1957) ont procuré 1.748 milliards contre 1.353 en 1957. Par grandes masses, leur évolution de 1957 à 1958 a été la suivante.

Rubriques Contributions directes	Augmentation sur 1957	
	Milliards	En %
Recettes sur rôles	+202	+35 %
Impôts sur les sociétés (1)	+138	+36 %
Versements forfaitaires	+ 55	+17 %
Taxe proportionnelle sur revenus des valeurs mobilières	0	0
Total	+395	+29 %

(1) Dont 5 au titre de la taxe exceptionnelle sur les réserves.

Les droits d'enregistrement et les impôts indirects ont été sensiblement affectés par les mesures fiscales (augmentation de la taxation des produits pétroliers, droits de timbre et d'enregistrement). Ils ont procuré 1.020 milliards en 1958 contre 857 en 1957 et 661 en 1956. L'augmentation de 163 milliards provient pour près des quatre-cinquièmes des produits des douanes. Il est à relever d'autre part que l'impôt sur les opérations de bourse a fléchi de 36 %, ceci résultant du fait que le marché financier a connu une activité réduite pendant la majeure partie de l'année 1958, à l'exception de la reprise constatée en novembre et décembre.

Le tableau ci-après donne l'évolution de 1957 à 1958 des recettes d'enregistrement et d'impôts indirects.

Rubriques Enregistrement et impôts indirects	Variations sur 1957	
	Milliards	En %
Enregistrement et timbre	+ 41	+17 %
Opérations de bourse	— 6	—36 %
Douanes	+128	+25 %
Contributions indirectes	0	0
Total	+163	+20 %

Les taxes sur le chiffre d'affaires ont été affectées par la majoration de certains taux de la T. V. A. (à l'exclusion des produits de consommation courante) et la revision des taux des taxes uniques (vins, viandes). Par grandes masses, elles ont évolué comme suit :

Rubriques Taxes sur le chiffre d'affaires	Augmentation sur 1957	
	Milliards	En %
T. V. A.	+155	+11 %
Taxes sur les transports	0	0 %
Taxes uniques	+ 21	+25 %
Total	+176	+13 %

Les produits de la T. V. A. correspondent à peu près aux évaluations de recouvrement et sont en augmentation de 11% sur les résultats de 1957. Les taxes uniques ont procuré 104 milliards dont 53 pour les viandes, 28 pour les vins et 23 pour les cafés et thés.

b) *Les produits non fiscaux* ont augmenté par rapport à 1957 de 102 milliards. Il est à relever que l'aide américaine a disparu ; elle avait procuré 5 milliards en 1957, 49 en 1956, 106 en 1955 et 109 en 1954. Les intérêts et amortissements des prêts consentis par l'Etat ont atteint 112 milliards contre 91 en 1957. On doit signaler sous cette rubrique que l'Etat a accordé à l'Electricité et au Gaz d'Algérie une dotation en capital de 41,2 milliards ; en 1957, il avait accordé une dotation de 650 milliards aux Charbonnages, E. D. F. et Gaz de France. Cette dotation qui supprime l'obligation de rembourser les prêts atténue d'autant le montant des reversements en capital mais elle augmente les intérêts à percevoir ultérieurement. Les produits divers (Loterie Nationale, amendes, impôts sur les jeux de casinos, prélèvements sur le pari mutuel, retenues pour pensions civiles et militaires) ont augmenté de 85 milliards de 1957 à 1958 (280 contre 195). Par contre les produits des exploitations industrielles (service des allumettes, Monnaies et Médailles, entreprises nationalisées...) ont fléchi de 13 milliards (70 en 1958 contre 93 en 1957).

c) *Les ressources affectées aux dépenses du titre VIII* (cf. *supra*, tableau VII) ont atteint 156 milliards contre 141 en 1957.

II. — LA TRÉSORERIE

L'impasse de trésorerie qui avait dépassé 1.000 milliards en 1956 et 1957 (1.004 en 1956, 1.041 en 1957) a été ramenée à 690 milliards (cf. tableau X).

TABLEAU X

Opérations du Trésor
(Milliards)

Rubriques	1957 (1)	1958 (2)
I. *Budget et investissements.*		
A. *Dépenses* :		
Exercice précédent	269	297
Exercice courant :		
Dépenses civiles ordinaires	2.443	2.869
Dépenses militaires	1.303	1.332 (3)
Dépenses civiles en capital	647	686
Dépenses sur ressources affectées (titre VIII)	130	147
Investissements hors budget (F. D. E. S.)	448	467 (4)
Dépenses anticipées sur l'exercice suivant	85	99
Total des dépenses	5.325	5.897
B. *Recettes* :		
Fiscales et assimilées	4.100	4.910 (5)
Aide américaine	5	—
Fonds de concours	101	120
Ressources affectées (Titre VIII)	141	156
Ressources affectées au F. D. E. S.	82	85
Total des recettes	4.429	5.271
SOLDE I	— 896	—626
II. *Comptes spéciaux du Trésor* (solde)	— 145	— 64
SOLDE I + II A COUVRIR PAR LE TRÉSOR	—1.041	—690
III. *Moyens de couverture* :		
Emprunts à long et moyen terme	+ 119	+295 (6)
Bons du Trésor	+ 81	+298 (7)
Correspondants	+ 283	— 26
Opérations relatives aux emprunts	+ 72	+ 74
Relations avec les instituts d'émission d'Outre-Mer	+ 61	+ 7
Variations des encaisses et fonds en route	— 27	+ 38
Avances de la Banque de France	+ 452	+ 4
SOLDE III = SOLDE I + II	+1.041	+690

(1) *Source* : *J. O.* 31 mai 1958, p. 5213-5214.
(2) *Source* : *J. O.* 18 juin 1959 p. 6045.
(3) non compris 179 figurant dans les dépenses de l'exercice 1957 et de l'exercice 1959.
(4) dont 85 titre VI B ; 175. H. L. M. et 207 Charges propres du Trésor,
(5) dont 113 au titre de l'exercice 1957.
(6) non compris 30 de rentes admises en libération de souscription à l'emprunt 3 1/2 % 1958.
(7) dont 166 pour les correspondants du Trésor, 53 pour les Instituts d'émission d'Outre-Mer, 116 sur formules (placés dans le public) et —37 bons sur comptes courants auprès des Banques.

A. — Les charges

Les *dépenses* budgétaires et du F. D. E. S., compte tenu de la période complémentaire de 1957 et de dépenses anticipées sur l'exercice 1959, ont atteint 5.897 milliards en 1958 contre 5.325 en 1957, soit 572 en plus. Cette augmentation de 572 (soit de 11 %) est due à titre principal aux dépenses civiles ordinaires (+ 426) et aux dépenses civiles en capital (+ 39). Les investissements au titre du F. D. E. S. ont augmenté de 19 milliards, les dépenses militaires de 29 et les dépenses sur ressources affectées de 17.

Les recettes budgétaires et affectées ont atteint 5.271 milliards contre 4.429 en 1957, soit 842 milliards en plus (+ 19 %). Cette augmentation de recettes est due presqu'à titre exclusif au produit du recouvrement des impôts (+ 810 milliards). Les recettes non fiscales ont augmenté de 32 milliards (dont fonds de concours + 19 ; ressources affectées au titre VIII + 15 ; ressources affectées au F. D. E. S. + 3 ; aide américaine — 5).

Il en résulte qu'au titre du budget et du F. D. E. S. le Trésor a eu à faire face à une impasse de 626 milliards contre 896 en 1957. A ce chiffre, il convient d'ajouter le déficit des comptes spéciaux du Trésor, soit 64 milliards contre 145 en 1957.

Au total, le Trésor a dû faire face à une impasse de 690 milliards (626 + 64) contre 1.041 en 1957. *Ce chiffre de 690 milliards est un des plus faibles qui ait été constaté depuis 1952.* En valeur relative, compte tenu de l'évolution des charges globales du Trésor (charges budgétaires, d'investissements et des comptes spéciaux) il est comparable même au chiffre de 1951 (312 milliards) ainsi que l'établit le tableau ci-après :

Tableau d'évolution de l'impasse depuis 1951
(en milliards de francs courants)

Rubriques / Années	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Impasse	312	660	652	664	662	1.004	1.041	690
Dépenses à charge du Trésor (1)	2.801	3.583	3.837	4.051	4.282	4.905	5.470	5.961
Impasse en % des dépenses à charge du Trésor	11 %	18 %	17 %	16 %	15 %	20 %	19 %	12 %

(1) Dépenses du budget et des investissements, y compris le solde des comptes spéciaux. Exemple 1958 : 5.897 + 64 = 5.961.

B. — Les moyens de couverture

a) *Les emprunts à long et moyen terme* ont procuré 295 milliards d'argent frais. Cette somme résulte de l'emprunt 3 1/2 % qui a produit 325 milliards, dont 30 au titre de conversion de rentes. L'emprunt national 5 % 1956 avait rapporté 320 milliards.

b) *Les bons du Trésor* ont rapporté 298 milliards en 1958 contre 81 en 1957 et 333 en 1956. L'arrêt de l'inflation et la reconstitution de l'épargne a permis au Trésor de faire appel bien plus facilement qu'en 1957 au marché financier. Le concours de l'épargne liquide a d'autant permis d'éviter de faire appel au marché monétaire.

Les bons en comptes courants, ceux souscrits par les banques et les établissements publics et financiers, S. N. C. F., Crédit Foncier, Crédit National, Caisse des Dépôts, ont augmenté en cours d'année de 182 milliards (ils avaient fléchi de 26 milliards en 1957). Cette augmentation de 182 milliards est d'autant plus appréciable que les bons du Trésor détenus par les banques ont fléchi de 62 milliards, dont 57 au titre de la Banque de France.

Les bons sur formules, ceux détenus par les particuliers et les sociétés, ont augmenté en 1958 de 116 milliards. Compte tenu de la diminution des protefeuilles bancaires de bons du Trésor, ceux détenus par le public et les établissements collecteurs d'épargne liquide (surtout Caisse des Dépôts) ont augmenté de 360 milliards en 1958 (298 + 62) contre 70 seulement en 1957.

Les deux tableaux ci-après donnent l'évolution des bons du Trésor :

I. **Total des bons du Trésor**
(chiffres en milliards)

Rubriques	Fin 1957	Fin 1958	Variations
Bons en comptes courants	1.539	1.721	+182
Bons sur formules	1.039	1.155	+116
Total général	2.578	2.876	+298

II. **Bons du Trésor détenus par les banques**
(chiffres en milliards)

Rubriques	Fin 1957	Fin 1958	Variations
Banques	699	694	— 5
Banque de France	214	157	—57
Total général	913	851	—62

c) *Les relations avec les correspondants* (Caisse des Dépôts, P. T. T., collectivités locales) se soldent par une charge de 26 milliards pour le Trésor. Toutefois les correspondants ont fourni par le truchement des Bons du Trésor 166 milliards, si bien que leur apport net est de 140 milliards (166 — 26).

La part des ressources due à l'expansion monétaire a atteint 83 milliards contre 110 en 1957 et 99 en 1956. Elle s'établit comme suit :

Rubriques	1957	1958
Dépôts de la Banque de France aux chèques postaux..	+ 40	— 21
Dépôts des particuliers et d'entreprises aux chèques postaux et au Trésor	+ 70	+104
Total	+110	+ 83

d) *Les opérations relatives aux emprunts* se sont soldés par une recette de 72 milliards.

e) *Les relations avec les instituts d'émission d'Outre-Mer* ont procuré 7 milliards auxquels il convient d'ajouter 53 de bons du Trésor, soit 60 au total.

f) *Les variations des encaisses* ont procuré 38 milliards.

g) *Les avances de la Banque de France* ont augmenté de *4 milliards contre 452 en 1957*. Si on ajoute au concours direct de la Banque de France, les concours indirects (escompte d'obligations cautionnées, dépôts, portefeuille d'effets publics...), on constate que la *création de monnaie a procuré au Trésor 97 milliards en 1958, contre 599 en 1957.*

Cette création de monnaie pour le compte du Trésor se décompose comme suit :

Rubriques	1957	1958
Variations des portefeuilles d'effets publics des banques et de la Banque de France	+ 11	—62
Dépôts de la Banque de France aux chèques postaux et de particuliers et d'entreprises aux chèques postaux et au Trésor	+110	+83
Monnaies divisionnaires :		
— à la Banque de France	— 4	— 2
— en circulation	+ 8	+ 3
Escompte d'obligations cautionnées	+ 22	+75
Avances de la Banque de France	+452	+ 4
Bon négociable	—	— 4
Total	+599	+97

Ce montant de 97 milliards représente 14 % de l'impasse (en 1957 ce pourcentage a été de 58 %) et 20 % de l'expansion monétaire constatée en 1958 (contre 83 % en 1957).

Alors qu'en 1957 le Trésor public avait joué le rôle déterminant dans l'expansion monétaire, en 1958, ce rôle revient aux crédits à l'économie et à la reconstitution des avoirs en or et en devises ainsi que l'établit le tableau ci-après.

Facteurs d'expansion monétaire	1957		1958	
Crédits à l'économie	+553	+149	+291	+315
Variations des avoirs en or et devises	—404		+ 24	
Créances sur le Trésor public	+599		+ 97	
Divers	— 30		+ 77	
Total	+717		+489	

En dépit du déficit de la balance commerciale, les réserves en or et devises ont augmenté de 24 milliards (aide extérieure consentie en janvier 1958, rentrée de capitaux à la suite de l'amnistie en faveur des capitaux émigrés — ordonnance du 25 juin 1958, — et achat d'or par la Banque de France — succès de l'emprunt 3 1/2 % 1958). Les crédits à l'économie ont augmenté de 291 milliards seulement (contre 553 en 1957 et 725 en 1956), ce qui traduit l'efficacité de l'action anti-inflationniste sur ce plan. Mais alors qu'en 1957 la politique restrictive de crédits était plus que contrecarrée par les besoins du Trésor, en 1958, il n'en a pas été exactement ainsi, la création de monnaie pour le compte du Trésor ayant représenté environ le tiers de l'expansion des crédits à l'économie (97 contre 291). L'exécution du budget 1958 a donc

été très peu inflationniste, ceci provenant de la combinaison de deux facteurs : impasse nettement plus faible (690 contre 1.041) et concours de l'épargne accru (411 contre 191) (11). Il en est résulté que la nécessité de recourir au marché monétaire pour financer l'impasse a été moins impérative. Cette nécessité n'aurait même pas existé si l'impasse du Trésor n'avait pas excédé le montant de l'impasse prévisionnelle (600 milliards).

III. — LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique de l'Etat a augmenté au cours de l'année 1958 de 931 milliards contre 670 en 1957 (cf. tableau XI).

La dette intérieure, affectée sensiblement par le succès de l'emprunt 3 1/2 % 1958, a augmenté de 545 milliards.

La dette extérieure a augmenté de 386 milliards, dont 300 au titre des dévaluations (celle d'août 1957, officialisée en 1958, et celle du 29 décembre 1958) et 86 au titre des crédits et facilités financières obtenues par la France en janvier 1958.

Cette forte augmentation, soit de 39 %, a sensiblement accru la part de la dette extérieure dans la dette publique (évolution de la dette extérieure en pourcentage de la dette publique depuis 1953. 1953 : 23 %; 1954 : 20 %; 1955 : 18 %; 1956 : 15 %; 1957 : 14 % ; 1958 : 17 %).

A. — La dette intérieure

La répartition de la dette intérieure par catégories, compte tenu des bons à intérêt progressif remboursables à vue, a évolué comme suit :

Rubriques	Fin 1957 %	Fin 1958 %
Dette perpétuelle	1,6	1,1
Dette amortissable	37,4	38,4
Bons du Trésor	43,0	44,0
Engagements envers les Instituts d'émission	18,0	16,5
Total	100,0	100,0

(11) Le concours de l'épargne proprement dite (emprunts dans le public et bons du Trésor sur formules) a atteint 411 milliards en 1958 (295 + 116) contre 191 en 1957 (84 + 107). Le concours du marché financier, *en prenant en considération les correspondants*, a atteint 593 milliards en 1958 contre 442 en 1957. Celui du marché monétaire, déjà signalé, représente 97 milliards en 1958 contre 599 en 1957.

La dette perpétuelle a fléchi de 24 milliards (conversion en emprunt 3,5 % 1958).

La dette amortissable a augmenté assez sensiblement (268 milliards contre 98 en 1957). Ceci résulte du succès de l'emprunt 3 1/2 % 1958 à capital garanti — émission du 17 juin au 12 juillet 1958 — qui a rapporté 325 milliards dont 295 d'argent frais et qui a permis à la Banque de France l'achat de 140 tonnes d'or.

TABLEAU XI

Evolution de la dette publique

(Milliards, en fin d'année)

Rubriques	1957 (1)	1958 (2)	Variations
I. *Dette de l'Etat.*			
A. *Dette non exigible.*			
a) *Dette intérieure : Total*	5.369	5.838	+469
dont (1) Perpétuelle	98	74	— 24
(2) Amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	2.264	2.532	+268
(3) Bons du Trésor	1.922	2.147	+225
(4) Engagements envers les instituts d'émission	1.085	1.085 (3)	0
b) *Dette extérieure : Total*	752	1.032 (4)	+280
dont (1) Amortissable à long, moyen et court terme à échéances massives	286	404	+118
(2) Crédits ou avances de gouvernements ou organismes étrangers ou internationaux	466	628 (4)	+162
TOTAL : DETTE NON EXIGIBLE (a) + (b)	6.121	6.870	+749
B. *Dette exigible :*			
a) *Dette intérieure : Total*	675	751	+ 76
dont (1) Emprunts et bons échus	30	30	0
(2) Bons à intérêt progressif remboursables à vue	645	721	+ 76
b) *Dette extérieure : Total*	245	351 (4)	+106
dont (1) Emprunts et bons échus	47	105	+ 58
(2) Bons remboursables à vue	198	246	+ 48
TOTAL : DETTE EXIGIBLE (a) + (b)	920	1.102	+182
TOTAL DE LA DETTE DE L'ETAT (A + B)	7.041	7.972	+931
dont dette intérieure	6.044	6.589	+545
dette extérieure	997	1.383 (4)	+386 (4)
II. Dette de la Caisse autonome d'amortissement	28	27	— 1
III. Dette des P. T. T. (intérieure)	105	130	+ 25
IV. Dette R. T. F.	14	14	0

(1) *Sources : J. O.* 31 mai 1958, p. 5225.
(2) *Sources : J. O.* 18 juin 1959, p. 6060 à 6066.
(3) Par suite de la remise d'un bon négociable (représentant cession d'or belge à la Banque de France).
(4) La dette extérieure a été influencée par les dévaluations d'août 57 (régularisation 1958) et de décembre 1958 ainsi que par les facilités financières et de crédit de janvier 1958 (accords Monnet-Dillon).

Les Bons du Trésor accusent également une augmentation appréciable (301 milliards en tenant compte des bons à intérêt progressif et des bons échus).

Par contre, *les engagements envers les instituts d'émission n'augmentent pas*. L'avance de 4 milliards de la Banque de France a été compensée par la remise d'un bon négociable relatif à une cession d'or effectuée par la Belgique.

B. — La dette extérieure

La dette extérieure a augmenté de 386 milliards dont 106 au titre de la *dette exigible* et 280 au titre de la *dette non exigible*.

La dette non exigible exprimée en devises étrangères a cependant fléchi de 29 millions de dollars (contre 80 en 1957), de 8 millions de livres sterling et de 16 millions de francs suisses (cf. tableau XII). Si la dette en dollars a beaucoup moins fléchi qu'au cours des années passées, ceci résulte des facilités financières accordées en janvier 1958 par le Gouvernement des Etats-Unis (report d'annuité d'intérêt et de capital d'emprunts contractés d'un montant de 29 millions) et par l'Export-Import Bank (consolidation d'une semestrialité de certains emprunts pour un montant de 24 millions).

TABLEAU XII

(Millions de la devise considérée, en fin d'année)

Répartition de la dette extérieure non exigible par devises de paiement

Rubriques	1957 (1)	1958 (2)	Variations
I. *Dette en dollars* :			
envers l'Export-Import Bank	1.059	1.033 (3)	—26
envers la Banque Internationale de Reconstruction..	233	229	— 4
envers le Gouvernement des Etats-Unis.......	560	569 (4)	+ 9
envers le Gouvernement canadien............	169	161	— 8
Total de la dette en dollars..............	2.021	1.992	—29
II. *Dette en livres sterling* envers le Gouvernement britannique..........	34	26	— 8
III. *Dette en francs suisses* (remboursable à l'option des porteurs en florins, francs suisses ou dollars). Emprunt 4 % 1939 aux Pays-Bas et en Suisse...	87	71	—16

(1) *Source* : *J. O.* 31 mai 1958, p. 5231.
(2) *Source* : *J. O.* 18 juin 1959, p. 6067.
(3) dont 24 sous forme de consolidation d'une semestrialité de certains emprunts (accord, Monnet-Dillon des 30 janvier, 5 mai 1958).
(4) dont 29 sous forme d'un report d'annuité concernant le capital ou les intérêts de certains emprunts (accords Monnet-Dillon).

CONCLUSION

En fixant l'impasse du budget à 600 milliards pour l'année 1958, les parlementaires de la IVe République (loi du 13 décembre 1957) avaient préparé les conditions législatives d'un redressement des finances publiques. L'impasse du Trésor a en définitive atteint 690 milliards, chiffre absolu comparable à celui des années 1952 à 1955 mais en réalité plus faible, compte tenu de l'évolution des prix et de la masse budgétaire.

Le chiffre de 600 milliards, retenu également pour 1959, a une certaine signification. Il correspond plus ou moins aux dépenses théoriquement recouvrables (prêts et avances remboursables), au montant des dépenses d'investissement à caractère de rentabilité économique plus ou moins certain, voire même au concours du marché financier et des correspondants au Trésor.

Les mesures prises au début du deuxième semestre, en rétablissant la confiance dans la monnaie, ont permis au Trésor d'éviter de faire plus largement appel au marché monétaire. Elles ont donc réalisé les conditions financières du succès de la volonté législative exprimée six mois auparavant. Cependant, il ne faut pas perdre de vue le fait que la dette publique représente actuellement près de 8.000 milliards, soit le montant de la masse monétaire et le tiers du Produit National. Une grande prudence s'impose donc pour ne pas reporter sur les générations à venir une charge rapidement croissante. De 1956 à 1958, cette charge a augmenté de 1.601 milliards contre 1.163 pour la masse monétaire. A elle seule la dette extérieure représente 1.383 milliards de francs soit 2,75 milliards de dollars. Dans ces conditions, il apparaît qu'une grande prudence s'impose en ce qui concerne les dépenses publiques et en ce qui concerne leurs techniques de financement. Ici apparaît le rôle que doit jouer la fiscalité.

En 1958, aucune des mesures ne s'est attaquée au problème fondamental d'une réforme fiscale d'ensemble. Pour contenir l'impasse, les gouvernements successifs ont dû opérer des ajustements multiples dans les crédits et n'ont pu éviter de recourir aux expédients fiscaux. L'ensemble des mesures d'assainissement prises en fin d'exercice par le gouvernement de la Ve République a posé les conditions d'un redressement durable des finances publiques françaises. Ces mesures qui ont déjà porté

leurs fruits mettent à juste titre l'accent ainsi que l'avait recommandé le rapport *Rueff* sur la nécessité d'investir en faisant appel à l'épargne et sur l'impératif de ne plus céder aux mirages de l'inflation, inflation ayant souvent sa source dans une politique de facilité des pouvoirs publics.

Pour que toutes les conditions d'un redressement durable des finances publiques soient réunies, il convient cependant qu'une pierre soit ajoutée à l'édifice, celle d'une *réforme fiscale d'ensemble,* réforme fiscale qui devrait notamment détaxer l'épargne investie, entraver le moins possible l'expansion de la production, notamment de celle de biens d'équipement et si possible qui devrait permettre une certaine simplification, une certaine cohésion (réforme administrative) tout en augmentant au besoin la taxation applicable aux revenus non investis. Le Gouvernement de la V[e] République parviendra-t-il à opérer cette réforme fondamentale ? On peut en douter à la lecture du rapport *Brasart*. On doit cependant l'espérer car la fiscalité n'est étrangère ni aux difficultés budgétaires, ni aux problèmes économiques généraux (conjoncture, structure, comportement d'épargne, de consommation et d'investissement).

François VISINE.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME ET LE MARCHÉ DES CHANGES

SOMMAIRE. — *La politique du crédit. La situation de la Banque de France. La masse monétaire et sa contre-partie. Les taux de l'escompte, de l'argent au jour le jour, des reports en bourse, des reports sur devises. La balance des paiements, les cours de l'or, les cours des changes étrangers, la balance des paiements par zones monétaires. La dévaluation de décembre 1958. Le rétablissement de la convertibilité des monnaies européennes, la disparition de l'Union européenne des Paiements, l'application de l'accord monétaire européen.*

Sur le plan monétaire, l'année 1958 a été une année de transition. Les mesures prises en 1957 et au début de 1958 pour arrêter l'avilissement de la monnaie à l'intérieur et à l'extérieur (politique restrictive de crédit ; sévère contingentement des achats à l'extérieur ; diminution du déficit budgétaire) n'ont agi qu'avec une certaine lenteur. Dans les premiers mois de l'année 1958, l'équilibre du marché français des changes n'a été assuré qu'en mettant largement à contribution les crédits accordés en janvier 1958 par le gouvernement américain, le Fonds Monétaire International et l'O. E. C. E. (au total 655 milliards de dollars).

Après les journées dramatiques de mai, une détente très nette se produisit pendant l'été, à la suite du climat nouveau résultant de l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement présidé par le général de Gaulle.

Elle prit fin, dès le début du quatrième trimestre, quand il devint de plus en plus certain que sans une nouvelle dévaluation du franc, le gouvernement ne pourrait achever sa tâche de redressement intérieur et extérieur, et notamment libérer les importations de l'étranger, comme il s'y était engagé envers l'O. E. C. E. et comme lui en faisait obligation l'entrée en vigueur de la Communauté Economique Européenne (Marché commun), le 1er janvier 1959.

Cette dévaluation intervint dans les derniers jours de décembre 1958 ; elle fut accompagnée de nouvelles mesures d'assainissement dans le domaine économique et monétaire, et ouvrit la voie au redressement très net qui, dans tous les domaines touchant à la monnaie, a marqué les premiers mois de 1959.

La création du « franc lourd » multiple de cent du franc courant, décidée fin décembre 1958, sera vraisemblablement consacrée à la fin de 1959. Sauf imprévu, cette mesure, purement comptable en elle-même, peut marquer, pour la monnaie française, l'heure d'une véritable stabilisation.

I. — La Banque de France et la politique de crédit

Tout au long de l'année 1957, la Banque de France s'était appliquée à appuyer, par une politique de crédit plus stricte, les efforts que faisait le gouvernement pour diminuer le déficit de la balance des paiements courants, restreindre les dépenses en devises étrangères, tout en assurant l'importation des matières premières essentielles à l'activité de l'industrie nationale.

A cet effet, elle avait relevé progressivement, en 1957, de 3 % à 5 % le taux d'escompte et diminué le « plafond d'escompte » des banques de 20 %, puis de 15 % ; les banques qui escomptaient au delà de leur plafond étaient pénalisées par des taux majorés.

En août 1957, les taux étaient de 7 %, dans la limite de 10 % du plafond et de 10 % au delà de cette limite : c'étaient ce qu'on convient d'appeler « l'enfer » et le « super-enfer ».

Le 17 avril 1958 ces mesures furent aggravées. Le taux de « l'enfer » fut porté à 8 % et celui du « super-enfer » à 12 %. Ces taux ne s'appliquaient pas aux effets de mobilisation de crédit à moyen terme, non plus qu'aux effets représentatifs de créances sur l'étranger, et aux bons du Trésor (ceux-ci n'étant plus réescomptables d'ailleurs sans limitation à l'Institut d'Emission aux termes de la loi du 26 juin 1957). Pour donner à ces mesures restrictives une pleine efficacité, la Banque et le Conseil National du Crédit avaient dû, en février 1958, demander aux banques de limiter leurs crédits de toute nature — à moyen terme et à court terme — à un montant égal, pour chaque banque, à la moyenne de ses encours au 30 septembre et au 31 décembre 1957.

Cet ensemble de décisions mettait les banques et leur clientèle en présence de la gravité de la situation à laquelle devait faire

face l'Institut d'Emission. En janvier 1958 le gouvernement français avait obtenu du gouvernement américain, du Fonds Monétaire International et de l'Union Européenne de Crédit, des crédits pour un montant global de 655 millions de dollars, afin de reconstituer les réserves de change du Fonds de Stabilisation. La Banque de France devait veiller, par une politique stricte de crédit, à ménager ces réserves, et à les consacrer à la couverture des besoins essentiels de l'économie, d'autant plus qu'au début de l'année 1958, malgré un effort très net d'assainissement, la Trésorerie de l'Etat devait avoir recours à l'Institut d'Emission.

La politique restrictive de crédit est restée en vigueur durant toute l'année 1958, et a certainement contribué, dans une large mesure, comme on le verra ci-après, à atténuer, au cours de cette année, la progression de la masse monétaire. Toutefois, au début du dernier trimestre de l'année, le changement de climat politique, consécutif à l'arrivée au pouvoir en juin d'un gouvernement présidé par le Général de Gaulle, le brillant succès de l'emprunt-or émis pendant l'été — le Ministre des Finances, M. Pinay, reprenant la formule, avec quelques variantes, qui avait si bien réussi en 1952 et obtenant ainsi près de 300 milliards de souscriptions en argent frais dont une large part en or et en devises — un léger ralentissement de l'activité économique permirent à la Banque de détendre légèrement les taux de base du crédit. Le 16 octobre 1958, le taux officiel d'escompte fut abaissé de 5 % à 4 1/2 % ; le taux de « l'enfer » de 8 % à 7 % ; celui du « super-enfer » avait été ramené de 12 % à 10 % dès le mois de juillet. Le taux des avances sur titres restait fixé à 7 %(1).

Ce rappel de la politique de crédit était nécessaire pour bien comprendre les variations, au cours de l'année écoulée, des principaux postes du bilan de l'Institut d'Emission.

On constate, en effet, que le volume des engagements à vue a progressé de 391 milliards, chiffre supérieur à celui enregistré en 1956 (+ 258 milliards) mais nettement inférieur à celui de 1957 (+ 430 milliards). Il est à noter que, à la différence de l'an

(1) Depuis le début de l'année 1959, la détente s'est vivement accentuée. Le taux d'escompte et le taux des avances ont été abaissés respectivement à 4 1/4 et 6 1/2 % le 5 février 1959. Le taux des avances a été ramené à 6 % le 29 mars 1959, et le taux de l'escompte à 4 % le 23 avril. A cette date les taux de « l'enfer » et du « super-enfer » étaient de 5 1/2 et 7 %. En outre le plafonnement global des crédits institués le 7 février 1958 a été aboli le 11 février 1959.

dernier, l'augmentation a porté surtout sur la circulation des billets (+ 294,5 milliards contre + 128 milliards en 1957), tandis que les comptes courants créditeurs se sont accrus seulement de 96,6 milliards au lieu de 302 milliards en 1957. Ce poste comprenant principalement les comptes courants des banques, il était normal que le resserrement du crédit se traduise par une contraction de leur trésorerie liquide, donc de leurs avoirs auprès de l'institut d'émission.

A l'actif du bilan, l'augmentation des réserves-or et de change est due principalement à la réévaluation, faite le 31 juillet 1958, en application d'une convention du 24 juillet 1958, de l'encaisse-or, du prêt d'or au Fonds et des disponibilités en devises. Ces divers postes ont été réévalués sur la base du cours du dollar de 420 frs — en vigueur depuis octobre 1957 et officialisé par un décret et un avis de l'Office des Changes du 21 juin 1958 — contre 349,60 frs précédemment. Il faut noter, toutefois, que

Principaux éléments de la situation de la Banque de France

(En milliards de francs)

	26 déc. 1957	26 juin 1958	31 déc. 1958	Variation en 1958
ACTIF				
Réserves d'or et de change	213,0	213,0	261,7	+ 48,7
Encaisse-or	201,2	201,2	247,6	+ 46,4
Disponibilités à vue à l'étranger	11,8	11,8	14,1	+ 2,3
Prêts d'or au Fonds de Stabilisation	100	100	120,1	+ 20,1
Avances au Fonds de Stabilisation ..	—	—	—	—
Créances sur l'Etat	971,4	1.123,9	1.084,7	+113,3
Avances provisoires	175,0	175,0	175,0	—
Avances spéciales (1)	300,0	390,0	390,0	+ 90,0
Avances à échéance déterminée (2)..	16,6	79,1	43,7	+ 27,1
Autres avances (3)	479,8	479,8	476,0	— 3,8
Opérations productives	2.323,2	2.311,4	2.514,5	+191,3
Portefeuille d'escompte	2.003,6	1.992,0	2.221,7	+218,1
dont				
Effets de mobilisation à moyen terme	(1.353,7)	(1.346,3)	(1.502,6)	(+148,9)
Traites fiscales	(158,2)	(190,5)	(207,0)	(+ 48,8)
Effets négociables et avances à 30 j...	309,6	310,3	283,1	— 26,5
Avances sur titres	9,9	9,1	9,6	— 0,3
PASSIF				
Engagements à vue	3.650,3	3.759,9	4.041,4	+391,1
Billets en circulation	3.174,9	3.266,9	3.469,4	+294,5
Comptes courants créditeurs	475,4	493,0	572,0	+ 96,6

(1) Convention du 26.6.57.
(2) Convention du 6.11.57 et du 9.1.1958.
(3) Bons du Trésor négociables (engagements de l'Etat relatifs au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique). Prêts sans intérêt à l'Etat. Avances pour l'entretien des troupes d'occupation.

l'encaisse-or a été grossie de 12,3 tonnes d'or — soit 6,2 milliards de francs — provenant de la cession à la France d'une dernière tranche de l'or récupéré en Allemagne après la seconde guerre mondiale. La contre-partie de la réévaluation a été versée au Fonds de Stabilisation des Changes et est venue en atténuation de ses pertes. L'or récupéré a servi à l'amortissement définitif de la créance de la Banque née en 1944, lorsqu'elle avait prélevé sur sa propre encaisse pour assurer ses engagements vis-à-vis de la Banque Nationale de Belgique.

Ce tableau fait d'autre part apparaître très nettement la modicité relative des appels de l'Etat à l'institut d'émission au cours de l'année 1958, puisque les avances de toutes natures ont augmenté de 113 milliards, contre 313 milliards en 1957. On remarque, d'ailleurs, que c'est seulement pendant le premier semestre de l'année — avant le redressement de juin — que les avances spéciales et les avances à échéance déterminée consenties respectivement en juin 1957 et novembre 1957 ont augmenté respectivement de 90 et 63 milliards. Depuis juin 1958, les premières n'ont plus bougé, et les secondes ont baissé de 35 milliards.

En fait, au cours de 1958, il n'y a eu aucune convention d'avance nouvelle à l'Etat. La convention du 9 janvier 1958 a reconduit pour un an la convention du 6 novembre 1957 conclue pour trois mois. Sur les 250 milliards d'avances à échéances déterminées que prévoyait cette dernière, 100 milliards ont été virés aux avances spéciales et sont amortissables par affectation d'une part des bénéfices de la Banque et du Fonds de Stabilisation des Changes. Le plafond des avances à échéances déterminées est donc de 150 milliards ; ces avances ont été prorogées au début de 1959. Le solde fin 1958 étant de moins de 44 milliards, elles assurent à la Trésorerie de l'Etat une marge largement suffisante pour les besoins courants.

Les variations du portefeuille d'escompte de l'institut d'émission en 1958 sont intéressantes si on se réfère à la politique suivie. On constate qu'il a augmenté, dans l'ensemble, de 218,7 milliards, soit à peu près du même montant qu'en 1957. Mais alors que l'augmentation était due, l'année précédente, aux réescomptes d'effets à moyen terme, en 1958, ceux-ci ont été moins importants (+ 149 milliards contre + 350 milliards) et les escomptes d'effets à court terme qui avaient diminué en 1957, ont augmenté de quelque 27 milliards. La politique de crédit n'a

donc pas tari les sources du réescompte pour les banques ; la diminution du moyen terme résulte des mesures nouvelles prises notamment pour le financement des prêts à la construction hors du circuit bancaire.

Il faut noter d'ailleurs que, au début de décembre 1958, le portefeuille d'effets à moyen terme de la Banque s'établissait à 1.383 milliards, en augmentation de 30 milliards seulement sur le chiffre du début de l'année. Pendant le seul mois de décembre 1958, il a donc augmenté de 120 milliards. La tension du marché monétaire a été en effet particulièrement forte durant ce mois, comme on le verra par la suite, et les banques, limitées par leurs plafonds, évitant autant que possible d'avoir recours à « l'enfer » ou au « super-enfer » ont mobilisé au maximum les effets à moyen terme dont elles disposaient et qui pouvaient être réescomptés hors-plafonds.

Le tableau ci-dessous résume les variations des principaux postes du bilan de la Banque au cours des trois dernières années :

Variations des principaux postes de la situation de la Banque de France
(En milliards de francs)

	Année 1958	Année 1957	Année 1956
Réserves d'or et de change	+ 48,7	—137,4	—150,8
Prêts d'or au Fonds de Stabilisation ...	+ 20,1	+100,0	—
Avances au Fonds de Stabilisation	—	— 71,6	—120,8
Avances à l'Etat	+113,3	+312,6	— 71,0
Portefeuille d'escompte	+218,1	+218,9	+544,5
Engagements à vue	+391,1	+429,6	+257,8

II. — La masse monétaire

Au 31 décembre 1958, le montant total des disponibilités monétaires (billets et monnaies divisionnaires en circulation, dépôts à vue à la Banque de France, dans les banques, aux bureaux de chèques postaux et chez les comptables du Trésor) s'élevait à 7.606 milliards de francs contre 7.152 milliards fin 1957, soit une progression de 454 milliards en valeur absolue et de 6,3 % en valeur relative.

La progression est nettement inférieure à celle des années précédentes, comme le montre le tableau ci-après :

Variations, par trimestres, de la masse monétaire
(En milliards de francs)

	1955		1956		1957		1958	
	mds	%	mds	%	mds	%	mds	%
1er trimestre	37	0,7	100	1,7	— 65	—1	—140	—2,0
2e trimestre.......	124	2,3	163	2,7	+189	+2,9	+167	+2,4
3e trimestre.......	203	3,7	144	2,3	+203	+3	— 4	—0 1
4e trimestre.......	307	5,4	209	3,3	+240	+3,5	+431	+6,0
Année entière	671	12,7	616	10,3	+567	+8,6	+454	+6,3

L'augmentation a été pratiquement nulle pendant le premier semestre ; la circulation des billets ayant augmenté, comme on l'a vu précédemment de quelque 110 milliards dans cette période, il y a eu, en outre, un fléchissement assez marqué de la production industrielle et des transactions commerciales, tandis que l'émission de l'emprunt 3 1/2 % à garantie de change faisait une ponction sur les disponibilités bancaires : la masse monétaire a donc légèrement fléchi.

Ce fléchissement a été suivi, au cours du quatrième trimestre, par une augmentation de 431 milliards. Habituellement, il y a toujours un gonflement de la masse monétaire à cette époque. En 1958 il a été particulièrement marqué, en réaction contre la stabilité des mois précédents, et en raison d'un retour de confiance et d'une amélioration de la conjoncture économique.

	1955	1956	1957	1958
	(milliards de francs)			
Billets et monnaies divisionnaires	2.910	3.181	3.343	3.547
Dépôts à vue	3.059	3.404	3.809	4.059
Total des disponibilités monétaires	5.969	6.585	7.152	7.606
Dépôts à terme	200	232	383	415

La part de la circulation monétaire proprement dite dans la masse des disponibilités était, fin 1958, de 46,5 %, chiffre très légèrement inférieur à celui de la fin 1957 de 46,7 %. Pratiquement la composition de la masse monétaire n'a pas changé.

Alors que de 1956 à 1957, l'augmentation de la masse monétaire avait été inférieure à celle de la production industrielle (+ 8,6 % contre + 9,7 %), en 1958 elle lui est un peu supérieure

puisque la production n'a augmenté par rapport à 1957 que de 5,4 %.

Le rapport du produit national brut à la moyenne mensuelle de la masse monétaire s'était relevé de 2,97 à 3,05 de 1956 à 1957 ; il a de nouveau progressé à 3,31 en 1958.

	Produit national brut aux prix du marché	Disponibilités monétaires (moyenne des 12 mois)	Quotient col. 1 / col. 2
1949	8.400	2.408	3,49
1955	17.150	5.536	3,10
1956	18.520	6.236	2,97
1957	20.520	6.735	3,05
1958	23.750	7.165	3,31

En résumé, tous les indices soulignent la modicité de la progression de la masse monétaire en 1958. La même constatation avait pu être faite l'an passé, mais ce qui diffère d'une année à l'autre, c'est la composition de la contrepartie de cette augmentation.

Eléments et contreparties de la masse monétaire

	31/12/1957	30/6/1958	31/12/1958
I. — Eléments :			
Billets en circulation	3.268	3.370	3.469
Monnaie scripturale bancaire (*a*)	3.083	2.957	3.229
Comptes courants postaux	666	712	757
Dépôts de particuliers au Trésor	60	65	73
Monnaies divisionnaires	75	75	78
Total	7.152	7.179	7.606
II. — Contrepartie (*b*) :			
Or et devises	313	313	382
Créances sur l'Etat	3.013	3.150	3.110
dont			
Créance de la Banque de France et des banques	(2.212)	(2.298)	(2.202)
Contrepartie au Trésor des comptes courants postaux et des fonds des particuliers et monnaies divisionnaires en circulation	(801)	(852)	(908)
Crédits bancaires à l'économie	4.577	4.540	4.868
dont :			
Banques	2.618	2.575	2.717
Banque de France	1.959	1.965	2.151
Total	7.903	8.003	8.360

(*a*) Non compris les avoirs en francs du Fonds de Stabilisation et des banques étrangères, soit 344 milliards fin 1957 et 389 milliards fin 1958.

(*b*) La contrepartie tient compte des dépôts à terme dans les Banques qui s'élevaient à 383 milliards fin décembre 1957, à 406 milliards fin juin 1958 et 434 milliards fin décembre 1958.

En 1957, l'augmentation de la masse monétaire avait été provoquée par l'augmentation des emprunts de l'Etat au circuit bancaire (+ 599 milliards) et un accroissement des crédits bancaires à l'économie de plus de 550 milliards. Parallèlement, elle avait été comprimée du fait des pertes de devises.

En 1958, les contreparties de l'augmentation de la masse monétaire sont mieux équilibrées. Si les créances sur l'Etat du circuit bancaire augmentent de près de 100 milliards, les crédits à l'économie progressent de 291 milliards et les avoirs en or et devises de 71 milliards. Ainsi apparaissent les effets de la politique de crédit et de stabilisation du déficit budgétaire, qui ont été les préoccupations dominantes des autorités monétaires françaises tout au long de l'année écoulée.

La modération du volume des crédits au secteur privé — financé par les ressources monétaires et l'épargne — apparaît au tableau ci-après. On constate en effet, que, de la fin 1957 à la fin 1958, ces crédits n'ont augmenté que de 400 milliards, contre plus de 550 milliards en 1957.

Les crédits à moyen terme, financés par des ressources d'épargne, ont été supérieurs en 1958 à ce qu'ils avaient été en 1957 (plus de 100 milliards).

La Banque de France a absorbé à peu près la totalité de l'augmentation — d'ailleurs réduite — des crédits financés par des ressources monétaires ; néanmoins, les banques ont maintenu et même légèrement augmenté leurs encours sur leurs ressources propres.

Crédits financés par des ressources monétaires et par l'épargne
(en milliards de francs)

	Fin décembre 1957	Fin décembre 1958
Court terme :		
Banque de France	621	648
Banques	2.535	2.628
Total	3.156	3.276
Moyen terme :		
Banque de France	1.338	1.503
Banques	83	89
Total	1.421	1.592
Total des crédits financés par des ressources monétaires	4.577	4.868
Crédits à moyen terme financés par des ressources d'épargne	124	233
	4.701	5.101

Quant aux emprunts du Trésor Public sur les disponibilités monétaires, elles ont été modérées en 1958 ; elles ont été inférieures à 100 milliards, alors qu'en 1957, elles avaient atteint près de 600 milliards. On peut constater, d'après le tableau suivant, la stabilité des créances du Trésor sur la Banque de France et les banques ; l'augmentation de l'endettement résultant seulement des avances par le jeu des comptes postaux et des comptes au Trésor.

Créances sur le trésor public
(en milliards de francs)

	Fin 1956		Fin 1957		Fin 1958	
Banques de France ..	1.031	(43 %)	1.513	(50 %)	1.508	(49 %)
(dont effets publics en portefeuille).........	(242)		(214)		(157)	
Banques	660	(27 %)	699	(23 %)	694	(22 %)
Avances des entreprises ou des particuliers en comptes aux bureaux des chèques postaux et au Trésor.	723	(30 %)	801	(27 %)	908	(29 %)
	2.414	(100 %)	3.013	(100 %)	3.110	(100 %)

Il nous paraît intéressant de souligner de nouveau la modicité des emprunts du Trésor au système bancaire, en comparant les variations des créances de la Banque de France sur l'Etat en 1957 et 1958.

Créances de la Banque de France sur l'Etat
(en milliards de francs)

	1957	1958
Avances directes, monnaies divisionnaires et comptes courants postaux..................................	+488	—23
Escomptes de traites fiscales	+ 22	+75
Effets publics en portefeuille	— 28	—57
	+482	— 5

A la fin de 1958, la marge de liquidité du système bancaire français, calculée d'après les possibilités de réescompte dont il disposait, était un peu moins forte qu'à la fin de 1957 (178 milliards contre 186 milliards). Il convient de noter qu'à la fin de

1956, avant l'application des mesures restrictives de crédit, elle n'était que de 133 milliards.

	Fin déc. 1957	Fin déc. 1958	Variations
	(en milliards de francs)		
Marge disponible sur les plafonds de la Banque de France	60	64	+ 4
Valeurs du Trésor détenues en sus des « planchers »	43	25	— 18
Effets à moyen terme détenus par les banques	83	89	+ 6
	186	178	— 8

III. — Marché monétaire

Bien que, sur l'ensemble de l'année, la pénurie de liquidités ait été moins soutenue qu'en 1957, la tension des trésoreries bancaires a souvent été très vive ainsi que l'indiquent les taux pratiqués sur le marché monétaire.

Pendant les mois de janvier et février, le marché a bénéficié du calme saisonnier qui marque généralement cette période ainsi que de l'amélioration de la liquidité constatée à la fin de 1957. Les taux de l'argent au jour le jour se sont abaissés assez fréquemment et même assez largement parfois au-dessous du taux d'escompte, un minimum de 2 % étant enregistré en janvier.

Toutefois l'incertitude politique qui croissait progressivement incitait à limiter au strict minimum les encaisses disponibles et le déficit persistant du commerce extérieur réduisait peu à peu les liquidités bancaires. Dès le mois de mars les banques étaient obligées de recourir assez fréquemment à la Banque de France au taux de « l'enfer » (1) qui était alors de 7 % et sur le marché fut atteint un maximum de 9 1/4 %.

Le 17 avril 1958 la Banque de France relevait comme il a été indiqué, de 7 % à 8 % le taux de « l'enfer » et de 10 à 12 celui du « super enfer » (2) mais l'aggravation de la crise politique entraînait d'importants retraits aux guichets des banques et les

(1) Taux pratiqué pour les dépassements des plafonds d'escompte inférieurs à 10 %.
(2) Taux pratiqué pour les dépassements des plafonds d'escompte supérieurs à 10 %.

taux du marché monétaire s'élevaient jusqu'à 13 % en avril et 14 % en mai. Les banques acceptaient de payer ces taux assez exceptionnels car la Banque de France n'accordait ses crédits au taux du super enfer de 12 % que pour une durée minima de 5 jours, cette durée fut toutefois réduite à 2 jours à partir du 27 mai.

Le retour à une situation politique plus stable rétablissant un climat psychologique plus favorable, la déthésaurisation de l'or résultant de l'émission de l'emprunt Pinay et l'amélioration de la balance commerciale entraînèrent ensuite progressivement la diminution des taux et, fin juillet, la Banque put réduire le taux du super enfer de 12 à 10 %. Les prélèvements de billets pour les départs en vacances firent toutefois coter sur le marché monétaire des taux de 12 % fin juin et juillet.

Dans les mois qui suivirent, le ralentissement ou, du moins, la stabilisation de l'activité freina la demande de crédit, diminuant ainsi la pression sur les liquidités bancaires. Le taux du super enfer ne fut pratiquement plus dépassé, les maxima ne s'élevant même guère plus au-dessus du taux de l'enfer réduit à 7 % à la mi-octobre en même temps que le taux de l'escompte était abaissé à 4,5 %.

Toutefois, dans le courant de décembre, les achats spéculatifs de devises en prévision de la dévaluation et l'échéance de fin d'année ramenèrent les taux du marché jusqu'à un maximum de 11 %. Mais, dès les premiers jours de janvier le dénouement des opérations de change et les rentrées de devises entraînèrent une forte augmentation de la liquidité. Assez paradoxalement les taux marquèrent même une tendance à s'établir d'une façon assez durable quelque peu au-dessous du taux d'escompte.

Les taux des reports sur devises se sont fortement tendus à deux reprises en mai et décembre ; il est évident que de telles opérations spéculatives ont renforcé, ainsi qu'il a déjà été indiqué, la pression qui s'est exercée alors sur les liquidités bancaires.

Les taux pratiqués sur les Bons du Trésor ne sont plus, à l'heure actuelle, représentatifs de la tendance sur le marché. Etant donné le faible rendement, les banques limitent leurs souscriptions aux planchers imposés et les opérations sur le marché monétaire visent simplement à aménager leurs souscriptions dans ce but.

Taux du marché monétaire à Paris

58	Argent au jour le jour (taux indicatifs)				Taux des reports en bourse	
	Sur bons du Trésor		Sur effets privés			
	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Parquet	Coulisse
ier ...	4 3/4 5 1/4	2 3 3/4	7 8	2 4 7/8	2 5/8	3 1/8
ier ..	3 3/4 4	3 1/8 3 3/4	6 8	3 1/2 5	2 1/4	3
....	3 5/8 4	3 1/8 3 5/8	9 1/4 5	3 3/4 5	1 5/8	3
l	3 1/2 4 1/4	3 1/2	11 13	4 3/4 5 1/4	1 1/2	3
.....	3 1/2 4 1/4	2 3/4 3 3/8	11 14	5 1/4 8 1/4	3 1/2	3 1/2
.....	3 1/2 4 1/4	3 3 1/2	12 12	4 3/4 5 1/4	5	4 1/4
et	3 1/2 4 1/4	3 3 1/2	9 12	4 3/4 5 1/4	3 1/2	4 1/2
:	3 1/2 4	3 1/4	10 10 3/4	5 5 1/2	3 1/4	4
embre.	3 3/4	3 1/4 3 3/8	10 10 1/8	5 1/4 4 7/8	3 1/4	4
bre ..	3 7/8 3 1/4	3 1/4 3 1/2	8 3/4 8	4 3/4 4 1/4	3 5/8	4 1/4
mbre	3 5/8 4 1/2	3 3/8 3 3/4	4 1/2 8	4 1/2 3 1/2	3 5/8	4 1/4
mbre .	4 4 1/2	3 4 1/2	10 11	4 1/2 4 3/8	4 1/4	4 1/4

Taux des reports sur devises à un mois à Paris

(Maxima et minima enregistrés en pourcentages annuels)

1958	Dollar 1 mois	Franc suisse 1 mois	Livre 1 mois
2 janvier	R 4	R 4,825	R 1,65
Plus haut	R 11,40	R 14,95	R 12,20
Plus bas	R 1,45	R 1,55	R 1,15
Fin décembre	R 5,825	R 6,575	R 4,45

IV. — Balances des paiements
Marchés des changes et de l'or

En 1957, la balance des paiements courants de la zone franc avait accusé un déficit exceptionnellement élevé, avec 1.411 millions de dollars, soit près de 600 millions de plus qu'en 1956. Il faut remonter aux années qui suivirent immédiatement la deuxième guerre mondiale pour trouver de tels chiffres. On ne saurait donc s'étonner qu'au début de l'année 1958, malgré les mesures prises pour restreindre les dépenses à l'étranger, malgré la cession au Fonds de Stabilisation d'une fraction de l'encaisse de la Banque de France, malgré l'utilisation des tirages accordés par le Fonds Monétaire International, les réserves en devises de la France aient été pratiquement épuisées.

Les crédits extérieurs que le gouvernement français obtint à cette époque appuyèrent les efforts entrepris pour réduire le déficit du budget et régulariser le crédit. Ces crédits s'élevaient au total à 655 millions de dollars ; ils étaient accordés sous forme de crédits supplémentaires dans l'Union Européenne de Paiements (250 millions de dollars), par le Fonds Monétaire International (131 millions de dollars) et le gouvernement américain (274 millions de dollars).

Les mesures prises sur le plan intérieur d'une part, les crédits obtenus de l'étranger d'autre part, provoquèrent au début de 1958 une détente du marché des changes et une baisse sensible de l'or. Le napoléon qui avait atteint 4.350 en novembre 1957 retomba au-dessous de 3.700 frs, le lingot d'or fléchissant de 590 frs le gramme à 520 frs.

Mais, dès le mois d'avril, la crise politique détermina une reprise des cours de l'or ; le napoléon remonta en mai au-dessus de 4.000 et le lingot à 544 frs le gramme.

Une baisse sensible se produisit après l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Gaulle et pendant toute la durée de l'emprunt Pinay. La Banque de France, agissant pour le compte du Fonds de Stabilisation des Changes, fut alors maître du marché et maintint par ses achats les cours à 3.600 frs (puis 3.580 et 3.560 frs) pour le napoléon et 514 frs le gramme pour le lingot. Rappelons que les achats d'or effectués à cette époque par la Banque atteignirent 140 tonnes d'or.

Le marché de l'or se ranima dans les dernières semaines de l'année lorsque les bruits de dévaluation du franc commencèrent à courir. Le napoléon atteignit en décembre 3.650 frs et le lingot 562 frs le gramme.

Sur le marché des changes, la tendance a été à peu près constamment défavorable au franc, et les cours pratiqués sont restés très voisins des cours vendeurs de la Banque de France et du Fonds de Stabilisation. C'est dire que le marché n'a pu être équilibré que par des ventes de devises prélevées sur les réserves officielles ; on doit noter toutefois que sur le dollar, l'équilibre entre offres et demandes a été plus fréquemment réalisé que sur les devises européennes des partenaires de la France à l'Union Européenne de Paiements.

Cours maxima et minima mensuels des principales devises U. E. P. traitées à Paris

1958	Livre-sterling (1 £ = 980 fr.)		Francs suisses (100 fr. s. = 8.003 fr.)		Deutsche mark (100 D. M. = 8.333 fr.)	
	maxima	minima	maxima	minima	maxima	minima
Janvier	981,925	979,925	8.008	7.993,25	8.345	8.320,50
Février	984,525	982,825	8.018,75	8.003,75	8.361,75	8.351
Mars	985,875	984,075	8.033,75	8.014,50	8.392,50	8.362,50
Avril	985,675	981,25	8.042,25	8.008,50	8.392,75	8.367,50
Mai	983,825	981,95	8.040	8.022,50	8.396	8.385,50
Juin	1.176,125	978,125	9.622,50	7.993	10.059,50	8.347,50
Juillet	1.175,075	1.172,35	9.635	9.597	10.064	10.043,50
Août	1.174,625	1.171,475	9.629,50	9.593,50	10.054,75	10.015,50
Septembre	1.176,375	1.172,275	9.635,50	9.604,75	10.060,75	10.017,50
Octobre	1.176,975	1.176,125	9.641,50	9.625,25	10.070,75	10.060,00
Novembre ...	1.179	1.176,70	9.634,75	9.619,25	10.075	10.064,25
Décembre	1.180,50	1.176,85	9.676,80	9.616,50	10.075	10.062,25

1958	Francs belges (100 fr. b. = 700 fr.)		Hollande (100 fl. = 9.210 fr.)		Suède (100 crs = 6.765 fr.)	
	maxima	minima	maxima	minima	maxima	minima
Janvier	704,175	700,625	9.278,50	9.250,25	6.774,50	6.756
Février	705,25	703,975	9.271	9.244,50	6.787,25	6.726,25
Mars	705,25	704,15	9.279,90	9.252,75	6.791	6.773,50
Avril	705,25	703,10	9.279,65	9.257,75	6.789,25	6.766,25
Mai	705,25	704,40	9.279,80	9.272,25	6.796,75	6.775
Juin	843,95	701,60	11.115,75	9.243,75	8.130,75	6.762,50
Juillet	845,275	841,75	11.126,25	11.088,50	8.154	8.108,50
Août	845,125	842,575	11.123	11.085	8.152	8.112,50
Septembre ...	845,60	843,35	11.131,50	11.095,75	8.129,75	8.109,75
Octobre	845,425	843,225	11.135,575	11.130,25	8.130	8.116,50
Novembre ..	844,925	843,675	11.135,55	11.128	8.145,25	8.129,50
Décembre ...	846,30	843,90	11.135,55	11.127,50	8.151,25	8.128

On remarque que, sur toutes les devises, la tension s'est accentuée dans les derniers mois de l'année, comme sur le marché de l'or. L'approche de la date du 1er janvier 1959 où la France devait libérer ses échanges pour faire face à ses obligations dans le marché commun, et tenir les engagements contractés envers l'O. E. C. E. (1), faisait apparaître comme inévitable une nouvelle dévaluation du franc, pour rétablir entre les prix français et les prix étrangers un équilibre que l'opération 20 % d'août-octobre 1957, mal engagée, n'avait pu réaliser. Les cours des devises au

(1) Une libération de 60 % des importations n'avait pu être faite en juin 1958, comme l'O. E. C. E. l'avait demandé en contre-partie du crédit accordé en janvier 1958.

marché parallèle ont également ressenti les effets de la spéculation à la baisse du franc qui s'est développée dans les dernières semaines de l'année.

Cours des devises à Paris au marché parallèle
(En francs)

1958	Livre		Dollar		Franc suisse	
	P. H.	P. B.	P. H.	P. B.	P. H.	P. B.
Janvier	1.275	1.215	472	454	113,75	108,50
Février	1.230	1.200	454	445	109	105,50
Mars	1.265	1.230	460	431	109,50	104,75
Avril	1.265	1.240	458	439	109,50	104,50
Mai	1.285	1.245	466	443	112,50	105,75
Juin	1.260	1.210	448	437	107	104
Juillet	1.265	1.215	443	437	106,50	104,50
Août	1.255	1.240	446	439	106,75	104,75
Septembre	1.255	1.225	445	437	106	104
Octobre	1.240	1.225	444	439	105,75	104,25
Novembre ...	1.270	1.230	452	441	108,75	104,75
Décembre	1.380	1.255	493	446	115,50	106,25

Tout au long de l'année 1958, la balance des paiements est restée débitrice. Pour le premier semestre, le solde des paiements courants a été débiteur de 359 milliards, montant inférieur à celui de la période correspondante de 1957 (919 milliards) mais dont le règlement a néanmoins nécessité des prélèvements importants de près de 150 milliards sur les crédits nouvellement attribués.

Durant cette période le déficit de la balance commerciale avait pu être réduit sensiblement à 323 milliards contre 765 milliards en 1957, mais ce redressement était insuffisant. On remarquera, d'après le tableau ci-dessous, que le déficit a intéressé uniquement les échanges avec les pays de l'U. E. P.

Balance des paiements par zone monétaire
(en millions de $ monnaie de compte)

	1957	1er semestre 1957	1er semestre 1958
Solde général des paiements courants et des opérations en capital :			
Zone dollar (y compris le Canada)	— 229	— 172	— 2
Zone U. E. P.	— 979	— 618	— 306
(y compris les membres de la zone sterling).	(— 489)	(— 325)	(— 133)
Autres pays	+ 190	+ 236	+ 57
Déficit ou excédent	—1.018	—554	—251

Au cours des derniers mois de l'année 1958, le déficit de la balance commerciale avec l'étranger a été notablement atténué ; de 43,1 milliards en moyenne par mois durant le premier semestre, il a fléchi à 26 milliards en septembre, à 8 milliards en octobre, à 11 milliards en novembre et à 2 milliards en décembre. Mais la position de la France dans l'U. E. P. s'est aggravée en fin d'année, les craintes de dévaluation ayant incité les importateurs à se couvrir au maximum, tandis que les exportateurs retardaient la rétrocession à l'Office des Changes des devises encaissées par eux.

Situation de la France à l'U. E. P.

Excédent (+) ou déficit (—) moyen trimestriel (En millions de $ unités de compte)

	1955	1956	1957	1958
1er trimestre	+16,6	—38,7	—84,1	—36,6
2e »	+13,6	—36,1	—97,9	—60,6
3e »	+21,5	—73,0	—69,9	—25,4
4e »	— 7,7	—70,1	—28,8	—49,4

En 1958, deux faits méritent d'être signalés au point de vue réglementation des changes. Le 21 juin, le cours de référence du dollar — servant de base à l'établissement des parités — a été officialisé à 420 frs, et il a été décidé qu'il pourrait dorénavant être révisé si le cours effectif du dollar variait de 1 % seulement (au lieu de 2 % et 5 %). La présentation de la cote des changes a été en même temps modifiée et ne présentait plus de distinction entre le marché des devises libres (dollars) et le marché officiel.

En mai 1958, l'Office des Changes dut suspendre la délivrance des devises aux voyageurs français se rendant à l'étranger, afin de réduire l'hémorragie des devises. Il prescrivit, en même temps, diverses mesures, pour resserrer le contrôle des licences d'importation.



La situation du marché des changes a été complètement retournée par les mesures spectaculaires prises par le gouvernement français dans les derniers jours de 1958, et dont l'application immédiate a provoqué, dès les premières semaines de 1959, un

redressement impressionnant de la balance des paiements, des rentrées massives de devises, tandis que les cours du franc, au marché parallèle, s'inscrivaient aux environs de la parité officielle, et le prix de l'or se détendait sensiblement.

Le 28 décembre 1958, le gouvernement — en annonçant qu'avant le 1er janvier 1960, un franc nouveau serait créé, qui équivaudrait à 100 francs anciens — décidait de porter la parité du dollar de 420 à 493,706, ce qui équivalait à une dépréciation du franc de 14,95 %, et à une hausse du dollar de 17,55 % ; le nouveau franc équivalait à 180 mmg. d'or fin.

C'était assurément une mesure sévère, et l'expérience des premiers mois de 1959, où un redressement très net de la balance commerciale a été enregistré, montre que l'équilibre entre les prix français et les prix étrangers a été, de ce fait, largement réalisé ; il faut souhaiter seulement que la hausse inévitable des prix français qu'elle doit provoquer du fait du renchérissement notamment des matières premières importées, ne dépasse pas le pourcentage de 7 à 8 % prévu. Au moment où nous écrivons, cette limite n'a pas été atteinte.

Si la marge de dévaluation adoptée a été aussi large, c'est que le gouvernement français s'est préoccupé d'une part de faire face à ses engagements de libération des importations tant auprès de l'O.E.C.E. que de ses partenaires du Marché commun.

Les obligations contractées envers ces derniers ont été tenues, tandis que, dans le cadre de l'O.E.C.E., les importations étaient libérées de 90 % et, vis-à-vis des Etats-Unis et du Canada, de 50 %.

Un autre fait motivait le choix, pour le franc, d'une marge de repli sensible, c'est que la France devait rendre sa monnaie convertible comme venaient de le décider la Grande-Bretagne, l'Allemagne, et la plupart des partenaires du Marché commun. Le franc pouvait déjà être échangé librement contre toutes devises de ces pays dans le cadre de l'U.E.P. La convertibilité a eu pour effet de permettre à tous les non-résidents possédant des francs de les convertir en dollars. La convertibilité en dollars est maintenant la règle dans la plupart des pays européens (sauf la Grèce et la Turquie).

En France, les non-résidents ont la faculté de convertir en toute devise cotée à Paris et notamment en dollars, leurs avoirs, y compris ceux dont la transférabilité était jusqu'alors limitée

(comptes capital). Cette faculté de conversion en dollars n'est toutefois pas donnée aux détenteurs de couronnes tchécoslovaques et de dinars yougoslaves.

Voici les nouveaux cours des changes cotés à Paris. On remarquera qu'ils sont exprimés en « francs lourds » c'est-à-dire en multiples de cent du franc actuel. L'écart entre les taux officiels d'intervention est voisin de 1,50 % sauf pour le franc suisse. Ainsi qu'il avait été décidé en juin, la cote ne fait plus de différence entre les devises qualifiées de libres et celles des autres pays, celles-ci étant convertibles en dollars, sauf, comme indiqué, les devises tchécoslovaques et yougoslaves.

Parités des devises à partir du 29 décembre 1958

en « francs lourds » 1 franc lourd = 100 francs courants)

	Devise	Parités	Cours limites pratiqués par le Fonds de stabilisation		Pourcentages en + ou en —
ts-Unis	1 $ U. S. A	4,93706	4,90	4,9740	0,75
franç. des Somalis	100 F. D.	2,30281	2,2625	2,3430	1,75
ique	100 pesos	39,4965	—	—	—
magne Occident...	100 D. M.	117,549	115,840	119,280	1,47
iche	100 Sch.	18,98869	18,7025	19,2790	1,52
ique	100 F. B.	9,87412	9,727	10,023	1,50
emark	100 C. D.	71,47763	70,4275	72,5335	1,48
ade-Bretagne	1 ₤ st.	13,82376	13,6220	14,0265	1,46
e	1.000 lire	7,899296	7,78395	8,01610	1,47
vège	100 Krn	69,1188	68,055	70,155	1,52
-Bas............	100 Fl.	129,9226	127,9375	131,9360	1,54
le	100 C. S.	95,43513	94,6860	96,1810	0,78
se	100 F. S.	112,9033	110,110	115,810	2,47 (C. A.)-2,57 (C. V)
coslovaquie	100 K. C. S.	68,57027	68,05	69,08	0,75
goslavie	100 Din.	1,64568	1,6335	1,6580	0,75

La parité entre le franc métropolitain et les francs C. F. A. et C. F. P. ne varie pas.

Le rétablissement de la convertibilité a eu pour conséquence la disparition de l'Union Européenne des Paiements (U.E.P.), qui a cédé la place à l'Accord Monétaire Européen (A.M.E.), qui avait été élaboré dès le 5 août 1955.

Le fonctionnement de cet accord dépasse le cadre de cette étude. Notons seulement qu'il n'y a plus de compensation mensuelle de soldes entre pays-membres. Les marchés des changes fonctionnent comme sous un régime d'étalon-or, et les arbitrages de devises ont lieu suivant le niveau des taux d'intérêt. Les autorités interviennent pour établir l'équilibre des transactions et

maintenir les cours dans les limites fixées. A cet effet, chaque pays-membre de l'accord peut obtenir sous forme d'avances temporaires les monnaies de ses partenaires suivant ses besoins ; chaque fin de mois, la Banque des Règlements Internationaux établit les comptes des dettes et des créances de chaque participant. Ces comptes sont dressés en dollars d'après les cours acheteur et vendeur fixés officiellement. Le solde est réglé en or par le débiteur au créancier.

Prenons par exemple le cas de la France et de l'Allemagne. Si à un moment donné, l'Allemagne a besoin de francs pour équilibrer son marché des changes, elle demande des francs à la Banque de France et est débitée sur la base du cours acheteur du dollar par le Fonds de Stabilisation français, soit 4,90 francs. Si, en fin de mois, l'Allemagne a un excédent de francs inutilisé, elle pourra en demander le remboursement, mais celui-ci sera calculé sur la base du cours vendeur, soit 4,9740 francs. A la suite d'un certain nombre de ces opérations, il s'établira ainsi un solde en dollars au profit de l'Allemagne ou de la France qui sera réglé en or par le débiteur.

En fait, cette procédure n'aura lieu que dans le cas où les marchés des changes ne pourraient fournir ou absorber un montant supplémentaire en une devise déterminée. C'est un cas extrême ; en règle générale, les opérations seront faites de préférence par les marchés.

Depuis le début de l'année 1959, l'accord a fonctionné sans difficultés pour la France ; aucun pays n'a d'ailleurs eu besoin de recourir au Fonds de soutien, disponible pour des prêts éventuels, prévu par l'accord monétaire européen, et qui se monte à 600 millions de dollars.

Dans les premiers mois de 1959 la balance des comptes de la France a été constamment créditrice, la balance comerciale s'est nettement améliorée du fait du développement des exportations et les réserves de devises ont été grossies d'un montant net de un milliard de dollars, grâce à des rapatriements de capitaux et, surtout, à la disparition de toutes les positions spéculatives qui avaient été constituées, régulièrement ou non, à la baisse du franc.

H. L.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

SOMMAIRE : *Evolution générale des dépôts. — Placement des fonds des caisses d'épargne. — Système d'épargne-crédit.*

I. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES DÉPOTS

Les avoirs des déposants dans les caisses d'épargne sont passés de 1.893 milliards au 31 décembre 1957 à 2.191 milliards au 31 décembre 1958 (1), accusant une augmentation de 298 milliards de francs, au lieu de 173 milliards en 1957 et 213 milliards en 1956.

Le taux d'accroissement constaté en 1958 dénote une nette reprise du rythme d'expansion des dépôts, après le ralentissement des années 1956 et 1957, mais il est encore beaucoup plus faible que ceux qu'on pouvait observer durant la période de stabilité monétaire 1952-1955 :

1952	+ 18 %
1953	+ 23 %
1954	+ 21 %
1955	+ 23 %
1956	+ 14 %
1957	+ 10 %
1958	+ 16 %

Cependant l'écart est encore plus important qu'il peut apparaître à première vue, si l'on tient compte des mouvements des prix.

Le rythme habituel de l'évolution des dépôts s'est trouvé modifié en cours d'année sous l'influence de divers facteurs.

Les avoirs en caisses d'épargne ont progressé d'une façon substantielle en janvier et février 1958 (94 milliards au lieu de 87 milliards en 1957), non seulement à la suite, comme chaque

(1) Y compris les intérêts capitalisés de la Caisse nationale d'Epargne.

année, de la capitalisation des intérêts dus à la clientèle des caisses d'épargne ordinaires, mais aussi du fait d'importants versements. Il est possible que la majoration de 0,25 %, à compter du 1er janvier 1958, du taux de l'intérêt servi aux déposants, ait renforcé — d'une façon qu'il ne faut d'ailleurs pas exagérer — la tendance à la reprise des dépôts qui s'était manifestée dans les deux derniers mois de l'année 1957.

Le mouvement d'expansion a été ensuite stimulé par l'élévation du maximum des dépôts de 750.000 francs à 1 million, au début du mois de mars ; au cours de ce mois, l'excédent des versements sur les retraits a atteint le double du chiffre enregistré en mars 1957, soit 24 milliards au lieu de 12 milliards. Mais les inquiétudes, suscitées par les événements politiques du mois de mai, ont entraîné une brusque chute des versements de fonds aux guichets des caisses d'épargne tandis que les prélèvements s'amplifiaient. Ces deux mouvements ont été beaucoup plus sensibles à la Caisse nationale dont la clientèle est généralement plus modeste.

Le retour à un climat de confiance, illustré notamment par le succès de l'emprunt d'Etat 3 1/2 %, a pu produire tous ses effets pendant la seconde partie de l'année au cours de laquelle le solde des dépôts dans l'ensemble des caisses d'épargne s'est accru d'un montant supérieur de 100 milliards à celui de la même période de l'année précédente (164 milliards au lieu de 64 milliards). Il est probable que la baisse des cours des valeurs à la Bourse a aussi contribué à faire affluer dans les caisses d'épargne des capitaux dont les propriétaires ne prévoyaient pas un emploi immédiat ; enfin les craintes suscitées par l'annonce, en fin d'année, de l'introduction d'une nouvelle unité monétaire ont entraîné, à cette époque, un accroissement exceptionnel des versements.

Au total, les mouvements enregistrés aux guichets des caisses d'épargne se sont développés, tant en ce qui concerne les retraits de fonds (+6 %) qu'en ce qui concerne les versements (+20%) ; ceux-ci se sont davantage accrus dans les caisses ordinaires (+ 21 %), de sorte que la part de ces dernières dans le total des avoirs a poursuivi sa progression, passant de 56,5 % au 31 décembre 1957 à 57 % au 31 décembre 1958 ; le gain s'établit à 5 points depuis 10 ans.

II. — PLACEMENT DES FONDS DES CAISSES D'ÉPARGNE

Les avoirs des caisses d'épargne, qui sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations et proviennent, d'une part, des sommes versées par les déposants, d'autre part, des revenus des placements effectués pour le compte des caisses d'épargne, ont au total augmenté de 293 milliards ; les principaux emplois, déduction faite des amortissements réalisés grâce à ces ressources, ont varié de la façon suivante :

Concours au Trésor public (dépôts de fonds au Trésor, bons du Trésor, souscriptions ou achats en bourse de valeurs d'Etat)		+ 75 milliards
Prêts aux collectivités publiques		+ 184 milliards
— ayant pour objet la construction immobilière	+ 39 milliards	
— ayant des objets divers	+ 145 milliards	
Avances aux sociétés de crédit immobilier et organismes d'habitation à loyer modéré		+ 20 milliards
Divers		+ 14 milliards

— Les concours nets au Trésor public se sont accrus de 75 milliards, du fait d'importantes souscriptions de bons qui ont largement compensé la diminution des avoirs laissés en compte courant. Dans l'ensemble, les opérations en bourse de la Caisse des Dépôts et Consignations n'ont revêtu qu'une faible importance.

— Le volume des prêts sur contrats consentis aux départements, communes et établissements publics a atteint au total 184 milliards, dont 116 milliards sous forme de concours directement octroyés par la Caisse des Dépôts et Consignations et 68 milliards en application des dispositions de la loi du 24 juin 1950, dite loi Minjoz ; ces montants sont à quelques milliards près identiques à ceux de l'année 1957. Si l'on envisage la destination des fonds prêtés, on constate que ceux-ci ont été, à concurrence de 39 milliards, affectés à la construction de logements ; les 145 autres milliards ont fourni les moyens de financement nécessaires à la poursuite de l'équipement du territoire et se sont répartis dans les principaux secteurs suivants :

Adduction d'eau	37 milliards
Equipement sanitaire et scolaire	42 »
Voirie et assainissement	25 »
Electrification	11 »
Equipements divers	30 »

— L'aide apportée par la Caisse des Dépôts à l'Etat pour le financement des opérations réalisées dans le cadre de la législation pour les habitations à loyer modéré a atteint seulement 20 milliards de francs ; l'Etat ayant décaissé 150 milliards à ce titre, c'est lui qui a dû supporter pour une large part la charge du financement des habitations à loyer modéré.

Si l'on récapitule les divers concours fournis à la construction immobilière au moyen des ressources nouvelles des caisses d'épargne, on aboutit au total de 59 milliards (39 milliards + 20 milliards).

A la suite des emplois nouveaux réalisés en 1958, les diverses catégories de placements ont évolué ainsi depuis deux ans :

	31 décembre 1956		31 décembre 1957		31 décembre 1958	
	en mds de fr	en %	en mds de fr	en %	en mds de fr	en %
Concours à l'Etat	575	34	564	30	639	29
Prêts aux collectivités publiques..................	573	34	749	40	933	43
— ayant pour objet la construction immobilière .	(104)	(7)	(140)	(8)	(179)	(8)
— ayant des objets divers	(469)	(27)	(609)	(32)	(754)	(35)
Avances aux H. L. M.	355	20	377	19	397	18
Concours aux particuliers et entreprises .... (titres de sociétés, portefeuille moyen terme...)	210	12	209	11	223	10
Total	1.713	100	1.899	100	2.192	100

La proportion des prêts aux collectivités publiques a continué de croître en 1958, passant entre la fin de l'année 1957 et la fin de l'année 1958 de 40 à 43 %. Cette modification s'est faite au détriment des diverses autres catégories de placements dont les pourcentages respectifs ont diminué d'un point.

III. — SYSTÈME D'ÉPARGNE-CRÉDIT

L'ordonnance du 4 février 1959 a institué un système d'épargne-crédit dont les modalités d'application doivent être fixées ultérieurement par décrets (1). Grâce à ce système, des prêts pourront être accordés aux personnes physiques qui désirent faire construire une habitation et auront fait des versements à un compte d'épargne-crédit ouvert dans une caisse d'épargne.

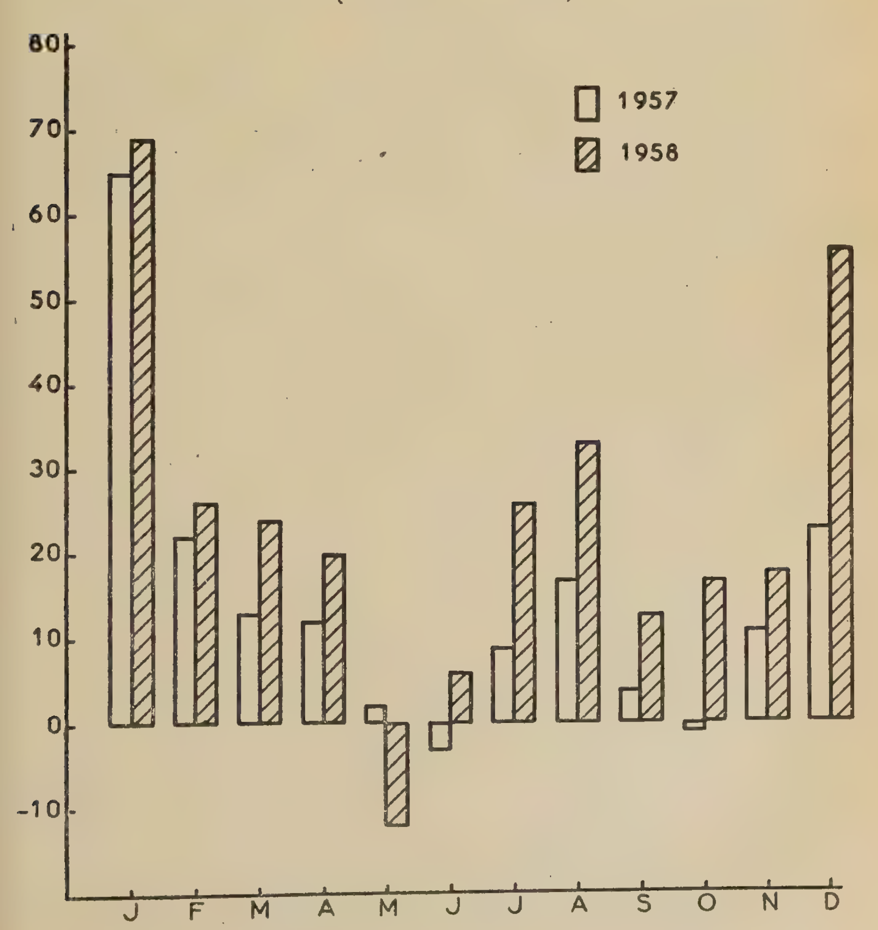
(1) Les décrets seront vraisemblablement publiés lors de la parution de cet article.

Les fonds inscrits à ces comptes — qui sont à vue — ne pourront pas dépasser un certain maximum (1 million) et seront déposés au Trésor par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'intérêt versé sera inférieur à la rémunération servie aux dépôts ordinaires dans les caisses d'épargne ; il n'excédera pas en effet 2 %.

A l'échéance de dix-huit mois, l'épargnant aura la possibilité de se faire octroyer par le Crédit Foncier de France un prêt qui, une fois consenti, lui permettra d'obtenir par priorité un « prêt spécial » à la construction. Le taux d'intérêt du prêt

Mouvement des dépôts dans les caisses d'épargne (CNE + CEO)

(Variations mensuelles)



est le même que celui qui est servi au déposant ; c'est là un point essentiel. En effet, le montant et la durée du concours qui peut être consenti au titulaire d'un compte d'épargne-crédit sont déterminés de telle sorte qu'il soit tenu compte à la fois des sommes versées à ce compte et du temps pendant lequel celles-ci ont été conservées ; le prêt doit être tel que, compte tenu de son montant et de sa durée, la somme des intérêts que devra payer l'emprunteur soit égale ou inférieure au total de la rémunération qu'il avait perçue du fait de ses versements. En d'autres termes, un dépôt de un million de francs constitué progressivement pendant deux ans donnerait droit à un prêt de mêmes montant et durée ou bien à un prêt de 500.000 francs remboursable en deux ans ou de 250.000 francs remboursable en quatre ans. Il est toutefois prévu que le délai de remboursement ne pourra être supérieur à cinq ans.

En raison de l'institution d'un régime d'épargne-crédit, les comptes d'épargne-construction qui n'ont recueilli que des versements insignifiants depuis leur création (loi du 15 avril 1953), n'ont plus de raison d'être ; aussi n'en sera-t-il plus ouvert de nouveaux, en vertu de l'article 10 de l'ordonnance du 4 février 1959.

Jacques NOIREAU.

Dépôts en fin de mois dans les caisses d'épargne

	Caisse nationale					Caisses ordinaires					Total				
	Total des dépôts	Versements au cours du mois	Prélèvements au cours du mois	Excédents ou déficits	Variations des dépôts	Total des dépôts	Versements au cours du mois	Prélèvements au cours du mois	Excédents ou déficits (a)	Variations des dépôts (a)	Total des dépôts	Versements au cours du mois	Prélèvements au cours du mois	Excédents ou déficits	Variations des dépôts
1957															
Décembre	823,4					1.069,8					1.893,2				
1958															
Janvier	835,8	35	22,7	12,3	12,4	1.126	61,2	35,3	25,9	56,2	1.961,8	96,2	58	38,2	68,6
Février	844,3	29,9	21,4	8,5	8,5	1.143,3	47,7	30,4	17,3	17,3	1.987,6	77,6	51,8	25,8	25,8
Mars	853,6	33,5	24,2	9,3	9,3	1.158,4	49,2	34,5	14,7	15,1	2.012	82,7	58,7	24	24,4
Avril	861,8	31,7	23.5	8,2	8,2	1.170,6	46,9	34,8	12,1	12,2	2.032,4	78,6	58,3	20,3	20,4
Mai	854,9	24,7	31 5	—6,8	—6,9	1.165,8	37,7	42,5	—4,8	—4,8	2.020,7	62,4	74	—11,6	—11,7
Juin..........	857,4	27,9	25,4	2,5	2,5	1.169,2	40,8	37,4	3,4	3,4	2.026,6	68,7	62,8	5,9	5,9
Juillet	868,2	36,3	25,5	10,8	10,8	1.184,3	52,8	37,7	15,1	15,1	2.052,5	89,1	63,2	25,9	25,9
Août	882,2	32,7	18,8	13,9	14	1.203,7	45,3	25,8	19,5	19,4	2.085,9	78	44,6	33,4	33,4
Septembre	887,9	29,2	23,5	5,7	5,7	1.211,1	40,8	33,4	7,4	7,4	2.099	70	56,9	13,1	13,1
Octobre.......	894,3	32,6	26,2	6,4	6,4	1.222	47,7	36,8	10,9	10,9	2.116,3	80,3	63	17,3	17,3
Novembre ...	901,3	28,2	21,2	7	7	1.233,2	42,3	31,1	11,2	11,2	2.134,5	70,5	52,3	18,2	18,2
Décembre	942	40,9	26	14,9	40,7	1.248,7	53,2	37,7	15,5	15,5	2.190,7	94,1	63,7	30,4	56,2
		382,6	289,9	92,7	118,6		565,6	417,4	148,2	178,9		948,2	707,3	240,9	297,5

(a) Par suite de l'application des intérêts, la variation des dépôts n'est généralement pas égale au solde des versements et des prélèvements. Elle est le plus souvent supérieure, mais peut être inférieure à la suite de certains décalages d'écritures.

LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES EN 1958

I. — APERÇU D'ENSEMBLE

En ce qui concerne les émissions de valeurs mobilières, l'anné 1958 présente moins d'analogies avec 1957 qu'avec 1956. Comme cette dernière, en effet, elle a été caractérisée par le placement, dans des circonstances un peu particulières, d'un vaste emprunt d'Etat qui a rapporté près de 300 milliards d'argent frais. Il en résulte que le volume global des émissions, qui était passé de 769 milliards en 1956 à 664 milliards en 1957, est remonté à 850 milliards en 1958. Le record de 1956 a donc été dépassé de 10 % en valeur absolue, mais non pas en valeur constante si l'on tient compte de la dépréciation subie par la monnaie entre ces deux années.

Etant donné l'importance de l'emprunt d'Etat, la part du secteur privé dans le total des émissions a diminué de 1957 à 1958, passant de 314 à 268 milliards, tout en restant très supérieure à celle de 1956 (194 milliards) :

Années	Emissions				
	Secteur public et semi-public		Secteur privé		Total
	en millions de francs	en % du total	en millions de francs	en % du total	en millions de francs
1954	262.033	68	123.673	32	389.706
1955	211.727	52	198.209	48	409.936
1956	574.983	75	194.443	25	769.426
1957	349.632	53	314.440	47	664.072
1958	582.240	68	268.497	32	850.737

II. — SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC

Comme d'habitude, nous distinguerons d'une part les émissions du Trésor et des collectivités locales et, d'autre part, les emprunts d'organismes ayant une activité économique : sociétés nationalisées, entreprises dont là majorité du capital est détenue par l'Etat, établissements de caractère semi-public tels que le Crédit Foncier, le Crédit National, etc. :

	1956	1957	1958
	(en millions de francs)		
Trésor, collectivités locales et groupements de sinistrés	424.676	110.753	335.775
Entreprises du secteur public à caractère économique	150.307	238.879	246.465
Ensemble	574.983	349.632	582.240

A. — Trésor, collectivités locales et groupements de sinistrés.

Le dénouement, en juin, de la longue crise politique qui a conduit au changement de régime a permis au nouveau Gouvernement d'émettre un vaste emprunt à capital garanti sur le cours du Napoléon d'or et à bas taux d'intérêt, analogue à celui de 1952 avec lequel il a été assimilé pour la cotation en Bourse. Les titres, émis au pair, portent intérêt à 3 1/2 %, sont inconvertibles avant 1970 et doivent être amortis en 54 ans par tirages au sort seulement. Sans pouvoir être inférieure au pair, la valeur de remboursement est indexée sur le cours moyen de la pièce d'or française de 20 francs pratiqué au marché libre de l'or de Paris pendant les 100 bourses précédant le 15 mai et le 15 novembre de chaque année, dans la mesure où ce cours moyen dépassera la valeur d'origine fixée à 3.600 francs. L'intérêt n'est pas indexé. Les coupures sont de 10.000, 50.000, 100.000 et 1.000.000 francs de capital nominal.

L'emprunt est assorti d'importants avantages fiscaux : exemption de la surtaxe progressive pour le revenu et surtout exemption des droits de succession et de donation pour le capital. Les titres sont en outre repris à leur valeur de remboursement pour le paiement des droits de succession et de mutation à titre gratuit ou onéreux.

Les souscriptions pouvaient être libérées non seulement en espèces, mais en rentes 5 % 1949 et, pour les personnes phy-

siques, à concurrence de 50 % en diverses rentes et obligations du Trésor, ce qui a entraîné une importante hausse de cours sur ces titres.

L'opération a rapporté au Trésor 293 milliards d'*argent frais.* En outre, le Gouvernement ayant fait appel aux détenteurs d'or et ayant accordé l'amnistie pour le rapatriement, par la voie de l'or, des capitaux détenus irrégulièrement à l'étranger, la Banque de France a pu ainsi acquérir sur le marché environ 150 tonnes d'or.

Le lancement de cet emprunt avait interrompu l'émission, commencée au pair en mai, de bons 6 % des P. T. T. remboursables après 5 ans en 15 tranches annuelles, par tirages au sort, à 115 % 12 % et 125 % de la valeur nominale selon la date de remboursement. Cette émission a été reprise à la fin d'octobre et a produit au total, pour l'ensemble des deux périodes, 26 milliards de francs, soit 10 de plus que l'emprunt correspondant de 1957.

Les *collectivités locales* n'avaient guère emprunté sur le marché en 1957. En octobre 1958, le Département de la Seine a placé à 99 % pour 15 milliards de francs d'obligations 6 % de 10.000 francs remboursables par tirages en 15 ans soit avec une prime variant de 15 à 120 selon l'époque du remboursement, soit au moyen de lots variant entre 20 millions et 50.000 francs (le nombre de lots annuels est de 508 pour une valeur totale de 65 millions).

En dehors de cette émission, on peut citer un emprunt du département de la Haute-Marne et un autre du département de la Savoie de 25 millions chacun. La plupart des petits emprunts de collectivités locales ne sont pas souscrits par le public. Cependant, on a recensé en 1958 pour environ 1,5 milliard d'emprunts divers qui ont dû être souscrits au moins en partie par le public régional.

Comme l'année précédente, les groupements de sinistrés n'ont pas fait directement appel au public : le Groupement pour la Reconstitution du Patrimoine National, par exemple, s'est procuré des fonds auprès des compagnies d'assurances et des caisses de retraites.

B. — Entreprises du secteur public à activité économique.

Avec 246 milliards, les émissions de cette catégorie ont été en 1958 du même ordre de grandeur qu'en 1957 (239 milliards).

Les parts de production placées en janvier par *Electricité de France* ont rapporté environ 63 milliards d'argent frais. Le nominal des titres est de 20.000 francs et l'intérêt de 5 % mais capital et intérêts sont indexés sur le prix de vente moyen du kilowatt-heure ; l'amortissement se fera par tirages en 20 ans et la valeur de remboursement ne pourra être inférieure à 25.000 frs. En 1957, Electricité de France s'était procuré sur le marché environ 68 milliards.

Le *Crédit National* a émis à 99 %, en février, un emprunt à lots 6 % de 20 milliards (contre 25 milliards en 1957). L'amortissement doit avoir lieu par tirages en 15 ans. Les lots annuels sont au nombre de 913 pour un total de 105 millions et s'échelonnent de 25 millions à 50.000 francs ; les obligations amorties sans lots sont remboursables avec une prime variant de 5 à 15 % selon la date du remboursement.

En mars-avril, les *Charbonnages de France* ont emprunté 35 milliards (contre 20 milliards en 1957) sous forme de bons 6 % de 20.000 francs nominal remboursables en 3 tranches égales au bout de 5, 10 et 15 ans. Il est prévu un intérêt complémentaire de 2 francs et une prime de remboursement de 35 francs pour chaque point de hausse de l'indice moyen du prix de gros des « charbons crus » français publié par l'I. N. S. E. E., la base de départ de l'indice se situant à 179,8. En tout état de cause, la prime de remboursement ne pourra être inférieure à 7 1/2 %, 12 % ou 20 % du nominal selon la date du remboursement.

La *Caisse Nationale de Crédit Agricole* s'est adressée au marché à deux reprises, en mars et en septembre. Elle s'est procuré au total 36 milliards au moyen de bons 6 % remboursables avec des primes variant entre 15 et 55 % suivant la durée du titre qui peut atteindre 20 ans.

Le *Crédit Foncier de France* a émis en septembre un emprunt à lots de 25 milliards : il s'agit d' « obligations foncières-communales » de 10.000 francs placées à 99 % portant intérêt à 6 % et amortissables par tirages en 15 ans. Chaque année seront attribués 925 lots variant entre 25 millions et 50.000 francs pour un montant total de 120 millions ; la prime de remboursement pour

les titres non favorisés par la chance variera selon l'époque entre 5 et 20 %. Rappelons qu'en 1957 le Crédit Foncier avait placé deux emprunts à lots représentant ensemble 45 milliards.

Le *Gaz de France*, qui ne s'était pas adressé au marché en 1957, a émis en décembre 1958 pour plus de 12 milliards de francs d'obligations 6 %. Le capital nominal est indexé sur le prix de vente de la « thermie » et l'intérêt sur le volume des ventes. L'emprunt d'une durée totale de 20 ans est amortissable par tirages en 17 ans à partir de 1961 avec une prime minimum de remboursement variant entre 5 % et 20 % du nominal.

Enfin la *Société Nationale des Chemins de Fer Français* a emprunté, en décembre également, plus de 50 milliards sur le marché (contre 40 milliards en 1957). Il s'agit de bons 6 % de 10.000 francs nominal amortissables par tirages entre 1964 et 1978. Un prix de remboursement minimum variant entre 105 et 115 % suivant la durée est garanti aux porteurs, mais, comme pour l'emprunt de l'année précédente, une indexation leur donne le choix entre un remboursement en espèces à 1.500 fois le prix du kilomètre en 2e classe ou à la délivrance de coupons de voyage gratuits représentant une valeur légèrement supérieure. L'intérêt est de 56 fois le prix du kilomètre en 2e classe avec un minimum de 600 francs.

La S. N. C. F. a, par ailleurs, poursuivi ses placements courants de bons à lots-kilomètres pour plus de 4 milliards en 1958.

III. — SECTEUR PRIVÉ

Les émissions réalisées par les entreprises du secteur privé en 1958 se comparent comme suit avec celles des années précédentes :

	1954		1955		1956		1957		1958	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %
Actions	79.903	64	110.006	55	120.034	62	235.376	75	177.099	66
Obligations ..	43.770	36	88.203	45	74.409	38	59.564	19	91.398	34
Certificats pétroliers	—	—	—	—	—	—	19.500	6	—	—
Ensemble	123.673	100	198.209	100	194.443	100	314.440	100	268.497	100

On constate en 1958, par rapport à 1957 :

a) un recul des émissions d'actions : il s'explique en partie par l'importance exceptionnelle des fonds réunis l'année précédente (dans les entreprises intéressées aux recherches pétrolières notamment) qui ont suffi pendant un certain temps aux investissements projetés ;

b) une reprise des émissions d'obligations qui avaient auparavant beaucoup diminué : elles ont légèrement dépassé en 1958 le niveau de 1955, mais en francs courants seulement ;

c) on n'a pas renouvelé en 1958 le placement dans le public de titres du type « certificats pétroliers » qui représentaient les intérêts financiers attachés à des actions détenues par l'Etat et le Bureau de Recherche de Pétrole.

A. — Émissions d'actions

Les statistiques du Crédit Lyonnais relèvent, pour l'année 1958 4.711 constitutions de Sociétés par actions (dont 3.066 issues de la transformation d'autres sociétés, généralement à responsabilité limitée) contre 4.591 en 1957 ; mais 93 sociétés seulement se sont constituées avec un capital supérieur à 100 millions de francs. Le nombre des augmentations de capital a été de 4.122 (contre 4.237 en 1957) sur lesquelles 300 opérations (contre 261 en 1957) ont entraîné de la part du public des souscriptions en espèces d'au moins 100 millions. Comme d'habitude, les versements du public se sont portés essentiellement sur les augmentations de capital :

	Montants versés effectivement par le public		
	1956	1957	1958
	(en millions de francs)		
Constitutions de Sociétés	12.396	11.686	9.094
Augmentations de capital	102.111	219.726	162.584
Libération d'actions émises antérieurement	5.527	3.964	5.421
Ensemble	120.034	235.076	177.099

Ces chiffres ne comprennent que les sommes effectivement versées par le public. Ils ne comprennent naturellement pas les augmentations de capital effectuées par incorporation de réserves (valeur nominale : 188 milliards en 1958), ni les actions émises en représentation d'apports (valeur nominale : 108 milliards en 1958). Ils ne comprennent pas non plus la totalité

des versements effectifs : les statistiques du Crédit Lyonnais cherchent en effet à éliminer certains versements effectués par l'Etat, les collectivités publiques ou des Sociétés mères soit avec des ressources ne provenant pas des épargnants, soit avec le produit d'émissions déjà recensées par ailleurs (afin d'éviter des doubles emplois). A titre d'indication, le montant brut versé en 1958 a été de 218 milliards, alors que les sommes que l'on peut considérer comme effectivement versées par le public atteignent seulement 177 milliards.

Parmi les principales opérations réalisées en 1958 (le montant effectif souscrit, y compris les primes d'émission, figure entre parenthèses, que les fonds soient fournis intégralement ou non par le public), citons d'abord, comme pour l'année précédente, les sociétés intéressées dans la recherche et l'exploitation du pétrole : Génarep (11 milliards), Cofirep (7,7 milliards), Compagnie d'Exploration Pétrolière (6,7 milliards), Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (9,3 milliards), Compagnie Française des Pétroles (Algérie) : 9 milliards, Esso Standard (8,8 milliards), Omnirex (3 milliards), Compagnie Française des Pétroles BP (2,8 milliards), Pétrorep (1 milliard), Compagnie des Pétroles Total Libye (2,6 milliards), Forenco (1 milliard), Pétrosarep (1 milliard).

Les principales autres sociétés ayant émis des actions sont la Société Nationale d'Investissements (3 milliards), la Société d'Investissements de Paris et des Pays-Bas (4 milliards), la Cellulose du Rhône (2 milliards), la Compagnie des Produits Chimiques et Raffineries de Berre (1,8 milliard), la Société du Caoutchouc Butyl (2 milliards), les Papeteries de La Chapelle (1,4 milliard), la Centrale Sidérurgique de Richemont (2 milliards), la S. A. de Gérance et d'Armement (1,2 milliard), les Ciments Lafarge (1,2 milliard), la Radiotechnique (1,8 milliard), la Compagnie Electro-Mécanique (1,1 milliard), Kléber-Colombes (1 milliard), Sidélor (2 milliards), Panhard et Levassor (1,4 milliard), Société F. Béghin (1,3 milliard), Mokta-El Hadid (2,6 milliards), Naphtachimie (2 milliards), Compagnie Financière pour le Développement de l'Algérie (1,25 milliard), Villeroy et Bosch (1,1 milliard), Sollac (2 milliards), Compagnie des Tubes de Normandie (1,5 milliard), Nobel-Bozel (1,4 milliard), etc.

B. — **Émissions d'obligations**

On a vu que les émissions d'obligations de la part de sociétés privées avaient été sensiblement plus importantes en 1958 qu'au cours des deux années précédentes. Ce n'est pas que le nombre de Sociétés ayant recouru à cette forme d'emprunts ait été beaucoup plus élevé : 60 contre 55 en 1957 ; mais, sur ce nombre, 17 Sociétés au lieu de 10 ont effectué des opérations égales ou supérieures à 1 milliard.

Sur les 60 emprunts émis, 26, dont les plus importants, comportent une clause d'indexation ou de participation aux bénéfices et 8 sont convertibles en actions.

Comme en 1957, les deux opérations les plus importantes ont été réalisées par des sociétés ayant le caractère de groupements professionnels, pour centraliser les demandes d'emprunt de Sociétés adhérentes et faciliter ainsi le financement de leurs investissements. Ce sont :

— le *Groupement de l'Industrie sidérurgique* — (*G. I. S.*) qui a émis pour 29 milliards d'obligations (contre 22 milliards en 1957). L'intérêt de base est de 6 % et la valeur nominale de 20.000 francs. Intérêt et capital sont variables en fonction de l'augmentation du chiffre d'affaires de la sidérurgie française avec minimums garantis progressant par paliers de 5 ans de 6,125 % à 7 % pour l'intérêt et de 21.500 à 26.000 francs pour le prix de remboursement. L'amortissement est prévu en 25 ans par tirages et rachats en bourse. Le produit de l'emprunt a été réparti entre 22 sociétés sidérurgiques ;

— le *Groupement des Industries de la Construction électrique* (*G. I. C. E. L.*) qui s'est procuré, dans des conditions assez voisines, 13 milliards de francs (contre 9 milliards en 1957) au moyen d'obligations de 20.000 francs nominal. L'intérêt de base de 6 % est variable en fonction de l'augmentation du chiffre d'affaires global des industries de la construction électrique avec un minimum garanti progressant de 0,06 % par an jusqu'à 7,14 % la 20e année. Le prix de remboursement variera aussi en fonction du chiffre d'affaires avec minimum garanti variant entre 21.000 et 25.000 francs suivant la date du remboursement. La durée de l'amortissement, qui peut se faire par tirages ou rachats, est de 20 ans. Le produit de l'emprunt a été réparti entre 18 sociétés adhérentes au groupement.

La *Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine* a émis un « emprunt Lacq » de 10 milliards, l'intérêt de 6 % et le capital nominal de 20.000 francs étant indexés, dans certaines limites, sur l'augmentation du chiffre d'affaires correspondant aux ventes de gaz épuré et de soufre extraits du gisement de Lacq ; en tout état de cause, l'intérêt minimum sera porté à 6 1/2 % à partir de 1962 et le prix de remboursement minimum variera suivant l'époque entre 22.500 et 25.500 francs. L'amortissement est prévu par tirages ou rachats en 22 ans au plus à partir de 1961.

De son côté, *Pétrofigaz* a émis un « emprunt aluminium-Lacq » de 9 milliards, garanti par Pechiney et Ugine. Ses conditions sont très voisines de celles de l'emprunt précédent, l'indexation étant basée sur l'augmentation du chiffre d'affaires correspondant à la production d'aluminium brut en France.

Les emprunts de *Vallourec* (1,5 milliard) et de *Pierrefitte* (1 milliard) prévoient également une indexation sur l'augmentation du chiffre d'affaires de la Société avec une prime minimum de remboursement croissant dans le temps.

Les principales Sociétés ayant émis des emprunts avec bonification supplémentaire en intérêt et capital variables en fonction des bénéfices, tout en comportant une prime de remboursement minimum, sont : *Saint-Gobain* (5 milliards), *Sidélor* (4 milliards), *Lorraine-Escaut* (3 milliards), *Cempa* (1,2 milliard).

Comme en 1957, deux Sociétés de développement régional ont eu recours à l'émission d'obligations : la *Société de Développement Régional du Sud-Est* (1,8 milliard) et la *Société Toulousaine Financière et Industrielle du Sud-Ouest - Tofinso* (1,5 milliard). Intérêts et capital sont indexés en fonction de l'augmentation du trafic ferroviaire « marchandises » de la région intéressée, tout en comportant un minimum progressif.

Enfin, les émissions d'obligations convertibles en actions ont intéressé notamment *Châtillon-Commentry* (3,6 milliards), la *Société Anonyme Française du Ferodo* (1,25 milliard), la *Compagnie Française des Matières Colorantes* (2,5 milliards) et la *Librairie Hachette* (1,3 milliard). Le taux d'intérêt initial est de 4 ou 4 1/2 % selon les cas ; la conversion peut être demandée au bout de 3 ans ; ultérieurement, si les porteurs conservent leurs obligations, le taux d'intérêt passera à 5 1/2 ou à 6 1/2 % et l'amortissement aura lieu en 15 ou 17 ans selon les emprunts.

IV. — RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ

Malgré l'importance des prélèvements du Trésor, l'ensemble des émissions destinées au financement de l'activité économique en 1958 (secteur privé et secteur public ou semi-public) a été presque aussi élevé qu'en 1957 :

	1956	1957	1958
	(en millions de francs)		
Financement de l'activité économique :			
Actions (secteur privé)	120.034	235.376	177.099
Obligations :			
Secteur privé	74.409	59.564	91.398
Secteur public ou semi-public	150.307	238.879	246.465
Total	344.750	533.819	514.962
Pour mémoire :			
Emprunts de l'Etat et des collectivités locales	424.676	110.753	335.775
Certificats pétroliers	—	19.500	—
Montant global des émissions	769.426	664.072	850.737

Si l'on classe les branches d'activité dans l'importance décroissante du total d'émissions (actions et obligations) réalisé par chacune d'elles, on remarque qu'en 1958 :

1° Plus des quatre cinquièmes du total des émissions destinées à financer l'activité économique ont été réalisées dans 8 grandes branches ayant chacune émis pour plus de 25 milliards. Comme d'habitude, ce sont naturellement les Sociétés financières, établissements financiers et organismes semi-publics de crédit qui constituent la rubrique la plus importante avec 104 milliards au total : y sont compris notamment les gros emprunts du Crédit Foncier (25 milliards), du Crédit National (20 milliards) et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (36 milliards). Viennent ensuite, comme en 1957, les pétroles et carburants avec 64 milliards (contre 89 en 1957), puis l'énergie électrique, les transports (essentiellement la S. N. C. F.), la sidérurgie, les houillères, les industries chimiques et la mécanique générale.

2° Viennent ensuite 6 secteurs ayant émis chacun entre 5 et 15 milliards et représentant ensemble 54 milliards. A l'exception du gaz (12,6 milliards), il s'agit surtout d'actions : sociétés immobilières et foncières (14 milliards), métallurgie des métaux non ferreux (10 milliards), industries et commerces alimentaires, mines métalliques, grands magasins.

3° Les autres secteurs, qui ont émis chacun moins de 5 milliards principalement aussi sous forme d'actions, ont réuni au total une quarantaine de milliards. Citons les papiers et cartons, la construction automobile, le ciment, les autres matériaux de construction, les textiles et cuirs, etc.

Répartition des émissions par branches d'activité

	Année 1958		
	Actions	Obligations	Total
	(en millions de francs)		
Sociétés financières, Etablissements financiers, Crédit Foncier, Crédit National, etc.	19.365	84.683	104.048
Pétroles et carburants	54.090	9.900	63.990
Energie électrique	17	63.346	63.363
Transports, docks et entrepôts	3.036	54.689	57.725
Sidérurgie	3.007	40.561	43.568
Houillères	—	35.000	35.000
Mécanique générale	12.949	14.012	26.961
Industries chimiques	16.680	8.605	25.285
	109.144	310.796	419.940
Sociétés immobilières et foncières	13.664	138	13.802
Gaz et eaux	116	12.580	12.696
Métallurgie des métaux non ferreux	873	8.988	9.861
Industries et commerces alimentaires	6.631	214	6.845
Mines métalliques	6.071	—	6.071
Grands magasins	5.142	99	5.241
	32.497	22.019	54.516
Bois, papiers, cartons	3.157	1.273	4.430
Banques inscrites	4.314	—	4.314
Automobiles	2.612	1.240	3.852
Matériaux de constructions (sauf ciments)	3.109	39	3.148
Ciments	2.827	—12	2.815
Caoutchouc	2.147	—	2.147
Matériel de précision	1.875	197	2.072
Bâtiments, travaux publics	1.729	334	2.063
Textiles et cuirs	1.939	95	2.034
Sociétés coloniales	1.202	—10	1.192
Assurances	954	—	954
Constructions navales	623	—	623
Construction aéronautique	525	—	525
Hôtels, restaurants	117	50	167
Machines agricoles	79	—	79
Divers	2.875	1.844	4.719
Activité non identifiée	5.374	— 2	5.372
	35.458	5.048	40.506
Totaux généraux	177.099	337.863	514.962

V. — CONCLUSION

Au montant global des émissions tel qu'il ressort des statistiques précédentes, il faut ajouter les souscriptions en espèces aux parts de sociétés à responsabilité limitée : elles ont atteint

environ 20 milliards en 1958 (contre 23 milliards en 1957), mais comme les sommes réellement investies ne correspondent pas toujours aux montants officiellement annoncés, nous ne retiendrons ce chiffre que comme un ordre de grandeur ; il ne majore d'ailleurs pas sensiblement le total des émissions de valeurs mobilières.

Par contre, un montant de capitaux de plus en plus important est restitué chaque année au marché par le jeu des amortissements réguliers contractuels : 148 milliards en 1958 contre 115 milliards en 1957. Il faut donc déduire ces sommes du total des émissions si l'on veut évaluer les *apports nets d'argent frais* sur le marché des capitaux :

	1956	1957	1958
	—	—	—
	(en milliards de francs)		
Montant global des émissions	769	664	851
A ajouter : parts de sociétés à responsabilité limitée .	+ 13	+ 23	+ 20
A déduire : Amortissements réguliers contractuels . .	— 82	—115	—148
Apport net d'argent frais sur le marché des capitaux....	700	572	733

Il faut signaler enfin pour mémoire les émissions de valeurs mobilières qui n'ont pas été placées dans le public mais dont la souscription a été réservée aux organismes collecteurs d'épargne tels que les Compagnies d'assurances ou la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous en avons indiqué plus haut certains exemples (emprunts de collectivités locales et de groupements de sinistrés) : les titres de ce genre ne sont naturellement pas compris dans les statistiques mais leur importance ne doit pas être considérable par rapport au total des émissions recensées.

On peut retenir de ce qui précède que les émissions de valeurs mobilières ont été particulièrement élevées en 1958. Les apports nets d'argent frais ont été très supérieurs à ceux de 1957 et ont même dépassé légèrement, en francs courants, le chiffre record de 1956. Naturellement ce résultat est dû au placement d'un vaste emprunt d'Etat, mais celui-ci n'a pas empêché d'émettre pour le financement direct de l'activité économique un montant presque aussi important qu'en 1957.

L'année 1958 a été fertile en événements. Une crise politique a entraîné un changement de régime ; l'entrée en vigueur du Marché Commun et la nécessité d'arrêter l'inflation ont amené les pouvoirs publics à dévaluer le franc de 15 %, à libérer partiellement les importations et à accroître les charges fiscales, alors

qu'un certain ralentissement de l'activité économique se manifestait. Des mesures complémentaires sont intervenues en fin d'année et au début de 1959 : convertibilité externe du franc, libération des mouvements de capitaux de provenance étrangère, assouplissement des restrictions de crédit.

On peut se demander quelles conséquences en résulteront sur le marché des émissions.

Il semble tout d'abord qu'en 1959 ce marché restera fortement sollicité : d'une part les besoins de l'Etat en fonds d'emprunt seront aussi importants qu'en 1958 et, d'autre part, les besoins d'investissements de caractère privé sont toujours considérables. En particulier, la mise en valeur des nouvelles ressources naturelles (pétrole et gaz du Sahara notamment) et l'industrialisation de l'Algérie exigeront de gros moyens.

Concurremment avec des capitaux français rapatriés, des capitaux étrangers auront tendance à s'investir sur le marché français. Déjà, des fonds communs de placement étrangers ont acquis des portefeuilles de valeurs françaises. A leur tour, les fonds communs de placement français, qui n'avaient encore pu voir le jour en 1958 en raison du retard apporté à la mise au point des dernières mesures réglementaires, vont faire leur apparition, apportant aux épargnants de nouvelles variétés de placements.

La technique financière s'adaptera enfin aux conséquences du retour à une monnaie saine. Les clauses d'indexation n'ayant plus la même raison d'être que précédemment apparaîtront moins fréquemment ou feront place à des clauses de participation aux bénéfices et les taux d'intérêt tendront sans doute à s'abaisser, ce qui, dans le cadre d'une économie plus libre, facilitera pour les investisseurs l'accès au marché financier.

P. COLMET DAAGE.

LA BOURSE DES VALEURS

SOMMAIRE. — *Les nouveaux indices des cours des valeurs mobilières. Les fluctuations d'ensemble du marché, les valeurs à revenu fixe ou indexé, les valeurs à revenu variable. L'évolution des divers groupes de valeurs françaises à revenu variable selon les secteurs géographiques et selon les secteurs économiques. Les indices sur la base 100 en 1938. Les cours en valeur réelle. L'évolution des marchés financiers à l'étranger.*

LES NOUVEAUX INDICES DES COURS DES VALEURS MOBILIÈRES

Avant de retracer l'évolution du marché durant l'année écoulée, il nous faut rappeler les modifications récemment intervenues dans le mode de calcul des indices des cours des valeurs établis par l'I.N.S.E.E.

A compter du 1er janvier 1959, deux modifications importantes ont été apportées dans le calcul de ces indices.

La première consiste dans la substitution de la référence 100 au niveau des cours du 31 décembre 1958, à la référence 100 en 1949, qui était utilisée depuis neuf ans. Elle intéresse tous les indices des cours publiés par l'I. N. S. E. E.

La seconde concerne seulement l'indice des cours des valeurs françaises à revenu variable. L'indice général des cours de cette catégorie de titres résulte désormais de la composition de deux indices seulement : ceux-ci ont trait respectivement aux titres de sociétés exploitant dans la *métropole* et aux titres de sociétés exploitant *hors métropole*.

Ce dernier indice rassemble les valeurs qui entraient auparavant dans le calcul de l'indice des cours des valeurs *d'outre-mer* et de l'indice des cours des valeurs de sociétés exploitant à l'*étranger*.

Ce nouvel indice « hors métropole » résulte de l'agrégation de

dix indices composés, qui groupent les sociétés d'après leur activité principale. Il comprend, en plus des groupes précédemment retenus pour le calcul de l'indice des valeurs des « pays d'outre-mer », un groupe « pétroles et carburants ».

Cette seconde modification a été motivée par le fait que l'indice des cours des valeurs des sociétés exploitant à l'étranger tendait à perdre toute signification. Elle apparaît logique et ne suscite pas de remarque particulière. Il n'en va pas de même de la première modification qui, elle au contraire, appelle de très sérieuses réserves.

En matière d'indices des cours des valeurs, la perfection technique du mode de calcul a en effet beaucoup moins d'importance que la continuité dans le temps de cette méthode, qui permet des comparaisons valables sur une longue période.

Or ce qui caractérise précisément les indices dont nous disposons en France en cette matière, c'est que les bases de référence ont été très souvent modifiées (1).

A partir de 1919, cette base de référence était 100 en 1913. En juillet-août 1942, on lui substitua la base moyenne 1938 = 100 ; laquelle fut remplacée à son tour en 1946 par la base 100 le 30 décembre 1938. En juin 1952, nouveau changement et l'on adopte la base moyenne 1949 = 100. Enfin, en janvier 1959, changement encore pour adopter la base 100 le 31 décembre 1958.

Ainsi dans une période de quarante ans, cinq bases de référence ont été successivement retenues pour le calcul de ces indices. Nous plaçant de ce seul point de vue de la base de référence, ces changements continuels appellent une très sérieuse critique méthodologique.

D'aussi fréquents changements de base ont le grave inconvénient de rendre très difficiles les comparaisons de niveaux de cours dans le temps. A moins de recalculer une série homogène d'indices, en ramenant la série actuelle à la base de référence de la série précédente, on n'a plus de possibilité d'appréciation des variations de cours sur une période de temps assez longue. On ne peut suivre les fluctuations que sur une période de temps relativement courte. Et comme, à l'époque de référence nouvelle, les évolutions antérieures des indices des divers groupes avaient

(1) Sur l'historique des indices des cours des valeurs, voir J. de Portzamparc et R. Jolivot. « Calcul de nouveaux indices des cours des valeurs françaises à revenu variable cotées à Paris., *Bull. Stat. Gén. France*, oct.-nov.-déc. 1946, p. 454 et suiv.

été très différentes, les variations révélées par les nouveaux indices perdent toute signification. Une hausse apparemment très forte d'un groupe peut fort bien traduire une simple rectification par rapport à un retard initialement pris. Alors que la lecture des indices actuels pourrait faire croire que ce groupe se trouve en flèche par rapport aux autres.

Il est donc infiniment regrettable que l'on ait procédé à d'aussi fréquents changements de base. Ceux-ci rendent impossible une juste appréciation des niveaux absolus et relatifs des cours des différents groupes de valeurs. Ce que seules permettent des séries homogènes portant sur une longue période de temps et remontant aussi loin que possible dans le passé.

Dans ces rectifications successives apportées au mode de calcul des indices des cours des valeurs en France, il apparaît donc que l'on a sacrifié l'essentiel à l'accessoire : la disposition d'une série homogène d'indices portant sur une longue période de temps, au souci de perfection de la méthode.

PREMIERE PARTIE

LES COURS EN MONNAIE

SECTION 1. — **Les fluctuations d'ensemble du marché**

§ 1 — *Les valeurs à revenu fixe ou indexé*

L'indice des cours des valeurs françaises à revenu fixe ou indexé n'a enregistré que des variations de faible ampleur durant l'année écoulée. Il se retrouve à 131 contre 129,1 un an auparavant.

Comme l'année précédente, cette relative stabilité résulte de la compensation de mouvements divergents des valeurs à revenu fixe et de celles à revenu indexé. Avec cette différence que ces mouvements se trouvent inversés par rapport à ceux de 1957.

Les cours des valeurs à revenu fixe ont en effet nettement progressé. Ce qui se traduit en particulier dans les variations de l'indice des cours des rentes perpétuelles qui passe de 106,7 fin décembre 1957 à 119,4 un an plus tard, accusant ainsi une hausse de 12 % ; ce qui avait pour résultat de ramener de 5,81 à 5,18 % le taux de capitalisation de ces rentes.

Dans le même temps, l'indice des cours des valeurs du secteur industriel public à revenu indexé baissait de 250,7 à 244, soit de 2 %.

Cette évolution favorable des cours des valeurs à revenu fixe traduit l'amélioration de la situation monétaire. Il est possible également qu'elle ait résulté d'arbitrages de valeurs à revenu variable contre des valeurs à revenu fixe, dans une période de moindre activité du marché et de faiblesse des cours des valeurs à revenu variable.

Valeurs à revenu fixe ou indexé (1)

	Valeurs à revenu fixe ou indexé (62 valeurs)		Valeurs du secteur industriel public à revenu indexé (7 valeurs)	
	Indices	Taux de capitalisation	Indices	Taux de capitalisation
Décembre 1955	130,6	4,64	206,6	3,47
Décembre 1956	126,9	5,08	228,7	3,20
1957 :				
Janvier	127,4	5,53	229,7	3,59
Février	127,1	5,64	232,7	3,60
Mars	125,6	5,74	230,7	3,58
Avril	126,4	5,70	235,0	3,54
Mai	126,8	5,73	239,3	3,35
Juin	126,1	5,92	240,7	3,54
Juillet	125,4	5,85	240,5	3,33
Août	128,6	5,75	254,9	3,08
Septembre	127,4	5,87	246,9	3,45
Octobre	127,4	5,69	247,8	3,11
Novembre	129,2	5,69	251,3	3,18
Décembre	129,1	5,58	250,7	3,33
1958 :				
Janvier	128,0	5,80	248,1	3,61
Février	127,6	5,72	246,6	3,63
Mars	125,6	5,95	238,8	3,98
Avril	123,9	5,87	233,0	3,96
Mai	125,5	5,76	238,4	3,83
Juin	127,0	5,69	237,0	4,07
Juillet	129,6	5,42	239,4	3,63
Août	130,1	5,39	243,6	3,68
Septembre	129,9	5,34	243,6	3,62
Octobre	130,8	5,33	243,5	3,84
Novembre	130,4	5,35	243,0	3,79
Décembre	131	5,25	244	3,59
1959 :				
Janvier	136,6	4,97	252,8	3,53
Février	136,1	4,94	250,9	3,43
Mars				

(1) Moyennes hebdomadaires, 1949 = 100.

En complément de ces indications sur les variations des cours des valeurs à revenu fixe, il nous paraît intéressant de donner également des précisions concernant le volume de ces valeurs en circulation et ses variations.

C'est ce que nous faisons dans le tableau ci-après où nous indiquons, d'après les statistiques de la Chambre Syndicale des Agents de Change, la capitalisation boursière et la valeur nominale des titres en question fin 1957 et fin 1958.

L'examen de ce tableau permet de dégager un certain nombre d'enseignements.

Durant l'année écoulée, la valeur nominale globale des valeurs à revenu fixe en circulation passait de 2.854,9 milliards à 3.266,4 milliards, soit une progression de 14,4 %. Dans le même temps, la capitalisation boursière de ces mêmes valeurs progressait de 2.902,3 milliards à 3.444,1 milliards soit de 18,6 %.

Cette progression nettement plus accusée de la capitalisation boursière traduit la hausse générale enregistrée par les valeurs à revenu fixe.

Ce qui nous paraît devoir être souligné par ailleurs, c'est l'importance respective de ces trois grandes catégories de valeurs à revenu fixe : fonds d'Etat français, secteur public et semi-public, secteur privé.

Dans ce total général de 3.266,4 milliards, les fonds d'Etat français interviennent évidemment pour un montant très important de 1.396,9 milliards, soit 42,8 %. La progression enregistrée dans l'année écoulée dans ce groupe est élevée. Elle correspond essentiellement à l'émission de l'emprunt 3 1/2 % 1958.

Mais ce qui frappe surtout, c'est l'importance prise de nos jours par la masse des titres du secteur public et semi-public. Celle-ci, d'une valeur nominale de 1.509,7 milliards, représente 46,2 % du total de la valeur nominale des titres à revenu fixe.

De leur côté, les titres de même nature, émis par le secteur privé, ne représentaient qu'une valeur nominale globale de 359,7 milliards, soit seulement 11 % du total des titres à revenu fixe en circulation.

Le rapprochement de ces deux montants de titres émis par le secteur public et semi-public et par le secteur privé, soit 1.509,7 milliards et 359,7 milliards, met en évidence la concurrence faite au secteur privé, sur le marché des capitaux à long terme, par le secteur public et semi-public. Ceci explique à

Capitalisation boursière des valeurs françaises à revenu fixe

(Nombres en milliards de fr.)

	31 décembre 1957		31 décembre 1958	
	Capitalisation boursière	Valeur nominale	Capitalisation boursière	Valeur nominale
I. *Fonds d'Etat français* (1)	1.202,2	1.186,6	1.441,5	1.393,1
Emis à l'étranger	8,6	3,9	8,2	3,8
	1.210,8	1.190,5	1.449,7	1.396,9
II. *Secteur public et semi-public* (1) :				
Pays d'outre-mer	30,8	33,4	29,2	30,1
Fonds garantis	4,8	6,7	5,5	6,4
Emprunts de sinistrés.............	0,3	0,3	0,2	0,2
Emprunts de reconstitution	77,1	89,5	79,9	88,7
Emprunts des P. T. T.	111,6	119,1	110,5	111,3
Ville Paris, Seine, aut. dép. villes....	37,1	42,4	53,9	55,7
Emprunt. un. collect. loc..........	5,8	6,6	6,1	6,4
Crédit National	121,7	148,7	146,2	164,4
Crédit Foncier de France	174,6	191,6	205,1	209,4
Banques et assur. nationalisées.....	14,3	15,8	13,9	14,6
S. N. C. F........................	149,1	164,9	209,5	210,2
Autres réseaux chemin de fer	3,9	5,5	4,4	5,4
Caisse Nationale Energie	222,9	106,2	226,8	104,2
E. D. F., G. D. F. et emprunts pris en charge	202,1	201,0	266,8	246,1
Electricité et Gaz d'Algérie et emprunts pris en charge	16,2	15,8	21,5	20,9
Energie Electrique Maroc (p. pr.) ..	1,2	1,2	1,2	1,2
Emprunts Cie Nationale Rhône ...	15,2	18,9	24,1	26,3
Oblig. Houillères Nat. et emprunts pris en charge	182,9	158,2	225,5	189,7
Emissions diverses garanties	0,3	0,4	0,3	0,4
Emissions diverses non garanties ..	17,0	18,8	17,6	18,1
	1.389,7	1.345,8	1.648,1	1.509,7
III. *Secteur privé* (1) :				
Banques et sociétés financières	4,4	5,0	4,5	4,8
Sociétés foncières	6,4	7,0	7,1	7,4
Sociétés de portefeuille	3,5	2,7	23,5	24,7
Agriculture, Alimentation	4,2	5,2	4,5	5,0
Automobiles, Cycles	21,3	26,3	23,8	26,4
Bâtiments, ciments, travaux publ....	7,4	8,8	8,0	8,6
Carrières, salines, phosphates	0,2	0,2	0,2	0,2
Cinémas, attractions	0,4	0,5	0,4	0,5
Constructions mécaniques	13,1	15,5	14,4	15,6
Constructions navales.............	2,3	3,1	2,4	3,0
Docks, ports, canaux	3,2	3,4	1,5	1,2
Hôtels, casinos, thermales	0,08	0,1	0,1	0,1
Imprimeries, papiers, journaux	3,2	3,9	4,9	5,3
Magasins, comptoirs	4,1	4,7	6,6	5,9
Matériel électrique	34,2	36,4	47,1	47,5
Métallurgie	106,0	118,0	119,3	126,0
Mines métalliques	0,4	0,4	0,4	0,5
Pétroles et carburants	29,0	15,8	18,4	18,9
Produits chimiques, verreries	36,7	36,5	44,2	41,1
Services publics	8,0	9,7	7,9	9,0
Textiles	2,0	2,4	2,0	2,4
Transports maritimes et aériens ...	0,04	0,05	0,04	0,05
Transports terrestres et fluviaux....	1,6	2,5	1,9	2,3
Divers	2,9	3,2	2,9	3,2
Cote spéciale G. D. F. (p. prod.) ...	5,2	5,0	—	—
Cote spéciale	1,2	1,2	—	—
	301,7	318,6	346,3	359,7
Total général	2.902,3	2.854,9	3.444,1	3.266,4

(1) Titres en circulation au 30 septembre 1958.

la fois les taux élevés de capitalisation, donc le coût élevé du crédit à long terme, et la difficulté qu'il y a pour les entreprises du secteur privé à assurer leur financement par le recours à cette forme de crédit.

De telle sorte que les émissions d'obligations réalisées par les différents groupes d'entreprises privées n'atteignent que des montants globaux relativement faibles. Les secteurs de la production qui ont fait le plus largement appel au crédit par l'émission d'obligations sont les suivants (en milliards) : métallurgie 126, matériel électrique 47,5, produits chimiques et verrerie 41,1, automobiles et cycles 26,4, pétroles et carburants 18,9, constructions mécaniques 15,6. Les autres groupes d'entreprises du secteur privé n'ont réalisé que des appels beaucoup plus faibles encore au crédit sous cette forme.

L'importance considérable des émissions du secteur public et semi-public, relativement à celle des émissions du secteur privé, nous paraît devoir être ainsi tout particulièrement soulignée. Car on observe là un partage léonin des ressources du marché des capitaux à long terme.

§ 2. — *Les valeurs à revenu variable*

L'année 1958 a été peu favorable pour les valeurs à revenu variable, qui se retrouvent finalement en baisse sensible, après avoir enregistré des fluctuations de cours assez importantes.

L'indice général des valeurs françaises à revenu variable, qui s'établissait à 390 fin décembre 1957, se retrouve à 366 un an plus tard, soit en baisse de 6 %.

Après une légère hausse en janvier, la baisse avait été profonde jusqu'en avril où le minimum de 318 avait été atteint. Une reprise jusqu'au niveau de 357 le 6 juin avait été suivie d'une nouvelle dépression jusqu'à 329 le 18 juillet, époque à partir de laquelle, au travers d'oscillations d'une ampleur modérée, l'allure générale de la cote s'est redressée, pour finir l'année sur le niveau de 366 pour l'indice général.

Ces fluctuations d'ensemble ont été déterminées par la multiplicité des événements d'ordres divers qui ont caractérisé cette année 1958 et qui ne pouvaient manquer de retentir sur le comportement du marché financier.

Parmi ces événements qui ont marqué la période initiale de baisse, il convient de rappeler notamment l'affaire de Sakiet en

février, la chute du cabinet Gaillard au mois d'avril et les événements d'Alger du 13 mai.

L'accession au pouvoir du général de Gaulle devait déterminer un renversement fondamental de la tendance et l'ample reprise enregistrée en mai-juin.

En sens contraire, le coup d'état d'Irak en juillet devait déterminer de profonds remous sur le marché, dont l'affaire de Quemoy et plus tard celle de Berlin devaient également retenir l'attention.

Deux idées semblent caractériser cette évolution récente du marché financier français.

Celui-ci avait abordé l'année 1958 sous le signe de la récession aux Etats-Unis. Après avoir redouté la propagation de ce mouvement chez nous, un sentiment plus favorable s'est développé concernant les perspectives prochaines de l'économie française.

Sur le plan monétaire d'autre part, le climat psychologique s'est modifié. D'une période prolongée d'inflation, les opérateurs ont conscience maintenant d'être passés à une période de monnaie saine.

Or l'expérience a montré que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce sont les époques de stabilité monétaire qui sont finalement les plus favorables à la bourse. Tant pour des raisons de conjoncture économique, que pour des raisons monétaires, les perspectives prochaines du marché semblent donc s'être nettement améliorées.

C'est ce qu'atteste l'évolution enregistrée au début de l'année 1959, évolution qui s'était amorcée dans la perspective de l'opération monétaire de la fin de 1958 et qui a porté l'indice général des cours des valeurs françaises à revenu variable au-delà de 400 fin janvier, niveau aux alentours duquel il s'est maintenu depuis lors.

L'évolution des cours des valeurs étrangères à revenu variable n'a guère été plus favorable durant l'année 1958, que celle des valeurs françaises.

Leur indice général, qui s'établissait à 284 fin décembre 1957, est descendu à 243 en juillet pour remonter finalement à 289 en fin d'année, soit au voisinage de son point de départ.

Une telle évolution était décevante pour les porteurs français de ces titres. Les principales places financières étrangères en

	295 valeurs françaises à revenu variable		25 valeurs étrangères
	Indice général (1)	Taux de capitalisation %	Indice général (1)
Décembre 1954	280	3,07	223
Décembre 1955	298	3,30	255
1956 :			
Janvier	290	3,32	252
Février	284	3,42	257
Mars	298	3,32	259
Avril	307	3,28	271
Mai	307	3,55	268
Juin	316	3,61	277
Juillet	839	3,36	298
Août	330	3,23	286
Septembre	325	3,24	279
Octobre	322	3,29	267
Novembre	289	3,58	253
Décembre	313	3,30	267
1957 :			
Janvier	315	3,35	270
Février	336	3,23	267
Mars	363	3,14	283
Avril	371	3,16	285
Mai	398	3,01	291
Juin	414	2,88	302
Juillet	452	2,75	322
Août	454	2,60	323
Septembre	428	2,81	298
Octobre	400	3,05	294
Novembre	406	2,95	294
Décembre	390	3,08	284
1958 :			
Janvier	399	3,06	281
Février	364	3,24	258
Mars	342	3,40	250
Avril	345	3,34	251
Mai	350	3,32	252
Juin	336	3,42	245
Juillet	333	3,52	243
Août	339	3,33	252
Septembre	353	3,23	261
Octobre	350	3,27	264
Novembre	347	3,28	267
Décembre	366	3,26	289
1959 :			
Janvier	401,9	2,60	293,9
Février	402,2	2,61	293
Mars	402,6		290,7
Avril			

(1) En fin de mois.

effet ont enregistré des hausses substantielles en 1958, hausses particulièrement spectaculaires à New-York et à Londres.

Cette évolution contrastée s'explique par l'effondrement des cours des devises-titres. Le dollar-titre, qui s'établissait aux environs de 580 au début de l'année 1958, était tombé jusqu'à 437 au mois de juin pour terminer l'année à 473. La prime qu'accusaient les cours pratiqués à Paris sur les valeurs étrangères à revenu variable devait ainsi, en se dégonflant, compenser la reprise enregistrée sur les places d'origine.

Enfin notons que l'activité des échanges sur le marché français, en ce qui concerne les valeurs à revenu variable, s'est beaucoup ralentie en 1958 dans ce climat général plutôt médiocre. Alors que, dans le même temps, on observait un développement appréciable des échanges sur les valeurs à revenu fixe et indexé.

L'indice du volume des transactions au comptant au Parquet (1951 = 100) tombait de 109 en décembre 1957 à 55 en août 1958, pour remonter à 107 en fin d'année. Simultanément, l'indice du volume des transactions en valeurs étrangères tombait de 81 à 30 pour remonter finalement à 92.

Section 2. — **L'évolution des différents groupes de valeurs françaises à revenu variable**

§ 1. — *L'évolution des cours selon les secteurs géographiques d'activité*

Les fluctuations de cours des valeurs françaises à revenu variable, que nous avons prises jusqu'à présent en considération, sont celles traduites par l'indice général calculé d'après les cours de 295 valeurs. Ces dernières sont de trois catégories différentes, selon que les sociétés en question exercent leur activité en métropole, dans la France d'Outre-Mer ou à l'étranger.

Dans le tableau ci-après, nous analysons les variations respectives de ces trois groupes de valeurs.

Les fluctuations enregistrées par ces trois catégories différentes de titres ont été assez analogues. Dans les premiers mois de l'année, c'est une baisse substantielle qui fut d'abord enregistrée. L'indice des cours des valeurs métropolitaines, de 477 fin décembre 1957, tombait à 388 le 11 avril, accusant une baisse de 18 %. Dans le même temps l'indice des valeurs de la France

d'Outre-Mer tombait de 176 fin décembre 1957 à 153, soit seulement de 13 %.

Par la suite l'indice des valeurs métropolitaines remonte à 445, accusant une baisse de 6 % dans l'année, tandis que celui des valeurs de la France d'Outre-Mer remonte à 182 (+ 4 %).

	Décembre 1957	11 avril 1958	Décembre 1958	17 avril 1959	Variations % de déc. 1957 à avril 1959.
Valeurs métropolitaines	477	388	445	523	+10 %
Valeurs françaises outre-mer	176	153	182		
Société franç. exploitant à l'étranger	138	123	141	191	+ 9 %

Les valeurs de la France d'Outre-Mer se sont dans l'ensemble beaucoup mieux comportées que les valeurs métropolitaines. Ceci s'explique, comme l'année précédente, à la fois par leur relative dépréciation, qu'attestent leurs indices beaucoup plus bas que ceux des titres métropolitains, et par une appréciation plus favorable des perspectives qui s'ouvrent désormais pour les entreprises qu'elles représentent.

Durant les premiers mois de l'année 1959, ces deux catégories de valeurs ont enregistré une hausse substantielle, plus accusée cependant pour les valeurs métropolitaines.

Comme nous l'indiquions au début de cette présente chronique, depuis le mois de janvier 1959, à la suite des modifications apportées dans le calcul des indices, c'est un indice unique qui renseigne désormais sur les variations des cours des titres des sociétés françaises qui exercent leur activité hors de la métropole.

§ 2. — *L'évolution des cours selon les secteurs économiques d'activité*

Cette année encore, on observe une très grande dispersion dans les évolutions respectives des différents groupes de valeurs, selon les secteurs économiques d'activité. C'est ce qui ressort du tableau ci-après où nous avons classé, par ordre décroissant de hausse et croissant de baisse, les variations accusées par les différents groupes de valeurs fin décembre 1958.

A cette époque et par rapport à la fin de l'année précédente, dix groupes de valeurs métropolitaines enregistraient une progression, d'importance du reste très variable, et cinq groupes se retrouvaient en baisse. Dans le secteur des valeurs de la France d'Outre-Mer six groupes s'établissaient en hausse et deux seulement en baisse.

Ainsi durant l'année 1958, tandis que l'indice des cours des sociétés foncières progressait de 40,5 %, celui des pétroles-carburants baissait de 26,5 %. On mesure par là l'ampleur de la dispersion observée dans les évolutions respectives de ces différentes catégories de valeurs.

Durant les premiers mois de 1959, la hausse d'ensemble enregistrée sur le marché financier a intéressé pratiquement tous les groupes de valeurs. De telle sorte qu'à l'époque actuelle et par rapport à la fin de 1957, l'évolution enregistrée apparaît nettement plus favorable. C'est en nous référant à cette situation présente, en avril 1959, que nous analyserons les variations ainsi enregistrées par les différents groupes de valeurs.

	Indices fin déc. 1957	Indices fin déc. 1958	Variations en % de déc. 1957 à déc. 1958	17 avril 1959	Variations en % de déc. 1957 à avril 1958
Valeurs métropolitaines....	477	445	— 7	523	+10
Sociétés foncières	767	1.078	+40,5	1.143	+49
Mat. constr. trav. publics ..	266	366	+37	425	+60
Assurances	1.977	2.466	+25	2.816	+42
Banques	711	882	+24	1.070	+50
Prod. chim. électro-métal. .	429	500	+16,5	568	+32
Ind. et Commerces divers ...	395	436	+10	490	+24
Alim. Brasseries Distilleries .	236	250	+ 6	277	+17
Sociétés de Portefeuille	586	607	+ 4	734	+25
Automobiles...............	363	374	+ 3	427	+18
Métallurgies	657	664	+ 1	778	+18
Cons. Méc. Nav. et Electr. .	271	270	—	320	+18
Textiles..................	159	157	— 1	175	+10
Magasins..................	734	716	— 2	876	+19
Carrières et Mines	226	218	— 3	238	+ 5
Transports	328	302	— 8	321	— 2
Pétroles et carburants	1.062	780	—26,5	972	— 8
Valeurs France Outre-Mer	176	182	+ 3	191	+ 9
Plantations de Caoutchouc ..	186	243	+31	258	+39
Industries diverses	222	288	+30	308	+39
Banques et Sociétés foncières	149	175	+17	198	+33
Magasins Compt. d'export...	66	77	+17	76	+15
Serv. Publics et Transports..	316	338	+ 7	347	+10
Agriculture................	103	108	+ 5	113	+10
Car. Salines, Charb. Phosp...	89	89	—	92	+ 3
Sociétés de Portefeuille	137	135	— 1	154	+12
Mines métalliques	279	242	—13	245	—12

Dans le secteur des valeurs métropolitaines, ce sont les matériaux de construction et travaux publics qui ont enregistré la hausse la plus considérable : 60 %.

Ceci traduit tout d'abord l'évolution très favorable des cours des sociétés de ciments. La hausse de ces titres s'explique par le fait que le mouvement d'expansion de cette industrie, déjà très accusé en 1957, s'est poursuivi durant l'année écoulée. La politique gouvernementale concernant la construction laisse par ailleurs espérer une reprise marquée dans ce domaine.

Ces perspectives favorables dans le domaine du bâtiment expliquent semblablement les importantes plus-values enregistrées sur les valeurs de matériaux de construction, notamment : panneaux contreplaqués, panneaux comprimés et appareils sanitaires.

Les hausses boursières dans ce groupe apparaissent dans l'ensemble très justifiées par les perspectives économiques qui s'ouvrent dans ce secteur.

C'est ensuite le groupe des banques qui a été le plus favorisé et qui accuse une hausse de 50 % par rapport à la fin de 1957. Les banques d'affaires ont déployé une grande activité, tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Et là également les perspectives prochaines apparaissent favorables pour ces entreprises.

L'indice des cours des sociétés immobilières accuse une hausse de 49 %. Celle-ci est le reflet, tant de la valorisation des actifs de ces sociétés, du fait de la hausse des terrains et des immeubles, que de l'amélioration de rentabilité qui procède de la hausse régulière des loyers encaissés.

Les sociétés d'assurances ont vu leurs cours également progresser d'une façon substantielle (42 %). Les faits marquants à signaler concernant le développement de l'activité de ces entreprises paraissent être essentiellement l'amélioration des conditions d'exploitation de la branche accidents et le développement régulier des résultats de la branche vie.

Parmi ces hausses les plus importantes, il faut encore faire mention des produits chimiques et électro-métallurgiques (32 %). C'est qu'en effet ce secteur a continué de se développer d'une façon très favorable et les perspectives d'expansion ultérieure restent très importantes. L'industrie chimique française réalise un chiffre d'affaires global qui dépasse 1.000 milliards annuel-

lement. La chimie organique est en continuelle expansion et les perspectives de développement de la pétrochimie apparaissent considérables.

L'amélioration des conditions d'exploitation dans le secteur des engrais a valu aux entreprises intéressées une reprise substantielle de leurs cours.

Mais sur le plan boursier, ce sont les titres de sociétés de produits pharmaceutiques qui ont tenu la vedette. Ils ont enregistré des hausses parfois considérables, qu'explique la progression régulière et souvent très substantielle, tant de leur chiffre d'affaires, que de leurs bénéfices d'exploitation.

Les sociétés de portefeuille ont aussi enregistré une hausse substantielle de leurs cours, hausse qui s'est réalisée essentiellement dans les premiers mois de l'année 1959. Celle-ci est en liaison logique avec le redressement général corrélatif observé sur l'ensemble du marché.

Le groupe de la métallurgie, qui avait beaucoup monté l'année précédente, a au contraire moins progressé.

Le groupe des pétroles et carburants s'est singularisé par rapport au reste du marché. Alors qu'il avait enregistré une hausse importante en 1957, il accusait fin 1958 une baisse de 26,5 %, que la reprise du début de 1959 a maintenant réduite à 8 %. Cette évolution moins favorable a été déterminée par les événements du Moyen-Orient, ainsi que par la situation en Algérie.

Dans le secteur des valeurs de la France d'Outre-Mer, ce sont les plantations de caoutchouc et les industries diverses qui accusent la progression la plus forte. En ce qui concerne les premières, cette hausse paraît liée à l'amélioration de la situation dans les régions d'Extrême-Orient où les plantations de caoutchouc ont leur exploitation.

Ce sont également les banques et les sociétés foncières d'Outre-Mer qui ont vu leurs cours monter d'une façon sensible (+ 33 %).

A l'époque actuelle, seul le groupe des mines métalliques se retrouve en baisse par rapport au niveau de la fin de 1957.

§ 3. — *Les indices de base*
1938 = 100

Nous avons rappelé, au début de cet article, les changements intervenus récemment dans le calcul des indices établis par

l'I. N. S. E. E. Les indices nouveaux sont établis sur la base toute récente fin décembre 1958 = 100. La dispersion actuellement accusée par ces nouveaux indices des différents groupes est donc encore faible.

La seule prise en considération de ces indices actuels est absolument insuffisante pour apprécier correctement les niveaux effectifs des cours pratiqués actuellement sur les différents groupes de valeurs.

C'est ce que nous disions déjà des anciens indices établis sur la base moyenne 1949 = 100, pour les raisons que nous exposions dans notre précédente chronique.

Pour se faire une idée plus exacte des niveaux effectifs des cours des différents groupes, il faut ramener les indices actuels à une base plus lointaine. Alors seulement, on peut apprécier,

	Indices en 1949 déc. 38 = 100	Fin déc. 1957		Fin déc. 1958		Le 17 avril 1959
		1949 = 100	déc. 38 = 100	1949 = 100	déc. 38 = 100	déc. 38 = 100
Indice général	1.140	390	4.446	366	4.172	4.831
Valeurs métropolitaines	1.022	477	4.875	445	4.548	5.345
Pétroles et carburants	1.927	1.062	20.465	780	15.031	18.730
Métallurgie	898	657	5.900	664	5.963	6.986
Assurances	195	1.977	3.855	2.466	4.829	5.491
Banques	444	711	3.157	882	4.809	4.751
Sociétés foncières	448	767	3.436	1.078	4.275	5.121
Industries et com. divers	941	395	3.717	436	4.103	4.611
Magasins	597	734	4.382	716	3.916	5.230
Matér. de constr. trav. publ.	1.011	266	2.689	366	3.700	4.297
Sociétés de portefeuille	575	586	3.369	607	3.618	4.220
Constr. méc. nav. et élec.	1.264	271	3.425	270	3.490	4.045
Transports	1.198	328	3.929	302	3.413	3.846
Automobiles	848	363	3.078	374	3.172	3.621
Textiles	2.018	159	3.209	157	3.168	3.531
Carrières et mines	1.379	226	3.117	218	3.006	3.282
Prod. chim. et électro-métal.	589	429	2.527	500	2.945	3.346
Alim. brass. distil.	827	236	1.952	250	2.067	2.291
Valeurs France Outre-Mer	1.196	176	2.105	182	2.177	2.284
Industries diverses	1.426	222	3.166	288	4.107	4.392
Sociétés de portefeuille	2.014	137	2.759	135	2.719	3.102
Mines métalliques	859	279	2.397	242	2.079	2.105
Magasins compt. d'export.	2.330	66	1.538	77	1.802	1.771
Serv. publ. et transports	533	316	1.684	338	1.794	1.849
Banques et sociétés fonc.	954	149	1.421	175	1.669	1.889
Agriculture	824	103	848	108	890	931
Car. salines, charb. phosph	926	89	824	89	824	852
Plantations de caoutchouc	265	186	492	243	644	684
Soc. franç. exploitant à l'étranger	1.559	138	2.151	141	2.198	

par rapport à une telle base de référence, ces niveaux effectifs actuels des cours des valeurs selon les différents secteurs de l'activité économique que celles-ci représentent.

C'est ce que nous avons fait dans le tableau précédent où nous avons ramené les indices actuels des différents groupes (base fin décembre 1958 = 100) à la base fin décembre 1938 = 100 : en multipliant ces indices actuels par les indices correspondants en fin décembre 1958, ramenés eux-mêmes à la base de fin décembre 1938 = 100.

Le tableau précédent donne ces nouveaux indices, ainsi calculés et classés par ordre décroissant de niveau, tel que cet ordre s'établissait fin décembre 1958.

Ces indices, ramenés à la base plus lointaine de référence de fin décembre 1938 = 100, permettent de dégager un certain nombre d'enseignements intéressants.

Dans le secteur des valeurs métropolitaines, ce sont les pétroles et carburants qui ont enregistré, sur cette période de vingt années, la hausse la plus spectaculaire. Le coefficient de hausse de ce groupe s'établit à l'époque actuelle à 187 par rapport à l'avant-guerre. Le caractère particulièrement sensationnel de cette progression s'explique par les découvertes d'une très grande importance qui ont été enregistrées entre-temps dans le domaine de la recherche pétrolière.

Comme précédemment, le groupe qui apparaît ensuite le plus privilégié est celui de la métallurgie dont le coefficient de hausse actuelle est de 69. Mais nous rappellerons ici nos précédentes remarques. Les investissements effectués dans le secteur métallurgique depuis la fin de la guerre ont été considérables. Par ailleurs, sur la base 1913 = 100, l'indice du groupe des Forges et Aciéries s'établissait en décembre 1938 au niveau relativement faible de 98, alors qu'à la même époque l'indice général des valeurs à revenu variable était de 244. Ce groupe était donc en retard en 1938 par rapport aux autres.

Ce qui est notable également c'est la faible dispersion que l'on observe, entre 35 et 55, des coefficients de hausse respective par rapport à l'avant-guerre de la plupart des autres groupes de valeurs. Et ceci permet de dégager un enseignement. A savoir que, avec le temps et sur la longue période, une certaine normalisation et une harmonisation des variations de cours des différents groupes s'opèrent sur le marché. Certes, des distorsions

importantes se produisent, du fait des mouvements propres de tels ou tels groupes. Mais à la longue, l'harmonisation d'ensemble des niveaux de cours dans les différents *groupes* tend à se rétablir.

Les produits chimiques et électro-métallurgiques, avec un coefficient de hausse de 33 seulement par rapport à l'avant-guerre, paraissent à première vue relativement défavorisés. Mais pour apprécier ce niveau actuel de leurs cours, il est bon de rappeler qu'en décembre 1938, avec un indice de 307 par rapport à 1913 = 100, les titres de produits chimiques étaient à des niveaux de cours relativement plus élevés que le reste du marché puisque à la même époque l'indice général des cours de celui-ci était à 244.

Ce qui frappe, en ce qui concerne les valeurs d'entreprises exploitant hors de la métropole, c'est que l'indice général de leurs cours s'établit toujours à un niveau nettement inférieur à celui des valeurs métropolitaines : 2.284 contre 5.345.

Mais il convient à ce propos de faire une remarque semblable à celle que nous faisions précédemment. En décembre 1938, l'indice des cours des titres des sociétés coloniales, sur la base 1913 = 100, s'établissait à 365, contre 244 pour l'indice général des valeurs françaises à revenu variable. En décembre 1938 par conséquent les titres des sociétés exploitant outre-mer étaient à des niveaux de cours sensiblement plus élevés que les titres de sociétés métropolitaines.

Enfin on observe toujours une très grande dispersion des niveaux respectifs des différents groupes de valeurs de la France d'Outre-Mer. Celle-ci va de 4.392 pour les industries diverses à 684 pour les plantations de caoutchouc. Les événements de ces dernières années, qui ont déterminé la dépression des cours des titres de sociétés exploitant outre-mer, apparaissent ainsi avoir eu des répercussions assez différentes selon les secteurs économiques d'activité de ces sociétés.

SECTION 3. — **L'évolution de la capitalisation boursière des valeurs françaises à revenu variable**

L'observation des indices des cours des valeurs renseigne, tant sur les variations propres des différents groupes selon les secteurs économiques d'activité, que sur les variations d'ensemble du marché.

Les remarques faites ci-dessus concernant la disparité d'évolution des indices des différents groupes montrent que la prise en considération des seules variations de ces indices ne suffit pas à renseigner d'une façon complète sur les niveaux de cours effectifs de ces groupes.

Un complément nécessaire d'informations sur ce point nous est donné par l'examen des variations de la capitalisation boursière de ces différents groupes de valeurs cotées en bourse. Le tableau ci-dessous retrace les variations de la capitalisation de l'ensemble des valeurs françaises à revenu variable cotées sur le marché de Paris (marché officiel et marché des courtiers).

Fin décembre	Capitalisations (milliards de fr.)	Progression annuelle
1950	711,4	—
1951	1.105,3	55,4 %
1952	1.245	12,6 %
1953	1.525,4	22,5 %
1954	2.699	77 %
1955	3.021,2	11,9 %
1956	3.415,2	13 %
1957	4.647,4	36,1 %
1958	5.049,6	8,6 %
Mars 1959	5.666,3	12,2 %

La progression de la capitalisation globale des valeurs françaises à revenu variable a été très faible en 1958. En valeur absolue elle n'atteint que 402 milliards. En pourcentage elle n'est que de 8,6 % par rapport à décembre 1957. C'est le taux le plus faible enregistré depuis 1950.

A la suite de la hausse d'ensemble enregistrée dans les premiers mois de 1959, cette capitalisation globale est passée depuis lors à 5.666,3 milliards, en progression de 12,2 % pour ce seul trimestre.

Considérée globalement, cette capitalisation des valeurs françaises à revenu variable apparaît encore modérée.

L'analyse des variations respectives des capitalisations boursières de chacun des groupes de valeurs, selon les secteurs économiques d'activité, est également très instructive. Nous retraçons dans le tableau ci-contre ces variations, telles qu'elles se sont établies au cours de ces quatre dernières années.

L'étude de ce tableau montre que les variations respectives de la capitalisation des sociétés métropolitaines (+ 9 %) et de celle des sociétés exploitant hors métropole (+ 8 %) ont été analogues en 1958.

En ce qui concerne les variations de la capitalisation des différents groupes, on constate que les progressions les plus fortes ont été enregistrées notamment par les matériaux de construction, les sociétés foncières, les sociétés de portefeuille, la métallurgie, les produits chimiques.

Les pétroles et carburants ont au contraire accusé une diminution importante de leur capitalisation boursière.

Capitalisation boursière des valeurs françaises à revenu variable

(Marché officiel et marché des courtiers)

	Décembre 1955	Décembre 1956	Décembre 1957	Décembre 1958
I. — *Sociétés françaises exploitant dans la métropole* :				
Pétroles et carburants	472,9	745,9	1.081,1	939,3
Prod. chim. élec.-métal. et verr.	349,5	463	634,4	768,4
Métallurgie et comm. prod. métall.	260,7	314,9	506	594,9
Sociétés d'investissements et de portefeuille	104,9	153,4	222,6	306,1
Agriculture, alim. brass. distil.	119,7	155,4	204,4	238,8
Banques et sociétés financières	144,8	149,3	191,6	219,2
Automobiles, cycles et équipements	222,6	160,1	185,8	204
Matériel électrique	187,1	148,6	169,5	189,1
Constructions mécaniques	136,6	118,1	149,8	163,9
Divers	76,4	92,2	125,7	133,3
Bâtiments, matér. construc. travaux publics.	62,3	56,7	63,7	101
Textiles	50,5	58	77	83,5
Magasins, comptoirs d'exportation	37,1	60,9	64,2	61
Imprimeries, papiers, cartons	35,2	43,6	56,6	59,5
Hôtels, casinos, thermalisme	25,9	33,7	40,7	49,6
Assurances	50,5	38,9	40,5	49,5
Transports maritimes et aériens	47,3	61,5	51,7	46,5
Services publics	33,9	28,6	37,1	41,3
Transports terrestres et fluviaux	26,7	29,3	31,5	32,2
Sociétés foncières	15,7	15,4	19,5	26
Mines métalliques et commerce	13,3	13,4	16,6	13,4
Carrières salines, charb., phosph.	9,9	8,3	9,6	11,5
Constructions navales	13,8	15,3	11	8,8
Docks, ports, canaux	3,8	4,1	4,9	4,9
Cinémas, attrac., musique, photo	3,9	3,9	3,8	3,6
Total	2.505,3	2.972,9	3.999,4	4.349,9
II. — *Sociétés françaises exploitant hors métropole*	515,9	442,3	648	699,6
Total général	3.021,2	3.415,2	4.647,4	5.049,6

Notons du reste que les comparaisons respectives de ces capitalisations dans le temps appellent souvent des rectifications pour tenir compte des modifications intervenues dans le nombre des sociétés de chaque groupe dont les titres sont cotés.

De ce point de vue des enseignements fournis par les capitalisations boursières, une remarque nous paraît par ailleurs importante à faire. Elle a trait, à l'intérieur de chacun de ces grands

groupes de valeurs, à la capitalisation respective des différentes sociétés qui les composent.

Si l'on considère par exemple le groupe des produits chimiques, on constate que fin mars 1959, la capitalisation globale de l'ensemble des 42 valeurs de ce secteur d'activité cotées au *parquet* atteignait 792,1 milliards (contre 724,7 milliards fin décembre 1958). Or, à cette même date de fin mars 1959, la somme des capitalisations respectives de 4 grandes sociétés de produits chimiques, Rhône-Poulenc (193,6 milliards), Saint-Gobain (174,3), Péchiney (153,3), Ugine (96,3), atteignait 617,5 milliards.

Ainsi la capitalisation de ces seuls quatre grands de la chimie représentait-elle 78 % de la capitalisation globale des valeurs de produits chimiques cotées au parquet.

Il est permis de se demander si, à l'intérieur de ce groupe, il n'y a pas là l'indice d'une évidente disparité dans les appréciations respectives en bourse des titres des différentes sociétés ?

Selon que les titres sont cotés à terme ou seulement au comptant, selon qu'ils ont fait l'objet ou non d'une polarisation de l'attention du public, leurs cours se trouvent, absolument et relativement, plus ou moins élevés. Des disparités prennent place de la sorte, dont il est nécessaire que les opérateurs prennent conscience.

Nous disions précédemment qu'avec le temps, la normalisation des cours s'opère sur le marché et l'harmonie s'établit entre les différents *secteurs*.

Il nous paraît beaucoup moins certain que cette harmonie se trouve établie, à l'intérieur des groupes, entre les niveaux de cours respectifs des titres des différentes sociétés. Il y a là, pour l'orientation des placements durables, une réalité dont il convient de prendre conscience. Elle peut guider utilement l'action, tant dans l'intérêt des opérateurs, que dans celui du marché.

Enfin il nous faut dire un mot de divers facteurs qui sont susceptibles d'exercer une influence favorable sur l'évolution de notre marché financier.

Les mesures prises par l'ordonnance du 4 février 1959 et qui tendent à assurer une meilleure information des actionnaires auront une grande importance pratique. Cette information plus fréquente et plus complète, particulièrement grâce à la publication de la composition des portefeuilles de participations, doit assurer un meilleur fonctionnement du marché financier.

Les achats observés depuis un certain temps pour comptes étrangers, en même temps qu'ils assurent un développement des échanges, sont un élément de soutien très important pour les niveaux de cours.

Et si, un jour, se produit le mouvement de déthésaurisation de l'or en France, le reflux qui en résulterait d'une masse considérable de capitaux sur le marché financier ne manquerait pas d'avoir une incidence profonde sur les niveaux de cours pratiqués sur celui-ci.

Quelle sera l'incidence de la réforme monétaire et de la création du franc lourd sur les niveaux de cours pratiqués sur le marché financier ?

Trois hypothèses peuvent être envisagées. Sera-ce un phénomène neutre sans action sur les cours ? La psychologie monétaire se trouvera-t-elle modifiée dans le sens d'une plus grande appréciation de la monnaie, donc d'un freinage de la hausse des cours ? Ou bien encore ces cours, exprimés désormais par des nombres plus petits puisque divisés par 100, auront-ils une plus grande élasticité à la hausse ?

Il est difficile de le dire. Ce que l'on peut rappeler par contre, c'est que c'est en période de stabilité monétaire, que d'ordinaire les placements sur le marché financier s'avèrent les plus favorables.

DEUXIÈME PARTIE

LES COURS EN VALEUR RÉELLE

SECTION 1. — Les indices des cours en valeur réelle

En période de stabilité monétaire, la prise en considération des fluctuations de cours des valeurs en monnaie renseigne de façon satisfaisante sur l'évolution du marché financier.

En période d'instabilité monétaire (1), ces données en termes de monnaie sont insuffisantes à elles seules pour traduire les résultats effectifs des placements réalisés en valeurs mobilières. Ces résultats sont en effet déterminés par l'évolution dans le temps du pouvoir d'achat du capital monétaire initialement placé.

Pour les apprécier en période d'instabilité monétaire, on est

(1) Voir Vigreux (P.), *Etudes sur le marché financier*, S. E. F., 1951 : Indices de la valeur réelle des valeurs mobilières, p. 163-193.

	Indices des cours des valeurs à revenu variable I^{V} 1938 = 100	Indices des prix de gros I^{P} 1938 = 100	Indices de la valeur réelle des valeurs à revenu variable I^{VP} 1938 = 100
1950 :			
Janvier	1.107	2.063	53,6
Février	1.036	2.057	50,3
Mars	1.045	2.102	49,8
Avril	1.024	2.098	48,7
Mai	1.019	2.082	48,9
Juin	1.056	2.035	51,7
Juillet	961	2.123	45,2
Août	1.020	2.207	46,4
Septembre	1.080	2.238	48,2
Octobre	1.035	2.270	45,6
Novembre	1.029	2.304	44,6
Décembre	944	2.410	39,1
1951 :			
Janvier	1.031	2.358	43,7
Février	1.144	2.492	45,9
Mars	1.159	2.569	45,1
Avril	1.169	2.688	43,3
Mai	1.172	2.697	43,4
Juin	1.188	2.638	45
Juillet	1.185	2.562	45,9
Août	1.300	2.567	50,7
Septembre	1.413	2.634	53,7
Octobre	1.479	2.801	52,9
Novembre	1.406	2.889	48,7
Décembre	1.465	2.904	50,5
1952 :			
Janvier	1.624	2.925	55,5
Février	1.694	2.913	58,1
Mars	1.597	2.862	55,8
Avril	1.567	2.814	55,6
Mai	1.550	2.771	55,9
Juin	1.653	2.741	60,3
Juillet	1.653	2.751	60
Août	1.687	2.760	61,1
Septembre	1.664	2.741	60,7
Octobre	1.607	2.693	59,7
Novembre	1.607	2.686	59,7
Décembre	1.664	2.693	61,8
1953 :			
Janvier	1.744	2.699	64,6
Février	1.744	2.668	65,3
Mars	1.710	2.678	63,8
Avril	1.710	2.664	64,2
Mai	1.744	2.670	65,3
Juin	1.778	2.657	66,9
Juillet	1.824	2.632	69,3
Août	1.858	2.632	70,6
Septembre	1.926	2.626	73,3
Octobre	1.926	2.613	73,7
Novembre	1.915	2.633	72,7
Décembre	1.949	2.645	73,7

	Indices des cours des valeurs à revenu variable I^v 1938 = 100	Indices des prix de gros I^p 1938 = 100	Indices de la valeur réelle des valeurs à revenu variable I^{vp} 1938 = 100
1954 :			
Janvier	2.098	2.643	79,4
Février	2.086	2.641	79
Mars	2.155	2.613	82,5
Avril	2.257	2.622	86,1
Mai	2.295	2.662	86,2
Juin	2.211	2.584	85,6
Juillet	2.383	2.576	92,5
Août	2.599	2.605	99,8
Septembre	2.725	2.580	105,6
Octobre	2.804	2.567	109,2
Novembre	3.101	2.582	120,1
Décembre	3.192	2.592	123,1
1955 :			
Janvier	3.295	2.598	126,8
Février	3.352	2.588	129,5
Mars	3.682	2.592	142,0
Avril	3.796	2.584	146,9
Mai	3.340	2.626	127,1
Juin	3.340	2.555	130,7
Juillet	3.488	2.569	135,7
Août	3.511	2.586	135,7
Septembre	3.659	2.619	139,7
Octobre	3.443	2.615	131,6
Novembre	3.329	2.634	126,3
Décembre	3.397	2.640	128,6
1956 :			
Janvier	3.306	2.663	124,1
Février	3.238	2.739	118,2
Mars	3.398	2.688	126,4
Avril	3.500	2.711	129,1
Mai	3.500	2.735	127,9
Juin	3.602	2.701	133,3
Juillet	3.865	2.689	143,7
Août	3.762	2.730	137,8
Septembre	3.705	2.714	136,5
Octobre	3.671	2.703	135,8
Novembre	3.295	2.743	120,1
Décembre	3.568	2.766	128,9
1957 :			
Janvier	3.591	2.777	129,3
Février	3.830	2.768	138,3
Mars	4.138	2.753	150,3
Avril	4.229	2.757	153,3
Mai	4.538	2.802	162,1
Juin	4.719	2.802	168,5
Juillet	5.153	2.827	182,1
Août	5.176	2.868	180,3
Septembre	4.879	2.881	169,4
Octobre	4.560	2.969	153,5
Novembre	4.628	3.084	150,1
Décembre	4.446	3.152	141,1

	Indices des cours des valeurs à revenu variable I^v 1938 = 100	Indices des prix de gros I^p 1938 = 100	Indices de la valeur réelle des valeurs à revenu variable I^{vp} 1938 = 100
1958 :			
Janvier	4.548	3.190	142,6
Février	4.150	3.176	130,6
Mars	3.899	3.190	122,2
Avril	3.933	3.186	123,4
Mai	3.990	3.292	121,2
Juin	3.830	3.216	119,1
Juillet	3.796	3.180	119,3
Août	3.865	3.207	120,5
Septembre	4.024	3.186	126,3
Octobre	3.990	3.184	125,3
Novembre	3.956	3.178	124,4
Décembre	4.172	3.299	126,4
1959 :			
Janvier	4.581	3.355	136,5
Février	4.585	3.337	137,4
Mars	4.590	3.326	138

dès lors conduit à calculer des indices de la valeur réelle des titres, objets de ces placements. Ces indices sont obtenus en divisant les indices des cours des valeurs en monnaie par les indices généraux corrélatifs des prix aux mêmes dates. Le tableau ci-contre donne les résultats ainsi obtenus.

Comme nous le faisions observer ici même l'an dernier, le calcul de ces indices des cours en valeur réelle pose des problèmes de raccordement, si l'on veut observer les variations enregistrées sur une période assez longue de temps. Car l'I.N.S.E.E. a modifié à diverses reprises les bases de référence des indices qu'il établit.

En ce qui concerne les indices des cours des valeurs, la base moyenne 1949 = 100 avait été substituée à l'ancienne base fin décembre 1938 = 100. Le raccordement de cette nouvelle série d'indices généraux des cours des valeurs françaises à revenu variable sur l'ancienne série se faisait en multipliant les nouveaux indices par 11,4 : l'ancien indice général s'établissait en effet à 1.140 en 1949 sur la base 1938 = 100.

Le raccordement de la nouvelle série d'indices actuels, pour la ramener à la base de fin décembre 1938 = 100, se fait en multipliant ces nouveaux indices par 4.172 : l'incide précédent, de base moyenne 1949 = 100, s'établissant à 366 fin décembre 1958 (1.140 x 3,66 = 4.172).

Un semblable raccordement doit être opéré en ce qui concerne la série des indices des prix de gros. On l'obtient, comme nous l'avons précédemment exposé ici-même, en multipliant les indices de base 1949 = 100 par 19,17 : l'ancien indice des prix de gros s'établissant en effet à 1.917 en 1949 sur l'ancienne base 1938 = 100.

Le tableau ci-contre retrace dans ces conditions les variations enregistrées par cet indice de la valeur réelle des valeurs françaises à revenu variable, de base 1938 =100, pour la période qui s'est écoulée depuis 1950. Cet indice traduit l'évolution de la valeur réelle de ces titres, exprimée en termes de pouvoir d'achat.

Section 2. — Les variations enregistrées

C'est pendant les années 1953 à 1956, caractérisées par une assez grande stabilité des prix, que l'indice général des cours des valeurs françaises à revenu variable, exprimé en valeur réelle, avait enregistré une valorisation considérable. Cet indice était alors passé de 61,8 fin 1952 à 128,9 fin 1956.

En 1957 la hausse importante des cours des valeurs en monnaie avait été en partie compensée par la hausse générale des prix. De telle sorte que la progression de l'indice des cours des titres en valeur réelle avait été finalement beaucoup plus faible.

Durant l'année écoulée, l'indice général des cours des valeurs en monnaie a baissé sensiblement, alors que dans le même temps la hausse des prix continuait de s'accuser. Dans ces conditions, pour la première fois depuis 1950, l'indice général des cours en valeur réelle se retrouvait en baisse sensible en fin d'année : 124,4 contre 141,1 un an auparavant.

Du fait de la hausse générale enregistrée en bourse durant le premier trimestre de l'année 1959, cette baisse de l'an dernier s'est trouvée en grande partie compensée. Et à l'époque actuelle, l'indice des cours en valeur réelle se retrouve à 138, c'est-à-dire au voisinage de son niveau de fin 1958. Mais c'est là un étiage très inférieur au maximum précédemment atteint en juillet 1957, qui était de 182,1.

Cet indice des cours en valeur réelle, qui s'établit à 138 à l'époque actuelle, signifie que depuis 1938, la hausse des cours des valeurs françaises à revenu variable, telle qu'elle est traduite par l'indice général des cours de ces titres, a été supérieure de 38 % à la hausse simultanée des prix. Pour apprécier correcte-

ment ce niveau de l'indice Ivp, il faut remarquer que celui-ci est calculé d'après les cours de l'ensemble des valeurs françaises (sociétés métropolitaines et sociétés exploitant hors de la métropole). La progression ressortirait sensiblement plus importante, si le calcul était fait en prenant uniquement en considération les cours des valeurs métropolitaines.

Pour mettre en évidence les variations successives enregistrées par l'ensemble des valeurs françaises à revenu variable au cours de ces dernières années, nous rappelons d'autre part, dans le tableau ci-après, les fluctuations annuelles de l'indice général des cours en valeur réelle.

Fin décembre	I^v	Différence %	I^p	I^{vp}	Différence %
1950	944		2.410	39,1	
1951	1.465	+55,2	2.904	50,5	+29,2
1952	1.664	+13,6	2.693	61,8	+22,4
1953	1.949	+17,2	2.645	73,7	+19,2
1954	3.192	+63,7	2.592	123,1	+67
1955	3.397	+ 6,4	2.640	128,6	+ 4,5
1956	3.568	+ 5	2.766	128,9	+ 0,2
1957	4.446	+19,8	3.152	141,1	+ 8,6
1958	4.172	— 6,1	3.299	126,4	—10,4
Mars 1959	4.590	+ 9,1	3.326	138	+ 9,2

Il ressort de ce tableau que de 1950 à 1957 la hausse des cours, exprimés en valeur réelle, a été véritablement spectaculaire. L'indice de ces cours passait alors de 39,1 à 141,1. Le redressement avait été d'autant plus considérable, qu'une exagération manifeste avait été antérieurement commise dans le sens de la baisse (1).

L'année 1958 enregistrait, pour la première fois depuis longtemps, une baisse sensible des cours. Mais celle-ci se trouve pratiquement annulée par la reprise récente du marché.

Si l'on cherche à faire le point de la situation actuelle du marché financier français, deux données peuvent retenir l'attention.

L'indice général des cours des valeurs françaises à revenu variable, exprimés en valeur réelle, s'établit présentement à 138, sur la base 1938 = 100. Et sa hausse depuis 1950 est importante.

La capitalisation globale des sociétés françaises dont les titres sont cotés à Paris s'établissait d'autre part, à la fin de mars 1959, à 5.666, 3 milliards contre 711 milliards fin 1950. Cette capitalisation était légèrement inférieure à 79 milliards en 1938. Mais

(1) Voir Vigreux (P.) « *Les Droits des Actionnaires dans les Sociétés anonymes. Théorie et Réalité.* Paris, Lib. Gén. Droit, 1952, p. 77 et suiv. : La capitalisation de l'austérité.

depuis lors le nombre des sociétés dont les titres sont cotés a beaucoup augmenté et le montant global des capitaux de ces sociétés s'est lui-même considérablement accru.

Sans doute, cette progression de la capitalisation boursière globale des valeurs françaises depuis 1938 est-elle considérable, même compte tenu de la dépréciation entre-temps de la monnaie. Mais ceci appelle plusieurs observations.

Les cours des valeurs en 1938 sur le marché financier français étaient en réalité assez bas.

Depuis 1938 les sociétés françaises ont réalisé, particulièrement depuis la fin de la guerre, tant par autofinancement que par appels de capitaux nouveaux, un énorme effort d'investissements. De sorte que les ensembles industriels de ces entreprises constituent de nos jours un potentiel de production très supérieur à celui de l'avant-guerre. Et les actifs nets sociaux sont de nos jours beaucoup plus considérables qu'il y a une vingtaine d'années.

Les perspectives de rentabilité de ces actifs apparaissent par ailleurs actuellement satisfaisantes.

Dotées d'un équipement industriel ainsi largement renouvelé, les entreprises françaises doivent aborder dans des conditions satisfaisantes cette phase nouvelle de leur développement qui s'ouvre avec le marché commun. L'établissement de ce marché, considérablement plus large, ouvre des possibilités pour les entreprises dynamiques. Et il ne fait pas de doute que nombre d'entreprises trouveront dans cette évolution actuelle le moyen de réaliser une nouvelle et importante expansion.

Enfin la conjoncture économique mondiale semble se présenter sous un jour bien meilleur qu'il y a un an. Et ceci encore constitue un élément favorable pour l'évolution ultérieure du marché financier français.

TROISIEME PARTIE

L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS ÉTRANGERS

Pour compléter cette analyse de l'évolution du marché financier français pendant l'année écoulée, il convient par ailleurs de rapprocher cette évolution de celle simultanée des principaux marchés étrangers.

Le tableau ci-contre retrace les fluctuations des bourses étrangères au cours de ces dernières années, telles qu'elles sont traduites par les indices généraux des cours des valeurs industrielles (sur la base 1953 = 100).

Le rapprochement de cette évolution des places financières étrangères et de celle du marché de Paris appelle deux observations.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est, comme l'année précédente, le parallélisme qui s'observe dans les mouvements de cours de la plupart des places étrangères durant cette période récente. Sur la quasi totalité de ces marchés, l'année 1958 a été caractérisée par une hausse générale et substantielle des cours, hausse de l'ordre de 35 % et parfois plus importante encore. Partout, après une semblable baisse générale qui avait caractérisé l'année 1957 et des minima qui se situent de façon générale également au début de 1958, une reprise substantielle des cours, qui s'est poursuivie régulièrement depuis lors, a porté ceux-ci à des niveaux maintenant beaucoup plus élevés.

La raison de ce renversement général de la tendance des principales places financières mondiales doit être cherchée dans la fin de la récession aux Etats-Unis et les perspectives économiques nouvelles, beaucoup plus favorables, pour l'économie mondiale.

Ce qui frappe d'autre part, c'est le contraste entre cette tendance générale haussière de l'ensemble des places financières étrangères et la tendance simultanée contraire, qui a caractérisé le marché de Paris durant cette année 1958.

Alors qu'en 1957 les fluctuations accusées par le marché français étaient en harmonie avec celles des autres marchés, tant dans la hausse initiale que dans la baisse subséquente, en 1958 Paris a eu une évolution propre et indépendante de celle des autres marchés. Ce n'est qu'au début de 1959, que cette discordance a disparu. A cette époque en effet notre marché a enregistré une hausse sensible et la tendance s'y est rétablie haussière. La dévaluation intervenue à la fin de 1958 semble avoir été l'élément déterminant de cette reprise. Laquelle a été alimentée et largement favorisée ensuite par les achats observés pour comptes étrangers.

Actions	Belgique	Canada	Japon	Pays-Bas	Suède	Suisse	Royau.-Uni	Etats-Unis
	400-500	76	225	27		36	96	425
1950	84	80	31	102	83	88	88	77
1951	98	107	38	101	107	105	102	94
1952	104	110	66	91	100	105	90	100
1953	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	113	114	71	125	126	111	130	121
1955	143	150	68	157	136	131	149	170
1956 :								
Janvier.........	149	161	80	166	134	137	144	182
Février	151	161	80	161	133	136	135	183
Mars	152	175	82	167	130	139	137	197
Avril	159	179	87	172	130	142	147	200
Mai	157	177	91	173	130	148	140	196
Juin	162	177	97	163	130	143	136	193
Juillet..........	165	187	94	167	135	150	139	212
Août	152	193	94	167	134	149	141	210
Septembre	165	184	88	163	131	151	140	202
Octobre	155	178	85	164	129	152	138	200
Novembre	153	172	92	153	124	147	128	197
Décembre	159	176	97	150	129	151	135	198
1957 :								
Janvier.........	160	179	102	149	132	155	144	196
Février	162	172	105	148	135	154	145	187
Mars	161	176	102	148	137	154	146	188
Avril	163	184	104	153	138	156	154	194
Mai	162	190	97	154	143	156	155	201
Juin	163	190	94	155	142	149	157	206
Juillet..........	165	188	86	152	143	149	158	212
Août	159	170	90	149	142	148	153	201
Septembre	146	158	94	140	135	136	139	192
Octobre	141	142	91	130	133	121	131	181
Novembre	136	141	87	131	132	126	133	175
Décembre	132	140	85	124	131	130	130	174
1958 :								
Janvier.........	134	139	90	132	135	130	98 (1)	176
Février	129	140	96	136	135	130	93	178
Mars	134	143	95	137	134	129	99	180
Avril	131	140	97	136	136	128	104	180
Mai	130	147	98	136	139	127	104	187
Juin	139	154	103	143	144	132	109	191
Juillet..........	140	158	103	147	151	135	110	195
Août	146	164	109	151	152	140	116	204
Septembre	141	165	112	158	156	143	120	211
Octobre	143	170	120	162	155	144	124	218
Novembre	138	169	124	170	153	144	125	225
Décembre	143	167	128	168	152	146	133	230
1959 :								
Janvier.........		172		182		152	131	238

(1) A partir de janvier 1958, 31 décembre 1957 = 100.

L'évolution de la bourse de New-York mérite une attention particulière. De 1953 à 1956, ce marché avait enregistré un véritable boom. Celui-ci avait été suivi d'une assez profonde dépression dans le deuxième semestre de l'année 1957. Et l'année 1958 a vu se rétablir une tendance haussière qui s'est progressivement développée de façon quasi ininterrompue.

L'indice Dow Jones, qui traduit les variations des trente valeurs directrices du marché de New-York, s'établit présentement aux environs de 625, niveau le plus élevé qui ait jamais été atteint, en hausse de 50 % par rapport au minimum de 1957.

Cette évolution s'explique, comme nous l'avons dit, par la fin de la récession aux Etats-Unis. L'indice de la production industrielle est actuellement en reprise de 20 % par rapport à avril 1958.

Par ailleurs, un facteur qui mérite de retenir l'attention est l'évolution de la population active américaine. Le nombre des américains au travail avoisine maintenant 64 millions. Il est destiné à augmenter régulièrement dans l'avenir, du fait de la croissance rapide de la population des Etats-Unis. Et cela en raison du taux élevé de la natalité dans ce pays : 25 0/00, alors que le taux français n'est que de 18 0/00.

Sur la longue période il y a là un facteur dynamique très important, dont il est logique que le marché financier tienne compte. Sous l'action de ce développement de la population active, sous celle également de l'amélioration enregistrée dans la productivité, on peut prévoir une progression régulière de la production brute américaine. Ce qui se traduira par un accroissement de la rentabilité des entreprises. Donc ce qui justifiera une hausse du marché.

Il est permis de penser également que la progression des revenus, que l'on peut dans ces conditions prévoir, se traduira par une augmentation plus accusée encore de l'épargne, donc des capitaux placés en bourse. Ce qui, toujours sur la longue période, pourrait ajouter à ces raisons économiques de hausse, une raison supplémentaire de technique boursière.

Ce sont là, sur le très long terme, des facteurs qui méritent de retenir l'attention.

Dans le présent cependant, après la considérable étape de hausse ainsi franchie, les niveaux de cours de New-York sont

élevés. Et ceci a pour résultat que le taux de rendement des actions s'établit à un niveau très inférieur à celui des obligations industrielles. Ce qui est contraire à l'habitude sur le marché américain et ce qui ne s'est observé que de façon occasionnelle dans le passé. La crainte de l'inflation paraît être actuellement l'explication de cette situation et de cette hausse des cours.

En 1958, le marché français était en décalage de phase par rapport aux marchés étrangers. Son évolution depuis lors s'est harmonisée avec celle des autres places.

Pierre VIGREUX.

LES ASSURANCES PRIVÉES

SOMMAIRE : *Aperçu de l'exercice* 1958. *L'évolution* 1954-58. *Les placements. Le rapport des sinistres aux primes. Les tarifs.*

Comme les années précédentes, nous ne disposons en ce mois d'avril que de très peu de renseignements sur la vie de l'assurance au cours de l'exercice 1958. Le rapport relatif à l'exercice 1957 ne se trouve lui-même encore disponible que dans quelques-unes de ses parties. Conformément à la coutume nous donnerons donc ici un aperçu de la situation en 1958 ; puis nous nous efforcerons de marquer les traits essentiels de l'évolution des années récentes.

Vue sur l'exercice 1958

Les statistiques de la Caisse Centrale de Réassurance permettent seules, à la date où nous écrivons, d'évaluer le mouvement des affaires en 1958, par référence à 1957. La Caisse a enregistré les coefficients suivants, décrivant l'augmentation des primes émises en 1958, pour 100 francs de primes émises en 1957 :

Accidents et risques divers	+ 21 %
Incendie	+ 13 %
Transports	+ 12 %
Vie	+ 12 %
Moyenne pondérée toutes branches	+ 18 %

Ces coefficients ne concernent que les seules sociétés soumises à la réassurance légale ; ce n'est donc que par approximation que nous pouvons les appliquer à l'ensemble des entreprises d'assurance opérant en France. Mais l'expérience des années précédentes nous montre que cette approximation conduit à des pronostics excellents. C'est donc avec certitude au moins pour les ordres de grandeur, que nous pouvons avancer les chiffres suivants pour l'exercice 1958, en les rapprochant des chiffres des

années antérieures qui sont maintenant connus par des statistiques à base comptable, donc aussi sûres qu'il est possible.

Primes nettes, émises par les sociétés françaises dans le monde, et par les sociétés étrangères en France métropolitaine et outre-mer
(Chiffres en milliards de francs courants)

	1958	1957	1956	1955
Assurances dommages en France	425	356	306	264
Assurances dommages à l'étranger	26	21	19	18
Assurances vie en France	104	93	78	61
Assurances vie à l'étranger	9	8	6	7
Capitalisation	19	16	15	14
Total général	583	494	424	364

Le volume global des primes d'assurances a ainsi, au cours de l'exercice 1958, augmenté davantage que le revenu national. On peut apprécier en effet à 26 pour mille, en 1958, le rapport des primes à la dépense nationale brute de la France, contre 23 en 1957, 20 en 1954 et 16 en 1951. La revalorisation du portefeuille se poursuit donc lentement mais sans régression depuis les points bas de 1949-51. Mais il reste encore bien du chemin à faire pour que l'assurance retrouve en France la place qui lui revient normalement dans une nation évoluée.

Traits essentiels de l'évolution 1954-58

En effet, ce même rapport des primes à la dépense nationale brute, était de l'ordre de 35 pour mille en 1938, date à laquelle la situation de l'assurance était déjà très médiocre en France ; ce sont des chiffres de l'ordre de 50 pour mille qui seraient normaux.

Un examen très simple permet de reconnaître que ce sont les assurances sur la vie qui sont les plus loin d'occuper une place convenable dans l'économie française.

En effet, sans remonter à 1913, époque à laquelle les primes d'assurance-vie représentaient très probablement à elles seules la moitié du chiffre d'affaires de l'assurance, le tableau suivant permet de suivre l'évolution de chaque branche depuis 1938 (en milliards de francs courants) :

	1938	1954	1958
Vie	2,7	58,3	113
Capitalisation	0,9	12,4	19
Accidents	5,3	170,4	337
Incendie	1,6	57,3	80
Transports	0,5	23,8	34
Total	11,0	322,2	583

On voit ainsi que l'assurance sur la vie qui représente 25 % du total en 1938, ne donne plus que 18 % en 1958 ; or le coefficient de 1938 était déjà anormalement faible. Le tableau montre aussi que la situation relative de cette branche ne s'est pas aggravée si l'on compare 1958 à 1954 (18 % également). Mais si l'on entre dans le détail des années, depuis 1954, on constate que plusieurs d'entre elles ont donné un reclassement relatif de l'assurance-vie ; par exemple en 1957 l'assurance-vie avait eu un bon coefficient de développement (+ 19 % contre une moyenne de 16 %). Au contraire en 1958 l'assurance-vie est retombée au-dessous de la moyenne avec un développement tombant à 12,5 % seulement, alors que la moyenne est montée à 18,5.

Les causes générales de la décadence de l'assurance sur la vie en France sont bien connues : les dévaluations monétaires ; le développement des pensions de retraites du cadre social. Cependant, elles ne peuvent à elles seules limiter les affaires à des chiffres si faibles ; en particulier, elles ne peuvent expliquer la régression relative de 1958. Un autre facteur intervient : l'excès des sommes absorbées par les frais généraux et les frais de démarchage.

L'assurance-vie n'est pas une assurance pure : l'épargne y est étroitement associée à l'assurance. Le client éventuel compare nécessairement les prestations qui lui sont offertes par l'assureur avec celles que lui offrent les caisses d'épargne et les placements financiers, surtout avec la réduction des taux de mortalité par maladie qui caractérise notre époque. Or, comment les comparaisons pourraient-elles être favorables avec les taux actuels de prélèvement ? En 1956, 13 milliards ont été absorbés par les frais généraux des compagnies et 14,1 par les commissions aux agents locaux soit au total 33,4 % des primes ! Le taux d'intérêt des placements compte fort peu en comparaison de ce prélèvement. Le tableau suivant montre que la situation était pire en 1954 et 1955 ; mais il est clair que les taux normaux sont ceux de 1910 (12 à 13 %) et que l'assurance-vie n'est viable qu'à ces taux. Si l'on ne parvient pas à les retrouver l'assurance-vie ne subsistera qu'à l'aide d'expédients et tombera au rang des branches secondaires.

Rapport des frais et commissions aux primes en assurances sur la vie

1908-09	13
1938	22
1954	34,9
1955	35,2
1956	33,4

L'étude des coefficients de développement 1957-56 et 1958-57 montre que, si l'assurance-vie a marqué une assez grave perte de vitesse en 1958, par contre les branches transports et accidents sont en vive reprise. Les risques automobiles et transports ont chacun atteint le taux de croissance de 24 % en un année (contre respectivement 17 et 12 de l'année précédente). Ces coefficients de hausse sont dûs en grande partie aux relèvements des tarifs ; mais ils sont dûs aussi au développement de la matière assurable : ces deux branches sont celles qui se sont le plus développées depuis 1938. La branche transports a en 1958 un chiffre d'affaires 68 fois plus élevé qu'en 1938 ; la branche automobiles, près de 100 fois ; tandis que la vie-capitalisation est au coefficient 37 et le total des branches au coefficient 53.

Les Placements

Nous ne connaissons aujourd'hui les placements qu'en fin 1956. Au 31 décembre, ces placements se montaient à 600 milliards de francs, dont 259 pour la branche vie. Ces chiffres sont très faibles et accusent la petitesse de la place qui revient à l'assurance dans la vie économique nationale : ce chiffre de 600 milliards ne représente qu'une année et demie de primes ; les 260 milliards de l'assurance-vie ne représentent que trois années de primes, et 9,6 milliards d'heures de salaire de manœuvre.

Rapport des sinistres aux primes et tarifs

On a déjà indiqué ci-dessus que des relèvements de tarifs étaient intervenus au cours de l'exercice 1958, notamment dans les branches accidents et transports. Ceux des assurances automobiles ont été décidés en janvier 1958 ; le taux des relèvements varie de 15 à 25 %. Quoique ces hausses de prix n'aient pas exercé la totalité de leurs effets sur l'exercice 1958, elles ont, de l'avis général, assuré l'équilibre des branches antérieurement en perte technique.

Les résultats complets du dépouillement des « états B-10 » qui, dans la comptabilité des compagnies, donne le rapport des sinistres aux primes, n'est encore disponible que pour 1956 et les années antérieures. Pour l'ensemble des compagnies, ce rapport a atteint, pour les risques d'automobiles, les taux excessifs de 81 % en 1954 88 % en 1955 et 78 en 1956 ; avec 32 de commissions et frais généraux cela donne des pertes techniques de 10 à 15 . Cette situation ne pouvait évidemment se prolonger. Mais peut-être a-t-on aujourd'hui dépassé dans l'autre sens le point d'équilibre.

De même en assurance-incendie les relèvements de tarifs intervenus il y a quelques années déjà et les formules de revalorisation par indice, par ailleurs correctes et fort utiles à l'assuré, entretiennent une situation exagérément euphorique. Le rapport des sinistres aux primes ne s'est élevé qu'à 43 % en 1956, 38 % en 1955 et 34 % en 1954. Ces chiffres laissent au moins 20 % de bénéfice technique, et entretiennent des taux de commissions exagérés. Maintenant que la branche automobile est équilibrée, les excédents de la branche incendie ne peuvent plus être justifiés par le souci d'équilibre de l'ensemble.

Jean FOURASTIE.

PRODUCTION

LA PRODUCTION AGRICOLE

INTRODUCTION

1958 apparaît en agriculture comme une année de transition. Durant les premiers mois, l'évolution semble continuer sur la lancée précédente, puis après une période de stagnation, la tendance se renverse ; en particulier la modernisation, sous son aspect non pas le plus caractéristique, mais le plus facile à percevoir, la motorisation, se trouve freinée. Est-ce la résultante d'une situation financière médiocre des entreprises ? N'est-ce-pas plutôt la conséquence des événements politiques qui ont conduit les agriculteurs à ne pas s'engager plus avant, sans connaître les nouvelles lignes directrices de l'économie ? L'avenir seul nous le dira.

Car notre connaissance de l'agriculture reste très fragmentaire. Si l'on a pu saluer comme un événement la publication en 1958 des premiers résultats (Caractéristiques générales des exploitations) du recensement général de l'agriculture de 1955 (1), c'est parce qu'elle permettait de réviser des notions élémentaires, qui s'appuyaient jusqu'à présent sur des données anciennes ou incertaines.

L'état de nos connaissances reste pourtant difficilement conciliable avec le rôle de leadership agricole qui nous semblait dévolu dans la Communauté Economique Européenne.

(1) Imprimerie Nationale, Paris, 1958.

1. — PRODUCTION EN NATURE

§ 1. — La conjoncture météorologique

La campagne agricole 1957-58 est incontestablement dominée par le temps froid, pluvieux et peu ensoleillé observé dans la plupart des régions au cours du printemps et de l'été 1958 (1).

Un tel temps suffit à expliquer les résultats défavorables de la campagne agricole dont on peut retenir par exemple :

— la faible sortie des grappes dans le Midi au printemps ;

— les attaques massives de mildiou sur pommes de terre à la fin du printemps et au début de l'été ;

— la mauvaise maturation des blés et le manque de densité des betteraves.

Malgré l'abondance des jours de pluie, la pluviométrie annuelle apparaît encore comme inférieure à la normale dans maintes régions, dans le midi par exemple où à un automne peu pluvieux ont succédé un hiver et un printemps secs, et cela pour la 5e année consécutive. Pour trouver un excédent annuel important (25 %) de précipitations, il faut aller en Champagne, dans la région parisienne, en Bretagne ou dans le Bordelais.

Les intempéries ont heureusement fait relâche en septembre ; l'ensoleillement exceptionnel du début de ce mois a permis de rentrer les céréales dans de meilleures conditions qu'en juillet et août, et favorisé les cultures donnant des récoltes plus tardives (maïs, betterave, vigne), rattrapant ainsi partiellement le retard apparent.

Il faut d'ailleurs le constater : les rendements sont actuellement plus stables qu'avant 1939. Les variétés cultivées craignent moins les intempéries (2).

§ 2. — La main-d'œuvre (3)

Il faut d'abord rappeler qu'en agriculture la main-d'œuvre salariée n'a pas une importance primordiale. La main-d'œuvre

(1) D'après H. Geslin, Directeur de la Station Centrale de Bioclimatologie à l'I. N. R. A. Communication à l'Académie d'Agriculture du 11 février 1959.

(2) Voir *Etudes et conjoncture*, février 1959. « La production agricole et les aléas atmosphériques », par J. Klatzmann.

(3) Ce paragraphe a été redigé en partie grâce à des renseignements dus à l'obligeance de M. P. Legendre, Administrateur au Ministère de l'Agriculture.

familiale (les chefs d'exploitation et leur famille) sont les plus nombreux, mais l'évolution de la population active agricole n'en est que plus difficile à saisir (1).

Des estimations globales, encore qu'officieuses, donnent à penser que la population active aurait diminué d'au moins 350.000 personnes de 1954 à 1957, soit beaucoup plus que prévu par le Commissariat Général au Plan. Le mouvement par contre se serait ralenti en 1958, le suremploi industriel ayant cessé (partiellement) sa pression.

Le nombre de travailleurs en agriculture (familiaux ou salariés, chefs d'entreprises compris) pourrait donc être, au sens du recensement de 1954, de l'ordre de 4.700.000 dont une fraction importante ont plus de 65 ans.

Cette évaluation est inférieure de 300.000 à celle retenue par le Ministère de l'Agriculture dans son rapport sur la situation agricole du 31.12. 57. Ce même rapport avait évalué le nombre des salariés agricoles à 1.148.000. Leur diminution annuelle qui était de 30.000 ces dernières années se serait également ralentie, mais les départs porteraient surtout sur la main-d'œuvre la plus qualifiée.

C'est ainsi que le Loiret signale de nombreux départs de vachers et de conducteurs de tracteurs spécialisés. Le Morbihan note par contre l'accroissement inquiétant, dans la main-d'œuvre agricole, du nombre de diminués physiques ou mentaux.

L'aspect qualificatif (âge, spécialisation) de l'exode est au moins aussi important que son aspect quantitatif. On sait en effet (ainsi que le recensement général de l'agriculture de 1955-56 l'a fait apparaître), que 96,7 % des chefs d'exploitation agricole n'avaient, de leur propre estimation, reçu aucune formation professionnelle. Les résultats publiés jusqu'à présent ne permettent pas d'estimation, pour l'ensemble de la population

(1) Au cours de l'année 1958, deux séries d'études ont précisé nos connaissances :
— Les débats à l'Académie d'Agriculture, dans les séances du 29 janvier et du 21 mai.
— Les rapports présentés à la Sté Fse d'Economie Rurale les 19 et 20 mai 1958 et publiés dans son bulletin n° 37.
Au recensement général de l'agriculture on a dénombré, sur 2.260.155 exploitations :
1.854.935 sans salariés permanents,
214.314 avec un seul salarié,
63.767 avec 2 salariés,
31.652 employaient 3 ou 4 salariés ; 12.233 de 5 à 9, 2.946 de 10 à 19, 796 : 20 ou davantage. Pas de précision pour 79.512 exploitations.

active. M. Chatelain estime cependant que « par rapport à l'effectif scolarisable, environ 9 à 10 % des futurs agriculteurs (1) « reçoivent à l'heure actuelle une formation professionnelle élémentaire suffisante ».

Nous en tenant à la main-d'œuvre salariée nous allons examiner successivement le rapport des offres aux demandes d'emploi et l'introduction de main-d'œuvre étrangère.

Nombre d'offres pour 1.000 demandes non satisfaites
(agriculture et forêts)

Au 1er	1955	1956	1957	1958
Janvier	83	197	965	475
Février	87	215	675	425
Mars	141	252	886	616
Avril	349	549	1.832	1.083
Mai	552	814	1.991	1.151
Juin	439	1.144	2.286	1.450
Juillet	748	1.458	2.637	1.622
Août	595	1.143	2.497	1.164
Septembre	531	1.057	1.956	912
Octobre	677	1.680	1.649	1.111
Novembre	522	1.599	1.308	721
Décembre	226	1.022	822	339

La pénurie de main-d'œuvre semble donc avoir été moins grande en 1958 qu'en 1957 — Cela traduit sans doute l'adaptation des entreprises à une situation de pénurie : on a signalé en effet, dans les régions qui emploient traditionnellement de nombreux salariés des reconversions vers des activités demandant peu ou pas de main-d'œuvre, avec en contrepartie par exemple la liquidation du cheptel laitier.

L'introduction de main-d'œuvre étrangère s'est accrue sensiblement ces dernières années comme le montre le tableau ci-dessous.

	1954	1955	1956	1957	1958
Permanents	4.230	4.760	9.610	19.370	17.177
Saisonniers	26.900	31.200	43.600	51.150	58.227

La difficulté de trouver en France les travailleurs saisonniers indispensables à certaines cultures est mise en évidence par cette statistique. On peut d'ailleurs remarquer que de 1954 à 1958, le pourcentage des superficies betteravières binées par

(1) Rapport à la Sté Franç. d'Economie Rurale.

les travailleurs étrangers est passé de 18,8 % à 45,8 %, celui des superficies arrachées de 20 à 50,9 %. Ces résultats tiennent compte des économies de main-d'œuvre résultant de la mécanisation de cette culture (en 1958, l'arrachage et le décolletage mécaniques sont pratiqués sur 17 % des surfaces, et le chargement mécanique sur 50 %).

Pour résoudre ses problèmes de travail (aussi bien manuel qu'intellectuel), l'entreprise agricole a de plus en plus recours à des entreprises annexes qui, sous des formes variées, sont à son service, la pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans les exploitations peut ainsi se trouver compensée par celle d'organismes qualifiés où les capacités de chacun sont utilisées à plein. Les organismes professionnels constituent d'autre part un débouché pour les fils d'agriculteurs qui ne pourraient s'installer à leur compte.

§ 3. — Le sol et son exploitation

Les difficultés d'établissement tiennent d'abord à la pénurie d'exploitations disponibles et au prix des terres. Bien que celles-ci, aient perdu en moyenne depuis 50 ans environ le tiers de leur valeur réelle, l'importance du capital technique et des fonds de roulement à mettre en œuvre par l'agriculteur d'aujourd'hui était plus élevés qu'autrefois, le prix de la terre reste un obstacle sérieux (de même que les droits de mutation) aux changements d'établissement.

Il ne semble pas (1) qu'au cours de l'année 1958 il y ait eu, compte tenu de l'évolution générale des prix, un mouvement de hausse très caractérisée. En francs courants, on a noté dans l'Est et dans le Sud-Ouest une stabilisation des cours. Dans cette dernière région, cette stabilisation constraste avec la hausse rapide des dernières années due à l'installation des rapatriés d'Afrique du Nord. Par contre la hausse des terres et des herbages a continué aussi bien dans le Sud-Est (+ 20 %) que dans le Nord-Ouest (Ile-de-France, Bretagne et Normandie : 25 à 30 %). Les plantations fruitières ont également augmenté de prix.

Cette hausse ne s'explique pas par le niveau des bénéfices agricoles, mais généralement par une tendance à l'agrandisse-

(1) Renseignements recueillis auprès de M. R. Dumant, Administrateur au Ministère de l'Agriculture.

ment des exploitations, et dans quelques régions par la pression démographique.

C'est cette même pression démographique qui a conduit à favoriser, quoique médiocrement, les migrations rurales. En 10 ans (1949-1958), 6.500 familles (1) (dont 530 d'Afrique du Nord) ont été recasées. Elles mettent désormais en valeur une superficie près de quatre fois plus importante qu'avant leur déplacement, soit 283.000 ha dont 45 % étaient auparavant totalement ou partiellement incultes.

§ 4. — Les attelages

Le recensement des effectifs du bétail au 1er octobre 1958 (chiffres provisoires) fait apparaître les existants suivants :

En milliers de têtes	Nov. 1938	1957 Chiffres définitifs	1er oct. 1958
Chevaux de moins de 3 ans	460	373	356
Chevaux de plus de 3 ans	2.139	1.608	1.547
Total des chevaux	2.599	1.981	1.903
Bœufs de travail	900	(567)	519
Vaches de travail	—	(1.469)	1.452
Espèce mulassière	107	74	74
Espèce asine	184	85	82

C'est dire que la statistique officielle marque non seulement la décroissance continue de la traction animale, mais, pour les chevaux, la réduction des naissances, phénomène sur lequel l'attention a été attirée lors des précédentes chroniques.

Nous savons, par le recensement général de l'agriculture de 1955, que 1.231.926 exploitations (dont 688.000 de — de 5 hectares) ne possèdent pas de chevaux, que 493.639 n'emploient qu'un cheval, 461.846 de 2 à 4, 27.604 de 5 à 9, et 3.048, 10 et plus.

De même source nous savons que 60 % des exploitations qui n'emploient pas de tracteur n'emploient pas non plus de cheval. Le facteur « superficie labourable » est naturellement primordial : un million d'exploitations ayant moins de 5 ha de terres labourables n'emploient pas de chevaux, et 1.100.000 de même superficie pas de tracteur.

Si l'utilisation du cheval comme moyen de traction se réduit

(1) Dont 1.300 en 1958.

chaque année (1), comparativement la consommation de viande de cheval ne cesse d'augmenter comme nous le verrons plus loin. La viande de cheval était autrefois un sous-produit du travail, par l'engraissement et l'abattage des bêtes de réforme. Cette situation est en passe de s'inverser.

§ 5. — **Les machines** (2)

La motorisation a connu un ralentissement au cours de la deuxième moitié de l'année.

Le Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles a fourni à cet égard les chiffres suivants :

(Chiffres provisoires)	1er semestre 1958	2e semestre 1958
Chiffres d'affaires total (milliards)	102	78
Tracteurs (unités)	55.230	38.570
Motoculteurs (unités)	14.490	11.510
Moiss.-batteuses (unités)	3.590	1.610
Ramasseuses-presses (unités)	17.160	12.240

Nonobstant cette récession industrielle, le parc de matériel s'est accru rapidement. Pour les tracteurs l'augmentation semble être de l'ordre de 95.000 dans l'année, ce qui constitue, l'année 1957 mise à part, le chiffre le plus gros de l'après-guerre.

	Au 31 déc.	Augmentation dans l'année
1954	270.000	
1955	330.000	60.000
1956	410.000	80.000
1957	530.000	120.000
1958	625.000	95.000

Pour les moissonneuses-batteuses l'évolution est analogue. Le parc fin 1958 avec 45.000 engins (3) s'est accru de 9.000 unités, contre 11.000 en 1957, et 5.000 en 1956.

(1) La *Revue de l'Élevage* a publié en mars 1959 un n° spécial « Traction animale ou mécanique ? » qui, en une trentaine de pays s'efforce de répondre à cette question.

(2) De nombreux chiffres sur le machinisme sont régulièrement publiés par le Centre National d'Antony auquel nous devons les éléments de la mise à jour ci-dessus. Voir aussi le n° spécial de la revue *Paysans* n° 17 avril-mai 1959.

(3) Dont le tiers dans la région parisienne.

Autres chiffres importants à noter pour avoir une idée du matériel en service : 125.000 motoculteurs, 60.000 motofaucheuses, 80.000 presse-ramasseuses, 90.000 machines à traire (en 1955, 183.000 exploitations avaient 10 vaches laitières ou davantage), 900.000 moteurs d'intérieur de ferme.

Parmi les problèmes que pose à l'agriculture la motorisation, l'un des plus préoccupants est celui de l'approvisionnement en carburant : pour 57-58, l'I.N.S.E.E. en a évalué la dépense à 64 milliards de francs. Cette sortie d'argent jointe au coût des achats et des réparations du matériel modifie les données économiques de l'exploitation agricole. Cependant la sécurité de l'approvisionnement domine tout, et les agriculteurs des pays très motorisés, tel la Somme, ont étudié avec leurs fournisseurs de carburant, les modalités techniques de stockage à la ferme, de manière à ne pas être obligés d'interrompre les travaux en cas de pénurie des arrivages de pétrole.

Le recensement de 1955 (alors qu'il y avait 300.000 tracteurs de moins qu'à l'heure actuelle, et 960.000 chevaux de plus) a fait en effet apparaître que la quasi-totalité des exploitations de plus de 100 ha de terres labourables, 87 % de celles de 50 à 100 ha, 57 % de celles de 20 ha à 50 ha avaient recours au tracteur ; or ces exploitations représentent au moins 60 % des terres labourables. Sans carburant, la culture deviendrait impossible dans la plus grande partie de la France.

§ 6. — **Les engrais** (1)

Durant la campagne 1957-58, la consommation d'engrais s'est accrue rapidement. Le rythme d'accroissement est dans l'ensemble double de celui constaté entre les deux campagnes précédentes : 14 % au lieu de 7 %.

En tonnes d'éléments fertilisants	1956-57	1957-58	Progressions (2)
Azote	390.450	456.100	16,8 %
Acide phosphorique	755.610	840.350	11,2 %
Potasse	565.830	655.265	15,8 %
	1.711.890	1.951.715	14 %

(1) Renseignements recueillis au bureau spécialisé du Ministère de l'Agriculture.
(2) Des pourcentages différents sont fournis par l'ANPEA. Nous devons à l'obligeance de M. Daujat les indications suivantes :

Azote + 11,3 % ; acide phosphorique + 11,1 % ; potasse + 16,3 %.
Moyenne + 13 %.

La potasse dont la consommation avait peu augmenté au cours de la campagne 56-57 (+ 4,3 %) rattrape son retard en s'adjugeant le taux d'accroissement le plus fort. On peut se demander cependant si cette progression n'a pas connu, à partir du mois de septembre 1958, un temps d'arrêt au moins dans les régions de grande production céréalière. Il a par exemple été fait état d'annulation de commandes par des agriculteurs briards, dont les intempéries avaient gâché la moisson.

Les engrais représentent en effet un poste lourd dans les dépenses de l'agriculture. La dépense (1) pour l'ensemble de la France (y compris 960.000 tonnes (en CAO) d'amendements calcaires) est estimée à 155 milliards de francs, soit 6 % environ des recettes brutes en argent de l'agriculture.

II. — LA PRODUCTION EN NATURE

La production agricole de la campagne 1957-58 serait d'un quart plus élevée que celle de la période 1934-38. Ce volume de production avait déjà été atteint en 1954 (grâce à l'augmentation rapide des années 1951-54). Depuis la production agricole a fléchi, et le redressement de 1958 n'apparaît donc pas comme un progrès absolu.

§ 1. — Céréales

Les chiffres du tableau ci-après marquent bien qu'en agriculture le progrès n'est pas continu. Quelques semaines de mauvais temps ont transformé en récolte très moyenne, et de mauvaise qualité, celle qui s'annonçait au mois de juin comme susceptible de battre (pour le blé) le record 1957.

L'humidité excessive du blé récolté a mis à nouveau en relief l'importance de l'équipement nécessaire (non plus seulement pour le stockage) mais pour le séchage et la ventilation des grains livrés. Là aussi, on constate que l'agriculteur tend à confier à des organismes annexes des opérations qu'il effectuait aux temps où l'abondance familiale de main-d'œuvre le lui permettait.

(1) En vrac, et par wagon de 20 T, le prix du kg est de 128 pour l'azote, 54 pour l'acide phosphorique, 40 pour la potasse.

Les céréales ont donné les résultats suivants :

	Moyenne 30-39	Moyenne 51-55 (1)	1957	1958 (2)
Blé : surface	5.227,6	4.362,2	4.667,6	4.609,2
production	80.495,6	90.894	110.816,8	95.768,4
rendement (qx)	15,4	20,8	23,7	20,8
Seigle : surface	680,2	418,4	364,2	349,5
production	7.879,5	4.784,9	4.814,5	4.538,3
rendement (qx)	11,6	11,4	13,2	13
Avoine : surface	3.333,9	2.209,5	1.607,8	1.495
production	47.493,3	35.839,1	25.793,1	26.113,3
rendement (qx)	14,5	16,2	16	17,5
Orge : surface	750,3	1.186,3	1.642,6	1.780,3
production	11.041,1	21.655,4	32.261,8	39.041,4
rendement (qx)	14,7	18,5	22,1	21,9
Maïs : surface	339,7	387,5	543,9	590,1
production	5.349,5	8.048,4	13.915	16.247,4
rendement (qx)	15,7	20,8	25,6	27,5
Riz : surface	0,275	27,3	27,1	28,8
production	5,5	1.138,2	1.138,2	1.300
rendement (qx)	20	41,8	42	45

Surface en milliers d'ha. Production en milliers de quintaux.
(1) On a conservé la moyenne 1951-55 pour faire abstraction de l'année 1956 (celle du gel).
(2) D'après le bulletin d'information du Ministère de l'Agriculture n° 36-1958.

Dans le domaine des céréales secondaires, l'orge gagne le terrain que perd l'avoine. La progression du maïs et du riz continue tant en superficie qu'en rendement, mais cette amélioration ne doit pas cacher une stagnation de la production globale des céréales : l'indice céréalier 1958 est du même ordre que celui de 1903, de 1907 ou de 1909.

On ne perdra pas de vue que la part de la céréale la plus commercialisée, le blé, est passée dans le revenu brut agricole, entre l'avant-guerre et 1958 de 17 % à 7 1/2 %. Les céréales secondaires dont se nourrit le bétail, font, somme toute, l'objet de virements intérieurs pour la presque totalité et n'apparaissent donc pas dans le bilan « argent » de l'agriculture.

Pourtant, la production céréalière a tendance à dépasser les besoins (utilisation directe, ou achat).

	Production estimée 1958 (en millions de quintaux)	Consommation moyenne 1955 et 1957 (en millions de quintaux)
Blé (tendre)	96	87
Orge	39	30
Maïs	16	15

Source : Etudes et conjoncture (INSEE 1-59).

Pour l'avenir, on peut noter que les engagements de réduction de livraison pris par les producteurs portent sur 700.000 quintaux pour la campagne 58-59.

§ 2. — Légumes secs, Tubercules, Fourrages, Textiles, Oléagineux

Voici les résultats statistiques

	1951-1955			1957			1958 (provisoires)		
	S	P	R	S	P	R	S	P	R
aricots	137,8	969	7	125,3	1.102,3	8,8	112,7	994,5	8,8
ntilles	11,8	93,2	7,9	13,3	81,6	6,6	12	105,6	8,8
is	21,1	365,1	16,8	21,9	426,6	19,5	25,3	406,3	16
ves	25,2	271,5	10,8	21,3	239,5	11,2	22	246,3	11,2
veroles	30,8	433,8	14,1	28,6	417,9	14,5	26,2	425,1	16,2
mmes de terre	951,2	132.808,6	139,6	848,9	129.917,7	153	899,4	128.160,5	142,5
pinambours	151,5	33.305,7	219,8	155,7	38.030,6	244,3	153,9	41.237,6	268
tteraves fourragères	836	344.224	411,8	814,4	399.267,8	490,3	806,4	411.631,1	510
utabagas et navets fourragers	122,7	34.000	277,1	109,9	34.981,9	318,6	140,5	54.180	386
èfle, luzerne, ainfoin	3.337,9	148.775,7	44,6	3.405,3	169.129,8	49,7	3.558,9	184.577,1	51,9
airies temporaires	1.065,3	35.536,7	33,4	1.153,7	48.702,8	42,2	1.336,8	63.675,9	47,6
urrages annuels	817,7	34.727,1	42,5	835,8	39.684,8	47,5	845,4	41.040,8	48,5
és naturels	5.270	177.959,7	33,8	5.199,9	181.110,8	34,8	5.213,9	202.399,2	38,8
tteraves industrielles	399,4	113.011,7	283	347,4	112.475	323,8	370,4	126.949	343
oublon	1,43	20,2	14,1	1,4	16,3	11,5	1,5	20,8	14,2
n (filasse)	51,1	367,1	7,2	46,1	296,5	6,4	40,3	267,3	6,6
anvre (filasse)	3,2	35,8	11,2	1,8	23,5	13,3	1,7	21,9	12,9
lza	87,3	1.260	14,1	100,3	1.533,8	15,2	126,8	1.754	13,8
utres oléagineux	37,5	333,4	9	43,4	448,5	10,3	44,6	423,9	9,5

S = 1.000 ha. P = 1.000 qx. R = qx.

En relation avec les goûts des consommateurs, les légumes secs ont encore perdu 10.000 hectares environ.

La récolte de pommes de terre est du même ordre que l'an dernier malgré une superficie plus importante (+ 5 1/2 %). De

qualité médiocre et de conservation difficile elle apparaît, après le blé, comme la principale victime des intempéries.

Les textiles poursuivent leur régression.

Rendement très moyen des oléagineux dont les superficies ont augmenté très vite puisqu'elles sont passées de 106.000 ha (moyenne 1953-1957) à 144.000 en 1957 et 171.000 en 1958. La production n'a pas toutefois atteint le tonnage garanti de 250.000 tonnes. «Le Ministère de l'Agriculture s'attend à ce que les surfaces ensemencées pour la récolte de 1959 soient réduites, contrairement aux souhaits de l'Association Générale des Producteurs d'Oléagineux, qui désirerait obtenir une récolte approchant le tonnage garanti à l'approche d'une reconduction possible du décret-loi du 13 novembre 1954. Rappelons que ce décret-loi donne aux producteurs une garantie de prix limitée à un certain volume de production pour chacun des oléagineux » (1).

Cultures fourragères. — Les surfaces consacrées aux cultures fourragères ont été, cette année, en forte augmentation (+ 6,5, % par rapport à 1957 ; l'accroissement annuel depuis 1949 est de 1,75 %).

Les rendements ont été supérieurs aussi bien à ceux de 1957 qu'à ceux de la période 1953-1957.

Les premières coupes n'avaient pas été rentrées dans de bonnes conditions à cause des pluies, mais les regains ont été importants et rentrés dans de meilleures conditions.

L'herbe couvre une superficie considérable du territoire français. L'alimentation du bétail requiert des superficies de plus en plus importantes. Essayons d'en faire le décompte (à l'aide des chiffres 1957) :

Le territoire agricole n'est pas cultivé en entier :

4.327.800 ha ne sont pas cultivés, cependant personne n'empêche l'herbe de pousser et la végétation arbustive de s'y développer. La lande même très pauvre n'est jamais totalement stérile. Les chèvres, les moutons, les ânes, les porcs et même les vaches y trouvent quelque nourriture fourragère et le cultivateur qui l'exploite en tire des litières.

Il n'y a souvent pas grande différence entre cette lande (territoire agricole non cultivé) et ce que la statistique dénomme

(1) *Etudes et conjoncture*, article cité.

« *pacages* » qui couvrent 4.557.500 ha. D'ailleurs, il y a quelques années, la statistique a transféré 1 million d'hectares de la lande (territoire agricole non cultivé) aux pacages.

Les *herbages et pâturages* couvrent 3.484.800 ha.
Les *prés naturels* - 5.199.900 ha.

Il faut maintenant mentionner les *cultures fourragères* : prairies temporaires (1.153.700 ha), pacages temporaires (263.000 ha) et fourrages annuels (835.800 ha), enfin les *prairies artificielles* : trèfle (1.237.500 ha), luzerne (1.639.300 ha), sainfoin (375.600 ha), autres (152.900 ha), soit au total 5.657.300 ha.

Récapitulons :

Landes	4.327.800 ha
Pacages	4.557.500 ha
Herbages et pâturages	3.484.800 ha
Prés naturels	5.199.900 ha
Cultures fourragères	5.657.800 ha
Ensemble	23.227.000 ha

Encore conviendrait-il d'y ajouter les céréales secondaires cultivées principalement pour le bétail (4.200.000 ha environ), les topinambours, betteraves et navets fourragers (1.100.000 ha). C'est donc 28 millions 1/2 d'hectares qui servent à l'alimentation du bétail, soit plus de la moitié du territoire total de la France.

§ 3. — Sucre et alcool (1)

Après la brusque diminution de 1957, due au mécontentement des producteurs (341.000 ha), les surfaces cultivées en betteraves industrielles (376.800 ha) ont retrouvé le niveau des années 1954, 1955, 1956. Le volume de la récolte est important mais la densité en sucre est faible : on peut l'estimer à 7,5°. Les estimations du Ministre de l'Agriculture au 1er novembre sont de l'ordre de 12,7 millions de tonnes de betteraves (la C.G.B. déclare 13 millions de tonnes).

La production de sucre avec 1.436.000 tonnes a été du même ordre que celle de la campagne précédente qui était de 1.415.000 tonnes. L'objectif fixé pour la production métropolitaine de sucre étant de 1.550.000 tonnes, il aurait fallu en tenant

(1) Sources : I. N. S. E. E., *Etudes et conjoncture* et C. G. B.

compte de la production de 1.200.000 hectolitres d'alcool (1), 14 millions de tonnes de betteraves à 7,5°.

La consommation de sucre en France tend à s'accroître (+ 25 % depuis 1952) ; d'exportatrice de 425.000 tonnes en 1955 et de 325.000 tonnes en 1956 notre position est devenue importatrice en 1957 et seulement en équilibre pour la campagne 1957-1958.

Production et consommation de sucre en France (2)
(en milliers de tonnes)

Campagne (3)	52-53	53-54	54-55	55-56	56-57	57-58	58-59
Production	910	1.472	1.518	1.468	1.262	1.415	1.436
Consommation ..	1.088	1.084	1.143	1.181	1.338	1.363	

§ 4. — Vin (2)

Voici les éléments statistiques de comparaison :

	1936-39	1951-56	1957	1958
Surface (1.000 ha)	1.530	—	1.335,1	1.273,4
Rendement (hecto.)	38,5	—	24,9	36
Production (milliers d'hecto.)	58.885	57.322,6	33.373,9	47.012,2 (5)

Du côté des superficies, il faut noter que la politique d'arrachage, suspendue le 13 juillet 1957, n'a pas été reprise en 1958 (décision du 31 juillet 1958). La superficie arrachée effectivement était de l'ordre de 70.000 hectares fin 1958.

Le nombre de récoltants (1.365.000) s'est relevé par rapport à la très mauvaise année 1957, mais est encore inférieur de 70.000 à l'année 1956.

L'évaluation au 1er novembre de la récolte est de 47 millions d'hectolitres, ce qui est encore nettement inférieur à la moyenne 1951-1956 (57,3 millions d'hectolitres). Même en ajoutant la

(1) Production d'alcool de betteraves : 1.220.000 hl. en 1957-58, 1.400.000 en 1958-59.
(2) L'équilibre Production-consommation est réalisé par la canne à sucre.
(3) La production réalisée en 1952 est consommée en 1953.
( ) On se reportera avec fruit à l'exposé de M. Garnier à l'Académie d'Agriculture le 18/3/59.
Voir aussi Conseil Supérieur de l'Agriculture. *La production viticole de la zone franc* en 1954 par J. Branas, 108 pages (1957), 750 francs (Documentation Française).
(5) 46.145 selon les déclarations reçues par les contributions indirectes.

production algérienne, elle aussi médiocre avec 13 millions d'hectolitres (moyennes 1950-1956 : 15,8 millions d'hectolitres), on ne disposerait pour la campagne 1958-1959 que de 60 millions d'hectolitres environ. La consommation intérieure française s'est élevée à 75,1 millions d'hectolitres pour 1956-1957 et à 61,6 seulement pour 1957-1958 ce qui correspond à une réduction de près de 18 % ; cette réduction est due en partie à la diminution considérable de l'autoconsommation des viticulteurs qui a été réduite de 40 % par rapport à la campagne 1956-1957, ces derniers ayant préféré se restreindre et profiter des plus hauts cours qui se soient jamais présentés.

Pour la campagne 1957-1958 aucune quantité de vin n'a été distillée ; une mesure récente a réduit de 25 % le taux des prestations d'alcool vinique (distillation obligatoire des vins de mauvaise qualité) pour la campagne 1958-1959.

§ 5. — **Productions légumières et fruitières**

Les productions maraîchères et légumières semblent s'être bien comportées en 1958. On dispose de peu de données à cet égard, mais les arrivages aux Halles ont été en moyenne supérieurs de 15 % à ceux de 1957, et les prix inférieurs, ce qui laisse supposer une certaine abondance (1). On doit évidemment regretter d'être si mal renseigné sur un ensemble de productions qui représentent pour l'agriculture un revenu équivalent à celui du blé.

L'entrée en vigueur du Marché Commun pose d'ailleurs aux producteurs de multiples problèmes, en raison du goût des consommateurs pour les primeurs et de la faiblesse des prix qu'ils sont disposés à consentir pour les produits de pleine saison. La concurrence de la production italienne, mieux placée à cet égard, peut freiner ou arrêter les reconversions entreprises (par l'arrachage des vignes et par l'irrigation) dans le midi de la France.

Pour la production fruitière (2), le Ministère de l'Agriculture a fourni sa série annuelle d'évaluations de récoltes :

(1) Que confirme dans sa communication du 21 avril 1959 M. F. ROBIN devant l'Académie d'Agriculture. Le volume produit aurait été de 7.8 0.000 T. contre 7.258.000 T. en 1957.

(2) Pour une étude plus vaste on peut consulter : Conseil Supérieur de l'Agriculture : *Les productions fruitières dans la zone franc*, L. Dussert et P. Jouve, 380 pages (1957) 2.200 fr. (Documentation Française).

	Moyenne 1953-1957	Année 1957 définitifs	1er novembre 1958
	Milliers de quintaux		
Raisin de table	2.116,1	1.562,4	2.271,3
Pommes et poires à cidre	30.585,2	7.046	47.970,6
Pommes de table	4.073,5	1.788,2	6.364,6
Poires de table	1.682,8	1.290,1	2.190,3
Pêches	1.849	2.717,8	1.914
Noix	274,1	115,7	305,6
Cerises	796,8	685,3	540
Abricots	498	1.084,4	270,2
Châtaignes	1.129,7	861	1.096,2
Prunes	935	602,6	515,4
Prunes à pruneaux	268,3	228,2	71,6

En bref la récolte de fruits à pépins a été bonne, celle des fruits à noyau, mauvaise.

La récolte de pommes et poires de table a été excellente : c'est la meilleure récolte des dix dernières années. « Il est à noter que les récoltes de pommes et poires de table en Allemagne, Autriche, Belgique, Hollande, Italie sont également exceptionnelles et que la plupart de ces pays en ont suspendu leurs importations. L'exportation des produits français rencontrera donc des difficultés certaines ».

La récolte de raisins de table et de châtaignes a été bonne, celle de noix très bonne.

Les récoltes de prunes à pruneaux (27 % d'une récolte normale) et d'abricots (55 % d'une récolte normale), ont été très faibles.

La récolte de pommes et poires à cidre a été très forte : 48 millions de quintaux, bien supérieure à la moyenne des années 1949 à 1956 qui est de 38,2 ; la récolte de l'an dernier avait été très faible (7 millions de quintaux).

L'abondance du cidre, comme l'augmentation de la fabrication de bière, compensent dans une certaine mesure la pénurie de vin (principalement attaqué d'ailleurs par la propagande anti-alcoolique). Cet exemple illustre le caractère interchangeable de certains produits agricoles entre eux et la concurrence qui peut s'en suivre.

§ 6. — **Bétail et productions animales**

L'évaluation annuelle du Ministère de l'Agriculture (au 1er octobre) fait apparaître les effectifs suivants :

En milliers de têtes	1934-38	1er octobre 1957	1er octobre 1958
Total des bovins	15.713	17.928	18.406
Dont bœufs d'engrais	»	406	452
Vaches laitières	»	7.049	7.203
Elèves		7.025	7.366
Ovins	9.761	8.575	8.744
Porcins	7.084	8.063	8.432
Caprins	1.400	1.202	1.148

On constate donc un relèvement général des effectifs, sauf pour les caprins, mais le recensement de ces animaux est-il vraiment possible ?

Nous avons montré plus haut que la plus grande partie du territoire était désormais consacrée à l'alimentation de ce cheptel. Elle n'y suffit pas puisque l'industrie des aliments du bétail vend une quantité grandissante de produits : pour une valeur en 1957-58 de 130 milliards (dont 20 de tourteaux et 60 inhérents à la fabrication des aliments composés).

Les encouragements à l'élevage décrétés en octobre 1957 n'ont pas été appliqués ; en particulier la création de maisons de l'élevage a été différée. La lutte contre les maladies du bétail ne s'amplifie pas avec l'énergie désirable. Un fait heureux à signaler : la régression de la fièvre aphteuse cependant qu'on discute des meilleurs moyens de la combattre. La prophylaxie de la tuberculose bovine intéresse maintenant le quart du troupeau, mais les crédits disponibles en 1959 permettraient à peine de maintenir cet effort.

Il est manifeste que les productions animales (qui représentent plus de 60 % du revenu agricole) ne bénéficient pas d'une action administrative et professionnelle de même ampleur que les productions végétales (1). On sait pourtant que c'est sur elles que le projet de IIIe Plan de modernisation a mis l'accent.

La production laitière a certainement augmenté en 1958 tant en raison d'un rendement unitaire plus élevé que de l'accroissement du cheptel laitier et de l'abondance des aliments. Il en résulte notamment un accroissement des stocks de beurre passés (du 1er novembre 1955 au 1er novembre 1958) de 15.000 à 36.000 tonnes.

(1) Cependant on doit noter les progrès de l'insémination artificielle pratiquée sur 991.000 vaches en 1953 et sur 3.200.000 en 1958. Par contre le contrôle laitier ne touche que 15.482 élevages et 191.000 vaches.

Quant à la viande, sa production aurait légèrement reculé, selon les évaluations conjointes de la Confédération Nationale de l'Elevage et du Ministère de l'Agriculture (1).

Voici, en milliers de tonnes de viande nette, les estimations relatives aux années 1958, 1957 et 1956. Entre parenthèses, figurent les pourcentages de variations par rapport à l'année précédente.

	1958		1957		1956	
	Production	Consommation	Production	Consommation	Production	Consommat
Bœuf .	935 (— 2,6)	937 (—4,4)	960 (+0,5)	980 (+1,7)	955 (— 6,3)	963 (+4
Veau .	330 (— 3,3)	330 (—3,5)	342 (—5)	342 (—5)	360 (—2,7)	360 (—2
Mouton	110 (— 7,3)	118 (—4,8)	118 (+7)	124 (+0,8)	110 (—4,3)	123 (+0
Porc . .	1.095 (=)	1.050 (+0,3)	1.095 (+1,9)	1.047 (+1,8)	1.075 (+13,1)	1.028 (+9
Cheval.	95 (+11,7)	103 (+8,4)	85 (=)	95 (+2)	85 (—5,5)	93 (+3
Total .	2.565 (— 1,3)	2.538 (—1,9)	2.600 (+0,6)	2.588 (+0,8)	2.585 (+1,6)	2.567 (+5

La production de bœuf est donc en léger recul sur les deux dernières années ; par rapport au record de l'année 1955, la chute atteint 8,3 %.

Pour le *veau* nouvelle régression des tonnages offerts et consommés : la chute en trois ans est de 18 % (en têtes, elle était de 21 à 22 %, mais le poids moyen a augmenté).

En *porc*, la production est *identique* à celle de 1957 et la consommation très voisine, l'excédent exporté étant du même ordre. On reste un peu au-dessus des chiffres de 1956, ce qui montre une stabilité significative sur ces trois dernières années.

Le chiffre de la *production ovine* revient au niveau de 1956 après une progression en 1957. La consommation a décru en proportion.

Enfin, on note la très forte poussée des abattages de *chevaux* ; les tonnages produits et consommés sont très supérieurs à ceux des années précédentes.

Au total, *la production de l'ensemble des viandes* marque un léger recul (— 1,3 %) sur l'année précédente qui avait atteint un maximum.

La consommation qui avait marqué, elle aussi, un record en 1957 accuse un retour en arrière de 2 % environ alors que le

(1) Les indications qui suivent proviennent de la circulaire de la C. N. E. nº 380 du 23/2/59.

simple accroissement démographique doit augmenter les besoins d'environ 1 % par an.

Pour une population métropolitaine d'environ 44 millions d'habitants (moyenne de 1958) la *consommation par tête en France* se serait donc établie pour l'année écoulée, en *kg de viande nette* (1) à :

Bœuf	21,3
Veau	7,5
Mouton	2,7
Porc	23,9
Cheval	2,3
Total	57,7

III. — LA PRODUCTION EN VALEUR

§ 1. — Évolution générale des prix

L'examen du tableau ci-dessous est plein d'intérêt.

a) Il faut d'abord se souvenir qu'il est établi, sauf pour la dernière ligne sur la base 1949 = 100, ce qui a pour effet de faire disparaître la très forte variation en hausse des prix industriels au cours de l'année 1948. Sur cette base l'écart entre produits industriels et produits alimentaires se réduit à moins de 4 points, alors que sur la base 100 = 1938, nous aurions
produits alimentaires = 2.803
produits industriels = 3.528

b) De décembre 1957 à décembre 1958, l'indice (1949) des produits alimentaires est passé de 156 à 161,9, soit six points de hausse, mais les composants ont connu des variations très différentes. Le groupe des farineux et féculents gagne 20 points (de 136,4 à 156,5), mais l'ensemble des viandes est stable (à 179) ; les œufs et produits laitiers baissent de plus de 4 points, le vin du midi de 18 points, les fruits et légumes frais de 14 points.

(1) A l'exclusion des abats ainsi que, bien entendu, des animaux de basse-cour (plus de 10 kg par habitant), du gibier et des autres viandes (chevreau, agneau de lait...).

Prix de gros 1949 = 100	1957		1958				
	Moy. mensuelle	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Moy. annuelle
Indice général	149,7	164,4	166,4	167,8	166,2	166,9	166,9
Produits industriels .	158,9	167,0	168,4	167,0	166,3	168,1	166,9
Produits alimentaires	135,2	156,0	159,9	166,4	162,7	161,9	163,1
Farineux et féculents	134,3	136,4	155,8	163,4	151,7	156,5	159,5
Viandes (ensemble) .	156,1	178,9	184,3	184,6	183,6	179,1	182
Œufs et produits laitiers	120,9	147,1	125,9	128,2	130,2	142,8	131,3
Vins du midi à la production	126,9	190,4	193,8	330	233	172,5	235
Fruits et légumes frais .... (Paris) (1)	100	114,9	110,4	107,9	102,7	100,8	104,8

(1) Indice sensible (Halles Paris) corrigé des var. saisonnières, base 100 en 1957.

Base 100 : 1955	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Mo[...] 1958
Indice général produits agricoles à la production	136,8	138,1	138,7	142,9	145,5	151,5	150,2	151,9	145,3	142,0	136,4	132,8	142,
— d'origine végétale.......	157,8	157,4	162,3	179,3	181,6	200,9	192,5	191,3	174,2	170,9	162,9	162,9	172,
— d'origine animale........	128,0	130,0	128,8	127,7	130,4	130,8	132,5	135,4	133,2	129,9	125,3	122,4	129,
dont bétail sur pied	141,4	144,0	139,6	136,8	143,5	142,1	145,0	145,6	144,7	138,8	132,2	129,4	140
Lait	110,9	110,2	112,9	113,9	111,4	114,8	114,9	123,6	118,6	121,1	118,7	116,5	116,
Volailles et lapins ...	114,9	117,2	112,3	105,6	105,6	104,6	108,6	113,4	121,1	119,3	118,7	114,4	112,
Œufs	114,1	123,5	134,8	143,4	142,0	144,1	141,5	134,1	122,4	111,8	107,2	102,7	126,

Un simple coup d'œil permet de voir que par rapport à 1955 l'ensemble des produits vé[...] a augmenté plus vite que les produits d'origine animale, et dans ce dernier secteur le bétail s[...] plus vite que les produits de l'aviculture ou de la laiterie.

L'étude plus précise des prix de gros (par produit, et non pas par catégorie de produit) que permet le tableau reproduit ci-après ne conduit pas à des constatations utilisables au niveau des producteurs agricoles. Les prix de gros en effet sont déjà alourdis de marges commerciales, de frais de transports et d'impôts.

Par contre la publication par l'I.N.S.E.E. d'un indice des prix à la production (base 100 en 1955) (1) renseigne d'une manière

(1) Pour plus de détails se reporter au B. H. S. n° 554, 27-12-58 et 566, 21-3-59.

	Août 1939	Moyenne Mensuelle 1957	1958			
			31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.
Blé indigène (le quintal)	216,5	3.589	3.350	3.350	3.596	3.596
Seigle de Beauce (départ, le quintal)	85	2.750	2.680	2.680	2.877	2.877
Orge de Beauce (départ, le quintal)	74,50	2.550	2.620	2.620	2.914	2.914
Avoines diverses (le quintal)	60,75	2.000	2.425	2.700	2.800	3.200
Riz (maximum 5 % brisures, le quintal)	»	9.333	9.500	9.500	9.500	9.500
Pommes de terre, les 100 kg, les Halles. Paris (Bintje ordinaire)	49,17	2.129	3.000	3.050	2.633	2.700
Sucre blanc n° 3 (cote officielle, Paris)	340,50	7.383	7.781	7.781	7.781	8.501
Bœuf, le kg net, la Villette 1re qualité	11,80	319	382	428	404	374
2e qualité	11,10	265	346	388	370	350
Veau, idem. 1re qualité	15,80	493	540	560	560	550
2e qualité	14,20	441	470	520	520	480
Mouton, idem. 1re qualité	20	524	630	600	630	630
2e qualité	16	364	490	460	450	420
Porc, idem. poids vif 1re qualité	14,28	238	260	228	240	230
2e qualité	13,14	228	255	210	220	220
Lait, prix en gros aux détaillants de Paris, le litre rendu	1,54	36,30	41,50	36,40	39,40	43,30
Beurre, prix moyen, Halles centrales (malaxé)	14,91	527	548	553	603	672
Fromage, pâte sèche le kg. Gruyère	9,69	416	460	420	420	440
Saint-Paulin		270	275	225	300	350
Œufs, le mille, cours moyen, Halles centrales	683,33	1.870	1.538	1.933	1.817	1.900
Laine peignée, type marché à terme, Roubaix-Tourcoing le kg	34,40	1.406	1.220	1.165	1.165	1.015
Lin teillé de Bretagne (100 kg)	1.400	21.200	20.700	18.800	21.900	20.100
Chanvre, Beaumont-sur-Sarthe, 1re qualité, 100 kg	615	13.400	14.000	14.000	14.000	14.000
Cuirs verts, peaux de veau, légers, 5,9 kg et sous 1er choix. Paris, les 100 kg	1.590,60	38.700	55.300	40.500	44.400	51.000
Suif indigène, 43 1/2.—Paris : les 100 kg	265	8.448	9.000	8.200	8.800	9.050
Bois de papeterie (sapin, épicéa), brut wagon, départ, le stère	100	4.891	4.940	4.940	4.940	4.940
Bois de mine, feuillus, épais, 1re classe, rendu franco Nord le m^3	192	4.366	4.475	4.692	4.692	4.792
Vin rouge, 10° à la propriété, Béziers, l'hecto	158,3	4.620	7.000	12.000	8.500	6.330

plus satisfaisante sur les variations de prix à ce même niveau.

Quant au prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture, le tableau suivant permet d'en suivre l'évolution (Sous réserve des observations de M. Vellas, professeur agrégé à la Faculté de Droit à Toulouse) (1).

base 100 : 1949

1958	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Moyenne 1958	Moyenne 1957
Energie	125,4	124,7	124,4	126,3	1 5,2	121,7
Bâtiments.....	167,7	169,3	170,8	170,7	169,6	155,8
Engrais	131,6	127,6	134,8	139,4	133,4	124,3
Machines	159,7	159,8	160,4	163,3	160,9	144,9
Divers	149,7	155,5	160,7	162	157,0	144,1
Ensemble	144,5	144	147,1	149,8	146,4	135,5

M. Prault, directeur des services de l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, a calculé récemment que sur la base 1948 = 100 (qui correspond à une situation d'équilibre des prix comparable à celle de 1938) le rapport entre les prix des produits agricoles, et celui des produits industriels nécessaires à la production agricole était tombé en 1957 à 86,27, d'où une disparité de prix importante au détriment des agriculteurs.

§ 2. — **L'action des pouvoirs publics sur les prix agricoles**

a) *Garantie de prix par l'indexation et orientation par les prix d'objectifs.*

Durant l'année 1958, l'indexation des prix a joué comme prévu par les textes légaux. En voici un exemple :

De juin 1957 (base de l'indice) à décembre, l'indice des produits industriels retenus pour 40 % est passé de 132,4 à 140,3, celui des produits non alimentaires (également 40 %), de 102,0 à 107,8 et les salaires (remplacés par le S. M. I. G. agricole) comptant pour 20 %, de 100 à 105,9. Le coefficient pondéré de hausse était donc de 5,84 %, supérieur aux 3 %, minimum nécessaire pour faire jouer l'indexation.

(1) Dans la *Dépêche du Midi* 29/12/58 où il insiste d'une part sur la composition de l'indice et d'autre part sur les autres charges qui pèsent sur les prix de revient.

Le problème s'est donc posé en janvier 1958 de mettre en application le dispositif prévu dans ce cas, d'autant qu'en réalité les cours plafonds fixés en octobre 1957, et au delà desquels l'intervention de l'Etat aurait dû jouer à la baisse, étaient tous dépassés.

Un décret du 30 janvier (58-80 *J. O.* 1.2.58) a revisé les prix de campagne 1957-1958 (1) :

— Pour la viande de bœuf, 1re qualité, 350 au lieu de 330 ;
— Pour la viande de bœuf, 2e qualité, 290 au lieu de 275 ;
— Pour la viande de porc, belle coupe, 340 au lieu de 305 ;
— Pour les œufs, la pièce, 20 au lieu de 19.

En conséquence, par un arrêté du 31 janvier (J. O. du 2.2.1958), les prix maximum et minimum d'intervention ont été modifiés comme suit :

— Bœuf 1re qualité : 325 et 375, au lieu de 305-355 (+ 20) ;
— Bœuf 2e qualité : 270 et 310, au lieu de 255-295 (+ 15) ;
— Porc belle coupe : 315 et 365, au lieu de 295-354 (+ 20).

On sait que les indexations ont été suprimées en vertu de l'article 79 de la loi de finances du 30.12.58. Cette mesure, si elle rompt avec l'automatisme de la revalorisation, ne modifierait pas pour autant la politique d'orientation de la production agricole, grâce à la fixation de prix d'objectifs (sujets à révision) pour 1961, de prix indicatifs et de prix de campagnes annuels.

Voici comment ont évolué les prix d'objectifs 1961.

	Prix de référence 1957	Prix d'objectifs 1961			%de hausse du 10/10/57 au 7/1/59
		10 oct. 1957	13 oct. 1958	7 janv. 1959	
Blé tendre (ql)	3.350	3.200	3.596	3.800	+18,7
Blé dur	3.967	4.000	4.496	5 000	+25
Orge	2.500	2.650	2.978	3 200	+20,7
Maïs	3.600	3.250	3 653	3.800	+16,9
Betteraves indust. (t. 8°5)	5.400	5.600	6.295	6.700	+19,6
Viande de bœuf					
1re qual. kg net	301	380	427	455	+19,7
2e qual. kg. net	244,5	320	360	385	+20,3
Viande de porc qualité belle coupe kg net	299,6	320	359	380	+18,7
Œuf (unité)	18	21	23,60	25	+19
Lait (2)		26,75		32	

(1) Sur la base d'un coefficient de majoration de 5,8 % alors que la F. N. S. E. A. avait calculé 6,75.
(2) Ne bénéficiait pas de prix d'objectifs dans la loi Laborne.

b) *Les moyens d'intervention de l'Etat.*

Ils sont multiples et vont de la taxation et du monopole pour le blé et le tabac par exemple, aux interventions systématiques sur le marché de sociétés spécialisées dont les plus connues sont la SIBEV pour les viandes, INTERLAIT, la SNIPOT pour les pommes de terre, la SIOFA pour les oléagineux, etc... Achats et ventes, stockage sont le fait de ces organismes interprofessionnels étroitement contrôlés par l'Etat qui leur donne ses directives.

Leurs interventions sur le marché se doublent d'actions sur la production et d'obligations imposées aux producteurs pour réduire les apports sur le marché : blocage et distillation obligatoire des vins, quantum de livraison de blé et d'oléagineux, individualisation des excédents de betteraves.

L'un des moyens les plus efficaces pour faire pression sur les cours élevés dus à la pénurie consiste à passer des contrats d'achat à l'étranger.

Pour le vin par exemple la mauvaise récolte 1957 avait entraîné une hausse très rapide du prix, et cependant durant la campagne 57-58 on constate seulement une faible réduction de la consommation taxée (48.309.297 hl contre 49.726.579 hl, en 1956-57 qui avait connu la plus forte consommation de l'après-guerre). Par contre la consommation en franchise a fortement diminué (passant de 14.294.734 hl en 1955-56 à 11.817.221 hl en 1956-57 et 7.253.000 hl en 1957-58). La hausse des cours a donc incité les viticulteurs à vendre plutôt qu'à consommer.

Mais cette action spontanée des récoltants n'aurait probablement pas amené la variation énorme des cours du vin passés à la production de l'indice 190 en décembre 1957 à l'indice 330 en juin 1958, pour retomber aussi bien en raison des importations que de l'annonce d'une récolte moins mauvaise à l'indice 233 en septembre et 172 1/2 en décembre 1958.

Les douanes indiquent dans leur nouvelle publication (statistiques du commerce extérieur, année 1958) les chiffres suivants :

Pour l'année 1958, 4.962.564 hectolitres de vin ont été achetés à l'étranger pour une valeur de près de 24 milliards de francs. Nos principaux fournisseurs ont été, par rang d'importance : la Grèce (7.830 millions), l'Espagne (7.825 millions), le Portugal (2.889 millions), le Chili (1.653 millions), le Brésil (894 millions), la Roumanie (788 millions).

Il ne faut pas oublier, comme facteur de baisse des vins à la production la superfiscalité, encore aggravée fin décembre 1958. M. Paul Garnier écrit :

« L'ensemble des taxes sur les vins qui s'élevait à 1,50 franc par hecto en 1914 atteint aujourd'hui 2.580 francs pour les vins de consommation courante et 3.380 francs ou même 6.080 francs pour les vins à appellations contrôlées ».

IV. — LA RENTABILITÉ

Les observations dont M. P. Fromont faisait l'an dernier précéder les calculs de M. Klatzmann restent valables : ce document, le seul dont nous disposions, est malheureusement plein d'incertitudes et son auteur est le premier à le reconnaître.

§ 1. — Le revenu global de l'agriculture

La balance de trésorerie de l'agriculture, c'est-à-dire les recettes en monnaie ou en nature (à l'exception des produits réintroduits dans le circuit de production), ainsi que les dépenses en monnaie (non compris les salaires, ni les loyers) se présente comme suit en milliards de francs courants (1).

	1955-56	1956-57	1957-58
Recettes	2.450	2.555	3.070
Dépenses	745	845	985
Balance	1.705	1.710	2.085

Compte tenu des erreurs, « le montant réel de la balance de trésorerie des agriculteurs se situerait entre 1.800 et 2.250 milliards ».

L'accroissement des dépenses par rapport à la campagne précédente a été de 140 milliards mais celle des recettes de l'ordre de 500. Après la stagnation du « revenu » de 1955 à 1957 on assiste donc à une élévation rapide de ce dernier en valeur nominale.

(1) *Etudes et conjoncture*. décembre 1958, étude rédigée par Mme F. Maurel qui a succédé à M. Klatzmann. Voir à ce sujet dans les *Etudes* d'avril 1959 l'article « Peut-on évaluer le revenu agricole ? »

Si l'on ne retient en recettes que la valeur des produits commercialisés, on obtient la balance suivante.

Mouvement d'argent	1955-56	1956-57	1957-58
Recettes	2.010	2.090	2.540
Dépenses	745	845	985
	1.265	1.245	1.555

En bref l'ensemble de l'agriculture aurait connu en 1957-58 une rentrée en argent supérieure de 300 milliards de francs à celle de chacune des campagnes précédentes.

§ 2. — Le revenu des propriétaires du sol

La valeur du sol a été évaluée pour l'année 1957 par le Ministère de l'Agriculture à 7.800 milliards, mais on n'a pas manqué de faire remarquer que le Ministère de l'Agriculture avait aussi estimé à plus de 20.000 milliards la valeur de reconstruction des logements d'agriculteurs et des bâtiments d'exploitation. M. F. Robin qui préside la Fédération Nationale de la Propriété agricole admet qu'une reconstruction rationnelle coûterait environ 14.000 milliards, la valeur du patrimoine immobilier dans son état actuel ne pouvant être inférieure à 10.000 milliards.

Le capital immobilier serait donc de 18.000 milliards, en grande partie propriété des agriculteurs eux-mêmes. Le recensement de 1955 a fourni à cet égard un chiffre intéressant : les 3/4 des agriculteurs sont propriétaires de leurs bâtiments. C'est donc en leur qualité de propriétaires (et non d'agriculteurs) qu'ils supportent les charges fort lourdes d'entretien ou de reconstruction.

Cependant dans la répartition du « revenu » agricole, l'I.N.S.E.E. n'affecte à la valeur locative totale des terres qu'une somme de 215 milliards de francs sur laquelle encore convient-il de prélever l'impôt foncier (environ 30 milliards), et aussi 85 milliards de réparations ou de constructions des seuls bâtiments d'exploitation (il semble que les frais pour les bâtiments d'habitation sont légèrement inférieurs : (Suivant le recensement de 1955, 42 1/2 milliards contre 47 1/2).

Même sans compter les frais des bâtiments d'habitation, il

resterait moins de 100 milliards comme revenu du capital immense (18.000 milliards) que représentent le sol et les constructions.

C'est un fait d'une portée considérable, et pourtant méconnue, qui explique le malaise agricole, mais qui heureusement pour la production agricole du pays, est combattu par l'attachement manifesté à la terre par les cultivateurs.

§ 3. — Le revenu des salariés

Le SMIG a été majoré à plusieurs reprises au cours de l'année 1958. La rémunération horaire minima est ainsi passée en zone 0 de 116,15 à 130,20 (ou avec le plus fort abattement, de 101,30 à 113,55).

Pour la campagne 57-58 la hausse réelle aurait été de 15 % en moyenne. Par contre 35.000 ouvriers ayant quitté la profession, on peut évaluer à 850.000 travailleurs le nombre des salariés (plusieurs saisonniers étant comptés pour une unité de travail).

Sur ces bases l'évolution du coût de la main-d'œuvre salariée aurait été la suivante.

En milliards	1955-56	1956-57	1957-58
Salaires en espèces	185	190	210
Avantages en nature (autoconsommation et achats complémentaires de nourriture)	60	65	75
	245	255	285

En moyenne le salaire annuel d'un ouvrier agricole aurait donc été de 335.000 francs par an, ou de 28.000 francs par mois environ.

Mais nous savons que la plus grande part du travail agricole est effectuée par les agriculteurs eux-mêmes et leur famille. C'est un aspect à ne pas oublier en considérant le troisième volet : le revenu des exploitants.

§ 4. — Le revenu des exploitants

Il s'agit des exploitants, de leurs épouses, de leurs enfants ou parents travaillant avec eux, en tout une masse de personnes qu'on peut évaluer, en travailleurs, à quatre millions.

Ces travailleurs sont répartis entre deux millions d'unités de production (2.260.000 exploitations au recensement de 1955).

Ils mettent en œuvre un capital foncier considérable, mais aussi un capital technique, cheptel mort et vif, dont l'accroissement ou le renouvellement (achat d'animaux ou de matériel) apparaissent seuls dans les dépenses de l'agriculture.

Ils ont besoin aussi de fonds de roulement, car avec la durée du cycle de production, ils doivent commencer par dépenser pour récolter ensuite près d'une année après. Ils ont recours au crédit — les évaluations communiquées par M. Cramois, directeur général de la Caisse Nationale de Crédit Agricole à l'Académie d'Agriculture, donnent à penser que l'endettement de l'agriculture s'est accru dans l'année de 200 milliards et atteint 1.400 milliards.

C'est sous le bénéfice de ces observations qu'il faut considérer le calcul final (différence entre les recettes d'une part, les dépenses d'autre part grossies du revenu des propriétaires et des salariés) que nous livre chaque année l'INSEE.

Le voici (en milliards de francs courants) :

1957-58	Total	En nature	En argent
Balance de la trésorerie de l'agriculture	2.085	530	1.555
Moins revenu apparent des propriétaires (impôt foncier non déduit mais dépenses d'entretien déduites)	130		130
Moins revenu des salariés	285	45	240 (1)
Revenu des exploitants et de leur famille	1.670	485	1.185

(1) Y compris les achats complémentaires de nourriture.

Une évolution en hausse s'est donc manifestée durant la campagne agricole 1957-58 puisque les résultats de la campagne précédente étaient de 1.315 milliards (dont 885 en argent).

Mais il s'agit d'une période où la hausse des prix a été générale et très vive. Il faut remarquer aussi que sur la base médiocre de rémunération des salariés agricoles, la seule valeur du travail des exploitants agricoles et de leur famille atteindrait 1.340 milliards, soit plus que les rentrées en argent. Et que l'écart entre cette valeur travail et le « revenu » total en argent ou en nature,

soit 330 milliards est vraiment peu pour rémunérer le travail des entrepreneurs, leurs capitaux, rembourser les dettes, etc...

D'ailleurs si l'on cesse de parler en francs courants, si l'on reconvertit en francs 1938 la série de chiffres disponibles sur le « revenu » agricole, voici ce que l'on obtient :

Evolution en milliards de francs 1938

	37-39	47-48	48-49	52-53	53-54	54-55	55-56	56-57	57-58
Recettes	87	73,8	74,8	86	87	89,9	93	94,5	101,3
Dépenses	22	13,8	17,8	23	23,8	25,4	28,2	31,2	32,5
Balance de trésorerie ...	65	60	57	63	63,2	64,5	64,8	63,3	68,8

Par rapport à l'avant guerre = 100, les recettes sont à l'indice 116, les dépenses à l'indice 148, la balance de trésorerie à 106 : 6 % de mieux au bout de 20 années d'efforts permanents de production et de productivité, c'est peu.

CONCLUSION

L'agriculture métropolitaine n'est pas, à loin près, la seule source d'approvisionnement en produits agricoles de la France métropolitaine. Les chiffres d'exportations et d'importations (provisoires) font en effet apparaître les déficits suivants pour l'année 1958.

1. — *Produits alimentaires.*

	(En milliards de francs courants)					
	Exportations			Importations		
	Etranger	Zone franc	Total	Etranger	Zone franc	Total
Produits animaux ...	21,9	36,6	58,5	44,8	13,9	58,7
— végétaux....	128,5	98,3	226,8	121,2	360,9	482,1
— tropicaux ...	5,2	3,2	8,4	22,9	122,7	145,6
Total	155,5	138,1	293,6	188,8	497,5	686,3
Excédents				(33,3)	(359,4)	(392,7)

2. — *Produits agricoles non alimentaires.*

	(En milliards de francs courants)					
	Exportations			Importations		
	Pays étranger	Zone franc	Ensembles	Pays étranger	Zone franc	Ensembles
Produits :						
animaux	44,5	2,9	47,4	120,0	7,9	127,9
végétaux	32,4	17,8	50,2	92,4	31,3	123,7
tropicaux ...	0,6	0,2	0,8	92,2	17,9	110,1
Total	77,5	21	98,5	304,6	57,1	361,7
Excédents ...				(227,1)	(36,1)	(263,2)

Cette présentation globale permet de voir la part importante jouée par les pays de la zone franc dans le ravitaillement *alimentaire* de la métropole, mais aussi la dépendance dans laquelle l'industrie française se trouve par rapport à des agricultures étrangères (et souvent lointaines) en ce qui concerne ses approvisionnements en *matières premières* d'origine agricole.

Naturellement la reproduction de ces chiffres ne signifie pas que l'agriculture métropolitaine pourrait couvrir tous les besoins. Les habitudes alimentaires dispendieuses des consommateurs et la substitution de denrées tropicales à des produits intérieurs n'en sont pas moins une cause de déséquilibre des échanges.

Quelles répercussions la création d'états africains, membres de la Communauté française, aura-t-elle sur l'orientation de leurs productions agricoles ?

Quant à notre commerce agricole avec l'étranger, quelles modifications vont lui être apportées par la libération des échanges d'une part et d'autre part par la mise en œuvre du Traité de Rome ? Ce sont des questions auxquelles les agriculteurs ne peuvent guère apporter seuls de réponse, mais qui pourtant conditionnent l'avenir de leurs entreprises.

F. HOUILLIER.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LE COMMERCE INTÉRIEUR

PREMIÈRE PARTIE. — LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

I. — Rappel de quelques données essentielles sur les indices du volume de la production industrielle

L'analyse de la production industrielle s'appuie sur les statistiques de production établies par les organismes professionnels et par l'administration.

Ces statistiques sont rassemblées soit par le Ministère de l'Industrie et du Commerce qui publie notamment un « Annuaire de la Production Industrielle », soit par le Ministère des Travaux Publics et Transports, soit par le Ministère de la Construction.

A partir de ces données l'Institut National de la Statistique calcule un *indice du volume de la production industrielle* dont il est indispensable de rappeler ici les caractéristiques essentielles.

L'indice de la production pour une marchandise donnée est le rapport entre la quantité produite pendant la période étudiée et la quantité produite pendant la période de base. C'est l'année 1952 qui a été choisie comme base.

L'indice d'ensemble est une moyenne arithmétique pondérée

des indices relatifs à chaque produit. Les pondérations utilisées sont proportionnelles aux valeurs ajoutées nettes de chacune des marchandises produites en 1952. Cette valeur ajoutée comprend la part du prix de la marchandise afférente aux salaires, aux charges sociales, au montant des intérêts et dividendes, aux bénéfices et aux impôts directs. En sont exclues les dépenses de matières premières, de fournitures et d'énergie.

L'indice de la production industrielle est publié pour vingt branches pour lesquelles le tableau I ci-après donne le montant des valeurs ajoutées en 1952 (pour l'ensemble de l'industrie métropolitaine) et les pondérations correspondantes.

TABLEAU I

Valeurs ajoutées en 1952 et pondérations correspondantes

Branches	Valeurs ajoutées en 1952 (en milliards de frs)	Pondérations
Electricité	110	35
Gaz	38	12
Pétroles et carburants	47	15
Combustibles minéraux solides	184	59
Minerais métalliques	27	9
Matériaux de construction	40	13
Minéraux divers	14	5
Production des métaux	110	35
Transformation des métaux	1.016	327
Verre	31	10
Céramique	74	24
Bâtiment et travaux publics	526	169
Industries chimiques	195	63
Caoutchouc	50	16
Tabacs et allumettes	15	5
Corps gras	21	7
Textiles	330	106
Cuirs	100	32
Papiers et cartons	79	26
Presse et édition	100	32
	3.107	1.000

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques publie trois séries d'indices de la production industrielle.

a) Les indices mensuels rapides calculés au moyen des données disponibles environ trente jours après la fin du mois étudié.

b) Les indices mensuels révisés qui sont établis de *deux à quatre mois après la fin de l'année étudiée,* en utilisant des renseignements complets et définitifs qui ne sont disponibles qu'à cette époque.

Les indices mensuels (rapides ou révisés) ainsi calculés sont corrigés pour tenir compte du nombre de jours ouvrables dans

le mois. Ce sont donc des indices de la production journalière moyenne pendant le mois considéré et non des indices du niveau de la production totale du mois.

c) Des indices annuels qui sont calculés au mois de mai en faisant le rapport de la production de l'année étudiée à la production de l'année de base. Ces indices annuels sont légèrement différents de la moyenne des indices mensuels révisés, puisque ces derniers sont corrigés pour tenir compte de l'inégalité du nombre de jours ouvrables dans le mois.

Les indices révisés et les indices annuels n'étant pas encore disponibles pour 1958 nous utiliserons ici les indices mensuels rapides et leur moyenne annuelle.

Pour les années antérieures, de façon à assurer la comparabilité, ce sont les indices mensuels révisés et leur moyenne annuelle qui seront donnés, à l'exclusion des indices annuels proprement dits.

II. — Vue d'ensemble de la production industrielle en 1958

En 1958 les indices de la production industrielle s'élèvent à 149 (avec bâtiment) et à 155 (sans bâtiment).

Ces résultats accusent par rapport aux données correspondantes de 1957 (141 et 146) un accroissement de 6 %. Celui-ci est sensiblement égal à celui observé entre les indices de 1956 et ceux de 1957.

Il ne faudrait pas, cependant, en déduire que le rythme de développement de la production industrielle s'est maintenu. Un examen des résultats mensuels donnés par le tableau II fait apparaître en effet à partir du mois de mai une diminution du taux d'accroissement des indices mensuels de 1958 par rapport au données correspondantes de 1957.

Ce taux qui était de l'ordre de 10 % pour les quatre premiers mois de 1958 diminue, lentement d'abord (de l'ordre de 7 % en mai, juin, juillet) pour tomber aux environs de 2 % d'août à novembre et devenir négatif (— 3 et — 2 %) en décembre.

Certes les données mensuelles portent sur des périodes trop courtes pour être pleinement significatives et ces comparaisons d'un mois avec le mois correspondant de l'année précédente doivent être interprétées avec circonspection. C'est notamment le cas pour les indices de décembre 1958 qui accusent une regres-

Tableau II

Evolution mensuelle de la production industrielle

	Avec le bâtiment			Sans le bâtiment		
	1957	1958	% de variation 1957/1958	1957	1958	% de variation 1957/1958
Janvier	138	153	+11	145	160	+10
Février	143	156	+ 9	149	164	+10
Mars	143	156	+ 9	147	162	+10
Avril	144	158	+10	149	166	+11
Mai	151	160	+ 6	156	168	+ 8
Juin	149	157	+ 5	153	163	+ 7
Juillet	134	144	+ 7	135	148	+10
Août	101	102	+ 1	101	103	+ 2
Septembre	145	145	—	149	150	+ 1
Octobre	147	152	+ 3	141	157	+ 4
Novembre	153	155	+ 1	160	163	+ 2
Décembre	156	152	— 3	163	159	— 2
Moyenne annuelle	141	149	+ 6	146	155	+ 6

sion résultant sans doute du fait que l'indice de décembre 1957 était anormalement élevé. Il n'en reste pas moins que sur cette période de huit mois la diminution du rythme d'accroissement de la production industrielle est certaine.

Cette amorce de récession apparaît également à l'examen du tableau III relatif à la durée hebdomadaire du travail et à l'indice des effectifs dans diverses branches industrielles.

Tableau III

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie en 1958

	Durée hebdomadaire du travail					Indice des effectifs				
	1er janvier	1er avril	1er juillet	1er octobre	1er janvier 1959	1er janvier	1er avril	1er juillet	1er octobre	1e janv 195
Energie	47,4	47,4	47,4	47,4	47,4	96,7	96,3	96,0	95,9	96
Industries extractives	47,2	47,3	47,6	47,6	47,1	94,3	93,8	93,3	92,7	92
Industrie de transformation : y compris bâtiment	46,1	46,1	46,0	45,8	44,7	106,6	107,1	107,0	106,7	104
non compris bâtiment	45,7	45,5	45,2	44,9	44,2	106,6	107,1	106,7	106,3	104
dont : industries mécaniques et électriques	47,4	47,3	47,0	46,7	46,1	112,7	113,6	112,6	112,1	110

On observe dans les industries de transformation une diminution de la durée hebdomadaire du travail ; notamment dans les industries mécaniques et électriques celle-ci commence à décroître dès le 1[er] avril (47,3 heures contre 47,4 au 1[er] janvier) pour atteindre 46,1 en fin d'année.

Quant aux indices des effectifs ils sont en baisse dans toutes les branches à partir du 1[er] juillet notamment dans les industries de transformation (104,2 en fin d'année contre 107,1 au 1[er] avril) et les industries extractives (92,5 contre 94,3 au 1[er] janvier).

III. — Examen de quelques branches

Le tableau IV est relatif aux indices du volume de la production industrielle en 1956, 1957 et 1958 pour les 20 grandes bran-

Tableau IV

Indices provisoires de la production industrielle

(base 1952 = 100)

	Poids	1956	1957	1958 (1)	% variation 1957/58
Electricité	35	132	140	154	+10
Gaz	12	128	147	182	+24
Pétrole et carburants	15	131	127	152	+20
Houille et lignite	59	101	104	106	+ 2
Extraction de minerais métalliques	9	126	139	144	+ 4
Extraction de matériaux de construction	13	118	125	123	— 2
Extraction et préparation de minéraux divers	5	135	143	153	+ 7
Production des métaux	35	125	134	139	+ 4
Transformation de métaux	327	144	156	165	+ 6
Industrie du verre	10	139	158	162	+ 3
Céramique et fab. de mat. de construction	24	128	143	150	+ 5
Bâtiments et travaux publics	160	112	121	120	— 1
Industries chimiques	63	164	184	210	+14
Caoutchouc	16	135	146	155	+ 6
Tabacs et allumettes	5	114	122	131	+ 7
Corps gras	7	133	133	130	— 2
Industrie textile	106	119	131	131	—
Cuirs	32	104	115	108	— 6
Papiers-cartons	26	159	173	181	+ 5
Presse. Edition	32	155	167	167	—
Indice d'ensemble avec bâtiment	1.000	130	142	149	+ 5
Indice d'ensemble sans bâtiment	831	135	147	155	+ 5

(1) Moyenne des 12 indices mensuels. Dans un but d'homogénéité la comparaison est faite avec les moyennes des 12 indices mensuels 1957 et 1956. Le calcul définitif de l'année 1958 ne pourra être effectué qu'au mois de mai et pourra alors être comparé avec les indices définitifs de 1957 et 1956.

ches. Il est complété par les tableaux V à XIII qui donnent pour les branches les plus importantes des renseignements complémentaires ayant trait aux statistiques de production en quantité. Ces derniers tableaux sont souvent complétés par des données relatives au commerce extérieur.

Energie (Tableaux V) et VI

La production de charbon continue à se développer et passe de 57 millions de tonnes en 1956 à 59 en 1957 et 60 en 1958. Cependant pour cette dernière année il faut tenir compte de l'apport sarrois (plus de 4 millions de tonnes). Malgré cet appoint il a fallu importer près de 10 millions de tonnes de charbon et environ 4,7 millions de tonnes de coke.

Notre production de pétrole brut reste stationnaire et ne représente encore qu'une faible part de nos besoins, 1,4 million de tonnes en 1959 contre une importation de 28 millions de tonnes de produits bruts et il est vrai une exportation nette de près de 5 millions de tonnes de produits finis.

Tableau V

Energie.

		Unités	1956	1957	1958
Charbon et lignite :					
	Production	millier de tonnes	57.381	59.089	60.039
	Apport sarrois	»	3.783	3.590	4.241
	Importations	»	12.874	14.539	9.913
	Exportations	»	2.371	2.126	1.826
Coke de four :					
	Production	»	12.593	12.885	12.778
	Importations	»	5.232	5.547	4.692
Pétrole :					
Pétrole brut	Production	»	1.264	1.410	1.387
	Importations	»	25.012	24.062	28.318
Produits pétroliers finis	Production	»	24.986	23.310	27.441
	Importations	»	1.288	2.744	1.749
	Exportations	»	5.691	4.546	6.666
Gaz naturel	Production	million de m³	330,8	561,3	1.053
Gaz de houille :	Production	»	2.588,6	2.839,4	2.887
Electricité :	Production	million de kWh.	53.829	57.433	61.800
Puissance installée des générateurs principaux	hydraulique	»	8.048	8.688	9.100
	thermique	»	8.647	9.058	10.000
Production	hydraulique	»	25.843	24.830	32.200
	thermique	»	27.986	32.603	29.600

Par contre grâce au gisement de Lacq la production de gaz naturel s'élève rapidement (1.054 millions de mètres cubes contre 561 en 1957 et 331 en 1956).

Le tableau VI donne l'évolution de nos disponibilités énergétiques en 1938, 1956, 1957 et 1958. Celles-ci sont exprimées pour chaque groupe de produits (combustibles minéraux solides, produits pétroliers, électricité hydraulique, gaz naturel) en un équivalent de charbon.

On peut constater la part croissante prise par les produits pétroliers, l'électricité hydraulique et le gaz naturel dans ce bilan, au détriment de la part des combustibles minéraux solides qui ne représentent plus en 1958 que 59,8 % du bilan énergétique contre 67,5 % en 1938. L'indice de la production d'énergie (base 100 en 1952) passe de 81 en 1938 à 122 en 1958, soit une augmentation de 50 % ; pendant cette même période l'indice d'ensemble de la production industrielle croît de 69 à 149 soit de 116 %.

TABLEAU VI

Disponibilités énergétiques par groupe de produits

Unités : quantités exprimées en millions de tonnes de houille

Produits	1938		1956		1957		1958 P	
	q	%	q	%	q	%	q	%
Houille, lignite, coke	67,5	80,4	76,0	64,1	79,8	64,6	76,2	59,8
Produits pétroliers	9,2	11,0	26,7	22,5	28,1	22,7	30,4	23,9
Electricité hydraulique	7,2	8,6	15,5	13,1	14,9	12,1	19,3	15,2
Gaz naturel	—	—	0,4	0,3	0,7	0,6	1,4	1,1
Total	83,9	100	118,6	100	123,5	100	127,3	100
Indice (1952 = 100)	81 (1)		114		119		122	
Indice production industrielle avec bâtiment	69(1)		130		141		149	

(1) Indice de Fisher pour 1938.

La différence entre ces deux taux de croissance donne une idée de l'effort qui doit être déployé en matière de politique de l'énergie.

Extraction de minerais métalliques et production des métaux
(Tableau VII)

La production de minerai de fer continue à se développer atteignant 59 millions de tonnes en 1958. Une part importante de

cette production est exportée (15 millions de tonnes soit près de 25 %).

La production des métaux atteint l'indice 139 en 1958 contre 125 en 1956 et 134 en 1957.

Notons que la proportion exportée des produits finis laminés continue à être importante (3.671 milliers de tonnes pour une production de 10.659 milliers de tonnes soit près de 35 %).

Sans doute pourra-t-on se réjouir de voir là une source importante de rentrées de devises. Il n'en reste pas moins qu'il serait préférable que la France exportât un peu moins de minerai et de demi produits sidérurgiques et exportât par contre davantage de produits finis ce qui impliquerait un développement de nos industries de transformation.

TABLEAU VII

Minerais métalliques. Production des métaux.

Unité : millier de tonnes

		1956	1957	1958
Minerais :				
Minerai de fer	production	52.690	57.777	59.456
	exportation	13.622	14.286	15.280
Bauxite	production	1.462	1.686	1.800
Métaux :				
Fonte brute	production	11.480	11.915	11.970
	importation (1)	139	233	170
	exportation (1)	364	305	163
Acier brut	production	13.398	14.096	14.607
	importation (1)	154	190	306
	exportation (1)	299	264	234
Produits finis laminés	production	9.740	10.272	10.659
	importation (1)	667	929	895
	exportation (1)	3.611	3.479	3.671
Aluminium	production	182	196	210

(1) Y compris la Sarre.

Industrie automobile (Tableau VIII)

La production de voitures particulières et commerciales continue à se développer de façon remarquable passant de 649 milliers en 1956 à 724 en 1957 et à 924 en 1958, soit une augmentation de 42 % en deux ans.

TABLEAU VIII

Industrie automobile

Unité : millier de voitures.

		1956	1957	1958 P
Production :				
Voitures particulières et commerciales		649	724	924
Véhicules utilitaires		173	199	198
Motos, scooters, vélomoteurs		240	199	83
Cyclomoteurs		900	904	882
Exportation :				
vers l'étranger	voitures particulières	110	167	251
	véhicules utilitaires	9	12	14
Vers les pays de la zone franc	voitures particulières	41	51	69
	véhicules utilitaires	13	18	22

L'accroissement en valeur absolue est, pour la même période de 275 milliers de voitures. Une part importante de cet accroissement a été utilisée au développement des exportations qui passent de 151 milliers de voitures en 1956 à 320 en 1958 (dont 251 vers l'étranger).

Nous assistons à un véritable effondrement de la fabrication de motos, scooters et vélomoteurs : 240 milliers en 1956, 199 en 1957 et 83 en 1958. Cette évolution semble largement indépendante de celle de la conjoncture générale. Sans doute la baisse des prix des voitures d'occasion a-t-elle contribuée à une nouvelle orientation de la demande.

Industrie céramique, verrerie, matériaux de construction manufacturés (Tableau IX)

La fabrication des ciments broyés continue à se développer (13,4 millions de tonnes en 1958 contre 12,5 en 1957). Il en est de même de celle du verre plat (363 mille tonnes contre 330). Par contre la production de briques et tuiles, verre creux, de chaux et liants sont stationnaires ou en léger recul.

Bâtiment et travaux publics (Tableau X)

L'indice du bâtiment et des travaux publics est, faute d'autres données, un simple indice d'activité de main-d'œuvre, affecté d'un coefficient de productivité.

La variation de 1957 à 1958 accuse une faible baisse (121 et 120) cependant que le nombre de logements achevés est en légère hausse (290.000 en 1958 contre 274.000 en 1957).

TABLEAU IX

Industrie céramique, verrerie, matériaux de construction manufacturés,

Unité : millier de tonnes

	1956	1957	1958
Production : Tuiles et briques	5.796	6.170	6.148
Verre plat	293	330	363
Verre creux	710	774	724
Ciments broyés	11.190	12.475	13.415
Chaux hydraulique	1.077	1.175	1.093
Liants assimilés aux chaux hydrauliques	198	235	211

TABLEAU X

Bâtiment et travaux publics.

Unité : millier

	1956	1957	1958 P
Indice du bâtiment et des travaux publics (base 100 en 1952)	112	121	120
Logements autorisés	354	334	346
Logements achevés	236	274	290

Industries chimiques et parachimiques (Tableau XI)

Cette industrie connaît toujours un rapide essor. L'indice de production passe de 164 en 1956 à 184 en 1957 et 210 en 1958, le taux d'accroissement de 1957 à 1958 est de 14 .

Quant au caoutchouc sa fabrication progresse parallèlement à l'activité des constructeurs d'automobiles, son indice évoluant au cours des trois années sous revue de 135 à 146 puis à 155.

Il faut noter que ces industries comptent parmi celles dont la part dans nos exportations est la plus importante. En 1958, les exportations de produits chimiques et parachimiques ainsi que de caoutchouc manufacturé atteignaient la somme de 214 milliards de francs.

TABLEAU XI

Industries chimiques et parachimiques.

	Unités	1956	1957	1958 P
roduction :				
Acide sulfurique	millier de tonnes	1.535	1.600	1.786
Carbure de calcium	»	265	283	346
Carbonate de soude	»	772	826	736
Phénol de synthèse	»	27	30	32
Superphosphates et assimilés	en tonnes $P^2 O^5$	234	249	274
Scories de déphosphoration	millier de tonnes	1.596	1.631	1.770
Engrais azotés	»	408	453	512
Chlorure de polyvinyle	»	41	52	68
Peintures et vernis (livraisons)	»	296	350	363
Caoutchouc (pneumatiques)	»	205	220	235
Caoutchouc (industriel)	»	166	182	189
mportation de produits chimiques :				
Valeurs	milliards de frs	59	65	72
Indices base 100 en 1956		100	105	107
xportation des produits chimiques :				
Valeurs	milliards de frs	74	89	106
Indices base 100 en 1956		100	114	124
xportation de produits parachimiques :				
Valeurs	milliards de fr	58	71	80
Indices base 100 en 1956		100	116	120
xportation de caoutchouc manufacturé :				
Valeurs	milliards de frs	20	24	28
Indices base 100 en 1956		100	113	127

Industrie textile (Tableau XII)

La situation de cette industrie est restée stationnaire dans l'ensemble (indice 131 pour les deux années 1957 et 1958). Une régression est observée notamment pour la production de filés de coton, de tissus de laine et surtout de filés de laine. Ceux-ci représentent 154 milliers de tonnes en 1957 contre 134 seulement en 1958. Par contre la fibranne ainsi que les fibres synthétiques continuent à marquer un net essor.

L'industrie textile est toujours une grande industrie exportatrice : 42,9 milliards de francs de tissus vers l'étranger en 1958 et 57,4 milliards vers les pays de la zone franc. Cependant le volume de ces exportations vers l'étranger est en régression avec l'indice 105 contre 110 en 1957.

TABLEAU XII

Industrie textile

		Unités	1956	1957	195[illegible]
Production	filés de coton	millier de tonnes	281	313	308
	tissus de coton	»	197	226	234
	filés de laine	»	142	154	134
	tissus de laine (bruts)	»	75	82	79
	filés de jute	»	96	91	94
	tissus de jute	»	74	70	73
	filés de rayonne	»	54	58	56
	tissus de rayonne	»	24	26	25
	fils et tissus de fibranne	»	56	66	73
	fils et fibres synthétiques	»	15	20	23
Exportations de tissus :					
vers l'étranger	valeurs	milliards de fr	38,1	40,3	42,[illegible]
	indices base 100 en 1956		100	110	105
vers les pays de la zone franc	valeurs	milliards de fr	44,6	52,4	57,[illegible]
	indices base 100 en 1956		100	104	105

Industrie du cuir — Industrie du papier (Tableau XIII)

L'industrie du cuir est en régression : Son indice est à 108 en 1958 contre 115 en 1957. Ceci traduit une diminution des mises à l'eau tant des cuirs de bovins que des peaux de veaux.

Par contre l'industrie du papier continue à progresser tant en ce qui concerne la production de pâte à papier (913 milliers de tonnes en 1958 contre 880 en 1957) et que celle des papiers et cartons (2.185 milliers de tonnes contre 2.104 en 1957 et 1.942 en 1956).

Nous restons tributaires de l'étranger pour les pâtes à papier (34,9 milliards d'importation en 1958).

TABLEAU XIII

Industrie du cuir. Industrie du papier.

Unité : millier de tonnes

	1956	1957	1958 P
Industrie du cuir :			
Mise à l'eau			
Cuirs de bovins	84	96	90
Peaux de veaux	32	33	29
Industrie du papier :			
Production			
Pâtes à papier	804	880	913
Papiers et cartons	1.942	2.104	2.185

DEUXIÈME PARTIE. — LE COMMERCE INTÉRIEUR

I. — Les indices du chiffre d'affaires et du volume des ventes

Pour l'étude de l'activité du commerce intérieur en 1958 nous disposons des statistiques établies par le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Celles-ci sont relatives à diverses branches du commerce pour lesquelles la Direction du Commerce intérieur publie des indices du chiffre d'affaires et des indices du volume des ventes ; la plupart des indices du chiffre d'affaires sont calculés par les soins de cette Direction ; quelques-uns sont établis par les organisations professionnelles (indice des grands magasins de Paris par exemple).

Ces indices, qui prennent pour base le chiffre d'affaires (ou le volume des ventes) réalisé pendant l'année 1950 sont établis soit à partir de renseignements exhaustifs (par exemple succursalistes, grands magasins de Paris), soit à partir d'échantillons. Ces derniers sont constitués uniquement par des commerçants volontaires, et n'ont peut-être pas un caractère très représentatif. L'importance de ces échantillons est variable suivant les branches interrogées. La valeur des indices obtenus est fonction de la taille des échantillons. Sans doute pour certaines branches représentées par un échantillon médiocre, les variations mensuelles sont-elles peu significatives. Par contre on peut admettre que les indices annuels représentent avec une approximation convenable, l'évolution étudiée.

Les indices de chiffre d'affaires comparent pour chaque établissement le chiffre d'affaires de l'année étudiée avec celui de l'année 1950 prise comme base.

Les indices du volume sont obtenus en divisant les indices du chiffre d'affaires par les indices des prix correspondants (1). Ils représentent donc une évolution des chiffres d'affaires calculée à prix constants (prix de l'année de base).

A partir des divers indices de branches, la Direction du Commerce intérieur calcule des indices d'ensemble du chiffre d'affaires et du volume des ventes qui sont des moyennes pondérées des indices de branches.

(1) Il s'agit, dans la plupart des cas, des indices des prix établis par les soins de l'Institut National de la Statistique.

II. — Évolution du chiffre d'affaires et du volume des ventes

Le tableau XIV donne pour les années 1957 et 1958 les indices ainsi établis. Si les indices du chiffre d'affaires sont en progression pour toutes les branches en raison de la hausse générale des prix, les indices du volume des ventes marquent en moyenne une légère régression. L'indice d'ensemble qui atteignait le chiffre de 158 en 1957 n'est plus qu'à 154 en 1958 soit une baisse de 2,5 %.

C'est là l'effet de l'amorce de récession déjà signalée à propos de la production industrielle.

Mais la situation est variable suivant les branches étudiées.

Tableau XIV

Evolution de l'activité commerciale en 1957 et 1958

Base 100 = année 1950

Professions	Evolution du chiffre d'affaires		Evolution du volume des ventes	
	1957	1958	1957	1958
Commerces alilentaires	210	236	157	148
Alimentation générale :				
Détaillants indépendants	188	218	166	166
Succursalistes	241	287	213	219
Coopératives de consommation	242	291	218	217
Boucherie :				
Détaillants indépendants	208	231	134	121
Charcuterie	234	249	175	162
Commerces multiples	272	302	206	213
Grands magasins :				
Paris	269	294	204	207
Province	275	310	208	218
Commerces non alimentaires	205	220	154	154
Ameublement	318	345	196	189
Chaussures	175	186	145	145
Droguerie	215	244	175	188
Librairie	254	294	155	165
Quincaillerie	246	269	173	179
Textiles	172	177	140	134
Ensemble des commerces	211	232	158	154

L'indice des commerces alimentaires passe de 157 en 1957 à 148 en 1958 soit une baisse de 6 % due principalement à la diminution du volume des ventes dans la boucherie (— 10 %) et dans la charcuterie (— 7 %). La hausse du prix de la viande doit expliquer pour une large part cette évolution.

Par contre les succursalistes de l'alimentation continuent à progresser (219 en 1958 contre 213 en 1957 soit une hausse de 3 %) ce qui indique une tendance de la clientèle à se diriger vers les entreprises importantes plutôt que vers les petit commerçants classiques.

Ces derniers, ainsi que les coopératives de consommation voient leur volume des ventes pratiquement inchangé (166 en 1957 et en 1958 pour les détaillants indépendants, 218 en 1957, 217 en 1958 pour les coopératives). Le commerce d'ameublement et le commerce des textiles accusent également une baisse du volume des ventes (3,5 % pour l'ameublement, 4 % pour le textile).

Le commerce de la chaussure demeure stationnaire (145 en 1957 et 1958) ; par contre, une hausse sensible peut-être observée pour les grands magasins, ce qui confirme la tendance signalée ci-dessus.

Notons pour terminer une hausse sensible du volume des ventes dans la droguerie (188 contre 175), la librairie (165 contre 155), et la quincaillerie (179 contre 173).

En résumé l'essentiel de la baisse du volume des ventes est imputable au commerce des viandes, à l'ameublement et aux textiles.

***

Quant à l'évolution de l'activité du commerce mois par mois en 1958 elle est difficile à analyser, la plupart des indices du commerce intérieur étant établis à partir d'échantillons qui n'assurent sans doute pas une signification suffisante aux résultats mensuels.

On trouvera au tableau XV les résultats de l'évolution des indices du chiffre d'affaires et du volume des ventes pour les grands magasins de Paris. Il s'agit là de résultats qui reposent sur des données exhaustives et sont donc très satisfaisantes.

On peut oberver pour la moyenne des 5 premiers mois de l'année 1958 une progression du volume des ventes par rapport au mois correspondant de 1957 de l'ordre de 5 %.

Si l'on considère les sept derniers mois de 1958 la variation par rapport aux mois correspondants de 1957 accuse une baisse un peu supérieure en moyenne à 2 %. On retrouve bien ici, de façon parallèle à ce qui a été observé pour la production industrielle, un effet de la récession amorcée à partir du printemps de 1957.

TABLEAU XV

Grands magasins de Paris

Indices du chiffre d'affaires et du volume des ventes
Base 100 en 1950

	1957		1958	
	chiffre d'affaires	Volume des ventes	chiffre d'affaires	Volume des ventes
Janvier	287	224	329	238
Février	175	136	197	142
Mars	240	185	271	193
Avril	226	174	262	185
Mai	254	195	287	202
Juin	241	184	251	176
Juillet	218	165	253	177
Août	195	148	193	135
Septembre	275	207	279	195
Octobre	312	233	360	250
Novembre	350	261	325	225
Décembre	454	333	515	357
Moyenne	269	204	294	207

III. — Faillittes et règlements judiciaires

Pour terminer le tableau XVI donne le nombre de faillites et règlements judiciaires pour les années 1954 à 1958. Rappelons que ces chiffres sont relatifs à l'année de publication et non à celle pendant laquelle la décision a été prise, ce qui diminue l'intérêt que présentent ces résultats. On note pour les années 1957 et 1958 une remarquable stabilité qui s'explique par ce décalage entre décision et publication.

TABLEAU XVI

Faillites et règlements judiciaires

Année	Faillites	Règlements judiciaires
1954	5.298	1.518
1955	4.520	2.160
1956	3.579	2.642
1957	3.339	2.630
1958	3.373	2.634

H. PALANGIE.

LE LOGEMENT

SOMMAIRE. — *Le financement. La politique du logement. Les organismes d'habitations à loyer modéré. Les loyers. Comparaison de la construction de logements en France et dans les autres pays européens.*

Le nombre des logements achevés s'est élevé en 1958 à un peu plus de 290.000, soit 24.000 au titre de la reconstruction, 87.000 habitations à loyer modéré, 152.000 logements ayant donné lieu au versement de primes à la construction, et 25.000 logements non « primés ». Les chiffres correspondants avaient été de 274.000 en 1957, de 236.000 en 1956, de 210.000 en 1955. La progression a donc été de 80.000 environ en trois ans. Un tel résultat est assez satisfaisant, si l'on se rappelle que l'objectif des 240.000 logements annuels préconisé à la fin de l'année 1948, après le vote de la loi sur les loyers du 1er septembre, par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme de cette époque apparaissait alors aux Français comme un idéal difficilement accessible et peut-être trop ambitieux. Mais dans ces dix années le problème des mal logés n'a cessé de se poser avec une acuité toujours plus grande, en même temps que notre expansion démographique se poursuivait au rythme d'un excédent annuel de 250.000 habitants ; les pouvoirs publics ont mieux pris conscience de leurs responsabilités ; des moyens nouveaux de financement ont été imaginés, en particulier les prêts spéciaux à la construction du crédit foncier, les primes à la construction et la contribution de 1 % sur les salaires ; les entreprises du bâtiment se sont équipées, ont recruté de la main-d'œuvre, ont vu croître le volume de leur activité ; beaucoup de candidats à un nouveau logement ont à leur tour fait l'effort d'un apport financier personnel ; et ainsi la construction de maisons et d'appartements est montée à des niveaux qui dépassaient ceux des meilleures années d'entre les deux guerres. Mais, par contrecoup, l'opinion est devenue toujours plus exigeante, alors que, à mesure qu'on les étudiait et s'efforçait d'y répondre, les besoins apparaissaient toujours plus pressants. De telle sorte que, si le chiffre des achèvements de 1958 est bien près du palier des 300.000 qui

avait été à partir de 1953 proposé comme le nouvel objectif raisonnable, et qui paraît aujourd'hui légèrement au-dessous de ce que permettraient de réaliser nos moyens en main-d'œuvre et en matériaux, il ne doit donner lieu qu'à un optimisme modéré. D'abord, en effet, on peut constater que la progression accusée en 1958 par rapport à 1957 a été en valeur absolue et en pourcentage nettement moins forte que les progrès relevés dans les années précédentes. Certes il est assez normal que la progression se ralentisse lorsqu'on se rapproche de la limite de nos capacités. Le « freinage » est néanmoins supérieur à ce qu'il aurait été si les moyens financiers n'avaient pas été diminués à partir du début de l'année 1956. En raison des délais toujours assez longs qui s'écoulent entre les différentes opérations qui concourent à la construction d'un logement financé en partie par l'aide de la collectivité — depuis la décision de financement jusqu'à la terminaison effective de l'immeuble — les effets des mesures de sévérité prises en 1956 et dans les deux premiers tiers de 1957 se sont fait sentir surtout à partir de 1958.

Mais c'est plus encore sur le rythme des mises en chantier que risquait d'avoir une influence dommageable la diminution des moyens globaux de financement mis à la disposition de la construction. En outre, en raison des conditions plus difficiles exigées de chaque candidat à un prêt du Crédit Foncier dans le domaine des logements économiques et familiaux (« logéco »), le caractère social de l'aide à la construction se trouvait affaibli : un plus grand apport personnel, touchant ou dépassant le million pour les locaux destinés à des familles un peu nombreuses, était demandé aux constructeurs par l'effet des dispositions des arrêtés du 8 août 1957, fixant pour les logécos le montant du prêt à un forfait qui était très loin de correspondre à l'ancien pourcentage de 80 % du coût réel de la construction (travaux de bâtiment proprement dit et dépenses annexes).

Si dans les tout derniers jours de décembre 1957 une décision gouvernementale avait ramené, à compter du 1er janvier 1958, de 7,40 à 6,40 % pour tous les emprunteurs du Crédit Foncier le taux des prêts à moyen terme consentis pendant les cinq premières années par le sous-comptoir des Entrepreneurs, annulant ainsi l'effet de la deuxième hausse du taux d'escompte de la Banque de France intervenue en août 1957 (rappelons qu'avant les deux hausses du taux d'escompte décidées en 1957, les prêts

dont il s'agit étaient au taux de 5,40 %), l'année 1958 s'ouvrait néanmoins sur des perspectives assez peu favorables. Notre situation financière difficile, nos appels au crédit de nations étrangères, avaient conduit le gouvernement à n'accorder au logement, pour le lancement d'opérations nouvelles, que des moyens égaux à ceux de 1957. Et cependant la seule hausse du coût de la construction aurait exigé des crédits supérieurs à ceux du passé si l'on voulait seulement maintenir les programmes au niveau où ils s'étaient établis. L'indice du coût de la construction, calculé sur la base 100 au quatrième trimestre de 1953, était passé de 122 à 132 entre le début et la fin de 1957 ; il se montait à 137 au premier trimestre 1958. Notons toutefois que sa hausse devait se ralentir au cours de l'année, puisqu'il n'atteindrait que 140 au quatrième trimestre.

Le budget de 1958, voté à l'automne précédent, démentait quelque peu par ses chiffres modestes les intentions ambitieuses et d'ailleurs fort louables de la loi-cadre sur la construction, adoptée elle-même le 7 août 1957. Si la reconstruction immobilière était assurément fort avancée, il restait encore un dernier effort à faire pour la terminer ; or au budget des dommages de guerre les crédits de paiement susceptibles d'être affectés à des opérations nouvelles ne correspondaient qu'à la mise en chantier de 5.000 logements environ.

En ce qui concerne les habitations à loyer modéré (H. L. M.), le chiffre prévu au budget pour les prêts à taux réduit de la Caisse des Dépôts et Consignations susceptibles d'être accordés dans l'année pour le lancement de nouveaux programmes, tant d'accession à la propriété que de location, était de 138 milliards, soit égal seulement au montant de la tranche inconditionnelle fixée pour l'année dans le programme quinquennal de la loi-cadre ; tranche inconditionnelle considérée pourtant, par hypothèse, comme un minimum. Il était permis en outre de compter en gros sur 20 milliards d'emprunts « bonifiés » que, dans l'ensemble de la France, un certain nombre d'organismes d'H. L. M. contracteraient auprès des caisses d'épargne ou d'autres établissements de crédit. Compte tenu d'un certain volant à réserver pour la revalorisation de certains programmes rendue nécessaire par la hausse des coûts de construction, volant d'environ 8 milliards, ces sommes correspondaient au maximum, eu égard au prêt moyen consenti par logement (entre 2,3 et 2,5 millions), au financement de 65.000 logements.

D'autre part, la possibilité de prendre des décisions d'octroi de primes à la construction était limitée en 1958 à un plafond de 8 milliards de francs. Ce chiffre était égal à celui de l'année précédente et inférieur à celui qui avait été finalement autorisé en 1956 (près de 10 milliards). La prime moyenne par logement autorisé ayant été en 1957, pour l'ensemble des deux secteurs « primés » (prime à 600 francs le mètre carré et prime à 1.000 francs), de l'ordre de 54.000 francs, le crédit en cause correspondait dans ces conditions à environ 145.000 logements.

Parmi ces logements, un certain nombre, 20 ou 30.000 sans doute, comme dans le passé, seraient construits avec l'aide de la seule bonification d'intérêts que constitue la prime et sans que les constructeurs fassent appel aux prêts spéciaux à la construction : prêts à moyen terme du sous-comptoir pendant 5 ans, consolidables ensuite en prêts à 15 ans du Crédit Foncier. Les autres constructeurs feraient appel à ces prêts. Or les autorités financières, craignant le risque d'une inflation de crédit, spécialement du crédit à moyen terme, avaient décidé pour la seconde fois de limiter à un chiffre de 200 milliards en principe pour l'année le montant des prêts spéciaux à la construction. Il y avait là un second plafond susceptible de limiter les programmes de construction privée. Ces 200 milliards devaient permettre le financement de 110.000 ou 115.000 logements environ — le prêt moyen prévu par logement étant de l'ordre de 1.800.000 francs ; compte tenu des logements qui ne feraient pas l'objet d'un prêt spécial, ils correspondaient assez bien aux 8 milliards de prime à la construction.

Enfin, toujours en se basant sur les résultats de l'année précédente, il était permis d'escompter que 20 à 25.000 logements seraient entrepris dans l'année sans l'aide de l'Etat ; encore, dans cette catégorie, fallait-il prévoir une certaine proportion de résidences secondaires.

Au total, les moyens de financement publics, semi-publics ou privés sur lesquels on pouvait compter au début de 1958 ne correspondaient qu'à un programme nouveau de 230.000 à 240.000 logements environ, c'est-à-dire sensiblement en baisse sur les programmes 1957 et surtout 1956. Programme donc peu susceptible de satisfaire l'opinion, de maintenir l'activité des entreprises du bâtiment au niveau auquel dix ans d'efforts l'avaient menée, de continuer à répondre de façon satisfaisante aux besoins des mal logés, des nouveaux ménages, des « migrants » intérieurs.

⁂

A défaut d'une augmentation importante des crédits mis à sa disposition — un supplément de 30 milliards de prêts à taux réduit devait pourtant lui être accordé en cours d'année pour les H. L. M. — le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (devenu par la suite ministère de la Construction) s'est d'abord attaché à obtenir la meilleure utilisation possible de ces crédits, à opérer une meilleure sélection de l'aide de la collectivité, en la réservant par priorité à ceux qui en avaient le plus besoin.

Son effort s'est d'abord porté tout naturellement sur le secteur des « logécos », qui donnent lieu à l'octroi d'une prime de 1.000 francs par m². Ce fut l'œuvre de deux arrêtés du 22 mars 1958, l'un fixant les caractéristiques de ces logements, l'autre relatif aux montants des prêts. On sait que les logécos doivent être conformes à des plans-types homologués par le ministère, qu'ils doivent respecter certaines normes de surface et ne pas dépasser des prix-plafonds fixés par arrêté ; qu'à cet effet ils sont divisés en huit types, allant du F 1 et du F 1 *bis* au F 7 selon le nombre de pièces principales qu'ils comportent. Le premier de ces nouveaux arrêtés apporte quelques très légères modifications quant au normes, en diminuant un peu le minimum de surface des petits logements. Mais surtout il comporte un relèvement des prix-plafonds. Ceux-ci, fixés en dernier lieu le 8 août 1957, étaient devenus rapidement trop bas en raison des hausses du coût réel de la construction. Dans la plupart des cas ils n'étaient plus adaptés à la réalité ; ou bien ils n'étaient respectés qu'en apparence et les marchés donnaient lieu à des soultes occultes ; ou bien les marchés ne se concluaient pas. La hausse édictée en mars 1958 reste d'ailleurs dans des limites raisonnables : 8 % en moyenne. Cinq zones de prix-plafond sont prévues pour le territoire français, au lieu de quatre. Il est prévu que ces prix-plafonds pourront être révisés si l'indice-coût de la construction varie de 5 % au moins, et que les marchés pourront contenir des clauses de variation de prix. En même temps est abrogée une règle qui avait pour effet de rendre très difficile, voir impossible, la construction de ce genre de logements dans les agglomérations très importantes, où les terrains sont rares et de prix élevé ; ce qui est spécialement le cas de Paris et de sa banlieue : c'est la règle qui limitait le montant des dépenses annexes

(honoraires d'architectes, viabilité, branchements et surtout achat du terrain) à un pourcentage maximum du coût des travaux de bâtiment proprement dits (ce maximum variait de 45 à 35 % selon l'importance des agglomérations). Par ses différentes dispositions cet arrêté tendait ainsi à une meilleure adaptation des règles à la réalité des choses et visait donc à faciliter l'établissement des programmes de logécos.

L'autre arrêté, relatif au montant des prêts, apportait une facilité plus appréciable encore : sans revenir au régime, aboli en août 1957, des prêts calculés dans chaque cas à un pourcentage du devis (80 %), et sans supprimer le système nouveau du prêt forfaitaire prévu par type de logement et par zone, il relevait sensiblement les forfaits en les établissant à un niveau qui correspondait à environ 76 % des prix-plafonds. Ceux-ci, rappelons-le, sont les prix de la construction proprement dite. L'arrêté prévoyait en outre que les dépenses annexes pourraient donner lieu sur justification à un prêt supplémentaire dans la limite de 22 % du prêt accordé pour la construction proprement dite. Par l'effet de ces dispositions, l'apport personnel exigé des constructeurs des logécos était diminué de façon appréciable, parfois de quelques centaines de milliers de francs ; on pouvait ainsi espérer faire revenir vers la construction de ces logements une partie de la clientèle modeste qui s'en était détournée. Ultérieurement, un arrêté du 2 septembre 1958 allait édicter diverses dispositions destinées à faciliter et à assouplir les procédures d'homologation des plans-types des logécos et d'approbation des projets de construction de ces habitations.

Ces mesures avaient pour conséquence de drainer vers les logécos des sommes plus importantes. Comme elles n'avaient pu être accompagnées, malgré l'insistance du ministère de la reconstruction, d'un relèvement du plafond de 200 milliards de prêts et du crédit de 8 milliards de primes, il fallait nécessairement qu'elles eussent une contrepartie dans une libéralité moins grande à l'égard des catégories plus aisées de Français qui désirent des logements un peu plus chers et moins strictement normalisés que les logécos et qui sollicitent la prime à 600 francs au m². Pour cette clientèle, de nouvelles mesures viennent — à nouveau — restreindre les conditions d'octroi des prêts. Pour le calcul du prêt, seuls seront pris en considération les 70 premiers mètres carrés de la construction (90 m² dans le cas d'un emprunteur ayant trois

personnes à charge et plus). Non seulement on continuera de refuser le prêt pour les projets qui coûteront plus de 2.350 francs le m² en valeur 1939, mais encore tous les devis faisant apparaître un prix au m² supérieur à 1.800 francs en valeur 1939 seront ramenés à ce chiffre. Le montant de chaque prêt ne pourra dépasser 50 % du montant du devis ainsi arrêté après ces différents abattements.

Une circulaire ultérieure est venue prescrire aux services du ministère d'exercer un strict contrôle sur la qualité et la situation sociale des demandeurs de primes à 1.000 francs. Il s'agit toujours de ne retenir pour l'octroi de cette prime plus avantageuse et du prêt proportionnellement plus substantiel qui l'accompagne que les candidats socialement les plus intéressants.

Ainsi, si la quantité même de l'aide financière donnée à la construction dans le secteur dit « primé » était en relative diminution par rapport à l'année 1957 et surtout à 1956, un effort sérieux était fait sur le plan qualitatif pour rendre plus efficace et plus sociale l'intervention de l'Etat. Celle-ci ne cesse de se resserrer à l'égard des candidats à la prime à 600 francs. Pour eux le montant du prêt dépassera rarement désormais 35 % du devis réel. A la fin de l'année, le nombre des primes à 600 francs et des prêts correspondants n'a cessé d'aller en diminuant. Le caractère social de l'aide à la construction privée a été ainsi renforcé.

Ce sont ces mêmes préoccupations sociales, plus que financières, qui ont conduit le gouvernement à donner aux attributaires de prêts spéciaux à la construction la garantie d'un taux d'intérêt aussi bas que possible et surtout stable. Ce fut l'objet de textes du 25 septembre 1958. Le système des primes annuelles à la construction, fixées à 600 francs ou 1.000 francs par m² de surface bâtie, et ne pouvant être accordées pour plus d'un certain nombre de mètres carrés, avait l'avantage d'inciter les constructeurs à construire le plus économiquement possible, et à ne pas construire trop grand. Mais comme le taux des prêts du sous-comptoir des Entrepreneurs accordés pendant les cinq premières années était, aux termes mêmes des dispositions qui ont institué le système, lié au taux d'escompte de la Banque de France, la prime forfaitaire au m² avait l'inconvénient de faire peser sur l'emprunteur les conséquences des fluctuations en hausse de ce taux d'escompte. Elle était une source d'incertitude. Réduire à compter du 1er janvier 1958 pour tous les emprunteurs

le taux des prêts à 6,40 % alors qu'il aurait dû à l'époque se maintenir à 7,40 %, n'était qu'un palliatif susceptible d'être remis en cause. L'ordonnance du 25 septembre 1958 remplace les primes à la construction par un système de bonifications d'intérêts, en ce qui concerne du moins les futurs attributaires des prêts spéciaux à la construction du Sous-Comptoir et du Crédit Foncier. Ces bonifications auront pour effet de ramener en tout état de cause le taux des prêts garantis par l'Etat à 2,75 % pour les logécos et à 3,75 % pour les autres logements. Le nouveau régime fonctionnera à partir du 1er janvier 1959 pour tous ceux qui contracteront un emprunt à partir de cette date. Il est prévu que lorsque le prêt, consenti pour une durée égale ou inférieure à 5 ans, n'est pas consolidable, l'emprunteur bénéficie en outre pendant 15 ans d'une prime à la construction comme auparavant. Les constructeurs qui ne font pas appel aux prêts spéciaux, mais qui bâtissent avec des capitaux empruntés ailleurs ou avec leur propre argent, continueront aussi d'avoir droit suivant les cas aux primes à 600 ou à 1.000 francs.



Tout en s'attachant à renforcer le caractère social de l'aide à la construction privée, le gouvernement a cherché à faciliter également la tâche des organismes d'habitations à loyer modéré. L'importance relative de ce secteur n'avait cessé de croître dans les dernières années, bien que le nombre des logements de cette catégorie restât toujours inférieur de près de moitié à celui des logements du secteur « primé », ce qui s'explique non seulement parce que le crédit inscrit pour les prêts à taux réduit de la Caisse des Dépôts était inférieur au montant des autorisations des prêts spéciaux du Crédit Foncier, mais encore par le fait que pour chaque logement « H. L. M. » le montant du prêt représente une part bien plus importante du coût de la construction (85 à 90 %). En outre, dans les premières années qui avaient suivi la fin des hostilités, les programmes présentés par des organismes dont l'activité constructrice était restée longtemps en sommeil, programme nécessairement assez lourds et lents à établir, n'étaient pas très nombreux. Il n'en était plus de même en 1957-1958 ; l'administration était en présence de plus de programmes qu'elle ne pouvait en financer et de ce fait la confection du plan quin-

quennal prévu par la loi-cadre (devenu en fait plan quadriennal 1958-1961) n'était pas des plus aisées. Il n'en reste pas moins que la hausse des prix du bâtiment rendait parfois aléatoire ou difficile l'élaboration par les organismes de programmes précis et convenablement chiffrés, ou risquait d'entraîner l'abandon de certains programmes fort utiles. Les prix de revient maxima susceptibles d'être retenus n'avaient pas été révisés depuis la fin de 1955. Un troisième arrêté du 22 mars 1958 est venu apporter, dans ce domaine également, les adaptations nécessaires. Il a assoupli les normes des logements des deux catégories existantes, la catégorie A, celle des logements très simples, trop simples même parfois, et la catégorie B, d'un confort et d'un prix assez élevés, trop élevés même parfois.

Il a fixé des prix de revient maxima plus en rapport avec les coûts réels de construction. Mais sa principale rénovation a été de prévoir une nouvelle catégorie intermédiaire, dite A *bis,* dont les normes et les prix-plafonds ont été fixés au même niveau que les normes et les prix-plafonds des logécos. On sait que les organismes d'H. L. M. ont été autorisés à faire appel aussi, comme les autres constructeurs, aux prêts spéciaux de Crédit Foncier. Désormais ceux qui établiront des programmes de logement de la catégorie A *bis* auront la faculté de se tourner vers les prêts spéciaux du Crédit Foncier au taux « logécos » et vers la prime à 1.000 francs, s'ils ne peuvent pas avoir accès aux prêts de la Caisse des Dépôts, et cela sans avoir à remanier les différents éléments techniques ou financiers de ces programmes. La catégorie A *bis* doit tendre d'ailleurs à devenir la catégorie normale et la plus couramment adoptée dans les opérations H. L. M. Signalons encore que l'arrêté prévoit la possibilité d'une revision des prix de revient maxima, dans le cas où l'indice du coût de la construction monte de plus de 5 %.

Quand les crédits sont insuffisants pour répondre aux besoins, il faut non seulement les affecter à la construction des logements les plus rationnels, les plus économiques et les plus « sociaux », mais encore affecter les logements ainsi construits, dans toute la mesure du possible, aux familles considérées comme socialement les plus intéressantes. Depuis plusieurs années l'occupation des logements H. L. M. donnait lieu à des critiques, surtout dans la région parisienne. On pouvait constater que, pour des raisons variées, dont la principale — mais non la seule, loin de là —

était peut-être une trop grande part donnée aux interventions de caractère personnel ou politique, les appartements construits dans les groupes d'H. L. M. étaient occupés par des familles relativement aisées, qui n'appartenaient pas aux catégories pour lesquelles était prévu ce genre de logements, bénéficiaire d'une aide de l'Etat particulièrement avantageuse. Pour remédier à cette déviation du système, diverses mesures ont été envisagées, notamment l'institution de commissions d'attribution départementales dont la composition serait étudiée de manière à en garantir l'objectivité, et dont la présidence pourrait être confiée soit au préfet soit à un magistrat. A ces préoccupations ont répondu pour l'instant les dispositions de deux décrets du 31 décembre 1958 qui, reprenant l'esprit de directives établies par des textes de 1954, prévoient que les logements construits par les offices ou sociétés d'H. L. M. avec le concours financier de l'Etat ne pourront plus être attribués aux personnes dépassant un certain plafond de ressources. Ce plafond est calculé sur la base mensuelle d'un multiple du salaire horaire minimum interprofessionnel garanti ; ce multiple est fixé pour chaque unité composant le foyer à 300 en ce qui concerne les candidats à la location d'un logement et 350 pour l'accession à la propriété, chacune des deux premières personnes comptant respectivement pour une unité et chacune des suivantes pour une demi-unité. Ces conditions restent relativement libérales. Pour un ménage sans enfant, le plafond représente dans la région parisienne près de 100.000 francs de ressources imposables par mois ; 150.000 francs pour une famille de deux enfants. Il est spécifié que les personnes actuellement installées dans ces logements et dont les ressources dépassent de 10 % le plafond disposeront d'un certain délai (en principe 3 ans) avant de devoir évacuer les lieux ; mais pendant ce délai leurs loyers seront majorés d'une indemnité destinée à tenir compte de l'avantage qu'elles retirent de la location d'un logement financé avec de l'argent à taux très réduit. Cela aboutit à établir, pendant cette période transitoire, des taux de loyers différenciés suivant le bénéficiaire du service rendu, ce qui correspond du reste assez bien au caractère social de toute l'organisation H. L. M. On est en droit d'espérer que cela aboutira aussi peu à peu à cette meilleure utilisation des logements H. L. M. qui est souhaitée. La contrepartie en sera peut-être d'accentuer encore la « ségrégation » sociale par quartiers ou par immeubles

qui s'est établie dans nos grandes agglomérations depuis une centaine d'années. Il y a là un point sur lequel gouvernants, urbanistes et financiers devraient porter leur attention.

***

Mieux orienter l'effort de la collectivité vers les familles les plus modestes, exclure de l'aide de l'Etat les personnes aisées, ne donner cette aide qu'avec circonspection aux classes moyennes, cela est sage dans une période où les crédits sont mesurés ; mais cela ne se traduit pas par un nombre accru de logements. Or sur le plan même de l'économie générale du pays, il serait dangereux d'accepter une baisse un peu sensible de l'activité des industrie du bâtiment. Il est d'ailleurs nécessaire que l'on construise pour tout le monde. Il n'y a pas de limite rigoureuse entre les classes ; malgré les mesures prises, les candidats au logement relativement fortunés, et qui accepteraient de consentir des sacrifices pécuniaires pour se loger, risquent de se tourner vers les formules d'aide de l'Etat à la construction en se contentant de logements un peu inférieurs à ce qu'ils prendraient si le marché était plus large. Ils exercent ainsi une pression au détriment de ceux qui sont au-dessous d'eux dans l'échelle des ressources. D'autre part, une grande partie de ces personnes ne veulent pas ou ne peuvent pas, malgré un niveau de ressources élevé, faire les investissements en capital qui leur permettraient de se procurer un logement en propriété soit par l'achat soit par la construction. En des temps plus normaux, ces personnes seraient des candidats à la location décidés à consacrer à leur loyer des sommes convenables. Or on ne leur offre pas de logements à louer. La plus grande part des logements locatifs qui ont été construits depuis la fin des hostilités l'ont été par les organismes d'H. L. M. ou par des « promoteurs » généralement désintéressés, qui ont utilisé les primes et les prêts justement pour une clientèle plus digne d'être aidée.

En dehors de cela, si quelques rares appartements à louer ont été réalisés ces tout derniers temps, il s'agit là d'opérations à caractère très spéculatif s'adressant à une clientèle de luxe, souvent étrangère, et les loyers demandés atteignent alors des taux dépassant largement ceux qu'exigerait une rentabilité normale. Dans l'ensemble, malgré la liberté totale accordée aux loyers des

locaux neufs, les épargnants, le fait est bien connu, continuent de se détourner de la construction de maisons ou d'appartements à louer, et cela, en grande partie, par crainte que dans un avenir plus ou moins proche, des mesures gouvernementales ou législatives ne viennent imposer des blocages de loyers et des droits au maintien dans les lieux.

Orienter à nouveau l'épargne privée, même la très petite épargne, vers la construction, spécialement vers celle de logements à louer, telle était, depuis plusieurs années déjà un des vœux et un des sujets d'étude du ministère de la reconstruction et des milieux qui s'intéressent au problème de logement. Si l'on y parvenait, on pourrait réaliser davantage de logements sans demander plus à l'Etat. Des recherches ont été entreprises dans différentes directions. On a cherché notamment à imaginer des formules intéressantes de prêts hypothécaires réalisés par l'intermédiaire des notaires. Une réalisation notable est en tout cas intervenue en 1958, après de patientes études. C'est l'institution des « Sociétés conventionnées », qui font l'objet d'une ordonnance du 24 septembre. Ce texte dispose qu'il pourra être constitué des sociétés pour le financement, la construction et la gestion d'immeubles locatifs à usage d'habitation. La constitution de chaque société, dont le capital est au minimum d'un milliard de francs, est soumise à l'agrément des ministres des finances et de la construction. L'Etat est représenté auprès d'elle par un commissaire du gouvernement. Chaque programme de construction d'une société fait l'objet d'une convention entre celle-ci et les ministres susmentionnés. La société peut être autorisée à emprunter dans la limite de huit fois le montant de son capital. Ainsi, appel aux capitaux privés, sous le contrôle de l'Etat. Disposition essentielle, destinée à donner la sécurité aux actionnaires de ces sociétés, l'Etat garantit pendant 25 ans les sociétés conventionnées contre les conséquences des mesures législatives ou réglementaires qui les priveraient du droit de percevoir l'intégralité de leurs loyers ; les sommes dues au titre de cette garantie seront égales à la différence entre le montant des « loyers de référence » stipulés à l'origine dans chaque convention et le montant des loyers autorisés par les lois et règlements en vigueur. A cela s'ajoutent divers avantages fiscaux : exonération pendant 25 ans de l'impôt sur les sociétés pour la fraction du bénéfice net correspondant au revenu net des immeubles ; exonération pendant

25 ans de la taxe proportionnelle pour les revenus des actions émises et les produits des emprunts contractés, etc...

Il est permis d'espérer que grâce à cette garantie de loyers, grâce à ces avantages fiscaux qui sont indispensables si l'on veut assurer l'équilibre des opérations en ne demandant pas de loyers excessifs tout en rémunérant de façon attrayante le capital apporté ou prêté, grâce aussi à une action des pouvoirs publics en faveur de cette formule, une certaine masse d'épargne se dirigera vers ces sociétés et qu'un succès honorable leur sera assuré. Les premières sociétés conventionnées qui ont vu le jour fin 1958 et début 1959 sont surtout créées avec l'appui et les capitaux d'organismes de crédit, de banques, de compagnies d'assurances ou d'industriels. Peut-être fera-t-on ultérieurement appel à la petite épargne individuelle par l'émission d'emprunts auprès du public. La formule, qui s'est heurtée souvent au scepticisme, rendrait déjà d'appréciables services si elle permettait de mettre en chantiers dans quelques grandes agglomérations, notamment à Paris, une vingtaine de milliers de logements à louer par an. Certes les loyers pratiqués seraient relativement élevés, 30.000 à 40.000 francs par mois pour des logements confortables de 3 ou 4 pièces principales ; mais ces logements trouveraient facilement preneurs dans le milieu des chefs d'entreprise, des cadres supérieurs de l'industrie, du commerce et de l'administration, des professions libérales, et au fur et à mesure de leur achèvement ils contribueraient à recréer un marché du logement locatif, comportant des prix de rentabilité normale, aussi éloignés des tarifs encore trop bas des logements anciens que des tarifs spéculatifs des quelques logements de luxe construits sans aide et sans contrôle de l'Etat.



Une saine politique des loyers reste toujours en effet un des éléments d'une bonne politique de la construction, par là même d'une bonne politique économique et financière en général. S'ils restent taxés à un niveau trop bas, les loyers des immeubles existants faussent le marché du logement ; contrebalançant le désir des familles de se loger dans des habitations modernes plus confortables mais plus chères, ils les incitent à se maintenir dans des logements vétustes inadaptés aux besoins réels de ces familles, parfois trop grands, souvent trop petits. La politique de revalori-

sation des loyers des locaux anciens entreprise avec la loi du 1er septembre 1948, reprise assez timidement en janvier 1957, contrecarrée par la hausse du prix des travaux du bâtiment qui absorbait une partie des effets des hausses légales semestrielles, a donné lieu à de nouvelles dispositions, contenues dans des décrets du 24 décembre 1958.

D'une part, la « valeur locative », vers laquelle tendent, d'après la loi du 1er septembre 1948, les loyers calculés selon le système dit de la « surface corrigée », a été fixée pour l'ensemble des différentes catégories de locaux au double des chiffres retenus dix ans plus tôt. On a considéré que le coût des travaux d'entretien et de réparation des immeubles avait doublé depuis le début de 1949, ce qui est un peu inférieur à la réalité. Dans la région parisienne, la valeur locative du « logement-type » appartenant à la catégorie 3 A, composé de deux pièces d'un confort réduit et comportant 36 m² de surface corrigée, ressortait d'après les textes d'application de décembre 1948 (à raison de 100 francs par mois pour chacun des dix premiers mètres carrés et de 55 francs pour chacun des suivants) à 2.430 francs par mois, soit 29.160 francs par an. Elle passe donc désormais (après les relèvements de janvier 1957 différenciés suivant les catégories et qui l'avaient portée à 2.778 francs par mois) à 4.860 francs par mois, soit 58.320 francs par an. Les valeurs locatives ayant été calculées en 1948 de manière à correspondre à 4,25 % du coût de construction de locaux neufs équivalents, on voit que le chiffre nouveau, pour le logement-type en question de la catégorie 3 A, correspondrait, à ce taux de 4,25 %, à un coût de construction de 1.372.000 francs, ce qui donne un prix de revient de 38.000 francs par m². Si l'on se reporte aux tableaux contenus dans l'arrêté du 22 mars 1958 sur les prix-plafonds des logements économiques et familiaux, prix-plafonds qui, rappelons-le, ne comprennent pas le coût des dépenses annexes, on voit que ce prix de 38.000 francs au m² de surface utile est à la limite inférieure des coûts de construction au m² des logécos de la région parisienne. (On rappellera que la valeur locative est affectée en province d'une réduction égale à une fois et demie l'abattement de salaire de la zône considérée tel qu'il était fixé en août 1953). Il apparaît donc que les valeurs locatives ont été établies à un taux encore un peu faible, que cependant elles ne sont pas dérisoires et qu'elles sont de nature à assurer aux immeubles « anciens » —

que l'on peut considérer comme plus ou moins amortis selon les cas — une certaine rentabilité. Or il est prévu que cette valeur locative s'appliquera non seulement dans le cas de locations nouvelles — disposition introduite depuis 1953 — mais encore, dans toutes les communes importantes et dans celles où sévit une crise du logement, à la totalité des locaux inoccupés ou insuffisamment occupés ou faisant l'objet d'une sous-location totale ou partielle.

D'autre part, pour tous les autres locaux loués, c'est-à-dire ceux qui sont suffisamment occupés et ne sont pas sous-loués, les dispositions prises tendent à accélérer la hausse des loyers et à permettre d'atteindre plus vite la valeur locative. Jusqu'ici les loyers, établis au 1er janvier 1949 d'après le système dit de la surface corrigée, étaient augmentés chaque semestre d'un chiffre égal à 20 % du loyer de base ainsi fixé. Désormais, à compter du 1er janvier 1959 ils seront augmentés chaque semestre d'un pourcentage du loyer appliqué au cours du semestre précédent. Il a cependant paru difficile aux auteurs du décret d'établir un même pourcentage d'augmentation pour toutes les catégories de locaux. On a pensé que des augmentations trop brutales des locaux des catégories modestes seraient difficilement supportées, réagiraient dangereusement sur l'indice du coût de la vie, et seraient susceptibles de contribuer à pousser aux revendications de salaire. L'augmentation semestrielle a donc été fixée à 25 % pour les locaux de la 1re catégorie, à 15 % pour la catégorie II A, 12,5 % pour II B, 10 % pour II C, 7,5 % pour III A, 5 % pour III B et 4. C'est dire que les locaux des différentes catégories atteindront à des dates différentes la valeur locative fixée pour chacune d'elle. Ceux des catégories 1 et 2 A y seront dès 1960 ; ceux de la catégorie 3 A en 1964, ceux des catégories 3 B et 4 en 1967. Les locaux des catégories inférieures, qui sont le plus grand nombre et qui généralement appartiennent à des personnes de condition modeste, seront donc pendant plusieurs années encore assez loin d'être rentables ; ce sont pourtant ces locaux-là qui généralement ont le plus besoin d'entretien et de réparation. Il n'en va pas plus tout à fait de même pour les logements des catégories plus élevées, spécialement pour les I et II A, et pour eux le temps approche où le gouvernement, soucieux d'assurer le maintien en bon état du patrimoine immobilier et de rendre aux rues de nos grandes villes un aspect moins vétuste, pourra envisager de lier à la revalorisation des loyers une obligation d'entretien et de ravalement.



Assurer une meilleure sélection dans la distribution des fonds affectés à la construction, aider particulièrement les constructeurs de locaux simples et économiques et les candidats au logement de condition modeste, orienter à nouveau les capitaux privés vers la construction de logements locatifs, retrouver un équilibre des loyers, telles ont donc été en 1958 les grandes lignes de l'action gouvernementale, à défaut de pouvoir élever substantiellement la masse globale de l'aide financière de l'Etat. On peut y ajouter la traditionnelle préoccupation d'obtenir un abaissement du coût réel de la construction, quelle que puisse être par ailleurs l'évolution de l'indice général des prix. Cette préoccupation peut se traduire de différentes façons, plus ou moins directes. Un des moyens les plus efficaces est d'assurer, conformément d'ailleurs aux prescriptions de la loi-cadre, la continuité du financement, spécialement dans le domaine des H. L. M., par l'élaboration de programmes de construction s'étendant sur plusieurs années et fixant à l'avance le montant des « tranches » qui seront réalisées chaque année, l'inscription d'une tranche à une année déterminée valant engagement de financement. Les grands programmes permettent d'abaisser le prix de revient unitaire par logment. Il n'est pas sûr cependant que dans l'état de notre économie et de l'organisation de nos entreprises du bâtiment, ce prix de revient continue de décroitre au delà d'un certain nombre de logements par chantiers, et il semble que certains programmes gigantesques n'apportent plus une baisse appréciable. L'optimum se situerait peut-être actuellement autour des chantiers de 200 à 500 logements ; ce qui ne veut pas dire que des programmes très important et surtout de longue durée doivent être écartés. Par ailleurs, l'amélioration des méthodes, l'accroissement de la productivité dans l'industrie du bâtiment dépendent d'abord des chefs d'entreprise eux-mêmes et de leurs collaborateurs. L'Etat a toutefois en ce domaine des moyens d'inciter au progrès. Un décret du 24 mai 1958 prévoit que des prêts, imputés sur les crédits de la section de productivité du fonds de développement économique et social, pourront être consentis aux entreprises de construction et aux fabricants de matériaux en vue de financer des opérations de productivité, telles que : création de bureaux des méthodes, équipement des entreprises en vue de construire selon des procé-

dés évolués, utilisation en commun de matériels modernes de fabrication ou de manutention, etc...



Si les moyens de financement prévus pour l'année 1958 au profit des opérations nouvelles ne correspondaient, ainsi qu'on l'a vu, qu'à 230.000 à 240.000 logements environ, le nombre des mises en chantier, des « lancements », qu'il est d'ailleurs difficile de connaître avec une rigoureuse précision, a été néanmoins sensiblement supérieur. Il semble se situer entre 290.000 et 300.000 logements. La différence s'explique, pour une large part, par ce décalage qu'on a déjà signalé entre les diverses opérations qui concourent à la construction d'un logement, et un grand nombre d'ouvertures de chantier de 1958 correspondent à des décisions de financement ou à des permis de construire intervenus en 1957, voire même en 1956. Le supplément de 30 milliards de crédits pour les H. L. M. obtenu en cours d'année a pu aussi avoir une incidence partielle sur les mises en chantier de 1958. On constate en tout cas que pour la première fois depuis la fin de la guerre les « lancements » sont, à peu de chose près, au même niveau que les achèvements de la même année, et que d'autre part ils ont légèrement baissé par rapport à ceux de l'année précédente (environ 305.000).

Par ailleurs, si l'on se reporte aux statistiques publiées par le ministère de la Construction, on constate que le nombre des logements « autorisés » en 1958, c'est-à-dire ayant obtenu le permis de construire, a été de 345.000. Sans doute ce chiffre élevé et quelque peu surprenant est-il lui aussi pour partie le reflet du décalage entre les toutes premières décisions de financement, et l'intervention de la décision d'octroi du permis de construire ; au surplus, pour des raisons diverses, un certain nombre de logements autorisés ne sont jamais entrepris. Il faut donc tenir compte d'un certain déchet. Et puis, les statistiques ont aussi leur part de mystère... Néanmoins ce chiffre, même après toutes les corrections qu'on peut lui apporter, permet d'espérer que le nombre des logements commencés en 1959 se maintiendra autour de 300.000, si l'on tient compte en outre des suppléments de crédits qui ont enfin pu être accordés dans le cours du premier semestre de cette année, tant pour l'aide à la construction privée que pour les habitations à loyer modéré.

Avec près de 300.000 logements commencés ou achevés chaque

année, la France se situe à un niveau honorable parmi les nations européennes. Elle dépasse largement l'Italie et, compte tenu des rapports des populations, elle a maintenant dépassé la Grande-Bretagne. Elle reste cependant largement distancée par l'Allemagne Occidentale, qui depuis plusieurs années continue de bâtir bien plus de 500.000 logements annuels. Il est vrai que ce pays a dû parer à des nécessités encore plus pressantes que les nôtres, destructions de guerre importantes, afflux de réfugiés venus des provinces de l'Est ; sans doute aussi compte-t-on dans les statistiques allemandes les logements simplement endommagés par la guerre qui ont été remis en état. La Russie soviétique, qui a longtemps sacrifié le logement à d'autres investissements et qui, pour celà et aussi à cause des ravages de la guerre, connaît une crise bien pire que la nôtre et part de bien plus bas, entreprend depuis quelques années un effort considérable. Certes elle construit des logements plus petits que les nôtres, d'une moyenne de 45 m^2 de surface utile contre 66 m^2 chez nous. Elle installe encore souvent deux familles dans un même logement nouvellement construit. Néanmoins elle nous a, toutes proportions gardées, rattrapés en 1958 et va nous dépasser en 1959, dans toute la mesure où l'on peut donner foi aux statistiques. Non seulement elle mettra alors en chantier proportionnellement plus de logements que la France, mais encore ces logements correspondront au total, malgré leurs dimensions plus réduites, à un nombre de mètres carrés de plancher un peu supérieur au nôtre. En nombre de logements, nos programmes devraient être de près de 400.000 logements annuels, pour être équivalents aux siens.

C'est dire que l'effort français en matière de construction ne doit pas se relâcher, et devrait même tendre, pendant quelque temps au moins, aux 320.000 à 330.000 logements annuels que permettraient, avec l'accroissement de la productivité, nos possibilités en main-d'œuvre et en matériaux. Le jour où les besoins en logements neufs viendraient à diminuer, l'entretien et la réparation du patrimoine immobilier donnerait lieu à une masse considérable de travaux, qui pourrait utiliser les moyens libérés par ce recul de la construction. D'ailleurs, à partir des années 1966-1967, des générations très nombreuses commenceront à arriver à l'âge adulte et de nouveaux ménages se créeront, qui exigeront à leur tour des habitations nouvelles en grand nombre.

A. PIERARD.

COMMERCE ET TRANSPORTS

ÉCHANGES EXTÉRIEURS ET POLITIQUE COMMERCIALE

SOMMAIRE. — I. CONJONCTURE FRANÇAISE ET CONJONCTURE INTERNATIONALE.
II. EVOLUTION DU COMMERCE PAR PRODUITS : *importations de l'étranger, exportations vers l'étranger, commerce avec les pays de la zone franc.*
III. EVOLUTION DES ÉCHANGES AVEC L'ÉTRANGER PAR ZONES MONÉTAIRES : *zone dollar, zone sterling, pays de l'O. E. C. E. hors de la zone sterling. Balance des paiements. Perspectives au début de 1959.*

A s'en tenir aux seuls résultats de l'année 1958, c'est de façon relativement optimiste qu'on pourrait clore l'examen d'une période où la poursuite de l'expansion économique — d'une expansion de nature exceptionnelle et finalement paradoxale — avait été accompagnée de très fortes tensions sur la balance des paiements. Encore conviendrait-il de distinguer nettement ici ce qui concerne le seul *compte extérieur des marchandises et services* des variations spéculatives ayant affecté les *opérations en capital.* On sait qu'une fois de plus ces dernières n'ont pas été sans influencer les décisions prises en fin d'année.

Mais du point de vue de la coordination des politiques économiques en France — et plus particulièrement de celle des politiques monétaires, financières et commerciales qui définissent l'essentiel d'une stratégie nationale — les mesures des 27-28 décembre semblent avoir exercé un effet de *novation* incontesté. Ainsi apparaîtrait frappé de précarité tout diagnostic et serait sans doute taxé d'anachronique tout commentaire qui n'en voudrait pas tenir compte. L'expertise sur laquelle se concentre encore l'attention s'est présentée comme un tout indissociable et

ses effets doivent être considérés comme irréversibles. Ainsi, cependant, ne s'attachait-elle déjà plus, pour reprendre les expressions de M. Machlup, aux éléments de la balance comptable *de marché* mais bien à une balance des paiements *de programme* (1). Nous aurons donc bien plus à enregistrer le fait nouveau de cet ensemble de décisions qu'à reprendre dans le cadre trop limité de cette chronique la discussion de certains de leurs motifs et c'est en conclusion qu'il nous faut renvoyer une telle esquisse (2).

C'est d'un point de vue beaucoup plus large — celui de l'évolution d'ensemble des politiques économiques internationales — qu'on pourra plus facilement trouver dans nos commentaires antérieurs l'explication de bien des raisons d'une novation en définitive plus apparente que réelle. A cette échelle, qui est celle d'une longue série de travaux d'experts internationaux, la continuité se manifeste de façon évidente. A l'intérieur du monde occidental, depuis plus de dix ans, des efforts patients se poursuivent pour assurer en même temps que les moyens de financement des déséquilibres des comptes extérieurs, ceux qui permettent, pour l'un ou l'autre pays en voie de redressement, un meilleur acheminement vers quelque forme nouvelle de *convertibilité*. Le sens actuel de ce dernier terme comporte l'élimination des restrictions jugées discriminatoires et caractéristiques de la rigueur du contrôle des changes.

I. — CONJONCTURE FRANÇAISE ET CONJONCTURE INTERNATIONALE

A l'échelle internationale, il conviendrait de reprendre soigneusement l'examen des nouveaux ajustements de courants commerciaux réalisés à l'intérieur d'aires géographiques encore limitées — et ceci plus encore que les dispositions juridiques successives permettant la transférabilité des devises entre des ayant droits de plus en plus nombreux (jusqu'à ce que la *convertibilité restreinte* n'exclue plus que les *résidants*). Si l'on ne perd pas de vue le caractère international d'une *ligne d'évolution doctrinale* (règles du jeu précisées par les experts) on retrouve la plus grande continuité depuis la mise en œuvre du Plan Marshall en 1948 (et sans doute même, depuis la discussion des clauses du

1. Cf. F. Machlup « Three concepts of the Balance of Payments and the dollar shortage, *Economic Journal*, mars 1950.
2. Cf. à la fin de notre Chronique, les « *perspectives au début de 1959* ».

G. A. T. T. sinon même depuis celle des accords de Bretton Woods en 1944).

Ce qui est resté longtemps en question pour la France — comme pour chaque pays évolué resté déficitaire au cours des années récentes — c'est bien, avant tout, ce que nous avions cru pouvoir appeler sa *ligne d'évolution structurelle,* autrement dit, le désir de réaliser l'équilibre dans des conditions permettant une croissance suffisante de l'économie. A cet égard, de nouvelles appréhensions s'étaient manifestées à la veille de l'entrée en vigueur des dispositions qui tendent à réaliser l'*intégration européenne* à l'échelle des Six, malgré les encouragements ou stimulants de caractère public et finalement les accords de caractère privé signalés par ailleurs. En dépit des progrès réalisés, mais faute d'avoir su mener cette politique véritablement sélective à l'exportation qui aurait justifié les entorses aux « règles du jeu » dans les années antérieures (1), une nouvelle dévaluation allait-elle être l'occasion de remédier à l'insuffisante flexibilité des structures de production précédemment constatée ? Ne serait-elle, au contraire, qu'un moyen de retarder une confrontation entre des économies à des stades différents dans leur effort de réadaptation aux perspectives de « marché commun », « zone de libre échange » ou « association économique » ?

Pour ceux qui croient seulement pouvoir poser le problème des ajustements monétaires en termes de niveau relatif des prix (et sans toujours se rendre compte que, pour réussir, même s'il ne s'agit que d'obtenir une réduction des coûts à l'exportation, une dévaluation met inévitablement en question la contexture des prix *intérieurs,* autrement dit, les termes *intérieurs* de l'échange), rappelons deux constatations additionnelles. L'une concerne la dévaluation dont nous avons à suivre ici les conséquences en 1958 : celle des 10 août et 26 octobre 1957 (« opération 20 % »). Alors, le retour à la *ligne d'évolution doctrinale* incessamment

1. Nous avions eu encore l'occasion de revenir sur ce point, dans notre chronique « Echanges extérieurs et politique commerciale » en 1957, et de renvoyer au très intéressant rapport sur le « Problème des échanges extérieurs » de M. Byé (*J. O.* du 17 décembre 1957). Sans pouvoir reprendre ici le débat dans son nouveau contexte, nous nous permettrons de rappeler l'important article consacré par M. Byé à « L'opération des 27-28 décembre 1958 » (*Revue économique,* mars 1959).

Quant aux aspects de longue durée des problèmes de réadaptation internationale, nous regrettons de ne pouvoir insister ici davantage. Cf. Jean Weiller, Cours de théorie économique : *Politiques économiques et balances des paiements* (Note et documents à l'appui du cours, Les Cours de Droit, 1958-1959).

rappelée dans les instances internationales (notamment, à l'O. E. C. E.) était bien l'objectif officiellement proclamé au départ : l'alignement de taxes à l'importation et subsides à l'exportation sur une base uniforme ne semblait-il pas même ironiquement souligner combien la frontière était délicate à tracer entre les pratiques commerciales jugées contraires aux règles du jeu et l'ajustement monétaire préconisé de longue date ? A l'inverse cependant, il faisait plus facilement admettre à l'opinion nationale une dévaluation ajournée depuis 1952, mais non sans de très sérieuses raisons (1).

L'autre constatation que nous désirons mettre également davantage en relief a trait au rôle souvent important, depuis le relâchement des contrôles en Grande-Bretagne comme en France, et décisif, semble-t-il, en décembre 1958, des fuites de capitaux d'une place financière à l'autre (2) : de ce point de vue, sans doute, et à l'exemple de ce qu'avait fait sir Stafford Cripps en 1949, valait-il mieux jouer à fond selon la logique des « règles du jeu ».

Nous pourrons admettre, en fonction même des déclarations faites depuis lors, que la dernière de ces opérations monétaires — celle qui vient clore la période dont nous poursuivons l'étude dans les pages suivantes — n'a pas eu pour but un ajustement de balance courante : ceux qui en ont pris la responsabilité se seront, à juste titre, montrés très réservés quant au jeu probable des élasticités dans une phase de récession générale où la réduction du déficit commercial, déjà très nette au dernier trimestre 1958, était liée à la contraction des importations de matières premières et demi-produits. Disons plutôt que son but semble bien avoir été de placer le franc à un niveau tel qu'il apparût assez bas pour être définitif et que des entrées ou rentrées de capitaux se produisissent massivement.

1. Cf. la mise au point tentée dans nos chroniques sur les échanges extérieurs en 1952 et en 1953 (*Revue d'Economie Politique* 1953, notamment p. 709 et suiv. et 1954, p. 778 et suiv.).

2. On sait que l'importance des avoirs laissés à l'étranger a été tel qu'on a pu contester l'importance des soldes déficitaires cumulés au cours des années antérieures. Ici encore, il faudrait faire entrer en ligne de compte les règles du jeu libéral (Cf. *Observations* sur le Bilan de l'*Echange International* de M. Moret, Rivière, 1957, p. 312 ; note concernant les appréciations antérieures de R. Mossé). En revanche, ce fait ne devrait pas être négligé lorsqu'on met en question la capacité d'exportation de l'économie française. Rappelons que le chiffre des rapatriements des premiers mois de 1959 a été déclaré supérieur à un milliard de dollards (évaluation de mai 1959).

Ceci étant acquis, nous pourrions sans doute nous interroger comme en 1952-53, d'abord sur les élasticités *de substitution* dont pourraient bénéficier les exportations françaises sur des marchés encore très contractés, puis sur les possibilités d'une *relance* d'industries exportatrices qui bénéficiaient déjà d'un volume de commande appréciable avec des termes d'échange relativement avantageux. A la suite d'un effort de promotion qui se poursuit déjà depuis quelques années, nous aurons bien enregistré, à cet égard, quelques succès spectaculaires (comme celui de ventes d'automobiles particulières, d'installations hydro-électriques, de construction de téléphérique, etc...) tandis que certains demi-produits, tels que les aciers, apparaîtront « sous-évalués » à la suite de la nouvelle dévaluation de décembre 1958 (cf. la recommandation de la Haute Autorité de la C. E. C. A. de mars 1959).

A la seule lecture des résultats enregistrés en 1958, sembleraient confirmées les constatations faites entre les deux guerres concernant la forte *inélasticité-prix* de la demande d'importation et la faible *élasticité-prix* de la demande d'exportation. Sans doute une analyse attentive permet-elle de rendre compte des raisons qui, période par période, avaient joué dans un sens ou dans l'autre (1). Cette fois-ci, les *élasticités-prix* et les *élasticités-revenu* ne pouvaient se révéler très favorables pour la période étudiée : marges de capacité disponibles faibles ; consommation intérieure élevée. Ce qui aura joué, ce sera bien, d'une part, l'amélioration des termes de l'échange due à la *récession mondiale* (baisse des prix des matières premières importées) et d'autre part, un début de *récession française* (contraction de la demande d'importation). Ces facteurs auront ajouté leurs effets à celui, encore moins sensible, de la promotion des ventes à l'étranger déjà signalée pour les industries exportatrices les mieux placées.

II. — ÉVOLUTION DU COMMERCE PAR PRODUITS

Il est habituel de comparer les résultats d'une année avec ceux de l'année précédente, mais cette comparaison est particulièrement difficile lorsque sont intervenues comme en 1957, des varia-

1. Cf. *Balances extérieures et problèmes monétaires*, Cahiers de l'I. S. E. A., Série P, n° 2 ; étant bien entendu que les calculs d'élasticité des demandes réciproques se réfèrent toujours à des périodes relativement éloignées sur lesquelles les études reprises dans ce Cahier attirent à nouveau l'attention.

tions successives du taux de change applicable aux diverses transactions. Il nous faut ainsi distinguer :

— les variations du volume des échanges ;

— les variations de prix (ou valeurs moyennes) exprimées en francs courants de chaque période ;

— les variations de prix (ou valeurs moyennes) exprimées en devises étrangères (ou en francs constants).

Un procédé consiste à calculer l'évolution des valeurs moyennes *en francs constants* par l'application d'un coefficient qui rende compte de la modification du taux de change (pratiquement en prenant pour base le taux de change par rapport au dollar soit de la période ayant précédé, soit de la période ayant suivi la dévaluation). Mais il convient évidemment de ne pas confondre ces *francs constants* avec les *prix constants* qui servent de base au calcul des volumes.

A n'envisager que le volume des échanges, on constate que le commerce extérieur de la France dans son ensemble (autrement dit à la fois avec les pays étrangers et les pays d'outre-mer de la zone franc) a *diminué de 1 %* aux importations et *s'est accru d'un peu moins de 5 %* aux exportations, entre 1957 et 1958. En valeurs courantes, l'augmentation atteint *5 % pour les importations* et *15 % pour les exportations,* mais ces valeurs recouvrent un ensemble plus que jamais disparate puisque les dévaluations de 1957 n'ont pu avoir qu'une incidence indirecte sur les relations de la France avec les pays d'outre-mer de sa propre *zone monétaire.*

Dans un climat de « récession » le volume des importations en provenance des pays étrangers a, d'une année sur l'autre, baissé de 3 % environ et le volume des exportations vers l'étranger n'a fait que se maintenir. En francs courants, la valeur des importations est restée stable ; la diminution de volume ne pouvait à elle seule, neutraliser l'effet de la dévaluation du franc. Mais deux facteurs ont joué en sens contraire. La hausse des prix à l'importation s'est réduite à 3 % malgré la dévaluation. Elle correspond à une baisse de 10 % de la valeur moyenne de nos achats *en devises étrangères,* elle-même liée à une amélioration des *termes d'échange.* On notera que cette baisse résulte essentiellement de la chute des cours des matières premières sur les marchés mondiaux et par là même aussi, indirectement, de la *récession.* De son côté, la valeur courante des exportations vers

		Moyennes trimestrielles		Année 1957				Année 1958			
		Année 1957	Année 1958	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Importations :											
Ensemble	Valeurs	426,8	426,0	467,0	450,1	390,9	399,1	458,7	462,5	384,7	398,4
	Volume	105	102	116	114	97	92	109	110	93	97
	Prix	110	112	109	107	109	117	114	112	112	111
Alimentation, boissons, tabacs	Valeurs	38,4	43,0	47,7	42,4	28,8	34,5	49,5	49,4	33,8	39,4
	Volume	77	99	100	87	54	66	118	106	80	92
	Prix	103	90	98	101	110	107	87	96	88	89
Produits bruts	Valeurs	118,8	101,8	138,0	127,0	105,1	104,9	113,9	112,2	89,0	92,2
	Volume	106	94	126	116	95	87	98	103	85	90
	Prix	110	107	108	108	109	118	114	108	103	101
Energie	Valeurs	112,9	113,6	120,5	115,9	103,3	112,1	122,7	114,7	108,4	108,5
	Volume	107	103	107	108	107	107	109	104	100	100
	Prix	121	127	129	124	111	120	129	127	125	125
Produits manufacturés (2)	Valeurs	156,7	167,6	160,8	164,8	153,6	147,6	172,7	186,2	153,5	157,9
	Volume	112	110	120	125	107	95	113	126	98	102
	Prix	105	114	100	98	107	117	114	111	117	115
Exportations :											
Ensemble	Valeurs	303,9	336,1	299,9	295,9	271,7	348,3	336,6	326,0	305,1	376,6
	Volume	106	105	109	109	95	111	104	100	96	122
	Prix	108	118	103	102	107	118	122	121	119	116
Alimentation, boissons, tabacs	Valeurs	43,1	37,1	38,2	38,2	36,1	60,0	40,2	39,0	29,4	39,7
	Volume	124	89	111	116	118	151	98	92	69	95
	Prix	103	123	101	97	90	117	121	125	125	123
Produits bruts	Valeurs	37,6	34,3	42,6	37,4	31,9	38,5	37,2	39,2	30,3	36,5
	Volume	96	90	108	96	84	95	92	86	81	101
	Prix	114	111	114	108	110	117	118	113	108	105
Energie	Valeurs	18,3	21,7	17,9	16,1	18,1	21,0	23,8	19,3	22,4	21,4
	Volume	82	92	85	77	79	86	100	82	94	91
	Prix	117	124	110	109	120	127	125	122	125	123
Produits manufacturés (2)	Valeurs	205,0	243,0	201,3	204,2	185,5	228,8	235,4	234,6	223,0	279,1
	Volume	107	113	111	113	96	109	107	106	104	134
	Prix	107	118	101	101	109	117	122	122	120	116

(1) Valeurs : Valeurs courantes, en milliards de francs. Volume : Indices du volume, base 1956 : 100. Prix : Indices des valeurs moyennes, base 1956 : 100.

(2) Produits manufacturés : demi-produits, biens d'équipement et produits finis de consommation.

l'étranger, en francs, a augmenté d'environ 10 % *du seul fait de la hausse des prix,* ce qui correspond à une baisse de valeur moyenne en devises de 3 % seulement.

En conséquence, le déficit commercial (les exportations étant comptées FOB et les importations CAF) s'est notablement réduit. Ce déficit était de 491 milliards de francs courants en 1957 : il n'atteint plus que 360 milliards en 1958, soit une réduction de 27 %. La diminution du déficit en devises a été évidemment *plus forte* (— 38 %).

Sans doute, la présentation des résultats comparés de 1957 et de 1958 ainsi effectuée apparaît-elle fort schématique. On doit même souligner qu'elle reste encore assez sommaire puisque la variation du taux de change, qui rend si sensible la différence dans l'évolution des courants commerciaux selon qu'on l'exprime en francs ou en devises, n'a pas été effectuée à la limite des deux années. Elle s'est même produite par étapes — 10 août au 26 octobre — selon les marchandises et avec des répercussions différées (1). On ne saurait donc sans beaucoup d'arbitraire tirer de conclusion de la comparaison pour les deux années des prix et des volumes moyens dans les échanges avec l'étranger. Et ceci d'autant plus que « l'opération 20 % » ne faisait dans certains cas que *remplacer par des variations de prix apparentes dans les statistiques douanières des taxes de compensation et des aides à l'exportation* dont la diversité a presque été un défi à l'analyse et qui, en tout cas, n'étaient pas prises en compte dans les évaluations courantes.

Ne revenons donc pas sur le problème des élasticités-prix et des élasticités-revenu dans la conjoncture mondiale de 1958 : l'amélioration de la balance extérieure a été incontestablement liée *à la chute des cours mondiaux des grands produits de base,* qui devait aussi permettre, dans le présent, à la balance des paiements des pays de l'Europe occidentale des résultats plus favorables. Une analyse de l'évolution mensuelle ou même trimestrielle de cette situation (dont l'intérêt, par exemple, serait de montrer que *la hausse en francs des prix des produits expor-*

1. La confrontation des données annuelles en francs et en dollars conduit à admettre implicitement une *dévaluation moyenne apparente* qui ne correspond à aucun taux réel de dévaluation. Nous avons adopté les calculs de l'O. E. C. E. pour convertir en dollars les résultats en francs du commerce extérieur de 1957, Cf. Bulletins statistiques de l'O. E. C. E., *Commerce extérieur,* série 1, n° 1, février 1958, p. 130.

		Moyennes trimestrielles		Année 1957				Année 1958			
		Année 1957	Année 1958	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Importations :											
Ensemble	Valeurs	134,7	162,5	125,5	139,4	120,8	153,2	175,0	175,2	143,9	155,9
	Volume	109	114	107	120	97	111	124	122	99	111
	Prix	107	123	102	100	107	119	123	124	127	121
Alimentation, boissons, tabacs	Valeurs	85,3	105,6	80,9	83,4	73,2	103,7	117,6	115,1	85,8	103,8
	Volume	110	113	112	119	94	115	127	122	87	115
	Prix	109	132	102	99	110	127	130	132	139	127
Produits bruts	Valeurs	40,4	44,9	36,5	47,2	38,1	39,7	45,6	48,6	44,9	40,5
	Volume	110	115	100	128	104	106	118	124	117	103
	Prix	102	107	101	101	101	104	107	108	106	108
Energie	Valeurs	0,6	2,4	0,2	0,6	0,8	0,9	2,1	2,1	2,7	2,9
	Volume (a)										
	Prix (a)										
Produits manufacturés (2)	Valeurs	8,4	9,6	7,9	8,2	8,7	8,9	9,7	9,5	10,5	8,7
	Volume	98	103	95	97	95	103	113	103	104	94
	Prix	109	117	105	107	115	110	114	116	128	118
Exportations :											
Ensemble	Valeurs	163,6	201,7	166,1	157,1	145,3	186,0	198,2	187,1	178,9	242,5
	Volume	119	136	125	115	105	131	135	125	120	162
	Prix	105	116	102	105	106	109	113	115	115	115
Alimentation, boissons, tabacs	Valeurs	27,9	32,8	28,5	24,5	23,4	35,1	31,8	28,5	27,7	43,3
	Volume	118	130	125	103	100	141	130	112	108	171
	Prix	103	110	99	103	102	109	107	112	112	110
Produits bruts	Valeurs	3,7	4,8	3,6	4,0	3,6	3,7	4,9	4,3	4,4	5,6
	Volume	106	130	105	118	103	106	134	116	120	149
	Prix	109	114	105	106	108	109	113	116	113	117
Energie	Valeurs	8,6	12,0	7,1	7,6	9,6	10,0	12,2	11,4	12,2	12,1
	Volume	88	117	80	83	92	95	120	111	119	119
	Prix	113	117	103	106	120	121	117	118	117	118
Produits manufacturés (2)	Valeurs	123,4	152,1	126,9	120,9	108,7	137,2	149,3	142,9	134,7	181,4
	Volume	123	139	130	121	109	132	138	130	122	165
	Prix	105	117	102	105	106	109	114	116	116	116

(1) Valeurs : Valeurs courantes, en milliards de francs. Volume : Indices de volume, base 1956 : 100. — Prix : Indices des valeurs moyennes base 1956 : 100.

(2) Produits manufacturés : demi-produits, biens d'équipement et produits finis de consommation.

(a) Des indices de volume et de valeurs moyennes existent pour les importations d'énergie en provenance des pays d'outre-mer, mais ils n'ont pas été reproduits ici en raison du caractère très aléatoire des variations de ce courant d'échange, d'un niveau encore très faible.

tés a suivi très rapidement la dévaluation) serait cependant trop longue pour avoir sa place ici (1).

C'est sur la base d'une confrontation des données annuelles qu'on suivra donc également l'évolution des principaux groupes de marchandises dans les échanges avec l'étranger de 1957 et de 1958.

A. — *Aux importations,* le volume des produits bruts a subi la réduction la plus forte : — 11 % (*laine en suint :* — 23 % ; *coton brut* : — 10 % ; *cuirs et peaux* : — 13 % ; *caoutchouc naturel* : — 20 %). Si le tonnage du *pétrole brut* importé a augmenté de 15 %, celui de la *houille* a diminué de 31 %. L'augmentation de 29 % du volume des importations *d'aliments et boissons* ne résulte que d'un fait accidentel : l'achat de vins étrangers à la suite des mauvaises récoltes de 1957. Le volume des *produits fabriqués* n'a, semble-t-il, diminué que faiblement. La *hausse* des valeurs moyennes à l'importation de l'étranger est limitée à 3 % en moyenne ; elle se rattache à la *baisse* de 3 % des produits bruts (est-il utile de préciser à nouveau qu'en devises cette baisse atteint au moins 15 %) plus que compensée par une hausse de prix, d'ailleurs modérée, sur d'autres postes. Quant à la baisse des valeurs moyennes des *produits alimentaires et boissons,* qui est de 13 %, il faut l'imputer à un changement dans la composition des échanges sans grande influence sur le résultat d'ensemble.

Parmi les produits de base, les baisses de prix les plus marquantes ont été celles de la *laine* et du *caoutchouc naturel* qui se sont conjuguées avec une diminution du volume des achats concernant des postes habituellement importants. Pour le *pétrole brut,* la diminution des prix, liée en partie à une *baisse prononcée des frets,* a plus que compensé l'augmentation des quantités. La valeur des importations étant comptabilisée C. A. F. dans les statistiques douanières, la diminution des frets a exercé une influence sur l'ensemble des achats français, engendrée à la fois par la récession et par l'augmentation du tonnage de la flotte commerciale (dont l'origine remonte aux événements de Suez).

B. — Si le volume d'ensemble des *exportations vers l'étranger* est resté pratiquement stable, il recouvre en fait des mouve-

1. Le lecteur pourra cependant, en consultant le tableau des données trimestrielles pour l'étranger que nous avons cru pouvoir joindre à cette chronique sans le commenter, se faire une idée de cette évolution.

ments divers. Le volume des exportations de *produits alimentaires et boissons a baissé de 28 %* (moins de *céréales, de fruits et légumes* et *boissons*), celui des *produits bruts* de 6 % ; mais le volume des ventes d'*énergie* (du seul fait des *produits raffinés du pétrole*) a augmenté de 12 % et celui des *produits manufacturés* de 6 %. Dans ce dernier domaine, les progrès les plus notables sont ceux des *constructions électriques* dont le volume des ventes a augmenté de 65 % et ceux de *l'automobile* : le nombre des voitures particulières exportées vers l'étranger s'est, d'une année à l'autre, accru de 50 %. On a noté avec satisfaction une telle modification de la composition des exportations au profit des produits manufacturés. Cependant, sans doute ne faut-il pas considérer comme définitif ce qui, fort vraisemblablement, reste en grande partie de caractère conjoncturel (1).

La hausse des valeurs moyennes à l'exportation vers l'étranger a été, avons-nous vu, d'environ 10 % en francs : elle peut se décomposer en une augmentation de 19 % pour les *produits alimentaires et boissons,* de 6 % pour *l'énergie,* de 10 % pour les *produits manufacturés* et en une baisse de 3 % pour les *produits bruts,* notamment du fait de la baisse très sensible des cours de la laine qui s'est répercutée sur notre industrie du délainage.

C. — Le commerce de la métropole avec les pays d'outre-mer de la *zone franc doit,* dans le cadre de cette chronique, retenir moins longtemps notre attention. Avec ces pays, le volume de nos importations s'est élevé d'environ 5 % et celui des exportations de 14 %. Les ventes de produits manufacturés se sont même accrues d'un tiers par rapport à 1957. Les valeurs moyennes ont augmenté de 15 % aux importations (hausse qui pourrait surprendre si elle n'était surtout due à la poussée très sensible des prix du vin dans la conjoncture viticole déjà mentionnée) et de plus de 10 % aux exportations. Ainsi, les valeurs courantes ont-elles progressé de 21 % pour les achats outre-mer et de 24 % pour les ventes.

1. Donc, on peut se demander si ce changement aura véritablement un caractère *structurel.* Nous ne voulons pas, d'ailleurs, nous en tenir à un néo-mercantilisme simpliste : une étude très précise — et fort complexe — doit être envisagée concernant l'appréciation à long terme de l'avantage national retiré par l'exportation des produits *à différents stades d'élaboration* dans les conditions présentes des relations internationales, des élasticités de la demande selon les pays, régions ou zones et des accords ou projets et plans de développement.

Exportations françaises des années 1957 et 1958 à destination de l'étranger.

(Répartition par produits, selon les sections de la Classification type des Nations-Unies et par zones géographiques.
Milliards de francs courants F. O. B.)

		Total des colonnes 0 à 9	Produits alimentaires 0	Boissons et tabacs 1	Matières premières 2	Energie 3	Huiles et graisses 4	Produits chimiques 5	Demi-produits et produits manufacturés où la matière prédomine 6	Machines et matériel de transport 7	Produits finis de consommation 8	Autres produits 9	Or non monétaire
Zone dollar	1957	144,2	4,9	14,2	5,8	0,1	0,4	12,1	54,8	32,8	15,6	3,4	—
	1958	186,7	5,5	15,3	7,7	0,1	0,3	14,8	54,0	66,9	18,8	3,3	—
Zone sterling	1957	185,2	26,7	14,8	17,0	8,4	0,4	20,4	57,0	30,0	7,4	2,9	0,8
	1958	194,9	27,6	15,8	14,8	14,6	0,4	20,4	50,1	38,2	9,7	3,2	0,7
Pays de l'O. E. C. E.. (hors de la zone sterling)	1957	676,5	71,8	26,1	112,2	57,7	1,8	44,0	221,9	101,3	30,9	8,8	15,7
	1958	694,6	50,1	24,1	97,8	62,3	1,4	48,6	232,1	130,8	37,2	10,2	1,0
Autres pays (1)	1957	209,8	10,5	3,5	10,1	6,8	1,5	24,0	79,4	62,7	9,1	2,2	1,8
	1958	268,1	6,8	2,6	12,0	9,9	1,8	31,0	120,9	69,8	10,9	2,4	ε
Total général	1957	1.215,8	113,9	58,6	145,2	73,1	4,1	100,6	413,2	226,8	63,0	17,3	18,3
	%	100,0	9,4	4,8	11,9	6,0	0,3	8,3	34,0	18,7	5,2	1,4	
	1958	1.344,3	90,0	57,8	132,3	86,9	3,9	114,7	457,2	305,8	76,6	19,1	1,7
	%	100,0	6,7	4,2	9,9	6,5	0,3	8,5	34,0	22,8	5,7	1,4	

(1) = y compris 8,4 milliards en 1957 et 9,2 milliards en 1958, de marchandises à destination non spécifiée et de provisions de bord.
Nota : Chiffres arrondis après totalisation.
Sont encadrés d'un trait épais les courants d'échange qui, en 1957 ou 1958, ont dépassé 50 milliards de francs.

III. — ÉVOLUTION DES ÉCHANGES AVEC LES PAYS ÉTRANGERS, PAR ZONES MONÉTAIRES

Nous ne savons si la notion de *zone monétaire* — du moins en tant que telle — en viendra durablement à s'estomper devant les progrès du multilatéralisme, ou si elle ne prendra pas un sens nouveau. Déjà sensibles avant 1958, ces progrès semblent ratifiés par les mesures tendant à assurer la *convertibilité externe* du franc. Sans doute peut-on évoquer, pour justifier le maintien d'une ventilation des échanges par zones, la réalité toujours vivante de la *zone sterling,* ainsi que la nécessité de surveiller *l'évolution des ressources en dollar,* en dépit de l'amélioration constatée à l'échelle européenne. Du point de vue des statistiques douanières, il faut reconnaître que la division en zones n'a jamais correspondu rigoureusement à l'emploi effectif d'une monnaie de règlement : cette division reste donc un moyen approximatif de regrouper les transactions par *aires géographiques* ayant encore en commun au moins des coutumes commerciales et des solidarités politiques ou financières, donc par *zones de coopération économique* plus encore que par zones monétaires. En valeurs courantes, la baisse de 27 % du déficit commercial avec l'étranger soit de près de 132 milliards de francs, résulte essentiellement d'une diminution de 122 milliards de francs du déficit avec la *zone dollar* qui se trouve ainsi réduit de plus de la moitié.

A. — Les importations en provenance de cette zone ont en effet diminué de 21 % dans le même temps que les exportations augmentaient de près de 30 %. D'une part, ont été économisés près de 50 milliards de francs sur *les achats de charbon et de pétrole* aux Etats-Unis (1) et plus de 10 milliards sur des *achats de froment* aux Etats-Unis et au Canada (qui n'avaient plus de raison d'être) tandis que le coût d'ensemble des autres produits de base, *ne s'est pas trouvé augmenté en francs malgré la dévaluation.* D'autre part, *les ventes de machines et de matériel de transport* vers cette zone ont augmenté de 34 milliards, dont 27 milliards sont dus au seul progrès des ventes d'*automobiles*

1. Pour le pétrole, il s'agit d'un retour aux fournisseurs du Moyen-Orient après l'intermède de Suez qui avait fortement mis à contribution, au début de 1957, la production des Etats-Unis.

Importations françaises des années 1957 et 1958 en provenance de l'étranger

(Répartition par produits, selon des sections de la classification type des Nations-Unies et par zones géographiques
Milliards de francs courants C. A. F.)

		Total des colonnes	Produits alimentaires	Boissons et tabacs	Matières premières	Energie	Huiles et graisses	Produits chimiques	Demi-produits et produits manufacturés où la matière prédomine	Machines et matériel de transport	Produits finis de consommation	Autres produits	Or non monétaire
		0 à 9	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Zone dollar	1957	379,9	26,8	4,4	83,0	123,5	2,1	21,8	31,9	80,7	5,8	ε	ε
	1958	300,6	9,0	4,4	83,8	56,0	0,3	25,3	37,3	78,5	5,9	0,1	ε
Zone sterling	1957	446,1	10,8	1,3	199,9	157,6	1,6	10,7	29,4	29,5	5,2	0,2	13,4
	1958	426,1	9,7	2,0	143,5	190,1	0,3	10,2	27,4	37,8	5,0	0,2	1,1
Pays de l'O. E. C. E. (hors de la zone sterling)	1957	645,0	53,7	7,1	87,9	103,4	5,6	44,2	164,3	146,9	32,0	0,1	4,4
	1958	696,6	54,7	17,8	82,2	120,1	5,3	45,0	173,8	164,1	32,8	0,8	0,3
Autres pays	1957	236,0	45,9	3,5	92,3	67,4	2,4	4,9	16,2	2,1	1,2	0,1	1,7
	1958	280,6	58,0	15,6	87,6	88,1	3,8	6,7	15,2	3,9	1,4	0,2	—
Total général	1957	1.707,0	137,1	16,4	463,1	451,8	11,6	81,5	241,8	259,3	44,2	0,4	19,6
	%	100,0	8,0	1,0	22,1	26,5	0.7	4 8	14,1	15,2	2,6	ε	—
	1958	1.704,0	131,4	39,8	397,2	454,3	9,7	87,2	253,6	284,4	45,1	1,2	1,4
	%	100,0	7,7	2,3	23,3	26,7	0,6	5,1	14,9	16,7	2,6	0,1	—

Nota : Chiffres arrondis après totalisation.
Sont encadrés d'un trait épais les courants d'échange qui, en 1957 ou 1958, ont dépassé 50 milliards de francs courants.

vers l'Amérique du Nord (environ 100.000 voitures particulières vendues aux Etats-Unis et 9.000 au Canada, contre, respectivement 45.000 et 500 en 1957).

B. — C'est une réduction plus modérée qui a été enregistrée dans le déficit avec la *zone sterling,* puisqu'elle n'a été que de 30 milliards de francs, soit de 11 %. Les valeurs importées ont fléchi d'un peu plus de 4 % du fait des baisses de volume et de prix (même exprimés en francs) des achats de *laine* et de *caoutchouc,* tandis que les valeurs exportées augmentaient de 5 %.

C. — *Les pays de l'O. E. C. E. hors de la zone sterling* forment le seul ensemble à l'égard duquel la situation se soit détériorée. Un gain de 32 milliards y fait place à un léger déficit (cependant en valeurs F. O. B. c'est une simple réduction d'excédent). A leur égard, les importations ont augmenté de 8 % et les exportations de 3 % seulement. Pour beaucoup de ces pays, la situation était analogue à la nôtre et la récession, on le sait, les avait atteint tandis que l'expansion se poursuivait en France. Nous avions déjà réduit nos achats de produits de base dans la *zone sterling* et dans la *zone dollar* que, par exemple, des achats de *vin* plus importants au Portugal et à la Grèce, ou une hausse du prix en francs des *charbons* allemands, suffisaient à rendre précaire un équilibre d'ordinaire assuré sans trop de difficultés dans les échanges avec nos voisins, mais que la diminution de la demande globale compromettait déjà.

D. — Quant aux *autres pays,* le léger déficit (importations CAF — exportations FOB) qui est enregistré à leur égard est un peu plus faible que l'an dernier. La valeur en francs de nos exportations a progressé de 28 %, celle des importations n'a augmenté que de 19 %. Il s'agit là d'un ensemble hétérogène. On sait que les accidents de la fortune jouent un grand rôle dans les relations bilatérales et qu'une analyse détaillée permettrait seule de souligner les raisons, très variables, d'alternances dans la formation et la résorption des soldes commerciaux à régler d'une année sur l'autre.

E. — Balance des paiements.

Chaque année, lorsqu'est rédigée cette chronique, la balance des paiements du premier semestre de l'année passée est seule connue. Il n'en est pas moins instructif d'y jeter un regard — et d'autant plus qu'entre le premier semestre de 1957 et le premier

Commerce de la France avec les pays d'outre-mer en 1957 et 1958

(Milliards de francs courants)
(Répartition par produits selon les sections de la Classification type des Nations-Unies)

		Total des colonnes 0 à 9	Produits alimentaires 0	Boissons et tabacs 1	Matières premières 2	Energie 3	Huiles et graisses 4	Produits chimiques 5	Demi-produits et produits manufacturés où la matière prédomine 6	Machines et matériel de transport 7	Produits finis de consommation 8	Autres produits 9	Or non monétaire
Pays de destination.		*Exportations françaises (F. O. B.)*											
Pays d'outre-mer, *non compris Etats d'Indochine*	1957	620,7	92,9	16,9	9,9	34,4	4,6	47,7	180,3	133,5	66,3	34,2	0,7
	1958	778,0	110,7	18,7	12,3	47,9	6,6	60,2	218,6	175,6	84,3	43,1	0,5
Viet-Nam, Laos, Cambodge	1957	33,8	1,0	0,8	0,2	ε	ε	6,6	15,2	7,9	1,8	0,2	—
	1958	28,7	1,3	0,7	0,1	ε	ε	5,2	11,3	7,8	1,9	0,4	—
Pays d'outre-mer *y compris Etats d'Indochine*	1957	654,5	93,8	17,7	10,2	34,4	4,7	54,3	195,6	141,4	68,1	34,5	0,7
	1958	806,7	112,0	19,4	12,5	47,9	6,6	65,4	229,8	183,4	86,2	43,5	0,5
Pays de provenance.		*Importations françaises (C. A. F.)*											
Pays d'outre-mer, *non compris Etats d'Indochine*	1957	519,7	218,4	118,9	118,8	1,8	27,5	7,3	24,8	0,5	0,9	0,8	ε
	1958	627,8	268,0	150,1	134,8	8,6	26,2	7,6	29,0	0,6	1,0	1,9	ε
Viet-Nam, Laos, Cambodge	1957	19,1	3,9	—	14,4	0,7	ε	ε	ε	—	ε	—	—
	1958	22,1	3,9	—	16,9	1,1	ε	0,1	0,1	—	ε	ε	—
Pays-d'outre-mer *y compris Etats d'Indochine*	1957	538,9	222,3	118,9	133,2	2,5	27,5	7,4	24,9	0,5	0,9	0,8	ε
	1958	649,9	271,9	150,1	151,7	9,8	26,1	7,7	29,1	0,6	1,0	1,9	ε

Nota : Chiffres arrondis après totalisation.
Sont encadrés d'un trait épais les courants d'échange ayant dépassé 50 milliards de francs

semestre de 1958 le plus grand contraste s'était manifesté entre les évolutions respectives des deux années. Du moins le constate-t-on pour le poste le plus important, celui de la balance commerciale (qui, rappelons-le, *n'a pas la même définition dans les calculs de balance des paiements et dans les statistiques douanières*).

Balance commerciale de la métropole avec l'étranger

(Règlements en millions de dollars, monnaie de compte)

	1er sem. 1957	2e sem. 1957	1er sem. 1958
	—	—	—
Importations FOB	—2.374	—1.903	—1.857
Exportations FOB	1.702	1.625	1.592
Balance	— 672	— 278	— 265

a) On retrouve, dans la seconde moitié de 1957, l'influence de la suppression de la libération des échanges et de la baisse continue du cours des matières premières ; alors, la baisse en devises des dépenses d'importation avait eu une influence décisive (1).

b) La balance des paiements permet d'isoler en grande partie l'incidence des coûts de transport, inclus dans la valeur CAF des statistiques douanières.

Dépenses nettes de la métropole pour les transports maritimes

(Millions de dollars, m. c.)

1er semestre 1957	2e semestre 1957	1er semestre 1958
—	—	—
248,7	127,0	98,7

Ce poste est en chute continue du fait de la réduction de volume des importations et surtout de la baisse des taux de fret qui se poursuivait encore au début de 1958.

c) Les *dépenses du gouvernement des Etats-Unis en France*, constituées pour la plus grande partie par des achats « offshore » et des dépenses militaires, restent un élément important des recettes courantes.

1. La baisse devrait être encore plus sensible dans la balance des paiements du 2e semestre 1958, puisque le déficit en francs courants dans la balance commerciale avec l'étranger (C. A. F., F. O. B.) est passé de 259 milliards de francs au 1er semestre 1958 à 101 milliards au 2e semestre (soit de 616 millions de dollars à 240 millions) ; mais on se rappellera les différences considérables qui, outre la comptabilisation des frets, existent entre la prise en compte dans les statistiques commerciales et le règlement financier des échanges de marchandises.

Balance des payements de la zone franc. Solde des principaux postes (Millions de dollars, monnaie de compte)

Source : Direction des finances extérieures et office des changes.

	Année 1957				Premier semestre 1958			
	Origine des ressources (Recettes)		Emploi des ressources (Dépenses)		Origine des ressources (Recettes)		Emploi des ressources (Dépenses)	
	Métropole	Pays d'Outre-Mer	Métropole	Pays d'Outre-Mer	Métropole	Pays d'Outre-Mer	Métropole	Pays d'Outre-Mer
I. *Balance des payements courants* :								
— Marchandises (exportations, importations F. O. B.)			949,5	184,3			265,1	58,2
— Touristes et voyageurs			80,4	10,0	2,1			1,7
— Transports, assurances, revenus du travail et de la propriété intellectuelle, services divers			596,7	39,3			194,2	19,7
— Revenus du capital	110,0			8,7	46,5			3,5
— Autres opérations (dont recettes provenant des dépenses militaires de gouvernements étrangers)	312,9	34,6			132,0	3,3		
Solde des payements courants			1.203,7	207,7			278,7	79,8
II. *Opérations en capital* :								
— Investissements et crédits privés	188,8	48,0				39,8	13,1	
— Investissements et emprunts publics	155,9				83,4			1,9
Solde des opérations en capital	344,7	48,0			70,3	37,9		
	zone franc		zone franc		zone franc		zone franc	
— Solde des payements courants			1.411,4				358,5	
— Solde des opérations en capital	392,7				108,2			
Solde général			1.018,7				250,3	
III. *Règlement du solde général* :								
— Aide extérieure (1)	54,3				16,9			
— Crédit accordé par l'U. E. P.	175,4				131,5			
— Transferts effectués par la République Fédérale d'Allemagne au profit de la Sarre	35,9				26,0			
— Diminution des avoirs en or et en devises et opérations en cours	775,0				71,9			
— Erreurs et omissions			21,9		4,0			
Total	1.018,7				250,3			

(Millions de dollars)

1er semestre 1957	2e semestre 1957	1er semestre 1958
166,8	151,2	150,7

d) Le *solde des opérations en capital* a été positif au 1er semestre 1958 — en raison d'emprunts publics, notamment auprès du Fonds Monétaire international — comme c'était déjà le cas en 1957.

L'*aide américaine directe* à la France continue de s'amenuiser :

(Millions de dollars)

1er semestre 1957	2e semestre 1957	1er semestre 1958
17,8	19,1	12,8

Les *crédits accordés par l'Union Européenne de Paiements* ont été, en revanche, une source plus importante encore qu'en 1957 de moyens de règlement :

(Millions de dollars m. c.)

	1957	1958
1er semestre	122,8	131,5
2e semestre	52,6	109,8 (1)

e) *Les avoirs en or et en devises,* qui avaient diminué de 356 millions de dollards au 1er semestre 1957, de 361 millions de dollars au 2e semestre 1957, auront encore contribué au règlement du déficit, mais pour 130 millions de dollars seulement, au cours du 1er semestre de 1958. Par la suite, on notera les achats d'or effectués par le Fonds de stabilisation des changes au moment de l'emprunt 3 1/2 % et surtout l'amélioration très nette de la balance des paiements courants pendant le 2e semestre 1958. Ainsi, le Fonds de stabilisation n'aura sans doute éprouvé pour l'ensemble de l'année que d'assez faibles pertes. Cependant, la fin de 1958 devait être aussi marquée par une très forte spéculation, anticipant la dévaluation et la précipitant (2). Ainsi, au

1. Pour l'U. E. P., les crédits qui figureront dans la balance des paiements de l'année 1958 au titre du 2e semestre sont déjà connus grâce aux renseignements publiés mensuellement par l'O. E. C. E. (les dernières données à enregistrer dans la balance des paiements annuelle étant constituées par les règlements effectués au titre du mois de novembre). Les 8,6 millions de dollars de crédits nets accordés à la France au titre du mois de décembre figureront dans la balance des paiements du 1er semestre 1959 ; ce seront les derniers dont la France aura bénéficié de manière automatique avant la dissolution de l'U. E. P. et son remplacement par l'accord monétaire européen.

2. Le déficit à l'U. E. P. fut en novembre de 47 millions de dollars et en

moment de réaliser celle-ci et d'établir la convertibilité externe de notre monnaie, fallut-il demander à des banques étrangères le secours de leur crédit.

Perspectives au début de 1959

Nous avons déjà souligné dans quelle mesure et dans quel sens, les perspectives qui s'ouvrent en 1959 à nos échanges extérieurs auront été véritablement influencées par les décisions prises dans les derniers jours de 1958, tant en France que dans les autres pays d'Europe occidentale. Nous avons également essayé de dégager la différence entre les effets attendus de la dévaluation de 1958 et ceux, déjà difficiles à préciser, des opérations effectuées en 1957. Mais il ressort de cette confrontation qu'en tout cas de telles mesures ne pouvaient être isolées de leur contexte historique. Or, jusqu'à la fin de 1958, ce sont les incertitudes du *marché commun* qui retenaient toute l'attention des industriels comme des gouvernants, et ces incertitudes devaient déjà être partiellement neutralisées par le jeu de conversions ou réadaptations effectuées par les entreprises et du fait également des ententes internationales privées en vue de la spécialisation ou du jumelage des activités. Après l'échec prévisible de la formule originelle d'une « zone de libre-échange », d'autres perspectives devaient cependant s'ouvrir. La libération des échanges était rétablie : avec les pays de l'O. E. C. E. au taux officiel de 90 % ; avec les Etats-Unis et le Canada de manière à couvrir 55 % du commerce privé de 1953 ; à l'égard même des autres pays, dans le cas de certaines matières premières. La convertibilité du franc était instituée pour les « non-résidents », et des mesures analogues de convertibilité externe étaient décidées simultanément par neuf autres pays de l'O. E. C. E., dont nos cinq partenaires du marché commun. La France allait même plus loin dans cette voie en supprimant quelques semaines plus tard les « comptes-capital », c'est-à-dire en ouvrant la voie du rapatriement à tous les capitaux en provenance de l'étranger. *L'Union Européenne de Paiements* était dissoute et remplacée, comme il avait été prévu en 1955, par l'*accord monétaire européen* qui, d'une part supprime le jeu des compensations multilatérales mensuelles sauf pour la

décembre de 169 millions de dollars, malgré le « ratissage » des devises effectué chez les intermédiaires agréés ; de juillet à octobre, ce déficit avait été en moyenne inférieur à 30 millions de dollars.

fraction assez faible des opérations échappant au marché des changes et qui, d'autre part, ne prévoit plus que des crédits seraient automatiquement accordés aux pays débiteurs. Et tandis que les premières mesures de réduction des droits de douane et de « décontingentement » prises en vertu des traités de Rome entraient en vigueur, le 1er janvier 1959, entre les pays de la Communauté économique européenne, certaines concessions tarifaires étaient édictées en faveur d'un grand nombre d'autres pays.

Voici donc un ensemble impressionnant de mesures, dont la résultante finale, étant donnée la diversité des moyens d'action qui seront éventuellement mis en œuvre, ici ou là, ne saurait être dégagée aujourd'hui. Mais elles ne sont pas toutes accompagnées des clauses de sauvegarde autorisant les éventuels retours en arrière que supposerait la maîtrise incontestée d'une *politique de conjoncture appropriée.* Sans doute avons-nous insisté, au début de cette chronique sur la patiente élaboration, à l'échelle internationale, des nouvelles règles du jeu libéral qui, ne niant pas, au départ, l'importance du déséquilibre mondial, escomptèrent et favorisèrent, au cours des années récentes, des réadaptations structurelles de longue durée. Pour la France, certaines options étaient déjà prises depuis assez longtemps :

a) Les traités de Rome avaient été signés le 25 mars 1957 et ratifiés le 14 septembre de la même année : les premières mesures d'abaissement des droits de douane et de *décontingentement* étaient ainsi fixées irrémédiablement au 1er janvier 1959. La plus contraignante de ces mesures était bien celle de l'élargissement des contingents pour une fraction équivalant à 3 % de la production nationale.

b) Cependant, la zone de libre-échange devait être longuement discutée ainsi que sa transformation éventuelle en *Association économique européenne.* Qu'on le voulût ou non, notre pays était d'ailleurs tenu par ses engagements à l'égard de l'O. E. C. E. et notamment par celui de rétablir, le 18 décembre 1958, un taux de libération des échanges d'au moins 75 %. Enfin, si nous étions entrés dans le marché commun sans avoir libéré une proportion de nos échanges équivalente à celle libérée par nos partenaires, la précaution ainsi prise risquait de s'avérer illusoire du fait des détournements de trafic rendus possibles.

c) La dissolution de l'*Union européenne de paiements* était

devenue non moins inévitable depuis qu'avait été signé le 1er août 1955 cet *accord monétaire européen* à l'entrée en vigueur duquel la France ne pouvait s'opposer.

Quel que soit, dans ces conditions, le diagnostic final des experts ou la décision des gouvernements, l'évolution de l'économie française était devenue plus strictement solidaire de la stratégie d'ensemble de ses partenaires occidentaux. En rejetant la politique de subventions et d'aide à l'exportation, aussi bien qu'en allant délibérément dans la voie de la suppression d'un grand nombre de contingents, nous avons cessé de défier la doctrine *néo-libérale* dont les règles du jeu n'avaient cessé d'être réaffirmées depuis 10 ans. Mais on aura pu constater, à l'exemple des autres pays, que l'application de cette doctrine a été jusqu'à présent rien moins que naïve. Certains contrôles restrictifs sont effectivement reportés du niveau des échanges extérieurs à celui de la production ou de l'investissement, sinon de la politique du crédit. En incorporant au 3e plan français les objectifs du redressement de notre balance extérieure, peut-être parviendrons-nous à satisfaire davantage aux exigences d'orientation et de sélectivité précédemment exprimées. Peut-être arriverons-nous encore à mieux utiliser les pratiques généralement acceptées désormais d'encouragement à l'investissement, de reconversion des activités et de coordination générale des efforts de production et de productivité.

Dans le climat de récession qui persistait en Europe occidentale lorsque cette chronique a été rédigée le *volume des importations* restait à un niveau très bas et leur prix exprimé en devises demeurait assez déprimé. Le relèvement en francs du prix des produits importés n'avait guère exercé qu'une répercussion mécanique, et parfois n'apparaissait même pas entièrement traduit dans la hausse, très limitée, des prix intérieurs.

A l'exportation, les valeurs moyennes exprimées en devises avaient sans doute fléchi de quelque 5 %, mais, selon les cas, pouvaient n'avoir pas varié ou même avoir baissé de toute la marge laissée par la dévaluation. C'est au moment de la reprise économique, en France comme sur les principaux marchés extérieurs, que se jouera l'épreuve décisive. En dépit de la crainte de compromettre les résultats déjà acquis dans des conditions toutes différentes — celles d'un ralentissement d'activité venant, comme dans plusieurs exemples antérieurs, gagner tardivement

notre pays — il ne semble pas que cette reprise puisse être attendue passivement.

Sans doute, le danger de provoquer isolément une relance qui se traduirait par l'accroissement de nos importations — mais non par celui des achats des autres pays — pèse-t-il encore sur les décisions de lutte contre la récession. Dans cette situation indécise une politique de conjoncture autonome devient plus difficile, tandis que la coordination internationale des politiques monétaires et financières est encore loin d'apporter de grandes satisfactions. Nous sommes donc au moins provisoirement contraints à une stratégie, d'autant plus souple, *d'adaptation à la conjoncture internationale,* que des engagements très stricts ont été pris des points de vue douanier et contingentaire. Dans la conjoncture actuelle, il n'est pas déraisonnable cependant d'espérer qu'au moment où nos principaux partenaires à l'échange se seront prononcés pour une politique d'essor, l'occasion de la réadaptation recherchée de longue date, puisse être saisie. Les efforts que, depuis quelques années, les gouvernements et l'administration avaient encouragés sont loin d'avoir été sans résultats. L'expansion réalisée depuis 1953 en témoigne, dans de nombreux secteurs de l'économie : les discussions récentes quant aux possibilités de la favoriser, par exemple, dans un autre secteur essentiel, comme celui des machines-outils, permettent de mieux prendre la mesure de ce que signifient encore des expressions telles que « réadaptation structurelle » ou « sélectivité »... — et de ce qu'il est possible de réaliser lorsque risqueront d'apparaître insuffisants des remèdes qui restent de caractère *global* tels que les restrictions monétaires ou les dévaluations.

Jean WEILLER et André NÉEL.

ÉVOLUTION DES TRANSPORTS

Sommaire. — *Les transports ferroviaires, trafic voyageurs, trafic marchandises, infrastructure, matériel roulant. Les transports par voies navigables : trafic intérieur, importations, exportations et transit ; trafic charbonnier fluvial ; trafic fluvial d'hydrocarbures ; trafics régionaux fluviaux de la Seine, du Nord, du Rhône. Les transports maritimes de voyageurs, de marchandises. Articulation des trafics ferroviaires, fluviaux et maritimes, exemple de Strasbourg. Les transports aériens. Les transports routiers. Les transports urbains. Les transports par voies ferrées secondaires et d'intérêt local.*

Au cours de l'année 1958 les transports ont évolué dans une conjoncture économique dont il convient de tracer le cadre.

L'activité de notre pays a subi un fléchissement modéré en liaison d'ailleurs avec la récession aux Etats-Unis et dans le monde.

A ce sujet, la France est en retard dans son évolution par rapport à la plupart des autres pays européens. Le glissement économique n'y est apparu que plus tard ; il paraît actuellement ralenti, sinon stoppé, en raison des mesures énergiques prises ces derniers mois.

L'indice général de la production industrielle (bâtiment non compris, base 100 en 1952) a culminé en avril 1958 (159) celui des transports marchandises (rail et route — base 100 — 1938) qui avait dépassé 220 en août 1957 est resté compris entre 200 et 210 de janvier à juin, puis fléchi jusque vers 185 en octobre 1958.

L'indice du bâtiment s'est stabilisé autour de 120 (base 100, 1952) depuis mars 1957.

Le volume des exportations vers l'étranger, qui avait marqué un fort recul dans le premier semestre de 1958, a marqué une forte reprise depuis juillet et la balance commerciale des échanges est excédentaire pour le quatrième trimestre (8 % à 18 %).

Les importations de produits bruts ont fortement reculé au début de l'année et depuis septembre, après légère reprise en mai-juillet.

LES TRANSPORTS FERROVIAIRES EN 1958

En 1958, la S. N. C. F. a produit 84,9 milliards d'unités de trafic, en légère régression de 1,6 % sur 1957 (86,3 — chiffre record).

Les recettes des trafics voyageurs et marchandises, 513 milliards de francs, sont toutefois en progression de 7,8 % sur 1957 (476 milliards) en raison des majorations de tarifs survenues le 6 janvier 1958 pour les voyageurs et les 1er janvier et 1er mai 1958 pour les marchandises.

Le trafic voyageurs avec 32 milliards de voyageurs-kilomètres est en légère diminution de 1,8 % sur 1957 (32,6). Les recettes de ce trafic (153 milliards de francs) sont supérieures de 10,1 % à celles de l'an dernier (139 milliards).

Le nombre de voyageurs transportés s'est élevé à 551 millions contre 552 l'an dernier. La baisse assez sensible pendant le premier semestre s'est finalement atténuée en raison d'une très forte reprise du trafic dans les derniers mois de l'année.

Le trafic de la banlieue de Paris est resté en progression : 301 millions de voyageurs contre 296 en 1957, soit + 1,7 %.

A noter que le chemin de fer reste le seul moyen de transport capable d'assurer un acheminement massif des voyageurs :

— le premier samedi d'août 1958 — superpointe des départs en vacances — le trafic grandes lignes des gares de Paris a atteint 250.000 voyageurs ;

— le trafic de la banlieue de Paris dépasse 750.000 voyageurs par jour. Pour la seule gare de Paris-Saint-Lazare on enregistre plus de 300.000 voyageurs dans la journée avec une pointe horaire de 65.000 voyageurs entre 18 h et 19 h.

Le trafic marchandises, avec 52,8 milliards de tonnes-kilomètres taxées, est en léger recul de 1,5 % sur l'an dernier (53,6 milliards). Les recettes y afférentes ont atteint 357 milliards de francs en progression de 6,9 % sur celles de 1957 (334 milliards de francs).

Le tonnage des marchandises transportées a été de 212 millions de tonnes contre 217 l'an dernier (— 2,3 %).

Le chargement moyen du wagon est à nouveau en progression : 15,3 tonnes contre 15 tonnes en 1957. Le parcours moyen de la tonne est resté à peu près du même ordre avec 249 kilomètres contre 247. A égalité de tarifs, le produit moyen de la tonne-kilomètre se situe à 6,76 F contre 6,90 F en 1957. Ce fléchissement trouve son origine dans la modification de structure du trafic.

Le trafic marchandises est resté supérieur à l'an dernier pendant le premier semestre 1958, mais au cours du deuxième semestre on a observé une régression assez marquée. La baisse du

trafic de la S. N. C. F. a cependant été bien moins sensible que celle observée sur les principaux réseaux européens.

Au trafic de 1958 ont correspondu les consommations d'énergie suivantes : la consommation de charbon a diminué de 11,0 % (3,88 millions de tonnes au lieu de 4,36) ; le fuel-oil a augmenté de 2,3 % (946.000 m. c. au lieu de 925.000 m. c.), tandis que l'énergie électrique consommée devenait 2,21 milliards de Kwh égale à 1,06 fois les 2,09 milliards de 1957. Ce développement de la traction électrique est la conséquence de l'extension du réseau électrifié et d'une utilisation plus intense de celui-ci en y concentrant les principaux courants de trafic.

Le parcours journalier moyen d'une locomotive à vapeur est passé de 111 km à 113 km en 1958, tandis que celui de la locomotive électrique est en légère régression avec 296 km au lieu de 299.

Le réseau des lignes ouvertes au trafic voyageurs a été encore légèrement réduit avec 29.785 km contre 29.870 en 1957 ; celui des lignes ouvertes au trafic marchandises a aussi été diminué avec 39.500 km contre 39.600.

Chaque kilomètre de ligne voyageurs a ainsi attiré 18.500 voyageurs en 1958 au lieu de 18.550 en 1957 (17.460 en 1956), et à chaque kilomètre de ligne marchandises a correspondu le chargement de 5.370 tonnes au lieu de 5.480 en 1957, 5.130 en 1956.

Si l'on se réfère aux voyageurs-kilomètres et aux tonnes-kilomètres, on constate que sur chaque kilomètre de ligne il est passé dans l'année 1.074.000 voyageurs et 1.337.000 tonnes.

Ces résultats traduisent mieux que tous autres la valeur du capital irremplaçable que constitue l'armature ferroviaire de notre pays.

Au cours de l'année 1958, l'infrastructure ferroviaire a bénéficié des aménagements suivants :

La longueur du réseau électrifié s'est allongée de 530 km dont 390 (lignes Paris-Douai-Lille, Arras-Lens-Pont-à-Vendin, Dôle-Frontière Suisse) ont été équipés en courant monophasé sous 25.000 volts, tandis que les autres (entre Givors-Saint-Etienne et Chasse-Loriol) ont été équipés en courant continu 1.500 volts.

De ce fait, le réseau électrifié totalisait fin 1958 6.320 km, dont 4,690 équipés en courant continu et 1.630 en courant monophasé.

Ce réseau, dont la longueur est la septième du réseau général, supporte 50 % du trafic global.

Le programme de renforcement des voies par soudures de barres longues de 800 m a étendu à 4.714 km, au lieu de 3.925 fin 1957, ce nouveau mode d'attache. 1.823 km de ces rails soudés sont posés sur des traverses en béton armé.

Les travaux de l'ouvrage construit pour la dérivation de la R. N. n° 7 à proximité de la gare de Montargis ont été terminés.

Durant l'année 1958, l'activité de la S. N. C. F. en matière d'ouvrages d'art s'est particulièrement manifestée dans la mise au gabarit électrification de nombreux ouvrages et dans la construction de passages supérieurs ou inférieurs pour le compte de collectivité ou d'autres administrations :

Au titre de l'électrification :

— Passage supérieur de Bobigny et Pont Stanislas à Nancy, étude du relevage du Pont Lafayette à Paris ;

Pour le compte de collectivités ou d'autres administrations :

— construction du passage inférieur de la Vallée par suite de la création d'un boulevard périphérique au Sud de Paris ;

— déviation et mise en souterrain de la voie ferrée Paris-Marseille dans la partie où elle traverse le territoire de la Principauté de Monaco ; percement de 2 souterrains de 152 m et 3.040 m et construction d'un viaduc en maçonnerie de 21,00 m d'ouverture.

Par ailleurs, commencement des travaux nécessités par la construction de 3 passages inférieurs et d'un viaduc sous rails de 410 m pour la suppression des passages à niveau de Nantes-RG.

Etude de l'allongement du passage supérieur de la rue du Château à Paris, nécessité par les travaux de la nouvelle gare Montparnasse, et de tabliers et d'une plateforme sous voie à Champigny pour la suppression d'un passage à niveau et la construction d'un bâtiment à voyageurs sous la ligne de Paris-Bastille à Boissy-Saint-Léger.

Enfin, les travaux de renforcement du viaduc de Mirville, grand ouvrage de 46 arches de 9,20 m situé sur la ligne de Paris au Havre ont été commencés.

Au titre de la reconstruction, l'année 1958 a vu la mise en service de nouvelles installations, en particulier :

— les bâtiments des voyageurs d'Amiens, de Laon et de Douai, ces derniers partiellement (Région du Nord) ;

— le bâtiment des voyageurs de Saint-Pierre-des-Corps (Région du Sud-Ouest).

La reconstruction de la gare d'Arras se poursuit (les abris sur quais sont en service) et celle de la gare des Aubrais est commencée.

Dans le cadre du plan d'aménagement de la Ville de Boulogne-sur-Mer, il a été procédé à l'établissement de la plateforme de la future gare de passage.

Par ailleurs, l'étude de la reconstruction de la gare de Paris-Montparnasse est entrée dans une phase active et les travaux ont commencé. Ce projet doit s'intégrer dans une vaste opération d'urbanisme comportant le remodelage du quartier situé aux abords de la gare du Maine.

En 1958 on compte un total de kilomètres parcourus par les trains à voyageurs égal à 207 millions (au lieu de 205 en 1957) et de 194 millions pour les trains à marchandises (égal à celui de 1957).

L'emploi des locomotives à vapeur a encore subi une régression de 13,6 % avec 4.690 en service au lieu de 5.430 en 1957.

Cette régression ne concerne que les machines chauffées au charbon.

Tous les autres engins de traction ont eu au contraire un effectif accru :

— les locomotives électriques avec 1.390 unités = 1,103 × 1.260 de 1957 ;

— les locomotives Diesel avec 528 unités = 1,36 × 388 de 1957 ;

— les automotrices électriques avec 475 unités = 1,044 × 455 de 1957 ;

— les autorails avec 996 unités = 1,016 × 980 de 1957.

Le parc de voitures à voyageurs mises en service, y compris les automotrices électriques et les autorails, a été de 16.390, inférieur à celui (16.580) de 1957 ; dans ce parc, le nombre de voitures entièrement métalliques a été élevé à 7.410 contre 7.120 en 1957.

Le parc des wagons à marchandises, avec 372.000 unités (dont 51.000 appartenant à des particuliers), a été inférieur à celui de 1957 (375.000 unités, dont 50.000 à des particuliers).

L'amélioration continue du rendement du matériel employé pour le transport des marchandises est caractérisée par les chiffres suivants : chaque wagon en service (35.600 au lieu de

36.400 en 1957) a en effet produit en moyenne 148,2 milliers de tonnes-kilomètres utiles (142,7 en 1957) et la charge totale remorquée pour le transport d'une tonne utile est passée de 2,70 à 2,73 l'année précédente.

LES TRANSPORTS PAR VOIES NAVIGABLES

En 1958, pour la première fois depuis quatorze ans, le trafic sur les voies navigables françaises (tonnage chargé en France ou entré par les frontières terrestres) a été inférieur à celui de l'année précédente.

En effet, ce tonnage n'est que de 63.706.530 tonnes (1), ce qui correspond, par rapport à 1957, à un fléchissement de 2.593.025 tonnes, soit presque 4 %.

Néanmoins, dans la mesure où le chiffre définitif ne différera pas trop du chiffre provisoire ci-dessus, le trafic de 1958 semble devoir excéder légèrement celui de 1956.

Par ailleurs, le tonnage confié à la voie d'eau en 1958 reste supérieur de 19,5 % au chiffre record d'avant-guerre atteint en 1930 (53.297.000 tonnes).

Quant au trafic en tonnes-kilomètres (produit des tonnes par la distance moyenne), il a été, en 1958, de 9,324 milliards de tonnes-kilomètres, c'est-à-dire inférieur de 440 millions de tonnes-kilomètres, soit environ 4,5 % à celui de 1957. Par contre, il dépasse de 11,3 % le chiffre record atteint avant guerre en 1934 et qui s'élevait à 8.377 millions de tonnes-kilomètres.

La distance de transport moyenne a été de 146 kilomètres contre 147 en 1956 et 1957.

L'année n'a comporté aucune période de froid intense et, en 1958, on ne compte pas une seule journée d'interruption de la navigation imputable aux glaces.

Par contre, en janvier et surtout en février et en mars de très nombreuses crues interrompirent la navigation, notamment sur les voies de l'Est (Canal de l'Est, Moselle, Canal du Rhône au Rhin, Saône), du Centre (canaux de Briare et du Loing, Yonne) et sur la Seine en amont de Paris. D'autres crues, moins prolongées, intervinrent en mai et en décembre.

La durée totale des interruptions dues à des causes diverses fut en 1958 sensiblement égale à celle de 1957 et très inférieure à celle de 1956.

(1) Chiffre provisoire.

Alors qu'en 1956 et en 1957 (sauf pour les produits pétroliers) tous les secteurs économiques avaient enregistré des progressions plus ou moins importantes par rapport à l'année précédente, on constate au contraire en 1958 une régression sensible de la production agricole (— 7 %) et des importations de cotons et laines bruts (— 12 %).

Le fléchissement a été plus accentué encore (— 22,2 %) pour les importations de charbon et s'est répercuté très fortement sur les transports par voie navigable comme on le verra plus bas.

Toutefois, d'autres activités ont enregistré une progression importante. Il s'agit de la production des industries chimiques, du gaz et des produits pétroliers, cette dernière s'étant traduite par une augmentation notable des transports correspondants.

En ce qui concerne la navigation intérieure, le fléchissement de 2,6 millions de tonnes indiqué plus haut, soit près de 4 % (63,7 millions de tonnes en 1958 contre 66,3 en 1957) se répartit comme il suit par catégorie de trafic :

— trafic intérieur	660.000 t.,	soit	1,4 %
— trafic d'importation	765.000 t.,	soit	10,5 %
— trafic d'exportation	818.000 t.,	soit	12,3 %
— trafic de transit................	348.000 t.,	soit	6 %

Apprécié à l'échelle du mois, le trafic de 1957 est caractérisé par un tonnage mensuel moyen de 5.309.000 tonnes = 0,85 fois celui de 5.525.000 tonnes de 1957 et par une meilleure uniformité avec les deux extrêmes de 5.929.000 tonnes en octobre (au lieu de 6.140.000 t en octobre 1957) et 4.295.000 tonnes en février (au lieu des 4.553.000 t de février 1957).

Selon les natures des chargements les tonnages transportés se sont répartis comme suit :

Désignation des Groupes de marchandises	1958		1958 / 1957
	Tonnes	%	
Matériaux de construction	26.156.878	41,06 %	0,998
Combustibles minéraux solides	13.373.692	20,99 %	0,818
Hydrocarbures	8.809.046	13,83 %	1,142
Produits agricoles	3.914.039	6,14 %	0,844
Denrées alimentaires	1.693.542	2,66 %	1,011
Produits industriels autres que ceux de l'industrie métallurgique	2.295.765	3,60 %	0,976
Engrais et amendements	2.134.078	3,35 %	1,128
Matières premières de l'industrie métallurgique	2.100.116	3,30 %	0,928
Produits fabriqués de l'industrie métallurgique	2.947.110	4,63 %	1,050
Bois	282.264	0,44 %	0,718
Totaux ou moyennes	63.706.530	100 %	0,961

Sous réserve du sens très restreint qu'il convient d'accorder aux rubriques exportations et importations (savoir le franchissement fluvial d'une frontière par un chargement sur bateau), nous donnons ci-après l'évolution des quatre postes du trafic fluvial, savoir trafic intérieur, exportations, importations et transit, avec leurs tonnages exprimés en tonnes.

	En 1956	En 1957	En 1958
Trafic intérieur	43.211.900	46.593.850	45.932.740
Exportations	6.482.950	6.651.350	5.832.794
Importations	6.767.050	7.267.500	6.502.710
Transit	5.720.450	5.786.850	5.438.286
Ensemble	62.182.350	66.299.550	63.706.530

En raison de leur importance dans l'économie nationale, nous ferons une analyse particulière des transports fluviaux de charbon et d'hydrocarbures, dont les évolutions d'une année à l'autre traduisent aussi l'évolution internationale sur les plans politique et économique.

TRAFIC CHARBONNIER FLUVIAL

Les 13.373.692 tonnes de charbon transportées par voie fluviale représentent 20,9 %, au lieu de 24,65 % en 1957, du trafic global ; elles se répartissent :

en 7.359.336 tonnes ayant circulé en trafic intérieur contre 8.969.000 tonnes ;

en 3.812.928 tonnes ayant été importées, contre 4.532.250 tonnes en 1957 ;

en 527.241 tonnes ayant été exportées, contre 716.750 tonnes en 1957 ;

et en 1.674.187 tonnes ayant transité, contre 2.131.900 tonnes en 1957.

Ce tonnage global représente 0,818 du tonnage de 1957 et les courants usuels de ce trafic ont été maintenus.

La réduction massive des importations se traduit :

— par l'effondrement du trafic né des arrivages par voie maritime au Havre et à Rouen, trafic qui a diminué d'un million de tonnes et n'atteint même pas la moitié de celui de 1957 ;

— par une chute également très importante des tonnages importés par Calais et Dunkerque, qui atteint 61,5 % ;

— par un recul, toutefois moindre (17 %), des charbons franchissant la frontière franco-belge, en provenance de Belgique, d'Allemagne et des Pays-Bas.

Le tonnage chargé en provenance des mines de Sarre et de Lorraine a fléchi de 67.700 tonnes, soit 15,3 %. Celui constitué par les réexpéditions du port de Strasbourg vers l'intérieur a diminué de 117.200 tonnes, soit 23,1 %.

Le recul du tonnage chargé dans le Bassin de Blanzy est moins sensible et n'atteint que 59.000 tonnes, soit 9,1 %.

Les principales zones métropolitaines génératrices de chargements fluviaux de charbon ont présenté à cet égard les activités exprimées dans le tableau ci-dessous, où est indiquée pour chacune une fraction ayant en numérateur le tonnage de 1958 et en dénominateur celui de 1957 rectifié.

On notera que les importations à la frontière franco-belge comprennent aussi des charbons hollandais et allemands.

Houillères du Nord et du Pas-de-Calais	$\frac{4.250.400}{4.222.600} = 1{,}065$
Centre (Bassin de Blanzy)	$\frac{584.200}{643.000} = 0{,}908$
Lorraine et Sarre	$\frac{374.600}{442.300} = 0{,}847$
Strasbourg (réexpédition par canal)............	$\frac{388.900}{506.100} = 0{,}769$
Le Havre-Rouen	$\frac{919.400}{1.920.400} = 0{,}479$
Frontière franco-belge.........................	$\frac{1.382.700}{1.666.100} = 0{,}83$
Dunkerque-Calais	$\frac{179.750}{467.400} = 0{,}385$

Les mois ayant eu les plus importants chargements furent janvier (779.500 t) et juin (774.000 t). Les mois les moins sollicités ayant été juillet et novembre (594.800 t et 557.600 t).

TRAFIC FLUVIAL D'HYDROCARBURES

Un paragraphe spécial consacré aux transports fluviaux d'hydrocarbures trouve sa justification dans l'importance nationale de la capacité de chargement des 706 bateaux-citernes composant

la flotte pétrolière fluviale. Cette capacité de chargement est en effet de 343.000 mètres cubes, donc supérieure à celle des 11.453 wagons pétroliers (288.000 m. c.) et cinq fois plus importante que celle des 6.565 camions-citernes (70.737 m. c.).

Avec 8.809.046 tonnes représentant 13,83 % du trafic global (au lieu de 11,64 % en 1957), les hydrocarbures marquent une progression de 14,2 % par rapport aux tonnages chargés en 1957.

En trafic intérieur, les hydrocarbures, 7.052.778 tonnes ont représenté 15,35 %, avec une progression de 15,2 %, alors que les tonnages comptés aux importations (367.510 tonnes) ont progressé de 1 % et ceux comptés aux exportations (27.831 t) ont diminué de 48,6 %. Les tonnages en transit fluvial (1.360.927) ont augmenté de 15,6 %.

D'autre part, il est évident que les tonnes comptées en trafic intérieur fluvial correspondent en fait à des quantités importées. Parallèlement à ces courants d'importations fluviales, s'écoule l'apport d'un pipeline, celui du Havre-Paris, qui a débité à partir du Havre 1.586.535 mètres cubes en 1957 contre 1.741.623 mètres cubes en 1956 ; les débits inverses, donc reçus au Havre et exportés ayant été respectivement 100.556 en 1957 contre 165.495 en 1956.

TRAFICS RÉGIONAUX FLUVIAUX

Notre réseau fluvial n'étant pas techniquement uniforme sur le plan national à la différence de celui de la S. N. C. F., une corrélation entre le trafic réalisé et la capacité structurelle de la voie ne peut être établie que pour des zones bénéficiant de dessertes fluviales disposant séparément d'une infrastructure caractéristique.

Nous avons retenu à cette intention la Seine, le réseau fluvial du Pas-de-Calais et du Nord et celui du Rhône.

a) *Trafic fluvial de la Seine*

Nous apprécierons le trafic de la Seine en prenant comme critères les tonnages fluviaux enregistrés à Rouen et en les répartissant entre six postes, savoir, d'une part, les tonnages montants à destination de Rouen, traversant Rouen, et ceux issus de Rouen, d'autre part, les tonnages avalants à destination de Rouen, traversant Rouen et issus de Rouen.

Nous obtenons ainsi le tableau synoptique suivant :

	A destination de Rouen		Traversant Rouen		Provenant de Rouen		Total	
	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1[…]
Montant .	423.304	676.602	2.027.741	1.657.296	3.618.574	3.410.053	6.069.619	5.74
Avalant ..	796.875	596.443	251.809	210.661	479.999	549.862	1.528.683	1.35
Total ..	1.220.179	1.273.045	2.279.550	1.867.957	4.098.573	3.959.915	7.598.302	7.10

L'activité de cette artère a donc diminué de 6,5 % au cours de l'année 1958 malgré une progression notable du tonnage montant à destination de Rouen (+ 59,8 %).

L'augmentation des arrivages est due, en partie, au développement des exportations de gypses transbordés directement à Rouen de bateau fluvial à navire (+ 65.000 t) et aux transports accrus de produits pétroliers en provenance du Havre (+ 230.000 t).

Sont en baisse les arrivages de : houilles (— 40.000 t), minéraux (— 10.000 t), ciments (— 15.000 t), soude et carbonate de soude (— 5.000 t), pâtes de bois (— 14.000 t), ferrailles (— 9.000 t), sucres (— 10.000 t), résidus et aliments pour le bétail (— 6.000 t). On doit souligner particulièrement la chute des céréales (— 126.000 t).

La baisse des expéditions (— 139.000 t) est due au ralentissement de l'importation charbonnière compensée en partie par l'activité pétrolière (+ 177.000 t), mais également au ralentissement des minéraux (— 49.000 t), les autres variations concernent les rondins (—17.000 t), les céréales (+ 17.000 t), les sucres (— 10.000 t), les vins (— 10.000 t), les papiers et pâtes de bois (— 16.000 t).

b) *Trafic fluvial du Nord de la France*

La région du Nord occupe une place de tout premier plan dans l'économie du pays. Son réseau comporte quelques 600 kilomètres de canaux et rivières canalisées et est fréquenté par un parc qui peut s'évaluer actuellement à environ 2.500 à 2.600 péniches dont 300 à 400 bateaux étrangers (belges pour la quasi-totalité) ; il est donc particulièrement indiqué d'y étudier la contribution du trafic fluvial à son activité au cours des deux années 1957 et 1958.

Le trafic total des marchandises transportées sur les voies navi-

gables du Nord et du Pas-de-Calais (expéditions, arrivages et transit compris) qui s'est élevé à 13.535.930 tonnes contre 13.825.000 tonnes en 1957 suffit à mettre en évidence l'importance exceptionnelle de ce réseau.

Mais avant d'être interprété sur le plan national, le tableau que nous présentons de cette évolution nécessite une observation. En effet, tout le tonnage fluvial déchargé à Dunkerque, qu'il provienne de la région du Nord/Pas-de-Calais ou du reste de la France, doit être considéré comme étant effectivement exporté par voie maritime dans la proportion de 99 % ; or ce tonnage s'est élevé à 317.727 tonnes (contre 325.854 t en 1957). Réciproquement le tonnage fluvial chargé à Dunkerque s'est élevé à 1.258.848 tonnes (contre 1.450.984 t en 1957) ; qu'il soit à destination de la région (et alors pris en compte dans le tonnage échangé) ou à destination hors zone, il a pour origine une importation maritime directe, ou une importation suivie d'une transformation immédiate dans le cas des hydrocarbures (248.320 t contre 254.868 t en 1957).

Courant de trafic	En 1958	En 1957	Différence en + ou en — par rapport à 1957
Tonnage sorti de la zone..........	4.004.000 t	4.040.300 t	— 36.300 t (0,90 %)
Tonnage entré dans la zone	4.085.400 t	3.731.900 t	+353.500 t (9,47 %)
Tonnage échangé dans la zone.....	4.477.500 t	4.554.800 t	— 77.300 t (1,70 %)
Tonnage ayant traversé la zone ..	969.000 t	1.498.000 t	—529.000 t (35,31 %)
Trafic total	13.535.900 t	13.825.000 t	—289.100 t (2,09 %)

On remarquera que la diminution enregistrée dans les tonnages importés par le port de Dunkerque, soit 192.136 tonnes en moins par rapport à 1957, est due en totalité à la chute brutale du trafic charbonnier d'importation de ce port qui n'a reçu que 179.424 tonnes contre 449.318 tonnes en 1957, soit 269.894 tonnes en moins par rapport à 1957.

On remarquera également que, si l'on fait abstraction du trafic charbonnier, les importations de ce port en marchandises générales sont en augmentation de 77.758 tonnes par rapport à 1957.

Vu dans son ensemble, le résultat en 1958 du trafic fluvial sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais peut être considéré comme sensiblement stationnaire puisqu'il n'a marqué qu'une diminution de 2,09 % (289.100 t en moins, sur un total de 13.825.000 t réalisé en 1957).

Comme on l'a déjà souligné, le tonnage total transporté n'a pas progressé du fait de la saturation de la plupart des voies qui desservent le Nord de la France et notamment sur la voie principale :

Dunkerque-Bauvin { Lille.
Valenciennes.

Par ailleurs, la pénurie des bateaux disponibles, qui est la conséquence directe de la saturation des voies fluviales de la région du Nord, incite les usagers de la voie d'eau, certains qu'ils sont de ne pas trouver le matériel nécessaire pour satisfaire leurs besoins, à réduire leurs offres de voyages et à faire appel à d'autres moyens de transports généralement plus onéreux ou à détourner leur trafic par Gand et Anvers. On trouve une preuve de cette attitude des usagers dans le fait que :

1° les offres de transports (nombre de voyages), ont diminué en passant :

— dans le bassin minier, de 34.254 en 1957 à 27.948 en 1958 (soit 6.306 en moins par rapport à 1957),

— dans la zone côtière, de 10.268 en 1957 à 9.156 en 1958 (soit 1.112 en moins par rapport à 1957) ;

2° parallèlement, le déficit à l'affrètement a marqué une régression aussi bien dans le bassin minier (où il est passé de 28,61 % en 1957 à 12,66 % en 1958) que dans la zone côtière (où il est passé de 16,23 % en 1957 à 10,04 % en 1958).

Le trafic total des marchandises transportées sur les voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais (expéditions, arrivages et transit compris), qui a atteint 13.535.900 tonnes contre 13.825.000 tonnes en 1957, suffit à mettre en évidence l'importance exceptionnelle de ce réseau qui devrait réaliser des tonnages beaucoup plus élevés.

Qu'il nous soit enfin permis de rappeler que l'infrastructure actuelle des voies fluviales (mouillage et gabarit) qui évoque des souvenirs d'avant M. de Freyssinet — est le principal obstacle au développement du trafic, lequel est loin d'avoir atteint ses possibilités et qui — si l'aménagement au gabarit international de

notre réseau fluvial, dont l'impérieuse nécessité se fait sentir de plus en plus, est réalisé dans un avenir prochain — est appelé à un plein épanouissement dont les répercussions heureuses incalculables se feront sentir, non seulement dans le cadre régional, mais aussi sur le plan national.

c) *Trafic fluvial du Rhône*

Le trafic fluvial sur le Rhône, entre Lyon et Port-Saint-Louis-du Rhône, s'est élevé à 1.335.077 tonnes, marquant ainsi une progression de 39,64 % par rapport aux 956.384 tonnes de 1957, année à trafic exceptionnellement faible par suite d'une période prolongée de basses eaux.

Ce tonnage global correspond :

a) pour 670.037 tonnes aux cargaisons déchargées entre ces deux villes, celles-ci comprises ;

b) pour 175.520 tonnes aux cargaisons chargées entre ces deux villes, celles-ci comprises ;

c) pour 240.136 tonnes aux cargaisons échangées entre deux ports de cette section ;

d) enfin pour 249.384 tonnes aux cargaisons passées en transit.

Du tonnage déchargé, les produits pétroliers représentent $\frac{417.401}{670.037}$, soit 62,3 %.

Du tonnage chargé, celui des produits industriels (63.756 t) représente 36,3 % et les matériaux de construction (88.809 t), soit 50,6 %.

Du tonnage en trafic intérieur 89,903 tonnes, soit 37,4 % ont été des matériaux de construction et 149.998 tonnes, soit 62,5 % des produits industriels.

Enfin des 249.384 tonnes, passées en transit, un peu plus de la moitié (137.704 t) aura été des produits pétroliers et un quart des produits fabriqués.

Dans le trafic global, les produits pétroliers avec 566.210 tonnes ont le plus grand pourcentage (42,4 %) et leur tonnage a largement dépassé ceux de 1957 et 1956.

Le tonnage des matériaux de construction (235.014 demeuré égal à 10.000 t près, à celui de 1956 et 1957) représente 17,6 % du tonnage global tandis que celui des produits industriels, avec 302.163 tonnes, représente 22,6 %.

On note aussi une diminution du tonnage des produits industriels fabriqués, dont les 67.230 tonnes de 1957 sont devenues 64.658 tonnes.

Les deux débouchés maritimes du Rhône, Marseille et Sète, ont contribué à ce trafic avec des tonnages qu'il est intéressant de mettre en évidence.

Le canal de Marseille au Rhône a fait un apport de 782.133 tonnes au trafic fluvial du Rhône, tandis qu'il a reçu de celui-ci un tonnage de 121.807 tonnes ; les mêmes tonnages respectifs de 1957 avaient été 557.202 tonnes et 112.460 tonnes.

Le canal du Rhône à Sète a fait un apport de 25.536 tonnes au trafic fluvial, tandis qu'il en a reçu 34.423 tonnes, les chiffres respectifs de 1957 ayant été 22.504 tonnes et 34.921 tonnes.

L'évolution du trafic fluvial intéressant plus particulièrement la ville de Lyon ressort du tableau ci-après :

	En 1955	En 1956	En 1957	En 1958
Entre Lyon, plus son réseau fluvial amont, et le Rhône à l'aval de Lyon	343.095	420.601	476.849	535.093
Entre Lyon et son réseau fluvial amont	1.095.600	1.325.590	1.343.273	1.386.416
Total du trafic fluvial à Lyon	1.439.613	1.746.191	1.820.122	1.921.509

Le trafic fluvial de la région lyonnaise a ainsi progressé de 5,57 % ; mais ainsi qu'il a été constaté depuis 1954, ce sont désormais les échanges de la première catégorie qui accusent chaque année les plus fortes progressions : 12,2 % en première catégorie contre moins de 3 % en seconde. Cette progression supérieure des échanges fluviaux entre Lyon, plus son amont, et l'aval nous paraît être une conséquence de l'industrialisation, chaque année plus accentuée, de la région de Marseille.

Dans ce trafic spécifiquement lyonnais, on note une sensible augmentation des produits pétroliers déchargés à Lyon : 197.390 contre 127.810 en 1957 et une diminution de ceux ayant transité à Lyon, à destination de l'amont : 106.835 tonnes contre 108.171 en 1957.

LES TRANSPORTS MARITIMES

a) **Transports maritimes de voyageurs**

En 1958 les débarquements et embarquements de voyageurs maritimes, hormis ceux de la navigation côtière, ont été de

4.843.900 marquant une régression de 2,8 % par rapport à 1957. Cette régression est due aux voyageurs de moyenne navigation, dont le nombre 4.454.851 a été en régression de 22,5 % par rapport à celui de 1957, tandis que celui des voyageurs de grande navigation diminuait de 6,3 % avec 389.049 unités. Cette régression du nombre des voyageurs de grande navigation fait suite à deux précédentes de 5,5 % en 1956 et 15,5 % en 1957.

Pour neuf de nos ports le nombre des passagers de moyenne navigation a dépassé la centaine de mille. Nous donnons ci-après l'évolution de leurs activités en exprimant celle-ci par le rapport entre les résultats de 1958 et ceux de 1957.

Dunkerque	$\frac{205.146}{197.612} = 1{,}04$
Calais	$\frac{1.109.362}{899.128} = 1{,}23$
Boulogne	$\frac{688.408}{742.077} = 0{,}93$
Dieppe	$\frac{359.040}{347.332} = 1{,}03$
Port-Vendres	$\frac{155.733}{157.576} = 0{,}99$
Marseille	$\frac{1.339.240}{1.599.022} = 0{,}84$
Nice	$\frac{117.572}{122.510} = 0{,}96$
Bastia	$\frac{138.801}{141.172} = 0{,}98$
Ajaccio	$\frac{123.285}{136.092} = 0{,}91$

Ainsi 95 % du trafic voyageurs de moyenne navigation passe par ces neuf ports, dont l'un deux, Marseille, détient 30 % de ce même trafic.

On notera les progressions des trafics voyageurs de Calais, Dieppe et Dunkerque.

Les 389.049 passagers de grande navigation ont été concentrés dans nos quatre ports traditionnels, où ce trafic a évolué comme il est indiqué ci-après :

Marseille	$\frac{135.204}{149.550} = 0{,}91$
Le Havre	$\frac{157.649}{162.742} = 0{,}97$

Cherbourg .... $\frac{45.220}{46.977} = 0,97$

Bordeaux.................................... $\frac{31.421}{38.626} = 0,81$

L'effondrement du trafic voyageurs au long cours dans le port de Marseille, constaté précédemment, se poursuit. Il s'explique par l'évolution de la situation politique au Moyen-Orient, par la concurrence de l'aviation et par la disparition de l'Indochine.

L'amenuisement sensible du trafic de Bordeaux s'explique par la concurrence de l'aviation et par la difficulté d'accéder à ce port dont se détournent les grands paquebots des lignes internationales.

b) Transports maritimes de marchandises

Dans les ports de la métropole le total des entrées et des sorties de navires en 1958 fut de 279.575, soit sensiblement autant qu'en 1956 (279.833), et un peu plus qu'en 1957 (275.630), ces navires présentant une capacité de chargement offerte de 186.378.965 tonneaux de jauge (2 m³ 83).

Il est ainsi entré par la voie maritime 57.974.474 tonnes de marchandises (1,006 × 57.627.552 t de 1957), tandis qu'il en sortait 25.574.796 tonnes (1,087 × 23.536.281 t de 1957).

Le tonnage de la pêche non compris dans ces chiffres est de l'ordre de 400.000 tonnes. A cette activité portuaire les ports de la Manche et de la Mer du Nord participent dans une proportion prépondérante par rapport à ceux de la côte atlantique et de la côte méditerranéenne, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Ports	Tonnages déchargés	Tonnages chargés
Mer du Nord et Manche	28.722.389	10.606.816
Atlantique..................................	6.020.217	2.393.700
Méditerranée................................	21.231.868	12.574.280

La balance des trafics, qui en 1957 avait marqué un grave déséquilibre avec un rapport 3,34 entre les tonnages entrés et ceux sortis, accuse en 1958 une amélioration avec un rapport $\frac{E}{S}$ égal à 2,26 (ce même rapport avait valu 2,223 en 1956, 1,71 en 1955 et 1,83 en 1954). La prise en compte, justifiée, des tonnages entrés

dans (3.071.905) et sortis (3.123.793) du port de Strasbourg a amélioré un peu ce déséquilibre, que mesure alors un rapport $\frac{E}{S} = 2{,}13$ (au lieu de 2,111 en 1956).

Les neuf dixièmes de ce trafic marchandises furent concentrés dans dix ports, les mêmes qu'en 1957.

On trouvera dans le tableau ci-dessous les valeurs de leurs rapports, $\frac{E}{S}$, pour les années 1957, 1956 et 1955.

	En 1955	En 1956	En 1957	En 1958
Marseille	1,71	2,12	2,9	$\frac{14.985.867}{8.386.840} = 1{,}8$
Le Havre	4,65	5	9,1	$\frac{13.602.428}{2.527.715} = 5{,}4$
Rouen	1,21	2,43	3,5	$\frac{5.505.671}{2.406.606} = 2{,}3$
Dunkerque	1,03	1,755	3,2	$\frac{5.124.693}{3.008.220} = 1{,}7$
Strasbourg.........	0,620	1,16	1,16	$\frac{3.071.905}{3.123.793} = 0{,}9$
Nantes - Saint-Nazaire	2,42	1,24	4,9	$\frac{4.773.700}{1.213.183} = 4$
Bordeaux	1,04	1,05	1,28	$\frac{2.633.548}{2.144.808} = 1{,}2$
Sète	2	2,07	2,64	$\frac{2.635.243}{1.281.861} = 2$
Caen	0,82	0,94	0,95	$\frac{1.011.489}{989.330} = 1$
La Rochelle........		3,9	6,3	$\frac{1.049.631}{290.585} = 4$

Seul le port de Caen maintient sa situation de port équilibré, avec un coefficient toujours très voisin de 1 ; cette stabilité s'explique par le fait que ce port, à l'extrémité d'un canal d'accès à la mer, joue dans le réseau des relations maritimes le rôle d'un embranchement particulier. Tous les autres ports ont amélioré

leur situation, par le fait de la diminution des importations ; Strasbourg a dépassé l'équilibre et Bordeaux s'en approche.

L'évolution des tonnages d'hydrocarbures déchargés dans nos sept ports importateurs se présente comme suit :

	En 1955	En 1956	En 1957	En 1958
Au Havre	9.568.103	10.742.140	10.562.860	11.513.042
A Marseille	9.135.111	9.830.259	9.620.316	11.411.788
A Nantes	2.048.580	2.169.935	2.862.506	3.470.406
A Dunkerque	2.044.951	2.297.270	2.196.154	2.633.875
A Bordeaux	1.573.000	1.660.000	1.432.639	1.503.747
A Sète	1.132.000	1.148.000	1.217.771	1.476.526
A Rouen	628.650	680.949	596.036	533.677
	26.130.395	28.528.553	28.488.282	32.543.061

Dans l'ensemble les mouvements ci-après ont été constatés en ce qui concerne les hydrocarbures (tonnage exprimé en milliers de tonnes de produits bruts ou en millions de m^3).

		1957	1958
Production (zone franc)	Métropole	1.410	1.387
	Maroc	75	74
	Algérie	13	1,5
	Sahara	8	441
	Afrique Noire	173	505
Production de gaz naturel (en millions de m^3)		547	1.046
Importations		28.488	32.543
Exportations		6.784	6.666

On notera la forte progression de production en ce qui concerne le pétrole du Sahara et de l'Afrique Noire, ainsi que celle du gaz naturel.

Les 32.543.061 tonnes d'hydrocarbures reçues de l'extérieur constituent les 56,1 % du tonnage total déchargé dans les ports de la métropole.

La houille, avec 5.494.117 tonnes, marque une diminution très forte : $\frac{5.494.117}{9.608.764} = 0,57$.

Le port de Rouen contribue pour 1.810.313 tonnes à cette

Ports	En milliers de tonnes, par voie								Observations
	maritime		fluviale		ferrée		par les 3 voies		
	1957	1958	1957	1958	1957	1958	1957	1958	
DUNKERQUE :									
Entrées	5.346	5.125	326	318	1.526	1.776	7.198	7.219	
Sorties	2.248	3.008	1.451	1.269	2.084	1.697 (1)	5.783	5.974	(1) dont 688 d'hydrocarbures
LE HAVRE :									
Entrées	13.293	13.602 (1)	755	775	184	258	14.232	14.635	(1) dont 11.513 d'hydrocarbures.
Sorties	2.396	2.528	2.510	2.385	1.320	1.091	6.226	6.004	
ROUEN :									
Entrées	6.851	5.505 (1)	1.220	1.273	755	615	8.826	8.393	(1) dont 1.810 de houille.
Sorties	2.638	2.407	4.099	3.960	4.864	4.198 (2)	11.601	10.565	(2) dont 896 de houille.
NANTES-SAINT-NAZAIRE :									
Entrées	4.419	4.774 (1)	1.023	1.100	384	257	7.292	7.346	(1) dont 337 de houille
Sorties	1.037	1.213 (2)							(2) dont 54 de minerai de fer apporté par voie ferrée.
BORDEAUX :									
Entrées	2.930	2.633 (1)	1.660	1.687	1.286	568 (3)	5.876	4.905	(1) dont 1.503 d'hydrocarbures.
Sorties	2.409	2.144 (2)	695	661	413	423	3.383	3.228	(2) dont 1.069 d'hydrocarbures. (3) disparition du pétrole de Parentis depuis mai.
SÈTE :									
Entrées	2.237	2.636 (1)	8	3	314	455	2.559	3.095	(1) dont 1.477 d'hydrocarbures.
Sorties	1.003	1.282 (2)	147	150	723	945	1.873	2.377	(2) dont 613 d'hydrocarbures.
MARSEILLE-LAVERA :									
Entrées	13.546	14.986 (1)	112	147	1.365	858	15.023	15.993	(1) dont 11.400 d'hydrocarbures.
Sorties	6.974	8.386	557	450	33.55	3.520 (2)	10.346	11.223	(2) dont 2.346 d'hydrocarbures.
STRASBOURG :									
Entrées	3.476	3.072 (1)	453	351	3.917	4.132	7.846	7.555	(1) dont 2.339 de houille.
Sorties	2.939	3.124	1.021	704 (3)	2.187 (2)	2.176	6.147	6.004	(2) dont 1.620 de houille. (3) dont 442 de houille.

importation charbonnière. On remarquera que Caen est devenu le second port maritime importateur de charbon avec 655.702 tonnes ; le Havre, avec 551.060 tonnes, est relégué au troisième rang.

En contrepartie de cette importation charbonnière on trouve une exportation réduite à 798.768 tonnes, alors qu'en 1955 ce tonnage avait été de 2.677.300 tonnes, 1.232.000 tonnes en 1956 et 692.000 tonnes en 1957.

Parmi ces 798.768 tonnes de houille exportées, on remarque 284.108 tonnes provenant du bassin houiller d'Aquitaine et embarquées à Sète à destination de l'Afrique du Nord.

ARTICULATION DES TRAFICS FERROVIAIRES, FLUVIAUX ET MARITIMES

L'étude plus particulière des grands ports, où concourent la voie maritime, la voie ferrée et la voie fluviale, permet de dégager la contribution de chacune de ces voies aux trafics de ces ports.

S'il était tenu compte des quantités consommées à l'intérieur d'un port, ainsi que des variations des quantités stockées mesurées par des statistiques aussi serrées que celles concernant les trafics des trois voies susdites, il serait possible d'obtenir par leurs différences, une appréciation convenable de la contribution du trafic routier à l'activité d'un port.

Cet essai a été tenté pour le plus terrestre de nos ports maritimes, celui de Strasbourg. L'étude entreprise a mis en évidence l'extrême complexité d'un problème d'apparence simple et on aboutit à une confrontation de mesures précises au 1/1.000 avec des mesures approchées au 1/20.

Le tableau ci-joint donne pour nos huit principaux ports les tonnages entrés et sortis, en 1957 et en 1956, respectivement par chacune des trois voies maîtresses qui y concourent (voir page précédente).

LES TRANSPORTS AÉRIENS

En 1958, les aéroports métropolitains ont vu atterrir et s'envoler 215.648 avions commerciaux, y compris ceux de l'aéroport international de Bâle-Mulhouse, en territoire français, alors qu'en 1957 ce chiffre avait été 190.517. De ces 190.517 mouvements, un peu plus de la moitié (118.129) furent le fait d'avions étrangers.

Ces mouvements d'avions ont déposé ou enlevé un total de 4.476.801 passagers, non compris les 161.434 passés par l'aérodrome de Bâle-Mulhouse, alors que les nombres respectifs de 1957 avaient été 4.078.031 et 119.703.

Parmi ces 4.638.235 passagers on en distingue 129.018 non payants (111.767 en 1957) et 1.996.192 qui ont voyagé à bord d'avions étrangers ; ceux-ci ont donc participé pour 43 % (36 % en 1957) à l'activité de nos aéroports.

On voit que la progression (10 %) du nombre des passagers a été nettement inférieure à celle des mouvements d'avions (13 %), cette disparité étant la conséquence d'une diminution du nombre moyen des voyageurs transportés par chaque avion.

Cette tendance inverse de celle qui avait été constatée les années précédentes est une conséquence de la récession.

Les compagnies mondiales (U. R. S. S. et Chine exceptées) ont transporté en 1958 89 millions de passagers soit 4 % de plus qu'en 1957, alors que la progression 1957-1956 atteignait 12% ;

L'instauration de la classe économique sur l'Atlantique Nord, le 1er avril 1958, a donné un coup de fouet au trafic aérien transatlantique, qui, pour la première fois, a dépassé le trafic maritime.

De l'activité globale des aéroports français, 53,9 % ont été enregistrés à l'aéroport de Paris (Orly et le Bourget) où l'on a compté 2.413.354 passages de voyageurs (transit exclu), soit 4 % de plus qu'en 1957. Un quart seulement de ces passagers avaient voyagé à bord d'avions étrangers. Cette progression de 4 % est surtout le fait du trafic du Bourget, où l'on a enregistré 658.916 passagers contre 599.770 en 1957.

On note à l'aérodrome de Tarbes un trafic exceptionnel de 121.222 voyageurs (contre 24.677 en 1957) en raison du centenaire des apparitions de Lourdes.

L'année 1958 a vu la mise en exploitation commerciale des avions à réaction Comet IV et Boeing 707 sur l'Atlantique Nord, ainsi que celle du T. U. 104 entre Paris et l'U. R. S. S.

Les « Caravelle » (plus de 50 appareils commandés) entrent également en exploitation au titre de moyen courrier.

Le tonnage de fret payant, déchargé ou chargé, sur les aérodromes de la métropole (compagnies françaises seulement) s'est

élevé à 121.971 tonnes, soit 13 % de plus qu'en 1957, 37 % de ce trafic ayant été effectué à l'aéroport de Paris (44.700). On note en particulier, un tonnage important concernant le passage des automobiles entre la France et les Iles Britanniques (40.992 tonnes au Touquet et 11.469 tonnes à Calais). Le fret de Bâle-Mulhouse n'est pas compris dans ces 121.971 tonnes.

En raison de la prédominance de l'aéroport de Paris, qui supporte plus de la moitié du trafic voyageurs mais seulement le tiers de celui des marchandises, il devient justifié de donner une brève description statistique de l'évolution de son activité.

Le tableau ci-dessous résume cette évolution.

	En 1957	En 1958	Progression 58/57
Nombre de mouvements ...	111.621	117.000	+ 4,8 %
Passagers	2.318.466	2.413.354	+ 4,1 %
Fret	42.512 t	44.500 t	+ 4,7 %
Poste	13.648 t	15.600 t	+16 %

Au cours de l'année ce trafic a accusé :

— une pointe mensuelle en juillet avec 278.908 passagers (en 1957 la pointe mensuelle eut lieu à la même époque avec 301.595 passagers) ;

— une pointe hebdomadaire du 27 août au 2 septembre avec 70.920 passagers (en 1957 la pointe mensuelle eut lieu du 10 au 16 Septembre avec 69.219 passagers) ;

— une pointe journalière le 30 août avec 12.000 passagers (au lieu de 11.241 en 1957).
soit l'équivalent de 11 trains voyageurs.

Le trafic voyageurs de l'aéroport de Paris s'est réparti en pourcentages de la façon suivante :

Echangés avec Londres : 40 % ; avec le reste de l'Europe : 37 % ; avec l'Amérique du Nord : 8 % ; avec l'Afrique du Nord et avec d'autres aéroports métropolitains : 15 %.

On trouvera ci-après la liste de nos aéroports où le total annuel des passagers débarqués + embarqués atteint au moins 20.000 voyageurs avec l'indication de ces totaux pour les années 1957-1956 et 1958.

	1956	1957	1958	Progression 58/57
Paris (Orly-Le Bourget)	2.069.855	2.318.466	2.413.354	1,041
Marseille	525.153	595.842	605.501	1,016
Nice	325.368	387.393	423.164	1,092
Le Touquet	97.279	106.712	143.722	1,347
Tarbes		24.677	121.222	4,912
Ajaccio	81.340	87.608	90.275	1,030
Bastia	64.311	69.446	74.236	1,069
Lyon	95.014	113.255	108.388	0,957
Bordeaux	65.007	71.136	76.390	1,073
Dinard.........................	57.175	56.737	43.697	0,770
Toulouse	68.429	97.769	113.453	1,161
Mulhouse-Bâle	69.638	115.633	161.434	1,397
Calais..........................	40.781	36.528	42.123	1,153
Beauvais	48.331	63.257	53.088	0,839

Les indications les plus remarquables que l'on peut dégager de ce tableau sont les suivantes :

Laissant de côté le trafic exceptionnel assuré en 1958 par l'aéroport de Tarbes, en raison du Centenaire de Lourdes, c'est le trafic de Bâle-Mulhouse qui accuse encore la plus forte progression.

La forte progression de Beauvais, constatée l'an dernier, ne s'est pas maintenue et son trafic est retombé à 53.088 tonnes restant cependant supérieur de 9,8 % à celui de 1956.

Le Touquet marque une avance considérable, presque triple de celle constatée l'an dernier ; Toulouse poursuit également son avance, moins rapide que précédemment et Calais la suit de près.

Nice, Bordeaux, Bastia accusent des avances de 7 à 9 % supérieures à celles de l'aéroport de Paris qui n'arrive qu'en neuvième position.

Ajaccio, Marseille et Lyon maintiennent à peu près leur situation précédente.

Dinard marque un recul spectaculaire de 23 % avec un trafic inférieur à ceux de 1955-1956 et 1957.

L'essor de l'aéroport de Perpignan (qui avait eu son trafic de 1956 multiplié par 2,13 l'an dernier) s'est ralenti, et son trafic n'atteint que 75 % de celui de 1957.

Le fret postal, avec 30.155 tonnes, a marqué une forte progression (+ 15,4 %) par rapport à 1957 (26.130t).

LES TRANSPORTS ROUTIERS

L'importance des transports routiers est telle qu'ils ne peuvent être négligés dans une étude générale des transports.

Certes les statistiques les concernant sont très partielles et peu précises ; elles peuvent quand même donner un ordre de grandeur en la matière, malgré l'absence de certains renseignements concernant 1958, non encore établis.

La circulation automobile a consommé : (en millions de m^3)

Carburant	1955	1956	1957	1958
Essence	2,7	3,02	3,37	3,35
Super	1,5	1,45	1	1,47
Gas oil	1,5	1,55	1,43	1,43
Totaux	5,7	6,02	5,80	6,25

On notera la réduction de la consommation en 1957 (crise de Suez) et sa vive reprise en 1958.

Durant la même période, le parc automobile français en circulation a suivi l'évolution ci-après : (en millions d'unités)

Nature du véhicule	1er janvier				
	1955	1956	1957	1958	1959
Voitures particulières et commerciales	2,8	3,05	3,5	3,8	4,2
Camions et camionnettes	1,14	1,17	1,23	1,31	1,35
Autocars et autobus	0,03	0,03	0,031	0,033	0,034
Totaux	3,97	4,25	4,761	5,143	5,584

Les transports intérieurs de marchandises se sont partagés comme suit : (en milliards de T Km. — résultat d'enquêtes par sondages)

	1955		1956		1957	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
S. N. C. F.	46,9	62	50,3	64	53,6	63
Transports routiers (publics et privés)	20,4	27	19,8	25	21,4	25
Voies navigables	8,9	11	9,1	11	9,8	12
Totaux	76,2	100	79,2	100	84,8	100

(Les chiffres de 1958 ne sont pas encore connus).

Les transports publics de voyageurs (transports urbains non compris) se sont répartis comme suit :

	1955	1956	1957
Services réguliers :			
Nombre de km parcourus (en millions)........	470	470	476
Nombre de voyageurs kilomètres (en milliards).	7,05	7,05	7,14
Services occasionnels :			
Nombre de km parcourus (en millions)	84,5	90	84,2
Nombre de voyageurs kilomètres (en milliards).	2,11	2,25	2,10

On voit que l'activité de ces transports est stable.

LES TRANSPORTS URBAINS

Les transports urbains sont à la fois routiers et ferroviaires. Les longueurs de lignes exploitées ont évolué comme suit :

Nature	1955	1956	1957	1958
a) Régie autonome des Transports Parisiens :				
— fer	189	189	189	189
— route	1.350 (1)	1.358 (1)	1.380 (1)	1.402 (1)
b) Autres réseaux :				
— fer	631	484	438	360
— route	3.259	3.522	3.639	3.753
Totaux	5.429 km	5.553 km	5.646 km	5.704 km

Le nombre de voyageurs transportés a été le suivant (en millions) :

	1955	1956	1957	1958
R. A. T. P.				
— fer	1.114	1.153	1.166	1.202
— route	843	869	897	874
Autres réseaux :				
— fer	264	205	176	
— route	709	803	839	
Totaux	2.930	3.030	3.807	

(1) Non compris les services de nuit 99 km.

L'activité des transports urbains suit une progression régulière. Celle-ci semble due au développement normal des agglomérations correspondantes et à l'augmentation des difficultés croissantes de la circulation urbaine.

Le transfert sur la route de l'ancienne exploitation par tramways se poursuit. On notera que l'activité du réseau routier de la R. A. T. P. est sensiblement égale à celle de tous les autres réseaux routiers de transports urbains réunis.

LES TRANSPORTS PAR VOIES FERRÉES SECONDAIRES OU D'INTÉRÊT LOCAL

Nous ne comprenons sous cette rubrique que les transports publics exécutés par voie ferrée proprement dite.

Ne sont pas compris les transports exécutés par les réseaux de chemins de fer industriels ou miniers qui sont déjà pris en compte au titre de la S. N. C. F., ni les transports routiers exécutés sous le régime des voies ferrées d'intérêt local, qui sont déjà compris dans la rubrique Transports routiers.

Les longueurs de lignes exploitées ont été les suivantes (en km) :

	1955	1956	1957
Chemins de fer secondaires d'intérêt général	620	620	620
Voies ferrées d'intérêt local	2.680	2.330	2.136
Totaux	3.300	2.950	2.756

L'activité de ces réseaux a été la suivante :

	1955	1956	1957
Nombre de voyageurs transportés (en millions)	9,2	8,8	5,5
Nombre de tonnes transportées (en millions)	7	8,3	7,8
Nombre de km parcourus (en millions)			
— voyageurs	6,7	3,5	3,1
— marchandises	2,2	2,2	2

F. FONLLADOSA.

QUESTIONS SOCIALES

LES SALAIRES

L'année 1958 a présenté, pour les salariés, des conditions différentes de celles qui avaient prévalu au cours des années précédentes. A l'expansion économique a succédé, en effet, une période de légère récession entraînant, dans certaines activités, l'apparition de chômage partiel ou de chômage total. L'élévation du niveau des prix a amené, par le jeu de l'indexation automatique du salaire minimum sur le nouvel indice des prix des 179 articles, plusieurs augmentations successives de la rémunération minimum des salariés au cours du 1er semestre de l'année. Dans l'ensemble l'année 1958 a entraîné, pour les salariés, une baisse assez sensible de leur pouvoir d'achat. Si, en effet, au cours du 1er semestre les hausses de prix ont été du même ordre que l'augmentation des salaires, en revanche, pendant le second semestre, les faibles augmentations de salaires enregistrées n'ont pu compenser la diminution de la durée moyenne du travail des ouvriers.

En matière de prestations de sécurité sociale, les allocations familiales, qui n'ont été augmentées que dans une faible proportion à dater du 1er janvier 1958, n'ont plus subi de modifications au cours de l'année.

Comme les années précédentes on examinera successivement la réglementation intervenue en 1958 en matière de salaires, l'évolution de la rémunération des salariés de l'industrie et du commerce (du triple point de vue du salaire horaire, du coût de

l'heure de travail pour l'employeur, du revenu net du salarié) et enfin l'évolution des salaires des autres catégories de travailleurs.

I. — Réglementation en matière de salaires

Conformément à la loi du 26 juin 1957, le salaire minimum interprofessionnel garanti est automatiquement majoré, par arrêté, proportionnellement à la variation de l'indice des 179 articles lorsque cet indice a dépassé, pendant deux mois consécutifs, de plus de 2 % le niveau moyen ayant servi de base de calcul, lors de la précédente fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti.

La rémunération minimum, qui avait été majorée de 4,3 % à dater du 1er janvier 1958 et portée à 139,20 francs à Paris (arrêté du 31 décembre 1957), a été modifiée à deux reprises au cours du 1er semestre 1958 :

— l'arrêté du 27 février 1958 a augmenté de 4,04 % la rémunération minimum dont le taux a été porté à 144,80 francs à Paris à dater du 1er mars 1958 ;

— l'arrêté du 28 mai 1958 a augmenté de 3,07 % la rémunération minimum dont le taux a été porté à 149,25 francs à Paris à dater du 1er juin 1958.

Le niveau de référence de l'indice des 179 articles (base 100 en juillet 1957) retenu pour cette dernière fixation de la rémunération minimum étant 111,87 (moyenne des niveaux atteints par l'indice en mars et avril 1958), une nouvelle majoration automatique exigeait que l'indice atteignît pendant deux mois consécutifs le niveau 114,11. Or, l'indice n'ayant pas dépassé le niveau 113,89 aucune nouvelle augmentation n'intervint pendant le second semestre de l'année.

L'ordonnance du 30 décembre 1958, portant loi de finances pour 1959, contient une abrogation de principe de toutes les dispositions générales de nature législative ou réglementaire tendant à l'indexation automatique des prix de biens ou de services, à l'exception des dispositions relatives à l'indexation du salaire minimum garanti, qui demeurent en vigueur.

En raison des hausses de prix inévitables devant découler des mesures prises à ce moment par le Gouvernement et en particulier de la dévaluation, de la suppression de certaines subventions et de la hausse des prix de certains services publics, une procé-

dure spéciale d'augmentation du salaire minimum a été prévue par cette même ordonnance. Elle permet, au cours du 1er trimestre 1959 seulement, de modifier exceptionnellement le salaire minimum dans une proportion égale ou supérieure à la hausse constatée de l'indice des 179 articles. Cette procédure a effectivement permis d'augmenter de 4,52 % le salaire minimum dès le 1er février 1959 sans attendre que l'indice des 179 articles ait atteint, pendant deux mois, le niveau 114,11.

Aucune modification des prestations familiales n'est intervenue en 1958 depuis la majoration de 5 % qui avait pris effet à dater du 1er janvier 1958.

Des mesures importantes, en ce qui concerne les charges des entreprises ou les revenus des salariés, sont intervenues dans les derniers jours de l'année, mais elles ne portaient effet qu'à dater du 1er janvier 1959 (élévation à 55.000 francs du plafond des cotisations et modification dans la répartition des cotisations aux différentes branches de Sécurité Sociale, signature d'un accord entre les organisations patronales et ouvrières créant des allocations complémentaires de chômage et imposant une cotisation de 0,8 % des salaires à la charge de l'employeur et 0,2 % à la charge du salarié, franchise de 3.000 francs par semestre et par assuré dans le cas du remboursement de frais pharmaceutiques par la Sécurité Sociale, etc...).

TABLEAU I

Evolution de l'indice des prix des 179 articles et du salaire minimum à Paris

Mois	Indice des 179 articles à Paris (100 en juillet 1957)	Niveau de référence de l'indice pour l'application de l'échelle mobile	Salaire minimum interprofessionnel garanti à Paris (en Francs)
Janvier 1958....	109,71	104,33 (1)	139,20
Février »	110,47		
Mars »	111,39	108,54 (2)	144,80
Avril »	112,35		
Mai »	112,57		
Juin »	112,84	111,87 (3)	149,25
Juillet »	113,14		
Août »	113,49		
Septembre »	113,72		
Octobre »	113,89		
Novembre »	113,34		
Décembre »	113,65		

(1) Moyenne des niveaux atteints en octobre et novembre 1957.
(2) Moyenne des niveaux atteints en décembre 1957 et janvier 1958.
(3) Moyenne des niveaux atteints en mars et avril 1958.

II. — L'évolution des salaires horaires dans les activités industrielles et commerciales

L'enquête trimestrielle du Ministère du Travail, qui recueille des données sur les effectifs, la durée du travail et les salaires dans plus de 30.000 établissements occupant plus de dix salariés, est la seule étude d'ensemble permettant de suivre rapidement l'évolution des rémunérations dans l'ensemble des activités économiques (à l'exclusion de l'agriculture et des services publics).

Les informations recueillies sur les salaires ne s'appliquent toutefois qu'aux taux horaires des salaires des ouvriers de plus de 18 ans payés au temps et travaillant dans les industries de transformation et les transports (à l'exclusion de la S. N. C. F. et de la R. A. T. P.) ainsi que dans les activités commerciales (à l'exclusion des banques, assurances et spectacles). Ces taux de salaires horaires comprennent les primes et indemnités horaires uniformes, mais les majorations pour heures supplémentaires ou les primes de rendement en sont exclues.

Malgré ces restrictions, les indices de salaires horaires, calculés à partir de cette enquête, fournissent la meilleure approximation actuellement disponible de l'évolution des salaires dans le secteur industriel et commercial. On pourra trouver, dans le tableau II, la valeur de ces indices, calculés sur la base 100 en janvier 1956, pour les différentes enquêtes de 1958, pour l'ensemble des ouvriers d'une part et séparément pour les hommes et les femmes suivant leur qualification professionnelle d'autre part.

TABLEAU II

Indices moyens des taux de salaires (enquête du Ministère du Travail)
(Base 100 = janvier 1956)

Date	Hommes					Femmes				
	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisé	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Ouvrier hautement qualifié	Manœuvre ordinaire	Manœuvre spécialisée	Ouvrière spécialisée	Ouvrière qualifiée	se
1958 :										
1er janvier ..	117,5	118,6	119,6	120,9	121,7	114,4	115,0	116,5	118,4	1
1er avril	122,2	123,1	124,0	125,5	126,4	119,3	119,9	121,1	123,5	1
1er juillet ..	125,6	126,2	127,1	128,7	129,4	122,4	122,4	123,5	125,1	1
1er octobre .	126,5	127,2	127,9	129,8	130,8	123,0	123,5	124,3	126,2	1
1959 :										
1er janvier .	127,4	128,3	129,2	131,1	132,3	123,6	123,9	125,0	127,3	1

Le tableau III indique, pour les différentes qualifications professionnelles, l'augmentation des taux de salaires enregistrée au cours de chacun des trimestres de l'année. Il apparaît que les deux semestres de l'année 1958 ont présenté des caractéristiques très différentes. Au cours du 1er semestre, marqué par des hausses de prix et plusieurs augmentations du salaire minimum, les salaires ont subi des majorations importantes particulièrement élevées pour les catégories de salariés les plus défavorisées (personnel féminin, ouvrier sans qualification). En revanche, au cours du 2e semestre, les augmentations de salaires n'ont été que très faibles, mais elles ont tendu, favorisant particulièrement les ouvriers à qualification élevée, à rétablir, dans une certaine mesure, les écarts hiérarchiques qui existaient au début de l'année. Pour l'ensemble de l'année, on constate que l'augmentation des salaires a été légèrement plus élevée pour les hommes que pour les femmes. Pour les femmes, il apparaît que les augmentations ont été plus importantes pour celles qui n'ont aucune qualification. En revanche, pour les hommes, l'effet successif des augmentations de la rémunération minimum au cours du 1er semestre et des augmentations croissant avec la qualification enregistrée au cours du 2e semestre amènent, pour l'ensemble de l'année, des hausses de salaires plus élevées pour les ouvriers sans qualification (manœuvres) et pour les ouvriers qualifiés que pour les ouvriers spécialisés.

TABLEAU III

Taux trimestriels d'augmentation des salaires horaires au cours de l'année 1958 (enquête du Ministère du Travail).

	1er trimestre %	2e trimestre %	3e trimestre %	4e trimestre %	Année 1958 %
Hommes :					
Manœuvre ordinaire	4,0	2,8	0,7	0,7	8,4
Manœuvre spécialisé	3,8	2,5	0,8	0,9	8,2
Ouvrier spécialisé	3,7	2,5	0,6	1,0	8,0
Ouvrier qualifié	3,8	2,5	0,9	1,0	8,4
Ouvrier hautement qualifié	3,9	2,4	1,1	1,1	8,7
Femmes :					
Manœuvre ordinaire	4,3	2,6	0,5	0,5	8,0
Manœuvre spécialisée	4,3	2,1	0,9	0,3	7,7
Ouvrière spécialisée	3,9	2,0	0,6	0,6	7,3
Ouvrière qualifiée	4,3	1,3	0,9	0,9	7,5
Total	3,9	2,4	0,8	0,9	8,2

Le tableau IV permet de comparer le taux moyen d'augmentation des salaires horaires au cours de l'année 1958 avec les taux correspondants enregistrés au cours des années précédentes.

TABLEAU IV

Taux annuels d'augmentation des indices de salaires horaires de 1952 à 1958 (enquête du Ministère du Travail).

	Année 1952 %	Année 1953 %	Année 1954 %	Année 1955 %	Année 1956 %	Année 1957 %	Année 1958 %
Hommes :							
Manœuvre ordinaire	3	4	10	8	6	11	8
Manœuvre spécialisé	2	4	8	9	7	11	8
Ouvrier spécialisé	3	4	6	10	7	12	8
Ouvrier qualifié	3	4	5	10	8	12	8
Ouvrier hautement qualifié	4	4	5	10	8	12	9
Femmes :							
Manœuvre ordinaire	1	4	13	8	4	10	8
Manœuvre spécialisée	1	4	10	9	5	10	8
Ouvrière spécialisée	2	3	9	9	5	11	7
Ouvrière qualifiée	2	3	9	8	7	11	8
Ensemble	2	4	8	9	7	11	8

L'augmentation des salaires horaires a été en 1958 plus faible qu'en 1957 et du même ordre de grandeur qu'au cours des années 1954 à 1956. Il faut toutefois noter que les augmentations de salaires intervenues de 1952 à 1955 se sont produites dans une période de relative stabilité du niveau des prix, tandis qu'en 1956 on enregistrait déjà une légère hausse des prix et qu'en 1957 et 1958 les augmentations de prix étaient sensiblement identiques aux augmentations de salaires.

Les augmentations du salaire minimum interprofessionnel garanti touchant une proportion nettement plus élevée de salariés en province qu'à Paris, il n'est pas étonnant que pendant le 1er semestre 1958, au cours duquel plusieurs augmentations du salaire minimum sont intervenues, les écarts entre les taux de salaires parisiens et ceux des différentes zones de province se soient légèrement réduits ; c'est ce qui apparaît dans le tableau V. En revanche pendant le 2e semestre de l'année, cet écart s'est à nouveau accru et atteignait des proportions voisines, et pour certaines zones plus fortes, au 1er janvier 1959 que l'année précédente.

TABLEAU V

Abattements moyens des salaires de province par rapport à ceux de Paris depuis le 1er janvier 1958 (Enquête du Ministère du Travail).

Abattements légaux à appliquer au salaire minimum interprofessionnel garanti (Décret du 17 mars 1956)	Abattements moyens des salaires de province par rapport à ceux de Paris				
	1er janvier 1958 %	1er avril 1958 %	1er juillet 1958 %	1er octobre 1958 %	1er janvier 1959 %
2,22 %	16,2	16,1	16,1	16,4	16,8
4,44 %	19,1	19,0	18,6	18,6	19,2
6,67 %	23,3	22,7	22,2	22,7	23,3
8,00 %	25,1	24,6	24,0	24,5	24,9

TABLEAU VI

volution des indices moyens des taux de salaires horaires, suivant l'activité, en 1958 (Enquête du Ministère du Travail)

Base 100 = 1er janvier 1956

Activité	1er janvier 1957	1er janvier 1958	1er avril 1958	1er juillet 1958	1er octobre 1958	1er janvier 1959	Augmentation au cours de 1958 %
Production des métaux	105,0	119,0	123,2	124,5	124,8	126,5	6,3
Industries mécanique et électrique	107,5	119,3	123,6	126,5	127,3	128,4	7,6
Dont :							
Première transformation des métaux	107,6	119,6	123,9	126,5	127,1	128,3	7,3
Mécanique générale	106,8	118,7	123,1	126,1	127,0	128,1	7,9
Construction de machines.	108,0	120,1	124,2	127,3	128,3	129,3	7,7
Construction électrique ..	106,9	117,4	122,3	124,4	125,3	126,4	7,7
Verre, céramique, matériaux de construction	105,4	117,5	123,1	126,2	126,4	126,8	7,9
Bâtiment et travaux publics ..	108,5	121,1	125,6	129,2	130,4	132,2	9,2
Industrie chimique, caoutchouc.	105,4	118,1	123,8	126,3	127,2	127,9	8,3
Industrie agricole et alimentaire	106,7	118,5	123,3	126,9	128,0	129,1	8,9
Industrie textile	104,8	116,0	119,6	121,4	121,9	122,2	5,3
Habillement et travail des étoffes	105,1	116,2	121,6	123,9	125,0	125,4	7,9
Cuirs et peaux	105,8	117,1	121,3	124,3	125,5	126,1	7,7
Industrie du bois, ameublement	107,3	119,7	123,8	127,0	128,2	129,0	7,8
Papier-carton	106,1	117,4	122,9	126,1	127,2	128,4	9,4
Industrie polygraphique	108,0	123,8	132,2	136,0	137,7	142,5	15,1
Industries diverses	106,3	117,4	123,0	125,9	127,2	127,8	8,9
Transports (autres que S. N.C. F. et R. A. T. P.)	108,4	121,3	124,2	128,5	130,3	131,7	8,6
Commerces agricoles et alimentaires	106,7	117,8	123,2	127,2	127,4	128,7	9,3
Commerces non alimentaires ..	107,3	119,3	124,2	127,4	129,1	129,7	8,7
Hygiène	104,7	114,2	120,7	123,4	123,6	125,0	9,5
Toutes activités	106,8	118,9	123,5	126,5	127,5	128,6	8,2

Dans le tableau VI a été reproduite l'évolution des indices moyens des taux de salaires dans les différentes branches d'activités au cours de l'année 1958. Les augmentations varient de 5,3 % dans l'industrie textile à 15,1 % dans l'industrie polygraphique. Ces deux industries paraissent présenter toutefois des cas exceptionnels par rapport à l'ensemble des autres secteurs d'activité économique, pour lesquels les augmentations des taux de salaires horaires pendant l'année 1958 sont toutes comprises entre 6 et 10 %.

Dans le secteur semi-public, les mineurs, qui ont bénéficié de l'indexation automatique de leurs salaires sur le niveau des prix des 179 articles, ont vu leurs salaires journaliers s'accroître de plus de 10 % entre le 4e trimestre 1957 et le 4e trimestre 1958. L'ordonnance du 30 décembre 1958 a eu pour effet d'abroger cette indexation à partir du 1er janvier 1959. Dans les autres branches du secteur semi-public, où les travailleurs avaient manifesté au cours du 1er semestre, par des grèves d'avertissement, leur désir d'obtenir des augmentations substantielles de rémunérations, il semble que les salaires horaires ne se soient élevés en 1958 que dans une proportion légèrement inférieure à celle qui a été enregistrée dans le secteur privé.

III. — L'évolution du coût de la main-d'œuvre

Le coût de la main-d'œuvre pour l'employeur dépend à la fois du salaire directement payé pour les rémunérations du travail effectué et des différentes charges annexes qui s'ajoutent à ce salaire. L'augmentation du plafond des salaires soumis à cotisation pour la Sécurité Sociale à dater du 1er janvier 1958 a entraîné un accroissement du coût relatif des charges de sécurité sociale par rapport à la masse des salaires versés. En ce qui concerne la région parisienne, une taxe mensuelle de 600 francs par salarié, instituée pour l'année 1958 par la loi de finances du 30 décembre 1957, afin d'éviter une hausse des prix des transports en commun dans cette région, a représenté pour les entreprises de la métallurgie une charge de l'ordre de 1 % de la masse des salaires versés, ainsi qu'il apparaît dans le tableau VII. Ce tableau reproduit en effet l'évolution des charges sociales, en pourcentage des salaires versés, dans les industries métallurgiques de la région parisienne.

La taxe exceptionnelle de 600 francs par salarié dans la région parisienne n'a pas été reconduite pour 1959.

TABLEAU VII

Charges sociales dans le groupe des industries métallurgiques mécaniques et connexes de la région parisienne (en % des salaires versés)

Date	Assurances sociales	Allocations familiales	Accidents du travail	Congés payés jours chômés	Taxe d'apprentissage	Taxe de 5 %	Indemnités de transport	Taxe mensuelle de 600 fr. par salarié	Total
: Moyenne de l'année	4,00	3,21	3,00	4,68	0,20	—	—	—	15,09
: 1er trimestre ..	9,70	12,93	5,57	6,96	0,20	—	—	—	35,36
: 1er trimestre ..	9,40	15,04	5,40	6,60	0,38	5,00	2,88	—	44,70
: 1er trimestre ..	9,00	15,07	2,77	7,06	0,40	5,00	2,40	—	41,70
: 1er trimestre ..	9,33	15,62	3,03	7,04	0,40	5,00	2,40	—	42,82
: 1er trimestre ..	9,33	15,62	2,81	7,10	0,40	5,00	2,26	—	42,52
: 1er trimestre ..	8,98	15,04	2,68	8,49	0,40	5,00	2.05	—	42.64
: 1er trimestre ..	9,00	15,07	2,74	9,24	0,40	5,00	1,83	—	43,28
: 1er trimestre ..	8,80	14,74	2,86	11,24	0,40	5,00	1,69	—	44,73
: 4e trimestrie ..	8,50	14,24	2,76	11,82	0,40	5,00	1,57	—	44,29
: 1er trimestre ..	8,98	15,04	3,03	11,82	0,40	5,00	1,51	1,13	46,91
: 2e trimestre ...	8,90	14,90	3,00	11,79	0,40	5,00	1,47	1,10	46,56
: 3e trimestre ...	8,76	14,67	2,96	12,24	0,40	5,00	1,48	1,10	46,61
: 4e trimestre ..	8,65	14,48	2,92	12,24	0,40	5,00	1,47	1,10	46,26

IV. — L'évolution des gains nets des salariés

De nombreux facteurs, autres que le salaire horaire, influent plus ou moins fortement sur le gain net des salariés. Tout d'abord des primes individuelles et gratifications s'ajoutant au salaire de base correspondent à une part, qui souvent n'est pas négligeable du gain total. Toutefois, l'importance de ces primes et gratifications, dont le montant est en moyenne estimé à 17 % environ des taux de salaires, est essentiellement variable suivant les activités et les entreprises.

La durée hebdomadaire du travail a également une influence très importante sur le montant total du bordereau de salaire de l'ouvrier, c'est-à-dire sur son gain net. En raison de la législation qui prévoit une majoration de 25 % de la rémunération des heures effectuées après la 40e (majoration portée à 50 % après la 48e heure), une variation de la durée hebdomadaire du travail pour les ouvriers effectuant plus de 40 heures par semaine se répercute plus que proportionnellement sur leurs revenus nets. Or, la durée du travail, pour l'ensemble des activités, peut être suivie par l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail. Les résultats de cette enquête sont reportés, séparément pour les

ouvriers et les employés d'une part, et pour l'ensemble des salariés d'autre part, dans le tableau VIII. Dans ce même tableau sont rappelées, sous forme d'indice sur la base 100 en 1954, l'évolution des effectifs occupés dans les établissements industriels et commerciaux et l'évolution de l'activité de la main-d'œuvre (l'indice d'activité de la main-d'œuvre étant le produit de l'indice de la durée du travail par l'indice des effectifs et donnant une estimation de la variation du nombre des heures travaillées).

TABLEAU VIII

Durée moyenne du travail, indices des effectifs et de l'activité de la main-d'œuvre (enquête du Ministère du Travail).

Date	Durée hebdomadaire du travail			Indice des effectifs (1954 = 100)	Indice de l'activité (1954 = 100)
	Ouvriers (heures)	Employés (heures)	Ensemble (heures)		
1955 (moyenne) ...	45,8	44,2	45,4	101,0	101,3
1956 (moyenne) ...	46,4	44,4	45,7	102,3	103,6
1957 (moyenne) ...	46,7	44,4	46,0	105,1	106,9
1958 (moyenne) ...	46,2	44,3	45,6	105,9	106,9
1er janvier 1958 ...	46,4	44,6	45,8	105,7	107,2
1er avril 1958	46,4	44,3	45,8	106,1	107,6
1er juillet 1958	46,4	44,3	45,8	106,4	107,8
1er octobre 1958 ..	46,2	44,3	45,6	106,0	107,0
1er janvier 1959 ...	45,2	44,3	44,9	104,2	103,5

Si la durée du travail des employés est restée stable, on a enregistré en revanche, au cours du dernier trimestre 1958, une importante réduction de la durée du travail des ouvriers entraînant une diminution de leurs revenus mensuels. Cette réduction a été particulièrement importante dans l'industrie textile où la durée moyenne du travail des ouvriers a passé de 43,8 heures le 1er janvier 1958 à 41,2 heures le 1er octobre et à 39,6 heures le 1er janvier 1959.

La diminution de la durée du travail s'est accompagnée d'une forte augmentation du nombre des chômeurs partiels. On estime en effet que 76.000 ouvriers travaillaient moins de 40 heures le 1er janvier 1958. Or le nombre des ouvriers travaillant moins de 40 heures est estimé à environ 197.000 le 1er octobre 1958 et atteignait 372.000 le 1er janvier 1959 dont 145.000 dans l'industrie textile qui était la plus atteinte.

En revanche, le chômage total, quoique plus important qu'au cours des années précédentes demeure à un niveau relativement faible. On dénombrait, le 1er janvier 1959, 133.700 demandeurs d'emploi inscrits dans les bureaux de main-d'œuvre contre 87.300 le 1er janvier 1958. En 1954 on avait enregistré 193.000 demandeurs d'emploi.

Parmi les autres éléments ayant une influence sur le gain net des salariés, la seule modification importante résulte de l'augmentation de 5 % des prestations familiales à dater du 1er janvier 1958.

On a reproduit dans le tableau IX l'évolution du revenu mensuel net des ouvriers en 1958 à Paris et en province dans la zone d'abattement moyen (zone 4,44 %) et pour trois situations de

TABLEAU IX

Indices du revenu mensuel net des ouvriers

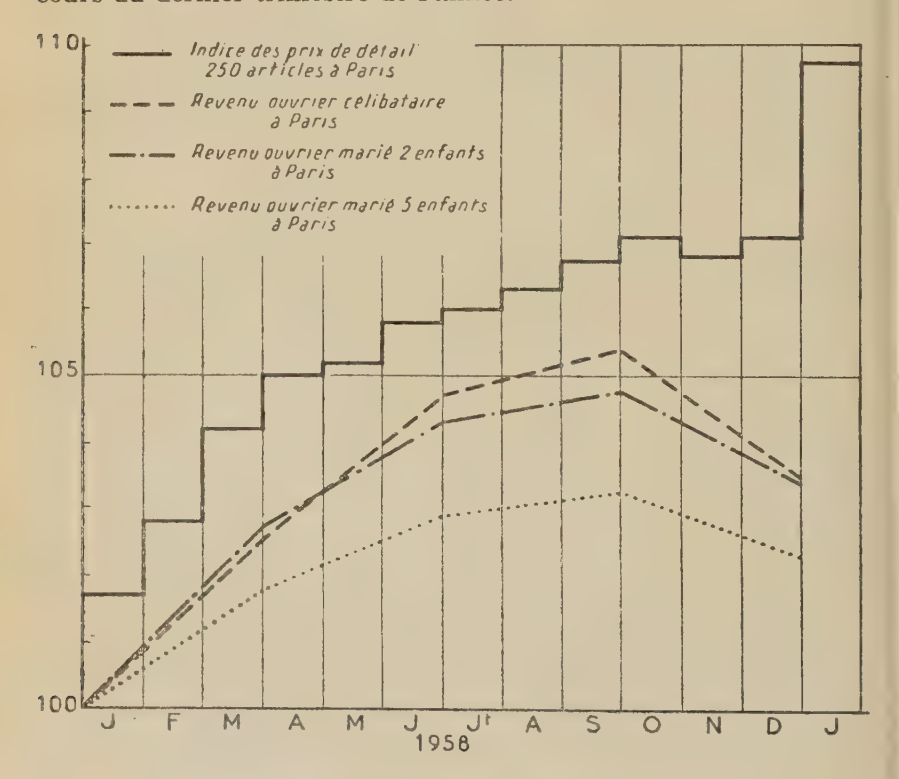
(Base 100 au 1er janvier 1956)

	Célibataire		Père de famille deux enfants		Père de famille cinq enfants	
	Zone 0 %	Zone 4,44 %	Zone 0 %	Zone 4,44 %	Zone 0 %	Zone 4,44 %
1er janvier 1956.....	100	100	100	100	100	100
1er janvier 1957.....	111,8	109,1	108,7	107,2	105,7	105,3
1er octobre »	123,0	118,7	117,7	114,6	112,9	111,3
1er janvier 1958.....	125,1	121,4	120,5	117,8	116,6	115,5
1er avril »	128,4	125,8	123,8	121,3	118,7	117,7
1er juillet »	131,0	128,8	125,7	123,4	120,0	119,0
1er octobre »	131,9	129,8	126,3	124,1	120,4	119,4
1er janvier 1959.....	129,5	127,3	124,6	122,3	119,3	118,3

famille différentes (célibataire, père de deux enfants, père de cinq enfants). Ce revenu tient compte du salaire de base, de la durée du travail et des majorations pour heures supplémentaires, de la prime de transport à Paris, des prestations familiales, ainsi que des retenues opérées sur le gain du salarié (cotisations ouvrières à la Sécurité Sociale) et de la surtaxe progressive à laquelle le salarié est assujetti en fonction du revenu de son travail.

Il est particulièrement intéressant de comparer l'évolution de ce revenu net des ouvriers à l'évolution des prix au cours de la même période. On dispose en 1958, pour mesurer le niveau des prix à Paris, d'un très bon indice statistique (indice des

250 articles) dont les variations sont parfaitement concordantes avec celles que font apparaître tous les autres instruments de mesure dont on peut disposer. On a reproduit sur un graphique l'évolution de cet indice en 1958 et les variations du revenu des trois catégories d'ouvriers parisiens retenues. Il apparaît que, si pour les trois premiers trimestres de l'année, l'évolution des prix et des revenus a été assez parallèle, en revanche, en raison de la diminution de la durée du travail, et malgré une stabilité du niveau des prix, le pouvoir d'achat des ouvriers a diminué au cours du dernier trimestre de l'année.



V. — L'évolution des salaires en agriculture

On ne dispose toujours pour mesurer l'évolution des salaires en agriculture que des résultats de l'enquête par sondage des inspecteurs des lois sociales en agriculture, effectuée auprès d'un échantillon représentatif d'environ 2.000 exploitations agricoles occupant des salariés. Cette enquête n'a lieu qu'une fois par an, au mois de mars généralement. En 1958, elle a été effectuée en

avril. Ses résultats sont reproduits dans le tableau X. Ils font apparaître que de mars 1957 à avril 1958, les salaires agricoles ont augmenté d'environ 20 %, alors que les salaires du secteur industriel et commercial ne se sont élevés que de 13,8 % du 1er avril 1957 au 1er avril 1958.

TABLEAU X

Variations de l'indice du salaire brut mensuel moyen de 1951 à 1958 suivant la catégorie professionnelle

(Base 100 au mars 1951)

Date	Domestiques logés et nourris	Servantes de fermes logées et nourries	Ouvriers spécialisés logés ou non mais non nourris
Mars 1951	100	100	100
Mars 1952	129	132	112
Mars 1953	139	136	124
Mars 1954	146	140	131
Mars 1955	158	161	138
Mars 1956	173	170	155
Mars 1957	194	193	174
Avril 1958	234	232	211

Il semble que cette hausse importante des salaires agricoles doive être attribuée, d'une part, aux incidences sur le niveau des salaires agricoles de la pénurie de main-d'œuvre qui a prévalu en France en 1957 et, d'autre part, à l'effet des importantes augmentations successives du salaire minimum intervenues en août 1957 et en janvier et mars 1958. De mars 1957 à avril 1958, le salaire minimum a été, en effet, relevé de 15,8 %. Or la proportion des salaires réels voisins du minimum qui est faible dans le secteur industriel et commercial est en revanche très élevée dans le secteur agricole.

VI. — L'évolution des salaires des gens de maison

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques a effectué en octobre 1958 son enquête annuelle auprès des maires des villes de plus de 10.000 habitants, à l'exception de Paris, afin de connaître les salaires généralement pratiqués en province pour la rémunération des gens de maison. Les résultats de cette enquête, en ce qui concerne les bonnes à tout faire et les femmes de ménage, sont reproduits dans le tableau XI.

Tableau XI

Salaires des gens de maison en province (ville de plus de 10.000 habitants) (enquête I.N.S.E.E.)

	Octobre 1938	Octobre 1952	Octobre 1956	Octobre 1957	Octobre 1958
Bonne à tout faire logée et nourrie (en francs par an)	3.584	110.460	149.200	174.000	199.800
Femme de ménage ni logée, ni nourrie (en francs par heure)	3,15	85,50	116	126	143,5

L'augmentation des rémunérations entre octobre 1957 et octobre 1958 est donc d'environ 15 % pour les bonnes à tout faire et 14 % pour les femmes de ménage. Elle est supérieure à l'accroissement des taux de salaires dans l'industrie et le commerce qui pour la même période ne s'élève qu'à 11 %.

A Paris, le salaire horaire moyen des femmes de ménage ni logées, ni nourries, est passé entre octobre 1957 et octobre 1958 de 162 à 184 francs. L'augmentation est donc du même ordre que celle qui a été enregistrée en province pour cette même catégorie de personnel. En revanche, en ce qui concerne les bonnes à tout faire logées et nourries, l'enquête effectuée à Paris indique que l'augmentation des salaires n'a atteint que 8 %, le salaire mensuel des bonnes à tout faire logées et nourries passant de 23.600 en octobre 1957 à 25.400 en octobre 1958. Il y a lieu de rappeler toutefois que des augmentations très élevées des rémunérations des bonnes à tout faire avaient été enregistrées au cours des années précédentes à Paris.

VII. — L'évolution des traitements des fonctionnaires

Un plan de majoration des traitements échelonné sur l'ensemble de l'année 1958 avait été mis au point dès le début de l'année par le gouvernement. Ce plan était destiné à répondre aux demandes des syndicats de fonctionnaires qui faisaient valoir, qu'en raison de l'accroissement du coût de la vie, les augmentations des traitements des fonctionnaires enregistrées au cours des années précédentes n'avaient pas permis aux intéressés d'obtenir la revalorisation promise de leurs rémunérations par rapport aux secteurs semi-public ou privé.

Le plan de majoration des salaires prévu par le décret du 13 février 1958, et qui fut effectivement appliqué sans modification au cours de l'année 1958, prévoyait que le traitement de base hiérarchisé, soumis à retenue pour pension, afférent à l'indice 100, et qui était de 200.000 francs le 1er janvier 1958, serait porté à 210.000 francs à dater du 1er mai 1958 et à 220.000 francs à dater du 1er novembre 1958. Il correspondait donc, pour l'ensemble de l'année, à une majoration de 10 % de tous les traitements des agents de la fonction publique. De plus une majoration provisoire, au taux annuel uniforme de 10.000 francs soit 833 francs par mois, soumise à retenue pour pension, était accordée à tous les agents du 1er janvier 1958 au 1er mai 1958 et du 1er août 1958 au 1er novembre 1958.

Les fonctionnaires ont donc bénéficié en 1958 d'augmentations de traitement du même ordre que les hausses de salaires du secteur privé et que l'élévation du niveau des prix. Ils n'ont pas obtenu, en revanche, de revalorisation de leurs rémunérations.

Dans les derniers jours de l'année, le Gouvernement a annoncé, en même temps que son plan de redressement économique et financier, qu'une augmentation générale des traitements des fonctionnaires de 4 % aurait lieu à compter du 1er février 1959, portant le traitement de base hiérarchisé à 229.000 francs, afin de tenir compte de l'ensemble des majorations de prix que ce plan devait entraîner pour les consommateurs.

R. LEVY-BRUHL.

LE MOUVEMENT OUVRIER ET LA LÉGISLATION SOCIALE

Sommaire

Les grandes lignes de l'année 1958

§ 1. — Les Syndicats.

1. *La position respective des centrales au début de l'année.*
2. *Formation d'un nouveau mouvement syndical.*
3. *Information des syndicats.*
4. *Les événements du 13 mai et les syndicats.*
5. *Les relations des syndicats et du nouveau Gouvernement.*
6. *La situation des syndicats à la fin de l'année.*

§ 2. — Grèves et revendications.

1. *Secteur privé.*
2. *Accords de salaires.*
3. *L'Accord Renault.*
4. *Secteur public.*
5. *Secteur semi-public.*
   A) La S. N. C. F.
   B) Gaz, Electricité et divers.

§ 3. — La Législation sociale.

1. *L'Assurance-chômage.*
2. *Le SMIG.*
3. *Comités d'entreprise.*
4. *Conciliation et médiation.*
5. *Prestations familiales.*
6. *Prud'hommes.*
7. *Habitations à loyer modéré.*
8. *Droit de grève.*
9. *Délai-congé.*

Retraçons d'abord à grands traits le cadre où s'est déroulée la vie sociale :

Le gouvernement présidé par M. Gaillard reste au pouvoir jusqu'au 15 avril 1958 ; après deux vaines tentatives de M. Pleven pour constituer un nouveau cabinet, M. Pflimlin est investi par l'Assemblée Nationale le 13 mai.

Le même jour, de vives manifestations se produisent à Alger, où est constitué un comité de salut public. Les 15 et 19 mai, M. de Gaulle se déclare prêt à assumer les pouvoirs de la République ; il est investi par l'Assemblée Nationale le 1er juin.

Le 28 septembre a lieu un referendum sur le projet de consti-

tution. Les élections législatives ont lieu les 23 et 30 novembre. Le Gouvernement rend public le 27 décembre son Plan économique et financier, comportant la dévaluation, la convertibilité externe du franc, la diminution des subventions, l'augmentation de certains impôts, et la libération des échanges extérieurs à 90 %.

Dans le domaine agricole, les récoltes sont moyennes. L'accroissement de la production industrielle se ralentit, le point d'inflexion étant en avril-mai. L'emploi connaît une évolution analogue, avec apparition d'un faible chômage partiel et total.

Les prix, en hausse au début de l'année, se stabilisent pendant l'été (prix de gros) ou l'automne (prix de détail). La hausse des salaires est de même ordre que l'année précédente, mais elle va cette fois en se ralentissant, en raison des événements politiques et du chômage. Le SMIG est relevé trois fois. Il n'y a d'agitation sociale importante que dans le secteur semi-public, à cause du retard de ses rémunérations sur celles du secteur privé.

§ 1. — LES SYNDICATS

1. — *Position respective des centrales au début de l'année.* On se souvient qu'à la fin de l'année 1957, la C. F. T. C. avait procédé à une transformation dans la structure de son Bureau confédéral ; l'importante minorité représentée par le mouvement « Reconstruction » avait désormais accès aux postes de direction et aux responsabilités. Les bonnes relations ainsi rétablies entre la majorité et « Reconstruction » accroissent le dynamisme de la C. F. T. C., qui prend l'initiative en plusieurs occasions importantes et se met à la tête des autres centrales, qui traversent des difficultés et sont limitées dans leur action.

Force Ouvrière, malgré le départ du Gouvernement de ses amis de la S. F. I. O. et la plus grande liberté d'action qu'elle retrouve ainsi, ne parvient pas à surmonter entièrement un certain trouble intérieur. La C. G. T. subit un recul d'influence, qui se marque nettement dans les résultats des élections professionnelles ; elle n'est pas encore parvenue à surmonter les séquelles de l'affaire de Hongrie et elle en est paradoxalement réduite à jouer les brillants seconds derrière la C. F. T. C., essayant de profiter de son dynamisme et de son élan.

Au début de janvier, le comité confédéral de la C. G. T. se réunit et traite une fois de plus de l'unité syndicale. L'un des secrétaires confédéraux, M. Léon Mauvais, veut voir un signe du progrès dans ce sens dans la modification structurelle qui vient d'intervenir à la C. F. T. C. et dans l'action revendicative simultanée qui a été menée à l'automne 1957 par des syndicats appartenants à plusieurs confédérations.

Le secrétaire général, M. Le Léap, ayant dû démissionner pour raison de santé, la question de son remplacement se pose ; pour la première fois depuis la libération, deux candidatures se manifestent pour ce poste, alors que l'habitude s'était prise qu'il n'y en ait jamais qu'une pour un poste important. Du reste, l'élection n'a finalement pas lieu et on renonce, pour le moment, au remplacement de M. Le Léap. On a vu parfois dans cette double candidature et dans le fait que les deux candidats appartenaient l'un à la tendance « orthodoxe », l'autre à la tendance « réformiste » de la C. G. T., le signe d'une évolution de la C. G. T. vers une organisation plus démocratique.

2. — Le 17 février, un *nouveau mouvement syndical* est créé : le « Mouvement syndical uni et démocratique ». L'initiative en avait été prise l'été précédent par MM. Forestier, du syndicat national des instituteurs, Lapeyre, du syndicat F. O. des Travaux publics et Pastre, du Syndicat pénitentiaire C. G. T. Le but de ce nouveau mouvement est de porter remède à la désunion des syndicats existants et à la désaffection qui en résulte pour le syndicalisme chez les salariés. Le nouveau mouvement réunit des formations syndicales très diverses, qui représenteraient 300.000 adhérents. Il se propose de regrouper les organisations existantes et de les renouveler en y rétablissant des procédures démocratiques, par exemple l'élection des responsables au scrutin secret et l'interdiction du cumul des fonctions syndicales et des fonctions politiques.

Quel que soit le succès auquel est appelé ce mouvement, sa formation peut dès maintenant être interprétée comme un signe du malaise du syndicalisme français, à la fois pour des raisons intérieures à certaines organisations et à cause de l'évolution d'ensemble de la vie économique et sociale.

3. — A la fin de janvier et à la fin de mars, se tiennent à la Présidence du Conseil deux réunions d'information. Elles grou-

pent des Ministres, de hauts fonctionnaires et des représentants des organisations patronales et syndicales, à l'exception de la C. G. T. Leur but est de pure information ; au cours de la première, les représentants du Gouvernement exposent les principaux problèmes économiques du moment et les choix qui se posent à lui ; dans la seconde, il est question des prix, de la production, de l'emploi et de la balance des comptes.

Il s'agit donc pour le moment d'une réalisation très modeste ; elle est cependant intéressante comme amorce d'une pratique qu'on aimerait voir se développer jusqu'à l'information systématique des organisations syndicales par les pouvoirs publics, permettant une vraie participation des syndicats à la vie publique. Le temps est passé où le seul rôle des syndicats était de revendiquer pour obtenir un résultat précis et limité ; il faut maintenant aller plus loin et les syndicats doivent pouvoir formuler des revendications en termes de « moyens » et non plus seulement en termes de « résultats ». Je veux dire qu'ils doivent pouvoir mener une action d'ordre général sur la vie économique et sociale ; mais il faut pour cela qu'ils disposent d'une information complète et objective ; c'est la première condition de leur participation efficace à la vie publique.

4. — *Les événements du 13 mai et les syndicats.*

Un mouvement vers une certaine unité d'action syndicale semble se dessiner au printemps. C'est ainsi que le 18 avril, à la suite d'un appel lancé par la C. G. T. aux autres Confédérations, une entrevue à lieu entre les dirigeants de la C. G. T. et ceux de la C. F. T. C. ; la C. G. T. sort ainsi de l'isolement où elle était depuis plusieurs années. Une action dans le secteur nationalisé va dans le même sens : à la veille de sa chute, le Gouvernement présidé par M. Gaillard était sur le point de prendre des décisions concernant les demandes d'augmentation de salaires dans le secteur nationalisé. Les syndicats de mineurs de toutes les confédérations avaient décidé une grève illimitée à partir du 21 avril pour appuyer leurs revendications et s'apprêtaient à mener une action commune. Mais le Gouvernement tombe et l'ordre de grève est rapporté par la C. G. T. et par F. O., puis le lendemain par la C. F. T. C., les syndicats n'ayant plus d'interlocuteur, en l'absence de Gouvernement.

Quelques jours après, le 1er mai, ont lieu les manifestations traditionnelles, mais d'ampleur limitée et chaque centrale agis-

sant de son côté. Quelques semaines plus tard, des événements plus graves semblent devoir fournir une occasion aux syndicats de mener plus loin ce début d'évolution vers une action commune ; on va voir qu'il n'en a finalement rien été.

Au moment des événements d'Alger, les trois grandes confédérations manifestent leur réprobation et demandent à leurs adhérents de se tenir prêts à toute éventualité ; elles proclament leur intention d'aller jusqu'à la grève générale dans le cas où « les institutions républicaines seraient menacées ». A partir du 19 mai, les positions se précisent : la C. G. T. cherche à rompre son isolement et, au profit des circonstances, à prendre la tête d'un mouvement de défense républicaine, où elle serait suivie par les autres syndicats. Elle dénonce en des termes de plus en plus vifs, à mesure que les jours passent, la carence du Gouvernement et sa passivité.

La C. G. T. ordonne pour le 27 mai une cessation de travail de 24 heures dans les mines et d'une demi-journée dans les autres branches. Tout en organisant quelques manifestations pour le même jour, la C. F. T. C. et F. O. ne se joigent pas entièrement à son action. F. O. se borne à des appels au calme, ne voulant manifestement pas que son action puisse profiter à la C. G. T. ; quelque jours auparavant, au cours d'une réunion du comité confédéral national, M. Bothereau, secrétaire général avait condamné le manquement par certains syndicats à la règle du refus d'unité d'action avec la C. G. T. et avait exposé les mesures à prendre pour que le « centre de gravité » du syndicalisme ne sorte pas du syndicalisme libre.

La C. F. T. C. a une attitude moins réservée, mais ne s'engage pas à fond elle non plus ; par exemple, le syndicat C. F. T. C. de l'Education nationale indique au Gouvernement qu'il est prêt, au cas de carrence gouvernementale, à joindre son action à celle des autres centrales, C. G. T. y comprise.

Bref, seule la C. G. T. prend dans cette affaire une position sans nuances : elle était suffisamment engagée par son passé pour n'avoir pas à redouter de se compromettre ; les autres centrales ont été retenues sans doute par la crainte de travailler pour la C. G. T., par la crainte qu'une action trop brutale ne déclenche la guerre civile, sans doute aussi par la peur d'être désavouées par leurs adhérents, dont elles sentent l'indifférence ou du moins la lassitude.

La C. G. T. ayant annoncé une grève pour le 27 mai, la question se pose aux autres syndicats de savoir s'ils vont ou non s'y joindre. Après une discussion qui semble avoir été assez incertaine, ils reculent devant une action commune avec la C. G. T. et trouven une solution de remplacement dans la participation à une manifestation organisée le 28 mai par plusieurs partis politiques, place de la Nation, à Paris. Mais, la C. G. T. ayant annoncé qu'elle comptait se joindre à cette manifestation, les autres centrales se demandent si elles ne vont pas y renoncer, de peur de voir leur manifestation confisquée par la C. G. T. Finalement, celle-ci, dans son souci majeur de rompre l'isolement où elle vit, se montre conciliante et donne des garanties ; les autres centrales acceptent finalement de participer à la manifestation avec elle.

Le 1er juin, pendant la séance d'investiture à l'Assemblée nationale, la C. G. T., en liaison avec le P. C., organise un certain nombre d'autres manifestations à Paris et en province.

Bref, pendant les événements qui ont vu la fin de la quatrième République, les syndicats ont montré une assez vive hésitation et ne se sont jamais engagés à fond et sans réticence, même pas la C. G. T. ; d'autre part, ils n'ont en aucune manière mené une action commune.

5. — *Les relations des syndicats et du nouveau Gouvernement.*

Au début du mois de juin, le Président du Conseil annonce qu'il recevra les syndicats à son retour d'Algérie. Devant cette offre, la C. F. T. C. marque d'abord quelques réticences ; plus nette, la C. G. T. refuse. Au cours de la réunion du Comité confédéral national du 12 juin, M. Frachon commente ce refus en disant que la proposition du Président du Conseil n'était qu'une manœuvre pour détourner les syndicats de ce qui doit être leur souci essentiel : la défense de la démocratie.

Au début du mois de juillet, plusieurs dirigeants de F. O. déclarent publiquement qu'ils donneront leur appui au nouveau Gouvernement, cependant que le 53e congrès des mineurs C. G. T., réuni à Saint-Etienne, continue à manifester l'hostilité de la C. G. T. au Gouvernement. Un congrès du syndicat national des instituteurs, réuni à Brest à partir du 17 juillet, rappelle que le souci principal des syndicats doit être en ce moment, la défense de la démocratie.

Cependant, les contacts se rétablissent entre le Gouvernement et les syndicats. Le 16 juillet, le Président du Conseil reçoit les représentants des syndicats des deux grandes branches du secteur nationalisé, soit la S. N. C. F. et l'éclairage (G. D. F., E. D. F.), qui lui rappellent leurs demandes d'augmentation de salaires. Ils reviennent donc à des préoccupations professionnelles et abandonnent le souci politique de défense des institutions. Sur le fond, le Président du Conseil ne dénie pas le bien-fondé de leurs revendications, mais en rejette l'examen à l'automne, la conjoncture économique ne permettant pas pour le moment de leur donner satisfaction. Devant cette décision, les organisations syndicales marquent leur désappointement, mais seule la Fédération C. G. T. des cheminots se montre disposée à mener une action pour obliger le Gouvernement à lui donner satisfaction ; les autres organisations, tout en formulant des réserves, se résignent à voir les salariés participer à l'expérience de stabilisation des prix qui leur est imposée. Ils demandent toutefois que les salariés ne soient pas les seuls à supporter les sacrifices entraînés par cette politique.

Peut-être une des raisons de cette attitude conciliante, ou du moins résignée, des syndicats est l'espoir qu'ils ont que la réforme annoncée des institutions leur donnera une participation aux décisions économiques.

6. — *La situation des syndicats à la fin de l'année.*

La situation de la C. G. T. reste difficile et n'a pas été améliorée par l'exécution de Nagy par le gouvernement hongrois. On peut trouver un signe du recul de son influence auprès des salariés dans les résultats d'un certain nombre d'élections professionnelles (délégués du personnel et comités d'entreprise). Par exemple à la Régie Renault (Billancourt et Flins), dans la région parisienne chez Citroën, Panhard, Simca, Rateau, chez Michelin à Clermont-Ferrand, aux mines domaniales de potasse d'Alsace, dans les banques nationalisées, etc...

C'est en général la C. F. T. C. qui bénéficie de ce recul d'influence de la C. G. T. ; elle en profite pour mener une action revendicative mais sans doute avec plus de modération que ne le ferait la C. G. T. Ainsi, au mois de septembre, un congrès des cheminots C. F. T. C. se préoccupe de questions professionnelles et déclare qu'il faut laisser les syndiqués libres de voter

comme ils l'entendent au referendum sur le projet de constitution, en se bornant à leur rappeler qu'ils doivent veiller au respect des libertés et notamment des libertés syndicales, en particulier du droit de grève.

Quelques congrès syndicaux se réunissent à l'automne et se préoccupent avant tout de questions professionnelles et de revendications : ainsi les fonctionnaires F. O., les métallurgistes F. O. de la région parisienne, les cadres hospitaliers, réunis à Annecy, les métallurgistes C. F. T. C. réunis à Chambéry, etc...

Cependant, pendant la campagne pour le referendum, l'activité syndicale a été quelque peu ralentie. Mais seuls quelques organismes syndicaux ont pris une position politique nette : la C. G. T. fait campagne pour le « non » ; la C. G. S. I. (Confédération générale des syndicats indépendants) a fait campagne pour le « oui ». Les résultats du vote ont du reste montré que les indications de la C. G. T. n'ont pas été suivies par une partie de sa clientèle habituelle.

Les élections professionnelles qui ont lieu à la fin de l'année confirment que la préoccupation première des syndiqués est de nouveau d'ordre professionnel. La C. G. T., dont l'attitude est plus politique, perd des voix au profit de la C. F. T. C. et de F. O., dont l'attitude est plus professionnelle ; le déplacement des voix est plus sensible pour les élections aux comités d'entreprises, qui ont lieu tous les deux ans, que dans les élections des délégués du personnel, qui ont lieu tous les ans. Ainsi, au mois de décembre, les élections dans la métallurgie, à la R. A. T. P., chez Berliet, aux Ponts et Chaussées. A la Régie Renault, la C. G. T. pert la majorité qu'elle détenait depuis l'origine au Comité central d'entreprise ; aux Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, la C. G. T. recule au profit de F. O. et, dans une moindre mesure de la C. F. T. C., les trente sièges étant désormais partagés également entre les trois organisations.

Une indication de même sens est donnée par la réunion du Comité national de la C. F. T. C., par le congrès de la Fédération C. F. T. C. du gaz et de l'électricité, par le Congrès de la C. G. C. : ce sont les soucis économiques et sociaux qui passent au premier plan : relance de l'économie, investissements, lutte contre le chômage, augmentation des salaires et institution d'un salaire mensuel garanti, développement des régimes complémentaires de retraites, remboursement effectif à 80 % des honoraires médicaux.

En résumé, le mouvement vers l'unité d'action qui s'était amorcé a tourné court ; les préoccupations politiques ont cédé la place aux soucis professionnels ; l'attitude des syndicats depuis les événements de mai montre une perte de leur vigueur et de leur initiative dans l'action.

§ 2. — GRÈVES ET REVENDICATIONS

Durant l'année 1958, il n'y a pas eu de grands mouvements de grève comparables à ceux de certaines des années précédentes ; dans le secteur privé, on relève seulement des conflits épars sur tout le territoire et l'ensemble de l'année, comme il est normal ; on peut noter que la détérioration de la conjoncture a fait apparaître, à côté des revendications concernant les salaires, des revendications concernant l'emploi et sa stabilité. Dans le secteur public et surtout dans un secteur semi-public, un assez vif mécontentement s'est manifesté toute l'année et aurait sans doute abouti à des conflits ouverts assez étendus si la chute du Gouvernement et les événements politiques n'avaient pas changé le cours des préoccupations syndicales.

1. — Dans le *secteur privé* il n'y a pas de conflits étendus. Les demandes d'augmentation des salaires sont rendues plus fréquentes par la réduction du pouvoir d'achat provenant de la hausse des prix, principalement au cours de la première moitié de l'année. Mais, ces demandes n'aboutissent pas en général à des conflits aigus, car le patronat adopte habituellement une attitude souple et accorde des ajustements, des accords de salaires étant parfois conclus. On sait que les choses se passent habituellement ainsi en période de hausse des prix, parce qu'il est alors plus aisé pour les employeurs de répercuter sur les prix de vente l'augmentation de leur coût qui résulte de la hausse des salaires. Les salaires hiérarchiques peuvent ainsi s'adapter aux trois augmentations successives du SMIG au cours de l'année.

Mais, on rencontre aussi des revendications moins habituelles, concernant l'emploi. Ainsi, à la fin de l'été, le syndicat C. G. T. de l'automobile demande le retour à la semaine de quarante heures sans diminution de salaire ; à la fin de l'année, les délégués des entreprises Brandt et Brissonneau de Nantes entrent en contact avec le Gouvernement et demandent que soient étu-

diées des mesures visant au maintien de l'activité, en raison des licenciements déjà intervenus et de ceux — plus nombreux — qui sont redoutés. Dans le même sens, les syndicats de la Loire-Atlantique demandent, vers la mi-novembre, que la durée du travail soit réduite, sans réduction parallèle du salaire et d'autre part que soit instituée une assurance-chômage financée par les employeurs. On comprend bien cette crainte du chômage, mais on peut se demander si la mesure proposée pour le combattre (la réduction du temps de travail) ne serait pas un facteur d'aggravation et non pas de diminution.

2. — J'ai noté que des *accords de salaire* sont fréquemment conclus après une augmentation du SMIG ; ils sont trop nombreux pour être tous énumérés ; parmi les plus importants, on peut mentionner :

Des accords « de type Renault » aux Brasseries de la Meuse, prévoyant une augmentation progressive des salaires, d'abord à l'établissement de Nantes, puis à celui de Baucaire.

Un accord dans la métallurgie parisienne, signé au milieu du mois de février par le Groupe patronal des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne et du côté ouvrier par les syndicats C. F. T. C., F. O., C. G. C. et indépendants ; cet accord concerne 600.000 salariés. Il augmente les salaires des mensuels de 8 % et pour les autres salariés, la grille des rémunérations, qui s'étendait de 146 à 220 francs par heure est élevée de 158 à 236 francs. Il institue d'autre part un système de retraites complémentaires suivant lequel les entreprises ont le choix, dans un délai de 14 mois, d'adhérer à l'Union nationale des institutions de retraites des salariés ou à un autre régime de retraite ; les cotisations se montent de 2,5 à 4 % du salaire et sont payées pour 60 % par les employeurs et pour 40 % par les salariés.

A Saint-Nazaire, aux Chantiers de l'Atlantique, l'accord antérieur est reconduit, au mois d'avril, avec quelques avantages supplémentaires. A la fin de mars, chez Peugeot, un accord augmente les primes et les salaires. Dans la métallurgie, dans la région de Lille, un accord conclu à la fin de mars augmente de 10,30 % le barème des taux effectifs garantis ; dans l'est, un accord augmente les salaires effectifs minima et établit un régime de retraites complémentaires analogue à celui de la région parisienne.

Dans le textile, un accord national, signé à la fin de mars, augmente les salaires effectifs de 600.000 salariés. On peut également signaler un accord national qui augmente les salaires dans l'industrie chimique et à la Sécurité sociale un accord entre le personnel et d'autre part la F. N. O. S. S. et l'U. N. C. A. F., qui augmente les rémunérations de 6,25 %, cette augmentation étant ensuite ramenée à 4 % par le Ministre de tutelle.

Vers l'été, on note cependant un ralentissement dans la hausse des salaires, la hausse des prix se ralentissant elle aussi et quelques craintes de chômage apparaissent.

Autres accords importants : chez Citroën, à la fin de novembre, prévoyant à partir du 1er janvier 1959 des indemnités complémentaires pour le personnel horaire, au cas de maladie ou d'accident du travail.

Au milieu de décembre, l'accord conclu en 1956 aux établissements Péchiney est renouvelé ; certaines des primes dont jusque-là les mensuels étaient seuls à bénéficier sont étendues au personnel horaire, manifestation de la tendance générale au rapprochement des deux statuts.

3. — *L'accord Renault.* On se souvient du célèbre « accord Renault », qui avait été conclu en septembre 1955. En 1957, seuls F. O., la C. G. C. et les indépendants avaient signé son renouvellement ; la C. F. T. C. et la C. G. T. avaient refusé parce qu'elles estimaient insuffisante la simple reconduction des dispositions antérieures.

Le 30 octobre 1958, F. O., la C. G. C. et les indépendants avaient à leur tour informé la direction de la Régie qu'ils dénonçaient l'accord, la raison étant les craintes inspirées par l'avenir de l'industrie automobile. Cependant, la C. F. T. C. demande à la direction l'ouverture de négociations avec tous les syndicats ; elle veut obtenir une augmentation des salaires, la diminution des temps de travail, l'extension à tous les salariés des avantages dont bénéficient les mensuels, la création d'un « Fonds de garantie de l'emploi » assurant le maintien d'un salaire inchangé quelle que soit la durée du travail, enfin une indemnité compensatoire permettant de prendre la retraite avant 65 ans.

De fait, des pourparlers s'engagent avec tous les syndicats, y compris la C. G. T., qui n'était pas signataire du précédent accord. Ils sont interrompus au début de décembre, à la suite

d'une indiscrétion de la C. G. T., mais repris peu de temps après.

Il est d'abord procédé à la signature d'un accord de principe affirmant les avantages de l'accord de 1955 et l'intérêt qu'il y aurait à en conclure un nouveau. Puis, la discussion aborde le fond ; finalement l'accord complet est signé le 15 décembre, il est valable jusqu'au 31 décembre 1960.

Ce nouvel accord renouvelle les dispositions principales de l'accord de 1955 et en ajoute quelques autres :

En matière de salaires, une prime de 6.000 francs hiérarchisée est attribuée immédiatement à tout le personnel ; la direction garantit d'autre part une augmentation de salaire de 4 % par an, basée sur l'augmentation escomptée du progrès technique.

Un Fonds de régularisation des ressources contrebalance en partie les fluctuations de salaire entraînées par les mouvements saisonniers.

Après trente ans, les salariés payés à l'heure acquièrent le statut des mensuels ; les mensuels ont droit à 24 jours congé au bout de 20 ans d'ancienneté et non plus au bout de 25 ans. Les primes d'ancienneté sont augmentées et attribuées plus tôt. Les indemnités de maladie, de départ à la retraite, les congés de famille, etc... sont améliorés.

Une Commission paritaire se réunira tous les trimestres ; elle examinera les problèmes soulevés par l'application de l'accord. Les délégués syndicaux disposeront du temps libre payé nécessité par l'accomplissement de leurs fonctions.

4. — Dans le *secteur public,* on relève tout au long de l'année des manifestations de mécontentement et des revendications :

Ainsi, au mois de janvier, les représentants de la C. F. T. C., de F. O. et de la Fédération autonome de l'Education nationale sont reçus par le Ministre des Finances, puis par le Président du Conseil et leur font leurs doléances. Le Président du Conseil publie à la suite de cette entrevue, un communiqué dans lequel :

Il rappelle les conditions dans lesquelles le traitement de base hiérarchique a été fixé, à partir du 1er janvier 1958, à 200.000 francs, par un décret du 16 février 1957.

Il admet qu'étant donné le niveau atteint le 1er janvier 1958 par les salaires dans les industries nationalisées, il y aurait lieu pour maintenir la parité entre les deux secteurs, de porter le traitement de base dans la fonction publique à 220.000 francs.

Il annonce la décision du Gouvernement, devant l'impossibilité financière d'atteindre cet objectif immédiatement, de procéder par étapes, la dernière devant être atteinte au 1er novembre 1958.

Il indique qu'une commission d'harmonisation est créée pour suivre la question.

Par la suite, ont lieu diverses autres manifestations ou arrêts du travail : à la mi-janvier, à l'arsenal de Lorient ; à la même époque, demande par la Fédération F. O. des P. T. T. d'un salaire de base appliqué dans les mêmes conditions que dans les entreprises nationalisées et, à partir du 1er janvier, l'élévation de la rémunération minimum à 35.000 francs par mois ; à la même époque encore menace de grève dans les douanes actives. Le 13 mars, des fonctionnaires de la police parisienne manifestent devant l'Assemblée nationale. Dans la seconde quinzaine de juin, un congrès de fonctionnaires retraités tenu à Lyon, demande l'augmentation des retraites, cependant que les corps de police demandent que la privation du droit de grève soit compensée par une augmentation des rémunérations. Dans la deuxième quinzaine de juillet, des représentants des fonctionnaires C. G. T. et C. G. C. présentent à nouveau des revendications au Ministre chargé de la fonction publique ; celui-ci repond qu'il ne saurait être question d'augmentation pour le moment.

Au milieu du mois d'octobre, la Fédération générale des fonctionnaires C. F. T. C. demande au Ministre des Finances une augmentation des salaires et se voit elle aussi objecter des difficultés budgétaires. A peu près au même moment, grève du personnel technique de la R. T. P. ; grève du personnel technique et administratif du C. N. R. S. ; nouvelle revendication du personnel des P. T. T., qui demande que les traitements de base soient portés non pas 220.000 francs, comme il était prévu pour le 1er novembre, mais à 240.000 francs.

Finalement, ce n'est que le 1er février 1959 que le traitement des fonctionnaires sera augmenté de 4 %, en même temps que le SMIG est relevé.

5. — *Secteur semi-public.*

C'est dans le secteur semi-public que l'agitation est la plus vive, les salariés étant plus sensibles à la différence en moins qui sépare leurs rémunérations de celles du secteur privé, qu'à la

différence en plus dont ils bénéficient par rapport au secteur public. On aboutit ainsi à des conflits assez importants.

A) Ainsi, la S. N. C. F. connaît plusieurs conflits au cours de l'année, ou plutôt voit périodiquement reparaître le même conflit. La Fédération autonome des agents de conduite lance un ordre de grève pour le 7 mars, pour un motif mineur : provoquer une réunion de la commission nationale de conciliation et obtenir ainsi une modification de l'organisation du travail de nuit. Mais la Fédération C. G. T. des cheminots profite de l'occasion et, se joignant à la Fédération autonome, ajoute aux premières demandes des revendications concernant les salaires et les retraites. Par contre, F. O., la C. F. T. C. et la Fédération des cadres autonomes, qui ne représentent il est vrai à elle trois qu'une minorité des cheminots, refusent de se joindre au mouvement. Finalement, la grève est un succès, le travail étant interrompu par les 8/10 des effectifs et la commission du statut de la S. N. C. F. se réunit le 13 mars pour examiner les revendications touchant au salaire.

L'agitation n'en est pas pour autant interrompue, les syndicats refusent de se contenter de l'offre faite par la S. N. C. F. de mettre en discussion un plan de revalorisation à long terme des salaires. Après une première tentative qui ne réussit que partiellement, un ordre de grève générale de 24 heures est lancé le 1er avril et suivi largement à la S. N. C. F. et aussi dans les autobus et métro parisiens, au Gaz de France, dans les Charbonnages du nord et dans les transports aériens.

Le 24 avril, la commission du statut de la S. N. C. F. se réunit ; son président décide de suspendre son activité jusqu'à nouvel ordre ; les syndicats protestent contre cette décision et contre le refus par les autorité de tutelle d'autoriser la S. N. C. F. à distribuer à son personnel les sommes provenant d'économies réalisées en 1957.

Au mois de juin, les cheminots demandent la reprise des discussions, une augmentation de leurs salaires pour compenser la hausse du prix de la vie, ainsi que la répartition des économies réalisées sur la gestion en 1957. Devant la commission nationale de conciliation, réunie à la fin d'août, les cheminots précisent leurs revendications : augmentation des salaires de 11 % et participation aux bénéfices obtenus en 1957 par l'augmentation de la productivité. Toujours dans le même sens, un congrès de cheminots C. F. T. C., terminé le 19 septembre, prend

la décision de déclencher une grève de trois jours si la question n'est pas tranchée rapidement.

Finalement, au début du mois d'octobre, le Gouvernement décide d'attribuer aux cheminots la fameuse prime d'économies sur les résultats de 1957 ; quelques jours plus tard, la commission mixte du statut met à l'étude les conditions pratiques du paiement de cette prime (qui équivaut à une augmentation moyenne du salaire de 3,05 %).

B) De manière analogue, le Gaz et l'Electricité de France sont agités toute l'année par des mouvements revendicatifs. Comme à la S. N. C. F., cela débute de façon mineure, le 2 janvier, par une manifestation du personnel de la région parisienne contre l'augmentation du prix des cantines. Au mois d'avril, les Fédérations C. G. T., C. F. T. C., F. O. et C. G. C. demandent au Ministre de l'industrie et du commerce une augmentation de leurs salaires, motivée par la hausse des prix et par le retard de leurs rémunérations sur celles du secteur privé. La Commission d'harmonisation des rémunérations se réunit à la suite de cette démarche. Le 1er avril, le personnel du gaz et de l'électricité participe à la grève générale de 24 heures. Le 28 avril, les quatre Fédérations prennent contact avec les directions du G. D. F. et de l'E. D. F., pensant entreprendre des discussions immédiates sur l'augmentation de leurs salaires ; mais le Ministre écarte toute discussion pour le moment et offre seulement de prendre rendez-vous pour examiner les questions sociales à la fin du mois de mai. A la fin de juin, les syndicats reprennent l'offensive, parallèlement à ceux de la S. N. C. F. ; ils demandent une augmentation du salaire de base et la mise en route d'une revalorisation progressive des salaires. Ils reviennent à la charge au milieu de juillet.

Finalement, au début du mois d'octobre, le Gouvernement accorde aux salariés du gaz et de l'électricité des avantages analogues à ceux qu'il donne aux employés de la S. N. C. F. (soit, une augmentation de 3,05 %). Les syndicats ne s'estiment cependant pas satisfaits : c'est ainsi qu'à la fin d'octobre, un congrès C. F. T. C. des industries du gaz et de l'électricité demande à nouveau une augmentation du salaire de base et l'abrogation du décret de 1953 qui interdit la libre discussion des salaires entre E. D. F.-G. D. F. et leur personnel ; une journée de revendication est décidée pour le 19 novembre. A la fin du mois de novembre, les syndicats reprennent leurs revendications.

C) Dans les mines, le 12 avril, une grève d'avertissement de 24 heures est organisée par l'ensemble des syndicats et touche environ 245.000 salariés dans les charbonnages, les mines de fer, les mines de potasse, les ardoisières, le but étant d'obtenir une augmentation des salaires, une réduction des horaires de travail et l'institution d'un système de salaire garanti. Les syndicats menacent le Gouvernement d'une grève illimitée à partir du 21 avril ; mais la chute du cabinet Gaillard prive les syndicats d'un interlocuteur et les conduit à renoncer à la grève. Une augmentation des salaires de 5,64 % intervient cependant à partir du 16 avril par le jeu de l'échelle mobile propre aux mineurs. étant donné le niveau atteint par l'indice des 179 articles.

Malgré cela, au début de juillet, la Fédération des mineurs C. G. T. demande la reprise des discussions au sujet des salaires. Au mois d'août, le congrès de la Fédération C. F. T. C. des mineurs demande la réduction de la durée du travail et le paiement d'un jour de repos supplémentaire toutes les deux semaines.

On peut mentionner des faits analogues à la R. A. T. P., à la Sécurité sociale, dans les Banques et, d'une manière générale, dans l'ensemble du secteur semi-public.

En résumé, le secteur nationalisé connaît une agitation presque permanente tout au long de l'année. Cela s'explique en partie par la diminution de pouvoir d'achat résultant de la hausse du prix de la vie et par les comparaisons défavorables que les salariés du secteur nationalisé peuvent faire entre le niveau de leurs rémunérations et celles du secteur privé, qui s'adaptent à la hausse avec plus de souplesse. Cependant, derrière ces raisons de conjoncture, il y a certainement une raison plus durable : le fait qu'une doctrine n'ait pas été fixée avec plus de précision sur la nature des entreprises nationales et sur la politique de prix qu'elles doivent pratiquer. Il faudrait notamment décider si, à qualification égale, les salariés du secteur semi-public doivent toucher la même rémunération quelle que soit l'entreprise qui les emploie ou si au contraire le niveau de leur salaire doit dépendre, au moins en partie, de la rentabilité de leur entreprise ; cette dernière solution impliquerait que soit déterminé ce qu'on peut considérer comme la rentabilité d'une entreprise nationale et quels doivent en être les bénéficiaires.

§ 3. — LA LÉGISLATION SOCIALE

L'année 1958 n'a pas vu de grandes réformes par voie législative ou réglementaire, en matière sociale. L'innovation la plus importante — l'institution d'un régime d'assurance chômage — a été faite par contrat.

I. — *L'assurance chômage.* — Les traces de chômage épars rendent particulièrement actuels le projet d'assurance-chômage. Le Gouvernement a pris l'attitude sage de ne pas l'imposer par voie d'autorité, et s'est contenté d'encourager les intéressés à l'instituer par voie d'accord : c'est ainsi que le Président du Conseil, dans un discours prononcé au début du mois d'août, invite les syndicats patronaux et salariés à instituer par voie d'accord un « Fonds de salaire garanti » assurant aux salariés un salaire mensuel minimum, quelle que soit la conjonture et par conséquent le nombre d'heures de travail effectuées.

De fait, des négociations sont entreprises entre d'une part le C. N. P. F. et d'autre part la C. F. T. C., F. O. et la C. G. C. Les pourparlers engagés à l'automne se poursuivent encore en décembre, les parties étant d'accord sur le principe et sur les traits généraux de la nouvelle organisation : à l'assistance donnée par l'Etat aux chômeurs viendra s'ajouter une assurance, c'est-à-dire une indemnisation complémentaire financée par les cotisations des intéressés.

Cependant, le désaccord subsistait encore sur un dernier point : le financement ; il est prévu que les ressources se monteront à 1 % des salaires, le patronat acceptant d'en payer 60 %, tandis que les syndicats voudraient qu'il prenne tout à sa charge. Le désaccord subsistait encore sur le taux des allocations complémentaires à verser aux chômeurs, le C. N. P. F. proposant 30 % du salaire pendant les six premiers mois et les syndicats demandant 45 % du salaire. Cependant, dès ce moment, les parties font une démarche en commun auprès des Pouvoirs publics pour que la législation sur l'aide de l'Etat soit modifiée, afin de permettre une meilleure coordination du système d'assistance et du système d'assurance en discussion.

Finalement, l'accord est signé le 31 décembre entre d'une part le C. N. P. F. et d'autre part la C. F. T. C., F. O. et la C. G. C. ; quelques jours plus tard, la C. G. T., qui n'avait pas participé

aux négociations, décide de signer elle aussi. Voici les grandes lignes de ce qui a été convenu :

But : donner aux chômeurs une aide complétant celle de l'Etat et d'une manière plus générale étudier en commun les moyens d'éviter la répercussion des fluctuations économiques sur l'emploi. Ainsi, les fonds non distribués directement aux chômeurs financeront des organismes de formation professionnelle ou de reclassement.

Compétence : toutes les entreprises membres du C. N. P. F., à l'exception de l'agriculture, des mines et de certaines catégories très particulières de travailleurs tels que les inscrits maritimes, les dockers, les travailleurs à domicile, etc... En tout, cinq millions de travailleurs seront concernés. Quelques jours plus tard, une ordonnance (*J. O.* 9.1.59) est prise pour coordonner le système d'assurance résultant de l'accord avec l'assistance étatique ; elle prévoit entre autres que l'accord peut être étendu aux entreprises non signataires par une décision du Ministre du Travail. Quelque temps auparavant, un décret du 4 septembre 1958 (*J. O.* 13 sept.) avait augmenté le montant des allocations de chômage. Pour le moment seuls les chômeurs complets sont indemnisés par l'assurance, mais les signataires de l'accord décident de mettre à l'étude une aide aux chômeurs partiels.

Fonctionnement : L'allocation supplémentaire est versée pendant 9 mois, avec un prolongement d'un mois par cinq ans d'ancienneté, la limite extrême étant fixée à douze mois. Le montant de l'allocation est égal à 35 % du salaire moyen de la période antérieure (je simplifie) pendant neuf mois ; puis à 30 % de ce salaire. Le minimum des allocations, dans les trois zones prévues, sera de 380, 370 et 350 francs par jour ; le maximum sera de 93.450 francs par mois ; d'autre part, l'allocation supplémentaire sera réduite quand, ajoutée à l'aide de l'Etat, elle dépassera 80 % du salaire moyen journalier.

Financement : Il est assuré par un droit d'entrée payé par les seuls employeurs et par une cotisation annuelle de 1 % des salaires dont les 8/10 sont payés par les employeurs et 2/10 par les salariés.

Gestion : Les questions de principe seront réglées par une commission paritaire ; les organes de base sont les ASSEDIC (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce)

chapeautées par l'UNEDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce).

2. — *Le SMIG.* — Notons au passage les relèvements du SMIG, qui ont été nombreux en 1958. Relèvement de 4,33 % le 1er janvier par arrêté du 31.12.57 (*J. O.* 1958, p. 116).

Relèvement du SMIG agricole au 1er janvier 1958, par arrêté du 31.12.57 (*J. O.* 1958, p. 115) et circulaire du 7.1.58 (*J. O.* 58, p. 559).

Relèvement du SMIG au 1er mars 1958, de 4,04 % par arrêté du 27.2.58 (*J. O.* 58, p. 2162).

Relèvement du SMIG agricole, au 1er mars 1958, par arrêté du 27.2.58.

Relèvement du SMIG au 1er juin 1958, de 3,07 % par arrêté du 28 mai 1958 (*J. O.* 29 mai 1958).

Relèvement du SMIG agricole au 1er juin 1958, par arrêté du 28 mai 1958.

Signalons pour mémoire que, depuis lors, le SMIG a été encore une fois relevé, au 1er février 1959, de 4,5 %, et porté à 156 francs de l'heure dans la zone sans abattement.

D'autre part, l'ordonnance du 31 décembre 1958 portant loi de finances (*J. O.* 31 décembre)décide dans son article 79 que sont maintenues en vigueur les dispositions de l'article 31 *xa* du Code du travail relatives à l'indexation du SMIG ; par contre les indexations basées sur le SMIG sont interdites. « Sont abrogées toutes dispositions générales de nature législative ou réglementaire tendant à l'indexation automatique du prix de biens ou de services ; demeurent toutefois en vigueur les dispositions de l'article 31 *xa* du Code du travail relatives à l'indexation du SMIG ; sont interdites toutes nouvelles dispositions statutaires ou conventionnelles prévoyant des indexations fondées sur le SMIG ou sur le niveau général des prix à la consommation ».

Le but de cette disposition est clair : éviter les conséquences inflationnistes des augmentations automatiques de prix ou de rémunérations lorsqu'intervient une augmentation du SMIG.

3. — La composition des *Comités d'entreprise* est modifiée par la loi du 26 février 1958 (*J. O.* p. 2115).

4. — Un décret du 18 juillet portant règlement d'administration publique (*J. O.* 21/22 juillet) précise les conditions d'application de la loi du 11 février 1950 et de la loi du 26 juil-

let 1957 ; il fixe la composition, les conditions de fonctionnement et de compétence territoriale des *commissions de conciliation*. D'autre part, il détermine les modalités de la procédure de médiation et les conditions d'établissement des listes de médiateurs, ainsi que l'étendue de leur compétence.

5. — Les *prestations familiales*. — Elles sont augmentées à dater du 1er janvier 1958 de 5 % ; ceci est jugé insuffisant par le « Cartel national de défense des prestations familiales », qui organise le 15 mars une journée de revendication pour protester contre la réduction du niveau réel des prestations, du fait de la hausse des prix.

Un décret du 7 février 1958 (*J. O.* 8 février) améliore le régime des allocations familiales dans les départements d'outre-mer. D'autre part, un arrêté du 15 octobre 1958 (*J. O.* 31 octobre) élève le taux de ces allocations dans les départements d'outre-mer. On peut redouter que ce ne soit là une solution de facilité, qui n'améliorera pas la situation démographique, donc économique de ces régions ; il serait plus difficile, mais plus efficace de favoriser leur développement économique.

Une ordonnance du 30 décembre 1958 (*J. O.* 31 décembre) portant loi de finances, modifie le régime des prestations familiales dans le territoire métropolitain : le taux des allocations prénatales est diminué, les conditions d'attribution des allocations de maternité deviennent plus strictes, l'allocation de salaire unique est supprimée dans certains cas, enfin les allocations de salaire unique et de la mère au foyer deviennent imposables à la surtaxe progressive. Ces dispositions font partie des mesures prises à la fin de l'année pour réduire la consommation privée, elles tiennent donc à la conjoncture et sont susceptibles d'être rapportées quand celle-ci ne présentera plus les mêmes dangers.

6. — Une ordonnance du 22 décembre (*J. O.* 23 décembre) et un décret de la même date modifient l'organisation des conseils de *prud'hommes* et la procédure devant ces juridictions.

7. — Un décret et un arrêté du 31 décembre (*J. O.* 4 janvier 1959) décident que les locataires ne remplissant pas les conditions voulues pour occuper une *Habitation à loyer modéré* ne peuvent continuer à habiter leur logement qu'à titre temporaire et moyennant le paiement d'une indemnité ; ils peuvent

échanger leur logement avec une personne remplisant les conditions. En effet, les H. L. M. avaient été détournées de leur vocation et étaient fréquemment habitées par des personnes à ressources moyennes et non pas modestes, comme le voudrait le principe qui a présidé à leur construction.

8. — Une ordonnance du 6 août *interdit la grève* au personnel de l'administration pénitentiaire et sanctionne les faits de grève sans tenir compte des garanties statutaires. En compensation, les indices de traitement du personnel de l'administration pénitentiaire sont modifiés, ce qui aboutit à une augmentation de son traitement. Cette décision, qui soulève de vives protestations syndicales, s'explique par le souci de tenir la balance égale entre le principe du droit de grève et le fait que la grève peut aller contre l'ordre public quand elle est pratiquée par certaines catégories de salariés, étant donné leur situation particulière dans le corps social ou dans l'appareil productif.

9. — Notons enfin qu'après de très longues discussions au Parlement, une loi allonge le *délai-congé.* Au cas de rupture du contrat de travail par le salarié ou par l'employeur si le salarié a moins de six mois de présence continue dans l'entreprise, le système ancien continue à s'appliquer : il est alors fait référence à la convention collective ou, à défaut aux usages locaux, qui en général accordent un délai-congé d'une semaine pour les ouvriers. Dans le cas de rupture du contrat de travail par l'employeur, si le salarié a plus de six mois de présence continue dans l'entreprise, le délai minimum de préavis sera désormais d'un mois, sauf convention collective plus favorable ; cette disposition est valable pour toutes les catégories de salariés. On peut voir dans cette mesure une manifestation de la tendance générale à l'augmentation de la stabilité de l'imploi ; encore faudrait-il qu'elle soit accompagnée par la mesure complémentaire, facilitant le transfert des salariés, de sorte que la stabilité de l'emploi n'aboutisse pas à la sclérose de l'économie.

Pierre LASSEGUE.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire : *Le fonds national de solidarité. Les honoraires médicaux. — Les réformes de l'ordonnance du* 30 *décembre* 1958 *et le problème financier de la Sécurité sociale. — Le problème social de la Sécurité sociale.*

Nous avons, en 1958, retrouvé deux vieilles connaissances, le problème du fonds national de solidarité et celui des honoraires médicaux. Mais ce fut hélas pour les enterrer. Voici leurs notices nécrologiques.

Le fonds national de solidarité

Je rappelle (1), sommairement, comment le problème se posait en janvier 1958.

Le fonds national de solidarité est né d'un long mouvement qui a conduit la législation française, par étapes successives, de l'idée « d'assurance individuelle des économiquement faibles » à celle de « sécurité sociale », par les retraites ouvrières et paysannes de 1910, les assurances sociales de 1928-1930, la sécurité sociale de 1945 et la loi du 13 septembre 1946 qui instituait la couverture du risque vieillesse pour toute la population française à partir du 1er janvier 1947.

Mais la loi du 13 septembre 1946 dut être abrogée, sous la pression violente de certains intérêts, par la loi du 8 juillet 1947 et remplacée par les lois de 1948 et 1952 établissant des régimes spéciaux de retraites pour les travailleurs indépendants les commerçants, les industriels, les membres des professions libérales, les exploitants agricoles.

Il fallut attendre jusqu'en 1956 pour voir renaître un nouveau

(1) Cfr. dans cette *Revue*, mes chroniques sur la sécurité sociale, en 1957, p 754 et s. et, en 1958, p. 970 et s.

projet du même ordre. M. Guy Mollet, président du Conseil, annonçait, le 31 janvier 1956, à la tribune de l'Assemblée nationale, la mise à l'étude d'un véritable fonds national de solidarité et déclarait : « L'objectif essentiel doit être d'assurer une retraite minima et décente *à tous les Français* et de permettre d'améliorer, dès maintenant, les situations les plus difficiles ».

Enfin, pour la première fois, le problème n'était plus placé sur le plan de la couverture des risques individuels, par l'assurance, mais directement, sur le plan social.

Le 24 mars, le projet était déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Après plus de trois mois de discussions devant les commissions, plusieurs scrutins de confiance, trois lectures devant le Conseil de la République et quatre devant l'Assemblée nationale, la loi sur le fonds national de sécurité, promulguée le 30 juin 1956, était publiée au Journal Officiel du 1er juillet 1956.

Mais la loi sortait de ces débats parlementaires déjà mutilée dans son principe (elle ne s'appliquait pas à tous les Français sans distinction, mais seulement aux bénéficiaires de pensions, rentes ou allocations de vieillesse déjà existantes sous forme d'une *allocation supplémentaire,* elle était compliquée, jusqu'au ridicule, dans son régime de gestion et, enfin, dotée d'un mode de financement qui devait se révéler particulièrement dangereux).

Il faut insister sur ce dernier point.

La loi de 1956 autorisait le gouvernement à majorer, par décrets, après avis du Conseil d'Etat, d'un dixième l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés, à majorer les impôts sur les opérations de bourse, sur certaines consommations somptuaires, sur les véhicules à moteur, et sur la valeur locative.

Toutes ces ressources étaient affectées au fonds national de solidarité qui était doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, son fonctionnement étant alimenté par des ressources budgétaires spéciales (celles que nous venons de relater ci-dessus) et sa gestion financière étant assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce système bâtard superposant et opposant tous les organismes de gestion ouvrait la porte à tous les conflits.

Ceux-ci n'ont pas manqué. Dès le mois de décembre 1957 M. le Secrétaire d'Etat, dans sa réponse à une question écrite (*Journal Officiel* du 22 janvier 1958) déclarait que « le principe

de l'unité budgétaire ne conduisait pas à déterminer s'il restait des sommes disponibles sur le produit des impôts institués par la loi du 30 juin 1956 ».

Immédiatement une « proposition de loi tendant à créer un fonds spécial de recettes en vue d'alimenter le fonds national de solidarité » était déposée par un groupe de députés et renvoyée à la commission des finances (!).

Un autre incident, bien significatif, revenait sur cette question en novembre 1958 :

Le fonds national de solidarité avait attribué à la Caisse nationale de Sécurité Sociale une somme de 17 milliards lui revenant, en vertu des textes réglementaires sur le produit des recettes du fonds national de solidarité.

Le conseil d'administration de la caisse nationale de la Sécurité Sociale décidait d'affecter au fonds national d'action sociale en faveur des vieux travailleurs, une somme de 17 milliards, représentant l'excédent de la *subvention forfaitaire* (c'est-à-dire des sommes perçues à titre de ressources budgétaires spéciales) *du fonds national de solidarité*, sur le montant des dépenses réelles des années 1956 et 1957.

La décision du conseil d'administration de la caisse nationale de la Sécurité Sociale fit l'objet d'une opposition du Ministre des Finances et du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Le conseil d'administration de la caisse nationale ne s'avoua pas vaincu. Il réclama la publication des textes relatifs au « fonds social des vieux », restés en souffrance depuis des années, décida l'inscription provisoire des 17 milliards dans un compte d'attente et inscrivit la question à l'ordre du jour de sa réunion du premier trimestre de 1959.

Sur ces entrefaites, intervint le comité Rueff, que nous retrouverons plus loin.

Le rapport final du comité, signé le 8 décembre 1958, après une manipulation des chiffres élégante mais quelque peu obscure, dans son annexe III 84, aboutissait à cette conclusion, elle parfaitement simple et claire :

« ... L'Etat se substituerait alors au fonds national de solidarité, qui n'aurait plus de justification et... pourrait être supprimé ». (p. 42 du rapport financier).

C'était, en fait, l'acte de décès du fonds national de solidarité.

Les honoraires médicaux

Pour les honoraires médicaux l'opération fut moins brutale, mais aboutit au même résultat.

On sait que ce problème délicat et complexe avait été réglé d'une façon simple dans l'ordonnance du 19 octobre 1945 (art. 10) :

Les tarifs d'honoraires médicaux applicables aux assurés sociaux devaient être inscrits dans des conventions conclues entre les syndicats médicaux départementaux et la caisse régionale de Sécurité Sociale.

Si la convention départementale n'avait pu être signée, une commission nationale fixait un tarif d'honoraires, dit « tarif d'autorité ». L'article 13 de l'ordonnance prévoyait que les tarifs légaux pouvaient être dépassés par les praticiens dans certains cas exceptionnels en raison de la notoriété du médecin, de la situation de fortune du malade, ou de circonstances particulières.

Les syndicats de médecins se refusèrent à signer les conventions départementales et à appliquer les tarifs d'autorité, en invoquant les exceptions prévues par la loi (art. 13).

La F. N. O. S. S. (fédération nationale des organismes de Sécurité Sociale) entre alors en rapport avec la confédération nationale des syndicats médicaux et un protocole d'accord avec une convention-type sont signés par les deux organisations le 13 février 1947.

Mais quelques semaines après la signature du protocole la confédération des syndicats médicaux réclamait une augmentation des tarifs. Les pourparlers recommencent. Le 23 octobre 1947, le conseil d'administration de la confédération des syndicats médicaux décident : « ... Le conseil considère que l'accord sur les honoraires est pratiquement impossible à réaliser avec suffisamment d'équité sur le plan national... » et propose de reprendre la procédure des accords départementaux. Mais les syndicats médicaux départementaux refusent de discuter ces accords régionaux.

On continue à négocier sur le plan national et la F. N. O. S. S. signe avec la confédération des syndicats médicaux un nouveau protocole d'accord le 18 juin 1948.

En décembre 1949, 25 conventions départementales avaient été signées. Mais ces conventions, elles-mêmes, n'étaient pas respectées par le corps médical.

Les pourparlers reprennent. Un nouvel accord est signé le 4 janvier 1950. Le 16 janvier la confédération des syndicats médicaux reprend sa signature.

Les années 1950, 1951, 1952, passent.

En mai 1952, la F. N. O. S. S. décide d'entreprendre toutes démarches utiles auprès du gouvernement et du parlement.

La confédération des syndicats médicaux reprend alors les pourparlers et un nouveau protocole d'accord est signé le 18 février 1953. C'est ce projet présenté par une délégation des deux parties aux Ministres du Travail et de la Santé publique, le 12 mars 1953, qui devient le « projet Gazier ». L'obstruction reprend. L'année 1956 se termine sans que le projet Gazier puisse être déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

En décembre 1956, l'assemblée générale de la confédération des syndicats médicaux rejette le projet ministériel par 13.264 voix sur 25.880 votants.

Et les négociations reprennent. Cependant, en février 1957, le projet Gazier déposé à l'Assemblée Nationale est renvoyé à l'étude de la Commission du Travail.

La réaction des organisations médicales se fait de plus en plus violente.

Là-dessus, crise ministérielle. Le débat est renvoyé à la Commission, au mois d'octobre.

A la rentrée du parlement, le nouveau ministre, M. Bacon, fait connaître que le « projet Gazier » sera soumis à l'examen d'un « comité de la Table Ronde » groupant des représentants des partis de la majorité.

La conférence de la Table Ronde tient 15 séances pendant les deux premiers mois de 1958. Les services du ministère reprennent les textes. En avril 1958 on ne connaît pas encore les conclusions du « Comité parlementaire de la Table Ronde ».

Alors la F. N. O. S. S. change de tactique. Elle demande aux caisses de Sécurité Sociale de prendre contact avec les syndicats médicaux et de leur proposer la signature de conventions *sur la base des tarifs actuellement pratiqués par les médecins.*

Une vingtaine de conventions sont ainsi signées.

En novembre 1958 (circulaire du 6.11.58) la F. N. O. S. S.

publiait trois listes : la première, celle des départements où des conventions étaient en application, la seconde, celle des départements qui restaient sous le régime des « tarifs d'autorité » et la troisième, celle des conventions homologuées par la Commission nationale des Tarifs mais suspendues par arrêté ministériel.

On en était là quand le décret du 31 décembre 1958 pose des règles nouvelles pour le réglement et le remboursement des frais médicaux :

Le ticket modérateur qui était, dans le cas général, de 20 % de la dépense, sera porté à 40 % chaque fois que le tarif conventionnel des honoraires excèdera ceux d'un tarif limite fixé par décret. Cependant le remboursement de la caisse ne pourra dans ce dernier cas, être inférieur à 80 % du tarif limite fixé par décret.

En même temps le décret du 31 décembre 1958 fixe ainsi le tarif limite :

Consultation	600 fr.
Visite	700 fr.
Lettres clés P. C. et K.	360 fr.
Lettre clé K. R. (radiologie)	160 fr.

Avec pleine raison, me semble-t-il, la F. N. O. S. S., commentant les textes nouveaux, pouvait écrire :

« ... On a l'impression qu'il s'agit d'un renoncement à trouver une solution valable au problème des honoraires médicaux.

C'est un premier pas — et très important — vers le retour à la coexistence d'une liberté totale des honoraires pour les praticiens et d'une limitation systématique des remboursements par les caisses... ».

A l'appui de cette critique, la F. N. O. S. S. donne deux exemples.

Premier exemple : Dans la plupart des départements où une convention était intervenue en 1958 sur la base de C = 600 francs le remboursement de la caisse était de 480 francs et la part restant légalement à la charge de l'assuré était de 120 francs (20 % de 600). Après l'ordonnance du 30.12.58 où le tarif de la consultation, fixé librement et appliqué par le médecin est de 800 francs, la participation de la caisse demeure de 480 francs, mais celle de l'assuré est portée à 320 *francs*.

Second exemple : Dans un département où était en vigueur une convention prévoyant un tarif de base égale à 360 francs, l'assuré, pour une radiographie du poumon cotée K 11, recevait

80 % de 360 × 11 = 3960 francs. Il ne recevra plus, à présent, que 80 % de 160 × 11 = 1760 francs.

Concluons : Il est évident que le régime nouveau institué par l'ordonnance du 30.12.58 prend nettement le contre-pied du système proposé dans le « projet Gazier » — Ce dernier était fait en faveur des assurés contre les abus des praticiens, le système de l'ordonnance est établi en faveur des techniciens contre les assurés.

C'est bien de l'enterrement du problème des honoraires médicaux qu'il s'agit.

Mais disons tout de suite que le problème posé par l'ordonnance du 28 décembre 1958 se rattache à un autre beaucoup plus large, qui est celui que nous allons examiner maintenant et qui est le problème général de la Sécurité Sociale.

Ce problème est double. Il est financier et il est social.

Le problème financier de la Sécurité Sociale

Le 30 septembre 1958, M. Antoine Pinay réunit dans son cabinet au ministère des Finances le président d'honneur du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et des comptables agréés, le président de la section des finances au Conseil d'Etat, un membre de l'Institut, un associé gérant de la banque Lazard, un professeur d'économie politique, un banquier le président de la « Société Générale », un inspecteur général des finances, le sous-gouverneur de la Banque de France et le président de la Cie Pechiney.

M. Pinay demande à ces personnes « de lui faire un rapport sur l'ensemble du problème financier français et de lui présenter toutes suggestions utiles... ».

Le groupe des experts se met à l'œuvre.

Au cours de leurs réunions, ces « financiers » entendent le directeur du budget, le directeur du Trésor, des inspecteurs des finances, des statisticiens. Pas un seul technicien ou administrateur des organismes de la Sécurité Sociale ne fut entendu, à l'exception de M. Doublet, maître des requêtes au Conseil d'Etat et directeur général de la Sécurité Sociale.

Le rapport présenté le 8 décembre 1958 par M. Jacques Rueff est strictement financier.

La Sécurité Sociale ne figure que par une ligne dans ce rapport sous la forme d'une somme inscrite dans le tableau des « interventions sociales » pour 149 milliards 844 millions (page 24 du rapport Rueff), chiffre donné sans commentaire et sans référence.

Mais une annexe III jointe au rapport recommande un certain nombre de mesures qui, toutes, sont d'ordre purement fiscal sans aucune considération des répercussions que celles-ci peuvent avoir au point de vue social et humain.

Un petit tableau nous apprend que :

« Pour le seul régime général de la Sécurité Sociale l'incidence financière des mesures proposées serait la suivante :

Plafond	33	milliards
Ticket modérateur	8	»
Loi Solinhac	4	»
Franchise	17	»
Réduction marge des pharmaciens	5	»
Cures thermales	2,5	»
Total	69,5	»

La note ajoute :

« Dans les autres régimes l'économie serait de 6 milliards environ. Au total l'ensemble de ces mesures *réduirait le déficit des régimes de Sécurité Sociale et indirectement les charges de l'Etat d'environ* 75 *milliards* ».

Deux pages plus loin (p. 43 du rapport), nous lisons :

Tableau synthétique des incidences financières des réformes proposées (en milliards)

I. *Economies* :

Régime des prestations familiales agricoles	82 milliards
Régime général de Sécurité sociale	84 »
Autres régimes de Sécurité sociale	13 »
Régime des exploitants agricoles	1 »
Retraite du combattant	10 »
Total	190 milliards

Négligeons la valse des chiffres, de ces 149 milliards de la page 24 qui deviennent 69 milliards à la page 41, 75 milliards quelques lignes plus loin et 84 milliards à la page 43. Retenons seulement l'essentiel : Tous ces calculs des financiers reposent sur une base fausse. On prétend réduire « le déficit des régimes de Sécurité Sociale » (p. 41 du rapport Rueff). Or, il n'y a pas de déficit des régimes de Sécurité Sociale. Les renseignements officiels, contenus dans les rapports présentés chaque année par

le ministre du Travail et de la Sécurité Sociale au Président de la République, permettent d'établir le tableau suivant, pour l'ensemble des régimes de Sécurité Sociale (assurances sociales, accidents du Travail, allocations familiales).

(En millions de francs. Pour l'année 1958 les chiffres résultent d'estimations établies sur la base des résultats connus du premier semestre).

Années	Recettes	Dépenses	Résultats
1956	1.217.192	1.199.972	+17.220
1957	1.367.056	1.354.358	+12.698
1958	1.595.000	1.499.000	+96.000

On dira, peut-être, que les recettes figurant dans ce tableau comprennent des *subventions* de l'Etat. Or il n'y a jamais eu de subventions de l'Etat à la Sécurité Sociale, mais simplement des *avances* du Trésor, contractées pour des besoins de trésorerie passagers, et totalement remboursées, suivant le tableau suivant.

Avances du Trésor
(en millions de francs)

Avances consenties		Imputations et remboursements	
Lois des 1er et 26 septembre 1951	29.000	Loi de finances du 14/4/1952. Déficit du régime d'assurance maladie des *fonctionnaires*	13.000
Décret du 18 juin 1955	15.000	Remboursements au Trésor :	
Décret du 19 août 1955	5.000	en août 1958	10.000
Décret du 30 septembre 1955	10.000	en octobre 1958	10.000
Loi de finances du 4 août 1956	17.400	en décembre 1958	10.000
Total	76.400	Affectations au budget des prestations familiales agricoles	33.400
		Total	76.400

Donc aucune subvention n'a été octroyée par l'Etat au profit de la Sécurité Sociale et les dettes contractées pour des besoins de Trésorerie ont été remboursées.

Mais alors pourquoi toutes ces manipulations de chiffres du rapport Rueff et toutes ces charges nouvelles imposées aux *seuls assurés sociaux* ?

D'abord pour reporter sur la Sécurité Sociale — et plus exactement sur les assurés sociaux — les charges totalement étrangères à la Sécurité Sociale, incombant actuellement à l'Etat en vertu des lois existantes.

Le rapport Rueff précise (p. 43) :

Ressources libérées pour le budget de l'Etat

Libération des taxes affectées à la surcompensation	18 milliards
Disparition du prélèvement sur le fonds de solidarité au titre des allocations familiales	15 milliards
Disparition de la subvention du fonds de solidarité au régime de vieillesse des exploitants agricoles	28 milliards
Libération de la T. V. A. affectée au régime de vieillesse des exploitants agricoles	22 milliards
Disparition de la subvention du fonds de solidarité au régime général de la Sécurité sociale	60 milliards
Diminution de crédits budgétaires ou d'avances du Trésor	23 milliards
Total	166 milliards

Ces charges dont on allège ainsi le budget de l'Etat, à qui seront-elles désormais imposées ? — A la Sécurité Sociale et plus exactement aux assurés de la Sécurité Sociale.

D'abord au régime général des prestations familiales. 82 milliards de prestations familiales des salariés agricoles seront pris en charge par le régime général des prestations familiales qui recevra en contre-partie 52 milliards des exploitants agricoles et devra financer le surplus grâce aux surplus de ressources dont il dispose actuellement.

On réalisera ensuite 15 milliards d'économie par la suppression de l'allocation de salaire unique (accordée aux salariés) et celle de la mère au foyer (accordée aux non salariés).

On demandera 33 milliards à l'élévation du plafond des cotisations de Sécurité Sociale et des allocations familiales.

En matière d'allocations familiales la limitation du plafond disparaît. En matière d'assurances sociales et d'accidents du travail le plafond subsiste, mais est porté de 600.000 à 660.000 francs par an à compter du 1er janvier 1959.

On demandera 84 milliards aux cotisations d'assurances sociales : La cotisation patronale de Sécurité Sociale est portée de 10 à 12,50 %. Mais la cotisation patronale des allocations familiales est abaissée de 16,75 à 12 %. C'est donc sur la cotisation des travailleurs que ces 84 milliards seront prélevés.

Sous quelle forme ? On demandera au ticket modérateur 8 milliards :

Pour les frais de médecine jusqu'à présent le ticket modérateur était de 20 % du tarif de responsabilité de la caisse, dans tous les cas. Dorénavant la retenue du ticket modérateur sera de 20 % si le tarif du médecin est inférieur au tarif limite fixé par le décret du 31 décembre 1958 (C. 600 V. 700 K. 360 et P. C. 360). Elle sera de 40 % sans pouvoir être inférieure à 80 % du

tarif limite si le tarif appliqué est supérieur au tarif limite.

Pour les frais de pharmacie, l'article 4 de l'ordonnance du 30 décembre 1958 insère dans le « code de la Sécurité Sociale », un nouvel article L. 267 - I, qui impose une « franchise de 3.000 francs par assuré et par semestre civil ».

Expliquons ce petit texte sibyllin :

Le ticket modérateur pour la très grande majorité des médicaments est porté de 20 % à 30 %, le remboursement de 70 % ne sera effectué qu'après une retenue de 3.000 francs de la « franchise semestrielle ». Ainsi il faudra qu'un assuré social ait acheté pour plus de 4.285 francs dans le trimestre précédant la demande pour commencer à avoir droit à un remboursement. Et, à chaque semestre, la même situation se renouvellera.

En fait, cette réforme (?) va représenter, pour les assurés malades, une charge supplémentaire de l'ordre de 30 milliards par an.

(Tous les experts contestent l'évaluation du rapport Rueff qui est de 17 milliards, comme nous l'avons dit) (1).

A ces charges nouvelles il faut ajouter celles qui résulteront de la suppression des prestations afférentes aux cures thermales et climatiques.

Disons seulement que 160.000 personnes environ (128.000 adultes et 52.000 enfants) ont en 1958 bénéficié de cures thermales avec une dépense évaluée à 3.600 millions.

Notons enfin, pour terminer cette analyse du nouveau régime financier de la Sécurité Sociale que les recettes affectées jusqu'ici au fonctionnement du fonds national de solidarité ne sont pas supprimées mais restent inscrites dans le budget de l'Etat.

Ainsi, le souci de remplir les caisses de l'Etat, sans aucune autre considération, se manifeste dans les moindres détails. Donnons-en un dernier exemple minime mais significatif :

L'ordonnance du 30 décembre 1958 stipule que la majoration du droit de timbre prévue dans le code des douanes (art. 269) cesse d'être affectée au financement de l'allocation spéciale servie aux personnes dénuées de ressources et ne ressortissant d'aucun régime de vieillesse. L'Etat récupère cette recette fiscale et ce service est assuré par les cotisations des assurés sociaux (2).

(1) Cfr. ci-dessus, le chiffre du tableau de la page 9.

(2) La rigueur de ces dispositions financières, notamment en ce qui concerne la « franchise » semestrielle a été très légèrement atténuée par des textes ultérieurs, en 1959 (cfr. l'ordonnance du 4 février 1959, *J. O.* du 8 février qui prévoit qu'un

Le problème social de la Sécurité Sociale

Par-dessus le problème purement financier il nous faut maintenant aborder un problème social dont les auteurs des récentes réformes ne paraissent pas s'être souciés.

Au congrès de l'association internationale de la Sécurité Sociale, tenu à Londres du 12 au 22 mai 1958, un rapport sur l'assurance-maladie était présenté par le Dr Jérôme Dejardin, directeur et médecin-chef du fonds national d'assurances maladie et invalidité de Belgique.

De ce rapport remarquable je détacherai seulement les passages les plus caractéristiques :

« Il est unanimement reconnu, disait le rapporteur, que l'assurance-maladie coûte cher et que l'évolution des dépenses entraîne partout, sinon un déséquilibre, au moins des difficultés financières. Cela est dû au premier chef aux progrès considérables de la médecine et aux découvertes importantes faites dans le domaine de la thérapeutique. Chaque fois que le malade fait appel à toutes ces chances — jusque-là inexistantes — de survie l'assurance-maladie est non seulement amenée à intervenir dans le coût de ce sauvetage, mais encore elle doit continuer à intervenir pour payer des soins médicaux pendant une période d'autant plus longue que la thérapeutique a permis une plus longue survie... Par ailleurs, l'augmentation générale de l'âge moyen, l'augmentation du nombre de personnes inactives par rapport au nombre des travailleurs actifs, l'augmentation du nombre des affections relevant de la gériatrie et due au vieillissement de la population sont autant d'éléments qui augmentent la masse des soins médicaux demandés, alors que le financement pour ces dépenses accrues n'est pas nécessairement garanti... ».

Et ayant ainsi posé le problème, le rapporteur ajoutait :

« ... S'il ne faut pas admettre une évolution inéluctable vers une situation permanente de déséquilibre financier il ne faut pas non plus commettre l'erreur de considérer que le progrès de la médecine en menaçant l'équilibre financier des institutions d'assurance-maladie, bride toujours l'évolution de ces institu-

décret déterminera les catégories d'assurés sociaux et ayants droit qui, par dérogation de la règle générale, seront exemptés de la « franchise ».

tions et pourrait finir par les étouffer, alors qu'il peut, au contraire, en constituer pour l'avenir des éléments sûrs d'assainissement... Les conséquences des progrès de la médecine peuvent incontestablement diminuer le nombre des maladies encore invalidantes aujourd'hui, réduire la charge que représentent les moyens à mettre en œuvre pour les guérir, diminuer le nombre des malades et la durée de l'incapacité de travail, augmenter la proportion des travailleurs actifs apportant directement ou indirectement leur contribution financière à l'économie des régimes d'assurance-maladie... ».

Et le rapporteur de conclure :

« ... Au bout de cet actuel investissement financier considérable de l'assurance-maladie il y a la somme des économies portée au crédit du capital santé des nations, et lorsque la seconde phase de cette révolution de la médecine moderne aura porté ses fruits, les charges des régimes d'assurance-maladie diminueront parce qu'il coûtera toujours moins cher de payer pour conserver la santé que pour la rétablir... ».

Après le rapporteur, le représentant de la délégation française de la F. N. O. S. S. déclarait :

« ... Il est tout certain que le coût de l'assurance-maladie augmente sans cesse depuis quelques années quelles que soient les mesures qu'on ait pu tenter de prendre pour ralentir cette évolution. Nous pensons avec le rapporteur que cet enchérissement est lié à un certain nombre de phénomènes extérieurs au régime de la Sécurité Sociale lui-même :

1° les progrès de la médecine marqués par l'apparition de techniques nouvelles et de thérapeutiques révolutionnaires ;

2° l'évolution de la démographie qui, d'une façon générale, tend à modifier le rapport existant entre le nombre des personnes actives et celui des ayants droit ;

3° la fréquence accrue du recours aux soins, consécutive à la confiance plus grande que l'on éprouve à l'égard d'une médecine plus efficace et au développement de la « conscience sanitaire » qui est, au fond, la marque d'une civilisation évoluée... ».

Et, élargissant, à son tour, le problème, l'orateur ajoutait :

« Il serait, à notre avis, nécessaire que les pouvoirs publics ne se tournent pas vers une politique de « malthusianisme »

économique dans le secteur santé. Nous n'oublions pas l'appel de Lord Beveridge à la lutte contre les quatre géants, au premier rang desquels figure la maladie. C'est bien, au contraire, dans le cadre d'une « économie de besoins » que devraient être cherchées les lignes directrices d'une politique de la santé. Disons clairement qu'il nous paraît impensable qu'on puisse envisager, en matière de soins, un rationnement par l'argent. Il y va du sens même de la notion de progrès, de son sens le plus profond... Cette politique ne peut être que globale en ce sens qu'elle doit appréhender en même temps la prévention, les soins et la récupération sociale. En l'état actuel de la médecine, il est à tous égards désastreux de considérer séparément ces différents aspects d'une même réalité... ».

Quand on a entendu ou lu les déclarations que je viens de rappeler et que l'on se reporte à la seule petite phrase consacrée au même problème dans l'annexe III du rapport Rueff et qui est la suivante :

« ... Une seconde raison a semblé devoir conduire à la recherche d'économies dans le secteur social : la progression des dépenses de l'assurance-maladie. Celle-ci est un phénomène général continu, dont l'ampleur devient inquiétante... les charges s'accroissent *sans aucun frein, puisque c'est la décision de l'usager qui engage la dépense et celle du médecin qui en fixe le montant global sans que la responsabilité financière du premier qui n'est que faiblement en cause, soit de nature à le retenir...* ». On reste stupéfié.

Entre cette petite phrase hautaine et dédaigneuse et celles qui furent prononcées à Londres, en mai 1958, il y a un fossé infranchissable. De chaque côté du fossé il y a deux mondes qui ne se comprennent pas, qui ne se comprendront jamais, celui de l'argent et celui du service humain.

C'est cela le problème social de la Sécurité Sociale de 1958.

Etienne ANTONELLI.

CONCLUSION

LA CONJONCTURE FRANÇAISE DANS LA CONJONCTURE EUROPÉENNE ET MONDIALE

SOMMAIRE : *Trois types d'expansion. — Ralentissement et reprise de l'économie américaine. — Conjoncture américaine et marchés des matières premières. — Les difficultés de l'économie britannique. — Le maintien du rythme d'expansion de l'économie européenne.*

La conjoncture de 1958 s'insère dans le cadre général d'une explication de l'expansion économique. De cette constatation, assez admise en 1959, on semble avoir méconnu l'influence en 1958. D'où certains malentendus dans l'interprétation de la tendance économique. Sans doute, il n'est pas de notion plus familière que celle d'expansion. Réduite à ses éléments essentiels elle revient aux trois points suivants : développement des ressources naturelles, par développement des modes de production, ceux-ci pouvant s'effectuer à partir d'une révolution des techniques. Quel que soit l'aspect de l'expansion économique considéré on le rapporte et on le soumet toujours à une technique. Cependant, sous l'identité des terminologies qui tend à donner à l'expansion un caractère d'universalité, se dissimulent des différences qu'il convient de discerner et de souligner aussi bien en ce qui concerne l'origine de l'expansion que le rythme différent de celle-ci suivant les structures économiques.

En fait, le phénomène de l'expansion recouvre trois situations fort différentes. D'une part, l'origine de l'expansion peut se trouver dans une révolution des techniques de production. Celle-ci provoque, non seulement, un changement de l'outillage et des

* Cette chronique a été établie avec le concours du Service d'Etudes de l'Activité Economique de la Fondation nationale des sciences politiques, auquel nous exprimons nos remerciements.

méthodes de production, mais encore, elle crée des activités nouvelles, de nouvelles industries, dont la croissance exerce un rôle dominant et engendre de profondes modifications des structures économiques. Ainsi, actuellement, les Etats-Unis avec le cycle énergie nucléaire-électronique-engins spatiaux. D'autre part, l'origine de l'expansion peut se manifester, seulement, dans une modernisation de l'outillage et des méthodes de production classiques entraînant, dans une certaine mesure, un changement des structures économiques. Dans les pays industriels d'Europe occidentale elle devrait préluder à une intégration des techniques nouvelles. Enfin, l'origine de l'expansion peut se placer dans la mise en valeur d'un pays neuf. La situation est très différente des précédentes. Par définition, le pays neuf ne possède pas d'industries importantes ; il reçoit tout son équipement de l'extérieur. Or, cet équipement ne correspond qu'à un surplus de production des grands pays industriels. Dans la mesure où ces derniers poursuivent une grande révolution technique il est possible qu'ils préfèrent utiliser ce surplus pour s'équiper ou, tout au moins, le réduire à ce qui est nécessaire pour assurer leur complémentarité économique. En définitive, dans ce cas, l'expansion dépend des décisions des grands pays industriels.

Les considérations précédentes conduisent à distinguer les structures dans lesquelles se forme la conjoncture et se développe la tendance économique. Dans les économies occidentales les industries produisant pour la consommation, occupent une place considérable dans l'ensemble de la structure économique. Aussi bien, est-on amené à distinguer fortement le secteur des biens de production — plus influencé par la tendance fondamentale de l'évolution économique — de celui des biens de consommation — dépendant davantage des variations de la conjoncture. Sans affirmer que les deux secteurs évoluent différemment, il convient de remarquer qu'à partir d'une tendance fondamentale à l'expansion un ralentissement dans le secteur des biens de consommation peut se répercuter assez superficiellement dans le secteur des biens de production. L'interdépendance des deux scteurs tempérant le ralentissement d'un secteur par le développement de l'autre. Tandis que la conjoncture des pays en voie de développement — grands producteurs de matières premières ou de produits agricoles — dépend essentiellement de la demande des grands pays industriels. Quant aux pays se développant en

fonction d'un plan autoritaire la part réservée aux industries de biens de consommation étant faible celles-ci n'exercent pratiquement aucune influence sur la conjoncture (Chine) ou bien elle ne se manifeste encore que sporadiquement (Russie).

Sans doute, ces distinctions s'interpénètrent, agissent et réagissent les unes sur les autres ; cependant, il convient de les discerner pour analyser la conjoncture de 1958 non pas en se référant à des faits — ou à des explications — dépassés, mais en fonction d'un présent laissant apparaître la tendance dans l'avenir. Dès lors, on comprend mieux qui, suivant les centres industriels où ils se manifestent, les mouvements de ralentissement ou de reprise prennent des aspects différents. A l'abord, ils ne paraissent pas toujours entretenir entre eux des liens très étroits. Cependant, nous tenterons de les placer dans une perspective d'ensemble permettant d'expliquer leurs influencs sur la conjoncture économique des Etats-Unis et de l'Europe en 1958 et sur la tendance au cours du premier semestre 1959.

I

Indices de la production industrielle mondiale

1953 = 100

	Total mines et industrie	Mines	Industries manufacturières
1948	73	81	73
1949	73	79	73
1950	83	87	83
1951	92	95	92
1952	93	97	94
1953	100	100	100
1954	100	101	100
1955	111	109	111
1956	116	116	116
1957	119	119	119
1958	116	115	116
1957 : I	119	118	119
II	120	121	120
III	116	119	117
IV	120	119	120
1958 : I	114	114	114
II	115	111	114
III	114	115	114
IV	123	119	122

(Source : *Bulletin mensuel de Statistique de l'O. N. U*)

La reconstruction de l'Europe, le développement des pays neufs, les premières applications d'une nouvelle révolution dans les techniques de production ont créé une demande de biens de production et des biens de consommation paraissant illimitée, à des prix sans cesse en hausse. D'où un effort considérable pour augmenter la production, se traduisant par une rapide expansion industrielle. L'ensemble de ces efforts paraît arriver à maturité en 1957. Cependant, à ce moment, la reconstruction de l'Europe n'exerce plus son influence sur les marchés internationaux ; le développement des pays neufs tend à se ralentir souvent sous l'influence de facteurs politiques, parfois, par simple réduction de plans trop ambitieux. D'un marché favorable aux vendeurs, maintenant la tension sur les prix, on passe insensiblement à un marché favorable aux acheteurs. Dès 1957 le ralentissement de l'activité économique se manifeste, d'abord, sur le marché des matières premières par la baisse des métaux non-ferreux ; puis, dans le second semestre, le rythme de la production américaine se ralentit ; la bourse de New-York s'oriente vers la baisse.

Cependant, le ralentissement économique observé dans les industries des biens de consommation (construction automobile ; appareils ménagers ; constructions mécaniques légères ; industries chimiques liées à la consommation) ne s'étend pas profondément aux industries des biens de production. Celles-ci continuent à développer leur capacité d'expansion ; mais, anticipant ou bénéficiant de baisses des prix (acier ; matières premières), elles se montrent plus réservées dans leurs commandes et dans leur politique des stocks. Il convient, d'ailleurs, de souligner que, dans le secteur des biens de production, toutes les industries n'évoluent pas au même rythme. Dans la mesure où certaines industries participent uniquement à la révolution des techniques — énergie nucléaire, électronique — elles sont indépendantes de la conjoncture. Certaines industries dépendent du rythme d'usure de leur production (transports). Seul le groupe des industries entretenant, à la fois, des relations avec les industries des biens de production et les industries des biens de consommation (industries métallurgiques, industries chimiques) peuvent, dans une certaine mesure, ressentir l'influence de la conjoncture du secteur des bien de consommation.

Ralentissement et reprise économique aux États-Unis

Le ralentissement de l'activité économique se manifeste à partir du second semestre 1957 et se poursuit jusqu'au second semestre 1958. Il se manifeste sur les marchés de biens de consommation (constructions automobiles, appareils ménagers, industries métallurgiques légères) et, par voie de conséquence, dans les industries de l'acier et du pétrole. Cette conjoncture apparaît déterminée par un accroissement de la puissance de production dans les industries des biens de consommation. Le niveau des prix de ces biens ne variant pas en fonction de l'augmentation des quantités produites, on observe un accroissement des stocks et le développement de la concurrence. A ces facteurs s'ajoutent les effets de la réduction des revenus liés à la baisse des dividendes, des profits, de l'emploi, et, dans une mesure non négli-

Principaux indicateurs de conjoncture pour les États-Unis en 1958

	Mars			Juin			Septembre			Décembre		
roduit national brut (milliards $)	427,1			430,4			439,8			453,0		
evenu des particuliers	351,7			353,9			364,3			373,5		
onsommation des particuliers	286,2			288,3			291,5			295,9		
nvestissement intérieur privé brut	50,9			50,7			54,6			61,6		
épenses nouvelles d'équipement et de constructions (taux annuels ajustés)	36,3			34,9			36,3			38,9		
	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.
ndices de la production industrielle (après ajustement) 1947-1949 = 100												
ndice total	133	130	128	126	128	132	134	136	137	138	141	142
urables	142	137	135	131	134	139	141	144	145	146	151	152
on durables	127	125	124	125	126	129	132	133	133	134	135	135
	1er trimestre			2e trimestre			3e trimestre			4e trimestre		
ndices des prix (moyenne trimestrielle) 1953 = 100 :												
rix de gros	108,3			108,4			108,2			108,0		
rix de détail	107,3			108,0			108,2			108,2		
ndice du chômage (moyenne trim.) 1953 = 100	309			322			293			244		

geable, la réduction de revenus des producteurs et des pays producteurs de matières premières. Ces réductions de revenus ralentissent encore l'activité des industries des biens de consommation. Toutefois, *le ralentissement d'activité se produit par rapport aux niveaux les plus élevés de la production et de l'emploi,* les niveaux de 1958 demeurant supérieurs aux niveaux antérieurs à 1956.

Les signes de reprise, en 1958, furent admis avec autant de prudence qu'on avait tardé, en 1957, à reconnaître les signes de ralentissement. Depuis la fin avril 1958 Wall Street semblait annoncer la reprise. On commença par expliquer ce phénomène de hausse par des craintes « d'inflation » dominant les acheteurs plus que par des considérations d'ordre économique. Cependant, l'observation des cours à Wall Street suggérait une explication plus réaliste : les valeurs qui jouaient le rôle prépondérant dans la reprise, n'étaient plus liées, comme en 1957, au pétrole mais aux industries électroniques et aux industries chimiques. Les recherches sur les engins spatiaux, les applications de plus en plus nombreuses de l'énergie nucléaire conduisent l'économie des Etats-Unis vers des changements radicaux de structure (1). Cette révolution des techniques paraît fournir le fondement d'une nouvelle expansion économique dont l'ampleur demeure inconnue.

Ainsi, la reprise d'activité qui se développe depuis avril 1958 — à partir d'un palier très élevé — s'effectue en fonction d'une expansion des industries des biens de production liées aux techniques nouvelles. Elle a été largement favorisée par l'accroissement des dépenses gouvernementales dans le domaine de la recherche. Dans cette perspective le ralentissement de 1957-58 s'inscrit dans un mouvement d'expansion fondamental. Par là on comprend un point qui semble, parfois, paradoxal dans le ralentissement de 1958 : on n'a constaté ni baisse sensible des prix des biens de consommation, ni baisse des revenus globaux. En fait, dans toute période de changement rapide des techniques de production on constate un accroissement de la demande de biens et de services. L'entrepreneur demeure disposé à payer des prix élevés, ayant la certitude de réaliser des profits importants

(1) On commence à entrevoir que des activités, autrefois prépondérantes, risquent de devenir assez rapidement des activités secondes. Ainsi, dans les sociétés comme Lockheed, Boeing, Douglas, les départements de recherches sur les engins spatiaux se développent beaucoup plus rapidement que le département de l'aviation classique.

s'il réussit à produire rapidement les biens nouveaux recherchés. Les demandes de crédits des nouvelles industries ont été largement satisfaites par l'intermédiaire de nombreux bureaux de recherches. D'où, pour certains secteurs industriels, une expansion continue soulignée par la hausse des revenus. On est amené à constater que le phénomène « inflationniste », aux Etats-Unis, correspond à une hausse des prix normale en période de révolution des techniques de production : sur tous les marchés on anticipe la hausse en fonction des résultats escomptés de cette révolution.

La reprise tend à s'accélérer depuis le début de 1959. A la fin des quatre premiers mois de cette année le total de la production des biens et des services atteint un niveau record. L'industrie de l'acier prévoit le plein emploi de sa capacité de production. Les commandes dans les industries de machines-outils atteignent le plus fort volume enregistré depuis dix-huit mois. La reconstitution des stocks s'effectue plus rapidement. Peut-être la prévision de conflits sociaux, en juillet, exerce-t-elle une influence sur le rythme de la production de l'acier — et sur l'ensemble même des productions liées à cette activité. Cependant, le rythme d'expansion prend de l'ampleur dans les industries électroniques, dans les industries chimiques, dans l'industrie automobile indépendamment des menaces de grèves. Il paraît soutenu par les industries des biens de production aussi bien que par les industries des biens de consommation. L'accroissement des revenus dans ces industries favorise la reprise des investissements et de l'emploi (1).

Conjoncture américaine et marchés des matières premières

On constate, depuis plusieurs années, l'effet de distorsion, de plus en plus marqué, qu'exercent, sur les marchés des matières premières, les politiques de subventions ou de soutien des cours poursuivies par les Etats-Unis. Elles favorisent le maintien de prix élevés et l'accroissement de la production au delà des besoins exprimés par une demande normale ; elles soumettent les fluctuations des marchés aux revendications des producteurs américains (2).

(1) La lenteur de la réduction du chômage est influencée par les progrès des nouvelles techniques introduites progressivement ces dernières années.

(2) Au cours de l'année 1958 les russes semblent avoir essayé de tirer quelques profits de cette situation.

La politique des « stocks stratégiques » suivie par les Etats-Unis en matière de métaux non-ferreux a particulièrement influencé des marchés autrefois très sensibles aux anticipations de la conjoncture économique. L'abandon d'achats systématiques exerçait, depuis la fin de l'année 1956, une pression sur les prix. Il provoqua l'augmentation des stocks qui pèsent, depuis la fin de l'année 1957, sur des marchés où les acheteurs deviennent réticents. Cette situation suffit à expliquer le peu d'influence exercée par les événements du Moyen-Orient, en 1958, sur les marchés internationaux des matières premières (1). D'autre part, tandis que la politique des stocks stratégiques paraissait de moins en moins adéquate tout en devenant de plus en plus onéreuse pour le budget américain, les producteurs américains, constatant qu'ils produisaient à des coûts beaucoup plus élevés que leurs concurrents extérieurs (Canada, Amérique du Sud, Australie), tentèrent d'obtenir des subventions gouvernementales (août 1958). Tout en rejetant cette demande le Gouvernement américain imposait des quotas sévères d'importation pour le plomb, l'étain, le zinc. Les marchés de ces métaux, déjà déprimés, furent encore affaiblis. Toutefois, il convient de remarquer que la libération des marchés des métaux non-ferreux a permis à ces métaux — après d'assez fortes fluctuations — de retrouver des niveaux expri-

	Indice de Moody (18 sept. 1931 = 100)	Indice de Reuter (31 déc. 1931 = 100)
Décembre 1957	392,2	424,9
Janvier 1958	392,1	418,9
Février	396,5	416,6
Mars	398,5	387,8
Avril	393,0	413,6
Mai	398,8	411,3
Juin	399,3	414,7
Juillet	399,9	417,7
Août	398,8	414,1
Septembre	392,5	408,3
Octobre	389,7	411,2
Novembre	395,7	420,9
Décembre	391,7	416,0
Janvier 1959	385,5	410,3
Février	383,5	408,1
Mars	387,8	408,4
Avril	390,8	413,6
Mai	388,1	419,3

(1) La portée économique des événements du Moyen-Orient peut se ramener à deux considérations principales. Le contrôle d'une source d'énergie — le pétrole — indispensable à la mise en valeur de la Chine et de l'Asie du Sud-Est. Le danger d'une aggravation de la balance des paiements pour certains pays européens, et plus particulièrement, pour la Grande-Bretagne.

mant plus exactement la position de l'offre et de la demande, les anticipations des consommateurs, et, aussi, l'influence des nouvelles techniques sur certaines matières premières. En sorte que, la reprise des cours du cuivre, depuis avril 1958, la reprise plus tardive des cours des diamants, du platine, du wolfram, la relative stabilité des cours du zinc, du plomb, de l'étain depuis le début de l'année 1959, confirment l'influence de la reprise économique aux Etats-Unis.

L'évolution de la conjoncture américaine se manifeste, presque avec autant de vigueur, sur les autres marchés des matières premières. La stagnation puis la baisse des prix des produits pétroliers ont souligné, avec retard, le ralentissement de l'activité économique. Depuis le début de l'année 1959 quelques signes paraissent amorcer une reprise en ce domaine : la production de pétrole augmente légèrement ; les compagnies pétrolières reprennent leurs investissements ; elles préparent la construction de nouveaux navires. Dans une mesure non négligeable les modestes reprises sur les marchés de la laine et du caoutchouc se

Balance des Paiements des Etats-Unis avec le monde
(Millions de dollars)

	1957					1958				
	I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	Total
aiements des Etats-Unis. Total	6.794	7.136	6.581	6.677	27.188	6.459	6.691	6.805	6.897	26.852
nportations, total	5.079	5.288	5.235	5.205	20.807	4.957	5.090	5.216	5.435	20.699
emises et pensions	170	173	172	179	694	168	170	181	177	696
ons du gouvernemnt et lux conjoints de capitaux (net)	779	710	607	466	2.562	619	609	598	585	2.411
ouvement des capitaux privés et gouvernementaux...............	766	1.065	567	827	3.225	755	922	810	700	3.087
ecettes des Etats-Unis, Total	7.072	6.836	6.610	6.369	26.887	5.685	5.728	5.792	5.893	23.098
xportation, total......	6.856	6.709	6.592	6.319	26.476	5.666	5.733	5.818	5.858	23.075
ivestissements étrangers à long terme aux Etats-Unis	166	127	18	50	361	19	—5	—26	+35	23
rreurs et omissions (recettes nettes)	377	197	310	—8	876	185	8	137	18	348
ccroissement des actifs étrangers en or et en dollars dû aux transactions avec les U. S. A.	—605	+103	—339	+316	—525	589	955	876	986	+3.406

Source : *Survey of Current Business*, mars 1959).

rattachent à la reprise américaine. Enfin, sur les marchés des produits agricoles, également, les Etats-Unis jouent un rôle important sinon prépondérant. Soit comme producteurs disposant de stocks inquiétants à la suite de plusieurs bonnes récoltes encouragées par des cours garantis et rémunérateurs (coton, thé, maïs) ; soit comme principaux acheteurs de récoltes abondantes en 1958 (café, cacao).

Ainsi, l'influence de la conjoncture américaine sur les économies européennes, au cours de l'année 1958, s'est-elle exercée beaucoup plus indirectement — à travers l'évolution des marchés des matières premières —, que, directement, en fonction des échanges entre l'Europe et les Etats-Unis. En effet, d'une part, toute réduction de revenus chez les producteurs de matières premières entraîne une diminution de leur pouvoir d'achat dans les centres industriels européens ; d'autre part, la baisse des prix des matières premières a favorisé les ajustements monétaires en Europe. Tandis que le ralentissement de l'activité américaine a surtout influencé la psychologie et les anticipations des entrepreneurs européens, plus qu'il n'a modifié l'évolution des échanges, exprimés en termes réels, entre l'Europe et les Etats-Unis.

Valeur du commerce mondial

(Totaux annuels et trimestriels)
(Milliards de dollars)

	1957					1958				
	I	II	III	IV	Total	I	II	III	IV	Total
Importations..... (C. I. F.)	26,3	27,3	26,3	26,5	106,4	24,8	24,7	24,0	25,8	99,3
Exportations ... (F. O. B.)	24,7	24,9	24,1	25,2	98,9	23,2	23,3	22,8	25,1	94,4

Source : *Bulletin mensuel de Statistique de l'O. N. U.*

II

Au cours du premier trimestre 1958 l'impression prévaut que le ralentissement économique atteint l'Europe ; tandis que la reprise commence à se manifester, en avril, aux Etats-Unis. L'influence de certains facteurs de la conjoncture internationale (baisse des prix des matières premières ; révisions des plans de développement), plus encore que l'intensification de la concur-

rence internationale, réduisent les commandes des pays en voie de développement aux centres industriels européens. Cependant, deux remarques générales suffiront à montrer les limites de l'influence de la conjoncture internationale sur les économies européennes. D'une part, l'effort d'équipement n'ayant pas atteint les niveaux de l'économie américaine, les facteurs d'expansion liés aux industries des biens de production devaient amortir, largement, les effets du ralentissement économique. D'autre part, les changements dans les besoins sociaux laissent encore subsister un retard entre les besoins satisfaits et les besoins à satisfaire. Ils entraînent les économies européennes à développer une économie de consommation relativement moins affectée par le ralentissement économique que celle des Etats-Unis.

Les difficultés de l'économie britannique

Les difficultés de la Grande-Bretagne, liées à celles de la Zone Sterling, soulignent un aspect important des relations entre les pays neufs et les pays industriels de l'Europe. La forte baisse des prix des matières premières a exercé une action d'autant plus défavorable sur les réserves de la Zone Sterling que plusieurs pays membres de cette zone poursuivent l'exécution de plans de développement parfois assez ambitieux. En outre, la concurrence internationale ne cesse d'accroître les préoccupations des industriels britanniques.

A première vue, une politique de crédit très stricte, une politique budgétaire classique paraissent avoir conduit la Grande-Bretagne à la convertibilité de la livre sterling. Toutefois, sous ces apparences favorables, les problèmes fondamentaux de l'économie britannique ne sont pas résolus. L'indice général de la production demeure à un niveau relativement peu élevé ; le développement de la puissance de production britannique, depuis 1952, est faible : il contraste avec l'expansion des autres centres industriels européens. Ce faible accroissement de la production paraît être la cause d'une aggravation du déficit de la balance commerciale britannique dès que la reprise s'amorce ; les importations augmentent beaucoup plus rapidement que les exportations. Les industriels britanniques redoutent la concurrence des industries de la Communauté économique européenne ; ils ne pensent pas pouvoir la contrebalancer. Or si cette concurrence s'étendait aux Etats-Unis et même aux Dominions, elle créerait

des difficultés nouvelles à la balance des paiements britanniques (1). On comprend l'intérêt pour la Grande-Bretagne — au moins autant que pour les continentaux — de résoudre les difficultés entre les membres de l'O. E. C. E. et la Communauté Economique Européenne.

Dans ces conditions on peut se demander si, malgré la stabilité de la livre sterling sur les marchés des changes, depuis décembre 1958, la monnaie britannique n'est pas surévaluée. Certes, les autorités de Londres manœuvrent habilement pour maintenir des mouvements des capitaux favorables. Au cours des premiers mois de l'année 1959 on a tenté de poser, à nouveau, la question de la réévaluation du prix de l'or dans le cadre d'un accroissement nécessaire des liquidités pour la reprise des relations internationales multilatérales. La décision de réouvrir le marché à terme de l'or à Londres ; l'annonce, faite par le Ministre des Finances de l'Union Sud-Africaine, de vendre de l'or à des particuliers, en dehors de la Zone Sterling, si les prix extérieurs étaient plus avantageux que ceux pratiqués à Londres, ne traduisent-elles pas un désir de remettre en question la « stabilité » du prix de l'or ? Espère-t-on aboutir, par cette étape intermé-

Réserves d'or et de dollars des pays étrangers et des Institutions internationales

(Millions de dollars)

	31 déc. 1957	31 déc. 1958	
Europe occidentale continentale	15.074	17.883	
dont : République Fédérale d'Allemagne	4.113	4.407	
France	955	1.146	
Zone sterling	4.247	5.132	
dont : Royaume-Uni	3.080	3.919	
Canada	3.195	3.329	
Amérique latine	4.544	4.124	
Asie	2.340	2.655	
Autres pays	397	338	
Pays étrangers, total	29.797	33.552	+3.755
Institutions internationales	2.919	3.371	+ 452
Total général	32.716	36.923	+4.207

(Source : *Federal Reserve Bulletin*, avril 1959).

(1) Les russes paraissent décidés à profiter de cette conjoncture.

diaire, à un nouvel ajustement monétaire fondé sur une dévaluation du dollar ?

C'est à travers la Zone Sterling, qu'en 1958 et au début de 1959, paraît s'exercer, principalement, l'influence de l'économie russe sur la conjoncture internationale. Par certains côtés, la Russie apparaît sur les marchés internationaux comme un producteur de matières premières : au cours de l'année 1958 l'écoulement des stocks russes sur les marchés des métaux non-ferreux, du platine, du pétrole ont largement influencé les cours. Par d'autres côtés, la Russie se comporte, sur les marchés internationaux, comme un pays en voie de développement : au cours de l'année 1958 ses achats de matières premières n'ont pas été sans influence sur certains cours (caoutchouc, laine). D'autre part, depuis le début de l'année 1959, les russes se portent acheteurs de matériel d'équipement nécessaire au développement de leurs industries des biens de consommation. Il semble que, quel que soit le marché sur lequel les russes interviennent, des difficultés surgissent pour les britanniques : difficultés de prix s'il s'agit des marchés de matières premières ; difficultés quant à l'octroi de crédits à long terme dans le cas d'achats de biens d'équipement.

Accroissement en (%) annuel de l'activité industrielle en U. R. S. S.

	1956	1957	1958	
			prévisions	réalisations
Production brute	10,6	10	8	10
dont :				
Biens de production	11,3	11	»	11
Biens de consommation	9,3	8	»	7

Le maintien du rythme d'expansion dans les pays de la Communauté Économique Européenne

Considérée après le premier trimestre 1959 la conjoncture des pays de la Communauté Economique Européenne ne paraît pas avoir subi des effets très profonds du ralentissement économique. Il est vrai qu'au moment où, à la fin de l'année 1958, il commençait à se manifester avec quelque vigueur, l'application du traité de Rome a suscité un rapide renversement de la tendance. Ce renversement est lié à la préparation d'une nouvelle expansion des investissements. Il a été favorisé par la création de nom-

breuses sociétés d'investissements se proposant l'Europe comme champ d'activité ; par l'installation d'importantes firmes américaines dans les pays de la Communauté — plus particulièrement en Belgique et aux Pays-Bas. Ces investissements en dollars ne sont pas étrangers aux mouvements de devises favorables à l'Europe. Certes, quelques difficultés d'adaptation se manifestent-elles à propos du charbon. Elles ne sont pas majeures. Elles se résoudront dès que l'on parviendra à élaborer une politique de l'énergie en Europe.

Indices du volume du produit national brut
(1953 = 100)

	1956	1957	1958	Variation de l'indice	
				1957-1956	1958-1957
France	117	124	126	+7	+2
Royaume-Uni	110	112	110	+2	—2
Allemagne fédérale	127	134	138	+7	+4
Belgique	112	113		+1	
Italie	117	124	129	+7	+5
Pays-Bas	116	122		+6	
Etats-Unis	109	110		+1	

Sans doute, également, dans une certaine limite l'Allemagne a enregistré, en 1958, une légère baisse dans sa production d'acier. On a pu craindre que sa politique de crédit n'engendre des difficultés. Dans la mesure même où l'expansion allemande était trop largement soutenue par un système de crédit qui a l'avantage d'utiliser au maximum les ressources en capital elle présentait

Balance des paiements de l'Allemagne fédérale
(Millions de Deutschemark)

	1957	1958
Solde des paiements courants	+7.701	+8.871
Solde des opérations en capital	—4.283	—4.863
Solde général	+3.418	+4.008
Erreurs et omissions	+1.703	— 820
Mouvements des avoirs en or et en devises :		
a) Dans les instituts de crédit	+5.121	+3.188
2) A la banque centrale	— 65	— 389

(Source : *Rapport mensuel de la Deutsche Bundesbank*).

des dangers : dangers attachés aux capitaux étrangers ; dangers provenant des pays producteurs de matières premières clients de l'Allemagne. Cependant, la volonté de poursuivre le développement de la puissance de production des industries de biens d'équipement, afin d'intégrer les nouvelles techniques de production, a permis à l'Allemagne de maintenir, en définitive, son rythme d'expansion économique et d'assurer la convertibilité totale de sa monnaie.

Considérée superficiellement la conjoncture française semble aller à contre-courant de la conjoncture mondiale pendant une partie de l'année 1958 : le rythme de l'activité économique se maintient à un niveau élevé ainsi que l'emploi, les revenus et les prix. Le ralentissement atteint la France au moment où la reprise est nettement amorcée aux Etats-Unis. Il ne diffère pas, dans sa nature, des ralentissements observés aux Etats-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne : il n'existe qu'un décalage dans le temps d'un même phénomène. Dans une certaine mesure ce décalage a été favorisé par des facteurs propres à l'économie française. Les protections, les subventions enfermaient cette économie dans la Zone Franc, tout en distribuant des revenus et des rentes élevées (vin, blé, betterave, café, cacao, coton, arachides, etc.). La reconstruction, l'exécution de certains plans outre-mer maintenaient une certaine expansion. Peut-être ajoutera-t-on quelques effets passagers de la dévaluation du franc en 1957. Cependant, si les politiques d'interventions et de sub-

France

Indicateurs de conjoncture

Indices (1953 = 100)	1957				1958				Année	
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	1957	1958
roduction indus-rielle (av. Bât.)	141	143	146	151	156	154	153	151	145	154
hômage	56	42	35	45	55	47	44	65	45	83
rix de gros	104,3	105,0	107,7	115,7	120,3	121,9	120,4	120,2	108,2	120,7
rix de détail ...	103,1	103,0	105,6	111,1	119,0	121,6	122,8	123,5	105,5	121,6
asse monétaire...	140,8	144,9	149,3	154,5	151,4	155,0	155,0	164,3	147,4	166,4
nportations......	162	163	138	138	159	162	133	142	150	149
xportations......	136	133	119	140	136	130	125	162	132	138
alance commerciale (nillions de dollars)	—120,6	—130,3	—89,1	—17,1	—78,2	—98,9	—35,3	+51,7	—89,2	—40,1
osition nette mensuelle à l'U. E. P. (millions d'U. C.) .	—84,1	—97,9	—69,9	—28,8	—36,6	—58,5	—25,4	—82,7	—70,2	—50,8

ventions ont masqué, en partie, certains effets immédiats du ralentissement, la tendance de fond apparaît clairement si on analyse la conjoncture française attentivement.

Les industries des biens de production ont connu un développement favorable en 1958. Jusqu'en octobre certaines activités industrielles (forges, acieries, produits chimiques) ont enregistré un rythme d'expansion sans précédent. Toutefois, il convient de souligner deux observations : la demande nationale joue un rôle essentiel dans le maintien de cette activité ; tandis que la demande étrangère se ralentit dans certains secteurs. D'où des niveaux de production, en 1958, sensiblement équivalents à ceux de 1957. Les industries chimiques maintiennent leur expansion dans les branches d'activité liées aux techniques en cours de transformation et dans les branches en relation avec les industries des biens de production ; tandis que le rythme de développement tend à se ralentir dans les branches liées aux biens de consommation. C'est dans les industries des biens de consommation que se manifeste le ralentissement dès le second trimestre 1958. Puis, sous l'action conjuguée de la restriction des crédits et de la hausse des prix la demande tend à diminuer dans le secteur de la construction. Enfin, le ralentissement atteint le secteur des industries produisant le matériel d'équipement (constructions mécaniques, constructions électriques) destiné aux industries des biens de consommation. Les difficultés d'écoulement des stocks entraînent des réductions d'emploi par suppression des heures supplémentaires, par diminution de la journée de travail, plutôt que par licenciements. Ainsi, la pression d'une augmentation de la production et d'une réduction de la demande tenant à plusieurs facteurs — hésitation à entreprendre sous l'influence des nouvelles provenant des Etats-Unis ; attente d'une baisse des prix ; réduction des revenus de certains consommateurs — jouent dans le sens d'un ralentissement économique à partir de juin 1958.

Assez paradoxalement le maintien du rythme d'expansion à l'intérieur de la Zone Franc, le ralentissement moins sensible que dans d'autres pays des activités économiques de certains secteurs, n'eurent pas les effets que l'on aurait pu escompter sur la monnaie française. La dévaluation d'août 1957, les crédits obtenus par la mission Monnet en janvier 1958 laissaient espérer la libération des échanges. Les inconséquences des uns, les intérêts mal compris et à courte vue des autres provoquèrent des

hausses des prix français qui annulèrent ces espoirs. Or, à quelques mois de l'entrée en vigueur du traité de Rome il était difficile de concevoir une Communauté Economique sans liberté des échanges. Estimant que les difficultés françaises à soutenir la concurrence provenaient des prix nationaux trop élevés par rapport aux prix étrangers, nos partenaires européens suggéraient quelques mesures d'ajustements monétaires et financiers. Les mesures recommandées par le comité des experts présidé, par M. J. Rueff, permettent à la France d'entrer sans difficultés majeures dans la Communauté Economique Européenne (1). *Elles ouvrent la Zone Franc vers l'extérieur.*

La tendance des relations extérieures préparait cette ouverture : durant l'année 1958, les exportations françaises n'ont cessé de se développer. Les mesures de décembre 1958 ont permis d'amplifier et d'étendre ce mouvement. Le raffermissement des cours des produits sidérurgiques sur les marchés mondiaux, depuis le début de l'année 1959, est très favorable aux exportations de la sidérurgie française dans tous les domaines. Déjà prospères en 1958, les exportations de constructions mécaniques, de constructions électriques, de produits chimiques, d'automobiles parviennent à progresser malgré la concurrence internationale. Les perspectives d'exportation des produits agricoles paraissent favorables. D'autre part, la liberté accordée aux mouvements de capitaux favorise une nouvelle expansion des investissements. Celle-ci, ajoutant ses effets à l'extension des relations extérieures, a grandement influencé la reprise de l'activité intérieure. Elle se manifeste encore inégalement suivant les secteurs. Elle est soulignée, dans le domaine de l'énergie, par l'augmentation de la production de tous les produits pétroliers et par le maintien de la production de charbon. Les commandes augmentent dans la sidérurgie qui connaissait déjà une forte activité, dans les industries produisant de l'équipement pour les industries pétrolières et les industries chimiques. Ces dernières industries continuent leur expansion.

(1) Dans l'ensemble le taux de dévaluation adopté et les bases choisies pour calculer les taux de libération des importations laissent encore une sérieuse marge de protection en faveur des industries françaises.

Deux remarques suffiront à montrer — s'il en était besoin — qu'il n'existe aucun lien entre les mesures économiques et financières et le ralentissement de l'activité française. Le ralentissement se manifeste à partir de juin 1958. Il atteint son point le plus bas entre décembre 1958 et février 1959 avant, par conséquent, que l'on puisse attribuer quelques effets aux mesures édictées après le 29 décembre 1958.

La reprise se dessine dans les industries des constructions mécaniques et dans le bâtiment. Ce mouvement d'ensemble entraîne l'augmentation de l'emploi. Se développant dans une économie où les mouvements de prix sont de faible amplitude, il renforce la tendance à l'augmentation des revenus maintenue en 1958 malgré la réduction de l'emploi. On constate, en effet, au cours de l'année 1958 et pour les quatre premiers mois de 1959 un accroissement des épargnes. Sans doute, traduit-il — à la fois — un mouvement d'attente chez les acheteurs et un désir de constituer des réserves en cas de nouvelles réductions de l'emploi. Il n'en demeure pas moins, qu'envisagé globalement, le pouvoir d'achat semble s'être maintenu en 1958 et au début de 1959 comme le montre l'activité satisfaisante des grands magasins et des magasins populaires ; les difficultés du petit commerce paraissant provoquées par des facteurs structurels.



Ce serait une erreur de se satisfaire d'une comparaison sommaire entre l'économie américaine et l'économie européenne et de conclure que le ralentissement de cette dernière a été moins profond et de moindre durée que celui de l'économie américaine. Procédant ainsi on oublierait, qu'en fait, l'expansion des Etats-Unis ne se développe pas exactement sur le même plan que l'expansion européenne : entre les deux s'interpose la mise en application d'une révolution des techniques de production. A partir de cette constatation on peut dire que les perspectives économiques s'en trouvent transformées. Envisagées en fonction des perspectives dans lesquelles se déroule l'économie américaine l'expansion européenne, en 1958 et au début de 1959, accuse un sérieux retard. Les conséquences de cette constatation apparaissent clairement. Ou bien, les pays européens combleront le retard en s'intégrant au type d'expansion issue de la nouvelle révolution des techniques. Pour y parvenir ils devront s'orienter vers des réformes profondes des structures économiques qui ne peuvent se concevoir qu'à l'échelle d'une Communauté Européenne (1). Ou bien, ces pays ne réussiront pas à dépasser le stade

1. Il ne s'agit pas de la recherche fondamentale et de la recherche technique — qui atteignent le niveau des Etats-Unis — mais de la transposition de ces recherches dans le domaine industriel — ce qui exige un effort financier exceptionnel.

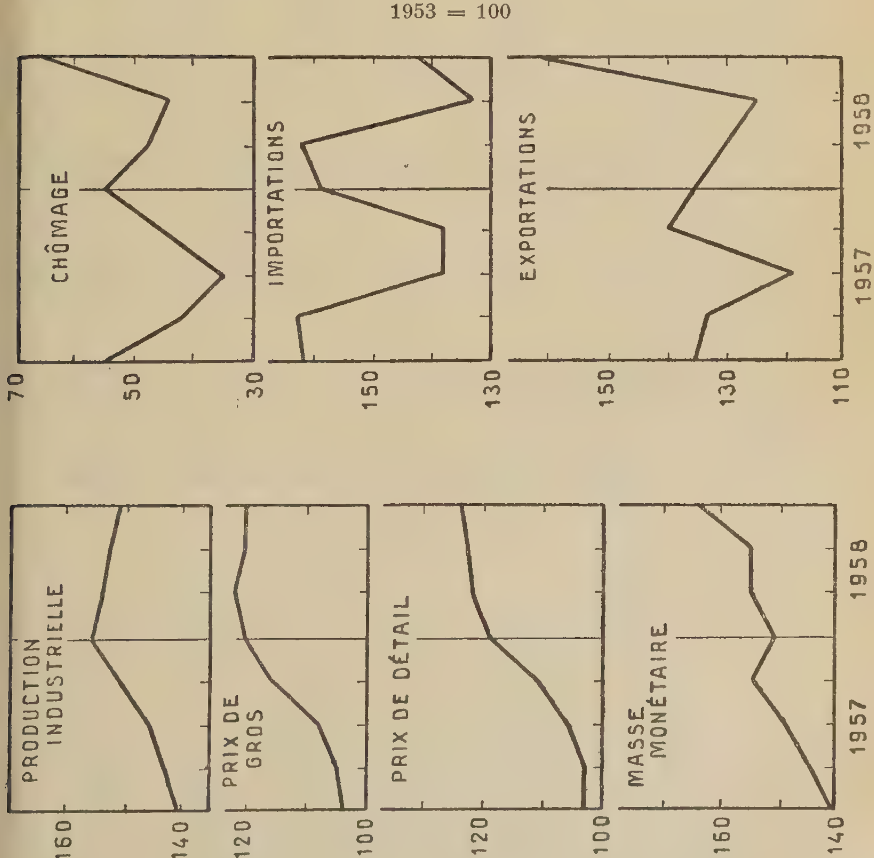
de l'expansion par des moyens « classiques » et périmés. Dans ce cas les inégalités économiques s'accentueront rapidement donnant naissance à des difficultés encore plus graves que celles que connurent les pays européens entre 1946 et 1952. C'est en fonction de ces perspectives d'ensemble que devront être réexaminés les problèmes des rapports entre les zones économiques ; la réorganisation des « zones » monétaires ; et en définitive, l'application d'une politique libérale des échanges capable de restaurer les conditions des avantages réciproques et multilatéraux dans les échanges internationaux.

J.-L. GUGLIELMI.

France

Indicateurs de conjoncture

1953 = 100



Conjoncture comparée

1953 = 100

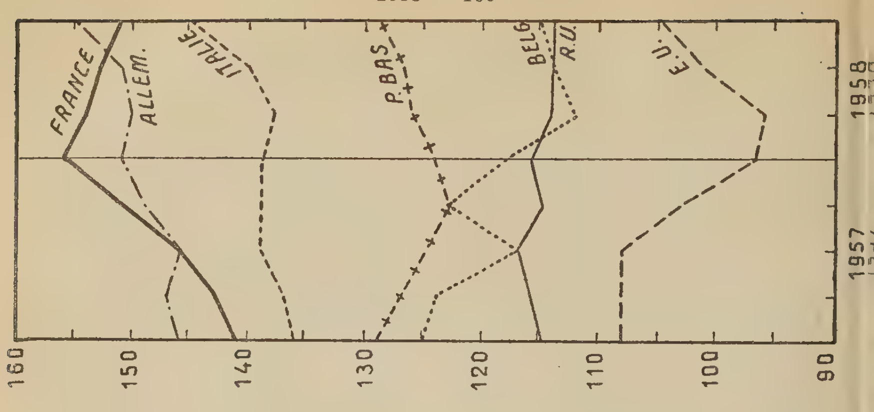
	1957				1958				Années		
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	1956	1957	1958
Production industrielle											
France	141	143	146	151	156	154	153	151	135	145	154
Royaume-Uni	115	116	117	115	116	114	114	114	114	116	114
Allemagne Fédérale	146	147	146	149	151	150	151	155	139	147	152
Belgique	125	124	117	123	118	112	114	115	122	123	115
Italie	136	137	139	139	139	138	140	145	128	138	141
Pays-Bas	129	127	125	123	124	126	127	129	124	126	126
Etats-Unis	108	108	108	103	97	96	101	105	107	107	100
Chômage											
France	56	42	35	45	55	47	44	65	61	45	83
Royaume-Uni	108	90	78	92	121	121	121	143	73	92	126
Allemagne Fédérale	88	41	30	55	103	39	27	46	61	54	54
Belgique	52	39	34	44	62	54	53	70	49	42	60
Italie	100	89	83	89	99	88	83	91	100	90	90
Pays-Bas	46	32	41	79	126	86	79	98	36	50	97
Etats-Unis	192	182	170	189	309	322	293	244	160	183	292
Prix de gros											
France	104,3	105,0	107,7	115,7	120,3	121,9	120,4	120,2	102,6	108,2	120,7
Royaume-Uni	110,5	110,5	110,3	111,2	111,8	111,4	111,4	111,8	108,3	110,7	111,5
Allemagne Fédérale	105,0	105,0	105,0	105,0	106,0	106,0	106,0	106,0	102,0	105,0	106,0
Belgique	106	107	106	106	104	102	101	100	104	106	102
Italie	103	102	102	103	102	101,8	100,4	99,1	101,7	102,7	100,9
Pays-Bas	108,0	107,4	107,4	106,6	106,2	104,9	102,6	105,6	104,5	107,4	104,8
Etats-Unis	106,2	106,4	107,4	107,3	108,3	108,4	108,2	108,0	103,8	106,8	108,2
Prix de détail											
France	103,1	103,0	105,6	111,1	119,0	121,6	122,8	123,5	102,8	105,5	121,6
Royaume-Uni	114	115	116	118	118	120	119	120	112	116	119
Allemagne Fédérale	106	106	107	108	110	110	110	110	105	107	110
Belgique	106 0	106 3	107,3	108,2	108,3	108,4	108,1	108,6	103,7	106,9	108,3
Italie	112,1	111,8	113,0	115,0	116,6	119,5	119,7	117,6	110,8	113,0	118,4
Pays-Bas	115	117	123	123	122	123	120	120	109	120	121

Conjoncture comparée

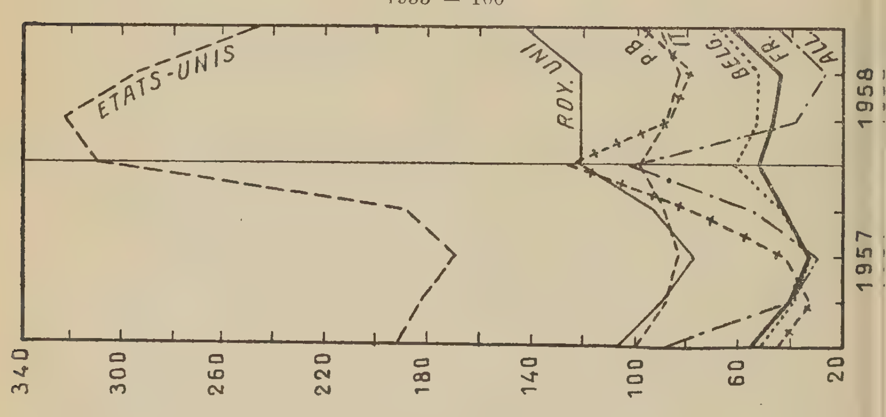
1953 = 100

	1957				1958				Année		
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	1956	1957	1958
Exportations											
France	136	133	119	140	136	130	125	162	120	132	138
Royaume-Uni	122	124	115	122	118	113	114	120	119	121	116
Allemagne Fédérale	176	184	188	203	179	188	197	214	165	188	195
Belgique	131	126	112	129	125	121	120	132	129	125	125
Italie	146	149	157	171	151	155	163	175	147	156	161
Pays-Bas	139	125	134	145	144	139	150	161	130	136	149
Etats-Unis	126	129	116	117	104	109	100	—	116	123	
Importations											
France	162	163	138	138	159	162	133	142	142	150	149
Royaume-Uni	119	115	113	116	114	112	115	122	112	116	116
Allemagne Fédérale	184	183	191	210	197	190	208	217	171	192	205
Belgique	135	132	125	132	126	123	122	134	136	131	126
Italie	133	140	128	147	126	128	123	131	125	138	127
Pays-Bas	169	158	153	154	143	148	150	167	163	158	152
Etats-Unis	114	111	113	119	115	116	115	130	111	114	115
Position nette mensuelle à l'U. E. P. (en millions d'unités de compte)											
France	— 84,1	— 97,9	— 69,9	—28,8	—36,6	—58,5	—25,4	—82,7	—54,3	— 70,2	— 50,8
Royaume-Uni	+ 13,3	— 1,2	—133,8	+ 1,2	+56,5	—31,6	—30,7	—53,6	—22,4	— 30,1	— 19,8
Allemagne Fédérale	+121,9	+132,1	+232,6	—11,4	— 4,1	+62,3	+29,4	+92,0	+83,3	+118,8	+ 44,9
Belgique	— 1,1	— 10,9	— 15,0	+19,8	+24,4	+22,3	+ 9,1	+13,6	+17,7	— 18,0	+ 17,4
Italie	— 22,4	— 1,7	+ 35,4	+10,9	+15,1	+11,0	+12,7	+11,5	— 9,4	+ 5,6	+ 12,6
Pays-Bas	— 3,9	— 2,0	— 30,9	+48,8	—0,02	+10,0	+26,4	+34,4	— 5,5	+ 3,0	+ 17,9

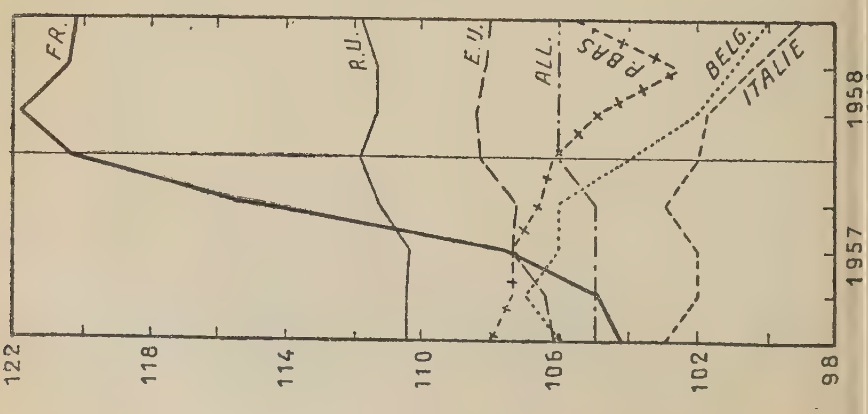
Production industrielle
1953 = 100

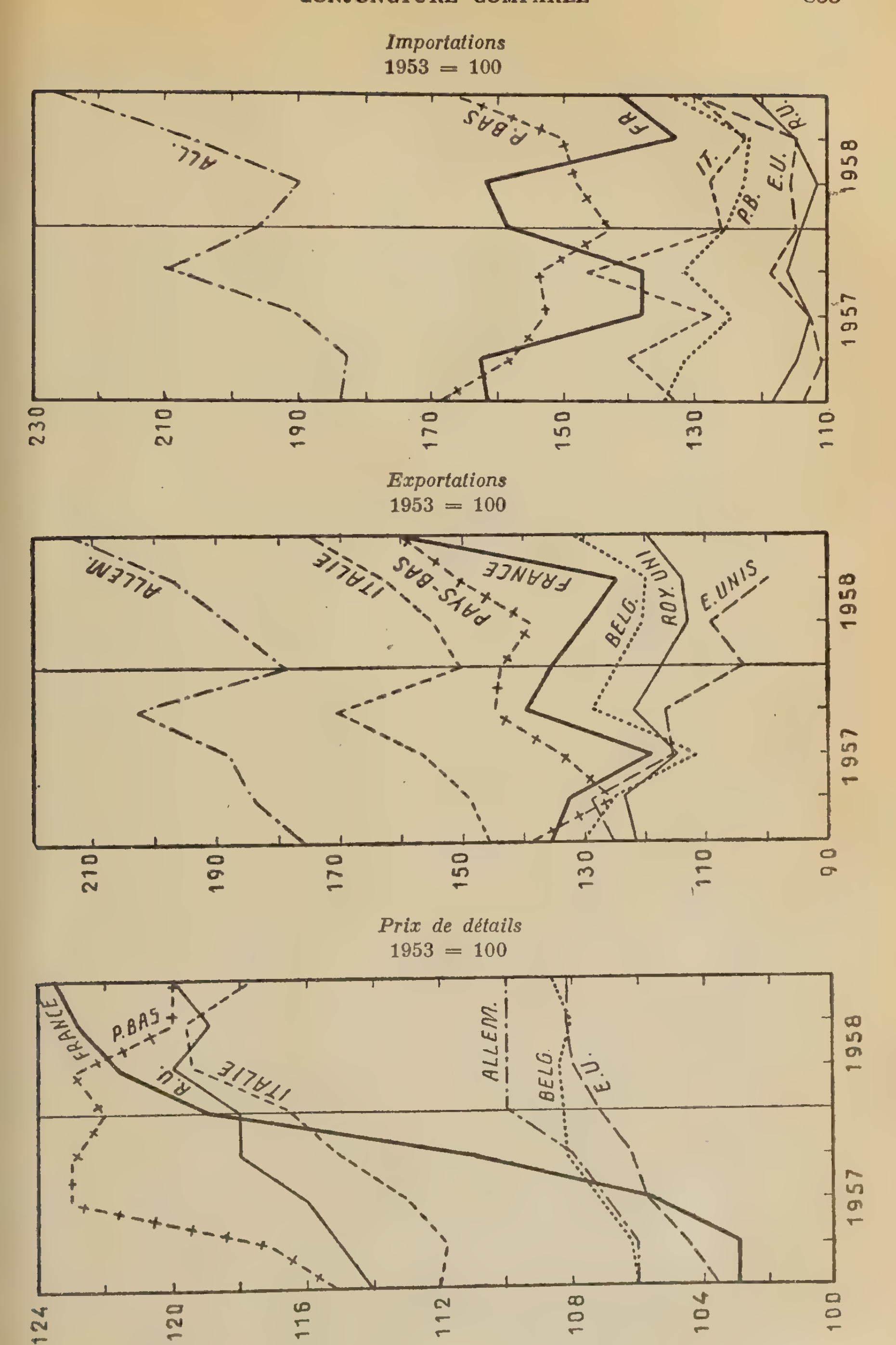


Chômage
1953 = 100



Prix de gros
1953 = 100




Importations
1953 = 100
ALL.
P. BAS
FR.
IT.
P.B.
E.U.
R.U.
1958
1957
230
210
190
170
150
130
110
Exportations
1953 = 100
ALLEM.
ITALIE
PAYS-BAS
FRANCE
BELG.
ROY. UNI
E. UNIS
1958
1957
210
190
170
150
130
110
90
Prix de détails
1953 = 100
FRANCE
P. BAS
R.U.
ITALIE
ALLEM.
BELG.
E.U.
1958
1957
124
120
116
112
108
104
100

Le Gérant : Patrice VERGÉ.

Dépôt légal effectué en 1959 (3e trimestre).

88. — Imprimerie JOUVE, 15, rue Racine, Paris. — 7-1959

REVUE
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LA THÉORIE ÉCONOMIQUE SPATIALE ET LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE RÉGIONALE (1)

I. — REMARQUES PRÉLIMINAIRES : ÉCONOMIES ARRIÉRÉES, SOUS-DÉVELOPPÉES, DÉPRIMÉES

Au cours de ces dernières années on a mis en très grand relief, dans les discussions économiques de théorie aussi bien que de politique économique, la disparité des différents pays.

On a constaté des différences très considérables dans le revenu moyen par habitant parmi les groupes d'économies nationales et l'on a exposé des programmes de développement, moyennant des fonds internationaux, au bénéfice des économies qui nécessitent le plus d'aide extérieure.

Dans le même temps, l'attention des savants s'est concentrée sur les disparités existantes à l'intérieur de certaines économies nationales, tandis que les autorités de politique économique ont inscrit dans leurs programmes une action positive pour atténuer les déséquilibres. En Italie, où ce que l'on appelle le « problème du Sud » était vivement discuté, depuis longtemps, les études, les débats et les projets ont acquis une nouvelle vigueur.

Souvent les disparités d'une part entre les économies nationales et d'autre part à l'intérieur de chacune d'elles sont rapprochées ou assimilées ou, même, identifiées. C'est ainsi, par exemple, que l'on place au même niveau l'économie de l'Italie du Midi, et

(1) Rapport au Congrès des Économistes de langue française. Paris, 25 et 26 mai 1959.

celle d'un pays quelconque de l'Asie ou de l'Amérique latine, comme si les éléments qui causent le niveau insuffisant du revenu et les remèdes à adopter étaient les mêmes dans tous les cas. Pareillement, on rapproche les déséquilibres intérieurs de deux ou plusieurs pays (comme, par exemple, la France et l'Italie) partant de l'hypothèse, qui est bien loin d'être vérifiée, qu'ils doivent être expliqués en se rapportant aux mêmes causes et qu'ils doivent être résolus avec les mêmes méthodes.

Un symptôme de ce procédé est qu'on emploie indifféremment des mots qu'il faut, au contraire, distinguer parce qu'ils dénotent des idées différentes : tel est le cas d'expressions comme aires ou économies arriérées ou sous-développées ou déprimées.

A un examen attentif, il paraît que, à part les préférences terminologiques, il est essentiel de bien mettre en lumière qu'il peut s'agir de situations différentes, même si le niveau moyen des revenus semble égaliser certaines zones ou certaines économies nationales.

Il y a des pays qui se trouvent tellement au bas de l'échelle des niveaux de vie qu'ils ne sont pas à même de promouvoir, d'eux-mêmes, un processus de développement. Ce sont ceux qui paraissent enfermés dans le cercle vicieux de la misère : le revenu est petit, et petite est la partie qui peut être épargnée ; l'épargne est basse, et le volume des investissements est mince ; les investissements sont faibles et la production est réduite ; la production est faible et le revenu est bas. Dans ces pays c'est l'activité primaire qui domine, et qui consiste presque toujours dans une monoproduction : la productivité du travail est très faible ; le chômage, manifeste ou caché, est très élevé ; le manque d'infrastructures est presque complet.

Il y a d'autres pays qui, tout en étant éloignés et même très éloignés, du niveau des pays riches, tels que les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, etc., etc., ne peuvent pas être mis sur le même pied que les premiers, car, à la différence de ceux-ci, ils réalisent un véritable processus de développement tout modéré et instable qu'il puisse être. Par certains caractères de structure ils se rapprochent des premiers, tandis que par d'autres, notamment par la présence d'un processus de développement, ils s'en différencient. Dans ce groupe il y a toute une gamme de situations qui occupent la position intermédiaire dans la classification des différents pays du monde d'après le niveau du revenu

moyen par habitant, élaboré par l'annuaire statistique des N. U. De situations à peine supérieures à celle des économies enfermées dans le cercle vicieux de la misère on arrive, par degrés, jusqu'à s'approcher du niveau du revenu moyen et du type de structure productive des économies progressives.

Afin de mettre en relief la différence considérable entre les deux groupes de pays, il faut les nommer d'une façon différente : je propose de nommer les premiers pays arriérés, et les autres sous-développés. L'Italie, même considérée dans son ensemble, appartient à ces derniers.

Mais les uns et les autres représentent, même s'ils ont en commun des caractères tels que le revenu bas, le bas niveau de productivité, l'absence d'un secteur industriel ou la présence d'une industrie à peine perceptible, un phénomène différent par rapport à un troisième type : celui d'aires autrefois prospères ou, du moins, parvenues à un certain degré de bien-être, qui, à cause de changements intérieurs ou de répercussions de changements extérieurs, marquent un déclin des données qui caractérisent le niveau économique d'un peuple et surtout l'exode de la population. Ce sont, ces dernières, les zones déprimées.

A la différence des deux premiers types d'économies, qui peuvent correspondre à l'ensemble d'un pays ou bien avoir simplement une extension régionale, ces derniers sont toujours des parties, plus ou moins vastes, de l'économie d'un pays.

Laissant de côté les zones arriérées et concentrant l'attention sur les autres deux types, il y a lieu de remarquer que zones sous-développées et zones déprimées ne sont qu'apparemment assimilables. Les éléments qui déterminent le rythme lent de développement, sont différents des causes du déclin d'une région ; de même, les types de politique économique à appliquer dans l'un et dans l'autre cas.

Les régions du nord-ouest sud-ouest de la France se placent, par rapport aux régions du nord-est sud-est, à peu près comme les régions du sud de l'Italie se placent par rapport à celles du centre-nord, pour ce qui concerne les indices quantitatifs de revenu moyen, de productivité du travail, de degré d'industrialisation, de réseau de transports, etc. Mais celui-ci n'est que le tableau résultant des éléments quantitatifs (bien que l'écart entre les deux groupes de régions françaises soit beaucoup moins sensible que celui entre les deux groupes de régions italiennes).

En réalité, les disparités sont la conséquence de deux processus différents. Dans la France du nord-ouest sud-ouest il s'agit d'un phénomène de déclin relatif, par rapport aux autres zones du pays ; dans l'Italie du Sud, il est question surtout d'un taux de développement considérablement plus faible qu'au centre-nord. Des zones déprimées, donc, en France ; des zones sous-développées en Italie. Naturellement, il ne s'agit pas d'une distinction de caractère absolu. Il y a des zones déprimées même en Italie, comme en France il y a des aires sous-développées. Mais le phénomène qui domine est ici le déclin relatif d'une moitié du pays, par rapport à l'autre moitié privilégiée et, en partie, hypertrophiée, comme il paraît dans l'excellente explication contenue dans l'essai : J. Lajugie, *Décentralisation industrielle, Reconversion, Aménagement du Territoire*. Là, c'est au contraire le phénomène du rythme plus lent de développement par rapport au centre-nord : deux causes différentes d'infériorité économique relative.

II. — LES DEUX PHASES DE L'ÉTUDE DE L'ESPACE DANS L'ÉCONOMIE LA THÉORIE DE LA LOCALISATION ET LA THÉORIE ÉCONOMIQUE SPATIALE

L'urgence d'agir pour réduire les disparités a amené les Gouvernements, non pas seulement en France et en Italie, à apprêter et à réaliser des programmes ayant pour but de favoriser les aires qui nécessitent le plus d'aide. On éprouve maintenant, toujours davantage, la nécessité de s'appuyer sur des connaissances théoriques plus avancées, en ce qui concerne la nature et les facteurs des déséquilibres régionaux, afin d'être plus sûrs dans l'emploi des méthodes de politique économique propres à atténuer les inégalités.

Trois problèmes principaux se posent aux savants à ce sujet :

1° énoncer les principes scientifiques pour délimiter les régions ;

2° indiquer les facteurs des disparités régionales ;

3° formuler les objectifs de la politique régionale.

Quelle contribution offre à cette recherche la théorie économique spatiale ? La première phase des études spatiales, on le sait, a commencé en Allemagne avec Von Thünen qui, pendant de

longues années a exercé la primauté dans ce domaine, jusqu'au jour où les Etats-Unis du Nord et, successivement, la France ont commencé à s'intéresser toujours davantage à cette branche. En France on a eu la première recherche historique des théories économiques spatiales (Ponsard). La première phase a eu pour objet la localisation des activités productives ; de l'agriculture avec Von Thünen, de l'industrie avec Alfred Weber. C'est précisément l'influence de la distance sur le choix du lieu plus convenable de la production qui a été étudiée à cette époque, en considérant alternativement et conjointement les avantages et les désavantages d'une localisation proche des sources des matériaux ou des marchés de vente des produits ou des marchés de la main-d'œuvre.

Ces recherches, et d'autres encore, stimulées par les premières, se rattachaient particulièrement à la localisation en tant que problème de l'unité productive et non à l'ensemble de l'économie spatiale.

En plus, elles se dirigeaient vers la recherche du coût minimum. Avec Von Thünen et Weber, il faut mentionner Launhardt, Palander (suédois) et d'autres encore.

Ce ne fut que plus tard que cette orientation a été intégrée par la considération systématique de la demande (Fetter, Hotelling, etc.) et par l'analyse soignée des éléments du coût relatifs à l'approvisionnement des matériaux, au travail et à la distribution (Hoover).

Du principe du coût minimum on passait à celui du profit maximum et, ensuite, à la différence maxima entre le profit total et le coût total. Mais, au fond, on ne quittait pas le domaine de la localisation individuelle, limitée au domaine de l'entreprise ou du secteur.

Avec la contribution de Lösch, demeurée incomplète, à cause de la disparition prématurée de l'auteur, un agrandissement d'horizons se dessine par rapport à l'intégration des différents résultats théoriques précédents dans un tableau analytique unitaire, et de l'insertion de la théorie de la localisation dans celle de l'équilibre général. Ainsi que le dit Predhöl, dont la théorie du principe de substitution en tant que principe de combinaison des facteurs productifs dans l'espace peut être considérée comme assez avancée par rapport aux nouvelles perspectives, on s'efforce de passer de la théorie de la localisation à la théorie économique

spatiale (*Von der Standortslehre zur Raumwirtschaftslehre*). Dans cette nouvelle phase, à la préparation de laquelle les recherches sur le commerce interrégional (Ohlin) et sur la localisation ont contribué, la considération spatiale se propose le but ambitieux d'élaborer une théorie économique dont la théorie de l'équilibre général, fondée sur l'hypothèse des coûts de transport nuls et de la complète mobilité des produits et des facteurs productifs constitue un cas particulier (Isard).

Ce sera un long chemin. Pour l'instant on a poussé l'exploration le long des lignes des équilibres partiels ; on a enrichi de nouveaux résultats la recherche sur le monopole, le duopole, les imperfections du marché et la concurrence monopolistique par rapport au facteur spatial. D'un autre côté, on a appliqué à l'économie spatiale la méthode des *inputs-outputs*, en construisant un modèle interrégional fondé sur l'agrégation de quantités locales (Leontief, Isard) ; ceci offre son utilité pour la connaissance des effets nationaux dérivant de la structure des activités productives séparées par région.

Le système économique est ainsi tracé en termes de flux interrégionaux. La région se présente comme une entité organique, d'où partent et où arrivent les flux de facteurs productifs et de produits, qui réagissent à leur manière aux changements arrivants de l'extérieur.

La théorie spatiale parvient à dessiner un modèle de région à la détermination empirique duquel s'intéressent de nombreuses recherches, qui, d'abord commencées par des géographes et des urbanistes, ont ensuite réclamé et obtenu la collaboration d'économistes, de spécialistes de statistique, d'analyse du marché, d'institutions juridiques, etc., etc.

Soit que l'on adopte le schéma d'un centre principal d'où relève économiquement, avec intensité décroissante avec l'accroissement de la distance, l'aire intéressée ; soit que l'on préfère mesurer l'attraction commerciale des villes d'après la formule de Reilly ou d'autres équivalentes ; soit que l'on procède par des enquêtes ou des calculs sur les données déjà connues, les études régionales, maintenant répandues partout, vont accumuler d'abondants matériaux aptes à situer les unités régionales dans l'ensemble de l'économie nationale ; elles commencent à permettre des comparaisons régionales, et à promouvoir la connaissance du « relief local » suivant l'heureuse expression de A. Piatier. Parmi les centres les

plus actifs de recherche, il faut signaler l'Institut d'Economie régionale du sud-ouest.

Evidemment l'utilisation féconde de ces résultats, de même que l'heureux acheminement d'une nouvelle récolte et l'élaboration de données, sont éclairés à la lumière des progrès de la recherche théorique ; de leur côté, ces mêmes progrès s'affirment et reçoivent de nouvelles suggestions au fur et à mesure que les connaissances de la réalité régionale progressent.

En outre, il faut attendre des enseignements de la théorie, autant que des connaissances empiriques, des suggestions et des éclaircissements par rapport aux trois problèmes, devant lesquels se trouvent les spécialistes des disparités régionales.

III. — LES PRINCIPES SCIENTIFIQUES POUR LA DÉLIMITATION DE LA RÉGION

On ne mentionne ici que les résultats théoriques. Il ne semble pas que la théorie de l'espace ait jusqu'à présent fourni des éléments significatifs à ce propos, si l'on en veut excepter les développements des idées de F. Perroux au sujet du premier des trois problèmes cités, et les enseignements méthodologiques qu'on peut tirer de la contribution de Lösch pour ce qui concerne le deuxième problème. En effet, dans sa deuxième phase de théorie générale de l'espace, la recherche s'est identifiée à peu près avec l'analyse en termes de flux, et s'est rapprochée du problème de l'emploi rationnel des ressources, conçu en des termes généraux. En d'autres mots, la théorie spatiale ne s'est pas préoccupée de se différencier suivant le niveau économique de l'aire examinée. Partant, elle ne nous est pas d'un grand secours dans l'individualisation scientifique des régions au point de vue des disparités dérivant du fonctionnement du système économique (et non, par exemple, des causes exogènes ou purement contingentes). Pareillement, elle est de très peu d'utilité dans la recherche des facteurs de la disparité, et presque nulle dans la formation des objectifs de la politique économique régionale.

Certes, d'après la table des *inputs-outputs,* il résulte que les coefficients techniques diffèrent d'une région à l'autre ; mais nous ne sommes pas à même d'attribuer ces différences à un fonctionnement imparfait du processus économique qui détermine les disparités.

Les analyses spatiales n'ont pas négligé non plus l'approfondissement de quelques imperfections du marché comme, par exemple, les effets de l'immobilité relative du facteur travail ; mais la recherche n'a pas été poussée au point de définir la nature des frontières du marché du travail. Elle s'arrête là où il s'agit de raccorder la marche des différents facteurs avec le fonctionnement du système économique, de façon à expliquer le rythme de développement particulier de chaque région.

F. Perroux occupe une place originale dans la théorie de l'espace. Il voudrait aller au delà de l'idée de la localisation, non toutefois pour élargir l'horizon, au point de pouvoir élaborer sur de nouvelles bases la théorie économique toute entière, et pour fonder par conséquent, l'économie dimensionnelle à la place de l'économie punctiforme ; mais pour substituer à la notion d'espace, en tant que donnée naturelle (espace banal, suivant son expression), la notion abstraite d'espace, comme un ensemble de relations économiques.

Des trois conceptions d'espace qu'il propose, l'espace en tant qu'ensemble homogène de structures, l'espace en tant que champ de forces et l'espace en tant que contenu d'un plan, c'est la première qui offre des éléments valables pour la solution de notre premier problème ; c'est-à-dire la délimitation des régions. Les rapports d'homogénéité qui définissent l'espace ainsi délimité, concernent les unités productives et leurs structures ou les rapports parmi les unités. De même, l'homogénéité des entreprises est donnée par le niveau à peu près égal des prix que chacune d'elles pratique par effet de différents éléments qui ne se réfèrent — ou, du moins, qui ne se réfèrent pas exclusivement — aux caractères de l'espace en tant que donnée naturelle. Des conceptions analogues sont valables pour les unités supérieures, celles des aires économiques et des économies nationales.

L'espace homogène résulte du fait que les parties constitutives présentent des caractères économiques assez rapprochés. Délivré de l'empire exclusif des données géographiques, l'espace permet ainsi de tenir compte de tout autre élément qui influe sur le fonctionnement de l'économie. En appliquant cette idée dans la décomposition spatiale d'une économie nationale, on arrive aisément à obtenir la possibilité de comparer les espaces d'un inégal niveau économique.

Il est notoire que cette méthode est généralement suivie pour délimiter les régions conçues comme espace opérationnel. Ainsi, en France, l'I. N. S. E. E. détermina-t-il 18 régions statistiques, tandis que la loi de 1956 en fixa 22, par la suite réduites à 21 ; aux Etats-Unis d'Amérique le *Census Bureau* partagea le pays en 9 régions.

Il est un fait connu aussi, qu'un grand nombre de difficultés se retrouve, lorsqu'il s'agit d'établir les caractères qui doivent être mesurés et l'étendue de l'aire où l'on ait la moindre dispersion ; lorsqu'on doit décider des principes de pondération des indices : à savoir, s'il faut adopter des indices spéciaux pour les différents types de région géographique, ou des indices fixes, etc.

Signalons aussi l'idée qu'il n'existe pas un seul principe de délimitation des aires d'une économie nationale, car tout dépend du type des phénomènes qu'on veut mettre en relief et sur lesquels on veut agir. Si cela est valable pour ce qui concerne le plan opérationnel, une prudence analogue s'impose même dans le domaine théorique, pour définir les aires susceptibles de comparaison au point de vue de la disparité. Qu'on fasse attention, par exemple, au fait suivant : deux aires ayant toutes les deux un bas niveau de revenu moyen et d'autres caractères concomitants, peuvent très bien, en réalité, appartenir l'une aux aires sous-développées, l'autre aux aires déprimées.

Un approfondissement diligent de la matière est nécessaire pour indiquer les caractères essentiels qui puissent mettre en évidence ce nouvel aspect. Sur la base de la recherche théorique on devra établir les indices à adopter pour définir les types de disparité et la façon de déliminer les régions, sur le plan opérationnel.

Le premier des trois problèmes que nous avons esquissés, est toujours ouvert — chacun le sait — à cause des difficultés de toute espèce inhérentes au choix de la dimension de l'aire, à la combinaison des indices, à leur pondération, etc.

Ce problème s'enrichit d'un autre élément dans la comparaison régionale : le type d'infériorité relative de certaines régions.

On reviendra sur ce point en traitant, plus tard, de la politique régionale. Mais, dès maintenant, une conclusion qui n'est pas dépourvue d'intérêt va se présenter : les disparités économiques en France ne peuvent pas être ramenées entièrement à celles qui sont typiques de l'Italie.

IV. — LES FACTEURS DES DISPARITÉS RÉGIONALES

C'est en étroite connexion avec la délimitation théorique de la région que la recherche des facteurs des disparités régionales se présente. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la théorie économique spatiale ne nous offre pas, à ce propos, un sûr appui. D'elle on ne peut tirer que d'utiles suggestions méthodologiques pour l'approfondissement de la recherche.

D'une façon tout à fait particulière il faut examiner ici la contribution de Lösch. Après avoir construit un modèle fondé sur l'uniformité spatiale en tenant compte de trois éléments : distance, production à grande échelle et concurrence, il poursuit son raisonnement en introduisant quatre groupes de facteurs susceptibles de provoquer des distorsions du modèle : facteurs économiques, naturels, humains, politiques. Parmi les premiers se placent les différences locales des prix, les différences des produits et les différences de tarifs de transport. Parmi les facteurs naturels s'inscrivent les différences locales de productivité et celles de possibilités d'accès au marché. En troisième lieu, figurent les différences des comportements individuels et des groupes, et surtout des entrepreneurs, se réflétant sur les inégalités dans les dimensions de leurs marchés, sur le différent niveau des coûts et sur la localisation. Enfin, les influences de caractère politique et, notamment, les frontières du pays qui, en principe, déforment les localisations surtout à la proximité des frontières mêmes, complètent le tableau.

Tout en faisant quelques réserves sur la terminologie employée, la thèse de cet auteur promet également de féconds développements relatifs au sujet spécifique des disparités régionales. Le côté le plus intéressant est dans l'effort de comprendre tout ce qui tend à troubler le fonctionnement du marché, tantôt des produits, tantôt des facteurs productifs dans les différentes aires d'une économie nationale, telle, par exemple, la mobilité, insuffisante ou excessive, des facteurs productifs.

En tout cas, ce chemin est préférable à celui qui est suivi par les théoriciens de la région, comme, par exemple, par ceux qui ont fait de la base d'exportation le facteur de différenciation régionale (*Export base theory of regional growth*). Une région progresse d'autant plus, et d'autant plus rapidement, que la propor-

tion des activités d'exportation par rapport aux activités résidentielles augmente.

En d'autres mots, le rapport $\frac{\text{activités d'exportation}}{\text{activités résidentielles}}$ mesuré en termes de revenu ou d'occupation est employé comme multiplicateur. Si le rapport est égal à $\frac{1}{1}$, alors à l'augmentation d'exportations correspond une augmentation égale des activités résidentielles. Si, au contraire, le dénominateur est plus grand que le numérateur, il faut conclure que l'activité d'exportation est le moteur de l'expansion.

La théorie (North) fournit aussi le principe de délimitation de la région : c'est l'aire relative à une base commune d'exportation. En partant de cette explication, on arrive à affirmer que les activités d'exportation représentent la seule variable autonome du développement régional. Mais ce n'est pas acceptable. Sans aucun doute, la capacité de constituer la base d'exportation est importante, relativement à l'expansion. D'autre part, il ne faut pas négliger le fait que cette capacité veut dire force compétitive par rapport aux autres régions également placées, de façon à pénétrer dans les marchés tiers. La capacité de compétition s'exprime en termes de prix plus bas et, partant, est conséquence de coûts plus bas. C'est-à-dire que, au moment où la région constitue sa base d'exportation, elle a déjà atteint un niveau considérable de développement ou, du moins, est déjà arrivée à un degré de productivité qui est une base sûre de développement potentiel.

Il est donc clair que ce sont plutôt les activités résidentielles qui peuvent aspirer à la position de variable autonome du développement. Mais si on le reconnaît, il faut admettre non seulement que la primauté ne revient pas à la base d'exportation, mais qu'il est question aussi d'une pluralité de variables tels que tous les éléments qui influent sur le développement. En plus, en insistant sur la distinction entre activités d'exportation et activités résidentielles, on masque les causes spécifiques du fonctionnement plus efficient du marché. De même que toute explication qui se fonde sur un seul facteur, cette théorie ne paraît pas satisfaisante.

Il est naturel de s'adresser, sur ce point, aux théories du développement économique pour y chercher des lumières. Mais il ne faut pas attendre, de prime abord, de grands secours de ces

théories, car elles ne distinguent pas, avec une suffisante clarté, les économies arriérées, sous-développées, déprimées, et, en réalité, quelle que soit la terminologie préférée, finissent par concentrer l'attention sur les économies arriérées (Nurkse, Buchanan et Ellis, Myrdal, etc.), lesquelles, on l'a déjà vu, constituent un phénomène différent des disparités régionales de la France et de l'Italie.

Toutefois, même avec cette limitation préliminaire, la contribution méthodologique de ces théories qui s'efforcent de présenter les déformations du système de concurrence comme des facteurs déterminants des aires arriérées, est sans aucun doute fructueuse. Dans les relations économiques entre économie progressée et pays arriéré, il est très difficile que des conditions de concurrence analogues à celles qui prévalent parmi les économies développées s'établissent. La masse énorme de capitaux nécessaire pour valoriser les ressources naturelles des pays arriérés (mines) ne permet l'accès qu'aux entreprises de très grandes dimensions qui, fatalement, vont acquérir une situation de monopole. En outre, les entreprises étrangères se présentent comme des monopsones dans l'achat des produits de la terre ainsi que dans l'enrôlement des travailleurs ; et des monopoles dans la vente de produits industriels.

Cette analyse n'est pas, naturellement, applicable aux disparités régionales à l'intérieur de pays d'un certain degré de développement (France, Italie) ; elle suggère néanmoins le bon chemin à suivre au point de vue méthodologique.

S'acheminant sur cette route, on a cru pouvoir appliquer à l'Italie le modèle du « système dualistique » du travail. Celui-ci est caractérisé par l'existence de deux niveaux de salaires pour travailleurs qui font le même genre de travail et, souvent, agissent dans la même branche d'activité. Il y a un groupe de travailleurs qui touchent des salaires plus élevés : ce sont ceux qui sont attachés aux grandes unités productives, et qui jouissent de la protection syndicale. Les autres travailleurs, appartenant à l'artisanat, aux entreprises familiales, aux petites unités de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce, touchent de bas salaires, ou parce que les contrats collectifs ne sont pas respectés, ou parce que leur rémunération ne contient pas d'éléments contractuels. Par rapport au système de travail unifié, on a ici un volume global de main-d'œuvre employée supérieur, tandis qu'un volume

moindre de travailleurs est rémunéré avec de hauts salaires. De cette façon la grande industrie et l'artisanat coexistent dans les mêmes branches d'activité ; la grande entreprise qui paye des salaires aux taux syndicaux, et la petite qui correspond à des taux plus bas, la ferme familiale et l'entreprise agricole moderne aux grandes dimensions.

La proportion des petites unités, par rapport au total, est supérieure à celle qu'on aurait dans le système des salaires unifiés ; elle est d'autant plus grande que le niveau des salaires contractuels est élevé. Dans cette situation, le revenu total n'est pas seulement distribué d'une façon différente, mais il est aussi moindre que celui qui existerait avec le système normal. La perte du revenu est due à la distorsion dans la composition dimensionnelle des unités productives, en ce que le dualisme des salaires empêche à une partie des ressources d'être employées dans des unités de dimensions techniquement plus efficientes et dirigées par des entrepreneurs plus habiles. Il en résulte un nombre excessif de petites unités productives dont le degré d'efficacité est nécessairement bas, à cause du bas rapport capital-travail. Ceci se manifeste principalement dans l'industrie, parce que dans l'industrie, pour des raisons techniques, il n'est pas facile de substituer de petites unités aux grandes.

Enfin — et c'est bien le point décisif de notre recherche — la distinction entre les groupes à hauts et à bas salaires, et entre les formes d'entreprises modernes et traditionnelles, correspond *grosso modo* à la division économique entre Nord et Sud (V. C. Lutz).

Certes, cette analyse contribue beaucoup à l'interprétation de la situation italienne ; particulièrement pénétrante est l'étude des différents processus de développement mis en mouvement par l'accumulation de capitaux, selon le type de politique salariale suivie par les syndicats. Mais le dualisme du travail n'explique pas la naissance des disparités régionales.

D'abord, le secteur des salaires bas ne s'identifie pas avec le Sud, étant donné qu'il existe, bien qu'en proportion moindre, même dans les autres régions du pays. En outre, ce ne sont pas deux, mais au moins trois, niveaux de salaire qui sont pratiqués. Les contrats collectifs ayant une extension nationale (même avec des différences locales qui s'étendent à toutes les entreprises de la zone), les taux de salaire tendent à rester à des niveaux tels

qu'ils conviennent même aux entreprises marginales : ce sont des taux minima. Par conséquent, dans les entreprises à productivité plus élevée, il correspond des salaires supérieurs, parfois même considérablement supérieurs, aux niveaux minima. Par exemple dans quelques industries de la province de Milan, les salaires réellement payés et le minimum contractuel diffèrent, dans le domaine de la mécanique de 52 %, dans celui de la chimie de 25 %, dans celui des textiles de 14 %. Il y a aussi des taux qui ne dépassent pas les minima contractuels dont on parle dans le schéma dualistique. Ils occupent une aire tellement étendue que, justement au cours de ces derniers jours, le Parlement a donné au Gouvernement le pouvoir de déclarer obligatoires *erga omnes* les taux minima fixés dans des contrats collectifs.

Ceci révèle que dans la formation des salaires ce sont d'autres forces qui agissent qui ne sont pas contenues dans le modèle dualistique, modèle qui, en lui-même, n'est pas dépourvu de sens.

Enfin, on ne peut pas admettre l'effet unidirectionnel du dualisme salarial sur la distorsion de la structure dimensionnelle des unités productives, c'est-à-dire que trop longtemps sont retenus dans les activités à petite échelle des travailleurs qui auraient pu autrement être employés dans les secteurs plus avancés. En effet, le grand nombre de petites (et moyennes) unités productives qui caractérise l'économie italienne est aussi la *cause* du dualisme salarial ; elle se rattache à d'autres nombreux facteurs traditionnels, familiaux, sociaux, politiques et juridiques, etc., etc., qui ne se modifient ni d'un jour à l'autre, ni sous la seule pression de la politique syndicale.

Il faut exprimer une réserve d'unilatéralité inspirée par la thèse syndicale, comme explication de la disparité économique italienne, en faisant appel à un événement de longue durée. D'après cette thèse, l'arrêt dans le développement économique italien est dû à l'action prématurée des syndicats. Le mouvement syndical a commencé à faire des pressions pour les augmentations des salaires en Italie dès le début de l'industrialisation ; tandis, qu'ailleurs, cette pression ne se produisit pas si vite (Gerschenkron). La comparaison mérite certainement d'être approfondie ; mais, en tout cas, chaque explication qui fait recours à un seul facteur paraît faible.

Des éléments utiles et significatifs peuvent être tirés des différentes recherches que nous avons mentionnées. Il est certain qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour être à même d'indiquer les facteurs de disparité dans les économies qui ont atteint un certain degré de développement. Le chemin suit deux directions différentes suivant qu'il s'agit d'un phénomène de sous-développement ou d'aires déprimées.

Pour ce qui concerne le premier cas il faut partir de la thèse, aujourd'hui largement acceptée, que, lorsque deux aires de différent degré de développement entrent en relations d'échange, la distance économique tend à s'élargir. C'est l'effet cumulatif de tout progrès, même faible, qui se réalise dans la marche de l'expansion : diffusion de la grande entreprise, réduction des coûts, augmentation de la production, économies extérieures, etc. Ainsi la divergence temporelle existant à cet égard entre les deux aires considérées a une tendance naturelle à rendre toujours plus accentuée la distance, à moins qu'une action de politique économique consciente n'intervienne pour la combattre. En analysant les différents éléments qui composent le processus cumulatif on aperçoit l'existence de distorsions provoquées par le fonctionnement différent du marché du travail dans l'aire qui, par rapport aux autres, est moins développée.

Mais ce n'est pas ici qu'il faut s'arrêter. Il faut continuer en examinant le marché des capitaux, du sol et des autres facteurs naturels, la mobilité du travail et des capitaux, les facteurs de caractère démographique et, enfin, la manière d'après laquelle les effets de chacun de ces facteurs s'entrelacent.

Des données provisoires sur les effets de la politique de développement du Sud de l'Italie font apparaître l'importance des processus cumulatifs, même indirectement : c'est-à-dire, lorsque l'effort pour neutraliser la tendance spontanée à l'accroissement des disparités est en cours d'action.

Une des premières constatations est le fait que la plus grande partie des nouvelles initiatives industrielles provoquées au Sud par la création d'infrastructures et par la concession de plusieurs possibilités de travail est due à des entrepreneurs provenant du Nord. Un deuxième élément encore plus typique est tiré de la constatation que, entre 951 initiatives industrielles concernant

216 milliards d'investissements et environ 60.000 unités, une partie nettement supérieure s'est localisée dans les aires plus pourvues que les autres de capitaux sociaux.

Un raisonnement tout à fait différent s'impose lorsqu'il est question des aires déprimées. Les facteurs en jeu sont ici d'un tout autre ordre. Il peut s'agir de facteurs extérieurs, comme, par exemple, ceux qui sont liés à la perte de marchés où l'on plaçait auparavant des produits dont la fabrication était fortement concentrée dans l'aire considérée. C'est le cas bien connu de l'industrie textile de l'Angleterre qui, à la fin de la première guerre mondiale, ne fut pas à même de maintenir les marchés de l'Extrême-Orient, et marqua une répercussion considérable dans certaines aires où cette industrie s'était particulièrement concentrée (un des premiers cas typiques de *depressed areas*).

Un deuxième facteur peut être représenté par le progrès technique qui, rencontrant des entraves réelles à la pénétration dans certaines aires, les jette dans la dépression parce que les activités productives qui y sont localisées ne sont plus capables de résister à la concurrence. Un exemple approprié est donné par les aires de collines à culture céréalicole, réfractaires à l'emploi de machines agricoles, où le revenu par hectare devient tellement défavorable par rapport à la plaine, qu'elles doivent être irrémédiablement abandonnées.

Enfin, un autre facteur de dépression peut être représenté par une directive de politique économique qui, consciemment ou inconsciemment, contribue à l'expansion ultérieure, et même à la congestion, d'aires autrefois plus développées que les autres, délocalisant des activités existant dans ces dernières, qui sont condamnées à la dépression. Ce facteur paraît avoir largement agi en France : ce qui n'exclut pourtant pas qu'il ait aggravé une préexistante disparité de taux de développement entre les régions.

Le sens qui doit être attribué à l'expression « inconsciemment » peut être éclairé par un excursus rapide dans le domaine de la science politique, au chapitre des groupes de pression. C'est une conséquence naturelle du plus grand dynamisme des aires avancées qu'elles fassent entendre, dans un régime démocratique, de plus urgentes sollicitations politiques, afin d'obtenir des décisions qui se résolvent en investissements publics ou en d'autres facilités d'ordre fiscal ou douanier, facilités de crédit ou d'autre genre à leur propre bénéfice.

V. — LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

Il ne nous reste, maintenant, qu'à faire mention de la politique régionale, sujet aussi étendu que chargé de difficultés.

Les questions principales qui se posent à ce propos sont les suivantes. Quels sont les objectifs de la politique régionale ?

Il y a une position extrême qui parle de « parification » régionale du revenu moyen par habitant. Pour en relever le côté faible, il peut être utile de rappeler (ainsi que le fait A. Piatier dans la brillante préface au volume de Fyot et Calvez sur la *Politique économique régionale en Grande-Bretagne*) que la Russie soviétique a réussi à obtenir les 84 % de sa production sur les 14 % de son territoire : constatation qui suggère la position extrême opposée, elle aussi inacceptable. La parification régionale — à part le fait qu'elle est mesurée en valeurs moyennes et, par conséquent, ne nous renseigne pas sur la condition de chaque individu — souffre de la superficialité même qui autrefois accompagnait la demande de l'égalité des revenus individuels. Ce n'est pas par ce chemin qu'il faut se mettre en route.

Il vaut mieux parler de réduction des disparités régionales, à la condition, néanmoins, de préciser qu'il ne s'agit pas de réduire le niveau économique des régions plus avancées, mais d'élever celui des régions qui sont victimes des disparités : de façon que tout l'ensemble de l'économie nationale en tire profit.

En intégrant d'une façon plus complète les régions sous-développées dans l'économie du pays grâce à une heureuse politique régionale, on fait profiter les régions avancées en leur offrant un marché plus étendu pour le placement des produits : un marché plus étendu dans la dimension spatiale non moins que dans celle du revenu. En d'autres mots, on offre les avantages qui, d'habitude, accompagnent tout élargissement de marché : des possibilités d'accroissement de dimension des unités productives et la baisse des coûts qui en résulte ; un amortissement plus rapide des capitaux et un accès plus favorable aux bénéfices du progrès technique, etc.

Le résultat globalement favorable est encore plus évident là où il est question des aires déprimées. Une politique de décentralisation, dans ce cas, ne met pas seulement en marche ces dernières régions, mais réduit aussi les « coûts de congestion » et les coûts

humains des concentrations excessives de population dans les régions hypertrophiées, suivant les lignes heureusement tracées dans l'essai déjà mentionné du Professeur Lajugie.

Réduire les disparités régionales ; mais quelles disparités ? Les disparités absolues ou relatives ? Faut-il s'efforcer de réduire les distances entre les niveaux de revenu ou entre les taux d'accroissement des revenus ? Le rapprochement des valeurs absolues, aussi souhaitable qu'il soit, ne peut être immédiatement réalisé ; il faut poursuivre la réduction des distances relatives. Deux considérations doivent être envisagées. Les distances absolues peuvent être tellement considérables qu'une action qui s'efforce de les limiter à courte échéance imposerait une altération trop profonde à l'économie de marché et conduirait nécessairement à la baisse du produit national global. En ce qui concerne l'Italie, que l'on veuille considérer que les chiffres à rapprocher seraient les suivants : 79 % du revenu dans les régions du Centre-Nord et 21 % au Sud (année 1957) ; que l'on tienne compte aussi que l'investissement atteint 74 % dans les premières régions, où l'augmentation démographique naturelle est de 34 %, tandis que les chiffres correspondant pour le Sud constituent, à peine, 26 % pour l'investissement et pas moins que 65 % pour l'augmentation de la population. D'autres chiffres à connaître sont les suivants : territoire, 59 % au Centre-Nord et 41 % au Sud ; population, 62 % au Centre-Nord et 38 % au Sud. Ceci nous en dit assez relativement à la possibilité d'un raccourcissement des distances absolues du revenu.

Une autre considération à faire est celle-ci : au fur et à mesure que le revenu moyen dans les régions pauvres monte, le sens de la disparité du revenu, par rapport aux autres régions, se réduit. En d'autres mots, une différence, même sensible, entre des revenus élevés se reflète en disparités de niveau de vie beaucoup moins sensibles qu'un écart entre revenus de niveau bas ou modéré. Par la réduction ou même, tout simplement, le non-élargissement du taux d'accroissement du revenu, on met en action un processus qui tend toujours davantage à diminuer l'importance de la différence de niveau en termes absolus.

A la lumière de ces idées, le pessimisme de ceux qui jugent défavorablement les résultats de la politique italienne en faveur du Sud ne paraît pas justifié. Le rapport entre taux d'augmentation du revenu au Centre-Nord et au Sud n'a pas changé ; il

marque au contraire une amélioration (tout imperceptible qu'elle soit) au Sud. En donnant la valeur de 100 à la moyenne nationale on trouve que le revenu individuel atteignait, en 1950, 127 pour le Centre-Nord et 54,4 pour le Sud, tandis que, en 1957, à un niveau de revenu augmenté de 38 %, la référence à la moyenne nationale donnait 126,9 pour le Centre-Nord et 55,5 pour le Sud. Peu de chose, dira-t-on. Oui, certainement. Mais tout le monde sait que, dans les rapports entre les économies arriérées et les économies avancées dans les différentes parties du monde, la distance absolue et la distance relative augmentent tous les ans.

Un autre point qui soulève de vives discussions a trait au type de secteurs à faire progresser dans les régions à bas revenu. La distinction entre régions déprimées et régions sous-développées manifeste, une fois de plus, son importance : même si l'on doit reconnaître que dans la réalité, il n'est pas toujours possible de procéder à une nette démarcation entre les unes et les autres. Choisissons le cas extrême d'aires de collines dont l'agriculture est en net déclin à cause de l'impossibilité d'un large emploi de la mécanisation. Là, il est tout à fait inutile de dépenser des capitaux pour s'efforcer d'y retenir la population qui, bien plus utilement, pourra être employée ailleurs. On pourra, au contraire, transformer une zone en pâturages, en équiper une autre pour le tourisme, etc.

Là où il s'agit, au contraire, d'aires déjà industrialisées mais qui sont maintenant déclinantes par effet de la force d'attraction des pôles de développement privilégiés qui se trouvent dans d'autres régions, les solutions qui se présentent sont différentes : renouvellement des installations, conversion d'entreprises, installations de nouvelles industries suivant le principe de l'expansion décentralisée.

Ce dernier type de solution peut être plus facilement réalisé dans les régions déprimées que dans les régions sous-développées, dans la mesure où ces dernières, n'ayant pas encore connu un certain degré d'industrialisation, manquent de beaucoup d'éléments favorables, c'est-à-dire d'ouvriers qualifiés, de capacités techniques, d'entrepreneurs potentiels et, en général, du milieu matériel et psychologique approprié.

C'est à ces idées que la politique italienne pour le Sud (celle surtout qui est conduite par une institution expressément créée dans cet objet, la « Cassa del Mezzogiorno »), s'est inspirée. Elle a,

d'abord, encouragé l'amélioration de l'agriculture ; en même temps elle a créé les infrastructures (routes, chemins de fer, ponts, etc., etc.) comme une condition préalable pour stimuler les initiatives industrielles privées, auxquelles on a d'un côté, offert plusieurs facilités (dégrèvements fiscaux, prêts à bas taux d'intérêt, etc.). Ensuite, elle est en train de réaliser un programme étendu d'instruction et préparation professionnelles.

En relation avec le choix des secteurs, le dilemme suivant s'impose : faut-il réaliser une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et de l'activité économique ; ou vaut-il mieux répartir et développer activités et ressources en fonction des hommes et de leurs besoins ? Le Professeur Lajugie ne recommande pas la première solution qui, en effet, aboutit à d'étroits horizons. Les variables à examiner sont nombreuses. Il peut arriver que dans les régions à bas revenu, on découvre des ressources du sous-sol (ce qui est, en effet, arrivé en Sicile : pétrole et sels de potasse) : dans ce cas la solution s'impose d'elle-même. Dans le sens de l'adaptation des activités aux hommes, agit l'évolution de la technique, dans la mesure où l'électricité, les combustibles liquides, l'énergie nucléaire, les progrès des moyens de transport et de communication tendent à « délocaliser » les industries par rapport à des espaces déterminés. Dans certaines situations, il faut toutefois faire appel à l'autre solution aussi. Lorsqu'une forte disproportion existe entre ressources humaines et ressources matérielles, chômage chronique, manifeste ou caché, il faut naturellement favoriser aussi la mobilité du travail.

Le choix de la localité pour une nouvelle installation industrielle pose aussi, évidemment, un problème de coûts. Quelques-uns raisonnent ainsi : au point de vue économique, la double considération des coûts individuels et des coûts sociaux amène à préférer les localités où la somme des deux catégories de coûts est inférieure à celle qu'on devrait rencontrer dans toute autre localisation. Les impératifs sociaux peuvent toutefois modifier les indications de la rationalité économique (Sykes). Pour ma part, j'avoue que ce raisonnement ne satisfait pas l'esprit scientifique. C'est comme si l'on disait que la science économique est incapable d'éclairer les questions vitales de la société. Ceci est peut-être encore un résidu de l'ancienne idée qui identifiait rationalité économique et recherche du gain privé et plaçait ce dernier

comme but de l'activité économique. Dans ce cas, la légitimité d'un but différent de celui du gain privé ayant été reconnue, il n'y a qu'une seule issue : celle de déclarer l'incapacité de la science.

Mais si l'on admet que rationalité économique est emploi rationnel des moyens limités pour la réalisation des buts humains, et que les buts humains, individuels ou sociaux, ne doivent pas nécessairement s'identifier avec le gain privé, il est facile de donner une réponse à la question en termes rigoureusement scientifiques au lieu d'accepter l'appauvrissement de la science. Ce que l'on veut dire lorsqu'on fait appel aux impératifs sociaux pour atteindre le but auquel la rationalité économique ne permettrait pas d'arriver, est en réalité, ceci : dans certains cas le calcul économique privé n'autoriserait pas la décision souhaitée. Mais le problème ne saurait pas être exposé ainsi. Il y a aussi des buts sociaux en direction desquels la rationalité économique doit s'orienter. Cette rationalité économique ne souffre aucune limitation lorsqu'elle est appliquée à rechercher l'emploi de moyens limités pour la réalisation de buts sociaux.

Il doit y avoir, partant, le moyen de développer le raisonnement économique jusqu'à ses dernières conséquences sans être obligé de recourir, pour justifier une insuffisance présumée du raisonnement même, aux impératifs sociaux. Ou, pour dire mieux, les impératifs sociaux légitiment les buts : c'est par rapport à eux qu'il faut suivre le chemin indiqué par la rationalité économique.

Il y a sûrement dans le calcul économique social un élément qui manque dans le calcul économique privé : c'est le plus vaste horizon temporel qui permet d'attendre le rendement des facteurs pour un laps de temps bien plus long que celui que le calcul privé ne saurait admettre. Aussi dans la pensée économique, le « temps » prend-il sa revanche sur l' « espace ». Les théoriciens de l'économie spatiale ont reproché à Alfred Marshall d'avoir reconnu au temps une importance supérieure à celle qu'il accordait à l'espace dans l'économie. En réalité, même lorsqu'on a donné à l'espace la place qu'il mérite, nous croyons que le rôle du temps est quand même décisif pour la solution des grands problèmes de l'économie.

On ne peut pas, même incidemment, parler de politique régionale sans se rapporter à l'action de l'Etat. Il est très important d'établir si, au delà de l'action indirecte exercée par l'aide finan-

cière de toute espèce, l'Etat doit agir même directement par les entreprises publiques. Dans les économies arriérées, où le manque d'initiative des entrepreneurs est énorme, l'action directe doit avoir inévitablement la plus large étendue. Ce n'est pas à dire qu'on doive renoncer à l'économie de marché. D'après l'opinion de plusieurs savants, on s'accorde à croire qu'à la suite d'une période de « take-off » (Rostow) de la durée de vingt ou trente ans, on atteint des résultats tels qu'ils assurent plus ou moins automatiquement la poursuite du développement.

D'un autre côté, dans les aires déprimées la nécessité d'une action directe ne peut se réduire au minimum, car dans plusieurs cas à la source du déclin il n'y a pas un insuffisant fonctionnement du mécanisme des prix, mais, ainsi que l'on a déjà dit, il n'y a que des répercussions de faits extérieurs ou des erreurs de politique économique ou des changements rapides de la technique.

Le cas des aires sous-développées, où l'on met en cause justement l'insuffisance du mécanisme du marché, des produits et plus encore des facteurs de production, est moins facile. Comme l'on ne peut exclure l'opportunité de se servir de l'entreprise publique comme instrument de la politique régionale, il s'agit seulement d'établir des limites pour éviter qu'une substitution trop étendue d'organismes publics à l'initiative privée amène à une raréfaction plus grande de l'esprit d'entreprise.

Beaucoup d'autres arguments mériteraient d'être examinés. Mais il est grand temps de conclure l'exposé.

Une des idées sur lesquelles on a particulièrement insisté, ici, est la distinction entre économies arriérées, sous-développées et déprimées, en tant que condition d'une analyse théorique plus valable et d'une politique économique plus appropriée. A l'approfondissement des différents aspects du problème contribueront encore davantage les recherches sur les structures économiques et sur leur dynamique ; un domaine dans lequel les savants français ont accompli et réalisent toujours des progrès considérables (Barre, Guitton, Lhomme, André Marchal, Jean Marchal, Perroux, Piettre, etc.).

F. VITO.

LA RESTAURATION DE LA THÉORIE QUANTITATIVE DE LA MONNAIE PAR DON PATINKIN ET SES LIMITES

La théorie quantitative de la monnaie est fort ancienne. Utilisée par Jean Bodin pour expliquer la grande hausse de prix du XVIe siècle, formulée en termes rigoureux par David Ricardo, reprise par Irving Fisher et Alfred Marshall, vivement critiquée par Albert Aftalion et par Bertrand Nogaro, elle n'a cessé d'agiter les économistes. Les auteurs français contemporains, qui ont reçu directement ou indirectement l'enseignement d'Aftalion, marquent généralement beaucoup de réserve. Les auteurs de langue anglaise sont plus favorables. L'un d'entre eux, qui enseigne à Jérusalem, Don Patinkin a tenté récemment de la restaurer (1) et son livre, auquel certains attribuent la même importance qu'aux *Eléments d'Economie Pure* de Léon Walras ou à *La Théorie générale* de J. M. Keynes, a eu un grand retentissement.

Après avoir dégagé les caractères profonds de la théorie quantitative et les critiques qu'elle appelle, nous voudrions rechercher

(1) L'auteur a publié en français un article dont le titre est caractéristique : « La théorie quantitative de la monnaie : une analyse par l'équilibre général », *Econ. appl.*, janvier-juin 1956, p. 151.

Cet article résumait certaines des idées de son livre qui était alors sous presse : *Money, Interest and Prices : an Integration of Monetary and Value Theory*, Evanston, 1956.

L'ouvrage lui-même avait été annoncé par quelques articles : « Relative Prices, Say's Law and the Demand for Money », *Econometrica*, 1948, p. 135 ; « Price flexibility and Full Employment », *Amer. Econ. R.*, 1948, p. 53 (reproduit dans *Readings in Monetary Theory*, p. 252) ; « A Reconsideration of the General Equilibrium Theory of Money », *R. Econ. Stud.*, 1950-51, p. 42 ; « Further Considerations of the General Equilibrium Theory of Money », *id.*, 1951-52, p. 186.

Claude Ponsard a donné une analyse de la thèse dans un article intitulé : « L'actualité de la théorie quantitative de la monnaie », *Et. et Conj.*, février 1958, p. 167.

dans cet article, d'abord si la théorie de Patinkin constitue une restauration ou une mutation de la théorie traditionnelle, ensuite dans quelle mesure elle doit être acceptée ?

I

LES CARACTÈRES PROFONDS DE LA THÉORIE QUANTITATIVE ET LES CRITIQUES QU'ELLE APPELLE

La théorie quantitative se caractérise essentiellement par *une approche* et *une conclusion.* La conclusion est bien connue et elle a donné son nom à la théorie. Elle consiste à dire que les modifications de la masse monétaire déterminent des variations proportionnelles du niveau général des prix, autrement dit de la valeur de la monnaie. Mais ce qui, souvent, est laissé dans l'ombre, c'est que la conclusion découle de l'approche utilisée pour aborder le problème.

De cette approche, D. Ricardo porte la responsabilité. I. Fisher, A. Marshall, les autres défenseurs de la théorie n'ont fait que suivre, en introduisant des perfectionnements qui, comme il arrive, rendent plus difficile le maintien de la thèse. On oppose souvent l'approche de I. Fisher, dite *approche par les transactions,* à l'approche de A. Marshall, dite *approche par les encaisses,* mais l'une et l'autre ne sont que des variétés d'un même type général, utilisé par D. Ricardo et défendu ultérieurement par L. Walras : *l'approche réelle* ou approche non monétaire.

Préciser cette approche, telle qu'elle se présente chez D. Ricardo, c'est en même temps exposer la théorie quantitative sous sa première forme, la plus pure. Nous montrerons ensuite comment l'approfondissement de la notion de monnaie en circulation a rendu nécessaire une révision qui amoindrit considérablement la portée de la théorie mais ne l'a fait sans doute pas disparaître entièrement. Du jour au contraire où, en liaison avec l'enseignement de Wicksell et de Keynes, l'approche est mise en cause, la théorie s'effondre et, si l'on entend en maintenir la conclusion, une véritable reconstitution, *ex nihilo,* s'impose. Alors surgira Patinkin.

A. — L'approche réelle de D. Ricardo et la première forme de la théorie quantitative (2)

L'approche de D. Ricardo peut être dite *réelle* en ce sens qu'il raisonne, par principe, *dans une économie sans monnaie* ou, lorsque, par commodité, il utilise des termes monétaires, dans une économie où la monnaie n'exerce aucune influence.

Se plaçant dans une économie de ce genre, D. Ricardo soutient que *les valeurs d'échange* sont déterminées par la comparaison des coûts *réels* de production, autrement dit des quantités de facteurs consommés. Cette comparaison serait délicate si Ricardo, faisant abstraction du temps et se plaçant dans un climat de parfaite concurrence, ne ramenait en fait ces facteurs au seul travail, supposé, par ailleurs, homogène. Ricardo admet également que la totalité de la population active est au travail, fournissant un nombre d'heures qui dépend seulement des usages reçus dans la société considérée. Comme on dira plus tard, il suppose, en toutes circonstances, *une production correspondant au plein emploi de la main-d'œuvre.*

Il convient cependant d'introduire la monnaie et, en même temps, de préciser le niveau général des prix. Pour ce faire, Ricardo admet, sans fournir aucune justification, *que les conclusions découlant de l'étude d'une économie non monétaire sont encore valables pour une économie monétaire.* Il maintient donc l'affirmation que les valeurs d'échange dépendent des coûts réels de production et il continue de supposer que la production s'établit nécessairement, à tout moment, à un niveau correspondant au plein emploi. Il ne lui vient pas à l'idée que les facteurs monétaires puissent modifier les prix relatifs ou provoquer du chômage.

La seule conséquence qui découle de l'introduction de la mon-

(2) L'exposé de la théorie quantitative se trouve chez Ricardo dans les *Principes de l'Economie politique et de l'impôt*, trad. C. Debyser, A. Costes, Paris, 1933, t. 1, p. 1 (chapitre sur la valeur), p. 119 à 145 (relation avec le commerce extérieur) et t. 2, p. 168 (de la monnaie et des banques). Cf. également : *Œuvres complètes*, trad. Constancio et Fonteyraud, Edit. Guillaumin, Paris, 1882 : *Réponse aux observations de M. Bosanquet*, ch. III, section II, p. 447 et suivantes, ch. VIII, p. 480 et suivantes ; et, *De la protection accordée à l'agriculture*, section V, p. 612 et suivantes.

Voir également Charles Rist : *Histoire des doctrines relatives à la monnaie et au crédit depuis John Law jusqu'à nos jours*, 1938, ch. III, p. 115 et suivantes.

naie, est donc de transformer les valeurs d'échange en prix et de poser *le problème du niveau moyen de ces prix.* Ricardo le résoud en ajoutant aux équations réelles découlant de ses études antérieures, une équation supplémentaire qui, elle et elle seule, sera monétaire. Cette équation consiste à poser qu'il y a une égalité nécessaire entre l'offre et la demande globales de monnaie. Si M est la masse monétaire en circulation : pièces métalliques et billets, si P est le niveau moyen des prix et T le volume des transactions, Ricardo écrit : M = PT.

Mais *T, volume des transactions, est déjà déterminé par les équations réelles* puisque celles-ci nous indiquent le volume global de la production et le niveau des prix relatifs. *A ce stade de raisonnement, T est une donnée.*

Il reste donc seulement la possibilité d'actions réciproques de M sur P et de P sur M. Celles-ci se présentent différemment selon le cadre spatial, la période et aussi les institutions monétaires envisagées.

Pour Ricardo, en effet, il ne faut pas l'oublier, les billets créés par la banque centrale doivent être couverts à 100 % par de l'or. Et l'on sait que l'Act de Peel de 1844 consacre cette conception, sous réserve de l'émission d'une petite quantité de billets, qui est fixée *une fois pour toutes* et garantie par des titres d'Etat. La monnaie en circulation dépend donc du stock d'or national.

Ce stock lui-même ne peut-il varier à la suite d'entrées ou de sorties de métal déterminées par les renversements de la balance des payements extérieurs ? Ricardo l'admet et il souligne l'influence des niveaux relatifs de prix des différents pays. Mais cela le conduit finalement à penser que le stock d'or mondial se répartit entre les Etats proportionnellement à leurs besoins de monnaie, c'est-à-dire aux volumes de transactions auxquels ils doivent faire face. En même temps seront nivelés les niveaux nationaux de prix. Quant au volume global du stock qui est ainsi réparti, il est déterminé, conformément à la loi générale admise par Ricardo, par son coût réel de production.

Dans le cadre d'une période suffisamment longue pour que toutes les réactions issues du commerce international aient eu le temps de s'opérer, l'élément M est donc traité comme *un élément endogène* du système élaboré mais, *comme tous les autres, cet élément est déterminé par des facteurs réels.* Dans le cadre de périodes plus courtes, Ricardo le considère pratiquement comme

un élément exogène. C'est une donnée, en fonction de laquelle, puisque T est connu, s'établit le niveau général des prix P.

Il faut tenir compte cependant du cas où la convertibilité du billet est supprimée. Ricardo qui a vécu le blocus continental, ne peut s'en dispenser. Mais il admet alors très simplement que le volume des émissions dépend de l'ampleur du déficit budgétaire accepté par le gouvernement. L'élément M est commandé par un facteur exogène.

Ceci étant, la conclusion centrale de la théorie quantitative est pratiquement établie. Si nous revenons, en effet, à l'équation monétaire $M = PT$ et si nous nous gardons d'oublier que T est déjà déterminé par les équations réelles antérieurement posées, il apparaît que l'on peut se placer dans deux cadres. Ou bien on se situe *à une échelle nationale* et dans une période pas trop longue et, dans ce cas, M doit être tenu pour un facteur exogène, déterminé par le commerce international (hypothèse d'une monnaie convertible) ou par la politique budgétaire (hypothèse d'une monnaie inconvertible). Ou bien on se situe *à une échelle internationale* et dans une période vraiment très longue et, dans ce cas, M est déterminé par des facteurs réels. Dans les deux cas, le niveau général des prix P est une résultante. Il varie *proportionnellement à M*, quantitativement à lui.

La construction présente une force et une cohérence qui font de Ricardo l'un des plus grands économistes qui aient été. Les disciples certes vont la mettre en péril mais en modifiant les hypothèses de base pour mieux les adapter à la réalité et, soulignons-le, en partie parce que cette réalité s'est elle-même modifiée.

B. — **L'approfondissement de la notion de monnaie en circulation et la première révision de la théorie**

Intégrée au système classique par D. Ricardo, la théorie quantitative n'a pas partagé le sort de ce système. Après 1870, nous la retrouvons comme partie de la construction néo-classique issue des efforts de K. Menger, S. Jevons et L. Walras. La raison profonde est que *l'approche réelle a été maintenue*. Sans doute des changements importants sont intervenus. Des facteurs subjectifs ont été substitués aux facteurs objectifs : les valeurs d'échange ou prix relatifs ne dépendent plus des coûts réels de

production mais des utilités marginales. Mais l'on continue d'admettre que toute recherche approfondie doit s'effectuer dans une économie non monétaire ou dans une économie où la monnaie est neutre et que les conclusions tirées de l'étude de cette économie peuvent être, sans précautions particulières, étendues à une économie monétaire. Aussi bien est-ce L. Walras qui emploiera le premier l'expression de *voile monétaire,* voulant indiquer que l'introduction de la monnaie modifie seulement l'apparence des phénomènes. La théorie quantitative continue de jouer le même rôle et se construit sur les mêmes bases. Elle a pour but de résoudre le seul problème posé par l'adjonction de la monnaie au système : celui du niveau moyen des prix et elle résulte de l'égalité nécessaire de l'offre et de la demande de monnaie.

En ce qui concerne la demande, l'analyse n'a pas subi de modification. La demande de monnaie est toujours assimilée à la valeur globale des transactions, telle qu'elle s'établit en fonction des prix relatifs et du volume de la production. Les prix relatifs s'établissent en fonction de l'utilité marginale et le volume de production est celui correspondant au plein emploi de la main-d'œuvre. L'un et l'autre éléments échappent à toute influence monétaire. Dans le produit PT, cette influence se concentre sur P.

L'offre de monnaie, au contraire, n'est plus conçue de la même façon, trois perfectionnements ayant été introduits dans l'analyse. Ricardo admettait que les billets de l'institut d'émission devaient être couverts à 100 % par de l'or. Les continentaux cependant n'ont pas suivi et, retenant de préférence l'enseignement de Tooke, ils ont admis le principe d'une couverture partielle. Bien plus, la Banque d'Angleterre recourt à des artifices et, en cas de crise, se permet de violer l'Act de Peel, quitte à solliciter ensuite le pardon du Parlement (3). On ne peut donc plus, même en régime de convertibilité, identifier l'offre de monnaie au stock métallique national : il faut tenir compte des émissions de billets qui peuvent être plus ou moins considérables. Le sens de l'élément M a un peu changé. Stuart Mill, d'autre part, a fait remarquer que pièces et billets pouvaient circuler plus ou moins vite. On a donc introduit le concept de *vitesse de circulation* (4). Du

(3) Cf. l'ouvrage de Ch. Rist, *op. cit.*, ch. IV et V.

(4) S. Mill : *Principes d'Economie politique,* trad. Dussard et Courcelle-Seneuil, 3e édition, Guillaumin, Paris, 1873, tome 2, livre 3, ch. VIII, § 3 : « La valeur de la monnaie dépend non seulement de sa quantité mais de la rapidité de sa circulation. »

coup l'offre de monnaie ne correspond plus à la masse de pièces et de billets émis mais au produit de cette masse (M) par la vitesse de circulation (V). Irving Fisher, enfin, a mis en lumière le rôle monétaire des dépôts bancaires (M′) et il tient compte naturellement de leur vitesse de circulation (V′) qui est différente de celle des pièces et des billets. Finalement (5), l'offre de monnaie s'exprime par l'expression $MV + M'V'$ et l'équation de base devient $MV + M'V' = PT$.

Ces modifications correspondent à un affinement de l'analyse. Du point de vue de la théorie quantitative, elles posent cependant un grave problème. Dans la théorie ricardienne, fondée sur l'égalité $M = PT$, où T, ne l'oublions pas, représente une constante ou un facteur variant pour des raisons extrinsèques au système, il pouvait bien y avoir des actions et des réactions de M sur P et, par le canal des entrées et des sorties d'or dues au commerce international, de P sur M. Mais deux éléments seulement étaient en présence et Ricardo avait clairement indiqué comment l'équilibre devait s'établir. Lorsqu'on passe à la formule de Fisher, les choses se compliquent car une modification de M, par exemple, peut déterminer des variations de sens divers de M′, V et V′, si bien que, même en immobilisant T ou en en faisant un élément extrinsèque, on ne peut savoir quelle sera l'influence exercée sur P.

A ce problème deux solutions peuvent être apportées.

La première consiste, comme I. Fisher l'a soutenu un moment, à prétendre que V, la vitesse de circulation des pièces et des billets, V′, la vitesse des dépôts bancaires, et le rapport $\frac{M'}{M}$ des dépôts à la masse des pièces et des billets représentent des constantes ou tout au moins des éléments qui ne varient que lentement et pour des raisons extrinsèques au système. A. Aftalion (6) cependant a ruiné cette argumentation en montrant, avec l'appui de nombreuses statistiques, que V, V′, $\frac{M'}{M}$ variaient aussi bien en courte qu'en longue période et souvent sous des influences monétaires.

I. Fisher lui-même a donc été contraint de modifier sa position

(5) I. Fisher : *Le pouvoir d'achat de la monnaie*, trad. R. Picard et J. Boutroux, Edit. Giard, Paris, 1926.

(6) Albert Aftalion : *Monnaie, Prix et Change*, 1950, t. 1, titre II, ch. II, p. 23 et suivantes.

et de reconnaître que l'élément important à considérer était la somme MV + M'V' *saisie dans sa totalité.* En d'autres termes, ce que la théorie quantitative soutient, c'est que toute variation de la somme MV + M'V', quelle qu'en soit la cause et quels qu'aient été les ajustements internes, se répercute sur P, qu'elle provoque une variation proportionnelle du niveau général des prix.

L'inconvénient majeur de cette thèse est qu'*elle vide de presque tout son contenu la théorie quantitative.* Dans la formulation ricardienne, lorsque M se modifie, le niveau général des prix varie proportionnellement. Une réaction sur M peut sans doute se produire par le canal du commerce international, d'entrées ou de sorties d'or, mais cette réaction même a pour but de sauvegarder le lien existant entre le stock d'or mondial et le niveau mondial des prix. Dans la formulation de Fisher, M se modifiant, nous ne savons absolument plus ce qui va se passer. On ne nous indique pas si M', V et V' vont varier et, en cas de solution affirmative, en quel sens et dans quelle proportion. Par suite, bien que T soit maintenu constant, aucune conclusion ne peut être posée en ce qui concerne une éventuelle variation de P.

Bien plus, si l'on admet l'autonomie de M', V et V' par rapport à M, la question se pose de savoir de quels facteurs ils dépendent. S'agissant de M, Ricardo mettait en cause la production minière, commandée par la comparaison des coûts réels, et, en cas de cours forcé, la politique budgétaire. Mais l'introduction de M' oblige d'admettre dans le schéma toute la politique bancaire, celle de V et de V' les réactions de toutes les catégories d'entreprises et de ménages. Le niveau moyen des prix lui-même peut agir, soit directement, soit par les anticipations que sa variation détermine. A. Aftalion (7) a montré qu'une hausse des cours des devises étrangères sur le marché des changes peut provoquer directement une variation de prix, à laquelle s'ajustent, après coup, les éléments M', V, V' et M lui-même. Les auteurs modernes insistent plutôt sur ce qu'ils appellent l'inflation salariale ou l'inflation des profits montrant que la concurrence des groupes pour améliorer leurs revenus peut déterminer directement une hausse des prix et, *en conséquence de cette hausse*, un ajustement des variables monétaires (8). Les défenseurs de la théorie quantitative font

(7) A. Aftalion, *op. cit.*, t. 1, titre II, ch. IV.

(8) Cf. Pierre Bauchet : « Evolution des salaires réels et structure économique », *R. écon.*, mai 1952, p. 297. Cf. également Jean Marchal : « Pourquoi

seulement remarquer que ces ajustements peuvent rencontrer des obstacles et que la hausse des prix risque, dans ce cas, d'être freinée.

Si la théorie quantitative est maintenue, son pouvoir explicatif est donc considérablement réduit. La conclusion proportionnaliste subsiste mais en apparence seulement puisque les prix varient proportionnellement à une masse composite et dont les éléments peuvent évoluer de façons très diverses, réagissant les uns sur les autres dans des conditions qui ne sont pas précisées. Ce qui reste seulement, et, cela, c'est la conséquence de l'approche réelle, c'est la stabilité de T, sa prédétermination par des équations purement réelles.

C. — L'approche dite des encaissés et la variante de l'École de Cambridge

Pendant qu'elle subissait ces attaques, la théorie a fait l'objet d'une variante, qu'il convient de signaler : à *l'approche par les transactions,* utilisée par D. Ricardo et I. Fisher, a été substituée par Alfred Marshall et l'Ecole de Cambridge *l'approche par les encaisses* (9).

L'approche par les transactions présentaient, en effet, un caractère macroéconomique qui convenait très bien aux premiers classiques. Par là, nous voulons dire qu'elle saisissait *directement* des quantités globales au plan de la collectivité nationale : la quantité de monnaie en circulation d'une part, la masse des transactions à financer d'autre part. Mais ce procédé devait paraître moins satisfaisant aux néoclassiques, habitués à raisonner *d'abord* au plan individuel puis à passer de là au plan national.

Alfred Marshall se place donc à l'échelle individuelle et il avance que la demande d'encaisses par un agent se trouve dans

l'économie française est-elle si sensible aux influences inflationnistes ? », *Annales de la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux,* série économique, n° 2, 1954 ; et « Instabilité du pouvoir d'achat et ajustement des revenus », *39e Semaine Sociale de France,* Dijon, 1952, Edit. de la Chronique Sociale de France.

(9) A. Marshall : *Principes d'Economie politique,* trad. F. Sauvaire-Jourdan et F. Savinien-Bouyssy, Edit. Giard et Brière, Paris, 1909, t. 2, livre V, chap. II, § 2 et 3.

une relation fixe, matérialisée par un coefficient *k*, avec deux facteurs : la demande de biens (*t*) que l'individu a l'intention de présenter au cours de la période envisagée et le niveau général des prix (P). Par agrégation, on passe des demandes des ménages et des firmes à la demande totale d'encaisses, laquelle doit être égale à la masse monétaire en circulation. L'équation de base est dès lors : $M_1 = KPT$, où P et T désignent les mêmes quantités que précédemment, où M_1 correspond à la masse des liquidités, c'est-à-dire à la somme $M + M'$ et où K est un coefficient valable pour l'ensemble des membres de la collectivité.

Il est aisé de voir que cette équation est très semblable à celle de Fisher. Il suffit de désigner par V_1 la vitesse de circulation de l'ensemble des liquidités et de poser que $K = \frac{1}{V_1}$, pour retrouver l'équation antérieure : $M_1V_1 = PT$.

Par suite, les mêmes réserves qui ont été formulées à l'encontre de la théorie de Fisher se retrouvent. Pour soutenir que toute variation de la masse M_1 détermine une variation proportionnelle de P, il faut auparavant démontrer que T et K sont stables ou déterminés par des facteurs extrinsèques, *indépendants de M_1 et de P*.

En ce qui concerne T les théoriciens néoclassiques n'ont pas d'hésitation car, comme leurs prédécesseurs, *ils maintiennent la thèse du voile monétaire* : T résulte d'équations ne contenant que des facteurs réels ; son montant est connu lorsqu'on écrit l'équation monétaire qui, en faisant entrer la monnaie dans le système, permet de préciser le niveau moyen des prix.

Quant à K, les théoriciens anglo-saxons, qui, en général, n'ont pas lu A. Aftalion, posent en principe qu'il est constant. La conclusion quantitative, autrement dit la proportionnalité des variations de P et de M_1 se trouve dès lors établie.

Si l'on hésitait à affirmer la constance de K, il faudrait écrire l'équation de la façon suivante : $\frac{M_1}{K} = PT$ et se borner à prétendre que P varie proportionnellement à $\frac{M_1}{K}$, en laissant dans l'indétermination le problème des relations entre M_1 et K. Comme nous l'avons indiqué antérieurement en discutant la formulation de Fisher, on enlèverait à la théorie quantitative presque tout son pouvoir explicatif.

D. — La mise en question de l'approche réelle et l'effondrement de la théorie

A. Aftalion n'a jamais mis en cause, à notre connaissance, le facteur T. Bertrand Nogaro l'a fait mais sur le plan des principes méthodologiques et sans pousser la critique. Ni K. Wicksell ni J. M. Keynes n'ont discuté en elle-même la théorie quantitative. Mais de leur enseignement il découle *un apport essentiel,* à savoir que c'est une erreur de décomposer l'analyse économique en deux temps, de se placer d'abord dans un monde où la monnaie est neutre, de préciser les relations qui gouvernent ce monde, de revenir ensuite au monde véritable et d'admettre que les relations antérieurement dégagées persistent en ajoutant simplement une relation supplémentaire liant la quantité de monnaie existante au niveau général des prix.

Certes ni K. Wicksell, ni J. M. Keynes ne formulent cette conclusion dans les termes que nous venons d'employer mais, lorsqu'ils établissent l'influence des facteurs monétaires : du taux de l'intérêt ou de la thésaurisation sur le volume de l'emploi ou de la production nationale, c'est bien vers cette conclusion qu'ils conduisent. La thèse du voile monétaire, posée par les grands classiques et reprise par Walras, est manifestement rejetée.

Les conséquences sont très graves pour la théorie quantitative. A la suite des critiques d'Aftalion, nous avons été amenés, en effet, à poser la question des relations des éléments monétaires M, M′, V, V′ entre eux et avec l'élément P : une variation de M survenant, la théorie ne précise pas si ce sont les autres éléments monétaires M′, V, V′ qui varieront ou l'élément P ; par ailleurs, rien ne dit que P ne puisse varier en premier, par suite de revendications couronnées de succès des groupes sociaux, c'est-à-dire pour des motifs complètement ignorés de la théorie quantitative et que les éléments monétaires ne s'ajusteront pas ensuite à la nouvelle valeur de P.

Du moins dans tout ce ballet l'élément T demeurait-il stable ? Et voici qu'à la suite de l'enseignement de K. Wicksell et de J. M. Keynes, nous devons admettre que, lui aussi, peut varier sous l'influence des éléments monétaires ou du niveau des prix. Dès lors une question nouvelle se pose, que les anciens auteurs,

prisonniers de leur approche, ne pouvaient même pas formuler et qui est celle de *la ventilation des effets d'une variation des facteurs monétaires entre P et T.*

Supposons que la masse des billets en circulation M s'accroisse, admettons, pour ne pas revenir sur les objections déjà faites que M′, V, V′ ne marquent pas de variations compensatrices ou ne subissent que des variations partiellement compensatrices et que MV + M′V′ augmente, rien ne dit que tout l'effet de cette augmentation ne va pas s'épuiser dans le gonflement de la production globale et de l'emploi, autrement dit de T. Dès lors, il n'est nullement certain que P varie. A supposer que P varie, nous n'avons aucune raison de penser que ce soit proportionnellement à M, et pas davantage à la somme MV + M′V′.

L'équation de l'échange MV + M′V′ = PT (ou dans la formulation de Cambridge : M = KPT) subsiste mais comme une constatation *ex post*. De toute la construction élaborée à partir de cette égalité, construction constituant la théorie quantitative, il ne subsiste *exactement plus rien*. Au départ, nous avons $M_0V_0 + M'_0V'_0 = P_0T_0$. Si nous provoquons une augmentation de M_0 à M_1, tous les éléments de l'équation sans exception sont susceptibles de varier ; en liaison avec ces variations et notamment celles de P et de T, M_1 lui-même peut croître et finalement nous arriverons à une nouvelle situation d'équilibre : $M_2V_2 + M'_0V'_0 = P_2T_2$, situation sur laquelle nous ne possédons aucun renseignement autre que celui contenu dans l'égalité écrite.

D. Patinkin cependant va tenter une défense de la vieille théorie mais en la modifiant profondément.

II

LES GRANDES LIGNES DE LA THÉORIE MONÉTAIRE DE D. PATINKIN

Le but de Patinkin est de sauvegarder la théorie quantitative. Dans l'article publié dans *Economie appliquée* (10), l'auteur se propose de « démontrer que cette théorie est valable dans des conditions beaucoup moins restrictives que celles généralement supposées nécessaires par ses partisans et *a fortiori* par ses

(10) D. Patinkin, *op. cit.*, *Econ. appl.*, janvier-juin 1956, p. 151.

adversaires ». Par là il faut entendre que Patinkin désire maintenir la conclusion essentielle de la théorie : la conclusion en vertu de laquelle la variation de la circulation monétaire détermine *une variation proportionnelle* du niveau moyen des prix. Pour ce faire, il est amené à remettre en cause l'approche par laquelle les anciens auteurs y étaient parvenus.

Ce qui est original chez Patinkin, c'est donc la méthode par laquelle il précise les conditions de l'équilibre général. La détermination des effets d'une variation de la quantité de monnaie en circulation ou, ce qui revient au même, de la préférence pour la liquidité, n'est qu'une conséquence.

A. — **Les conditions de l'équilibre général**

A la différence de ses prédécesseurs, Patinkin se place d'emblée *dans une économie où la monnaie n'est pas neutre*. Dans cette économie, il se préoccupe de déterminer non l'offre et la demande de monnaie, mais, ce qui paraît beaucoup plus proche du monde vrai, *l'offre et la demande de biens,* et dans la détermination de cette offre et de cette demande, il se préoccupe de faire leur place *aux facteurs monétaires à côté des facteurs réels.*

Attachons-nous d'abord à la demande de biens. La théorie courante, qui a été formulée par J. H. Hicks dans *Value and Capital* (11) fait dépendre la demande de biens par un individu de deux facteurs : les prix relatifs des biens offerts et le revenu réel de l'individu considéré. La demande d'un bien augmente lorsque son prix diminue *par rapport aux prix des autres biens* et elle diminue dans le cas contraire. Cette même demande s'accroît, lorsque le revenu *réel* de l'individu augmente et elle diminue lorsque ce revenu fléchit. Dans le premier cas, on parle *d'effet de substitution,* dans le second *d'effet de revenu.*

A ces deux facteurs Patinkin ajoute, en s'inspirant, semble-t-il (12), des thèses soutenues par A. C. Pigou, G. Haberler et

(11) J. R. Hicks : *Valeur et capital,* trad. C. Macmillan, C. Menage et E. Lisle, Edit. Dunod, Paris, 1956.

(12) Cf. Thomas Mayer : « Empirical Significance of the real balance effect », *Quart. Journ. Econ.*, mai 1959, p. 275 ; G. Haberler : *Prospérité et dépression*, Genève, 1940, p. 242, 398, 403, 491 et 503 ; A. C. Pigou : « The Classical Stationary State », *Econ. Journ.*, 1943, p. 343-356 et « Economic Progress in a Stable Environment », *Economica*, 1947, p. 180-90. V. égal. Aventur : « Liquidité et flux de dépenses », *R. Econ. polit.*, 1957, p. 96.

O. Lange, « élément crucial » : la valeur réelle des encaisses, ce qu'il appelle, pour faire bref, les encaisses réelles.

Patinkin, en effet, estime que chaque individu « ajuste ses encaisses » de façon à maintenir le montant de celles-ci dans *un rapport constant avec les dépenses qu'il entend faire pour l'achat de biens*. Pour y parvenir, il augmente ou diminue, selon les cas, ses dépenses, c'est-à-dire sa demande de biens.

Mais, suivant quel critère, l'individu va-t-il calculer le montant optimal de ses encaisses ? « Il est clair, répond Patinkin, que le jugement de l'individu quant au niveau de ses encaisses ne peut être guidé que par la valeur réelle de celles-ci... Car l'importance des décalages entre les recettes et les dépenses que les encaisses doivent permettre de combler, dépend du prix des biens. Par conséquent, le niveau des encaisses ne peut être déterminé qu'en rapport avec le niveau des prix... Ce qui importe à l'individu, c'est le pouvoir d'achat réel de ses encaisses » (13).

Pour Patinkin, par conséquent, le montant des encaisses désirées varie d'un individu à l'autre. Ce montant dépend de facteurs objectifs et subjectifs tels que la synchronisation plus ou moins parfaite des recettes et des dépenses, l'esprit de spéculation qui est plus ou moins poussé, la sensibilité plus ou moins grande aux inconvénients résultant de l'illiquidité. Mais Patinkin estime que c'est toujours *par rapport aux dépenses envisagées* qu'un individu détermine le montant optimal de ses encaisses. En d'autres termes, les individus raisonnent en valeur réelle.

On peut dès lors écrire des fonctions individuelles de demande, liant pour chaque individu les quantités demandées des différents biens aux prix relatifs de ces biens, au revenu réel du titulaire et à la valeur réelle de ses encaisses.

De ces fonctions individuelles, Patinkin passe à des fonctions globales par simple addition de toutes les fonctions individuelles. « Nous faisons, ici, abstraction, écrit-il (14), des problèmes de répartition pour simplifier l'exposé. »

Ceci étant, plaçons-nous dans une société où se rencontrent n biens et considérons l'un de ces biens, celui de rang j, j étant évidemment plus grand que 1 et plus petit que ou égal à n. Il s'agit d'écrire la fonction précisant la quantité demandée D_j de ce bien.

(13) D. Patinkin, *op. cit.*, *Econ. appl.*, p. 156.
(14) *Id.*, p. 158.

Soient $p_1, p_2, ..., p_{n-1}$, les prix des n-1 biens autres que le bien considéré, P le prix moyen des n biens existants, Y le revenu monétaire de l'économie, M la quantité de monnaie en circulation.

Puisque, en vertu du raisonnement développé, la demande dépend des prix relatifs $\frac{p_1}{P}$, $\frac{p_2}{P}$, ..., $\frac{p_{n-1}}{P}$, du revenu réel $\frac{Y}{P}$ et de l'encaisse réelle $\frac{M}{P}$, nous pouvons écrire :

$$D = F_j\left(\frac{p_1}{P} \dots \frac{p_{n-1}}{P}, \frac{Y}{P}, \frac{M}{P}\right)$$

De la demande des divers biens passons maintenant à l'offre. « Supposons pour simplifier l'exposé, écrit Patinkin, que la quantité offerte du j^{eme} bien — désignée par S_j — ne dépende que des prix relatifs » (15).

La fonction d'offre devient :

$$S_j = G_j\left(\frac{p_1}{P} \dots \frac{p_{n-1}}{P}\right)$$

L'économie sera en équilibre général lorsque les prix seront tels que la quantité demandée soit, sur chaque marché individuel, égale à la quantité offerte.

Autrement dit, il convient de poser :

$$F_j\left(\frac{p_1}{P} \dots \frac{p_{n-1}}{P}, \frac{Y}{P}, \frac{M}{P}\right) = G_j\left(\frac{p_1}{P} \dots \frac{p_{n-1}}{P}\right)$$

Pour chaque série de prix $p_1 \dots p_n$, il existe évidemment un niveau moyen P et un revenu monétaire Y. A partir des n équations traduisant l'égalité de l'offre et de la demande sur les n marchés de biens considérés, nous pouvons dès lors déterminer en fonction de la masse monétaire en circulation M, les prix des n biens.

B. — **L'effet d'une variation de la quantité de monnaie en circulation**

Comme le remarque Patinkin, on peut admettre qu'une variation de la préférence pour la liquidité entraîne les mêmes effets qu'une variation de la quantité de monnaie en circulation.

(15) *Id.*, p. 158.

Ceci étant, supposons que la quantité de monnaie étant égale à M^0, une situation d'équilibre soit réalisée lorsque les prix sur les divers marchés s'établissent aux niveaux $p_1^0 \dots p_n^0$ et qu'à ces prix correspondent un prix moyen P^0 et un revenu monétaire global Y^0.

Nous avons une série d'égalités du genre suivant :

$$Fj\left(\frac{p_1^0}{P^0} \dots \frac{p_{n-1}^0}{P^0}, \frac{Y^0}{P^0}, \frac{M^0}{P^0}\right) = G_j\left(\frac{p_n^0}{P^0} \dots \frac{p_{n-1}^0}{P^0}\right)$$

a) Dans ces conditions, on peut montrer d'abord que, *si la masse monétaire M^0 est stabilisée, le niveau moyen des prix P^0 l'est aussi.*

Supposons, en effet, pour simplifier provisoirement les choses, que les divers prix $p_1^0 \dots p_{n-1}^0$ subissent *des variations proportionnelles,* par exemple une hausse de 1 %.

Dans ce cas, aucune réaction ne se produira du côté de l'offre puisque celle-ci dépend des prix relatifs et que ceux-ci n'ont pas changé. Du côté de la demande, il n'y aura, pour la même raison, aucun effet de substitution. Il n'y aura pas non plus d'effet de revenu puisque Y^0, revenu nominal global, a varié proportionnellement à P^0.

Par contre, un effet d'encaisse réelle va se produire, le rapport $\frac{M^0}{P^0}$ ayant changé, puisque M^0 est demeuré stable tandis que P^0 augmentait. En d'autres termes, une hausse des prix est intervenue, qui a réduit la valeur réelle des encaisses et celles-ci paraissent trop faibles aux agents. Pour reconstituer ces encaisses, les agents vont diminuer leurs demandes des divers biens. Des baisses de prix suivront qui cesseront seulement lorsque la cause qui les provoque, aura disparu, c'est-à-dire lorsque le niveau moyen des prix sera revenu à sa situation initiale.

Si les variations des prix $p_1^0 \dots p_{n-1}^0$ n'étaient pas proportionnelles, le schéma se compliquerait par suite de l'entrée en action d'effets de substitution et d'effets de revenu, mais le résultat serait identique.

b) Mais la masse monétaire n'est pas forcément stable. Selon Patinkin — et ceci nous ramène à notre sujet — sa variation s'accompagne d'une variation proportionnelle des prix.

« Supposons — à la Hume — écrit-il, que les encaisses de tous les individus dans l'économie aient doublée au cours de la nuit » (16).

Dans ce cas, la valeur réelle des encaisses augmente de $\frac{M^0}{p^0}$ à $\frac{2M^0}{p^0}$. Ces encaisses paraissent trop importantes aux titulaires. Pour les ramener au niveau souhaité, ceux-ci augmentent la demande des divers biens et déclenchent, puisque l'offre n'a pas variée, un relèvement général des prix.

« Supposons, pour simplifier, que tous les prix montent en même temps et du même pourcentage. » Dans ce cas, les prix relatifs demeurent stables et l'offre des divers produits n'a pas de raison de changer. Il est aisé de voir dès lors que les prix devront doubler pour que, les quantités demandées étant revenues à leurs montants initiaux, on arrive à une situation d'équilibre.

« Ainsi, conclut Patinkin, nous avons établi la validité de la théorie quantitative : doubler la quantité de monnaie doublera tous les prix. »

L'auteur souligne que cette conclusion ne dépend pas de l'hypothèse simplificatrice d'après laquelle l'ajustement dynamique s'effectue par des ajustements simultanés et proportionnels de prix. « Car s'il existe toujours une seule position d'équilibre et si le système est stable, alors — et sans tenir compte des mouvements dynamiques de prix — l'économie doit, finalement, atteindre la nouvelle position d'équilibre où tous les prix ont doublé. »

Au total, Patinkin, modifiant profondément l'approche utilisée, avant lui, par les défenseurs de la théorie quantitative, est parvenu à maintenir la conclusion centrale de cette théorie : en cas de variation de la circulation monétaire, les prix enregistrent une variation de même sens et proportionnelle. L'approche, une approche qui, dans le cas considéré, entretient d'étroits rapports avec la conclusion, fait-elle partie de la théorie ? Selon que l'on répond négativement ou positivement à la question, on doit parler de restauration ou de mutation. Pour notre part, nous penchons pour une mutation.

Patinkin souligne (17) que, pour effectuer sa démonstration et

(16) *Id.*, p. 160.
(17) *Id.*, p. 162.

établir que toute variation de la quantité de monnaie en circulation détermine une variation proportionnelle du niveau moyen des prix, il n'a pas eu besoin de supposer que le coefficient K dans la formulation de Cambridge, ou sa réciproque V dans la formulation de Fisher, demeurent constants.

Il faut s'entendre sur la portée de cette affirmation. Patinkin a posé au départ un postulat : il admet que *les agents économiques s'intéressent aux valeurs réelles et non aux valeurs nominales.* A ce premier postulat, il faut ajouter cet autre, qui lui est lié, qu'en cas de discordance entre le montant effectif des encaisses et leur montant souhaité, les individus, pour rétablir l'égalité, font varier le montant de leurs achats de biens (18).

Partant de là, Patinkin montre qu'au cours des ajustements dynamiques qui suivent l'introduction dans l'économie d'une quantité de monnaie supplémentaire, la vitesse de circulation V ou le coefficient K peuvent et doivent normalement varier mais que, *dans la nouvelle position d'équilibre à laquelle on parviendra finalement, ils se retrouveront égaux à ce qu'ils étaient dans la position de départ.*

L'auteur maintient donc l'idée que V ou K sont constants. Mais il limite cette affirmation aux périodes d'équilibre, à l'exclusion des phases d'ajustement dynamique. Par ailleurs, au lieu de poser cette idée au départ, il la déduit du postulat que les individus font leurs calculs économiques en valeurs réelles.

III

DISCUSSION DE LA THÉORIE MONÉTAIRE DE D. PATINKIN

Certains commentateurs (19) ont suggéré que Patinkin était un restaurateur de l'économie néo-classique. L'affirmation est, à notre avis, discutable et sa signification ambiguë. Patinkin, en effet, s'efforce de maintenir certaines des conclusions tradition-

(18) Tout ceci peut se traduire en disant que la demande des biens accuse une élasticité nulle lorsque les prix en monnaie, le revenu monétaire et les encaisses varient proportionnellement.

(19) Cf. J. R. Hicks : « A Rehabilitation of Classical Economics ? », *Econ. Journ.*, juin 1957 ; également les objections de Bjorn Thalberg : « Some Notes on the Recent Discussions about the Keynesian and the Classical System », *Ekonomisk Tidskrift*, décembre 1958.

nelles et notamment celle de la proportionnalité des variations de la circulation et du niveau moyen des prix, mais il entoure cette conclusion de beaucoup de réserves et la manière dont il y parvient, est originale. La restauration n'est pas complète et elle s'effectue par des méthodes révolutionnaires. On peut donc insister sur le caractère novateur de l'auteur. Mais un examen plus attentif de sa pensée montre que, comme il arrive souvent, le révolutionnaire est demeuré attaché à d'autres positions traditionnelles : il élimine les anticipations de son schéma et il prend insuffisamment en considération les variations du revenu national réel. Par là, il est sans doute vrai de dire qu'il demeure néo-classique et, pour notre part, nous nous permettrons de le regretter.

Préciser ces points revient à dégager les limites de l'analyse de Patinkin. Nous rechercherons ces limites dans trois directions.

A. — **Les limites de la conclusion proportionnaliste et de la neutralité de la monnaie**

Si Patinkin s'efforce de justifier l'une des thèses centrales de l'économie néo-classique : celle de la neutralité de la monnaie, en montrant qu'une adjonction de monnaie supplémentaire a simplement pour effet de majorer proportionnellement tous les prix, il faut bien comprendre que cette thèse est entourée par son auteur d'une série de restrictions (20).

Patinkin montre que *le processus décrit suppose que les salaires et les prix sont flexibles.* « Supposez, écrit-il, que le gouvernement accompagne son émission de monnaie supplémentaire de l'institution d'un contrôle strict des salaires et des prix. Dans ces conditions, aucun effet d'encaisse réel ne peut être engendré... »

Il convient, d'autre part, qu'aucun agent ou groupe d'agents ne soient victimes *d'illusion monétaire.* Si cette illusion existe sur le marché des titres ou de la monnaie, le doublement de la quantité de monnaie en circulation détermine un fléchissement du taux de l'intérêt au-dessous de son niveau initial et, pour compenser l'effet stimulant de cet abaissement sur la demande globale, le passage des prix à un niveau supérieur à deux fois leur

(20) Cf. Patinkin : *Money, Interest and Prices, op. cit.*, ch. XII, p. 190 et suivantes.

montant initial. Si la même illusion se manifeste sur le marché du travail et, plus spécialement, du côté de l'offre, le doublement de la quantité de monnaie abaissera encore le taux d'intérêt, mais ne déterminera plus qu'un accroissement moins que proportionnel du niveau des prix.

Le maintien de la conclusion proportionnaliste suppose aussi *l'absence d'effets nets de distribution.* « Dès que nous admettrons que le comportement global dépend, non seulement du total des revenus réels, des avoirs en titres et des encaisses monétaires dans l'économie, mais également de leur répartition entre les agents individuels de l'économie et que nous supposons que l'accroissement monétaire n'est pas uniformément réparti entre ces agents, l'analyse perd toute précision. En spécifiant les effets convenables, nous pouvons obtenir les résultats désirés » (21). Si, par exemple, la redistribution des revenus réels engendrée par un accroissement de prix est telle que la demande de biens de consommation fléchisse et que la demande de titres augmente, c'est-à-dire si un processus d'épargne forcée se manifeste, le doublement de la quantité de monnaie abaissera le taux d'intérêt et fera plus que doubler les prix.

Il faut enfin *que les titres proposés aux épargnants soient homogènes,* que l'*Etat sauvegarde en toutes circonstances l'équilibre de son budget,* enfin qu'*aucune prévision dynamique de hausse ininterrompue des prix* ne vienne perturber le déroulement du processus. Sur ce dernier point qui présente une particulière importance nous reviendrons plus loin.

Retenons donc qu'au dire même de Patinkin la neutralité de la monnaie n'est nullement complète et qu'on se trouve finalement assez loin de la thèse soutenue antérieurement par Ricardo et Fisher.

En 1844, les Anglais ont, par l'Act de Peel, posé que, sauf une infime quantité, tous les billets en circulation devaient être couverts à 100 % par de l'or. Dans la suite, ils ont inlassablement proclamé leur profond respect pour cet Act et le principe de couverture intégrale mais cela ne les a pas empêché d'accroître de plus en plus la portion de billets non couverts et de restreindre la portion couverte, qui est finalement tombée presqu'à rien. Le principe est sauf mais pratiquement il ne s'applique plus. N'en

(21) *Id.*, p. 200.

va-t-il pas de même de la conclusion proportionnaliste et du principe de neutralité de la monnaie chez Patinkin ?

Mais, à nos yeux, la conclusion proportionnaliste n'est qu'un résultat qui, si important qu'il soit, présente moins d'intérêt que la méthode générale par laquelle il est établi. En ce domaine aussi la position de Patinkin est ambiguë mais cette fois elle est, en fait, moins révolutionnaire qu'il peut paraître au premier abord. Patinkin maintenant s'apparente à un latin, non plus à un anglo-saxon.

B. — **Les limites de la monétarisation de l'économie : le problème des anticipations**

Au premier abord, Patinkin peut sembler en complète opposition avec ses prédécesseurs. Au lieu d'ajouter, comme l'avaient fait tous les auteurs depuis Ricardo, une équation monétaire aux équations réelles, il monétarise les équations réelles. A une recherche fâcheusement scindée en deux temps, le premier se déroulant dans une économie de trocs et le second consistant à ajouter la monnaie, il substitue une étude unique, menée dès le début, dans une économie monétaire (22).

Mais, tout en opérant cette révolution, Patinkin demeure fidèle à *une notion de monnaie beaucoup trop étroite* car il se refuse à introduire les anticipations dynamiques dans ses schémas et se place dans l'hypothèse d'une prévision parfaite. De manière plus précise, disons qu'*en toutes circonstances, il suppose que l'élasticité des anticipations de prix est égale à l'unité.*

Sur la position de Patinkin, il ne peut y avoir aucun doute. « L'hypothèse que la demande de monnaie est motivée en partie par des prévisions dynamiques et par l'incertitude du taux de l'intérêt et de prix, écrit-il, peut invalider les conclusions classiques. Ce ne serait certainement pas une surprise pour nous. En introduisant ces éléments dans l'analyse, nous introduisons aussi plusieurs « degrés de liberté ». Par suite, aussi longtemps que ces éléments ne sont pas immobilisés en quelque manière, nous

(22) Peut-être est-il permis de signaler que, dès 1950, dans la première édition de notre *Cours d'Economie Politique* (Libr. de Médicis, Paris), nous avons dénoncé l'attitude des quantitativistes, qui n'introduisent la monnaie dans leurs schémas que dans le second temps de la recherche (p. 892) et nous avons tenté d'élaborer une théorie monétaire dynamique en nous plaçant dès le départ, par principe, dans une économie monétaire (p. 914).

pouvons — en les dotant de caractéristiques appropriées — obtenir toute conclusion que l'on veut. Une fois la boîte de Pandore des anticipations sur le taux d'intérêt et les prix ouverte au-dessus du monde de l'analyse économique, n'importe quoi peut arriver » (23).

Pierre Dieterlen, l'un des meilleurs monétaristes français, a relevé la dernière phrase avec vigueur (24) : « Ce n'importe quoi, écrit-il, ne se prête assurément point aux formulations rigoureuses dont notre auteur a l'aptitude et le goût. Est-ce une raison pour le tenir pour nul et non avenu et pour limiter l'analyse monétaire à un cadre qui rejette l'une des fonctions essentielles de la monnaie, celle qui précisément la soustrait à la neutralité, qui la rend de toute façon active : sa fonction d'incertitude ? »

La monnaie, en effet, n'a pas seulement pour fonction, comme l'admettent les quantitativistes et Patinkin à leur suite, de faciliter les transactions mais également d'assurer des décalages dans le temps, d'opérer une liaison entre les périodes successives présentant des caractères conjoncturels différents.

Cette seconde fonction, Patinkin ne la nie pas de façon formelle. Mais dès l'instant qu'il admet une prévision parfaite ou, si l'on préfère, qu'il immobilise l'élasticité des anticipations de prix à l'unité, *le temps qu'il introduit dans son modèle ne présente plus que de lointains rapports avec le temps réel.* C'est un temps sans contenu, un temps qui ne comporte aucun aléa, un temps qui ne charrie aucun événement, un temps indépendant de la conjoncture, un temps qui n'ajoute rien à ce qui est déjà inséré dans le présent sous forme d'une prévision rigoureuse. Le présent est, en quelque sorte, doté d'une épaisseur suffisante pour que certains mécanismes économiques puissent fonctionner. L'avenir avec toute sa complexité n'est pas pris en considération. Ce contre quoi nous protestons, ce n'est pas contre la schématisation du temps : celle-ci est inéluctable pour construire une théorie, mais bien contre *une schématisation qui néglige un aspect essentiel et aboutit à une déformation grave.*

Dans ces conditions, on peut soutenir que ni l'offre, ni la demande de biens réels ne sont correctement analysées par Patin-

(23) Patinkin : *Money, Interest and Prices, op. cit.*, p. 180.

(24) Pierre Dieterlen : « L'élasticité de la masse monétaire », *Bulletin d'information et de documentation de la Banque Nationale de Belgique*, mai 1957, p. 334. V. égal. l'intéressant compte rendu donné par P. Dieterlen sur le livre de Patinkin à la *Revue Economique*, mars 1957, p. 329.

kin. Laissons de côté l'offre que nous retrouverons plus loin (au point C) et attachons-nous à la demande.

Il paraît certain que l'effet d'encaisse, sur lequel insiste Patinkin, pour expliquer, concurremment avec l'effet de substitution et l'effet de revenu, la demande de biens réels, est incorrectement formulé.

La thèse de Patinkin est que les individus conservent une encaisse monétaire représentant un pouvoir d'achat constant. Cette thèse serait parfaitement soutenable si tous les prix étaient stabilisés et considérés comme stables par les individus. Elle cesse de l'être dès l'instant que les individus s'attendent à des variations. Lorsque les agents économiques : entreprises ou ménages estiment que les prix vont monter, ils doivent, s'ils sont rationnels, précipiter leurs achats et, pour ce faire, réduire leurs encaisses en valeur réelle. Lorsqu'au contraire, ils s'imaginent que les prix vont baisser, ils doivent ajourner leurs achats et provoquer l'augmentation de leurs encaisses. Que la prévision soit correcte ou non, ne change rien à l'affaire (25).

Ce qu'il y a de grave, c'est que *toute injection de monnaie supplémentaire à l'économie doit normalement provoquer une modification des anticipations,* soit directement par l'inquiétude qu'elle suscite chez certains, soit indirectement par le canal des premières hausses de prix qu'elle entraîne. Raisonner en faisant abstraction de ces prévisions pour déterminer les effets de l'injection, c'est raisonner de façon entièrement irréelle.

Patinkin l'a bien vu. « Toute analyse, écrit-il (26), repose de façon cruciale sur l'idée qu'un relèvement des prix donnera naissance à un effet d'encaisse réelle négatif qui éliminera graduellement la pression inflationniste initiale et permettra la sta-

(25) « Il ne peut faire de doute, écrit Th. Balogh (« Les limitations de la fonction de consommation dans la courte période », *Et. et Conj.*, sept. 1955, p. 840), que le rythme des dépenses est profondément influencé par les anticipations concernant les prix... Le facteur constitué par les pressions autonomes est trop fort dans la courte période. C'est ce facteur qui influence les variations des avoirs liquides... »

« Les encaisses thésaurisées, déclare de son côté Pierre Berger (« Evolution des encaisses thésaurisées », *Et. et Conj.*, avr. 1959, p. 449), peuvent jouer des rôles très différents sur les conditions de l'équilibre économique et financier selon le comportement du public dans le domaine des placements à court et à moyen terme en ce qui concerne les dépenses d'investissement et de consommation. Ce comportement est lui-même commandé, dans une très large mesure, par le degré de confiance monétaire et par les perspectives de la conjoncture économique. »

(26) Patinkin : *Money, Interest and Prices, op. cit.*, ch. XII, section 6, p. 208 et suivantes.

bilisation finale des prix à un niveau plus élevé. » Dans ces conditions, « est-il raisonnable de supposer que cette hausse même n'engendrera pas des prévisions de hausse ininterrompue telles que l'élément spéculatif de la demande globale de produits prédomine et conduise à une hausse indéfinie des prix ? ».

A cette question, il répond en faisant remarquer qu'il traite « des effets d'un accroissement *une fois pour toutes* de la quantité de monnaie ». S'il ne se produit pas d'injections renouvelées de monnaie, poursuit-il, « il semble raisonnable de supposer que les effets négatifs d'encaisse réelle d'une hausse de prix doivent finalement devenir assez forts pour plus que compenser les effets expansionnistes possibles des prévisions. Les particuliers peuvent anticiper de nouvelles hausses de prix mais, en l'absence d'encaisses monétaires réelles adéquates, ils n'ont pas les moyens d'accroître indéfiniment leur demande conformément à leurs prévisions. Par suite, passé un certain point, les prévisions cesseront d'être autojustifiantes et, après un autre temps, elles seront remplacées par d'autres plus stables qui refléteront le nivellement des prix. En résumé, la présence de prévisions inflationnistes peut bien élever le niveau des prix au-dessus de son niveau d'équilibre à un certain stade du processus dynamique mais l'effet d'encaisse réelle le repoussera finalement vers le bas ».

Mais, à peine a-t-il commencé d'esquisser cette défense, Patinkin en conçoit la faiblesse. « Ce qui est non réaliste dans le précédent argument, écrit-il, c'est la supposition naïve que l'offre de monnaie reste absolument constante après une expansion initiale. » Il faudrait supposer que « la quantité de monnaie est une variable purement exogène, c'est-à-dire une variable qui ne peut être affectée par les forces économiques du système ». « En fait, le monde vrai n'offre aucune justification d'une telle hypothèse. Il révèle, au contraire, qu'un niveau de prix en hausse engendre une pression continue tendant à l'accroissement de l'offre de monnaie et que, par conséquent, cette offre doit — au moins jusqu'à un certain point — être considérée comme une variable dépendante de l'analyse. »

Patinkin explique que les firmes feront pression sur le gouvernement et sur les banques invoquant « les légitimes besoins de crédit des affaires » et demandant que la circulation s'accroisse en même temps que les transactions. Il est possible, nous dit-il,

que cette doctrine ne soit pas bonne mais cela ne diminue pas son influence. Dans cette bataille pour un accroissement de l'offre de monnaie, « le business d'ailleurs ne restera pas seul ». Il sera rejoint par les syndicats ouvriers intéressés à prévenir toute déflation de nature à compromettre le plein emploi, et par le Trésor lui-même « car la hausse des prix peut accroître les dépenses de ce dernier plus que ses recettes fiscales et il peut être contraint de faire face à un déficit ».

« Donc, précisément au point du processus dynamique où la hausse de prix détermine un effet de balance réelle suffisamment fort pour exercer une pression tendant à faire reculer la demande, il peut se produire une nouvelle expansion de l'offre de monnaie. Dans ce cas, la stabilisation spontanée des prix à un plus haut niveau d'équilibre peut être continuellement ajournée. »

Le lecteur est déçu de constater que le chapitre se termine là. Si la théorie monétaire présente une quelconque utilité, en effet, c'est bien en période de variation appréciable de la masse monétaire en circulation. Cette théorie doit permettre d'estimer l'ampleur probable de la hausse des prix ou, tout au moins, de dégager de façon précise les conditions dont dépend cette hausse. Constater simplement que cette hausse est liée à de nouvelles injections de monnaie, elles-mêmes dépendantes de la pression exercée par des groupes divers, constitue sans doute une amorce d'analyse mais non cette analyse même (27).

On retrouve ici une position méthodologique fréquente chez les

(27) Lorsque Patinkin écrit (*Money, Interest and Prices, op. cit.*, ch. XI, section 3, p. 180) qu'il faut remplacer l'équation :

$$p\,L_1(Y_0) + p\,L_2\left(r, \frac{M_0}{P}\right) = M_0$$

où p représente le niveau des prix, $L_1(Y_0)$ la fonction de la demande réelle de monnaie pour transaction et précaution, $L_2\left(r, \frac{M_0}{P}\right)$ la fonction de la demande réelle de monnaie pour spéculation, Y_0 le produit initial, M_0 la masse monétaire et r le taux de l'intérêt, par l'équation :

$$p\,L_1(Y_0) + p^* L_2\left(r, \frac{M_0}{P^*}\right) = M_0$$

où p^* est le niveau futur et anticipé des prix, il indique qu'un surcroît d'analyse est nécessaire, mais il ne se livre pas lui-même à cette analyse. Il en est d'ailleurs conscient puisqu'il écrit : « Même ce simple exemple n'a pas été complètement analysé. Il est fourni ici seulement pour indiquer la nature des considérations dont nous avons fait abstraction dans le précédent chapitre et desquelles — sous une exception (N. D. L. R. : il s'agit du passage que nous avons rapporté) — nous continuerons de faire abstraction au prochain.

auteurs anglo-saxons d'inspiration néo-classique mais contre laquelle les auteurs français contemporains s'élèvent volontiers et que, pour notre part, nous dénonçons avec force. Cette position consiste à retenir et à intégrer dans l'analyse certaines réactions et à en exclure d'autres, en les négligeant purement et simplement ou en reconnaissant qu'elles sont importantes mais en soulignant qu'elles échappent aux méthodes d'analyse dont on a l'habitude. Dans l'analyse de Patinkin est intégrée la réaction des entreprises et des ménages *considérés en tant qu'acheteurs de biens de production ou de consommation* : il est admis, légitimement, que ces agents, voyant grossir leurs encaisses réelles, tendront à accroître leur demande de produits. Mais la réaction des entreprises et des ménages *en tant que titulaires de revenus de types divers* est négligée. L'auteur reconnaît loyalement que cette réaction est essentielle mais il n'en précise pas les conditions et il ne l'intègre pas à son modèle. Les agents s'efforcent de stabiliser *leurs encaisses* en valeur réelle : ceci est digne de considération. Mais ils s'efforcent aussi de stabiliser *leurs revenus* en valeur réelle : ceci est fondamental puisque, selon l'expression même de Patinkin, « la stabilisation spontanée des prix à un plus haut niveau d'équilibre peut être continuellement ajournée » et que, évidemment, ce niveau lui-même est remis en question. Mais cette réaction n'est pas étudiée (28).

Au vrai, nous pensons que, si Patinkin et les auteurs qui ont la même orientation que lui se bornent à constater l'importance de la réaction des agents en tant que titulaires de revenus sur le taux et le montant nominal de ces revenus, avec tout ce que cela entraîne et notamment la pression sur l'offre de monnaie sans l'étudier, cela tient à leur méthode générale d'analyse : fidèles à une mécanique des flux, ils se refusent à dépasser cette mécanique et à l'intégrer dans une dynamique des actions de groupes qui doit, à notre avis, la contenir, l'orienter et la dépasser (29).

(28) Nous avons vivement insisté sur ce point dans nos études sur la répartition. Cf. notre ouvrage, en collaboration avec J. Lecaillon : *La répartition du revenu national*, t. 1, p. 17 et suivantes. Libr. de Médicis, 1958.

Il nous a été assez précieux de constater qu'un auteur comme René Courtin, qui n'est pas toujours d'accord avec nous, admettait, dans le compte rendu qu'il a donné à la *Revue d'Economie politique* (1959, p. 415), l'importance de cette réaction, tout en soulignant que toute la théorie de la répartition ne devait pas être construite autour d'elle seule. Ce n'était pas notre intuition.

(29) Cf. sur ce point, que nous ne pouvons développer ici mais qui nous paraît fondamental, le rapport que nous avons présenté à la Table Ronde

Ceci étant, on peut soutenir, comme le fait Patinkin, dans un passage (30) que « l'objectif limité » de son livre est « de comprendre le fonctionnement d'une économie monétaire sous une parfaite certitude d'intérêt et de prix, avant d'essayer d'introduire toutes les complications d'anticipations dynamiques et d'incertitude sur l'intérêt et les prix » et que « la tâche de l'économie d'anticipations se trouve... dans la détermination de l'étendue dans laquelle les changements correspondants affecteront significativement les conséquences de la théorie monétaire classique pour le monde véritable ».

Mais il convient de souligner, d'abord que l'auteur se livre à un acte de foi en avançant — ce qui est possible mais non évident *a priori* — que l'introduction des anticipations modifiera seulement l'étendue, non la nature des conséquences d'une injection de monnaie. D'autre part, à supposer qu'il en aille bien ainsi et qu'une première pierre de l'édifice soit effectivement posée, il reste à construire cet édifice même. Autrement dit, la théorie monétaire est esquissée, elle n'est pas terminée.

Fâcheuse pour l'analyse de la demande de biens, la négligence des anticipations va se révéler également gênante pour l'étude pleine de l'offre. Mais ceci est lié, comme nous allons le montrer, à une insuffisante prise en considération des variations du revenu national réel.

C. — Les limites de la prise en considération des variations du revenu réel

Les défenseurs de la théorie quantitative se sont toujours placés dans l'hypothèse d'un plein emploi de la main-d'œuvre. Comme ils se situent, d'autre part, à l'intérieur d'une période suffisamment courte pour que le capital fixe ne puisse varier, ils sont amenés à bloquer le revenu national réel à un niveau déterminé : le niveau le plus élevé qu'il puisse atteindre, étant donné la technique et l'outillage existants. Dès lors on peut bien discuter sur le point de savoir si un gonflement de la circulation monétaire

organisé à Corfou par l'*International Economic Association* en septembre 1958. Ce rapport doit paraître en anglais dans un volume collectif consacré à la théorie du capital chez Macmillan. Il a été reproduit en français dans la *Revue Economique*, janvier 1959, p. 1. Voir spécialement le point B, p. 4 à 7.

(30) Patinkin : *Money, Interest and Prices*, *op. cit.*, p. 181.

entraîne nécessairement un accroissement de la demande mais, sur les conséquences de ce dernier accroissement, il ne peut y avoir de doute : puisque les quantités produites ne peuvent varier, les prix, nécessairement, doivent s'élever. D. Patinkin, dont le livre a paru vingt ans après celui de Keynes, ne peut se satisfaire de cette position. Il doit envisager l'hypothèse d'une économie en situation de sous-emploi, c'est-à-dire d'une économie où le revenu national réel est susceptible de varier. La question se pose de savoir comment se répartit l'influence exercée par un accroissement de la demande entre deux effets possibles, l'augmentation des quantités produites et offertes, la hausse du niveau général des prix.

a) Dans l'article donné à *Economie Appliquée* et qui est spécialement consacré à la théorie quantitative, Patinkin se borne à écrire (31) : « Supposons maintenant pour simplifier l'exposé que la quantité offerte du j^{eme} bien — désignée par S_j — ne dépende que des prix relatifs. Dans ce cas, nous avons les fonctions d'offre suivantes :

$$S_j = G_j\left(\frac{P_1}{p} \dots \frac{P_{n-1}}{p}\right)$$

Cette façon de faire simplifie, en effet, l'exposé. Si l'offre des biens dépend uniquement des prix relatifs et si, comme Patinkin le suppose, les prix absolus, à la suite d'une injection de monnaie, enregistrent des variations proportionnelles, c'est-à-dire si les prix relatifs demeurent inchangés, alors on doit conclure que l'effet d'une injection de monnaie sur le revenu national réel est nul, *que le volume de la circulation monétaire n'est pas un déterminant du revenu national réel.* Dès lors, la conclusion s'impose : tout l'effet de l'injection portera sur le niveau général des prix. Nous sommes ramenés à la conclusion simple des premiers auteurs.

Mais ce résultat n'est acquis qu'au prix d'hypothèses que, pour notre part, nous hésitons beaucoup à accepter.

1° Patinkin suppose d'abord qu'aucun effet de répartition n'intervient. En d'autres termes, il admet que la monnaie supplémentaire injectée à l'économie est distribuée entre les individus et les groupes de façon telle que, compte tenu d'une part des propor-

(31) Patinkin : *Econ. appl.*, *op. cit.*, p. 158.

tions que ces individus et ces groupes entendent maintenir entre leur revenu global et les différentes catégories de dépenses et, d'autre part, de l'élasticité des prix des divers produits à une variation de la demande, ces prix s'élèvent de façon proportionnelle. Dira-t-on qu'un auteur a toujours le droit de formuler les hypothèses qui lui conviennent à condition que ces hypothèses soient explicites ? Nous ne le pensons pas car il convient aussi *que ces hypothèses n'escamotent pas le problème ou n'en suppriment pas un aspect essentiel.* Or, l'hypothèse faite a précisément pour effet d'assimiler les unes aux autres toutes les modalités sous lesquelles la monnaie supplémentaire peut être injectée à l'économie, de supposer que toutes ces modalités se ramènent à l'une d'entre elles, qui est très particulière. En d'autres termes, on met sous le boisseau un facteur important : on ne tient pas compte du fait que, *selon la modalité retenue,* l'injection de monnaie peut produire des effets différents sur les prix relatifs, par ce canal déterminer une variation du revenu national réel et, par contre-coup, de la pression exercée sur le niveau général des prix.

2° Patinkin suppose en second lieu — et nous retrouvons un thème déjà développé — que les producteurs se fondent pour déterminer les quantités de produits à fabriquer et à jeter sur le marché sur la comparaison des prix relatifs, tels qu'ils peuvent présentement les constater. Or, toutes les études faites montrent que, bien plus que les prix présents, les prix futurs tels qu'ils sont anticipés par les producteurs, sont déterminants. Ceci étant, la question qui se pose, est de savoir s'il est raisonnable de supposer qu'une injection de monnaie se produisant dans l'économie, les anticipations des producteurs demeureront inchangées ? Une fois encore ne doit-on pas soutenir que, selon *la modalité* retenue, *le groupe social* directement bénéficiaire, *le secteur* affecté, *la phase de conjoncture* qui est traversée, les anticipations évolueront d'une façon ou d'une autre ? Dès lors des réactions différentes se manifesteront, non seulement du côté des consommateurs, comme il a déjà été noté, mais également du côté des producteurs, agissant aussi bien en tant que détenteurs de stocks qu'en tant que propriétaires de moyens de production et ces réactions, en déterminant une modification de l'offre, pourront agir sur le niveau général des prix.

3° Patinkin enfin suppose que les conditions générales dans

lesquelles les banquiers fournissent du crédit aux producteurs ne sont pas non plus affectées par l'injection de monnaie dont il se préoccupe de déterminer les effets. Sa formule que l'offre des produits est déterminée par la comparaison des prix relatifs n'est vraie qu'à cette condition. Ici encore, on peut naturellement imaginer des cas où la monnaie nouvellement insérée dans l'économie se répartit entre les encaisses des ménages, des entreprises et des banques de façon à obtenir le résultat souhaité. Mais jusqu'à plus ample démonstration, nous tenons ce cas pour particulier. Selon les modalités adoptées pour l'injection de monnaie, les banquiers verront s'accroître ou se réduire leurs disponibilités et ils seront incités à stimuler la production par de plus grandes facilités de crédit ou, au contraire, à la ralentir en fournissant des crédits moins abondants et plus coûteux. Cela est d'autant vraisemblable que les banquiers, eux aussi, travaillent sur des anticipations et que l'évolution de ces anticipations est liée assez étroitement à la façon dont la monnaie est injectée à l'économie.

b) Mais on peut se demander si Patinkin n'a pas traité trop rapidement la question dans son article d'*Economie Appliquée* ? Aussi bien nous sommes-nous reportés à son ouvrage *Money, Interest and Prices* et spécialement au chapitre XIII où il envisage l'hypothèse d'une économie en situation de sous-emploi.

Après avoir rappelé que le chômage involontaire est celui des travailleurs qui ne parviennent pas à vendre tout le travail qu'ils désirent, au taux de salaire réel existant, Patinkin distingue deux hypothèses : celle d'une économie où les salaires en monnaie et les prix sont flexibles, celle d'une économie où ils sont absolument rigides.

1) Lorsque les salaires monétaires et les prix sont flexibles, le chômage involontaire ne peut se manifester qu'à la faveur d'un déséquilibre.

Pour mener sa démonstration, Patinkin utilise deux diagrammes représentant, le premier le marché des produits et le second le marché du travail.

Sur le diagramme n° 1, trois courbes ont été tracées : la courbe E_0 qui représente la demande globale au temps zéro, laquelle est une fonction du produit national brut Y, du taux de l'intérêt r et du volume des encaisses réelles $\frac{M}{p}$ (M étant la circulation

monétaire et p le niveau moyen des prix), la bissectrice de l'angle formé par les deux axes de coordonnées qui représente le lieu des points où il y a égalité entre l'offre actuelle et la demande, enfin une verticale qui correspond à l'offre Z de plein emploi, laquelle est une fonction du taux de salaire réel $\frac{W}{p}$ et de l'équipement existant K_0. On a supposé qu'au départ une situation de plein emploi était réalisée, c'est-à-dire que les deux courbes E et Z se coupent sur la bissectrice de l'angle formé par les deux axes de coordonnées.

Sur le diagramme n° 2 deux courbes ont également été tracées qui correspondent à l'offre et à la demande globales de travail. L'offre N^s est une fonction du taux de salaire réel $\frac{W}{p}$ et la demande N^d une fonction de ce même taux de salaire réel $\frac{W}{p}$ et du capital fixe existant K_0. La courbe d'offre de travail dépend des dispositions des travailleurs dans la société considérée. La courbe de demande ne peut être construite — Patinkin le notera plus loin, mais il vaut mieux insister sur ce point dès le début — qu'en tenant compte de la situation dans laquelle se trouvent les entrepreneurs sur le marché des produits. Pour tracer cette courbe, on a donc supposé que les entrepreneurs se trouvaient dans une situation de plein emploi. Le point d'équilibre B du diagramme n° 1 correspond donc au point d'équilibre M du diagramme n° 2 ; si l'on préfère, avec la quantité de travail ON_0 on obtient le produit OY_0 et il y a plein emploi de la main-d'œuvre.

Ceci étant, Patinkin suppose qu'intervient une diminution de la fonction de consommation ou de la fonction d'investissement. Dans ce cas, sur le diagramme n° 1 la courbe de demande se déplace de la position E_0 vers une position inférieure. Cette diminution de la demande de produits est liée à une demande accrue de titres ou à une offre accrue de monnaie. Le taux d'intérêt baisse. Les investissements sont stimulés et la courbe de demande tend à remonter vers le haut.

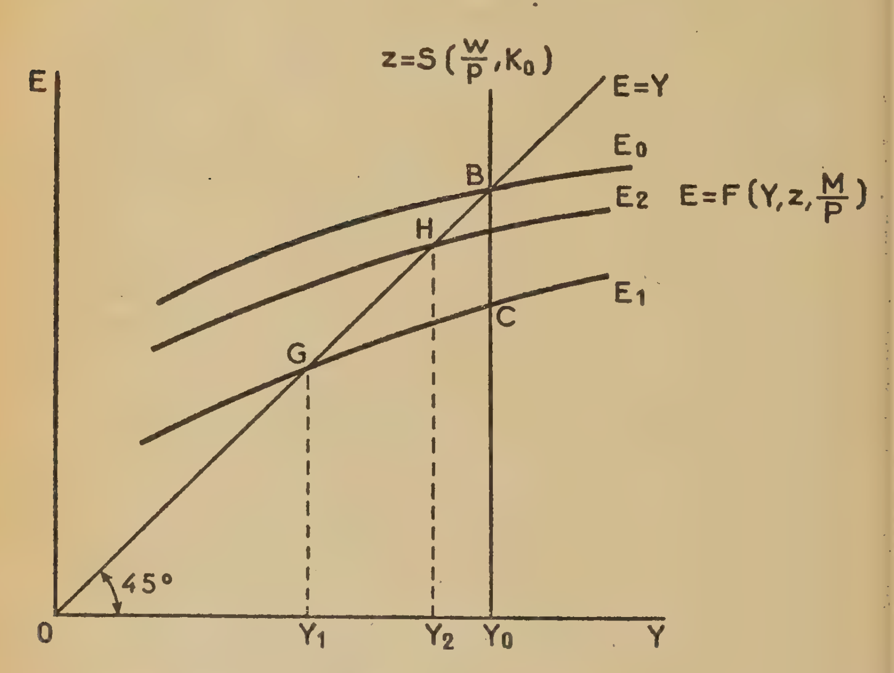
Si le processus est rapide, aucun chômage involontaire ne se produira. Les producteurs, pendant le temps où la courbe de demande s'est trouvée au-dessous de la position E_0 ont simplement laissé grossir leurs stocks, sans diminuer la production, ni licencier d'ouvriers.

Mais, *dans la plupart des cas, le processus sera lent* et nous

devons envisager l'hypothèse où, la courbe de demande se fixant provisoirement dans la position E_1, les producteurs ajustent leur fabrication à cette demande. Sur le diagramme n° 1, l'équilibre s'établit au point G.



Diagramme I



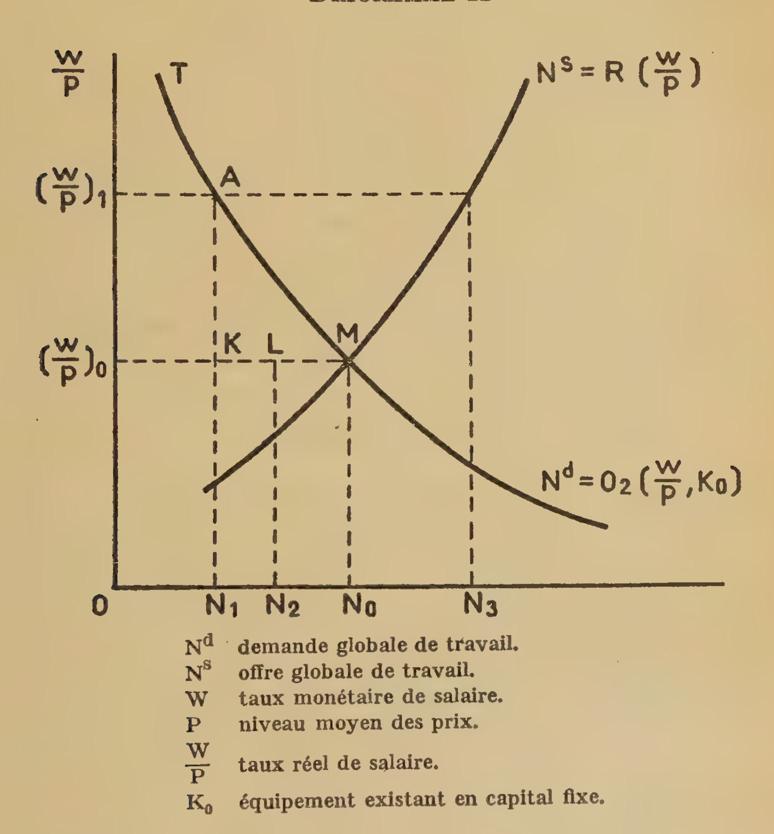
E demande globale de produits.
Y produit national brut.
C taux de l'intérêt.
P niveau moyen des prix.
Z offre globale correspondant à la pleine utilisation des moyens de produciion.
W taux monétaire de salaire.
K_0 équipement existant en capital fixe.
M masse de monnaie en circulation.

Que va-t-il se passer ? Sur le marché des produits, répond Patinkin, l'offre actuelle, mesurée par $OY_1 = GY_1$ est inférieure à l'offre qui correspondrait à la pleine utilisation des moyens de production existants. Un excès égal à BC pèse sur le marché et incite les producteurs à réduire leurs prix.

Simultanément un déséquilibre est apparu sur le marché du travail. Précédemment les producteurs demandaient une quan-

tité ON_0 (diagramme n° 2) correspondant à leur production de plein emploi OY_0 (diagramme n° 1). Dès l'instant qu'ils réduisent leur production et envisagent d'écouler cette production à des prix plus bas, ils sont amenés à réduire corrélativement leur

DIAGRAMME II



N^d demande globale de travail.
N^S offre globale de travail.
W taux monétaire de salaire.
P niveau moyen des prix.
$\frac{W}{P}$ taux réel de salaire.
K_0 équipement existant en capital fixe.

demande de travail. Sur le marché du travail, la courbe de demande se déplace donc vers la gauche ou plus exactement, comme l'explique très bien Patinkin, elle se déforme : les prix, pour les raisons que nous avons dites, ont baissé, le taux de salaire en monnaie n'a pas changé, le taux de salaire réel $\frac{W}{p}$ s'est donc accru ; si nous marquons cette nouvelle valeur $\left(\frac{W}{p}\right)_1$ du salaire réel sur le diagramme n° 2 et si nous indiquons en A le point

correspondant sur l'ancienne courbe de demande de travail, la nouvelle courbe de demande sera représentée par la courbe coudée TAN_1 (32). Aux taux de salaire réel $\left(\frac{W}{p}\right)_1$ les firmes ne prennent donc plus qu'une quantité de travail ON_1 au lieu de prendre ON_0 comme précédemment.

La courbe d'offre de travail cependant ne s'est nullement déplacée. Au taux de salaire réel $\left(\frac{W}{p}\right)_2$ il y a donc un excès de travail offert, un chômage involontaire, égal à N_1N_2. En même temps qu'une pression est exercée sur le niveau des prix tendant à les faire baisser, pression matérialisée sur le diagramme n° 1 par la distance BC, une autre pression est exercée sur le taux monétaire des salaires tendant également à les faire baisser, pression matérialisée par la distance $N_1 N_2$ sur le diagramme n° 2.

Ceci étant, admettons d'abord, pour simplifier, que *les prix et les salaires en monnaie baissent dans la même proportion,* c'est-à-dire que le taux de salaire réel, après une hausse passagère, revienne rapidement à son niveau antérieur $\left(\frac{W}{p}\right)_0$.

Comme nous l'avons expliqué, cette baisse générale des prix et des salaires va engendrer *un effet de balance réelle.* Il y a, si l'on préfère, trop de monnaie dans l'économie et les encaisses des ménages et des firmes sont trop élevées. Pour les ramener aux niveaux souhaités, les ménages et les firmes accroîtront leur demande de produits, ce qui tendra à déplacer vers le haut la courbe de demande globale située en E_1. A mesure que ce déplacement s'effectue, la pression tendant à la baisse des prix diminue. Elle cesse lorsqu'on fait retour au point B, c'est-à-dire à une situation de plein emploi.

Mais en même temps que, sur le diagramme n° 1, la courbe de demande de produits se déplace vers le haut, sur le diagramme n° 2, la demande de travail s'accroît car, pour augmenter leur fabrication, les firmes ont besoin de quantités de travail plus importantes. La courbe de demande de travail se déforme donc en subissant, dans sa partie inférieure, un déplacement vers la droite, c'est-à-dire qu'elle tend à reprendre sa forme initiale.

(32) Comme le souligne Patinkin (*Money, Interest and Prices, op. cit.*, p. 217) « l'influence de la production de biens sur l'input en travail se reflète, non sur *les variables* dont dépend la fonction de demande de travail, mais sur *sa forme* ».

A l'instant où sur le diagramme n° 1 on est revenu à la position B, sur le diagramme n° 2 on parvient à la position M. L'offre et la demande de travail sont alors égales, tout le chômage involontaire est résorbé et aucune pression ne s'exerce plus sur les salaires pour les faire baisser.

L'économie a été ainsi ramenée par des forces automatiques à une situation d'équilibre et de plein emploi de la main-d'œuvre. Cette position cependant diffère de la position originale en ce que les salaires, les prix et l'intérêt se situent à des niveaux plus bas. Telle est la conséquence de la réduction de la fonction de consommation ou de la fonction d'investissement, que nous avons introduite au départ.

Nous avons supposé cependant que les salaires en monnaie et les prix accusent des baisses proportionnelles. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, le processus se complique un peu mais rien n'est changé dans l'essence du phénomène. Supposons, ce qui est le cas le plus vraisemblable, que les prix des produits baissent plus profondément que les salaires en monnaie.

Dans ce cas, le taux de salaire réel $\frac{W}{p}$ s'élève et, cette fois, pour un délai appréciable. Sur le diagramme n° 1, ceci va entraîner un déplacement vers la gauche de la verticale Z qui matérialise l'offre optimale des firmes. Cette offre est, en effet, fonction du taux de salaire réel et du capital existant : $Z = S\left(\frac{W}{p}, K_0\right)$. Les salaires réels s'élevant, l'optimum de production, pour un équipement déterminé, diminue. Admettons, pour simplifier, que la verticale représentant l'offre optimale sur le diagramme n° 1 se déplace de la position Y_0 à la position Y_1, c'est-à-dire qu'elle coupe la courbe de demande en G. Dans ce cas, aucune pression ne s'exerce plus sur le marché des produits.

Mais, sur le marché du travail, un déséquilibre persiste. La courbe de demande de travail, en effet, s'est déformée en se déplaçant vers la gauche et le taux de salaire réel s'est élevé de $\left(\frac{W}{p}\right)_0$ à $\left(\frac{W}{p}\right)_1$. Un écart $N_1 N_3$ existe entre l'offre et la demande de travail, une pression est exercée sur le taux monétaire de salaire, qui tend à baisser. Cette baisse, à son tour, va réduire le taux de salaire réel. A mesure que ce dernier taux fléchit, la verticale représentant, sur le diagramme n° 1, l'offre optimale

de produits tend à se déplacer vers la droite et à revenir à sa position primitive, en Y_0. La pression sur les prix des produits, qui avait été bloquée par le déplacement de la courbe d'offre optimale, reparaît dès lors, les prix tendent à baisser et l'effet de balance réelle qui en est la conséquence, se manifeste. La courbe de demande globale tend, par suite, à revenir à sa position initiale E_0 et l'économie à la situation de plein emploi caractérisée par le point B sur le diagramme n° 1 et par le point M sur le diagramme n° 2. L'effet de la viscosité des salaires en monnaie a donc été simplement de prolonger le processus dynamique d'ajustement.

Au total, dans le schéma fourni par Patinkin, l'équilibre de plein emploi se rétablit automatiquement dès l'instant que le taux monétaire de salaire et le niveau des prix conservent une flexibilité appréciable. C'est seulement si l'un de ces deux taux devenait absolument rigide que le système pourrait demeurer dans un état permanent de sous-emploi.

2) Ceci étant, nous pouvons revenir à notre propos et nous demander ce que devient la théorie monétaire lorsque l'économie se trouve en situation de sous-emploi ? (33).

Pour ce faire, Patinkin suppose maintenant *une rigidité absolue des salaires et des prix.* Dans ce cas, si, à la suite d'une diminution des fonctions de consommation ou d'investissement, la courbe de demande globale se déplace de E_0 en E_1, aucune force corrective n'entre plus en action pour restaurer le plein emploi. Le taux de l'intérêt sans doute s'abaisse et les investissements sont stimulés, mais nous avons admis, avec Patinkin, que cet effet n'est pas suffisant pour restaurer le plein emploi et nous en avons déjà tenu compte en situant la courbe de demande globale en E_1. Comme, ni les prix, ni les salaires en monnaie ne fléchissent, aucun effet de balance réelle ne se marque et le sous-emploi peut être considéré comme durable.

Ceci étant, supposons que le volume de la circulation monétaire s'accroisse ou, ce qui revient au même, que se produise une diminution neutre de la préférence pour la liquidité. Ceci va entraîner une série de conséquences. Par suite de l'accroissement des encaisses, un effet de balance réelle va se manifester et déter-

(33) C'est très exactement l'objet du § 4 du chapitre XIII qui est intitulé Monetary theory under conditions of involuntary unemployment.

miner un déplacement vers le haut de la courbe de demande globale sur le diagramme n° 1. En même temps, sur le marché des titres (pour lequel il ne paraît pas nécessaire de construire un diagramme) se produit un déplacement vers la droite de la courbe de demande et un déplacement vers la gauche de la courbe d'offre qui déterminent une baisse du taux d'intérêt. Les investissements sont dès lors stimulés et une action supplémentaire est exercée tendant à pousser vers le haut la courbe de demande globale sur le diagramme n° 1.

Admettons que, sous ces pressions conjuguées, la courbe de demande globale se déplace de E_1 en E_2. En présence de cet accroissement de demande, les firmes augmentent leur production de OY_1 en OY_2 et, corrélativement, sont amenées à porter leur demande de travail sur le diagramme n° 2 de ON_1 en ON_2 par exemple. L'économie qui se trouvait dans une position correspondant aux points G sur le diagramme n° 1 et K sur le diagramme n° 2, s'est déplacée vers la position correspondant aux points H sur le diagramme n° 1 et L sur le diagramme n° 2. On s'est rapproché du plein emploi.

Lorsque l'économie se trouve au départ dans une situation de sous-emploi et lorsque les salaires en monnaie et les prix sont *absolument rigides*, un accroissement dans le montant de la monnaie en circulation détermine donc une augmentation du produit national réel et de l'emploi et une diminution du taux de l'intérêt. Comme l'explique Patinkin, cette dernière diminution doit être suffisante pour déterminer un accroissement de la demande spéculative de monnaie tel que, compte tenu de l'accroissement de la demande pour les transactions résultant de l'augmentation du revenu réel, il suffise à absorber toute la nouvelle monnaie.

« Il est clair, conclut Patinkin (34), que les hypothèses de la précédente section nous transportent dans le monde keynésien du sous-emploi, dans lequel les changements monétaires s'expriment d'abord en changements dans le niveau du revenu national réel et seulement en second lieu, — si tant est (if at all) — en changements dans le niveau des prix. »

3) Une fois de plus le lecteur, il faut bien le dire, est un peu déçu.

(34) Patinkin : *Money, Interest and Prices, op. cit.*, p. 229.

Nous n'avons pas l'intention de discuter ici la valeur du mécanisme de restauration automatique du plein emploi de la main-d'œuvre. Aussi bien l'élégant exposé de Patinkin constitue-t-il, à notre connaissance, le dernier mot de l'argumentation néo-classique en cette matière. Soulignons seulement, sans pouvoir insister, que cette argumentation, du fait qu'elle se situe sur un plan de statique comparative et n'accorde *aucune attention aux délais de réaction*, perd une grande partie de son intérêt pratique. Car il y a, de toute évidence, une grande différence entre un mécanisme automatique tendant, en cas de chômage, à restaurer le plein emploi dans des délais brefs et par des moyens socialement supportables, et un mécanisme tendant au même résultat dans des délais imprécis et par des moyens dont le poids social n'est pas apprécié. Et si l'homme d'Etat doit tenir compte de ces considérations pour son action, le théoricien dont les analyses ont pour but de donner une base scientifique à cette action, ne doit-il pas agir de même ? (35).

Mais si nous demeurons dans le cadre même de la théorie monétaire, c'est-à-dire de la théorie visant à rendre compte de l'influence exercée par les événements monétaires sur le niveau général des prix, il apparaît bien que Patinkin n'a pas, en ce qui concerne la prise en considération des variations du revenu réel et de l'emploi, réalisé beaucoup de progrès par rapport à ses prédécesseurs. Certes, contrairement à Ricardo, Fisher et même Aftalion, il admet que ce revenu national réel peut varier. Mais la mesure dans laquelle cette variation éventuelle risque d'affecter l'influence exercée par une injection de monnaie sur le niveau général des prix, demeure tout à fait imprécise.

Lorsque les salaires et les prix sont flexibles, Patinkin nous explique qu'un mécanisme automatique, fondé principalement sur l'effet de balance réelle, restaure nécessairement le plein emploi de la main-d'œuvre. Mais Patinkin n'examine à aucun endroit la question, fort importante en pratique, de savoir ce qui se passe si une injection de monnaie intervient pendant que ce mécanisme fonctionne et, étant donné les détails qu'il peut impliquer ou les conséquences qu'il peut entraîner, avant qu'il ait

(35) V. dans le même sens ce que dit Th. Mayer (*op. cit.*, p. 277) : « Si l'effet de balance réelle n'incite pas le niveau de l'emploi à s'élever dans un temps raisonnable, un degré réaliste de flexibilité des prix étant donné, nous pouvons ignorer le fait que des prix complètement flexibles s'opposent au chômage. »

produit tous ses effets. Cela tient peut-être à ce qu'il suppose, dans cette partie de son exposé, que les salaires en monnaie et les prix sont *parfaitement flexibles* et, par suite, que le processus d'ajustement est très rapide.

Aussi bien admet-il, dans la seconde partie de son exposé, que les salaires en monnaie et les prix sont, cette fois, *absolument rigides*. Et il montre que, dans ce cas, une permutation s'opère entre données et variables et que les salaires et les prix ne pouvant, par hypothèse, varier, c'est le revenu réel qui augmente et le taux d'intérêt qui s'abaisse.

Tout ceci est bel et bon. Mais ce qui nous intéresserait, ce serait de savoir ce qui se passe dans une économie plus proche de la réalité, où les salaires en monnaie et les prix ne seraient plus, ni tout à fait rigides, ni tout à fait élastiques. Deux questions se posent, nous semble-t-il, la première est : dans quelle proportion se répartissent, dans ce cas, les effets d'une injection de monnaie entre l'action sur le revenu national réel et l'action sur le niveau des prix ? Et la seconde : dans quelle mesure l'injection de monnaie est-elle susceptible d'influer sur cette élasticité même des salaires en monnaie et des prix et de modifier le cadre du phénomène ?

Pour répondre à ces deux questions, il faut, croyons-nous, introduire dans la théorie monétaire des considérations nouvelles, tenir compte des modalités sous lesquelles a lieu l'injection de monnaie, des goulots d'étranglement que peut présenter l'économie considérée et de leur localisation, de la phase de conjoncture traversée. Mais si, d'une manière ou d'une autre, on ne répond pas à ces deux questions, on ne peut prétendre, à notre sens, avoir vraiment intégré à la théorie monétaire la considération des variations possibles du revenu national réel, spécialement sous l'influence des variations de la circulation monétaire.

Dans un passage au moins, Patinkin paraît avoir saisi l'importance de *la modalité* revêtue par l'injection monétaire. A la fin de son chapitre XIII (36) il note que « il y a cependant un cas spécial dans lequel — même dans l'hypothèse d'une rigidité absolue des prix — un accroissement dans le montant de monnaie n'affectera ni l'emploi, ni l'intérêt ». C'est le cas où le gouvernement utilise la monnaie nouvellement créée pour des achats

(36) Patinkin : *Money, Interest and Prices, op. cit.*, p. 230.

sur le marché libre des titres (politique d'open market). Mais de l'étude de ce cas particulier il ne tire aucune conclusion générale.

Au total, on peut se demander si, chez Patinkin comme chez ses prédécesseurs, la théorie quantitative ne demeure pas hésitante entre deux positions également inconfortables pour elle ? Lorsqu'elle se situe dans une période très courte, elle peut prétendre à bon droit ne pas tenir compte des variations déterminées par une injection de monnaie sur le revenu national réel et sur les structures de l'économie, mais il lui est difficile de laisser de côté l'influence décisive des anticipations et de tous les phénomènes qui sont liés à elles. Lorsqu'elle se situe dans une période plus longue, elle peut soutenir — encore que ce ne soit peut-être pas incontestable — que les effets d'anticipations successives et de sens contraires se compensent et que ces effets peuvent être négligés. Mais, dans ce cas, les conséquences des injections de monnaie sur le montant du revenu réel, sur la structure de l'économie, les goulots d'étranglements qu'elle présente et — ne l'oublions pas non plus, si la période considérée est longue — le volume des investissements et la capacité installée de production, ne peuvent plus être écartés.

IV

AU DELA DE PATINKIN

Au terme de cette enquête, il convient de faire le point.

A) La théorie quantitative de la monnaie se caractérise d'abord par *une conclusion* : les variations de la circulation monétaire déterminent des variations de même sens et proportionnelles dans le niveau général des prix et, par conséquent, dans la valeur de la monnaie.

Cette conclusion, Patinkin paraît, notamment dans son article d'*Economie Appliquée,* vouloir la conserver. Mais il l'entoure d'une série de conditions et elle n'est pratiquement valable que dans des cas très rares. En fait, à notre avis, Patinkin désire surtout rendre hommage à d'illustres prédécesseurs. A cet hommage nous nous associons volontiers mais nous estimons qu'il vaut mieux le rendre directement que par un biais contestable. Pour reprendre un tour qu'affectionne Patinkin, il est certain

qu'en faisant les hypothèses convenables, on peut parvenir à toute conclusion souhaitée. Mais les hypothèses permettant d'établir un lien simple de proportionnalité entre la variation de la circulation monétaire et le niveau moyen des prix, ne sont pas réalistes.

B) Sous la conclusion, il y a *une approche* qui est très ancienne et détermine bien davantage l'essence de la théorie quantitative.

Cette approche repose sur un postulat, à savoir que la monnaie n'exerce aucune influence que les phénomènes économiques. On se place dès lors dans une économie de trocs ou, étant donné les problèmes que cela pose, dans une économie à monnaie neutre, et l'on détermine le montant du revenu national réel, la valeur d'échange des produits, etc. Puis l'on introduit la monnaie et, conservant toutes les conclusions antérieurement posées, on précise le niveau moyen des prix. Avant Patinkin, comme nous l'avons indiqué plus haut, nous avons rejeté cette méthode. Nous sommes donc entièrement d'accord avec lui pour soutenir qu'on ne peut, dans un premier temps, écrire des équations réelles puis, dans un second, ajouter à ces équations réelles une équation monétaire, mais qu'il faut, dès le départ, formuler des équations faisant place à la fois aux facteurs réels et aux facteurs monétaires.

Patinkin, cependant, s'il introduit dès le départ la monnaie dans son schéma, se réfère à un concept privé d'attributs importants et peut-être essentiels. Faisant abstraction de ce qu'on peut appeler la fonction d'incertitude de la monnaie, il élimine les anticipations dynamiques. Par ailleurs, se plaçant soit dans une économie où la flexibilité des salaires en monnaie et des prix est parfaite, soit dans une économie où la rigidité est absolue, il ne tient pas compte de l'influence qu'une injection de monnaie peut exercer sur la flexibilité des salaires et des prix et, par ce canal, sur le volume du revenu national réel et le niveau moyen des prix.

Sans aucun doute, on peut plaider, pour reprendre une expression assez répandue, qu'il ne s'agit que « d'une première approximation » et que, dans une seconde... voire une troisième ou une quatrième, on réintroduira les facteurs provisoirement négligés. Mais il faut bien noter que Patinkin n'annonce pas ce nouvel effort. Sur l'intégration des anticipations dynamiques à la théorie économique, au moins à la théorie telle qu'il la conçoit, il ne cache

pas son scepticisme. Quant à l'action des facteurs monétaires sur la flexibilité des prix et des salaires en monnaie elle paraît lui avoir échappé. Il signale bien qu'il peut y avoir des effets de répartition mais il n'étudie pas ces effets et ne les lie pas aux facteurs monétaires. Sans doute n'accepterait-il pas l'idée que les phénomènes d'inflation et, par conséquent de variation du niveau général des prix, sont *essentiellement* des phénomènes de répartition, opinion qui représente cependant, à notre avis, l'une des voies majeures par lesquelles on peut approfondir le problème.

A supposer d'autre part, que Patinkin, ou un autre, se propose de reprendre le problème et d'introduire dans le schéma les facteurs provisoirement négligés, il resterait à montrer *que l'introduction de ces facteurs aboutit à compléter le schéma, non à le ruiner et à imposer une complète reconstruction*. S'il en était autrement, l'élaboration du premier schéma se révélerait, non seulement inutile mais nuisible puisqu'elle aurait seulement pour effet d'engager le chercheur sur une fausse voie. Tous ceux qui livrent au public des « premières approximations » — et il en est d'infiniment moins élaborées que celle de Patinkin pour laquelle nous avons le plus grand respect — doivent le comprendre : non seulement de ces premières approximations on ne doit tirer *aucune* conclusion pratique mais elles n'ont de valeur que *provisoire,* en fonction d'un surcroît d'élaboration qui peut se révéler impossible.

Ceci étant, nous voulons bien admettre qu'il sera possible d'introduire dans le schéma de Patinkin les facteurs provisoirement négligés, sans ruiner ce schéma, mais nous devons dire que cela n'est pas évident *a priori* et, de toutes façons, que ce n'est pas fait par l'auteur. Une voie est ouverte, c'est seulement en l'explorant jusqu'au bout qu'on saura si elle peut conduire au but. Après tout, l'idée de raisonner d'abord sur une économie sans monnaie puis d'introduire cette dernière, était, elle aussi, soutenable et c'est l'expérience seulement qui en a montré les dangers.

C) En terminant, nous voudrions insister sur deux notions que Patinkin a presque entièrement laissées de côté et dont l'utilisation permet, comme nous l'avons montré ailleurs (37) d'arriver à une construction plus satisfaisante.

(37) V. notre *Cours d'Economie Politique, op. cit.* 1re édit., 1950, p. 917.

a) La première est celle *des modalités* que peut revêtir une injection de monnaie.

La monnaie, en effet, n'est qu'*un support* et ce support est *polyvalent*. En injectant de la monnaie à l'économie, on peut accroître la demande sur le marché des biens de consommation ou sur celui des biens d'équipement et les effets dans l'un et l'autre cas ne sont pas identiques. On peut aussi offrir du crédit aux producteurs et ceux-ci ne l'acceptent pas nécessairement. Mais si l'injection se réalise, c'est la preuve que le crédit été reçu et, comme il est le plus souvent utilisé à des achats de biens d'équipement, une action est exercée sur le marché de ces biens.

Le première tâche qui s'impose au constructeur d'une théorie monétaire, est donc d'analyser les différentes modalités par lesquelles s'effectue l'injection de monnaie et de préciser, dans chaque cas, dans quelle direction va se diriger le pouvoir d'achat supplémentaire mis à la disposition de l'économie. L'accroissement des salaires des petits fonctionnaires n'a pas exactement les mêmes conséquences que l'accroissement des gros traitements. L'un et l'autre déterminent des effets autres que l'augmentation des commandes de travaux publics, l'accroissement des escomptes de la banque d'émission, le remboursement d'un emprunt à long terme par le Trésor, la diminution de la préférence pour la liquidité de la part des ménages.

b) Il faut ensuite déterminer la réaction de l'économie à l'injection et ceci ne peut se faire qu'après avoir précisé soigneusement *la phase de conjoncture traversée*.

Opposer simplement les économies en situation de plein emploi aux économies comportant du chômage involontaire, nous paraît insuffisant. Il faut aller plus loin, localiser les goulots d'étranglement, mesurer le degré d'utilisation de l'outillage et le degré d'emploi de la main-d'œuvre dans chaque secteur, l'état des forces patronales et ouvrières qui sont en présence, les circonstances de toutes sortes qui donnent aux prix et aux taux des différentes rémunérations une flexibilité plus ou moins grande. Lorsque les modalités de l'injection sont telles que son effet direct se marque en un secteur où la flexibilité est grande, les conséquences sont différentes de ce qu'elles sont lorsque l'effet est exercé sur un secteur constituant un goulot d'étranglement, à moins que des mesures ne soient prises pour forcer ce goulot.

Au total, Patinkin, s'il n'a pas été le premier à le faire, a du

moins vivement insisté sur ce que l'on ne peut introduire la monnaie *après coup* dans un schéma qui n'est pas préparé dès le début à la recevoir. Sur ce point nous sommes entièrement d'accord avec l'éminent doyen de Jérusalem. Mais cette monnaie, est-il possible de l'introduire *par fragments* ? C'est la position de Patinkin. Lorsqu'on l'accepte, il ne faut certainement pas s'arrêter en route et il convient, si difficile que soit la tâche, d'aller jusqu'au bout. Qui dit monnaie, dit anticipations dynamiques. Qui dit monnaie, dit possibilité d'actions des différentes catégories d'agents sur le montant du revenu national réel, sur sa répartition, sur la flexibilité des taux de rémunération. Tant que tous ces éléments n'auront pas été introduits, en prenant en considération les modalités de l'injection et l'état conjoncturel de l'économie agressée, on ne pourra pas soutenir que l'on a élaboré une théorie monétaire au sens plein du mot.

Jean MARCHAL.

L'ÉQUILIBRE DE LA MONNAIE

INTRODUCTION

Il semble que ce soit Gunnar Myrdal, en 1931, qui créa l'expression d'équilibre monétaire (1). Mais il faut discerner le mot de la chose. Car dès avant le début du siècle, « de nombreux économistes se sont efforcés d'arriver à une définition plus précise et utilisable à la fois dans la théorie et dans la pratique des notions d'inflation, de déflation et du point d'équilibre entre l'inflation et la déflation : l'équilibre monétaire » (2). Ainsi, dans *Geldzins und Güterpreise* (3), Knut Wicksell donna-t-il de cet équilibre trois définitions qu'il voulut équivalentes : l'égalité de l'épargne et de l'investissement ; l'équilibre des deux taux de l'intérêt, naturel et effectif ; et la constance du niveau général des prix.

Or on s'aperçut bien vite combien il est malaisé de concevoir l'intérêt naturel, et d'en comparer les taux avec ceux des intérêts constatés. D'autre part, on voyait mal en quoi l'égalité de l'épargne et de l'investissement eût entraîné l'invariabilité générale du pouvoir d'achat de la monnaie.

Aussi Friedrich Hayek donna-t-il deux nouvelles définitions de l'équilibre de la monnaie. D'abord il pensa que c'était la constance de M, la masse monétaire (4) ; puis il proposa la stabilité de MV, la monnaie multipliée par la vitesse de sa circulation (5).

Mais cette définition ne satisfit pas les économistes hollandais. Et il serait imprudent de négliger leur avis dans cette délibération, d'autant qu'ils ont depuis 1933 et singulièrement à partir de 1955 replacé le problème de l'équilibre de la monnaie au centre même des préoccupations monétaires.

(1) G. Myrdal, *Ekonomisk Tidsskrift*, XXXIII (1931).
(2) M. C. Goedhart, *Bulletin d'Information et de Documentation*, Banque Nationale de Belgique, XXX[e] année, II, 1 (juillet 1955).
(3) K. Wicksell, *Geldzins und Güterpreise*, Iéna (1898).
(4) F. Hayek, *Gibt es einen Widersinn des Sparens ?* (Wien 1931), p. 45 et 52.
(5) F. Hayek, *Preise und Produktion*, Wien (1931), p. 111-116.

La première conception hollandaise, dans l'ordre logique, est fondée sur des éléments étrangers : l'équation de Fisher et la distinction *ex ante ex post.*

La seconde est une « culmination » ; hormis un prolongement robertsonien, tout y est hollandais, de la base au faîte : la théorie du professeur Johan G. Koopmans.

Enfin, il nous semble qu'une construction encore plus juste ne serait néerlandaise ni en elle-même ni dans ses matériaux : la solution post-robertsonienne.

D'où nos trois points.

I

L'ÉQUATION DE FISHER ET L'ÉQUILIBRE DE LA MONNAIE

Plusieurs économistes, Wicksell, Hayek et même J. R. Hicks, ont cherché « le critère de l'équilibre monétaire dans la stabilité d'une variable entrant dans l'équation de Fisher » (1).

Cependant, pour F. J. De Jong, l'équation de Fisher elle-même, prise dans l'égalité de ses termes, et non plus en l'une, ou le produit de plusieurs de ses variables isolées, constitue le critérium de l'équilibre de la monnaie. L'équation d'échange « n'est satisfaite que dans un état d'équilibre monétaire » (2).

1. La signification de l'équation de Fisher

Si, pour acheter les biens produits (T), il faut dépenser la masse de monnaie V fois (MV), selon Fisher on peut poser $P = \frac{MV}{T}$, où P est le prix en monnaie d'une unité de T. « Lorsque deux richesses sont échangées entre elles, il suffit de diviser les quantités échangées l'une par l'autre pour obtenir le

(1) F. J. De Jong, « Méthodes statistiques d'analyse de la situation monétaire », *Bulletin d'Information et de Documentation*, Banque Nationale de Belgique, XXXIe année, I, 3 (mars 1956), p. 156.

(2) F. J. De Jong, « La vitesse de circulation de la monnaie et l'équilibre monétaire », *Economie Appliquée*, XI, 3 (juillet-septembre 1958), p. 268.

prix de cette dernière (3) ». L'équation quantitative, $P = \frac{MV}{T}$, est donc la définition des prix effectifs.

Il est vrai que Fisher a donné un deuxième sens à son équation. « Le niveau des prix, fait-il remarquer, ne dépend que de trois causes : (*i*) la quantité de monnaie en circulation ; (*ii*) son degré d'activité, c'est-à-dire la vitesse de sa circulation ; (*iii*) la quantité de biens échangés (4). » Il en découle que $\frac{MV}{T}$ est la définition de la cause du niveau des prix (5).

La première de ces définitions se conforme à l'usage, à la langue ; elle ne saurait être contredite puisqu'elle est de la famille des définitions libres, des simples appositions de nom. Aussi dit-on parfois qu'elle est une pure tautologie (6). La seconde définition est vraie ou fausse nécessairement. Si elle est fausse, elle n'est qu'un paralogisme et il la faut abandonner ; mais si elle est vraie, elle se fond et disparaît dans la première, attendu que deux choses identiques à une même troisième sont identiques entre elles.

Dans l'un et l'autre cas, il n'y a qu'une définition, et l'équation $P = \frac{MV}{T}$ revêt une seule signification : *elle définit les prix.*

Or une définition est une identité, une égalité *nécessaire* ; tandis que l'équilibre est une égalité conditionnée. L'équation d'échange ne peut donc être un critérium d'équilibre.

Dans l'exemple néo-classique, l'épargne n'est pas toujours égale à l'investissement, et ne lui est égale en effet que par l'équilibre de l'offre et de la demande des biens-capitaux. L'égalité de l'épargne et de l'investissement est alors une égalité conditionnée, un critérium d'équilibre. Et il n'y a aucune répugnance à cela

(3) I. Fisher, *The Purchasing Power of Money*, New-York (1925), p. 3 : « When a certain quantity of one kind of wealth is exchanged for a certain quantity of another kind, we may divide one of the two quantities by the other, and obtain the *price* of the latter. »

(4) *Ibid.*, p. 14 : « ... the price level may be said to depend on only three sets of causes : (1) the quantity of money in circulation ; (2) the « efficiency » or velocity of circulation (or the average number of times a year money is exchanged for goods) ; and (3) the volume of trade (or amount of goods bought by money). »

(5) Ou de l'inverse du pouvoir d'achat de la monnaie.

(6) Elle ne l'est pas vraiment puisqu'elle ne se borne pas à énoncer que le prix est égal au prix.

puisque l'épargne n'est pas la définition de l'investissement, ni l'investissement la définition de l'épargne (7). Les deux termes sont distincts ; partant, ils peuvent être inégaux entre eux (8).

Le prix est à soi-même égal, ce doit être. Mais on voit trois catégories de prix : le prix projeté des acheteurs ; le prix projeté des vendeurs ; enfin le prix défini dans l'échange objectif, sans acception de personne. Désignons-les dans l'ordre par Pa, Pv et P. Ainsi, quand il s'agit de la demande et de l'offre de biens produits, par comparaison à la demande et à l'offre de biens-capitaux seulement (9), Pa joue le rôle de l'intérêt espéré du côté des entrepreneurs, Pv celui de l'intérêt désiré des épargnants. Et il est important de savoir si Pa est égal à Pv, car Pv peut très bien être plus grand ou plus petit que Pa, de même qu'à un taux d'intérêt donné, l'investissement et l'épargne peuvent l'emporter l'un sur l'autre (10). *L'égalité de Pa et de Pv n'est assurée que dans un état d'équilibre.* Au contraire, P est toujours égal à P, Pa à Pa, Pv à Pv et l'intérêt à l'intérêt, même lorsque Pa et Pv sont en déséquilibre entre eux. L'équation de Fisher, qui indique l'égalité du prix avec sa définition, c'est-à-dire avec lui-même, est satisfaite quel que soit l'état du monde, réel et monétaire, qu'il soit en équilibre, en déséquilibre, ou dans un impénétrable chaos éternel. Encore une fois, en elle-même, *l'équation d'échange ne peut être constituée en critérium d'équilibre.*

Cependant De Jong prévient l'objection.

« Concernant l'équation [de Fisher], R. Mossé fait remarquer ce qui suit : « Il n'y a là évidemment qu'une tautologie, revenant à dire que les sommes versées sont égales au prix total des marchandises achetées. » En langage mathématique, cela veut dire que l'équation (...) est une identité. Dans cette conception, il faudrait donc substituer le signe $\equiv$ au symbole $=$ de l'équation. »

« L'observation de R. Mossé est exacte si on interprète les grandeurs intervenant dans cette équation comme des données relevées par la statistique, c'est-à-dire comme des données de fait. C'est certainement ainsi que Fisher lui-même les a entendues. Dans cette optique l'équation (...) est une identité *ex post.* »

(7) L'investissement ne serait la définition de l'épargne que si la thésaurisation ne pouvait exister.

(8) Cette conséquence n'est pas toujours vraie car il y a deux cas d'égalité de compte : l'identité et la causalité.

(9) La distinction entre achats et emprunts est sans effet ici.

(10) Dans les théories néo-classiques et post-keynésiennes.

« Toutefois, il est également possible de la considérer *ex ante*. Comme telle, l'équation n'est point une identité, mais une condition d'équilibre. Et de fait, dans le présent article, elle est conçue *ex ante* ; c'est pourquoi le signe = y subsiste (11) (12). »

L'équation d'échange est donc une identité et ensemble une condition d'équilibre. Ce qui serait contradictoire en logique générale, ne l'est plus, pour l'auteur, dès qu'on raisonne successivement dans l'*ex post* et dans l'*ex ante*. On sait que ces expressions, plus suédoises que latines, sont dues à Myrdal, grand ouvrier de néologismes. Mais il faut voir l'acception précise du distinguo, à sa source puis sous la plume du professeur De Jong.

2. **Les sens de la distinction ex ante ex post**

Dans l'*Equilibre monétaire*, Myrdal écrit :

« Si l'on regarde derrière soi et que l'on considère une période révolue, ces termes [produits, coûts...] signifient produits, coûts, etc., effectivement réalisés, tels qu'ils sont enregistrés dans la comptabilité d'une affaire. Dans un tel calcul *ex post*, il y a nécessairement, comme nous le montrerons plus tard, une balance exacte entre la disposition de capital investi et la valeur de l'investissement brut. »

« Si l'on regarde devant soi, une telle balance n'existe pas, si ce n'est sous certaines conditions qui restent à déterminer. Dans le calcul *ex ante*, c'est une question non pas de résultats réalisés, mais d'anticipations, de calculs et de plans qui poussent en avant le processus dynamique (13). »

Myrdal sépare les projets réalisés, connus *ex post*, des plans, des calculs et des anticipations, donc des projets tout court, et qui existent *ex ante*. Dès l'instant où les projets se forment en actes, l'*ex ante* est pleinement transformé en *ex post* : la transformation, l'ajustement n'a pas lieu à partir des actes réels, mais au niveau de la détermination psychologique de ces actes. *Ex ante* l'épargne et l'investissement peuvent être inégaux entre eux ; mais dès qu'ils existent en fait, *ex post*, il est certain que l'un est égal à l'autre.

(11) F. J. De Jong, « La vitesse de circulation de la monnaie et l'équilibre monétaire », dans *op. cit.*, p. 267-8.

(12) Le signe ≡ est équivoque car il désigne soit une identité soit une causalité ; dans les deux cas l'égalité est nécessaire. C'est pourquoi nous conserverons le signe = pour signifier toutes les égalités.

(13) G. Myrdal, *L'Equilibre monétaire*, Paris (1950), p. 58.

On conçoit, éclairé par l'exemple de Wicksell, un autre sens qui contraste avec le premier. Parti du réel cette fois, on ne se soucie point des ressorts qui l'engendrent. Or, le réel n'est pas d'emblée ce qu'il devrait être suivant les normes et les lois économiques. Ainsi, le taux de l'intérêt n'est pas égal au taux naturel. Wicksell en conclut à un mouvement cumulatif vers l'égalité. Auquel cas l'épargne diffère de l'investissement, bien qu'ils existent dans la réalité des faits ; et l'égalité elle-même est boutée hors des « résultats réalisés », car ils y tendent et peut-être n'y atteindront jamais.

On distingue deux fois ; d'abord entre les actes projetés et les actes réalisés ; puis entre les actes tels qu'ils existent au moment de leur réalisation et les actes tels qu'ils doivent être après le jeu de quelque loi économique. Selon que la dualité *ex ante ex post* désigne l'une ou l'autre de ces séparations, l'*ex ante* est virtuel, l'*ex post* actuel ; ou bien l'*ex ante* est actuel, et l'*ex post* virtuel (14).

Le sens de Myrdal, nous l'avons vu, est clairement le premier. Bertil Ohlin est déjà beaucoup moins net. Il énonce que l'*ex ante* est le domaine de la « détermination psychologique » (15) ; en quoi il tient pour le sens originel. Toutefois, il explique comment une inégalité de l'épargne et de l'investissement *ex ante* « met en branle un processus qui éloigne le revenu réel du revenu anticipé, les épargnes réalisées des épargnes projetées, et les investissements nouvellement entrepris des investissements prévus » (16). Par-delà l'équivoque des mots, ce passage signifie positivement le deuxième sens de la distinction. En effet, les individus agissent suivant les plans qu'ils ont arrêtés. Si les actes sont incompatibles, parce qu'ils heurtent une loi telle que l'égalité de l'épargne et de l'investissement, un mouvement les viendra bouleverser

(14) Si l'on voulait être absolument net, il faudrait dire que le point *ex post* est également un point *ex ante* ; car il y a une relation univoque d'identité de l'*ex post* à l'*ex ante*. Mais cette relation n'est pas biunivoque puisque tous les points *ex ante* ne sont pas des points *ex post*. Ainsi, au point où l'*ex ante* rejoint l'*ex post*, l'*ex ante* dans la première conception et l'*ex post* dans la seconde sont actuels.

(15) B. Ohlin, « Some Notes on the Stockolm Theory of Savings and Investment », *The Economic Journal*, vol. XLVII, London (1937), p. 53 sqq. et 221 sqq.

(16) *Ibid.*, p. 101 : The inequality of *ex ante* savings and *ex ante* investment « sets in motion a process which makes realised income differ from expected income, realised savings from planned savings and realised new investment from the corresponding plan ».

pour imposer l'équilibre. L'adaptation n'est donc pas mentale ; le processus en est « mécanique » : le déséquilibre existe dans les actes eux-mêmes tels qu'ils sortent des plans individuels ; et l'égalité n'est plus, elle tend à être (17).

Ce glissement de l'*ex ante* virtuel à l'*ex ante* actuel, ou identiquement de l'*ex post* actuel à l'*ex post* virtuel, est aussi sensible chez De Jong. Sans doute le professeur de Groningue ne prend-il pas la distinction suédoise en sa rudesse primitive ; il la recueille épurée de tous les défauts que son collègue, F. De Roos, y a finement décelés (18). Néanmoins, De Jong maintient « l'essentiel des concepts suédois » (19). « Ce qu'on peut retenir des définitions suédoises, dit-il, c'est que *ex ante* signifie « projeté » et *ex post,* « réalisé » ; l'*ex post* par conséquent est la somme du « projeté » et de ce qui ne l'était pas (20). » On perçoit ici le sens direct de Myrdal : l'*ex post* est la réalité qui existe présentement, non celle qui promet d'être : il est la réalité actuelle ; l'*ex ante* définit la réalité projetée qui n'a pas encore l'existence, et à qui les décisions la peuvent refuser : il est la réalité virtuelle. Mais l'équivoque renaît un peu plus loin. Selon l'auteur, l'inintentionnel fait partie de l'*ex post* (21). Or, De Jong « utilise le terme « inintentionnel » seulement si le phénomène considéré se produit entièrement en dehors de la volonté du sujet économique » (22). Il en résulte que le rapprochement de l'*ex ante* et de l'*ex post* se

(17) Un autre passage corrobore cette conclusion. Cf. *Ibid.*, p. 96 : « The entrepreneur has certain *expectations* concerning future events beyond his control and a certain knowledge about his productive apparatus, contracts, etc. On this basis he makes certain *plans* concerning his own investments during the coming periods, and these plans are actually carried out as far as *his own* actions during this period are concerned. » — Ainsi les entrepreneurs isolés agissent-ils conformément à leurs plans ; et l'égalité de l'investissement et de l'épargne n'intervient qu'après *l'adaptation des actes réels.*

(18) Cf. F. J. De Jong, « The concept of monetary equilibrium and its relation to post-keynesian economics », *Weltwirtschaftliches Archiv,* 77, 1 (1956), p. 10-1.

(19) F. De Jong, « Méthodes statistiques d'analyse de la situation monétaire », dans *op. cit.*, p. 154, note 1.

(20) F. J. De Jong, « The concept of monetary equilibrium », dans *op. cit.*, p. 12 : « The element of the Swedish definitions which can be retained is that *ex ante* means the same as « intended » and that *ex post* means « actual » ; *ex post* is therefore the same as the sum total of « intended » and « unintended ». »

(21) *Ibid.*, p. 12.

(22) *Ibid.*, p. 17 : « Whereas I use the term « unintentional » only if the phenomenon under consideration occurs entirely without the will of the economic subject. »

produit après les volitions, par l'effet des mécanismes ; à quoi l'on reconnaît le sens second. Celui-ci est plus éclatant lorsque De Jong définit l'épargne la part non consommée du revenu disponible, alors que l'investissement est la partie non consommée du revenu acquis (23). On en conclut qu'il peut y avoir une différence *ex ante* et pourtant actuelle et réalisée entre les deux grandeurs qui se rejoignent *ex post* au point futur et virtuel à partir duquel le revenu est constant.

Or, puisque De Jong emploie *ex ante ex post* en deux sens, et que ces sens sont opposés et non contradictoires, il faut les garder tous deux afin de les appliquer à l'équation quantitative l'un après l'autre.

3. L'équation de Fisher n'est pas une condition d'équilibre

Commençons par le deuxième sens de la distinction et poussons l'équation d'échange dans le chemin de ce que l'on appelle, avec un rien de pompe, le métastatique multiplicateur post-keynésien. A l'instant t a lieu un investissement initial de ΔI. Le revenu nouveau, *ex ante,* c'est-à-dire actuel à l'instant t, est partiellement consommé. Dès lors on ne peut plus éviter que l'épargne ne le cède à l'investissement. D'où une induction de revenus additionnels jusqu'au point *ex post,* futur et virtuel, où l'égalité est rétablie (24).

Analogiquement, le prix ΔP, *ex ante* parce qu'il est réalisé à t, est suivi d'une série de prix ajoutés, entendons d'échanges nouveaux, jusqu'au point à venir, *ex post,* où la somme des prix est égale à $k \Delta P$ (25).

D'où il apparaît *ex post* que l'équation d'échange est une égalité logique, vu qu'elle définit $k\ \Delta P$; et *ex ante* qu'elle est une égalité nécessaire, puisque ΔP ne peut différer de sa définition. Tandis que l'épargne et l'investissement, séparés, peuvent varier l'un par rapport à l'autre, le prix est à lui-même constamment identique. Il serait donc absurde de diviser l'équation de Fisher selon le critérium suédois en sa deuxième acception. C'est là un pur et

(23) *Ibid.*, p. 16.

(24) Cette analyse très simplifiée est l'image de certains travaux connus. De toute façon elle n'est pas exacte, car elle est fondée sur une interprétation erronée du multiplicateur.

(25) Le coefficient k est plus grand que l'unité.

facile jeu de l'esprit auquel le professeur De Jong certainement ne se prêta jamais.

Lorsque l'auteur modifie l'équation quantitative à l'aide de *ex ante ex post*, c'est en leur première signification. « L'idée sous-jacente est qu'on ne peut pas supposer une identité entre la demande et l'offre de biens de consommation, si ce n'est dans un état d'équilibre statique. Cette proposition devrait paraître évidente à un esprit non sophistiqué, puisque les décisions d'acheter et de vendre une marchandise émanent d'individus tout à fait différents. De même, on ne peut supposer que la demande de capital (investissement) et de l'offre de capital (épargne) sont rigoureusement égales ; car, elles aussi proviennent de groupes d'individus non identiques. Considérer l'offre et la demande, dans ces circonstances, comme étant *identiques,* plutôt que *conditionellement* égales, implique une conception de l'équilibre hautement irréelle et abstraite (26). »

L'offre et la demande de biens produits peuvent être saisies à deux niveaux logiques. Si elles ne s'égalent pas, l'échange ne peut avoir lieu. Pour caractériser cette situation il est indispensable de discerner les acheteurs des vendeurs, car c'est l'écart des prix auxquels ils prétendent, précisément de Pa et de Pv, qui condamne la transaction. *A contrario,* l'offre et la demande se concilient. Ici encore, pour signifier l'équilibre, il faut faire appel à la dualité des acheteurs et des vendeurs : les deux groupes stipulent un prix égal, Pa = Pv. Ainsi l'analyse suédoise va-t-elle à établir que l'offre et la demande peuvent diverger ; partant, que lorsqu'elles se joignent, leur égalité est de rencontre et non de nécessité. *Ex post,* Pa est égal à Pv. Mais cette égalité n'est pas une identité ; car *ex ante,* les deux grandeurs forment une inégalité, ce qu'une identité n'est jamais.

Or, cette démonstration ne convient pas à l'équation quantitative. Abstraite de toute considération de personne, elle n'affronte pas les forces de l'offre et de la demande. Elle se limite à énoncer que la translation de T dans le corps social se fait au prix du transport inverse de MV, quelle que soit la cause déterminante de ce prix : qu'il soit convenu, naturel ou imposé. Il est certain que Pa est distinct de Pv, par la séparation des personnes. D'où il suit que Pa n'est égal à Pv que conditionnellement. Mais dans l'équa-

(26) G. Myrdal, *op. cit.*, p. 38.

tion d'échange, le prix est à soi-même son propre terme de référence. Et il n'est pas douteux que le prix, en toutes conditions, et dans toutes les analyses, est à lui-même logiquement égal.

Si on entend par égalité nécessaire une égalité qui ne peut point ne pas être, telle que l'équation de Fisher, on démontre aisément une proposition et sa réciproque. Premièrement, la distinction *ex ante ex post* permet de passer d'une inégalité à une égalité conditionnée, mais non à une égalité nécessaire : en effet, une égalité qui existe ou qui n'existe pas n'est point nécessaire. Réciproquement, la transition d'*ex post* à *ex ante* n'assure pas le passage d'une égalité nécessaire à une égalité conditionnée ou à une inégalité ; car si l'égalité est nécessaire *ex post*, elle l'est dans toutes les conditions, donc également *ex ante*. En conclusion, l'équation de Fisher échappe à la discrimination suédoise.

Aussi le raisonnement du professeur De Jong, lorsqu'il tente « de démontrer que cette équation, considérée *ex ante*, n'est satisfaite que dans un état d'équilibre monétaire » (27), est-il sûrement inexact.

Par définition, selon l'auteur :

« $L = K_1PT + M_2$; et

« $M = M_1 + M_2$ » (28).

On voit que $M_1 = K_1PT$ n'est pas une égalité nécessaire si l'égalité $L = M$ est conditionnée. D'autre part, $M_1 = K_1PT$ est la forme « active » de l'équation d'échange. La démonstration serait donc parfaite sur la certitude que $L = M$ est une égalité conditionnelle. Après avoir annoncé la preuve par cette voie, De Jong choisit une autre démarche (29).

« La notion d'équilibre monétaire se définit fondamentalement par l'équation $D = Y$ (30). » C'est dire qu' « il y a équilibre monétaire pendant une période déterminée, si le revenu acquis pendant cette période est égal aux dépenses effectuées pour l'achat de biens matériels et immatériels pendant cette même période » (31). D'un autre côté, H « étant la moyenne arithmétique

(27) F. J. De Jong, « La vitesse de circulation de la monnaie et l'équilibre monétaire », dans *op. cit.*, p. 268.

(28) *Ibid.*, p. 269. L est le stock de monnaie demandée, M_2 le stock de monnaie inactive et K_1, « le temps-micro de repos moyen du stock monétaire actif ».

(29) De Jong ne « prouve » que $L = M$ est une égalité conditionnée qu'après avoir « établi » que l'équation de Fisher en est une de son côté.

(30) *Ibid.*, p. 313.

(31) F. J. De Jong, « Méthodes statistiques d'analyse de la situation monétaire », dans *op. cit.*, p. 157 ; souligné par l'auteur.

du nombre d'entités économiques dans tous les circuits monétaires partiels de l'ensemble de l'économie nationale, pondérée par les volumes des flux monétaires parcourant les circuits partiels individuels » (32) ; ou plus simplement H étant le rapport de la vitesse de circulation de la monnaie à sa vitesse de transformation en revenus, on peut écrire : $H = \frac{MV}{Y}$.

Avec ces éléments, De Jong prépare une induction hardie. « La multiplication par *H* des deux membres de *D* = *Y* donne : *E* ou *MV* = *PT* ; c'est l'équation des échanges entendue comme condition d'équilibre (33). »

D = Y, condition de l'équilibre de la monnaie.

DH = YH.

Or YH est identique à MV, par définition.

DH = MV, condition de l'équilibre de la monnaie.

Afin de passer de cette dernière équation à celle de Fisher, il faut de deux choses l'une : ou bien on pose que DH est égal à PT en cas d'équilibre monétaire et on fait une pétition de principe ; ou bien on montre que DH est identique à PT. Mais si DH est identique à PT, D est identique à Y. Ainsi, en dernière analyse, la preuve qu'une identité peut être une égalité conditionnée, est-elle soumise à la preuve qu'une égalité conditionnée peut être une identité. En fait, aucun raisonnement correct ne transforme D = Y, autant qu'elle est une condition d'équilibre, en MV = PT, équation de Fisher. Il faut s'y résigner : D = Y constitue une définition de l'équilibre de la monnaie distincte de celle du professeur De Jong : *c'est l'équilibre tel que le conçoit J. G. Koopmans.*

II

LA THÉORIE DE J. G. KOOPMANS

La tentation est forte d'unifier les problèmes essentiels de la monnaie ; celui de son pouvoir d'achat, celui de son équilibre. Et si De Jong voulut faire de l'équation d'échange un critérium de l'équilibre monétaire, c'est qu'il y fut incité par deux grands travaux qui ne laissaient pas de promettre un véritable renou-

(32) *Ibid.*, p. 155.
(33) F. J. De Jong, « La vitesse de circulation de la monnaie et l'équilibre monétaire », dans *op. cit.*, p. 314.

vellement de la théorie quantitative : le livre de Don Patinkin (34) et surtout la thèse de J. Zijlstra (35).

L'essai de Koopmans est de 1933 (36). Keynes venait de substituer à l'équation de Fisher les « équations fondamentales pour la valeur de la monnaie » (37). Cependant elles étaient encore mystérieuses à leur auteur même et Koopmans eut la sagesse de les éluder (38). C'est pourquoi son étude n'est pas une tentative de éluder. C'est pourquoi son étude n'est pas une tentative de synthèse, mais une analyse subtile et personnelle du seul concept monnaie (38).

Koopmans fut-il heureux dans sa recherche ? Toute la Hollande le croit, tant y sont nombreux et vivants ses disciples. La monnaie est équilibrée autant qu'elle intervient dans des échanges « complets ».

1. L'équilibre des transactions complémentaires

« Il faut se demander tout d'abord... comment la monnaie *peut* n'être pas neutre ; ... comment il est possible, par suite de l'entremise de la monnaie dans les échanges, qu'il se produise un écart entre une économie monétaire et le type idéal d'une pure économie de troc (39). » La monnaie donne une satisfaction « circulatoire » et non « réelle » (40). Il s'ensuit que chaque échange « est divisé par l'intervention de la monnaie en deux moitiés apparemment indépendantes : une « vente » de biens produits ou de services, puis, avec la monnaie perçue, un « achat » de biens et de services ; c'est grâce à cet échange « complémentaire » que le vendeur obtient une satisfaction « réelle » ou « définitive » en

(34) Don Patinkin, *Money, Interest and Prices*, New-York (1956).
(35) J. Zijlstra, *De omloopsnelheid van het geld en zijn betekenis voor geldwaarde en monetair evenwicht*, Leyde (1948).
(36) J. G. Koopmans, « Zum Problem des « Neutralen » Geldes », dans *Beiträge zur Geldtheories*, éd. F. A. Hayek, Wien (1933).
(37) J. M. Keynes, *A Treatise on Money*, London (1930), I, p. 133.
(38) Dès 1936, dans son article « La théorie contre l'inflation et la stabilisation du niveau général des prix » : La « monnaie neutre » (*Annales du Droit et des Sciences Sociales*, Sirey, Paris, p. 53-64), le professeur R. Goetz-Girey signale les mérites de l'essai de Koopmans ; il en marque également les limites. M. Goetz nous mit sur la voie de nos recherches.
(39) *Ibid.*, p. 256 : « Es ist natürlich auch in diesem Zusammenhang zunächst wieder die Frage zu erheben, wieso das Geld überhaupt nichtneutral sein *kann* ; das heisst also, nach unserer früheren Definition, wieso sich in Folge des Dazwischentretens des Geldes in den Tauschgeschäften eine Abweichung zwischen dem tatsächlichen Wirtschaftsablaufe und dem Idealtypus der reinen Tauschwirtschaft ergeben kann. »
(40) *Ibid.*, p. 256.

échange de son sacrifice initial » (41). Jusqu'ici la démonstration repose sur un principe unique : les produits s'échangent contre les produits. On en tire aussitôt qu'il n'y a qu'une catégorie d'échanges, à savoir les échanges de biens produits entre eux. D'où il suit que la cession de produits pour de la monnaie n'est pas un échange véritable, mais la moitié d'un échange, complété par la cession de la monnaie pour les produits. Alors la transaction est achevée : les produits sont échangés contre les produits. Or, après avoir posé la loi de Say, l'auteur en marque les limites, d' « une importance primordiale » ; elles permettent la non-neutralité de la monnaie, son déséquilibre. Les produits s'échangent contre les produits, attendu que la monnaie est un bien intermédiaire. Toutefois ce principe ne s'applique qu'aux transactions finies. Il est infirmé et la monnaie sort de l'équilibre dès que les échanges sont arrêtés avant terme ; soit que les produits s'échangent contre la monnaie, ou que la monnaie s'échange contre les produits. Supposons en effet qu'après avoir vendu des biens, A n'en achète pas d'autres, il suspend la transaction au beau milieu de son accomplissement et se déclare heureux. Ou, hypothèse converse, A se permet d'acheter des biens sans se soucier d'en vendre : borné à la moitié d'un échange, il défie derechef le théorème de Say. Et l'économie s'écarte vraiment du troc « chaque fois que de telles demi-transactions ne sont pas suivies de leurs moitiés « complémentaires » » (42).

Au plan individuel l'équilibre de la monnaie est maintenu, dans le temps considéré, par l'égalité exacte des achats et des ventes. L'équilibre social est l'ensemble des équilibres particuliers ; de telle sorte qu'un déséquilibre isolé navre en son point l'économie entière. Que les ventes l'emportent, il y a déflation ; qu'au rebours les achats passent les ventes et l'effet est d'inflation. Soit la société A + B. Si A fait un achat et point de vente, celle-ci

(41) *Ibid.*, p. 256 : « ..., dass ein jedes Tauschgeschäft durch das Dazwischentreten des Geldes in zwei wenigstens äusserlich selbständige Hälften-einen « Verkauf » von Ware, bzw. Dienstleistung gegen Geld un einen « Kauf » von anderen Waren oder Dienstleistungen gegen das nämliche Geld-zerlegt wird ; denn eben erst durch diesen « komplementären » Kauf erhält der anfängliche Verkäufer für die von ihm hingegebene Ware eine « reale » oder « endgültige » Befriedigung ».

(42) *Ibid.*, p. 257 : « Zumal liegt eine mehr als nur aüsserliche Abweichung zwischen der Geldwirtschaft und dem Idealtypus der reinen Tauschwirtschaft offenbar in allen denjenigen Fällen vor, *wo es selbständige « halbe » Tauschgeschäfte in dem oben angedeuteten Sinne gibt, deren « komplementäre Hälfte » sich nicht nachweisen lässt...* »

existe néanmoins autant que l'achat, puisque l'achat de A est une vente de B. L'équilibre ne dépend donc pas d'un seul acte d'échange, mais de deux : A *lui-même* doit vendre jusqu'à concurrence de son achat. « Il est évident que nous ne considérons pas comme « complémentaires » l' « achat » et la « vente » qui ne sont que les côtés juridiquement distincts d'un seul acte d' « échange », mais bien *deux actes d'échange séparés* et égaux entrepris par un même sujet (43). » Afin qu'il y ait équilibre, *il faut que les ventes de chaque personne à ses propres achats soient égales.*

Or, admettons à présent, dans A + B, que A fasse acquisition des produits *b* pour 10 unités de monnaie. On en infère une double conséquence immédiate. L'achat de A est une cause d'inflation ; la vente de B est une cause de déflation : car par hypothèse chacun ne fait qu'un seul acte, une demi-transaction qu'il n'achève pas en temps voulu. Cette cause d'inflation et cette cause de déflation ne s'annulent pas mutuellement, vu qu'elles procèdent de deux sources distinctes : la première est un achat et l'autre est une vente. Cependant *au niveau de la société* l'achat et la vente forment une réalité unique, un seul acte d'échange. Il suit, lorsqu'on raisonne pour la société elle-même sans acception de personne, que l'échange de *b* au prix de 10 unités de monnaie n'est plus cause d'inflation ni de déflation. Dès qu'on s'avance sur le plan social, il faut donc compenser, au regard de l'équilibre monétaire, les demi-transactions opposées. De Jong l'exprime en ces termes. « Pendant une période déterminée, un certain nombre de sujets économiques susciteront une demande pure, d'autres une offre pure. On pourra, en esprit, totaliser toutes les demandes pures, et, ensuite, toutes les offres pures. Lorsqu'enfin on définit une offre pure d'un montant *X* comme identique à une demande pure de —*X*, l'addition de la demande pure globale et d'offre pure globale fait apparaître *la demande pure nette* (44). » A ne vend aucun bien, il achète *b* par la dépense

(43) *Ibid.*, p. 256, note 1 : « Als « komplementär » werden hier natürlich *nicht* der « Kauf » und der « Verkauf » betrachtet, welche die nur juristisch zu unterscheidenden Seiten eines einzigen « Tausch »-geschäftes von Geld gegen Ware darstellen, sondern vielmehr jeweils *zwei verschiedene* derartige Tauschgeschäfte, wobei von den tauschenden Personen nur einer in den beiden Geschäften auftritt, die verkaufte, bzw. gekaufte Ware in den beiden Geschäften eine verschiedene, und nur die Kauf*summe* identisch ist. »

(44) F. J. De Jong, « La vitesse de circulation de la monnaie et l'équilibre monétaire », dans *op. cit.*, p. 311-2.

de 10 unités de monnaie nouvellement créées ; B détruit aussitôt la monnaie perçue et renonce à tout achat. Nul échange « complet » ne se forme donc dans la période. Et néanmoins la monnaie est équilibrée. On l'établit par deux voies. Si d'emblée on fait une réflexion « globale », on voit bien qu'il y a un seul « demi-échange » et qui n'entraîne ni l'inflation ni la déflation puisqu'il peut être pris pour un achat ou pour une vente indifféremment. Mais il est possible qu'il soit plus aisé de partir d'une analyse individuelle. On dira dès lors qu'il y a deux « demi-échanges » opposés : une vente et un achat séparés par la distinction des personnes. La vente est une opération incomplète qui crée la déflation ; l'achat est un échange inachevé qui engendre l'inflation. Toutefois, on demande une vérité sociale ; on ne peut donc se satisfaire des individus isolés, ni successifs : il les faut considérer ensemble dans leur tout. Il apparaît alors que l'achat et la vente s'identifient en une seule action qui crée l'inflation à la fois et la déflation. D'où il s'ensuit qu'elle est neutre quant à l'équilibre de la monnaie. Ce résultat est avoué par Koopmans lui-même. « Dès qu'il se produit, même à des endroits différents de l'économie, simultanément (45) une création *et* une destruction de monnaie, leurs effets se neutralisent dans une grande mesure, car dans ce cas les « demi-transactions », bien qu'elles soient inachevées, peuvent être réputées complémentaires (46) (47). »

Ainsi la compensation logique vient-elle heurter la théorie des « demi-transactions ». Selon la scission du troc en deux opérations complémentaires, la monnaie est équilibrée parce que chaque personne vend autant qu'elle achète. Mais eu égard à la compensation, un « demi-échange » suffit à l'équilibre de la monnaie ; l'équilibre est constant même si l'achat et la vente émanent de deux personnes distinctes. *Il n'est plus nécessaire que les ventes*

(45) Il semble que Koopmans fasse une analyse instantanée ; or son essai se déroule explicitement dans une période. Au vrai on ne décèle aucune contradiction, car l'auteur entend que deux actes sont « simultanés » lorsque, ayant lieu dans une même période, l'un n'est pas l'effet de l'autre.

(46) En réalité, les contradictoires ne se complètent pas, ils se *compensent*.

(47) J. G. Koopmans, *op. cit.*, p. 259 : « Es soll hier allerdings so gleich hinzugefügt werden, dass insoweit gleichzeitig, sei es auch an verschiedenen Stellen der Wirtschaft, Neugeldschöpfung *und* Geldvernichtung stattfinden, deren wirtschaftliche Folgen sich weitgehend neutralisieren, weil eben in diesem Falle die jeweils unkomplettiert gebliebenen « halben » Tauschgeschäfte sich gegenseitig als miteinander komplementäre Hälften betrachten lassen. »

de chaque personne soient égales à ses propres achats : il suffit que les achats fassent contrepoids aux ventes dans la société. Cette condition est toujours satisfaite ; elle ne désigne aucun équilibre. Il est donc avéré que Koopmans n'atteint pas la loi de Say. L'erreur surgit au moment de l'induction de la partie au tout. Pour un individu, l'achat et la vente sont séparés et leur équilibre est incertain. Mais rapportés à l'ensemble des individus, l'achat et la vente sont identiques : l'égalité est nécessaire. *Dès qu'une vérité implique distinction des personnes, c'est une erreur très grave de l'étendre à la totalité des individus.*

Cependant le professeur Koopmans propose un deuxième critérium.

2. L'équilibre de ΔM et de ΔL

« Selon nous, des « demi »-échanges unilatéraux apparaissent d'abord lorsque de la monnaie nouvelle est mise en circulation, ou quand de la monnaie qui circule est détruite [ΔM] ; et en second lieu par la thésaurisation, plus précisément la thésaurisation additionnelle, ou à l'inverse la déthésaurisation [ΔL] (48). D'autre part, nous pensons que ces deux groupes de facteurs de déséquilibre sont *tout à fait équivalents,* de sorte que la création et la thésaurisation de monnaie peuvent se neutraliser dans leurs effets économiques (49). »

Soit $C + E = Y$ la somme des ventes de biens de consommation et de biens d'investissement ; et $C + I = D$ la totalité des achats de biens de consommation et de biens-capitaux. Si ΔM et ΔL ne pouvaient exister, $C + E = C + I$ serait une égalité logique. Or, la création de monnaie permet à ses bénéficiaires d'acheter des biens sans en vendre : ΔM mesure précisément les achats qui dépassent les ventes. Et la thésaurisation nouvelle, ΔL, signifie

(48) Δ M désigne l'excès des achats sur les ventes et Δ L les ventes « nettes » ; ΔM et Δ L sont positifs ou négatifs.

(49) J. G. Koopmans, *op. cit.*, p. 257 : *« Es liegen nun nach unserer Ansicht derartige einseitige « halbe » Tauschgeschäfte regelmässig erstens in allen denjenigen Fällen vor, wo neugeschaffenes Geld zum ersten Male in die Zirkulation gelangt, bzw. bisher zirkulierendes Geld als solches zugrunde geht, und zweitens in sämtlichen Fällen des sogenannten « Hortens » — exakter : neuen Hortens — bzw. « Enthortens ».* Und zwar sind nach unserer Auffassung diese beiden Gruppen nichtneutraler Erscheinungen untereinander *vollständig äquivalent,* so dass die wirtschaftlichen Folgen des Hortens durch eine entsprechende Neugeldschöpfung zum ganzen neutralisiert werden können und umgekehrt. »

de son côté qu'à l'endroit où elle a lieu les ventes dépassent les achats. Si on compense les achats qui dépassent les ventes par les ventes qui dépassent les achats, on obtient la différence nette entre tous les achats et toutes les ventes : $\Delta M - \Delta L = C + I - (C + E)$. *Il en découle que l'égalité* $C + E + \Delta M = C + I + \Delta L$ *est nécessaire* (50). D'où on infère trois séries de relations.

a) *Inflation :*

$\Delta M > \Delta L$
$C + E < C + I \; (Y < D)$
$E < I.$

b) *Déflation :*

$\Delta M < \Delta L$
$C + E > C + I \; (Y > D)$
$E > I.$

c) *Equilibre :*

$\Delta M = \Delta L$
$C + E = C + I \; (Y = D)$
$E = I.$

L'équilibre de la monnaie dépend ainsi de l'égalité de ΔM *et de* ΔL.

Toutefois, ΔM représentant (51) une augmentation de la masse de monnaie et ΔL un accroissement des encaisses, l'esprit inquiet de Koopmans s'interroge. « On peut ici faire valoir une objection — d'après nous très fondée — et qui paraît grave : du moment qu'on ne considère pas les changements des encaisses individuelles, mais les accroissements et les diminutions des encaisses globales, ces variations d'encaisse sont liées aux mouvements de la masse monétaire, somme de toutes les encaisses isolées. Et si on pousse cette démarche jusqu'à ses dernières conséquences, il semble qu'on puisse en inférer que les facteurs de déséquilibre se neutralisent *toujours*, d'autant qu'à chaque accroissement de la masse de monnaie doit correspondre une égale augmentation de

(50) Cette égalité est constante par définition : elle n'est pas une condition d'équilibre. On est tenté de lui donner le même sens qu'à l'égalité $C + E = C + I$. Mais $\Delta M > \Delta L$ serait alors signe de déflation ! (Cette note est inspirée d'un séminaire de M. le professeur Emile James à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris).

(51) On sait que ΔM est la *dépense* de monnaie nouvelle.

la totalité des encaisses; et réciproquement (52). » Pour finir cette difficulté, Koopmans met la thésaurisation en discord avec elle-même. En effet, remarque-t-il, il y a une première thésaurisation, facteur de déséquilibre, et qui signifie que les ventes passent les achats : c'est la thésaurisation causale ou initiale (53). Quant à la seconde thésaurisation, elle n'est que la suite de ΔM : induite (53), loin d'exprimer que les ventes dépassent les achats, elle dénote au contraire que les achats ont passé les ventes. Et ΔL, qui ne désigne que la thésaurisation initiale, n'est donc pas l'inéluctable conséquence de ΔM (54). Or, ce « laborieux exercice de l'intelligence combinatrice » nous sortirait d'embarras s'il faisait compte d'une critique fondamentale.

Tout individu peut vendre plus qu'il n'achète ou acheter plus qu'il ne vend. Mais au regard de la société les achats sont des ventes et les ventes des achats ; les achats ne sauraient donc le céder aux ventes, ni les ventes aux achats. On en tire, si ΔM est plus grand que ΔL, que les achats croissent sur eux-mêmes et non relativement aux ventes. Par mutation, $\Delta L > \Delta M$ désigne une diminution absolue des achats. L'équation de $C + E$ et de $C + I$, $Y = D$, est donc vraie quelles que soient les valeurs comparées de ΔM et de ΔL : elle est inconditionnée *puisque ΔM et ΔL entrent dans les achats et dans les ventes tout ensemble.* De là,

(52) *Ibid.*, p. 267 : « Es könnte nun an dieser Stelle allerdings — und zwar nach unserer Ansicht ganz zurecht — ein zunächst sehr schwerwiegend erscheinender Einwand erhoben werden, nämlich dass es sich, von dem Augenblicke an, wo man nicht mehr die Anderung der einzelnen individuellen Kassenbestände in einer Volkswirtschaft in Betracht zieht, überhaupt nicht mehr um einen von den Anderungen der Gesamtgeldmenge unaghängigen Vorgang handelt, weil eben die Gesamtgeldmenge in einer Volkswirtschaft offenbar in einem jeden Zeitpunkte mit der Summe ihrer einzelnen Kassenbestände identisch ist. Und wenn man diesen Gedankengang etwa bis in seine letzten Konsequenzen verfolgen würde, so könnte sogar die Schlussfolgerung naheliegen, dass die Wirkungen sämtlicher oben erwähnten nicht-neutralen Vorgänge sich am Ende *immer* vollständig ausgleichen müssen, weil eben einer bestimmten Zunahme der Gesamtgeldmenge jeweils eine genau gleiche Zunahme der Summe aller Kassenbestände gegenüberstehen müsse and umgekehrt. »

(53) Il serait malencontreux de parler ici de thésaurisation *ex ante* et de thésaurisation *ex post.* L'équivoque de cette distinction doit être limitée à son propre domaine.

(54) Cf. *Ibid.*, p. 268 : « Es sollte nämlich, was bisher noch nicht geschah, in der obigen Analyse der Existenz einer ganz besonderen Kategorie von Hortungs- und Enthortungsvorgängen Rechnung getragen werden, die sich von den übrigen ähnlichen Vorgängen dadurch unterscheiden, dass sie nicht als *Ursachen*, sondern vielmehr nur als *Folgen* einer (anderweitig verursachten) Inflation, bzw. Deflation aufzufassen sind... »

une double conclusion. *Ni* $\Delta M = \Delta L$, *ni* $D = Y$ *n'établissent l'équilibre de la monnaie.*

Le professeur Koopmans est déçu par une fausse analogie entre la personne sociale et la personne individuelle. Sa théorie est vraie pour tous les individus pris successivement, et elle ne s'applique pas à leur totalité. Dès que deux actes ne sont discernés que par la séparation des personnes, ils se forment en une action unique au plan de la société. L'achat et la vente sont distincts, car l'achat est le fait de A et la vente est le fait de B. Mais A + B achète et vend par un seul échange de biens contre de la monnaie. *Autant qu'une analyse est fondée sur l'équilibre incertain des achats et des ventes, il est donc impossible qu'elle convienne à la société.*

Toutefois, la division du temps ne peut-elle suppléer la distinction des personnes ?

3. **L'équilibre des dépenses de formation et des dépenses de disposition du revenu.**

Supposons que A et B perçoivent leur revenu monétaire par la vente de biens et qu'ils le dépensent pour l'achat de biens de consommation et de biens-capitaux. Les dépenses de formation du revenu de A peuvent différer des dépenses de disposition du revenu de A ; auquel cas les dépenses de disposition du revenu de B sont inégales aux dépenses de formation du revenu de B. Relative aux individus, l'égalité de ces deux catégories de dépenses est donc un équilibre conditionné. Mais il suffit de voir A et B dans leur tout, A + B, pour se persuader l'identité des dépenses de formation et des dépenses de disposition du revenu en monnaie de la société. Nommons ces dépenses unifiées C + I. Ainsi le sacrifice de la séparation des personnes abime-t-il une égalité libre en une identité.

Or, voici venir Sir Dennis Robertson qui parcelle le temps, et il ne faut plus désespérer. « Je pose l'existence du « jour », dit-il, espace de temps fini mais néanmoins suffisamment court pour que le revenu perçu dans un jour donné ne puisse être affecté à aucun emploi ce jour-là. Le revenu dont une personne dispose, à savoir celui qu'elle dépense ou qu'elle épargne dans un jour quelconque, n'est donc que le revenu perçu le jour précédent. Une personne *épargne* la partie non consommée de son revenu dispo-

nible (55). » Divisant ainsi le temps en « intervalles significatifs », le maître cantabrigien prête une seconde vie à l'analyse de Koopmans ; car désormais les temps successifs prenant la place des divers individus, il est possible que les dépenses de disposition s'écartent de nouveau des dépenses de formation du revenu.

Soit $C_1 + I_1$, les dépenses qui forment le revenu d'aujourd'hui, et $C_2 + I_2$ les dépenses qui forment le revenu de demain. Puisque le revenu d'un jour n'est disponible que le lendemain, les dépenses de disposition du revenu d'aujourd'hui ne sont pas $C_1 + I_1$, mais $C_2 + I_2$. Il y a donc le même écart des dépenses de formation aux dépenses de disposition du revenu d'un jour donné qu'entre l'épargne et l'investissement du jour suivant $(C_1 + I_1) - (C_2 + I_2) = E_2 - I_2$. Et $C_2 + I_2$ peut l'emporter sur $C_1 + I_1$ positivement grâce aux dépenses de monnaie nouvelle ou à la déthésaurisation, ΔM, et négativement par la thésaurisation ou par la destruction de monnaie, ΔL (56). D'où l'égalité nécessaire $C_1 + I_1 + \Delta M = C_2 + I_2 + \Delta L$. Il en résulte une série de trois relations.

a) *Inflation :*

$\Delta M > \Delta L$

$C_1 + I_1 < C_2 + I_2$ (le revenu croît)

$E_2 < I_2$.

b) *Déflation :*

$\Delta M < \Delta L$

$C_1 + I_1 > C_2 + I_2$ (le revenu décroît)

$E_2 > I_2$.

c) *Equilibre :*

$\Delta M = \Delta L$

$C_1 + I_1 = C_2 + I_2$ (le revenu est constant)

$E_2 = I_2$.

(55) D. H. Robertson, « Saving and Hoarding », *Essays in Monetary Theory*, London (1948), p. 65 : « I assume the existence of a period of time to be called a « day », which is finite but nevertheless so short that the income which a man receives on a given day cannot be allocated during its course to any particular use. A man's disposable income — the income about which the question arises on any particular day as to whether it shall be « saved » or « spent » — is thus the income received not on that day but on the previous one. A man is said to be *saving* if he spends on consumption less than his disposable income. »

(56) Cf. D. H. Robertson, *op. cit.*, p. 80 : « Saving and Investment are necessarily equal »... only if we avert « our eyes from what common sense proclaims (even to the simple-minded) to be the essence of the whole matter ; namely the power possessed by the public and the monetary authority to alter the rates of income flow — the former by putting money into and out of store, the latter by putting it into and out of existence ». — Nous assimilons ici ΔM négatif à ΔL positif ; et conversement.

On retrouve la conclusion de Koopmans : l'équation de Δ M et de ΔL, et l'égalité de l'épargne et de l'investissement, sont les conditions simultanées de l'équilibre. Ce parallélisme n'étonne pas, attendu que la « time-lagged analysis » prospère par la discrimination même qui fait si cruellement défaut à l'essai de Koopmans : savoir entre les deux catégories de dépenses du revenu. Le mal est réparé ; « Zum Problem des « Neutralem » Geldes » reprend toute sa vigueur. On le voit, les deux théories sont d'une race commune et leur objet est pareillement l'équilibre *de la monnaie.*

Cet équilibre est distinct de l'équilibre *du revenu* (57), fondé lui aussi sur l'analyse de Sir Dennis, mais concurremment sur les travaux postérieurs de F. Machlup et de L. A. Metzler. Les champions de cet équilibre, ils sont plusieurs aux Pays-Bas (58), ayant trouvé l'idée d'une analyse par périodes chez Robertson, empruntent à la tradition de Keynes, la définition de ces périodes mêmes. « Elles sont égales à la durée moyenne du circuit de la seule monnaie *active* » (59). Cette période de plusieurs mois est beaucoup plus qu'il n'en faut pour que le revenu perçu devienne disponible dans un patrimoine (60). On ne peut plus alors considérer la formation du revenu d'une période donnée comme une disposition du revenu de la période précédente. Or, cette conséquence est pernicieuse, car elle éloigne de la notion d'équilibre : l' « équilibre » du revenu, à la différence de l'équilibre de la monnaie, n'est pas la résultante de forces opposées (les dépenses de formation et les dépenses de disposition du revenu), mais une simple comparaison entre des forces de sens identique (les dépenses de formation du revenu). L'analyse de Sir Dennis est donc supérieure.

Et néanmoins elle n'est pas tout à fait véritable. Examinons le revenu formé au jour 1. Attendu qu'il est formé par la dépense

(57) Nous appliquons ici la terminologie du professeur De Jong (cf. notamment, « Méthodes statistiques d'analyse » dans *op. cit.*, p. 163 et sqq.). — Cet auteur, qui tenait pour l'équilibre du revenu, s'est joint à la tradition de Koopmans.

(58) De Jong cite F. De Roos, W. J. Bosman, H. J. Witteveen et P. B. Kreukniet.

(59) F. J. De Jong, « The concept of monetary equilibrium », dans *op. cit.*, p. 36 : « Its length [the period's] is equal to the average circuit period of solely *active* money. »

(60) Par définition, le « jour » est infinitésimal : il est le temps nécessaire à la transformation du revenu effectivement perçu (received) en revenu disponible.

d'un revenu, il n'y a point, dans le jour 1, formation nette de revenu. Il s'ensuit que les dépenses de formation du revenu transportent le revenu dépensé d'un bout à l'autre de la période robertsonienne. Or, le revenu transporté est disponible au début du jour 1, par définition ; il l'est donc *a fortiori* à la fin de la période. *Ainsi le revenu formé au jour 1 est-il disponible dès ce jour-là.*

Après avoir perçu cela, nain monté sur les épaules d'un géant, on sait à présent où trouver l'équilibre de la monnaie. La séparation entre les dépenses de formation et les dépenses de disposition du revenu monétaire de la société n'est ni de temps ni de personne : *elle est réelle.*

III

LA SOLUTION POST-ROBERTSONNIENNE

Soit les dépenses de formation (C + I) et les dépenses de disposition (C′ + I′) du revenu (61). Ces deux catégories de dépenses sont logiquement distinctes. Les dépenses de formation font apparaître le revenu ; les dépenses de disposition le conservent ou le font disparaître. Certes, tel acte unique peut être une disposition et ensemble une formation de revenu ; mais dans ce cas la séparation est de personne : les achats de A constituent le revenu de B. Et lorsque la distinction n'est point personnelle, elle est réelle ; car nul ne saurait se créer un revenu par la disposition de son revenu même.

Or, C′ et I′ sont les achats de biens de consommation et de biens d'investissement. C'est pourquoi le revenu ne se forme pas par l'achat des produits.

1. La formation du pouvoir d'achat de la monnaie

Supposons que les entrepreneurs distribuent 10 unités de monnaie aux facteurs de la production *p* (62) : 5 unités dans les industries productrices de biens de consommation et 5 unités dans les industries productrices de biens-capitaux ; C + I = 5 + 5 = 10. Si la monnaie distribuée avait déjà un pouvoir entre

(61) Par revenu nous entendons, sauf précision contraire, le revenu en monnaie de la société.

(62) Nous prenons les facteurs de production en leur dernière acception keynésienne (cf. *The General Theory*) : ils sont ouvriers ou employés.

les mains des entrepreneurs, la rémunération des facteurs ne se distinguerait pas de l'achat des biens nouveaux. Mais C + I serait alors confondu avec C' + I' ; ce qui ne peut être. D'où il arrive que la monnaie, avant d'être dispensée aux facteurs, est encore dépourvue de puissance d'achat.

Les banques frappent, impriment ou inscrivent 10 unités de compte nues de pouvoir. Puis elles les prêtent aux entrepreneurs. Ce simple transport n'apporte rien à la monnaie : sur la tête des entrepreneurs elle subsiste telle qu'elle était à sa source. Cependant tout est changé dès que les entrepreneurs distribuent la monnaie aux facteurs de production. On le montre en trois arguments.

a) Les entrepreneurs ne perdent pas la possession propre de la monnaie distribuée ; car la monnaie ne leur appartient pas. Les entrepreneurs peuvent perdre la monnaie qu'ils ne possèdent pas, il est vrai, puisqu'ils la détiennent. Ils ne sauraient toutefois perdre *la possession* de la monnaie qu'ils ne possèdent pas. D'autre part, les facteurs acquièrent la possession de la monnaie distribuée. Il s'ensuit que la distribution de 10 unités de monnaie aux facteurs vaut formation nette de 10 unités de possession monétaire nouvelle dans le corps même de la société.

b) Attendu que la monnaie distribuée doit être rétablie (63), l'acquisition des biens est subséquente à leur production. Afin que les produits soient acquis par la société, il faut encore que la possession monétaire additionnelle disparaisse.

c) Le sacrifice de la possession monétaire nouvelle suffit à l'acquisition sociale des biens produits. D'où il apparaît enfin que *la monnaie distribuée aux facteurs de la production est revêtue du pouvoir d'acheter les biens nouveaux.*

Ainsi la monnaie, collection de pures unités de compte, naît-elle privée de pouvoir. Elle en est *investie* grâce à C + I, la récompense monétaire des facteurs de production. Autant la monnaie s'enrichit elle-même, autant la société s'enrichit par les dépenses de monnaie. Si la monnaie était inséparable de sa puissance d'achat, toutes les dépenses de monnaie seraient simple circulation de richesse dans le corps social : à chaque enrichissement monétaire individuel répondrait un appauvrissement corrélatif. Le revenu monétaire de la société et le pouvoir d'achat de la

(63) Cette nécessité est d'institution ; elle est tournée en cas de crise grave.

monnaie se forment donc identiquement par C + I, les « investissements de la monnaie ».

Selon une définition libre, l'unité de pouvoir d'achat est le pouvoir d'une unité de monnaie investie. Par la rémunération des facteurs, C = I = 5, la monnaie est donc investie de 10 unités de pouvoir d'achat.

2. La disposition du pouvoir d'achat de la monnaie

La monnaie ne reste pas éternellement investie de son pouvoir d'achat ; il vient un temps où la société change son revenu monétaire en revenu réel. Cette conversion, qui est la perte du revenu monétaire, s'opère par les achats sociaux de biens produits. On se l'explique sans beaucoup de mal. Seule la monnaie nouvellement acquise au sein de la société est revêtue d'un pouvoir. Or, achetant les biens produits, la société sacrifie la possession monétaire nouvelle. Par les achats de biens de consommation et de biens d'investissement, C′ + I′, la monnaie revient donc à son état originel de somme empruntée : les entrepreneurs la détiennent de nouveau et ne la possèdent point.

La production de *p* donna lieu à l'investissement de 10 unités de monnaie. La monnaie répartie est dépensée par la société. Il faut de trois choses l'une.

a) Le prix individuel (64) de *p* est égal à 10 unités de monnaie, P = 10. Les facteurs échangent contre *p* la monnaie répartie. Ces 10 unités de monnaie retournent sur-le-champ en somme empruntée. Et les 10 unités de pouvoir d'achat disparaissent d'un seul coup.

b) Le prix individuel de *p* est inférieur à 10 unités de monnaie, P = 5. Les entrepreneurs cèdent la production pour 5 unités de monnaie. Dans ce premier mouvement la monnaie perd 5 unités de pouvoir d'achat. Mais les entrepreneurs doivent remplir la somme empruntée. Puisqu'il n'est pas en eux de s'acquitter par une création ni par un emprunt, ils perdent à leur tour la possession propre de 5 unités de monnaie (65). Et la disparition de pouvoir d'achat monte à 10 unités.

(64) Le prix individuel suppose la distinction des personnes : de l'acheteur et du vendeur.

(65) Il est évident que les entrepreneurs, comme les facteurs, peuvent acquérir de la monnaie en possession ; cf. notamment *infra*, *c*).

c) Le prix individuel de p est supérieur à 10 unités de monnaie, P = 20. Dépensant la monnaie distribuée, les facteurs achètent $\frac{p}{2}$. La recette des entrepreneurs enveloppe deux parties. Par la vente de $\frac{p}{2}$ ils recouvrent la monnaie investie pour la production de ces biens : 5 unités de monnaie retournent donc en somme empruntée, et la monnaie perd 5 unités de pouvoir d'achat. D'un autre côté les entrepreneurs font un profit net de 5 unités de monnaie, car ils acquièrent 5 unités de monnaie en possession propre. Toutefois la somme empruntée doit être rétablie. Il suit que les entrepreneurs transforment leur profit monétaire en profit réel. Cette conversion emporte la perte de 5 unités de pouvoir. Et les 10 unités de pouvoir d'achat disparaissent enfin les unes après les autres.

Ces exemples montrent qu'il faut discriminer les dépenses individuelles des dépenses sociales de monnaie investie. Les dépenses sociales sont aux dépenses individuelles ce que le prix social (66) est au prix individuel (67). Le complément arithmétique de ce rapport désigne le taux où d'autres sujets, notamment les entrepreneurs, se substituent aux facteurs en la possession de la monnaie distribuée. Si $\frac{1}{\alpha}$ est le rapport des deux prix, $\frac{\text{P social}}{\text{P}}$, les revenus de substitution sont égaux à la totalité des dépenses individuelles de monnaie investie, multipliées par $1 - \frac{1}{\alpha}$ (68) (69). Ainsi les achats individuels sont-ils des actes doubles : tantôt ils font disparaître la possession additionnelle de monnaie, tantôt ils l'aliènent seulement. Quant aux dépenses sociales, elles sont des actes simples qui signifient toujours effacement du pouvoir

(66) Le prix social est égal à la rémunération des facteurs de production.
(67) Le prix individuel est le prix courant.

(68) Soit l'exemple *c*). Le rapport du prix social au prix individuel est $\frac{1}{2}$. La monnaie répartie, 10 unités, est dépensée intégralement. Le revenu de substitution est donc égal à $10\left(1 - \frac{1}{2}\right) = 5$: c'est le profit des entrepreneurs.

(69) Les revenus de substitution sont souvent dépensés à l'aide de la monnaie scripturale et fiduciaire ; d'où l'importance du mouvement net de ces monnaies.

d'achat de la monnaie (70). Or C′ et I′ sont les dépenses de disposition du revenu monétaire social. Et lorsque la société achète des biens au prix de 10 unités de monnaie, $C' + I' = 10$, la monnaie est désinvestie de 10 unités de pouvoir d'achat (71).

3. L'équilibre de la formation et de la disposition du pouvoir d'achat de la monnaie

En ce que la monnaie est d'abord nue de pouvoir, on peut discerner deux catégories d'opérations monétaires qui s'opposent dans la société : les dépenses de formation et les dépenses de disposition du pouvoir d'achat. Si elle ne pouvait être séparée de son pouvoir, la monnaie se dépenserait en une activité unique : l'exercice de sa puissance d'achat. Tous les actes monétaires seraient d'un type constant : les achats de produits, de valeurs et de services. Et même au regard de la préparation et de la détermination de ces actes, on ne pourrait opposer la monnaie à elle-même ; car il est vain, Don Patinkin l'a marqué, de parler alors de l'offre et de la demande de monnaie, ces forces contraires n'étant que d'autres noms de la demande et de l'offre de biens (72). Mais puisque dans la vie économique la monnaie acquiert et perd son pouvoir tour à tour, les dépenses de formation et les dépenses de disposition du revenu se répondent tout naturellement. *Et non pas nécessairement* ; c'est pourquoi on parle avec justesse de l'équilibre incertain de la monnaie.

On voit ainsi que l'intelligence précise de l'erreur de Jean-Baptiste Say permet de saisir la possibilité et la signification du déséquilibre monétaire. Si la récompense des facteurs de production était déjà l'exercice du pouvoir d'achat de la mon-

(70) On trouvera un développement de ces points dans un travail qui doit paraître aux Editions Sirey dans la collection dirigée par M. le professeur Goetz-Girey : *La formation du pouvoir d'achat*.

(71) Les achats sociaux de biens de consommation font disparaître le revenu à jamais ; les achats sociaux de biens d'investissement l'effacent elles aussi, mais il renaît continuellement par les amortissements successifs ; c'est pourquoi les investissements conservent le revenu (l'épargne est le revenu non dépensé pour les achats de biens de consommation). Considérés en eux-mêmes, tous les achats sociaux de biens produits se font au prix du pouvoir d'achat de la monnaie.

(72) Cf. Don Patinkin, *op. cit.*, p. 1 : « Money buys goods, and goods do not buy money. » — Don Patinkin en conclut que la théorie de la monnaie n'est autre que la théorie du marché des biens produits. « The natural place, then, to study the workings of monetary forces is directly in the markets for goods (*loc. cit.*, p. 1. » Cette inférence méconnaît évidemment l'investissement et le désinvestissement de la monnaie.

naie, les biens nouveaux seraient acquis par cette rémunération même. Puis la monnaie servirait à d'autres achats de biens passés, présents ou futurs. Nulle part, dans leurs cercles réitérés, les dépenses de monnaie ne seraient inégales à elles-mêmes. Mais en réalité la récompense des facteurs *n'est pas un achat*. Et dans cette négation, dans cette certitude seule réside la ruine du théorème de Say (73). Car les unités de compte par définition sont dépourvues de pouvoir. Prêtées aux entrepreneurs, elles sont dispensées aux facteurs de biens produits. Elles font aussitôt l'objet d'une appropriation qui ajoute aux possessions sociales. L'effet premier de la production, autant qu'elle prête à rémunération de ses facteurs, n'est donc point l'acquisition de biens réels ; c'est l'acquisition de monnaie. Les biens ne sont pas acquis à la société par leur seule production physique. Afin de passer de la production à l'acquisition des biens, il faut que la société assume un coût supplémentaire : elle doit faire le sacrifice de la possession monétaire additionnelle (74). *Ce ne sont pas les produits qui acquièrent les produits, mais le pouvoir d'achat de la monnaie, et qui s'épuise dans cet exercice.* Or, il arrive que le pouvoir d'achat de la monnaie ne soit pas dépensé ; auquel cas la formation du revenu l'emporte sur sa disparition. Ce déséquilibre des dépenses monétaires déprime la conjoncture : les produits restent sans acquéreurs, et la production sans valeur.

D'une manière générale, on distingue deux causes de déséquilibre ; car la formation et la disparition du pouvoir d'achat peuvent chacune l'emporter sur l'autre. Voyons ces déséquilibres séparément en deux secteurs de l'économie (75). Dans le secteur 1, une partie du pouvoir d'achat créé en la période est thésaurisée ; ce qui signifie qu'elle n'est dépensée ni pour l'achat

(73) Don Patinkin pense comme J. G. Koopmans que la loi de Say implique l'égalité nécessaire des ventes et des achats individuels. « Following Lange, we define Say's Identity as stating that — regardless of the prices and interest with which they are confronted — individuals always plan to use all their proceeds from the sale of commodities and bonds for the purpose of purchasing other commodities and bonds (cf. *op. cit.*, p. 119). » En réalité la loi de Say est véritable à la double condition : 1) que les achats et les ventes s'égalent *dans l'économie* ; et 2) que la monnaie soit inséparable de son pouvoir d'achat. La première condition est toujours présente et la seconde jamais.

(74) Les sujets ne peuvent donc posséder la valeur à la fois sous forme monétaire et sous forme réelle ; il faut qu'ils choisissent.

(75) Comme critères de la distinction des secteurs, nous prenons ici les causes de déséquilibre ; de tels secteurs il n'y en a donc que deux dans l'économie.

de biens de consommation, ni pour l'acquisition de biens d'investissement ; ou au contraire, un pouvoir d'achat thésaurisé dans une période précédente est dégelé en celle-ci et porté vers l'achat de biens nouveaux. De là, une égalité vraie nécessairement : $\Delta L = C_1 + I_1 - (C'_1 + I'_1)$ (76). D'autre part, un sujet du secteur 2 perçoit de la monnaie qui vient d'être créée ; et *en fait* il n'est pas astreint, telle est l'hypothèse, à la restituer. Voici donc de la monnaie non investie et qui peut néanmoins servir à des achats. C'est que le pouvoir d'acheter les biens est réparti désormais entre un nombre accru d'unités monétaires. Cette usurpation (77) fait qu'il existe plus d'unités de pouvoir d'achat qu'il n'en a été créé (78). Il s'ensuit que ΔM, la monnaie nouvelle dépensée, égale logiquement la différence entre la disparition et la formation du pouvoir d'achat de la monnaie : $\Delta M = C'_2 + I'_2 - (C_2 + I_2)$ (76).

Or maintenant, $C + I$ sont les dépenses de formation du revenu et identiquement du pouvoir d'achat ; et $C' + I'$ les dépenses de disposition du pouvoir d'achat, donc du revenu. L'épargne est le revenu acquis non dépensé pour les achats de biens de consommation : $E = C + I - C'$; ainsi diffère-t-elle de l'investissement dans la mesure de $C + I - (C' + I')$. Et cet excès est positif, négatif ou nul (79). Car l'égalité nécessaire ne va pas de $C + I$ à $C' + I'$, mais bien de $C + I + \Delta M$ à $C' + I' + \Delta L$. En effet, $\Delta M - \Delta L = C'_2 + I'_2 - (C_2 + I_2) - [C_1 + I_1 - (C'_1 + I'_1)] = C'_2 + I'_2 + C'_1 + I'_1 - (C_2 + I_2 + C_1 + I_1) = C' + I' - (C + I)$. On en tire l'inflation, la déflation et l'équilibre.

a) *Inflation :*

$$\Delta M > \Delta L$$
$$C + I < C' + I'$$
$$E < I'.$$

(76) $C_1 + I_1 - (C'_1 + I'_1)$ désigne la différence entre la formation et la disposition du pouvoir d'achats dans le secteur 1, *mutatis mutendis* pour le secteur 2.

(77) On sait qu'une idée analogue à celle de l'usurpation du pouvoir d'achat est exposée dans les écrits de J. G. Koopmans et de J. Rueff. Mais ni la théorie des encaisses, ni la théorie des achats « nets » ne permettent d'expliquer vraiment l'apparition de « fausses créances ». Il faut passer par l'investissement de la monnaie.

(78) Défini par rapport aux biens réels, donc dans sa *dimension*, le pouvoir d'achat n'est pas augmenté ; il ne faut pas confondre unités de *compte* et unités de dimension.

(79) M. Dieterlen observe que l'égalité logique de l'épargne et de l'investissement est le problème de sémantique (Cf. P. Dieterlen, « La monnaie, auxiliaire du développement », *Revue Économique*, 1958, p. 513-546). Et de fait, il faut entendre la signification distincte des deux investissements, l'investissement strict et l'investissement de la monnaie, avant de prononcer.

b) *Déflation :*

$$\Delta M < \Delta L$$
$$C + I > C' + I'$$
$$E > I'.$$

c) *Equilibre :*

$$\Delta M = \Delta L$$
$$C + I = C' + I'$$
$$E = I'.$$

L'égalité de la formation et de la disparition du pouvoir d'achat est le critérium de l'équilibre monétaire pour la totalité de l'économie. Et on peut juger du tout à la partie (80) ; car le même critère qui s'étend à l'ensemble des industries s'applique également à chacune d'elles (81). Cette règle permet de localiser un déséquilibre. D'autre part, on s'inquiète avec profit de l'équilibre monétaire dans les seules industries de biens de consommation ou de biens-capitaux, puisque ces deux groupes peuvent être frappés d'inflation et de déflation dans un état d'équilibre général (82).

CONCLUSION

L'équilibre de la monnaie n'est point épuisé car il faut laisser à d'autres travaux la résolution de trois difficultés : théorique, pratique et politique.

Difficulté théorique. A moins que le taux de l'escompte (83) ne soit adéquat, la monnaie non investie poursuit ses mouvements

(80) Il est défendu, au rebours, de juger de la partie au tout ; on risque de se tromper. Les vérités individuelles peuvent se compenser les unes les autres dans le corps social ; tandis que la vérité sociale est répartie entre les individus. Ainsi, autant que les revenus individuels se forment par la dépense d'autres revenus individuels, il n'y a point de revenu dans la société ; mais un revenu social existe nécessairement sur la tête de certains individus. Le revenu de la société s'identifie toujours à un ou plusieurs revenus individuels. Cependant les revenus individuels ne sont pas tous des revenus sociaux : ainsi, la totalité des revenus individuels n'est-elle pas le revenu de la totalité des individus.

(81) La distinction entre le tout et les parties n'est pas la dualité de la macroéconomie et de la microéconomie. La transition de la société à la société moins un individu ne transporte pas de la macroéconomie à la microéconomie ; pourtant elle transforme le tout en ses parties. Et les parties d'un tout peuvent être plus grandes que le tout composé d'autres parties.

(82) Les dépenses de formation du revenu montent à 10 unités : $C = I = 5$. Si la consommation est égale à 4 unités et l'investissement à 6 unités, il y a déséquilibre dans les industries productrices de biens de consommation et dans les industries productrices de biens-capitaux. Et l'équilibre est général.

(83) L'escompte est le loyer de la monnaie non investie.

néfastes au sein de la société. Sans doute la théorie de l'escompte montrera-t-elle qu'un taux trop bas, bien qu'il ne compromette pas nécessairement l'équilibre, est néanmoins cause d'une accumulation de déséquilibres isolés (84).

Difficulté pratique. Afin de classer les économies suivant le critérium de l'équilibre monétaire, il faut se mettre dans une période strictement définie. Or, la définition de cette période peut varier : les entrepreneurs modifient leur demande effective (85) les uns avant les autres lorsqu'ils rencontrent une abstention égale des acheteurs.

Difficulté politique. Telle économie est en déséquilibre ; on en connaît les causes. Mais il faut décider encore si ce déséquilibre est souhaitable ou haïssable dans les conditions données. Ce choix et les mesures qu'il doit entraîner sont le fait de l'Etat.

Or, quelle que soit la nature de ces problèmes, il faut toujours partir du concept abstrait de l'équilibre monétaire. L'abstraction est donc utile à l'action et nécessaire à la connaissance.

Bernard SCHMITT.

(84) Wicksell ne s'est trompé, il y un demi-siècle !, qu'en faisant de l'adéquation de l'intérêt un critérium de l'équilibre général. En fait les causes de déséquilibre sont multiples et elles ne se neutralisent que dans l'égalité de la formation et de la disparition du pouvoir d'achat.

(85) La demande effective est la somme des recettes *attendues*.

CHRONIQUE DE CONJONCTURE

Au cours du dernier trimestre de chaque année il paraît possible de déterminer la position d'une économie qui fait route vers l'année nouvelle. Très généralement, elle se laisse déduire des données économiques observées durant les neufs premiers mois de l'année en cours et des prévisions relatives aux prochains mois. Ainsi, l'on peut dire que l'année 1959 aura été celle de la reprise et que l'année 1960 sera celle de l'expansion des investissements.

Toutefois, il convient de situer plus précisément cette perspective raisonnablement optimiste. Car, il n'est pas un problème de conjoncture que l'on aborde actuellement derrière lequel se sente la présence d'un autre : l'expansion économique s'appuie sur le changement des techniques de production ; elle dépend du rythme de cette transformation. Ainsi, dans toute interprétation de la conjoncture actuelle, on est conduit à se demander quelles conséquences cette transformation peut faire subir aux interprétations qui ne retiendraient que l'action des facteurs « classiques » du développement économique. Là où la pensée théorique suggère une politique déterminée pour infléchir le développement économique, l'expansion liée aux nouvelles techniques risque de réduire la portée d'une telle politique, parfois même elle tend à en annuler les effets. D'autre part, dans l'univers technique actuel, l'objet de l'expansion est de nature telle qu'il est capable d'accroître très rapidement les différences et les dépendances entre économies qui évoluent à des rythmes différents. Aussi bien, convient-il de ne pas céder à un optimisme trop facile qui tendrait à négliger certains problèmes essentiels pour l'économie européenne et, plus particulièrement, pour l'économie française.

I

Les derniers lancements d'engins spatiaux soulignent *l'importance croissante de la nouvelle révolution des techniques* caractérisée par le cycle énergie nucléaire, électronique, engins spatiaux. C'est dans cette perspective que l'année 1960 apparaît comme une année d'expansion des investissements sous la pression de la demande des industries des biens d'équipement. Cette pression s'exerçant à la fois sur le marché des biens, des capitaux et de l'emploi entraînera une hausse des revenus et des prix que l'on assimilerait, à tort, au terme trop commode « l'infla-

tion ». En fait, la stabilité relative des prix — plus que des revenus — observée au cours des huits premiers mois de 1959 ne traduit qu'un phénomène normal dans le premier stade de la reprise au moment où les stocks sont encore assez importants et où les besoins de trésorerie des entreprises incitent celles-ci à maintenir le niveau de leurs ventes. Dès la fin septembre la pression de la demande se manifeste tandis que les stocks de matières premières et de produits finis tendent à s'amenuiser.

Cette nouvelle expansion économique suscite des craintes : *ne déclenchera-t-elle pas une hausse des prix trop rapide* ? Certes, en période de révolution des techniques les industries nouvelles essaient de se procurer le plus rapidement possible les moyens leur permettant de réaliser les premières de grands progrès. Elles acceptent de payer à des prix plus élevés les matières premières et les services. D'où des demandes nouvelles, de nouveaux revenus permettant de soutenir la hausse des prix dans la mesure où, pendant un certain temps, la production ne suit pas la demande. Est-ce à dire qu'il suffise de recourir au maniement du taux de l'intérêt et à quelques mesures d'une politique de crédit flexible (1) pour exorciser cette crainte de « l'inflation » ? Il semble bien que, depuis plusieurs années, on isole cette technique bancaire et que ses rapports avec l'expansion économique ne sont ni aussi évidents ni aussi généraux qu'on l'affirme parfois. Les techniques nouvelles, pour se développer, nécessitent un financement de l'Etat. Ce financement transforme la notion de dépenses budgétaires. Envisagée sous cet angle la politique du taux de l'intérêt prend un nouvel aspect : elle ne se présente plus comme un simple renchérissement du loyer de l'argent ; ni comme un moyen capable de corriger les difficultés temporaires de la balance des paiements ; elle intéresse directement le financement de certaines dépenses de l'Etat. Ces dépenses ont changé de sens et de portée : il ne s'agit plus de dépenses gouvernementales, au sens classique, mais de dépenses industrielles — parfois sous le terme « dépenses de défense » — parmi les plus aléatoires et, en tout cas, à long terme. Ainsi, les pouvoirs publics sont-ils amenés à faire appel aux marchés de capitaux au moment où l'emprunt gouvernemental est difficile à lancer, surtout à long terme. Dans cette perspective, la politique du taux de l'intérêt apparaît beaucoup plus comme un problème de financement nouveau que comme une technique de contrôle de l'expansion économique. D'ailleurs, comment contrôler l'expansion économique à un moment où l'on ne peut connaître quels seront les effets à moyen terme de la révolution des techniques et à un moment où, poussés par la concurrence on doit, semble-t-il, renoncer à contrôler le rythme même de cette révolution ? La politique du taux de l'intérêt, dans la conjoncture actuelle, paraît n'exercer qu'une influence relative et assez faible sur le contrôle d'une partie de la demande des biens de consommation : celle qui reposerait, théoriquement, sur le crédit. En fait, on confond couramment

(1) Comme c'est le cas aux Etats-Unis et en Allemagne.

« stabilité » monétaire et stabilité des prix, alors que la « stabilité » monétaire est liée à l'accroissement de la puissance de production et qu'elle est fonction du rythme de formation du capital : problèmes assez indifférents aux variations du taux de l'intérêt.

L'expansion économique se déroule dans un cadre géographique qui se transforme et qui s'élargit. L'idée de « marché commun » illustre cette tendance. Malgré les difficultés inhérentes à toute entreprise de cette ampleur il faut, dès à présent, considérer les conséquences pratiques d'une telle extension des marchés et des entreprises. D'autre part, l'exemple du « marché commun » se généralise dans le monde ; il conduit à l'extension du cadre des échanges au-delà des anciennes nations par une nouvelle organisation des échanges et des entreprises y participant. Dans ce cadre, le problème majeur, *en Europe*, est de savoir *à quel rythme se développera l'accélération des investissements* capables de parvenir au niveau atteint par les Etats-Unis et la Russie dans la nouvelle révolution des techniques. Des éléments favorables existent : les efforts de concentration des grandes unités économiques et les larges liquidités à la disposition des grandes banques européennes ; mais la question des barrières douanières anachroniques et l'harmonisation des politiques monétaires — facilitée par de larges réserves de change — la libération complète des opérations en capital, déjà réalisée en partie, restent à résoudre. Ainsi, pourra-t-on, dans une certaine mesure, amortir les hausses de prix locales et maintenir la « stabilité » monétaire sans pour autant lutter en vain contre un mouvement des prix résultant d'une tendance fondamentale de l'économie.

II

L'importance des transformations des techniques se manifeste pleinement à travers les grands espaces économiques.

L'*économie américaine* offre, actuellement, un aspect assez paradoxal qui, en un sens, souligne sa puissance : malgré la grève des aciéries l'expansion de l'ensemble des industries américaines continue sans difficultés majeures. Cette grève, par sa durée et son ampleur, marque une date dans les relations sociales aux Etats-Unis. Deux groupes sociaux ont tenté de prendre la mesure de leurs forces respectives. Pour le groupe ouvrier, la reprise économique et la période pré-électorale paraissent favorables aux revendications ; tandis que le groupe patronal essaie d'éviter l'extension des conséquences d'une politique des salaires, inaugurée il y a quelques années, et transformant la nature même de la rémunération du travail. Le groupe ouvrier ne met pas en cause la libre entreprise ; il réclame simplement une rémunération plus élevée en fonction de l'expansion économique (« Good wages, good times »). Il semble bien que les impératifs et les avantages de cette expansion amènent les groupes en présence à conclure un compromis accordant

des augmentations de salaires et quelques hausses de prix des produits sidérurgiques (1).

En fait, on contaste aux Etats-Unis une prospérité générale des affaires qui se traduit par l'augmentation de l'emploi, des ventes, des profits, des salaires et de tous les revenus. A partir de cette augmentation, qui s'effectue à un niveau très élevé, on peut prévoir qu'en 1960 la pression de la demande s'exercera aussi bien dans le domaine des biens de consommation, déjà très prospère en 1959, que dans le domaine des biens de production. D'où une expansion des investissements dans ces deux domaines. Au cours des derniers mois, la Bourse de New-York a indiqué, à travers des fluctuations diverses, autour de quelles activités s'organisait l'expansion économique américaine. Le glissement principal de la Bourse — à partir de niveaux jamais encore atteints — se produisit après l'annonce de l'entrevue de M. Eisenhower et de M. Kroutchev. On craignit qu'un accord n'entraînât la réduction des « dépenses militaires » et, par voie de conséquence, un ralentissement d'activité dans les branches industrielles produisant des « fusées » et le matériel nécessaire à leur équipement. C'était confondre, un peu rapidement, «dépenses militaires» « et « dépenses de recherches ». La hausse du taux de l'intérêt et les grèves n'exercent que des influences sporadiques ou temporaires sur la tendance générale des cours.

Dans ces conditions on est tenté de réduire à leurs justes proportions les « craintes » soulevées, dans les pays-anglo-saxons, par l'évolution de la balance des paiements des Etats-Unis. L'analyse de cette évolution a été trop souvent présentée ces derniers mois pour y revenir une fois encore. Le « déficit » et les « sorties d'or » américains ne dépendent pas d'échanges, somme toute fort réduits, mais d'une organisation particulière des prêts et des aides consentis par les organismes américains. On ne saurait être surpris, dans ces conditions, que l'administration américaine préconise la modification de certaines procédures qui, pratiquées dans une structure modifiée de l'économie mondiale, devenaient défavorables pour les Etats-Unis. S'il en est ainsi, on comprend mal comment, un économie encore largement dominante et à la tête du progrès des techniques puisse avoir une monnaie « surévaluée » — à moins qu'il ne s'agisse d'un vœu très pieux de la nation britannique. En définition, la remise en production des aciéries et, surtout, à moyen terme, la compétition dans le domaine des engins spatiaux auront pour résultat certain d'accélérer le rythme de l'expansion entraînant une augmentation des revenus et des prix aux Etats-Unis.

La compétition dans le domaine des engins spatiaux attire l'attention sur l'évolution de *l'économie russe*. Le cadre d'une chronique ne nous

(1) L'historien des faits sociaux pourrait penser à la grande grève qui, en 1926, opposa, en Grande-Bretagne, les mineurs et les propriétaires des mines. Mais les ressemblances sont superficielles malgré les apparences. Les conditions économiques et l'esprit des groupes en présence sont complètement différents sinon même opposés. Les discussions des groupes américains se bornent à des questions de répartition du produit de l'activité économique, en période de prospérité, sans mettre en jugement la légitimité du rôle de l'entrepreneur, ni les principes de la lutte des classes.

permet pas d'aborder l'étude des perspectives de cette économie (1). Nous nous bornerons à présenter quelques remarques générales. Depuis dix-huit mois les efforts russes de rapprochement avec les occidentaux paraissent dominés par une profonde volonté d'aboutir à l'établissement de relations économiques étendues. Qu'il s'agisse du voyage de M. Mikoyan ou de celui de M. Kroutchev aux Etats-Unis, que l'on considère les résultats de la mission de M. Macmillan à Moscou, ou bien encore qu'on retienne certaines démarches moins spectaculaires, la demande russe est toujours exprimée avec force et dans les mêmes termes : elle tend à obtenir des crédits importants pour se procurer en Occident de nombreux biens d'équipement nécessaires au développement du plan de Sept ans. Dans ces conditions on peut se demander si ce plan prévoit également les conséquences de l'aide économique russe aux pays sous-développés et, tout spécialement, à la Chine. Ou bien encore, il est permis de supposer que le potentiel économique dont dispose les russes étant insuffisant, actuellement, pour réaliser l'ensemble des prévisions du plan de sept ans on ait décidé de faire porter l'effort industriel sur le développement des nouvelles techniques tandis que l'on tenterait d'équiper les industries « classiques » des secteurs de la consommation au moyen de crédits consentis par les occidentaux. Mais, les Etats-Unis, moins encore que les européens, ne paraissent disposés à consentir les crédits demandés, ni même à apporter quelques adoucissements aux sévères contrôles qu'ils exercent sur les exportations (2).

Economiquement, l'Europe se constitue assez rapidement, en fonction d'une large coopération franco-allemande qui n'exclut ni les participations américaines ni même les participations britanniques. L' expansion économique favorise le développement. L'économie du « marché commun » exerce une grande influence sur le développement économique des grandes entreprises européennes. Un mouvement rapide semble associer de plus en plus étroitement les marchés des capitaux européens. Les accords et les concentrations d'entreprises en sont facilités qu'il s'agisse de l'acier, de la chimie, de l'automobile, du caoutchouc, de l'électronique, des banques ou des transports aériens. L'ensemble de ces accords, favorisé par de larges liquidités, permet l'interpénétration des marchés financiers et l'organisation de l'harmonisation des procédures boursières. Il devrait encourager certains pays, possesseurs d'importantes réserves de change, à abolir les restrictions encore imposées aux mouvements des capitaux. Ainsi, pourrait-on envisager une organisation efficace de l'expansion économique européenne orientée vers des investissements à l'échelle des nécessités exigées par les nouvelles

(1) Voir un article intéressant de R. WAGENFÜHR. « La production industrielle soviétique dépassera-t-elle la production américaine ? », dans *les Informations statistiques* publiées par la C. E. C. A. N° 4, juillet-août 1959, pp. 177-197.

(2) Tout semble se passer comme si les Russes tentaient de trouver des « moyens d'échange » empruntés à un ensemble de faits et de situations politiques qu'ils exploitent au mieux de leurs intérêts. D'où le dialogue qui toujours recommence sur le point de savoir s'il convient d'établir d'abord, les relations économiques et les crédits ou bien si la priorité doit être accordée aux garanties de paix.

techniques. Car, une étude, rapide et sommaire, des diverses activités industrielles dans les principaux pays d'Europe Occidentale et aux Etats-Unis (1) montre que, même si les tendances générales paraissent souvent identiques les écarts entre les branches sont beaucoup plus forts pour l'Europe. On note, cependant, une divergence profonde pour l'industrie des métaux, en recul aux Etats-Unis : s'agit-il simplement d'une influence particulière de la conjoncture de 1958 ou bien est-ce le signe d'une évolution future ? En effet, l'analyse plus détaillée, par produits, permet d'expliquer, en grande partie, ce mouvement par le développement très rapide de l'industrie automobile en Europe.

Les comparaisons d'ensemble suggérées par le tableau des indices des diverses branches de la production industrielle en 1958 soulignent, encore, la néccessité de transformer la structure de la production européenne, en fonction des nouvelles techniques aussi bien que de la consommation.

Les mouvements et l'orientation des cours des matières premières confirment l'expansion de l'économie mondiale (2). Sans doute, ces mouvements ont été souvent pertubés, soit par des menaces de grèves ou des grèves (cuivre), soit par l'annonce de ventes d'une partie de certains stocks stratégiques (cuivre, étain, caoutchouc, coprah). Dans ce dernier cas, il semble que les quantités de stocks mises sur le marché ont été nettement insuffisantes et n'enrayèrent que peu de temps les tendances à la hausse des cours. Si l'on tient compte de ces remarques on constate que la demande et la production se développent pour le cuivre, le zinc, le nickel, le wolfram, les métaux rares, le diamant, l'aluminium, et les grands produits agricoles (café, cacao, laine). Cette expansion traduit l'anticipation d'un nouvel accroissement de la demande. On s'accorde à reconnaître que les grands pays producteurs de matières premières commencent à enregistrer les signes de la reprise dans les pays industriels. Quant au pétrole on constate, depuis plusieurs mois, que la production et la consommation augmentent à un rythme satisfaisant, même aux Etats-Unis malgré les grèves. En Europe, la demande des produits pétroliers est en hausse de 18 %, depuis le début de 1959, dans les pays de l'O. E. C. E. L'ensemble du mouvement favorable des matières premières se reflète, encore bien timidement, dans une tendance mieux orientée des frêts.

III

Face à l'expansion économique et technique des Etats-Unis et de la Russie, de l'Allemagne et du Japon, comment se présente *la situation de l'économie française* ? Il est indiscutable que la France participe à la reprise de l'activité mondiale. Toutefois, il convient de situer cette

(1) Voir en appendice le tableau des indices relatifs des diverses branches de la production industrielle en 1958 et sa méthode d'établissement.
(2) La Russie et la Chine sont des acheteurs actifs sur ces marchés.

reprise française dans la conjoncture économique internationale. Peut-être sera-t-on amené à rectifier certains jugements dont l'optimiste ne paraît pas suffisamment critique.

Un examen de la situation économique au début du dernier trimestre de l'année 1959 conduit à distinguer entre les activités des divers secteurs de production.

1° *L'activité industrielle.* — Certains secteurs connaissent une forte expansion. L'évolution de la *sidérurgie* française demeure très favorable. La production d'acier et de fonte augmente à un rythme très satisfaisant ; les carnets de commandes sont très chargés. La demande intérieure enregistre des achats préventifs plutôt que dictés par une augmentation des besoins. La demande étrangère ne cesse de se développer tant dans les pays de la C. E. C. A., et particulièrement en Allemagne où les craintes de concurrence paraissent appaisées par de très longs délais de livraisons des aciers français, que dans les autres pays (Suisse, pays scandinaves, Russie) ; l'influence des grèves américaines n'apparaît pas encore très nettement. Le relèvement des cours mondiaux favorise les sidérurgistes français. Les *industries chimiques* demeurent prospères ; elles poursuivent une politique d'accords et de concentration capable de les mettre au niveau des grandes entreprises européennes ou américaines. Les industries de l'aluminium paraissent disposées à ralentir leurs exportations afin de profiter des hausses probables des cours mondiaux. Quoique moins rapide, le développement des *industries de construction électriques* se poursuit, bien que le gros équipement commence à être touché par une baisse des commandes étrangères. Enfin, exception faite pour le charbon, le secteur de *l'énergie* — électricité-pétrole — enregistre une nette augmentation de la consommation.

Dans certains secteurs se manifeste une reprise de la production. Ainsi, pour les *machines-outils* et les *textiles*. Dans ce domaine, les perspectives sont favorables dans la plupart des branches, grâce, très souvent, à une reprise de courant des exportations (laine, bonneterie) ou de la demande intérieure (coton) ; tandis que les textiles synthétiques continuent à connaître une forte activité. Enfin, les *cuirs lourds* bénéficient d'une forte demande liée à l'entrée en vigueur du Marché commun.

D'autres secteurs envisagent l'avenir avec plus d'incertitude. A premier examen, il paraîtra paradoxal d'inclure dans cette catégorie *l'industrie automobile*, puisque cette branche voit son activité augmentée, en moyenne, d'environ 12 % entre mai et août 1959. D'autre part, le niveau très élevé des exportations a permis jusqu'à présent de compenser le fléchissement, d'ailleurs assez peu important, de la demande intérieure. Cependant, le moment approche où de nouvelles concentrations, seront nécessaires si l'on désire atteindre, à la faveur d'une baisse des prix, de nouvelles catégories d'acheteurs et résister à la concurrence sur les marchés étrangers. *L'activité du bâtiment* comparable, dans l'ensemble à celle de 1958, comporte d'importantes différences entre

les branches. La reconstruction étant pratiquement terminée, on enregistre une forte baisse d'activité dans le groupe dit « de gros œuvre » ; par contre, l'activité continue dans le « second œuvre ». La reprise se manifeste dans les centres industriels. Les petites entreprises supportent de moins en moins facilement la concurrence des grandes entreprises. La construction de logements se concentre, de plus en plus, sur les types « Logeco ». La régression de l'activité des *transports fluviaux et ferroviaires* est surtout liée aux transports de combustibles solides. Plus symptomatique parait être la régression des *transports aériens*. Le ralentissement des ventes des *machines agricoles* semble traduire un problème de structure des entreprises plus qu'une question d'activité agricole. Quant au ralentissement des *constructions navales*, s'il reflète un phénomène mondial, il ne doit pas faire oublier les progrès réalisés aux Etats-Unis et en Russie dans le domaine des navires propulsés par l'énergie nucléaire.

2° Il paraît difficile d'envisager l'*activité agricole* simplement en fonction des conséquences « possibles » — ou passées — de la sécheresse des mois d'été. On se souvient d'un récent hiver et de la satisfaction non dissimulée des agriculteurs à la fin de ce même hiver réputé « catastrophique ». Sans doute, la sécheresse persistante a gêné la production des légumes, sauf, cependant, dans les régions irriguées du sud de la France. Les conséquences apparaissent moins certaines encore en ce qui concerne les herbages et l'élevage : la sécheresse ne s'est pas manifestée dans toutes les régions avec la même intensité. Quant aux produits laitiers, s'il est certain que la sécheresse a réduit la production, il paraît aussi certain qu'une mauvaise organisation et l'archaïsme corporatif de la production et de la distribution ont favorisé la hausse des prix plus qu'ils ne contribuent à améliorer la situation. Une politique libérale des importations aura, sans doute, le mérite de provoquer, enfin, la transformation des méthodes de production et de distribution agricoles. Plus curieuses apparaissent les conséquences envisagées de la sécheresse sur la production probable de betteraves. Un effet certain et immédiat a été la hausse du prix du sucre métropolitain. Cependant, les cours mondiaux du sucre se situent aux niveaux les plus bas, et les achats de sucre cubain, effectués par la France dès septembre, même exprimés en dollars, restent très inférieurs aux prix français.

On s'accorde à reconnaître l'exceptionnelle récolte de céréales, principalement de blé et d'orge. Le revenu des agriculteurs sera augmenté, d'autant plus qu'un décret du 31 juillet 1959 a autorisé une hausse des prix de 5 % à 12 %. La récolte favorisera les exportations vers l'Allemagne. On observe des livraisons rapides aux organismes chargés du stockage : elles permettent aux agriculteurs d'accroître leur trésorerie. La récolte de vin a été la plus abondante en qualité et en quantité depuis 1945. Le problème de l'écoulement paraît aisé grâce à la mise en place du plan viticole. Une décret du 4 juillet 1959 autorisant la hausse des prix des vins à degré élevé (Algérie), a entraîné un raffermissement des cours bien que la consommation taxée de la métropole ait diminué de 7 % en un an.

En définitive, les « effets » de la sécheresse sur les revenus agricoles paraissent pour le moins incertains, tandis que l'accroissement de l'ensemble du revenu agricole est, dès à présent, très assuré. Il est vrai, qu'en ce domaine, les croyances, les préjugés, les mythes... et les intérêts demeurent encore plus puissants que le bon sens.

3° L'ensemble de ces remarques, l'importance des liquidités bancaires, conduisent à premier examen, à envisager avec optimisme l'évolution de l'économie française au début de 1960. Toutefois, il ne faudrait pas négliger certains aspects de cette évolution pour l'apprécier objectivement.

La reprise française est très largement fondée sur les exportations. Celles-ci ont été favorisées par les mesures de stabilisation monétaire donnant un avantage de prix aux produits français sur les marchés étrangers. D'autre part, depuis le début de 1959, l'afflux de capitaux étrangers, attirés par les possibilités jusqu'alors sous-estimées des industries françaises, a été favorisé par une grande liquidité des capitaux et la constitution de grandes sociétés d'investissements en Allemagne, en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis. La reprise des investissements à l'étranger, en 1960, risque de ralentir cet afflux. Le mouvement des exportations peut décliner : certes, la sidérurgie est encore assurée pour longtemps de certains marchés extérieurs ; mais il semble que l'industrie automobile n'est pas à l'abri de la concurrence sur les marchés extérieurs. De même nos exportations agricoles ne paraissent pas toujours assurées. Enfin, sur les marchés intérieurs, on observe que l'augmentation relative du chiffre d'affaires des activités commerciales s'explique par la hausse des prix plutôt que par l'accroissement des quantités vendues. Il faut, en dernier lieu, reconnaître que nos ressources économiques ne nous permettent pas d'envisager, sur le plan national, de participer réellement à la nouvelle révolution des techniques (1).

Peut-être conviendrait-il de profiter des circonstances économiques actuellement favorables pour étendre notre cadre géographique en libérant définitivement nos échanges et ceux de l'ancienne zone franc. Pourquoi s'acharner à maintenir des conditions de pénurie artificiellement entretenues par des protections, des subventions, ou une prétendue direction des prix qui prouvent leur impuissance depuis quinze ans et qui bloquent les structures économiques dans des cadres de plus en plus inadaptés ? Doit-on penser que certaines administrations économiques et financières ne sont plus capables de s'ajuster aux structures économiques qui se transforment dans le monde entier ?

* * *

L'économiste se réjouit quand il constate que, dans la période actuelle, comme au XIXe siècle, les impératifs économiques favorables à l'expansion et à l'élévation de niveau de vie paraissent s'imposer aux politiques.

(1) Il paraîtrait plus exact d'assimiler l'explosion de la bombe nucléaire française à la maîtrise d'une technique nouvelle et à sa transposition dans le domaine industriel plutôt que de l'envisager strictement en terme de « défense ».

Certes, que l'on pense les réalités économiques en fonction de l'énergie nucléaire et des fusées plutôt qu'à travers les moulins à vent, mais que l'on ne néglige pas ce conseil de Spinoza : « La paix ce n'est pas l'absence de la guerre ; c'est une vertu qui naît de la force de l'âme ».

25 *octobre* 1959.

P. CARRÈRE. J. L. GUGLIELMI.

Note sur les indices relatifs des diverses branches de la production industrielle en 1958

Les diverses activités industrielles d'un pays n'évoluent pas parallèlement. Les modifications de la structure de la consommation et du commerce extérieur introduisent des divergences. Le progrès technique n'a pas les mêmes effets sur toutes les productions. Finalement, à plus ou moins long terme, on s'aperçoit que c'est la structure même de la production qui est modifiée par ces écarts de développement.

INDICES RELATIFS DES DIVERSES BRANCHES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EN 1958

$$= \frac{\text{Indice de la branche (1953 = 100}}{\text{Indice d'ensemble (1953 = 100)}}$$

	O. E. C. E.	France	Allemagne	Italie	Royaume Uni	Etats-Unis 1958	Etats-Unis 1957
Production industrielle	100	100	100	100	100	100	100
Industries extractives........	87	87	78	113	83	101	103
— manufacturières	102	106	101	100	102	100	107
— alimentaires..........	94	81	93	89	98	107	98
— textiles	81	80	80	74	77	94	89
— métallurgiques de base.	105	107	96	121	96	79	93
— transformation des métaux	108	113	116	101	108	93	98
— chimiques	115	120	112	121	108	120	113
Production électricité	111	102	103	96	132	141	130
— houille	75	75	70	47,5	84	86	98
— minerai de fer.......	—	95	78	97	81	58	84
— fonte	99	94	94	114	102	76	98
— acier brut	103	99	97	127	97	76	94
— aluminium	107	103	84	82	75	125	123
— filés de laine	77	76	66	84	82	89	87
— filés de coton	77	78	75	69	71	—	90
— rayonne + fibranne .	90	93	79	91	89	81	90
— ciment	98	101	86	116	91	119	107
— briques de construction	—	95	70	—	78	111	102
— automobiles (tourisme)	179	171	210	179	155	70	93
— automobiles (utilitaires)	125	107	170	74	115	72	85

Source : *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.*

Le tableau suivant a été obtenu en divisant l'indice de chaque branche industrielle — ou de chaque production — par l'indice général de la production industrielle. Il permet de mettre en évidence les avances, ou les retards relatifs de chaque branche ou de chaque production.

La période choisie s'étend de 1953 à 1958. Elle présente l'avantage d'être assez éloignée des années de guerre pour ne plus en ressentir les effets majeurs.

Les calculs ont été établis pour cinq pays ainsi que pour l'ensemble des pays de l'O. E. C. E. Pour les Etats-Unis on a retenue deux années, 1957 et 1958, la récession de 1958 ayant exagéré certains résultats.

Nous nous proposons de reprendre régulièrement les indices de ce tableau pour essayer de comparer, encore que bien grossièrement, les évolutions des structures économiques.

$$\frac{\text{Indices généraux de la production industrielle}}{\text{Indices de l'emploi}}$$

	France	Etats-Unis	Royaume-Uni	Allemagne Fédérale
1958 : 1er trimestre.......	144	109	109	121
2e —	143	109	109	115
3e —	142	110	110	117
4e —	144	114	110	120
1959 : 1er trimestre.......	146	117	112	123
2e —	150	121	114	125

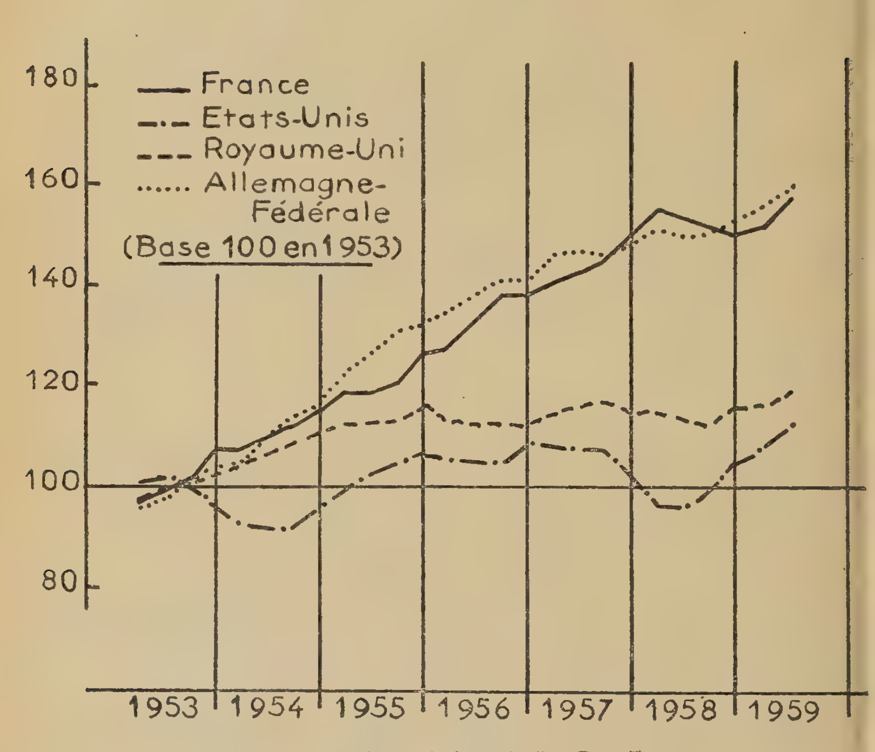
$$\frac{\text{Salaires horaires dans les industries}}{\text{Indices des prix à la consommation}}$$

	France	Etats-Unis	Royaume-Uni	Allemagne Fédérale
1958 : 1er trimestre.......	123	111	—	124
2e —	123	111	113	127
3e —	123	111	—	128
4e —	123	114	115	129
1959 : 1er trimestre.......	121	115	116	130
2e —	123	116	117	134

Indices de volume — $\frac{\text{Exportation}}{\text{Importation}}$

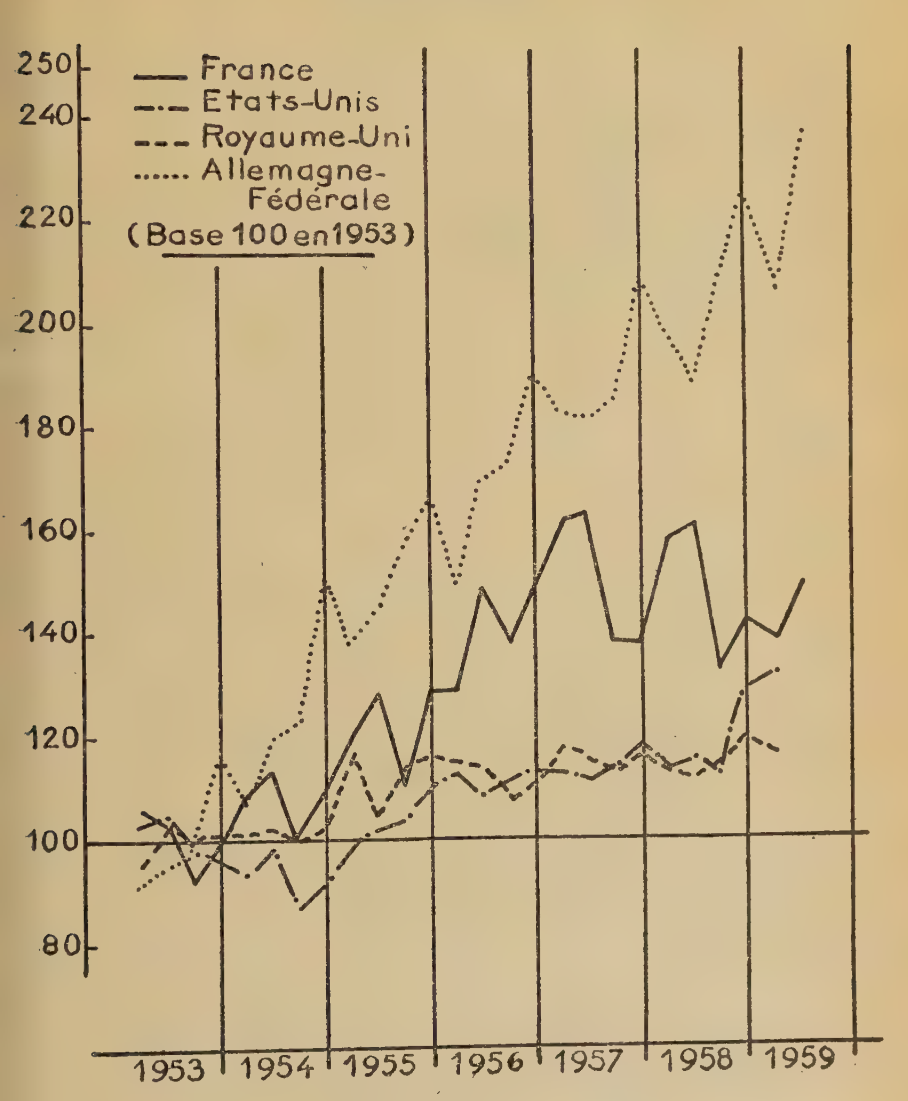
	France	Etats-Unis	Royaume-Uni	Allemagne Fédérale
1958 : 1er trimestre.......	86	90	104	91
2e —	80	94	101	99
3e —	94	87	99	95
4e —	114	86	98	94
1959 : 1er trimestre.......	104	72	99	93
2e —	111	—	—	90

Indices généraux de la production industrielle



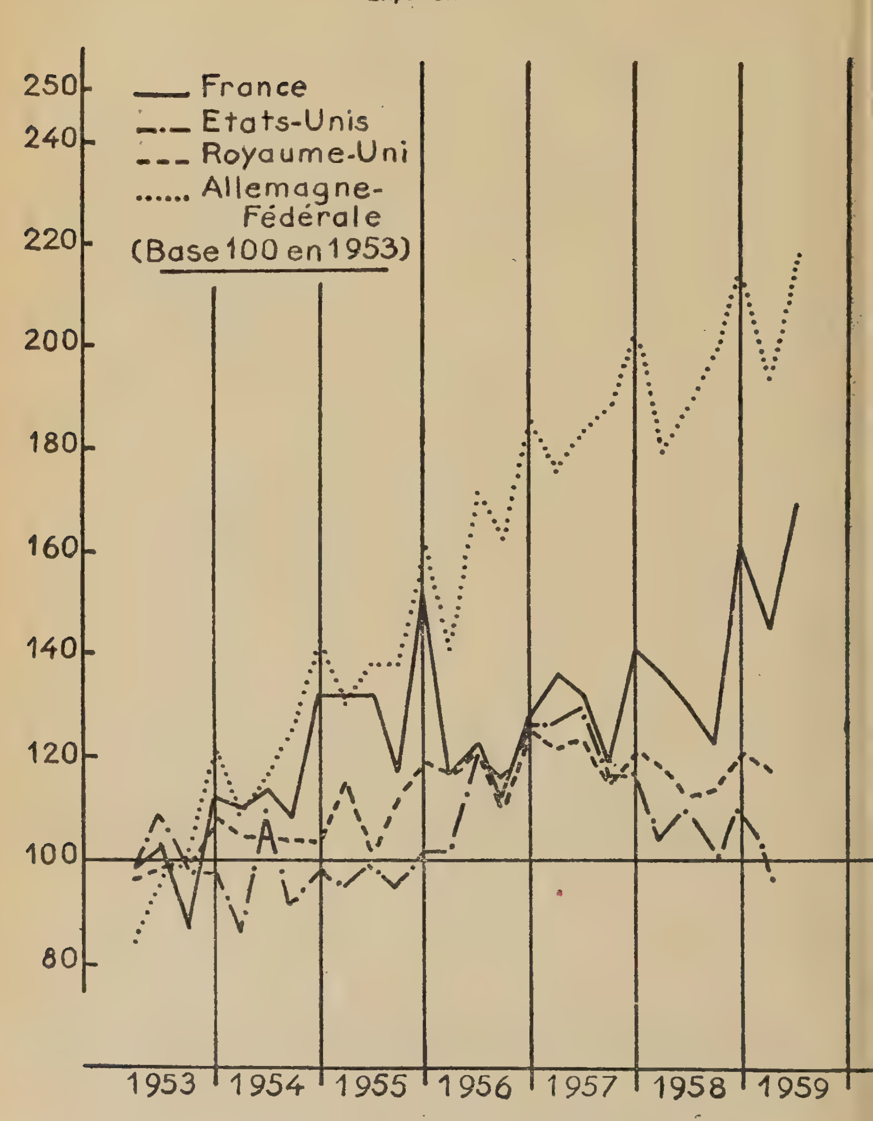
Source : *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

Indices de volume
Importations totales

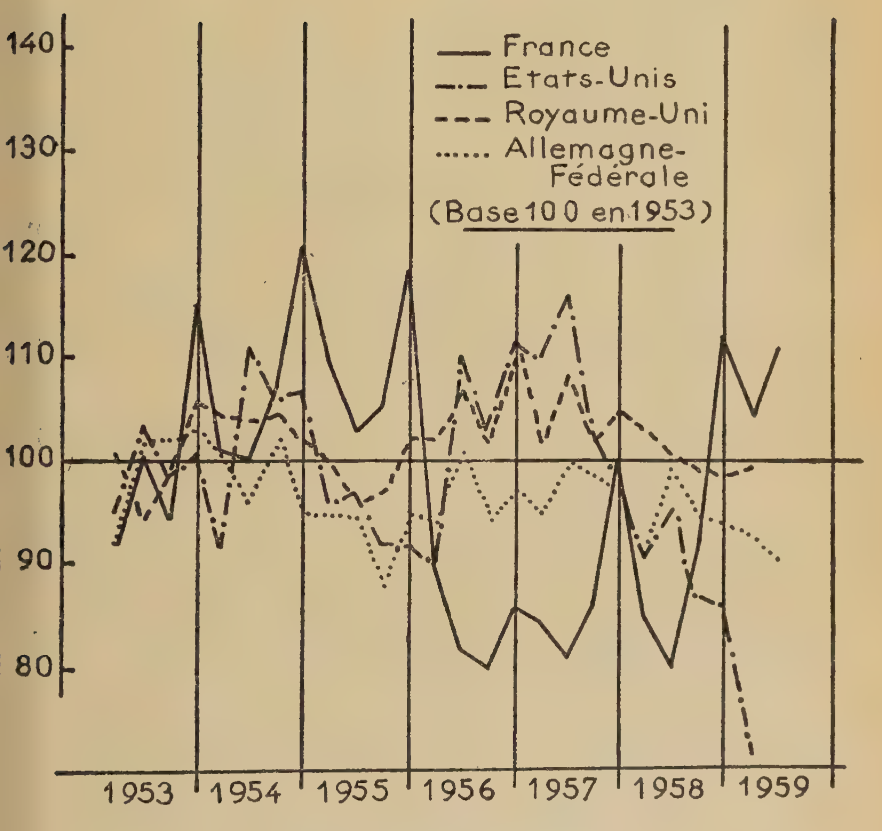


Source : *Bulletin statistique de l'O.E.C.E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

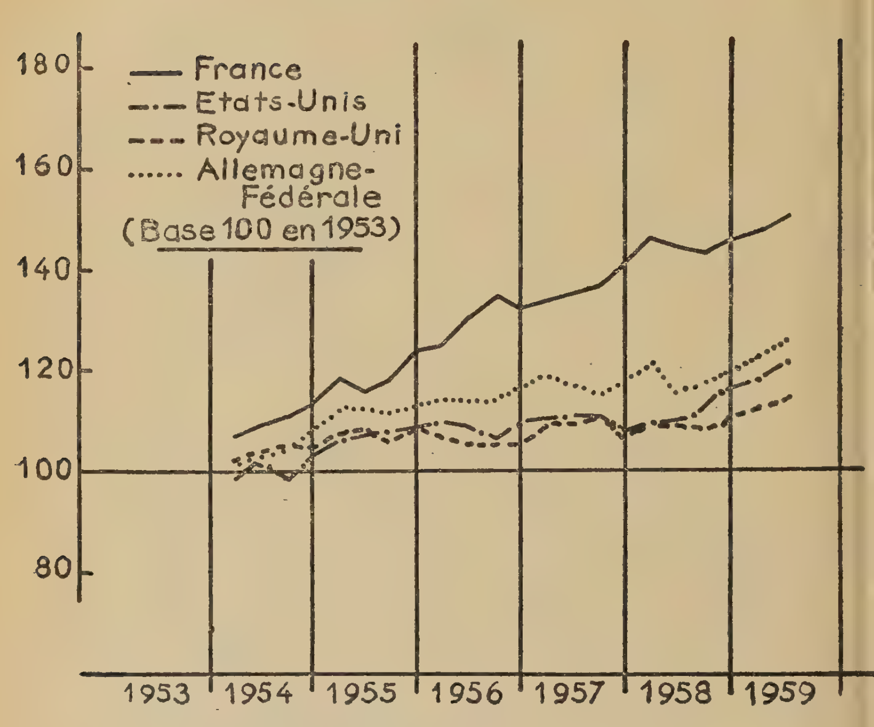
Indices de volume
Exportations



Source : *Bulletin statistique de l'O.E.C.E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

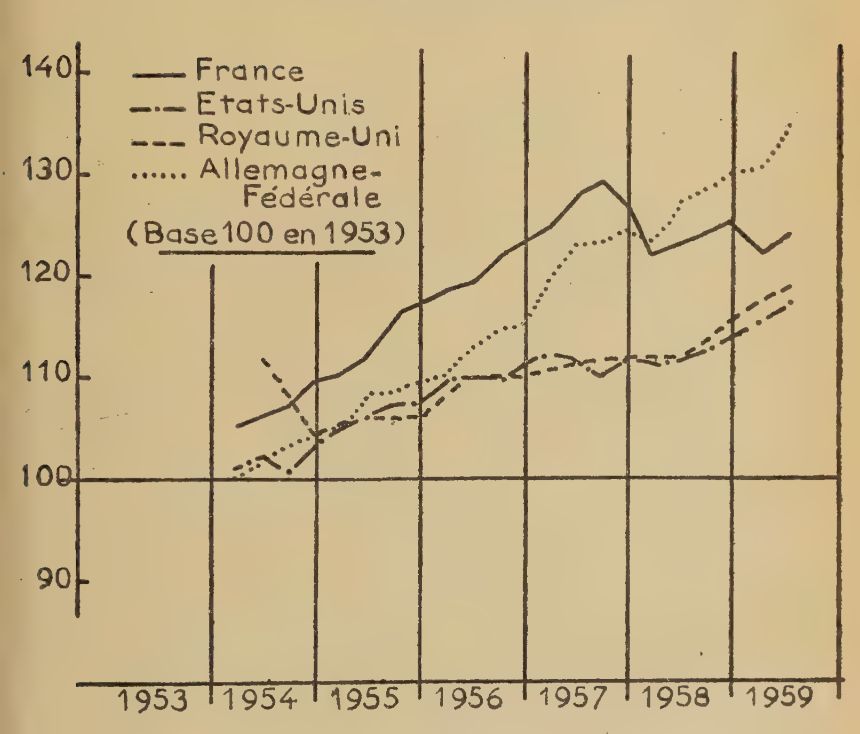


Source : *Bulletin statistique de l'O. E. C. E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)



Source : *Bulletin statistique de l'O. E. C. E*
(Estimation pour le dernier trimestre)

Salaires horaires / Indices des prix à la consommation



Source : *Bulletin statistique de l'O.E.C.E.*
(Estimation pour le dernier trimestre)

NOTES ET MEMORANDA

STABILITÉ ET PROGRÈS

A relire, avec un recul de quelques années, les débats du Congrès de Rome de 1956 — le premier de l'Association Internationale de Sciences Economiques — on retrouve un intérêt différent et non moins vif que celui pris à y participer par la plupart, sans doute, des membres des associations nationales, y compris, à cette occasion, celles des pays de l'Est.

Un nouveau départ semblait pris pour des débats plus larges, devant un public beaucoup plus important que celui des colloques tenus depuis 1950. Le travail avait été systématiquement réparti. Cependant, on voit, mieux, à la lecture, combien les controverses — qui devaient rester de haute tenue scientifique — se sont nécessairement infléchies en fonction des tempéraments des principaux rapporteurs, plus encore que selon la division par matières entre ces derniers. Dès le départ, Sir Dennis Robertson avait retenu l'attention grâce à l'humour qu'il avait mis au service d'un certain quiètisme libéral. Son interprétation du « problème des pays riches » rappelait la philosophie de l'ouvrage « *Utility... and all that* » plus que les rivalités de puissance. De constantes références à « Alice aux Pays des Merveilles » illustraient une leçon de sagesse britannique qui n'était peut-être pas généralisable (Cf. La réponse d'Alice à la chenille : « *Oh, vous savez, je n'ai pas d'idées arrêtées quant à la taille, mais on n'aime pas en changer trop souvent* » — mais aussi les réflexions présentées par le Professeur Keirstead sur les conditions de la croissance canadienne). Faut-il ajouter qu'un colloque devait être organisé l'année suivante, à Lisbonne, pour discuter de *la dimension des nations* : sans anticiper sur le compte-rendu de l'ouvrage qui reprendra ces débats, nous pouvons indiquer que le problème de la taille opti-

(1) Cette note bibliographique concerne:

" *Stability and Progress in the World Economy*, the First Congress of the International Economic Association, edited by D. Hague, 1 vol. in 8° carré de 267 p., Macmillan, Londres, 1958.

Stabilité et Progrès, Congrès de l'Association Internationale de Sciences économiques, (Rome, 1956), numéro spécial d'*Economie appliquée*, T. XI, I. S. E. A. 248 p., Presses Universitaires, 1958.

mum, même pour un pays développé, n'en est apparu que plus difficile à résoudre, voire à poser correctement.

En tout cas, la lecture du texte complet des travaux du Congrès, aide à mieux comprendre la position théorique très rigoureuse de Sir Dennis Robertson. Par la suite, on notera les déclarations teintées de mélancolie du maître de Cambridge, prêt à faire valoir son « âge avancé »: elles ne feront que mieux souligner toute la vigueur polémique de réflexions présentées sous couvert d'une longue expérience (Cf. La discussion du point de vue de G. Haberler concernant la négligence de facteurs monétaires dans un grand nombre d'explications contemporaines des fluctuations économiques : « Dans ce passé lointain et désormais brumeux d'avant 1914... toute la littérature était à la fois simpliste et monétaire... » (vol. angl., p. 105 ; éd. française, *Economie Appliquée, op. cit.* p. 191).

Il n'est pas possible d'entrer dans le détail des observations présentées. Mais en relisant le débat qui suivit le rapport du Professeur Viner, on ne peut manquer de ressentir aujourd'hui le sentiment d'un grand vide: nous devons exprimer par ailleurs toute la tristesse que nous avons été nombreux à éprouver, de ce côté de l'Atlantique, à l'annonce de la fin prématurée de Ragnar Nurkse. Le Congrès de Rome nous avait donné l'occasion de le retrouver, en pleine forme, parvenu au sommet de sa réputation d'homme de science en quête de la solution des problèmes les plus neufs concernant *commerce et sous-développement* (cf. ses récentes conférences en France, aux Hautes Etudes et à l'I.S.E.A.). Nous nous permettrons seulement de souligner tout particulièrement ici la qualité de l'intervention dont il avait été chargé pour ouvrir la discussion après le rapport de J. Viner concernant le *problème de la pauvreté* (*The poorer countries' problem*) : sa passe d'armes avec un rapporteur, non seulement des plus éminents mais encore d'une combativité singulière pour la défense de la stricte orthodoxie des avantages comparatifs (d'ailleurs très savamment révisée) avait été suivie avec la plus grande attention. Les qualités de simplicité et de franchise de Nurkse dans l'analyse attentive à la complexité des faits contemporain relatifs au « cercle vicieux de la misère » ont conservé toute leur portée.

Le volume publié présente un ensemble impressionnant d'interventions prévues (deux, après chaque rapport selon l'usage qu'avait consacré, entre les deux guerres, une pratique telle que celle de l'*American Economic Association* — et nous regrettons de ne pouvoir mettre l'accent sur les réflexions présentées par Byé ou par Dupriez aussi bien que sur celles de Hicks, de Lindahl, de Lewis, de Schneider ou de Vakil). Mais les interventions surgies après la lecture des rapports (seul, F. Perroux avait profondément modifié la présentation du sien, ce qui semble d'ailleurs avoir surpris les organisateurs du Congrès), ont eu souvent une vertu de spontanéité remarquable. Pour un très grand nombre d'entre elles (notamment lorsque la consigne de brièveté ou la retranscription d'une « interprétation simultanée » n'ont pas eu d'effets trop rigoureux) les arguments présentés ont conservé toute leur valeur : nous pourrions prendre comme modèle à cet égard plusieurs interventions

du recteur Papi (qui ne s'était pas borné à un accueil, d'ailleurs remarquable, des congressistes : Cf. ses commentaires des rapports de F. Perroux ou de G. Haberler) mais il serait bien arbitraire de tenter ici un tri... Et que pourrait être notre critère à cet égard ?

Stabilité et progrès dans le monde d'aujourd'hui (*Stability and progress in the World Economy* ! On comprend l'hésitation à donner un équivalent exact à ce titre ambitieux dans la version française publiée). Le sujet était des plus larges et ne pouvait être épuisé, même en cinq longues journées d'assauts scientifiquement calculés. Aujourd'hui encore, éclairés par une littérature plus abondante — et aussi par le déroulement des expériences de lutte contre l'inflation alors en cours dans les grands pays occidentaux mais qui ne pouvaient suggérer que des réponses très partielles à un débat d'une telle ampleur, la tâche apparaît impressionnante. Bien que divisée entre plusieurs rapporteurs, elle l'était, peut-être, d'autant plus que la personnalité de chacun d'eux devait l'emporter sur le désir de stricte symétrie (J. Viner ne *répond* pas à Sir Dennis Robertson dans l'opposition suggérée entre les problèmes des pays riches et ceux des pays pauvres et peut-être la discussion aurait-elle été plus suggestive si Haberler avait fait l'exposé des « facteurs monétaires » (de la stabilité) avant ce qui eût été une *riposte* de F. Perroux sur la nécessité d'agir sur les « facteurs réels » (dans la course au progrès entre économies rivales)... Quant à E. Lundberg, c'est sur d'autres bases encore qu'il devait engager la discussion finale.

Tout ceci n'aurait eu qu'une importance limitée si, comme dans les « colloques » organisés par l'Association depuis 1950, il s'était surtout agi d'un prétexte pour confronter la validité respective de théories envisagées seulement en tant qu'*instrument d'étude.* Ce point de vue restait sans doute le plus important pour des spécialistes, même devant le grand auditoire d'un Congrès (dont toute la solennité apparaît dans le volume édité en anglais).

Mais l'autre point de vue — celui d'une large confrontation internationale — n'était pas absent. Il apparaît souvent en contrepoint des très importantes observations suscitées par les deux premiers rapports (« pays riches » ou « plus riches » — *richer countries* — « pays pauvres » ou « plus pauvres — *poorer countries* — appelés souvent encore, toujours en langage de simple « table ronde », respectivement « pays de Robertson et « pays de Viner »). Ainsi B. Keirstead déniera-t-il toute analogie trop poussée entre *modèle canadien* et *modèle anglais* et R. Mossé réservera-t-il, de façon qui eût d'ailleurs mérité ample discussion, le cas de la France. Plus suggestives apparurent encore la mise en garde présente par le professeur Baudin (concernant l'abus possible de références trop hâtives à « l'effet de démonstration ») et surtout l'opposition assez vive dont s'était fait l'interprête A. Sauvy à la voie d'approche traditionnelle... Evidemment le souci des méthodes de *stabilisation* semblait généralement l'emporter (à un moment où les expertises internationales étaient orientées vers le retour à quelque forme de convertibilité des monnaies) sur les exigences complexes du *progrès* et de la *croissance*

ici et là. Celles-ci, aux yeux des spécialistes étaient d'ailleurs souvent implicitement admises et l'on ne peut dire par exemple, que les préoccupations majeures des pays dits sous-développés n'aient pas ainsi fait l'objet d'importantes discussions ni que des tentatives n'aient pas été faites en vue d'une *analyse élargie* à partir des diverses interprétations conventionnelles. Il faudrait pouvoir reprendre l'ensemble des discussions, très intéressantes à revoir avec quelque recul.

Quoi qu'il en soit, on comprend mieux ainsi l'effet de choc du rapport présenté par François Perroux à qui avait été confié le soin de mettre l'accent sur les *facteurs réels* dans « la recherche de la stabilité ». Audacieux, sans doute, puisqu'il rejetait les limites conventionnellement admises afin d'opposer aux simples *politiques anticycliques* les voies et moyens d'une *politique de croissance harmonisée*, ce rapport attaquait de front un ensemble de problèmes qui aujourd'hui occupent décidément la première place dans toute une série de recherches (le professeur H. Ellis, alors président de l'Association, avait cru devoir tenter déjà un rapprochement avec celles de W. Fellner, aux Etats-Unis et de Mrs. J. Robinson en Grande-Bretagne mais les discussions avec les professeurs Hicks, Schneider, Jöhr et bien d'autres soulignaient assez l'importance plus généralement attachée aux analyses économiques effectivement proposés). Il est d'ailleurs dommage que l'improvisation finale de F. Perroux n'ait pu être restituée telle quelle dans le volume publié...

Dans une étude qui n'a pas le caractère discontinu des séances de congrès, ce qui est le plus intéressant est sans doute de conserver un « fil conducteur », d'assurer un « enchaînement » (et tous ceux qui ont tenté l'entreprise sur des thèmes de ce genre en savent la difficulté). Il est clair que F. Perroux avait déjà à l'esprit les antagonismes surgis *à l'intérieur de chaque pays ou de chaque grand ensemble* du fait de la rivalité entre l'Est et l'Ouest : lui-même aura souligné (comme l'avait fait, dans son intervention Sir Richard Stone) la nécessité de solutions à la mesure d'une telle compétition, allant d'ailleurs « au delà de la logique que les textbooks attribuent aux Systèmes » (cf. la note finale, p. 12 du livre ; 126 du texte français). Mais la tâche de G. Haberler, quoique apparemment symétrique (selon un découpage dont son rapport aura immédiatement dégagé le caractère « illusoire »), était toute différente : il s'agissait de mettre l'accent sur la liaison entre *facteurs monétaires* et *stabilité économique* (*monetary factors affecting economic stability*) et la discussion devait *logiquement* s'orienter dans une voie toute différente que celle sur les *facteurs réels* (et la *croissance harmonisée*).

L'auteur de « Prospérité et Dépression » devait d'ailleurs présenter à ce sujet un rapport remarquablement clair, très nuancé cependant en dépit de sa concision. C'est avec conviction mais avec beaucoup de modération qu'il devait mettre l'accent sur l'élimination des *facteurs monétaires d'instabilité*. Persuadé qu'on parviendrait bien ainsi à supprimer la plupart des « causes » de cette instabilité, il n'en admettait pas moins la très grande difficulté de procéder à une telle élimination

— à l'échelle nationale et surtout à l'échelle internationale — ce qui expliquerait la persistance des fluctuations.

La place manquerait ici pour tenter de poursuivre une confrontation systématique qui ne pouvait alors véritablement avoir lieu tant l'attention de chacun était retenue par la cohérence respective de rapports conçus dans des optiques différentes. En 1956, le contexte historique semblait encore, notamment dans les pays anglo-saxons, suggérer le primat monétaire d'une marche vers la convertibilité — *mais essentiellement pour les grands pays occidentaux et une fois corrigés les déséquilibres d'après guerre.* En 1959/60 chacun n'est-il pas résolu à admettre l'importance centrale d'une analyse des jeux de forces qu'implique la « *Coéxistence Pacifique* » ? Les tentatives faites par certains d'entre nous pour jeter hâtivement certains « ponts » (ou réserver certains « thèmes » permettant peut-être quelque rapprochement) ne pouvaient avoir qu'un intérêt du curiosité. Et c'est presque volontairement que nous avons évité de revenir sur les commentaires que semblaient devoir appeler les deux importants rapports qui devaient le plus intéresser les spécialistes des questions de *relations économiques internationales*, ceux des professeurs Viner et Lundberg. La lecture attentive des deux textes s'impose : le dernier, en dépit des réserves indiquées et compte tenu des observations finales présentées par l'auteur, se distingue plus particulièrement du fait de la précision de très franches mises au point (concernant notamment les incertitudes des diverses politiques économiques mises en œuvre en vue du *développement* ou de la *stabilité*, à l'échelle nationale et à l'échelle internationale).

Mais une remarque analogue doit surtout être présentée pour des communications de très haute valeur faisant suite à ces rapports introductifs et qui n'ont pu être discutées : celle de Maurice Byé, par exemple, complétant le rapport Lundberg, — comme celle de Ragnar Nurkse pour le rapport Viner — mérite une attention particulière, même de la part des « non spécialistes ».

Jean WEILLER.

UNE TENTATIVE DE REVISION DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

Le titre principal du dernier ouvrage (1) de Bernard Lavergne exprime l'idée maîtresse de toute sa vie : *L'hégémonie du consommateur* (1959). C'est la suite naturelle de son livre précédent alors appelé : La *révolution coopérative* ou Le *socialisme de l'occident* (1949). Mais le sous-titre : *Vers une rénovation de la Science économique* est, pour nous, plus révélateur que le titre. Mieux encore, la bande blanche aux lettres rouges qui enve-

(1) Lavergne. — *L'hégémonie du consommateur.* Vers une rénovation de la Science Économique, P. U. F., 1958, 360 pages.

loppe l'ouvrage pour attirer le lecteur, a le ton d'une déclaration de guerre : « les théories actuelles de la production et de la répartition sont fausses ».

B. Lavergne semble s'être souvenu de cette phrase d'Alfred de Vigny : « Une belle vie est une pensée de jeunesse réalisée dans l'âge mûr ». Après une longue carrière et bien des vicissitudes, il développe les idées qu'il avait déjà esquissées voici un demi-siècle dans sa seconde thèse de doctorat de 1910, riche de promesses : « La théorie des marchés économiques ». Il avait alors ressenti un grand malaise à l'égard des théories classiques. Timidement à l'époque il se hasardait à exprimer quelques-unes de ses idées hétérodoxes. Naturellement il ne fut pas compris. Les ans ont passé. Les doutes de B. L. se sont renforcés. Plus rien désormais ne l'empêche de les proclamer au grand jour. Ce livre qu'il qualifie lui-même d'explosif, il a attendu les loisirs de la retraite pour l'écrire. C'est, nous dit-il, un chantier de démolition. Se servant encore d'une autre image (p. 352), il nous parle d'un « grand lessivage », et c'est bien une *révision* (p. 358) qu'il nous propose.

Si B. L. a attendu si longtemps pour mettre sa conscience à l'aise, c'est sans doute pour mieux s'exprimer, pour être sûr cette fois d'être mieux compris. Va-t-il réussir ?

* * *

De ce livre je ne retiendrai ici que la partie centrale (elle occupe du reste 264 pages sur 360, c'est-à-dire les 3/4), celle que l'auteur appelle le deuxième volet du triptyque. Le premier volet expose la doctrine du double suffrage universel, et le troisième le socialisme coopératif. Les lecteurs anciens de l'auteur connaissent déjà ses idées sur ces deux grands problèmes. Au contraire ils ne soupçonnaient pas son désir révolutionnaire à l'égard de la théorie. C'est tout notre enseignement qui semble remis en cause.

B. L. a placé en exergue de la préface cette petite phrase : « Il n'y a pas d'autre preuve de la vérité que l'évidence ». Et l'ouvrage se termine par cette même pensée : les idées justes font figure de « simples truismes ». Ce à quoi il en veut le plus dans l'enseignement classique, c'est qu'il est un « tournoi dans lequel on attaque et on défend des fantômes abstraits sans consistance, où on ratiocine à partir de principes erronés, au lieu de se pencher modestement sur la vie de tous les jours et de se mettre à son école » (p. 355). Ailleurs il qualifie la théorie classique de « théorie *métaphysique* » complètement inutile, il parle du « labyrinthe des définitions *scolastiques* des mots « capital, rente... » (p. 358). Et ces mots de *métaphysique*, *scolastiques* ne sont pas des compliments sous sa plume... pas plus que ceux d' « économie conceptuelle » qui résume tous ses griefs ; son souci majeur est de revenir « au terre à terre de la vie quotidienne » (p. 16). Il n'y a pour lui de vérité que là où le bon sens du praticien est d'accord.

On dirait que les classiques ont créé des concepts, des entités sans rapport avec les réalités qui leur échappent complètement. Tout ce qu'ils

disent est sans doute exact pour ces êtres de raison qu'ils ont forgés, mais n'a rien à voir avec l'homme qu'ils ont ainsi ignoré ou défiguré. L'économie classique est peut-être la science de ces choses ; elle n'est certainement pas celle de l'homme réel.

C'est dans une telle optique que B. L. passe au crible de sa critique les principaux thèmes de l'enseignement classique : la distinction des trois facteurs de la production, la théorie de l'imputation et l'on pourrait dire toutes les théories classiques et néo-classiques (intérêt, profit, rente, salaire).

La manière dont il exécute la théorie des trois facteurs est très symptomatique. Les classiques auraient été fascinés par ce chiffre 3 qui, comme le chiffre 7, « a le privilège d'être regardé comme possédant une vérité quasi-sacrée » (p. 120). Cela n'est-il pas le signe que « nous ne sommes pas encore sortis à l'heure actuelle de la phase métaphysique et des brouillards du Moyen-Age »... (p. 121) précisée par Auguste Comte. « Sitôt qu'on y réfléchit, une vérité aveuglante subjugue notre esprit, à savoir qu'on ne peut pas s'arrêter à un chiffre fixe d'éléments producteurs ».

Et cependant, après avoir « lessivé », B. L. procède à une reconstruction, qui ne porte pas le nom de *conceptuelle* bien sûr, mais qui en est tout de même une. Il y a deux facteurs dits *généraux* ou *nécessaires* ou *préalables* : l'idée d'*entreprise* et l'*épargne*. Il y a deux types de facteurs *concrets* : les services producteurs *mobiles* (matières premières, outils et machines, force de travail de l'homme), les services producteurs *fixes* ou fonciers. Finalement, il faut bien admettre, avec celui qui a critiqué le principe de la fixité des facteurs, que ce principe n'est pas tellement mauvais : B. L. s'arrête au chiffre de 4. Après que J. B. Say eût découvert l'entrepreneur, les classiques n'avaient-ils pas eux aussi pensé que les 3 facteurs préalables étaient architecturés par l'intelligence humaine. Evidemment il aurait mieux valu dire : il n'existe qu'un seul facteur vrai au sens de créateur, de celui qui fait, de celui qui agit, mettant en ordre trois *éléments*, en eux-mêmes passifs (faits, agis plus que facteurs et agissant). Mais au fond, moyennant une adaptation des vocables, les classiques et B. L. sont-ils vraiment si éloignés sur ce point ?

J'avoue ne pas suivre notre auteur lorsqu'il écrit « qu'il n'y a nulle raison pour qu'il y ait un nombre limité de services producteurs » (p. 119) et que « très rares sont les sciences qui se demandent si elles ont à étudier un nombre limité ou non de facteurs ou de phénomènes ». C'est que précisément le concept « facteur » n'est pas le même que le concept « phénomène ». D'où la nécessité de ne pas éliminer le point de vue conceptuel. Une montagne de 2.000 et une montagne de 3.000 mètres sont deux phénomènes, mais un seul genre, un seul élément, un seul facteur si l'on peut dire. Il faut bien dépasser le terre à terre, le quotidien, le bon sens, pour penser que des choses apparemment dissemblables appartiennent au même genre. A ne se fier qu'au simple bon sens, à ne se soumettre qu'à l'évidence, n'est-ce pas le soleil qui tourne autour de la terre ? Ce serait le cas de transcrire ici la parole de Marx : « toute science deviendrait superflue si l'apparence des choses coïncidait directement avec leur

essence ». Je ne suis, pour ma part, pas du tout persuadé que l'évidence est une preuve de vérité. Les Physiocrates, que B. L. place dans la phase religieuse, parlaient constamment de l'évidence.

Dans un autre ordre d'idées, je constate que les mathématiciens aiment beaucoup répéter : « il est évident que... » ; c'est souvent alors que j'ai le plus de peine à comprendre. L'affirmation de l'évidence ne coïncide pas avec l'évidence. C'est pourquoi, dans mon propre enseignement, je me suis, par désir de clarté, interdit l'emploi de ce mot. Et du reste B. L. n'avance-t-il pas lui-même qu'une idée neuve apparaît comme un hardi paradoxe et qu'il faut du temps, si elle est juste, pour qu'elle finisse par faire figure de truisme ? (p. 359).

On a dit que ce qui était dangereux, ce n'était pas l'économie dirigée en soi, mais l'économie mal dirigée, quitte à savoir comment caractériser ce mot « mal ». Ici il en est de même. Ce n'est pas par l'économie conceptuelle en soi qu'il faut incriminer ; c'est l'économie mal conceptualisée. Je me demande si la conceptualisation quadri-partie que nous avons évoquée et que B. L. retrouve, dans un autre style que les classiques, mais retrouve quand même, n'est pas une conceptualisation qui ne peut pas ne pas être (*nec esse*), c'est-à-dire nécessaire, une application de la théorie aristotélicienne des 4 causes ; la réponse aux 4 questions fondamentales : qui, pourquoi ou pour qui, avec quoi, de quelle manière ? Evidemment il faudrait apporter des nuances : *qui*, c'est l'entrepreneur, *pour qui*, c'est le consommateur, avec quoi, ce sont les services producteurs fixes et mobiles, terre et travail, de quelle manière, c'est le capital ou l'épargne (1).

* * *

Demandons-nous maintenant si la théorie de l'imputation correspond à une mauvaise conceptualisation, comme l'affirme notre auteur.

Le signataire de ces lignes doit commencer par une confidence. Il a eu l'honneur d'être associé au doyen P. Reboud pour la mise à jour du *Précis*, dont celui-ci a eu initialement tout le mérite, et qui a rendu de tels services à toute une génération d'étudiants. Mais, depuis la mort de Reboud, j'ai été amené, sous ma seule signature, à procéder à une refonte du *Précis*. En deux notes de son livre, B. L. explique qu'il a pris le *Précis* (première manière) comme l'expression la meilleure, la plus claire, la plus empreinte de bon sens, des idées classiques (p. 239) : si ce *Précis* joue ainsi le rôle de tête de Turc, c'est, malgré tout, un éloge que B. L. lui rend. Mais, en toute honnêteté, je ne crois pas mériter cet éloge. Il ne semble pas que B. L. ait utilisé le *Précis* deuxième manière, sauf pour signaler (p. 239) que j'étais une « âme généreuse » dans la mesure où je

(1) Je reconnais que la cause finale (pour qui) n'est pas au sens classique un facteur, mais c'est peut-être à tort. En ce sens c'est bien dans le consommateur que B. L. voit le facteur primordial, c'est la cause efficiente qui lui paraît moins essentielle. Les 3 facteurs classiques se retrouvent dans la cause matérielle (travail, terre) et dans la cause formelle (capital).

voulais sauver, à propos du salaire, la théorie de la productivité marginale. Car c'est bien à cette dernière que B. L. en veut le plus.

J'ai été, au premier abord, surpris lorsque j'ai vu B. L. condamner péremptoirement la théorie de l'imputation. C'est que cette théorie comporte deux parties. La première exprime l'hégémonie du consommateur, et de là venait ma surprise : à la différence de l'amour qui, dit-on, descend des parents aux enfants, mais ne remonte pas, la valeur remonte, mais ne descend pas. Elle n'est pas formée d'abord par le producteur, en se transportant, d'étape en étape, vers le consommateur. Elle est, au départ, une inconnue : c'est au contact de l'utilisateur qu'elle se forme. C'est la pensée lucide, nous laisse-t-il entendre (p. 347) de Condillac, redécouverte en 1871, et dont B. L. se sent le continuateur. Mais un continuateur plus fidèle, que les Autrichiens et que J. B. Clark, qui ont eu le tort immense de faire remonter la valeur du consommateur aux différents producteurs, en fixant la part imputable à chacun par le calcul de la productivité marginale. Voilà bien la véritable théorie de l'imputation au sens strict..., celle que ne peut admettre B. L. « type même du raisonnement à vide. Ainsi discutaient au Moyen Age les théologiens de la nouvelle Sorbonne. On raisonne sur des entités créées de toutes pièces, au lieu de raisonner à partir des faits quotidiens de la vie » (p. 183).

Je crois la critique ici plus solide que celle des trois facteurs. Je ne pense pas cependant que la productivité marginale d'un quelconque facteur soit un concept faux. Si l'on pouvait la connaître, elle serait bien la base essentielle du calcul d'imputation. Toute la question est de savoir si elle est déterminable par des voies positives, s'il est possible de fixer la productivité marginale d'un facteur sans connaître celle des autres, sans tomber dans le sophisme ou le cercle vicieux ; même quand on utilise le processus des équations simultanées, est-on sûr d'attribuer à chacun uniquement ce qui lui revient selon la belle devise du droit (*suum cuique tribuere*), l'apport de chacun n'étant productif qu'en association avec tous les autres ? Je reconnais être assez ébranlé par la critique. Mais je n'avais jamais été un marginaliste convaincu.

C'est alors que B. L. devient constructeur. Il nous confie qu'il n'a eu qu'un souci : « parachever » l'œuvre de Condillac, Ch. Menger et Stanley Jevons (p. 357), en évitant les déviations des calculs de productivité, et en appliquant la théorie psychologique que les fondateurs avaient découverte à l'égard des biens de consommation, aux prix des services producteurs. Et ce serait là le principal mérite de B. L. qui, par dessus les déformateurs marginalistes, serait le continuateur le plus pur de Condillac, le généralisateur de la théorie psychologique. C'est la théorie baptisée du *Solde résiduel global* (p. 198). C'est le mot « global » qui est important. Tandis que la théorie de l'imputation était *atomistique*, voulant fixer le prix de chaque service producteur, abstraction faite du prix de tous les autres, délaissant cet « orgueilleux isolationnisme » (p. 205), la théorie du solde résiduel global n'envisage que des *ensembles* : d'un côté la valeur globale de toute la production de l'entreprise pendant un certain délai, et par ailleurs le prix global de tous les facteurs utilisés moins la valeur de celui dont le prix est recherché. Le solde résiduel

global représente pour l'entrepreneur ce que constitue le coefficient de désir maximum pour les acheteurs, consommateurs de produits finis ; le profit d'entreprise est l'équivalent du bénéfice de consommation du consommateur d'objets personnels. L'entrepreneur est en somme un consommateur, et voilà trouvée l'unité de la pensée. La valeur attribuée par l'entrepreneur marginal à la dernière unité du service producteur, fixe la valeur de tous les services producteurs identiques, vendus ce même jour sur le même marché. Ainsi est constituée la théorie générale de l'hégémonie du consommateur. La théorie de la production se réduit à la théorie de la consommation. Il n'y a plus domination des éléments matériels de la production ; ceux-ci deviennent *neutres*, guidés par la seule intelligence de l'homme. C'est une véritable *humanisation* de l'économie, c'est presque une *spiritualisation* (p. 206).

Et cependant B. L. redit en plusieurs endroits : en fin de compte l'économiste devra garder comme assise de ses constructions le vieux mécanisme de l'offre et de la demande. Je serais tenté de lui dire sur ce point : mais un tel mécanisme n'est-il pas lui aussi une scolastique ? Et je vois mal comment allier le déploiement aveugle d'un mécanisme avec une spiritualisation, c'est-à-dire avec une véritable liberté ?

Sans doute me rassurerai-je alors à la lecture d'autres passages : « le fait que couramment nous affublons du nom de loi ce mécanisme de l'offre et de la demande, ne doit pas nous faire illusion. Une loi véritable établit des équivalences ou des prévisions connues d'avance. Ici rien de pareil. L'offre et la demande servent à expliquer pourquoi tel et tel prix dans le passé a été conclu sur tel marché. L'économiste peut être comparé au médecin qui, lorsqu'un décès a été constaté, indique la cause de la mort du patient » (p. 351). Et à propos du salaire (p. 237) : « émouvante est cette obstination des hommes à vouloir déterminer d'avance ce qui est indéterminable, puisqu'en matière de salaire plus encore que dans la plupart des matières économiques, tout dépend, en dernier ressort, de la force respective des volontés humaines opposées ».

Je me demande si par un tel jugement B. L. ne dissout pas l'idée même de théorie. La théorie économique ne peut se bâtir pour lui qu'à l'égard des actes passés. Si l'on pouvait risquer cette expression la science économique ne peut être que « passéiste ». Du moment que la « sphère de la consommation est le réduit inviolable de notre liberté humaine » (p. 103), par essence, ce qui est liberté échappe aux prises de toute détermination, c'est-à-dire de toute science. Cependant liberté ne veut pas dire caprice ou stupidité. Après coup, on découvre une certaine rationalité à l'acte initialement libre, et, cette rationalité, c'est le mécanisme offre-demande.

B. L. serait peut-être étonné si je lui disais qu'une telle conception s'apparente à l'existentialisme de J.-P. Sartre, pour qui, à l'inverse d'une conception traditionnelle, l'existence précède l'essence, c'est-à-dire que « l'homme existe d'abord, se rencontre, surgit dans le monde, et il se définit *après* ». Je souligne cet *après*. L'homme de B. L., c'est celui qui consomme, cet être qui est un mystère, un imprévisible, pour lui et pour tous les autres, et dont le comportement détermine, sans qu'il s'en doute, l'état présent du monde.

* * *

Je crois avoir traduit l'essentiel de la pensée de notre auteur ; puissè-je ne l'avoir pas défigurée ! Je pourrais continuer à le suivre dans ses divers chapitres sur l'intérêt, le salaire, le profit, la rente... C'est toute l'économie politique qui se trouve repensée. J'ai eu l'occasion de proclamer, en écrivant mon ouvrage sur les *Fluctuations*, tout le bien que je pensais de sa théorie psychologique des crises et de son idée de la grève généralisée des acheteurs, qui est une modalité de cette autre idée majeure du « plébiscite des consommateurs ». On retrouverait à chaque page toujours de nouvelles épithètes mordantes pour découronner le prestige des classiques (la « funambulesque » théorie de l'imputation), toujours le même enthousiasme pour découvrir le consommateur, la joie d'avoir réalisé l'unité de sa pensée.

Je continue à me poser la question. B. L. aura-t-il communiqué son indignation et son enthousiasme aux jeunes à qui il s'adresse (p. 16) ? Il sait que les vents sont contraires, et lui-même nous confie qu'il ne se fait guère d'illusions.

Pour répondre à la question, il faudrait, comme il arrive souvent, et comme nous l'avons laissé pressentir en poser une autre. Pour être assuré que les « théories actuelles de la Production et de la Répartition sont fausses », il faudrait bien s'entendre sur la notion même de théorie.

Comme je l'écrivais, il y a un instant, je crois que B. L. a détruit le concept de théorie. Et ici, il faudrait écrire un autre article où le bon sens, l'évidence, le terre à terre, le quotidien ne seraient plus les seules considérations. Une théorie est un ensemble de propositions logiques, enchaînées, dont la valeur dépend entièrement de la valeur des hypothèses sur lesquelles elle repose. C'est pourquoi je n'aime pas la formule : « telle théorie est fausse ». Une théorie est toujours fausse ou toujours vraie, moyennant les précisions qu'on apporte, selon les conditions dans lesquelles on se place. Evidemment, B. L. nous dira : aucune des prémisses des théories actuelles n'est vérifiée dans le monde moderne. Mais je n'oserais proférer une telle affirmation. Probablement, parce que je n'adhère pas à *une* seule idée directrice, à un *seul* principe d'explication, parce que je ne suis pas « moniste ». Certes je vois bien que les grands auteurs ont tous eu la tentation du monisme : Marx, Böhm Bawerk... tant d'autres encore. Comme l'a rappelé B. L., Ricardo qui avait cru trouver la cause de la valeur dans le travail, a reconnu avant sa mort qu'il avait échoué. Et n'est-il pas pittoresque de voir B. L. démolir en quelques pages la grande œuvre de Böhm Bawerk : « c'est l'existence de l'intérêt qui fait la dépréciation du futur ; ce n'est pas la dépréciation du futur qui explique l'intérêt » ? (p. 223). Dans le même esprit, j'ai de la peine à voir écrit d'une manière catégorique (p. 260) : « toutes ces conceptions ricardiennes de la rente n'ont aucun intérêt ni théorique, ni pratique ». Je sais bien que lorsqu'on est convaincu d'une chose, le langage pour le dire se fait irrésistiblement absolu, exclusif, parfois méchant. Quand on se souvient des multiples applications des processus différentiels en économie politique, je crois que la hantise du consommateur pousse ici B. L. à une certaine injustice.

Nous ne nous rendons pas service en économie politique en nous accusant d'erreurs et de faussetés, en oubliant qu'une fausseté peut être un aspect partiel d'une vérité plus haute, et que nous apportons tous quelque pierre à l'édification d'une grande œuvre collective et progressive. Ce n'est pas tout seul que chacun peut procéder à une construction générale, parfaite, définitive. Tant que l'histoire du monde se poursuivra, il n'y aura du reste pas de telle construction.

Par ailleurs, je crois que B. L. se méprend un peu sur ce que nous avons appelé le caractère uniquement « passéiste » de la science économique. Non pas que je ne sois pas séduit par son idée du mystère de l'acte économique, acte essentiellement humain, imprévisible en un sens, connaissable après coup seulement. Séduit aussi par cette idée que le monde économique est celui des inégalités incessantes (p. 349), et que l'idéal walrasien de l'équilibre est bien mal adapté à sa fin. « Traitant de la valeur, ces économistes seraient morts d'épouvante s'ils n'avaient pu inscrire en maints endroits le signe = ... Ayant imaginé cette fausse égalité, ils n'ont jamais voulu en démordre » (p. 102). Mais cette accusation me semble porter plus contre certains mathématiciens que contre la mathématique.

Je ne suis pas B. L. lorsqu'il écrit : « le langage mathématique est certes un mode d'expression pour ceux qui en ont la clé, mais jusqu'ici on n'a pas encore observé, pensons-nous, que l'emploi de ce langage ait permis de faire en notre discipline « une vraie découverte » (p. 353). Je ne sais pas ce qu'il faut entendre par « une vraie découverte », mais puisqu'il est question de l'abus des égalités, je regrette que B. L. n'ait pas eu le privilège de constater que toute la technique moderne de la programmation linéaire est à base d'inéquations, c'est-à-dire d'inégalités où interviennent des inconnues. Et puisque le passé semble seul à B. L. être capable de science (par la statistique qui, au surplus, même pour observer, devient de plus en plus mathématique), nous sera-t-il permis de lui signaler qu'il existe une mathématique de la qualité, et une mathématique des incertitudes à venir, qui paraît particulièrement apte à exprimer la réalité économique. Mais ceci nous ferait sortir du terrain où B. L. s'est uniquement et délibérément placé.

Je voudrais me garder de porter à l'égard de B. L. des jugements aussi catégoriques que les siens à l'égard des autres. Au fond, j'apprécie beaucoup plus l'aspect positif de son livre que le « spectacle désolant d'un champ couvert de grandes ruines » (p. 352) qu'il a brossé. Je voudrais que l'on rende hommage à cette partie de son œuvre animée par la préoccupation humaine. Mais précisément, j'aimerais que cette humanisation s'accompagne d'un effort scientifique adéquat. Humaniser, spiritualiser, cela ne veut pas dire du tout, à mon sens, que l'on doive dédaigner les choses, que l'on ne s'efforce pas de mieux en mieux établir par la statistique, par la mathématique du passé *et* de l'avenir, de la quantité *et* de la qualité, par toute autre méthode, les liaisons entre les choses et les hommes qui constituent notre science. Animé par l'esprit que nous communique B. L., nous ne voudrions pas abandonner pour autant l'apport de ceux qui l'ont précédé et de ceux qui l'accompagnent dans la grande œuvre économique. Cette œuvre est trop complexe et trop exigeante pour qu'on puisse laisser de côté aucun de ceux qui ont vocation de la réaliser.

Henri GUITTON.

REVUE DES LIVRES

Cours, traités et manuels

Jannacone (Pasquale), *Manuale di Economia Politica.* Collection « Storia e Dottrine economiche ». N° 12. U. T. E. T. Turin, 1959, XVI et 578 pages.

Dans la collection qu'il dirige, le vénérable Pr J. qui, avec le Maître L. Einaudi, est le doyen d'âge des économistes italiens, fait paraître ce manuel. Celui-ci, en effet, contient les leçons professées par lui de 1916 à 1939, à la Faculté de Droit de Turin et il nous dit, lui même, qu'il jouit d'une retraite (combien studieuse) depuis 1942. Encore qu'il ait mis son livre au courant de la bibliographie contemporaine, il précise (p. VII) qu'il a laissé les dites leçons comme elles étaient, sans tenir compte des doctrines keynésiennes et post-keynésiennes, « ce qui aurait faussé la nature de son livre » ; néanmoins, il se considère lui-même, et non sans raison, comme un précurseur de ces théories, eu égard à l'importance qu'il donnait, à l'époque, tant au concept du revenu global d'une société et de sa répartition, qu'à celui de la concurrence imparfaite.

Le Pr J., à l'instar, par exemple, de Pigou, est de ces auteurs qui citent peu, mais il me paraît qu'il cite bien. D'autre part, on trouvera aussi fort peu de mathématiques chez lui : « Doch sag'ich nicht dass es ein Fehler sei » ; comme Sachs le dit au IIIe acte (1er tableau) des *Maîtres Chanteurs*, je ne pense pas, moi non plus, que « ce soit une faute ». Son manuel est fort intéressant et bien bâti.

La seule remarque critique que je me permettrais peut-être de formuler, très respectueusement, est que, sur quelques points, il y aurait eu, je crois, intérêt, à résumer plus brièvement les discussions entre économistes du passé, lorsqu'on est à peu près d'accord aujourd'hui sur le point de vue à adopter : ce qui serait nécessaire dans une histoire de notre science, ne s'impose pas dans un manuel du genre de celui-ci. Ainsi les six pages du § 8 où l'on passe en revue, les opinions de Smith et Say, de Dunoyer et de Ferrara, au sujet des biens immatériels, forment un exposé trop long dans un livre du caractère de celui-ci. Dans le même ordre d'idées, eu égard au fait que le livre a été conçu entre les deux guerres mondiales, trop d'importance, je crois, y est donné à l'étude de la circulation d'avant 1914, c'est-à-dire des pièces d'or et au régime des changes entre pays ayant une telle circulation (chap. III et IV, cinquième partie).

N'en concluons pas que le Pr J. dédaigne les théories contemporaines : dans une autre collection qu'il dirige « Sociologi ed Economisti »), il a accueilli (n° 26) un ouvrage intitulé *Economie post keynésienne* ; ni, non plus, qu'il ne reste rien à apprendre de l'économie pré-keynésienne, affirmation ridicule aux yeux de quelqu'un qui, comme l'auteur de ces lignes, pense que, bien plutôt, les « Modernes » ont le tort de ne pas assimuler avant tout,

les enseignements susceptibles de leur être encore fournis par les « Anciens ».

C'est ainsi qu'il s'y trouve deux chapitres (Première partie ; III et IV) sur : « La richesse par rapport à ceux qui en disposent », et « la mesure des richesses », qui m'ont semblé, par la clarté de leur présentation et l'étendue de leur exposition, de tout premier ordre, et, à plus d'un point de vue,très personnels. Pour d'autres passages, on pourrait faire des remarques analogues. Chacun pourra donc s'instruire dans ce livre pré-keynésien, adjectif qui, aux yeux de quelques-uns devrait signifier « antédiluvien » ! Quelle erreur est la leur : lorsque sont apparus Walras et Pareto, ils n'ont pas supprimé les anciennes théories : ils les ont complétées et amendées. Il en va de même aujourd'hui pour Keynes, si — ce que je veux pas discuter —, son apport est comparable à l'œuvre scientifique de ces deux Maîtres.

G. H. Bousquet.

Shackle (G. L. S.), *Economics for pleasure, The essence of economics in good, plain English without diagrams or mathematics*, Cambridge University Press, 1959, 269 p.

Lorsque j'étais écolier je me souviens d'un livre intitulé « Le latin dans la joie » : ce titre semblait alors étrange à celui qui avait tant de peine à venir à bout de ses versions. En lisant le titre de cet ouvrage j'ai pensé que son auteur voulait montrer à ceux que l'économie politique actuelle effraie, qu'on pouvait aussi apprendre les principes de l'économique, sans peine et sans douleur, peut-être aussi dans la joie. Voici que l'auteur de livres difficiles sur le temps et l'incertitude, met ici son point d'honneur à exposer l'essence de l'économie dans une langue simple et agréable, sans figures, sans mathématiques. « This book in utterly free from all such apparatus ».

L'ordonnancement de l'ouvrage est très ramassé : huit livres, divisés chacun en cinq courts chapitres, soit quarante chapitres simplifiés. Il serait intéressant de savoir l'idée qui a inspiré M. S. pour choisir l'ordre de succession des sujets : valeur, production, revenu, distribution, emploi, finance, gouvernement, commerce. Mais, sauf erreur de ma part, nous n'en sommes pas informés, Les Anglais n'ont pas comme les Français le besoin de justifier leur plan. *A priori*, je trouve curieux par exemple que les développements si judicieux sur les *modèles* soient donnés au dernier chapitre dans le livre intitulé *Commerce*. Mais c'est là un détail.

Je suis très séduit par cette présentation très humaine, sans apparat, sans prétention, sans aucune note, sans aucune référence à des auteurs anciens ou actuels. Ce qui n'empêche du reste pas l'auteur de donner des définitions très serrées, telle celle de l'élasticité de la demande (p. 53).

Je souhaite à cette édition autant de succès que celui des *Principes* de Charles Gide, ce petit ouvrage, bien dépassé aujourd'hui, mais qui en France et à travers tout le monde, contribua à donner, lui aussi « for pleasure », une première culture économique à toute une génération.

Henri Guitton.

Van Meerhaeghe, *Handboek van de Economie*, Bruxelles, Ed. Ferdinand Larcier N. V., 2e éd. 1958, 345 p.

Ce livre qui aurait pu s'intituler « Introduction à l'Economie Politique » s'adresse en premier lieu aux étudiants de première année des facultés flamandes, ainsi qu'à ceux qui se préparent ailleurs à d'autres examens. L'auteur, comme il le dit lui-même, a voulu éviter de faire « toute analyse pour l'ana-

lyse » ; son but a été de rédiger un ouvrage didactique sans pour cela sacrifier en rien la rigueur scientifique.

Afin de permettre au lecteur de se familiariser avec la littérature économique, une bibliographie soigneusement choisie est indiquée dans chaque chapitre. Parmi les ouvrages recommandés on relève les meilleurs auteurs français, néerlandais, allemands, belges et évidemment anglo-saxons.

Quant au plan de l'ouvrage, M. v. M. a axé son exposé sur la comptabilité nationale, suivant en cela une tradition désormais bien établie. Un chapitre introductif expose les notions fondamentales de l'économie moderne.

L'ouvrage se laisse ensuite diviser en trois grandes parties que l'on pourrait intituler : Production — Mécanisme des prix — Economie appliquée.

Dans la première partie (chap. II à V) sont étudiées successivement l'entreprise, la productivité et la concentration de la production. En effet, contrairement à l'usage, l'auteur ne parle pas de la « concentration des entreprises », mais de la concentration de la *production.* Nous voudrions exprimer à ce sujet quelques réserves. En parlant des *formes* de la concentration M. v. M. écrit : « la concentration s'effectue par l'extension d'une seule entreprise ou par la conclusion d'un accord entre plusieurs entreprises ». Et l'auteur ajoute : « l'extension d'une entreprise déterminée est accompagnée de l'accroissement de la capacité de la production » (p. 94). Cette définition découle directement de celle de la « concentration de la production », formulée à la page 83 : « on entend par concentration de la production l'expansion toujours croissante des entreprises, qui a pour effet d'accroître la part prise par ces entreprises dans la production totale ». C'est avec raison que M. v. M. attire l'attention sur cet aspect de la concentration trop souvent négligé dans nos manuels. En effet, lorsqu'une entreprise attire vers elle une part toujours plus grande du marché, par quelque *méthode* que ce soit, sa position par rapport aux entreprises concurrentes et à l'égard de la demande se modifie et on doit, même en l'absence d'un phénomène d'absorption ou de fusion, parler de concentration de la production. Si nous souscrivons donc entièrement au *fond* de la proposition de l'auteur, nous croyons néanmoins qu'elle demande du point de vue *didactique* quelques explications complémentaires. Le lecteur non averti pourrait être amené à penser que *toute* expansion d'une entreprise déterminée signifie une concentration de la production. L'auteur a manifestement voulu dire que ce phénomène se présente chaque fois qu'une entreprise augmente sa production (ou plus exactement son chiffre d'affaires !) *plus que ne le font ses concurrents.*

Lorsque la demande globale pour un article déterminé augmente, toutes les entreprises de la branche intéressée peuvent augmenter leurs chiffres d'affaires sans que cela conduise à une concentration de la production. Par ailleurs, nous éprouvons quelques hésitations à suivre M. v. M., lorsqu'il écrit que la concentration est accompagnée d'une augmentation de la capacité de production de l'entreprise. Cela est seulement exact dans le cas où les firmes utilisent à plein leurs capacités de production. Lorsqu'il existe une sous-activité une entreprise peut bien accroître son chiffre d'affaires au détriment de ses concurrents sans que cela nécessite pour elle une augmentation de sa capacité de production.

La concentration n'est pas un phénomène qui se produit exclusivement dans la période de haute conjoncture, bien au contraire, la tendance à la concentration telle qu'elle est définie par M. v. M. semble même être plus forte dans une période de dépression. Un exemple frappant nous est donné par le secteur bancaire.

Dans presque tous les pays touchés par la crise de 1929 — France, Italie, Allemagne —, on a pu constater une accentuation de la tendance à la con-

centration (cf. N. Tridente : « La concentrazione bancaria » 3[e] éd. Bari, 1955 pp. 19 352).

La deuxième partie que nous avons intitulée « Mécanisme des prix » comprend huit chapitres (VI à XIII). Y trouvent place également la théorie de la monnaie et la théorie des relations internationales. Par rapport à la première édition, l'actuelle s'est enrichie d'un nouveau chapitre consacré aux organisations internationales (chap. XIII).

La troisième partie comprend deux chapitres : « La Conjoncture » et la « Politique économique ». Enfin, un rapide aperçu de l'histoire des doctrines — par trop bref à notre sens — termine cette Introduction à la science économique.

Malgré ces quelques réserves, l'ouvrage de M. v. M., qui est écrit dans un style agréable, constitue sans aucun doute un apport appréciable à la littérature flamande et un guide précieux pour les étudiants devant faire leurs premiers pas dans la science économique.

Louis Perridon.

Ouvrages généraux de théorie économique

Fossati (E), *Problemi dei nostri giorni*, Guiffré, éd. Milan 1959, 249 p.

Le savant économiste de Gènes a recueilli dans ce volume une cinquantaine d'écrits divers (en particulier, articles de journaux) et relatifs aux problèmes contemporains ; bien que disciple ardent de V. Pareto, il les a étudiés « à la lumière du grand renouveau scientifique dérivé de Keynes ». Parmi les sujets les plus divers, toujours traités avec maîtrise, citons ce qui concerne Trieste, la communauté charbon-acier, la prospérité américaine (1955), la doctrine sociale de l'Eglise, etc. Toutes les qualités qui caractérisent les travaux de cet auteur se retrouvent dans ces petits écrits.

G.-H. B.

Henderson (J. M.) et Quandt (R. E.), *Microeconomic Theory. A mathematical Approach.* Mc Graw-Hill Book Company, 1958, 291 p.

La grande collection *Economics Handbook Series* dirigée par S. E. Harris, où ont paru les grands ouvrages de Hansen, Burns, Duesenberry, Kindleberger, Lerner, ... s'enrichit de ce nouveau volume. Nous avons eu l'occasion de signaler ici, pour en dire grand bien, le livre précédent de Henderson : « The Efficiency of the Coal Industry ». Cette fois, H. s'est fait assister de cet auteur qui fit ses premières études en Hongrie et en Suisse, et enseigne aujourd'hui le « linear programming à *Stanford University* : R. E. Quandt.

Comme le titre l'indique, il s'agit d'un ouvrage en langage mathématique, relatif seulement à cette partie classique autrefois que l'on nomme aujourd'hui la *microéconomie*, par opposition à cette partie plus neuve que l'on appelle du si vilain mot de *macroéconomie*. Les auteurs donnent dès la page 2 des vues très suggestives sur cette distinction en la rapprochant notamment de l'opposition ancienne prix revenu. Précisément aujourd'hui il ne faut pas croire que les prix soient définitivement absents de la théorie « agrégative ». Il est intéressant aussi de noter comment des mathématiciens parlent eux-mêmes de leur propre langage : il y a pour eux trois approches possibles, l'analyse verbale, l'analyse géométrique (nous dirions visuelle), l'analyse mathématique. La géométrie ne fait pas plus strictement partie en effet de la

mathématique que l'économie. Notons cette confidence (p. 4) : « l'usage des mathématiques dans le présent volume ne signifie pas que les auteurs croient que les analyses verbale et géométrique doivent être rejetées ». Les trois approches peuvent s'enrichir mutuellement les unes par les autres. Il reste que ce livre donne bien la priorité à l'analyse mathématique. Mais, faisons en compliment à nos auteurs, sous une forme parfaitement accessible.

L'ouvrage est divisé en 8 chapitres, chacun terminé par des « Selected References » aux ouvrages importants. Notons, comme nous le faisons si souvent, les seuls auteurs français cités : Cournot, Debreu, J.-B. Say, Walras. En appendice nous trouvons une revue rapide des principaux concepts mathématiques utilisés, une sorte de *vade-mecum* que tout économiste devrait se reconstituer par soi.

La progression de l'avance micro-économique se fait de la manière suivante : Théorie de la conduite du consommateur, Théorie de la firme, Equilibre du marché, *Multimarket Equilibrium* (la non-traduction économise des mots et n'appauvrit pas la compréhension), concurrence monopolistique Economie du Bien-Etre, *optimization* à travers le temps (problèmes d'intérêt et d'investissement). Chaque chapitre est terminé par un sommaire très clair et très utile.

Comme on le voit, l'économiste chevronné retrouvera là les points essentiels de la théorie ancienne et toujours actuelle. Pour le néophyte, cette présentation nous paraît de très bonne venue. Elle pourrait servir de départ à la formation que nous aimerions voir donner dès la première année à nos futurs licenciés es-science économique.

Henri GUITTON.

Kiyoshi Kurosawa, *A revised Statement of Business Accounting Principles.* 29 p., sept. 1955, nº 7.

Kazuo Midutani, *A Sytem of functional Equations for the Behavior of the Price of stocks in a Stock Exchange. Fundamental Laws of elasticity as an operator*, 27 p. March 1956, nº 9.

Tsunesaburo Tukoyama, *Present-day public Finance and Trends in historical Development*, March 1956, nº 10. *The Science Council of Japan — Division of Economics and Commerce — Economic Series.*

L'objectif de cette collection est de rendre accessible à l'étranger un certain nombre de publications des économistes japonais, en particulier des mémoires présentés à des réunions internationales.

Le numéro 7, intitulé « Révision des principes de comptabilité industrielle » n'intéressera que les spécialistes de la comptabilité. Il ne nous a pas semblé apporter d'idées originales.

Le numéro 9 contient deux études économétriques dues à M. Kazuo Midutani. Le premier cherche à expliquer les fluctuations des cours sur la bourse des valeurs de Tokio par un système d'équations susceptible d'être utilisé pour la prévision ; l'auteur ne se limite pas à la recherche d'un bon ajustement, mais donne également une interprétation économique des résultats. Le second article, « Lois fondamentales de l' « élasticité » comme opérateur », expose une méthode simple pour calculer l'élasticité : « en résumé, nous avons caractérisé l'opérateur « calculer l'élasticité de » et déduit les formules fondamentales.Nous avons fourni des exemples où nous avons fait des calculs à l'aide de ces formules beaucoup plu aisément que les calculs usuels par différenciation ».

Le numéro 10, déborde le cadre de son titre et étudie certains problèmes de l'économie et des finances publiques depuis la guerre. Un premier chapitre traite des méthodes permettant de dégager les aspects fondamentaux du développement social, le second, « du beurre ou des canons », examine comment ont été financées les dépenses militaires d'après-guerre, le troisième décrit les relations entre la reconstruction économique au Japon et la politique fiscale. Bien que contenant des aperçus intéressants, cet ouvrage laisse sur un sentiment d'insatisfaction ; en particulier, on aimerait des développement plus amples sur ce que l'auteur appelle «coopérativism» (Kyodo-shugi), qu'il oppose au capitalisme (« le capitalisme vise à créer des profits comme premier objectif, escomptant la productivité de surcroît, tandis que le « coopérativism » se donne la productivité comme premier objectif, espérant faire des profits par surcroît ») qui n'est pas le socialisme, et dont il attend la paix mondiale et le bonheur de l'humanité.

Pierre MAILLET.

Meganck (J.), *De Multiplicator*, 1959 (Nederl. Bœkhandel, Anvers), 121 p. Centre d'Etudes de l'Ecole Supérieure de Commerce Saint-Ignace. Ecrits économiques.

Ce petit livre veut étudier la théorie du multiplicateur, telle qu'elle a été exposée depuis R. F. Kabn en 1931, et développée jusqu'à nos jours sans oublier les précurseurs qui l'avaient entrevue (p. 7 à 10), tels que Wicksell (1898) et Johanssen (1903).

La première partie du livre (p. 11 à 75) s'occupe des problèmes généraux qu'elle soulève ; la seconde (p. 76 à 112), de quelques questions spéciales.

Après avoir montré (Ch. I), l'évolution de cette théorie de Kahn à Keynes, M. M. nous explique ensuite, à grands traits, le système de Keynes et a place qu'y occupe le multiplicateur ; il fait un examen critique (Ch. II) de ce dernier, et soulignant les différences entre ces auteurs, il insiste sur ce que « le multiplicateur keynésien est une notion exacte, mais dénuée de valeur pour l'analyse dynamique » (p. 38). Il y a donc lieu de généraliser ce concept (Ch. III), comme l'ont fait E. Schneider, Hicks, Goodwin, et, en particulier. Hegeland, plus longuement étudié par l'auteur.

Mais « le principe du multiplicateur ne se limite pas à des secteurs donnés de l'économie (p. ex. embauche, investissement.). Par essence, toutes les dépenses donnent lieu à des effets de multiplicateurs » (p. 58). L'auteur (Ch. IV) en passe alors un certain nombre en revue (Multiplicateur horizontal, vertical, du commerce extérieur, etc...).

Dans la seconde partie, un premier chapitre est consacré à l'étude des concepts suivants : « période du multiplicateur » « fuites (*leakages*) », « retards (*lags*) ». Puis (Ch. II), l'auteur se penche sur le problème de la mesure statistique du multiplicateur et en montre les difficultés. Le chapitre III est consacré aux rapports entre multiplicateur et accélérateur ; le dernier à l'étude du multiplicateur en tant qu'applicable à un programme de dépenses publiques. On voit que dans ce petit livre de dimensions réduites, l'auteur a voulu examiner des questions nombreuses et importantes ; il a d'ailleurs soin d'indiquer qu'il ne saurait entrer dans tous les détails de celles-ci.

Au point de vue purement extérieur, il me semble que la bibliographie en français est un peu maigre ; celle en italien est inexistante.

Quant au reste, cet ouvrage, qui est probablement une thèse, a des mérites certains ; j'en louerai l'extrême clarté : l'auteur, qui a voulu exposer les théories des autres, sait ce qu'il a à dire et le dit bien. A cet égard, il est

regrettable qu'il ne soit pas rédigé dans une langue plus accessible que le néerlandais (1). Il est à espérer que M. M. n'en restera pas là.

G.-H. Bousquet.

Moussa (Pierre), *Les nations prolétaires.* 1 vol., in-8° de 203 p. Paris. Presses Universitaires, 1959, (avec Bibliographie).

La production de langue française sur les « pays sous-développés » n'est pas encore aussi pléthorique que la plupart des littératures étrangères, celle de langue anglaise surtout. Peut-être est-il encore possible d'avancer quelque chose d'original, même dans une étude qui, comme celle-ci, vise à présenter en un assez bref raccourci l'ensemble des problèmes que soulève cette vaste question, l'une des plus considérables du monde actuel, selon certains.

L'auteur était bien placé pour y prétendre. Fonctionnaire fort distingué et de grande culture, il vient, plusieurs années durant, d'assurer la direction des services économiques de notre défunt ministère de la France d'Outre-Mer. Il s'était déjà signalé à l'attention et avait acquis une juste considération auprès des économistes par la publication d'un livre sur « les chances économiques de la communauté franco-africaine », que nul autre que lui n'était mieux à même d'étayer sur les enseignements d'une expérience professionnelle particulièrement riche.

On en retrouvera les fruits dans ce nouvel ouvrage où l'aisance du style ne le cède, sur le plan de la forme, qu'à la clarté de l'expression.

Quant aux développements, ils ont été divisés en trois parties, après qu'ait été marquée, dans une brève introduction, l'imprécision du concept de sous-développement et des diverses notions qui gravitent autour de lui. La chose est bien connue et nous n'y reviendrons pas.

Dans la première partie, M. M. se demande si les nations considérées (selon ses propres critères) comme « pauvres » ne seraient pas victimes d'une « spoliation », laquelle pourrait avoir plusieurs origines : « spoliation par les nations étrangères », qui achètent à des cours défavorables pour ces producteurs les matières premières et denrées tropicales qui composent par nécessité les courants d'exportation des pays en cause ; « spoliation par les entreprises étrangères » qui participent à cette production ou à la commercialisation, ou encore « spoliation du producteur par les féodaux, par les intermédiaires, par les enfants qu'on ne lui apprend pas à ne pas faire ».

D'où d'intéressantes considérations sur les deux problèmes — à ne pas confondre — de la stabilisation et de la revalorisation des cours des matières premières (le premier pouvant conduire à préconiser une « politique joséphienne ») sur les possibilités de réalisation d'une véritable réforme agraire et d'introduction d'un coopératisme authentique, enfin un pressant appel à la mise en œuvre d'une politique de restriction des naissances (fondé, à notre avis, sur une argumentation assez courte et pouvant donner lieu à contestation).

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'exploration des « chemins de la croissance » (expérience par référence à l'accroissement du revenu moyen par tête d'habitant). L'auteur y reprend ces thèmes aujourd'hui bien

(1) A noter, quoique les Flamands disent employer le « Allgemeen beschaafd Nederlands » (le « néerlandais commun cultivé ») qu'il subsiste, à bien des égards, des différences entre leur emploi de cette langue, et le hollandais. P. 21, je ne pense pas qu'un hollandais aurait dit « bekomen », pour « obtenu », plutôt : « verkre = gen ». P. 103, l'emploi du mot « effecten » (= *effets*, en français, *effects* en anglais) serait impossible en hollandais où il signifie : titres de bourse, il faut : « gevolgen », etc...

connus sur le rôle du capital dans ce processus de croissance, la nécessité de stimuler au maximum l'effort propre d'épargne des pays pauvres, en dépit de l'étroitesse des marges entre revenus disponibles et besoins à satisfaire, enfin l'indispensable recours à l'aide extérieure.

Mais comme M. P. M. est orfèvre en matière de finances, les développements qu'il consacre aux aspects proprement techniques du problème présentent un intérêt certain aussi bien pour les initiés que pour les profanes. Citons en particulier ceux qui se rapportent aux effets de la fiscalité en tant qu'instrument possible d'une politique de développement.

Par contre l'opinion émise (p. 94) sur la possibilité « d'exercer une action efficace sur le niveau de production » par le moyen d'une politique d'injection monétaire, conformément à l'une des recettes de la médecine keynésienne, nous semble devoir appeler de sérieuses réserves. Regrettons aussi la brièveté des propos consacrés aux aspects proprement sociologiques (voire ethnologiques) de la question. Un seul chapitre (Chap. XIII) de six pages leur est consacré et encore est-il surtout axé sur le rôle — certes capital — des facteurs politiques et administratifs.

La dernière partie du livre, très condensée, est précisément centrée sur les aspects proprement internationaux de la question, examinés dans leurs rapports avec l'opposition — disons l'affrontement — entre l'Est et l'Ouest. L'auteur analyse avec soin le rôle qui pourrait être dévolu à ce « tiers-monde » des nations pauvres dans le règlement éventuel du problème de la coexistence pacifique. Pour dépasser le stade de la « conception agonistique de l'aide aux pays sous-développés », M. P. M. appelle de ses vœux la formation d'une « conjuration universelle », dont l'un des moyens d'intervention serait cette « imposition cosmique » sur laquelle il avait déjà attiré l'attention dans son précédent ouvrage.

De telles idées peuvent paraître friser l'utopie. Mais elles méritent certainement réflexion. On sait que l'opinion officielle de notre pays leur est acquise. Certes, leur mise en œuvre implique un consensus général dont le monde paraît encore assez éloigné. Mais l'histoire s'accélère et notre monde évolue, malgré les cahots du chemin, vers une unité progressivement affirmée et réalisée. L'ère de la nécessaire organisation œcuménique, que l'auteur appelle de ses vœux, pourrait donc bien venir plus vite qu'on ne le pense. De toute façon, notre devoir est d'œuvrer en ce sens : le travail que voici représente, à tous égards, une heureuse contribution à cet effort.

Gaston Leduc.

Schneider (Erich), *Teoria de la inversion* (163 p.) Libreria « El Ateneo » Editorial, Buenos-Aires, 1956.

Cette « Théorie de l'investissement » est la traduction espagnole de l'ouvrage paru en langue allemande en 1951 sous le titre « Calcul économique » (Wirtschaftlich-keitsrechnung) ; elle est précédée par une introduction de M. Erich Gutenberg.

L'investissement est conçu dans le sens très large d'une opération à laquelle correspondent des dépenses à certaines dates et des revenus à d'autres ; la théorie est valable bien entendu pour l'investissement correspondant à une création ou à une modernisation de capacités de production, mais elle a une portée formelle plus large.

Après le rappel des définitions de la valeur actualisée et du taux de rentabilité d'une opération, sont exposés les critères à retenir pour juger une opération, par référence au taux d'intérêt du marché, ou pour choisir entre plu-

sieurs opérations concurrentes ; de nombreux exemples numériques illustrent l'opération des règles générales dégagées ; ils permettent d'expliquer la solution correcte à apporter à de délicats problèmes, comme celui de l'inégal horizon de deux opérations à comparer, et de préciser le domaine d'applicabilité des taux de rentabilité.

Quatre problèmes pratiques sont ensuite étudiés en détail : la durée de vie économique d'une installation et le problème du remplacement, la valeur d'une installation existante, le choix des capacités en face d'une demande en expansion, le problème des stocks.

Enfin l'auteur termine par quelques considérations très fines et très perspicaces sur les difficultés et les frontières du calcul économique, en s'attachant plus spécialement à l'incertitude des prévisions, aux facteurs impondérables et aux interdépendances économiques générales ; les difficultés sont sérieuses, mais il n'en reste pas moins que « vouloir, par peur de ces difficultés, renoncer à appréhender par le calcul les problèmes d'investissement reviendrait en gros à renoncer à agir rationnellement en matière économique »

Lors de la parution de l'édition allemande, en 1951, cet ouvrage était original sur plusieurs points et une traduction française aurait pu sembler souhaitable. Depuis cette date, les recherches ont été abondamment poussées, en particulier sur le traitement de l'avenir incertain et l'opposition entre l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt de la collectivité (on trouvera l'état actuel de toutes ces questions lumineusement exposé dans l'ouvrage de M. Massé intitulé « Le choix des investissements ») mais ceci n'enlève pas sa valeur à l'exposé de M. S. qui, par ses qualités de clarté, reste une très bonne introduction aux problèmes que soulève le choix des investissements.

Pierre MAILLET.

Talamona (Mario), *Aspetti e problemi dello sviluppo economico*, 1 vol., in-8° de 194 p. Milan. Société Editoriale Mondo Economico, 1958.

L'ouvrage rassemble un certain nombre d'articles parus dans le « *Mondo economico* » depuis la mi-1956 jusqu'en septembre 1958. Le thème commun en est constitué par le problème général de développement économique. L'inspiration a été puisée en grande partie dans les ouvrages de Gunnar Myrdal, auxquels l'auteur se réfère fréquemment, surtout dans ses trois premiers chapitres, qui sont surtout consacrés à des considérations d'ensemble. Viennent ensuite une série de développements spécialisés par pays et types d'économie : Amérique latine et Asie — l'Inde en particulier — Union soviétique et démocraties populaires — Yougoslavie. Quatre chapitres sont consacrés à diverses espèces de problème du développement dans le Mezzogiorno italien, y compris celui de la législation relative aux investissements des capitaux étrangers. L'ouvrage se termine par quelques considérations sur les questions d'urbanisme, envisagées dans l'optique des exigences du développement et à l'occasion d'une étude récente du Professeur Della Porta. Nombreuses et utiles indications bibliographiques.

Gaston LEDUC.

Tsuru Shigeto, *Essays on Japanese Economy.* Kinokuniya Bookstore Co ltd. Tokyo-Economic Research Series, n° 2. The Institute of Economic Research Hitotsubashi University, 1958.

Ce sont les grands problèmes que pose au Japon la reconstruction de son économie depuis la fin de la guerre, qu'étudie le professeur T. dans son

Essai sur l'Economie Japonaise. Les chapitres de cet ouvrage sont composés d'articles parus de 1949 à 1957 dans différentes revues économiques : on peut regretter qu'une mise à jour récente n'ait pas été faite pour chacun des tableaux statistiques publiés.

Trois problèmes essentiels retiendront plus particulièrement l'attention du lecteur : l'inflation, la décartellisation, et le problème démographique.

La lutte contre l'inflation a été menée avec les moyens classiques bien connus ; réduction du déficit budgétaire, lutte contre la fraude fiscale, limitation des crédits, accroissement de la production, contrôle des prix et des salaires. La mise en œuvre de ces mesures a porté ses fruits malgré une relance de l'inflation à l'époque de la guerre de Corée.

La politique de décartellisation amorcée par les autorités américaines a abouti à un échec. Les grands monopoles, Mitsui et Mitsubishi en tête, ont réussi, assez facilement, semble-t-il, à reconstituer leurs empires. M. T. nous donne, pour Mitsui, les principales dates de sa reconstitution. On aurait aimé connaître les raisons profondes d'un tel événement et notamment le pourcentage des participations américaines dans ces grands monopoles.

Mais le problème crucial auquel l'auteur consacre de longs développements est toujours celui de la population : la création d'un million d'emplois serait nécessaire annuellement pour assurer l'équilibre du marché du travail. Actuellement, le nombre des chômeurs secourus se situe autour de 600.000 ; mais le nombre des demandes d'emploi non satisfaites oscille entre 2 à 3 millions. Le programme préconisé par M. T. est des plus classiques ! investissements intérieurs productifs, exportations et grands travaux. Soulignons que de nombreuses difficultés se heurtent à la réalisation d'un tel programme : les investissements intérieurs ne peuvent être rentables que s'il existe une demande *solvable*, les exportations se heurtent à la résistance de la concurrence étrangère. Quant aux grands travaux, ils risquent de ne présenter qu'un faible intérêt pour les dirigeants actuels du pays.

François BARRET.

Velasco (Gustavo), *Libertad y Abundancia*, in-8°, 1958, XVIII + 282 p., Mexico, Editorial Porrua, S. A.

Cet ouvrage se recommande à un double titre à l'attention des économistes : il possède d'abord une valeur de rareté par le seul fait qu'il vient d'Amérique Latine et il a ensuite pour auteur très averti une personnalité éminente de Mexico, avocat, professeur puis recteur de la Faculté libre de Droit de cette ville et président de l'Association des banquiers mexicains. Non seulement la compétence de M. G. V. est incontestable dans le domaine économique, car il dirigea pendant plusieurs années le service des « Biens Nationaux » et occupa le poste difficile de chef du budget fédéral, mais encore son courage est digne des plus grands éloges puisqu'il défend le libéralisme dans un pays où les adversaires de cette doctrine, dont beaucoup sont venus d'Espagne pendant la guerre civile, exercent une très forte influence.

Le livre s'ouvre par deux préfaces, l'une de Ludwig von Mises, l'autre de Luis Montes de Oca qui vient d'être malheureusement enlevé, par la mort à l'estime et à l'affection de tous ceux qui l'ont connu. Il comprend une série de conférences ou d'articles publiés dans des revues ou journaux mexicains et écrits dans un style remarquablement clair et précis. Dans l'impossibilité où nous sommes de les analyser tous, nous nous bornerons à mentionner ceux d'entre eux qui mettent en cause l'économie du Mexique, si peu et si mal connue en France.

La première étude est consacrée aux monopoles et répond à une préoccupation majeure de l'auteur. On le comprend, car elle met en lumière un étonnant paradoxe : le Mexique est un des rares pays, et peut-être le seul, qui ait élevé la prohibition des monopoles au rang de mesure constitutionnelle (en 1857 et en 1917). Sont permises seulement les associations de travailleurs formées pour la défense de leurs intérêts et celles des producteurs de marchandises régionales qui ne sont pas de première nécessité et qui sont vendues directement sur des marchés étrangers. Tous les chefs d'Etat ont entonné l'hymne de la concurrence libre et bienfaisante. Mais les dispositions précédentes sont restées lettre morte, car la loi d'application autorise la formation de monopoles pourvu que ceux-ci se soumettent au contrôle des pouvoirs publics et admet les monopoles auxquels participe l'Etat comme associé ou comme actionnaire. L'auteur proteste avec raison contre « cette perversion de l'esprit et de la lettre d'un texte constitutionnel » (p. 18).

Que l'on n'imagine pas M. G. V. comme un apôtre aveugle de la liberté. Lorsqu'il parle d'un projet de nationalisation des forêts, il admet les limitations imposées au droit de propriété individuelle par les lois dites forestières de 1926, 1942 et 1947, mais il remarque avec raison que le transfert à la nation ne résoudra pas les problèmes posés par le reboisement et ajoutera une menace pour la propriété privée. Cette question avait déjà été discutée entre les deux guerres et le général Cardenas, alors président de la République, qui ne craignait pas les solutions extrêmes et qui était décidé à mettre fin aux coupes abusives effectuées par les indigènes, avait cependant renoncé à nationaliser les forêts (p. 180).

Un autre projet, celui de l'institution d'une participation des ouvriers aux bénéfices, est combattu par l'auteur qui, outre les arguments connus, évoque les échecs subis dans bien des pays étrangers (p. 183).

Enfin M. G. V. se livre à une intéressante analyse des statistiques mexicaines du revenu national. Il enregistre des baisses suivantes de pourcentage de 1939 à 1950 pour différentes catégories de revenus : salaires et traitements de 30, 8 à 23, 8, propriété immobilière 7, 4 à 5, 1, collaboration du capital et du travail (revenus mixtes) 27, 9 à 23, 9, rentes et intérêts 8, 3 à 6. Seul le profit serait monté de 25, 6 à 41, 2. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que ces chiffres sont des approximations, mais un tel résultat laisse penser que des erreurs ont dû être commises, car il est singulier que la rémunération des travailleurs soit au Mexique relativement la plus faible du monde, inférieure même à celle des pays sous-développés africains, et très différente de celle des Etats américains latins les plus défavorisés (Honduras 47 à 50 %, Pérou 36 à 42 %). Le pays a beau être pauvre, il est invraisemblable qu'après 28 ans de paix, d'investissements, de réformes sociales multiples sa situation soit aussi peu satisfaisante à cet égard : « La mode est aux estimations de revenu national, conclut l'auteur... mais nous devons faire un effort sincère, prolongé et décidé pour améliorer nos statistiques » (p. 273).

Louis Baudin.

International Economic Papers. N° 8. Translation prepared for the International Economic Association. London, New York, Macmillan, 1958, 240 p.

Voici le 8e volume des *International Economic Papers*. C'est une vraie bibliothèque d'articles de qualité qui se constitue, tous ces articles (il y en a déjà 76) ayant initialement paru dans une langue autre que la langue anglaise. La liste des noms d'auteurs nous est donnée à la fin de ce volume

n° 8. Constatons que sur ces 76 noms, sept seulement sont de langue française : deux du XIXe siècle, Sismondi (qui était Suisse), Dupuit. Parmi les cinq autres, tous vivants, un seul appartient aux Facultés de Droit et des Sciences Economiques, c'est Maurice Byé qui a l'honneur de figurer deux fois dans la collection, les autres sont Aujac, Gibrat, Guilbaud, Massé. Il est très significatif de voir ainsi comment sont choisis par le comité de l'*Association Internationale* (Peakok, Stolper, Turvey, Elizabeth Henderson) les économistes les plus représentatifs de la pensée française.

Dans cette dernière livraison, c'est Maurice Byé qui représente la France, avec la traduction de sa belle étude qui fit l'objet des fructueux débats du Congrés des Economistes de langue française de 1957, sous le titre anglais : « Self-financed Multiterritorial Units and their Time Horizon ».

Les études qui nous paraissent les plus notoires sont celles de Lundberg, Stackelberg et Schneider. Lundberg nous est à tous très connu par son bel ouvrage de 1937 : *The Theory of economic Expansion*. Ici nous trouvons la traduction d'un article paru en suédois en 1950 : « The Stability of economic Growth », article critique des recherches statistiques et théoriques suscitées par Kuznets, Clark et surtout Harrod, Hicks et Dahmen.

Stackelberg, qui est mort en 1948 à 43 ans comme professeur d'économique à Berlin, est célèbre par son ouvrage de 1934 : *Marktform und Gleichgewicht*. L'article reproduit dans cette livraison a paru en 1939 dans *Archiv für mathematische Wirtschafts und Sozialforschung* et s'appelle : « Price Discrimination in an Arbitrary Divided Market.

L'article de Erik Schneider est récent. C'est en allemand qu'il a été écrit en 1957, dans la revue si vivante *Industria*, dans un numéro spécial en l'honneur de G. U. Papi : « Income and Income Distribution in Macro-Economic Theory ».

L'étude la plus longue, la plus ancienne, la seule de caractère historique, est celle de Ferrara écrite en 1850 à Turin sous le titre «Nota sulla dottrina de 'Fisiocrati » est traduite aujourd'hui par les soins d'Elizabeth Henderson.

Les six derniers articles ont été publiés en langue allemande, sauf celui de Bentzel, de l'Université d'Uppsala, consacré au problème de l'*Agrégation des fonctions de Production* (1956). C'est toujours avec grand intérêt que l'on s'instruit aujourd'hui sur un tel problème.

Alfred Weber est mort le 2 mai 1958 à Heidelberg, à l'âge de 89 ans, durant que l'on préparait la traduction de cette analyse datant de 1911 : « Location Theory and Trade Policy ».

De l'école norvégienne nous pouvons lire une étude de Johansen relative au rôle du système bancaire dans un modèle macro-économique » (1956). De Niehans, professeur à l'Université de Zürich il nous est donné une analyse des principaux critères destinés à établir un « Indice de la taille des établissements industriels ».

Enfin les économistes d'au delà le rideau de fer ne sont pas oubliés. Signalons pour terminer deux articles publiés en 1957 : R. Janakieff « Critical Comments on the Use of the Gross Production », et S. Varga, « Money in Socialism ».

Henri GUITTON.

Varii auctores, *The Science Council of Japan. Division of Economics and Commeree, Economic Series*, n° 11 à 13, 3 brochures 14 × 21.

La « Science Council » du Japon continue la publication de ses intéressantes monographies. Nous avions rendu compte ici même (Année 1956, p. 1008) des six premières d'entre elles.

Kojiro Nishikawa, « Origin of « Cash Method Bookkeeping » in Japan » (nº 11, 23 p.) retrace les débuts des pratiques comptables occidentales. Le premier livre parut en 1873, la première banque d'émission fut fondée en 1872. Les progrès de la comptabilité allèrent de pair avec l'extension des usages bancaires. Ainsi, à plusieurs siècles de distance, le Japon connaissait la même évolution que l'Italie médiévale.

Sous le titre : « The Theory of Structural Change of National Economy », (nº 12, 120 p.) Shozaburo Sakai reproduit un livre écrit en 1942 : il y présente une conception de changement économique inspirée des historistes allemands. L'ouvrage se tient aux frontières de la sociologie et de la philosophie. A une étude de la structure est juxtaposée, plutôt qu'intégrée, une description du changement.

La troisième brochure « An Introduction to Sociological Economics » (nº 13, 83 p.) est due à Yasuma Takata qui traite du pouvoir et de ses éléments constitutifs. Il aborde le problème en sociologue qui se rend compte que le Pouvoir ne peut être analysé et compris indépendamment des assises économiques sur lesquelles il repose. Un notable effort est dépensé pour présenter sous cet angle, les grandes théories économiques depuis Marshall. La théorie du salaire — et de la négociation collective — est plus particulièrement examinée. A vrai dire, les thèses soutenues ne sont ni très nettes ni tout à fait convaincantes. L'ouvrage intéressera néanmoins l'historien des doctrines et le spécialiste des problèmes du salaire.

Livrons au lecteur une impression générale sur les deux derniers de ces travaux. On est frappé de l'influence de la pensée allemande sur les auteurs japonais.

Maurice FLAMANT.

Histoire des doctrines

Iggers (G. G.), *The cult of authority. The political philosophy of the Saint-Simonians. A chapter in the intellectual history of totalitarianism*, 1958, 210 p. La Haye, Martinus Nijhoff.

Saint-Simon, un moment quelque peu négligé, est étudié à nouveau par les étudiants de la science politique. Des éditions anglaise et russe de ses œuvres viennent d'être publiées; il est loué en Russie pour avoir compris la véritable doctrine socialiste sur de nombreux points, et en particulier le besoin de l'inégalité des rémunérations.

M. I., tentant de faire la distinction entre l'apport de Saint-Simon et celui de disciples plus ou moins orthodoxes et exubérants, rappelle la critique et le rejet par Saint-Simon des idées révolutionnaires, sa conception de l'Etat disposant de la légitimité, de la souveraineté et de l'autorité, sa foi dans l'industrie, l'organisation, la planification centralisatrice, réalisées pour le bien-être des masses. Saint-Simon à notre avis, est parti de l'économie et son souci d'efficacité dans l'économie l'a conduit à ses vues politiques. Il a ainsi réduit en France et gardé l'audience des industriels, des intellectuels, des cadres, des technocrates, dirions-nous actuellement. On ne peut que se réjouir de voir Saint-Simon découvert à l'étranger, car c'est sans doute un des penseurs les plus dignes d'intérêt ; son dessin d'une société d'une vigoureuse ordonnance plaît par son harmonie et sa fermeté logique.

Il y aurait deux réserves à adresser à ce livre. L'auteur déclare dès le début que cette étude est la première analyse systématique des idées politiques des Saint-Simoniens et de leurs conséquences sociales et spirituelles.

Cependant l'influence des idées émises par Saint-Simon et les personnalités qui les ont suivies peu ou prou, a si souvent été mise en évidence par les économistes que le thème en est devenu presque classique, même s'il est inépuisé. Il est de plus dangereux et inexact de vouloir faire un rapprochement des idées d'il y a 150 ans environ avec les événements et les conceptions contemporaines ; le totalitarisme des dernières années est loin à bien des égards des idées et du milieu de Saint-Simon.

F. TREVOUX.

Agriculture et économie rurale

Braibant (M.-H.), *Vocation agricole de la France*, in-12°, 1959, 205 p. Paris, Librairie Berger-Levrault.

Cet ouvrage, de lecture facile, abondamment pourvu de chiffres et d'illustrations, constitue un excellent recueil de *public relations* destiné à révéler aux non-agriculteurs ce qu'est l'agriculture française. On sent, d'une façon continue, le désir qu'a l'auteur de montrer, sans sortir de l'objectivité et sans se départir de rigueur documentaire, ce qu'a d'exaltant la vocation d'une paysannerie qu'il aime passionnément.

Après avoir, en un premier chapitre, indiqué, statistiques en mains, combien la France est douée pour la production agricole, en ne négligeant ni les cultures traditionnelles ni celles comme le riz qui sont récemment introduites, M. B. cherche à mettre en lumière les obstacles qui ont entravé l'essor du progrès dans nos campagnes : insuffisance numérique de personnel patronal et salarié, état généralement déplorable du logement rural, absence regrettable en bien des domaines de machines agricoles, de façons, pauvreté des amendements calcaires, accoutumance trop précaire au crédit agricole, organisation trop rudimentaire de l'enseignement, de la vulgarisation et de la recherche, absence d'une politique agricole d'ensemble.

Si l'on parvient à écarter ces obstacles en y mettant le prix qu'il faut, les perspectives d'expansion agricole sont certaines. L'auteur du livre les passe successivement en revue. Surtout il insiste sur l'intensification nécessaire de notre production. Cette intensification peut très bien être le fait d'une culture paysanne, entreprise dans des exploitations de dimensions modestes ; de telles exploitations sont parfaitement viables, à condition qu'elles ne soient pas trop routinières et qu'elles se laissent gagner aux recommandations du progrès technique. Par contre, M. B. ne pense pas que l'entreprise agricole idéale soit nécessairement au régime du faire-valoir direct ; fermage et métayage ont des avantages certains, pourvu que soient garanties aux locataires la stabilité, la durée et la sécurité nécessaires à la bonne marche du domaine et à la conservation des qualités du sol.

Une politique agricole digne de ce nom doit tout d'abord résoudre le problème de l'école rurale, développer les centres de vulgarisation dont les CETA sont actuellement d'excellents exemples, s'appliquer à améliorer le logement rural, accélérer le remembrement, fortifier les coopératives. A ce compte-là notre agriculture n'aura nullement à redouter les perspectives du marché commun européen.

Entre temps, M. B. n'a pas manqué de souligner les apports bénéfiques de l'agriculture, des points de vue démographique, social, moral. Le livre, que parcourt d'un bout à l'autre un souffle spiritualiste, trouve sa place à côté de ceux qui se sont déjà consacrés à saluer sans lyrisme excessif la Paysannerie française.

André GARRIGOU-LAGRANGE.

Yanez-Pérez, (Luis), *Mecanizacion de la Agricultura Mexicana*, Instituto Mex. de Investigaciones Economicas, Mexico, 1957 (419 p.).

Depuis 1953 fonctionne à Mexico un Institut de Recherches Economiques, fondé par la Banque du Mexique et deux autres grandes banques et doté par elles d'un fonds budgétaire perpétuel. Le livre que nous signalons ici est le premier que publie cet Institut ; il est signé de son Directeur r. Yanez-Pérez., C'est un ouvrage de premier ordre qui fait honneur à la science économique et non seulement à la mexicaine.

Le livre commence par une étude générale de la population active mexicaine, puis des dimensions de la propriété agricole et de son mode de tenure. La troisième partie donne des mesures de la productivité du travail agricole et des rendements agricoles ; c'est là une des parties essentielles du livre ; elle donne sur la productivité du travail agricole, par produits et selon le degré de mécanisation, des chiffres fort instructifs et dont beaucoup se trouvent ici calculés pour la première fois dans le monde.

La quatrième partie traite des principales méthodes propres à accroître la productivité et la cinquième plus spécialement de la mécanisation. Les trois parties qui suivent sont prévisionnelles : elles tendent à fixer un programme de développement et à déterminer les moyens de progrès (main-d'œuvre, investissements, dispositions juridiques...).

J. Fourastié.

Echanges extérieurs

La Balance des Payements, Etude méthodologique, Principaux résultats pour la France de 1910 à 1956, Paris, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, in-8°, 352 p. 1957.

Ce volume, rédigé par M. Palangié qui a eu la charge des questions de statistiques des échanges extérieurs à l'I. N. S. E. E. pendant plusieurs années, est un instrument de travail d'autant plus précieux que de très grands efforts ont été menés, au cours des années récentes pour une meilleure élaboration des données nationales. Comme il est rappelé, ce sont les évaluations privées, publiées par la *Revue d'Economie Politique*, qui, avant 1939, faisaient foi pour la France; elles avaient été établies d'abord par M. Meynial (évaluations remontant jusqu'à 1910), puis par MM. Léonard Rist et Philippe Schwob (avec un effort de révision, en 1939, pour toute la période d'entre deux-guerres, repris par la suite dans l'inventaire Schuman de la situation économique 1913-1946).

Ces efforts anciens, d'ailleurs consacrés dans les archives de la Société des Nations, sont rappelés dans ce volume. Par la suite, on y trouve une étude détaillée de la balance des payements de la zone franc en 1955, puis la confrontation entre les statistiques des douanes et celle des opérations de change et l'explication succincte des exigences respectives (et d'ailleurs variables) du Fonds Monétaire International et de la Comptabilité nationale française (compte extérieur). Notons enfin l'accent mis sur « quelques points intéresssants de la balance des payements des Etats-Unis » ... Tout cela — sur le plan méthodologique qui est celui d'une telle mise au point — est clairement expliqué et très utilement précisé.

Jean Weiller.

Economie coloniale

Van Meerhaeghe, *Economische structuur van belgisch-Kongo en Ruanda-Urundi*, 1 vol., de 185 p. Anvers, Ed. Ontwikkeling, 1958.

Les événements récents au Congo belge ont attiré l'attention du grand public sur cette terre africaine, encore mal connue. M. van M. est particulièrement qualifié pour brosser un tableau général de la structure économique de ce pays, puisqu'il est non seulement professeur d'économie politique à l'Université de Gand, mais également professeur à l'Institut Universitaire pour les Territoires d'Outre-Mer à Anvers.

Cet ouvrage qui fait en quelque sorte le pendant flamand au livre de M. Lefebvre « Structures économiques du Congo Belge et du Ruanda-Urundi » (Ed. du Treurenberg, Bruxelles 1955) écrit en français, n'a pas la prétention d'un manuel d'économie coloniale ; l'auteur a voulu se borner à une description très générale de la structure de l'économie congolaise. Compte tenu de ces limites, on peut dire que l'auteur a pleinement réussi dans cette tâche assez malaisée pourtant ; il a su mettre en lumière les traits essentiels de l'économie du pays.

Après avoir décrit dans un premier chapitre la situation démographique et physique du Congo et énuméré les institutions scientifiques et sociales, M. v. M. décrit ensuite le régime commercial et naval tel qu'il résulte de l'exécution de la Convention de Saint-Germain en Laye du 10 septembre 1919, garantissant la liberté du commerce international. Il ressort de cette description que les Autorités belges ont été amenées à prendre, au cours des dernières années, un certain nombre de mesures destinées à protéger les intérêts du commerçant et de l'artisan autochtones. Ainsi, les mesures prises dans le domaine des prix — mesures qui se traduisent par une fixation autoritaire des prix — ne semblent pas être inspirées en premier lieu par une politique anti-inflationniste, mais s'inscrivent dans le cadre de la politique de protection de la position économique des autochtones.

Un chapitre (II) est consacré à la situation industrielle et au régime foncier. Dans ce domaine aussi les autorités ont inauguré une politique d'industrialisation. Un grand effort est fait pour améliorer la qualité des produits congolais afin de les rendre compétitifs sur le marché mondial.

Le système bancaire fait l'objet du chapitre IV. Il est intéressant de noter que les textes législatifs prévoient expressément que la mission de la banque centrale ne se limite pas aux tâches traditionnelles incombant à l'institut d'émission — le Congo Belge constitue formellement une zone monétaire autonome — mais qu'elle doit aussi faciliter le développenment économique du pays et le plein emploi des forces productives.

On s'attendrait dès lors à voir la Banque Centrale faire fonction d'une « Société nationale de financement » et prendre directement ou indirectement des participations dans des entreprises étatiques et privées afin d'assumer une part active dans l'essor économique du pays, et cela d'autant plus que le marché financier est inexistant. Cependant, il semble bien que les dirigeants de la Banque ne désirent pas intervenir directement dans l'économie nationale, mais veulent limiter leur action à la défense de la monnaie et au domaine du crédit.

Le dernier chapitre énumère les principales sociétés belges ayant une activité au Congo. On retrouve évidemment les mêmes sociétés et groupes financiers qui dirigent l'activité économique en métropole.

Deux annexes complètent l'aperçu. Le premier comprend des données

statistiques empruntées aux comptes économiques de la Nation. Elles nous renseignent sur l'évolution de la période comprise entre 1950 et 1957.

Le deuxième annexe contient une étude sur la « signification du Congo Belge pour la Belgique ». Cette partie est sans doute la partie la plus intéressante du livre puisque l'auteur n'hésite pas à livrer avec beaucoup de franchise ses réflexions personnelles. Le Congo ne représente pas pour la Belgique un marché d'approvisionnement et un débouché importants, car la part du Congo dans les importations belges s'élève en moyenne à 7 % du total et, quant aux exportations belges, elle atteint un peu plus de 4 % seulement. Ces chiffres sont assez éloquents : ils nous montrent, comme le souligne du reste M. v. M. lui-même, qu'on n'a pas toujours pleinement conscience dans la Métropole de l'intérêt réel que présente pour la Belgique cette terre riche en matières premières et... possibilités diverses.

La lecture de cet ouvrage nous fournit les éléments d'une explication de la politique coloniale de la Belgique.

Louis PERRIDON.

Monnaie

Toulemon (A.). *La stabilisation monétaire. Sa nécessité. Son mécanisme. Ses conséquences.* Paris, Sirey 1959, 150 pages.

En présentant ce livre, M. Jacques Rueff souligne son intérêt, à l'époque précise où il paraît. Au moment de la création du nouveau franc, il s'agit de faire prendre conscience à ses usagers de l'importance du problème monétaire. Ces pages ne sont pas de type scientifique, mais de forme éducative. Education qui recherche la simplicité. Nécessité d'une monnaie. Histoire et formes de la monnaie. Analyse des effets de la stabilisation. Tels sont les thèmes essentiels de l'auteur, orientés par une doctrine : lorsqu'il n'y a plus de monnaie, il n'y a plus de liberté. La France est précisément en train de retrouver une monnaie. On aurait aimé que l'auteur répondit à la question si souvent posée en ces jours : la stabilisation monétaire est-elle un obstacle à l'expansion ? L'exemple allemand aurait précisément permis d'apporter cette réponse. Ce n'est pas la stabilisation qui par elle-même empêche l'expansion.

Henri GUITTON.

Epargne

Pradel (P. M.). — *L'Epargne et l'investissement.* Que sais-je ? n° 822.

Un tel problème, jusqu'alors réservé aux spécialistes de la théorie économique, méritait un « Que sais-je ? ». P. M. P. a parfaitement utilisé ces 125 petites pages pour rassembler d'une manière accessible et cependant très respectueuse des difficultés du problème, les développements essentiels. Ce n'était pas une tâche commode.

Comme le dit fort bien l'auteur, la plus grande difficulté, c'est que sous des termes aujourd'hui courants, plusieurs notions se mêlent ou se cachent. Quand on veut éclairer le débat, il faut faire de l'épistémologie, il faut définir le langage. Sinon, et c'est bien ce qui se produit, on discute à perte de vue, sans savoir où l'on arrive. Sachons gré à P. M. P. de lever progressive-

ment toutes les ambiguïtés. Après avoir opposé investissement et épargne, investissement et placement, il nous fait bien comprendre comment les deux termes expriment essentiellement des *flux*, et non pas des *stocks*. Puis vient la grande question, la grande querelle de l'égalité ou de l'inégalité de S et de I, l'opposition des Wickselliens et des Keynésiens. En lisant P. M. P., j'avoue que je me sens beaucoup plus wicksellien que keynésien, non pas que je ne voie les mérites de l'identité (l'égalité *ex post* est en effet une identité, un truisme $S \equiv I$, plus qu'une égalité $S = I$) pour penser un équilibre réalisé ; mais, en fin de compte, la vie est toujours déséquilibre, disparité, décalage. Robertson à cet égard me paraît plus grand que Keynes, bien qu'un mort soit ordinairement plus grand qu'un vivant. La disparité $S > I$ définissant la *déflation* ou la *dépression* et la disparité $S < I$ exprimant l'*inflation* ou l'*expansion* semblent des concepts bien adaptés au réel. Il reste que la statistique et la comptabilité nationale travaillant sur le passé, « pratiquent » l'égalité $I = S$. P. M. P. utilise beaucoup ici les études de Goldsmith.

Dans un autre langage qui, à notre avis, aurait mérité les honneurs du texte en gros caractères, il dénomme les deux convertions, en usant des épithètes à la mode *structurelle* et *fonctionnelle* (p. 38), on pourrait du reste discuter de ces appellations : le mot de *structure* évoque l'idée de comportement de l'épargnant, celui de *fonctionnement* l'idée de marche d'une économie dans son ensemble. Il ne faut pas prendre ce mot au sens de fonctionnement à venir, ce qui en soi, ne serait pas stupide cependant.

Mobiles et *Effets* de l'Epargne et de l'Investissement (ch. IV à ch. VI), tels sont les cadres à l'intérieur desquels l'auteur développe les points aujourd'hui classiques de la théorie, ceux qui constituent les thèmes majeurs de la science économique : rentes absolues, principe d'accélération, rentes différentielles pour l'investissement, fonctions d'épargne et de consommation (Keynes naturellement, mais mieux encore R. W. Goldsmith, D. S. Brady, Duesenberry, et surtout la thèse encore moins connue du *revenu permanent* de Milton Friedman), multiplicateur et sa liaison avec l'accélérateur (Samuelson).

Dans ses deux derniers chapitres, l'auteur se fait un peu philosophe, en découpant l'histoire en deux époques, avant et après 1914 ; la première appelée la « belle époque » ; la deuxième, d'une manière plus banale, l'« époque actuelle ». Aux alentours de 1900, c'est l'épargne que l'on glorifiait : la France songeait à *placer* (à l'étranger) plus qu'à investir. « Protégé par le Droit, on croyait au jeu des intérêts composés » (p. 103). Politique qui s'est avérée *désastreuse* (p. 102).

Aujourd'hui, on le sait bien, l'épargne est détrônée. Le *sous-emploi* dans le court terme, la *croissance* dans le long terme, polarisent les préoccupations, mais investir sans épargner, c'est aussi accepter l'inflation. En fin de compte, P. M. P. adopte la solution empirique préconisée par J. M. Jeanneney : « un taux d'investissement net d'au moins 10 à 12 % du Produit National, paraît souhaitable, dans le cas de la France » (p. 119).

Nous n'aurons plus aucune excuse de ne pas connaître en France ce problème de l'investissement, qui ne semblait intéresser d'abord que les Anglo-Saxons. Après le bel ouvrage de P. Dieterlen (1957), souvent cité du reste ici, ce petit « Que sais-je ? » rendra précieux service à ceux qui ne veulent pas rester des « économistes du dimanche » (p. 124). Rappelons que P. M. P. avait fait paraître à la *Revue* (1951) une très suggestive étude intitulée : « Un mécanisme fondamental de déséquilibre : la « fausse épargne ».

Henri GUITTON.

Assurance

Mowbray (Albert H.) et Blanchard (Ralph H.), *Insurance, its theory and function in the United States*, 1 vol. de 569 p., Mc Graw-Hill Ins. Series, Mc Graw-Hill New York, Toronto, London (4e éd. 6 dollars).

M. R. B. est l'une des plus éminentes autorités scientifiques en matière d'assurances aux Etats-Unis. Son rôle et son autorité sont analogues à celles de M. Maurice Picard en France ; il a formé des centaines de cadres supérieurs et de dirigeants de l'assurance américaine ; son champ de compétence s'étend du juridique au pratique, et de l'actuariat au démarchage.

Le lecteur français trouvera dans le livre de M. B. non seulement des renseignements sur l'assurance américaine dont doit normalement être informé un assureur et à plus forte raison un réassureur sans cesse en contact avec des collègues étrangers ; mais aussi un grand nombre d'*idées* qui peuvent être exploitées sur le marché français.

Parmi ces idées figure celle de travailler non avec des *insurance-solders*, mais avec des *insurance-buyers*, c'est-à-dire avec les membres de cette profession nouvelle du *Risk management* qui a commencé de se développer vers 1930 aux Etats-Unis et qui est en plein développement.

Voici le résumé de la table des matières : 1re Partie : Le risque, l'assurance et la prévention (p. 3-52) ; 2e Partie : Le contrat d'assurance (principes, formes, étude des principaux types de contrats) (p. 53-295) ; 3e Partie : L'assurance, les types de sociétés, le choix de l'assurance par le client (p. 295-320) ; 4e Partie : Le marché ; les primes, les réserves, l'organisation technique, les agences, etc. (p. 321-446) ; 5e Partie : Le rôle de l'Etat : contrôle des assurances privées ; assurances sociales (p. 447-532) ; 6e Partie : Le « Risk management », son développement et son avenir (p. 532-549).

J. Fourastié.

Capitalisme, socialisme, économie dirigée

Chamberlain (John), *The Roots of Capitalism*, 1re éd. 1959, D. Van Nostrand Company, Princeton, Collection : The Library of American Capitalism ».

Une préface avertit le lecteur : cet ouvrage est le premier d'une série consacrée à la défense et à la justification du capitalisme. A ce titre, le livre de J. C. ne surprend guère. L'auteur, journaliste de son métier, évoque tous les arguments, désormais bien connus, destinés à cet usage ; seul, le capitalisme permet à la liberté de s'incarner dans la vie quotidienne ; seul, il réalise une orientation de la production conforme aux besoins de tous ; seul enfin il conduit au bien-être général.

Mais, au cours de ses démonstrations, s'il fait preuve d'une certaine culture, économiquement très disparate, l'auteur veut quelquefois beaucoup trop prouver. Ainsi est-il amené successivement à mettre en doute l'utilité et la légitimité même des syndicats (ouvriers, bien entendu), à confondre abusivement socialisme et communisme, à rapprocher tout aussi abusivement Jaurès, Laski, et Bevan, à dénier toute valeur à l'enseignement des premiers classiques (Smith excepté).

En fait, ce n'est point du capitalisme qu'il s'agit mais bien du capitalisme américain. Mais le plaidoyer en sa faveur comporte trop de lacunes pour emporter l'adhésion.

Le capitalisme américain, oligopolistique et dynamique, assurerait un dévelóppement harmonieux et rapide, conforme aux besoins sociaux, par la fréquence des innovations qu'il suscite. Ce point de vue n'est pas nouveau. Mais il a souvent été mieux soutenu. L'auteur, en effet, ne dit pas un mot de la publicité ; affirme, sans aucun embryon de preuve, que l'oligopole est le régime le plus favorable, à l'innovation, alors que la thèse inverse a été (fréquemment) avancée; ajoute enfin — et cette citation donne le ton de l'ouvrage — que « après que Ford eut vécu, personne ne peut plus prétendre que Karl Marx soit autre chose qu'un fou ». Notons enfin que, sous sa plume, l'économie américaine apparaît comme indépendante de toute intervention étatique...

A. Cotta.

Perroux (Fr.). — *La cœxistence pacifique* ». Presses Universitaires de France 1958 (3 tomes de 669 pages).

Voici, traité par un économiste, le problème majeur de notre temps. Mais F. P., dans ces trois tomes, est bien plus qu'économiste : son apport est lié à une interprétation totale du monde contemporain ; il est si riche d'idées originales que l'on ne peut essayer de le résumer. Bornons-nous à retenir ce qui nous paraît essentiel.

Les discussions sur les mérites respectifs des deux économies occidentale et soviétique ont principalement pour objet aujourd'hui une comparaison entre les taux de croissance et les méthodes de croissance. F. P. s'est donné pour première mission (voir son tome 1er) de rechercher quelle est à cet égard la vérité au delà des slogans des propagandes inspirées. Il montre en effet avec raison que chacun des deux grands systèmes, capitaliste et communiste, se présente sous un voile trompeur et dissimule aussi les véritables caractères de son adversaire. Le communisme se prétend intégralement fidèle à un idéal marxiste de libération, affirme avoir réalisé une économie sans crises ; il se dit libérateur du Tiers Monde. Il accuse au contraire le capitalisme de vouloir maintenir sa domination, et de ralentir la croissance de l'économie mondiale par d'irrémédiables fluctuations du niveau de l'activité. C'est oublier qu'en fait il se heurte à ses propres contradictions, qu'une certaine exploitation des masses ouvrières d'URSS par la bureaucratie ou des économies satellites par le centre directeur se produit dans le monde qu'il domine, puis que des disparités dans la progression de certains secteurs ralentissent aussi l'essor des économies qu'il inspire. C'est ne pas reconnaître d'autre part que le capitalisme n'est plus résigné au simple laissez-faire, qu'il fonctionne sous le contrôle de l'Etat ou de certains groupes ouvriers, que surtout il parvient mieux que jadis à stabiliser les économies occidentales. En fait le capitalisme provoque moins des arrêts de croissance qu'une accumulation excessive par rapport au développement de la consommation, ou parfois une certaine tendance à la baisse des profits.

Quant aux défenseurs du capitalisme, ils insistent trop sur le caractère libéral et concurrentiel des économies d'Occident, en fait celles-ci ont procédé à une sorte de socialisation, et l'équilibre qui s'y établit ne dépend plus des automatismes du marché. Ils ont aussi le tort de ne pas vouloir reconnaître l'effort de libération individuelle tenté par le communisme.

Le but de F. P. est de juger impartialement les grands systèmes d'aujourd'hui tels qu'ils sont et non pas tels qu'ils prétendent être. C'est de ce point de vue qu'il cherche à décrire les relations internationales d'aujourd'hui. Il n'a aucune peine à critiquer (voir p. ex., p. 233 et suivantes) la théorie classique des échanges internationaux et à proposer pour une analyse de ces

échanges les instruments d'analyse que sont la théorie de l'économie dominante et celle des pôles de développement.

Le second tome en effet tend à indiquer comment chacun des grands systèmes parvient à étendre sa domination. Les frontières politiques à cet égard ont moins d'importance que l'existence de puissants pôles de développement qui n'ont pas un caractère strictement national. Chacun des grands systèmes en fait prend prétexte du désir de développement des régions les plus deshéritées du globe pour y créer des pôles qui faciliteront son effort de domination. A lire les pages consacrées à l'industrie du pétrole, aux ensembles industriels africains, aux exportations globales d'usines, on se rend compte combien la notion de pôle de développement est féconde, et explique mieux les relations actuelles internationales que les vieilles théories fondées sur l'idée de concurrence parfaite entre les nations. — Pour créer ces pôles, les moyens employés ne sont pas les mêmes : à l'Ouest, on utilise le don, et plus encore les « prêts liés », ou la création d'activités complémentaires, ou le développement d'industries légères ou productions de matières premières, à faible intensité de capital. L'Est préfère les prêts à taux d'intérêt très bas, la fourniture de techniciens, les accords commerciaux bilatéraux à court terme, le développement d'industries lourdes à forte intensité de capital ; il se soucie peu que les plans de reconstruction qu'il préconise dissimulent mal une « dépendance ouvertement politique ». Mais, de toute façon, ni l'Est ni l'Ouest, n'agissent de façon vraiment désintéressée. — Quant aux succès obtenus, ils ne sont pas non plus identiques : l'Est a fait depuis 1955 des conquêtes très rapides dans le Tiers Monde.

Sans doute cette situation présente des avantages pour les pays sous-développés. Ceux-ci « peuvent tirer beaucoup des surenchères et de l'aveuglement de leurs grands ainés, incapables d'approfondir leur dialogue jusqu'à la participation et à la coopération ». Mais cela ne saurait constituer une saine « économie des hommes ». Cela implique des gaspillages de capitaux, cela maintient le Tiers-Monde dans une certaine dépendance à l'égard de ses grands tuteurs, cela crée des risques de conflit.

Au delà de cette « coexistence hostile », c'est-à-dire au delà de ces tendances des deux blocs à une domination partiale, ne serait-il pas possible de construire réellement une économie du genre humain ? Sans doute il paraît *a priori* que les esprits n'y sont pas préparés. « Le genre humain n'intéresse concrètement et pratiquement personne ; il n'y a pas de tâches concrètes pour une économie du genre humain... la coexistence — euphémisme pour désigner la lutte mondiale de deux coalitions — prouve bien que la pensée universaliste est dépourvue d'actualité ». Mais l'humanité toute entière est en péril : le développement des armements ruine les nations et arrête les réalisations sociales, les retombées atomiques menacent le monde entier, et la guerre n'est évitée suivant le mot de sir Winston Churchill, que par la « balance des terreurs ».

C'est cependant contre cette désespérante façon de voir que tout le livre de F. P. a été écrit. Ce n'est pas que l'auteur ait trouvé dans les doctrines modernes ni dans les œuvres des organismes internationaux beaucoup d'échos d'une pensée « mondialiste ». Mais il ne désespère pas, et il veut poser les jalons principaux des tâches à accomplir au delà des actuelles rivalités de blocs, pour créer l'économie mondiale. Il y a trois buts à réaliser : nourrir les hommes, soigner les hommes, libérer les esclaves. Tout cela est possible si dès maintenant les hommes le veulent : les ressources de la technique moderne permettent d'espérer le succès simultanément dans ces trois directions.

Je crois qu'il est impossible de ne pas accepter l'idéal ainsi présenté. Cet idéal, qui ne se fonde sur aucune morale préconçue, mais qui découle de la nature même de l'homme, telle que la science moderne la décrit, il est nécessairement celui de tout homme de bonne volonté.

Mais ce qu'il y a d'intéressant, ce sont les méthodes d'action que, philosophe et économiste, F. P. croit pouvoir proposer pour l'accomplissement des grandes tâches actuelles. Là encore il utilise des instruments d'analyse qu'il a lui-même antérieurement forgés : il faut assurer une « croissance harmonisée » et réduire les « coûts de l'homme ». Il souhaite que tôt ou tard, un accord s'établisse à cette fin entre puissances aujourd'hui hostiles, il souhaite qu'une autorité économique supranationale, fort différente des organisations internationales d'aujourd'hui, soit créée. Dotée d'organismes diversifiés, elle aurait surtout pour mission de préparer un plan de développement mondial, que les pays des deux blocs contribueraient conjointement à mettre à exécution. François Perroux ne se dissimule pas les obstacles à une telle création, mais il énumère les raisons qui déjà peuvent pousser tous les peuples dans cette voie, et il note que quelques tentatives ont déjà été faites en ce sens.

Ainsi ce livre, qui débutait par l'exposé assez pessimiste des sources actuelles de conflit, se termine-t-il par un acte d'espérance... Les hommes de la seconde moitié du XXe siècle auront-ils plus de sagesse que leurs aînés ?

Emile JAMÈS.

Coopération

Lambert (Paul), *La doctrine coopérative*, 1 vol., in-8° de 328 p., Fédération nationale des Coopératives de Consommation, 1959.

La doctrine coopérative, comme la pensée syndicaliste, comme toutes les formes du socialisme, a besoin de rajeunissement, pour éviter la sclérose, les orthodoxies, la répétition des belles formules de jadis, dont le châtiment rapide est la désaffection des jeunes générations. Il lui faut aujourd'hui moins d'utopisme, moins d'idéologie, moins d'apologie, et davantage d'analyses concrètes et scientifiques des problèmes posés dans le réel par le développement et les luttes du mouvement coopératif.

Par rapport aux latins, aux méridionaux, jusqu'ici en tête de la pensée coopérative, de langue française, le réalisme d'un belge, bien placé à mi-chemin entre nous et les Anglo-saxons ou les nordiques, qualifiait P. L. pour aider à prendre le tournant. Car plus puissantes sont les réalisations coopératives, plus prudentes sont les doctrines.

Il commence par une histoire des doctrines coopératives, résumée mais précieuse, notamment en nous faisant connaître des penseurs étrangers que nous Français (plutôt exportateurs en la matière) négligions. Chemin faisant il examine attentivement les « règles de Rochdale », qui définissent la coopération authentique, précise les notions, donne son avis sur les points controversés. A ses yeux, c'est le principe démocratique qui est le critère fondamental de la coopération.

Puis il s'attache, pour une étude plus approfondie, à quelques questions décisives qui se posent à la coopération d'aujourd'hui.

Question du juste prix : avec Gide, il reprend cette notion, avec plus de rigueur encore, puisqu'il en exclut l'intérêt pur et même l'excès du coût de production lorsque la technique productive est retardataire.

Règne du consommateur : il met en doute, non que la consommation soit la fin de l'activité économique, mais que l'intérêt des consommateurs soit le critère de l'intérêt général (l'idée est peut-être plus solide qu'il ne croit, et résiste dans une large mesure à ses objections), et se refuse dès lors à préconiser une démocratie économique des seuls consommateurs. Mais comme il n'y a actuellement aucun danger de domination égoïste des consommateurs, et beaucoup du côté des producteurs, il souhaite la présence organisée des premiers à tous les niveaux de décision économique.

Le problème du salariat — condition des salariés dans le secteur coopératif, relations entre coopératives et syndicats, dépassement du salariat par des sous-entreprises ouvrières — fait l'objet d'une étude particulièrement fouillée. P. L. insiste sur l'appui mutuel que peuvent se prêter coopératives et syndicats, traditionnellement unis en Belgique par des relations étroites.

Le problème de l'Etat fut sous-estimé par les fondateurs de la doctrine coopérative, qui pensaient dans le cadre d'une économie encore relativement très libérale, mais non par la coopération belge, qui reste très liée au socialisme. Il n'est plus possible aujourd'hui de croire la coopération capable, par sa propre extension, de prendre toute la place et de résoudre tous les problèmes. Elle doit déterminer peu à peu sa place par rapport à l'action économique dirigeante de l'Etat. Quant aux entreprises nationalisées, P. L. les souhaite aussi peu étatisées, et aussi démocratiques que possible, car « l'Etat n'est pas fait pour gérer des entreprises » ; la régie coopérative du type belge, ou la gestion tripartite autonome, lui paraissent les meilleures solutions, et ainsi un caractère coopératif pourra être donné, non à la totalité, mais à la généralité de l'économie.

Enfin, et surtout, tout au long de l'ouvrage, il insiste sur les valeurs morales de la coopération : le self-help, l'entr'aide, et plus fondamentalement encore sur l'homme lui-même, « but final de la coopération », qu'il faut mettre au centre et dont il faut toujours rappeler la place. Sur ce terrain mon approbation sera sans réserves, et particulièrement chaleureuse. A mesure que, sur le plan économique, devant la complexité croissante du monde et de ses problèmes, la pensée coopérative doit se nuancer et se relativiser, c'est l'apport moral de la coopération, résidant dans ce qu'elle demande à l'homme plus que dans ce qu'elle lui donne, qui passe au premier plan. La doctrine coopérative doit s'inspirer moins — je suis sûr que L. approuvera cette formule — d'une mystique des moyens, et davantage d'une mystique des fins.

Georges Lasserre.

Finances publiques

Einaudi (Luigi), *Miti e Paradossi della Giustizia tributaria.* (Opere di L. Einaudi, Prima Serie, vol. II) ; Giulio Einaudi, Edit. 1959, 311 pages.

Il y a peu de temps, j'avais ici l'honneur de rendre compte du premier volume, consacré par l'illustre doyen des économistes italiens, à la réimpression de ses œuvres. Le second, d'une présentation toujours aussi belle et soignée, paraît aujourd'hui. Cette réédition est semblable, à peu près, à l'édition de 1940, sauf que le vénéré Maître y a ajouté une préface : celle-ci nous prouve qu'à quatre vingts ans largement dépassés, L. Einaudi n'a rien perdu de sa vivacité d'esprit, car elle est étincelante, et qu'il continue

à se tenir au courant des nouvelles publications, puisqu'un ouvrage de 1956 y est cité.

L'auteur nous y dit que ses « Mythes et Paradoxes de la justice fiscale », sont un traité des impôts, et, ajoute-t-il ironiquement, au fond bien meilleurs, « car ils sont moins ennuyeux, moins systématiques, et beaucoup moins achevés », mais les problèmes essentiels y sont passés en revue (p. X *et* XI). Il veut y enseigner la prudence aux théoriciens de la fiscalité, et par contre se moquer des doctrinaires (p. XVIII), c'est-à-dire, expliquait-il déjà dans les précédentes éditions, de « ces gens qui, sans cesse, étudient les lois qui existent dans les pays étrangers, pour signaler à leur propre gouvernement, les nouveaux impôts, inconnus chez eux, et qui, prétendant que ce qui est du crû et ancien, est surpassé, n'ont en bouche, que les choses d'au-delà des frontières et le moderne. S'il apparaît quelque chose de nouveau dans les lois russes ou néo-zélandaises, ou péruviennes, aussitôt le doctrinaire commence à s'agiter » (p. 3).

En somme, cet ouvrage, à certains égards, envisage les choses d'un point de vue purement italien : par exemple au chapitre I, l'auteur discute si le fonctionnaire doit payer l'impôt sur le revenu ; cette question, très débattue en Italie (et qu'il résoud affirmativement), ne l'a jamais été chez nous ; on pourrait faire des observations analogues pour le chapitre XI (« La science italienne et le meilleur impôt »).

Mais en réalité, même dans ces chapitres-là, les questions sont traitées d'un point de vue scientifique tout à fait général, c'est dire qu'ils sont aussi instructifs que les autres, par exemple, le chapitre VII, un des plus longs, consacré à la critique des principes de l'utilitarisme en matière d'impôts (Bentham, Edgeworth, Cohen Stuart, etc.).

Il ne semble pas que, dans l'ensemble, l'ouvrage ait beaucoup vieilli, parce-que, malheureusement, les idées, pleines de bon sens et fondées sur une connaissance approfondie de la science financière et de la nature humaine, idées que l'on relèvera à chaque page de ce livre, n'ont pas beaucoup été retenues jusqu'ici par les puissants du jour.

Il peut donc, toujours encore, être utilement étudié. Ajoutons que la forme en vaut le fond. Par là, je ne veux pas parler seulement, ni même principalement, de sa belle présentation matérielle, mais encore de son style. Citons seulement, à propos du phénomène, dit de l'amortissement de l'impôt, ce passage (p. 193) : « Le paradoxe de l'impôt mort irrite les justiciers, et leur semble une offense à la justice. Il faut abolir les impôts qui ne sont plus sentis par les hommes vivants. Un impôt ne remplit pas sa mission s'il ne fait pas, à chaque instant, sentir la douleur de la condamnation divine : « Tu travailleras à la sueur de ton front pour payer l'impôt. » Il convient donc de créer un système en vertu duquel, la douleur de l'impôt soit nécessairement perpétuelle et lancinante. Je confesse ne pas réussir à entrer dans un état aussi parfait de satyriasis fiscale. »

Nous souhaitons que durant très longtemps encore, le Maître continue à republier ses ouvrages pour notre plus grand profit.

G.-H. BOUSQUET.

Sociologie

Miroglio (Abel), Natanson (Jacques) et divers : *Cahier de Sociologie économique*, in-8°, juin 1959, 124 p., publication de l'Institut havrais de Sociologie économique et de Psychologie des peuples.

Ainsi que l'explique M. Miroglio, fondateur de l'Institut havrais, ce dernier, qui s'était adonné jusqu'à présent aux études de psychologie des peuples notamment en publiant la Revue qui porte ce nom et qui en est à sa quatorzième année de parution, aborde aujourd'hui les problèmes de sociologie économique. — ou, plus exactement, traite d'une manière écrite et officielle de ces problèmes qui, jusqu'à présent, n'avaient été examinés que dans des Semaines estivales d'enseignement. Le premier Cahier, qui paraît présentement, est dû à la collaboration de cinq membres du corps enseignant qui travaillent au Havre, M.M. Abel Miroglio, François Gay, Jacques Natanson, Albert Nicollet et André Vigarié. Ce premier numéro d'une série nouvelle est fort encourageant.

Que des études de sociologie économique soient les bienvenues, c'est un fait très certain au moment où la conjonction s'avère indispensable entre les deux disciplines (René Savatier ne faisait-il pas appel récemment à la collaboration entre juristes, sociologues et économistes ?) alors que cette conjonction est encore, à l'heure actuelle, à l'état de simple début. La nouvelle licence d'économie politique comporte des cours, au premier rang desquels celui de Systèmes et Structures, qui sont en eux-mêmes des invites à une coordination scientifique plus poussée.

Précisément, le Cahier de juin 1959 donne un aperçu de recherches variées entreprises en ces domaines. C'est d'abord un article de méthode. *Pour situer la sociologie économique*, où Jacques Natanson donne le sens de l'adjectif accolé ici au terme de sociologie. C'est ensuite une recherche d'Albert Nicollet sur *la femme, la famille et les changements économiques en Afrique noire.* Vient alors le compte rendu des journées d'études havraises de juillet 1958 sur *la consommation et les habitudes de consommation en Europe occidentale.* Enfin, des notes diverses, bibliographiques et autres, complètent le Cahier.

Nous ne saurions trop louer, avec les rédacteurs de cette publication, la direction de l'Institut havrais. Voici une initiative privée qui, avec l'aide fort utile de la Recherche scientifique, se poursuit, se consolide et se développe depuis des années, au profit intellectuel, non seulement de la ville du Havre à laquelle elle confère un caractère plus délibérément universitaire, mais encore des correspondants et lecteurs de toutes nations. Il existe certainement des centres industriels et commerciaux qui pourraient, à l'exemple du grand port normand, prendre des initiatives comparables.

André Garrigou-Lagrange.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1959

1° ARTICLES DE FONDS

2° CHRONIQUES

3° NOTES ET MEMORANDA

4° REVUE DES LIVRES

A. — *OUVRAGES ANALYSÉS*

B. — AUTEURS DES COMPTES RENDUS

Le Gérant : Patrice Vergé.

Dépôt légal effectué en 1959 (4e trimestre).

221. — Imprimerie JOUVE, 15, rne Racine, Paris. — 12-1959